

COLLECTION
DES
INVENTAIRES-SOMMAIRES
DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES À 1790

PUBLIÉE PAR ORDRE
DE SON EXCELLENCE LE COMTE DE PERSIGNY, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

PREMIÈRE PARTIE

ARCHIVES CIVILES

RAPPORT A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.

Sire,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté les deux premiers volumes de L'Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures à 1790.

Votre Majesté regrettait, dans la Préface d'une de ses œuvres, que l'idée émise un jour par Napoléon Ier n'eût pas été exécutée. Le fondateur de votre dynastie voulait que les savants créassent des catalogues, par ordre de matières, des sources authentiques où les auteurs écrivant sur une branche quelconque du savoir humain pourraient aller puiser leurs renseignements. «Aujourd'hui, ajoutiez-vous, Sire, l'homme désireux de s'instruire ressemble à un voyageur qui, pénétrant dans « un pays dont il n'a pas la carte topographique, est obligé de demander son chemin à tous ceux à qu'il rencontre. »

La publication dont j'ai l'honneur de soumettre la première partie à Votre Majesté est en voie de réaliser ce projet de l'Empereur.

Les Archives départementales, formées en 1790, dans les chefs-lieux des préfectures actuelles, par la réunion de tous les titres provenant des Intendances, Cours des comptes, Bailliages, Évêchés, Monastères, Châteaux, etc., constituent un vaste et magnifique ensemble de documents authentiques, comparable en richesse et de beaucoup supérieur en nombre à l'important dépôt des Archives centrales de l'Empire. — Si ce dernier dépôt renferme le Trésor des Chartes royales et les actes émanés des anciennes administrations établies au siècle même du Gouvernement, les Archives départementales comprennent, de leur côté, toutes les collections de nature analogue que possédaient nos provinces, c'est-à-dire la France entière, à l'exception de Paris. Elles contiennent donc d'abord, d'une manière spéciale et complète, ce qui se rapporte à l'histoire des provinces, des communes et des propriétés particulières, ainsi qu'aux intérêts des familles qui les ont habitées.

Elles offrent, en outre, un grand nombre de titres précieux pour l'histoire générale, et notamment les actes promulgués par les souverains dans le royaume pour notifier leur avènement, annoncer leurs plans de réforme, demander adhésion à leur politique, etc. Telles, par exemple, les lettres de Philippe le Bel réclamant l'appui de ses vassaux dans sa lutte contre le Saint-Siège, organisant les élections générales des représentants du pays, prescrivant l'arrestation des Templiers et justifiant cette mesure; telles aussi ces circulaires dans lesquelles Charles IX décline la responsabilité de la Saint-Barthélemy, etc.

A un autre point de vue, les Archives départementales fournissent encore à l'étude de l'histoire générale et de l'administration publique d'innombrables matériaux. Avant l'organisation uniforme de la France en départements, chacune de nos provinces avait conservé plus ou moins son autonomie, et, à mesure qu'on remonte dans le passé, les individualités provinciales prennent un caractère plus indépendant de l'action du pouvoir central. —Ce ne sont plus alors des parties d'un empire, mais de véritables États souverains (Bourgogne, Provence, Lorraine, Bretagne, etc.), qui traitent parfois d'égal à égal avec le roi de France, possèdent une administration propre, une représentation en quelque sorte nationale, une cour princière protectrice des sciences et des arts et entretiennent des relations diplomatiques séparées, soit avec la France, soit avec l'étranger.

On comprend, dès lors, que les éléments de l'histoire générale et de l'administration publique de notre pays soient aussi divisés que le pays l'était lui-même, et que l'étude de nos provinces dans leurs rapports entre elles et avec Paris puisse seule donner l'intelligence complète et la juste appréciation de l'ensemble des faits.

S'il était besoin de démontrer cette solidarité d'intérêt historique, il suffirait, Sire, de rappeler un exemple qui a déjà frappé l'attention de Votre Majesté. La précieuse correspondance de Charles le Téméraire, indiquant jour par jour la marche de ses armées et révélant ses projets (documents conservés aux Archives de Dijon), n'intéresse-t-elle pas autant l'histoire du règne de Louis XI que celle de la Bourgogne elle-même ? Et, pour descendre à une époque plus rapprochée de nous, comment se rendre compte de l'importance de la Ligue, sans en avoir étudié les nombreuses ramifications provinciales, dont les archives de nos départements nous livrent aujourd'hui le secret ?

Enfin, si nous abordons l'histoire des sciences et des arts, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, de toutes les branches, en un mot, des connaissances humaines ou de l'administration, l'étude particulière des documents que recèlent nos provinces ne sera pas moins féconde. N'est-ce pas dans les archives de leur patrie ou des villes qu'ils ont habitées que l'on rencontre, sur nos grands hommes, le plus de renseignements ? Peut-on faire l'histoire du droit, de la médecine, de la littérature, de la sculpture, de la peinture, etc., sans consulter les titres que nous ont conservés Valence et Toulouse sur Cujas, Montpellier sur Rabelais, Rouen sur Corneille, Marseille sur Puget, Nancy sur Callot, etc.; et, pour des questions que l'on pourrait croire toutes modernes; qui se douterait, par exemple, si les archives des Bouches-du-Rhône n'en fournissent la preuve, que déjà au XV^e siècle la France et le Piémont projetaient de concert le percement des Alpes ?

En résumé, Sire, les Archives départementales contiennent l'histoire de nos provinces dans ses moindres détails, des éléments de tous genres pour l'histoire générale du pays et une quantité innombrable d'actes relatifs aux familles et aux propriétés particulières.

Il était donc désirable que ces riches dépôts, inexplorés et trop méconnus jusqu'à ce jour, fussent mis en valeur au profit des intérêts qui s'y rattachent.

La loi du 10 mai 1838, en classant parmi les dépenses ordinaires des départements les frais de garde et de conservation de leurs archives, avait permis d'en effectuer la mise en ordre et de réaliser successivement plusieurs améliorations. Mais il était réservé à l'initiative de Votre Majesté d'imprimer à cette partie de l'administration une impulsion décisive.

Le décret impérial du 22 juillet 1853, que j'avais préparé d'après vos ordres, donna aux Archives départementales une organisation plus large et plus régulière.

Habilement secondé par les chefs de service de mon ministère, et notamment par le personnel du Bureau des Archives, je confiai à l'expérience d'Inspecteurs généraux sortis de notre savante Ecole des Chartes le soin de visiter les archives des départements, des communes et des hôpitaux, afin d'en surveiller la conservation et le classement, de diriger le personnel, d'après une méthode uniforme, et de relier entre eux les efforts jusque-là isolés des archivistes dans le but de les faire concourir à l'exécution de l'Inventaire que je voulais créer.

Les travaux antérieurs n'avaient eu pour résultat que la publication d'un Tableau général donnant, pour chaque dépôt d'Archives départementales, le titre et l'état numérique des fonds qu'il comprenait ; cela ne pouvait suffire. Il importait surtout de faire connaître le contenu même de ces fonds, de révéler les ressources qu'ils offrent pour tous les genres de recherches.

Dans ce but, Sire, je prescrivis, en 1853, une méthode d'Inventaire-sommaire qui donne l'analyse de chacun des articles (cartons, liasses ou volumes) dont les archives sont composées. En même temps que ce travail assure la conservation des documents exposés jusques alors à de si regrettables dilapidations, en constatant publiquement leur nombre et leur état matériel, il en indique la date et le contenu par des citations de natures diverses, dont la réunion formera, pour ainsi dire, une table générale des matières.

L'établissement de cet Inventaire-sommaire donna presque immédiatement d'importants résultats, et, dans un rapport adressé à Votre Majesté le 20 juin 1854, je pouvais déjà lui annoncer que cette opération, en pleine exécution dans toutes les préfectures, avait amené la découverte d'un

grand nombre de titres précieux. Les archivistes départementaux, formés pour la plupart à l'enseignement de l'École des Chartes, ont secondé les vues de l'Administration centrale avec zèle et dévouement, et, grâce à leurs efforts, que je regarde comme un devoir de récompenser en faisant améliorer de plus en plus la position de ces fonctionnaires, les inventaires des archives civiles étaient, l'année dernière, après huit ans d'un travail assidu, généralement terminés. Il restait, pour mettre en lumière toute leur valeur, à en entreprendre la publication ; dès ma rentrée au ministère de l'intérieur, je me suis occupé d'en préparer les voies et moyens.

J'ai fait appel aux départements, plus intéressés que personne à publier le catalogue des richesses historiques qu'ils possèdent et des documents d'intérêt particulier dont la loi les autorise à délivrer des expéditions rétribuées. L'empressement à peu près unanime avec lequel les Conseils Généraux ont adopté ma proposition et voté les frais d'impression nécessaires montre que les avantages d'une œuvre aussi importante ont été appréciés.

Dès à présent, cette publication s'exécute simultanément dans toute la France, d'après un même modèle, dans un même format, et tirée à un nombre d'exemplaires suffisant pour assurer l'échange entre les préfetures et faire une large part à la publicité ; elle constituera dans chaque département un centre de recherches d'autant plus faciles que, par les soins de mon ministère, il sera dressé une table générale, résumé et complément de l'œuvre.

Les deux volumes que j'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Majesté concernent 54 préfetures, renferment 1,683 pages de texte et présentent l'analyse de 12,000 volumes manuscrits, 5,670 plans, 10,978 liasses contenant un total de 732,946 pièces, dont la plus ancienne remonte au commencement du VIII^e siècle. .

J'ose espérer que Votre Majesté trouvera ce travail digne de sa haute approbation, surtout si elle daigne considérer que la première feuille n'a été mise sous presse qu'au mois de janvier dernier. Elle peut ainsi prévoir la marche rapide que cette publication est destinée à suivre et l'importance des résultats qui s'ajouteront chaque jour à ceux que j'ai l'honneur de lui signaler.

A l'exemple des départements, et dans le même format, plusieurs administrations communales et hospitalières ont commencé à faire imprimer l'Inventaire de leurs collections, et cette seconde opération, exécutée conjointement avec la première, permet, dès à présent, d'entrevoir le moment où l'ensemble de ces travaux, encouragés par votre auguste patronage, constituera un véritable monument national.

Je suis, avec un profond respect,

Sire,

De Votre Majesté

Le très-humble serviteur et fidèle sujet.

Le Ministre de l'Intérieur.

F. de Persigny

Approuvé :

NAPOLÉON.

Par décret impérial, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été promus ou nommés dans l'Ordre impérial de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier. — M. Eugène de Stadler, inspecteur général des Archives départementales : services exceptionnels dans l'organisation de l'Inventaire.

Au grade de chevalier. — M. Aimé Champollion-Figeac, chef du bureau des Archives départementales, auteur d'ouvrage sur l'histoire de France.-

2^e RAPPORT A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.

Sire ,

Un de mes prédécesseurs a eu l'honneur de présenter à Votre Majesté, le 3 août 1862, les deux premiers volumes de l'Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, et un rapport destiné à faire connaître le but et les avantages de cette publication.

Depuis cette époque, grâce aux encouragements de Votre Majesté, ce travail a pris une extension considérable et il n'a cessé d'être poursuivi avec une activité dont je me plais à signaler les résultats. Tous les départements ont commencé la publication de leurs inventaires, à l'exception des trois départements récemment annexés à l'Empire, dont les Archives n'ont pu encore être constituées entièrement, et de deux autres qui attendent que la situation de leurs finances leur permette de l'entreprendre. L'Administration peut mettre aujourd'hui à la disposition du public 35 volumes complètement terminés. Les fascicules divers distribués aux conseils généraux en représentent à eux seuls une quantité au moins égale. Enfin, le nombre des pièces ou registres analysés s'élève au chiffre de 4,608,239.

Seize des principales villes de l'Empire se sont empressées de suivre l'exemple donné par les départements, et sept d'entre elles ont terminé déjà leur publication.

Je signalerai particulièrement à Votre Majesté le premier volume imprimé par la ville de Lyon.

On y trouve une précieuse correspondance politique avec les souverains de France, d'Espagne, de Savoie, avec les chefs de la Ligue, les agents du Roi Catholique et du Saint-Père. Les arts n'y sont pas oubliés et l'histoire biographique y recueillera de curieux détails sur l'origine, les travaux et les succès des peintres et des sculpteurs employés à l'occasion de fêtes et d'entrées solennelles, d'artistes de tous genres, parmi lesquels on remarque Pierre Evrard (1455), Péréal (1511), Sébastien de Bologne, l'architecte Philibert de Lorme, un grand nombre de graveurs de plans, de monnaies, de médailles, le relieur Pierre Maury, Nicolas Grolier, etc.

Quatre administrations hospitalières ont également commencé l'impression de leurs Archives. L'Assistance publique à Paris vient d'achever le premier volume relatif à l'Hôtel-Dieu. Ce document retrace rue par rue et maison par maison la topographie de l'ancien Paris, et abonde en intéressantes indications.

Des titres importants pour les intérêts de l'État et des communes se retrouvent dans les documents antérieurs à 1790. Le classement et l'inventaire en ont fait découvrir un certain nombre dont on ignorait l'existence ou que l'on croyait détruits, et il a suffi de les produire pour obtenir, en 1863 et en 1864, la solution de procès pendants depuis longues années. Ces titres figurent particulièrement parmi les anciens cartulaires, parmi les cadastres, les terriers, les plans de routes, les partages de biens communaux, les concessions de terrains vagues et incultes. J'ai remarqué, dans ces mêmes collections, des renseignements précieux sur de grands travaux effectués ou étudiés avant 1790, tels que : défense des côtes maritimes à Rouen, au Havre, à Dieppe, à Saint-Valery-en-Caux, etc.; mesures contre les inondations en Touraine; endiguement du Rhin; établissement de canaux, projets sur les mines, les carrières, les haras, les pépinières, les opérations du service des ponts et chaussées, l'extinction de la mendicité et du paupérisme. Les actes qui nous sont restés sur les fondations d'hôpitaux, la création des manufactures, l'organisation; d'ateliers de travaux d'utilité publique, fournissent des éléments pleins d'intérêt pour l'étude de questions qui préoccupent encore aujourd'hui tous les gouvernements.

A côté des actes administratifs émanés du pouvoir central ou de sa représentation directe, il en est qui se rattachent à la vie politique du pays, à l'intervention de ses députés dans les affaires générales de l'État et dans les affaires particulières des provinces et des villes. Tels sont les papiers relatifs aux États-Généraux, aux assemblées des notables, aux assemblées provinciales, précieux documents qui sont tout à la fois le testament de l'ancienne société et la préface de la Révolution française.

Comme les provinces et les communes, les familles ont un intérêt incontestable à cette publication. En effet, les simples états de répartition de l'impôt ne servent pas seulement à délimiter d'anciennes propriétés; ils déterminent aussi et constatent la situation nobiliaire d'un grand nombre de personnes au moment de la Révolution. Les élus chargés de faire la répartition des impôts n'admettaient pas sans des preuves rigoureuses l'exemption des charges financières que procuraient à ceux qui les possédaient légalement les terres nobles et les titres nobiliaires.

Aussi, voit-on un illustre savant du XVIIIe siècle, Claude Saumaise, se montrer aussi habile défenseur de ses prétentions nobiliaires que perspicace archéologue lorsqu'il s'agit de déchiffrer une antique inscription, et l'histoire constate-t-elle sans étonnement que les échevins de Lyon apportaient plus de persévérance à faire rechercher, après les troubles de la Ligue, les lettres patentes qui leur conféraient l'anoblissement, qu'à préserver la cité des invasions des Bohémiens, Egyptiens, bateleurs et nécromanciens, qui venaient augmenter les charges de l'Aumône générale, plus spécialement fondée pour les ouvriers sans emploi ou invalides.

Les jugements des intendants, connus sous le nom de maintenue de noblesse, complètent l'ensemble des documents servant à éclairer l'histoire et l'état des familles.

Notre ancienne organisation judiciaire est représentée dans les archives des préfectures par un grand nombre de registres et de dossiers provenant des Parlements provinciaux, des sièges royaux du premier degré : Présidiaux, Sénéchaussées et Bailliages. A ces documents concernant la justice du royaume, s'ajoutent les actes des justices seigneuriales qui représentent jusqu'au seuil même de la Révolution les derniers vestiges des pouvoirs locaux, issus de la féodalité.

La jurisprudence de ces tribunaux variait à l'infini. En Bourgogne, par exemple, il n'en coûtait que 10 francs d'amende, en l'année 1385, pour avoir aidé à rançonner les ambassadeurs du comte de Savoie et du marquis de Montferrat ; mais cette procédure avait nécessité des « écritures qui occupaient 50 pieds de long » et le pied était taxé un gros et demi. A Rouen, au XIIIe siècle, la médisance de la part d'une femme était punie d'une immersion dans la Seine, répétée trois fois de suite. Le meurtre d'une femme mal famée se rachetait par 5 francs d'amende. Dans l'Orléanais, les faux témoins avaient la langue percée avec un fer rouge, et étaient ensuite battus de verges de la main du bourreau par les rues de la ville.

L'histoire du génie français dans ses manifestations multiples est écrite dans nos Archives. L'Université y retrouve les traits de sa puissante organisation et l'éclat dont elle a brillé dans les écoles d'Avignon, de Caen, de Poitiers, de Toulouse, etc. Des documents pleins d'intérêt révèlent le progrès accompli pendant les derniers siècles dans l'architecture, les beaux-arts et leur application à l'industrie, dans les procédés relatifs à la peinture sur verre, à la tapisserie, à la peinture sur émail et à la sculpture sur pierre et sur bois, qui tint une si grande place, non-seulement dans l'ornementation des monuments publics, mais encore dans la décoration des habitations privées.

Tels sont encore, pour l'architecture civile et religieuse, les titres nombreux qui concernent l'église de Brou, chef-d'œuvre du seizième siècle, la Sainte-Chapelle de Dijon, le Palais des Dauphins, le château de Gaillon et ses peintures dues à des maîtres italiens, enfin les habitations royales de Fontainebleau, de Vincennes, Blois, Amboise, etc.

Dans un autre ordre de faits, les Inventaires des Archives départementales signalent à l'attention du public lettré des documents très-importants pour l'appréciation d'un des événements les plus graves de l'ancien régime, la révocation de l'Édit de Nantes, et d'une de ces institutions les plus décriées, les lettres de cachet. Les historiens pourront désormais réviser, sur ces deux

questions, avec les éléments d'information les plus certains, les opinions les plus accréditées jusqu'à ce jour.

J'ai l'honneur de signaler aussi à Votre Majesté une foule de renseignements curieux relatifs aux personnes. A l'aide des Archives, on peut aujourd'hui suivre pas à pas la plupart des hommes qui ont un nom célèbre dans notre ancien gouvernement, et reconstituer, même à leurs débuts dans la vie publique, la biographie de quelques-unes de nos illustrations littéraires, scientifiques ou militaires. Entre mille autres faits du même genre, on y apprend que Georges Cuvier remplissait dans sa jeunesse les modestes fonctions de greffier de la commune de Bec-en-Cauchois. Les délibérations de cette commune, toutes rédigées par lui et transcrites de sa main, nous en fournissent la preuve. Pierre Corneille tenait les registres de la fabrique de l'église de Rouen, et, quoique marguillier, il y inscrivait parfois ses réflexions personnelles contre les mesures adoptées par ses collègues. Une petite localité de Seine-et-Marne, la commune d'Avon, presque inconnue aujourd'hui, conserve des livres paroissiaux du plus haut intérêt et qui révèlent l'état civil des plus grands artistes, au premier rang desquels se placent Léonard le Flamand, François de Bologne, Sébastien Serlio, le Rosso, Antoine Jacquet de Grenoble, le Primatice, Nicolo dell' Abbate, Jean de Hoëy, Fréminet, Ambroise Dubois et des savants illustres, tels que le mathématicien Bezout, le naturaliste Daubenton, etc.

Cet exposé sommaire suffira pour établir l'intérêt que présente, aux points de vue les plus divers, l'œuvre entreprise par M. le duc de Persigny.

C'est là, Sire, je puis le dire avec confiance, l'une des enquêtes les plus considérables qui aient jamais été ouvertes sur le passé de la France. Elle embrasse sous toutes ses faces la vie multiple de l'ancienne société française. Elle jette un jour vif et nouveau sur les relations du pouvoir central avec les gouvernements provinciaux et les administrations communales, les relations des cités entre elles, la situation de chacune de ses castes, et elle nous fait assister, par des actes authentiques, au grand et laborieux développement de notre patrie.

Les conseils généraux, qui jusqu'ici ont pourvu à toutes les dépenses du service des Archives, continueront, je n'en doute pas, leur concours empressé à une publication qui a obtenu les suffrages unanimes du monde savant.

En ce moment, je vais étudier le système le plus convenable pour la rédaction de tables générales alphabétiques, qui, à mesure de l'impression, permettraient d'embrasser d'un coup d'œil tous les documents relatifs à une même question administrative ou historique.

En terminant ce rapport, Sire, je considère comme un devoir de signaler à l'Empereur les services rendus par le Bureau des Archives, les inspecteurs généraux placés sous mes ordres et les archivistes départementaux, auxiliaires aussi modestes qu'érudits, sortis, pour la plupart, de l'École impériale des Chartes, et dont le dévouement mérite les plus grands éloges.

C'est à tous ces efforts réunis qu'on doit la marche rapide du grand travail dont je viens de soumettre à l'Empereur les principaux résultats.

Je suis avec un profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet,

Le ministre de l'intérieur,

La Valette.

INVENTAIRE-SOMMAIRE
DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
ANTÉRIEURES À 1790

RÉDIGÉ PAR M. O. LACOMBE, ARCHIVISTE

CORRÈZE

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIES A À E.

TOME PREMIER

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES
DE PAUL DUPONT

1869

INTRODUCTION

L'ancienne église des Feuillants de Tulle, achetée le 9 décembre 1790, par le directoire de la Corrèze, représenté par MM. Marbot et Villeneuve, a renfermé jusqu'à sa démolition récente les archives départementales. La construction d'une nouvelle préfecture permettra bientôt de classer définitivement ce dépôt dispersé dans les combles des bâtiments provisoires.

SÉRIE A

Cette série ne renferme que trois articles dont le dernier seul est important : il concerne l'apanage du comte d'Artois. On y trouve les parties casuelles sur tous les offices de judicature, police et finances dépendant des duchés et comtés d'Auvergne, des duchés d'Angoulême, de Mercœur, de l'ancienne comté et vicomte de Limoges; pour le bas Limousin, les villes de Tulle, Brives, Uzerche, Turenne, Ussel, les sénéchaussées, les Élections, les hôtels-de-ville, les prévôtés, etc.

SÉRIE B

Presque tous les articles de cette série ont été trouvés dans les archives du greffe du tribunal civil de Tulle, où ils ont été transportés lors de la suppression des anciennes sénéchaussées et autres juridictions ecclésiastiques et seigneuriales. Principaux fonds : sénéchaussée d'Uzerche, sénéchaussée ducale de Ventadour, siège presidiai de Tulle, juridictions d'Argentat, d'Ayen, de Beaulieu, de Saint-Chamans, d'Égletons, etc.

La sénéchaussée d'Uzerche jugeait les appels d'un grand nombre de juridictions inférieures, telles que

Chamboulive, Treignac, Vigeois, Juillac, l'abbaye d'Uzerche, Saint-Cyr-la-Roche, le Lonzac, Chabrignac, Meilhards, Objat, Saint-Bonnet-la-Rivière, le Saillant, Lascaux, Lachapelle-Geneste, Blancfort, Pompadour. — Les officiers de ces différentes juridictions, juges, lieutenants déjuge, huissiers et sergents, ainsi que les notaires, faisaient transcrire leurs provisions sur des registres qui ont été conservés (1674-1789); outre les officiers du siège, on y inscrivait les marguilliers pour la rédemption des captifs et d'autres, la nomination d'un surintendant des bains et fontaines minérales du Mont-Dore, etc. — On peut compléter, à l'aide de ces registres, tous les renseignements qui nous restent sur l'état de ces juridictions. — Le juge de la duché-pairie de Noailles, nommé par le duc d'Ayen, maréchal de France, prenait le titre de bailli et sénéchal ; le juge de Pompadour et de Bret est nommé en 1754 par la marquise de Pompadour ; plus tard, il est nommé par le Roi.

Dans la sénéchaussée d'Uzerche comme dans les autres, il y avait une suite de registres (1711-1789) destinés à la transcription des actes émanés de l'autorité royale, édits, déclarations, lettres patentes ; on en trouve quelques-unes d'intérêt local. Ainsi, en 1749, l'hospice d'Uzerche est déclaré hôpital général ; en 1756, une maîtrise des eaux et forêts est créée à Brives ; en 1770, subsistance des pauvres du Limousin et du Périgord ; en 1786, substitution pour le marquis d'Hautefort.

Une autre suite de registres (B. 30—B. 97) contient les insinuations de donations, contrats de mariage, etc.; parmi les plus importants on trouve : en 1603, une donation de Charlotte de Bar à noble Guy de Lafaurie et Charles de Bar ; en 1607, une donation par noble Jean de Saillant, gentilhomme de la chambre du Roi ; en 1609, de messire Philibert de Pompadour ; en 1610, de

messire Louis de Roffignac ; en 1613, le testament de messire Jacques d'Escars, conseiller du Roi en ses conseils ; en 1672, testament de noble Charles Du Bousquet de Saint-Pardoux ; en 1695, le contrat de mariage de messire Joseph de Puget, grand président au parlement de Toulouse, avec la fille de messire François Chavaille, seigneur de Faugeras ; en 1735, donation par Léonarde de Saint-Martial, de Conros, veuve de messire François de Marsillac ; en 1736, copie d'un acte passé devant les notaires du Châtelet de Paris, par lequel le marquis de La Vallière donne à Louis Dupuy, garde du corps, une pension de 600 livres; en 1749, mariage de Jacques Roux de Luçon avec demoiselle Bonne de La Roche-Aymon, etc.

Les registres plunitifs des audiences (1698-1790) sont en partie effacés avec soin, et portent cette note marginale : a n'ayant pas pu être brûlés, au terme de la loi du 27 juillet 1793. » Beaucoup de feuillets ont été enlevés en vertu de la même loi ; on y trouve, par conséquent, très peu d'actes concernant les nobles ou le clergé ; notons-en pourtant quelques-uns : entérinement de lettres de restitution pour messire Charles de Rodorel, seigneur de Gourdon ; demande en garantie par messire Claude Hugon du Prat, prieur de Magoutière ; procès entre messire Pierre de Pompadour, abbé commendataire de Vigeois et le prévôt de Chamboulive; enquête sur une séquestration de messire François de Saint-Aulaire, lieutenant général dans les provinces du haut et bas Limousin (1695) ; défense en saisie pour messire Antoine de Lastic, marquis de Saint-Jal (1698) ; procès entre messire Antoine Du Breuil de Cosnac, seigneur du Jayle, et Catherine de Comborn, dame de Nantiat et d'Enval (B. 107) ; demande en criées pour messire François, marquis d'Hautefort (B. 110). — Audiences : pour messire Charles-Noël Du Saillant et dame Victoire de Saint-Viance, sa femme (B. 112); pour dame Marie-Françoise de Pompadour, marquise d'Hautefort (B. 115) ; pour Jean-Baptiste Plaisant de Bouchiat, seigneur du Bigeardel ; pour messire Louis-François d'Escars, lieutenant pour le Roi au gouvernement du Limousin (1727) ; pour messire François de Carbonnières marquis de la Capelle-Biron ; pour haut et puissant seigneur Emmanuel Dieudonné, marquis d'Hautefort, vicomte de Ségur, brigadier des armées du Roi (1736) ; pour Jean Cabanis, docteur en médecine (1739) ; pour dame Marthe de Landouillette de la Loginière, épouse de messire Jacques-Joseph de Boisse, baron de Treignac (1747); pour dame Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, femme séparée de biens » de messire Claude Lenormant (1751) ; pour messire Pierre Arnaud, vicomte d'Aubusson, premier baron de la Marche, seigneur de Lafeuillade (1760) ; pour dame Jacqueline de Lastic de Saint-Jal, comtesse de Laqueille (1777) ; pour messire Louis-Marc-Joseph de Lentillac, comte de Sédières ; pour messire Green de Saint-Marsault du Verdier, évêque de Pergame (1783) ; pour haut et puissant seigneur François Du Saillant, vicomte du Luc ; pour messire Alain-Grégoire de-Calvimont (1788).

Un grand nombre de liasses (B. 189—B. 266) (1672-1790) renferment les procès-verbaux. Cette partie est fort importante à cause du nombre et de la variété des affaires qu'on y rencontre : réquisitions du procureur du Roi, récusation de conseillers, enquêtes, nominations d'officiers, visites d'édifices, taxes de dépens, procurations, etc. On peut citer, par exemple : les remontrances du procureur du Roi sur ce que les huguenots de Treignac n'ont pas satisfait à l'édit du 9 décembre 1669 (B. 189) ; procès-verbal d'une assemblée d'habitants pour autoriser une translation de domicile; état des prisons entretenues par l'abbé d'Uzerche; lettres de grâce pour deux archers convaincus de meurtre (1674) ; emprisonnement d'un déserteur du régiment de Champagne ; élection des consuls (1780 et s.) ; signature des avocats au siège d'Uzerche (1685) ; plaintes sur le défaut de numérotage des routes (1686) ; visites : du château de Chamberet (1690 et 1693) ; de la terre de Meilhards (1706 et 1711) ; hérédité de Gabrielle de La Beynie, veuve de Jean-Louis Habert de Montmaur, sœur de Gabriel-Jean-Nicolas de La Beynie ; transport de justice à Pompadour à la suite du décès de demoiselle Augustine-Françoise de Choiseul (1728) ; enquête sur la tenue des assises de la baronnie de Pierrebuffière (B. 225) ; arrestation du sacristain de l'abbaye de Vigeois (1751) ; liquidation des biens des jésuites (1762 et s.) ; visite de la terre de Rochefort, paroisse de Chanteix (1767) ; évaluation des offices de la sénéchaussée (1771) ; réunion de la province de Limousin à l'apanage du comte d'Artois, administration de ses officiers (1774) ; visite-de l'intendant du Limousin à Uzerche ; convocation des États Généraux ; cahier des plaintes et

doléances des paroisses dépendant de ladite sénéchaussée ; esquisse des divers événements qui ont nécessité l'assemblée des États Généraux (B. 266).

Un assez grand nombre de sacs de procès, que les parties ont négligé de retirer restaient aux archives du greffe. On n'y trouve pas de causes importantes; quelques copies de contrats de 1437 à 1692 d'un certain intérêt.

Les sentences enliassées année par année (1601-1787) ont au contraire une grande valeur. Quelques citations pourront en donner une idée : annulation d'un contrat de vente consentie par noble Geoffroi Plaisant de Bouchiat, seigneur du Bigeardel (1601) ; cassation de saisie entre demoiselle Jeanne de Gimel, dame de Saint-Jal, etc., et François Mouly, marchand (1602) ; demande en délivrance d'un legs de 1,000 livres, par messire Léonard Bonnet de Laporte contre demoiselle Jeanne d'Aubepeyre (1603) ; condamnation à mort pour crime de fausse monnaie, sur la plainte du seigneur de Saint-Ybard (1608) ; partage de la succession de la dame de Chamberet, à la requête de messire Loys de Pierrebuffière, gouverneur pour le Roi de la citadelle de Figeac (1612); partages des fruits décimaux et du casuel : entre le prieur et le curé de la Celle ; entre messire Henri Darche, avocat au parlement, et messire Chrysostôme Darche, lieutenant criminel au siège de Tulle, concernant l'hérédité de demoiselle de Jarrige leur mère (1679); entre Marc-Antoine de Chabrignac et Gabriel Geneste, de l'ordre de Saint-Benoit, pour leur maintenue dans le bénéfice de l'infirmerie (1694); interposition de décret pour messire François-Marie, marquis d'Hautefort, Pompadour, etc. (1713); entre François Vareille, sieur de Lachaux et de la Salle, avocat au parlement de Paris, et dame Marie-Françoise de Pompadour, épouse du marquis d'Hautefort, gouverneur de la ville et du château de Guise (1727) ; entérinement de lettres de restitution pour messire Louis-Charles Du Gibanel de Combarel, seigneur de Sartiges (1733) ; poursuite de messire César-Phœbus de Bonneval contre dix-neuf tenanciers (1741) ; sentence pour messire Jean-Gilles Coëtlosquet, évêque de Limoges (1753) ; partage de la succession de messire Charles-Annet de Gains de Linars (1775) ; pour l'intendant du haras royal de Pompadour, concernant une rente anciennement due à la seigneurie de la Rivière (1786).

On y trouve encore (B. 373—B. 375) 3 registres de déclarations de défrichement, en exécution de l'édit du 13 août 1766.

Les archives de la justice criminelle de la sénéchaussée d'Uzerche se composent des registres plumitifs des audiences et des procédures ; ces dernières contiennent toutes les pièces de l'instruction : interrogatoires des accusés, dépositions des témoins, confrontations, etc.; l'analyse fera suffisamment connaître ces dossiers où l'on trouve, à côté des plus grands crimes, des délits et des contraventions qui seraient à peine poursuivis de nos jours ; des lettres de grâce ont été accordées à quelques condamnés à mort ; les recherches de paternité, qui se reproduisaient à chaque instant, ont toujours été un sujet de scandale, ce qui a amené l'abolition de cette procédure.

Sénéchaussée ducale de Ventadour. — Cette sénéchaussée, qui avait son siège à Ussel, jugeait en appel les procès commencés devant un grand nombre de juridictions ecclésiastiques et seigneuriales, telles que : Meymac, Neuvie, Rochefort, la Gastine, le Bazaneix, etc. Ses archives se composaient : 1° des livres plumitifs des audiences (1700-1789) ; — 2° de cahiers où sont transcrits les jugements rendus à l'issue des audiences (B. 480 et B. 481); — 3° des livres de présentation au greffe (1735-1789); — 4° de sentences enliassées (1675-1789) ; — 5° de procès-verbaux, enquêtes, etc., aussi enliassés (B. 568—B. 636); 6° enfin, de tout ce qui concerne l'instruction des procédures criminelles.

Les principales affaires ont trait à des procès : entre messire François-Gaspard-Éléonor-Palatin de Dijo, seigneur de Montpeyroux, Confolens, la Gastine et Rochefort, maréchal de camp des armées du Roi, mestre de camp général de la cavalerie de France, contre noble Jean Chouveau, seigneur en partie de Rochefort ; entre les hommes d'affaires du prince de Soubise, pour son duché de Ventadour, et ses fermiers (1741) ; poursuites : de messire Louis-François de Soudeilles, marquis de Saint-Yrieix, lieutenant du Roi dans la province du Limousin ; du prince de Soubise, gouverneur de Flandre et de Hainaut, contre-divers tenanciers, supplément de taille aux quatre cas ; messire

Joseph Masson, seigneur du Mas, garde de la porte du Roi, contre messire Jean-Louis Delmas de Grammont, écuyer ; le marquis d'Ussel, baron de Châteauvert, messire Jean-Baptiste de Mérigonde, seigneur de Favars, Saint-Maixent, Saint-Germain-les-Vergnes et Pennacors, contre divers tenanciers (1764); dame Marguerite Fontmartin de Lespinasse, contre messire Jean Monamy, seigneur de la Courtine (1766) ; messire Joseph-Randon de Châteauneuf, baron de Saint-Exupéry, contre le seigneur de la Geneste ; tarif des droits de minage et de leyde levés par le fermier du duché de Ventadour: messire Antoine de Pouthé de la Roche-Aymon, seigneur de la Ville-da-Bois, Mareille, etc., contre le titulaire de la vicairie de Saint-Georges ; messire Joseph-Louis-Melchior Izarn de Valady contre messire Louis-Charles-Philippe Izarn de Freyssinet, concernant la possession du château de Roussille (1775).

Procès-verbaux : encan des revenus de la terre de Saint-Exupéry; saisie au préjudice de messire Maurice de La Tour, seigneur du Planchard (1703) ; transport de justice au château de la Gane, à la requête de messire Louis-Marie de Soudeilles, pour l'ouverture du testament de Marguerite Colomb (1710) ; saisies à la requête : de messire Joseph de Boisse, vicomte de Treignac, résidant au château de la Bachellerie, paroisse de Margerides (1751); de messire François d'Ussel, chevalier (1752) ; provisions pour divers offices donnés par le prince de Soubise (1766-1770) ; installation des régents du collège d'Ussel (1772) ; état de dépens pour messire François de Lavaur, comte de Sainte-Fortunade et coseigneur de Lagarde ; liquidation d'arrérages entre dame Louise Sarrazin de Lavignac et messire Jean-Jacques-Léon de Talon du Boucheron, seigneur de Saint-Hippolyte.

Les procédures criminelles offrent le même intérêt dans les trois sénéchaussées et concernent les crimes et délits dont nous avons déjà parlé ; les poursuites pour coups et blessures ayant occasionné la mort, et les rixes à la suite des foires, en occupent là plus grande partie. Les déplacements de bornes sont assez fréquents; les crimes contre les personnes sont plus nombreux que les crimes contre la propriété. En 1753 et 1754, on trouve un procès contre un carme défroqué qui s'était emparé d'un domaine avec quelques amis et causait toute espèce de scandale dans les villages d'alentour ; en 1775 des violences exercées de part et d'autre entre les nobles et les bourgeois habitant la ville d'Ussel ; les querelles au jeu se renouvellent fréquemment ; les déclarations de grossesse donnent lieu à des plaintes reconventionnelles qui nécessitent de longues instructions ; en 1781, la séparation du maire d'Ussel et de sa femme, à la suite d'excès et d'injures graves ; en 1789, messire Bonnet de la Chabanne (exécuté à Tulle quatre ans plus tard) avait déjà soulevé contre lui toute la population de la ville.

Sénéchaussée de Tulle. — Ses archives comprennent les registres des appointements rendus en audience sénéchale (1688-1789). — Registres où sont copiées les provisions des officiers (B. 744 et B. 745). — Registres pour les édits, lettres patentes et arrêts du parlement (1731-1790). — Registres pour servir aux insinuations des donations, testaments, etc. (1731-1790). — Registres d'audiences pour les baux, pour les présentations des défendeurs, pour les amendes et consignations, pour les remises des procédures, les distributions de procès, l'enregistrement de substitutions, foi et hommages, des défrichements.—Sentences enliassées (1734-1789) ; elles concernent les appels de différentes juridictions ecclésiastiques ou seigneuriales ; chapitre de Tulle, juridictions : de Sainte-Fortunade, de Saint-Chamans, de Rilhac, de Beaulieu, de Sexcles, de Saint-Hilaire, etc.; quelques appels du sénéchal ducal de Ventadour ; les poursuites des seigneurs fonciers pour arrérages y sont en majorité. — Les procès-verbaux, aussi enliassés (1766-1790), renferment surtout des rapports d'experts choisis pour visiter les lieux contentieux dans les procès concernant les prises d'eau, les limites, les servitudes de passage; ils sont souvent consultés comme renseignements. Pour la partie criminelle, ces archives contiennent des registres d'audiences de 1750-1789, un registre pour servir à la distribution des procès (B. 845), et un grand nombre de dossiers d'instruction (1690-1790), dont les matières sont absolument les mêmes que celles des sénéchaussées d'Uzerche et de Ventadour.

Les archives des juridictions ordinaires, déposées d'abord au greffe de Tulle, rentrent dans les mêmes divisions que celles des sénéchaussées : registres plumitifs des audiences jusqu'en 1790,

sentences, procès-verbaux, dossiers d'instruction criminelle; presque tous ces procès sont revenus en appel devant l'une des juridictions supérieures. — Les fonds complets sont ceux d'Argentat, dépendant du prieuré de Carennac, d'Ayen, de Beaulieu, de Saint-Chamans, de Saint-Jal, dépendant des seigneurs desdits lieux, d'Égletons, dépendant du duché de Ventadour ; les autres ont été plus ou moins endommagés et renferment encore des renseignements utiles. Le plus ancien registre des juridictions seigneuriales (1509-1516) est celui des assises de Châteauvert, tenu par Jacques Froment, châtelain dudit lieu.

SÉRIE C

Cette série se compose des papiers de l'Intendance de Limoges, concernant le bas Limousin, qui furent remis à MM. Raymond Lafon et François Delort, représentant le département de la Corrèze. On y trouve d'abord les circulaires adressées aux subdélégués, traitant la plupart des matières administratives ; les dossiers des ponts et chaussées pour l'ouverture des routes de Lyon à Bordeaux, de Brives à Aurillac, de Paris à Toulouse, du Périgord en Bourbonnais, etc., les alignements, les réparations à divers ponts, des concessions de terrains aux particuliers, des projets de route devenues plus tard des chemins vicinaux, la comptabilité des ateliers de charité ; la levée de la milice dans les subdélégations de Treignac, Neuvic, Bort, Égletons, Ussel, Juillac, Beaulieu, Uzerche, Brives, Turenne, Lubersac, Meymac, Argentat et Tulle ; les réclamations en matière d'impôts, les rôles de la taille pour toutes les paroisses, la comptabilité des octrois et des patrimoniaux de toutes les villes du bas Limousin. Les articles C. 188 et C. 189 concernent la fondation de la manufacture de Brives ; état des réparations faites aux églises, cures, fontaines publiques et dans presque toutes les paroisses, hospices et maisons de charité (C. 226 et C. 227) ; palpes, arpentements ou cotisations d'un très-grand nombre de villages ; extraits des registres du bureau des finances concernant le château de Turenne.

SÉRIE D

Cette série renferme uniquement le fonds du collège de Brives, dirigé par les PP. de la Doctrine chrétienne. Ce collège appartenait à la province de Toulouse ainsi que d'autres établissements d'instruction du haut et bas Limousin. Ses archives se composent de 41 articles ; on y trouve : une collection des actes des chapitres généraux et provinciaux, tenus à Paris, à Toulouse, etc., de 1627-1776 (D. 1) ; de nombreux actes de donations et d'achats ; des transactions avec les consuls de Brives ; l'aveu et dénombrement des biens possédés par les RR. PP. au mois de janvier 1690 ; les rentes des collèges de Bellac et de Treignac ; des correspondances concernant la Maison-Dieu de Parthenay (Poitou), prieuré dépendant du collège de Brives, et d'autres établissements de la même province ; missions dans diverses paroisses de l'Élection de Brives ; différends entre la ville et le collège, à cause des gages des régents mandatés sur le fermier des deniers d'octroi ; construction de l'église et d'autres bâtiments ; inventaires de meubles ; amortissement, mémoire des aliénations, rapports avec l'Intendance de Limoges ; domaines dans les paroisses de Cublac, de Prugnie, de la Chapelle-aux-Bros, Saint-Pantaléon, Sainte-Féréole, etc. ; consultations et mémoires par des avocats de Bordeaux, de Toulouse, etc. ; procès : contre le seigneur du Bigeardel, contre plusieurs débiteurs de rente ; comptes avec des libraires, des chirurgiens, des apothicaires, (entre autres le père du cardinal Dubois), des drapiers, des marchands de Limoges, etc. ; comptabilité, quittances de décimes. — Prieuré de Saint-Xantin de Malemort, bénéfice dépendant du collège de Brives : reconnaissances des tenanciers du Damazac, du Chambon, etc. ; titres de fondations, obits, fermes des domaines ; barque de Saint-Xantin, aumône aux pauvres de Malemort payée au syndic des habitants ; nombreuses quittances d'imposition de toute sorte, décimes, dons gratuits, etc. ; procès (D. 37-D. 41) contre le duc d'Ayen, le seigneur du Peyroux, les tenanciers de Cluzan, les

héritiers des donateurs, les débiteurs de rentes, contre un prétendu titulaire du prieuré de Saint-Xantin.

SÉRIE E

Cette série se compose de titres féodaux, de papiers de famille, de minutes de notaires.

Titres féodaux : terrier de la comté d'Ayen, fief de Verneuil et autres appartenant à Mgr le duc de Noailles, grand registre in-folio de plus de 700 pages ; autre terrier de la même comté et de ses dépendances, copie de reconnaissances dans les paroisses de Brignac, Cublac, Louignac, Perpezac-le-Blanc, Segonzac, Saint-Cyprien, etc. ; reconnaissances pour la seigneurie de Larche. — Arpentement des fiefs qui composent la terre de Perpezac, appartenant à messire Gabriel-Honoré de Cosnac, baron de la Guele, seigneur de Saint-Remy, etc. — Terrier de la seigneurie de Couzages. — Reconnaissances faites à noble Etienne de Féletz, écuyer, seigneur de la Douradie, le Bosdigou, Massoulfz, etc. (1609). — Liève des cens et rentes dus à Anne Plaisant, demoiselle du Burg, (1580-1602). — Reconnaissances faites par les tenanciers de la Gastine et Confolens à messire Gilbert de Saint-Aignan, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi (1710). — Trois terriers des seigneuries de l'Estrange et la Bastide (1406-1748). — Renies de la châtellenie de Lagarde. — Liève des cens et rentes dus à Mgr le duc de Noailles à cause de sa baronnie de Pénrières et de Carbonnières (1681). — Terrier du Saillant. — Terrier de Saint-Aulaire (1584). — Terrier de Saint-Viance, ténements de Moriolles, de Souffraigne, etc.

Les papiers de famille offrent un certain intérêt ; quelques fonds pourraient former des archives complètes ; même dans ceux dont il ne reste que peu de chose on rencontre quelques documents utiles ; ainsi, parmi les papiers rassemblés par la famille de Rilhac pour faire preuve de noblesse : une lettre signée Charles (IX), roi de France, une autre signée Henri III, une autre signée Catherine (de Médicis) ; deux lettres signées Henri (IV), roi de France, avec une ligne de la main de ce prince, et un brevet de maréchal de camp signé (Louis XIV). — Dans les papiers de la famille de Prallat, seigneurs de Saint-Victour, un certificat signé Charles de Valois (1613) — Du trésor des Comborn (premiers vicomtes du bas Limousin) il ne reste qu'un acte de partage, du mois de mars 1298, fait au nom de Philippe IV, roi de France. Les papiers de la famille de Boisse renferment un grand nombre d'autographes des seigneurs et dames de la cour de Louis XV : duchesse de Grammont ; archevêque de Narbonne, etc. ; le dernier marquis de Boisse portait le titre de vicomte de Treignac. — Le fonds le mieux conservé de ces archives est celui de la famille de Soudeille, alliée aux familles de Sédières, de Lentillac, baron de Gimel, héritière pour partie de demoiselle Marie de Senneterre, de Saint-Victour (1301-1746) ; des archives de Pompadour il ne reste que quelques pièces, parmi lesquelles une lettre signée Louis (XIII), 1633 : le roi confie au sieur La Ramée, exempt de ses gardes, la défense du château de la Gane après le meurtre de madame de Murât.

Une collection de registres de notaires royaux, qui étaient en même temps juges de diverses seigneuries, ou du chapitre de Tulle, embrassant presque tout le XV^e siècle et une partie du XVI^e, offre un grand intérêt, surtout en ce qui concerne les généalogies, l'histoire de la propriété, la confrontation des édifices et surtout la langue de cette époque.

O. Lacombe,

Archiviste du la Corrèze.

Département de la Corrèze.

Table des séries

Série A.....	16
Série B.....	17
Sénéchaussée d'Uzerche	17
Sénéchaussée ducale de Ventadour.....	91
Sénéchaussée de Tulle.	209
États généraux.	403
Juridictions ordinaires.	405

Série A

Actes du Pouvoir souverain et Domaine royal.

A1. (Liasse.) — 35 pièces, papier (imprimées).

1736-1772 — Édits et déclarations du Roi, concernant : les registres de baptêmes, mariages, sépultures, vêtements, noviciats et professions ; — les économes des bénéfices vacants ; — la levée du dixième du revenu des biens du royaume ; — les cures et autres bénéfices à charge d'âmes ; — le droit d'un sou six deniers sur chaque jeu de cartes ; — les communautés d'arts et métiers ; — la survivance des offices aux officiers des Élections et des greniers à sels ; — les grands maîtres des Eaux et Forêts ; — les marques sur les ouvrages de cuivre ; — les maisons religieuses ; — les gradués ; — la levée de deux sous pour livre en sus du dixième ; — les nouveaux convertis ; — la discussion des biens dans la Lorraine ; — les revenus des communautés ; — les bailliages et sénéchaussées ; — les établissements des gens de mainmorte ; — l'adjudication des fermes générales réunies ; — les déclarations du revenu des bénéfices ; — la création d'une noblesse militaire ; — le droit sur les cartes à jouer ; — la création d'une école royale militaire ; — les maîtres chirurgiens ; — la juridiction ecclésiastique ; — les finances des divers offices ; — les gages des offices réunis par des édits particuliers. — Déclaration de Fontainebleau du 14 novembre 1754 sur les derniers troubles. — Édits et déclarations concernant : les offices de procureur de police et des hôtels de ville ; — la levée de deux sous pour livre en sus du dixième ; — l'époque de la cessation du vingtième établi par l'édit de mai 1749, et levée d'un nouveau vingtième ; — le règlement pour les collèges qui ne dépendent pas des universités ; — la révocation de plusieurs aliénations et exemptions de droits ; — la prorogation des deux vingtièmes.

A2. (Liasse.) — 27 pièces, papier (imprimées).

1741-1775 — Arrêts de parlement concernant : la forme des insinuations, etc. ; — les exemptions de tutelle et de curatelle ; — les propriétaires de moulins et les meuniers ; — l'exécution de la déclaration du Roi sur les registres de baptêmes, etc. ; — les frais des procès criminels ; — la religion P. R. ; — les honoraires des avocats ; — les extraits des jugements concernant les religionnaires ; — les femmes et filles enceintes ; — les minutes des notaires ; leur résidence ; — les armuriers ; — les seigneurs de fiefs, quant au choix des notaires chargés de la confection des papiers terriers ; — l'échenillage des arbres et haies ; — les trésoriers de France ; — les appels ; — les droits de minage ; — les droits de greffe ; — les besoins pressants des pauvres ; — les marchands de blés, fermiers etc. ; — la vente du pain.

A3. (Liasse.) — 2 pièces, papier (imprimées)

1773-1774 — Apanage de monseigneur le comte d'Artois. — Parties casuelles sur tous les offices de judicature, police et finances dépendant des duché et comté d'Auvergne, des duchés d'Angoulême, de Mercœur, de l'ancienne comté et vicomté de Limoges. Pour le bas Limousin : Brives, un Hôtel-de-Ville, une sénéchaussée et siège présidial, un siège d'Élection, une maîtrise des Eaux et Forêts ; — Tulle, un Hôtel-de-Ville, une sénéchaussée et siège présidial, un siège d'Élection, une juridiction consulaire ; — Uzerche, une sénéchaussée ; — Turenne, une prévôté ; — Ussel, un Hôtel-de-Ville. — Déclaration du Roi concernant l'évaluation des offices dépendant de l'apanage de Mgr le comte d'Artois ; — résultat du Conseil de Mgr le comte d'Artois, concernant l'évaluation desdits offices ; signé : Laurent de Villedeuil.

Série B

Cours et Juridictions. — Parlements, Baillages, Sénéchaussées et autres juridictions secondaires, Cour des Comptes, Cours des Aides, Cours des Monnaies, Eaux et Forêts.)

Sénéchaussée d’Uzerche

B1. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1674-1697 — « Livre des inscriptions des officiers de la Sénéchaussée d’Uzerche : » — huissiers audienciers ; — sergents royaux à Chamboulive, Treignac, Vigeois ; — juges de Juillac, d’Uzerche, de Vitrac, de Saint-Cyr-la-Roche, de Ségur, de Vigeois, du Lonzac, de Champsat ; — prévôt temporel d’Uzerche ; — lieutenant de juge de Chamberet ; — juge d’Allassac, de Lavinadière ; — lieutenant à Chabrignac ; — juges de Bournazel, de Meilhards, d’Objat, de Saint-Bonnet-la-Rivière ; — Jean Lasteyrie, juge de Saillant ; — lieutenants à Lascaux, à La Chapelle, à Geneste, à Blanchefort, à Pompadour ; — notaires au Saillant, à Objat, à La Graulière, à Allassac, à Voutezac, à Chamberet, etc.

B2. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1698-1721 — Enregistrement de provisions : — greffier de la Sénéchaussée, commissaire examinateur, procureur postulant ; — procureur d’office de Chamberet, nommé par Anne de Pierrebuffière ; — juge de Serre, en la paroisse de Seilhac ; — notaire à Saint-Jal ; — nouveau tarif d’enregistrement, pour subvenir aux réparations du palais ; — lieutenant de juge d’Allassac ; — notaire à Perpezac-le-Noir, à Seilhac ; — juge de Lascaux, nommé par messire Joseph Salignac-Fénelon, en sa qualité de seigneur dudit lieu ; — juge du Châtenet, nommé par l’infirmier de l’abbaye d’Uzerche ; — juge de Sadroc, nommé par révoque de Limoges, Antoine Charpin de Génestine ; — Louis-François, marquis d’Escars, lieutenant général au gouvernement du haut et bas Limousin, etc.

B3. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1721-1725 — Enregistrement des provisions : — juge d’Allassac, nommé par l’évêque de Limoges ; — notaire à Chamberet ; copie signée : Lamaze, lieutenant général, et de Clédat, procureur du Roi ; — contestation entre les officiers du Présidial au sujet de la désignation des conseillers devant opérer les descentes sur les lieux ; rappel de l’usage des sièges voisins ; — révision du tarif pour les réparations du palais ; — marguilliers de la société de la Rédemption-des-Captifs, nommés par le procureur de l’ordre de la Très-Sainte-Trinité ; — assesseur général, nommé par le Roi ; — sergent royal à Chamboulive ; — notaire à Meilhards ; — lieutenant criminel du siège, nommé par le Roi ; — tarif des droits de greffe ; — juge de Comborn, etc.

B4. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1728-1735 — Enregistrement des provisions : — marguilliers de l’ordre de la Très-Sainte-Trinité, pour la Rédemption-des-Captifs ; — sergent royal à Chamboulive ; — juge du Saillant, nommé par le seigneur dudit lieu ; — juridiction de Jauzac ; — sergent royal à Vigeois ; — juridiction de Saint-Laurent ; — juge de l’abbaye d’Uzerche, nommé par l’abbé ; — juge de Chabrignac, nommé par le marquis de Lubersac ; — juge des Appeaux de la vicomte de Limoges et comté de Périgord, résidant à Ségur ; — lieutenant de la justice de Pompadour, nommé par Louise-Elisabeth de Bourbon, princesse de Conti, etc.

B5. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1735-1739 — Enregistrement des provisions : — notaire à Vigeois ; — juge de Blanchefort, nommé par César-Pœbus, marquis de Bonneval ; — marguilliers de la Rédemption-des-Captifs ; — sergent royal au Lonzac ; — lieutenant de juge, nommé par l’abbé de Vigeois ; — bailli et sénéchal

de la duché-pairie de Noailles, nommé par Adrien-Maurice, duc de Noailles et comte d'Ayen, maréchal de France ; — juridiction de Voutzac, dépendant de l'évêché de Limoges ; — charge d'huissier de police de la Sénéchaussée ; — prestation de serment d'un avocat, procès-verbal ; — notaires à Beyssenat, à Saint Cyr-la-Roche, etc. ; procureur fiscal de la baronnie de Juillac, nommé par Emmanuel, marquis de Hautefort.

B6. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1740-1742 — Enregistrement des provisions : — notaires à Treignac, Ségur, Arnac, Affieux, Perpezac, etc. ; — juge de Sadroc, de La Motte-Roffignac ; — office d'avocat du Roi en la Sénéchaussée, pour Jean-Louis Chevalier ; installation ; — prévôt de Champsac ; — marguilliers pour la Rédemption-des-Captifs ; — prestation de serment par l'arpenteur de la Généralité de Limoges.

B7. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1742-1744 — Enregistrement des provisions : — offices de procureurs postulants en la Sénéchaussée ; installation ; — de certificateur des criées ; — de lieutenant général de police de la ville, faubourgs et banlieue d'Uzerche, pour le sieur Lafarge de Fargeas, installation ; — notaires à Saint-Pardoux, Chamboulive, etc. ; — juge de l'abbaye de Vigeois, nommé par l'abbé Antoine de Boisse ; — Rédemption-des-Captifs ; — lieutenant en la juridiction de Charliat ; — office de lieutenant particulier au siège d'Uzerche pour François de Granailles, avocat, installation ; — juge de Saint-Bonnet, etc.

B8. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1745-1751 — Enregistrement des provisions : — juge du Verdier, nommé par messire Claude de Saint-Marsault ; — office d'huissier audiencier ; — juge de l'abbaye d'Uzerche, nommé par l'abbé Antoine -François-Jacmet Gauthier, vicaire général de l'archevêque de Bourges ; — notaires à Chamboulive et à Lagraulière ; — procureur d'office de l'abbaye d'Uzerche ; — office de conseiller pour Pierre Besse de Lanouaille ; — juge de Glandier (paroisse de Beyssac), nommé par le prieur de La Chartreuse, Jean-Baptiste Peytaud ; — commission de juge de la seigneurie de Saint-Cyr-la-Roche à Jean Cournil de Lavergne, par Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, baronne de Bret, dame de La Rivière ; — commission de juge de Comborn, pour Bertrand Cournil, par Jean-Baptiste-Claude de Lasteyrie, comte du Saillant.

B9. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1751-1754 — Enregistrement des provisions : — intérim du siège de Blanchefort ; — notaires à Saint-Solve, au Saillant, à Saint-Bonnet, à Saint-Jal ; — surintendant des eaux, bains et fontaines minérales, nomination au mont Dore ; — juge de Lagraulière, dépendant de l'évêque de Limoges ; — Rédemption-des-Captifs ; — juridiction de Voutzac ; — sergents royaux à Treignac, à Allassac, etc. ; — juges de Pompadour et de Bret, nommés par la marquise de Pompadour ; — office de chirurgien ; — juge de Ségur, etc.

B10. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1754-1760 — Enregistrement des provisions : — lieutenant des maîtres de chirurgie à Uzerche, nommé par Germain de La Martinière, chirurgien du Roi ; — sergents royaux à Estivaux, à Vigeois, etc. ; — marguilliers de la Rédemption ; — procureurs postulants ; — juge de Serre, dépendant de l'abbaye d'Obazine ; — juge du Verdier ; — notaires à Allassac, Meilhards, Eyburie ; — juge de Treignac, nommé par le comte de Boisse ; — lieutenant criminel au siège, procès-verbal d'installation ; — justice de Saint-Jal ; — huissiers audienciers ; — certificateur des criées ; — avocat au Sénéchal, etc.

B11. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1760-1766 — Enregistrement des provisions : — justice de Saint-Jal ; — sergent à Lagraulière ; — marguilliers de la Rédemption ; — installation du procureur fiscal du siège ; — notaire royal à

Estivaux ; — transcription de quelques arrêts du Parlement de Bordeaux, concernant : les prises de corps, les chirurgiens, la tenture des maisons au passage des processions, les enquêtes, etc. ; — sergent au Lonzac ; — installation du procureur du Roi ; - notaire à Uzerche ; — justice de Chamberet, dépendant d'Isaac de Gains, marquis dudit lieu ; — procureur fiscal de l'abbaye d'Uzerche ; — juge de Saint-Bonnet, nommé par Louis-Michel-René de Pérusse d'Escars.

B12. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1767-1776 — Transcription des commissions d'offices : — juge de Pompadour, nommé par le Roi ; — procureur du Roi à Lubersac ; — conseiller au siège d'Uzerche ; — sergent royal à Chamberet ; — juge de Roffignac et de La Chartroule, nommé par Jean Pradel de Lamaze ; — notaire à Saint-Viance ; — conseiller rapporteur du point d'honneur ; — nomination, pour neuf ans, d'un garde dépositaire des archives de la Sénéchaussée ; — archer garde de la connétablie et maréchaussée de France ; — greffier en chef de la Sénéchaussée ; — quittances de prix de charge de sergent royal, données par le comte d'Artois, vicomte de Limoges.

B13. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1776-1781 — Enregistrement des offices : — prestations de serments d'avocats ; — installation du lieutenant général civil, au nom du comte d'Artois ; — installation du lieutenant de police ; — notaire au Lonzac ; — juge de Lagraulière ; — notaire à Treignac ; — juge de Lespinasserie, nommé par messire Louis de Guillaume ; — dispense d'âge pour un notaire ; — notaire à Pompadour ayant le droit d'instrumenter dans tout le Limousin ; — juge de Saint-Pardoux ; — juge de Serre, nommé par l'abbé d'Obazine, aumônier de madame Adélaïde de France.

B14. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1782-1789 — Transcriptions des commissions d'offices : — notaires au Lonzac et à Voutezac ; — juge de La Valette, nommé par le chapitre de Tulle ; — juge du Châtenet, nommé par le chapitre d'Uzerche ; — juge de l'abbaye de Vigeois ; — juge du fief du Puy-au-Juge, nommé par le prieur de Glandier ; — secrétaire-greffier ; — juge du Bournazel, nommé par messire Jean-Baptiste de Lespinasse ; — juge de Comborn, nommé par messire Gaspard de Lasteyrie ; — juge de Blanchefort, nommé par le comte de Bonneval ; — administration des domaines du Roi, conservation des hypothèques ; — la dernière enregistrée est celle de notaire royal à Chamberet.

B15. (Registre.) — In-folio, 404 feuillets, papier.

1773-1781 — Minutes de lettres de ratification expédiées en exécution de l'édit de juillet 1771 : — achats de terrains, de maisons, etc., dans le ressort de la Sénéchaussée d'Uzerche, par des marchands, des bourgeois delà ville, le procureur du Roi du siège, etc. ; — oppositions des parties intéressées, ou mention sans opposition ; quelques-unes imprimées et remplies à la main.

B16. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

1788-1791 — Minutes de lettres de ratification, expédiées en exécution de l'édit de juin 1771 : — achat d'immeubles ; — oppositions des parties intéressées, etc.

B17. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1711-1732 — Transcriptions des actes émanés de l'autorité royale : — édits, déclarations, etc., envoyés au siège d'Uzerche, en exécution de l'ordonnance du 27 mars 1731 ; — gratuité de timbre pour l'enregistrement de ces actes ; — formes et charges des donations ; — cas prévotaux et présidiaux ; — scellés des offices des états-majors et des offices militaires ; — état des personnes de la religion prétendue réformée ; — droit de prémices des ecclésiastiques ; — remise des papiers des notaires décédés, démis ou supprimés, etc.

B18. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1735-1749 — Transcription des édits, lettres patentes, déclarations, etc. : — ordonnance concernant les testaments ; — déclaration sur les registres de baptêmes, mariages et sépultures et les extraits

qui en doivent être délivrés ; — déclaration de la cour de Parlement sur la police rurale ; — arrêt du Parlement sur les exemptions de tutelle et de curatelle ; — tarif des droits des notaires ; — contrainte par corps, — descentes sur les lieux ; — substitutions et fidéicommiss ; — insinuations ecclésiastiques ; — l'hospice d'Uzerche est déclaré hôpital général.

B19. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1756-1760 — Enregistrement des édits, lettres patentes, etc. : — portant création d'une maîtrise des eaux et forêts à Brives ; — ordonnance pour la levée du second vingtième ; — augmentation des gages sur les offices ; -- don gratuit ; — droit du sou pour livre sur les vingtièmes ; — communication des actes des notaires aux inspecteurs des domaines du Roi ; — suppression des offices de jurés, vendeurs et déchargeurs de cuirs ; — contrats des Religionnaires, etc.

B20. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1762 — Transcription des édits, lettres patentes, etc. : — arrêts du Parlement de Bordeaux, concernant l'inspection des maisons de jésuites par les officiers de la Sénéchaussée ; — inventaire des livres des jésuites qui doivent être supprimés ; — droit des rôles de dépens ; — papier timbré du duché d'Albret ; — serment des Jésuites ; — acquisitions par les gens de main morte.

B21. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1763-1767 — Transcription des édits, etc. : — règlement pour les collèges qui ne dépendent pas de l'Université ; — administration des biens des Jésuites et des Religionnaires ; — circulation des grains ; — papiers des notaires décédés ; — dénombrement des biens-fonds du royaume ; — rétablissement du centième denier sur les immeubles fertifs ; — octrois des villes ; — défense de colporter des ouvrages concernant les finances de l'État ; — marque des eaux-de-vie ; — dessèchement des marais et palus ; — règlement pour l'administration des villes et bourgs ; — police rurale ; — intérêt de l'argent fixé au denier vingt-cinq ; — droit d'aubaine supprimé entre la France et l'Autriche ; — quote-morte des curés, etc.

B22. (Registre.) — In-folio, -49 feuillets, papier.

1767-1769 — Enregistrement des édits, etc. : — honneurs, rang et préséance des gouverneurs des villes closes ; — défrichement des landes ; — défense d'élargir les prisonniers condamnés au bannissement ; — édit concernant les arts et métiers ; — brevets et lettres de privilège ; — édit permettant à toute personne de faire le commerce ; — levée du deuxième vingtième ; — suppression des offices de présidents des Présidiaux ; — administration des villes et bourgs ; — chirurgiens des vaisseaux ; — règlements des greffes des Sénéchaussées ; — restrictions à l'usage des monitoires ; — droit de minage ; — registres d'écrou ; — engagement dans les ordres religieux.

B23. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1769-1771 — Enregistrement des édits, etc. : — abolition du droit d'aubaine en faveur des sujets de l'évêque de Spire, de Souabe et de Franconie ; — défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission ; — traité de commerce avec Hambourg ; — subsistance des pauvres du Limousin et du Périgord ; — curés des villes murées ; — augmentation de finance et de gages pour les officiers de la chancellerie ; — règlement de la vente des substances vénéneuses ; — fixation des portions congrues.

B24. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1771-1774 — Enregistrement des édits, etc. : — suppression du droit d'aubaine en faveur des sujets de la duchesse de Weimar ; — circulation des grains ; — création d'offices au Parlement de Bordeaux et état des officiers de ce Parlement ; — confirmation des titres des anoblis depuis 171 S ; — suppression de la table de marbre du Parlement de Bordeaux ; — création des conservateurs des hypothèques et tarif de leurs droits ; — déclaration du Roi sur les committimus ; — frais de procédure criminelle dans les justices seigneuriales ; — tarif des droits sur les papiers et cartons ; — marques des étoffes ; — compétence des prévôts des marchands.

B25. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1774-1777 — Transcription des édits, etc. : — défense d'établir des loteries ; — commerce des grains ; — rétablissement du Parlement de Bordeaux ; — suppression des offices de receveurs des tailles ; — défrichements ; — circulation des vins ; — renouvellement de la défense faite aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens.

B26. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1777-1778 — Enregistrement des édits, etc. : — paiement des mandements pour frais de justice ; — règlement de la juridiction des Présidiaux ; — tarif des huissiers ; — abolition du droit d'aubaine en faveur des sujets polonais ; — suppression des comptoirs de plomb des marchands de vins ; — quêtes pour la Rédemption-des-Captifs ; — eaux et forêts ; — suppression des offices de lieutenants généraux d'épée, chevaliers d'office et conseiller honoraire ; — privilèges des gens de mer ; — greffier condamné à restitution ; — encouragements à la course contre les ennemis de l'État.

B27. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1778-1780 — Enregistrement des édits, etc. : — inhumations dans les églises ; — règlement pour les jésuites rentrés en France ; — restrictions du droit d'aubaine ; — traité de commerce et d'amitié avec l'Amérique septentrionale ; — profession religieuse ; paroisses portée à 250 livres ; — corvées ; — règlement pour la peinture et la sculpture ; abolition du droit de suite sur les serfs et mainmortables ; — assurances commerciales ; — port de décoration par les chanoines interdit hors de leur province ; — requête civile ; — manufactures ; — droit annuel des offices ; — déclaration contre les endormeurs ; — port d'armes et attroupements.

B28. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1780-1786 — Enregistrement des édits, etc. déclaration concernant les Présidiaux ; — prorogation du second vingtième ; — restriction du droit d'aubaine ; — remèdes examinés par la Société royale de médecine ; — marque des étoffes ; — défense d'ouvrir les cabarets pendant les offices. — rapports des maîtres et des ouvriers ; — anoblissement dans les colonies ; — alluvions, atterrissements et relais des rivières navigables.

B29. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1786-1789 — Transcription des édits, etc. : — substitution pour le marquis de Hautefort, avec la date des aliénations et leur objet ; — tarif des droits des procureurs ; — police des sociétés sous signature privée ; — cimetières ; — exemption des droits de lods et ventes ; — élèves en chirurgie ; — défense de faire procéder à l'inoculation de la petite vérole ; — requête civile ; — abolition du droit d'aubaine en faveur des sujets anglais ; — taxe des ports de lettres ; — défense de lier les gerbes avec des branches d'arbre ; — translation du Parlement de Bordeaux à Libourne ; — ordonnance criminelle ; — tribunaux d'exception ; — cour plénière ; — convocation des États Généraux, fixation du nombre des députés.

B30. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier

1601 — Insinuations de donations, mariages, etc. : — Antoine Boulière, Jeanne Charlus, de Treignac ; — Barry, du Lonzac ; — Giraudole, de Voutezac ; — Rigal, de Saint-Germain-les-Veignes ; — Brivezac, receveur des tailles du Bas-Limousin, à Tulle ; — Varilhaud, d'Uzerche ; — Jean Soulet, de Vigeois ; — Comby, d'Orgnac ; — Lassalle, de Chamberet ; — Antoine de Bonneval, sieur de l'Ort ; — Jeanne Hugon, du Prat ; — mariage du sieur de Bort et de demoiselle de Bonneval.

B31. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier

1682 — Insinuations de donations, testaments, etc. : — mariage de Joy et, de Juillac ; — testament de Jean Giraudole, de Voutezac ; — donation de Bergeal, de Sadroc ; — mariage de Souham, de Saint-Bonnet ; — de Lavialle, d'Uzerche ; — du sieur Du Saillant et de demoiselle de Champagnac ; — testament de Pradel d'Uzerche ; — mariage de Chignac ; — donation de

Bigourie, de Chamboulive ; — du sieur de Monceaux, de Viam ; — d'Antoine Chaverivière de Lafarge, de Saint-Bonnet.

B32. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1603 — Insinuations de donations, testaments, etc. : — mariage de Pierre Galland, de Saint-Bonnet ; — donation de Catherine Devaux ; — mariage de Bordes, du Lonzac ; — donation de Bernard Chastanet, d'Allassac ; — de Géraud Gautier, d'Uzerche ; — de dame Hélène de Saint-Marsault, veuve de Gaspard de Montagnac ; — déclaration du garde du scel de Pompadour pour une révocation de donation ; — donations de Jean Goutte, d'Ornac ; — de Jean Besse, prêtre ; — de Pierre Moncoulon, d'Estivaux ; — de Gabriel Masdupuy, de Vigeois ; — mariage de Jean Saigne, de Chamboulive ; — donation de Charlotte de Bar à noble Guy de Lafaurie et Charles de Bar ; — testaments de M^e Gabriel Bleygeat, de Vigeois ; — de noble François Guyon Duprat.

B33. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1604 — Insinuations de donations, testaments, etc. : — mariage de François Feugeas, de Lonzac ; — de Jeanne Vernejoux, de Chamboulive ; — testaments de M^e Barthélémy Géraud, de Juillac ; — de Francillon Bigeardel, de Perpezac-le-Noir ; — mariage de Charles de Lavau, capitaine d'Uzerche, et d'Antoinette Besse : 1,000 livres, une robe de camelot de soie et cotillon à l'équipollant, lit, coffre et linge ; — testament de Biais Thomas, de Voutezac : pension des veuves ; une robe tous les trois ans ; — Pierre Germain, seigneur de La Jante ; de Catherine Delort, de Ségur.

B34. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

1605 — Insinuations de donations, testaments, etc. : — testament de Françoise Genier, d'Objat ; — mariage de Jean Goudrias, actes reçus sous le scel établi par le roi de France et de Navarre aux contrats des comtés de Périgord et vicomte de Limoges ; — mariages de Jean Bournazel, de Saint-Jal ; — Bertrand Charrieyras, d'Objat ; — testament de Jeanne Des Aguiliers, d'Espartignac ; — de Léonard Mazard, notaire ; — de Jean Vinatier, de Treignac ; — de Françoise Laroche, femme de M^e Jean Clédat, avocat ; — mariage de Pierre Reynié, acte passé dans l'auberge de Treignac. — (Sur la couverture : Déclaration du garde-scel des montagnes d'Auvergne.)

B35. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1606 — Insinuations de donations, testaments, etc. : — testament de Jeanne Chamberet d'Allassac ; — mariage de Jeanne Monteil, de Saint-Bonnet-l'Enfantier ; — de Cilles Pourchier, d'Estivaux ; — demande d'investiture au comte de Comborn ; — mariage de Léonard Bardon, d'Allassac ; — de Léonard Barbu, de Soudène ; — de Poumier, de Treignac ; — de Guillaume Varillaud, de Treignac ; — homologation de contrat de vente ; — donation par Jean Coummagnac, de Vigeois ; — testament de Marguerite Nauche ; — de demoiselle Louise de Sahuguet ; — donation au seigneur de Saint-Jal ; — donation d'Antoine Goulfer, de Beyssenat ; — actes passés à Bordeaux ; — testament de Catherine Symon, de Symon (paroisse de Vigeois) — (sur la couverture : Expédition de contrat de vente).

B36. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier.

1607 — Insinuations des actes de donations, testaments, etc. : — mariage de Léonarde Murât, de Vigeois ; — testament d'Antoine Crouzevialle, de Voutezac ; — surnoms ; — mariage de Léonarde Reyrole ; — donation par noble François de Lubersac, seigneur de Chabrignac ; — noble Jean Du Saillant, gentilhomme de la chambre du Roi ; — donation d'une pièce de vigne à Bertrand Durand, d'Allassac ; — testament d'Etienne Bousquet, seigneur de Saint-Pardoux.

B37. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1608 — Insinuations de donations, etc. : — testament d'Etienne Lornac, de Perpezac-le-Noir ; — mariage de François Combret, de Ségur ; — difficultés à l'occasion des testaments des étrangers ; — donation par Rigal Dumas, écuyer, seigneur du Peyzac. — révocation de donation ;

— donation en faveur de noble Gervais de Bouchiat, seigneur du Bigeardel ; — en faveur de M^e Jean Chavaille, juge de Champsat, procureur d'office de la ville d'Uzerche ; — mariage de M^e Etienne de Joyet, avocat au Parlement de Bordeaux ; — testament de Guillaume Albier, de Saint-Pardoux ; — mariage de Benoît de Lanoaille, de Chamberet.

B38. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1609 — Insinuations de donations, etc. : — révocations de donations ; — testament de Pierre Larougerie, d'Allasac ; mariage de Jean Pouch, d'Estivaux ; — de messire Jacques, comte d'Escars, et dame Olympe de Saint-Marsault ; — du seigneur d'Estresse et de Martine de Carcassonne ; — de Pierre Dumas, écuyer, fils de feu Pierre, et de Léonarde de Saint-Aulaire ; — de noble Geoffroy de La Roche-Aymond ; — de messire Philibert de Pompadour et de dame Marguerite de Montgomby.

B39. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1610 — Insinuations de donations, etc. : — mariage de François Chignac ; — testament d'Héliote Peyrac, de Saint-Bonnet-l'Enfantier ; — mariage de Jean Combet, de Saint-Salvador ; — de messire Louis de Roffignac, écuyer ; — donation par Jean Du Saillant, coseigneur d'Allasac ; — testament de Pierre Fleygnac, d'Estivaux ; — mariage de Pierre Rebeyrolle, de Soudène — (sur la couverture : Expédition de contrat de vente).

B40. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

1612 — Insinuations de donations, etc. : — mariage de Pierre Blénye, d'Uzerche ; — donation par messire Henri de Bonneval, gentilhomme ordinaire de la chambre, seigneur de Blanchefort, à M^e Antoine de Montgibaud, sieur du Vieux-Chastang, d'une bruyère ; — mariage de noble Jean Plaisant de Bouchiat, écuyer ; — de Jean Desplats, de Saint-Cyr-la-Roche ; — donation par Antoine Peyramaure, de Ségur ; — testament de Marguerite Barrière, d'Estivaux.

B41. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

1613 — Insinuations de donations, etc. : — mariage de Catherine Glandier, de Chamberet ; — testament de messire Jacques d'Escars, chevalier du Roi, conseiller en ses Conseils ; — mariage de François Lajugie, de Saint-Bonnet ; — de Marguerite Pontier ; — de Catherine Plantadis, du Lonzac.

B42. (Registre.) — In-folio, 215 feuillets, papier.

1615-1616 — Insinuations de donations, etc. (couverture : Constitution de dot) ; — mariage d'Etienne Vidalie, de Sadroc ; — donation par Jeanne Dufraysse ; — mariage de noble Jean du Poumier ; — de noble Annet-Hugues, seigneur Du Prat et de Magoutières ; — de noble Pierre de Limoges, seigneur de La Gorsse et de La Farge ; — testament de demoiselle Philippe Duboys ; — mariage d'Etienne Dumas, de Treignac ; — testament de Blaise Vaissignac, de Treignac ; — de M^e Pierre de Chavaille ; — mariage de Jean Villepreux, d'Objat ; — testament de Marie de Masvalicr ; — de noble Louise de La Forestie, femme de Jacques de Lespinas, seigneur d'Auliac ; — de demoiselle Catherine de Vitrac.

B43. (Registre.) — in-folio, 125 feuillets, papier.

1617 — Insinuations de donations, etc. : — mariage de Jeanne Borie-Labat, de Vigeois ; — donation par Marguerite Chiniac ; — par Jeanne Peyronneau, de Saint-Cyr-les-Champagnes ; — par le sieur François Dupuy, de Treignac ; — mariage de noble Jean de Meilhards, écuyer, seigneur de Vervialle ; — donation, par messire Philibert de Pompadour, de l'office de greffier de la baronnie de Bret.

B44. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1618 — Insinuations de donations, etc. : — mariage de Jeanne Pierrefitte, de Chamboulive ; — de Léonard Comby, de Comborn ; — donation par Catherine Delpy, d'Allasac ; — mariage de

Catherine Cheylard, de Treignac ; — donation de Loys de Roffignac à son frère, qui lui avait plusieurs fois sauvé la vie, de tous ses biens meubles et immeubles ; — par Michel Cousty , de Beyssac ; — par Jean Lascoux , de Saint-Solve ; — par M^e Jean Clédât, avocat.

B45. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1619 — Insinuations de donations, etc. : — donation par Pierre Pommepuy, de Voutezac ; — par messire Jean-Charles Gontaut de Biron à son neveu messire Jean-Charles de Pierrebuffière ; — mariage de Pierre Chavaille, avocat au Parlement de Bordeaux ; — donation par Gabriel Buge, de Lagraulière ; — mariage de Françoise Bonnet, du Saillant.

B46. (Registre.) — In-folio, 179 feuillets, papier.

1670-1673 — Insinuations de donations, etc. : — donation par Anne Peyramaure , de Seilhac ; — par Guillaume Monjauze, de Chamboulive ; — testament de Marguerite Chazal, veuve de Barthélémy Gautier, d'Uzerche ; — donation par demoiselle Anne de Monfrabœuf ; — mariage de dame Suzanne de Sahuguet ; — donation par Marguerite Goutte, veuve de François Savodin, sergent ; — confirmation des privilèges des frères de l'Observance-Saint-François ; — donation par noble Etienne Brachet, écuyer, à son fils Dominique, seigneur de La Borderie ; — testament de noble Charles de Bousquet, de Saint-Pardoux ; — enregistrement de quelques provisions d'offices : Juge de la Vinadière, notaire à Seilhac, régisseur de l'abbaye d'Uzerche, archer de la Connétable. etc.

B47. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1674-1689 — Insinuations de donations, etc. : — donation en faveur de messire Jean , marquis de Pompadour, acte passé dans le palais épiscopal de Limoges ; — mariage de demoiselle Françoise de Clédât, fille de M^e Antoine, lieutenant criminel de robe courte en la Sénéchaussée d'Uzerche ; — de Annet Mosnier Des Planaux, seigneur du Repaire ; — de messire Martial de Clary, seigneur de Saint-Angel ; — de demoiselle Philippe de Boisseuil, fille de messire Jacques, maréchal de camp des armées du Roi ; — donation par Jean Grandchamps, de Treignac ; — mariage d'Antoine de Saint-Pardoux, premier capitaine des dragons du régiment de la Reine ; — de messire Gaspard Plaisant de Bouchiat, seigneur du Bigeardel ; — donation par M^e François Farge, docteur en théologie ; — mariage de Marie-Françoise du Gibanel, demeurant au château de Ventadour ; — mariage de messire François Labeaume de Foursat, etc.

B48. (Registre.) — In folio, 125 feuillets, papier.

1691-1697 — Insinuations de donations, etc. : — par Françoise Eyssartier, de Saint-Bonnet-la-Rivière ; — pour cause de départ pour l'armée ; — par Jeanne Fourie, de Saint-Jal ; — mariage de messire Joseph de Puget, grand président au Parlement de Toulouse, avec la fille de messire François Chavaille, seigneur de Faugeras ; — saisie à la requête de messire Antoine-Gaston de Roquelaure, pair de France ; — donation par dame Anne de Pierrebuffière ; — procuration de Léonard Materre, docteur en théologie, curé de Saint-Martin, — mariage de messire Gabriel de Ruben de Lombre, seigneur de La Blancherie, lieutenant au régiment de la Reine, etc.

B49. (Registre.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

1731 — Insinuations de donations, en exécution de la déclaration du Roi du 27 juin 1731 : — donation de Gauthier Godefroy, d'Allassac, en faveur d'Antoine Roubertie, son beau-frère, de la nue propriété d'un jardin.

B50. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1732 — Insinuations de donations et autres actes : — mariage de Marie Lajugie avec Léonard Buisson, praticien ; — donation par Marie Vielbans à son fils ; — par Martine Bessat, de Juillac, à son beau-frère ; — par Gabriel de Lavaux ; par Léonard Boiste ; — par Léonard Cousty de Beyssac.

B51. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1733 — Insinuations de donations, etc. : — donation par demoiselle Anne Combret, veuve de Jean Combret, maître chirurgien à Ségur ; — par Léonarde Geneste, d'Uzerche ; — notes marginales sur les droits perçus, — mariage de Léonard de Lapomélié, d'Eymoutiers ; — donation de Thérèse Roche, de Lascaux, à Etienne Cousty, son mari.

B52. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1734 — Insinuations de donations, etc. : — mariage de Jeanne Tereygeol, d'Uzerche, et de Jean Ségaud, de Vigeois ; — dot d'Antoinette Queille, de Chamboulive ; — donation par Jean Lavaud, cavalier dans le régiment de M. de Marbaux ; — par Jeanne Juge à son fils ; — par Marie Poumier, de Chamboulive ; — par Marguerite Viallevaleix, de Vigeois ; — par Jean Mouret, émigrant.

B53. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1735 — Insinuations de donations, etc. : — donation par Léonarde de Saint-Martial de Conros, veuve de messire François de Marcillac, à son fils ; — par Marguerite Buge, de Lagraulière ; — par Christophe Darlavoix, de Saint-Bonnet-la-Rivière ; — par Léonarde Leygnac, de Chamboulive.

B54. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1736 — Insinuations de donations, etc. : — donation par François Villepreux, de Juillac ; — par Antoine Chabasse, de Treignac ; — par noble Antoine de Rochefort, écuyer, de Lapleau : — acte passé devant les notaires du châtelet de Paris, par lequel le marquis de La Vallière donne à Louis Dupuis, garde du corps, une pension de 600 livres ; — donation à cause de mort par François Cougny, soldat au régiment d'Anjou ; — mariage d'Etienne Jarrige, de Lascaux ; — donation en faveur de M^c Pierre Firmigier, sieur de Journat, de Chamberet.

B55. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1737 — Insinuations de donations, etc. : — donation par Léonarde Mournetas ; — mariage de demoiselle Annette de Joussineau, fille de noble François, seigneur de Fayat ; — donation par messire Antoine Chauvau, de Bo-chefort, écuyer.

B56. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1738 — Insinuations de donations, etc. : — donation par messire Léonard Mazelle, curé ; — par le sieur Jacques de Bonne, seigneur de Lagaudie, bourgeois ; — mariage de messire François-Armand de Lalande, écuyer ; — de Bertrand Doussaud, d'Uzerche ; — donation d'un père à son fils sous la condition d'une rente de 25 sols par mois, à cause de son grand âge ; — donation par Jacques Dubois, de Juillac ; — par Jean-Baptiste Besse, religieux novice de l'abbaye d'Uzerche, en faveur de son frère.

B57. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1736 — Publication de donations : — certificats, signés,, par le procureur du Roi près le siège d'Uzerche, constatant que la publication des donations a été faite aux audiences.

B58. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

1739 — Insinuations de donations, etc. : — donation par Léonard Lavialle de Saint-Sornin-Lavaux en faveur de Jean Géraud, bourgeois de Juillac ; — par Jean Desage, de Chamberet ; — par Antoine Lespinas, de Saint-Jal.,

B59. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier

1738-1739 — Publication de donations : — certificats de publications à l'audience du sénéchal, signés parle procureur du Roi près le siège d'Uzerche.

B60. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1740 — Insinuations de donations, etc. : — donation par Pierre Vayne, bourgeois d'Uzerche ; — mariage de Léonard Chartrussas, d'Uzerche ; — de Marie Boucheteil, de Chanteix ; — donation en faveur de Pierre Chaput, bourgeois ; — donation par Toinette Cessât, d'Estivaux.

B61. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1741 — Insinuations de donations, etc. : — donation par Jean Voulury , de Chabrignac ; - par François Fougeannet, de Pierrefitte, à condition de travailler au profit du donateur ; — par Jeanne Bunisset, fille dévote de Treignac ; — par Claudine Châtaigner, de Sainte-Eulalie ; — compte et quittances finales ; — donation par François Dumond, de Chamboulive ; — mariage de Gonde Fayard et Pierre Rugnier, d'Uzerche ; — de Pierre Pingrieux, journalier ; — donation par Léonarde Bonnelye , veuve de M^e Danis Chignac, sieur des Bardons, rapporteur du point d'honneur en la maréchaussée d'Uzerche, en faveur de M » Bertrand Cournil de Lavergne, avocat, juge du Saillant.

B62. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier

1742 — Insinuation des donations, etc. : — donation par Charles Bole, de Chamberet ; — mariage de Jacques Claux, de Saint-Jal ; — donation par Léonarde Dumond, de Voutezac ; — de Léonard Crouzille, de Treignac ; — de Jacqueline Juge, d'Arnac-Pompadour ; — mariage de messire Philippe Green de Saint-Marsault, chevalier ; — donation par Marguerite Pradel, veuve Reyrole, d'Uzerche.

B63. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1743 — Insinuation des donations, etc. : — mariage d'Etienne Monsaugère , de Chamboulive ; — de Jean Coudert, de Saint-Sornin-Lavaux ; — de Guillaume Reynal, de Vars ; — de Jean Salles, du Lonzac ; — de François Cartier, marchand , de Paris ; — de messire Jean-Jacques Hugon Du Prat, seigneur de Magoutière ; — de Gabriel Turenne, de Vigeois.

B64. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1744 — Insinuation des donations, etc. : — donation par Antoine Larivière , marchand, de Treignac ; — mariage de Pierre Deyzat, de Donzenac ; — donation par Jeanne Marsillon, de Pierrefitte ; — mariage de Jean Chadal, de Condat ; — donation de Louis de Noailles, duc d'Ayen , maréchal de camp , en faveur de son intendant, d'une rente sur le village de Saulet ; — mariage de Françoise Rivassou, de Seilhac ; — donation par M^e Henri Chavaille, commissaire de police à Uzerche, en faveur de sa fille ; — par demoiselle Isabeau Pontier.

B65. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1745 — Insinuation des donations, etc. : — donation par Marie Chastras, d'Allasac ; — mariage de Bernard Mondy, de Saint-Mesmin ; — de Jacques Soleilhavoulp, de Chamboulive ; — donation par Marie Rondet, fille du tiers ordre de Saint-Dominique, de Treignac ; — par Pierre Chadadias, matelot ; — par Gabriel Farge Du Mas, sieur du Poujadou, de Treignac ; — par Catherine de Grenailles du Theil, etc.

B66. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1746 — Insinuation des donations, etc. : — donation par Bernard Molinier, de Voutezac ; — mariage de Françoise Mailher, de Concèze ; — de Pierre Feugeas, de Saint-Jal ; — partage des biens de messire Etienne de Brachet, seigneur de Lagorsse ; — de François Noailhetas, de Saint-Jal, etc.

B67. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1747 — Insinuation des donations, etc. : — mariage d'Antoinette Chastanet de Chamboulive ; — donation par Jean Génier, d'Allasac ; — par Léonard Comby, d'Orgnac : — par François d'Aimais, bourgeois d'Ayen ; — par Anne Laplaigne, de Ségur ; — par Jean Massoutre, de Vigeois ; — par Pierre Cournarie, de Pompadour ; — par M^e Mathieu Simon, vicaire à Uzerche ; —

mariage de Jean Célérier, de Ségur ; — d'Antoine Guinot, de Chamberet ; — fondation par Jean-Baptiste Dubois, chanoine de l'église Saint-Honoré, à Paris, d'écoles à Allassac ; — donation par Antoine Pascarel, de Saint-Solve ; — partage des biens de la maison de Boisse, au château de Lafarge, paroisse de Chamberet.

B68. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1748 — Insinuation des donations, etc. : — donation par Jeanne Durieux, d'Ornac ; — par Françoise Sauvage, d'Allassac ; — par Jean Dufaure, seigneur de Lavareille, bourgeois de Voutezac ; — par François Fourie, dit Lafrance, soldat au régiment de Guise ; — par François Noailhat, dit Simon, cavalier au régiment de Saint-Jal ; — donation par Peyronne Rey, de Saint-Bonnet ; — par messire Jean-Claude de Lasteyrie, comte du Saillant, grand sénéchal du Limousin.

B69. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1749 — Insinuation des donations, etc. : — donation par Jacques Montézy, de Juillac ; — mariage de messire Jacques Roux de Lusson et de demoiselle Bonne de La Rochemar, de Beyssenat ; — donation par messire Charles de Bonneval ; — par M^e Jean Masmorel, chanoine d'Eyinoutiers ; — par Guillaume Trarieux, de Saint-Cyr-lès-Champagnes ; — par Pierre Boucheron, de Treignac.

B70. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1750 — Insinuation des donations, etc. : — donation par Gérai Mazin, de Lubersac ; — mariage de Jean Nicolet de la Grillère, bourgeois de Tulle ; — donation par Etienne Vauzours, de Voutezac ; — par Marguerite Nauche, de Vigeois ; — par Léonarde Masvalier, de Meilhards ; — par Antoine Juge, huissier audiencier au sénéchal d'Uzerche ; — acte passé au château de messire Léonard Combescot de Lajugie, conseiller en l'Élection de Brives ; — donation par Françoise des Pradeaux, religieuse de Saint-Bernard, à Tulle ; — par Gabrielle Combredet, de Pompadour.

B71. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1740-1751 — Publication des donations : — certificats de publication à l'audience du sénéchal, signés par le lieutenant général et le procureur du Roi.

B72. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1751 — Insinuation des donations, etc. : — donation par Léonard Champeaux, de Lacelle ; — par messire Guillaume Brunet de La Mérierie, de Tulle ; — par Geneviève Lacombe, d'Allassac ; — mariage de Jean Goursolas, d'Uzerche ; — de messire Jean-Baptiste-François de Rebeyret, seigneur de Lafeuillade ; — donation par Marie Galatry, d'Allassac ; — mariage de Léonarde Bardy ; — de François Deshors, de Chamboulive ; — de Gabriel Ruben, sieur de Rembal, de Treignac.

B73. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1752 — Insinuation des donations, etc. : — donation par Louise Lascaux de Saint-Solve ; — mariage de Pierre Patier, de Chamberet ; — donation par Françoise Pradeaux, d'Ornac ; — par Etienne Sol, du Lonzac ; — mariage de Marguerite Bleygeat, du Bigeardel ; — d'Isaac Chassigne, praticien, de Condat ; — donation par Jean Gorsse, du Lonzac ; — par Pierre du Chastenet, chevalier de Saint-Louis.

B74. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1752 — Insinuation des donations, etc. : — donation par Martial Lavaux, de Juillac ; — mariage de Jean Hugon, de Saint-Mesmin ; — de demoiselle Bigorie, fille de François Bigorie, subdélégué de l'intendant ; — donation de Marie Lassalle, d'Ornac ; — de demoiselle Suzanne Chadourne, de Treignac ; — de Pierre Peytourie, d'Allassac.

B75. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1754 — Insinuation des donations, etc. : — mariage de M^e Henri de Clédat, avocat en Parlement ; — de Pierre Decoux, de Chamberet ; — d'Antoine Dumont, d'Uzerche ; — de Jean Chaloux, de Lonzac ; — de Pierre Buge, de Lagraulière.

B76. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1755 — Insinuation des donations, etc. : — donation par Françoise Bavel, de Voutezac ; — mariage de Samuel Grivel, d'Uzerche ; — de Jean Fourie, praticien, de Pierrefitte ; — donation par Jeanne de Michel, dévote de Saint-Dominique ; — par messire Claude de Lasteyrie, en faveur de son maître-d'hôtel, d'un pré dépendant du domaine de la Vergue ; — par Jean Langélie, de Sainte-Eulalie ; — mariage de messire Charles de Boisseuil, lieutenant-colonel ; — donation en faveur de Jérôme Lafarge, curé de Saint-Nicolas ; — donation par messire Joseph de La Capelle, commandant de Figeac, en faveur de François de Boisse, vicomte de Treignac.

B77. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier

1756-1757 — Insinuation des donations, etc. : — donation par François Charille, de Sadroc ; — par Gabriel Léliaud, bourgeois de Saint-Hilaire-lès-Courbes ; — mariage de François Latreille, de Chamberet ; — donation par Antoine Nauche, sieur de La Cotte, de Vigeois ; — par Marie Lavialle, de Lascaux ; — par Léonard Lasserre, de Chamboulive ; — mariage de Charles Grandchamps de Cueille, juge de Treignac ; — donation par Etienne Toulmond, de Saint-Robert (duché de Noailles).

B78. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1759 — Insinuation des donations, etc. : — mariage d'Antoine Doucet, praticien, du Lonzac ; — donation par Marie Bournazel, d'Uzerche ; — mariage de François Materre, de Saint-Martin-Sépert ; — donation par Guillaumette Crouzevialle, d'Allasac ; — mariage de M^e François Faucon, intendant du duc d'Ayen ; — donation par dame Jeanne Dumas du Peysac.

B79. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1760 — Insinuation des donations, etc. : — mariage de Léonard Mauranges, procureur de la juridiction de Chamberet ; — donation par Claude Coulombet, d'Uzerche ; — par Jean Boutot, de Voutezac, en faveur de messire Claude de Lasteyrie ; — par Jean Nussas, de Sainte-Eulalie.

B80. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1761 — Insinuation des donations, etc. : — testament de Jeanne Monteil, de Saint-Jal ; — mariage de Guillaume Reynaud, de Concèze ; — testament de Guillaume Descard, sieur Du Queyroux, de Sadroc ; — donation par François Lajugie, bourgeois de Chabignac ; — mariage de Léonard Vareillaud, d'Uzerche ; — partage des biens de la maison de Harcourt ; — donation par messire Joseph Pradel de Lamaze, prieur de Magoutière ; — par la comtesse Marthe de Boisse, d'une pension de 300 livres en faveur de sa servante, etc.

B81. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1762-1763 — Insinuation des donations, etc. : — donation par dame Anne Clédat, d'Uzerche ; — mariage de Louis Combroux, de Saint-Germain-les-Vergnes ; — donation par Jean Puyraveaux, compagnon maréchal ; — par demoiselle Marie Forest, de Saint-Bonnet-l'Enfantier ; — par M^e Esclavard, sieur de Boisse, docteur en théologie ; — mariage de messire Pierre-Hélie Pasquet de Lavignac, capitaine des vaisseaux du Roi.

B82. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1764 — Insinuation des donations, etc. : — mariage de Pierre Combescot Du Chambon, d'Uzerche ; — donation par Louise Lafon, veuve de Pierre Degains, de Treignac ; — par François Boyer, d'Uzerche ; — mariage de demoiselle Marie-Agathe Comte de Beyssac, de Saint-Augustin ; — donation en faveur de messire Claude de Lastic, capitaine, par Joseph Creveilher, de Meilhards.

B83. (Registre.) In-folio, 50 feuillets, papier.

1765 — Insinuation des donations, etc. : — donation par Léonard Roche, de Lubersac ; — mariage de messire Jean de Bardoulat, écuyer, de Tulle ; — donation par Jean Vialle, bourgeois d'Uzerche ; — mariage de Joseph Roubertie, d'Allassac ; — donation par Jean-Baptiste Solvy, sieur du Pouget et de Rouffignac ; — par Guillaume Joyet, de Saint-Bonnet.

B84. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1766 — Insinuation des donations, etc. : — donation par Guillaume Lagueyrie, de Donzenac ; — mariage de François-Joseph de Malouzieux, d'Allassac ; — donation par Joseph Savodin, bourgeois de Treignac, inventaire de meubles ; — par messire Louis de Lubersac, chevalier de Chabrignac.

B85. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1767 — Insinuation des donations, etc. : — donation par Gabriel Chapol, d'Uzerche ; — par les sieurs Degains père et fils, en faveur du domestique de madame la marquise de Linars ; — par Léonard Bussière, de Chamboulive ; — par Pierre Palier, de Meilhards ; — mariage de Jean-Joseph Brossard, conseiller en l'Élection de Tulle ; — donation par Jean-Marie Lastic de Saint-Jal, vicaire général de l'archevêque d'Alby.

B86. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1767 — Insinuation des donations, etc. : — donation par Jean Teyssierde Viam ; — par messire Pierre de Lubersac, demeurant au château de Chabrignac ; — mariage du sieur Antoine Truveilher, maître chirurgien ; — donation par Pierre Crouzeille, marchand, de Treignac ; — par Léonard Chaverivière, de Chamberel ; — par Jean Jargette, de Saint-Mesmin ; — par Joseph Dalmas, de Saint-Robert ; — par François Elias, sergent du marquisat de Pompadour, inventaire de mobilier ; — par Léonard Bleynie, d'Uzerche, en faveur de Léonard de Lavareille, gendarme de la garde.

B87. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1769 — Insinuation des donations, etc. : — donation par Marie Chamberoux, de Bogier ; — en faveur de Pierre Leyniat, bourgeois de Corrèze ; — de Pierre Chapus, de Sainte-Eulalie ; — en faveur de Marie Felletin, inventaire de mobilier ; — mariage de demoiselle Marie d'Ussel ; — donation par haute et puissante dame Thérèse de Sauvebœuf, première baronne du Limousin ; — par Marie Rivière, de Chamboulive.

B88. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1770 — Insinuation des donations, etc. : — donation par M^e Pierre de Chiniac, coseigneur d'Allassac ; — par Guillaume Pommepuy, d'Objat ; — par Marie Lecomte, d'Uzerche ; — par demoiselle Elisabeth Schlafer, de Concèze ; — mariage de demoiselle Marguerite Clédat, d'Uzerche ; — donation par M^e Léonard Lasserre, de Chamboulive.

B89. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1771 — Insinuation des donations, etc. : — donation par Jean-Jacques Meilhol, de Treignac ; — par Françoise Roussel, de Saint-Robert et Saint-Maurice ; — par messire Joseph Parel d'Esperut, écuyer, en faveur de Léonard Laborie, sergent royal ; — par le sieur Pierre Forest de Faye, bourgeois du Lonzac, etc.

B90. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1772 — Insinuation des donations, etc. : — donation par Jean Mathathias, de Chamberet ; — mariage de demoiselle Jacqueline de Labonne, de Lubersac ; — de demoiselle Philippe Fontaine, de Donzenac.

B91. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1773 — Insinuation des donations, etc. — mariage de Jeanne Charbonnel, de Lagraulière ; — donation par Pierre Albert, de Juillac ; — par Jean-François Grandchamps, bachelier en théologie,

de Treignac ; — de messire François d'Hautefort, chevalier, seigneur de Lamothe ; — mariage de Barthélémy Maurange, de Chamberet.

B92. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1774 — Insinuation des donations, etc. : — mariage de Pierre Geneste, d'Objat ; — donation par Léonard Laplagne, de Pompadour ; — par M^e François Muzat, docteur en théologie ; — par demoiselle Catherine de Monfrabeuf, de Rogier ; — par messire Jacques de Gain, baron de La Theyssonnière ; — mariage de Jean Bleyne, d'Uzerche.

B93. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1775 — Insinuation des donations, etc. : — donation par François Fleysac, du Lonzac ; — par Gabrielle Chevalier, de Saint-Maurice ; — par Léonard Mazière, du Lonzac ; — par demoiselle Adrienne Poumeau, de Saint-Bonnet, inventaire des biens ; — par Pierre Besse, d'Uzerche ; — par Jean Chavan, de Chamboulive.

B94. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1776 — Insinuation des donations, etc. : — donation par Martin David, de Saint-Bonnet-la-Rivière ; — par Pierre Doucet, personne du commun ; — par Léonard Madrange, du Lonzac ; — par Jean de Vignie, d'Ornac ; — en faveur de messire Simon de Chauveron, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie ; — par Marianne Léliaud, d'Affieux ; — par Etienne Laleu, tailleur d'habits pour femmes.

B95. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1777 — Insinuation des donations, etc. : — mariage de Baptiste Masdupuy, d'Ornac ; — donation par dame Elisabeth de la Saigne, de Saint-Georges ; — par Pierre Buginie, de Saint-Bonnet-l'Enfantier ; — mariage de messire Claude Green de Saint-Marsault, vicomte du Verdier.

B96. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1778 — Insinuation des donations, etc. : — donation par messire Antoine-Joseph de Valon, enseigne des vaisseaux du Roi ; — par Gabriel Soulié, de Voutezac ; — par Pierre Chassagnac, lieutenant au comté d'Ayen ; — par Martial Soulet, d'Uzerche.

B97. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1779 — Insinuation des donations, etc. : — donation par Jacquette Nauche, de Commagnac ; — par Pierre Berthélémeux, de Saint-Bonnet-la-Rivière ; — mariage de M^e Jean Clédat, docteur en médecine ; — donation par Jean Maleval, d'Ornac ; — par demoiselle Marguerite Bigeardel ; — par Denis Nadiras, de Chamboulive, en faveur de M^e Cournil de Lavergne, juge des appeaux de Saint-Robert.

B98. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier

1688-1689 — Plumitifs des audiences de la Sénéchaussée d'Uzerche : — décisions sommaires entre les parties représentées par leurs procureurs ; — défauts, remises, dépôts de pièces sur le bureau, etc. ; — appels de justices seigneuriales, nominations de tuteurs, etc., signés du lieutenant général Pradel de Lamaze. (Beaucoup d'actes effacés avec soin portant cette note marginale : Rayé, n'ayant pas pu être brûlés aux termes de la loi du 27 juillet 1793 ; — feuillets enlevés en vertu de la même loi.)

B99. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1689 — Plumitifs des audiences de la Sénéchaussée : — vente d'un cheval au curé de Meilhards ; — jugements rendus par la Cour des appeaux de Ségur ; — demande en garantie par Geneviève de Lapomélie, supérieure des religieuses d'Eymoutiers ; — appel contre le juge ordinaire d'Obazines ; — saisie-exécution à la requête du lieutenant général du siège ; — acte effacé concernant l'abbé de

Vigeois ; — entérinement de lettres pour messire Charles de Rodarel, seigneur de Gourdon ; — maître Jacques Gilbert de Nozières nommé administrateur du temporel de l'abbaye d'Uzerche, etc.

B100. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1689-1691 — Plumitifs des audiences : — l'aumônier de l'abbaye d'Uzerche condamné à payer des grains à lui délivrés ; — appel contre maître Hugues Materre, juge de la Valette ; — actes détruits en exécution de la loi de 1793 ; — demande en mainlevée par le vicaire perpétuel de Voutezac ; — ferme des fruits de la seigneurie de Roffignac et enquête pour attester la jouissance des fonds y spécifiés ; — défaut au profit du lieutenant de la juridiction d'Estivaux ; — comptes entre dom Gilles Calvet, prévôt d'Agudour, commissaire général de l'abbaye d'Uzerche, et le prieur de Condat, etc.

B101. (Registre.) — In folio, 178 feuillets, papier.

1691 — Plumitifs des audiences : — appel de la juridiction de Blanchefort : — saisies provoquées par le président de l'Electon de Tulle, maître Jean Meynard ; — garnisaires placés à la requête de messire Charles de Saint-Viance, intervention du sénéchal du Limousin, messire Antoine Du Saillant ; — enquête pour la jouissance d'un noyer ; — autorisation de plaider pour dame Catherine de Beaufort ; — demande en garantie par messire Claude Hugon Du Prat, écuyer, prieur de Magoutière ; — défaut au profit de maître Léonard Beaubreuil, avocat du Roi au Bureau des finances de Limoges.

B102. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets, papier.

1692-1693 — Plumitifs : — ornements d'église redemandés par les créanciers de frère Pierre de Lagrave et frère Etienne Beyrole, religieux de l'abbaye d'Uzerche ; — succession de dame Marie Donnet, sous le nom de sœur de la Passion, au monastère des Ursulines de Tulle (nombreux feuillets enlevés) ; — audience pour messire François de Boffignac, demandeur en garantie ; — opposition des créanciers du prévôt d'Agudour ; — saisie des revenus de l'abbaye d'Uzerche entre les mains de Jacques Thomas, receveur de ladite abbaye ; — dépôt des pièces du procès pendant entre messire Pierre de Pompadour, abbé commendataire de Vigeois et le prévôt de Chamboulive, frère Dominique Sirieyx ; — audience pour dom Henri Fontaine, chambrier de l'abbaye de Vigeois, contre Joseph Clédat, bourgeois, etc.

B103. (Registre.) — In-folio, 12S feuillets, papier.

1693-1695 — Plumitifs : — expertise pour Gilbert de Nozières, administrateur du temporel de l'abbaye d'Uzerche ; — défaut contre Jean de Monroux, seigneur de Peyrissac ; — audience pour messire Jean-Joseph de Chabanes, lieutenant général au siège de Tulle, représentant dame Marie de Bardoulat, sa femme ; — pour François Godefroy, bourgeois de Paris, fermier des revenus de l'abbaye d'Uzerche ; — défaut au profit de maître Jean Personne, curé d'Eyburie ; — enquête sur un droit de servitude pour le passage des meules de moulin ; — rejet de l'appel de maître Pierre Coinbet, huissier ; — jonction d'instance pour François Mazelle, sieur de La Thoumélie, et Dominique Brachet, sieur de La Salesse ; — enquête sur une séquestration supposée de messire François de Saint-Aulaire, lieutenant général dans les provinces du haut et bas Limousin, etc.

B104. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier.

1695-1697 — Plumitifs : — défaut au profit de Abraham Basile, fermier de la prévôté de Roziers ; — dîmes réclamées par messire François Chignac, curé de Saint-Bonnet et de Sadroc ; — vérification de fonds utiles pour le seigneur marquis de Hautefort ; — déclaration d'incompétence ; — procès entre le sacristain et le chambrier de l'abbaye, dépôt de pièces ; — défaut contre messire François de Lubersac, seigneur de Chabrignac ; — droit de passage réclamé par le syndic des Ursulines de Tulle ; — réarpentement d'un tènement de l'abbaye d'Obazine ; — règlement des droits de dame Isabeau Plaisant, de Bouchiat, veuve de messire Annet de Blanchefort, etc.

B105. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1698 — Plumitifs : — consignation pour le commandeur de La Vinadière, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem ; — audience pour messire Jean-Baptiste de Jaucen de Poissac, président au siège de Tulle ; — appointment pour François-Joseph de Saint-Aulaire ; — dette du chevalier de Bellefont envers Martial de Fénis, seigneur de La Combe, procureur du Roi au siège de Tulle ; — défense en saisie pour messire Antoine de Lastic, marquis de Saint-Jal ; — audience pour messire Guillaume Des Hors, secrétaire du Roi en la chancellerie de Montauban ; — appointment pour Joseph Combescot, sieur de La Coste, maître de forges, etc.

B106. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1699-1700 — Plumitifs : — appointment pour messire Jacques de Boisse, chevalier, seigneur d'Eyjaux et de Lafarge ; — procès entre deux religieux de l'abbaye de Vigeois ; — saisie à la requête d'Antoine Loignon, valet de garde-robe de monseigneur le duc de Chartres ; — différends entre le prieur de Condat et le prieur de Salons pour leur logement à l'abbaye ; — demande de dame Isabeau de Brachet, abbesse du monastère de Sainte - Claire de Brives.

B107. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1701-1703 — Plumitifs : — dépôt des pièces du procès pendant entre messire Martial Gaye, sieur de Lachassagne, messire Jacques Green de Saint-Marsault et messire François de Saint-Priest, sieur de Lastrade, conseiller eu la maréchaussée de Tulle ; — même dépôt dans le procès de messire Antoine Dubreuil de Cosnac, seigneur du Jayle, et Catherine de Çomborn, dame de Nantiat et d'Enval ; — défense de messire Antoine de Babanide, trésorier de France en la Généralité de Limoges ; — dépôt de pièces pour messire Joseph Lascaris d'Urfé, l'un des quatre menins de monseigneur ; — appel de Jeanne de Fontanges, dame de Saint-Pardoux ; — demande de messire Martial de Clary, baron de Saint-Angel, conseiller à la Cour des Aides de Clermont, etc.

B108. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1704-1705 — Plumitifs : — dépôt de pièces pour messire Pierre Blouain, abbé d'Obazine ; — pour messire François-Marie d'Hautefort - Pompadour, lieutenant des armées du Roi ; — pour messire Noël Du Saillant, vicomte de Comborn ; — pour messire Pierre de Lubersac, capitaine de carabiniers ; — pour messire Jean-Philippe de Saint-Viance, abbé de Beaulieu, etc. (très-grand nombre de feuillets enlevés ou effacés, en exécution de la loi de 1793).

B109. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1707-1708 — Plumitifs : — demande en avération de promesse par messire Martial Borderie, sieur de Vernéjoux, secrétaire du Roi ; — défense pour Dominique Brachet, écuyer, seigneur de La Jalésie ; — pour Jean Villoutreix, sieur de La Jourdanie ; — pour messire Dominique Bardoulat de La Salvanie, président-trésorier en la Généralité de Limoges ; — pour messire Charles de Droménil, aumônier du Roi, abbé d'Uzerche ; — pour Claude de Meyvières, écuyer, seigneur d'Artois ; — pour dame Claude de Manseaux, marquise de Bonneval ; — dame Françoise Duffaure de Saint-André, prieure de Sainte-Ursule de Brives ; — messire Antoine de Juillac, écuyer, ancien archiprêtre de Brives ; — la veuve de messire Hugon, vivant conseiller au Parlement de Bordeaux, etc.

B110. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1708-1710 — Plumitifs : — demande en criées et interposition de décret pour messire François, marquis d'Hautefort ; — audience pour maître François Lavialle, docteur en théologie, prieur de Champsac ; — pour messire François Dumas, seigneur de Neuville, capitaine de cavalerie ; — pour messire Antoine Charpin de Génestine, évêque de Limoges ; — pour Joseph Albier de Bellefont ; — pour dame Françoise de Choiseul, comtesse de Bellière ; — pour dorn Henri de Carbonières, prieur claustral de l'abbaye d'Uzerche ; — messire Guillaume Dufaure, conseiller du Roi et son procureur en l'Élection de Brive ; — Jean Crandchamps, docteur en théologie, etc.

B111. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1710-1712 — Plumitifs : — déclaration pour messire Jean-Baptiste de Chabanes, lieutenant criminel ; — appointèrent pour messire Martial de Fénis, grand prévôt de l'église de Tulle ; — audience pour messire Pardoux de Lamorelie, seigneur Des Biars ; — pour messire Léonard Roger, chanoine théologal de l'église cathédrale de Limoges, — pour messire Roch Dupuy, ancien prévôt de Saint-Robert ; — pour dame Jeanne de Caumont de La Force, épouse de messire Guy de Chaumont ; — pour le syndic des dames religieuses de Sainte-Ursule de Tulle ; — pour dom Noël Richaud, religieux en l'abbaye de Vigeois, prévôt de Hauteefage, etc.

B112. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1713-1715 — Plumitifs : — audience pour messire Martial Borderie, maire perpétuel de la ville de Tulle ; — pour messire Pierre Dupuy, premier lieutenant du Roi en la Grand'Prévôté du Limousin ; — pour dame Henriette de Roffignac, veuve de messire Alain de Calvimont ; — pour messire Charles-Noël Du Saillant et dame Victoire de Saint-Viance, son épouse ; — pour messire Jean Allègre, docteur en théologie, curé d'Objat ; — pour maître Jacques Chabanier, conseiller du Roi en l'Élection de Tulle ; — pour Henri de Chavaille, commissaire aux revues des troupes ; — pour Pierre Raymond, écuyer, seigneur de la Sigaudie, etc.

B113. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1715-1718 — Plumitifs : — audience pour dame Renée d'Escorailles, dame de Lavaud ; — pour messire Jean de Calvimont, seigneur de Saint-Martial ; — messire Joseph Pradel, bachelier de Sorbonne, prieur de Magoutières ; — messire Claude de Lastic, guidon des gendarmes du Roi ; — pour maître Antoine de Jarrige, doyen de l'église collégiale de Saint-Yrieix ; — pour Hélié Chapol, maître de poste à Uzerche ; — pour messire Dominique du Mirât, seigneur de La Tour, gouverneur pour le Roi de la ville de Tulle ; — pour messire Charles d'Aubusson, prévôt de Champsac, Saint-Viance et La Souterraine ; — pour messire François-Marie de Pompadour-Hautefort, etc., gouverneur de la ville et citadelle de Guise, etc.

B114. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier

1719-1720 — Plumitifs : — audience pour messire François de Lubersac, marquis de Chabrignac ; — pour messire François de Lavaur, seigneur de Sainte-Fortunade ; — pour messire Gilbert de Brachet, marquis de Lagorsse ; — demande en avération de promesse pour messire Jean Dufaure, prêtre communaliste ; — audience pour le syndic des pères de la Doctrine, de Treignac ; — pour Guillaume Latreille, juge de Magoutière, etc.

B115. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier

1720 — Plumitifs : — mise hors de cour de messire Pierre de La Geneste, vicaire perpétuel de La Vinadière, et de Jean Brunie, fermier du temporel de la commanderie dudit lieu ; — audience pour dame Marie-Françoise de Pompadour, marquise d'Hautefort ; — suspension d'un huissier pendant un mois, pour s'être absenté des audiences ; — défaut pour Jean-Baptiste Pradel, curé de Saint-Cyr-La-Roche, etc.

B116. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1720-1721 — Plumitifs : — audience pour messire Dominique de Brachet, seigneur de La Jalézie ; — pour Jean-Baptiste Du Theil, prêtre, syndic du clergé de Treignac ; — pour maître Eue d'Arlignie, lieutenant général du siège de Martel (Lot) ; — pour François de Guillaume, écuyer, sieur Du Chalard ; — pour messire Gabriel Rodarel, seigneur de Seilhac ; — pour messire Joseph de Lubersac, seigneur de Livron ; — pour messire César Phœbus, marquis de Bonneval et Blanchefort ; — pour dorn Jean Combet, syndic de l'abbaye d'Uzerche ; — pour messire Guillaume de Juillard, chanoine de Saint-Etienne de Toulouse, etc.

B117. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1721-1722 — Plumitifs : — audience pour messire François de Labro, abbé commendataire d'Uzerche ; — pour messire Jean-Baptiste Cholvy, écuyer, seigneur du Pouget ; — pour maître

Joseph de Rouillac, sieur du Gendaux, procureur du Roi en l'Élection de Limoges ; — pour messire Antoine de Boisse, seigneur abbé de Vigeois ; — pour messire Ignace Des Flottes, docteur en théologie, curé de Chamberet ; — pour messire Louis-François d'Escars, marquis dudit lieu, comte de Saint-Bonnet, etc.

B118. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1722-1723 — Plumitifs : — audience pour dom Jacques Bourges, prieur de Chambon ; — pour dom Louis de Carbonnières, prieur claustral de l'abbaye d'Uzerche ; — pour Jean-Baptiste Plaisant de Bouchiat, seigneur du Bigeardel ; — pour maître François Dufaure, conseiller au siège de Brives ; — pour messire Pierre Doumen, sieur de La Plante ; — pour messire François Dumas, marquis du Peyzac ; — pour dame Judith de La Beaume, marquise de Linars (nombreux feuillets enlevés) ; — audience pour messire Gilibert de Marcy, ancien colonel de cavalerie ; — pour Jean Goutte, bourgeois de Tulle ; — pour Pierre Mazelle, lieutenant de la comté de Saint-Bonnet ; — pour le syndic de la Chartreuse de Glandier, etc.

B119. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1723-1724 — Plumitifs : — audience pour dom Jean Maldent, syndic de l'abbaye de Vigeois ; — pour dame Antoinette de La Tour et dame Anne Duprat, douairières ; — pour maître Hierôme Lafarge, docteur en médecine ; — pour dame Henriette de Roffignac, dame de La Lamothe, La Chartroule, etc. ; — pour messire Jean-Baptiste Cholvy, l'un des gendarmes du Roi ; — pour dom Antoine Chenaud, aumônier de l'abbaye d'Uzerche ; — pour Gabriel de Turenne, bourgeois ; — pour messire Annet de Brachet, comte de Maslaurent, lieutenant général de la province de La Marche ; — pour Etienne Farge, sieur de Coux, curé de Treignac, etc.

B120. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1725-1726 — Plumitifs : — audience pour Jean Chassaigne, prévôt de Saint-Robert ; — pour Guillaume Grivel, marchand ; — pour Catherine Villepreux ; — pour maître Martin Rivière, conseiller au Presidial de Tulle ; — pour Bertrand Descard, sieur du Queroux ; — pour maître Jean-François Vareille, sieur de Lachaux et de Lasalle, avocat au Parlement de Paris ; — pour Jean-Baptiste Du Theil, syndic des pères de la Doctrine, de Treignac ; — pour dom Louis Alagnier, procureur de la Chartreuse de Glandier ; — dom Pierre Constant, prieur de Lacelle, etc.

B121. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1726 — Plumitifs : — appel par demoiselle Anne Bonnet, veuve du feu seigneur de Laroque ; — de Léonard Constant, sieur de Beaupeyrat, conseiller au Presidial de Limoges ; — de maître Etienne Finet, l'un des directeurs du séminaire de Limoges ; — de maître Biais de Lafageardie, sieur Du Leyris, conseiller au siège presidial de Tulle ; — de messire Pierre Lafon, prieur de Monceix.

B122. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1727 — Plumitifs : — audience pour les syndics fabriciens de l'église paroissiale du Lonzac ; — pour sieur Martial Meytraud de Sauvagnac, officier vétérans de la maison du Roi ; — pour maître Denis Chignac, rapporteur du point d'honneur, à Uzerche ; — pour Jean Chapelas, sieur de Lavergne ; — pour messire Louis François, marquis d'Escars, lieutenant pour le Roi au gouvernement du Limousin ; — pour maître François Serre, docteur en théologie, syndic du chapitre de Limoges ; — pour Léonard Decoux, maître arquebusier, etc.

B123. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1728 — Plumitifs : — audience pour le syndic des Jacobins de Limoges ; — pour Jean Chadebet, sieur de Lavalade ; — pour maître Jean Porchet, lieutenant de la justice de Comborn ; — pour maître Jean Saint-Priest, seigneur de Saint-Mur, avocat ; — pour le sieur Hercule, docteur en médecine, syndic des dames religieuses de Sainte-Claire ; — pour maître Martial Melon, avocat du Roi au siège de Tulle ; — pour messire Jean Clédats, lieutenant de cavalerie au régiment de Brissac, etc.

B124. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1729 — Plumitifs : — audience pour Charles-Noël Du Saillant, marquis dudit lieu ; — pour messire Jacques d'Aubusson, prévôt de Saint-Viance ; — maître Magy Dandaleix, chanoine, syndic de l'église cathédrale de Saint-Léonard ; — messire Jean-Baptiste Des Cordes, sieur de Gris ; — pour Jean-François Charain, bourgeois et marchand de la ville de Tulle ; — pour messire François de Saint-Marsal, de Puy-de-Val, prévôt de la Valette ; — messire Pierre Dalesme, lieutenant général d'épée au Sénéchal de Limoges ; — pour messire Charles-Louis du Gibanel, chevalier, seigneur de l'Artige ; — pour maître Pierre de La Geneste, docteur en théologie, curé de La Vinadière.

B125. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1729-1738 — Plumitifs : — audience pour Joseph David, juge ordinaire de Sadroc ; — pour le chapitre de l'abbaye de Vigeois, prieur claustral, infirmier, prévôts, etc. ; — pour maître Pierre Rigaud, procureur à l'ordinaire de Chamberet ; — pour maître Guillaume Espinet, avocat du Roi au Presidiai de Tulle, etc.

B126. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1731 — Plumitifs : — audience pour messire Guillaume de Juillard, grand prévôt de l'église de Saint-Etienne de Toulouse ; — pour Etienne Rondel, sieur d'Affieux, docteur en théologie, curé de Treignac ; — pour dame Magdeleine de La Rochepot ; — pour messire Philippe de Monvroux, seigneur de Peyrissac ; — pour maître Jean Bachellerie, lieutenant particulier à Brives ; — pour messire Joseph de Queyssac, commandeur de Sainte-Anne ; — pour messire Jean de Raymond, sieur de Lagarde ; — pour maître Jean Choutour, procureur d'office à Saint-Ybard, etc.

B127. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1732 — Plumitifs : — audience pour maître Pierre Lafon, prieur de Monceix ; — pour François Souham, sieur du Buisson ; — pour maître Pierre Pontier, sieur de La Buge ; — pour messire Benjamin de l'Isle-du-Gort, évêque de Limoges ; — pour Jean de Beauvoire, écuyer, seigneur du Temple ; — pour Jean Bondet, sieur de Laborie ; — pour messire dom Jacques de Peyzat, chambrier de l'abbaye de Vigeois, etc.

B128. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1733 — Plumitifs : — audience pour Jean Joyet, sieur de la Roche, bourgeois ; — pour maître Jacques Donnève, syndic des prêtres de Juillac ; — pour maître Zacharie Chrétien, bachelier in utroque jure, curé d'Objat ; — pour messire Mathieu Vidalie, curé de Sainte-Eulalie ; — pour maître Jean Grenaille Du Theil, lieutenant particulier à Uzerche ; — pour le sieur Antoine Meynard de Fourtout ; — pour messire Raymond Du Grifoulet, seigneur de Lentillac ; — pour dom Gabriel Charpenet, aumônier de l'abbaye d'Uzerche ; — pour Antoine Larue, écuyer, sieur Du Baladour ; — pour messire Joseph de Chabanes, chevalier, seigneur d'Enval, etc.

B129. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

1733-1735 — Plumitifs : — audience pour dom Pierre-Louis de Rebeyreix, religieux de l'abbaye d'Uzerche ; — pour messire Jean-Charles Jaucen, seigneur de La Geneste, premier président au siège de Tulle ; — pour messire François de Beauvoire, abbé du Chalard ; — pour messire Henri Breton, docteur en théologie, curé de Ladignac ; — pour maître Guillaume Dufaure, procureur du Roi en l'Élection de Brives ; — pour messire Jean-Joseph de Queyssac, receveur général de l'ordre de Malte ; — pour Jean-Nicolas Combescot, sieur du Chambon ; — pour dom Léonard Sénemaud, prévôt de HautePAGE ; — pour Pierre Lafarge, juge de Vigeois ; — pour messire François-Joseph Du Mirat, archiprêtre du Lonzac, etc.

B130. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier

1735-1736 — Plumitifs : — audience pour messire Jean-Authier Dumas de La Bastide, écuyer ; — pour messire Claude de Lastic, marquis de Saint-Jal ; — pour Léonard Chastaing, couvreur en paille ; — pour François Lascaux, sieur de Germiniac, bourgeois ; — pour messire Pierre de Gains,

prieur commendataire de Manzanes ; — pour maître Antoine de Bonnet, lieutenant général au Sénéchal ducal de Ventadour ; — pour maître Denis Chiniac, sieur des Bardons ; — pour maître Jean-Martin Jubert, syndic de l'église Saint-Julien de Tulle ; — pour Jean Leymarie, sieur de La Rochette ; — pour messire Henri de David, chevalier de Lastour ; — pour maître Jean Nizier Peyrichon, prévôt de Saint-Salvador ; — pour dame Léonarde-Françoise des Coutures, dame de Nexon, etc.

B131. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1736 — Plumitifs : — audience pour Etienne Madrias dit Chicane ; — pour messire François de Carbonnières, marquis de La Capelle-Biron ; — pour haut et puissant seigneur Emmanuel Dieudonné, marquis d'Hautefort, vicomte de Ségur, brigadier des armées du Roi ; — pour messire Joseph d'Espeyrot, seigneur de La Chatonie ; — pour dom Pierre Rond et, syndic de la communauté des Frères Prêcheurs de Limoges ; — pour messire Jean-François de Bosredon, de Villevoisin, commandeur de La Vinadière ; — de messire Léonard Rabanide, curé de Chamboulive, etc.

B132. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1737-1738 — Plumitifs : — audience pour messire Jean-Baptiste Plaisant de Bouchiat, seigneur du Bigeardel ; — pour messire de Chouviniac, écuyer, seigneur de Chaumont ; — pour maître Antoine Touzat, receveur des amendes ; — pour messire Jean de Saint-Priest, seigneur de Saint-Mur, lieutenant général de police ; — pour maître Jacques d'Alby, assesseur au Présidial de Brives ; — pour messire Martial Brunet, écuyer, seigneur de Lavaux ; — pour messire Sapiensis, seigneur de Favars ; — pour messire Pierre Cabrolhier, curé de Saint-Nicolas ; — pour messire Sanzillon, écuyer, sieur de La Foucaudie ; — pour la dame abbesse des Aloix.

B133. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier

1738-1739 — Plumitifs : — audience pour maître Gabriel Clédat, de Charliaguet, conseiller ; — pour messire Pierre de Lubersac, de Chabrignac ; — pour messire Pierre Pasquet, sieur de Figeas, écuyer ; — pour maître Jean-Baptiste Teytut, juge des appeaux de Ségur ; — pour messire Martial de Clary, baron de Saint-Angel ; — rappel de la déclaration du Roi sur la tenue des registres de baptêmes, mariages et décès, et condamnation à 10 livres d'amende prononcée contre les curés qui n'ont pas envoyé à la Sénéchaussée le double de ces registres. — Audience pour messire Jean-Baptiste de Lospinas, seigneur d'Auliac ; — pour Jean Nicolet, sieur de Lagrillère ; — pour messire Louis de Thoumasson, seigneur du Queyroix ; — pour messire Charles de Josselin, écuyer ; — pour Pierre Gautier, sieur de La Jante, etc.

B134. (Registre.) — In-folio. 48 feuillets, papier

1739 — Plumitifs : — audience pour messire Teytut, seigneur de Villouviers ; — pour messire Antoine Lasteyrie, curé d'Allasac ; — pour messire Mathurin Mérigot, chanoine de Limoges ; — pour Daniel de Pontcharal, seigneur de Laporte ; — pour Jean Cabanis, docteur en médecine ; — pour Guillaume Rivière, sieur des Borderies ; — pour demoiselle Marguerite de Gaye ; — rappel de l'usage ancien de faire dresser les forléaux par le juge ordinaire. — Audience pour Léonard Dufaure, lieutenant du marquisat de Pompadour ; — pour messire Jean Charles de Varenne, marquis de Gourdon ; — pour haut et puissant seigneur Annet-Pierre d'Harcourt, comte de Beuvron, colonel du régiment de Royal-cavalerie.

B135. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1740 — Plumitifs : — audience pour Isaac Bordas, praticien ; — pour dame Anne-Françoise de Mensat, veuve de messire Jean-Martin de Lafageardie, seigneur de Saint-Germain, lieutenant général en l'Election de Tulle ; — pour messire Joseph Rouillât, sieur de Courbiar, procureur du Roi en l'Election de Limoges ; — pour dame Catherine Mougén, abbesse de Bonnesaigne ; — pour messire Joseph de Queyssac, commandeur de Malle ; — pour messire Louis-César de Labeaume-

Leblanc, duc de Lavalère et de Vaujour ; — pour messire Lascaux, curé de Reyssenat ; — pour dom Pierre-Louis de Rebeyreix, religieux de l'abbaye d'Uzerche.

B136. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1740-1741 — Plumitifs : — audience pour François Vareille, sieur de Lachaux, avocat au Parlement de Paris ; — pour messire Joseph Parel d'Esperut, seigneur de La Chatonie ; — pour messire Jean-Baptiste de Lespinas, seigneur d'Auliac ; — pour messire Pierre de La Geneste, curé de La Vinadière ; — pour Philippe Loubriac, bourgeois ; — pour messire Guillaume de Rochebrune ; — pour Jean Faucher, seigneur de Maisonneuve ; — pour messire Claude Lagrange, seigneur de Tarnac ; — pour Etienne Auconsul, sieur de Lacoste ; — pour messire Jean-Gilles de Coëtlosquet, évêque de Limoges, etc.

B137. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier

1741-1742 — Plumitifs : — audience pour François Combret de Fontbonne, lieutenant de la Cour des appeaux de Ségur ; — pour Jean Cabanis, médecin ; — pour le chapitre de l'abbaye de Vigeois : — pour messire Louis d'Abzat, comte de Ladouze ; — défense de couper, voler, ou emporter verjus ou raisin dans les paroisses vignobles ; — audience pour messire Pierre de Gains, chanoine vétérinaire ; — pour messire Ignace Chauveau de Rochefort, seigneur de Balesme ; — pour vénérable père André de Jésus, syndic des Carmes Déchaussés de Limoges ; — pour messire Maximin Mallet, seigneur de La Vigerie ; — audience extraordinaire : appointment entre dame Catherine-Elisabeth de Vertamont de Laveau, abbesse de La Règle, et dame Anne-Thérèse de Ferrière, marquise de Sauvebœuf.

B138. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1742-1743 — Plumitifs : — audience pour Jean de Labonne, sieur d'Ecabillou ; — pour le syndic des habitants de Treignac ; — pour François Mazelle, sieur de La Thoumélie ; — pour messire Hugon Duprat, écuyer, seigneur de Vignane ; — pour Joseph Gerbaud de Saint-Étienne, écuyer ; — pour messire François d'Eydie, abbé d'Uzerche ; — pour demoiselle Marie-Anne Lafon de Mazubert ; — pour Gabriel Fulminet, laboureur ; — nouvelle condamnation d'un curé à 10 livres d'amende, faute de remise de registres de baptêmes, etc. — Audience pour Jean Joyet, sieur de Maubec, bourgeois ; — pour messire Arnaud-Louis Montel de Lamolière, sieur des Bordes et de Sérazat ; — pour messire Isaac de Nestange, commandeur de Sainte-Anne ; — pour messire Jean Bazin, écuyer, sieur de Lamothe.

B139. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1743-1745 — Plumitifs : — audience pour Jean Péroudie, curé de Sainte-Eulalie, et Jean-Baptiste Plaisant de Bouchiat, curé de Saint-Nicolas ; — pour messire Jean-Baptiste Cholvy, écuyer, sieur du Pouget, ancien gendarme de la garde du Roi, et dame Henriette de Boffignac, son épouse ; — pour messire Joseph Dulmet, curé d'Allasac, et messire Antoine Audin, curé de La Villedieu ; — pour messire Antoine de Boisse, abbé de Vigeois ; — pour François Jarrige du Bournazel, lieutenant particulier au Sénéchal de Tulle ; — pour messire Joseph du Bousquet, seigneur de Saint-Pardoux ; — pour Pierre Coignasse, sieur du Queyraud ; — pour messire Martial Brunet, écuyer, sieur de Lavaud ; — pour messire Jean-Jacques de Lastic, seigneur de Montbrun, etc.

B140. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1745-1746 — Plumitifs : — audience pour haute et puissante dame Anne-Thérèse de Ferrières, marquise de Sauvebœuf ; — pour messire François-Louis de Peyrusse, comte d'Escars ; — pour demoiselle Marie-Françoise du Gibanel ; — pour messire Jean-Marie de Meilhards, seigneur de La Vernolle ; — pour dom Joseph Cheyron, prévôt de Chamboulive ; — pour Denis Materre, sieur de Mazaureix, bourgeois ; — pour messire Louis de Thoumazeau de Fourille, abbé de l'abbaye royale de Saint-Vincent ; — pour Jean de La Treille, sieur de Lavarde ; — pour François Bergeron, seigneur de Chougnac ; — pour messire Louis-Martial Des Borderies, seigneur de Lavaur, baron de La Rochette, etc.

B141. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1746-1748 — Plumitifs : — audience pour messire Léonard Roux, seigneur de La Faragaudie ; — pour le sieur Annet Breton de La Leyssonie, seigneur du Mas ; — pour Antoine Nauche, sieur de La Cotte, bourgeois ; — pour messire Léonard de Sahuguet d'Espagnae, abbé de l'abbaye royale du Palais ; — pour messire Hélie Pasquet de Savignac, chevalier, seigneur de Saint-Mesmin ; — pour Charles de Mazoyer, sieur de Rouveyre ; — pour dame Marthe de Landouillette de La Loginière, épouse de messire Jacques-Joseph de Boisse, baron de Treignac. — Saisie des terres de la baronnie de Bret, La Rivière et Saint-Cyr-la-Roche, sur Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, à la requête de messire Charles de Roissy, receveur général des finances à Bordeaux. — Audience pour Jean-Baptiste Laporte, syndic du chapitre de Tulle.

B142. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1748-1749 — Plumitifs : — audience pour dame Angélique d'Hautefort, veuve de messire César-Phébus de Bonneval ; — pour messire Jean de Jarrige, seigneur de Lamorélie ; — pour messire Jean Séguin, vicaire perpétuel de Saint-Robert ; — pour messire François de Calvimont, seigneur des Tours ; — pour Guillaume Duffaure, bourgeois ; — pour messire Jean-Marie de Meilhards, seigneur du Mas ; — pour Antoine Boyer, bourgeois, etc.

B143. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1747-1759 — Plumitifs : — audience pour Antoine Bleygeat, maître chirurgien ; — pour messire Hiérôme Lafarge, docteur en théologie, curé de Saint-Nicolas ; — pour dom Gabriel Buer, syndic de l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges ; — pour messire Antoine Goudrias, docteur en théologie, curé de Sainte-Eulalie ; — pour André Pécou, sieur de La Veyssière ; — pour messire Pontier, juge ordinaire d'Uzerche ; — pour messire Joseph de Lapomélie, seigneur dudit lieu ; — pour Simon Descubes, sieur de Lavernouille, bourgeois ; — pour dame Léonarde de Meilhards, veuve de messire Antoine de Lentillac de Sédières ; — pour messire Jean-Claude de Lasteyrie, comte Du Saillant, etc.

B144. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1750-1751 — Plumitifs : — audience pour messire Jean-Baptiste Meynard, lieutenant criminel à Uzerche ; — pour messire Dominique Bardoulat, sieur du Plazanet ; — pour messire Charles-Henri de Saint-Marsal de Conros, prévôt de La Valette ; — pour Jean Nauche, sieur de Leymarie, bourgeois ; — pour Sébastien-Baptiste Rivière, docteur en médecine ; — pour messire Pierre Grandchamps, sieur de La Croizille, juge de Veix ; — pour messire Louis Besse, chanoine de l'église collégiale d'Uzerche.

B145. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1751 — Plumitifs : — audience pour messire François-Jacmet Gautier, abbé de Saint-Pierre d'Uzerche ; — pour Marguerite Monteil, sœur dévote de l'ordre de Saint-François ; — pour M^e Pierre Combredet, syndic fabricant des églises d'Arnac et de Pompadour ; — pour demoiselle Françoise Hugon-Duprat, veuve de François Granchamps, sieur Des Baux ; — pour messire Pierre Besse de Lanoaille, conseiller au siège d'Uzerche ; — pour dame Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, épouse séparée de biens de messire Claude Lenormand, écuyer, comme subrogée aux droits du duc de La Valière ; — pour dame Gabrielle Des Maisons de Bonnefont, veuve de messire Philippe de Saint-Marsault ; — pour Jean Marbeau, bourgeois, etc.

B146. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1751-1753 — Plumitifs : — audience pour Jean Joyet, sieur de las Goûtas, avocat, et Gabriel Joyet, sieur de Lagarenne, aussi avocat ; — pour messire Jacques-Joseph Robert de Meilhat, prévôt du chapitre d'Eymoutiers ; — pour messire Godefroy de Féletz, seigneur de Féletz, Mansat, etc. ; — pour messire Calmine Chabaniel, trésorier de France en la Généralité de Limoges ; — pour messire Antoine de Brachet, seigneur de Labastide ; — pour François Farge, sieur de Combarel, ancien maire de Tulle ; — pour Jacques Beneytou, sieur de Lavergne, bourgeois ; — pour Jean-François

Chevalier, receveur de l'entrepôt de tabac ; — pour dom Hugues Durand , procureur syndic de Notre-Dame de Glandier : — pour Léonard de Lavareille, gendarme de la garde ordinaire du Roi, etc.

B147. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1753-1754 — Plumitifs : — audience pour Daniel Poncharal, sieur de Laporte, bourgeois ; — pour messire Joseph Pradel de Lamaze, prêtre, licencié en Sorbonne, prieur de Magoutière ; — pour dom Joseph Cheyron, prieur de Chamboulive ; — pour messire Jacques Lansade, sieur de Chanat ; — pour haute et puissante dame Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, demeurant au château de Versailles (nombreux feuillets enlevés).

B148. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1754-1755 — Plumitifs : — audience pour messire Mathurin Mussonaud, maître ès arts, curé de la paroisse de Coussac-Bonneval ; — pour dame Marie-Paule-Thérèse de Boisse, veuve de messire François Dumas de Peyzac ; — pour messire Élie Dumas, syndic des Doctrinaires de Treignac ; — pour messire Joseph de Monfrebeuf, seigneur de Razat, ancien capitaine au régiment d'Anjou ; — pour Jean Joyet, sieur de La Tournerie ; — pour René Dupuis, sieur de La Roche ; — pour Pierre Nayne, avocat, etc.

B149. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1755 — Plumitifs : audience pour Jean-Baptiste Leygnat, sieur Des Chassaignes ; — pour messire Etienne Rondet, curé de Treignac ; — pour messire Joseph Limousin, sieur de Neuvic et de Masléon ; — pour messire Jacques Moulinier, sieur de Saint-Denis ; — pour messire Jacques Authier, sieur de La Bruyère ; — pour messire François de Beaune, vicaire de La Porcherie, tuteur de Jacob Dumas, seigneur de La Porcherie, etc.

B150. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1755-1756 — Plumitifs : — audience pour Marie Lafont, veuve de messire Joseph-Charles Chauveau de Rochefort ; — pour messire Pierre de Lubersac, seigneur de Chabrignac ; — pour messire Jean de Fieux, seigneur de Marsillac ; — pour Daniel Coulombet, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi ; — pour messire Martial Borderie, seigneur de Lavaur, baron de La Rochette ; — pour messire Jérôme Lafarge, prévôt d'Agudour ; — pour messire Gilibert-Gaspard de Laqueille, seigneur de Saint-Jal ; — transcription d'un arrêt du Parlement de Bordeaux, concernant la juridiction des trésoriers de France ; — audience pour Jean de Coux, seigneur Du Monteil.

B151. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1756-1757 — Plumitifs : — audience pour messire Pierre Beynier, licencié en droit civil et canonique, curé d'Allasuc ; — pour messire Lasserre, sieur de Morioles ; — pour Ignace Barbou, marchand de Limoges ; — pour dom Nicolas Joly, prieur de Perpezac-le-Noir ; — pour messire Pierre Basin, écuyer, seigneur de La Mothe ; — pour messire Bertin de Chaumareix, seigneur de Teysenac ; — pour messire Robert d'Alby, commensal du Roi, baron de Saint-Sulpice.

B152. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1757-1758 — Plumitifs : — audience pour messire Jean Plaisant de Bouchiat, seigneur Du Bigeardel ; — pour dom Gabriel Büer, syndic des Bénédictins de Brantôme ; — pour messire Antoine-Joseph de Rabanide, trésorier de France et curé de Chamboulive ; — pour messire Gabriel-Louis Du Boucheron d'Ambrugeat ; — pour messire Jean-Baptiste Cholvy, écuyer, seigneur du Pouget ; — pour Léonard Regnaud, sieur du Maret ; — pour Jérôme Lafarge, prévôt d'Agudour, soi-disant curé de la paroisse d'Estivaux ; — qualités pour messire Gilibert de Fayat, seigneur de Saint-Martin.

B153. (Registre.) — In folio, 60 feuillets, papier.

1758-1759 — Plumitifs : — audience pour messire Roland-Pierre-François Desclos de La Mellière, abbé de Vigeois, vicaire général à Narbonne ; — pour Léonard Lasserre de La Joubertie ; — pour le sieur Grivel, marchand ; — pour Hélie Pasquet, seigneur de Saint-Mesmy et Priézat ; — pour messire Géral, docteur en Sorbonne, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Limoges ; — pour Léonard Lafon, seigneur du Queyroy ; — pour très-haute dame Jeanne-Antoinette Poisson, duchesse, marquise de Pompadour, une des dames du palais de la Reine ; — pour dame Emilie de Fitz-James, veuve de messire François de Pérusse, marquis d'Escars, etc.

B154. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1759-1760 — Plumitifs : — audience pour messire Gabriel Charpenet, chanoine de l'église collégiale d'Uzerche ; — pour dame Louise-Jacqueline de Lastic de Saint-Jal, veuve du comte de Laqueille ; — pour messire François Du Mirât, conseiller à la Cour des Monnaies de Paris ; — pour dame Catherine Peschard, de l'Église-au-Bois ; — pour messire Michel Binet, seigneur du Jassoneix ; — pour Léonard Tassin, sieur du Pont ; — pour messire Jean-François Bosredon de Villevoisin, commandeur de La Vinadière, etc.

B155. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1760 — Plumitifs : — audience pour messire Jean Combet, sacristain de l'église de Saint-Pierre d'Uzerche ; — pour messire Pierre de Lubersac, seigneur de Chabrignac ; — pour messire Pierre Arnaud, vicomte d'Aubusson, premier baron de La Marche, seigneur de La Feuillade ; — pour messire Paul de Lapersonne, seigneur du Puy-du Temple ; — pour messire François-Marie de Jousseineau, écuyer.

B156. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1760-1762 — Plumitifs : — audience pour dame Ambroise de La Loginière, comtesse de Boisse, vicomtesse de Treignac ; — pour le sieur Augustin Bondet de Labernardie ; — pour Pierre Chiniat, sieur de Labastide ; — pour Léonard Benaye, soldat invalide ; — pour Henri Gautier, sieur de La Fage ; — pour Gabriel Donnève de Puysegeat, cavalier de la maréchaussée ; — pour dame Gabrielle Terriou de Chaleyx ; — pour révérendissime Louis-Charles d'Argentré Du Plessis, évêque de Limoges, etc.

B157. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1761-1763 — Plumitifs : — audience pour messire René Guyon, syndic du chapitre d'Uzerche ; — pour messire Etienne de Meyvière, seigneur d'Artois ; — pour dame Marie de Bort de Teyssonnière, comtesse de Linars ; — pour demoiselle Gabrielle Des Assis ; — pour messire François de Lansade, receveur de la taille de l'Élection de Brives ; — pour messire Guillaume Brunet, sieur de l'Aumônerie ; — pour messire François de Guillaume, seigneur d'Unat ; — pour messire Joseph-François Meynard de Chabanes, lieutenant criminel à Uzerche, etc.

B158. (Registre.) — In folio, 50 feuillets, papier.

1763-1765 — Plumitifs : — audience pour messire Jean-Baptiste de Lespinas, demande en séparation de corps pour sévices ; — pour messire Louis-François de Lubersac, seigneur de Livron, sous-lieutenant de la garde du Roi ; — pour Pierre Dufaure de Murât, maître particulier des eaux et forêts du Limousin ; — pour dame Jeanne de Roudarel, veuve de messire de La Rue, écuyer ; — pour messire François de Jousseineau, seigneur de Fayat ; — pour M^e Jean-Baptiste Juge, syndic fabricant de l'église de Voutezac.

B159. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1765-1766 — Plumitifs : — audience pour messire François Bourret, chapelain de l'église N.-D. de Paris ; — pour le sieur Pierre Nayne, avocat en Parlement ; — pour messire Joseph-François de Monteclair, abbé d'Uzerche ; — pour M^e Ouffaure, avocat, lieutenant de la juridiction ordinaire de Pompadour ; — pour M^e Léonard Lavalie, intendant des eaux du Mont-Dore ; — pour Antoine Perlot, huissier à cheval au Châtelet de Paris ; — pour messire Claude Green de Saint-Marsault,

vicomte du Verdier, procès avec le chapitre de Saint-Nicolas pour la sonnerie des cloches de cette église ; — pour le sieur Martial Pauphile, juge de la juridiction consulaire de Tulle.

B160. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1766-1767 — Plumitifs : — audience pour vénérable père Michel Bosdeveix, procureur syndic de la Chartreuse de Glandier ; — pour dame Gillette de Mouroux, veuve de messire Green de Saint-Marsault, seigneur de Peyrissac ; — pour messire Jean-Marie de Lastic, Saint-Jal, abbé de Gaillac ; — pour messire Aimoin de La Grillère, seigneur dudit lieu ; — pour dame Jacqueline de Carbonnières, épouse de messire François de Gironde, seigneur de La Giscardie ; — pour messire Dominique de Beauvoire, lieutenant-colonel au régiment d'Aquitaine-infanterie ; — pour Bernard Cruveilhaer, bourgeois ; — pour Antoine d'Astuges, sieur du Theil, ancien officier de dragons, etc.

B161. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1767-1768 — Plumitifs : — audience pour messire Jean-Baptiste Personne de Ventiaux, juge d'Eyburic ; — pour messire Pierre Du Temple, lieutenant de la juridiction ordinaire de Meilhards ; — lecture de l'édit de décembre 1767, concernant l'administration des villes et bourgs. — Audience pour le duc de Noailles, chevalier des Ordres du Roi et lieutenant général de ses armées ; — opposition, à main armée, à l'ensemencement d'une terre, etc.

B162. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1768-1769 — Plumitifs : — audience pour Marguerite Teyssier Des Farges, veuve de messire Philippe d'Albiat, baron de Juvenie ; — pour messire Jacques de Saint-Marsal, marquis de Conros ; — pour messire Charles de Beauvoire, docteur en théologie, prieur de Notre-Dame du Chalard ; — pour messire Jean-Baptiste Josset, commandeur du Temple d'Ayen et du Mons ; — pour messire Jean-Baptiste Cournil de Lavergne, prévôt de Saint-Robert ; — pour messire Grégoire de Calvimont, de Saint-Martial, ancien capitaine de grenadiers ; — pour demoiselle Françoise-Gabrielle Meynard Des Combes.

B163. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1769-1770 — Plumitifs : — audience pour Ambroise Dultrem, marquis de Boisse ; — pour M^e Léonard Combescol, de La Guérenne, lieutenant de la juridiction de Lascaux ; — pour Antoine Serre de Bazaugour ; — pour messire Antoine Gauthier de La Vigerie, procureur du Roi en l'Élection de Brives ; — lecture et publication de l'édit de mars 1768 sur les ordres religieux ; — audience pour Charles-Louis, comte et marquis du Saillant, grand sénéchal du Limousin, etc.

B164. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1770-1771 — Plumitifs : — audience pour Louis-Charles Duplessis-d'Argentré, évêque de Limoges ; — pour maître Michel de Lachassaigne, curé d'Allasac ; — pour M^e Aymar de Lajeunie de Mantégoux, conseiller du Roi, greffier de l'Élection de Tulle ; — pour monseigneur le duc d'Harcourt ; — pour M^e Léonard Materre, juge de Chamberet ; — pour messire Paulin Cholvy, docteur en théologie, seigneur de La Gigonie et du Pouget ; — pour messire Charles de Lauthonie, baron dudit lieu, et dame Jeanne Teyssier de Chaunac, son épouse ; — pour le marquis de Boisse, maréchal de camp des armées du Roi ; — pour messire Isaac De Gains, marquis de Linars ; — pour le syndic des pauvres de la paroisse de Chamboulive ; — pour messire Jean-Baptiste Joussineau Du Tourdonnet, abbé de Saint-Pierre d'Uzerche ; — pour M^e Loubriac de La Chapelle, conseiller au Présidial de Brives ; — pour dame Marie de Bort, de La Teyssonnière, veuve de messire Charles de Gain, seigneur d'Enval.

B165. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1771-1772 — Plumitifs : — audience pour messire Charpenet, chanoine d'Uzerche, prieur de Sainte-Eugénie ; — pour messire Antoine de Peyredieu, bachelier en Sorbonne, curé de Saint-André-de-Montbrison ; — pour Joseph Rougier, avocat au Parlement et juge de Chateauneuf ; —

pour dame Gillette-Marie de Monroux, de Peyrissac ; — pour les syndics de l'hôpital de Treignac ; — pour messire Jean Combet, syndic du chapitre d'Uzerche ; — pour Pierre Bigourie de L'Ardoise ; — pour dame Marianne de Garât, veuve du seigneur de Fayat ; — pour dom Gabriel Maurel, syndic de la Chartreuse de Glandier.

B166. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1772-1773 — Plumitifs : — audience pour Pierre Souham ; — pour la maîtresse d'école d'Allasac ; — pour messire François de Vezin, mestre de camp de cavalerie, exempt des gardes du corps du Roi ; — pour haut et puissant seigneur André, vicomte de Bonneval, baron de Blanchefort et Coussac ; — pour M^e Jean Mondât, conseiller du Roi, receveur des consignations ; — pour Jean Seguin, curé congruiste de Saint-Robert ; — pour dame Jeanne Rabanide, de Saint-Hypolithe ; — pour M^e Bertrand Cournil de Lavergne, docteur en médecine ; — pour Raymond Béral, greffier de la maison de ville de Tulle ; — pour messire Antoine Serre de Bazaugour, conseiller du Roi ès sièges royaux de la ville de Tulle.

B167. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1773-1774 — Plumitifs : — audience pour le marquis de Maalautent, seigneur de Lagorsse ; — pour les administrateurs de l'hôpital d'Uzerche ; — pour messire Jean-François de Bosredon, commandeur de La Vinadière ; — pour messire André-Charles de Boisse, vicaire général de l'archevêque de Vienne ; — pour messire Jean-Baptiste de Lespinas, seigneur d'Auliac ; — pour messire Louis Duleyris de Peyramont, écuyer ; — pour messire Jacques Dubois, baron de Saint-Hilaire, etc.

B168. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1774-1775 — Plumitifs : — audience pour demoiselle Anne de Lapersonne, veuve de M^e Jacques Dupuy, avocat ; — pour M^e Rouchon de Valette, conseiller du Roi et son lieutenant assesseur au Présidial de Guéret ; — pour messire Jean-Marc de Beauvoire, ci-devant commandant du régiment d'Aquitaine-infanterie ; — pour M^e Jean Dalmay, greffier de la maréchaussée ; — pour messire Jean Michel Hugon Duprat, seigneur de Conjat ; — pour dame Jeanne Breton, veuve de messire Jean de Burguet, seigneur de Chauffaille ; — lecture et publication de déclarations du Roi. — Audience pour Léonard Lagarde, sieur de La Rouverade ; — pour haut et puissant seigneur, messire Jean-Gaspard de Lasteyrie, marquis du Saillant ; — pour messire Gabriel Puyabillier, trésorier de France, etc.

B169. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier

1775-1776 — Plumitifs : — audience pour messire Thomas de Mathieu, curé de Saint-Michel de Limoges ; — pour dame Gabrielle-Thérèse de Terriou de Chaleix ; — pour messire Etienne de Péchard, baron de Saint-Julien, seigneur de l'Église-aux-Bois ; — pour messire Jean Pradel de Lamaze, lieutenant général au Sénéchal d'Uzerche ; — pour messire Etienne de Bruchard, écuyer, seigneur du Chai — Installation de Pierre Nayne, conseiller du Roi et monseigneur le comte d'Artois. — Audience pour messire Léonard Machat, seigneur de Lascaux, etc.

B170. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1776-1777 — Plumitifs : — audience pour messire Joseph Degain d'Enval, chevalier de Malte ; — pour demoiselle Marianne Cazebonne de La Terrasse ; — pour le procureur du Roi des justices royales réunies à Lubersac ; — pour messire Pierre de Maumont, écuyer ; — pour messire Jean-Louis, marquis de Lubersac ; — pour messire Charles-Joseph-Marianne Grandchamps, seigneur de Cueille ; — pour M^e Jacques de Combessède, directeur des domaines du Roi ; — pour Louis de Lobelhiat, sieur d'Eyparsac, bourgeois ; — pour messire Antoine Goudrias, curé de Sainte-Eulalie.

B171. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier

1777-1778 — Plumitifs : — audience tenue par messire de Chiniac, seigneur du Claux et de La Bastide, lieutenant général ; — pour Jean Desbarres, huissier, archer garde de la connétablie, accusé

de vexations ; — pour dame Jacqueline de Lastic de Saint-Jal, comtesse de Laqueille ; — pour vénérable père dom Laborie, syndic delà Chartreuse de Glandier ; — pour messire Jean Joy et, écuyer, sieur de Maubec ; — pour Jean-Jacques de Guilhemin de Chaumont, écuyer ; — pour Pierre Grivel, procureur ès juridiction d’Alassac ; — pour messire Léonard de Sahuguet-Damarzid d’Espagnac, conseiller au Parlement de Paris ; — pour messire Joseph Green de Saint-Marsault, aumônier de Madame Adélaïde et abbé d’Obazine ; — pour demoiselle Marie-Françoise de Fénis de Peyrissac ; — pour dom Paul de Saint-Bernard, syndic de la communauté des Feuillans de Limoges ; — pour messire Jacques de La Bachèlerie, seigneur de Chamberet.

B172. (Registre.) — In-folio, 212 feuillets, papier

1776-1778 — Plumitifs : — audience pour le sieur Mauranges, chirurgien ; — pour messire Jean Juvenel, vicaire deVigeois ; — pour dame Jeanne-Rosalie Tomtesse de Beyssac, veuve de messire Jean-Marc de Royère, seigneur de Champvert ; — pour dame Louise Dufaure de Meilhac ; — pour Jean Barbier, sieur de La Farge, lieutenant des appeaux de Saint-Robert ; — pour messire Jean-Baptiste de Labonne d’Escabillou, secrétaire du Roi, seigneur des Jumeaux ; — pour Jean-Charles-Félix Caron, maître en chirurgie ; — pour dom Mauranges, syndic de l’abbaye de Solignac, etc.

B173. (Registre.) — in-folio, 100 feuillets, papier

1779-1780 — Plumitifs : — audience pour le vénérable père en Dieu dom Sylvain Du Theil, syndic de la Chartreuse de Glandier ; — pour messire de Gain de La Veyrière ; — pour messire Henri-Jacques Du Grifoulet, seigneur de Lentillac ; — pour messire Jean Dalesme, seigneur d’Aygueperse ; — pour messire Jean-François de Lavareille, gendarme de la garde du Roi. — Publication du testament de messire Pierre Chassigne de Guimond, conseiller au Présidial de Brives. — Audience : pour Bonaventure Brossard, conseiller en l’Élection de Tulle ; — pour messire Dominique Des Cars, chanoine de l’église cathédrale de Soissons ; — pour messire François Melon de Pradou, conseiller au Présidial de Tulle. — Enregistrement d’une commission de procureur général de la Rédemption des captifs.

B174. (Registre.) — in-folio, 109 feuillets, papier.

1780-1781 — Plumitifs : — audience pour Gabriel Clédat de La Faurie, maire d’Uzerche ; — pour M^e François Faugeron, avocat en Parlement ; — pour messire Gabriel Du Garreau, seigneur de La Meychenie ; — pour le syndic de l’hôpital d’Allasac ; — pour messire Charles de Lespinas, écuyer, seigneur du Cros ; — pour messire Etienne Chiniac, curé d’Uzerche ; — pour dame Marianne Blondeau, veuve de messire Louis-Benoît de Saint-Martin, chevalier de Saint-Louis ; — pour messire Henri-Louis de Boisse, chevalier non profès de l’ordre de Malte.

B175. (Registre.) — in-folio, 37 feuillets, papier.

1781 — Plumitifs : — audience pour messire Jean Dalby, seigneur de Saint-Sulpice ; — pour messire Etienne Touzac de Saint-Étienne, secrétaire du Roi et receveur des tailles ; — pour messire Jean Lachaud, conseiller au Présidial de Tulle ; — pour les fermiers de la châtellenie de Sadroc ; — pour messire Blaise de Lafageardie, seigneur de La Treille, juge de Blanchefort ; — pour le sieur Combescot Du Pont, juge de Chanteix ; — pour messire Pierre Savodin de Pérols, premier échevin de Treignac : — pour messire Léonard Bondet de Laborie, curé de Peyrissac ; — pour haut et puissant seigneur Louis-François-Marie de Pérusse, comte Des Cars, premier maître d’hôtel du Roi.

B176. (Registre.) — in-folio, 100 feuillets, papier

1781-1782 — Plumitifs : — audience pour messire Jacques de La Bachèlerie, chanoine d’Eymoutiers ; — pour dom Freyssinge, procureur syndic de la Chartreuse de Glandier ; — pour Jean Bardon, collecteur porte-rôle de la paroisse de Voutezac : — pour le sieur de Bonneval Du Merle, écuyer ; — pour le sieur Antoine Lachèze, syndic du séminaire de la mission de Limoges ; — pour demoiselle de Puymaret, baronne d’Ussac ; — pour illustre frère de Valup, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem et commandeur de Sainte-Anne ; — pour le seigneur comte de Vezin, etc.

B177. (Registre.) — in-folio, 100 feuillets, papier.

1782-1783 — Plumitifs : — audience pour messire Jean-Baptiste de Lapomélie, écuyer, seigneur du Jayle ; — pour messire François Gautier, curé de Vigeois ; — pour le sieur Nicolet Du Pont ; — pour messire Charles d'Auliac de Lospinas, seigneur du Cros ; — pour le sieur Jacques Vareillaud ; — pour le syndic des religieuses de Sainte-Claire, de Saint-Yrieix ; — pour François Loubriat, maître chirurgien ; — pour messire Gilibert de Brachet, de Pérusse, de Maslaurent, etc.

B178. (Registre.) — in-folio, 100 feuillets, papier.

1783 — Plumitifs : — audience pour messire Louis-Marie-Joseph de Lentillac, comte de Sédières ; — pour messire de Rochebrune, commissaire des guerres ; — pour dame de Berne de Genouillac ; — pour Jean Ouffaure, seigneur du Buy ; — pour M^e Duvigneau, procureur à Bordeaux, curateur à l'hérédité vacante du marquis de Linars ; — pour messire Green de Saint-Marsault Du Verdier, évêque de Pergame ; — pour Bernard Gruveilher, bourgeois ; — pour M^e Jean Vialle, syndic des dames religieuses de la Visitation, de Tulle, etc.

B179. (Registre.) — in-folio, 100 feuillets, papier.

1783-1784 — Plumitifs : — défense de se servir d'armes à feu aux réjouissances. — Audience pour Pierre Bayle et Jeanne Larue ; — pour Pierre Mettas ; — pour Pierre Fontaine, Gabriel Veyriras, Jean et Henri Sirieyx ; — pour les administrateurs de l'hôpital d'Uzerche ; — pour François Parrical, messire François Vernadal, curé de Pradines ; — pour messire François Valory, abbé de Vigeois ; — pour messire de Lastic de Saint-Jal, abbé de Gaillac en Albigeois ; — pour M^e Gabriel Chouffour, notaire royal ; — pour messire Arthus-Robert Dillon, abbé d'Uzerche.

B180. (Registre.) — in-folio, 100 feuillets, papier

1784-1785 — Plumitifs : — audience pour messire Barthélémy Grandchamps, prévôt Des Plas ; — pour M^e Jean Pontier, conseiller du Roi, — assesseur criminel au siège d'Uzerche ; — pour Jean Boyer, sergent royal ; — pour le sieur de Beaune, seigneur du Freysseix ; — pour messire François Green de Saint-Marsault, seigneur de Peyrissac ; pour messire Jean-Jacques-Léon de Valon, comte de Valon, seigneur de Saint-Hypolithe, lieutenant des maréchaux de France ; — pour M^e Jean Cabanis, syndic du séminaire de la mission de Limoges ; — pour dame de Boisse, douairière Du Peyzac ; — pour messire Pierre-Louis de Lasteyrie, lieutenant-colonel du régiment des carabiniers ; — pour messire Jacques de La Bachèlerie, seigneur de Chamberet, etc.

B181. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1785 — Plumitifs : — audience pour demoiselle Marie Chauveau de Rochefort ; — pour messire Antoine Goudrias, curé de Sainte-Eulalie ; — pour le sieur de Beaune, intendant du haras de Pompadour ; — pour le sieur Delfau, négociant ; — pour messire Charles de Lastour, ancien garde du Roi ; — pour Joseph Reyrole, bourgeois ; — pour Pierre Chassagnac, sieur Du Puy, lieutenant des comtés d'Aven et de Saint-Bonnet ; — pour demoiselle Darluc ; — pour messire Charles-Joseph Grand-champs de Cueille, juge de Treignac ; — pour messire Jean de Foucaud, capitaine d'infanterie, etc.

B182. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier

1785-1786 — Plumitifs : — audience pour messire Jean Pradel de La Maze ; — pour messire Jean-Baptiste Reynal, curé de Saint-Cyr ; — pour dame de Brie de Soumagnac, abbesse du Chatenet ; — pour le baron de Conros ; — pour messire François Du Saillant, seigneur de Chanat ; — pour messire François Donnève Du Buisson, curé de Bilhac ; — pour le sieur Mourie, curé de Lestards ; — pour messire Léonard Descubes de Lavernouille, curé de Saint-Solve et vicaire de Vitrac ; — pour dame Charlotte Hugon Du Prat ; — pour le sieur Jean Leyral, docteur en médecine.

B183. (Cahier.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1786-1787 — Plumitifs : — audience pour Jean Leyniac, sieur de Lachassagne ; — pour Etienne de Clareuil, huissier de la connétablie ; — pour messire Jean Schlafer, ancien curé de Concèze ; — pour François Nayne de La Rivière ; — pour M^e Jacques Lafageardie de Laborde, avocat au Parlement ;

— pour Léonard Guioux, maître en chirurgie ; — pour François Cruveilhaer, curé de Saint-Nicolas ; — pour messire Géral Laroque, curé de Treignac ; — pour Léonard Bleynie, maître de poste aux chevaux ; — pour messire Charles de Beauvoire, abbé de Villac : pour Joseph Personne de Chavagnac, etc.

B184. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1787 — Plumitifs : — audience pour demoiselle Suzanne de Lafarge, de Fargeas ; — pour messire Antoine Blanchard, principal du collège de Treignac ; — pour Nicolas Du Jardin, rapporteur du point d'honneur, tuteur honoraire d'Emmanuel, marquis de Hautefort ; — pour Léonard Tavernier, maître chirurgien ; — pour messire Jean-Joseph Juge, prieur de Mialet ; — pour messire Pierre-François d'Abjac ; — pour messire Jacques Dufaure de Meilhac, major de cavalerie ; — pour messire Etienne de Meyvière d'Artois, vicomte d'Objat ; — pour Jacques Bouchet, maître ès arts. — Sur la couverture : liste des frères de la Loge de l'Heureuse alliance d'Uzerche.

B185. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1787-1788 — Plumitifs : — audience pour Louis Lobeilhac, seigneur d'Eyparsac, lieutenant de la grande louvererie de France ; — pour M^e Pierre Gautier de La Ponterie, bachelier en droit ; — pour François Leyral, fermier du prieuré de Blevgeat ; — pour messire Jean Berthy, prêtre, curé d'Orgnac ; — pour Michel Marmier, médecin du Roi ; — pour messire Jacques Ardant, seigneur de Lagrènerie ; — pour messire Jean-Baptiste Lavalie de Masmorel, écuyer ; — pour messire Jean Joussineau Du Tourdonnet, ancien abbé d'Uzerche ; — pour le sieur Combescot de Lisle, fermier de la même abbaye, etc.

B186. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1788 — Plumitifs : — audience pour Charles Decoux Du Monteil ; — pour messire Jacques de La Bachellerie, licencié en Sorbonne ; — pour messire Jean-Jacques Bardoulat Du Plazanet ; — pour haut et puissant seigneur François Du Saillant, vicomte Du Luc ; — pour messire Marie-Adélaïde-Stanislas marquis de Boisse, seigneur de Treignac ; — pour M^e Jean Chapelas, receveur des domaines ; — pour messire Henri Du Burguet, seigneur de La Farge, chevalier de Saint-Louis ; — pour messire Gabriel Dudaux, conseiller au Présidial de Tulle ; — pour les syndics des pauvres de la paroisse de Chamboulive ; — pour messire Jean-Baptiste Dubois, docteur en médecine, conseiller du Roi ; — pour messire François Lachèze, conseiller en l'Élection de Brives, etc.

B187. (Registre.) — In-folio, papier, 100 feuillets

1788-1789 — Plumitifs : — audience pour M^e Henri Fontaine, notaire royal ; — pour M^e Gabriel Chouffour, de Valence ; — pour le comte de Beyssac, coseigneur d'Allasac ; — pour messire Alain-Grégoire de Calvimont, chevalier de Saint-Louis. — Publication en audience extraordinaire de la lettre du Roi pour la convocation des États Généraux, par Pierre de Chiniac, lieutenant général. — Qualités pour Pierre Colombet, maître chirurgien juré, lieutenant du premier chirurgien du Roi. — Audience pour messire Antoine Barlet, curé d'Objat ; — pour messire Gabriel Pradel de Lavaux, etc.

B188. (Registre.) — In-folio, papier, 200 feuillets.

1789 — Plumitifs : — audience pour messire Jacques de La Bachellerie, seigneur de Chamberet ; — pour François Dufaure de Laprade, bourgeois ; — pour Jean Duteilhet, seigneur de La Monthézie ; — pour messire Jean Chouftour, prêtre ; — pour Léonard Combescot de Lisle, fermier des cens et rentes de l'abbaye d'Uzerche ; — pour haute et puissante dame Louise-Jacqueline de Lastic, marquise de Saint-Jal, comtesse de Laqueille ; — audience pour messire Léonard Leyral, curé de Perpezac-le-Noir ; — pour messire de Clédac, de Gourdon, syndic du chapitre d'Uzerche ; — pour Pierre Chassaignac Dupuy, lieutenant de la juridiction d'Ayen.

B189. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1672 — Procès-verbaux et ordonnance, à la suite de réquisition du procureur du Roi, contre les greffiers qui n'envoient pas les extraits des informations pour crimes dans les juridictions. — Causes de récusation de certains officiers du siège, dans le procès du sieur de Meyvière. — Menaces à un sergent par son créancier, conseiller au Parlement de Bordeaux, pour lui faire signer une fausse déclaration. — Récolement de témoins : enquête pour jouissance d'eaux. — Défense de porter des armes à tous ceux qui n'ont pas de droit de chasse. — Plainte au sujet des vols commis par les compagnies de passage à Uzerche. — Nomination du sieur Denis David comme syndic de l'hospice. — Remontrances du procureur du Roi sur ce que les huguenots de Treignac n'ont pas satisfait à l'édit du 9 décembre 1669. — Établissement d'une forge sur le ruisseau de la Loyre, en la paroisse d'Ornac. — Taxe de dépens exposés. — Signature de François de La Fayette, évêque de Limoges, au bas d'une procuration, etc.

B190. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1673 — Procès-verbaux : — enquête devant Léonard Besse, commissaire député par le Parlement de Toulouse ; suite de l'affaire d'un conseiller de Bordeaux et d'un sergent, son débiteur. — Séparation de biens entre époux. — Procès-verbal d'état de blessures, à la requête de l'intendant du Limousin. — Rôles de dépens à faire taxer. — Enquête à la suite de monitoire, à Saint-Bonnet-la-Rivière. — Demande de provision sur des fruits saisis. — Dette de 10,000 livres par la veuve de messire Henri de Pierrebuffière, marquis de Chamberet. — Maison de Raymond Régis, assesseur au siège, rue Pavé-Saint-Nicolas, à Uzerche, etc.

B191. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1674 — Procès-verbaux : — assemblée des habitants pour la nomination d'un syndic. — Réception de caution pour la dame de Saint-Pardoux. — Translation de domicile autorisée par les habitants. — Procès-verbal de l'état de l'abbaye d'Uzerche, prisons entretenues par l'abbé comme seigneur temporel de la ville. — Signature du curé de Saint-Nicolas. — Acte de deshérédition par dame Peyronne Boyer de La Salle contre ses enfants qu'elle accuse de mauvais traitements à son égard, violences et vols. — Étrangers logeant dans l'abbaye avec leurs valets, entrant armés dans l'église, plainte contre l'aumônier. — Délivrances de fruits. — Deux archers de la vi-sénéchaussée de Limoges convaincus de meurtre, obtiennent des lettres de grâce ; mais ils sont condamnés à des dommages-intérêts envers la partie civile. — Évasion de prisonniers. — Assemblée des habitants pour choisir le médecin de l'hôpital, etc.

B192. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1675 — Procès-verbaux : — réintégrandes pour Guillaume Gautier, curé d'Arnac, contre François Montagnac. — Signature de madame Du Verdier de Lubersac. — Extraits et vidimus de quelques arrêts du Parlement de Bordeaux, concernant la maison Du Saillant. — Enquête pour le syndic des pires Feuillans de Tulle, saisie. — Procès-verbal de l'emprisonnement d'un déserteur du régiment de Champagne, delà compagnie de Montauné, servant à l'année de Roussillon. — Montrée pour M. de Chabrignac contre le marquis d'Hautefort. — Rapports d'experts, etc.

B193. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1676 — Procès-verbaux : — cautions judiciaires, commissaires pour procéder aux expertises, etc., devant M^e Pierre Dounet, écuyer, seigneur de Rouveix, lieutenant général au siège d'Uzerche. — Le maître de poste prétend qu'il n'est pas sujet au logement des gens de guerre ; rixe avec des cavaliers. — Commission de receveur des revenus de l'évêché de Limoges, pour Pierre Mercier, dans le procès avec les seigneurs Du Saillant à cause desdits revenus ; plusieurs extraits et vidimus se trouvent dans ces procès-verbaux. — Perquisition de gerbes. — Condamnation contre les dépositaires d'effets mobiliers saisis dans la juridiction de Vigeois. — Détournement d'effets de succession avant l'arrivée des officiels de justice. — Nombreuses signatures sur le procès-verbal de prestation de serment des consuls pour l'année 1676, etc.

B194. (Liasse.) — 101 pièces, papier

1677-1678 — Procès-verbaux : — récusation des juges d'Uzerche et renvoi des parties devant le siège de Tulle. — Tutelles et curatelles. — Exactions commises contre les habitants par le régiment d'Albret, dépositions sur des sommes d'argent remises par force. — Nomination d'un syndic pour l'hôpital. — Serment prêté, suivant l'usage, à genoux devant l'autel, après s'être lavé les mains. — Enquête pour constater la démence. — ; Rébellion contre un huissier, menaces de mort. — Transport de justice à Tudeil, à la requête de messire Henri Green de Saint-Marsault, dans son procès contre le seigneur baron Du Gibanel. — Délivrance des fruits de la terre de Blanchefort. — Élargissement d'un prisonnier de la juridiction de Saint-Ybard. — Exaction du régiment des Dragons-Languedoc, etc.

B195. (Liasse.) — 33 pièces, papier

1679 — Procès-verbaux : — ouverture du testament de Michelette de Clary. — Présentation de témoins pour M^e Jean-Chrysostôme Darche, lieutenant criminel à Tulle. — Enquête pour constater la jouissance annale des fruits d'un terrain. — Délivrance des fruits des biens de M^e Pierre Villeneuve, praticien, du Verdier, paroisse d'Allasac. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge, pour permettre à un mineur de régir des biens à lui échus. — Provisions de tutelles et curatelles. — Vérification des dommages occasionnés par la grêle sur les vignes de M. de Meilhards. — Serment prêté sur les reliques de saint Léon et saint Coronat, en l'abbaye d'Uzerche.

B196. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1680-1681 — Procès-verbaux : — élection des consuls d'Uzerche : M^e François Bastide, avocat, et Pierre Daubart, juge de Condat. — Délivrance des bois et prés de la terre de Blanchefort. — Constitutions de procureurs et inventaires de meubles. — Délibération de la ville pour l'établissement d'un couvent de Récollets à Uzerche. — Enquête contre messire Jean-François de Bonneval, chevalier, comte de Charny. — Évasion de prisonniers à Pompadour. — Consentement des habitants à la recette des Étapes, pendant les six premiers mois de l'année. — Serment sur le tegilur et la croix, le corpus Domini présent. — Purge par serment devant la passion figurée.

B197. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 1 pièce imprimée.

1682 — Procès-verbaux : — nomination de syndic par les habitants réunis dans le parquet et auditoire royal de la Sénéchaussée. — Visite par deux experts d'une pièce arguée de faux, et décret de prise de corps. — Procès-verbal d'exécution d'arrêt contre le marquis de Saint-Jal, restitution de parcelles de terre. — Certificat de surenchère. — Compulsoire et extraits tirés du livre obituel de la paroisse de Saint-Nicolas. — Procès-verbal d'estrouse et délivrance de fruits. — Vidimé de contrats concernant le vicomte Du Verdier. — Scellés apposés au château de Blanchefort. — Recherche d'actes de notaires à la requête de messire Charles, duc de Créqui, gouverneur de Paris. — Signature de l'intendant du Limousin Lebret, etc.

B198. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1685 — Procès-verbaux : — permission de faire inventaire. — Émancipation en présence du lieutenant général. — Requête en permission d'exhérer pour empêcher une mésaillance. — Signature des avocats au siège d'Uzerche : Charles de Clary, René David, François Bastide, Léonard Besse, Jacques Ravailac et Gabriel David, au bas d'un règlement convenu avec le lieutenant criminel Jean-Baptiste de Chabannes. — Réparation à la prison. — Rapports de serment. — Tenue des foires troublée par des gens armés dans la paroisse du Lonzac. — Plainte de l'infirmier contre le syndic du chapitre (abbaye d'Uzerche). — Copie du testament de Martin Besse, etc.

B199. (Liasse.) — 39 pièces, papier

1686 — Procès-verbaux : — émancipation de messire François-Philippe de Monroux, par son père, seigneur de Peyrissac. — Plainte sur le défaut de chiffres et numéros des routes. — Supplique du curé de Saint-Robert, pour sa portion congrue. — Baux de fruits de biens séquestrés. — Saisie à la requête de dom Jacques Marandon, bénédictin de l'abbaye de Brantôme, procureur de dom Jean de

Nicolay, prieur de Perpezac-le-Noir. — Constatation de l'usage où sont les notaires de ne pas écrire de leur propre main la minute de tous leurs actes, à la requête de Marie-Françoise de Pompadour. — Recherche de livres de famille pour constatation d'âge. — Bail judiciaire pour Claude Mareschal, bourgeois de Paris. — Compulsoires, etc.

B200. (Liasse.) — 44 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1272-1689 — Procès-verbaux : — testament de Léonard Freygefont attaché au procès-verbal d'ouverture. — Baptême pendant un accouchement par des voisines, refus de sépulture, enquête sur la viabilité de l'enfant. — Distribution de sommes consignées. — Copies collationnées de titres concernant la maison Du Saillant : arrêts du Parlement, lettres patentes, etc., droit de régale de l'évêque de Limoges. — Plainte du lieutenant criminel contre le lieutenant général (civil), empiétement sur ses attributions, etc.

B201. (Liasse.) — 21 pièces, papier

1688 — Procès-verbaux : — enquête sur la prétention du chapitre de Saint-Etienne de Limoges aux trois huitièmes des dîmes levées par le curé d'Objat, en exécution d'un arrêt du Parlement de Paris, en faveur du commandeur de La Vinadière. — Transport de justice à Allasac, pour l'adjudication des fruits de Ginouillac ; — contre-enquête (enquête en contrariété). — Procès-verbal de transport sur les biens de Bonneval. — État des églises de Salons et de Masseret, etc.

B202. (Liasse.) 77 pièces, papier

1689-1690 — Procès-verbaux : — enquête pour le sieur de Lavigerie contre le sieur de Laponterie, jouissance de partie de basse-cour. — Délibération des habitants pour le choix des soldats de la milice. — Avérations de signatures privées. — Transport sur les terres de Blanchefort. — Opposition à la construction du pont du Bariolet. — Expertise pour de prétendues détériorations d'immeubles, procès entre Pierre Dorât, docteur en théologie, curé de Saint-Bonnet, et le sieur Gilles Desbarats, de Bordeaux. — - Acte de notoriété pour constater la naissance de Jean Vielbans. — Cahier de dépenses de l'intendant des domaines de Saint-Bonnet. — Pierre Dupuy, écuyer, lieutenant de la grand'prévôté du Limousin. — Verbal de confession de faits, promesse de sommes. — Visite du château de Chamberet, à la requête du sieur Picard, bourgeois de Paris, etc.

B203. (Liasse.) — 74 pièces, papier

1691 — Procès-verbaux : — dîmes de Voutezac, protestation des habitants contre le curé et les décimateurs. — Enquête et contre-enquête dans le partage entre dame Marie-Françoise de Pompadour, épouse de messire Marie, comte d'Hautefort, et dame Marie de Pompadour, épouse de messire François d'Épinay de Saint-Luc ; — mort du dernier des Pompadour ; — vol de cassette, etc. — Compulsoire du livre des pointes (feuille de présence aux offices) de l'abbaye d'Uzerche. — Saisie à la requête du syndic de la Chartreuse de Glandiers. — Répudiations d'hérédité. — Inventaire des biens du seigneur de La Cour. — Marque du poinçon des étains fins : un C couronné avec la légende Limoges et la date de l'année.

B204. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1692 — Procès-verbaux ; — réception de caution de Jacques Boyer, bourgeois, pour Martial Besse, signature dudit Boyer. — Altération d'une feuille de route, plainte des consuls. — Nombreux procès-verbaux de délivrance de fruits. — Bail à rabais des réparations à faire à l'étang de Charliaguet. — Compulsoire de reconnaissance concernant la maison Du Saillant. — Interrogatoire sur faits et articles du prieur de Magoutière, reconnaissance d'écritures, etc.

B205. (Liasse.) — 79 pièces, papier

1693 — Procès-verbaux : — interdiction d'un sergent qui n'avait pu justifier de la provision de son office. — Extrait du terrier de la maison d'Escorailles. — Reconnaissances de tenanciers de la paroisse de Perpezac-le-Noir. — Procès-verbal de l'état des ruines du château de Chamberet. — Visite des seigneuries de Foursat et de Masseret, à la requête de Pierre-Sauveur Duhalde, bourgeois

de Paris, fermier judiciaire desdits fiefs. — Messire Jacques de Poumier, baron d'Agassat, président à la première chambre des enquêtes du Parlement de Bordeaux, dégradation de ses biens par des fermiers. — Rébellion à justice, procès-verbal à la requête du syndic des pauvres de Chamboulive, interrogatoire de l'accusé dans la chambre de la geôle. — Requête pour que le prieur claustral de l'abbaye soit interrogé, au sujet du détournement du pécule de l'infirmier après sa mort, etc.

B206. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1694 — Procès-verbaux : — ferme par un étudiant pour cause de départ. — Quart de vendange attribué au commandeur de La Vinadière. — Le préposé au recouvrement de la taxe des pauvres, insulté sur la place publique par un religieux de l'abbaye reconnu ivre. — Un avocat compris dans l'arrière-ban, réclamation. — Saisie d'un cheval de la poste. — État des revenus des pauvres de la paroisse d'Estivaux. — Fruits et revenus de la cure de Bar. — Émancipation de Jean-Joseph Besse, licencié ès droit à Poitiers, etc.

B207. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1695-1698 — Procès-verbaux : — nomination de séquestres ; — prestation de serment, messe dite par dom Léonard Geneste, infirmier de l'abbaye. — Enquête sur la jouissance des fruits de La Bernardie. — Requête de M^e Denis Materre, juge de la ville de Treignac, prisonnier volontaire dans les prisons d'Angoulême, aux fins de forcer des notaires à expédier certains actes. — Bris de prison, état des lieux. — Désordre par les recrues des gardes du corps. — Signature d'Antoine Lastic, marquis de Saint-Jal. — Testament de demoiselle Françoise de Burg. — Transport de justice à Tulle. — Interrogatoire sur faits et articles de l'abbesse de Sainte-Claire, Marie de Conros, sa signature. — Protestation de l'infirmier, à son lit de mort, contre une prétendue résignation de son bénéfice. — Etienne Baluze, chanoine en l'église cathédrale de Tulle, et Jean Lamoure, bourgeois, interrogés sur un enlèvement de blé à la maison de Baluze-du-Maine.

B208. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1700-1702 — Procès-verbaux : — reconnaissance d'écriture pour Joseph Chabanier, lieutenant général au siège présidial de Tulle. — Affirmation, à la suite d'arrêt de Parlement, pour messire François-Joseph de Chavaille, sieur de Saint-Maurice, conseiller en la Cour des Aides de Quercy. — Révélation d'un vol de bois à la suite d'un monitoire. — Mémoires des administrateurs de l'hôpital de Tulle sur cette question : Les enfants trouvés doivent-ils rester à la charge de l'évêque, en sa qualité de seigneur haut justicier — Compulsoire pour messire Charles de Rodorel, contre le curé de Chamboulive. — Prestation de serment par un expert. — Visite du château de Chamberet. — Visite de l'abbaye d'Uzerche, etc.

B209. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1703-1705 — Procès-verbaux : — levée des scellés au château de Chamberet. — Déclaration de moyens d'incompétence contre les officiers -du siège. — État de l'église de Chamboulive. — Répudiation d'hérédité par déclaration au greffe, avec assistance de procureur, serment prêté en présence de deux notaires de Bordeaux, envoyés à Uzerche. — Appel de la juridiction d'Obazines, créance de M^e Sébastien Sudour, procureur au siège de Tulle, etc.

B210. (Liasse.) — 96 pièces, papier

1706-1708 — Procès-verbaux : — liquidation de la succession de Jacques de Beaune, en exécution d'un arrêt du Parlement. — Visite de l'abbaye de Vigeois, à la suite d'un incendie, sur la requête de messire Pierre de Pompadour, abbé commendataire dudit lieu. — Saisie réelle des biens de Bernard de Lasvaux, et bail des fruits desdits biens. — Réparations à l'abbaye d'Uzerche. — Spoliation de l'hérédité de Jacqueline Poumier. — Visite de la terre de Meilhards. — Ferme de dîmes appelées vulgairement les amassures. — Bail des fruits des biens de Jacques Borie, sieur de Mercier, lieutenant au régiment de Berry-cavalerie. — Mise en liberté du sieur Georges Autier, conduit dans les prisons d'Uzerche en vertu d'un jugement des consuls de la Bourse de Limoges, obtenu sous des noms supposés. — Procès entre le curé de Lamongerie et les dames de La Règle, pour la possession

d'un étang. — Refus de bénédiction nuptiale, responsabilité du notaire qui a passé le contrat, connaissant les empêchements, etc.

B211. (Liasse.) — 98 pièces, papier

1709-1710 — Procès-verbaux : — changement de la marque du papier, défense de distribuer l'ancien. — Estimation des dîmes de Meilhards. — Compulsoire des titres du Monteil. — Déclaration de l'archiprêtre de Vigeois, quantité, des grains qu'il a coutume de percevoir. — Procès entre le syndic de la Chartreuse de Glandiers et le seigneur du Bigardel pour la rente du tellement de Senaillac. — Partage des terres de La Faragaudie. — Saisie des biens de messire Jean Labeaume de Foursat, à la requête du marquis de Montpeyroux. — Attestation du lieutenant et procureur fiscal de la juridiction de Treignac, déclarant que la quantité de grains recueillis dans ladite juridiction est suffisante pour ensemercer les terres et payer les rentes, etc.

B212. (Liasse.) — 68 pièces, papier

1711-1713 — Procès-verbaux : — visite du château de Seilhac. — Procès entre le prévôt de Saint-Robert et le curé de Saint-Maurice, pour la levée des dîmes. — Procès-verbal de l'état de l'abbaye de Vigeois. — Déclaration d'appel d'ordonnance rendue au bas de la requête. — Nouvelle visite du château de Meilhards. — Dîmes appartenant au chapitre de Saint-Étienne de Limoges, procès avec les seigneurs de Saint-Viance et Du Saillant, déposition des anciens fermiers. — Enquête sur la perte d'un testament par un notaire, au préjudice de la veuve de messire Biaise de Calvimont. — Élection de Léonard Laval et de Pierre Parrical comme consuls de l'année 1713. — Partage entre le marquis de La Capelle et messire Gilbert de Carbonnières, son frère. — Procuracy pour M. Chavaille, maire de la ville d'Uzerche, par M. de Faugeyras, conseiller à Bordeaux, etc.

B213. (Liasse.) — 59 pièces, papier

1714-1716 — Procès-verbaux : — interrogatoire du substitut de procureur général au siège présidial de Limoges sur la manière dont se font les enquêtes audit siège (en exécution d'un arrêt du Parlement de Bordeaux). — Procès-verbal de l'état de l'abbaye d'Uzerche. — Visite du prieuré de Magoutière. — Vérification de promesse pour Marie Grangevieille. — Séquestration d'une jeune fille dans la tour du château de Chamberet, refus d'ouvrir les portes au lieutenant criminel, audition de la déclarante de la prisonnière au travers des grilles de la fenêtre. — Arrangements de rente dus par Jeanne de Caumont, marquise d'Orbecs à messire Martial Borderie, seigneur de Vernéjoux, ancien conseiller du Roi à la Cour des Aides de Paris et secrétaire du Roi en la grande chancellerie de France, maire perpétuel de la ville de Tulle. — L'abbé d'Obazines prête serment par procuration.

B214. (Liasse.) — 82 pièces, papier

1723-1724 — Procès-verbaux : — prestation de serment des clercs du greffier. — Séquestre des biens du marquis de Peyzac, à la requête de sa femme, Marie-Paule-Thérèse de Boisse. — Descente de justice chez le sieur Guillaume Grivel pour constater à qui doit appartenir la jouissance d'un poirier disputée par le sieur Guillon, enquête et contre-enquête. — Serment de Jean Cabanis, docteur en médecine, habitant d'Allassac. — Provision de 30 livres demandée par un bâtard, dont les parents sont absents, sur les biens du marquis de Bonneval, en sa qualité de seigneur de Blanchefort. — Enquête pour jouissance d'eaux. — Requête aux fins de paiement de sommes perdues aux jeux de cartes, etc.

B215. (Liasse.) — 69 pièces, papier ; 1 plan

1725-1726 — Procès-verbaux : — modération de taille et exemption de logement de gens de guerre pour tout le temps qu'on sera chargé de l'entretien de l'horloge. — Plan des domaines de la Chartroule. — Élection des consuls : Pierre Pontier, avocat, et le sieur d'Eyzac. — Nouvelle enquête sur l'état de l'abbaye de Vigeois, rentes dues à cette abbaye ; sa mesure diffère de celle de la ville, contre-enquête. — Visite de la terre de Charliaguet. — Délaissement de partie d'héritié par Gabriel-Jean-Nicolas de La Reynie, héritier de Gabrielle de La Reynie, sa sœur, veuve de Jean-Louis Habert de Montmaur. — Levée des scellés de Pompadour : procuration du marquis

d'Hautefort, sa signature ; état des lieux ; meubles du château de Treignac ; inventaire de papiers concernant Pompadour, trouvés dans la cassette de feu Lachapelle, etc.

B216. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1727 — Procès-verbaux : — estimation des bestiaux et harnais qui se trouvent dans le domaine de Freyssinet. — Inventaire détaillé des titres trouvés au château de Pompadour ; état des lieux. — Réparations au moulin du pont d'Uzerche. — Visite de la chapelle Saint-Jacques, à côté du pont qui est sur la Vézère, vers le faubourg Sainte-Eulalie. — Visite de bois et constatations de dégâts, à la suite d'ordonnance de MM. de la Table de marbre du palais de Bordeaux.

B217. (Liasse.) — 89 pièces, papier

1728-1729 — Procès-verbaux : — communication de titres à la marquise de Rochechouart et à François-Joseph de Beauvoir, marquis de Saint-Aulaire. — Enquête de vie et mœurs pour le postulant de l'office de juge des appeaux de Ségur. — Transport de justice à Pompadour à la suite du décès de demoiselle Augustine-Françoise de Choiseul. — Ordonnance de l'évêque de Limoges pour la démolition et la vente des matériaux de la chapelle Saint-Jacques. — Procuration du marquis de La Vallière (Maximilien de La Beaume Le Blanc) avec sa signature ; suite du partage de l'hérédité de la marquise d'Hautefort-Pompadour ; autre procuration de messire Pierre Bouchard d'Esparnbès de Lussan, légataire particulier de ladite dame. — Nouvel inventaire des meubles du château de Pompadour, etc.

B218. (Liasse.) — 96 pièces, papier

1730-1732 — Procès-verbaux : — enquête entre le curé de La Vinadière et celui de Chamberet pour des dîmes. — Permission de recherche de fonds pour le syndic des habitants de Chamboulive à l'encontre de leur curé. — Dépôt au greffe des loyers d'une maison saisie. — Consuls pour 1631 : François Besse de La Borde et Martial Besse ; M^e Pierre Combet, syndic de la ville. — Rapport d'experts dans la succession La Reynie. — Opposition à un double mariage, le procureur du Roi ordonne de passer outre. — États de dépens. — Verbal de maintenance de meubles. — Installation de M^e Jean-Baptiste Teytut, comme juge royal des appeaux de la vicomte de Limoges et comté de Périgord, à Ségur ; 30 sous de droits pour le lieutenant général qui y assiste, etc.

B219. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1633-1734 — Procès-verbaux : — consuls : Pradel de Lavaux et Pierre Parrical, notaires. — Enquête de commodité et incommodité pour l'union de la prévôté de Valette à la mense capitulaire de l'église cathédrale de Tulle, revenus et charges de ladite prévôté. — Un religieux doit-il présenter un compte de gestion, n'ayant plus de biens qui lui soient propres — Pose d'une pierre creusée, devant servir d'étalon à la mesure des grans, sous la halle de Vigeois, signature des principaux habitants. — Différends entre le curé de Saint-Nicolas et l'aumônier de l'abbaye à l'occasion des dîmes. — Absolution refusée aux femmes qui ne demeurent pas toute l'année avec leur mari. — Consuls pour 1734 : Pierre Gautier, médecin, et Combet Des Bordes. — Lettre autographe de la marquise de Bonneval ; armoiries sur le cachet. — Apatronement (collation certifiée) d'un acte capitulaire de l'abbaye d'Uzerche, etc.

B220. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1735-1736 — Procès-verbaux : — consuls : Besse de La Borde et Cassière. — Confirmation du privilège d'évocation au Grand Conseil par l'ordre de Malte. — Acte de désistement d'appel. — Exécutoires de dépens mis au bas des rôles par le lieutenant général. — Consentement des habitants à la sécularisation de l'abbaye d'Uzerche. — Enquête sur le montant des droits de lods et ventes dans la seigneurie de Saint-Bonnet, 10 sous par écu. — Enquête sur la propriété de deux châtaigniers écorcés. — Détournement des effets appartenant au pécule du prévôt d'Hauteville. — Usurpation des communaux, etc.

B221. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1737-1738 — Procès-verbaux : — consuls : François Guyou Des Bordes et Pierre Parrical. — Visite des biens laissés aux Jacobins de Limoges par le sieur Jean Mondât. — Personne n'ose toucher à un enfant exposé dans une grange avant l'arrivée de la justice. — Établissement de commissaires-séquestres. — Enquête sur le véritable nom d'une parcelle de terrain. — Consuls pour 1738 : Joseph Vergne, notaire, et Jean Bordes, chirurgien. — Difficultés entre les curés de La Vinadière et de Chamberet pour trouble réciproque dans l'exercice de leur ministère. — Enquête sur la mitoyenneté d'une haie. — Saisie-arrêt au préjudice d'un cavalier de la compagnie de Saint-Jal, etc.

B222. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1739-1740 — Procès-verbaux : — enquête pour les dames Marie-Anne et Marguerite Moulinier contre l'évêque de Limoges, valeur des dîmes à lever sur leur bien. — Rébellion contre un huissier saisissant les biens du curé d'Objat à la suite d'un procès avec messire Léonard de Vyon, chanoine de Limoges. — Enquête sur la jouissance d'un puits. — Exécution d'une sentence du juge criminel d'Uzerche, désaveu d'injures proférées contre les demoiselles Jeanne, Michelette et Marie Reyrole. — Consuls pour 1740 : Joseph Reyrole et Géraud Rey. — Visite de la terre du Saillant, etc.

B223. (Liasse.) — 85 pièces, papier

1741-1742 — Procès-verbaux : — consuls : Etienne Pradel et Combet de Las Bordas. — Assemblée des habitants pour la prolongation de dix ans des fonctions de maître d'école en faveur de François Des Bories. — Droit de la marquise de Vassan (Thérèse de Ferrière, de Sauvebœuf) aux lods et ventes dans la terre de Pierrebuffière. — Bail des fraux (landes) et communaux de Treignac. — Émancipation d'Antoine Gautier. — Visite de la maison curiale de Sainte-Eulalie. — Choix des experts chargés de lever le plan des lieux dans le procès des Jésuites de Limoges avec le seigneur de La Briderie. — Assemblée pour nommer un syndic à la place du sieur Rey, excusé par l'intendant. — Droit de passage refusé aux ouvriers du prieur des Carmes de Limoges par le seigneur de Lubersac. — Rôle de dépens pour l'abbesse de Bonnesaigne. — Enquête de vie et mœurs pour le lieutenant de police de la ville d'Uzerche, M^e François Lafarge de Fargeas. — Vente de biens dépendant de l'abbaye du Palais, à la requête de messire Jean de Sahuguet d'Espagnac, abbé commendataire dudit lieu, etc.

B224. (Liasse.) — 103 pièces, papier

1743-1745 — Procès-verbaux : — consuls : M^e Pierre Marel, avocat, et Jean Combet, bourgeois. — Enquête et déclaration pour changement de domicile. — Visite de l'abbaye du Palais. — Descente de justice pour piquètement des fraux (plantations de jalons dans les landes) de Treignac. — Suite de l'enquête concernant les dîmes de l'évêque de Limoges dans la seigneurie du Saillant. — Saisie de l'aumône dotale de deux religieuses de la Visitation-Sainte-Marie de Tulle. — Inondation à Allassac, l'eau du torrent entre par une des portes de la ville. — Extrait et vidimus de quelques reconnaissances contenues dans le terrier de La Beaume. — Démolition de deux portes d'Uzerche, adjudication des travaux, etc.

B225. (Liasse.) — 106 pièces, papier

1746-1747 — Procès-verbaux : — décharge de syndicat pour l'hôpital. — Prestation de serment de M^e François Melon de Pradou, avocat, choisi pour arbitre. — Enquête sur le vin de la prébende. — Apposition de scellés à l'abbaye d'Uzerche, par suite de la mort de l'infirmier, vente de ses meubles à l'encan. — Reconstruction de la fontaine publique. — Enquête sur la tenue des assises de la baronnie de Pierrebuffière. — Ordonnance pour permission de passage provisoire. — Les mesures du prévôt de Saint-Robert trop courtes d'une jointée, enfouissement desdites mesures. — Lettre autographe de dame Marie de Boisse, veuve de messire Claude Hugon Duprat, tutelle de ses petites-filles. — Enquête de vie et mœurs pour M. François Maleyx, juge ordinaire de Glandiers.

B226. (Liasse.) — 60 pièces, papier

1748-1749 — Procès-verbaux : — enquête de vie et mœurs pour Jean David, nommé notaire royal à Saint-Jal ; — pour M^c Gabriel Chavoix, lieutenant de la juridiction de Juillac. — Délibération des habitants pour approuver les statuts de l'hôpital et obtenir lettres patentes du Roi. — Acte de notoriété pour constatation de naissance. — Serment des curés, main mise ad pectus. — Enquête de vie et mœurs pour Jean Bonnelie, notaire royal, lieutenant de la juridiction d'Allasac. — Inventaire des ornements d'église de Saint-Nicolas. — Apatronement d'actes, etc.

B227. (Liasse.) — 88 pièces, papier

1750-1751 — Procès-verbaux : — consuls : Durand de Bayot et Léonard Bleynie. — Les porteurs de rôles et collecteurs de Chamberet maltraités dans une auberge. — Pourvoyance de tuteur pour la fille de feu messire Hugon de Magoutière. — Verbal de surséance pour paiement, à cause de déclaration de carence de biens. — Nombreuses enquêtes de bonnes vie et mœurs. — Deux lettres signées du marquis de Bonneval, pour qu'il soit pourvu à la vacance du siège de Blanchefort. — Opposition à mariage faite sous un nom supposé ; ordre au curé d'avoir à donner la bénédiction nuptiale. — Arrestation de dom Joseph Suduyran, sacristain de l'abbaye de Vigeois, par ordre signé du Roi adressé au brigadier de la maréchaussée, son transfert au couvent des Cordeliers de Champagne, près de Souvigny, mise des scellés sur ses papiers, inventaires, etc.

B228. (Liasse.) — 65 pièces, papier

1752 — Procès-verbaux : — consuls : Léonard Duffaure et Jean Boyer. — Ouverture du testament de Léonard Lasserre, de Chamboulive. — Procès-verbal de paraphe de billets par le lieutenant général. — Rôles de déclaration de dépens. — Enquête sur la jouissance des domaines dépendants de la vicairie de Vitrat. — Nominations de tuteurs. — Déclaration du curé de l'église-aux-Bois concernant une révélation à lui faite de l'existence d'un contrat de rente sur un petit domaine de sa paroisse, etc.

B229. (Liasse.) — 45 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1753 — Procès-verbaux : — apposition de scellés à l'abbaye de Vigeois, après la mort de messire Antoine de Boisse, abbé commendataire. — Requête aux fins d'obtenir l'autorisation de faire des sommations respectueuses pour un mariage. — Enquêtes de vie et mœurs. — Requête d'Antoine Gautier, procureur au sénéchal d'Uzerche, pour que sa commission de quêteur de la Rédemption des captifs soit enregistrée, le sieur Bardoulat de La Salvanie étant procureur de l'Ordre de la Sainte-Trinité. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession d'Antoine de Boisse, abbé de Vigeois. — Déplacement de bornes. — Enquête de vie et mœurs pour le sieur Pierre Bigourie Du Chambon, nommé juge par J. A. P. (sic) marquise de Pompadour, etc.

B230. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1754 — Procès-verbaux : — enquête sur la vie et mœurs de François Teytut de Villouvières, pourvu de la charge de juge de Ségur. — Incendie d'arbres à la suite de défrichement. — Rentes des dames religieuses de Sainte-Claire, de Brives. — Nouvel arpentement du village de Masgoutière. — Conflit de juridiction, action personnelle, la question traitée ex professo par les procureurs desparties. — Émancipation de Jean Besse, à genoux devant son père, etc. — Changement des attributions des consuls sur les observations de l'intendant du Limousin, en exécution de l'arrêt du Conseil du 11 mars 1749.

B231. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1755 — Procès-verbaux : — consuls : Pierre Besse et Léonard Vergne. — Interrogatoire surfaits et articles, dans une procédure faite sous le nom d'une personne qui n'en avait aucune connaissance. — Levée des scellés mis sur les papiers de l'abbaye de Vigeois, décharge du gardien. — Enquête sur la jouissance de l'eau de la fontaine de Lasteyrie, paroisse d'Allasac. — Recherche des titres du prieuré de Perpezac-le-Noir. — Enquête sur la disparition d'une partie des marchandises du sieur Jean Besse, etc.

B232. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1756 — Procès-verbaux : — procuration de dom Nicolas Joly, supérieur de l'abbaye royale de Saint-Mélaine, de Rennes (Bretagne). Légalisation de la signature des notaires par Charles-René Legeois, lieutenant au siège presidiai de Rennes, avec son cachet. — Visite de la terre du Pin, paroisse de Salons. — Réparations à faire à l'abbaye île Vigeois, etc.

B233. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1757 — Procès-verbaux : — consuls : Martial Duffaure de Masmalet et François Besse Du Peyrat. — Enquête sur la propriété des châtaigniers du domaine du Pougeol, dépendant de la Chartreuse de Glandiers. — Arpentement des domaines du prieuré de Monceix. — Enquête sur droits de passage. — Procès-verbal de paraphe pour le sieur Materre, seigneur de Chouffour. — Signature de dame Victoire de Lentillac. — Visite d'un cheval par quatre experts. — Devis estimatif des réparations à faire à la terre de Pin, etc.

B234. (Liasse.) — 85 pièces, panier.

1758 — Procès-verbaux : — consuls : Houpin et Chaput. — Serment préparatoire de messire Etienne d'Aftieux, curé de Treignac. — Enquête de la jouissance de quelques arbres, en exécution d'un arrêt de la cour de la Maîtrise particulière des eaux et forêts de Guyenne. — Procès-verbal de l'état de la terre du Pin, affermée au sieur Leblanc. — Exploitation des forêts pour le merrain. — Visite des cures de Lagraulière et de Saint-Martin-des-Églises, de Treignac. — Avération de signature pour une dette envers la marquise de Pompadour (Antoinette Poisson), représentée par son procureur général Lamoureux de Chaumont, Léonard Besse Rogier constitué procureur dans cette affaire, somme de 249 livres prêtée au sieur Léonard Ventéjoux.

B235. (Liasse.) — 93 pièces papier ; 1 pièce imprimée.

1759 — Procès-verbaux : — consuls : Jean Mondât et Besse-Nanot ; le premier consul remplacé à la fin de janvier par François Pradel. — Inventaire des meubles de Samuel Grivel, marchand. — Commission de lieutenant général du haut et bas Limousin en faveur du comte Des Cars (imprimé). — Enquêtes pour jouissance d'eau, droits de passage, etc.

B236. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1760 — Procès-verbaux : — consuls : François Prade et Joseph Besse. — Enquête sur la valeur des dîmes de la terre dite de chez Gaspiau, entre le seigneur de Fayat et le curé de Chamberet. — Saisie des biens des sieur et dame de Linars, opposition, demande en cassation de certains actes rejetée sur les conclusions du procureur du Roi de Clédat. — Rôle des dépens pour le sieur Dupont, garde du corps du Roi, contre Jean Autier, bourgeois, arrérages de rentes, etc.

B237. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1761 — Procès-verbaux : — consuls : François Pradel et Jean-Joseph Besse. — Apposition de scellés à la cure de Chamboulive, description des lieux. — Expertise pour habits de deuil légués à une veuve. — Requête de l'homme d'affaires de M. de Lubersac de Livron, aux fins de forcer un sergent à exécuter les sentences à lui remises. — Le prieur du Chalard, Charles de Beauvoire, demande qu'un moulin démoli par un ouragan soit visité. — Saisie du revenu du fief des Salles, paroisse de Voutezac. — Rapport d'experts dans le procès entre les Bénédictins de Limoges et la marquise de Cors, en vertu d'un arrêt du Grand Conseil du 29 mars 1760, pour des rentes de la paroisse de Rogier, etc.

B238. (Liasse.) — 48 pièces, papier

1762 — Procès-verbaux : — consuls : Jean-Joseph Besse et François Pradel. — Comptes entre le sieur Gabriel-Louis de Boucheron d'Ambrugeat, et les héritiers de Jean-Baptiste Plaisant de Bouchiat, seigneur du Bigearadel. — Visite de la terre du Pin. — Visite des églises de Saint-Nicolas, Notre-Dame et Sainte-Eulalie. — Commencement de la liquidation des biens des Jésuites. — Ferme de la terre de Genouillac, paroisse de Saint-Bonnet. — Compte de cheptels. Enquêtes de vie et mœurs pour divers titulaires d'offices, etc.

B239. (Liasse.) — 37 pièces, papier

1763 — Procès-verbaux : — consuls : Jean-Baptiste Besse et Antoine Juge. — Le trésorier de l'hôpital est autorisé à recevoir le louage des boucheries. — Rôles de déclaration de dépens. — Délibération pour la construction des fontaines — Enquête sur la démolition d'une chaussée de pêche. — Pension alimentaire accordée à la dame de Lespinats d'Auliac, obligée de fuir en tierce maison. — Morceaux réunis d'un acte lacéré, déposés au greffe. — Levée des scellés dans la maison de feu Samuel Grivel, inventaire et analyse très-complète de ses papiers. — Enquête sur les mauvais traitements subis par la dame d'Auliac, etc.

B240. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1764 — Procès-verbaux. — Consuls : Jean-Joseph Besse et François Pradel. — Assemblées pour la répartition des sommes devant former le don gratuit. — Autre délibération pour nommer les commissaires qui doivent établir cette répartition. — Enquête pour le syndic du chapitre collégial d'Uzerche, jouissance de dîmes sur des vignes de la paroisse de Saint-Solve. — Saisies pour arrérages de rentes au village de La Bigaudie, paroisse de Treignac, à la requête du comte de Boisse, en qualité de vicomte dudit Treignac. — Commission de l'évêque de Limoges au prédicateur de l'Avant (le nom est surchargé), paraphé ne varietur par le lieutenant général, etc.

B241. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1765 — Procès-verbaux. — Maire : Jean-Joseph Besse, du Peyrat. — Procès entre le syndic de l'église paroissiale de Saint-Nicolas et le chapitre de l'église collégiale, pour sonnerie de cloches aux enterrements. — Compte du procureur de la juridiction ordinaire de Vigeois, rendu au fermier des revenus de ladite abbaye. — Rôles de dépens. — Saisie entre les mains des fermiers des revenus de la seigneurie de Chamberet. — Procès entre le curé de Saint-Nicolas et le sieur Laganerie, chanoine ; sacrements administrés sans le consentement du curé, etc.

B242. (Liasse.) — 71 pièces, papier

1766 — Procès-verbaux. — Maire : Gabriel Chouffour, de Valence. — Envoi à Limoges d'un jeune sujet pour y étudier à l'école vétérinaire, et programme de cette école. — Exercice illégal de la chirurgie, plainte du prévôt de la communauté des chirurgiens de la ville et Sénéchaussée d'Uzerche. — Rôles de déclarations de dépens. — Renvoi devant le siège d'Uzerche de messire Jean-Joseph Darche de l'Ozelou, pour l'examen de la quotité des sommes qu'il a été condamné à restituer. Privilèges des marguilliers de Treignac contestés par le curé dudit lieu, etc.

B243. (Liasse.) — 68 pièces, papier

1767 — Procès-verbaux. — Consuls : Les sieurs Chouffour et Besse. — Discussion sur la quantité de viande fournie à messire Pierre Charpenet, chanoine de l'église collégiale d'Uzerche, par Léonard Boyer, marchand mazelier. — Enquête sur les degrés de parenté des témoins dans une information. — Un juge ordinaire peut-il ordonner la séquestration des fruits d'un fonds en litige — Visite de la terre de Rochefort, en la paroisse de Chanteix. — Enquête de vie et mœurs pour M. Joseph Bardicon, docteur en médecine, nommé procureur du Roi des justices de Pompadour, Bret et Saint-Cyr la-Roche, etc.

B244. (Liasse.) — 88 pièces, papier

1768 — Procès-verbaux. — Consuls : Les sieurs Chouffour et Deyzat. — Requête du concierge de la prison d'Uzerche adressée au Parlement de Bordeaux pour se faire payer les frais de garde et de nourriture des prisonniers des autres juridictions, renvoyée au lieutenant général. — Élection par les corps des avocats et des médecins de trois députés pour concourir à la formation de l'assemblée des notables, même choix de la part des procureurs, des chirurgiens et des marchands. — Apposition de scellés à la suite du décès de l'abbé d'Uzerche, de Montclair. — Enquête pour tapis de billard déchiré. — Entre le prieur de Notre-Dame du Chalard et le curé de Saint-Bonnet-la-Rivière, pour des dîmes, etc.

B245. (Liasse.) — 403 pièces, papier.

1769 — Procès-verbaux. — Le lieutenant général, Jean Pradel de Lamaze, prend le titre de gouverneur pour le Roi de la ville d'Uzerche. — Enquête pour droit de passage. — Procès entre messire Jean de Joussineau du Tourdonnet, abbé de l'abbaye royale et séculière d'Uzerche, et son frère François, lieutenant-colonel au régiment de cavalerie des Cravates, chevalier de Saint-Louis ; saisie des rentes de l'abbaye. — Enquête de vie et mœurs pour Pierre André, notaire de Sadroc et de Saint-Pardoux. — Enquêtes et contre-enquêtes pour le curé de Saint-Pardoux, Martial David et le comte d'Escars, au sujet des dîmes, etc.

B246. (Liasse.) — 94 pièces, papier

1770 — Procès-verbaux. — Étalonnage des mesures de la ville d'Uzerche. — Répartition de la nourriture des pauvres entre les bénéficiaires ecclésiastiques, les bourgeois, les officiers, etc., en tout quatre-vingt-quatorze personnes ; — signatures des adhérents, nouvelle répartition, objections du chapitre d'Uzerche, liste des pauvres et de ceux qui en sont chargés. — Opposition des Bénédictins de Limoges au réarpentement de la paroisse de Lascaux. — État des Fevenus- des contribuables de la paroisse de Chamboulive. — Nouvelle liste des pauvres d'Uzerche, distribution de fèves, etc.

B247. (Liasse.) — 144 pièces, papier

1771 — Procès-verbaux. — La clef de l'église de Lagraulière est refusée au nouveau curé. — Un sergent prétend retenir les sommes qu'on l'a chargé de recouvrer. — Enquête sur la valeur d'un cheptel. — Taxe des dépens dans l'affaire de la dame d'Auliac. — Reprise d'instance, saisie-arrêt à la requête de messire Pierre Boudrie, notaire royal et arpenteur-juré de Tulle. — Cantonnement de la forêt de Marceix. — Serment de Jean Dalmay de La Garnie, secrétaire-greffier du point d'honneur. — Évaluation des offices, en exécution d'une ordonnance de l'intendant du Limousin : la charge de lieutenant général, 18,000 livres, etc., en tout 52,000 livres. — Rôle de dépens pour l'évêque de Limoges, représenté par M^c Bernard Baudry, juge de Lagraulière et de Saint-Avit, etc.

B248. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1772 — Procès-verbaux. — Suite de l'exécution de l'ordonnance précitée, évaluation des charges dans la Sénéchaussée d'Uzerche. — Révélations à la suite de monitoires ; — dénonciation aux curés des détenteurs des titres du prieuré de Lacelle. — Enquête sur les causes de la mort d'un cheval dans une auberge. — Enquête de vie et mœurs par suite de commission du prévôt général des monnaies. — Rôles de dépens contre messire Isaac Rochon, lieutenant particulier au siège présidial de Guéret. — Visite à l'écluse du moulin de la Bastide. — Exécution de l'édit du 7 juin 1771 : messire Gabriel Delort désigné comme garde des sceaux de ladite Sénéchaussée d'Uzerche, et le sieur Mondât comme chauffe-cire. — Enquête pour faits habituels d'usure.

B249. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1773 — Procès-verbaux. — Émancipation de messire François-Germain de Saint-Marsault, pour qu'il soit apte à tester. — Estimation du ténement du Peuch, dépendant du séminaire de Limoges. Enlèvement d'un âne ; enquête pour savoir s'il y avait eu vente. — Suite des révélations sur le prieuré de Lacelle ; lettre du curé. — Deux deniers par éminal perçus sur tous les grains, au profit du seigneur de Treignac. — Visite de la seigneurie du Verdier-Lubersac. — Nomination de tuteurs et curateurs. — Dégradation de pépinières par les bestiaux. — Les dîmes dues à l'évêque de Limoges sont-elles quérables ou portables — Enquête de vie et mœurs pour Joseph Combet, procureur postulant, etc.

B250. (Liasse.) — 71 pièces, papier

1774 — Procès-verbaux, enquête de vie et mœurs, pour Charles Espinet, notaire royal à Espartignac. — Minute de la lettre des officiers du Sénéchal d'Uzerche adressée à S. A. R. Msr le comte d'Artois, à l'occasion de la réunion de la province du Limousin à l'apanage de ce prince ; protestation de dévouement. — Lettre des mêmes à M. Turgot, intendant du Limousin, en lui envoyant des observations sur les mesures locales. — Nomination de dom Charles-Nicolas Jolly au

prieuré de Perpezac-le-Noir. — Parties casuelles de Mgr le comte d'Artois, lettre autographe de M. de Bastard, chancelier dudit comte, en réponse à la lettre des officiers du siège ; assurance de la protection du prince. — Partage de l'hérédité Cazebonne. — Administration des officiers du comte d'Artois, etc.

B251. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1775 — Procès-verbaux. — Enquête de vie et mœurs pour Jean-Baptiste Dupuy, pourvu par le comte d'Artois de l'office de notaire à Pierrefitte. — Saisie-arrêt entre les mains du sieur Léonard Duchambon de Lisle, maître de poste, par le prieur de Magoutière, messire Henry Pradel de Lamaze. — Enquête de vie et mœurs pour plusieurs officiers nommés par le comte d'Artois. — Visite des biens contentieux de la chapelle Sainte - Marguerite, paroisse d'Allasac, à la requête du syndic du chapitre d'Eymoutiers. — Dénonciation d'injures faites à un huissier. — Signatures des avocats au siège présidial de Tulle pour attester un usage (opposition au jugement sur défaut reçu par ceux qui ont rendu le jugement). — Caution pour élargissement de prisonnier, etc.

B252. (Liasse.) — 89 pièces, papier

1776 — Procès-verbaux. — Serment de M. Gabriel Clédât de Lapaurie, nommé maire d'Uzerche. — Procès entre le curé de Lagraulière et le sieur Antoine Duval, de Saint-Maixent, pour des dîmes. — Arrestation illégale. — Enquête pour jouissance d'eau à Lagraulière. — Vente des terres du village de Chiniat. — Enquête pour servitude de passage. — Estimation des ouvrages à exécuter à l'abbaye de Vigeois, dont était pourvu messire François de Valory, aumônier de M^{me} la comtesse d'Artois ; ils s'élèvent à une somme de 11,827 livres. — Visite de l'église paroissiale dudit Vigeois. — Succession du sieur François Jousen de La Rouverade, etc.

B253. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1777 — Procès-verbaux. — Suite de la demande en réparation de l'abbaye de Vigeois, que l'on prétend être à la charge de Jacques-Joseph d'Esclaux de La Morlière, chevalier de Saint-Louis, en sa qualité d'héritier du dernier abbé. — Corruption de témoins pour quelques pelotons de laine. — Circonscription pour le notaire du Lonzac. — Enquête contre le contenu d'un contrat de mariage. — Reçu autographe du concierge des prisons, de cinq paires de fers à l'usage des prisonniers. — Déposition d'un malade sur son lit à l'hôpital. — Enquête pour droit de passage, contre M^e Maynard de La Faurie, lieutenant particulier au Présidial de Tulle. — Enquête de vie et mœurs pour M^e Pierre Combescot du Pont, pourvu de l'office de juge de Lagraulière. — Visite des terres des villages de Maruc, paroisse de Corrèze, et de Villevialle, paroisse de Soudène. — Tarif des droits de greffe, avec la signature des officiers du siège, etc.

B254. (Liasse) — 70 pièces, papier.

1778 — Procès-verbaux. — Saisie-arrêt à la requête de messire Charles-Marie de Gain, chanoine, comte de Lyon, au préjudice de son frère, messire Jacques de Gain, baron d'Enval. — Enquête pour savoir si les récoltes ont souffert de la grêle ou de la gelée, à l'occasion des dîmes de la paroisse de Saint-Jal. — Dénonciation d'un vol commis au préjudice d'un marchand de Toulouse, entre Limoges et Uzerche, détails de costume, signalement, etc. — Enquête sur un territoire appartenant à messire Charles de Féletz. — Enquête de vie et mœurs pour M^e Pierre de Beaune de Lagaudie, nommé lieutenant de juge à Pompadour. — Jours sur la propriété des voisins. — Rétablissement d'un huissier dans ses fonctions, avec recommandation d'être plus circonspect à l'avenir, etc.

B255. (Liasse.) — 107 pièces, papier

1779 — Procès-verbaux. — Déplacement de bornes, procès entre un notaire de Lagraulière et le juge dudit lieu. — Enquête de vie et mœurs pour Jean-Baptiste Goudal, notaire de la paroisse d'Estivaux. — Serment d'expert. — Provision donnée au sieur Ouffaure de la charge de notaire à Pompadour, avec droit d'instrumenter dans tout le Limousin. — Enquête de vie et mœurs pour le juge de Saint-Pardoux. — Paroles inconvenantes d'un procureur à rencontre du procureur du Roi ; on l'engage à demander pardon ; il s'y refuse, il est déféré au syndic des procureurs. — Le sieur

Bardicon pourvu de la commission de procureur du Roi près les justices royales réunies à Lubersac. — Visite de la tour du Jardinier, au château de Chamberet. — Enquête sur l'invalidité d'une donation, etc.

B256. (Liasse.) — 124 pièces, papier

1780 — Procès-verbaux. — Conclusions du procureur du Roi, pour que les registres de baptême, etc., soient remis au greffe, et que les curés en retard soient condamnés à 25 livres d'amende, convertie en aumônes. — Enquête de vie et mœurs. — Certificat d'un notaire de Vigeois, qui constate que le nouveau titulaire de sa charge a travaillé dans son étude. — Enquête pour injures et voies défait entre un prêtre et un notaire très-proches parents. — Infanticide arrêtée par les témoins du crime et conduite par eux dans les prisons du Saillant. — Visite du contrôleur des actes chez les notaires. — Rébellion à main armée contre l'exécution d'une sentence, etc.

B257. (Liasse.) — 135 pièces, papier

1781 — Procès-verbaux. — Inventaire des meubles de la cure de Lagraulière. — Plainte du lieutenant général sur la désobéissance d'un procureur qui avait refusé de comparaître devant lui, pour rendre compte de sa conduite. — Injures proférées contre le curé de Sainte-Eulalie. — Enquête de vie et mœurs pour Gabriel Chouffour, notaire à Uzerche. — Dépôt au greffe de rapports d'experts. — Expertise par Antoine Chaumont, commissaire en droits féodaux, etc.

B258. (Liasse.) — 110 pièces, papier

1782 — Procès-verbaux. — Estimation des immeubles dépendant de la succession du sieur Armand Ninaud. — Déclaration de défrichement pour jouir des privilèges accordés par la déclaration du Roi, du 13 août 1766. — Enquête de vie et mœurs pour Augustin Bondet de La Bernardie, nommé prévôt de La Valette, par le chapitre de Tulle. — Rapport détaillé sur l'estimation des biens du sieur Ninaud, à Chamberet. — Rôles de dépens. — Appel de sentence de la juridiction des Eaux et Forêts. — Expertise par la validité d'un acte d'huissier irrégulièrement rédigé. — Confrontation delà maison de Jacques et Léonard Lavaud, marchands à Uzerche. — Adjudication de provisions alimentaires. — Saisie des revenus de la terre de Chamberet. — Supplique pour enregistrement de lettres du Père spirituel, de la part des religieux mineurs conventuels de Saint-François-d'Aquitaine, etc.

B259. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1783 — Procès-verbaux. — Enquête de vie et mœurs pour Pierre-Gabriel Besse-Chevalier, nommé juge de Vigeois. — Succession de Léonard Ferai. — Visite des bâtiments de La Vergnolle. — Enquête pour la séparation des cures de La Vinadière et de Soudène. — Tutelles et curatelles. — Sous-ferme de la chatellenie de Sadroc. — Le sieur Martial Dufaure de Masmalet, nommé maire d'Uzèche, prête serment. — Avération de signature. — Cautionnements et consignations. Élections de domicile, etc.

B260. (Liasse.) — 121 pièces, papier

1784 — Procès-verbaux. — État de la maison de feu Jean Bordas, faubourg Sainte-Eulalie, à Uzerche. — Jouissance d'une haie du domaine de Maubec, contestée par le sieur Anglard. — Enquête pour prise d'eau et droit de passage. — Un porc atteint de rage froide. — Enquête sur les dégâts causés au moulin de Taillefer, par la chute des arbres coupés à La Vergnolle. — Enquête sur des degrés de parenté. — Enquête de vie et mœurs pour Daniel Lagrave, notaire au Lanzac, etc.

B261. (Liasse.) — 148 pièces, papier

1785 — Procès-verbaux. — Rôles de dépense. — Enquête de vie et mœurs pour Pierre Ventejoux, notaire au Lonzac. — Avération de signatures. — Rixe au jeu de quilles. — Enquête pour savoir si un témoin a bu et mangé avec les parties. — Dîmes des vignes pour le curé de Saint-Cyr. — Prêt de cheval, abus de l'emprunteur ; information sur les distances. — Visite du village de Brudieu, paroisse de Seilhac ; succession. — Supplique de François de Beaune, seigneur de Lafragne,

intendant du haras royal de Pompadour, aux fins d'enquête contre le curé de Saint-Cyr-la-Roche ; jouissance d'une vigne. — Estimation de bestiaux pour messire François Donnève, du Buisson, curé de Rilhac. — Scellés apposés dans la maison du feu sieur de Cueille, de Treignac.

B262. (Liasse.) — 110 pièces, papier

1786 — Procès-verbaux. — Nomination de curateur à la requête de Suzanne Jarrige. — Visite du moulin de Vauzours, paroisse de Saint-Pardoux l'Ortigier. — Enquête pour interdiction ; habitude de quelques gentilshommes. — Brigadier de la maréchassée aux processions ; ouest sa place — Fabrique de la paroisse de Saint-Nicolas d'Uzerche, réparations au cimetière. — Enquête de vie et de mœurs pour Gabriel de Coux, notaire à Treignac. — Serments d'experts, etc.

B263. (Liasse.) — 130 pièces, papier

1787 — Procès-verbaux. — Demande de pardon pour injures proférées lors de l'exécution d'une sentence. — Serment du sieur Boy de Lacombe, seigneur de Roussille et de Lamazière, nommé conseiller à la Cour des Aides de Montauban. — Assemblée de parents pour délibérer sur une opposition à mariage. — Enquête pour établir le lieu du principal domicile. — Nominations de tuteurs. — Conflit de juridiction entre les Sénéchaussées de Drives et d'Uzerche à l'occasion d'un vol. — Détails de frais d'enquête, témoins, procès-verbal, etc., 44 livres. — Procuration reçue par les notaires du Châtelet, à Paris ; émancipation de Guillaume Durand, curé de Chamberet, etc.

B264. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1788 — Procès-verbaux. — Enquête de vie et de mœurs pour Eymar Bosredon, sergent à Vigeois. — Visite du Fraysse, paroisse d'Allasac. — Enquête de vie et de mœurs pour Léonard Mondât, avocat, pourvu de l'office de juge civil, criminel, de police, gruyer, voyer des Eaux et Forêts de la juridiction de Blanchefort. — Visite à Uzerche de l'intendant du Limousin, Meulan d'Ablois, pour s'assurer de l'enregistrement des édits, etc. — Les clefs de saint Hubert appliquées à une vache mordue par un chien enragé. — Écroulement d'une partie des prisons d'Uzerche, etc.

B265. (Liasse.) — 98 pièces, papier

1789 — Procès-verbaux. — Requête du sieur Michel Marinier, médecin du Roi à Sarlat, pour obtenir commission d'expert, vu son éloignement d'Uzerche. — Réparations aux prisons, à la demande du procureur du Roi. — Félicitations aux avocats sur le plan de leurs discours. — Vente de la forêt de Saint-Germain. — Visite du village de Viellevialle, paroisse de Soudène. — Remercîment de l'archevêque de Bordeaux aux officiers de la Sénéchaussée d'Uzerche ; réponse à leur lettre à son avènement. — Enquête de vie et mœurs pour Pierre Maurange, notaire à Chamberet. — Biens situés dans une même paroisse et appartenant à des juridictions différentes ; erreur dans les assignations. — Actes de cautionnement. — Réparations aux étangs de Chamberet. — État des adjoints nommés par l'Hôtel-de-Ville pour assister à l'instruction des procédures criminelles, etc.

B266. (Liasse.) — 46 pièces, papier

1789 — Convocation de l'assemblée générale à Tulle pour le 16 mars. — Cahiers des plaintes et doléances des paroisses de : Affieux, Allasac, Arnac-Pompadour, Aulonzac, Beyssac, Boutezac, Chabrignac, Ghamberet, Cham-boulive, Concèze, Espartignac, Estivaux, Eyburic, Lagraulière, Lascaux, L'Eglise-au-Bois, Manzanes, Meilhards, Objat, Orgnac, Perpezac-le-Noir, Pierrefitte, Peyrissac, Rilhac, Rogier, Sadroc, Saint-Bonitet-l'Enfantier, Saint-Bonnet-la-Rivière, Saint-Cirq-la-Roche, Saint-Sornin-La-vaux, Saint-Jal, Sainte-Eulalie, Saint-Mesmin, Saint-Par-doux-l'Ortigier, Saint-Robert et Saint Maurice, Saint-Solve, Soudène-Lavinadière, Treignac, Vigeois, Uzerche. — Liste des nobles assignés pour l'assemblée à Tulle. — Ecclésiastiques possédant fief, curés, députés des paroisses ; leurs remontrances. — Plainte de la Sénéchaussée d'Uzerche sur la tenue de l'assemblée à Tulle ; réponse du ministre Barentin. — Esquisse des diverses périodes qui ont nécessité l'assemblée des États Généraux. — Discours de Basse-Chevalier. — Extraits du registre du comité provisoire de l'Hôtel-de-Ville d'Uzerche.

B267. (Liasse.) — 38 pièces, papier

1437-1765 — Procès entre messire François Dumas, seigneur du Peyzac, et dame Marie Nauche, veuve de messire Dartois de Meyvière : rentes sur le ténement de la Feydidie, paroisse de Vigeois, ayant appartenu à Jean Laval, seigneur de Couzage. — Généalogie tendant à prouver que François Dumas représente ledit Laval. — Investiture de celui-ci par Jean de Comborn, seigneur de Treignac et de Chamberat (copie). — Au rapport de M. Grenaille.

B268. (Liasse.) — 11 pièces, papier

1448-1761 — Procès entre messire François Bonnet, prévôt de Saint-Salvador, et Jean Ventejoux et autres tenanciers : rentes du ténement de Louzanel, appartenances du village de Coudert, paroisse de Chamboulive. — Extrait et vidimus de reconnaissance au profit des seigneurs de Comborn ; palpe dudit ténement. - — Jonction de l'instance et demande en garantie. — Intervention de dame Jaqueline de Lastic-Saint-Jal, veuve de messire Gilbert-Gaspard, comte de Loqueille, etc.

B269. (Liasse.) — 27 pièces, papier

1452-1726 — Procès entre Léonard Deschamps, sieur de Lacelle, et Pierre Constans, prieur dudit prieuré de Lacelle : demande de titre-nouvel de reconnaissance pour rente de froment, seigle, avoine, foin, argent, etc. — Seigneurs de Lacelle et de l'Église-aux-Bois ; conventions entre eux et les curés de Lacelle (acte en langage vulgaire, copie). — Mémoires, discussion pour le défendeur ; interprétation d'hommage. — Contrat de mariage de Pierre Dutemple avec Marianne Deschamps. — Les poursuites sont faites au nom du syndic de l'abbaye de Solignac, pour Jean Myrat,

B270. (Liasse.) — 18 pièces, papier

1525-1765 — Procès entre le marquis de Boisse, vicomte de Treignac, et demoiselle Jeanne Marliengeas, veuve du sieur Houpin : rentes du ténement de Champneuf. — Extraits de reconnaissances pour ledit ténement à diverses époques ; désaveu de plusieurs tenanciers, jonction d'instance. — Autre désaveu du sieur Barthélémy Touron. — Inventaire de pièces, etc. — Au rapport de M le lieutenant général.

B271. (Liasse.) — 16 pièces, papier

1534-1765 — Procès entre Léonard Broquet, Jean Fleysat et Léonard Serre : jonction d'instance en garantie contre Léonard Bonnelie. — Neuf copies de contrats ; aveu et reconnaissance de rentes en la paroisse de Chamboulive, au profit du prévôt de Saint-Salvador. — Au rapport de M. de Lamaze.

B272. (Liasse.) — 42 pièces, papier

1543-1769 — Procès entre demoiselle Catherine de Monfrabeuf, veuve du sieur Gabriel Lajugie et messire Dominique-Charles Descars ; appel de l'ordinaire d'Ayen : rentes du ténement de Bois-Robert aux appartenances du village de Pommepuy, paroisse de Rogier. — Arrérages dus depuis vingt-neuf ans. — Copie de reconnaissance pour ledit ténement ; discussion des titres ; expertises débattues. — Requête contenant les moyens d'appel, signée Lacroix, pour avis et réponse de l'intimé ; nombreuses questions de droit féodal, etc.

B273. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1575-1757 — Procès entre dom Nicolas Joly, prieur du prieuré de Saint-Sicaire, de Perpezac-le-Noir, et messire Plaisant de Bouchiat, seigneur du Bigeardel : rentes du Mas et village de Maison-Blanche, consenties au profit dudit prieuré et impayées depuis vingt-neuf ans ; — copie des reconnaissances desdites rentes à la mesure de Perpezac. — Recours contre les anciens fermiers dudit Mas ; — contrat de ferme en faveur du sieur Etienne Lafarge, médecin ; autres contrats de ferme ; défense des héritiers, etc. — Au rapport de M. Grenaille.

B274. (Liasse.) — 32 pièces, papier

1601-1760 — Procès entre messire Liliaud, curé de Lacelle, tuteur des enfants mineurs du sieur Lafont, et la dame veuve du seigneur de L'Eglise-aux-Bois : rentes dues au prévôt du chapitre d'Eymoutiers, sur le village de Jeu, paroisse de L'Eglise-aux-Bois. — Reconnaissances, contrats de mariage, sentences, arrêts, etc. — Extraits des papiers de famille des seigneurs de L'Eglise-aux-Bois.

B275. (Liasse.) — 26 pièces, papier

1608-1773 — Procès entre Jean Faure, demandeur en garantie ; messire François Boudet, curé de Saint-Bonnet-la-Rivière ; les syndics fabriciens de ladite paroisse et Pierre Ray, laboureur, défendeur en garantie : rente obituelle de 1 livre 10 sous due à l'église de Saint-Bonnet, pour droit de banc et de tombeau. — Extraits des registres de l'église paroissiale de Saint-Bonnet, archiprêtre de Lubersac. — Arpentement de ténement de Terragons ; copie du testament de la veuve de messire Jean de Terragons ; inventaire de pièces, etc. — Au rapport de M. Delort de Puymalie.

B276. (Liasse.) — 32 pièces, papier

1627-1756 — Procès entre messire François d'Hautefort de Lamothe et messire Pierre Durand : désistement d'une vigne de 40 journaux, au territoire de Sauvagnac, paroisse de Saint-Cyr-la-Roche. — Contrat de colonage dudit ténement consenti par Pierre Lacroix, sieur d'Aubazine, question de généalogie ; enquête et contre-enquête, dits et contredits, extraits des papiers de famille de Pierre Durand, prétendant représenter ledit Lacroix. — Au rapport de M. Grenaille.

B277. (Liasse.) — 8 pièces, papier

1647-1778 — Procès entre Léonard Mourinaud, François Ponli, etc., et Daniel Sagne, bourgeois ; messire Jacques de La Bachellerie, seigneur de Chamberet : rente du ténement del Peuch-les-Giroux, réclamée par ledit Sagne. — Extrait de la reconnaissance consentie par les tenanciers dudit domaine, situé en la paroisse de Rilhac ; copie des défenses dudit Sagne ; inventaire de pièces, etc.

B278. (Liasse.) — 52 pièces, papier

1655-1786 — Procès entre messire Jean Baptiste Reynal, curé de Saint-Cyr-la-Roche, et le sieur François, de Beaune, fermier de la terre de Saint-Cyr : dîme réclamée contre ledit curé pour une vigne dépendant de la cure. — A l'appui de la défense est produit un journal des vendanges du marquisat de Pompadour, dans la paroisse de Saint-Cyr : ban de vendange publié à l'issue de la messe ; nombre des ouvriers, leur nourriture, etc. Il résulte de ce document que, loin d'exiger la dîme du vignoble particulier de la cure, on gratifiait le curé de six charges de vin. — Enquête pour prouver que les anciens fermiers n'ont jamais perçu cette dîme, etc. — Au rapport de M. le lieutenant général.

B279. (Liasse.) — 78 pièces, papier ; 2 sur parchemin.

1659-1776 — Procès entre Jean Chadapeau et Jean Allègre ; appel d'une sentence du juge du Saillant : partage des biens de Michel Simon, vigneron. — Tutelle des enfants de Pierre Chouzenoux, transaction entre divers héritiers, quittances du receveur de M. le comte du Saillant. — Lettres de rescision impétrées contre le contenu d'un contrat de vente consenti au profit dudit Michel Simon. — Ces lettres sont-elles arrivées à temps ? — On oppose l'exécution partielle des contrats, etc.

B280. (Liasse.) — 11 pièces, papier

1668-1758 — Procès entre Louis Laporte et messire Pierre Lascoux, curé de Saint-Solve : rente obituelle sur le bois du Bourg, dépendant de Priézac, copie de contrat de rente perpétuelle dudit bois. — Appel en garantie de messire Hélie Pasquet, seigneur de Saint-Mesmin et de Priézac, dits et contredits. — Rachat de ladite vente, etc.

B281. (Liasse.) — 97 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1676-1755 — Procès entre Jean Parot et Jean-Baptiste Teytut, conseiller du Roi, lieutenant général en la Sénéchaussée de Saint-Yrieix ; appel de la juridiction de Ségur : saisie de biens dépendant de la succession de l'aïeule dudit Parot ; répudiation de la succession. — Incident : rébellion à justice. — Reprise d'instance : griefs et moyens d'appel. — Même rapporteur : M. de Lamaze, lieutenant général.

B282. (Liasse.) — 43 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1677-1779 — Procès entre Jean Monteil et François Chastanet, appel de l'ordinaire de Chamboulive : partage des successions de Pierre Deyzier et de Catherine Plas. — Resté au rapport de M. de Lanouaille.

B283. (Liasse.) — 19 pièces, papier

1679-1768 — Procès entre les curés d'Arnac-Pompador et divers particuliers, Henry Pontier, sieur de Lafaye, Pierre Combredet, etc. ; appel de la juridiction ordinaire de Pompador : rentes obituaires, prescription, garantie. — Extraits du testament de Jean Donnet, des registres mortuaires d'Arnac ; rappel de nombreux actes de fondation en ladite église, requête très-complète de la part des curés ; dits et contredits, etc.

B284. (Liasse.) — 32 pièces, papier

1692-1769 — Procès entre Jean Lagrafeuil et messire Jean Dalesme, écuyer, seigneur de Rigoulène ; appel de la juridiction ordinaire de Vigeois : donation de biens grevés de charges. — Le donataire doit-il être traité comme un tiers détenteur ? — Prescription opposée en appel, etc. — Au rapport de M. Clédât de Lavigerie.

B285. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1694-1771 — Reprise d'instance dans le procès pendant devant le prévôt de l'hôtel du Roi, grand-prévôt de France, entre Jean Poncharal, sieur de Laporte, gendarme de la garde du Roi, et Jean Cheylard, notaire : rente foncière à cause de la seigneurie de Laporte, refus de titre-nouvel. — Le procès se continue entre Antoine et Etienne Senut, mineurs, et demoiselle Leonardo Poncharal, femme de Philippe Esclavard. — Écritures des défendeurs, pertes de pièces, etc. — Au rapport de M. le lieutenant général.

B286. (Liasse.) — 26 pièces, papier

1699-1755 — Procès entre Jean Sauvage, Marie Chaumont, conjoints, et Jean Delmond, voiturier ; appel de la juridiction ordinaire de Roffignac : droits légitimaires. — Copie du contrat de mariage de Jean Chaumont et Catherine Treuil ; constitution dotale, ratification dudit contrat, et hypothèque en faveur de Jean Chaumont ; autorisation d'ester en justice, etc. — Au rapport de M. le lieutenant général.

B287. (Liasse.) — 19 pièces, papier

1713-1770 — Procès entre Denis Brunerie et Jean-Martin Chapelle, bourgeois de Treignac ; appel de la juridiction dudit lieu : demande en garantie. — Contrat de mariage de Léonard Chapelle, son testament, legs particulier, compensation opposée. — Liquidation ordonnée par le juge de Treignac, secondes noces, jonction d'instance.

B288. (Liasse.) — 24 pièces, papier

1718-1780 — Procès entre Léonard Pomier et les dames Grandchamps, appel de la juridiction de Vitrac : partage de la succession de Léonard Lasserre, ancien fermier de l'abbaye d'Uzerche. — Rentes du village del Peuch, extrait de la liève de la prévôté de Vitrac. — Sentence de la juridiction ordinaire d'Uzerche, acte d'appel par le procureur du défendeur, communication de procédures. — Écritures de l'appelant et de l'intimé, inventaire des pièces. — Au rapport de M. Pontier, lieutenant particulier et assesseur criminel.

B289. (Liasse.) — 46 pièces, papier

1721-1766 — Procès entre demoiselle Thérèse Chauchet, veuve de maître Julien Faugeron, et Antoine Charbonnel, laboureur ; appel de l'ordinaire de Blanchefort : obligation de 327 livres au profit dudit Faugeron. — Saisies, nullité, moyens tirés d'une énonciation prise dans un acte ayant plus de trente ans de date ; du défaut de mise en possession des commissaires, etc. — Au rapport de M. le lieutenant général.

B290. (Liasse.) — 25 pièces, papier

1730-1757 — Procès entre Léonard Galerne et Marie Chouviat, veuve de Léonard Chastrussas, maître en chirurgie, appel de la juridiction de Chamberet : avération d'écriture. — Consultation de M^c Dumoulin, avocat à Bordeaux ; Besse-Rogier et Mondât, procureurs.

B291. (Liasse.) — 39 pièces, papier

1736-1768 — Procès entre Léonard Villepreux, sieur du Bos, et Charles Mazoyer, sieur du Rouveix : pré appelé de la Planche, situé aux appartenances du village de Lavialle, paroisse de Lascaux ; droit de passage contesté. — Discontinuation de procédure par suite du décès des parties ; reprise d'instance. — Contrat de ferme d'un bois où ce droit de passage s'était autrefois exercé pour le service dudit pré ; nombreuses écritures pour ou contre.- — Au rapport de M. Grenaille.

B292. (Liasse.) — 26 pièces, papier

1738-1755 — Procès entre Etienne Chastanet, praticien, et Jean Peyramaure, laboureur, appel de la juridiction de Pompadour : désistement de possession et restitution de fruits. — Offres d'accommodement, dits et contredits par les procureurs des parties, Mondât et Besse-Rogier. — Au rapport de M. le lieutenant particulier.

B293. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1738-1758 — Procès entre Jean Barthélémy, vigneron, et Martial Galand, Marie Barthélémy, conjoints, appel de la juridiction de Saint-Bonnet-la-Rivière : succession de Jacqueline Dupeyron, femme de Georges Barthélémy ; son testament. — Novalion, acquiescement opposé comme résultant dudit contrat, etc.

B294. (Liasse.) — 31 pièces, papier

1740-1771 — Procès entre Etienne Senut et Pierre Mazoueix : cession de droits successifs sur les biens de Léonard Quiquely audit Mazoueix, pour la somme de 60 livres. — Extraits de contrats concernant ladite famille ; contestation de la validité de ladite cession. — Question de prescription, etc. — Au rapport de M. Besse de Lanouaille.

B295. (Liasse.) — 39 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin

1745-1782 — Procès entre Jeanne Lastérie, veuve de Jean Soulier, et Pierre Pommepuy, bâtier, appel de la juridiction d'Allasac : dot contestés, billets, quittance. — Copie du contrat de mariage de Jean-Baptiste Soulier et de Marie Lastérie ; lettres de répudiation obtenues par ledit Jean Soulier, au Parlement de Bordeaux (coût, 4 livres 4 sous 6 deniers). — Au rapport de M. Besse de Lanouaille, conseiller-doyen.

B296. (Liasse.) — 14 pièces, papier

1746-1760 — Procès entre maître Vincens, juge de Donzenac, et messire Etienne Ceron, curé d'Estivaux : réparations à l'église de ladite paroisse, ordonnées par l'évêque de Limoges. — Ledit sieur Vincens est pris en qualité d'héritier de son frère, prédécesseur dudit Ceron à ladite cure. — Jean Porcher, syndic de la paroisse. — Extrait du registre d'inspection, au secrétariat de l'évêché, nomination d'experts, dits et contredits, etc.

B297. (Liasse.) — 36 pièces, papier

1750-1785 — Procès entre demoiselle Gabrielle Durieux et Jean-Baptiste Sauret : donation contractuelle, renonciation. — Extrait des registres du greffe de Chamboulive, contenant ladite

renonciation ; copie du contrat de mariage de Mathieu Sauret, sentence du juge de la seigneurie de Saint-Jal. — Au rapport de M. Besse de Lanouaille.

B298. (Liasse.) — 41 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1753-1786 — Procès entre le sieur Etienne Éguisier, bourgeois, et Jean Pontier ; appel de la juridiction d'Objat ; fondalité du seigneur du Saillant : propriété de l'emplacement d'un fossé séparant deux vignes, dans ladite paroisse d'Objat. — Entreprise sur ce fossé ; action en bornage. - Au rapport de M. Besse de Lanouaille.

B299. (Liasse.) — 16 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin

1754-1763 — Procès entre le sieur Ignace Bondet de Laborie, bourgeois ; et Martial Vaysseyx, appel de la juridiction prévôtale de La Valette : condamnation à payer une somme de 380 livres. — Récusation de juge pour cause de parenté. — Minorité du débiteur ; lettres de restitution obtenues au Parlement de Bordeaux ; — mémoire très-détaillé, nombreuses citations du Digeste, etc.

B300. (Liasse.) — 19 pièces, papier

1755-1764 — Procès entre messire Biaise Lafagerdie, seigneur de Latreille, juge de Blanchefort et de Chanteix, et Jean Leygnac, ci-devant procureur en ladite juridiction : hypothèques sur les biens dudit Leygnac, pour cause des dettes paternelles et personnelles, demande en désistement de partie de biens, quittances partielles, comptes. — Ferme de quartiers des dîmes de Martinie, de La Combe, de Blanchefort, du Fougeanet, etc. — Rapport de M. de Lainaze.

B301. (Liasse.) — 16 pièces, papier

1756-1760 — Procès entre demoiselle Marguerite Chadoulenas et dame Catherine de l'Église-aux-Bois, le seigneur de Tarnac appelé en garantie : rente sur les ténements du Jeu, de las Gorsas, etc., paroisse de l'Église-aux-Bois. — Déclaration incomplète dans la reconnaissance, dénonciation. — Incidents : nomination de tuteur, et constitution de nouveaux procureurs, etc.

B302. (Liasse.) — 27 pièces, papier

1758-1766 — Procès entre Pierre Besse et Martial Comby, appel de la juridiction de Comborn : acquisition d'un pré, situé partie dans le tenement de La Veyssière, partie dans celui du Tillet, partie dans celui de Larchie, mouvant des seigneurs du Saillant. — Difficultés pour le partage des eaux. — Au rapport de M. Grenaille.

B303. (Liasse.) — 28 pièces, papier

1758-1778 — Procès entre Julien Moury, marchand, et Pierre Goudal, notaire royal, appel de la juridiction ordinaire de Vigeois : interprétation d'un contrat de transaction, partage du bien de Soulet, entre les ascendants des parties. — Rappel de nombreux contrats concernant la famille dudit Moury ; — mémoire très-complet de l'intimé.

B304. (Liasse.) — 31 pièces, papier

1759-1760 — Procès entre Pierre David, voiturier, et messire Jean Seguin, prêtre : action en réintégrande, eau des rigoles d'un pré sis aux appartenances du village de Crou, paroisse de Lascaux, — Nombreuses affirmations de voyages du défendeur, enquête, etc.

B305. (Liasse.) — 15 pièces, papier

1760-1788 — Procès entre Pierre Bouy et Pierre Villeneuve : hypothèque, recours contre les cautions devenues tiers-détenteurs des biens. — Extraits de divers contrats reçus à Juillac : vente de la terre de la Rouverie par le sieur Jarjanette, audit Villeneuve, hypothèque en faveur du même, etc. — Au rapport de M. Besse de Lanouaille.

B306. (Liasse.) — 15 pièces, papier

1760-1763 — Procès entre messire Charles-Annet Degain, marquis de Linars, Chamberet, etc., et messire Charles de Lespinat d'Auliac : pacte de rachat, assignation en revente. — Copie d'un contrat passé au château de Cheverebière, paroisse de Chamberet, par lequel messire Isaac Degain vend à messire Charles de Lespinat les cens et rentes dus sur les ténements de Mazaufroid et Lachaussade. — Offres réelles, questions de saisie : les frais doivent-ils être compris dans le prix du rachat? — Au rapport de M. Besse de Lanouaille.

B307. (Liasse.) — 37 pièces, papier

1760-1762 — Procès entre Guillaume Buge et Pierre Poumier : opposition par violence à l'exercice d'un droit de passage, dénonciation, assignation de la part du procureur du Roi. — Enquête sur ce droit de passage ; discussion des témoins par la partie adverse. — La pièce de terre est située au village de Lafaurie, paroisse de Pierrefitte.

B308. (Liasse.) — 30 pièces, papier

1762-1764 — Procès entre Jean Moussours, sieur de Richemont, et Antoine Gontier, sieur du Feyx, appel d'une sentence rendue aux Appeaux de Saint-Robert : dette de 300 livres ; nullité de F exploit d'assignation par défaut de mention du domicile du sergent. — Procès-verbal de tutelle des mineurs Durand, nombreuses affirmations de voyages, etc. — Au rapport de M. Grenaille Du Theil.

B309. (Liasse.) — 46 pièces, papier

1762-1763 — Procès entre Jacques Lavami, maître tailleur d'habits, et Jean Besse, maître cordonnier, appel d'une sentence de l'ordinaire d'Uzerche : droit de passage sur un pré du territoire de la croix de Bastie, appartenant audit Lavaud. — Enquête et contre-enquête. — Lettres de restitution obtenues en Parlement de Bordeaux, dits et contredits. — Au rapport de M. de Lanouaille.

B310. (Liasse.) — 27 pièces, papier

1762-1764 — Procès entre Gabrielle Glouton-et Léonard Cousty : arbres coupés ou étaussés sur la limite du pré de Cousette. — Expertises, affirmations de voyages, proposition d'arrangement, permission de contre-enquête accordée par le lieutenant général. — Copie d'une enquête où est entendu le garde-forêt de la Chartreuse de Glandier, reproches contre quelques témoins, etc.

B311. (Liasse.) — 36 pièces, papier

1764-1770 — Procès entre Léonard Borzeix et Pierre Surdol, au nom de Léonard Rebeyrolle : contrat d'apprentissage, lettre de change, compensation. — Jugement de la juridiction consulaire de Tulle, lettres de restitution entérinées à l'ordinaire de Chamberet, minorité, preuve, etc.

B312. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1765-1768 — Procès entre le syndic de l'église cathédrale de Tulle et messire François Dumirat, archiprêtre du Lonzat : réclamation par ce dernier d'une rente de 7 seliers de seigle qu'il prétend due par la prévôté de La Valette, dépendante de ladite église. — Discussion très-complète des droits des archiprêtres du Lonzac, réponse du syndic, diverses questions de droit en matière bénéficiale. — Au rapport de M. Grenaille.

B313. (Liasse.) — 8 pièces, papier

1765-1766 — Procès entre Antoine Virole, laboureur, et Léonard Lavialle, docteur en médecine : rentes sur le ténement de Masmorel. — Reprise d'instance, question de solidarité. — Au rapport de M. Grenaille.

B314. (Liasse.) — 21 pièces, papier

1766-1769 — Procès entre Pierre Darlavoix, vigneron, Jeanne Eymery, sa femme, et Antoine Madronef, Catherine Rey, sa femme ; appel d'une sentence clandestinement rendue par le juge ordinaire de Saint-Robert : succession de Jean David, compte de tutelle à rendre par ses héritiers, en

particulier par ladite Catherine Reyt. — Provision à la veuve, extrait des registres du comté de Saint-Bonnet, etc. — Au rapport de M. de Lavigerie.

B315. (Liasse.) — 19 pièces, papier

1767-1782 — Procès entre Jean Ceron, bourgeois, et demoiselle Deyzac : renouvellement d'hypothèque sur certains fonds dépendants de l'hérédité de Jean-Baptiste Lavaux. — Qui doit avancer les frais de discussion des biens soumis à l'hypothèque? — Au rapport de M. le lieutenant général.

B316. (Liasse.) — 27 pièces, papier

1768-1774 — Procès entre Bertrand Vauzour et Etienne Pouch, appel d'un jugement de l'Ordinaire d'Allasac : délaissement d'une vigne pour solde de compte, vente par les nantis, réclamation des précédents propriétaires, garantie, etc. — Au rapport de M. de Lanouaille.

B317. (Liasse.) — 31 pièces, papier

1768-1770 — Procès entre Joseph Juge, messire Jean-Baptiste de Josset, commandeur du Temple, et l'évêque de Limoges : dîmes du territoire de Las Bordas, paroisse d'Allasac. — Appel en garantie dudit évêque par les possesseurs du ténement. — Jonction d'instance, requête au lieutenant général delà Sénéchaussée de Limoges, Roulhac, aux fins de permettre de ramener à exécution, dans le détroit de la Sénéchaussée, une ordonnance du lieutenant général d'Uzerche, etc. — Au rapport de M. de Lamaze.

B318. (Liasse.) — 21 pièces, papier

1769 — Procès entre François de Beaune, sieur de Laplagne, bourgeois, et les seigneurs comte et marquis du Saillant : arrérages de rente sur un jardin et un pré. — Reconnaissance informelle, surcharges ; dits et contredits, etc. — Au rapport de M. Clédât de Lavigerie.

B319. (Liasse.) — 46 pièces, papier

1770-1772 — Procès entre Léonard Giraudole, mari de Marguerite Neuvillard, et Martin Moussours, appel d'un jugement de la baronnie de Bret : pension de quatre années, nourriture, logement, etc., réclamée par ledit Moussours qui avait gardé chez lui la fille dudit Giraudole ; nombreuses citations du Digeste pour prouver que les aliments peuvent avoir été fournis pietatis cauta. — M. Clédât de Lavigerie, rapporteur.

B320. (Liasse.) — 27 pièces, papier

1770-1772 — Procès entre M^e Antoine Chadenier de Leslaing, notaire royal, et Léonard Lasaille : partage des successions de Noël Pradeloux et Marguerite Giroux. — Discussion des témoins de l'enquête. — M. Delort de Puymalic, rapporteur.

B321. (Liasse.) — 26 pièces, papier

1771-1772 — Procès entre Pierre Chastanet, cadet, et Pierre Goulmy, appel de deux appointements de la juridiction du Saillant, désistement de fonds, bois châtaignier aux appartenances du Bos-Communal, paroisse d'Allasac, et autres ; question de propriété, droits des puînés, etc. — Le lieutenant particulier, rapporteur.

B322. (Liasse.) — 36 pièces, papier

1771-1774 — Procès entre le sieur Léonard Lasteyrie et messire Jean Chabrignac, curé de Saint-Cyr-la-Roche : réparations à l'église dudit lieu et à la chapelle Notre-Dame ; elles devaient être faites par les prédécesseurs dudit Chabrignac, recours contre leurs héritiers. — Lettre autographe du défendeur en appel. — Quittance donnée par l'évêque de Limoges des impositions de la cure pour 1771, 35 livres. — Extrait des registres du greffe du Bureau des Finances de Limoges : aveu et dénombrement de la terre de Pompadour, dans lequel le seigneur de Pompadour se déclare patron desdites église et chapelle. — Le lieutenant particulier, rapporteur.

B323. (Liasse.) — 18 pièces, papier

1771-1772 — Procès entre Martial Duval, notaire et arpenteur, et dame Jeanne de Rabanide, de Saint Hippolyte : fenêtre ouverte sur la cour dudit Duval, à Chamboulive, pendant son absence. — Demande en rétablissement des lieux dans leur état primitif ; confrontations, dits et contredits, etc. — M. Clédat de Lavigerie, rapporteur.

B324. (Liasse.) — 77 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin

1775-1789 — Procès entre Jeanne de Guérard, veuve de Pierre Chassagne, et demoiselle Anne de Queyroux, mariée au sieur Pierre Renaudie : entérinement de lettres de restitution, obtenues contre un contrat du 27 juin 1775, contenant constitution dotale. — Partage de la succession des auteurs. — Incidents ; nomination d'experts, réclamations de meubles, etc. — Resté au rapport jusqu'en 1792.

B325. (Liasse.) — 30 pièces, papier

1777-1778 — Procès entre Martial David et Jean Dejoyet, notaire : appel d'un jugement de l'ordinaire de Chamberet. — Restitution de la dot de feu Marie de Joyet, femme de David fils. — Provisions, comptes, acquisition de bardes pour le futur gendre, payées par le futur beau-père, société pour achat de bestiaux, compensation opposée. — M. Pontier, rapporteur.

B326. (Liasse.) — 36 pièces, papier

1778 — Procès entre Léonard Lafon et Gabriel Durand : appel de la juridiction royale de Lubersac ; usage d'une pêcherie ou lavoir, située sur le chemin de Pompadour à la Grange-Vieille. — Enquête et contre-enquête, croquis des lieux à la plume, etc.

B327. (Liasse.) — 24 pièces, papier

1781-1786 — Procès entre le curé de Saint-Cyr-la-Roche, le fermier de la seigneurie et Louis Pradel, bourgeois, jonction d'instance : dîme d'une vigne du tènement de Galiors, appartenant audit Pradel. — Enquête, lettres de restitution en entier, obtenues par ledit curé, contre une transaction de 1756. — Le lieutenant général, rapporteur.

B328. (Liasse.) — 37 pièces, papier

1785-1789 — Procès entre Jean Desages, laboureur, et messire Jacques de La Rachellerie, chanoine d'Eymoutiers et seigneur du marquisat de Chamberet : rentes du village des Ages, paroisse de Chamberet, arrérages. — Appel des cotenanciers Etienne Besse, prêtre ; Jean Monteil, Doucet Meyrignac, Léonard Marlhat. — M. Delort, rapporteur,

B329. (Liasse.) — 32 pièces, papier

1787-1788 — Procès entre Bertrand Larcy, laboureur, et Etienne Buge, aussi laboureur ; succession d'Etienne Buge : legs particulier, quittance, — Extrait des registres de la paroisse de La Graulière ; sépulture dudit Buge, son testament ; institution d'héritier dudit Larcy. — M. le lieutenant général, rapporteur.

B330. (Liasse.) — 123 pièces, papier

1601 — Sentences signées du lieutenant général de Chavaille, du lieutenant particulier de Jaucen, du lieutenant criminel de Joyet et des conseillers du siège, avec le coût pour visitation des pièces et épiées. — La première, pour façon de toile contestée, 2 écus d'épices. — Remises de fruits en nature ou suivant estimation. — Annulation d'un contrat de vente consenti par noble Geoffroy Plaisant de Bouchiat, seigneur du Bigardel. — Interposition de décret pour noble François de Lubersac, écuyer, seigneur de Chabrignac. — Même sentence pour demoiselle Martiale Du Pouget, femme du lieutenant général du siège. — Autre pour messire Jean Donnève, juge de La Jarosse. — Appel des juridictions de Magoutière, de Treignac, de Saint-Cyr-la-Roche, etc.

B331. (Liasse.) — 150 pièces, papier

1602 — Sentences signées par le lieutenant parti ailier de Jaucen ou de Chavaille, lieutenant général : — entre Denys et Gabriel Cousturon père et fils et Antoine Guy, appel du juge ordinaire de Ségur ; mainlevée de saisie d'une charrette, envoi à se pourvoir devant messieurs des requêtes du palais, à Bordeaux. ; — entre Lazare Texandier, marchand de la ville de Limoges, et Jean Boussac : commande de chapeaux ; condamnation dudit Boussac à fournir sa douzaine de chapeaux bons et marchands, portables à Limoges ; — entre Antoine et François Coumagnac, de la paroisse de Saint-Jal, exécuté et contumax ; interposition de décret ; ordonné que les affiches seront apposées à la porte du parquet et auditoire royal et de l'église de la paroisse où sont situés les biens ; — entre demoiselle Jeanne de Gimel, dame de Saint-Jal et autres places, demanderesse en exécution contre François Mouly, marchand d'Uzerche, opposant : mainlevée, cassation de la saisie, condamnation de la demanderesse aux dépens.

B332. (Liasse.) — 170 pièces, papier

1603 — Sentences signées par le lieutenant général ou le lieutenant particulier : entre Léonard Bonnet de La Porte et demoiselle Jeanne d'Aubepeyre, veuve de feu noble Annet Bonnet, écuyer, seigneur de La Porte, demande en délivrance d'un legs de 1,000 livres ; elle est accordée par provision, à charge d'être donné caution par ledit Bonnet ; — entre Madame, sœur unique du Roi, demanderesse, et François Barbon et Doulcet Compeyroux, paroisse de Chamberet ; rupture de la chaussée de l'étang appelé de Las Champs ; dégradations au moulin du même nom ; prix fait pour les réparer ; mise en demeure ; délai fixé pour l'achèvement des travaux ; — entre frère Etienne Richard, chambrier de l'abbaye de Vigeois, demandeur, et Léonard Maze, dit Petit ; opposition à saisie ; les criées sont reconnues dûment faites, et les affiches bien apposées ; — entre messire Pierre de Chavaille, sieur de Faugeyras et du Pouget, lieutenant général au siège d'Uzerche, et Jacinthe Dulac, de la ville d'Allasac ; biens adjugés audit Chavaille après saisie, trouble de jouissance, intervention du procureur du Roi — entre noble Jean Des Donnereaux, sieur dudit lies, et Antoine Tramond l'aîné, du lieu de Naves : vente d'un bois ; saisie féodale ; question de fondalité ; le bois est reconnu mouvoir du demandeur. — Nombreuses demandes en interposition de décret ; — entre sieur François Juge, bourgeois d'Uzerche, demandeur, et Jean de La Porte, du lieu de Saint-Solve ; condamnation du défendeur, vu sa déclaration au procès-verbal et la forclusion prononcée « à rompre et desmolir dans quinsaine la muraille ou chappial (pignon) de maison par lui basti et édifié, etc. » — Distribution de deniers entre créanciers (ordre).

B333. (Liasse.) — 105 pièces, papier

1604 — Sentences signées par les lieutenants général ou particulier : entre Nicolas Gouddcfroy et Julhien La Lande, marchands de la ville d'Orléans, et Jean Mazet, marchand à Uzerche fournitures, reliquat de compte de 113 écus ; validité de saisie ; la dette remontait à vingt ans. — Sentences préparatoires ; nominations d'experts ; apport de pièces sur le bureau ; permis de contredire, etc. ; — entre noble Pierre d'Esperut et Jean Du Ceiller ; interprétation de testament et codicille de feu Marguerite Du Rouvet, maintenue du demandeur à la possession et jouissance des biens laissés par la testatrice. — Validité de saisie pour messire Gabriel Grenaille, receveur pour le Roi au bureau de Carcassonne, contre Jean André, Guillaume Chambon et Ysabeau Pradelles ; — entre messire Pierre Tereygeol, syndic de la communauté des prêtres de l'église de Seilhac, demandeur, et Jacques Goujon, de Chamboulive ; entretènement de contrat de ferme ; ordonné que le fermier fournira caution, s'il veut continuer la jouissance ; — entre dame Françoise de Carbonnières et messire Jean Brunerie, praticien ; Annet Des Assis, sieur des Aussines, et Jérôme Balesme ; emprunt ; confirmation de la sentence dont est appel, mais octroi aux défendeurs d'un délai de six mois pour remplir leur obligation. — Ordonnance de transport sur les lieux pour vérification de droit de passage contesté entre Jean Mouly et Guillaume Gontensousas. — (Les noms des procureurs des parties commencent à paraître dans les sentences.) — Demande en arrêt de querelle au premier chef, par M^e Loys Brias, originaire de Chamberet.

B334. (Liasse.) — 185 pièces, papier

1605 — Sentences signées du lieutenant particulier de Jancen ou du lieutenant général de Chavaille : entre maîtres Jean André et Jean Fougeyron, notaires royaux de la ville d'Allasac, et Peyrichon Masmalet, -tuteur des enfants de feu Jeanne de Gorsas ; validation de saisie. — Même sentence pour M^e Joffre Du Rouvet contre Pierre Louclion le jeune. — Interprétation et exécution de contrat de vente entre Rodolphe Blanquart et M^e Loys Guyon, sieur de La Nauche ; relaxance du défendeur ; il est reconnu qu'il a acquitté les frais et loyaux coûts du contrat. Interprétation de contrat de mariage ; estimation par experts de meubles et habillements. — Ordonnance du lieutenant criminel Joyet donnant un délai de quinzaine au curé de Beyssenac, Denis Simonet, pour présenter ses témoins dans l'information en la cause d'excès commis sur sa personne par un sieur Baignol, du lieu de Ségur. — Interposition de décret ; le défendeur oppose une prétendue donation ; on décide qu'il sera passé outre. — Partage de succession ; droits de Jeanne Delmond, veuve de Jean Anglard, quatre douzièmes évalués à la somme de 120 livres. — Droit de prélation exercé par le seigneur de La Nauche en remboursant le prix d'un bois acheté par Pierre Nauche, dudit. village. — Déclaration de contumace contre François Auxillat, débiteur du lieutenant général du siège, etc.

B335. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1607 — Sentences signées par le lieutenant général ou le lieutenant particulier : mémoire pour Jean Chastanel, dit Patary, dans lequel il est demandé jonction d'instance de deux actions dirigées contre lui, l'une civile et l'autre criminelle, à la suite d'information pour droit de passage. — Droit de fouage accordé à messire Jean Montry, prêtre pensionnaire, du lieu de Saint-Autier, contre messire François Fannelon, prêtre. — Quelques sentences criminelles préparatoires : prises de corps, ordonnances d'informations, etc. — Sentence entre le procureur du Roi, demandeur excès, voleries et assassinat, larcin et autres crimes contre un soldat, approbation de l'enquête faite à Limoges ; ordonnance pour continuation de procédure contre l'accusé, détenu dans les prisons d'Uzerche. — Interprétation de contrat d'apprentissage. — Validité de saisie entre Vincent Cledat, marchand à Uzerche, et François Delort, marchand, exécuté. — Sentence entre Antoine Mourot, du village de Meygial, paroisse de Saint-Pardoux-l'Ortigier et Jehan Donnet Delbos ; contrat de cheptel ; nomination d'experts pour faire les comptes. — Nombreuses sentences en interposition de décret, etc.

B336. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1608 — Sentences : entre noble Jean Du Salliant, écuyer, sieur de Marlhac, demandeur, et François et Antoine de Las Rordas ; délai pour produire quittances, — entre le substitut du procureur général du Roi, demandeur en excès, crimes et délits, et noble Jean de La Gorse, sieur de La Brosse, et ses domestiques ; blessures sur Mathieu Simon, maréchal à Chamboulive, partie civile ; assignations de témoins et poursuite contre les défaillants ; — entre M^e Eymard Besse des Cluzcaux et Jeanne Cot, veuve de Jean Fauric ; demande en validité de saisie ; permission d'afficher. — Crime de fausse monnaie ; poursuites par le seigneur de Saint-Ybard, le procureur du Roi joint ; appel au Parlement de Bordeaux ; renvoi devant le sénéchal d'Uzerche ; condamnation à mort : dispositif très-détaillé, question, amende honorable, exécution au lieudit de l'Isle-du-Pont, à Uzerche ; signé : Joyet, lieutenant criminel. — Interprétation de contrat de société ; comptes entre le sieur Pourchet et le sieur Vincent ; mémoire des procureurs. — Ferme par Jean Lachièze, marchand de Tulle-, d'une partie des rentes de- demoiselle Jeanne de Cime], dame de Saint-Jal : différends avec nombre de tenanciers, dont les noms sont rapportés ordonné qu'ils viendront, village par village, s'expliquer sur les causes de leur opposition. — Faux témoignage, poursuite de l'action civile, sans préjudice de l'action criminelle réservée au procureur du Roi. — Sentences donnant délai aux parties pour s'entendre sur le choix de leur expert, etc.

B337. (Liasse.) 195 pièces, papier

1609 — Sentences : entre sire Pierre Pradel, bourgeois d'Uzerche, demandeur en criées et interposition de décret, et Léonard Pouget, maître cordonnier de ladite ville ; plus-value d'une terre nommée de la Croix-des-Mazaux ; adjudication au demandeur pour la somme de 200 livres, qui seront consignées au greffe. — Style des mémoires : « La partye de Pierre Gualatry respondant à

chascune cause d'opposition du dit Jehan Chassigne Faure, dit que c'est un débiteur que, pour dillayer le payement qu'il doit, use de tous les subterfuges qu'un téméraire plaideur se pourroit adviser, in primum, etc. » — Nombreuses. demandes en criées et en interposition de décret, signées Dumas, en l'absence des officiers du siège. — Entérinement de lettres royaux obtenues d'un commun accord par M^e Pierre Fourche et M^e Jean Fourche ; cassation et rescision d'un contrat du 17 mars 1602 ; transaction sur droits successifs ; remise des parties en leur premier état. — Messire Gilibert, vicomte de Pompadour et baron de Treignac, intervient dans un procès pour faire entériner certaines requêtes, en appel du juge de Treignac, par lui concédées. — Compromis contesté en s'appuyant sur une loi du Digeste ayant trait au délai accordé aux arbitres romains pour prononcer leur sentence. — Partage de la succession de la dame de Chamberet ; procès entre messire. Loys de Pierrebuffière, sieur de Marilhac, et les autres héritiers représentés par messire Loys Rondet, procureur d'office de Chamberet ; délai de quinzaine accordé pour que les parties s'accordent, si faire se peut. — Validité de saisie pour messire Guillaume. Toyet, lieutenant criminel au siège d'Uzerche, contre René Reaune, bourgeois et marchand de ladite ville. — Pour couverture : procès-verbal d'installation de Jean Mazard, comme notaire à Uzerche.

B338. (Liasse.) — 184 pièces, papie

1610 — Sentences : entre Jean Ruge et Martial David, validité de saisie ; un bassin compris dans le procès-verbal, mainlevée, injonction au greffier de le délivrer, moyennant caution. — Mémoire signé Regnac, pour noble Martial d'Escorailles, sieur de Laval, contre noble François Plaisant de Rouchiat et dame Anne de Savignac des Étangs, dame de Lavergne ; demande en confirmation de vente, bétail saisi, opposition de ladite dame en vertu de son contrat de mariage, collusion frauduleuse ; — entre Jean Mazaud, dit Guyot, Catherine Neyrat, sa femme, et Léonard Neyrat, de la ville d'Allassac, délai pour abandonner la moitié d'une maison sise à Allassac, ou payer la somme de 520 livres ; appel de la juridiction dudit lieu ; — entre noble Antoine Montroux, écuyer, sieur de Peyrissac, et messire Philibert, vicomte de Pompadour, et contre le procureur d'office de Treignac, gardien des biens de justice ; vente de bêtes à cornes, demande en réparation de dommage ; ordonné que le bétail nécessaire à la culture sera incontinent réintégré. — Sentence du lieutenant criminel, ordonnant visite des lieux, dans un appel sur décret d'ajournement personnel du juge de Roffignac contre M^e Pierre Eguizier, notaire royal à Youtezac. — Nombreuses sentences préparatoires : appprtde pièces, délai pour contredire, etc.

B339. (Liasse.) — 174 pièce ; papier

1611 — Sentences et mémoires : mémoire pour la partie de François Yssartier contre Helyot Yssartier ; demande en nullité de contrat, faute de stipulation d'acceptation dans l'acte ; mémoire pour la partie dudit Helyol, signé Dumas ; les sentences arbitrales n'ont pas besoin de cette formalité, il suffit que toutes les parties aient signé leur adhésion. — Conclusions motivées par François Rourzat contre François Dumond ; débiteur mis en prison, relaxé le même jour, sous caution, poursuite de la caution, appel delà juridiction ordinaire d'Uzerche ; observations écrites et signées des parties « en leur cause. » — Sentence entre messire Philibert de Pompadour et M^e Antoine Métraud, praticien, de Chamberet, M^e Jean Liliaud, avocat au Parlement de Bordeaux, appelé en garantie ; droits de lods et vente reconnus dus au vicomte, comme seigneur justicier et foncier ; ledit Liliaud fait offre de 100 livres. — Entre Joseph Breuilhe, comme mari de Marguerite Bersal, et les frères de ladite femme ; saisie en vertu de contrat de mariage, interposition de décret. — La moitié des amendes employée à la réparation de l'auditoire royal d'Uzerche. — Sentence préparatoire entre Jean de Nauche, sieur de Casteaux, et un hôte de Yigeois ; recel de larcins : ordonnance de continuation de poursuite par enquête, etc.

B340. (Liasse.) — 182 pièces, papier

1612 — Sentences et mémoires : sentence pour messire Loys de Pierrebuffière, gouverneur pour le Roi de la citadelle de Figeac ; partage de la succession de la dame de Chamberet, héritiers représentés par maître. Louis Rondet ; nouveau délai pour justifier les faits par lui allégués ; — entre la dame de Saint-Jal et ses curateurs, contrat de cheptel ; biens dégarnis de bestiaux, ordonné

qu'il sera fait exhibition du cheptel dans la huitaine. — Validité de saisie entre Guilhen Besse et Jean Rorie, marchands. — Demande reconventionnelle entre le greffier de la seigneurie de Treignac, poursuivant le paiement des droits du vicomte dudit lieu ; délai accordé pour ses défenses. — Procès pendant au Parlement de Bordeaux, pour jouissance de fonds de terre, entre Léonard Peyris et maître Léonard Dupuy ; dans l'intervalle, autre action pour injures, dépouillement d'arbres, etc. ; moyen de porter la discussion au criminel. — Saisie pratiquée par noble François de Lubersac ; il est condamné à restituer au demandeur en nullité les gages à lui pris et saisis, avec dépens.

B341. (Liasse.) — 191 pièces, papier.

1613 — Sentences et mémoires : sentence contre M^e Jacques Laroberlie, notaire royal du Saillant, et Jean Boutot ; contrat d'hypothèque, cession d'un bois, demande en indemnité, contre le cédant, condamnation en ce sens contre le défendeur. — La succession de Pierre Martial, acceptée sous bénéfice d'inventaire ; procès contre M^e Antoine Saignes, curateur aux biens vacants ; distribution de deniers entre onze créanciers, parmi lesquels se trouve le syndic des pauvres de Treignac. — Sentence entre le prévôt de La Valette et messire Jean de La Gorsse ; fixation des limites d'un jardin, rectification du nom dudit jardin ; c'est de La Fon et non de L'Hort qu'il faut l'appeler ; le chemin auquel il confronte est un chemin particulier et non un chemin public. — Entérinement de lettres royales obtenues en Parlement. — Ferme des revenus de la cure de Saint-Jal, par Guillaume Mailhard, marchand, de la ville de Tulle ; recours contre le sieur Guy de La Faurie en fourniture de grains ; relaxance dudit Guy, renvoi dudit Mailhard à se pourvoir contre ses cédants. — Mémoire sur appel ; deux sentences prononcées au même lieu et sur la même affaire ; demande en nullité appuyée sur un argument tiré des lettres de Pline le Jeune. — Sentence entre l'abbé de Saint-Martin, de Limoges, et plusieurs laboureurs de Voutezac ; interprétation de baillette (bail à colonage) ; délai accordé pour fournir leurs preuves. — Mémoire sur une question de domicile ; maison dans la prévôté de La Valette ; résidence dans la juridiction de Chamberet ; la maxime acier sequitur forum rei est applicable seulement en matière d'actions pures personnelles, etc.

B342. (Liasse.) — 205 pièces, papier

1614 — Sentences et mémoires : sentence entre maître Pierre Fouchier, juge d'Allasac et de Saint-Viance, demandeur en validité de saisie, et un grand nombre de ses justiciables, opposants ; règlement des adjudications, déclaration de propriété et distribution de deniers. — Nombreuses sentences en interposition de décret : entre autres, pour messire Jean Verdier, sieur d'Arfeuille, trésorier de France en la Généralité de Limoges, contre Jean Porcher, bourgeois d'Allasac ; pour le syndic des prêtres de Saint-Nicolas d'Uzerche, contre Etienne Parrical, dit Navette ; pour maître François de Jarrige, lieutenant criminel au siège de Tulle, contre Catherine et Marie Chastenet. — Mémoire pour Pierre Darlavoix contre messire Léonard Mazelle ; droit de prélation ou retrait féodal dem ; ande en dépens et dommages-intérêts pour poursuite téméraire. — Adjudication de la somme de 3,500 livres à noble Jean de Saint-Viance sur les biens de messire Léonard, comte d'Escars, et de dame Adrienne de Rourdeille, son épouse, ladite somme devant être remise au receveur des consignations. — On ne peut appeler cas fortuit l'enlèvement de grains dans un moulin en temps de paix, et par conséquent le tuteur doit rendre compte de leur valeur à son pupille.

B343. (Liasse.) — 224 pièces, papier

1615 — Sentences et mémoires : validité de saisie pour M^e Hélie Juge, procureur au siège royal d'Uzerche, contre Jean Du Teilher, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi. — Transport de merrain par la Dordogne au nom du seigneur de Saint-Bonnet, perte ; déclaration opposée par l'agent dudit seigneur. — Sentence en confirmation de visite, par un sergent royal, de gages pris et saisis. — Déclaration de contumace et défaut contre Jean Ginouilhac, saisi à la requête de Jean Porcher, bourgeois d'Allasac ; même sentence contra M^e Martin Meyts, praticien, du Lonzac. — Demande en arrêt de querelle sur le premier chef par M^e Bernard Dufaure, notaire royal de Ségur, contre Jean Pineau ; ordonnance de contredits plus amples. — Condamnation des tenanciers de la chapelle Saint-Bartholomey, de Madranges, à payer les rentes arriérées ; on trouve ; parmi les

débiteurs noble Raymond de Souries, sieur de La Praderie, comme mari de Michelette Rondet, M^e Léonard Rondet, greffier-de La Valette, . etc. — Mémoire sur une cession de créance faite par le vicomte de Pompadour à noble Louis Brachet, écuyer,- sieur de Mas-Laurent, eu vertu de laquelle cession il fait saisir certains biens de messire Louis de Roffignac et de messire Robert de Ligneyrac ; demande en nullité de la saisie et requête dudit seigneur de Mas-Laurent, tendant à ce que le serment soit déféré à ses débiteurs.

B344. (Liasse.) — 223 pièces, papier

1616 — Sentence entre Jean Besse, dit Petit-Jean, marchand à Uzerche ; noble Pierre de Lapoumèlie et le tuteur des enfants de feu Antoine Bousquet, relative à une cession de créance : il est ordonné qu'il sera fait preuve de l'insolvabilité du cessionnaire au moment du contrat. — Appel du juge de Chabrignac, relatif à un droit de passage avec bœufs et charrette accordé contre François Loubelliat. — Rentes du tellement du Monteil : procès entre le syndic du chapitre de Saint-Martial de Limoges et les nommés Antoine Pouget, noble Geoffroy Bertin, sieur de La Raymondie, etc. ; il est ordonné que les défendeurs reconnaîtront dans huitaine la rente foncière et directe des 3 setiers de froment, 2 setiers avoine et 20 sous d'argent. — Mémoire sur les délais d'appel en cas ordinaires, où sont invoquées les ordonnances de Philippe VI, Charles VII, Charles VIII, etc. — Saisie au nom de M^e Jacques Chavaille, procureur au siège d'Uzerche, de tous les biens de feu Pierre Lavialle, en vertu d'une obligation de 300 livres ; la moitié des biens distraite de la saisie en faveur d'une fille mariée dudit Lavialle, sur le vu de son contrat de mariage. — Ordonnance d'apport au greffe de la minute d'un acte, pour qu'elle soit collationnée avec la copie produite dans le procès entre Etienne Peuchjohanne, maréchal, et Gasparou Vaujourns, de Saint-Pardoux.

B345. (Liasse.) — 225 pièces, papier

1617 — Demande en interposition de décret entre Jacques Ventéjoul, juge de La Valette, et les héritiers d'Etienne Goulmy ; ordonnance d'affiches. — Procès entre Samuel Bonnel, fermier des rentes de la prévôté d'Hauteffage, et les tenanciers du village d'Hauteffage, paroisse de Vigeois ; condamnation solidaire à payer ladite rente s'élevant à 80 setiers seigle, 10 setiers froment, 15 setiers avoine, etc. — Conclusions de M. Lanoaille, procureur du Roi, sur une question de tutelle : minorité du tuteur postérieurement reconnue ; on doit accueillir son appel et le décharger de ses fonctions. — Sentences entre M^e Gabriel Rogier, au nom de Pierre Madranges, du village de Madranges, paroisse d'Olonzac, et noble Jean de Bar, sieur du Tourondel, Raymond de Souries et autres ; opposition à entérinement de lettres royaux, validité de cession d'hypothèque ; entre les mêmes, accordant mainlevée des saisies et restitution des gages, en attendant la réponse des demandeurs aux contredits ordonnés par la précédente sentence. — Autres sentences relatives à des criées et interpositions de décret.

B346. (Liasse.) — 225 pièces, papier

1618 — Sentence entre Catherine Duffaure, veuve Guinot, appelant du juge ordinaire de Pompadour, et M^o Martiny, notaire ; prévôté de Saint-Solve, ferme, poursuite contre les débiteurs ; il est ordonné que le défendeur fera preuve, dans huitaine, de sa ferme desdites rentes, pour pouvoir toucher 95 livres déposées au greffe par feu Guinot Duffaure. — Appel de la juridiction de Chamboulive ; divers jugements rendus par trois juges consécutifs : les sieurs Comajac, Desprès et Fleyssac ; il est reconnu en fait que les changements de juge n'ont porté aucun préjudice aux parties. — Sentences en interposition de décret, pour M^e Antoine Lavau, notaire royal à Uzerche, contre Jean Chartroule, d'Allassac ; pour Antoine Duffaure, praticien de Voutezac, contre Héliot Boutotet son gendre, etc. ; — entre Antoine Duffaure, Guinot, Pauly et autres : relative à la distraction de partie de biens saisis, au profit d'une femme mariée et à la distribution des produits de la vente du reste entre les créanciers du mari. — Curatelle de la succession vacante de Pierre Giac ; il est ordonné que les débiteurs se purgeront par serment, s'ils n'ont pas leurs quittances devers eux. — Rentes du ténement de Peyrissac réclamées par noble Annet de Labastide, sieur de Blanchefort ; il est ordonné qu'il sera fait montrée dudit ténement en présence du seigneur de Pompadour. — Exécution de sentence arbitrale entre noble François de Lachaux et noble Antoine de Labouteyrie,

ce dernier condamné à payer la somme de 870 livres ou à délaisser une partie de ses immeubles, d'égale valeur.

B347. (Liasse.) — 40 pièces, papier

1670-1671 — Sentences : entre Jean Lafarge, marchand, et M^e François Dufaure, greffier de la juridiction de Saint-Bonnet-l'Enfantier ; les frais de saisie mal imputés dans le jugement doivent rester à la charge du défendeur ; — entre René de Meyvière, écuyer, demandeur en saisie et délivrance de fruits, Annet Roussane, défendeur, et Anne Boyer, opposante et demanderesse en réduction de l'enchère des fruits ; ordonné que les fruits des biens acquis du sieur Yrieix Dubois seront seuls surenchérés. — Condamnation d'un gentilhomme à être décapité et de son valet à être pendu, pour crime de rapt, plus 24,000 livres de dommages et intérêts ; signature de tous les officiers du siège. — Sentence entre Catherine Dubois, veuve de Jacques Goyet, et Jeanne de Griffouleix, veuve de Jean Bachèlerie, sieur des Combes ; refus d'entérinement des lettres royaux obtenues contre une transaction. — Rébellion à justice ; condamnation du sieur à être exposé au carcan pendant trois heures sur le marché de Nexon et banni pendant cinq ans ; — entre Pierre Senigou, maître chapelier à Paris, et Pierre Chaput, juge ordinaire d'Uzerche ; il est ordonné que le défendeur se dessaisira de tous les effets dépendants des successions de Jean et Elisabeth Bayle ; — entre M^e Léonard Besse, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, et autre Léonard Besse, aussi avocat en Cour de Parlement ; partage de la succession de feu Martial Besse ; il est ordonné que les parties s'entendront sur le choix des arbitres, avant de prononcer sur l'entérinement de lettres de restitution obtenues par le demandeur.

B348. (Liasse.) — 56 pièces, papier

1672-1673 — Sentences : entre Etienne Brachet, écuyer, sieur de La Jalézie, et M^e Jean Eymerie, curé de Lascaux, et Gabriel Fargeaux ; appel de la juridiction de Saint-Bonnet fondé sur l'omission dans le jugement de la qualité de cessionnaire de créance prise par ledit Brachet ; condamnation du défendeur à payer toutes les sommes demandées. — Procès en excès et injures entre M^e Léonard Besse, Daniel Lagrave et Jacques Boyer, ordonnance de récolement des témoins. — Règlement de compte entre Jean Roumanet, marchand, de la ville de Limoges, et messire Antoine Du Saillant, marquis dudit lieu. — Sentence entre Jean Vielbans, capitaine, et Léonard Porcher, procureur postulant de la juridiction de Comborn ; il est ordonné que Vielbans demandera pardon des excès par lui commis sur la personne de Porcher. — Défense au juge du Saillant et autres « de traicter à l'advenir extraordinairement les matières légères et sommaires dont la connaissance leur appartiendra. » — Rente sur le ténement de La Duranlie, village de Goulmy, de 2 setiers froment, 3 setiers seigle, 10 sous argent, géline (poule), etc. duc par Etienne Boudet, praticien, à M^e Pierre Leygnac, avocat en la Cour.

B349. (Liasse.) — 70 pièces, papier

1674-1676 — Demande en interposition de décret par le syndic de la Chartreuse de Glandiers, contre Marie Ladye et François Joussein, en vertu d'un contrat de rente consenti par Pierre Donnève. — Procès entre messire Etienne Pradel et messire Antoine Delort, l'un prieur, l'autre curé de Lacelle ; le prieur est autorisé à percevoir tous les fruits décimaux de la cure, le casuel et les fosses exceptés, moyennant une rente de 300 livres. — Mandement du sénéchal du Limousin, pour l'exécution d'une sentence accordant à messire Guillaume Gautier, curé de Villemault, une portion congrue de 200 livres, payable par frère Alexandre de Coustain, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. — Sentence pour dame Anne Blanch, dame d'Arligeas, femme séparée de biens de noble Louis de Bonnet, sieur duSolier, contre Gilibert Bardicon, bourgeois d'Allassac ; ce dernier est condamné à distraire de la saisie pratiquée sur les biens dudit Bonnet, une vigne nommée de l'Oradou. — Condamnation solidaire d'Etienne Jaguet, Pierre Mardigal, Etienne Malalieu et autres à payer à M^e Pierre Besse, procureur du Roi au siège d'Uzerche, les arrérages de vingt-neuf ans dus sur le ténement de Couderc etSoulugeyx.

B350. (Liasse.) — 39 pièces, papier

1677-1678 — Sentences : entre François Bonnel et Pierre Albier, maintenue définitive du défendeur en possession d'un bois appelé du Boucatelou des Doudis. ténement de lettres de grâce pour le meurtrier d'Antoine Chiniac, du bourg de Juille, données à Saint-Germain-en-Laye, au mois de novembre 1676 ; condamnation de l'impétrant à 150 livres de réparation civile envers la veuve, qui avait fait cession de ses droits. — Distribution de 300 livres consignées au greffe par M^e Jean Lame, notaire, entre les créanciers de Jean Boulene, ex-notaire. — Procès entre messire Jean Libouroux, titulaire de la vicairie de la Tour, érigée en la chapelle de Notre-Dame, en l'église paroissiale d'Allasac, et Isabeau Chabiran, veuve de l'un des débiteurs de la rente ; elle est condamnée à payer annuellement 3 émines de blé seigle et 2 sous et demi d'argent. — Sentence pour Marie Guyon, veuve de messire Pierre Boyer, et messire Jacques Boyer, conseiller en l'Élection de Brives, contre Jean Tresch, vigneron : il est condamné à remettre les fruits indûment perçus dans la vigne de Cotdazet. — Lettres de grâce entérinées et condamnation de l'impétrant à 150 livres envers la veuve de Léonard Noudinaud. — Interposition de décret pour Léonard Bleynie, hôte du Dauphin, contre le curateur à la succession vacante de feu Antoine Lasgnérie.

B351. (Liasse.) — 134 pièces, papier

1679-1682 — Sentence entre M^e Henry Darche, avocat en Parlement, et messire Chrysostôme Darche, lieutenant criminel au siège de Tulle, relative à une cession de droits successifs dans l'hérédité de demoiselle de Jarrige, leur mère ; condamnation du défendeur à payer à son frère la somme de 7,000 livres par annuités. — Règlement de compte entre les créanciers de Pierre Donnève, sieur Des Jumaux. — Interposition de décret pour François Chavaille, seigneur de Faugegras, conseiller au Parlement de Guyenne, contre Gabriel Chastras. — Procès entre Barthélemy Sageaux et dame Jeanne de Fontages, veuve de messire Charles Du Bousquet de Saint-Pardoux, son héritière sous bénéfice d'inventaire ; le demandeur est condamné à restituer le domaine appelé le Borie du Douyx et tous les fruits perçus. — Sentence entre Jacques Mazières, curé de Chavagnac, titulaire du prieuré de Saint-Marc du Puyfaly, et Martial Rubain, sieur de Valleau, et Antoine Rubain, sieur de Louteyrie, — détenteur d'une vigne appelée du Prieur ; il est ordonné qu'ils s'en dessaisiront. Interposition de décret pour Gérard Duroy, sieur de Chaumareix, contre Hélié Roule et le curateur à la succession de Pierre Treuil. — Mandement d'Antoine Du Saillant, sénéchal du Limousin, pour exécution de sentences en matière de criées. — Demande en « closture et affine — ment » de compte par messire Raymond de Régis, assesseur au Sénéchal d'Uzerche, contre le curateur de Denis Laleu. — Désignation de Jean Roche, avocat, et de Jean Rafailac, procureur, pour vérifier l'écriture d'une quittance. — Homologation de sentence arbitrale contenant le partage de la succession de Gaspard de Gentil, sieur de Villebrauge.

B352. (Liasse.) — 123 pièces, papier

1683-1687 — Interposition de décret pour messire Raymond Dautremant, juge de Beynat, contre François Faucher. — Sentence entre Jean Combet, notaire royal, et Léonard Banel, marchand, relative à un reçu de 1,290 livres dont la date est contestée. — Délai accordé à messire Pierre-Henry Grain de Saint-Marsault, pour justifier de sa minorité à l'époque où il a pris l'administration de ses biens. — Sentence entre Léonarde Desassis et messire Jacques de Boisse, seigneur d'Ëjaux, La Farge, etc. ; il est ordonné que le défendeur restituera tous les effets dépendants de la succession d'Isabeau Fourches. — Partage d'hérédité entre demoiselle Jeanne Dupuy, femme de M^e Jean Plasse, avocat ; Martial Dupuy, sieur de La Brousse, et Léonard Dupuy, lieutenant assesseur à Tulle. — Sentence entre Mathieu Teilles, sieur de La Monthezie, fermier de la terre de Ségur, et Paul Broussaud, maître de forge, relative à une coupe de bois dans la fondalité de la Veyssière. — Crime d'impiété, condamnation aux galères perpétuelles et 30 livres applicables à l'église Saint-Nicolas d'Uzerche.

B353. (Liasse.) — 160 pièces, papier

1688-1693 — Sentences : entre le syndic des daines religieuses de Sainte-Ursule d'Argentat et messire Gaspard Plaisant de Bouchiat, seigneur du Bigeardel, Marthe de Bouchiat, épouse de Jean Danglars, relative à une dette de défunte Isabeau d'Estresse, dame du Bigeardel ; — entre l'hôpital

général de Tulle et les sieurs Pierre Arfoulières et François Chassant, relative à une créance contre les défendeurs, cédée audit hôpital par le sieur de La Geneste, président au siège de Tulle. — Prévôté de Saint-Ybard. disputée entre messires Etienne Farge et François Dumont ; celui-ci est maintenu en possession. — Procès entre messire Henry Grain de Saint-Marsault et Jean Jarrige, dit le Paysan, relatif au rétablissement d'un passage pour le foin d'un pré dit de la Font, intercepté par le défendeur ; — entre les dames religieuses de Sainte-Ursule d'Eymoutiers et les héritiers de Léonard Pierrefite, relatif à l'aumône dotale de Bernarde Pierrefitte ; il est ordonné que les défendeurs payeront la somme de 240 livres, par provision ; — entre dame Jeanne Darlavoix , dame de Chabrignac, et Pierre l'Artigeas ; il est ordonné que la demanderesse affirmera sous serment le montant de ses créances ; — entre le tuteur de messire César Phœbus, marquis de Bonneval, et Jean Marie ; il est ordonné que le défendeur représentera le titre en vertu duquel il exploite certains domaines dépendants de la seigneurie de Blanchefort.

B354. (Liasse.) — 102 pièces, papier

1694-1699 — Sentences : entre Marc-Antoine de Chabrignac, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, et Gabriel Geneste, du même ordre, maintenant le premier en possession du bénéfice de l'infirmerie en l'abbaye d'Uzerche. — Interposition de décret pour Bernard Larue, sieur de Leygonie, l'un des quatre porte-épée du parement du Roi, contre Jean Roissy, héritier de Pierre et de Léonard Roissy ; — entre messire Antoine de Fénis, sieur de La Bois-sière. procureur du Roi au siège de Tulle, et Jean Larue , praticien ; il est ordonné qu'il sera procédé dans quinzaine au palpe du ténement de Bzaugour. — Condamnation de Antoine Comby à restituer au sieur de Lombers les ruches et essaims trouvés en sa possession. — Sentences : entre Jean-Baptiste de Jumillac, comte de Saint-Jean, et l'héritier de feu Michel Breton, en son vivant chirurgien, relative à la cession d'une rente de 100 livres faite au demandeur ; — entre frère Léon de Dreuil, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem , commandeur de La Vinadière , et Léonard Peuch ; condamnation de ce dernier à délivrer un legs de 80 livres, dix bourgnons (essaims), coffre , etc. — Partage de la succession de feu Hélie Berton, écuyer, seigneur du Burg, héritier de demoiselle Françoise de Jarrige de La Morelie, épouse de messire Julien Dumas, seigneur de La Borie du Peyzat.

B355. (Liasse.) — 101 pièces, papier

1700-1704 — Sentences : entre Elisabeth de Jouvenel, veuve et héritière de messire Libéral Pontier, vivant docteur médecin et juge d'Objat, d'une part, et Jean Pontier, prêtre, héritier par le même testament, d'autre part, relative à un faux incident civil ; cinq moyens sont déclarés pertinents et admissibles. — Interposition de décret entre Pierre Gautier, maître apothicaire, et Jeanne Faucher, veuve de messire Martial Besse, héritière de Magdeleine Tredeyme. — Autre pour messire François-Marie, marquis d'Hautefort, maréchal de camp des armées du Roi, contre Jean Baffard, bourgeois, sieur de Fonbarrière. — Demande en mainlevée de saisie pour messire Etienne-Marie de Masvalier, écuyer, sieur de Pradel, contre François de Joussineau de Fayat, écuyer, sieur de La Valale ; il est déclaré qu'il a été mal appelé. — Partage de la succession de feu François Lafon, vivant procureur d'office de Ségur, entre son fils autre François et Jean Gouyon, bourgeois, fils à M^e Jean, avocat. — Sentence entre Antoine Gouyon et messire Gabriel de Lajugie-Faulcon, lieutenant général au siège de Brives, relative à une somme de 508 livres due à messire Gabriel-Annet de Cosnac, petit-fils et pupille du défendeur.

B356. (Liasse.) — 73 pièces, papier

1705-1710 — Sentence entre Jacques Lachaud, docteur en médecine, et Jacques Grandchamps, sieur Des Raux, relative à des injures écrites dans des actes produits en justice ; il est ordonné que les lignes contenant lesdites injures seront biffées sur l'original et les copies. — -Partage de la succession de feu Guillaume Gautier, prêtre, héritier de Pierre et d'Hélie Gautier, entre Léonarde, fille de feu Pierre, seigneur de La Jante, et Bertrand Gautier, son frère. — Annulation de la séparation de biens prononcée par le juge de Treignac entre Catherine Bertrand et Jean Peyrouti, à la requête de messire Antoine Foret, lieutenant général en l'Élection de Bourgneuf. — Entérinement de lettres de grâce pour le meurtrier de Mathieu Douradoux ; cession des droits en

réparation civile, par son fils Léonard, à Antoine Pradoux, domestique du seigneur prieur de Saint-Laurent. — Homologation de sentence arbitrale contenant règlement de compte entre messire Jacques de Petiot, seigneur de La Mothe, assesseur au siège présidial de Limoges, et le seigneur du Verdier, Jean-Jacques de Saint-Marsault. — Sentences : entre Hugues Materre et Catherine Mazeaux, sa femme, d'une part, et dame Françoise de Coux, veuve de messire Jacques de Pardailan de Gondrin, et messire Antoine, marquis de l'Isle, capitaine de cavalerie au régiment de Senlis, d'autre part ; les intimés sont déclarés propriétaires des biens dépendants de la succession de Gabriel Brunerie ; — entre Léonarde de Priézac, épouse de Pierre Pasquet, écuyer, et messire Pierre de Lubersac, relative aux successions de Jean-Marc de Priézac et de son père Philibert ; — entre Catherine de Comborn, dame d'Enval, épouse du sieur de Nantiat, et messire Antoine Du Breuil de Cosnac, seigneur du Jayle, relative à une transaction portant dette de 5,193 livres au profit du défendeur.

B357. (Liasse.) — 89 pièces, papier

1711-1716 — Partage de la succession de Yrieix Roux, sieur de Lusson, entre son fils Yrieix et Martial Roux, sieur le Montbadur, tuteur de ses enfants. — Sentences entre je receveur des décimes du diocèse de Limoges et le sieur François Layniac, notaire royal ; il est ordonné que le défendeur justifiera du titre de fermier des rentes du prieuré de Manzancs ; — entre le chapitre de Saint-Étienne de Limoges, le chapelain de la paroisse d'Objat et le seigneur du Saillant, relative à un droit d'engrangement et de pressurage réclamé par ledit seigneur sur une grange et un pressoir servant à la conservation des dîmes de ladite paroisse. — Interposition de décret entre messire François-Marie, marquis d'Hautefort, Pompadour, etc. et François Villepreux, sieur de Razas, lieutenant de la juridiction ordinaire de Juillac. — Sentences : entre messire Jean Sirac, pourvu de la cure de Saint Robert par le prieur de La Chaise-Dieu, et deux autres prétendants, l'un nommé par l'abbé de Dalon et l'autre se disant résignataire du dernier possesseur ; le bénéfice est maintenu au demandeur, par récréance ; — entre messire Antoine de Jarrige, doyen de l'église collégiale de Saint-Yrieix et Jean Cramarigeas, sieur de Chapetias, « argentier chez le Roy », intervenant messire François Jarrige de Bournazel, lieutenant particulier à Tulle, relative à la reddition par le défendeur des comptes de tutelle de Jean et Anne Lafont. — Même sentence entre M^e François Bardon, greffier de Chanac, et Jean Durse, praticien, tuteur des enfants d'Etienne Chastras, de La Prade.

B358. (Liasse.) — 110 pièces, papier

1717-1722 — Sentences : entre messire Martial Laborderie, seigneur de Vernéjoux, et le seigneur de Sainte-Fortunade, relative au pacte de rachat de la terre de Lavour ; — entre messire Joseph Dupeyrat, écuyer, seigneur du Touron, trésorier de France, et messire Mathieu Desmaisons, écuyer, vice-sénéchal et autres ; appel d'une sentence du Présidial de Limoges, en vertu d'un arrêt du Parlement de Bordeaux ; il est ordonné que la terre de las Lâcheras sera remise aux demandeurs comme comprise dans une vente à eux faite par les auteurs dudit Desmaisons ; — entre messire Dominique Dumyrat, seigneur de La Tour, gouverneur pour le Roi de la ville de Tulle, et les héritiers de Jean Porchet, relative à une rente de 8 gerles de vin due sur ladite seigneurie de La Tour, territoire de La Veysière. — Vol d'un chaudron ; condamnation à cinq ans de bannissement. — Sentence entre messire Joseph Rogier, seigneur du Buisson, lieutenant général au siège de Limoges, et messire Joseph Lamy, sieur de Luret, assesseur en la maréchaussée du Limousin, relative à l'hérédité des dames Léonarde Rogier et Léonarde Mauple ; la substitution faite par ladite Rogier est déclarée ouverte au profit du demandeur. — Délégation de messire Pierre Besse, conseiller à Uzerche, pour mettre le seigneur de Sainte-Fortunade en possession du château de Lavour. — Sentences : entre messire Jean de Sahuguet, seigneur de Bouye, et les créanciers de la succession de feu Antoine de Sahuguet ; nomination de M^e Richard Delort comme curateur à ladite succession ; — entre le marquis d'Hautefort et le fermier de sa terre de Juillac ; il est ordonné que les arrérages, l'élevant à 25,000 livres, seront payés par provision, en attendant la résolution du bail.

B359. (Liasse.) — 95 pièces, papier

1723-1728 — Sentences : entre Joseph Dupuy, M^e Gabriel Joyet de La Guérenne, avocat ; Anne Lavât, veuve de Joseph Clédat, en son vivant lieutenant de maire, et Pierre Donnève, relative à l'avération d'une quittance sous seing privé émanée dudit feu Clédat ; — entre messire Jean Chizadour, écuyer, seigneur de Chadefeine, veuf de Marie Du Bousquet, d'une part, et messire Joseph Du Bousquet de Saint-Pardoux et messire Joseph Glandier, seigneur de Vareix, d'autre part ; les défendeurs sont condamnés à remettre tous les effets qu'ils conviennent avoir appartenu à la succession de dame Catherine Lachaud, veuve de messire Antoine Du Bousquet ; — entre dame Catherine de Boisse de Pardaillan, marquise de Lagorsse, et Léonard Lasserre, bourgeois, fermier des biens d'Annet-Bonaventure de Brachet, comte de Mas-Laurent, relative aux arrérages d'une somme de 7,000 livres non perçue faute de titres ; — entre Mc Jean-François Varelle, sieur de Lascliaux et de La Salle, avocat au Parlement de Paris, et dame Marie-Françoise de Pompadour, épouse du marquis d'Hautefort, gouverneur de la ville et du château de Guise, relative aux domaines de Moury, Marcillon et Marciel, dépendants de la succession de feu messire Barthélémy Rivière ; — entre Jean de Lafageardie, sieur de Laborde, et Etienne et Antoinette Bussièrès, relative à une plainte en réintégration du domaine de La Buge, suivie de voies de fait ; il est ordonné que les défendeurs seront mandés à la barre et fourniront 5 livres pour les réparations de l'auditoire d'Uzerche.

B360. (Liasse.) — 90 pièces, papier

1729-1734 — Sentences : entre Etienne Dounet, sieur de La Mazorie, et demoiselle Gabrielle Dounet, veuve du sieur de La Faurie, relative aux comptes à apurer entre ledit sieur feu de ; La Faurie et le demandeur ; il est ordonné que les sieurs de La Valade et de La Jalézie y seront appelés ; — entre Léonard-François Vialle, bourgeois, et Joseph Albier, sieur de Bellefond, relative à l'entérinement de lettres de restitution obtenues par le demandeur contre une transaction survenue depuis le commencement du procès ; — entre les héritiers de feu Léonard Verdier et M^e Géraud Sudour, procureur ès sièges royaux de Tulle, relative à une péremption d'instance demandée contre une sentence concernant ledit feu Verdier. — Ordre entre les créanciers des successions de messire Michel Rogier, sieur des Villetes, conseiller au Présidial de Limoges, et de Marie Peyrière, sa mère. — Sentence entre dame Marie Bonnet, épouse de Guillaume Espinct, avocat du roi au Présidial de Tulle, et son frère Jean-Antoine Bonnet, seigneur de La Chabanne, lieutenant général du Sénéchal de Ventadour, relative à des lettres de restitution obtenues sur un traité concernant la succession de leur auteur. — Autre entérinement de lettres de restitution pour messire Louis-Charles Du Gibasiel de Combarel, seigneur de Sarliges, et demoiselle Françoise Du Gibanel. — Autre pour messire Michel-Hugon Duprat contre Pierre Grandchamps, sieur de La Crouzille, lieutenant de la juridiction de Treignac. — Sentence entre François de Guérard, sieur du Bos, et messire Pierre Veyrier du Breuil, curé de la paroisse de Troche, relative aux rentes obituelles dues à l'église dudit lieu.

B361. (Liasse.) — 71 pièces, papier

1735-1739 — Sentences : entre Jean Doignon, prêtre, prieur de Mon bran, et messire Jean Vincens, prêtre, supérieur du séminaire de Brives, relative à un legs de 100 livres fait audit Vincens par feu Dominique Doignon ; — entre l'aumônier de l'abbaye d'Uzerche et dom Antoine Chénaud, prévôt de Saint-Ybard, relative au pécule du feu sieur Dumond, ancien titulaire de ladite prévôté, retenu par son successeur ; — entre le syndic fabricant de l'église d'Objat, et Bernard Vigerie et Léonard Genier ; dénonciation de nouvel œuvre ; il est reconnu que le terrain sur lequel le syndic élève un mur appartient à ladite église ; — entre messire Barthélémy de Grandchamps, prêtre, et messire Antoine Chadebet, curé de Murât, relative au bénéfice de la vicairie de Saint-Michel d'Alagnac, sous le patronage alternatif de noble Antoine de Saint-Marsault et de Pierre Comte, sieur de Monceaux ; il est adjugé au demandeur, par récréance ; — entre Jacques Escure, veuf de Léonarde Meynard, et messire Guillaume de Juillard, grand prévôt de l'église Saint-Etienne de Toulouse : la saisie est déclarée nulle et ledit prieur condamné aux dépens. — Sentence entre Louis Auconsul, sieur d'Anglars, et messire Louis Thoumasson du Poujol, écuyer, seigneur du Queyroix, relative à une vente de bois de construction. — Succession de demoiselle Françoise Sageaux ; il est reconnu

que les sentences prononcées contre elles sont exécutoires contre messire Pierre Lafarge, sieur de Villeneuve, juge de Vigeois, et messire Pierre Desclos, juge de Juillac, ses héritiers. — Sentence entre dom Antoine de Boisse, abbé commendataire de Vigeois, et Jacques Dumas du Peyzac, l'un de ses religieux, relative au paiement de sa pension de noviciat et à une demande reconventionnelle pour fournitures de poisson, blé, etc.

B362. (Liasse.) — 87 pièces, papier

1740-1742 — Sentences : entre Antoine et Jean Girard et demoiselles Françoise Sageaux et Anne Jacot, leurs femmes, d'une part, et Gabriel Rubein, sieur de La Rlan-cherie, tuteur des enfants d'Anne Liliaud, relative à l'interprétation d'un contrat du 6 mars 1736, portant vente d'un pré au sieur Jean Rouminiéras ; — entre dame Anne-Françoise de Mensac, veuve de messire Jean-Martin de Lafageardie, seigneur de Saint-Germain ; Chouvet et Laval, vivant lieutenant général en l'Élection de Tulle, et Jean Minate, son fermier, relative à des arrérages de sept années ; — entre messire Jean Chassagnac, prévôt de Saint-Robert, et messire Etienne Seguin, vicaire perpétuel de la même paroisse ; il est ordonné que le demandeur sera maintenu dans la qualité de curé primitif, et que le défendeur prendra seulement le titre de curé-vicaire perpétuel ; — entre messires César-Pbœbus-Jean et César-Phœbus-François de Ronneval et dix-neuf tenanciers ; Pierre Goudal, Bernard Rouillaguet, etc. , relative à la rente des villages de Rouillaguet et du Mas-del-Ros ; — entre messire Jean de Saint-Prieux, de Saint-Mur, lieutenant général de police de la ville de Tulle, et messire Grain de Saint-Marsault, relative au double emploi d'une quittance ; — entre dame Anne-Thérèse de Ferrières de Sauvebœuf, marquise de Vassan, et messire Jean-Baptiste de Petiot de Lamotte, chanoine de Limoges, relative à une fondation de messes dans l'église de Champagnac. — Défense faite au sieur Chicou, notaire, de recevoir ou retenir aucun acte dans le ressort de la Sénéchaussée d'Uzerche. — Sentence entre les syndics du collège et des habitants de Treignac et messire Chouveau de Rochefort, seigneur de Balesme, relative au trouble apporté par les demandeurs à la jouissance de certains héritages provenant d'un échange avec les auteurs dudit seigneur de Rochefort.

B363. (Liasse.) — 72 pièces, papier

1743-1746 — Sentence entre dame Elisabeth de Vertamont, de Lavaux, abbesse de La Règle de Limoges, et dame Thérèse de Sauvebœuf, marquise de Vassan, et son fermier de la terre d'Aygueperse, relative au privilège que prétendait avoir ladite abbesse d'exercer seule et sans le ministère des procureuses de la communauté. — Comptes entre Jean Chassain, marchand, et Pierre Grandchamps, sieur de La Cruzille, lieutenant de la juridiction de Treignac, relatifs à de nombreuses affaires en société, telles qu'achats de terres, cheptels, etc. — Sentences : entre Pierre-Marie de La Geneste, curé de La Vina-dièrre, et messire Jean-Joseph Bardoulat, seigneur de Lasalvanie, relative au reliquat du prix d'un domaine vendu par ledit Bardoulat à feu Antoine de La Geneste, frère du demandeur ; — entre le sieur Jean Joyet de La Combe et le curé de Juillac, relative à un legs de 700 livres pour messes, fait audit curé par demoiselle Henriette Durand ; — entre l'évêque de Limoges et le sieur Pierre Porcher, relative à la dîme d'une vigne située au territoire de Chariras, paroisse d'Allasac, due au demandeur en sa qualité de curé primitif dudit Allasac ; — entre Léonard Combredet, sieur de La Bruyère, bourgeois, et son fils M^e Combredet, notaire ; il est reconnu, en droit, qu'un père ne peut mettre son fils hors de la maison paternelle s'il ne lui paye une pension convenable. — Vente d'une chènevière par François Jarrige du Bournazel, lieutenant particulier au siège de Tulle, à son métayer, Martin Noailhetas, reliquat du prix resté à la charge des donataires, fils et petits-fils dudit Noailhetas. — Sentence entre le prieur claustral de l'abbaye de Vigeois, dom François de Carbonnières du Burg et dom Joseph Cheyron, prévôt de Chamboulive, son prédécesseur dans la prévôté de Fage-Bouchiat, relative à l'emploi non justifié de plusieurs récoltes de vin.

B364. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1747-1752 — Sentences : entre messire Jean Chassaignac, docteur en théologie, prévôt de Saint-Robert, et messire Gabriel Barbier, sieur de Livron, ancien capitaine de cavalerie, relative à la

contenance d'un bac de pierre servant d'étalon de mesure dans ladite prévôté ; — entre le prieur du Breuil et Jean de Latreille, sieur de Lavarde, relative au prix de la vente des meubles de feu dom Civrat de Latreille, infirmier de l'abbaye d'Uzerche ; il est ordonné que la somme de 298 livres, produit de cette vente, servira à payer les frais de dernière maladie et de funérailles. — Hérité de Magdeleine de Cors, de Queyssac, aïeule de demoiselle Marianne de La Rochepot, saisie au nom de messire Joseph d'Espeyrut, seigneur de Lasvaux ; la répudiation faite par l'héritière est reconnue valable. — Nouvelle sentence entre le prévôt de Saint-Robert et le vicaire perpétuel, relative aux droits honorifiques ; célébration des quatre grandes fêtes et de celle du patron ; ils sont maintenus comme privilège de la prévôté. — Sentence entre le sieur Gérard Lavaux, bourgeois, et vénérable messire Joseph de Montentin, chanoine, syndic du chapitre de l'église collégiale de Saint-Germain, relative à la rente due par le demandeur audit chapitre. — Testament de Léonard Bousquet en faveur de messire Jean Noche, curé de Perpezat-le-Noir ; il est ordonné que le sieur Chadebec, notaire de la Sénéchaussée de Tulle, rapportera quantité d'actes suffisante pour prouver qu'il a droit d'instrumenter dans le bourg de Perpezac. — Sentence entre Jean Joyet, sieur de Las Goûtas, et Gabriel Joyet, sieur de La Guérenne, son frère, relative à la remise et à la conservation des titres et papiers provenant de la succession maternelle.

B365. (Liasse.) — 99 pièces, papier

1753-1760 — Sentences : entre messire Jean-Gilles Coëtlosquet, évêque de Limoges, représenté par messire Psalmet Labachèlerie, juge-châtelain de la ville d'Eymouliers, et Jean Chouzenoux, relative aux dîmes nouvellement prétendues sur les pois, fèves et blé d'Espagne (maïs) ; — entre le syndic de l'église Saint-Martin de Treignac, Daniel Pontcharal, et messire Etienne Bondet, sieur d'Altieux, curé, relative aux réparations commencées à ladite église. — Décès de François Alègre, à la suite d'une rixe ; le meurtrier, caporal dans l'armée, est condamné, puis gracié par lettres données à Fontainebleau. — Sentences : entre messire René Houpin, sieur de La Boche, et Simon Descubes, sieur de La Vernouille, relative à la nullité de certains billets sous seing privé, portés en compte malgré l'entérinement de lettres de rescision ; — entre dame Anne-Thérèse de Ferrières de Sauveboeuf, vicomtesse de Saint-Mathieu, et Léonard Limousin, seigneur de Neuvic et de Masléon, relative à l'exécution de plusieurs décrets sur la terre de Châteauneuf ; — entre le syndic de la communauté des Prêtres d'Arnac et Jacques Juge, relative à l'exécution du testament de Jean Juge, qui lègue à ladite communauté la somme de 500 livres, à lui duc par son dit frère, en forme d'obit pour messes annuelles ; — entre messire François de Beaune, vicaire de Menzit, et messire Jean-Baptiste Daniel, curé de Saint-Bonnet, relative au reste, des honoraires du demandeur pour les cinq premières années de son vicariat.

B366. (Liasse.) — 32 pièces, papier

1761-1764 — Sentences : entre Pierre Treuil, voiturier, et Jean et Louis Juge, vigneron, relative à une opposition à saisie ; — entre demoiselle Luce Parel, d'Es-peyrut, demoiselle de La Chatonie, Léonard Ventéjoux, et Léonard Pascarel, relative à l'exécution d'un contrat de transaction portant créance de 350 livres au profit de ladite demoiselle ; — entre messire Jean de Gilibert, seigneur de Marlzac, grand prévôt de la Généralité de Limoges, et messire Pierre d'Escars, du Queyron, écuyer, relative à une obligation de 319 livres au profit du demandeur ; il est ordonné que le défendeur justifiera de la valeur de ses biens pour sûreté de la créance. — Compte entre messire de Bouchiat, seigneur du Bigeardel, et messire Du Boucheron, seigneur d'Ambrugeat, concernant les arrérages d'une rente constituée. — Sentence entre Pétronille Firmigier, veuve de François Condat, et Antoine Seguy, relative à un contrat passé entre les habitants du village de Bouilhac, par lequel chacun d'eux était obligé de lever à tour de rôle la rente du ténement de Bouilhac. — Partage de la succession de Léonard Delmont et de Marguerite Beynal, entre Pierre, Antoine, Françoise, etc, fils et fille dudit Delmont. — Sentence entre sieur Jean Leygnac et Biaise de Lafageardie, juge de Blanchefort, relative au désistement d'une grange engagée par la sœur dudit Leygnac.

B367. (Liasse.) — 41 pièces, papier

1765-1768 — Sentences : pour messire Jacques Martin, prêtre, et Pierre Martin, son frère, contre messire Léonard Lavareille de Lachaud, chevalier de Saint-Louis, relative au paiement d'une rente de 75 livres consentie par messire François Lavareille, père du défendeur ; — entre le syndic des dames religieuses de Sainte-Claire, de Tulle, M^e Augustin Borie des Benaudes, et sieur Biais Lafageardie, juge de Chanteix, relative à l'aumône dotale de Marianne de Lafageardie, sœur du défendeur ; — entre sieur Claude Delarose, bourgeois, et Antoine Roubeix, relative à un contrat de ferme intervenu entre les parties ; — entre messire Léonard Lavialle, médecin ordinaire du Roi, intendant des eaux du Mont-Dore, et Laurent Viouzelaugé, Jean Virolle, Antoine Virolle et Pierre Chastenot, relative au ténement du Masmorel, dont les défendeurs refusaient de payer la rente ; — entre Pierre Gautier, bourgeois, et François Dounet, sieur de Lamazorie, bourgeois ; il est ordonné que le défendeur affirmera sous serment les paiements par lui faits au sieur de La Jugie. — Partage de la succession de François Rigeardel entre Sicaire Bigeardel, François Meyviale, François Bigeardel, curé de Saint-Salvador, et Marie Bigeardel, veuve de Barthélémy Goudal. — Sentence entre sieur Joseph Aguiet et Louis Guillaume Clédât, contrôleur des actes au bureau d'Allasac, et demoiselle Martiale Aguiet, relative au partage de la succession d'un frère du demandeur.

B368. (Liasse.) — 62 pièces, papier

1769-1773 — Sentences : pour Pierre Georges, sa femme et sa fille, contre Jean Poumel, Marie Nard et Léonard Saigne, relative à des injures et voies de fait ; il est ordonné que les défendeurs payeront la somme de 150 livres, applicable à l'hôpital d'Uzerche ; — pour demoiselle Françoise Meynard Des Combes, contre Jean-François, seigneur de La Farge, relative à l'exécution d'un compromis sur l'hérédité du feu sieur Martin Des Combes ; — pour André Chatenet et Jean Champetiaux, contre Pierre Laporte et Grégoire Nouaillietas, relative à la jouissance des eaux d'un pré appelé de Marot ; — entre Etienne Buge et autres, et dame Marie de Reynal, veuve de messire François-Phœbus de Bonneval, relative à la rente du ténement de La Simonie ; — entre Jeanne Maliveret Jean Rouveix, maréchal, relative à des arbres coupés par le défendeur dans le bois dit du Reclaux ; — entre Martial Duval, notaire royal, et dame Jeanne de Rabanide, relative à une fenêtre ouverte sur la cour dudit Duval ; — entre messire François de Saint-Prieux, seigneur de Saint-Mur, et messire Charles David de Latour et dame Marie Chouveau de Balesme, son épouse, relative à une créance du demandeur sur les successions d'Ignace et Charles Chouveau ; — entre les tuteurs de messire Adélaïde-Marie-Stanislas, marquis de Boisse, et sieur Jacques Rondet d'Affieux, relative aux droits de lods dus par le défendeur à la suite d'un contrat d'échange.

B369. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1774-1776 — Sentence entre M^e Bernard Breuil, avocat, juge des juridictions de Sadroc et de Saint-Pardoux, et M^e Pierre André, notaire royal, relative aux dégâts commis par des bestiaux sur les domaines du demandeur. — Distribution des sommes déposées au greffe par demoiselle Marie Bigorie, à la suite d'achat de terres, entre les créanciers de sieur Jean Donnet, le jeune. — Partage des biens provenant des successions de Jean Combroux et Jeanne Vernéjoux, conjoints. — Sentences : par messire Jean-Marc et Dominique de Beauvoire, l'un commandant l'autre, lieutenant-colonel au régiment d'Aquitaine infanterie, contre Jean-Baptiste Dalmay, greffier de MM. les maréchaux de France, relative au désistement de fonds retenus par le défendeur dans les paroisses de Segonzac et de Saint-Robert ; — entre messire Jean Chabrignac, curé de Saint-Cyr-la-Roche, et sieur Léonard Lasteyrie, bourgeois, concernant les réparations à foire dans la chapelle d'Aubespèyres, dépendant de l'église de Saint-Cyr ; — entre Jean-Baptiste Lacombe, bourgeois, et demoiselle Plas, relative aux limites du ténement de Virole. — Partage de la succession de messire Charles-Annet de Gain de Linard ; comptes entre ses fils, messire Jacques de Gain, comte d'Euval, et messire Joseph de Gain, chevalier de Malte. — Sentence entre le syndic des habitants de la paroisse de Saint-Cyr-la-Roche, et demoiselle Marie Pradel, relative à l'exécution d'une promesse d'achat de presbytère faite auxdits habitants par feu Jean Pradel, curé de ladite paroisse, frère de la défenderesse.

B370. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1777-1779 — Sentences : pour Léonard Lassagne, marchand de bœufs, contre deux bourgeois d'Uzerche, prisonniers, relative à la soustraction au bureau de la poste et divulgation d'une lettre adressée audit Lassagne ; — entre sieur Antoine Cazebonne de La Terrasse et Léonard Mauranges, procureur de la juridiction de Chamberet ; serment décisoire ordonné contre le contenu d'un acte de vente ; — entre le syndic fabricien de l'église de Saint-Pardoux-l'Ortigier et messire Barthélemy Grandchamps, syndic du chapitre d'Uzerche, relative à un legs de 17 livres de rente fait à l'église de Saint-Pardoux, pour le luminaire de la lampe, par messire Gabriel Ruge, curé dudit lieu, à lui dues par les héritiers d'Antoine Verlhac ; — entre messire Pierre de Maumont, Pierre Juge et Jean Combet, relative à l'étendue de l'hypothèque du demandeur sur la partie des biens de Noël Meytraud, acquis par les défendeurs ; — entre sieurs Martial et Jacques David, et Jean Joyet, relative à la restitution de la dot de la demoiselle Joyet, mariée audit Jacques David. — Comptes entre le sieur Jean-Jacques Joyet de Maubec, et dame Marie-Jeanne de Lafageardie, épouse de Bernard Goudrias de Mussas.

B371. (Liasse.) — 59 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin

1781-1784 — Sentences : entre François Juge et Marie Pouch, et Joseph Galatry, appel de la juridiction de Roffignac, relatif au partage de la succession de feu Joseph Galatry ; — entre Jean et François Bordas, frères, et Marie Besse, veuve d'Etienne Monteil, relative au délaissement d'une maison située au faubourg Sainte-Eulalie, vendue aux demandeurs par ledit feu Monteil ; — entre messire Gabriel Dugaraud, seigneur de La Meychenie, et Gabriel Lajugie, sieur de Rozan, relative à un droit de passage sur les biens du défendeur ; — entre Françoise Materre et sieur Antoine Mons, bourgeois ; il est reconnu que le défendeur n'a pas le droit de passer sur une pièce appelée le Bosviel, appartenant à la demanderesse ; — entre Antoine Rogier et Barthélémy Ninaud, fermiers de la châellenie de Sadroc, et Pierre David, bourgeois, sous-fermiers de partie de ladite châellenie, relative à l'interprétation dudit contrat de sous-ferme ; — entre mesure Jean-Marc de Beauvoire, seigneur de Beauvoire, et le sieur Escaravage de La Treille, relative à une rente constituée due audit seigneur et que l'on prétendait prescrite. — Comptes entre maîtres Barthélémy Tromp, Léonard Monange et Léonard Dalem, successivement syndics fabriciens de l'église paroissiale de Chamberet. — Sentence entre messire Joseph-Marie de Lentillac, comte de Sédières, et Jean-Baptiste Dupuy, bourgeois, relative au domaine de La Vergnolle, appartenant au demandeur, affermé par ledit Dupuy ; il est ordonné que le fermier établira que les dégradations viennent du fait de ses successeurs.

B372. (Liasse.) — 65 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1785-1787 — Sentences : entre Marie Lestrade, épouse de Henri Couturon, et Léonard Lestrade, relatives au partage de la succession de deux sœurs desdits Lestrade ; — entre Jean Freysseix et sieur François de Beaune, intendant du haras royal de Pompadour, concernant une rente sur le territoire du Fraysse, due autrefois à la seigneurie de La Rivière ; — entre messire Gabriel Pradel de Lavaud, syndic du chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre d'Uzerche, et messire Du Bousquet de Saint-Pardoux, relative aux réparations à faire à l'étang de Chouviat ; il est reconnu qu'elles doivent être entièrement à la charge du chapitre ; — entre messire Louis-Jean-Jacques de Guillemain de Chaumont et messire Louis de Guillemain de Chaumont, curé de Lagraulière, relative à la pension cléricale du défendeur promise par feu Joseph de Chaumont, son père ; — entre messire Pierre Chassagnac-Dupuy, lieutenant des comtés d'Ayen et de Saint-Bonnet, et Antoinette Chaslain et Jean Laborie, relative à une demande en réintégration de certains fonds prétendus appartenir auxdits comtés, laquelle est repoussée ; — entre messire Joseph-Antoine Desforges de Lavareille, ancien cadet au régiment de Belzunce-dragons, demandeur en réparations de violences et voies de fait commises sur sa personne, et messires Charles d'Auliac de Lespinat et Joseph de Lespinat, père et fils, en complicité de sieur Nicollet de La Geoffrière, bourgeois ; ils sont condamnés à payer 1,500 livres de dommages et intérêts et à être réprimandés, le procureur du Roi concluant au bannissement.

B373. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier

1767-1774 — Déclarations de défrigements, en exécution de Ledit du 13 août 1766. — Comparutions. de Jean Péjoine, du village de Maumont, paroisse de Saint-Pardoux-l'Ortigie ; confrontations des landes à défricher ; — de Léonard Albin de Saint-Jal ; — de Jacques Dubois, baron de Saint-Hilaire, habitant de Drives, pour un champ froid à Saint-Bonnet-l'Entantier, nombreuses déclarations pour la paroisse de Saint-Jal. — Comparutions : de François Brunet de Puymaret, paroisse d'Espartignac ; — de Léonard Materre, juge de Chamberet, terres situées à Vigeois ; — de Jean-Baptiste Bleynic, procureur au Sénéchal d'Uzerche, terres situées à Sainte-Eulalie ; — de Léonard Bigourie, de Chamboulive ; — du lieutenant général Pradel de Lamaze, terre située à Perpezac-le-Noir ; — de Louis Lobeilhat, sieur d'Eyparsac, paroisse de Beysac, etc.

B374. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier

1774-1781 — Déclarations de défrichement. — Comparution de messire Jean-Baptiste Du Bousquet de Saint-Pardoux, cheveu-léger, pour son père ; 30 sétérées de champfroid en la paroisse de Saint-Pardoux ; — de Pierre Hugon de Marlhac, <w5cuyer, au château de La Bornerie, paroisse de Soudène, 20 sétérées dans ladite paroisse ; — de Jean Combescot, lieutenant de la juridiction de Lascaux. — Quatre autres déclarations dans la même paroisse : Géraudie, Chastaing, etc. — Comparution de Léonard Mondât, avocat en Parlement, demeurant à Uzerche, pour champfroid à Lagraulière. — Nouvelles déclarations du sieur Lobelhiat, de François Langeli, du village de La Faurie, paroisse de Saint-Sornin-Lavaux, etc.

B375. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1784-1789 — Déclarations de défrichement. — Comparution de Léonard Semblât, du bourg de Lascaux ; — de messire Jean-Mercure Jouffre de Chabrignac, seigneur de La Jante, champfroid à Chamboulive. — Nouvelle déclaration du sieur Mondât. — Comparution de messire Jean-Nicolas Guyot, régisseur de la terre de Saint-Bonnet, quatre journaux au territoire du Pas-Perdu, dite paroisse de Saint-Bon-net-la-Rivière. — Procuracy en brevet de messire Jérôme de Chiniac des Ailleux, conseiller au Présidial de Rives, autorisant sir Jean Gautier, avocat, à faire pour lui déclaration de défrichement au village de Lasteyrie, paroisse d'Allasac ; signature du lieutenant particulier de Brives, Devielbans. — Déclaration du seigneur de Priézat, paroisse de Saint-Solve, représenté par François Lestrade, chaume dépendant dudit lieu de Priézat.

B376. (Registre.) — In-folio, 10 feuillets, papier

1728-1735 — Plumitifs des audiences criminelles tenues par le lieutenant général criminel et ses assesseurs ou par des avocats du Sièg. — Demande en renvoi devant le juge ordinaire d'Uzerche ; le motif des poursuites n'est pas indiqué. — Autorisations refusées par des parents remplacées par des autorisations de justice. — Permission de produire des témoins dans une information convertie en enquête. — Ordonnances de dépôt de pièces sur le bureau. — Renvoi d'une cause pendante entre le prévôt de Saint-Ybard et le curé de Saint-Nicolas devant l'official diocésain ; cas privilégié. — Mise en liberté d'un débiteur contraint par corps. — Transcription d'un arrêt du Parlement de Bordeaux qui défend aux greffiers de communiquer les pièces de procédure criminelle.

B377. (Registre.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1736-1739 — Plumitifs des audiences criminelles tenues par le lieutenant général, assisté du lieutenant particulier et de deux conseillers. — Désignation d'office d'un chirurgien, Pierre Cruveilhier ; il est ordonné qu'il prêtera serment. — Un huissier et ses assistants sont assignés devant la Cour pour répéter les faits contenus clans un procès-verbal. — Élargissement de prisonniers ; nullité d'information pour absence de désignation suffisante des témoins. — Mise en liberté d'une femme emprisonnée à la requête du curé de Chamberet. — Injures et médisances ; condamnation à donner au greffe acte de rétractation, lequel acte pourra être affiché à la porte du palais, en outre à 90 livres de dommages et intérêts et 10 livres pour l'hôpital. — Entérinement de lettres de grâce pour Léonard Dujardin ; il est ordonné qu'elles seront signifiées dans les trois jours aux parties civiles.

B378. (Registre.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1752-1755 — Plumitifs des audiences criminelles. — Délai accordé à messire Charles Lespinat d'Auliac, écuyer ; il revient aux audiences suivantes et obtient communication de l'enquête sur les reproches des témoins. — Un des officiers du Siègre décrété d'ajournement personnel, par le Parlement de Bordeaux, à la suite d'une protestation du lieutenant particulier tendant à ce que ledit officier n'ait à s'immiscer dans aucun acte étranger à ses fonctions ; réponse dudit officier sur le registre même des audiences ; réplique du lieutenant particulier, qui persiste dans ses prétentions. — Entérinement de lettres de grâce pour Jean Sauvage, Pierre Champsioux, etc.

B379. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier

1755-1767 — Plumitifs des audiences criminelles. — Réintégration dans partie de terrain usurpé. — Jugement par défaut sur appel de la juridiction de Chamboulive ; il est permis de contredire au greffe. — Élargissement moyennant dépôt de 120 livres entre les mains du geôlier. — Sentences pour récolement de témoins. — Élargissement sous la condition de réintégration dans les prisons à première réquisition. — Séparation de corps, provision alimentaire. — Audience extraordinaire ; sentence pour récolement de témoins. — Injures, condamnation aux dépens pour tous dommages et intérêts. — Commission donnée à un juge ordinaire d'entendre la déposition d'un témoin malade. — Rejets d'appels de juridictions inférieures, etc.

B380. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier

1768-1775 — Plumitifs des audiences criminelles. — Renvoi de procédure à la juridiction de l'abbé d'Uzerche ; expédition remise par le greffier. — Élargissement de prisonniers. — Calomnies ; déclaration à l'audience pour se rétracter, 30 livres d'amende. — Réintégration dans la propriété d'une haie. — Déclaration d'incompétence sur un appel de Lubersac. — Voies de fait ; condamnation à remettre au plaignant deux milliers de mérain. — Restitution des revenus d'une vigne à dire d'expert. — Injures envers le curé de Lagraulière ; condamnation à 30 livres pour être employées aux réparations de la chapelle de la Vierge dans l'église de ladite paroisse. — Entérinement de lettres de grâce pour Joseph Dupuy.

B381. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1775-1779 — Plumitifs des audiences criminelles tenues par Meynard de Chabanes, conseiller du roi et du comte d'Artois, lieutenant criminel. — Injures, rétractation au greffe, dommages et intérêts. — Élargissements des prisonniers et refus d'élargissements. — Récolement de témoins ; injures proférées dans le vestibule de la chapelle des Pénitents bleus d'Allasac contre la dame de Lamaze ; condamnation aux dépens pour tous dommages. — Un huissier accusé de désobéissance est exempté de l'amende à cause de sa pauvreté. — Le sieur Jacques Paralle des Prés, exilé à Tulle, par ordre du Roi, change de résidence ; il lui est ordonné de justifier d'ordres ultérieurs. — Ordre au greffier de biffer et bâtonner des mots insérés dans une requête tendant à inculper un sieur Fraysse de subornation de témoins.

B382. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier

1779-1782 — Plumitifs des audiences criminelles. — Égout du village de La Buginie ; trouble de possession. — Un notaire accusé de faux par un de ses collègues ; réquisitoire de M^e Pontier, avocat, remplaçant le procureur du Roi qui s'abstient ; acquittement. — Élargissement de prisonniers. — Abstention de tout le siège dans un procès où était partie le lieutenant général d'Uzerche ; dépôt des plaidoiries au greffe ; avocats venus de Tulle et de Treignac pour remplacer les officiers ; M » Villeneuve, avocat de la ville de Tulle, faisant fonctions de procureur du Roi. — Rétractation des injures proférées contre Léonard Vareilhaud, marchand. — Procédure de l'Ordinaire d'Objat concernant une saisie d'animaux ; elle est cassée et les parties remises en état. — Un chirurgien mis en prison parce qu'il refuse de contracter mariage ; délai de deux mois ; mainlevée de ses effets accordée pour qu'il soit procédé audit mariage.

B383. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier

1782-1785 — Plumitifs des audiences criminelles. — Elargissement de prisonniers. — Entérinements de lettres de grâce pour Léonard Jorbi, dit Tartari pour Marie Mazoyer, etc. — Le juge de Lubersac condamné à restitution ; défense au receveur du bureau de percevoir les 3 sous pour livre, conformément à la déclaration du Roi, d'avril 1732. — Sentences préparatoires ; nominations d'experts, désignations de chirurgiens, etc. — Enlèvement de meubles par un locataire. — Demande en civilisation d'un procès criminel ; mise hors de Cour. — Rixe au jeu de quilles, blessures à la tête ; permission d'assigner des témoins sur trois chefs d'accusation. — Permission de monitoires. — Ordre de remettre au greffe une expédition de contrat suspectée d'altération ; acte donné aux parties du refus de remise. — Une vache saisie pour fait détaillés ; elle avait été volée ; plainte en complicité.

B384. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1785-1789 — Plumitifs des audiences criminelles tenues par MM. Meynard de Chabannes, lieutenant criminel, Delort, lieutenant particulier et Pontier, assesseur. — Sentence ordonnant réintégration de la maison paternelle — Renvoi de procédure à l'Élection de Tulle. — Élargissement de prisonniers. — Injures ; rétractation déposée au greffe. — Demande en ampliation provisoire pour le garde-champêtre de la comtesse de Laqueille, accusé de coups et blessures. — Le curé de Lestard emprisonné à la requête d'un aubergiste ; élargissement provisoire, etc.

B385. (Liasse.) — 62 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin

1740-1769 — Instructions de procédures criminelles. — Appel delà juridiction ordinaire d'Uzerche ; requête de Jean Violle, bourgeois, dans laquelle il se plaint d'une tentative d'assassinat commise sur sa personne pendant un souper où il avait été convié par l'accusé, reconnu coupable de coups et blessures. — Vol d'une vache : dits et contredits des procureurs. — Juridiction d'Eyburie ; condamnation à mort par contumace, sur les conclusions du procureur d'office de cette juridiction », coups et blessures ayant occasionné la mort de Léonard Bureau ; arrestation de la femme de l'accusé. — Jalousie de métier : rixe entre deux forgerons de Chamboulive. — Juridiction de Masséré ; coupe d'arbres. — Enlèvement de gerbes par un colon partiaire au préjudice de son maître ; emprisonnement, interrogatoire dans la geôle, etc.

B386. (Liasse.) — 54 pièces, papier

1775 — Instructions de procédures criminelles. — Do-mage causé par des porcs en liberté ; blessures par le propriétaire de ces animaux ; rapport du chirurgien, maître Pierre Coulombet ; auditions des témoins ; interrogatoire de l'accusé. — Commerce de bestiaux entre Paris et le Limousin ; société. — Lettre soustraite à la poste ; plainte du sieur Léonard Lassaigne, demeurant à Paris, rue des Cordeliers, paroisse Saint-Benoît ; emprisonnement du nommé Raymond Vigne, accusé de ladite soustraction ; condamnation à 30 livres d'amende ; élargissement. — Violences commises par le curé de Sainte-Eulalie. — Injures entre femmes. — Vol de grains dans les champs. — Fausse monnaie ; complice en fuite condamné à être pendu et étranglé en effigie ; le coupable détenu dans les prisons soumis à la question ordinaire et extraordinaire.

B387. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1775 — Instructions de procédures criminelles. — Une jeune fille de treize ans, battue et précipitée d'un rocher par vengeance, à la suite d'un procès gagné par son père ; rapport du chirurgien Jean-Baptiste Juge, de Voutezac. — Un marchand roué de coups de bâtons pendant la foire de Vigeois ; rapport de maître Antoine Cruvelhier, chirurgien-juré d'Uzerche ; interrogatoire de l'accusé. — Le curé de Sainte-Eulalie insulté dans son jardin ; information. — La femme du lieutenant général de la Sénéchaussée insultée dans la chapelle des Pénitents bleus d'Allasac ; permission de faire publier des monitoires ; décret de prise de corps ; information par audition de sept témoins ; interrogatoire de l'accusé. — Les pigeons du vicaire de Saint-Nicolas tués à coups de fusil. — Nombreuses rixes ; coups et blessures. — Assassinat de Jean Legniac, de Chamboulive ; appel des juridictions de La Valette et du Lonzac ; transport sur les lieux, révélations après monitoire ; un fils

naturel et son père accusés, appliqués à la question et bannis de la Sénéchaussée. — Vols nombreux à Voutezac, confrontations, etc.

B388. (Liasse.) — 64 pièces, papier

1776 — Instructions-dé procédure criminelles. — Vols de foin par les colons du moulin d'Enval, paroisse de Saint-Jal, au préjudice de leur maître Antoine Reignac, bourgeois de Tulle ; élargissement. — Bande de voleurs dans les environs de Vigeois ; deux inconnus arrêtés comme complices et renvoyés à Tulle pour avoir été trouvés nantis d'objets volés à Saint-Clément. — Une servante, prenant la défense de son maître dans une rixe, est battue, etc. ; rapport de maître Pierre Dessus, chirurgien ; le père de la victime, partie civile. — Un postulant de la juridiction de Sadroc suppose une sentence rendue dans une affaire en voie de conciliation et la fait signifier à l'une des parties ; délibération de tous les officiers de la Sénéchaussée ; décret de prise de corps ; il est condamné à l'interdiction pour trois mois et aux frais, s'élevant à 63 livres. — Femme fouettée et marquée pour vol ; exécution de la sentence par tin archer de la connétablie étranger à la Sénéchaussée d'Uzerche, malgré la défense du lieutenant général ; ajournement personnel.

B389. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1776 — Instructions de procédures criminelles. — Injures dans un cabaret de Parpezac-le-Noir ; argent fourni à un débiteur ; vengeance du créancier qui tenait à le faire exproprier ; sentence qui le condamne à réparation publique. — Forêt dépendante de l'abbaye de Vigeois, à La Buginie ; dépaissance ; arbres détruits par les troupeaux. — Acquisition d'un pré du village d'Eyzae, paroisse d'Allasac, par Bernard Breuil, juge de la châtellenie de Sadroc ; ce pré fauché par un voisin et son valet ; décret de prise de corps, puis élargissement. — Montres données en nantissement ; refus de les rendre pour le prix convenu ; menaces. — Vols par des colons au préjudice de leur maître ; information ; ajournement. — Actes de signification de saisie inutiles ; poursuites contre le sergent ; il est renvoyé à ses fonctions. — Bris de scellés avec menace de mort, enlèvement d'effets, coups de fusil, etc. information.

B390. (Liasse.) — 93 pièces, papier

1777 — Instructions de procédures criminelles. — Vols et larcins ; complices, l'un condamné à être fouetté et marqué de la lettre V, l'autre aux galères perpétuelles, vu la récidive. — Un notaire échaudé de lessive bouillante en entrant dans une maison pour faire acte de son ministère ; rapport du chirurgien ; décret de prise de corps. — Injures au collecteur porte-rôle de la paroisse d'Allasac ; emprisonnement, puis élargissement. — Décret d'ajournement personnel pour cheveux arrachés à poignées et guet-apens, etc. — Rébellion à justice ; 43 livres de frais ; procès-verbal de refus ; procès-verbal de rébellion ; 10 livres aux cavaliers de la maréchaussée. — Dévastation d'un champ de la seigneurie de Chamberet par les bestiaux. — Juridiction de La Valette ; messire Augustin-Ignace Rondet de Labernardie, juge ; coups et blessures. — Objets saisis, vendus par un sergent en l'absence du débiteur et sans avertissement préalable. — Vol de toile sur un métier de tisserand ; condamnation au bannissement. — Opposition au mesurage des bouteilles par un particulier ; ajournement personnel.

B391. (Liasse.) — 83 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin, 1 imprimée

1778 — Instructions de procédures criminelles. — Arbres coupés par des mérandiers dans une propriété voisine de l'exploitation ; ajournement personnel, interrogatoire dans la prison. — Vers satiriques contre la veuve d'un conseiller au Présidial de Tulle ; la connaissance de l'affaire renvoyée à la Sénéchaussée d'Uzerche par le Parlement de Bordeaux ; accusation dirigée contre un sieur Des Prés, exilé par la police de Paris, et un ingénieur de la Généralité de Limoges ; nombreux témoins ; monitoire imprimé ; signatures des déclarants à l'officialité, à la suite des monitoires, etc. — Vol de linge ; condamnation au fouet et au bannissement pendant trois ans ; appel au Parlement de Bordeaux ; confirmation de la sentence sur le rapport du conseiller Reignac. — Enlèvement de bestiaux. — Refus d'un huissier d'accompagner l'exécuteur dans les carrefours de la ville ; il prétend s'être évanoui au commencement de l'exécution. — Un bourgeois en prison pour injures

envers un créancier qui voulait régler ses comptes. — Dégâts dans les bois du sieur Pierre Dessus, maître teinturier.

B392. (Liasse.) — 62 pièces, papier

1778 — Instructions de procédures criminelles — Marchand ambulant battu et blessé pour n'avoir pas voulu échanger un coupon d'étoffe ; rapport du chirurgien ; mise en liberté sous condition. — Vols de bois. — Pacage sur les fonds d'autrui. — Rébellion contre un huissier et ses recors par des habitants armés de fourches pour délivrer un débiteur conduit en prison. — Discorde entre les locataires de la même maison ; injures, tapage nocturne, calomnies, etc. — Comédiens ambulants, représentation dans une auberge ; rixe entre les spectateurs ; rivalité de paroisses. — Dispute entre beau-père et gendre, rivalité de famille. — Le collecteur porte-rôle de la paroisse de Saint-Jal battu par les parents d'un taillable exécuté d'un cheval. — Vol de marchandises dans une foire d'Allasac ; les prévenus sont enfermés dans la tour de Roffignac ; leur évasion favorisée par le juge du lieu, etc.

B393. (Liasse.) — 77 pièces, papier

1779 — Instructions de procédures criminelles. — Inscription de faux contre un acte de sergent royal, appel de la juridiction consulaire de Tulle. — Droit de passage soutenu à main armée. — Paysans travaillant aux routes par corvée ; vols chez les propriétaires riverains. — Coups et blessures à un marchand-par deux nobles, ses débiteurs. — Détournement d'eau, violences. — Opposition au transport des vins, menaces. — Rixe à Voulezac devant la maison du greffier ; blessures à l'aide de barres de fer. — Rixe à Lagraulière ; les habitants de Saint-Jal y arrivent armés de pistolets. — Danger d'aller chercher ses bestiaux chez le voisin ; coups et blessures. — Vol de toile et de légumes dans le jardin du lieutenant général. — Saisie de foin vendu ; collusion. — Les pigeons du curé d'Arnac détruits par les palfreniers de Pompadour.

B394. (Liasse.) — 95 pièces, papier

1780 — Instructions de procédures criminelles. — Coups et blessures sur un cafetier par les habitants d'Uzerche. — Rixe entre des pionniers et des paysans. — Accusation de faux contre un notaire et un curé ; un autre notaire, partie dans un acte sans être présent, est censé avoir reçu en dépôt de l'argent remis au curé ; un assesseur du Siège compromis ; le procureur du Roi prend fait et cause sur la plainte du notaire ; le faux n'est pas suffisamment caractérisé. — Un ancien commissaire de police bat une petite fille qui gardait mal les bêtes de son métayer. — Rixe à la foire de Chamboulive. — Rixe au faubourg de La Pomme, à Uzerche. — Accusation de vol, compliquée de faux témoignage ; subornation des témoins ; évasion de prisonniers, etc. ; condamnation aux galères et à la marque.

B395. (Liasse.) — 100 pièces, papier

1780 — Instructions de procédures criminelles. — Un sergent de Treignac s'entend avec un débiteur du lieutenant général de la Sénéchaussée d'Uzerche, et, au lieu de l'arrêter, lui procure les moyens d'évasion ; le créancier demande une punition exemplaire. — Un autre sergent conduit son prisonnier dans une auberge et le laisse échapper ; renvoi devant le Parlement de Bordeaux. — Rixe sanglante à la suite de rencontre de chevaux chez un maréchal. — Une belle-mère expulsée par son gendre avec trois de ses enfants ; provision alimentaire accordée ; coups et blessures à l'huissier et à ses recors chargés de signifier les actes. — Bataille à coups de bâtons à la foire de Blanchefort ; quatre accusés ; rapport des chirurgiens. — Vol de toile, pièces de conviction inventoriées ; le procureur du Roi prend fait et cause pour le procureur d'office d'Ornac. — Une maison assaillie à coups de pierres ; les poursuites arrêtées par une transaction entre les parties. — Charrette chargée traversant un pré malgré l'opposition de dame Marie Dubois, veuve de messire Etienne de ruchard, seigneur du Chalard. — Condamnation à mort pour avortement.

B396. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1781 — Instructions de procédures criminelles. — Rixe à Saint-Bonnet l'Enfantier pour dépenses d'auberge ; une livre de pain contestée ; l'hôte mis en cause ; guet-apens ; blessures graves. — Information faite par maître Etienne Cournil, juge du Saillant ; un vieillard attaqué par son voisin et précipité dans une mare. — Le curé de Saint-Cyr-la-Roche battu par le garde-champêtre de la terre de Saint-Cyr ; son domestique grièvement blessé par le garde-champêtre de Pompadour. — Imputation calomnieuse de vol d'une jument. — Gerbes liées le dimanche ; les propriétaires injuriés au prône par le curé de Saint-Solve ; lettre dudit curé pour prouver qu'il était dans son droit. — Injures à l'audience pendant que les juges s'étaient retirés pour délibérer ; arrestation. — Recherche de paternité ; accusation de rapt d'une fille noble contre un contrôleur des actes ; déclaration de grossesse devant le juge, enquête et contre-enquête. — Coups de sabre par un cavalier de la maréchaussée.

B397. (Liasse.) — 75 pièces, papier

1781 — Instructions de procédures criminelles. — Dénonciation contre le juge du Saillant par Jean Pradel, de Lamaze ; il l'accuse de l'avoir porté sur des procès-verbaux d'audience : « oui les procureurs des parties » les causes n'ayant même pas été appelées. — Un jeune gentilhomme frappé à coups de bâton par le sergent de la juridiction de Treignac ; le sergent conteste la noblesse ; il est emprisonné ; l'écrout est levé au bout de quatre ans ; mise en liberté provisoire. — Rivalité entre deux notaires royaux ; injures, menaces, voies de fait, complices, condamnation à 10 livres d'amende par défaut ; reprise de l'information ; le procureur de la juridiction de Saillant, impliqué ; rapport du lieutenant général, mémoire d'un des notaires, etc. — Homicide par imprudence, coup de fusil dans une maison. — Rixe sanglante à la foire de Lagraulière ; des étrangers en sont les victimes ; demande de 100 livres de provisions pour soins et médicaments.

B398. (Liasse.) — 43 pièces, papier

1782 — Instructions de procédures criminelles. — Guet-apens dans la paroisse de Saint-Jal ; un père et son fils assaillis au moment où ils venaient de rendre foi et hommage pour leurs propriétés à la comtesse de Laqueille, dame de Saint-Jal. — Mise en liberté du sieur Léonard Turon et de sa servante Isabelle Bazaudgette, accusés de crime d'homicide ; appel de la juridiction de Chamberet. — Coups et blessures ; renseignements donnés sur un domestique mal interprétés, soupçon d'empoisonnement. — Arrestation nocturne dans une rue d'Uzerche ; un géomètre étranger à la ville battu pour avoir porté atteinte par des paroles imprudentes à l'honorable profession de chirurgien. — Blessures ayant occasionné la mort ; coups de marteau par un forgeron sur la tête d'une de ses pratiques, Jean Négraval, de Saint-Hilaire-les-Courbes ; juridiction de Treignac ; condamnation à mort ; lettres de grâce entérinées.

B399. (Liasse.) — 78 pièces, papier

1782 — Instructions de procédures criminelles. — Enlèvement d'une jeune fille, à Allasac, par un dentiste ambulancier ; emprisonnement à Uzerche. — Vol d'un cheval au Bariolet, sous prétexte d'échange. — Soldat rentré dans ses foyers ; il se présente chez un cultivateur pour l'aider dans ses travaux, il s'empare de tout dans la maison, vend les meubles, menace le propriétaire, etc. — Dispute en public entre le garde du comte d'Artois et un chanoine d'Uzerche ; jalousie. — Vigne du domaine de Saint-Cyr-la-Roche ; différends entre le fermier de la terre et le colon de la vigne dite du Seigneur. — Querelle entre des domestiques chargés de transporter du vin. — Enlèvement d'un coffre contenant argent et papiers par un huissier et ses recors. — Violences exercées sur un voyageur par des rouliers rencontrés en route. — Coups et blessures à l'aide d'une barre de fer par un domestique et sa femme sur leur maître. — Vols et larcins dans l'auberge de l'Aigle. — Guet-apens au village de La Martonic, paroisse d'Espartignac. — Vol d'une robe par une femme reçue dans une maison sur la route de Treignac ; requête pour la restitution de ladite robe déposée au greffe ; communication au procureur du Roi ; ordonnance du lieutenant général ; reçu donné au greffe.

B400. (Liasse.) — 49 pièces, papier

1783 — Instructions de procédures criminelles. — Injures à un huissier dans une auberge de Treignac, par la caution d'un débiteur poursuivi. — Homicide par imprudence ; un enfant tué d'un coup de boule au jeu de quilles ; lettres de grâce obtenues par l'accusé. — Injures et menaces sur la place publique de Vigeois, à la sortie de la messe. — Un soldat du Royal-Navarre prié par deux particuliers de les accompagner, de peur des loups, est battu par ses compagnons de route dans un chemin de traverse. — Confrérie des Pénitents blancs de Treignac ; un intrus insulté pour s'être présenté à l'office célébré dans la chapelle desdits Pénitents. — Injures à une femme par un ancien procureur au Sénéchal ; requête. — Injures et voies de fait entre deux femmes se disputant le droit d'ensemencer de chanvre une portion de terrain louée dans le faubourg Sainte-Eulalie.

B401. (Liasse.) — 54 pièces, papier

1783 — Instructions de procédures criminelles. — Injures proférées par un colon contre son maître ; menaces contre ses enfants ; le colon partiaire doit-il être considéré comme domestique? — Déclaration de grossesse ; demande de provision, déposition de deux témoins pour prouver la paternité. — Guet-apens après la foire de Lagraulière. — Requête aux fins de rendre exécutoire par corps une sentence accordant provision à la suite de coups et blessures. — Un chirurgien assommé par un soldat inconnu, de passage à Uzerche, auquel il servait de guide sur la route. — Femmes allant chercher leurs maris au cabaret ; ceux-ci, forcés de rester par suite de voies de fait. — Opposition avec violences aux vendanges du Saillant. — Inventaire et état matériel des pièces remises au greffe par l'ordinaire d'Allassac, dans le procès entre les sieurs Daudy et Dumaneuf ; refus d'enregistrement d'actes ; interlignes, surcharges ; interrogatoire du greffier provisoire, etc. — Coups de pistolet dans une auberge ; défense de se livrer à cet amusement, comme contraire aux ordonnances ; rébellion. Accident ; homme écrasé par une charrette chargée de vin ; enquête.

B402. (Liasse.) — 75 pièces, papier

1784 — Instructions de procédures criminelles. — Extorsion de signature par la femme d'un brigadier de la maréchaussée se disant envoyée par le lieutenant criminel. — Refus par le curé de Rilhac-Treignac d'accepter le parrain désigné par les parents d'un enfant que l'on présente au baptême ; l'entrée de l'église interdite, etc. — Aubergiste donnant à boire et à manger pendant les offices ; procès-verbal ; rébellion d'un des convives contre le juge du Lonzac, en même temps greffier du Point d'honneur. — Querelle entre maître et colon ; difficulté de comptes pour bestiaux vendus. — Vol du havresac d'un journalier par les domestiques de la maison où il travaille. — Injures entre voisins ; reproches mutuels de vols, etc. — Usage des pauvres des villes d'aller chercher dans la campagne du bois pour se chauffer ; réclamations des propriétaires. — Mutilation de la croix de la Mission à Allassac, et enlèvement du tronc des pauvres. — Refus de signature d'un traité par l'une des parties ; lacération de papiers ; voies défait, etc. — Achats de bœufs ; deux femmes s'opposent, à coups de pierres, au départ de l'acheteur et des bestiaux. — Possession des eaux du village de Donnedieu, paroisse de Vigeois, disputée à main armée.

B403. (Liasse.) — 60 pièces, papier

1784 — Instructions de procédures criminelles. — Guet-apens à la suite de la foire d'Uzerche. — Tarif de saisie sciemment exagéré. — Usage de demander aux voisins des journées de travail ; refus, vengeance, coups et blessures. — Injures à la suite de conseils donnés en fait de mariage et non suivis. — Rixe à la suite de jeu de quilles. — Un notaire tourmenté par ses voisins ; injures, coups, vol de volaille, bêtes éclopées, etc. : — Vol de 16 louis au préjudice du sieur Bonnel, sergent de Vigeois et collecteur porte-rôle ; accusation contre un habitant de Chabrignac, son convive ; la clef de son armoire soustraite dans sa poche pendant le déjeuner ; un paysan venant payer la taille surprend le voleur, qu'il croit être le porte-rôle, etc. — Rébellion à justice ; femme armée d'une fourche de fer à trois branches défendant l'entrée de sa maison. — Querelles entre voisins ; un garde-française prend la défense de son père ; plainte en coups et blessures.

B404. (Liasse.) — 82 pièces, papier

1785 — Instructions de procédures criminelles. — Passage avec un cheval par la propriété du sieur Louis Lagueyrie pour aller au moulin de Bridai ; opposition dudit Lagueyrie ; coups et blessures. — Guet-apens par un colon contre son ancien maître qui avait fait saisir ses provisions. — Plainte du lieutenant général d'Uzerche contre un huissier de la connétablie de Limoges, lequel avait manqué aux égards dus à son rang, ne lui ayant pas remis copie en forme d'un acte signifié, etc. — Vols nombreux à Allassac. — Altération d'une minute de contrat par un trésorier des Finances au bureau de Limoges. — Un inconnu conduit par des paysans dans la prison d'Uzerche ; vol d'un plat d'étain. — Paysan battu par deux huissiers à cheval qu'il voulait empêcher de traverser sa vigne. — Trouble de possession ; coupe d'arbres dans un pré vendu par l'ancien propriétaire. — Excès commis par un sergent et deux cavaliers de la maréchaussée ; coups de plat de sabre à une femme enceinte ; menaces, etc.

B405. (Liasse.) — 51 pièces, papier

1785 — Instructions de procédures criminelles. — Vol chez le curé d'Orgnac. — Vols au préjudice des postillons du Bariolet ; accusation dirigée contre l'un d'eux. — Un huissier de la Sénéchaussée de Tulle accusé d'avoir instrumenté hors de ladite Sénéchaussée ; interrogatoire ; rappel de l'ordonnance qui le défend, sous peine de faux et de 500 livres d'amende. — Jalousie de famille ; un oncle engage son neveu à quitter la maison paternelle et le fait travailler à son profit. — Vente de cheptel par un colon partiaire. — Enlèvement des pierres de l'ancien château de Chamboulive, appartenant à la dame de Saint-Jal. — Gendre remarié ; persécutions contre la mère de sa première femme. — Coups frappés avec violence à une maison pendant la nuit ; injures ; pierres lancées contre le propriétaire ; arrestation. — Injures à table, dans un repas de noce ; plainte. — Le sieur Antoine de Lavareille des Farges, invité à un souper par le sieur d'Auliac, est provoqué par trois des convives ; duel sur la place publique de Treignac pendant la nuit ; plainte, information, rapport du chirurgien, nombreuses blessures, faux témoignages, confrontations, etc.

B406. (Liasse.) — 51-pièces, papier

1785 — Instructions de procédures criminelles. — Imputations calomnieuses contre un marchand ; atteinte portée à son crédit. — Droit de passage disputé ; coups et blessures. — Enlèvement de provisions par un colon à sa sortie du domaine de Jeanne Goudrias, veuve de Jean Blegnie. — Dispute entre frères ; vol par un neveu au préjudice de son oncle ; blessures à une jeune fille, sœur de l'inculpé. — Rixe entre gens se rendant à la messe ; injures et coups. — Guet-apens au village du Brugeron, paroisse de Vigeois. — Accusation de subornation de témoins portée contre le curé de Lostanges. — Injures contre un sergent. — Récolement et confrontations dans l'affaire des vols d'Allassac.

B407. (Liasse.) — 71 pièces, papier

1786 — Instructions de procédures criminelles. — Blessures à coups de fléaux sur le meunier passant au village de Mergnac, pour se rendre au moulin du Jargassou. — Vol d'une ânesse à trois jeunes filles revenant de l'église de Treignac, pour faire leurs pâques. — Vol de légumes par des voisins ; injures. — Rixe entre des propriétaires reconduisant ensemble leurs bestiaux après la foire d'Uzerche. — Menace de mort contre un débiteur demandant un délai pour le payement de sa dette. — Un sergent accusé d'avoir fait un acte d'appel sans le consentement de la partie intéressée. — Coups et blessures contre le fils du sieur Jean-Baptiste Bleynic, hôte du Dauphin. — Guet-apens, au Bariolet, contre le syndic de Saint-Bonnet revenant de conduire les garçons au tirage pour les troupes provinciales ; querelles à l'occasion du même tirage. — Haines de famille ; coups et blessures. — Irrigation des prés ; trouble de jouissance dans la possession des eaux d'une source au village de La Boche, paroisse d'Amac. — Guet-apens près de Vigeois ; menaces de coup de fusil. — Rixe pendant un emprunt considérable de travailleurs occupés à bêcher des terres du village de La Brousse.

B408. (Liasse.) — 62 pièces, papier

1786 — Instructions de procédures criminelles. — Injures contre une femme mariée. — Excès commis par le fils du garde de la terre de Saint-Jal. — Un chien chassé d'une vigne ; rixe entre les propriétaires ; reproche d'avoir été marqué de la fleur de lis. — Trouble dans la possession de lots tirés au sort à la suite d'un partage ; rancune des mécontents. — Blessures à coups de pierres par une servante à la fontaine de Vigeois ; son maître prend sa défense, prétendant qu'elle est arrivée la première. — Jalousies d'aubergistes ; un voyageur reçu à coups de pelle à feu ; question de provocation. — Enlèvement de récolte sur pied ; voies de fait. — Rébellion contre un huissier chargé de signifier une sentence de prise de corps à la suite d'une condamnation à provision pour soins et médicaments. — Blessures graves ; rencontre dans la paroisse de Vigeois. — Plainte contre un huissier de la connétablie exerçant hors du ressort de Tulle ; signature du conseiller doyen contestée ; justification. — Regain du pré du curé de Pierrefitte affermé ; brebis échappées ; coups et blessures sur la bergère âgée de plus de soixante ans ; on la croit sorcière. — Haine entre voisins ; coups de couteau portés à la tête d'une jeune fille.

B409. (Liasse.) — 95 pièces, papier

1787 — Instructions de procédures criminelles. — Fin de l'information sur les vols commis à Allassac ; condamnation de quatre accusés à cinq ans de galère et de quatre au bannissement. — Émeutes à Allassac à la suite des assemblées convoquées pour nommer un syndic et un régent de la préceptorale ; arrestation de deux habitants ; ils demandent publiquement pardon au juge d'Allassac, président desdites assemblées. — Rixe entre jeunes garçons de différentes paroisses après le tirage au sort. — Recherche de paternité ; déclaration de grossesse ; requête des parents. — Surcharge de la date d'une lettre de change par l'huissier qui devait la protester. — Rixe à l'hôtel du Dauphin. — Séparations à une maison écroulée ; trouble apporté à la jouissance d'un jardin contigu. — Excès commis par des bourgeois sur un soldat du Royal-Navarre. — Rixe à la suite de mortailles (repas après un enterrement). — La maison d'un fermier du curé de Lestard assaillie la nuit par ledit curé et quelques hommes armés du bourg de Peyrissac. — Vols et larcins commis à Objat.

B410. (Liasse.) — 64 pièces, papier

1787 — Instructions de procédures criminelles. — Vol de meubles par un frère cadet dans la maison de son aîné ; plainte. — Un paysan battu par deux jeunes gentilshommes à la chasse ; rapport du chirurgien. — Dispute entre voisins sur la propriété de pommes de terre arrachées dans un champ. — Coups et blessures par un huissier et ses recors, venus de Tulle pour signifier une sentence à un habitant d'Uzerche. — Injures sur la place d'Objat par un procureur contre un domestique de messire Etienne de Meyvière d'Artois. — Huissier exerçant en dehors de sa circonscription ; poursuite d'office par le procureur du Roi, acquittement. — Injures contre le juge du Saillant, qui avait réuni chez lui des plaideurs pour les concilier. — Vol de vin par des maçons travaillant chez un vigneron. — Bris de prison par les condamnés d'Allassac. — Rixe dans une auberge, à la suite de comptes à régler. — Injures contre une femme, sœur du curé de Chamboulive, à la suite de procès. — Querelle à propos de vente de bêtes par un colon ; injures graves proférées par le propriétaire. — Guet-apens et blessures après un repas, dans une auberge. — Déclaration de grossesse ; requête aux fins de poursuite pour rapt et séduction ; déposition de témoins sur la moralité de la fille, etc.

B411. (Liasse.) — 71 pièces, papier

1788 — Instructions de procédures criminelles. — Coups de couteau dans une auberge d'Objat ; rapport de deux chirurgiens. — Vol de pièces d'étoffe par un quidam arrêté à Saint-Yrieix. — Détournement d'eau dans le village de Chamnard, paroisse Notre-Dame d'Uzerche. — Enlèvement de fumier des chemins, bris de clôture, etc., dans le village de Ceyrat, paroisse d'Espartignac. — Dégâts commis par des pores dans un jardin appartenant au lieutenant général d'Uzerche, à Allassac. — Diffamation publique pour empêcher un mariage. — Rixe à la suite d'exploitation de carrière, paroisse d'Allassac. — Rixe dans une auberge de Chamboulive ; rivalité entre des villages de ladite paroisse.

B412. (Liasse.) — 62 pièces, papier

1788 — Instructions de procédures criminelles. — Enlèvement d'un jeune homme par un huissier et quatre complices ; il est garrotté et porté au château de Saint Aulaire, séquestré par l'intendant du domaine ; il ne recouvre sa liberté qu'en promettant d'épouser une fille de la paroisse de Saint-Cyr. — Pillage de grains ; arrestations de routiers sur les routes ; poursuites d'office par le procureur du Roi. — Enlèvement de pierres taillées à Chamboulive. — La chasse défendue dans les environs du château de Roffignac ; injures contre les habitants de ce château. — Assignation donnée à Lagraulière devant le Présidial de Tulle au nom du curé de ladite paroisse ; requête au sénéchal d'Uzerche pour la faire déclarer nulle, racione loci. — Vol de comestibles dans une auberge par un huissier ; coups ; plainte de l'aubergiste ; arrestation. — Appel d'un jugement de la juridiction de Treignac au Présidial de Tulle ; arrestation du sergent qui a signifié l'appel. — Rixe entre forgerons d'Uzerche. — Vol d'un couteau de maître dans un repas ; refus d'un des convives de se laisser fouiller ; coups et blessures. — Injures par un passant contre des femmes puisant de l'eau à la fontaine du Peuch, paroisse de Rilhac. — Habitude des curés d'Orgnac de mettre leur fumier sur la place publique ; opposition des voisins et détournement d'eau ; plaintes du curé Berty.

B413. (Liasse.) — 31 pièces, papier

1789 — Instructions de procédures criminelles. — Rixe dans une auberge de Treignac ; un curé, son neveu et son beau-frère frappent l'hôte et sa femme qui refusaient du vin à dix heures et demie du soir. — Guet-apens dans les environs du Saillant contre un boucher revenant du marché d'Allasac. — Plaintes d'un maître contre son colon ; violences à la suite d'un exploit portant défense de battre et vanner la récolte. — Accusation de faux contre un sergent de la juridiction de Saint-Jal. — Vol de bois par des colons. — Pêche prohibée par le seigneur d'Enval ; empoisonnement, avec du brou de noix, du ruisseau qui traverse ladite seigneurie ; information.

Sénéchaussée ducale de Ventadour.

B414. (Registre.) — Petit in-folio, 54 feuillets, papier

1700-1702 — Livre plumitif des audiences de la Sénéchaussée de Ventadour au Siège d'Ussel, tenues par MM. Antoine de Bonnet, conseiller du Roi, lieutenant général et maire perpétuel de ladite ville ; de La Veyssière et de Gramond ; renvoi de Georges Vergnes, représenté par Loche, son procureur, devant l'Ordinaire. — Audience pour Agnès Chirac et les sieur et dame de Croiziac. — Messire Guillaume Pradinas contre Jean Queyriaux ; curatelle des enfants de feu Dounion. — Ordonnance pour faire transporter au greffe du Sénéchal le double des procédures criminelles instruites à Meymac contre Joseph Porte, représenté par Daubar, procureur. — Acte de présentation de compte de tutelle, par Antoine Faugeron. — Autorisation de justice pour la dame de Chalusset ; autre pour le sieur de Saint-Hilaire, mineur. — Avération de quittance pour Léonard de Bonnot, sieur de Charlus. — Partage de la succession de demoiselle Jeanne Lafabrie ; procès entre François Salles, bourgeois, et messire Pierre Dusser, seigneur de La Vergue et juge d'Argentat. — Validation de saisie pour S. A. Mgr le prince de Rohan contre Guillaume et Jean Vidaud. — Avération de promesse entre M. de Lasserre, de Neuvic, et M. de Lamazière, etc. — Les noms des procureurs sont inscrits à la marge de chaque feuillet en regard de ceux des parties ; on y trouve : Chaminade, Beauregard, Couffy, Chabannes, etc.

B415. (Registre.) — Petit in-folio, 80 feuillets, papier

1708-1712 — Plumitif des audiences. — Appel de la juridiction de Lagarde ; répudiation de l'hérédité de feu Eymar Laporte. — Utilité de défaut pour les syndics de l'Hôtel-Dieu d'Ussel contre Jean-Baptiste Mornac, sieur de Badour. — Avèment de seing entre demoiselles Marie Bréquillanges et Marguerite Saint-Supéry. — Autorisation de justice pour les dames de La Courtine ; procès avec le seigneur de Saint-Dionis. — Dette des tenanciers de la terre de La Charlane envers la demoiselle de Nogère. — Récusation pour cause de parenté ; renvoi devant le

plus ancien avocat, en suivant l'ordre du tableau, dans le procès entre messire de Cleyrac, seigneur de Saint-Angel, et M. de La Veyssière. — Dette de 6 livres du sieur Jacques Bardinot envers le curé de Venléjoux. — Comptes entre messire François-Gaspard Éléonore-Palatin de Dijon, chevalier, seigneur de Montpeyroux, Confolens, La Gastine et Rochefort, maréchal de camp des armées du Roi, mestre de camp général de la cavalerie de France, et noble Jean Chouveau, écuyer, seigneur en partie dudit Rochefort ; billets et promesses d'Antoine d'Artois, receveur dudit domaine ; rente des vingt-neuf dernières années, visa des reconnaissances des tenanciers et leur date. Les parties au procès Saint-Dionis sont renvoyées devant les maréchaux de France. — Interprétation d'une clause du testament de M^{lle} de Senneterre, dans le procès entre le seigneur de Saint-Victour, son neveu, et Léonard Couzergue, l'un de ses tenanciers, auquel elle avait légué les arrérages des rentes du domaine de Barbazanges. — Transcription de commission de notaire pour le sieur Jean Demichel ; énumération des titres et qualités de Louis-Charles de Lévy, duc de Ventadour. — Saisie au préjudice de Jean Vialle, à la requête des révérends pères de La Cellette, représentés par le procureur du Roi de Riom, leur syndic. — Les fériés commençaient en juillet et finissaient en septembre.

B416. (Registre.) — Petit in-folio, 144 feuillets, papier

1721-1725 — Plumitifs des audiences : signatures des parties sur le registre pour corroborer leurs déclarations. — Interrogatoire sur faits et articles de Jacques Bardinot, meunier du moulin de La Rebeyrotte ; dépense de 28 livres dans l'auberge de la veuve Passelergue, à Ussel, à l'occasion des noces de Léger Coste, gendre dudit Barlinot. — Rentes dues au curé de Liginac ; Gérard Rebeix, Antoine Audy, Jean Culinas, etc., sont condamnés à garantir leur quotité desdites rentes à Antoine Roche. — Demande aux fins d'interrogatoire de Jean Bosclar par messire Louis de Salvart et dame Gilberte de Gaucour. — Échange de jardin, trouble de possession, droit de passage ; procès entre François Colombinat d'une part, et Léger Comby et Joseph Leymarie, beau-père et gendre, d'autre part. — Enquête sur un enlèvement de bestiaux appartenant à la succession Bonnefont. — Enquête pour établir le caractère commercial de certains ; chats dans les foires. — Demande en récusation de MM. Géraud Daubar et Mathieu Moncorrier comme parents des parties dans un procès entre le sieur Joseph Lalée, commissaire aux saisies du siège d'Ussel, le sieur Laval, curé de Saint-Pardoux-le-Vieux, et demoiselle Louise Diouzidon, tille dévote de Saint-François. — Marguilliers de l'œuvre de la Rédemption des captifs ; reçu de sommes par Bernard Lagarde, procureur général de l'ordre de la Sainte-Trinité. — Enquête sur le montant des sommes reçues de son gendre par Anne Desplas, à la demande de Jeanne Pélelane, fille dévote, sœur dudit gendre. — Créances des pères Récollets d'Ussel contre Thomas Clédières, enquête.

B417. (Registre.) — Petit in-folio, 84 pièces, papier.

1735-1736 — Plumitifs des audiences, MM. Delachabanne, lieutenant général, Debay et Chaminade, conseillers ; Delmas, procureur principal ; Dioussidon, lieutenant particulier ; procureurs : Lescrivain, Delfau ; jouissance du domaine de Reillac ; procès entre demoiselle Marie-Magdelaine de Lespinas, veuve de Pierre Meynard et de Jean Terriou, d'une part : et demoiselle Marguerite Terrion, veuve du sieur Joseph Meynard. — Deux procureurs manquent de respect à l'audience du lieutenant particulier, rappel défait antérieurs, conclusions de l'avocat principal tendant à ce qu'il soit décerné décret de prise de corps contre es sieurs Chabanne et Bachellerie ; emprisonnement et suspension pendant trois mois. — Avération de signature ; procès entre François Dupont, bourgeois et marchand de la ville de Tulle, et demoiselle Marguerite Bonnet, veuve de Jean-Baptiste Mornac, sieur de Badour. — Appel de l'Ordinaire de Sédières ; congé de bien jugé entre Etienne Sarsine, laboureur, et la demoiselle Catherine Champalimaud. — Enquête sur la valeur d'une dot : coffre à serrer les effets, robes de tiretaine et de serge ; nourriture opposée en compensation. — Saisie du pré del Reyt, appartenances du bourg de Roche, à la requête de messire Jacques de Lacroix de Castrie, chevalier, seigneur baron d'Anglars, au préjudice de Hélie et Pardoux Clémensac, père et fils ; incident : appointment du sénéchal royal de Tulle, demande en éternisation formelle. — Femme témoin dans une enquête à qui on reproche de mendier et de vendre

des objets de toilette, particulièrement les bardes d'une des parties. — Enquête sur un droit de passage par le champ du grand Faugeron, village de Catalot, paroisse de Saint-Dezéry.

B418. (Registre.) — Petit in-folio, 140 feuillets, papier

1736-1737 — Plumitifs des audiences : rentes de la seigneurie de Charlus-le-Bech ; messire Guy d'Ussel, chevalier, baron de Châteauvert, contre messire Antoine Barrot, curé de Valiergue, et messire Joseph Barrot, licencié en droit ; renvoi devant l'Ordinaire dudit Charlus pour la liquidation des arrérages. — Utilité de défaut pour messire François-Martial de Féris, seigneur de La Prade, conseiller au Grand-Conseil. — Adjudication de provision alimentaire pouvant servir à payer les frais du procès ; appel de l'Ordinaire de Bar. — Autorisation de justice pour Marie Hospital et autres dans le procès avec dame Françoise de Mérigonde, épouse de messire Louis d'Abjac, seigneur comte de Ladouze ; arrérages de rentes. — Avération de promesse signée Antoine Limozin, prêtre, en faveur de M^c François Debonnot, sieur de Bay, renvoi devant J'officiai de Limoges pour la condamnation, dépens réservés. — Sommes dues par le sieur Jean Mary ; demande en cassation de saisie, insuffisance de titres pour prononcer la mainlevée : procès entre ledit Mary, messire François Du Boucheron, seigneur de La Hauche, et Jean Testut del Got ; appel de l'Ordinaire de Saint-Chamans. — Interrogatoire surfaits et articles de Légère Martinerie ; procès avec Pierre Faureneigre ; erreur de compte ; paiement en louis de 24 livres. — Procès entre messire François Du Boucheron, seigneur d'Ambrugeat et de Termes, et son fils messire Antoine d'Ambrugeat ; interprétation d'un acte de donation. — Demande en garantie contre dame Jacqueline de Daudet, veuve du seigneur de Chalusset, et le seigneur de Saint-Hippolyte, par Antoine Lachaud dans son procès avec les Bénédictins de Meymac, représentés par R. P. dom André Conchon, leur syndic. — Lecture et publication de la déclaration du Roi du 16 avril 1737 concernant les registres des marchands, et des lettres patentes sur le règlement de la teinture des étoffes de laine. — Protestation du lieutenant particulier du siège, Léonard Diouzidon, et d'un conseiller, le sieur Debay, contre l'habitude qu'aurait prise, à tort, disent-ils, le lieutenant général de décider seul sur les décrets de prise de corps ; réponse du lieutenant général ; répliques et observations alternant jusqu'aux marges de la fin du volume.

B419. (Registre.) — Petit in-folio, 88 feuillets, papier.

1737-1739 — Plumitif des audiences : rente de la cure de Sainte-Marie ; procès entre messire Jean de Soulié, docteur en théologie, curé de ladite paroisse, et demoiselle Antoinette Bardet, veuve de Léonard Guillange, héritier de Françoise de Belveire. — Rente constituée de six quarts de blé-seigle par demoiselle Antoinette Montbellet au profit de Jean Longuevialle, marchand ; recours contre Joseph Sicard, curé du Port-Dieu, héritier de ladite demoiselle. — Apport de pièces sur le bureau par dame Jeanne-Françoise de Fontanges de Maumont, marquise de Montazet. — Saisie contre Martial Chabrat à la requête de messire Jean de Lacase du Laurent, sieur de Fontenille, curé de Neuvic. — Hérédité de Géraud Daubar ; procès entre Louise Sauty, sa veuve, et Marie Laval. — Avération de signature entre Philippe et Antoine Mandou , frères, d'une part, et Jean Chassaing de Fontmartin, sieur de Lespinasse. — Continuation de jouissance du pré Mazel par François Lavergne, curé de Saint-Etienne au Clos, nonobstant amortissement d'une rente obituair ; réclamation de messire Jean Dubois, seigneur de Margerides. — Utilité de défaut pour demoiselle Marie-Françoise Debar, veuve de messire de Lespinasse , vivant assesseur en l'Élection de Tulle, contre messire Martin Dumont, juge de Corrèze ; rente constituée de 70 livres au capital de 2,800 livres. — Audience tenue par le procureur Gabriel Diouzidon, les officiers, avocats ou procureurs plus anciens, absents ou empêchés. — Hérédité de messire Léonard Beauregard, juge de Saint-Supéry ; procès entre Jean-Baptiste Chabanes, juge de Lamotte et du Bazaneix ; M^c Pierre Moncourrier, greffier du Siège d'Ussel, demoiselle Marie Monlouis et Joseph Andrieu, seigneur du Teil et de Saint-Dézéry, pour le partage. — Rente de 48 livres argent, seigle, avoine, beurre et fromage due à messire Joseph de L'Estrange , marquis dudit lieu, par Pierre Chaussade.

B420. (Registre.) — Petit in-folio, 84 feuillets, papier.

1739-1740 — Plumitif des audiences. : Utilité de défaut pour les administrateurs de l'hôpital général de Tulle contre demoiselle Françoise Durieu, épouse du sieur Cyprien Contrastin ; appel de la juridiction de Brivezac. — Demande en tollissement de saisie par M^e François Roubinet, notaire et procureur à Ussel, et Jean Goudounesche, maréchal ferrant, aussi à Ussel. — Ferme de la commanderie de Bellechassagne par le lieutenant particulier du Siège d'Ussel ; poursuites contre les tenanciers du village de Mempontel, note : 10 sous, seigle, gélines (poules) et vinade (fourniture de bestiaux pour voyage annuel au vignoble). — Condamnation de Gabriel Bardinot à livrer à messire Jean Ternac, curé d'Ussel, un sac de toile et deux quarts de blé-seigle, ou à payer le blé à raison de 10 livres 10 sous le setier ; même condamnation contre Jean Coste. — Interrogatoire sur faits et articles de François Borderie, maçon, sur les ouvrages qu'il a faits pour le sieur Jean Mornac, marchand, en compensation du prix de l'étoffe fournie pour les habits de noce de sa fille. — Cession de créance contre messire Pierre de Longuevialle, sieur de La Geneste, à messire Jean Bastisse, docteur en théologie, par le sieur Jean Longuevialle. — Rentes du village du Petit-Breuil, paroisse de Saint-Dionis, dont jouit dame Louise de Gain de Montaignac, réclamées par sa fille, religieuse professe au monastère de Saint-Genest-les-Montagnes, diocèse de Clermont, avec l'autorisation de dame Marie-Antoinette de Neuville de Lauzelle, abbesse dudit monastère. — Cheptel livré par messire Pierre Besson, curé de Saint-Frigeon, à François Sauviat et Jean Faure ; reste de compte : dette de 121 livres. — Règlement de droits successifs entre messire Antoine de Bonnet, seigneur de La Chabane, lieutenant général à Ussel, et dame Marie de Bonnet, sa sœur, veuve du sieur Guillaume Espinet. — Saisie contre le sieur Marie-Antoine d'Astuges et dame Marie Dumond, son épouse, à la requête du sieur Jacques Jolibert, receveur des domaines du Roi à Tulle, cassée sur appel d'une sentence de l'Ordinaire de Corrèze.

B421. (Registre.) — Petit in-folio, 86 feuillets, papier

1740-1741 — Plumitifs des audiences : avération de promesse pour le marquis de La Valette, sous-brigadier des mousquetaires gris, chevalier de Saint-Louis, contre Jean de Poumerie, juge de Neuvic ; billet de 300 livres souscrit par feu Charles Dubreuil de Poumerie, mousquetaire. — Entre son Altesse Mgr le prince de Rohan, représenté par Jean Maisonneuve, sieur de La Coste, son régisseur, pour la seigneurie de Ventadour, et le sieur Martial Lacroix, docteur en théologie, curé de Moustier ; appel en garantie de messire Bernard Gaye, ancien secrétaire du Roi ; vente consentie en faveur de messire Jean Lacroix, vivant curé d'Égletons. — Propriété de la haie d'un champ appelé la Moulière, au village de Lamazière, paroisse de Saint-Dézéry. — Lettres d'anticipation obtenues à Bordeaux ; procès entre Joseph Andrieu, seigneur de Saint-Dézéry, et Guillaume Dupou, organiste. — Poursuites du duc de Rohan contre un grand nombre de ses tenanciers presque tous condamnés par défaut. — Installation de messire Pierre-Léonard Diouzidon, sieur de Charlusset, dans l'office de lieutenant général au Siège d'Ussel. — Procès : entre messire François Masgimel, curé de Darnets, en qualité de vicaire de La Bissière, nommé par le prince de Soubise ; — entre les tenanciers de Delmont, du Fournadis, Chambon, Malepierre, etc., paroisse de Moustier-Ventadour, dépendants de ladite vicairie. — Comptes : entre le sieur Jean Dorssal, agent et receveur du prince de Soubise, dans son duché de Ventadour, et le sieur Michel Martinot, fermier des droits de prairies et regains d'Ussel ; reliquat de 500 livres ; — entre Jean Monestier, fermier du four banal d'Ussel, et Michelle Basilic, veuve Lavergne, sa gérante pour ledit four ; enquête, détails sur les obligations des boulangers, les diverses qualités de pain, etc.

B422. (Registre.) — Petit in-folio, 88 feuillets, papier

1741 — Plumitifs des audiences tenues par MM. Diouzidon de Charlusset, lieutenant général ; Duplantadis, lieutenant particulier ; Debay, conseiller, et La Chaminade, avocat principal. — Procès entre dame Marguerite Du Coudercq, veuve de messire Jean-Antoine de Bonnet, écuyer, seigneur de La Chabane, demanderesse en saisie, contre les tenanciers du bourg de Saint-Dézéry ; François Bonnefont, dit Mâchefer ; Antoine Masfranc, dit Palefrenier, etc. — Révocation de M^e Delmas, avocat au Parlement, de sa charge de procureur principal au Siège d'Ussel, par déclaration faite au Châtelet, à Paris, par Charles de Rohan, prince de Soubise ; remboursement de 1, 500 livres de finance, prix payé jusque-là en trois termes. — Règlement pour le tarif des cartels à payer aux

huissiers. — Entre messire Jacques Chassaingnac, bailli de Savène, et son fils, greffier audit Savène, comme mari de demoiselle Renée Mornac, d'une part, et M^e François Mornac, docteur en médecine, rentes de blé sur le village du Cher, paroisse de Ventejoux. — Entre messire Jean de Saint-Priest, seigneur de Saint-Mur, lieutenant général de police de la ville de Tulle, et ses cotenanciers du Chastenet-Malevialle ; rente due aux seigneurs de Neuville ; condamnation à rembourser pour leur quote-part les sommes payées par ledit sieur de Saint-Priest, comme débiteur solidaire. — Avération de signature pour messire Bertrand Grain de Saint-Marsault, contre messire Jean Dubois, écuyer, seigneur de Margerides. — Continuation des poursuites contre les tenanciers du prince de Soubise, représenté par messire Jean-Baptiste Cholvy, écuyer, seigneur du Pouget, et l'un des deux cents gens d'armes de la garde du Roi. — Poursuites de messire Jean Ozenne de Renouville, abbé de Meymac, contre divers tenanciers du village de La Reynette.

B423. (Registre.) — Petit in-folio, 82 feuillets, papier

1741-1743 — Plumitifs des audiences : droits de lods et ventes dus à l'abbaye de Bonnaigue ; procès entre messire Antoine de Fondary, seigneur abbé dudit lieu, et Gilibert-Vincent Eybraly ; acquisition de la moitié du domaine de La Jaloustre. — Lecture et publication de la déclaration du Roi concernant la levée du dixième des revenus. — Poursuites de messire Louis-François de Soudeille, chevalier, seigneur, marquis de Saint-Yrieix, La Gane, Le Bazaneix, etc., lieutenant du Roi dans la province de Limousin, contre les tenanciers du village de La Goutte, dite paroisse de Saint-Yrieix. — Demande en avération de signature contre messire Jacques Du Boucheron, seigneur de Saint-Hippolyte. — Poursuites de R. P. dom Pierre Boucher, seigneur prieur de Saint-Angel, contre ses tenanciers du village de Monteil-dous-Bos. — Publication de la déclaration du Roi concernant les curés, donnée à Versailles le 13 janvier 1742. — Mise hors de cause de maître Pierre Bédoch, notaire royal, dans le procès intenté à son père par messire Pierre-Joseph de Saint-Marsal, seigneur de Puy-de-Val et marquis de Con-ros, parce qu'il n'habite plus la maison paternelle. — Rentes obituaires de la cure de Chirac. — Audiences tenues par messire Milange, lieutenant général, succédant à maître Diouzidon, décédé ; partage de la succession dudit maître Diouzidon ; procès entre messire Guillaume Laval, archiprêtre de Gimel, et Jean Ambert, mari de Dauphine Baslisse. — Copie de l'attestation de messire Guillaume-François-Louis Joly de Fleury, premier avocat général au Parlement de Paris, concernant les études de droit canonique, civil et français, faites par maître Pierre Duplantadis, lieutenant particulier au Siège d'Ussel.

B424. (Registre.) — Petit in-folio, 80 feuillets, papier.

1743 — Plumitifs des audiences : procès entre le fermier du four banal d'Ussel et certains boulangers ; transport de pain dans les localités voisines par le fermier dudit four. — Ordonnance de l'apport d'interrogatoire pour Jean Roche, muletier du seigneur abbé de Bonnaigue. — Poursuites de dame Françoise de Fontanges, marquise de Maumont, contre ses tenanciers, Léonard Clément, Bernard Lacroix, etc. — Poursuites de messire Jacques de Lacroix de Castre, baron d'Anglars, contre ses tenanciers, François et Joseph Rochefort, François Faugeyron, etc. — Succession de Martin Mornac, en son vivant docteur en médecine ; procès entre sa veuve Jeanne Bédabourg et son père, comme tuteur de ses enfants ; il est enjoint à la femme de rendre les clefs dont elle est chargée, en présence de témoins, convenus entre les parties. — Poursuites de haute et puissante dame Marie d'Escars, veuve de messire François d'Hautefort, en sa qualité de marquise de Saint-Chamant, contre Joseph Salles, Berthon Combes et autres tenanciers de Moustoulat. — Interrogatoire sur faits et articles de Gilibert-Vincent Eybraly ; louage des services de Jean Rastois pour conduire des bœufs aux foires du Bourbonnais, reliquat de compte. — Fournitures de grains ; société entre messire Hélié Du Laurens, écuyer, lieutenant-assesseur au Siège de Clermont-Ferrand, et messire Germain-Gaspard Du Gibanel, écuyer, seigneur de La Charlotte et du Chassaing. — Demande de frais de voyage par Joseph Sicard, prêtre communaliste d'Ussel, aux héritiers de François Lescrivain, vivant curé de Saint-Victour.

B425. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier.

1744 — Plumitifs des audiences : poursuites de messire Henri-Joseph de Gains, seigneur de 3lontaignac, Roziers, La Chapelle, La Besse, etc., contre messire Annet de Sarrazin, écuyer, seigneur de La Morie, comme possédant les biens de feu François de Sarrazin, écuyer, son frère, principal tenancier dudit village de La Besse. — Requête des procureurs du Siège pour application du tarif aux cotes des rôles de dépens. — Appel de la juridiction de Neuvic ; frais mal taxés par le curial dudit lieu ; procès entre Martial Badour, hôte, et Pierre Manzagol. — Maître François Roubinet, nommé expert en écritures, pour vérification du seing du feu seigneur de Charlusset. — Autorisation de justice accordée par Gérai Redon à Antoinette Bastisse, sa femme. — Poursuites du marquis Soudeilles contre Antoine Crouzoules, François Monéger et autres, ses tenanciers du village du Mas, paroisse de Saint-Yrieix. — Avération de promesse entre François Chancelier et Thomas Mempontel. — Comptes de cheptel entre Jean-Baptiste Mornac et Pierre Clozanges ; injures. — Saisie-arrêt à la requête de messire Etienne de Cardaillac, écuyer, ancien prieur de Lafage, entre les mains de Martial Laselve, notaire royal, contre la dame de La Devaisse de Loupiac, veuve du seigneur du Chambon. — Rente de 16 livres 10 sous due à la cure d'Ussel par le sieur Joseph Andrieu, seigneur du Teil et de Saint-Dézéry. — Transcription d'un arrêt du Parlement de Bordeaux concernant la nécessité pour les meuniers d'avoir chez eux des balances et poids légaux.

B426. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier

1745 — Plumitifs des audiences : nomination d'experts maîtres couvreurs pour la visite du toit d'une galerie, dans les procès entre demoiselle Françoise Bouharde, fille dévote, et sieurs Jean et Géral Redon. — Compte de 11 livres 6 sous entre maître Pierre Labro, curé de Saint-Pantaléon, et Léonard Culines ; ordonnance qui permet de faire preuve des faits allégués devant le plus ancien procureur. — Avération de signature pour Jean Arzilier, voiturier d'Ussel, contre messire Antoine de Bonnet, seigneur de La Chabane. — Autre pour le sieur Antoine Conchon, seigneur de Chaussés, cessionnaire de maître Jean Ternac, ci-devant curé d'Ussel ; contre messire Claude de Laborde, seigneur dudit lieu, et son donataire, aussi seigneur de Laborde, Courteix et Grancher. — Autre pour demoiselle Catherine Champeval, veuve de Jean Lascive, maître chirurgien de Neuvic, contre maître Jean Lavergne, curé de Saint-Étienne-aux-Clos. — Appel de l'ordinaire de Meymac entre messire Henri-François de Bretagne, premier baron de Bretagne, comte de Gouilles et des Vertus, seigneur de Las-eaux et du Boucheron, et Pierre Lachaud, hôte ; congé de bien jugé. — Avération de signature pour Françoise Merle, servante de M. le doyen de Sabzac, en Auvergne, contre François Blanchet, maître chirurgien à Ussel. — Poursuites par Isaac Dambert, seigneur de Sérilhac et Sarrain, et de son fils, Mathieu Dambert, Contre Etienne Bourgeade et autres tenanciers de Sarrain, en la paroisse de Saint-Hilaire-Foissac.

B427. (Registre.) — Petit in-folio, 60 feuillets, papier.

1746 — Plumitifs des audiences : lecture de l'autorisation en saisie réelle de la terre de Pennacors (paroisse de Neuvic), accordée par arrêt du Parlement de Toulouse, et paréatis du grand sceau à messire Louis Bénigne, marque de Beaufremont, lieutenant général des années du Roi, dame Hélène, princesse de Courtenai, et messire Antoine-Hyacinthe de Mainville, comte de Marigny, contre messire Hélie de Lacaze, sieur de Là Serre, et Jean Lacaze, sieur du Laurens. — Autorisation de justice accordée à dame Louise de Veyrac, femme de messire François de Lamotte-Flaumond, chevalier de Quinçon, dans son appel de l'Ordinaire de Saint-Chamant. — Ordonnance de descente sur les lieux pour visite de bâtiment au village de La Roussange, paroisse de Saint-Fréjoux, dans le procès entre le sieur Antoine Désortiaux, bourgeois et marchand, et Antoine Dousoubas, maçon. — Comptes entre dame Marie de Gain de Montaignac, veuve de messire Bertrand de Lentillac, en son vivant écuyer, seigneur de Gimel et de Sarran, et messire Jean-Louis de Lentillac, écuyer, seigneur dudit lieu et lieutenant de cavalerie dans le régiment de Noailles. — Serment décisoire de Pierre Rondet ; billet souscrit au profit de son père par Antoinette Rondet, veuve du sieur Moncourier. — Fin de la liquidation de droits successifs entra Guillaume Laval, archiprêtre de Gimel, la dame de Joussineau du Croiziat, la demoiselle de Sarrazin et autres. — Poursuites de messire Guy d'Ussel, seigneur de Châteauvert et Saint Martial, contre les tenanciers du village d'Audouze. — Reprise

d'instance entre messire Géraud Delpeyroux, écuyer, sieur de Murât, chevalier de Saint-Louis, ancien brigadier des chevau-légers de la garde ordinaire du Roi, et messire Gaspard-Germain de Chamberet, seigneur de Marége et de Bellegarde. Chevalier de Saint-Louis ; constitution de nouveaux procureurs en remplacement des anciens, décédés.

B428. (Registre.) — Petit in-folio, 101 feuillets, papier

1747 — Plumitifs des audiences : compte entre haut et puissant seigneur Louis-Charles de Gibanel de Combarel, chevalier, baron de Sartige, La Rebeyrote, Le Boy, etc., sénéchal du duché de Ventadour et lieutenant des maréchaux de France, et maître Jean Dufaure, notaire. — Avération de traité, ou police privée, entre sieur Mathieu Treich, bourgeois et marchand de la ville de Meymac ; Pierre Treich, maître chirurgien, et messire Léon-François de Laborde, seigneur dudit lieu et de Pranchets, défaillant. — Demande en remise de pièces entre messire Chrysoslome de Mirambel, seigneur de Marniac et du Madiolet ; Jean Monlouis, sieur de Marcille, et Jean-Joseph Andrieu, sieur du Toil et de Saint-Dézéry. — Nullité d'exploits prononcée dans le procès entre messire Martin Darche, lieutenant criminel des sièges royaux de la ville de Tulle, et Léonard de Janot. — Poursuites de messeigneurs Hercule-Mériadet, prince de Rohan, et Charles de Rohan, prince de Soubise, seigneurs du duché de Ventadour, entre les tenanciers du village de Mazel, paroisse de Lignareix. — Poursuites de messire François Dulac, abbé de Bonnaigue (ordre de Citeaux), pour empêcher le pacage dans les bois de son abbaye. — Ferme de la terre de Gombeix, paroisse d'Eygurande, appartenant à dame Marguerite de Segonzac, veuve de messire Jean-François de Beau-verger, chevalier, seigneur de L'Estrade. — Compte définitif entre demoiselle Jeanne Bédaburg, relicte (veuve) de maître Martin Mornac, remariée au sieur Jean-François Monlouis, et Jean-Baptiste Mornac, tuteur de sa fille. — Copie du testament de haut et puissant seigneur Jean-Rigal d'Escoraille-Fontanges, chevalier, comte de Roussille et seigneur de La Croupière (paroisse de Roulhac, en Haute-Auvergne). — Distribution des procès par écrit entre les officiers du Sièges.

B429. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier

1748 — Plumitifs des audiences : partage de la succession du seigneur de Saint-Hilaire ; serment des experts Jean Dulac et Pierre-Joseph Bedoch ; procès entre Pierre Lagarde du Chazal, mari de dame Marguerite d'Usser de Saint-Hilaire, et Pierre d'Usser, son frère, seigneur dudit lieu. — Poursuites des princes de Rohan et Soubise contre les tenanciers du village de Chassagnac, Thomas Mempontel et Thomas Chambiges. — Hérité de feu Michel Binet ; procès entre son fils Michel, seigneur du Jassoneix, et demoiselle Marie Mary, veuve de Georges Vergne, sieur de Laval ; appel de l'Ordinaire de Meynac. — Entre maître Philippe Ménager, procureur du Roi en la prévôté de Châteaulandon, et messire Pierre Duplantadis, lieutenant particulier au Sièges d'Ussel ; créance de 150 livres du père du demandeur contre feu Jean Duplantadis, sieur des Farges, oncle du défendeur ; interrogatoire, incidents, etc. — Poursuites du seigneur de Châteauvert contre les tenanciers du village de L'Ont, paroisse de Peyrelevade ; du village de La Poumerie, paroisse de Saint-Sétières, etc. — Poursuites de Léonard Clément, seigneur d'Ampoulianges et des Bournas, contre Dominique Coudercq, principal tenancier desdites seigneuries. — Quittances impugnées de faux par le sieur Léonard Clément, bourgeois, contre le greffier de Sarrau. — Interrogatoire sur faits et articles de messire Jean Brassard, écuyer, seigneur de La Nouille, sur le montant des sommes à lui réclamées par maître Annet Mas, praticien. — Poursuites de messire Raymond de Lavaur, chevalier, seigneur comte de Sainte-Fortunade, coseigneur de Lagarde et seigneur d'Ampinat, contre douze tenanciers dudit village d'Ampinat.

B430. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1749 — Plumitifs des audiences : compte entre Marianne Andrieu, veuve du sieur Rastois, et Jean Monlouis, sieur de Segeac ; interrogatoire. — Autorisation de justice accordée à Antoine Durif fils, marchand, dans son procès avec le prieur du Port-Dieu ; messire Germain Châtainier de La Châtaigneraie, comte de Lyon, aumônier du Roi ; achat de grain au gardien des provisions dudit pieuré. — Poursuites de dom Jean-Baptiste Cloup, prieur du prieuré de Saint-Jean-de-Neuf-Jours, contre les tenanciers de las Roudières. — Poursuites de messire Jacques de Lacroix de Castries

contre les tenanciers de las Rochas. — Reprise d'instance entre les syndics et administrateurs de l'Hôtel-Dieu d'Ussel, Jean-Louis Delmas, sieur de Gramont ; messire Monlouis, juge de Lagarde, et M^e Pierre de Longevialle, sieur de La Geneste, avocat au Parlement ; promesse de sommes par le père du défendeur à sœur Marie Hardy, supérieure de l'Hôtel-Dieu. — Saisie de la seigneurie de Lagarde sur messire Guillaume de Salvert, seigneur dudit lieu, La Rode, Marzès, etc., à la requête de messire François de Laforest de Builoin, docteur en théologie, curé de Savène et père temporel des Cordeliers de La Cellette, le sieur Barthélémy Sixte, marchand, étant fermier des terres de Lagarde. — Eaux du chemin public du village de Droulias, paroisse de Peyrelevade, disputées entre Jean Lepetit et autres laboureurs du même village. — Demande en avération de bail à ferme par le marquis de Soudeille contre Jean-Michel Demarty des Fabres, lieutenant en la juridiction de Margerides. — Entre Charles-Urbain de Bonnemare, sieur Des Houssées, receveur des tabacs à l'entrepôt d'Ussel, et Pierre Chabanes, juge de Laborde, pour prêt d'un louis d'or.

B431. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1750 — Plumitifs des audiences : lecture et publication de l'édit concernant les établissements des gens de mainmorte. — Renonciation par messire Antoine Bonnet de la Chabane, maire perpétuel de la ville d'Ussel, au privilège de porter ses causes devant le Sénéchal royal de Tulle, en sadite qualité de maire. — Avération de promesse entre messire Martin Vialatte, syndic de l'hôpital d'Ussel, Mathieu Vialatte, cavalier de la maréchaussée, et messire Jean de Fontmartin, écuyer, sieur de La Mauriange. — Homologation d'avis de parents, sur requête présentée par messire Gaspard-Germain Combarel du Gibanel, seigneur de Belle-garde et de La Charlane, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de la marine, et de dame Angélique Du Quesnay, son épouse. — Rente de 9 livres appartenant aux Minimes de Bort, due par demoiselle Marguerite Destève, de Neuvic ; révérend père Adrien, supérieur desdits religieux. — Saisie-arrêt entre les mains de messires Guillaume et Charles de Lagrange de Tournemire, père et fils, à la requête de sieur François Delestable, bourgeois de Neuvic. — Conflit de juridictions à l'occasion de deux procès-verbaux dressés pour la même affaire, au lieu de La Roussille, l'un par Léonard Estrade et Martial Talin, procureur de l'Ordinaire de Ventadour ; l'autre par M^e Pélissier, procureur en l'Ordinaire de Neuvic et Peyrou.

B432. (Registre.) — Petit in-folio, 74 feuillets, papier

1752 — Plumitifs des audiences : demande en retrait lignager entre Martial Michou, tailleur d'habits, et Antoine Moncourrier, aussi tailleur d'habits. — Poursuites de messire Jacques de Lacroix de Castrie, baron d'Anglars, contre ses tenanciers de Sazerette, Le Vert, etc. — Pré de Pascal, situé dans la franchise de la ville d'Ussel ; procès entre demoiselle Michelle Ronsel, veuve et héritière du sieur François Désortaux, maître chirurgien, et Jean Monlouis, bourgeois, héritier de défunte sœur Jeanne Pascal, fille dévote du tiers-ordre de Saint-François. — Avération de promesse entre messire Louis Despinets, clerc tonsuré, messire Claude de Laborde, et Françoise de Lestrangé, son épouse. — Poursuites du marquis de Soudeille, contre ses tenanciers de La Chaussade, paroisse de Saint-Yrieix. — Rente de 3 quarts de seigle appartenant à l'hôpital d'Ussel, représenté par son syndic maître Martin Vialatte, directeur du collège de la même ville, due par maître Antoine Pradinas, docteur en médecine, sur le ténement de Sarsonnaix. — Publication de déclarations du Roi sur la création d'une noblesse militaire, sur la juridiction ecclésiastique, et d'arrêts du Parlement de Bordeaux sur l'instruction à l'égard des décrétés de prise de corps qui ont subi l'interrogatoire, les honoraires des avocats et les envois d'arrêts concernant les religionnaires. — Interrogatoire sur faits et articles concernant la sous-ferme du prieuré de Ventejol, pour les villages de La Frousse, Chambiges, Boumignac, etc. — Poursuites de maître François Magimel, curé de Darnets, en sa qualité de vicaire perpétuel des vicairies appelées des Sept, contre les tenanciers du village de Crousset. — Avération de signature pour Biaise Lagarde, marchand de la ville de Tulle, contre messire Antoine de Pouthe, seigneur de la Ville-du-Bois, et dame Monlouis de Mareille, son épouse, héritière de sa mère, dame Aimée de Sédières de Lentillac.

B433. (Registre.) — Petit in-folio, 52 feuillets, papier

1754 — Plumitifs des audiences : reprise d'instance pour le partage de la succession de demoiselle Jeanne Roubinet, veuve de messire Jean Chabanes, entre ses deux fils, messire Jean Chabanes, juge de Confolens, La Gastine et Rochefort, et messire Pierre Chabanes, juge de La Mothe et de Courteix. — Intervention de Mathieu Roussel, maître bâtier de la ville de Sarlat, en Périgord, en qualité de mari d'Hélène Faugeron, dans le procès occasionné par le partage de l'hérédité d'Antoine Faugeron ; interrogatoire ; coutume de distribuer du paia bis aux pauvres le jour des enterrements, et de rendre du pain blanc à l'offrande le jour des anniversaires ; somme de 6 livres 17 sous portée en compte pour ces deux dépenses. — Les héritiers du curé de Saint-Etienne la Geneste, contre la dame de Douhet de Laveix, veuve du seigneur de Laveix ; somme de 70 livres promise par écrit audit curé, pour rétribution de messes. — Tutelle de Pierre Bargy ; recours contre Jean Maisonneuve, sieur de La Coste, juge particulier de l'Ordinaire d'Égletons, son protuteur, pour obtenir l'argent nécessaire à ses études chirurgicales à Clermont ; provision de 100 livres, justification de l'emploi de cette somme. — Entre Joseph-Marlin Viole, marchand à Mauriac, en Auvergne, et les héritiers de feu messire Jean de Plaigne, curé de Sour-sac ; livraison de cierges et fournitures de bouche pour les prêtres assistant à l'enterrement. — Entre sieur Antoine Lascive, maître chirurgien et apothicaire à Neuvie, et messire Jean-Joseph de Plaigne, chevalier, seigneur de Lagarde ; les parties dudit apothicaire sont copiées au long sur le registre d'audiences ; drogues fournies au beau-père du défendeur, M. de Méalet.

B434. (Registre.) — Petit in-folio. 73 feuillet, papier

1755 — Plumitifs des audiences : poursuites de dame Louise de Sarrazin, veuve de messire Jean Dubois, seigneur de Louignac, comme héritière de François de Sarrazin, contre dame Jeanne de Rabanide, veuve de messire Jacques du Boucheron, comme cotenancière des ténements de La Serre et Lamorie. — Lecture et publication d'un arrêt du Parlement de Bordeaux qui permet à tous les seigneurs justiciers de se servir pour les reconnaissances de certains notaires royaux du ressort de ladite Cour. — Poursuite de messire Jean de Pontmartin, écuyer, seigneur de La Mouriouge, contre les tenanciers de Chantegril ; demande en garantie de ces derniers contre Léger Bonnet, Jean Moffrand, etc. — Copie de la déclaration du Roi du 18 octobre 1755 sur les arrêts du Grand-Conseil. — Compte entre demoiselle Antoinette Delmas, veuve de Jean Linarix, marchand, et Antoine Longevielle, du village de Longevielle, paroisse de Saint-Pardoux-le-Vieux. — Autre pour le même contre Blaise Mouly et Antoine Bouny, concernant un cheptel. — Autre pour sieur Pierre Moncorrier, notaire et procureur au Siège d'Ussel, et sieur Antoine Bouharde, marchand ; — achats de grains. — A la fin du registre : distribution des procès par écrit entre les officiers du Siège.

B435. (Registre.) — Petit in-folio, 73 feuillets, papier

1756 — Plumitifs des audiences : avération de promesse entre messire Pierre Bouchet, prêtre, ancien curé de Minestier, Port-Dieu, et sieur Antoine Lescrivain, bourgeois, mari de Françoise Monteil. — Poursuites du prince de Soubise, duc de Ventadour, gouverneur de la Flandre et du Hainaut, contre les tenanciers du village de La Vil-latte, paroisse d'Ussel, pour l'un des quatre cas, à cause du mariage de la princesse de Condé, célébré à Versailles le 3 mai 1753. — Du même, contre Martial Pauphille, bourgeois de Tulle, en exécution d'une sentence du juge ordinaire de Lagarde, contre divers tenanciers. — Entre les syndics de l'hôpital d'Ussel : Martin Vialatte et Pierre Longevialle, contre divers débiteurs des pauvres : messire Jean-François de Laborde, demoiselle Jeanne de Saint-Supéry, demoiselle Marie de Labrousse, veuve de Jean-Baptiste de Mornac. — Réquisitoire du procureur principal pour la publication d'un arrêt du Parlement de Bordeaux qui défend aux officiers des Sénéchaussées d'enregistrer aucun édit, etc., sans qu'il ait été visé par la souveraine Cour. — Publication d'un autre arrêt concernant la juridiction des Bureaux de Finances dans les Généralités. — Le curé d'Ussel, messire Pierre Laurent, bachelier en droit civil et canon, contre Marie Dubernard, cabaretière, pour le remboursement de 64 livres à elle prêtées pour son commerce. — Poursuites du marquis de Soudeille, contre ses tenanciers du village de Fouilloux, paroisse de Darnets ; du prince de Soubise contre ceux de Chaudergues, au village de La Rebière. — Enquête relative à des comptes entre Jean Chiniac, boulanger, et Jean et François Blanchet, père et fils. — Partage de l'hérédité d'Antoine George ; enlèvement de meubles par l'un

des héritiers, malgré le traité passé entre eux. — Dette de 200 livres contractée par billet d'écriture privée de messire Jacques de Lacroix de Castrie, envers dame Antoinette de Combarel, veuve de messire Jean-Gabriel Dubac, seigneur du Conderc. — Distribution des procès entre les officiers du Sièg.

B436. (Registre.) — Petit in-folio, 70 feuillets, papier

1757 — Plumitifs des audiences : lecture et publication de l'édit portant suppression des tabellionages dans l'étendue des justices et domaines du Roi. — Lecture d'un arrêt du Parlement de Bordeaux, du 17 décembre 1756, qui casse l'appointement donné par les officiers du Sénéchal de Limoges, par lequel est ordonné l'enregistrement de lettres de terrier obtenues par les religieux Bénédictins de la même ville. — Rente constituée de 50 livres, au capital de 1, 500 livres, par Michel et Pierre Bardinot, cabareliers, due à sieur Antoine Désortiaux, en sa qualité d'héritier de défunte demoiselle Michelle Ronzel, sa mère. — Poursuites du prince de Rohan, représenté par Antoine Lescrivain, son fermier, contre les tenanciers de Valiergues, Vernejoux, Tinière, Chiragol, pour l'un des quatre cas. — Moyen de récusation déclaré publiquement à l'audience ; insulte à justice, procès-verbal, protestation de M^e Barrot, avocat, remplissant les fonctions de juge en l'absence des autres officiers ; réserve de se pourvoir en Parlement. — Avération de promesse entre sieur Joseph Veilhan, bourgeois de Neuvic, et messire Joseph de plaigne, mari de dame Françoise de Chastagner. — Entre M^e Antoine Barrot, avocat, et sieur Joseph Barrot, son père ; promesse de livraison de bois de chauffage, le prix liquidé à 30 sous la charretée. — Le prince de Soubise contre les tenanciers de Charlus, le prince de Rohan poulies seigneuries d'Aix, Eygurande, etc. — Avération de promesse pour l'hôpital d'Ussel, contre messire François Labarre, seigneur de Saint-Germain ; — pour le syndic des daines Ursulines d'Ussel, M^e Antoine Chastagner, sieur du Theil, procureur principal audit Sièg ; interruption de prescription contre messire Etienne de Castrie.

B437. (Registre.) — Petit in-folio, 82 feuillets, papier

1758 — Plumitifs des audiences : reprise de l'instance interrompue par le décès de Catherine Eybraly, entre messire Antoine Forsse, vicaire de Sérandon, Joseph Forsse, marchand, et Gilbert-Vincent Eybraly, marchand. — Poursuites de messire Antoine Conchon, sieur des Chaussés, conseiller du Roi et son procureur en l'Hôtel-de-Ville d'Ussel, et de son fils, en qualité de mari de demoiselle Marie-Jeanne Pradinas, contre messire François Subrange et autres tenanciers des villages de Maspeytiou, Le Maurinage et La Bascoule, paroisse de Saint-Exupéry. — Entre Jean-Pierre Dusser, seigneur de Saint-Hilaire, La Vergne, Taurieux, etc, et les sieurs Géraud Bouteyrie et Jean Albiat, prévôt de Turenne, au bourg de Forges ; jouissance du pré de las Palieras, de la terre de la Croix et du bois de Garel. — Ordonnance d'apport de pièces pour sieur Bernard Delacoste, seigneur du Giroudeix, subdélégué de l'intendant du Limousin, et juge de Neuvic et Pevroux. — Poursuites du prince de Soubise contre les tenanciers du village de Vendangeai. — Hérité de Baptiste Pascal ; enfants mineurs ; autorisation de vente de meubles à la requête de Baptiste Pascal, au service de Mgr l'évêque de Tulle. — Avération de promesse entre messire Etienne de Castrie, résidant au château de La Mothe, paroisse de Latourette, et sieur Annet Sauty, bourgeois du village de La Jaloustre, paroisse d'Aix. — Déclaration d'abstention écrite et signée sur le registre par le lieutenant particulier dans la cause des sieurs Barrot et Pascal, parce qu'il a été médiateur des parties avant le procès. — Serment de M^e Jean Redon, notaire et arpenteur, chargé de mesurer et partager certains fraux (landes) au lieu de La Vialatte ; dans le procès entre messire Pierre Du Plantadis, lieutenant général à Ussel, et Antoine Bouharde, dudit lieu de La Vialatte. — Poursuites par le prince de Soubise contre les tenanciers du village de Paulet. — Distribution des procès entre les officiers du Sièg.

B438. (Registre.) — Petit in-folio, 80 feuillets, papier.

1759-1769 — Plumitifs des audiences tenues par messire Du Plantadis, lieutenant général, et MM. Demichel, sieur du Theil et Debay, conseillers : rente due aux prêtres communalistes d'Ussel (le curé, messire Pierre Laurent, syndic), par M^e Antoine Michelet, licencié ès lois, et demoiselle Catherine Barrot, son épouse. — Défense au greffier, sur réquisitions de l'avocat principal, de

délivrer aux parties aucune copie des appointements obtenus aux issues des audiences, s'ils ne sont signés de tous les juges qui ont délibéré, sans autres droits ni épices. — Vicairie de Lachaud et Saint-Georges ; arrérages de rentes dus à ladite vicairie sur le village de Mareille, par Marguerite Monlouis de Mareille, épouse du sieur Antoine de Pouthé, écuyer ; le prince de Soubise joint au demandeur. — Rente due aux prêtres communalistes de l'église paroissiale de Saint-Martin d'Ussel sur le village de La Montellerie, par Blaise Faugeron. — Entre sieur Jean Treich, bourgeois de Meymac, et Pierre Treich, chirurgien de la même ville ; plainte convertie en procès ordinaire (enquête), du consentement du procureur principal ; liste des témoins assignés. — Poursuites du marquis de Soudeille contre les tenanciers de La Gautherie et de La Vareille. — Comptes entre dame Marie de Bort de La Teyssonnière, veuve de messire Charles de Gain, seigneur baron de Linars, et messire Jean Dubois, seigneur de Margerides. — Pour Pierre-Louis Damarzid, sieur de La Serre, contre Jean Monlouis et sa sœur, fille dévote du tiers ordre de Saint-François ; obligation de 599 livres. — Lecture et publication de l'édit de septembre 1759 portant suppression de la subvention générale et établissement d'un nouveau vingtième. — Conflit de juridiction entre messire François Boy, sieur de La Combe, procureur d'office de Neuvic et Peyroux, et le juge bas justicier du prieuré de Saint-Etienne-la-Geneste ; action en réintégration ; il est ordonné provisionnellement que les scellés apposés par les officiers du prieuré dans la maison de Léonard Laubie seront levés par la justice de Neuvic, les autres appelés pour vérifier l'état desdits scellés. — Lecture et publication d'un arrêt du Parlement de Bordeaux concernant les fonctions de greffier en chef dans les Sénéchaussées et autres justices royales et de la déclaration du Roi relative aux biens des religionnaires.

B439. (Registre.) — Petit in-folio, 66 feuillets, papier.

1760 — Plumitifs des audiences : avération de promesse pour Michel Clédières, étudiant au collège de Tulle, et Pierre-Antoine Rondet, curé de Ventejols, contre Jean Chavaignac, bourgeois, et demoiselle de Saint-Supéry, sa femme. — Serment de François Gourrieyrou, expert nommé pour estimer les travaux faits par François Audy, menuisier, pour Antoine Bringaud. — Recours des tenanciers du village de La Monteillerie, condamnés à payer la rente, contre d'autres tenanciers du même village : Joseph Géraud, Antoine Monteil, etc. — Installation de messire Antoine Monlouis dans la charge de juge de La Fosse-Saint-Dionis. — Publication des lettres patentes portant règlement du don gratuit extraordinaire des villes et bourgs du ressort du Parlement de Bordeaux. — Installation de messire François Diouzidon dans la charge de juge de Charlus-le-Martinel. — Consignation de la somme de 1, 536 livres pour offes faites par les sieurs Delmas à François de Sarrazin, curé de Saint-Germain-le-Lièvre, messire Jean de Joussineau du Croiziat et le syndic de la confrérie des Pénitents bleus de Meymac. — Appel des boulangers de pain mollet d'Ussel contre des appointements donnés par le maire et les consuls ; nouveau règlement. — Règlement concernant les bouchers, vendeurs de volaille, etc. ; tarif de la viande : le bœuf à 2 sous 6 deniers la livre. — Règlement sur les poids et mesures, confiscation et 10 livres d'amende en cas de contravention. — Serment du commis-greffier, François Badour, praticien. — Avération de promesse de 900 livres, entre messire François Boy, sieur de La Combe, du village de La Roubigne, paroisse de Lamazière, fermier des cens et rentes de la châellenie de Neuvic, et messire Rozier Dufayet de La Tour, écuyer, seigneur de La Bastide. — Poursuites du prince de Soubise contre les tenanciers du village de Rotabour ; appel de la juridiction d'Anglars. — Propriété d'un étang disputée entre messire Etienne de La Croix de Castrie et dame Marguerite de Fontmartin de Lespinasse, dame de Saint-Pardoux, veuve de messire Jean Delpeyroux, seigneur de Murât.

B440. (Registre.) — Petit in-folio, 26 feuillets, papier

1763 — Plumitifs des audiences : ordonnance d'apport de pièces pour sieur Joseph Masson, seigneur du Mas, écuyer, garde de la poste du Roi, et messire Jean-Louis Delmas de Grammont, écuyer. — Le marquis d'Ussel, baron de Châteauvert, contre les tenanciers du village de Bourbouléix, paroisse de Saint-Exupéry ; — permis de contredire pour messire Antoine Vialle, seigneur de La Sépouze, lieutenant au Baillage de Bort, M^e Jean Vialle de La Sépouze, avocat au Parlement de Paris, baillif-juge de Bort, Jean Dumond et Marie Forsse, sa femme. — Avération de

promesse entre sieur Philippe Esclavard, habitant du lieu de La Porte, paroisse des Églises (de Treignac), et messire Jean Chabane, procureur à Ussel. — Appel en garantie de messire Raymond de Lavour par Pierre Rozier, notaire à Égletons, dans son procès avec Pierre Reignac, seigneur des Farges, habitant de la ville de Tulle ; reconnaissance de rentes dudit ténement des Farges. — Publications d'édits, l'un ordonnant le dénombrement des biens-fonds du royaume, l'autre permettant à toute personne de faire circuler les grains, farines, etc. ; d'un arrêt du Parlement de Bordeaux sur la remise des minutes des notaires décédés aux notaires en exercice. — Demande en séparation de biens par dame Marguerite Gorsse contre son mari messire Jean Dubois, écuyer, seigneur de Margerides ; ordonnance pour assigner les créanciers connus et inconnus dudit seigneur de Margerides. — Poursuites de M^e Antoine Sauty, notaire royal, seigneur de Chaslon, contre les tenanciers du lieu de La Jarrige.

B441. (Registre.) — Petit in-folio, 27 feuillets, papier

1764 — Plumitifs des audiences : jonction d'instance entre Bernard Roussillon, demoiselle Jeanne Fazillac, son épouse, messire Roger Du Fayet, seigneur de La Bastide, chevalier de Saint-Louis, et François Eybrail de Peyrissat, bourgeois. — Poursuites du sieur Conchon contre messire Charles de Tournemire, écuyer, en sa qualité de principal tenancier du village de Culinès. — Installation de François Badour dans les charges de notaire et procureur à Ussel. — Demande de provision par demoiselles Catherine et Marie Dupuy du Madiolet, contre dame Gabrielle Fenis de La Combe, veuve de feu François Chouveau, baron de Rochefort. — Le prince de Soubise contre les tenanciers du village de Reyt. — Refus du trésorier de la basoche de rendre compte des amendes, droits d'huissier et garde-palais et autres deniers, comme de coutume, la veille de Saint-Yves ; ordonnance du lieutenant particulier qui le déclare reliquataire de la somme de 15 livres. — Publication de la déclaration du 11 février 1764 sur les octrois. — Empoisonnement des deux rivières qui passent à côté d'Ussel, envoi du greffier au procureur principal, afin qu'il fasse le devoir de sa charge pour la vindicte publique. — Exécution des clauses d'un bail à ferme du domaine d'Eyboulet consenti en faveur de Jean Laboucheix, par messire Hiérôme de Bonnet d'Argères, seigneur de Laveix, et dame Françoise Loyac de La Bachellerie, son épouse, demeurant au château de Laveix, paroisse de Saint-Étienne-la-Geneste. — Publication de lettres patentes concernant le recouvrement des revenus des bénéfiques unis aux établissements des Jésuites, d'un arrêt du Parlement de Bordeaux qui défend aux préposés à la perception des droits domaniaux de prendre le sou pour livre sur les sommes adjudgées à titre de provision.

B442. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier

1764 — Plumitifs des audiences : poursuites de Jean Conchon, sieur de Lamazière, fermier de l'abbaye de Meymac, contre Antoine Verniangeal, Jean Monteil et autres tenanciers de Vergnalongias, paroisse de Saint-Fréjoux. — Poursuites de messire Jean-Baptiste de Mériconde, écuyer, seigneur de Favars, Saint-Maixant, Saint-Germain-les-Vergnes et Pennacors, et de dame Marie-Magdeleine de Lacaze du Laurent, son épouse, contre les tenanciers de La Vallade, habitant divers villages des paroisses de Neuvic et de Latronche. — Défense à tous les marchands d'aller sur les routes au devant des porteurs de gibier, beurre, œufs, etc. — Défense à tous clercs de postuler dans les justices subalternes sans avoir prêté serment devant le juge du lieu. — Ordonnance pour le ramonage des cheminées, au moins quatre fois par an, parce que les maisons sont couvertes en bois, et même en paille dans les faubourgs. — Défense aux personnes qui ne sont pas nobles ou pourvues de charges de placer des écussons sur leur maison le jour de l'enterrement de leurs proches. — Assignation devant le sénéchal aux syndics de l'hospice pour les forcer à rendre leurs comptes. — Publication de l'édit de novembre 1764, concernant les Jésuites. — Exécution d'une obligation de cent soixante et dix livres entre Antoine et Joseph Segeyral, frères, et le sieur Géral Redon, directeur de la poste. — Élargissement de Gabriel Rouchon, maître cordonnier, détenu dans les prisons d'Ussel à la requête de Léonard Blanchet, huissier royal, et de Marguerite Moncorrier, sa femme.

B443. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier

1765 — Plumitifs des audiences : procès en délimitation des Fraux (landes) dits de la Frousse et de Laval, et d'une terre appelée du Mazelier, entre M^e Antoine Monlouis, juge du Bazaneix, et Pierre Moucourrier, notaire et procureur. — Poursuites de Germain Chastanier de La Chastaigneraie, évêque de Saintes, en qualité de prier du Port-Dieu, contre les tenanciers des villages de Giroux, Montmège, Montsoubre, Montsoustre et Bassejoux. — Trop perçu par le greffier de la juridiction de d'Égletons, taxe rectifiée souverainement. — Elargissement de Joseph Bosse, du village du Freysse, paroisse de Margerides, sur appel de la juridiction de La Gane ; suite d'une rixe au bourg de Veyrières. — Exécution d'une promesse de 87 livres sous signature privée, entre sieur Jean-Baptiste Mornac, prévôt des chirurgiens d'Ussel, et Joseph Roche, cavalier de la maréchaussée. — Compte de cheptel entre Martial Michon, marchand à Ussel, et François Bordas ; enquête. — Avération de signature entre sieur Jacques Cayre, praticien, et sieurs Jean et autre Jean Monlouis, père et fils, bourgeois. — Succession de Jean Pascal, mari de Marguerite Daubard ; effets mobiliers enlevés par elle et son frère, curé d'Alleyrat, procès avec Jean Pascal, maître vitrier. — Publications de trois arrêts du Parlement de Bordeaux, concernant : la signification des arrêts obtenus sur requête, le tarif des notaires, les dégâts commis dans les bois par les bestiaux.

B444. (Registre.) — Petit in-folio, 26 feuillets, papier.

1765 — Plumitifs des audiences : prestation de serment par M^e Antoine Méchin, praticien, comme greffier-commis. — Interrogatoire sur faits et articles de François Joulot à cause d'une demande en dehors de quittance finale contre lui formée par messire Pierre Lâchèze, curé de Boucheresse. — Possession de landes, appelées de Peuch-de-Faux, disputée entre Antoine Bonnefont, laboureur, et messire Jean-François de Laborde, seigneur de Grancher. — Entre sieur François Parent, bourgeois et négociant de Limoges, et demoiselle Jeanne Labrousse, veuve de M. de Badour, docteur en médecine : cession de créance de 83 livres audit Parent, par Louis-Michel Bernard, marchand à Ussel. — Nomination de commissaires de police provisoires pour les faubourgs de Bourbounoux, Duché, du Thuel, de Masset, dans les deux quartiers de la ville, la grand'place et bac de la grande fontaine. — Installation de M^e Jean Cayre dans les charges de notaire et procureur à Ussel. — Publication de l'édit de suppression des offices de présidents des Présidiaux, des lettres de surrannation pour l'enregistrement de la déclaration d'avril 1763, sur les emprunts des communautés, de la déclaration concernant le droit de fret sur les vaisseaux étrangers. — Poursuites de l'évêque de Saintes pour paiement de droit de lods et vente, arbres du ténement de Confolent, paroisse du Port-Dieu ; 5 sous pour livre et cire. — Demande de restitution de dot par Marie Gourrierou, veuve de Pierre Valatte, contre son beau-père ; 300 livres et quelques hardes. — Dette de 26 livres envers messire Annet Dumas, sous-brigadier des mousquetaires du Roi, chevalier de Saint-Louis, habitant au château de Soulage, paroisse de Saint-Chamant. — Ampliation et élargissement de Jean Poulot, maréchal-ferrant, à la charge de se représenter à première réquisition ; appel de l'Ordinaire de Ventadour.

B445. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1765 — Plumitif des audiences : élargissement de François Monange, du village de Vermillard, paroisse de Sérandon, détenu dans la prison de Peyroux à la requête de Jean et Léonard Bordes. — Avération de promesse pour messire Firmin Barbier de Villeneuve, écuyer, entre Jean Pascal, vitrier. — Hérité de feu messire Raymond Martin, archiprêtre de Saint-Exupéry ; legs de 400 livres en faveur du sieur Antoine Désortiaux, garçon chirurgien. — Le procureur principal entre les revendeurs et les revendeuses d'Ussel, contravention à l'ordonnance de police qui défend d'aller au devant des porteurs de denrées sur les avenues de la ville ; distribution de l'amende entre les cavaliers de la maréchaussée, les huissiers, le geôlier et le fisc. — Compte du sieur Jean-Baptiste Mornac, maître chirurgien, pour la maladie d'un métayer des dames Ursulines d'Ussel, les visites hors ville, 15 sous. — Plaintes en subornation de domestique. — Publication d'un arrêt du Parlement de Bordeaux qui défend à tous prêtres d'adhérer à certains écrits nouvellement publiés. — Avération de promesse de diverses sommes, entre messire François Dulac, abbé de Bonnaygue, et M^e Annet Sauty, notaire à La Jaloustre. — Ordonnance fixant un jour pour une nouvelle adjudication du droit de vendre la viande pendant le carême, à cause d'un mandement qui permet de

faire gras quatre jours par semaine. — État des dépens avancés par Antoine Dousoubras dans son procès avec Pierre Laval.

B446. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1766 — Plumitif des audiences : contestation de droit de justice par Blaise Détour, laboureur du village de Chas-Ions, entre le sieur Sauty, notaire royal ; d'après l'examen d'une reconnaissance de 1497, il est reconnu haut, moyen et bas justicier dudit village de Chaslons. — Compte entre le sieur Joseph Savaudin, bourgeois et marchand de Treignac, et Pierre Martinot, praticien à Ussel. — Poursuites du prieur commandataire de Saint-Étienne-la-Geneste, messire Champflour, chanoine de l'église cathédrale de Clermont-Ferrand, contre les tenanciers du village des Chaumettes. — Compte entre Jean Parquet, demoiselle Françoise Boisse, sa femme, et M^e Louis Bonnet de Marty, sieur des Fabres, notaire et arpenteur. — Avération de promesse entre le syndic des Pénitents blancs de Neuvic, sieur Jean-Baptiste Dupuy de Marquez, docteur en médecine, et le curé dudit lieu ; messire Jean-Baptiste Bonnot, docteur en théologie. — Enregistrement de l'arrêt du Parlement de Bordeaux, portant prestation de serment de messire Jean Brivial, seigneur de La Vialle, comme avocat. — Provision alimentaire pour Antoine Mombellet, contre Pierre Mombellet, son père, tous deux cardeurs de laine. — Plainte de la fermière du four banal d'Ussel, contre les boulangers de pain à corne ou pain broyé, qui cuisent ces pains dans leur boulangerie. — Réquisition de l'avocat principal contre les cabaretiers au sujet du prix du vin, fixation de tarif : vin du Limousin à 7 sous la pinte, vin d'Auvergne à 6 sous. — Entre messire Etienne Després, seigneur du Lhéry, conseiller au Présidial de Tulle, et messire Jean-Louis Delmas, seigneur de Gramond, avocat ; dette reconnue envers son fils dans son contrat de mariage avec la demoiselle Villemonteil. — Poursuites de messire Pierre-Léonard Demichel contre les tenanciers de Bazaneix, au mas d'Eybrail.

B447. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1766-1767 — Plumitifs des audiences : avération de promesse entre dame Marguerite Fontmartin de Lespinasse, messire Jean de Monamy, écuyer, seigneur de La Courtine, et messire Julien de Monamy, résidant au château de Mirambel. — Difficulté pour le paiement des cloches de Neuvic ; somme de 450 livres promise au fondeur par la fabrique. — Publication de la déclaration du Roi portant défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. — Avération de signature pour sieur Pierre-Jean Treich, ancien chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand, habitant de Meymac. — Réception du sieur Jean Bouhaud, praticien en l'office d'huissier à Ussel. — Procès entre messire François Vialle, curé de Saint-Victour, et Jean Gourrieyrou, sculpteur et menuisier ; prix de travaux exécutés dans ladite église. — Serment décisif sur le contenu d'une quittance égarée, entre messire Joseph de Plaignes, l'abbesse de Bonnesaigne, dame Gabrielle d'Ussel de Châteauvert, et l'une de ses religieuses, la dame de Saint-Félix de Mealaret. — Recommandation au juge de Mortegoutte de faire précéder ses sentences d'un appointement d'autorisation dans les cas nécessaires. — Installation de messire Jean-Baptiste Delmas, écuyer, seigneur de Nougénas, coseigneur de La Rebière et du Mont, avocat, dans la charge de lieutenant particulier au siège d'Ussel. — Réception de Jean Pradinas en l'office d'huissier à Ussel. — Élargissement de Léger Coutensouzas, chapelier, sous caution juratoire. — Lecture d'un arrêt du Parlement de Bordeaux concernant la cote morte des curés.

B448. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier

1767-1768 — Plumitifs des audiences : publication de la déclaration du Roi qui accorde des encouragements à ceux qui défricheront les landes. — Poursuites du prieur du Port-Dieu contre les tenanciers du village de Confolent, paroisse de Saint-Martin-du-Port-Dieu. — Publication de lettres patentes concernant le droit d'aubaine. — Le jardin du sieur Claude Fenouillac, situé à Ussel, quartier de la halle, ravagé la nuit par des maraudeurs. — Publication de l'édit concernant les arts et métiers. — Dépôt de valeurs mobilières importantes entre les mains de messire Louis, marquis de Fontange, seigneur du Chambon, par demoiselle Martiale Dutour, femme du sieur Jean Dumas, procureur à Neuvic, pour être remises après sa mort à un de ses fils, dont ledit seigneur était parrain ; refus défaire compte desdites valeurs ; interrogatoire sur faits et articles. — Avération de

promesse entre Jean Malaud, muletier et marchand de vin à Ussel, et messire Antoine Depouthe, écuyer, seigneur de la Ville-au-Bois, au château de Mareille. — Compte de grains entre le sieur Antoine Barrot, avocat en la Cour, juge de La Gane et de La Mothe, et Léger Estramareix, du village de Bédabour, paroisse d'Ussel. — Publication de l'édit permettant le commerce en gros à toute personne, les magistrats exceptés.

B449. (Registre.) — Petit in-folio, 22 feuillets, papier.

1768 — Plumitifs des audiences. — Poursuites entre les tenanciers dépendant du prieuré de Saint-Étienne-la-Geneste, au nom du prieur commendataire messire Joseph Champflour, chanoine à Clermont-Ferrand. — Publication de l'édit du Roi, explicatif de celui de 1764, portant suppression des présidents des sièges présidiaux. — Rente de 400 livres due à l'hôpital d'Ussel par les auteurs de Joseph Roche et de Charles Viallemonteil. — Poursuites du comte de Sainte-Fortunade contre les tenanciers du village du Mont, dite paroisse ; de messire Jean-François et Pierre-Léger de Laborde contre les tenanciers du village de Loche. — Installation du sieur Antoine Redon, praticien, dans l'office de greffier à Ussel, suivant bail passé par procuration avec le prince de Soubise ; protestation du lieutenant particulier, Delmas de La Rebière, pour cause de l'omission de deux clauses dans ledit bail : nécessité d'enregistrer à Ussel et obligation d'avoir un commis capable.

B450. (Registre.) — In folio, 30 feuillets, papier.

1768 — Plumitifs des audiences : publication de six lettres patentes concernant le droit d'aubaine. — Appel de la juridiction du prieuré de La Fage ; vérification d'écritures entre sieur Antoine Mas et sieur Martial Aigueperse. — Interprétation de clauses du contrat de mariage de messire Augustin de Tournemine et demoiselle Marie de Bonnot de Bay. — Publication de la déclaration du Roi relative à l'exécution de l'article 12, titre XXV de l'ordonnance de 1670. — Élargissement de Jean Teyssier, meunier au moulin de La Coste, prisonnier volontaire, et de Georges Lignareix, laboureur du même village. — Délégation de créance au curé de Merlines, par dame Marie-Louise de Lamothe du Boucheron d'Ambrugeat, veuve de messire Joseph de La Brousse, au château de La Garde, paroisse de Merlines, contre messire Etienne de Castrie, baron d'Anglars. — Installation de messire Géraud Cellarier dans l'office de lieutenant du marquisat de Saint-Chainant. — Lettres de répudiation pour la succession de Guillaume Rebière, accordées à sa fille, vingt-huit ans après le décès.

B451. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1768-1769 — Plumitifs des audiences : entre messire Etienne Linareix de Bonnefont, écuyer, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et M^e Antoine Barrot, avocat à la Cour, expert étranger à la province nommé par l'une des parties ; délai pour désigner un expert limousin. — Profit-défaut pour messire François Diouzidon, juge de la baronnie d'Anglars, procureur d'office de Mirambel et du prieuré du Port-Dieu, et procureur au Siège d'Ussel. — Gages d'un garçon bouvier : 30 livres, un chapeau, une chemise, une paire de culotte, bas et une charretée de bois. — Succession du sieur Meynard, curé de Saint-Julien ; procès entre demoiselle Léonarde Fraysse, femme du sieur Antoine Rondet de La Brousse, bourgeois de Corrèze, et messire Etienne de Castrie. — Avération de signature entre sieur Gabriel Chavastelon, marchand du village du Feyt, paroisse de Saint-Pardoux-le-Vieux, et sieur Jean Chadebech de Lajugie, bourgeois du lieu du Madiolet, paroisse de Saint-Remy. — Procès-verbaux de réception de cautions. — Réparations à l'église de Saint-Oradour, désignation du curé de Darnets comme expert dans les contestations élevées par le sculpteur. — Comptes entre Léonard Dubech, hôte de la ville de Corrèze, et Gabriel Gorsse, charpentier de la même ville. — Interprétation de clauses du contrat de mariage de Jean Chiniac et de Jeanne Audy ; énumération de meubles.

B452. (Registre.) — Petit in-folio, 22 feuillets, papier

1769 — Plumitifs des audiences : entre messire Jean La Selve du Chassaing, chevalier, seigneur du Chassaing et de Bity, et Léonard Combastel : appel en garantie des prêtres de l'église Saint-Pierre de Tulle. — Installation de François de Maugenot dans la charge d'huissier à Ussel ; copie de la commission du prince de Soubise contre-signée : Desjobert. — Avération de signature entre messire Joseph Randon de Châteauneuf, chevalier, baron de Saint-Exupéry, et messire Pierre Longevialle, seigneur de La Geneste, avocat. — Commission d'huissier, sergent de la châtellenie d'Egletons, pour Jean Machat, praticien, donnée par le prince de Soubise, alors gouverneur des villes et citadelle de Lille. — Fournitures faites par Léonard Chaufour, cabaretier à Meymac, au compte de M^e Mathieu Barlet, procureur d'office de la châtellenie d'Ambrugeat. — Publications d'arrêts du Parlement de Bordeaux concernant le droit de minage et la restriction de l'abus des monitoires. — Installation de M^e Pierre Rochefort dans les offices de notaire et procureur à Ussel ; enquête de vie et mœurs faite par Joseph-François Masson, garde de la porte du Roi, gouverneur de la ville d'Ussel. — Publication d'un arrêt du Parlement de Bordeaux sur la tenue des registres de la géôle. — Poursuites de messire Joseph de Bort, chevalier, seigneur de Pierrefitte, contre ses tenanciers du village de Saunac, paroisse de Saint-Julien-près-Bort.

B453. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier

1769-1770 — Plumitifs des audiences : tarif des droits de minage et de leyde levés par le fermier du duché de Ventadour ; une coupe par setier de tous les grains vendus à la halle, sauf l'avoine. — M^e Antoine Monlouis, procureur, nommé receveur des amendes de 3 livres pour fol-appel. — Réception de sieur Jean-Joseph Mathieu, comme géomètre et féodiste dans l'étendue du ressort du Sénéchal de Ventadour. — Élargissement de Jean Couder, sur appel de la justice de Lespinasse. — Commissions : de notaire à Saint-Bonnet-Port-Dieu pour Antoine Subrange ; de notaire et procureur à Ussel pour Antoine-Alexis Bonnot de Bay. — Vente d'office de notaire par lettres de change, entre M^e Benoit Roussange, et M^e François Redon, greffier du Port-Dieu. — Publication de l'édit concernant la levée du second vingtième. — Visite par experts de l'église et de la maison presbytérale de Latourette. — Vente d'une paire de pistolets, pour le prix de 12 livres, par M^e Jean-Baptiste Bouharde, huissier royal à Ussel, à M^e Annet Sauty, notaire à La Jaloustre. — Avération de promesse de 139 livres pour messire Michel de Brosse, lieutenant de grenadiers aux gardes-françaises, baron de Sainte-Sévère, seigneur de Confolent, Lagastine et Rochefort, demeurant à Paris, rue Saint-Benoît. — Publication d'un arrêt concernant l'approvisionnement des marchés. — Avération de promesse de 24 livres entre révérend dom Pierre Gorry, célièrier du monastère de Saint-Angel, et demoiselle Jeanne de Saint-Supéry.

B454. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier

1770 — Plumitifs des audiences : inventaire du mobilier laissé par François Baudry, bourgeois de Margerides, à messire François Duteil, curé d'Aix, dans la cure de ladite paroisse. — Copie de lettre du maréchal prince de Soubise, adressée aux officiers du Sénéchal de Ventadour, pour leur annoncer, qu'après avoir délibéré en son Conseil, il est prêt à intenter un procès contre la Sénéchaussée de Tulle, qui avait fait apposer les scellés au château de Saint-Chamant après le décès du marquis-d'Escars. — Avération de signature pour sieur Jean Cordienne, garde général de la Maîtrise des Eaux et Forêts du Limousin, aubergiste à Brives. — Publication de la déclaration du Roi concernant les cures des villes murées. — Poursuites de messire Philippe Couder Dubac, prieur de Valbeneyte, contre les tenanciers du village de Culines. — Installation de Jean-Baptiste Forsse dans les offices de notaire et procureur à Ussel. — Publication d'édits concernant les gages des officiers de la chancellerie. — Passage sur le pré de Sarsou, appartenant à messire Antoine Monlouis, réclamé par Mathieu Chaumeil, muletier. — Passage par le Champ Noir, dépendant du prieuré de Latourette, contesté à demoiselle Marie La Croix de Castries par messire Antoine Lacroze de Gibily, curé de ladite paroisse. — Compte entre messire Pierre Sauty, curé de Couffy, et Charles Bertrand, meunier au moulin de Diouzidon, interrogatoire.

B455. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1771 — Plumitifs des audiences : poursuites de messire Louis, marquis de Fontange, contre Léonard Beyne et Michel Manzagol, tenanciers du village de Lespinasse. — Provision de 400 livres accordée à dame Françoise de Loyac de La Bachellerie sur les biens de messire Hierosme de Douliet, écuyer, seigneur d'Algère, son mari. — Avération de promesse entre messire Jean Bouzonnie, conseiller du Roi, ancien receveur des tailles de la ville de Tulle, et messires de Laborde, père et fils ; séparation de biens dudit messire Pierre de Laborde et de dame Anne-Elisabeth de Menchaize, prononcés en audience extraordinaire. — Appointements en faveur de Mgr Germain Chateigner de La Chateigneraie, évêque de Saintes, en sa qualité de prieur du Port-Dieu, contre les débiteurs de feu dom François Faizillac, religieux dudit prieuré. — Avération de promesse entre Michel Coudert, marchand, du village de Confolent, paroisse du Port-Dieu, et Jean Gendre, sergent royal. — Plaintes de l'avocat principal sur les anticipations « immodérées » du Sénéchal de Tulle sur celui de Ventadour, notamment en ce qui regarde le marquisat de Saint-Chamant. — Condamnation du sieur Jean Monlouis, sieur de Ligeac, à payer la somme de 600 livres, due par obligation, à Laurent Vedrennes, ancien soldat au régiment de Bourbonnais. — Publication de lettres patentes sur le commerce des grains dans le port de Bordeaux. — Congé de bien jugé en l'Ordinaire de Neuvic entre messire Pierre-André Barret, chevalier, seigneur des Chaizes, de la ville de Gueret, en Marche, et Jean Rixain.

B456. (Registre.) — Petit in-folio, 66 feuillets, papier.

1771-1772 — Plumitifs des audiences : assemblée de parents en l'hôtel du lieutenant général, pour délibérer sur la pension annuelle et entretien des mineurs Pierre-Léonard et Jean-Louis Ducouder, jusqu'à leur majorité. — Dette de 6, 000 livres envers l'hôpital d'Ussel à la suite d'un contrat de vente par sieur Jean-Baptiste Mornac, médecin, et demoiselle Marianne Désortiaux, sa femme. . — Poursuites de messire Jean-Charles de Lauthonie, seigneur de Lagarde, contre divers tenanciers de la paroisse de Forgés. — Compte entre les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Meymac et sieur Joseph Lachaze, bourgeois, seigneur de Saint-Germain. — Retrait féodal de terres vendues à Jean Girard, obtenu par messire Jean de Joussineau, chevalier de Tourdonnet, mestre de camps de cavalerie, seigneur du Croiziac, Beyssac, Bonnefont, etc. — Comptes entre les fermiers du droit de layde, appartenant au prince de Soubise, Gérai, Antoine Redon, père et fils, et Claude Bousset, sous-fermier. — Avération de promesse entre messire François de Sarrazin, écuyer, docteur en théologie, ancien curé de Saint-Germain, et Marianne Sauty, veuve du sieur Cortial. — Règlement des eaux pluviales du village de Salleix, paroisse de Laval. — Le témoignage des mendiants est déclaré suspect. — Comparution au greffe, devant le lieutenant général, de Marianne Dupeyrou, laquelle déclare qu'elle tient pour honnête femme Marguerite Monteil, femme de Jean Gendre, huissier, à la suite d'un procès en injures ; procès-verbal signé de la main gauche par le lieutenant général pour cause d'accident constaté. — Procès entre Jean Gourrieyrou, sculpteur, et l'Hôtel-de-Ville d'Ussel, représenté par son procureur syndic, M^e Joseph Brival de Lavialle, au sujet du retable de l'église paroissiale.

B457. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1772-1773 — Plumitifs des audiences . compte outre l'évêque de Saintes, en sa qualité de prieur du Port-Dieu, et Jean-Baptiste Monlouis, fermier de certains fonds appartenant au chapitre de Brives ; hérité de dom Faizillac — Remise des meubles loués à messire François Mornac de Badour, principal du collège d'Ussel, par messire Firmin Barbier de Vileneuve, écuyer. — Installation de M^e Jean-Joseph Brival de Lavialle, avocat en Parlement, dans l'office de lieutenant particulier à Ussel. — Installation des principal, premier, deuxième et troisième régents du collège : Mornac de Badour, de Louvert, Lauly et Malpertuis ; copie des commissions émanées du prince de Soubise. — Poursuites de dame Gabrielle Féris de Lacombe, veuve, et de son fils Claude-Ignace Chouveau, baron de Rochefort, contre leurs tenanciers. — Installation de messire Jean-Baptiste Delmas, chevalier, seigneur de Naugenas, La Rebière et Le Mont, dans l'office de lieutenant général à Ussel ; lettre de Mrg le procureur général de Bordeaux, Dudon, ordonnant que le serment sera prêté à Ussel et non à Tulle. — Installations : de M^e Pierre Besse, comme notaire et procureur à

Egletons ; — du sieur Etienne Rédenat, comme juge de Saint-Chamant et de Moneau ; commission de Marie-Françoise de Polignac, veuve de messire François-Marie Pérusse d'Escars.

B458. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1773 — Plumitifs des audiences : poursuites de messire François Masson Dumas, écuyer, contre les tenanciers du village de Chasselin, paroisse de Saint-Sétiens. — Acquisition du domaine de Chabanettes par Pierre Damarzid de La Serre, brigadier de maréchaussée, saisie. — Installation de M^e Louis Dumas en l'office de notaire à Neuvic. — Avération de signature entre sieur Jacques Puyraymond, marchand du village de Reix, paroisse de Saint-Julien-aux-Bois, et M^e Annet Sauty, notaire. — Emprisonnement de deux marchands de la ville d'Ussel, par ordre du maire, défense au geôlier de recevoir aucun écrou sans avoir consulté le procureur principal. — Procès entre le tuteur honoraire de très-haut et très-puissant seigneur Adélaïde-Marie-Stanislas de Boisse, vicomte de Treignac, et demoiselle Françoise Monteil, veuve du sieur Antoine Lescrivain au sujet de l'exécution d'une promesse de 200 livres souscrite au profit du demandeur par ledit Lescrivain. — Enquête sur la valeur de pièces de monnaie anciennes trouvées et changées par les métayers du village de La Rivière.

B459. (Registre.) — Petit in-folio, 22 feuillets, papier.

1773-1774 — Plumitifs des audiences : défense au maire d'Ussel, messire Firmin Barbier de Villeneuve, de prendre le titre de lieutenant de police, qui appartient au lieutenant général de la Sénéchaussée, sous peine de 50 livres d'amende. — Procès-verbal de prestation de serment par tous les avocats et procureurs du Siège ; leurs noms. — Avération de promesse entre demoiselle Toinette Dalbois, Jean Bridât, son mari, marchand, de la ville de Bort, et demoiselle Marie Chaminade, bourgeoise, de la ville d'Ussel. — Autre pour sieur Mercure Filhol, bourgeois, contre M^e Etienne Galand, avocat. — Succession de Louis Ralitte, droits légitimaires de Jeanne Ralitte, femme de Michel Peuch. — Installation de M^e Pierre Moncorrier de Beauregard comme notaire et procureur à Ussel. — Procès entre Léonard et Antoine Grasset, père et fils, contre sieur Jean Gendre, notaire royal, pour fourniture de douze cadenas avec leurs clefs, pour l'étude dudit notaire. — Rétractation du sieur Jean Materre, bourgeois de Meymac, à cause des termes injurieux contenus dans des écritures signifiées à M^e Poisson, avocat en la Cour.

B460. (Registre.) — Petit in-folio, 58 feuillets, papier

1774-1775 — Plumitifs des audiences : poursuites de messires Charles et François Combarel du Gibanel, père et fils, contre les tenanciers d'Ampouillage et des Bournas. — Procès entre messire François de Monamy, seigneur de Mirambel, et messire François Blaizot, curé de Saint-Martial-le-Vieux ; il est ordonné que ce dernier rendra compte de sa gestion du moulin et de l'étang de La Gastine. — Permission provisoire au sieur Géral Redon, seigneur de La Mothe, de passer par le champ dit du Prieur, appartenant au curé de Latourette, pour conduire la terre nécessaire à sa tuilerie. — Avération de promesse pour haut et puissant seigneur Jacques de Valadie, marquis de Roussille, chevalier de Saint-Louis, contre François et Jean Clédières, mazeliers (bouchers), d'Ussel. — Publication d'un arrêt du Parlement de Bordeaux, du 13 mai 1774, qui enjoint aux sénéchaux et à leurs officiers de maintenir les peuples sous l'obéissance du Roi. — Ordonnance de communication de pièces entre demoiselle Marie-Catherine de Latour, fille de feu messire Roger de Latour, seigneur de Labastide, et dame Marguerite de Peyrissac, remariée au sieur Pierre Laporte, bourgeois, d'une part, et dame Marie-Jeanne Du Fayet de Latour, femme de messire Antoine Lemasson de Saint-Félix. — Avération de signature pour Marie Laporte, veuve d'Antoine Dousoubas, contre messire Léonard Faugères, prêtre et vicaire à Ussel, défaillant. — Publication des lettres patentes portant liberté du commerce des grains et farines dans l'intérieur du royaume — Installation de M^e Jacques Brousse, comme avocat au Siège d'Ussel, suivant arrêt du Parlement de Bordeaux.

B461. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier

1777 — Plumitifs des audiences : installation de M^e Moncourrier de Bcauregard, notaire et procureur, dans l'office de greffier au Siège d'Ussel. — Poursuites du fermier de la commanderie de Bellechassagne, Jacques Ferrand de Fromental, contre messire Guillaume Chassaing de Fontmartin, seigneur de Charlusset, principal tenancier du village de Doullange, paroisse de Saint-Pardoux-le-Neuf. — Requête verbale pour faire agréer Pierre Moncourrier comme commis greffier. — Avération de signature pour Joseph Durieux, cavalier de la maréchaussée à Ussel, contre Jean Gendre, huissier royal. — Procès contre messire Gabriel de La Monteille, abbé régulier de l'abbaye royale de Bonnaigue, et divers particuliers qui avaient acheté du blé de ladite abbaye. — Décharge, pour les commissaires établis sur les fruits du domaine de Pradeix, paroisse de Monestier-Port Dieu. — Permission accordée, par brevet du maréchal de Soubise, à sieur Antoine Mary de Germain, seigneur du Chassaing, de faire placer une tenture funèbre, avec ses armoiries, dans l'église de Combressol. — Mainlevée de la saisie d'un cheval pratiquée au préjudice de messire Pierre Moncourrier de Beauregard, à la requête des fermiers de la châtellenie d'Ussel et de Sarsou. — Publication de lettres patentes concernant l'abolition du droit d'aubaine en faveur de quelques principautés allemandes. — Emprisonnement d'un débiteur à la requête de sieur Jean-Baptiste Laselve, maître chirurgien. — Compte entre sieur Antoine Beaune, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi, et Jean-Baptiste Mornac, maître chirurgien à Ussel.

B462. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1777-1778 — Plumitifs des audiences : saisies, à la requête du prieur du Port-Dieu, contre les sous-fermiers du chapitre de Brives. — Avération de signature entre Mgr Pierre-Jules Dudon, procureur général en la souveraine Cour de Bordeaux, et M^e Jean-Baptiste Chabanes, notaire à Ussel, — Élargissement de Hélie Boy, détenu dans les prisons d'Ussel, à la requête de sieur François Boy de Lacombe, seigneur de Roussille, conseiller du Point d'honneur. — Publication de la déclaration du Roi sur les colonies. — Avération de signature entre sieur Martial Tramond, de Malpeuch, bourgeois de Tulle ; Jean Clozanges, curé de Liginac, et François Clozanges, bourgeois, du lieu du Peyroux. — Procès entre le concierge des prisons d'Ussel, Antoine Teixier, contre M^e Etienne Galand, avocat, et autres, pour frais de garde et de nourriture d'un prisonnier pour dette, 33 livres pour six mois. — Poursuites du fermier de la seigneurie de Margerides, Jacques Monteil, contre les tenanciers des villages de Palier, Nussejoux et Lavignac. — Avération de promesse entre messire Gabriel Puyhabilier, écuyer, seigneur de Leyrat, La Jarrige, etc., habitant la ville de Tulle, et sieur Farges, de Sirieix, bourgeois, habitant au château de Rocheforl. — Poursuites de Françoise Blanchet des Vergnes, veuve de messire Jean-François de Laforest, écuyer, seigneur de Bullion, contre les habitants du village de Montbellet, tenanciers de Rastabains et Chaspetit. — Partage de l'hérédité du feu seigneur de Murât, entre M^e Pierre Barrot, avocat, dame Magdelaine Lamothe de Flaumont, veuve, et son fils messire François de Murât, écuyer.

B463. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1778 — Plumitifs des audiences : publication de lettres patentes concernant les bénéfices à charge d'âmes. — Procédures entre messire Antoine de Pouthe, de La Roche-Aymon, seigneur de La Ville-du-Bois, Mareille, etc., et messire François Mornac, de Badour, curé de Saint-Dézery et vicaire de la vicairie de Saint-Georges, contre les tenanciers du Mont-de-Mareille ; déclaration dudit curé portant qu'il prend pour son compte tous les arrérages des cotes de rente. — Entre messire Joseph Amadiou, conseiller du Roi et premier échevin en l'hôtel de la mairie d'Ussel, et Joseph et Louis Roche, père et fils, relative à la possession annale d'une partie de landes appelées Les Pacheyroux. — Copie de lettre de répudiation concernant les hérédités de Pierre Bourrou et de Jean Taté. — Poursuite des fermiers de la terre et seigneurie d'Aix, dépendant du duché de Ventadour, contre le curé de Saint-Fréjeux-le-Majeur, au sujet d'une rente due par ledit curé. — Autres de l'ancien fermier de la seigneurie de Margerides, contre les tenanciers du village de Bessolles. — Installation de M^e Pierre Moncourrier, greffier commis, dans les offices de notaire, et procureur au Siège d'Ussel. — Lecture d'un arrêt du Parlement de Bordeaux qui condamne le greffier de Dax à restituer pour surtaxe des grosses d'expéditions, eu égard au nombre des lignes et des syllabes. — Publication de la déclaration du Roi concernant les gens de mer. — Poursuite de l'abbé de Meymac,

messire Louis de Saint-Val, contre les tenanciers du bourg de Chirac. — Renouvellement du serment des avocats, procureurs et huissiers du Sièges, après la messe du Saint-Esprit, « la main levée à Dieu et un genou en terre. » — Publication d'édits, déclarations, lettres patentes concernant la course, les inhumations dans les églises, la noblesse de Provence, les Jésuites, le droit d'aubaine ; et d'arrêts du Parlement défendant de mettre le feu aux bois et landes pour les défricher, aux religieux de quitter leur couvent. — Installation de messire Jean-Joseph Treich, sieur des Farges, comme juge de Bonnesaigne.

B464. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1779-1780 — Plumitifs des audiences : requête pour l'enregistrement du brevet de révocation de la lettre de cachet qui défend aux Ursulines d'Ussel de recevoir des novices. — Procès au sujet d'une vente de chanvre entre messire Joseph de Cosnac, seigneur du Tillet, demandeur, et François Bronde et Jean Bringand, son fils. — Poursuite du comte de Sainte-Fortunade contre les tenanciers du village des Trieux, paroisse de Lagarde. — Publication de déclarations du Roi sur la peinture et la sculpture, sur les assurances, et de l'édit portant suppression des droits de mainmorte et de servitude dans les domaines du Roi. — Installation de maître Jean Andrieu en l'office de procureur à Ussel. — Reprise d'instance entre sieur Michel Binet, seigneur du Mont et du Jassoneiz, et messire Joseph de Fénis, écuyer, seigneur du Tourondel. — Procédures entre haut et puissant seigneur Gabriel-Louis de Valon du Boucheron, comte d'Ambrugeat, lieutenant-colonel du régiment du Maine-infanterie, le curé de Neuvic, dom François Boutinot, prieur de Saint-Angel et plusieurs autres, défailants, au sujet de l'exécution d'une sentence du 17 juillet 1754, relative aux rentes du domaine de Ventegéol. — Poursuite du comte de Sainte-Fortunade, contre les tenanciers de Chauzeix, paroisse de Clergoux. — Publication de lettres patentes concernant les manufactures et le port des décorations, par des chanoines hors de leurs provinces.

B465. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

1780-1782 — Plumitifs des audiences : poursuites du chapitre de Brives, représenté par son syndic, messire François Sapiensis de Favars, chanoine, contre les tenanciers du bourg de Saint-Etienne-aux-Clos. — Poursuites de dame Françoise Blanchet, baronne de Confolens, contre les tenanciers de Bosjean, paroisse d'Alleyrat ; des fermiers de la seigneurie de Boussillon, contre les tenanciers de Charal. — Lettre de répudiation pour l'hérédité de Louis-Vaubourzeix. — Installation de Guillaume-Pierre Demichel dans l'office de conseiller au Sièges d'Ussel. — Requête verbale du corps des avocats pour qu'il plaise à la Cour ordonner que la lettre de M. le procureur général au Parlement de Bordeaux, concernant les fonctions de leur état en l'audience, soit exécutée suivant sa forme et teneur. — Installation de Pierre-Marc Monlouis, de Laval, avocat, en l'office d'avocat fiscal à Ussel. — Poursuites de dame Jeanne-Marie de Mellet de Veirac, veuve du marquis de Salavert, contre les tenanciers des villages d'Ardit, Cros, Soubros, etc. — Comptes entre Antoine Choriol, marchand, et François Lachaud, aussi marchand, habitant du lieu de La Bardoire, paroisse d'Ussel. — Entre messire Joseph-François Masson Dumas, écuyer, gouverneur de la ville d'Ussel, et sieur Jean Redon, bourgeois, seigneur de La Mothe. — Installation de maître Jean-François Moncourrier dans l'office de notaire et procureur à Ussel. — Publications : de la déclaration qui attribue à la société royale de médecine l'examen des remèdes nouveaux ; des lettres patentes concernant la marque des étoffes, les fonderies royales, la fabrication des toiles, etc. — Inventaire des meubles provenant de l'hérédité de Jean Arzelier et de demoiselle Clédières, sa femme. — Poursuites de messire Antoine Bonnet, de Chabanes, contre Antoine Rebeyreix et Jean Mignon, tenanciers de Friaudeix. — Procédure entre les adjudicataires des réparations de la cathédrale d'Ussel et Jean Gourrieyroux, sculpteur, pour prix des confessionnaux.

B466. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1782-1783 — Plumitifs des audiences : mise hors de Cour de messire Antoine-Sauveur de Valon, chevalier de Caux, capitaine de dragons, de l'ordre de Saint-Lazare : demande en réparation par Marguerite Monjanel. — Poursuites de messire Jean-Jacques-Léon de Valon, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Saint-Hyppolite, Fioux, Neyrat, etc., lieutenant des maréchaux de France, contre

divers tenanciers de la paroisse de Darnets. — Poursuites de messire François Comte de Combarel du Gibanel, chevalier de Saint-Louis, contre les tenanciers et cotenanciers du Monteil, paroisse de Sarran. — Compte entre Antoine Seunat, perruquier à Ussel, et maître Pierre Lafont, notaire royal ; 13 livres 10 sous pour neuf mois consécutifs d'accommodage, 45 sous pour une bourse à cheveux, etc. — Saisie au préjudice du sieur Antoine Désortiaux, bourgeois, seigneur d'Eybrail et de La Geneste. — Avération de signature entre maître Charles-Martin Moncourrier, prieur-curé officiel de Chénerailles, en Marche, et dame Marguerite Chassaing de Fontmartin, veuve de messire Jean Delpeyroux, de Bar, seigneur de Murât. — Vente de blé par maître Pierre Ternat, licencié en droit civil et canon, curé d'Ussel, à divers laboureurs de la paroisse de Saint-Fréjoux. — Poursuites du sieur Antoine Duval, marchand, habitant la ville de Tulle, fermier de partie des revenus du duché de Ventadour, contre les tenanciers du village de La Vergne. — Installation de maître Antoine Redon, notaire royal, dans l'office de notaire et procureur au Siège d'Ussel.

B467. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1783 — Plumitifs des audiences : entre messires Louis-Sébastien et Louis-René Marchal de Saincy, écuyers, économes généraux des revenus des bénéfices consistoriaux de France, et les héritiers de maître Antoine Montlouis, juge et régisseur des revenus de Port-Dieu ; saisie-arrêt de sommes déposées entre les mains du feu sieur Antoine Laveix par ledit Montlouis. — Installation de maître Antoine Marlinot dans l'office de notaire et procureur à Ussel ; serment d'usage de prêter gratis aux pauvres son ministère. — Poursuites de messire Jean-François de Clary, baron de Saint-Angel, seigneur de Lascaux, Le Boucheron, etc., contre les tenanciers du village de Cloup, ténement du Meysounial. — Installation de haut et puissant seigneur messire François Comte de Combarel en la charge et office de grand sénéchal du duché de Ventadour. — Procédure entre demoiselle Jeanne Brival, habitante de la ville de Tulle, et messire Dufaure, curé de Roziers, pour argent prêté. — Demandes en séparations de biens par dame Marie-Charlotte-Claudine Hautier de Villemonteix contre messire Antoine Delmas de Gramont ; par Marie Brun, contre Jacques Dumond. — Publications de lettres patentes concernant les règlements entre maîtres et ouvriers, l'abolition des droits d'aubaine, la noblesse des colonies. — Suspension d'un huissier pendant trois mois, à la requête de l'avocat principal, pour n'avoir pas donné copie de divers actes de son ministère.

B468. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1784 — Plumitifs des audiences : poursuites du comte de Tourdonnet contre les tenanciers de Vieillemoury, Bretenoux, La Dégealade, La Roche-Faraut, La Cheminade, etc. — Avération de signature entre le même Jean de Joussineau, comte de Tourdonnet, et messire François Monamy de Marniac, chevalier de Mirambel, capitaine de dragons. — Sentence pour dame Catherine-Claire de Salvart et messire François de Tourdonnet, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, contre François Lescure, marchand, au sujet de la réclamation d'une somme de 700 livres. — Demande en garde fiduciaire des biens d'Antoine Bouharde, absent de la province depuis dix-sept ans, formée par son père et ses frères et sœurs. — Serment d'expert prêté par Jean Montlouis, chargé de l'arpentement du village de Freyte, paroisse de Saint-Sulpice-les-Bois, par les tenanciers dudit village ; mise en cause du baron de Rochefort, de la baronne de Confolent, du prince de Soubise, de l'abbé de Meymac et du sieur Lachaze de Saint-Germain. — Copie d'un arrêt du Parlement de Bordeaux du 10 juillet, qui interdit de leurs fonctions tous les officiers du Sénéchal de Ventadour, Siège d'Ussel, et désigne pour les remplacer provisoirement des officiers du Présidial de Tulle ; cet arrêt est en effet transcrit par Chirac, le greffier de Tulle, sur la réquisition de Vialle, avocat du Roi. — Copie de l'arrêt du Parlement qui relève les Conseillers, l'avocat principal et le greffier de l'interdit prononcé contre le Siège ; copie de l'arrêt qui relève le lieutenant général ; de la requête dudit lieutenant général pour obtenir la réintégration dans son office ; mêmes pièces pour le procureur principal.

B469. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1784-1785 — Plumitifs des audiences : transcriptions : de l'arrêt du Parlement de Bordeaux qui lève l'interdit du Siège d'Ussel, de Lettres de notification dudit arrêt, de l'exploit de signification au

greffe du Présidial de Tulle ; continuation des audiences tenues extraordinairement par les conseillers assistés d'avocats. — Installation du sieur Marc-Antoine Laveix, praticien, dans les offices de notaire et procureur à Ussel. — Règlement pour la tenue des audiences. — Traité entre demoiselle Jeanne Clédière, veuve de M^e Jean Cayre, en son vivant procureur à Ussel, et sieur Jean Gendre, notaire royal, relatif à l'achat d'une maison. — Entre M^e Joseph Mornac de Badour, docteur en médecine, d'une part ; messire Guillaume Demichiel, sieur du Theil et de Saint-Dézéry ; messire Joseph Brival de Lavialle, lieutenant particulier ; serment décisoire sur une dette de 400 livres contractée par feu messire François de Badour, curé de Saint-Dézéry. — Enquête sur un compte à régler entre Etienne Chassaing, laboureur ; Joseph Hugon et Gabrielle Verger, sa femme, appel de l'Ordinaire de Saint-Dézéry. — Exécution du testament de Louis de Villemonteil Desjob, du village de La Molle, paroisse de Luziniac ; provision alimentaire à prendre sur les biens du défunt par dame Thérèse de Sarrazin de Lafosse, veuve de Jean-François Larfeuil, seigneur de Lacour ; sa signature.

B470. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1785 — Plumitifs des audiences : demande d'élargissement présentée par François Bachèlerie, scieur de long, détenu pour dettes. — Demande en retrait lignager par François Gourrieyroux, sculpteur, contre le curé d'Aix, messire François Dulheil ; offres à bourse déliée et deniers découverts (offres réelles). — Le métier de muletier n'exigeant aucune dépense d'apprentissage ne peut être donné à un frère cadet par son aîné, quand celui-ci est obligé par le testament de ses auteurs à payer une somme déterminée ou le prix d'apprentissage de son frère. — Avération d'écrit privé entre Marie Montbazet, veuve de Léonard Beyne, et messire Jean-Louis de Sarrazin, écuyer, seigneur de Grandrieux. — Installation de François Chabanes dans les offices de notaire et procureur à Ussel. — Poursuites du sieur Annet Sauty, seigneur de Châlons, contre les tenanciers dudit lieu de Châlons. — Hypothèque sur le domaine des Anouillards, appartenant à sieur Jean-Baptiste Goumot, mari de demoiselle Lombard, pour sûreté de la pension cléricale de messire Martin Lombard, vicaire de Saint-Exupéry. — Exécution d'une promesse de 2, 040 livres consentie par messire Charles Du Boucheron, seigneur des Manoux, avocat en la Cour, au profit de messire Antoine Bonnet, chevalier, seigneur de La Chabane. — Le lieutenant général Delmas de La Rebière reprend ses fonctions.

B471. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1785-1786 — Plumitifs des audiences : demande en garantie entre dame Marie Chauveau de Rochefort, veuve de sieur Léonard Boyer, du lieu de Vernéjoux, paroisse de Chamboulive, et messire Charles David, chevalier, seigneur de Balesme, marquis de Lastour. — Renouvellement du serment des avocats, procureurs et huissiers du Sièges. — Reprise d'instance entre le syndic de l'hôpital de Meymac, Joseph Lachaud, et messire Jean-Jacques-Léon, comte de Valon, seigneur de Saint-Hyppolite. — Condamnation d'un huissier, à rembourser les frais faits par lui dans une saisie « à cause d'ignorance crasse. » — Vente de deux prés, l'un appelé de la Grasse, l'autre le Pré-Vieux, situés près du pont de Croiziac, consentie par messire Antoine Poisson, juge de Meymac, à messire Jean de Joussineau, comte du Tourdonnet. — Rente annuelle de 25 livres due à l'hôpital de Meymac par messire François de Gain de Montagnac, seigneur de Grandrieux ; arrérages dus depuis cinq ans.

B472. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1786 — Plumitifs des audiences : demande en retrait lignager par demoiselle Marie Bredesche contre Jean-François Gardet, archer de la connétablie. — Poursuites des fermiers du prince de Soubise contre les tenanciers de Sainte-Marie-la-Panouse ; appel en garantie du sieur François Boy de Lacombe, seigneur de Roussille, lieutenant rapporteur du Point d'honneur. — Installation de M^e Charles Dousoubras, praticien dans les offices de notaire et procureur au Sièges d'Ussel. — Installation de M^e Pierre de Bonnot de Bay, avocat en Parlement, dans la charge de lieutenant particulier au même Sièges. — Séquestre des biens d'Antoine Marmonteil ; appel de l'Ordinaire d'Anglars. — Transcription d'une ordonnance du siège présidial de Tulle qui renvoie des parties

appelant de la juridiction de Pierrefitte devant le Sénéchal de Ventadour, comme relevant dudit Sénéchal. — Poursuites de messire Jean-Baptiste Des Laurens de Beaujeu, prieur du Port-Dieu, contre messire François Dubois, écuyer, seigneur de Margerides, au sujet d'une rente due audit prieuré par les aïeux dudit seigneur de Margerides sur le ténement de Dumond et l'étang de Vauric. — Poursuites de messire Claude-Ignace Chauveau, baron de Rochefort, contre les tenanciers de Clamoudet ; le chevalier de Croiziac appelé en garantie. — Publication d'un arrêt du Parlement de Bordeaux, concernant la procédure criminelle dans le cas de demande en ampliation formée par les accusés. — Prestation de serment d'avocat par M^e Antoine Labounoux Desvergnès, de Saint-Angel.

B473. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1786-1787 — Plumitifs des audiences : saisie du prix de ferme des domaines et moulin de Veuillac, à la requête de sieur Jean-Louis Hénard, prieur de Latourette et de Saint-Étienne-la-Geneste. — Avération de promesse pour sieur François Désortiaux, maître en chirurgie, contre Annet et Michel Faugeron, père et fils. — Poursuites du sieur Pierre Meilhot, bourgeois, et de demoiselle Delphine Dubois de Margerides contre les tenanciers de Liginiac, Lavignac, Margerides, Vigouroux, Saint-Julien et La Grange. — Poursuite de messire François Mornac de Badour, vicaire de la vicairie de Saint-Georges, contre les tenanciers de La Porte, Le Montcourrier, etc. — Les tenanciers du village de Tourondel, contre messire Jacques de Fénis de Tourondel, écuyer, chevalier de Saint-Louis, brigadier des gardes du corps ; appel de l'Ordinaire de Corrèze et Boussac. — Exécution de promesse pour messire Antoine Delmas, chevalier, seigneur de Loche, Le Loubeix, etc., lieutenant général en survivance, subdélégué de l'intendant de Limoges, contre Michel Peuch, laboureur du bourg de Saint-Dézéry. — Publication d'arrêts du Parlement de Bordeaux concernant la séparation de corps entre mari et femme négociants, et les polices de société sous signature privée. — Provision pour la survivance en l'office de lieutenant général au Siège d'Ussel pour messire Antoine Delmas. — Publication : de la déclaration du Roi concernant la vente des terrains destinés à servir de cimetière ; — des lettres patentes sur les privilèges de la juridiction du Point d'honneur ; — sur les élèves en chirurgie ; — d'arrêt du Parlement de Bordeaux interdisant l'inoculation dans l'intérieur des villes de son ressort. — Poursuites de messire Joseph Randon de Châteauneuf, marquis d'Apcher, contre les tenanciers de Saint-Exupéry.

B474. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1787-1788 — Plumitifs des audiences : avération de signature entre sieur Pierre Beaune et sieur Claude Beaune, bourgeois, seigneur de Chassignolles. — Profit-défaut pour messire Pierre Clément de Baluze, écuyer, procureur du Roi en l'Élection de Tulle. — Publication de lettres patentes portant abolition du droit d'aubaine. — Demande en relaxance formée par les tenanciers de Lollier contre les fermiers de la châellenie de Lachaud, Ussel et Sarsou M. Boy de Lacombe, seigneur de Roussille, prenant fait et cause pour les demandeurs. — Annonce de la mort du maréchal de Soubise par l'avocat du prince ; service à célébrer dans l'église d'Ussel et dans toutes les paroisses et bourgades dépendant de la Sénéchaussée de Ventadour. — Demande en provision par dame Jeanne de Lamothe de Quinçon, mariée à M^e Pardoux Degymard, médecin, contre messire Lamothe-Flaumont, chevalier, seigneur de Quinçon. — Demande en nomination de procureur tiers taxateur par Léonard Monteil, maître meunier. — Lecture de deux lettres du procureur général du Parlement de Bordeaux, annonçant la translation du Parlement à Libourne, lesdites lettres raturées sur le registre. — Poursuites de messire Pierre-Louis Guilloux de Saint-Val, abbé commendataire de Meymac, contre les tenanciers de La Durantie, La Roussane et La Terrade, village de Neuviaille. — Comptes entre sieur Antoine Désortiaux de La Geneste et messire Antoine Delmas de Gramont, relatifs à de l'argent prêté pour aller aux eaux. — Avération de signature pour très-hauts et très-puissants seigneurs Léonard, marquis d'Ussel, officier au régiment du Roi, et Jean-Hyacinthe, vicomte d'Ussel, chevalier honoraire de Malte, contre messire Antoine Bonnet, seigneur de La Chabane.

B475. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier.

1788 — Plumitifs des audiences : succession de feu Antoine Malpellat ; inventaire d'un mobilier de paysan. — Poursuites de messire Jean-Gabriel Meynard, chevalier, seigneur de Maumont et du Lieuteret, contre divers tenanciers de Teillac-Soubre, Ventejol, Les Veyres, etc. — Désignation du sieur Augustin Boulet, maître écrivain, comme expert en écriture dans un procès concernant la succession de feu Antoine Brousse, entre messire Guillaume Lalaye, archiprêtre de Ginel, et le fils du défunt. — Demandé en entérinement de lettres de restitution par messire Joseph-Marie Dubois, chevalier, seigneur de Corbès, et dame Jeanne de Terriou, son épouse, contre messire Jean de Lafageardie, chevalier, seigneur de La Praderie, chevalier de Saint-Louis, et messire Jean Mercure Geouffre de Chabrignac, chevalier, seigneur de La Jante. — Demande en inscription de faux incident par sieur Jean-Baptiste Cloup, entreposeur du tabac, contre divers habitants de Meymac, notaire, greffier, marchand, bourgeois, etc., décrétés d'ajournement personnel. — Renvoi devant l'Ordinaire de Neuvic du sieur François-Joachim Grenier, bourgeois, et de messire Germain-Gaspard Lacoste, seigneur du Giroudeix, juge général du duché de Ventadour. — Demande et élargissement par Martin Rouveix, dit Lafontaine, détenu dans les prisons du Siege ; décret d'ajournement personnel contre l'huissier à cause des nullités qui ont fait casser l'acte d'écrou.

B476. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1788 — Plumitif des audiences : renvoi de sieur Jean-Baptiste Baluze à ses fonctions de notaire royal à Maymac, à la charge de se conformer à l'avenir aux ordonnances royales. — Minute de contrat de cheptel retenue par sieur François-Régis Chaudergues au préjudice de messire François de Bort, écuyer, ayant pour curateur réel son beau-père, messire Joseph-Antoine de Tournemire, aussi écuyer. — Demande en réception de caution pour l'abbé de Bonnaygue. — Nomination d'office de curateur à demoiselle Marie-Anne de Chabanes, dans son procès avec messire Joseph-Mathieu de Cosnac, écuyer, seigneur du Tillet. — Poursuites de messire Joseph Parel d'Espérot, chevalier, seigneur de La Gane, capitaine au corps royal d'artillerie, contre les tenanciers des villages d'Eyzac, Le Ceppe et Le Vedeix. — Avération de signature entre le syndic de l'Hôtel-Dieu d'Ussel et messire Jean-Baptiste Chassain de Fontmartin, juge du Port-Dieu. — Demande en ampliation par Léonard Neuvielle, détenu dans les prisons d'Ussel. — Renvoi de sieur Pierre Laubie à ses fonctions d'huissier royal à Saint-Angel.

B477. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1788-1789 — Plumitifs des audiences : publication des lettres patentes concernant la tenue des Chambres de vacation, et de la déclaration du Roi qui fixe rassemblée des États Généraux au mois de janvier 1789. — Poursuites de messire Léon de Valon contre les tenanciers de Louvert, notamment contre messire Gabriel de Maumont. — Poursuites de messire Jean-François de Charlus de Laborde contre les tenanciers du village de Loche. — Conflit de juridiction avec le siège présidial de Tulle, à cause des appels du village de Saint-Julien-près-Bort. — Avération de signature pour messire François Mornac, de Badour, principal du collège d'Ussel, contre messire Guillaume Demichel, sieur du Theil et de Saint-Dézéry, conseiller. — Comptes entre messire Annet de Segonzac, chevalier, seigneur de Bouffiac et son métayer à Saint-Rémy. — Lecture d'un arrêt du Parlement de Bordeaux qui déclare nuls les délais judiciaires du 18 août 1787 au 25 octobre 1788. — Avération de deux promesses pour sieur Luc Duplessis, marchand drapier à Versailles, contre messire Augustin Dedouthe de La Roche-Aymon, chevalier, seigneur de Mareille. — Lecture de l'arrêt du Parlement portant réception d'avocat de M^e Jean Diouzidon, son installation à Ussel. — Poursuites de messire Joseph-François Masson Dumas contre les tenanciers de Maspeytioux et de Charlus.

B478. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1789 — Plumitifs des audiences : avération de signature entre sieur Jean-François Gardet, archer-garde de la connétablie, et messire François-Augustin Depouthe de Mareille. — Inventaire des meubles et habillements laissés à son décès par Marie Bordas, du lieu de Conzergues. — Élargissement de Léonard Lissac, marchand, détenu à Ussel. — Poursuites du chapitre de Brives, représenté par ses fondés de procuration Eschapaspe, Marbeau et Majour, contre les tenanciers du

village de la Fage. — Demande en élargissement de Jean Deschamps, laboureur, emprisonné pour dettes. — Ajournement personnel du sieur Jean-Baptiste Lacoste fils, se disant huissier et ne pouvant justifier de son titre. — Saisie-arrêt entre les mains de messire Antoine de Touremire, à la requête de dame Anne de Veyrière, supérieure du couvent de Notre-Dame de Bort, au préjudice de la dame Mathieu, veuve de Tournemire. — Lecture de la déclaration du Roi concernant les portions congrues et d'un arrêt du Parlement de Bordeaux contre une servante accusée de recèlement de grossesse, avec rappel des peines édictées contre ce crime par les ordonnances de 1556 et 1585. — Renouvellement du serment des avocats, procureurs et 'huissiers, après la messe du Saint-Esprit, célébrée dans la chapelle du collège.

B479. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1789 — Plumitifs des audiences : demande d'une provision de 600 livres faite par demoiselle Louise Monamy de Mirambel, pensionnaire au couvent des daines religieuses d'Ussel, à messires François et Jean-Louis de Monamy, père et fils. — Avération de signature pour sieur Claude Blatin, négociant de la ville de Clermont-Ferrand, contre messire Guillaume Demichel, seigneur Du Theil, conseiller à Ussel. — Publication de lettres patentes concernant la libre circulation des grains, les décrets de l'Assemblée nationale sur l'intérêt de l'argent, la loi martiale, la réforme de la juridiction criminelle, les chambres de vacation, les vœux monastiques, les certificats de réception de décrets, la distinction des ordres, etc. — Transcription de ces mêmes décrets, de la déclaration des droits de l'homme, etc. — Continuation des poursuites de messire Jean-François de Charlus de La Borde contre les tenanciers de Loche-Soustre (haut) et de Loche Soustre (bas).

B480. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1784-1787 — « Cahier où sont transcrits les jugements rendus à l'issue des audiences. » — Condamnation des tenanciers de Lavalatte à payer la rente foncière due à dame Marie Boyer de Bonnefont, dame de Montroux, épouse de messire Jean-Etienne Linareix de Bonnefont, secrétaire du Roi. — Rente annuelle de quatre setiers et deux quarts de seigle due à l'hôpital d'Ussel par les veuves de messires François et Léger de Laborde, écuyers. — Rente sur le ténement de Borde-Brune ; appel de l'Ordinaire de Mirambel ; condamnation de Jean Laguérite à la garantie. — Rente sur le village des Chaumettes due à messire Jean-Antoine-Félix de Plaigne, écuyer, seigneur de Malaret. — Règlement pour la mesure des grains entre les tenanciers de Châlons et le seigneur dudit ténement, Annet Sauty. — Appel de la juridiction de Saint-Chamant par sieur Joseph Parjadis, seigneur d'Auzès et La Bergerie, gendarme de la garde ordinaire du Roi. — Compte entre les anciens fermiers de la terre de Roussillon et divers tenanciers. — Palpe du ténement de Leymonerie, opposition à l'exécution par le seigneur de Saint-Hippolite. — Compte entre Jeanne Rabès, dite Tramond, et Jean Amblard ; appel de l'Ordinaire de Sainte-Fortunade. — Procédure pour réparation de dommages causés aux récoltes par les bestiaux entre sieur Antoine Mary, seigneur de La Jarrige, ancien gendarme, et Gabriel Saugerat ; appel de Meymac. — Condamnation du sieur Marien Romé à payer aux sieurs Pétiinaud, négociants à Limoges, la somme de 527 livres pour marchandises fournies à son frère, dont il est héritier. — Partage de la succession de Joseph Grabiaud.

B481. (Registre In-folio, 50 feuillets, papier.

1787-1789 — Jugements rendus à l'issue des audiences : poursuite de messire François Dubois, seigneur de Margerides et de Saint-Julien ; saisie de rentes sur divers tenanciers par sieur Pierre Meillot, bourgeois, pour une créance de 1, 400 livres, énumération de rentes dues aux seigneurs de Margerides. — Serment dérisoire sur un prêt de quatre louis réclamés par Jean Bazaud à François Bleuf. — Saisie de bestiaux à la requête de messire Claude-César de Braquillanges, écuyer, seigneur de Morte-Goutte ; appel de l'Ordinaire de La Rebeyrotte, Les Bournas et Ampouillage. — Saisie-arrêt à la requête des religieux de Bonnaygue, entre les mains de Marie Merly, au préjudice de François Vacher. — Procédure entre messire Claude-Ignace Chauveau, seigneur baron de Rochefort, et messire François-Marie de Joussineau, seigneur du Croiziat, au sujet de la rente du ténement de Clamoudeix, des Mazauds et de La Vedrenne. — Rentes sur le ténement de Vedeix

dues à messire Joseph Parel d'Esperut, ancien seigneur de La Gane. — Compte entre le sieur Jacques Puyraymond, marchand, M^e Annet Sauty et demoiselle L'Eybraly, sa femme. — Autre compte entre M^e Antoine Subrange, notaire, et Joseph Rebière de la Maison-Rouge, experts invités à boire et à manger avec l'une des parties, etc. — Succession de Léger Teyssier et de Jeanne Vergne, sa mère. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Margerides entre M^e Pierre Boudrie, notaire royal et expert, François Sougères, Etienne et Jacques Terriou.

B482. (Registre.) — Petit in-folio, 22 feuillets, papier.

1735-1737 — « Livre de présentations au greffe du Sénéchal de Ventadour, » contenant les noms des parties, à la marge, le nom de leur procureur et les défauts par eux pris à différentes dates, les mêmes que dans les plunitifs des audiences : messire Louis-Martial Borderie de Lavaur, seigneur dudit lieu, mousquetaire du Roi, de la seconde compagnie, habitant de Tulle, contre Léger Puyvarge ; — messire Jean Dubois, écuyer, seigneur de Margerides, ; — Joseph-Martin de Montlouis, seigneur de Mareille, habitant ledit château ; — le comte d'Apcher, seigneur de Saint-Exupéry ; — messire Guy d'Ussel, baron de Châteauevert ; — messire Jacques de La Croix de Castries, chevalier, seigneur baron d'Anglars ; — messire Léonard Meynard, assesseur-lieutenant au Présidial de Tulle, et dame Anne de La Croix de Castrie, son épouse. — Défaut pour S. A. Mgr le prince de Rohan contre M. de Saint-Jal, etc.

B483. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1737-1741 — « Livre des présentations. » — Défaut pour le prince de Rohan contre : messire François de Lastic, seigneur du Mont-de-Saint-Jal ; — haut et puissant seigneur messire Hector de Lévy, chanoine et comte de Lyon, seigneur de Saint-Martin, prieur commendataire de Saint-Pierre-le-Moutier ; — messire François-Martial de Fénis, écuyer, seigneur de Laprade, conseiller au Grand-Conseil du Roi, habitant Paris ; — M^e Louis Lombard, notaire royal, fermier de la commanderie de Feniers ; — messire Claude Damas, comte d'Anlezy, Saint-Jean, de Roquefeuille, Castelnau, Confolent, La Gastine et Rochefort, guidon des gendarmes du Roi, demeurant en son château d'Anlezy en Bourbonnais ; — Jean-Jacques Jolibert, habitant la ville de Tulle, ci-devant régisseur du duché de Ventadour ; — messire Jean-Hélie La Caze du Laurens, écuyer, lieutenant assesseur au Présidial de Clermont-Ferrand ; — messire Joseph de Lestrangle, seigneur dudit lieu et de Maignac ; — messire de Lagarde-Prailloux, conseiller au Présidial de Tulle ; — messire Gabriel de Clédat, procureur du Roi en la Sénéchaussée d'Uzerche, etc.

B484. (Registre.) — Petit in-folio, 80 feuillets, papier.

1741-1747 — Présentations au greffe : messire Antoine Chastagnier, seigneur du Theil, syndic de l'Hôtel-de-Ville ; — messire François de La Mothe-Flaumont, seigneur de Quinçon ; — messire Bertrand Grain de Saint-Marsault et demoiselle Françoise Grain, sa fille ; — François Col, prêtre-curé de Saint-Etienne-la-Geneste ; — messire Guillaume Lalaye, docteur en théologie, archiprêtre de Gimel, et messire Joseph Laval, vicaire de Gimel ; — messire Annet de Sarrazin, écuyer, seigneur de Lamorie ; — haut et puissant seigneur Louis Depaule, chevalier, seigneur de Soudeille, Le Lieuteret, Le Bazaneix, La Gane, etc. ; — sieur Jean-Jacques Jolibert, receveur des domaines du Roi ; — dame Jeanne-Françoise de Fontange, marquise de Montazet ; — messire Jean de Saint-Prieuch, seigneur de Saint-Mur, lieutenant général de police de la ville de Tulle ; — messire François Magimel, docteur en théologie, curé de Darnets, vicaire de la vicairie des Sept ; — dame Anne de La Farge, veuve de François Dexperts, sieur de La Borderie ; — messire Joseph Lalée, commissaire et receveur général aux saisies réelles du duché de Ventadour ; — haut et puissant seigneur Théodose d'Escorailles-Fontange, marquis de Roussille, brigadier des armées du Roi ; — dame Catherine de Beauverger, abbesse de Bonnesaigne ; — messire François Dulac, seigneur abbé de Bonnaygue ; — messire Jean-Martin Darche, seigneur del Peuch, lieutenant criminel au Siège de Tulle.

B485. (Registre.) — Petit in-folio, 34 feuillets, papier

1759-1763 — Présentations et défauts. On y trouve les noms de : messire Hector de Levy, comte de Lyon, prieur de Moustier-Ventadour ; — messire Jacques Lacroix de Castrie, baron d'Anglars ; — noble François de Costal, seigneur du Gat ; — Jean Beaune, tambour-major de la milice ; — M^e Antoine Sauty, notaire royal, châtelain de Flajat ; — messire Jean-Louis de Monamy, seigneur de Mirambel ; — messire Bosier du Fayet de La Tour, écuyer, seigneur de La Bastide ; — messire Hiérôme de Douhet d'Argelle, chevalier, seigneur de Laveix, et dame Françoise de Loyac, son épouse ; — messire Joseph de Cosnac, écuyer ; — messire Germain Chataigner de La Châtaigneraie, comte de Lyon, aumônier du Roi, prieur commendataire du Port-Dieu ; — messire Bernard Lacroix, ancien procureur fiscal de Ventadour ; — dame Louise de Sarrazin de La Besse, veuve de messire Dubois, seigneur de Lavignac ; — messire Claude Rebière, curé de Veyrières ; — messire Jean-Baptiste de Charmanière, prêtre, vicaire de la vicairie de Saint-Georges. — A la fin du registre, distribution des procès par écrit faite aux officiers du Siège par le lieutenant général : poursuites de messire Louis, marquis de Fontange, seigneur du Chambon, Saint-Hilaire, Cantecor, etc., contre les tenanciers de l'Espinasse. — Messire Jean-Baptiste de Mériconde, chevalier, seigneur de Favars, Saint-Germain-lez-Vergnes, Pennacor, etc. — Sieur Joseph-François Masson, seigneur du Mas, garde de la porte du Roi, etc.

B486. (Registre.) — Petit In-folio, 22 feuillets, papier

1762-1764 — « Registre des présentations. » On y trouve les noms de : dame Antoinette Chrétien, veuve de messire Antoine de Bonnet, écuyer, ancien capitaine de dragons au régiment de Nicolaï ; — sieur Brune, prêtre, chanoine et syndic du chapitre de Brives ; — Jean-Etienne Lignareix de Bonnefont, écuyer, garde de la porte du Roi ; — haut et puissant seigneur messire Marc-Antoine d'Ussel, chevalier, baron de Châteauvert, seigneur de Lagarde ; — sieur Michel Binet, seigneur du Jassoneix ; — messire Pierre Rozier, juge du Lieuteret et Saint-Yrieix ; — messire Etienne Rédenat, syndic des Ursulines d'Argentat ; — messire Jean-Guillaume Fontmartin de Lespinasse, ancien capitaine d'infanterie ; — révérendissime dame Léonarde-Gabrielle d'Ussel, de Châteauvert, dame abbesse de l'abbaye royale de Bonnesoigne.

B487. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1764-1766 — Présentations et défauts. On y trouve les noms de : messire Jean-Louis Delmas, écuyer, sieur de Gramond, et Pierre Ternat, curé d'Ussel, syndics de l'hôpital ; — messire Antoine de Pouthe, chevalier, seigneur de La Ville-du-Bois, et dame Marguerite-Aimée de Mareille, son épouse ; — messire Martin Dupuy de Grarnont, ancien officier d'infanterie ; — messires Charles et Guillaume de Tournemire père et fils, habitants du village de Celines, paroisse de Chirac ; — messire Jean-Baptiste-Delmas, seigneur de Nougenas et coseigneur de La Rebière ; — Jean Arancourt, cavalier de la prévôté du Limousin ; — messire Gabriel-Anne Dumas, écuyer, seigneur de Soulages, Lamarque, etc., chevalier de Saint-Louis, habitant au château de Soulages, paroisse de Saint-Chamans ; — messire Firmin Barbier de Villeneuve, écuyer, et dame Léonarde Bonnot de Charlus, son épouse ; — sieur François Ternat, procureur d'office de la ville de Mauriac, etc.

B488. (Registre.) — Petit in-folio, 26 feuillets, papier.

1766-1767 — Présentations et défauts. On y trouve les noms de : M^e Annet Sauty, seigneur de Châlons, notaire, de la paroisse d'Aix ; — messire François Dumirat, seigneur de Boussac et de Montroux, conseiller en la Cour des Monnaies de Paris ; — dame Marie de Laselve, épouse de messire Martial de Braquillanges, seigneur de Mortegoutte ; — messire Etienne Desprès, seigneur du Lhéry, conseiller au Présidial de Tulle ; — messire Jean-Baptiste Maynard de Lafaurie, écuyer, et Marie-Françoise Meynard de Combret, sa sœur, habitants de la ville de Tulle ; — demoiselle Marie-Angélique de Terriou, du Chaleix et du Monteil, fille de messire Arnaud de Terriou, au château de Chaleix, paroisse de Vitrac ; — du sieur Talin, bourgeois de la ville de Corrèze ; — Françoise Leymarie, habitant au château de Croupières, en Auvergne ; — demoiselle Marie Couffy, fille dévote de l'ordre de Saint-Dominique ; — Mc Pierre Treich, notaire ducal et procureur en la châtellenie de Meymac.

B489. (Registre.) — Petit in-folio, 34 feuillets, papier.

1767-1770 — Présentations et défauts. On y trouve les noms de : Gabriel et Léger Bardinot père et fils, meuniers du moulin de La Rebeyrotte ; — messire Guillaume de Font-martin, ancien capitaine d'infanterie ; — messire Léonard Faugeron, curé de Saint-Dézéry ; — messire François de Lavaur, chevalier, seigneur comte de Saint-Fortunade, Fontmartin, etc. ; — messire François Dulac, seigneur-abbé de Bonnaygue, vicaire général de l'ordre de Cîteaux, demeurant en son abbaye de Bonnaygue, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur ; — sieur Joseph Tramond, bourgeois de Tulle, fermier du maréchal de Soubise ; — M^e Rèdenat, notaire à Argentat, syndic des dames Ursulines de cette ville ; — Léger Madesclaire, piéton des tailles ; — messire Nicolas-Claude-Marius Hautier de Villemonteil, de Villelume et de Barmonteil, résidant en son château de Barmonteil, paroisse de Vernéjol en Auvergne. — Présentation au greffe de sieur Léonard Breton, bourgeois de Peyrevelade, déclarant que les commis du contrôle sont absents d'Ussel, requérant qu'affirmation de son voyage soit portée sur le registre ; même déclaration par Jean Dumas, procureur de la juridiction de Neuvic. — Distribution des procès aux officiers du Sièges.

B490. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier.

1772-1777 — Présentations et défauts. On y trouve les noms de : messire Jean-Joseph de Fenis, écuyer, seigneur de Tourondel ; — Martin Salaignac, bourgeois du bourg de Saint-Augustin ; — messire Pierre Parjadis, seigneur d'Auzes et de La Bergerie, plaidant contre les tenanciers du village de Chastres, même paroisse ; — dom Antoine Mathieu, syndic de l'abbaye de Bonnaygue ; — dame Jeanne Chassaing de Fontmartin, veuve de messire Pierre-Léonard Demichel, en son vivant seigneur du Theil et de Saint-Dézéry ; — M^e Pierre Salinat, avocat en Parlement, et dame Clémence-Geneviève de Plaigne, son épouse ; — les prieurs, sous-prieurs, conseillers et autres confrères de la confrérie des Pénitents bleus de Meymac ; — dame Louise de Sarrazin, veuve de messire Jean Dubois de Lavignac ; — sieur Géral Redon, bourgeois, seigneur de La Mothe, et M^e Antoine Redon, notaire royal, son fils ; — sieur Laporte de Lamoric, habitant de la ville d'Aubusson, en Marche.

B491. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1777-1780 — Présentations et défauts. On y trouve les noms suivants : Charles-Antoine-Martin Brivazat, bourgeois de la ville de Tulle ; — messire Gabriel Aubier de Montaille, seigneur abbé régulier de l'abbaye royale de Bonnaygue ; — M^e Léger Gimel, notaire royal, du lieu de Gimel, paroisse de Saint-Bonnet-Elvert, appel de la juridiction de Saint Chamans ; — messire Joseph Parel d'Espeyrut, chevalier, seigneur de La Chatonie, La Gane, etc. ; — sieur Joseph Hugon, maître chirurgien ; — messire Augustin de Tournemire, écuyer ; — Jean Gaubert, hôte du Lion-d'or, habitant de Tulle ; — Jean-Pierre Leblanc, marchand de la même ville ; — messire Claude de Bosredon, chevalier, seigneur comte de Chalus, Combraille, etc. ; — Pierre Béral, bourgeois et marchand de Tulle, appel de la juridiction de Neuville ; — messire François Blasiot, curé de Saint-Martial-le-Vieux ; — messire Joseph Mathieu de Cosnac, chevalier, seigneur du Tillet, Arzac, etc. ; — M^{me} la marquise de Salvart, tutrice des enfants de feu M. le marquis d'Ussel, demeurant à Paris ; — messire Pierre Du Boucheron, seigneur des Manoux, avocat en Parlement ; — messire Augustin-Joseph de Planchard, écuyer ; — sieur Pierre-Gilbert de Lorfeuil, sieur de Saint-Amant, etc.

B492. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1781-1784 — Présentations et défauts. On y trouve les noms suivants : messire François Dumirat, écuyer, seigneur de Boussac ; — messire François Sapientis de Favars, chanoine, syndic du chapitre de Brives ; — très-haut et puissant seigneur messire Joseph Randon de Châteauneuf, marquis d'Apcher, colonel de cavalerie et guidon de la gendarmerie de France ; — messire Jean-Jacques-Léon de Valon, chevalier, seigneur de Saint-Hyppolite, Fieux, Neyrac, etc., chevalier de Saint-Louis ; — dame Marie Lasselve de Braquillage, dame de Mortegoutte ; — sieur Antoine Dubernard, bourgeois, seigneur de Fondonnet, habitant le bourg de La Chapelle-Spinasse ; — M^e Pierre Perrier, avocat en Parlement, juge de l'abbaye de Bonnesaigne et de la châtellenie de

Davignac ; — sieur Jean-Joseph Testu, seigneur del Got, ancien gendarme de la garde, habitant la ville d'Argentat ; — messire Charles-Martin Moncourrier, prieur-curé official de Chèneroulle, en Marche ; — messire Antoine Blanchard, prêtre, principal du collège de la ville de Treignac.

B493. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier

1784-1789 — Présentations et défauts. On y trouve les noms suivants : sieur Claude Beaune, bourgeois, sieur de Chassagnoles, y habitant, paroisse de Valiergues ; — messire Antoine de Bonnet, chevalier, seigneur de La Chabanne ; — messire Gaspard Longevialle de La Geneste, curé de Neuville ; — messire Gabriel-Louis de Valon, comte d'Ambrugeat, lieutenant-colonel au régiment du Maine-infanterie, chevalier de Saint-Louis ; — M. le comte de Tourdonnet, mestre de camp ; — messire Joseph-François Masson Dumas, écuyer, garde de la porte du Roi, gouverneur de la ville d'Ussel ; — messire Jean-Baptiste Des Laurens de Beaujeu, prieur du Port-Dieu, capiscol de l'église d'Arles, en Provence ; — M^e Louis-Théodose Clercis, seigneur de Chartres, médecin ; — messire Pierre-Clément de Baluze, écuyer, seigneur de Montercie, procureur du Roi en l'Élection de Tulle ; — dame Jeanne de Terriou du Chaleix de Lachassagne, épouse de messire Joseph-Marie de Corbeix, chevalier, seigneur de Lavendaix ; — messire Jean-Mercure Geoffre de Chabrignac, seigneur de La Jante ; — messire Pierre Forest de Masmoury, curé d'Ussel ; — messire Joseph Parel, chevalier, seigneur de La Gane, capitaine au corps royal d'artillerie ; — M. de Lapommerie, ancien gendarme de la garde du Roi ; — messire Annet Comte de Segonzac, chevalier, seigneur de Rouffiat ; — messire Hélie de Lapommerie, seigneur de La Vaysse, ancien avocat du Roi en l'Hôtel-de-Ville d'Ussel ; — messire Jean-Antoine de Lapommerie, docteur en théologie, curé de Saint-Julien-près-Bort.

B494. (Liasse.) — 23 pièces, papier

1595-1675 — Sentences : absolution de François Laubie, accusé du crime d'homicide sur la personne de Guillaume Ralite, par Léonard Ralite, frère du défunt, le procureur principal joint, dépens compensés. — Congé de bien jugé pour l'Ordinaire de Corrèze entre Léonard Faugères et Léonard Mons ; — même sentence sur appel de l'Ordinaire de Ventadour entre Antoine Gâchon et Jean Chassagne ; hérédité de Catherine Gâchon. — Succession de François Goulet ; délivrance de legs, procès entre sa veuve, Françoise Couzergue, et Martial Delalys, tailleur d'habits. — Procès : entre Antoine Conchon, marchand, et demoiselle Anne Courtial, veuve d'Antoine Sicard ; succession dudit Sicard ; nouvelle estimation de ses marchandises ; — entre Léonard Deguilhen, docteur en médecine, mari de demoiselle Jeanne de Saint-Supéry, et sieur Jean Saint-Supéry ; partage de la succession de Léger Saint-Supéry, curé de Sainte-Marie ; — entre sieur Joseph Andral, bourgeois de Tulle, et Antoine Rumel, laboureur ; appel de la juridiction de Saint-Chamant, concernant un droit de pressurage, accessoire de la possession d'une vigne. — Demande en saisie, criées et interposition de décret par Jean Broussard, avocat en Parlement, entre François et Michel Terrade, exécutés. — Procès entre messire Jean Teyssier et messire François Delmas, sieur de Gramont, ci-devant procureur principal au Siège d'Ussel ; rentes du ténement de la Maison rouge et du Fraysse, village d'Arsac-Soustre. — Congé de bien jugé par l'Ordinaire de Neuville entre Pierre Nau-don et messire Christofle Dumas, seigneur baron de Neuville, premier président au Présidial de Brives.

B495. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1676 — Sentences : interposition de décret pour messire Léonard Dupuy, sieur de Biti, conseiller du Roi et lieutenant assesseur ès Sièges royaux de Tulle, contre Marguerite Plasse, veuve de Léonard Bonnefont. — Procès entre Antoine Chaverouche, fermier de la seigneurie de Bonnefont, contre Pierre Oudouze et autres habitants du village de Laval ; énumération des rentes sur le village de Laval, sur les ténements des Salles, de La Besse, des Mourchoux, de La Forêt, etc. — Interposition de décret entre Michel Fayolles et Martin Rastoils, notaire royal, exécuté. — Procès entre Jean Dubail, seigneur de Lajarrige, bourgeois de Tulle, et messire Charles de Fontanges, seigneur baron de Maumont et autres ; arréages de rentes. — Adjudication au profit de maître Jean Brossard, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, des biens de François et Michel Terrade ;

distribution du prix entre MM. Jean-Baptiste Spinasse, conseiller au Présidial de Tulle, et Jean Saint-Prieux, conseiller du Roi ; les héritiers de maître Dominique de Lasalvanye et autres, opposants. — Interposition de décret pour demoiselle Jeanne Méricot, séparée de biens d'avec François Sarrazin, écuyer, sieur de Saint-Dionis, contre ledit sieur Sarrazin et Anne-Marie de Lestrangé, seigneur de Maignac. — Condamnation des tenanciers du village de Lachaud à payer les arrérages dus à la communauté des prêtres de Meymac, représentés par leur syndic, messire Georges Lachaud. — Procès : entre Gilibert Embert, sieur de Sérillac ; demoiselle Marie de Sanguinières, sa femme, et messire Pierre Doudet, sieur de Coux, juge général du duché de Ventadour ; ratification d'une sentence du juge ordinaire de Ventadour concernant une conduite d'eau ; — entre Marguerite Laborlie, veuve de Gilibert, en son vivant docteur en médecine ; Guillaume Darriou, marchand, et Françoise Bonnot, sa femme ; réparations d'injures ; permission de faire afficher la sentence ; — entre Jean Fleyssat et M^e Jean Debernard , procureur au Siège de Tulle, concernant l'hérédité de feu Jeanpetit Saint-Jal, appel de l'Ordinaire de Corrèze.

B496. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1677 — Sentences : pour Antoine Chabrerie, Léonard Combret et autres, appelants d'une sentence de l'Ordinaire de Montagnac, contre Léonard Chabrerie et autres ; plainte en excès, le procureur principal joint ; — entre le cèlerier de l'église cathédrale de Tulle et les tenanciers du village de Mordelbos ; arrérages de rentes. — Serment dérisoire ordonné à la requête de M^e Martial Dupuy, procureur du Roi en l'Élection de Tulle, à Joseph Meynard , bourgeois de la même ville, cessionnaire des droits de Jean Mériconde, fermier de la seigneurie de La Jugie ; appel de l'Ordinaire de Champagnac-la-Noaille. — Droit d'habitation, de chauffage, etc., réclamé par le tuteur de François de Douhet contre dame Jeanne de Murat, veuve de Jean de Douhet, écuyer, seigneur de Marlhac, etc. — Demande en interposition de décret entre les ayants droit de Charles de Rodorel, écuyer, seigneur de Labrousse et Gourdon, tuteur des enfants de Louis de Laborde, contre Maurice Farge, laboureur du village de Loches. — Procès entre les tenanciers du village del Peuch et noble Antoine de Fontmartin, sieur de La Mauriange ; arrérages de rentes ; appel de l'Ordinaire de Saint-Victour. — Demande en désistât par Mc Guinot Boyer, entre Jean Arsac , laboureur ; appel de la juridiction de Charlus-le-Pailleux. — Interposition de décret entre messire Pierre Couderc, sieur de La Veyssière, conseiller au Siège d'Ussel, et les héritiers de Pierre Andrieu, les parents et créanciers de la succession opposants. — Demande en entérinement de lettres royaux en restitution par Pierre Arfoulières, marchand, de la ville de Meymac. — Succession de Jean Picard, procès entre messire Jean Dumond, juge de Corrèze et Boulhac, et les héritiers dudit Picard.

B497. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1678 — Sentences : entre Honorette Forsse, Miche-lette Chastrelot et Françoise Bussiérlette ; demande en excès et réparations d'injures ; permission de faire afficher la sentence. — Entérinement de lettres royaux en cassation de lettres de change pour sieur Joseph Binet, du lieu de Seringour, contre Pierre Bonnot et Marguerite Bessoles. — Procès : entre messire Martin Longevialle, juge de Saint-Victour, sieur de La Geneste, et Jean Bredesche, marchand, du village de La Vedrenne ; demande en retrait féodal d'un champ appelé Champ-Claux, acquis de Marguerite Pradines ; — entre le sieur François Chambrette et Jeanne Esclauze ; demande en excès à la suite d'exécution de sentence ; 20 livres de dommages et intérêts ; — entre messire Guy d'Ussel, seigneur baron de Châteauvert, Le Bech, etc., héritier de feu Gilibert d'Ussel, son père , prenant fait et cause pour les tenanciers du Bech contre les seigneurs de Monroux ; — entre messire Guy de Bar, chevalier, seigneur de Bar, Cadillac, Puy-Maroyt, etc., gouverneur pour le Roi de la citadelle d'Amiens, et Pierre Ceron ; demande en garantie contre le prévôt de Saint-Salvadour ; — entre les prêtres communalistes d'Ussel contre messire François Delmas, ci-devant procureur principal ; arrérages de rentes ; — entre Marguerite Goudounesche, veuve de Claude Prouzergues, et son frère ; demande en supplément de légitime sur les biens de Jeanne Chirol, mère commune.

B498. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1679 — Sentences : entre François Desamis, exempt de la grand'prévôté de Limoges, mari de Louise Polot, et Pierre Oudouze, Léonard et Martin Nouvialle ; paiement d'une somme de 100 livres ; — entre Jean Vergnes et Laurens Libouroux, tous deux pourvus du titre de procureur fiscal de l'abbaye de Meymac et Madesclaire ; gain de cause donné à Jean Vergnes. — Comptes entre Jean Chausson, maître cordonnier, de la ville d'Aurillac, cessionnaire des droits de messire Christofle de Chabanes, chevalier, seigneur de Curton, et messire Jean d'Escorailles, seigneur comte de Roussille, comme bien-tenant d'Éléonore De plas, son épouse. — Procès : entre Gaspard Montanier, maître tailleur d'habits à Ussel, et Dauphine Bonnet, concernant l'expillation de la succession de feu Montanier, mari de la défenderesse ; — entre messire Antoine Polot, juge de Saint-Exupéry, et demoiselle Suzanne Guanet, veuve de feu Michel Moncorrier, concernant une obligation de 80 livres souscrite par ledit Moncorrier. — Compte entre messire Jean-Joseph Jaucen, seigneur de Poissac, en qualité de mari de Jeanne de Plas, et Jean Dumond, juge de Corrèze, en qualité de receveur de la baronnie de Corrèze et Boulhac. — Procès : entre Antoinette Impérator, tutrice de ses enfants, et les détenteurs d'un pré appelé Impérator, faisant partie de la grande prairie d'Ussel. — Interposition de décret par messire Jean de Saint-Prieuch, lieutenant en la Vice-Sénéchaussée du Limousin, contre Etienne Lherbeil. — Entre messire Martial de Fénis, grand prévôt vétérinaire de l'église cathédrale de Tulle, président en la Cour présidiale de Tulle et les tenanciers de Meyrignac-l'Église et de la Combe. — Saisie au préjudice du sieur Bernard Danchie, bourgeois d'Argentat, au nom de Gilibert Bardon, sieur de Vallée, tuteur des enfants de feu messire Martial de Mary, vivant vice-sénéchal du Bas-Limousin.

B499. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1680 — Sentences : entre Léger Borie et Martin Pradinas ; appel de l'Ordinaire de Meymac, concernant une clause du testament de Pierre Rougerie en faveur de Martial Cisternes ; — entre Guinot Boyde, avocat ; Andrieu Lamoure et autres bien-tenants de Jean Goussaq, et Pierre Lamoure ; arrérages de rentes. — Procès de messire Antoine Lachaud, juge de Meymac, et demoiselle Antoinette Laval, sa mère, contre les tenanciers du village de Beyssette ; appel en garantie par ces derniers contre Michel et Jean Chassain, père et fils ; — entre Françoise Vigier, marchande, et Dauphine Moncourrier, femme de Jean Pontiq, boucher, hors du royaume ; autorisation par justice de toucher certaines sommes en l'absence de son mari ; — entre François Touron, maître chirurgien ; Jean Mondet et Antoine Chantegril, seigneur de La Vigerie, concernant les rentes des terres du Colombier et du Pratnoël ; intervention du syndic de l'abbaye de Carennac, messire Bernard Trapes ; appel de la juridiction de La Vigerie ; — contre messire Jean Teixier, docteur en théologie, curé du Puy-d'Arnac, et M^e Jean Lescrivain, avocat ; désistat d'une maison et paiement du mobilier ; — entre messire Jean Meynard, président en l'Élection de Tulle, demoiselle Jeanne Ceyrac, sa femme, et demoiselle Françoise Chaumeil, concernant l'hérédité de feu Jean Ceyrac. — Ordonnance d'Anne de Soudeilles, seigneur de La Gane, Gouteyric, Roussille et Roussillon, sénéchal du duché de Ventadour, pairie de France, établi à Ussel, pour l'entérinement de lettres de debitis obtenues en Parlement de Guyenne par Etienne Texier, conseiller en l'Élection de Tulle, contre Jean Grimel, ci-devant archer de la Vice-Sénéchaussée de Tulle, pour une somme de 500 livres. — Apuration des comptes de messire Antoine Bonnot, syndic de l'hospice d'Ussel, en présence des consuls François Barrot et Gabriel Diouzidon ; état des recettes et dépenses depuis l'année 1673.

B500. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1681 — Sentences : ordonnance de messire Anne de Soudeille, sénéchal de Ventadour, pour l'entérinement de lettres de debitis obtenues par Pierre Lacaze, contre Martial Vigne. — Procès entre Jean Bouharde, marchand, et sieur Jean-Baptiste Andral, juge de Couderq, Vincent Andral, docteur en médecine, Jacques Bédabourg, .etc. ; demande en réparation de griefs à la suite d'une sentence, relaxance des défendeurs ; — entre François de Lagarde, conseiller en l'Élection de Tulle, messire François Champaignac de Mirambel, et Léonard Duval ; rente du ténement de Lascombas. — Interposition de décret pour messire Jean de Saint-Prieuch, lieutenant en la Vice-Sénéchaussée de Tulle, contre Pierre Loche, procureur à Ussel ; distraction de certains biens saisis. — Procès : entre

révérende dame sœur Louise-Joseph Dubail, supérieure de la Visitation-Sainte-Marie, à Tulle , comme ayant droit rétrocedé par le seigneur de La Valette, d'une cession faite par le seigneur de Lachèze, et les héritiers de feu Lachaud, de Meymac, concernant une obligation souscrite par ledit Lachaud, au profit dudit seigneur de Lachèze ; — entre Etienne Téliol et Joseph Baliard ; demande d'entérinement de lettres royaux. — Parmi les sentences se trouve une copie du contrat de la vente d'un solier (galetas) au-dessus d'une maison du village de La Bredesche, consentie à Jean Linareix, par Durand Montagnier.

B501. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1700 — Appointements et sentences : entre messire Pierre Dusser, sieur de Saint-Hilaire, juge d'Argentat, et le sieur François Salles ; renvoi des parties à se pourvoir devant le rapporteur du procès, après avoir fait nommer un tuteur aux enfants de Jean-Baptiste Dusser ; — entre demoiselle Agnès Chirac, veuve de Jean de Mary, sieur de Laval, et Jean Sarrazin, écuyer, mari de dame Catherine de Mary, concernant une pension alimentaire de 100 livres. — Profits-défauts : pour dame Claude Levy-Ventadour, abbesse de Bonnesaigne, contre ses tenanciers de Lafage (la Fage), et ceux de Vialle-Moury ; — pour le fermier du prieuré de Saint-Étienne-la-Geneste, contre les tenanciers de Missou, de Faussou, del Portier et de Jouanel ; autre contre ceux du village de Chassac. — Procès : entre le syndic des prêtres de Saint-Pierre de Tulle, messire Louis Estorges, et sieurs Jean et Jacques Meynars ; appel d'une sentence du juge de Corrèze ; dispense de bail de caution par ledit syndic ; — entre l'abbesse de Bonnesaigne, contre Charles Du Boucheron, sieur du Bugier, et Jean Du Boucheron, sieur du Mas-de-Beyne ; rentes sur le ténement de Lafarge ; — entre les religieuses de Sainte-Claire-de-Brives, contre le sieur Sarrazin, écuyer, en sa qualité de seigneur des biens dotaux de Catherine de Mary, concernant le paiement d'une obligation de 147 livres souscrite par le père de ladite Catherine. — Comptes entre le sieur Salles, bourgeois, et messire Pierre Dusser, juge d'Argentat. — Interposition de décret pour demoiselle Marie Nochèze, contre le sieur Antoine Battut, maître chirurgien. — Congé de bien jugé de l'Ordinaire de La Mauriange, entre Antoine de Fontmartin, seigneur dudit lieu, et Marguerite Busseyrette, fille menette (dévote). — Demande de provision alimentaire par demoiselle Françoise Bonnet, contre messire Guillaume Pradinas, curé de Saint-Sestiers, héritier de feu Jean Pradinas, son frère. — Avération de promesse pour demoiselle Marie Dumas, femme du sieur Georges Thalamy, contre M^e Jean Pascal, notaire et procureur à Ussel.

B502. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1701 — Appointements et sentences : entre François Galand, marchand, fermier de la seigneurie d'Ussel, La Chaud et Sarsou, et messire Jérôme Boucheron, curé d'Ussel, concernant la réconduction des dîmes ; — entre Léonard Massoustre et Isidore Combes ; appel de la juridiction de Monroux, concernant la cession d'une créance de 150 livres, faite par le sieur Laubie au sieur Combes, sur le prix de vente d'un pré appelé le Pré-Neuf ; — entre messire Pierre Dusser, sieur de Saint-Hilaire, et François Salles ; contestation de la validité d'une caution. — Avération de signature entre Louis Teyssièrre, du lieu du Veysset, et demoiselle Degareau, veuve du sieur Pierre Bonnel, sieur de Chassalignes. — Procès : entre le sieur Joseph Porte et Jean Chauveau, écuyer, seigneur de Rochefort, concernant une somme de 740 livres, due comme soulte d'échange par ledit seigneur de Rochefort ; — entre le fermier de la seigneurie d'Ussel, contre messire Antoine Moncourrier ; rente sur la terre de La Chaud. — Hérité du seigneur de Margerides ; procès entre Antoine Conchon l'aîné, bourgeois, rétrocedataire d'Antoine de Fontmartin, seigneur de La Mauriange, et les héritiers dudit seigneur de Margerides, François et autre François Dubois, ce dernier sieur de Saint-Julien ; répudiation de cette hérité par le curateur dudit de Saint-Julien, Pierre Bastisse, procureur à Ussel. — Procès entre Jean Duvert et M^e Joachim Pontiq, notaire à Neuvic, concernant une avération de police (accord) passée entre Lucrèce Servientis et ledit Pontiq. — Demande en taxe et liquidation de dépens contre le juge de Cornil, par demoiselle Jeanne de Pourchet, veuve de messire Jean-Bernard de Lafageardie, président ès Sièges royaux de Tulle. — Demande en cassation de saisie par sieur Hélié André, bourgeois de Neuvic, contre sieur François

La Selve, — Congé de bien jugé pour l'Ordinaire du Port-Dieu ; interprétation de clause du contrat de mariage de Jacqueline Gaillard, fille de Léger Gaillard.

B503. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1702-1708 — Appointements et sentences ; utilité de défaut pour François Dubois, écuyer, seigneur de Margerides, contre Antoine de Fontmartin, sieur de La Mauriange. — Procès : entre messire Louis de Soudeilles, seigneur dudit lieu, Saint-Yrieix, etc., héritier de dame Philiberte de Sédières, sa femme, vicomtesse dudit lieu, contre les tenanciers des Chaussades, dépendance de la seigneurie de Saint-Yrieix ; — entre messire Antoine Fauzillac, juge du Port-Dieu, et François Besdabour ; action en reintégrande, démolition d'une cloison et empiétement sur son emplacement. — Hérité de Pierre Montellagaud ; procès entre sa femme, Antoinette Verniangeal et Antoine Montillagaud, marchand, concernant la jouissance continuée par ladite Antoinette des biens de ladite succession qu'elle avait répudiée. — Exécution de promesse de 720 livres au profit de dame Charlotte de Lamothe, veuve de messire Claude Lacroix de Castries, chevalier d'Anglars, par sieur Pierre Borie. — Compte entre messire Léonard Magimel et Marie Dumas, en qualité d'héritière de Léonard Dumas. — Rente sur une maison appelée Delsour, due à messire François Du Boucheron, seigneur d'Ambrugeat, par Marguerite Trech et son fils Jean Chièze, sculpteur, habitants de Meymac. — Procès entre Meyrigne Crouzilles, femme de Jean Mas, vigneron, et M^e Pierre Planche, notaire ; dette de l'hérité de Laurent Crouzilles ; appel de la juridiction de Saint-Chamans. — Succession de François Sar-razin, écuyer, sieur de Saint-Dionis ; procès pour le partage entre ses deux fils, l'un seigneur de La Fosse, l'autre de Saint-Dionis. — Procès entre le prieur de Lafage, François de Mirambel et Etienne Bourliou ; rentes sur le ténement de Leyssat.

B504. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1709 — Appointements et sentences : demande en désertion d'appel par messire Guillaume Juillard, chanoine de l'église métropolitaine de Toulouse, héritier bénéficiaire de dame Louise de Beaupuy, veuve de messire Armand-Jules de Bar, marquis dudit lieu, et M^e Léonard Ceaux, notaire royal. — Avération de promesse entre messire Gabriel Sanguinière, seigneur de Lavessac, conseiller du Roi au Châtelet de Paris, lieutenant général du Palais, et messire Joachim de Gibanel, écuyer, seigneur de La Charlane et du Chassain. — Saisie-arrêt au nom de messire Jean-Baptiste de Larue, seigneur de Fougères, conseiller du Roi au Siège de Tulle, entre les mains de dame Catherine Dumontet, épouse de messire Louis de Gibanel, écuyer, seigneur de Vernège, au préjudice de Jean Sarrazin, seigneur du Breuil et du Croiziat. — Interrogatoire sur faits et articles de sieur Jean Dorsal, concernant la gestion de sa ferme du prieuré de Saint-Étienne-la-Geneste, à la requête de MeJean Yigier. — Rente de 20 livres due annuellement aux prêtres communalistes de Saint-Martin-d'Ussel par les héritiers de feu Jean Pascal, notaire. — Poursuite de messire François Du Boucheron, chevalier, seigneur de Termes et d'Ambrugeat, contre François Demarthy et autres tenanciers de Laforêt ; confrontation dudit ténement. — Procès entre sieur Antoine Lacaze, bourgeois du lieu de Chassigne-lez-Neuvic, et Jean Duverd et autres, concernant un déni de justice de la part de l'Ordinaire de Neuvic et Peyroux. — Validité de saisie pour les prêtres communalistes d'Ussel contre Joseph Blanchet, donataire contractuel de feu messire François Blanchet, en son vivant juge de Montroux. — Procès entre le fermier de la seigneurie de Ventadour, François Chadebec, seigneur d'Anglars, et messire Gilibert Du Boucheron, seigneur de Charlusset, et sa femme Jacqueline Dodet, concernant une rente de seigle due à ladite seigneurie.

B505. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1710 — Appointements et sentences : entre Philippe Vergne, marchand voiturier, de Meymac, et Antony Vergne, maître chapelier, concernant une ampliation de demande sur cause d'appel pour pension alimentaire ; — entre Jean Boule, sergent royal, et Léonarde Leymarie, sa femme, contre Gabriel Leymarie, maître apothicaire et chirurgien à Corrèze ; permission audit Boule de prouver qu'en l'année 1709 la grêle et la gelée ont détruit toutes ses récoltes ; — entre Léonard Mazeaud, héritier de feu Jean Morneix, contre Léger Vervialle et Guillaumette Goumelou, concernant le cheptel dépendant de la succession dudit Morneix. — Hérité de feu Antoine Nochèze ; demande

de paiement d'obligation par messire Jean Ducouderc, conseiller au Siège d'Ussel, mari de demoiselle Antoinette Nochèze, contre Jean Andrieu, seigneur du Teil, héritier de feu Etienne Andrieu et autres, ses ascendants. — Comptes entre dame Marie de Langlade de Vaur, veuve de messire de Beaufort, seigneur de Saint-Quentin, et Joseph Freyssset, concernant la ferme des domaines de Merly et Coufour, ayant appartenu audit seigneur de Saint-Quentin. — Succession de Jean Cheneau et d'Anne Berton ; renonciation par leur fils, Pierre Cheneau, du village de Vieilles-Maisons, paroisse de Saint-Sestiers. — Abstention de messire Debarrot, lieutenant particulier au Siège d'Ussel, à cause de sa parenté avec Marie Dallet, veuve de messire Antoine Chaminade, dans son procès avec l'abbé de Bonnaygue, messire Philippe de Peyrissac. — Congé de bien jugé pour l'Ordinaire de Davignac, entre Jean et Joseph Lissac, contre M^e Jacques Servientis, avocat, fermier de la châtelainie dudit Davignac.

B506. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1711 — Appointements et sentences : hérédité de François de Gains, marquis de Montaignac ; demande de sommes considérables par sa veuve, contre Léonard Sarrazin, écuyer, seigneur de Lafosse et de Saint-Dionis, mari de dame Louise de Gains, et contre Jean-Louis de Gains, écuyer, seigneur de La Chapelle, et encore contre Jean-Louis de Gains, écuyer, seigneur de Pusch-Hardy. — Compte entre sieur Antoine Dartois, bourgeois, mari de demoiselle Marie Chassain, et demoiselle Marguerite Laval, veuve de Jean Chassain, sieur de Lespinasse et du Mazel. — Procès des tenanciers du village de Busséjoux, Jacques Forsse, Jean Constantin et autres, contre le seigneur de Margerides, concernant les rentes dudit village réclamées par le prieur du Port-Dieu. — Avération de signature entre messire Antoine de Louradour, curé de Valiergues, contre Pierre Lafon et Jean de Saint-Martin. — Procès entre messire Jean de Senneterre, prieur de Saint-Victour, curé de Veyrières et vicaire des vicairies de La Mauriange, contre le seigneur de La Mauriange, concernant l'interprétation des contrats de fondation desdites vicairies, appelées de la Sainte-Trinité, de la Vierge, etc. — Poursuites de messire Hercule-Mériadec de Rohan, seigneur du duché de Ventadour, contre les tenanciers du village de Bascoulergue, paroisse d'Aix. — Hérédité de Guillaume Fondion ; procès entre son fils, Antoine, et messire Martin Rivière, conseiller au Siège de Tulle, pris en qualité d'héritier du feu sieur de Lagarde, vivant élu en l'Élection de Tulle. — Procès : entre Jeanne de Rebeyre, épouse de messire François Dubal, écuyer, seigneur de Margerides, et ledit sieur de Margerides ; saisie des revenus de la terre de Margerides et de La Bigoulette ; — entre Jean Daumar et Marie Soustre, femme de Charles Trémouille, concernant l'étendue d'une hypothèque consentie par Jean Soustre, père de ladite Marie, au profit dudit Daumar ; appel de la juridiction de Lagarde.

B507. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1712 — Appointements et sentences : entre messire Hélié Pomerie, sieur de La Vaysse, juge de Neuvic, et messire Joachim de Gibanel, écuyer, seigneur du Chassain et de La Charlane, concernant la remise du domaine de Lagarde, dépendant de l'hérédité de demoiselle Catherine de Gibanel de La Maransanne ; — entre dame Jeanne de Douhet, veuve du seigneur de Lamothe, et Léonard de Bonnot, sieur de Charlus, concernant les rentes du village d'Arsac-Soustre ; — entre M^e Antoine Lachau, avocat en la Cour, juge de la ville de Meymac, contre Jean-Baptiste Rozier et Antoinette Mompontel, sa femme, concernant la garantie du reste d'une dette d'Antoine Gouales et de Léonard Mompontel envers feu François Demay ; — entre Jeanne Duverdier, veuve de sieur Etienne Ludière, vivant marchand, de la ville de Tulle, contre messire Antoine Du Boucheron, écuyer, seigneur d'Ambrugeat et de Termes, concernant un billet de 33 livres souscrit par ledit seigneur de Termes. — Inscription de faux incident civil entre Léger Moulinon, laboureur, et François Gautier ; appel de l'Ordinaire de Védrennes. — Hérédité de Joseph Vialatte ; obligation au profit de Catherine Dupeyroux, fille dévote du Tiers Ordre de Saint-Dominique, contre Louis de Longevialle, bien-tenant de Jeanne Vialatte, héritière dudit Joseph. — Procès : entre François Chadebec, sieur d'Anglars, fermier de la châtelainie d'Égletons, contre messire Gilibert Du Boucheron, écuyer, seigneur de Charlusset, et dame Jacqueline Dodet, son épouse ; exécution de promesse et arrérages de rentes dues sur le village de Bouchard ou del Mouny ; — entre messire Pierre Lafond, prêtre de

la communauté de Saint-Julien de Tulle, contre messire Jean-Joseph Chazal, sieur de Saint-Pardoux, lieutenant de juge de la ville de Meymac ; paiement d'une promesse de 33 livres. — Séparation de biens demandée par demoiselle Françoise Bouharde contre sieur Jean-Baptiste Meschin ; opposition de Marie Bonnot, veuve de sieur Jean Bouharde.

B508. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1713 — Appointements et sentences : entre messire Léger Longevialle, sieur de La Geneste, contre Jean Nagat, principal tenancier du village de La Geneste, concernant les rentes dudit village ; — entre messire Robert Pascal, abbé de Bonnaygue, contre les tenanciers de Nochèze, L'Espinassac et La Vergue, concernant la rente foncière et directe desdits ténements. — Hérité de Suzanne Combret, demande de 6,000 livres par ses fils Guillaume Bourlhoux, curé de Bassignac-le-Haut, et autre Guillaume Bourlhoux contre Jean-Joseph Combret, sieur de La Beysserie. — Profit-défaut pour M^e Pierre Mary, procureur d'office de la châtellenie de Meymac, comme époux et ayant procuration de demoiselle Éléonore de Besse, veuve de feu sieur Pierre Chabanes, contre les syndics de l'hôpital, M^e François Moncourrier, docteur en théologie, et Pierre-Léonard Diouzidon, avocat. — Procès : entre dame Marie-Charlotte de Lamotte, veuve de messire Claude de Castries, contre les tenanciers du lieu del Sécreste, concernant la rente foncière dudit ténement dépendant de la seigneurie d'Anglars ; — entre messire Jean de Lacaze du Laurens, écuyer, sieur de La Serre, conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et Jean-Hélie Lacaze, écuyer, sieur de Pénacors, contre Jean Anglars et Jean Mirande, principaux tenanciers de La Valade, dépendant de la seigneurie de Pénacors, concernant la rente dudit ténement. — Hérité de sieur Martin Moncourrier ; demande de 500 livres par Antoine Moncourrier, cessionnaire des droits de Léonard Combes, acolyte au diocèse de Limoges, contre sieur Pierre Moncourrier, marchand, héritier dudit Martin. — Avération de signature entre le prince de Soubise, représenté par son procureur M^e Jean Chabanes, et sieur Jean Beaune, se disant seigneur de Chassagnolles. — Testament de demoiselle Jacqueline Dodet ; legs de 200 livres à la charge d'Isaac Dambert, sieur de Cérilhac, et de demoiselles Marguerite et Antoinette, ses soeurs. — Rentes sur le ténement de La Forsse, cédées à Jean Roche par le seigneur de Lamotte ; poursuite de son fils, Michel Roche, contre Léger Maurel et autres tenanciers dudit village. — Procès entre Marie Meynard, veuve de Léonard-François Loyac, sieur de La Sudrie, tutrice de ses fils Jean, François et Léonard, contre les tenanciers d'Argaut ; rentes foncières dudit ténement.

B509. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1714 — Appointements et sentences : entre sieur Antoine Chabanes, maître chirurgien, et demoiselle Jeanne Montbellel, veuve du sieur Antoine Verniangeal, concernant l'exécution d'une promesse de payer les soins donnés au métayer de la défenderesse. — Demande en retrait lignager par Marguerite Loche contre sieur Pierre Chèze, maître graveur à Ussel. — Démolition de maison par l'archiprêtre de Saint-Exupéry, messire Rigal-César Dupuy ; recours de messire Antoine Fontmartin, seigneur de La Mauriange ; — entre son héritier, messire Pierre-Antoine Dupuy, curé de Meymac. — Avération de promesse entre Mgr le procureur général au Parlement de Bordeaux, syndic général des Récollets, contre Pierre Andrieu, sieur du Teil. — Exécution de promesse de 500 livres entre demoiselle Marie Dalby, veuve de Jacques Dubois, docteur en médecine, héritier de messire Jean Peyrelade, archiprêtre de Saint-Exupéry, et messire Maurice-Frédéric de Latour, chevalier, baron de Saint-Exupéry. — Autre d'une somme de 360 livres entre le fermier du prieuré de Saint-Étienne-le-Geneste et Pierre Bouysse, marchand de Sainte-Marie. — Demandes en désertion d'appel par Gilbert Malesaigne, héritier de Marguerite Vialle-Soubrane, contre François Porte, laboureur. — Demande en inscription de faux entre Léger Moulinon, laboureur, et Françoise Gautier ; appel de l'Ordinaire du Port-Dieu. — Procès entre le trésorier de la frérie de MM. les Pénitents d'Ussel, contre les héritiers du sieur Drouillas, concernant une délivrance de legs.

B510. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1715 — Appointements et sentences : entre le fermier du prince de Soubise, Pierre Bonnot, sieur du Monteil, contre M^e Jean Demichel, notaire et procureur à Ussel, concernant les rentes du domaine

de Charlat ; — entre François et Antoine Tadarry frères contre Françoise De-gory, veuve, concernant la succession de leur père ; inventaire des meubles ; — entre le syndic des Récollets d'Ussel et le sieur de Lespinasse, concernant une demande en mainlevée pour une somme de 400 livres appartenant à l'hérédité de feu Antoine Graffoulière, maître apothicaire, consignée entre les mains de M^e Michel Magnac, notaire ; — entre le fermier de messire Antoine de Fontanges, seigneur marquis de Maumont, contre les tenanciers du village del Peuch ; appel en garantie du seigneur de Charlus, etc. ; — entre Jean Bonaud et Michel Rebeyrolles, fermiers du droit d'entrée du vin à Ussel, contre Joseph Rouchon, muletier, concernant le droit sur les vins transportés à dos de mulet du Limousin et de l'Auvergne. — Hérédité de feu Antoine Argentac, aïeul maternel de Gaspard Farge ; condamnation de celle-ci à payer à demoiselle Jeanne Queyriaux une dette de la succession s'élevant à 630 livres. — Demande d'entérinement de lettres royaux par François de Dois (de Douhet), écuyer, seigneur de Marlhac ; entre Jeanne de Murât, veuve de Jean de Dois, seigneur de Claux, Joseph de Lasalle, seigneur de Puy-Germeau, et Isabeau de Dois, son épouse. — Hérédité du feu seigneur de Fontmartin ; reprises dotales de demoiselle Marguerite de Laval, sa veuve, s'élevant à 3,500 livres. — Procès entre demoiselle Jeanne Combes, veuve de M^e Pierre Forsse, avocat, et messire Joseph-Mathieu Forsse, curé du Puy-d'Arnac, contre les tenanciers du village du Mazel, concernant les rentes dudit village ; — entre M^e François Jabouille, notaire, ci-devant fermier de la terre et seigneurie de Féniers, contre les tenanciers du village de Viallemonteil, paroisse de Saint-Sestier ; — entre messire Jean de Cardaillac, écuyer, seigneur de La Nouaille, et dame Antoinette de Mirambel, son épouse, contre messire Joseph Dupuy, demoiselle Marie de Brequillage, veuve du sieur Deval de Lavergne et autres de la paroisse d'Eyren ; messire Antoine de Fontanges, seigneur du Chambon, et messire Louis de Saint-Martial, appelés en garantie ; concernant la visite et expertise des ténements del Roudet et de Lautard.

B511. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1715 — Appointements et sentences : rentes du village de Trapes, adjudgées à messire Jean-Charles de Senneterre, chevalier, seigneur marquis de Saint-Victour, colonel d'infanterie, légataire universel de messire François de Senneterre. — Exécution de promesse de 204 livres entre demoiselle Jeanne Pascal, épouse de Léonard Bonnot, sieur de Charlus, héritier bénéficiaire de feu Martin Pascal, bourgeois et marchand, contre Antoine Andrieu, sieur de La Navade, héritier de François Andrieu et de demoiselle Isabeau Lauriol, ses père et mère. — Congé de bien jugé pour l'Ordinaire de Corrèze dans une action en garantie entre sieur Jean Martinie, bourgeois, contre Jean Coulamy et Françoise Martinie, sa femme. — Procès entre messire Jean Massoulier, greffier de Puy-de-Val, le sieur Jacques Cellarier, bourgeois de Saint-Sylvain, concernant une pension alimentaire de 100 livres ; appel de la justice de Saint-Chamans. — Congé de bien jugé pour l'Ordinaire des Glaitons (Églelons) entre Jean-Joseph Com-bret, sieur de La Beysserie, et Jacques Maisonneuve, sieur de Lacoste. — Procès : entre Antoine Chabrat, laboureur, François et Jean Chabrat, père et fils, Marguerite Chabrat, veuve, et Antoine Bourrotte, son fils, concernant une action en maintenue et réintégrande de conduite d'eau ; — entre Pierre Terriou, docteur en théologie, curé de Soudeilles, contre Léonard Florenty et autres tenanciers de la seigneurie d'Ampouillage, paroisse de Saint-Yrieix-le-Déjalat ; — entre Pierre Durieu, seigneur du Chambon et du Charlat, et Antoine Bros ; appel de l'Ordinaire de Saint-Chamans, concernant les intérêts d'une somme de 160 livres, liquidée à 376 livres 7 sous.

B512. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1717-1727 — Appointements et sentences : débou-tement d'opposition pour Jean et Marie Chavaignac, frère et sœur, héritiers d'Elisabeth Chavaignac, leur sœur, contre sieur Pierre Chavaignac, marchand. — Hérédité vacante de feu Jean Champeaux, Pierre et Marie Champeaux, frère et sœur, et Pierre Soustre, mari de ladite Champeaux, contre Antoine Vaurette, sieur de Lachambaudie, bourgeois, et le curateur à ladite succession vacante, M^e Jean Chabanes ; congé de bien jugé pour l'Ordinaire de Saint-Chamans. — Procès entre le curé de Sornac, Pierre Veysière, et les détenteurs d'un pré appelé de la Barrière, situé dans les appartenances de Sornac, provenant de feu Léger Marchou. — Haute et puissante dame Charlotte du Gibanel, épouse de haut et puissant

seigneur messire Jean de Gonzagues, de Mantoue et Montferrat, marquis de Gonzagues, étant aux droits de dame Françoise de Cazalèdes, comtesse de La Mauransanne, sa mère, contre les tenanciers des villages de Vernéjol, la Ville-Dieu et Dougnols, concernant les rentes dues par les divers tenanciers ; énumération de ces rentes. — Demande en désertion d'appel formée par demoiselle Eléonore de Besse, veuve de messire Pierre Mary, en son vivant procureur d'office de Meymac, contre Jacques Besse, sieur des Farges. — Mainlevée de sommes consignées au bureau d'Ussel pour sieur Joseph Verniangeal, bourgeois, contre Jean et Jeanne Chazal, père et fille, et Léger Vergne, mari de ladite Jeanne ; sentences par défaut.

B513. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1732-1736 — Appointements et sentences : profil-défaut pour Jean Chèze, laboureur, du village de Coux, paroisse de Peyrelevade, contre Léonard Penaud et Marie Chèze, conjoints, du village de Droulias ; à cette sentence sont attachés le testament de Pierre Chèze et le contrat de mariage de Jean Chèze avec Marguerite Demichel. — Congé de bien jugé pour l'Ordinaire de Neuvic et Peyroux entre Vincent Bachèlerie, laboureur, du village de Liez, paroisse de Valiergues, juridiction de Bellechassagne, relevant du Siège royal de Tulle, et M^e François Chaudergues, procureur à Ussel. — Interposition de criées entre Jean et Guillaume Pestour, père et fils, contre Antoine Massoubre ; appel de la juridiction de Vedrennes. — Procès entre messire Jacques Veilhan, juge de Penacors, héritier de François Rigemonde, et M^e Antoine Destève, avocat, concernant un supplément de rente dû à la suite d'un échange de deux prés, l'un appelé de l'Éguillade, l'autre Pré-Noël. — Droit de lods et ventes dû à l'abbaye de Meymac, représentée par dom André Conchon, par Michel Binet, sieur du mont du Jassoneix. — Procès entre messire Claude de Lentillac, chevalier, seigneur de Saint-Bauzille, contre les tenanciers de Bétaille, messire François de Salles d'Haute-fort, marquis de Saint Chamans, appelé en garantie. — Cassation de saisie entre Jean Betailloulon et Jeanne Salin, son épouse, contre Jean et Bernard Esparzilières et Jeanne Salin, femme dudit Bernard ; appel delà juridiction de Saint-Chamans. — Procès entre sieur Jean Arzelier, marchand, et demoiselle Marguerite Lescrivain, veuve de messire Cosme Mornac, docteur en médecine, concernant un cheptel placé par ledit Arzelier dans la métairie du Bech, appartenant à ladite Marguerite ; — entre le prieur de La Fage, messire Etienne de Cardaillac, écuyer, contre les tenanciers du village de Guignabel, paroisse de Marcillac, concernant les rentes foncières dudit village.

B514. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1737 — Appointements et sentences : hérédité de Louis Chavastelon ; sommes dues par ladite succession réclamées par Jean Pellissier, bourgeois et marchand, mari de demoiselle Elisabeth Delmas, contre Léonard Bladou et Jeanne Chavastelon, Claudine Niarfeix, fille de feu Léonard Chavastelon. — Congé de bien jugé pour l'Ordinaire de Saint-Chamans, entre Jean Teilhet, dit Peydout, marchand, et Fabien Duroux, aussi marchand. — Procès entre sieur Léonard Loche, maître orfèvre à Ussel, contre sieur Guillaume Dupou, maître de musique, et sa fille Marie, concernant un prétendu droit de déplacer ceux qui s'arrêtaient, pour entendre la messe, sur les pierres des tombes de famille. — Hérédité de feu Etienne Deveze ; procès entre Jeanne Soulier, sa veuve, le tuteur de ses enfants, Léonard Deveze et Léonard Soulier ; appel de l'Ordinaire de Bar. — Procès entre Charles de Rohan, prince de Soubise et de Maubuisson, duc de Ventadour, et les tenanciers du village de La Vialatte, concernant l'homologation de la palpe et cotisation dudit village.

B515. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1738 — Appointements et sentences : entre le syndic du monastère de Meymac et les tenanciers de Robert et de las Chassaignas, contigus, concernant la rente foncière desdits ténements ; — entre messire Jean Ozenne de Renneville, licencié en Sorbonne, abbé commendataire de Meymac, en qualité de prieur de Chirac, contre les principaux tenanciers du village des Chaumettes et ténement de Grooulou, contigus, dépendant dudit prieuré de Chirac. — Hérédité vacante de défunte Élise Sadot ; distribution du prix de ses biens entre ses créanciers et ses héritiers ; on trouve parmi ceux-là messire François de Labane, écuyer, seigneur de Saint-Germain ; messire Élise Dulaurent, écuyer,

conseiller-assesseur au Présidial de Clermont ; M^e Guillaume Espinet, ancien avocat du Roi au Siègre de Tulle, etc. — Procès entre Catherine Sourdes et messire Léonard Guénier, prêtre ; appel en garantie des principaux tenanciers du village du Cher ; congé de bien jugé pour l'Ordinaire de Sarran. — Hérité de Françoise Bourgeac ; créance de messire Jean-Baptiste Duval, seigneur de La Guirande, réclamée à l'héritière Françoise Serre, femme de Léonard Bécot ; réformation de sentence de l'Ordinaire de Sarrans. — Interposition de criées de meubles pour sieur Louis-Marie Aubot, lieutenant de cavalerie, et autres frères et sœurs, contre M^e Marc-Antoine Lachaud, avocat en Parlement. — Procès entre Michel Menu et Peyronne Béchabru contre Antoine Peyrol, concernant la propriété d'un quarteron de terre, venu de la succession de Magdeleine Menu ; enquête.

B516. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1739 — Appointements et sentences : entre dom François-Mathieu Demoulin, syndic du monastère de Meymac, et messire Jean Ozenne de Renneville, abbé de ladite abbaye ; exécution d'une transaction passée au Châtelet, à Paris, entre François Hedelin, abbé dudit Meymac, et dom Bernard Audebert, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, concernant la pension annuelle des religieux. — Comptes de messire Pierre Chabanes, juge de Laborde et Courteix, et de demoiselle Dauphine Mornac, son épouse, avec Joseph Andrieu, sieur du Theil, concernant l'usufruit des biens de demoiselle Marie Montbellet. — Procès : entre sieur Jean Bastisse, bourgeois, contre messire Jean-Antoine de Bonnet de La Chabane, lieutenant général à Ussel, et dame Marie de Bonnet, veuve de M^e Guillaume Espinet, ancien avocat du Roi au Siègre de Tulle, concernant une demande en garantie du paiement de diverses obligations ; , — entre messire Jacques Du Boucheron, écuyer, seigneur de Saint-Hyppolite, enseigne de vaisseau du Roi, contre les tenanciers du village d'Escourses, concernant la rente foncière dudit tènement. — Demande en entérinement de lettres royaux par messire François Clozanges, prêtre, contre Léger Mounange et Catherine Vermillard, conjoints. — Le prince de Rohan contre les tenanciers de la Donnaderie ; le même contre messire Jean de Lastic, seigneur de Saint-Jal, en sa qualité de cotenancier de la ville de Corrèze, banlieue, et divers villages de la même paroisse ; énumération et visite des titres de la seigneurie de Corrèze. — Hérité de Michel Veyssade ; usufruit de ses biens ; créance sur la succession reconnue à Antoine et Jacques Rebeyrolles ; appel de la juridiction du Port-Dieu. — Procès entre les religieux de Meymac et les tenanciers de Quérieux et de las Fondadas, concernant les rentes ordinaires de seigle, argent, géline et vinade. — Entérinement de lettres de restitution entre Françoise Bonhaud, veuve de Pierre Moncourrier, contre messire Antoine Limouzin, prêtre ; M^e François Roubinet, notaire et procureur, et demoiselle Dauphine Limouzin.

B517. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1740-1741 — Appointements et sentences : entre Pierre Chabrat, messire Raymond Martin, archiprêtre de Saint-Exupéry, et Pierre Champou, héritier de Pierre Vergne, concernant le désistat de certaines pièces de terre au profit des défendeurs ; — entre le fermier de la seigneurie de Lachaud, contre Antoine et François Fournajoux, principaux tenanciers de la Germe et du Périer, dépendant de ladite seigneurie ; appel en garantie de messire Hélié de Lacaze du Laurens, écuyer ; — entre Antoine Caulel contre Jean Arzelier et Jeanne Chèze, conjoints, concernant des comptes pour divers achats de grains sous la halle d'Ussel. — Congé de bien jugé pour l'Ordinaire de Lafage, entre Bernard Jarrige , du village des Salles, paroisse de Laval, et Antoine Chassaing , du village de Libouroux, paroisse de Saint-Merd. — Succession de feu messire François Dubois, seigneur de Margerides ; dette de ladite succession ; messire Jean Dubois, condamné à payer la somme de 400 livres à demoiselle Lucrèce Chabaniel, ayant droit de son oncle. — Procès entre Pierre Planchard, vigneron, et Géraud Arrestier, marchand vigneron, concernant la vente du tènement des Viroles ; appel de l'Ordinaire de Quinçon ; — entre les tenanciers de la seigneurie de Montazet et dame Françoise de Fontanges de Maumont, marquise de Montazet, concernant les arrérages de rentes dus à son fermier, M^e Barthélémy (Chabrière) ; — entre l'abbé de Meymac, représenté par dom Jean-Baptiste Méandre, contre les tenanciers de La Gauterie et de La Font : Léonard Coudert et Antoine Gaye. — Confirmation de sentence concernant un règlement de compte

entre sieur Jean-Baptiste Ternat, bourgeois de Mauriac, en Auvergne, et Antoine Dallet, marchand. — Procès entre le curé de Saint-Pardoux-le-Vieux et Jean Guérison, laboureur, du village de Soubrange, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, concernant un droit de passage pour transporter le foin hors du pré dudit curé ; — entre messire Antoine de Fondary, abbé de Bonnaygue, seigneur foncier du village de La Jaloustre, contre Gilibert-Vincent Eybraly, seigneur dudit lieu, concernant l'acquisition faite par ledit Eybraly de moitié d'un domaine situé à La Jaloustre, ayant appartenu à François Monteillagaud. — Rentes sur le village de Nussejoux, dues à messire Jacques-Joseph de Boisse, vicomte de Treignac, en sa qualité de seigneur de la Bachèlerie,

B518. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1742 — Appointements et sentences : hérédité de Jean-Paul Faurie, échue à son neveu Antoine Faurie ; dettes envers messire Guillaume Chabaniel, conseiller du Roi au Siège de Tulle, et dame Marie Chabaniel, épouse de messire Jean de Saint-Priech, seigneur de Saint-Mür, lieutenant général de police de la ville de Tulle. — Succession de Léonard Mazières et de Marguerite Bertrand, sa femme ; partage entre les héritiers de Marguerite Mazières, représentés par Gabrielle Brindel, femme de Pierre Malasplanchas, et Jean Rigal, praticien. — Procès entre messire Raymond de Lavaur, chevalier, seigneur comte de Sainte-Fortunade, Fontmartin, etc., contre Louis Joly et Jean Freytet, du village de La Barrière, paroisse de Darnets ; inhibition, faite aux défendeurs de passer et repasser dans le bois du demandeur, situé au-dessous de l'étang de l'Aussine, et de prendre l'eau du ruisseau qui découle de l'étang ; — entre le fermier des cens et rentes du prieuré de Valbeneyte, Antoine Chaslagner, sieur de Mialaret, contre Léger Monanges, laboureur, concernant les rentes du village de Celles, paroisse de Chirac, dépendant dudit prieuré. — Hérédité de messire Guillaume de Salvert ; reprises de messire François-Gilbert de Salvert, chevalier, seigneur de Vaur, contre ladite succession, échue à son frère, messire Guillaume Salvert, écuyer, seigneur de La Rodde. — Procès entre François de Gain de Montagnac, écuyer, seigneur du Mas Chevalier et de Grandrioux, contre Etienne Lac et François Chassaing, concernant les rentes dudit village de Maschevalier. — Testament d'Alexis Montaigner ; réclamation de legs par la communauté des prêtres de Saint-Martin-d'Ussel, représentée par messire Pierre Laurens, licencié ès droits civil et canon, curé de la ville d'Ussel. — Procès entre haut et puissant seigneur messire Claude Dumas, chevalier, comte d'Anlezy, baron de Confolens, La Gastine et Rochefort, contre Joseph Maissonnet et autres, concernant les rentes des ténements de Beaune et de Combret, paroisse de Sornac. — Le syndic du prieuré et monastère de Saint-Angel contre Baptiste Meschin et autres tenanciers du village de La Jazes, concernant une rente annuelle et perpétuelle de 25 sous, due par lesdits tenanciers.

B519. (Liasse.) — 31 pièces, papier,

1743 — Appointements et sentences : entre Léonard Forest, appelant de l'Ordinaire de Rochefort et La Gastine, et Pierre Mary, procureur d'office de la châellenie de Meymac, fermier de la châellenie de Lascaux et du Boucheron, concernant la fixation du prix des grains dans ladite châellenie depuis 1737 jusqu'en 1742 ; — entre sieur Jean Comte et Jeanne Jarrige, sa femme, contre sieur Jean-Jacques Jolibert et dame Marie Balas, sa femme, concernant une dette de 162 livres exigible sur la succession de feu Eymar Jarrige ; appel de la juridiction de Sarran ; — validité d'une saisie pratiquée sur les biens de Jacqueline Fraysse et Jean Moulin, son mari, à la requête de messires Léonard Delavaur, docteur en théologie, curé de Lafage, et Jean-Baptiste Delavaur, seigneur du Prat, subdélégué de l'Intendance à Argentat ; — entre le syndic des prêtres de Saint-Martin d'Ussel, contre Blaise Faugeron et Antoine Monteil et autres, concernant les ventes du ténement de la Martèlerie, appartenant auxdits prêtres ; — entre le prince de Soubise, représenté par son procureur, Jean Maisonneuve de Lacoste, contre Isaac Dambert, sieur de Sérilhac, et Mathieu Dambert, sieur de Sarin, son fils, concernant les rentes du ténement de Daudy. — Hérédité de Marguerite Jarrois, veuve de Martial Teyxandier ; paiement d'une dette de six vingts livres, résultant d'obligation, réclamée par François et Léonarde Barrier à Martial Bourzès et Marguerite Teyxandier, sa femme, héritiers de ladite Jarrois. — Nomination d'un curateur pour demoiselle Jeanne Bédabour, veuve de messire Martin Mornac, docteur en médecine, pour répondre à une action en revendication à elle intentée par sieur Jean-Baptiste Mornac, marchand.

B520. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1744 — Appointements et sentences : entre Joseph Lafon, héritier de Catherine Chassagnite, sa mère, héritière elle-même de feu Jean Chassagnite, et les prêtres communalistes d'Ussel, représentés par leur syndic, Jean-Baptiste Bonnot, concernant la validité de saisie et vente de meubles appartenant auxdites successions ; — créance de 342 livres sur l'hérédité de Marie Manaud réclamée par messire Louis-Théodose d'Escorailles-Fontanges, contre Léonard et Marie Thillac, bien-tenante de ladite Manaud ; — liquidation des arrérages de rentes dus à sa seigneurie de Montagnac par messire Annet de Sarrazin, sieur de Lamaurie ; — validité de saisie entre Jean Pêcher, praticien, Barthélémy Pêcher, son fils, et sieur Antoine Meynard, bourgeois, héritier de messire Meynard, docteur en médecine et de dame Léonarde Duval ; — congé de bien jugé pour l'Ordinaire de Ventadour entre messire Hercule Mériadec Espinasse, juge général du duché, et demoiselle Jeanne Bunisset, sa femme, contre M^e Michel Servientis, avocat en la Cour ; — entre dame Elise Graffoulière, veuve de Léonard Loche, orfèvre, et Jean Vergne, serrurier, concernant la remise en état d'un conduit d'eaux pluviales entraînant les immondices dans la maison voisine ; — hérédité de feu Antoine Furgaud ; créance de 400 livres restant d'une plus considérable contre dame Jacqueline Dodet, veuve de messire Jacques Du Boucheron, seigneur de Chalusset, et messire Jacques Du Boucheron, seigneur de Saint-Hippolyte ; — entre dame Jeanne-Françoise de Fontange, marquise de Montazet et de Maumont, et Léonard Clément, Jean Chazal et autres, concernant les rentes du village de Burg, dépendant de la seigneurie de Maumont ; — entre messire François de Lamotte-Flaumont, chevalier, seigneur de Quinçon, contre François Pagès et Jeanne Arrestier, sa femme, concernant la rente d'un pré situé dans le tènement de la Chadière ou del Suc, dépendant du village du Temple.

B521. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1745-1746 — Sentences : entre Jacques Dumont, menuisier, et Suzanne Goudounesche, sa femme, contre Claude Goudounesche, maréchal, concernant une demande en reprises dotales de ladite Suzanne Goudounesche ; — entre dame Marie de Gain de Montagnac, veuve de messire Bertrand de Lentillac, contre messire Jean-Louis de Lentillac, seigneur de Sarran, lieutenant de cavalerie au régiment de Noailles, concernant ses habits de deuil et autres reprises sur la succession de son mari ; — entre sieur Antoine Poisson bourgeois et marchand, de la ville de Meymac, et Léonard Chèze, maître sculpteur, de la même ville ; concernant les clauses d'un contrat de ferme de la terre de Confolens, consenti par le procureur du comte de Langeac ; — entre Léonarde Bourdet et Léonard Faugeron, concernant le paiement de la dot portée au contrat de mariage dudit Faugeron avec Catherine Ratoux ; — entre Etienne Bourgeade, Jean Terrade et autres, contre Isaac Dambert, seigneur de Sérillac et de Sairrain, concernant les rentes dues par les demandeurs sur ledit tènement de Sairrain ; — entre messire Antoine de Bonnet, écuyer, seigneur de La Chabanne, en qualité de donataire de dame Ducoudere, sa mère, et M^e Jean-Louis Delmas, sieur de Gramont, avocat ; concernant l'entérinement de lettres de restitution obtenues à Bordeaux, plus réparation d'injures écrites dans divers actes signifiés au nom des parties ; — entre sieur Antoine Clozanges, maître chirurgien, et demoiselle Marthe Barthuel, sa femme, contre sieur Antoine Ebrail, bourgeois, concernant une dette de 28 livres ; — congé de bien jugé pour l'Ordinaire de Meymac entre Léonard Farges et Marie Vaur, sa femme, contre Léonard Bourbon, soldat milicien, concernant les clauses du contrat de mariage de Jean Bordas avec Jeanne Madesclaire.

B522. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1747 — Sentences : entre sieur Jean-Baptiste Lignarix, bourgeois d'Ussel, et Léger Coste, laboureur, du village de La Rebière, concernant un achat de bestiaux fait par le demandeur au défendeur et à lui donnés à cheptel, pour éviter les frais de la vente ordonnée au profit du syndic des prêtres communalistes de Saint-Martin. — Hérédité de feu Michel Monteil, curé de Sarran ; créance contre Léonard Boissy, représentant Antoine Dauliac ; saisie des biens dudit Boissy à la requête de la veuve de messire Léonard de Braquillange, représentant la dame de Chanal, sa belle-mère ; — entre Léonard Blanchet, huissier royal, et Marguerite Moncourrier, sa femme, contre Jean

Goudounesche et Catherine Passelergue, sa femme, concernant la remise d'une pièce d'étoffe fabriquée par ladite Passelergue et d'une lame de sabre confiée audit Goudounesche pour être fourbie ; — congé de bien jugé pour l'Ordinaire de Saint-Yrieix entre Léonard Comte et Léonard Vioussange, son fils, contre messire Nicolas Vioussange, juge de Grand-saigne ; à cette sentence est attachée la taxe des dépens exposés par le procureur dudit Nicolas Vioussange.

B523. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1748 — Appointements et sentences : avération de signature entre messire Antoine Daubar, prêtre, et Antoine Longevialle, laboureur ; — entre les princes de Rohan et de Soubise, contre demoiselle Jeanne Boudy de La Brousse, veuve du sieur Debadour, concernant des arrérages de rentes dus à la seigneurie de Sarsou, de 1717 à 1725, extraits des forleaux de la ville d'Ussel pendant cette période ; — entre messire Martin Darche, écuyer, seigneur del Peuch, contre les héritiers de Léonard Meunier et Pierre Servientis, concernant la garantie d'une rente vendue au demandeur par ledit Meunier ; — congé de bien jugé pour l'Ordinaire de Chastre et Lespinassouze, entre Jean et Jacques Poumier, père et fils, contre Antoine Poumier et Marguerite Chambrette, sa femme ; — autre pour l'Ordinaire de Saint-Chamans, entre sieur Géraud Boutouyrie, bourgeois, et François Sudric, valet de chambre de M. de Segondat (Montesquieu), conseiller du Roi en la Cour de Parlement de Bordeaux ; — autre pour l'Ordinaire de Neuville, entre M^e Pierre Arrestier, marchand, contre M^e Pierre Bédoch, notaire royal, concernant la nomination d'un tuteur ; — entre les dames religieuses de la ville de Mauriac, représentées par leurs prieure et procureuse, dames de Laurichesse et de Lacoste, contre dame Jeanne de Joussineau, veuve de messire François Sarrazin, écuyer, seigneur du Breuil et du Croiziat, concernant les arrérages d'une rente due à ladite communauté de Mauriac ; — profit-défaut pour Joseph de Lespinasse, seigneur de Pebeyre, contre Charles de Combarel, seigneur de Sartiges, demandeur en déclinatoire au Sénéchal d'Aurillae, et messire Pierre Combret, seigneur de La Beysserie ; — entre M^e Jacques Chassaignac, notaire royal, contre messires Jean Ternat, docteur en théologie, et Pierre Laurens, licencié ès droits civil et canon, curé d'Ussel, concernant le désistat d'un emplacement de deux coupades (mesure de terre, 4 ares environ) acquis par ledit Ternat ; — entre sieur Jacques Bonnelie, marchand, de la ville de Tulle, contre Jean Buisson et Antoine Martinie, concernant une saisie de bestiaux faite au préjudice dudit Buisson, entre les mains dudit Martinie par le demandeur.

B524. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1749 — Appointements et sentences : congé de bien jugé pour l'Ordinaire de Bar, entre Pierre Vedrennes, praticien du village de Ceaux, paroisse de Bar, et Antoine Joujou, laboureur, du même village, concernant la validité d'une saisie ; — entre dom Jean-Baptiste Cloup, prieur titulaire des Neuf-Jours, ledit prieuré dépendant de l'abbaye de Meymac, contre Antoine Roumignac, Michel Mary et autres, concernant les rentes du ténement de Las Soudarias, appartenant audit prieuré ; — entre messire François Masgimel, docteur en théologie, ancien curé de Darnetz, vicaire des vicairies appelées des Sept, contre Pierre Bordes et autres tenanciers du village de La Farge, concernant les rentes dudit ténement ; — autre pour messire Joseph, comte de Boisse, vicomte de Treignac, contre les tenanciers de Nusséjoux ; — entre Pierre Gascon, marchand, appelant de l'Ordinaire de Thiniers, et Georges Monestier, bourgeois, concernant la nullité d'une assignation donnée par un sieur Besson, huissier ; celui-ci est condamné à 20 livres d'amende, avec défense de récidiver avant d'avoir obtenu des provisions et prêté serment devant le Sénéchal de Ventadour ; — entre le vicaire de la vicairie des Sept, contre Antoine Formeras et autres, concernant les rentes du ténement de Monéger ; — congé de bien jugé pour l'Ordinaire de Rochefort, entre Jean Leblanc, laboureur, époux de Marie Binet, et sieur Léonard Chèze, maître sculpteur à Meymac ; — entre Pierre Tounisson et Joseph Roche, concernant une dette de 22 livres ; — entre Berton Fonfrède et Jeanne Ceaux, conjoints, appelant de l'Ordinaire de Davignac, contre Marie Ceaux, veuve d'Antoine Rouffiange, Pierre Bretonesche et Léonarde Ceaux, concernant une pension alimentaire de 40 livres ; — congé de bien jugé pour l'Ordinaire de Beyssac, entre Martin Neuvialle et M^e Jean Arfeulières, sieur de Lespinasse, notaire royal à Meymac.

B525. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1750 — Sentences : entre messire Gaspard Dubois, écuyer, seigneur Du Mont, et messire Jean Dubois, écuyer, seigneur de Margerides ; appel de la juridiction de Neuvic, concernant un legs de 5,000 livres en faveur dudit sieur Du Mont, par le seigneur de Margerides, père commun ; — entre messire Joseph Sicard, prêtre, sieur du Viger, comme fils et héritier de feu sieur Jean-Joseph Sicard, contre Antoine Meschin, bourgeois, et Marianne et Louis Delalis, tante et neveu, concernant les rentes du ténement du Viger ; — entre Françoise Bouhaud, hôtesse, veuve de Pierre Moncourrier, contre Gilibert-Vincent Eybraly, sieur de L'Eybraly, et demoiselle Marie Lignareix, son épouse, concernant le remboursement d'une somme de 300 livres prêtée par ladite Bouhaud à ladite Marie ; — entre messire François de Malvin de Montas, fondé de pouvoir de son neveu, haut et puissant seigneur Annet-Charles de Malvin, marquis de Montas, comte de Plassac, seigneur de Maumont, etc., poursuite et diligence de messire François La Selve de Saint-Avid, habitant la ville de Tulle, contre les tenanciers des villages d'Arjassou et de La Gane, paroisse de Rosiers, concernant les rentes des ténements dépendant desdits villages ; — profit-défaut pour Guillaume Dupuy, sieur de Marques, et demoiselle Thérèse Bayor, son épouse, contre sieur Antoine Chastanier, sieur de Mialaret, sieur Gaspard-Germain André et autres ; — entre messire Charles de Sartiges, écuyer, seigneur de Sourniac, contre messire François Clozange, docteur en théologie, curé de Liginiac, et sieur Antoine Clozange, bourgeois, son frère, concernant l'hérédité de dame Antoinette de Sartiges, veuve de sieur Blaise Clozange, bourgeois du lieu de Peyrout, paroisse de Liginiac, tante du demandeur ; — entre Jean-Baptiste Lignareix, marchand, et noble Jean Chassaing de Fontmartin, sieur de Lespinasse, concernant une somme de 120 livres prêtée par ledit Lignareix, pendant qu'il était gardien des meubles saisis au préjudice des sieur et dame de Murat, à la requête dudit sieur de Lespinasse ; — entre les révérends pères Minimes de la ville de Bort, représentés par le père Andrieux, leur supérieur, contre demoiselle Marguerite Destève, veuve, de la ville de Neuvic, concernant une rente de 20 livres due par la défenderesse.

B526. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1751 — Sentences : entre sieur Antoine Laveix, praticien, et messire François-Bernard Du Giroudeix, seigneur de La Coste, subdélégué de l'intendant, juge de Neuvic, concernant la validité de trois quittances fournies par l'intimé ; — entre Antoine Cuisinier, laboureur, et messire Robert de Fondary, docteur en Sorbonne, prieur commendataire du prieuré de Saint-Étienne-la-Geneste, concernant les rentes du village de La Chèze, paroisse de Saint-Étienne la-Geneste ; — entre messire Jean Ozenne de Basville, abbé commendataire de Meymac, contre sieur Antoine Vernangeal, principal tenancier du village de Vernangeal, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur ; — autre pour le même abbé, contre sieur François Bringaud, principal tenancier de La Pelletane, La Borde et Les Salles ; — autre pour le même abbé, contre Antoine Bouharde, principal tenancier du ténement de Lebeyroux, autrefois village ; — entre le prince de Soubise et les tenanciers de Fuzillac, village de Langle ; - autre pour le même, en qualité de baron d'Aix, contre Antoine Savaudy, appelant de l'Ordinaire de Lamothe ; rentes ; — entre messire Pierre Servientis, juge de Davignac, contre François et Grégoire Jouquet, père et fils, et Léonarde Besse, leur bru et femme, concernant la levée d'une opposition faite à la construction d'une grange commencée par ledit Servientis ; — entre messire Jean Delpeyroux, sieur de Murat, ancien brigadier des chevau-lé-gers de la garde du Roi, et dame Marguerite Chassaing de Fontmartin et de Lespinasse, son épouse, contre messire : Gaspard-Germain de Combarel, seigneur de Marége et de Bellegarde, chevalier de Saint-Louis, concernant des actes d'hérédité entraînant la nullité de la répudiation de la succession paternelle du défendeur.

B527. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1752 — Sentences : entre sieur Jean Longevialle, marchand, à Ussel, et Joseph Andrieux, sieur de Saint-Dézery et du Theil, concernant le remboursement de sommes dues par feu Jean Andrieux, sieur du Theil, père du défendeur ; — entre Pierre Chantereaux, laboureur, et Antoinette Manzagol ; conjoints, contre François Prouzergues et Jean Faucher, concernant l'interprétation d'une clause du

testament de Léonard Manzagol ; — entre Gaspard-Germain André, sieur du Vigean, bourgeois, contre messire Jean-Joseph de Plaignes, écuyer, seigneur de Pradniau, et dame Françoise Chastanier, son épouse, concernant le paiement du reliquat de la dot constituée à demoiselle Antoinette Chastanier, par feu Antoine Chastanier, sieur de Mialaret ; — entre sieur Antoine Chassaing, seigneur foncier et direc du Bourg et de Rouffiat, contré Jean-Joseph Fournel, concernant les droits de lods et Vente du contrat d'achat du domaine du Bourg, acquis par ledit Fournel du sieur Du Bal de La Jarrige ; — - entre messire Jacques de Sauret, écuyer, seigneur de Lasfon, conseiller d'honneur au Présidial de Sarlat, et damé Marie-Antoinette de Chabaniel, son épouse, contre sieur Joseph Thalamy, bourgeois, héritier de demoiselle Marie Dumas, sa mère, concernant une dette de l'hérédité de ladite Dumas ; — entre Antoine Roche, laboureur, et Guillaume Gounel-, concernant une demande eh réintégrande, intentée par ledit Gounel ; — entre Jean Deynoux, laboureur, Marguerite Genseugnie, sa femme, Léonard Genseugnie, son beau-frère, contre Léger Genseugnie, concernant une saisie de bestiaux pratiquée au préjudice des demandeurs ; — élargissement provisoire de Léonard Vialle, détenu dans les prisons de Tulle, à la requête de Jean et autre Jean Champseix frères, du village de La Goutte paroisse de Saint-Yrieix.

B528. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1753 — Sentences : entre Gaspard et Giliberte Simonet, père et fille, et Etienne Eymar, mari en secondes noces de ladite Giliberte, Contre Jean Vigier, tuteur des enfants de Blaise Bonnefont et de ladite Simonet, concernant une exemption de tutelle pour ledit Vigier, comme ayant cinq enfants vivants ; — entre Marguerite Tatté, contre Jean Bourdain et autres, concernant les successions de Marguerite Bourdain, de Marguerite Rebeyreix, de Jean Bourdain et de François Rastoils ; — liquidation de dépens entre Léonard Caze, laboureur, et messire Louis de Lentillac, chevalier, seigneur de Gimel, Sarran, etc., exempt des gardes du corps du Roi, habitant la ville d'Aubusson ; — entre Joseph Joulot, laboureur, contre Jean Bonnetlarge et Jeanne Leberger, sa femme, concernant une dette de la succession de-François Leberger, père de ladite Jeanne ; — entre Antoine Chancelier et Vincent Malatie, son beau-père, et Antoine Leblanc, marchand, concernant la civilisation d'une procédure criminelle ; conversion en enquêtes des : informations faites de part et d'autre ; — entre messire Charles-Annet de Roziers, chevalier, seigneur de Moncelet, et dame Anne de Bonnet, son épouse, contre le curateur à l'hérédité du feu seigneur de Chabanne, père de ladite dame de Bonnet, concernant une demande en provision de 1,200 livres ; — entre messire Antoine Daubard, prêtre-curé d'Alleyrac, en sa qualité de vicaire de La Mauriange, contre Michel Boucheix et autres tenanciers du Bourdouleix et de Chantegriliol, concernant les rentes foncières desdits ténements ; — entre le syndic temporel des Récollets d'Ussel, messire Pierre de Bonnot, contre François Montlouis, François Jarrige et autres héritiers de demoiselle Toinette Vialatte, concernant le paiement d'un legs de 200 livres fait auxdits religieux dans le testament de ladite Vialatte.

B529. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1754-1755 — Sentences : entre Léonard Chabrerie, marchand, du village de La Rivière, paroisse de Vitrac, et sieur Joseph Talin de La Borde, bourgeois de Sarran, concernant une saisie de merrain au préjudice du demandeur ; — entre Léonard Valette, maître tailleur d'habits, cessionnaire des droits de Marie Blanchet, veuve François Vergne, contre Jean Poulot, maréchal ferrant, concernant une dette de la succession de Jean Bosroussel, grand-père dudit Poulot ; — entre messire Jean-François Loyac de La Sudrie, conseiller du Roi au Présidial de Tulle, et Catherine-Gabrielle Meynard, son épouse, héritière de feu Pierre Dumond, chanoine à Tulle, contre demoiselle Jeanne Salaignac, veuve de sieur Léonard Terriou, et sieur Joseph Leymarie, son second époux, celle-ci héritière de son premier mari, concernant les arrérages d'une renie consentie par ledit Terriou ; — entre M^e Jean Redon, notaire et procureur à Ussel, et demoiselle Marie Bredesche, sa femme, contre Antoine Doussoubbras, maçon, et Marie Laporte, sa femme, concernant le pignon d'une maison tombe dans le jardin des demandeurs ; — entre messire Ambroise-Joseph Dulcem, marquis de Boisse, vicomte de Treignac, seigneur de La Bachèlerie, Margeride, La Farge, etc., commandant les cheveau-légers du Berry, contre Pierre Bonnot, sieur de Charlus et de Chasselines, lieutenant de maire en l'hôtel de ville d'Ussel, concernant les intérêts de sommes dues par le défendeur ; — entre sieur Guillaume

Bouharde, maître sellier, héritier de feu Antoine Bouharde, contre sieur Antoine Bouharde, héritier de Jean-Baptiste Bouharde et de demoiselle Marie Bonnot, concernant la jouissance d'une maison ; — ' entre François Truffy et demoiselle Marie Lamy, sa femme, contre Louis Faugeron, marchand, concernant une enquête pour connaître l'âge et baptême de ladite Lamy ; — entre les héritiers de Joseph Delalaye, en son vivant conseiller du Roi, commissaire aux saisies réelles du duché de Ventadour et fermier de la terre de Confolens, La Gastine et Rochefort, contre les tenanciers du Machat, paroisse d'Ussel, concernant les arrérages de rente dudit ténement, dus au marquis d'Anlezy.

B530. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1756-1757 — Sentences : entre Guillaume Dupuy, sieur de Marquès, et sieur Joseph Veilhan, bourgeois ; appel de l'Ordinaire de Neuvic, concernant des ouvertures faites aux rigoles d'un pré nommé de la Gaulie ; — entre sieur Antoine Chèze et demoiselle Gabrielle de Lestang, sa femme, contre sieur Melchior Cramouzaud, marchand, de la ville d'Eymoutiers, concernant l'entérinement de lettres de restitution au profit des demandeurs ; — entre messire Hiérôme de Douhet et dame Françoise de Loyac, sa femme, contre Antoine Fournajoux et autres tenanciers du village ; d'Eyboulet, paroisse de Chirac, concernant les rentes dudit ténement ; — entre les syndics de l'Hôtel-Dieu d'Ussel, contre messire Pierre Du Plantadis, lieutenant particulier, et demoiselles Jeanne et Marguerite Laval, concernant une rente due à l'hôpital ; lesdites demoiselles sont condamnées à garantir cette dette en qualité d'héritières de Jeanne Bachélerie, leur aïeule ; — entre Gaspard Monteils, veuve de Jean Chadenier, Jean Roussange et Guillaume Chadenier, laboureurs, contre Dauphine Monteil et Antoine Faugeron, mère et fils, concernant le désistat d'une pièce de champ, ou terre chaude, appelée l'Hort del Mas ; — entre Antoine Conchon, sieur des Chausses, procureur du Roi en l'hôtel et mairie d'Ussel, cessionnaire de feu messire Jean Ternac, curé d'Ussel, contre messire Jean-François de La Borde, seigneur dudit lieu, Courteix et Le Grancher, concernant une dette de la succession de messire Claude de La Borde, père du défendeur ; — entre Martin Malpertu, Martin Morneixet Gilles Touniaud, concernant l'administration des biens dudit Morncix par ledit Malpertu, son curateur ; — entre dom François Fuzillac, prêtre, religieux Bénédictin du Port-Dieu, contre François Gaillard, laboureur, du bourg du Port-Dieu, concernant une dette des successions de Louis et Léger Gaillard au profit desdits religieux.

B531. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1758-1759 — Sentences : entre Antoine Sabot, cabaretier d'Égletons, contre Gérard Chassagnol et Antoinette Planche, sa femme, concernant la validité de la répudiation de la succession de feu Léonard Sabot ; — entre Baptiste Roussane, laboureur, et Jeanne Bernardic, sa femmes, d'une part, et messire François de Saint-Priest, seigneur de Saint-Mür, lieutenant général de police de la ville de Tulle, concernant la vérification de la palpe du ténement de la Pampoulie et les limites d'un pré dit de Malesaignie, confrontant au ténement de la Bernardic, appartenant au prince de Soubise ; appel de l'Ordinaire de Lagarde ; — entre Léonard Blanchet, huissier royal, en qualité d'administrateur des biens de Marguerite Moncourrier, sa femme, contre Catherine Fournial, et Michel Marly, son mari, concernant le partage des successions de Vincent Fournial, de Marie et de Léonard Caraud ; — entre messire Jean Robert, huissier royal, et demoiselle Marie Cloup, son épouse, contre sieurs Jacques, Antoine et Michel Lachaud, mineurs, et sieur Antoine Binet de Lavaux, leur curateur, concernant les arrérages d'une rente foncière, assise sur le domaine du Cloup, appartenant auxdits mineurs ; — entre messire Antoine Forsse, vicaire de Séraudon, sieur Joseph Forsse, bourgeois, en qualité d'héritiers de feu sieur Jean Forsse, leur père, et de Catherine Leybraly, leur mère, contre Jean Roche et Toinette Rebière, héritière de Guillaume Rebière, son père, concernant une condamnation au paiement de 120 livres prononcée par la Cour consulaire de Limoges, confirmée en appel ; — entre sieur Jean Bredesche, marchand, contre sieur Jean-Baptiste La Selve, fils de feu Jean La Selve, maître chirurgien, et de Catherine Champeyrol, et sieur Antoine La Selve, son oncle et son curateur, concernant une provision de 185 livres adjugée audit La Selve en attendant la liquidation de ses droits ; — entre sieur Louis Lavergnie, marchand, appelant de l'Ordinaire de Corrèze, contre messire Jean-François de Lastic, chevalier, seigneur de Saint-Jal, La

Nouaille, Le Besson, etc., ancien mousquetaire de la garde du Roi, concernant la vente du domaine de laQueyrie, faite au demandeur par ledit seigneur de Saint-Jal. Comptes, entre les syndics de l'hôpital d'Ussel et demoiselle Charlotte Boyer, concernant les arrérages d'une rente de 17 livres 15 sous due audit hôpital ; ils s'élèvent à la somme de 146 livres.

B532. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1761-1762 — Sentences : entre messire Antoine de Pouthé de La Ville-au-Bois, écuyer, et dame Marguerite de Montlouis, son épouse, dame de Mareille, habitant leur château de Mareille, paroisse d'Ussel, contre Antoine Bringaud, meunier, concernant les droits de lods et vente dus aux demandeurs sur un contrat d'acquisition d'une terre appelée le Grand-Champ de Couzergue ; lods s'élevant à 5 sous et une livre de cire ; — entre messire Jean Granier, curé et vicaire perpétuel de Saint-Etienne-la-Geneste, contre Léonard Laubie, marchand, concernant une dette de 198 livres venant de la succession de feu Léonard Laubic, frère du défendeur ; — entre Jean Cuisinier et autres contre Jean Besse et autres, concernant les communaux du bourg de Roche ; renvoi à se pourvoir en la souveraine Cour de la Table de Marbre, à Bordeaux ; — entre messire François Dulac, abbé de Bonnaygue, contre messire Pierre Du Plantadis, lieutenant général à Ussel, concernant un défrichement de landes appartenant à ladite abbaye, fait sans titre par le défendeur ; — entre messire Claude Rebière, prêtre-curé de Veyrières et vicaire de La Mauriange, contre Anne Laboucheiz et autres, concernant les rentes du Bourdouleix et de Chantegriol, dépendants de ladite vicairie ; — entre Michel Parquet et Antoinette Chazal, conjoints, contre demoiselle Françoise Chabanes, concernant la vente d'une rente sur le village de Daillère, paroisse de Saint-Bonnet ; — entre Martial Chiniac, demoiselle Françoise Chèze et Jean Laborde, chirurgien, époux de Marie Chôze, concernant l'abaissement d'un pignon de la maison desdits Chèze, malgré la transaction intervenue entre les auteurs des parties, le 3 août 1718 ; — entre sieur Antoine Beaune, lieutenant du premier chirurgien du Roi, et Baptiste Mornac, prévôt de la Maîtrise d'Ussel, contre sieur Antoine La Selve ; exercice illégal de la chirurgie ; condamnation à 500 livres d'amende.

B533. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1763 — Sentences : entre François Vervialle, laboureur, appelant d'un décret de prise de corps décerné par le juge de Confolens, contre Marie Rastoix, dite Brigaudie, veuve de Pierre Bayle, concernant un droit de pacage sur un pré appelé de Moussard ; — entre sieur Joseph-François Masson, seigneur du Mas, garde de la porte du Roi, et MeAntoine Barrot, avocat, concernant un cheptel vendu au sieur Montlouis ; compte de 60 livres de vingt-quatre chefs de brebaille (24 brebis) ; — entre les fermiers de messire Jacques de La Croix de Castries, chevalier, baron d'Anglars, contre Antoine Bargy et autres tenanciers du bourg de La Roche, concernant les rentes foncières dudit lieu ; — entre messire Hiérôme Du Douhet, écuyer, seigneur d'Argères, et dame Françoise Loyac, de la Bachellerie, dame de Laveix, son épouse, contre les tenanciers du village de Chaumerliac, paroisse de Chirac, concernant la rente foncière dudit ténement ; — entre messire Jacques de La Croix de Castries, baron d'Anglars, contre les tenanciers de Rotabourg, concernant l'exécution des reconnaissances consenties en 1526 en faveur de noble et puissante dame de Montfaucon, dame de la —châtellenie d'Anglars ; — entre sieur Antoine Sage, chirurgien, à Egletons, et messire Jean-Martial Des Farges, procureur du Roi en l'Élection de Tulle, concernant les successions de M^e Antoine George, notaire, Jeanne George, sa fille, Bernard George et Bernard Laporte de Combarel ; — entre les syndics de l'hôpital d'Ussel, messire Joseph-Mathieu de Cosnac et Pierre Moncourrier, contre les héritiers de Pierre Bonnot, sieur de Chasselines, concernant une rente de 15 livres, léguée audit hôpital par ledit Pierre Bonnot. — Avération de signature entre dame Marguerite de Fontmartin de Lespinasse, veuve de messire Jean Delpeyroux, seigneur de Murât, et messire Jean-Charles de Lauthonie, chevalier, seigneur baron de Lauthonie, La Garde, etc. ; — entre Jean-Louis de Monnaby (Monamy), chevalier, seigneur baron de Mirambel, La Courtine, etc., contre les tenanciers de La Laubie et de La Védrenne, concernant la rente desdits ténements, portable au château de Mirambel.

B534. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1764 — Sentences : entre sieur Jean Etienne Lignareix, seigneur de Bonnefont, écuyer, garde de la porte du Roi, contre sieur Annet Sauty, bourgeois, habitant du village de La Jaloustre, paroisse d'Aix, concernant les rentes du village de Faugeron ; — entre sieur Joseph-François Masson, seigneur du Mas, écuyer, garde de la porte du Roi, et Jean de Saint-Supéry, marchand, en appel de l'Ordinaire de Charles-le-Pailloux et Le Bech, concernant un compte de blé dû par le défendeur à différentes époques ; — entre messire Etienne de La Croix de Castries, chevalier, seigneur de La Mothe, contre dame Anne de Bosredon, veuve de messire Jacques de La Croix de Castries, baron d'Anglars, concernant l'expilation des meubles dépendants de l'hérédité dudit seigneur d'Anglars ; — entre messire Jean-Baptiste Delmas, écuyer, seigneur de Naugenas, contre sieur François-Régis Chaudergue, bourgeois, concernant une dette de la succession du père du défendeur ; — entre Jean Pouchet, cadet, plaignant, contre Jean Beaune, huissier à Ussel, concernant un procès-verbal d'exécution fait à tort par ledit huissier ; il est condamné à 10 livres de dommages et intérêts et renvoyé à ses fonctions.

B535. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1765 — Sentences : entre M^e Léonard Villadard, procureur à Tulle, contre Jean Laveille, laboureur, en appel de l'Ordinaire de Corrèze, concernant une dette de la mère du défendeur ; — entre Jean Chevastelon, détenu dans les prisons d'Ussel, contre M^e Jagol de La Planche, notaire et juge de Noailles, concernant la cassation de la sentence qui a ordonné l'emprisonnement ; l'appel est rejeté ; — entre messire Antoine de Bonnet, chevalier, seigneur de La Chabanne, contre messire François Dulac, abbé de Bonnaygue, concernant la nomination d'un expert chargé de vérifier les changements apportés à la limite des prés de Dessous-le-Bois et du Nouai ; — entre Joseph Tillard et Anne Faugeron, sa femme, contre messire Pierre Ternat, licencié en droit civil et canon, curé d'Ussel, concernant une ruelle attenante à la maison dite de Gajot, dont ledit curé s'était emparé ; — entre messire Joseph-Julien Meynard, écuyer, seigneur de Mellet, contre Léonarde Vialle, veuve, appelant de l'Ordinaire de Bar ; défense de porter ailleurs qu'au Siège d'Ussel les appels de cette juridiction, sous peine de nullité de procédure ; — entre Barthélémy-Joseph Maisonneuve de La Coste, sergent royal d'Egletons, et demoiselle Marguerite, sa sœur, contre sieur Vincent Bargy, chirurgien, concernant une provision de 60 livres à prendre sur les biens dudit Maisonneuve ; congé de bien jugé ; — entre Michel Julien, laboureur, et messire Jean-Joseph de Plaignes, écuyer, seigneur de Plaignoux, concernant une demande en résiliation de bail, à cause de l'ouragan du 13 juillet 1764 ; — entre sieur Jean-Etienne Lignareix, seigneur de Bonnefont, contre François Vergne et autres, concernant les rentes des ténements de la Jaseix et de Coupegorge ; — entre sieur Louis-Michel Bénard, marchand à Ussel, et messire François de Mirât, seigneur de Boussac et Montroux, concernant la rente du ténement de la Rigaudie ou Monteil-duo-Bos ; — entre messire Jean-Baptiste de Mériconde, écuyer, seigneur de Favars, Saint-Maixant, Saint-Germain-les-Vergnes, Penacors, etc., contre messire Jean-Antoine de La Pommerie, curé de Saint-Julien-près-Bort, concernant les limites de deux prés l'un appelé de Narriou ou de La Gane, l'autre de La Jasse ; — entre messire François Des Roix, seigneur des Chandelis, et dame Anne de La Croix de Castries, son épouse, contre messire Etienne de La Croix de Castries, concernant les reprises dotales de ladite dame sur l'hérédité du père commun.

B536. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1766 — Sentences : entre Jean Conchon, sieur de La Mazière, bourgeois d'Ussel, en qualité de donataire contractuel de son père, Antoine Conchon, fermier du membre de la fondation de Ventadour, dépendant de l'abbaye de Meymac, contre les héritiers d'Antoine Verniangeol, concernant les rentes du ténement de Las-Yergnas-Longeas, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur ; — entre les habitants du village de Chazal, paroisse de Saint-Exupéry, dépendant de la seigneurie de Saint-Victour, contre les habitants du village de Longeaigne, concernant un droit de pacage des demandeurs sur les landes appelées de Laschamps ; — entre demoiselle Marguerite Mornac, veuve et héritière du sieur Joseph Beaune, chirurgien, contre messire Antoine de Pouthé et sa femme, Marguerite-Aimée Montlouis de Mareille, fille de sieur Joseph Montlouis de Mareille, concernant une créance de 69 livres, dépendant de l'hérédité dudit feu Beaune ; — entre François Clédières,

boucher à Ussel, contre les héritiers de messire Jacques de La Croix, baron d'Anglars, concernant le paiement de -nombreuses obligations souscrites au profit du demandeur ; — entre messire François Blaziot, prêtre, docteur en théologie, curé de Masdartige, contre Pierre Valetou, faisant le métier et profession de châtreur, concernant une opération manquée ayant entraîné la mort d'un poulain de prix appartenant audit curé. — Compte entre sieur Louis-Michel Bénard, bourgeois et marchand à Ussel, et messire François de Mirât, seigneur de Boussac et de Montroux, à cause du prix du bail à ferme de ladite terre de Montroux ; — messire Jean-Baptiste de Mérigonde, baron de Favars, etc., et dame Marie-Magdeleine de La Caze du Laurens, son épouse, contre Jacques Anglars, Pierre Since et autres, concernant le ténement de La Valade, paroisse de Latronche ; — entre messire Firmin Barbier, sieur de Villeneuve, écuyer, et dame Léonarde Bonnot, son épouse, contre messires Jean-Baptiste Diouzidon, huissier, et Jean-François Diouzidon, notaire royal, concernant des réparations urgentes à faire à une maison appelée de Braze, dans la rue dite de Derrière-1 es-Fours ; — entre le prieur com-mendataire de Saint-Étienne-Ia-Geneste, et Jacques Peuch et autres, concernant les rentes du village Des Chau-mettes, paroisse de Roche ; — entre messire Claude Montlouis, curé de Courteix, contre François Beaune, bourgeois, du lieu de Chassaignolles, paroisse de Valiergues, concernant une rente de 50 livres, due par la succession de feu Jean Beaune, en son vivant sieur du Chassaignolles.

B537. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1767 — Sentences : entre Joseph Barthélémy Lacoste, huissier royal, appelant de l'Ordinaire d'Égletons, contre M^e Pierre Brette, concernant la levée d'une opposition faite à la vente des bestiaux saisis par ledit Lacoste ; — entre Jacques Chaumeil, le plus jeune, cessionnaire de Jacques Chaumeil, son frère aîné, contre Gabrielle Chaumeil, femme de Pierre Maillaux, concernant le tirage au sort des trois lots de la succession du père commun ; — Mgr Germain Chastagner de La Châtaigneraie, évêque de Saintes, seigneur prieur du Port-Dieu, contre Jean Couderc, laboureur, du village de Gonfolens, paroisse de Saint-Martin-le-Port-Dieu, concernant les droits de lods et vente dus audit prieur à cause de, l'aliénation de deux cents chênes, coupés et convertis en merrain. — Condamnation à payer les cens et rentes au seigneur de Lauthonie pour les ténements de Soul et de La Treille ; — entre Jean Chaminade contre Jean-François Pommier, père et fils, concernant la réparation des dégâts commis par un cheval. — Comptes entre demoiselle Jeanne Clédière, veuve du sieur Jean Arzelier, et messire Antoine de La Croix, seigneur de La Mothe ; fournitures diverses : chevaux, grains, etc., opposées en compensation par ledit seigneur. — Élargissement de Pierre Brugère, appelant de l'Ordinaire de Saint-Exupéry, emprisonné à la requête de Pierre Merly, Jean Vacher et Baise Veysset, à la charge de fournir au greffe ses soumissions de caution juratoire. Condamnation contre les meuniers du moulin de Diouzidon : il est décidé qu'ils doivent la rente à messire Guillaume de Fontmartin, ancien capitaine d'infanterie.

B538. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1768 — Sentences : Entre Antoine Chassain et Marguerite Brigouleix, conjoints, contre Pierre Laval et Etienne Rebeix, gardiens des fruits saisis au préjudice de sieur Martin Eybraly et Marie Rastoix, sur le domaine de La Grange, concernant les comptes de gestion desdits commissaires séquestres ; — entre Etienne Rondet, maître chirurgien, contre sieurs Louis et Jean Queyriaux, père et fils, marchands, héritiers de feu Maître Jean-François Queyriaux, curé de Sornac, concernant la pécule castrans ou quasi castrans dudit curé ; — entre messire Jean-Jacques Léonet du Boueheron, chevalier, seigneur de Saint-Hypolithe, lieutenant au régiment de Nice, gendarme de la garde du Roi, contre Pierre Pinardel, concernant les rentes du ténement de Fioux ; — entre sieur Dominique Roudrie et sieur Augustin-Ignace Bondet de La Bernardie, contre sieur Jean-Baptiste Tissier et autres, concernant l'exécution de la reconnaissance du village de Pouymas, consentie par les tenanciers dudit village en faveur des seigneurs de Sédières ; — entre messire François de Lavaur, chevalier, comte de Sainte-Fortunade, contre Géraud Puymège et Martin Dupuy, concernant les rentes du village du Mont, paroisse de Sainte-Fortunade ; — entre dame Jeanne Chassaing de Fontmartin, veuve de maître Pierre-Léonard De-michel, en son vivant lieutenant particulier au siège d'Ussel, concernant une créance de la succession dudit Demichel ; — entre Léonard et Etienne

Mazelier, contre sieurs Jean-Mercure Filhol et Joseph Pineau, concernant les clauses du bail à ferme de la terre de Bar ; — entre messires François, Pierre et Léger de La Borde, écuyer, contre Jean Chavagnac et autres, concernant les rentes du ténement de Loche ; — entre sieur Joseph Savaudin, bourgeois de la ville de Treignac, et sieur Jean-Baptiste Chabanes, notaire et procureur à Ussel, concernant la jouissance d'un pré appelé de Tourel, délaissé audit Savaudin par le père du défendeur (janvier-juin).

B539. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1768 — Sentences : entre messire Hiérome de Douhet, écuyer, seigneur d'Algère et Laveix, et dame Françoise Loyac de La Bachèlerie, son épouse, contre François Dupeyroux, du bourg de Chirac, concernant le paiement d'une rente de 12 livres constituée par le défendeur ; — entre maître Pierre Longevialle, seigneur de La Geneste, demoiselle Marie Longevialle, sa fille, et François Desortiaux, son gendre, contre sieur Jean Montlouis, seigneur de Sigeat, concernant la délimitation des ténements de Sigeat et de La Geneste ; rapport de l'expert sur la plantation des bornes ; — entre Antoine Leblanc et Marie Binet, sa femme, contre Jean Dousseix et Catherine Brive, conjoints, appel de l'Ordinaire de Confolens, concernant la contenance d'une terre dite de La Jabaudie, vendue à l'intimé ; — entre Simon Guédier et Toinette Monteil, sa femme, du village de Chauffour, paroisse de Vedrennes, contre maître Pardoux Guillebaud, notaire royal de la ville d'Égletons, concernant la faculté laissée aux juges ordinaires de refuser le serment proposé par les parties en cause ; — entre Gabriel et Léger Bardinot, père et fils, meuniers du moulin de La Rebeyrotte, paroisse d'Ussel, contre Toinette Bardinot, Annet Cayre, son mari, et Antoine Queyriaux, son fils, concernant deux prés, l'un appelé del Mouly, l'autre de Durand, laissés en antichrèse aux défendeurs ; — entre Charles Gouyon et Biais Vialle, sa femme, contre Gabriel Mafrand, du bourg de Saint-Dé-zery, pris en qualité d'héritier de feu Antoine Mafrand, son père, concernant le compte du produit d'un cheptel de 240 livres confié audit feu Antoine par les demandeurs ; — entre maître Chastagnier Duteil, procureur à Ussel, contre Jean et autre Jean Bachèlerie, père et fils, concernant une délégation de sommes exigibles sur les défendeurs par maître Joseph Brival, garde du Roi. — Avération de signatures : entre sieur Jacques Clédières, prévôt de la maîtrise des chirurgiens, et maître Jean-Baptiste Chabannes, jeune ; — entre maître Henri Pisani, prêtre-curé de Talamy, et Jean Couder, marchand du village d'Arsac, paroisse du Port-Dieu, concernant une demande reconventionnelle de 36 messes (18 livres) ; — entre sieur Louis-Michel Bénard, bourgeois, et messire François Dubois de Saint-Julien, écuyer, seigneur de Margerides, concernant une somme de 83 livres due au demandeur par feu messire Jean Dubois, père du défendeur (juillet-décembre).

B540. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1769 — Sentences : entre sieur Gabriel Chavastelon, marchand du village de Feix, paroisse de Saint-Pardoux-le-Vieux, et sieur Jean Chadebech de La Jugie, du lieu du Madiolet, paroisse de Saint-Rémy, concernant des comptes parmi lesquels se trouvent les arrérages d'une rente due sur le domaine de Feix ; — entre Jean Dexpert et messires Charles et Guillaume de Tournemire, concernant la mise en liberté dudit Dexpert, détenu dans les prisons d'Ussel ; même sentence en faveur de Jacques Parquet et François Vabret, prisonniers à la requête des mêmes ; même sentence en faveur de Martin Badour, garde-pêche et chasse du maréchal de Soubise ; — entre maître Antoine Beynel, notaire, en qualité de syndic des habitants de Meymac, contre Jean Mary, ancien receveur de la communauté, dom Joseph Bardinot, prêtre et religieux, syndic des Bénédictins de Meymac, et maître Christophe Draperon, avocat ; concernant une saisie de grains faite entre les mains du syndic du monastère de Meymac, à la requête de l'ancien receveur des deniers patrimoniaux de la ville. — Comptes : entre Jean Desplas, menuisier, et sieur Jean-Baptiste Mornac, maître chirurgien, et demoiselle Jeanne Bouhaud, conjoints ; — entre Jean Poulot, maréchal à Ussel, contre Pierre Maillot et Gabrielle Chaumeil, concernant le paiement de la dot de 160 livres promise à la femme dudit Poulot ; — entre messire Jean-Martin de La Selve du Chassaing, contre Léonard Combastel, Mercure Filhol et les syndics de la communauté des prêtres de Saint-Pierre de Tulle, concernant une rente de 4 setiers de seigle, mesure d'Égletons, sur un champ appelé de La

Fage ou du Tillol, situé aux appartenances du bourg de Sarran ; — entre demoiselle Marie Chassaing, veuve du sieur Martin Malpertu, bourgeois de Sornac, contre maître Louis Lombard, notaire royal, sieur Antoine Lombard, son fils, et demoiselle Marie Malpertu, sa bru, concernant l'interprétation des clauses du contrat de mariage et du testament dudit Martin Malpertu ; — entre sieur Antoine Laveix et demoiselle Catherine Lescrivain, conjoints, contre Jean Novel, Marie Gardet, sa femme, et Jean Poulot, son gendre, mitoyenneté des maisons, droit d'établir une bas-sie (évier) ; — entre maître Jean-Joseph Brival, seigneur de Lavialle, Nougelines, les Chèzes, le Mas Chevalier, etc., avocat, contre Jean Bachèlerie, laboureur ; concernant les rentes dues au demandeur sur le domaine et moulin de Nougelines, paroisse de Saint-Germain-le-Lièvre (janvier-juin).

B541. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1769 — Sentences : entre sieur Jean-Baptiste Dupuy, docteur en médecine de la ville de Neuvic, contre maître Jean Dumas, procureur de l'Ordinaire de Neuvic et Peyroux, concernant les rentes du village d'Aumont, paroisse de Palisses ; — entre Berton Cuisinier et Sébastienne Ourtiaux, sa femme, contre messire Hi-romede Douhet et dame Françoise de Loyac de La Bachellerie , concernant la nullité d'une saisie de fil et pelotons, du poids de 30 livres, au préjudice dudit Cuisinier ; — entre messire Guillaume de Fontmartin de Lespinasse et daine Marie Moncourrier, son épouse, contre maître Jean Conchon, seigneur de La Mazière, ancien procureur du Roi en la mairie d'Ussel, concernant le défrichement fait par le colon du défendeur, d'une lande dite du Chambon ; — entre messire Jean-Baptiste de Mérigonde, seigneur de Penna-cors, contre Jean-Baptiste Laporte, notaire , concernant les confrontations du ténement de La Verderie de La Gane ou de La Peyre ; — entre Antoine et Laurent Magnoudeix, contre Louis Clozanges, laboureur, concernant un droit de passage, pour le transport du foin, par e pré appelé de' mié (du milieu), appartenant audit Clozanges ; — entre Léonard Pérols et Marie Bosdevizi, sa femme, contre Jean Guilhaumot, laboureur, du village de Drouillac, paroisse de Peyrelevade, concernant la remise des clefs d'un cadenas mis à la porte de la grange des demandeurs, à la requête de gens inconnus, et confiées à la garde dudit Guilhoumot ; — entre messire Joseph de Bort, chevalier, seigneur de Pierrefitte, contre François Entraygues, Guillaume Chabaud et autres habitants du village de Saunac, paroisse de Saint-Julien, concernant la rente des ténements de Raynaud et du Ruisson. — Avération de signatures : entre Jacques Puyraymond, marchand du village de Reyt, paroisse de Saint-Julien-au-Bois, contre maître Annet Sauty, procureur d'office de la justice d'Aix, et demoiselle Catherine Eybraly, son épouse, concernant une dette de la succession de feu Gilibert Eybraly, père de ladite Catherine ; — entre dame Catherine-Gabrielle de Meynard, veuve de maître Jean- François de Loyac de La Sudrie, conseiller au Présidial de Tulle, contre sieur Antoine Chazal, bourgeois d'Égletons, concernant une rente de 10 livres constituée par le père dudit Chazal en faveur de maître François Dumont, docteur en théologie et chanoine de l'église cathédrale de Tulle ; — entre messire Nicolas-Claude-Marius Hautier de Villemonteil, de Villelume et de Barnionteuil, contre dame Léonarde Legrouin, veuve de messire Henri-Joseph de Gains, chevalier, seigneur de Monteignac, concernant le paiement d'une rente de 85 livres due par la défenderesse, défailante (juillet-décembre),

B542. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1770 — Sentences : entre messire Antoine de Bonnet, seigneur de La Chabanne et le Bech, contre messire Jean-Baptiste Delmas, écuyer, seigneur de Nougénas et du moulin de La Coste, lieutenant particulier à Ussel, concernant les rentes du village de La Coste ; — entre Léonard et Jean Peuch, père et fils, laboureurs, du village de La Vergne, paroisse de Saint-Pardoux-le-Vieux, contre Léonard et Joseph Lauriol, père et fils, et François Vaurie, concernant les dommages et intérêts résultant d'un incendie allumé dans les bruyères à la suite de l'écobuage des landes de Ternuès ; — entre le sieur Antoine Baudry, bourgeois, et M. maître François Duteil, prêtre, curé d'Aix ; concernant l'enlèvement du mobilier du précédent curé d'Aix par ses héritiers ; — entre maître Antoine Poisson, avocat en la Cour, et sieur Antoine Mary, ancien gendarme du Roi, contre Jean Materre, sieur d'Éraux , concernant une opposition formée par le défendeur, deuxième consul de Meymac, à la prétention des demandeurs à voix délibéra-ive aux assemblées de charité convoquées

par le curé ; — entre maître Jean Vialle, avocat, juge civil et criminel de la ville et vicomte de Tulle, en qualité de syndic des Dames religieuses de la Visitation de Tulle, contre dame Angélique Ebrail, veuve de messire Rozier Du Fayet de La Tour, seigneur de La Bastide, et messire Jean-Antoine Demasson, seigneur du Theil et de Saint-Félix, son gendre, concernant une rente au capital de 1,000 livres constituée au profit desdites religieuses de la Visitation ; — entre sieur François Labesse, bourgeois, et Martial Meunier, laboureur, concernant un droit de passage par un pré appelé Pellatel, appartenant au demandeur ; — entre Joseph Françot et Léonarde Ganne, sa femme, contre Michel Cauquet et François Vallibus, son vitric (beau-père), concernant l'hérédité de François Ganne et de Marie Colomby ; — entre messire Jean-Martin de La Selve du Chassaing, seigneur de Sarran, Léonard Combastier et le syndic des prêtres de Saint-Pierre de Tulle, concernant l'aliénation d'une rente de 4 setiers de seigle en faveur desdits prêtres par sieur Martial Lagarde, rente ayant autrefois appartenu aux seigneurs de Sarran ; — entre maître Jean-Baptiste Bonnot, curé-congruiste de Neuvic, contre le syndic du bureau de charité dudit Neuvic, concernant la promesse faite par ledit curé de nourrir deux pauvres (janvier-juin).

B543. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1770 — Sentences : entre Antoine Queyriaux, marchand du village de Couzergues, et Léonard Vialle, laboureur, du même village, concernant les effets de la résiliation d'un contrat de ferme pour une terre dudit village de Couzergues ; — entre François Cuisinier, Antoine Pajol et autres, appelant de l'Ordinaire de Bonnesaigne, contre messire Germain-Gaspard de Combarel du Gibanel, seigneur-comte de Bellegarde, Marége, etc., chevalier de Saint-Louis, concernant les reconnaissances faites par les anciens tenanciers du village de Clémensac, paroisse de Sérandon ; — entre dora Charles-Auguste Isnard, résidant au prieuré conventuel de Saint-Angel, procureur de dont Pierre Boucher, ci-devant prieur titulaire dudit prieuré, contre Jean Dauliac et Michel Besse, du village de La Grange, paroisse de Saint-Julien, près Bort, concernant la validité d'une saisie de fruits au préjudice des défendeurs ; — entre Marguerite-Georgette Villemolas, journalière à Ussel, et sieur D..., concernant une déclaration de grossesse jugée calomnieuse ; — entre les Minimes de Bort et le sieur Jean Rixain, en qualité d'époux de Marie Longvert, concernant une rente de 9 livres constituée par Marguerite Destève, mère de ladite Longvert ; — entre François Pradel et dame Catherine-Françoise de Fénis de La Combe, veuve de messire Louis de La Ribardière de Monestier, écuyer, seigneur de Marsillac, concernant les rentes dues à ladite dame sur le ténement du Suquet ou del Chastang de Pradel ; — entre messire Joseph Veilhan, bourgeois de la ville de Neuvic, et sieur Jean Rixain, aussi bourgeois, concernant le prix de ferme d'une terre dudit Veilhan, située au village d'Aubignac ; — entre messire Louis-Alexis de Lestrangé, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Fénier, contre Pierre Bosdevize et Léonard Piarrot, son gendre, concernant les rentes du village de Drouillas, paroisse de Peyrelevade (juillet-décembre).

B544. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1771 — Sentences : entre messire Joseph de Champflour, prêtre-chanoine de la cathédrale de Clermont-Ferrand, prieur de Saint-Étienne-la-Geneste, contre sieur Louis-Michel Bénard, bourgeois et marchand d'Ussel, concernant les comptes de la ferme dudit prieuré consentie audit sieur Bénard ; — entre haut et puissant seigneur messire Jean-Louis de Monamy, chevalier, seigneur-baron de Mirambel, La Courtine, etc., et dame Françoise Dupuy de Mirambel, son épouse, et messire François de Mirambel, son fils, contre messire Michel de Brosse, chevalier, seigneur de Confolens, La-Gastine et Rochefort, colonel-lieutenant des gardes françaises du Roi, concernant la vente à lui faite des terres dont il prend le titre par le seigneur d'Anlezy et la dame Lethilhier, son épouse ; — entre les tenanciers des villages de l'Échameil, les Bordes, l'Herbeil, paroisse de Laval, appelant de la juridiction de l'Échameil, contre messire Joseph Brossard, écuyer, seigneur de Coiral, l'Échameil, le Theilets, habitant au château de Coiral, paroisse de Saint-Merd, concernant les rentes desdits villages ; — entre maître Jean Giron, notaire royal à La Courtine, et sieur Joseph Dubreuil, de Felletin, contre sieur Guillaume La Selve, médecin, comme fermier de la commanderie de Bellechassagne, ferme consentie en sa faveur par l'agent général de l'ordre de Malte, après la mort

du grand prieur d'Auvergne, commandeur de Belle-Chassagne, au préjudice des anciens fermiers. — Avération de signatures : entre Léonard Laboureur, marchand, et sieur Jean Chadebet de La Jugie ; — entre messire Jean-Charles de Lauthonie, chevalier, seigneur-baron dudit lieu, Lagarde, etc., habitant la ville de Tulle, contre Jean Grèze, Jean Verrou 1 et autres, concernant les rentes du village de Soul, paroisse de Saint-Bonnet-Elvert ; — entre demoiselle Jeanne Boy de La Coste, habitant au village de Palisses-Haut, paroisse de Palisses, contre maître Michel Dexpert, notaire royal, concernant la jouissance d'un pré appelé des Vergnes ; — entre messire Claude-Ignace Chauveau, baron de Rochefort, contre François Le Cardaire, habitant le village de Sauvalet, paroisse de Saint-Sestiers, concernant les rentes des ténements de l'Aussine et de Bonhomme (janvier-juin).

B545. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1771 — Sentences : entre dom Antoine Morellet, religieux de l'ordre de Cîteaux, prieur du prieuré royal de Valette, contre Jacques Anglard et François Borderie, concernant les rentes du village et ténement de Venthaut, paroisse de Neuvic ; — entre M. maître Georges-Joseph Chazal de Maussac, licencié en droit, curé de Saint-Fréjoux-le-Majeur, vicaire de la vicairie du Bazaneix, contre Michel Trespeuch, Gérald Robert et autres, concernant les rentes du village de La Fage ; — entre Léonarde Roumignac, contre Jean Loubeix et Tomette Dumond, sa femme, concernant le partage de la succession de feu Martin Roumignac, frère de la demanderesse ; — entre Jean Materre d'Eraux, bourgeois, et demoiselle Lachaud, son épouse, contre Léonard et Jacques Maison, père et fils, marchands à Meymac, concernant la ferme du domaine de la Chalgrandval. — Élargissement de Léger Bourzeix, laboureur, détenu dans les prisons d'Ussel à la requête de maître Martin Duderme, prêtre-curé de Sainte-Marie-la-Panouse. — Comptes : entre Léger Entraygues, laboureur du village de Chassanite, paroisse de Mœstes, et Guillaume Mornac, laboureur, paroisse de Saint-Exupéry ; — entre messire François de Combarel du Gibanel, en sa qualité de seigneur de Sarran, contre Pierre Borie, pris en qualité de donateur contractuel de Jean Frayssinge, son aïeul, concernant une rente foncière reconnue dans la palpe du bourg de Sarran et membres qui le composent ; — entre messire Pierre-Michel de Brosse, seigneur-vicomte de Brosse, baron de Saint-Sévère, colonel des grenadiers de la garde française, en qualité de seigneur de Confolens, contre François Vergne, laboureur, concernant les rentes des ténements de Simergues et de Masdeybrail, paroisse de Lignareix ; — entre Antoine Chassagne et demoiselle Jeanne Salagnac, veuve Leymarie, concernant la plantation d'une croix de mission dans un terrain attenant à une rue de la ville de Corrèze et, depuis, déplacée ; — entre messire Charles de Lauthonie, contre Etienne Vallat et autres, concernant les rentes des ténements de Pleau, situés dans les paroisses de Forges et de Saint-Sylvain (juillet-décembre).

B546. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1772 — Sentences : entre sieur Laurent Védrennes, ancien soldat, et demoiselle Marguerite Longevialle, sa femme, contre sieur Jean Montlouis, bourgeois, sieur de Sigeac, concernant l'application de diverses quittances à un billet souscrit au profit de la sœur dudit Montlouis ; — entre messire Germain Chataigner de La Châtaigneraie, évêque de Saintes, pris en qualité de prieur du Port-Dieu, contre messire Guillaume de La Salle, écuyer et Gabriel Combroux, concernant le recouvrement des créances de la succession de feu dom Faizillac, son prédécesseur ; même sentence, même objet entre ledit prieur et Antoine Lhéritier, laboureur du village de Bussejoux ; — entre M. maître Antoine Lapomerie, curé de Saint-Julien-près-Bort, contre Léger Espinasse, laboureur, de la ville de Neuvic, et messire Jean-Baptiste de Mérigonde, seigneur de Favars, etc., concernant la possession d'une terre appelée de Rouchat, comprise dans les reconnaissances faites au profit du seigneur de Veilhan ; — entre Louis Poulou et François Oudouze, contre Pierre Labarre, concernant une aggravation de servitude pour le passage du foin par un pré appelé de Reçode ; — entre Léonard et Antoine Vialatte, père et fils, marchands, contre sieur Antoine Laveix et Anne Longevialle, conjoints, marchands, concernant une servitude de vue et d'égout dans une ruelle séparant les maisons des parties ; — entre Léger Bonnaygou et Marie Cauty, sa femme, habitants de Saint-Fréjoux-le-Majeur, contre demoiselle Marie Bredesche, veuve de maître Jean Redon, notaire et arpenteur, concernant la divisibilité des obligations résultant d'une sentence de la Bourse de

Clermont ; — entre sieur Pierre Lachaud, bourgeois, contre Jean Bournel et autres, concernant le défrichement d'une partie des communaux de Meymac ; — entre le prince de Soubise, duc de Ventadour, représenté par son procureur, sieur Pierre Boudrie, de la ville de Laguenne, contre Jean Salesse et autres, concernant les rentes du village de Crumeyrol, paroisse de Lagarde ; — entre sieur Antoine Meschin fils, bourgeois, sieur de Roussignac, contre sieur Michel Laborderie , concernant divers comptes pour opérations chirurgicales et fournitures de remèdes énumérés au procès ; — entre messire Joseph Parjadis, seigneur d'Auzès et de La Bergerie, contre François Phialip et autres, concernant les rentes de ladite seigneurie de La Bergerie. — Comptes entre le principal du collège d'Ussel, M. maître François Mornac, prêtre, et messire Firmin Barbier de Villeneuve, écuyer, concernant la dégradation des meubles loués au collège par le défendeur.

B547. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1773 — Sentences : entre messire Guillaume Chassaing de Fontmartin, capitaine au régiment provincial du Limousin, contre Jean Guignabel, Charles Bertrand et Michelette Coux , concernant des comptes de cheptel ; — entre M. maître François Lachèze, prêtre, docteur en théologie et curé de Sornac, contre Louis Vauboueix, marchand, ancien fermier des dîmes et noales dudit Sornac, concernant la répartition du produit entre le fermier, le curé et le commandeur de Bellechassagne ; — entre François Vergne, marchand, contre Martin et François Vincent, père et fils, Catherine Gouyon, leur bru et femme, et Pierre Gouyon, frère et beau-frère , concernant l'hérédité de feu Léger Gouyon ; — avération de signature entre messire Jean de Joussineau, chevalier, comte de Tourdonnet, seigneur de Beyssac, Croiziac, etc., et François et Jean Clédières, père et fils, marchands ; — entre dame Marie Boyer, épouse de messire Etienne Lignarcix de Bonnefont, écuyer, et messire Jean-Louis de Monamy, chevalier, seigneur de Mirambel, concernant une rente due par ladite dame Boyer, en qualité d'héritière de son père, au dit seigneur de Mirambel, héritier lui-même du sieur Soulier, ancien curé de Sainte-Marie ; — entre Léger Teyxier, laboureur, contre Laurent et Elisabeth Chiroux, père et fille, concernant le partage de la succession de feu Jean Teyxier ; — entre sieur Jean Rixain, bourgeois, en qualité de sous-fermier des cens et rentes appartenant au prieuré de Saint-Angel, contre messire Jean-Joseph de Plaigne, seigneur de Malaret, et dame Françoise Chastagnier, son épouse, habitants de Neuvic, concernant les rentes dudit village de Malaret ; — entre le prieur du Port-Dieu, contre Léonard Teulet et autres, concernant les rentes des ténements de Souvette et de La Besse ; — entre sieur Conchon de Lamazière, ancien procureur du Roi pour la ville et communauté d'Ussel, contre messire Jean-Etienne Lignarcix de Bonnefont, écuyer, et autres, concernant les rentes des ténements de Chaudergues, Mouchabry et Montelly (janvier-juin).

B548. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1773 — Sentences : entre Joseph Goudounesche et Toinette Ignie, conjoints, contre Antoine Queyriaux et Jeanne Chassaigne, conjoints, concernant la remise des clefs d'une maison en litige, et l'autorisant la rupture des portes, en cas de nouveau refus des clefs ; — entre messire Jean-Jacques Léon de Valon, chevalier de Saint-Hypolite, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, contre Marguerite Comte, veuve de Léonard Rebeyrotte, et Jean Bergas , concernant la rente du moulin de Sallin ; — entre messire François des Roy, seigneur d'Eschaudelle, écuyer, et dame Anne La Croix d'Anglars, son épouse, contre messire Etienne La Croix de Castries, chevalier, seigneur-baron d'Anglars, concernant les dettes de l'hérédité, de feu messire Jacques de La Croix de Castries ; — entre Jacques Roche et Françoise Langle, sa femme, contre Pierre Peuch et Toinette Plan-Pied, sa femme , concernant la preuve demandée par l'une des parties de repas pris par les experts nommés dans le procès, avec l'autre partie ; élargissement de Claude Bonnet, marchand, fermier des droits de leyde, des deniers patrimoniaux et de l'octroi d'Usse , détenu dans les prisons à la requête de Marc-Antoine Mary, bourgeois et marchand ; — entre dom Joseph-Placide Nicolas, prieur claustral du monastère de Meymac, contre messire Jean de Joussineau, comte-de Tourdonnet, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Croiziac, Beyssac, Bonnefont, etc., concernant une enquête pour la construction d'un moulin sur la Luzège ; — entre M. maître

Antoine Laroche et Jean-François Sapiensis, chanoines-syndics du chapitre de Brives, contre François Désiré, laboureur, concernant les limites du ténement de Sauliac (juillet-décembre).

B549. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1774 — Sentences : entre Léonard Cogneras, Antoine Faure et autres tenanciers du village de Châlons, paroisse d'Aix, contre maître Antoine Sauty, notaire royal, seigneur de Châlons, concernant la divisibilité de la rente dudit village entre ces divers tenanciers, poursuivis comme solidaires ; — entre dame Marie Boyer, épouse de messire Etienne Lignareix de Bonnefont, écuyer, contre sieur Martin Ébraly et demoiselle Marie Bastoix, son épouse, concernant les dettes de la succession de Jean Rastoix, père de la défenderesse ; — entre Marie Machat, fille de feu Léonard, du village de Geneix, paroisse de Saint-Pardoux-le-Neuf, contre François Queyriaux, marchand, du village de Couzergues, concernant des offres réelles d'une somme de 93 livres, en diverses monnaies ; — entre messire Antoine-Joseph de Bonnet, chevalier, seigneur de La Chabanne, etc., contre Claude Verniangeal, Joseph Chazaloux et autres habitants du village du Bech, paroisse de Saint-Bonnet-Port-Dieu, concernant la rente du ténement de La Meizou ; — entre Jacques Maison, marchand, habitant la ville de Meymac, contre Noël Bachôlerie, du village de Nougerinas, concernant la rente dudit village. — Comptes : entre Simon Chauzeiz, charpentier, Jean Neyrat et Marguerite Brette, sa femme, appelant de l'Ordinaire de Corrèze et Boussac ; — entre Antoine Queyriaux, marchand, comme ayant droit de Marguerite Longevielle, épouse de maître Pierre Vedresnes, notaire royal, contre Joseph Goudounesche et Toinette Ignie, sa femme, concernant les successions de Guillaume Limougeoux et de Catherine Pauliac ; — entre Joseph Parel d'Esperut, écuyer, seigneur de La Chatonie, tuteur de messire Joseph Parel d'Esperut, chevalier, seigneur de La Gane, officier dans le corps royal d'artillerie, contre Antoine Rebeyre, laboureur, du village des Bordes, paroisse de Saint-Exupéry, concernant la jouissance d'un pâturage appelé des Bourrets ondes Pestres, dépendant de ladite seigneurie de La Gane ; — avération de signature entre M. maître François Blaziot, prêtre et curé de la paroisse de Saint-Martial, et messires Jean-Louis de Monamy et François de Monamy, père et fils. — Renvoi à la Maîtrise des eaux et forêts de Brives de l'instruction commencée sur une plainte pour fait de chasse, portée par messire Antoine de Bonnet de La Chabanne, contre Jean Monteil, garde des bois de l'abbé de Bonnaygue, détenu dans les prisons d'Ussel.

B550. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1775 — Sentences : entre messire Joseph-Louis-Melchior Izarn de Valady, chevalier de Saint-Louis, contre messire Louis-Charles-Philippe Izarn de Freyssinet, chevalier, vicomte de Valady, etc., concernant la possession provisoire du château et terre de Roussille, après la mort du marquis dudit lieu ; — entre maître Annet Mas, notaire et arpenteur féodiste, contre Jean-Louis de Sarrazin de Nozière et dame Catherine Dupuy de Mirambel, sa mère, concernant la distribution du prix de vente d'un des biens dudit Sarrazin entre ses créanciers ; — entre M. maître Antoine La Croze de Gibily, curé de la paroisse de Saint-Dézéry, contre Toinette Chirol, veuve de Jean Vebret, et sieur Gilibert Eybraly, bourgeois du lieu de Catalot, concernant des réparations faites à l'église et au presbytère de Saint-Dézéry ; — entre messire Louis-Melchior Izarn de Freyssinet, seigneur de Valady, contre messire Bertrand de Graille de La Volpillère, habitant au château de Rilhac, et Gabrielle Delsers de Combelle, marchande de la ville d'Aurillac, concernant la cassation d'une saisie faite au préjudice du demandeur ; — entre messire Jean de Joussineau, comte de Tourdonnet, et dame Catherine-Claire de Salvert de Montroignon, dame de Lagarde, son épouse, contre Jean Le Peytre, Vincent Bourgeade, Gaspard Louradour et autres, concernant la rente du village de Bourgeade ; — entre demoiselle Jeanne Bonnot de Bay, fille de maître François Bonnot de Bay, ancien conseiller à siège d'Ussel, contre M. maître Jean Ternac, curé d'Ussel, concernant une obligation de 1,300 livres souscrite par ledit curé au profit de ladite Bonnot. — Élargissement du sieur Michel Laborde, maître chirurgien, emprisonné sur décret de prise de corps par le maire d'Ussel, à la requête du nommé Daudy, soi-disant maître d'école. — Comptes entre sieur Antoine Mazières, maître serrurier à Ussel, et M. maître François Dutheil, curé d'Aix, concernant des fournitures pour les réparations du presbytère (janvier-juin).

B551. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1775 — Sentences : élargissement de François Vergne, détenu dans les prisons d'Ussel à la requête de messire Pierre-Michel de Brosse, seigneur de Confolens ; — entre M. maître François Mornac de Badour, syndic de la communauté des prêtres de Saint-Martin d'Ussel, contre Jean Gendre, huissier, concernant la remise d'une quittance retenue par ledit huissier ; — entre messire Pierre-Michel de Brosse, seigneur de Confolens, contre Pierre Longevialle, concernant les rentes des ténements de Rastabin, Chapetit et village de Montbellet ; — entre messire Antoine de Bonnet, seigneur de La Chabanne, le Bech, etc., contre sieur Jean Conchon de La Mazière, procureur du Roi en l'Hôtel-de-Ville d'Ussel, concernant un prétendu droit de lods et vente réclamé au défendeur pour l'acquisition d'un pré appelé La Veyssière ; — entre François Lachaud, marchand, et Jean Roche, concernant des droits de collecte, réglés par l'Élection de Tulle ; — entre sieur Etienne et Michel Rondet, père et fils, et demoiselle Marguerite Beaune, leur bru et femme, contre sieurs Jean et Claude Beaune, père et fils, concernant la succession de feu sieur Jean Beaune ; — entre Antoine Extramareix, laboureur, contre Antoine Guillaume et Légère Porte, sa femme, concernant un cheptel confié par le demandeur au père de ladite Porte. — Comptes à nouveau entre Antoine Mazières et le curé d'Aix (Juillet à décembre.).

B552. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1776 — Sentences : entre les sieurs prieur et sous-prieur des Pénitents bleus de Meymac, représentés par leur syndic Joseph Périer, contre messire Claude-Ignace Chauveau, baron de Rochefort, et dame Marie Chauveau, son épouse, concernant une rente de 30 livres due à la confrérie par les défendeurs ; — entre dame Jeanne Rabanide, veuve de messire Jean de Valon Du Boucheron, seigneur de Saint-Hypolithe, contre messire Joseph-Antoine de Valon, seigneur de Fieux, son fils, enseigne des vaisseaux du Roi, concernant la permission d'ouvrir une armoire, à Chamboulive, contenant les papiers de famille de la demanderesse ; — entre M. maître Antoine Ignie, contre Jean Garrigue, cavalier de la maréchaussée, et Marie Queyriaux, son épouse, concernant une vente d'avoine ; — entre François Decelle, meunier au moulin de La Gane, contre messire François de Fontmartin de La Mauriange, écuyer, et dame Marie Perry, sa femme, concernant l'entérinement de lettres de restitution prises à la chancellerie présidiale de Tulle ; — entre Jean et Antoine Laporte, père et fils, appelant de l'Ordinaire de Saint-Chamans, contre Jean Laporte, plus jeune, concernant le paiement des sommes promises par ledit Laporte dans le contrat de mariage du défendeur ; — entre maître François Boy Delacombe, juge particulier de Neuvic et de Rousille, contre maître Léonard Rigal, notaire et procureur audit Neuvic, concernant le paiement d'une obligation de 700 livres, souscrite par ledit Rigal. — Avération de promesses : entre M. maître Gabriel Mempontel, curé de Lignareix, et messire Antoine de Pouthé de La Rochaymon ; — entre M. maître François Mornac de Badour, prêtre, ancien principal du collège d'Ussel, contre sieur Antoine Beaune, maître chirurgien, mari de défunte Louise Mornac de Badour, concernant l'hérédité de feu demoiselle Jeanne Baudry de La Brousse, mère dudit Mornac (Janvier à juin.).

B553. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1776 — Sentences : entre François Massounie, voiturier à Meymac, en qualité d'époux de Marie Louradour, contre Pierre Louradour et Jacques Chaumeil, son gendre, concernant le paiement de la dot de ladite Marie ; — entre sieur Annet Sauty, seigneur de Châlons, contre Léonard Cogneras et autres, concernant la capacité de la mesure des grains dus par les tenanciers dudit Châlons ; — entre sieur Guillaume Bouharde, maître sellier à Ussel, en qualité d'héritier de demoiselle Catherine Drouillac, sa mère, contre Catherine Drouillac, veuve de Michel Ignie, concernant le partage de la succession de feu Léonard Drouillac ; — entre dom Alexis Durand, prieur claustral des Bénédictins de Saint-Angel, contre messires François et Joseph de Monamy, barons de La Courtine, concernant la validité d'un échange fait entre ledit seigneur et doin Gourieux, bénédictin ; — entre maître Jean Cheneau, bourgeois de la ville de Saint-Léonard, contre sieur Antoine Sage, chirurgien, concernant un compte de voyages, pansements et médicaments ; — entre M. M^e Joseph Cledières, curé de Chirac, contre Jean Cuisinier et Légère Chardeyroux, sa femme, concernant le paiement de rentes

obituaires dues à l'église de Chirac ; — entre M. maître Gaspard-André de Louvert, principal du collège d'Ussel, contre François Tauve, laboureur, concernant un cheptel de 86 livres confié au défendeur par ledit Louvert ; — entre Antoine Bourgeade, marchand, et Marie Geniex, sa femme, habitants du village de La Navade, paroisse d'Aix, comme héritiers de François Geniex, et de Marie Bourgeade, contre François Montellagaud, aussi marchand, habitant le village de Siarneix, même paroisse d'Aix, concernant les dettes de la succession de leurs auteurs ; — entre demoiselle Geneviève Lagorsse de Limoges, veuve, et son fils Etienne Solabel, contre sieur Pierre-Joseph Parjadis, ancien garde du corps, concernant la seigneurie de La Bergerie, dont le défendeur avait usurpé le litre et les rentes (Juillet à décembre.).

B554. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1777 — Sentences : comptes entre Marie Blanchet, épouse du sieur Jean-Baptiste Chèze, huissier royal, contre Jean Gendre, huissier royal, et Marguerite Monteil, sa femme ; — entre messire Joseph Parel d'Esperut, chevalier, seigneur de La Chatouie, La Gane, etc., contre Antoine Gascon, laboureur, métayer de La Gane, François Levreau et Pierre Forsse, ses deux valets, concernant des dommages et intérêts pour la coupe d'un arbre dudit domaine ; — entre maître Jean-Baptiste Chabannes, juge de l'Espinasse, contre M. maître Pierre-Martin Vialatte, prêtre-curé de Saint-Fréjoux-le-Majeur, et sieur Martin Vialatte, cavalier de la maréchaussée à Bort, concernant des créances des successions de maîtres Jean et Jean-Baptiste Chabannes, père et aïeul du demandeur ; — entre messire François Monamy, chevalier, capitaine de cavalerie au régiment de Bourbon, contre messire François Monamy, seigneur-baron de Mirambel, La Courtine, etc., concernant la garde d'un cheval du prix de 200 livres, échangé pendant l'absence du demandeur. — Avération de signature entre messire Augustin de Tournemire, écuyer, habitant de la ville d'Égletons, et messire Amable de La Rochebriant, fils, seigneur de La Fosse, etc., habitant du bourg de Saint-Dionis. — Élargissement d'Antoine Terrade et d'Antoinette Raillet, domestiques ; détenus dans les prisons d'Ussel, à la requête de maître Antoine Sauly, seigneur de Châlons. — Sentence entre sieur Thévenin jeune, marchand de Limoges, contre sieur Laporte de Lamaurie, marchand à Aubusson, et demoiselle Laporte, sa fille, marchande à Ussel, concernant la reconnaissance par écrit d'une dette de 159 livres, au profit dudit Thévenin. — Congé de bien jugé par l'Ordinaire de Saint-Priest entre Martial Terrion, habitant au mont de Brach, paroisse de Saint-Priest-de-Gimel, contre messire Alexis de Borderie, écuyer, seigneur de Saint-Priest, assisté de messire Louis-Martial de Borderie, son père, écuyer, seigneur de Lavaur et baron de La Rochette

B555. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1778 — Sentences : entre les syndics du chapitre de Brives. Louis-Michel Renard et Antoine Brousse, contre Jean Aymard fils et François Mège, laboureurs, adjudicataires des dîmes du bourg de Saint-Étienne-aux-Clos, le Chassang, etc., concernant lesdites dîmes appartenant au chapitre de Brives. — Comptes : entre Léonard Grasset, maréchal ferrant à Ussel, contre Antoine et Léonard Culinas, pansements et opérations ; — entre le prieur du Port-Dieu et les anciens fermiers des dîmes du chapitre de Brives, appelés en garantie, concernant les comptes amenés entre les parties par un décret de réunion de la mense monacale et offices claustraux, du couvent du Port-Dieu ; — entre messire Annet de Segonzac, seigneur de Meauze, écuyer, et sieur Annet Sauty, seigneur de Châlons, concernant l'inexécution d'un troc de cinq milliers de bardeaux (ais) contre un cheval harnaché ; — entre le fermier de la terre de Marge-des, contre Jean Duclos, Jean Laporte et autres, concernant la rente du ténement de Paillé. — Élargissement de divers prisonniers détenus dans les prisons d'Ussel par décret de prise de corps émanant du juge du Port-Dieu. — Avération de signatures : entre sieur Jean Laporte, bourgeois et notaire du bourg de La Mazière, et messire Joseph Brossard, écuyer, habitant au château de Coiral ; — entre sieur Michel Mounaud seigneur d'Eyraigne, le Châtain, etc., contre Léger Mallaty et Baptiste Chavastalon, concernant la rente du village d'Eyraigne, paroisse de Sornac ; — entre sieur Antoine de Malpeuch, bourgeois de la ville de Tulle, contre Jean Clozanges, curé de Liginiac, et sieur François Clozanges, bourgeois, son frère, concernant le paiement d'une obligation solidaire de 3,000 livres au profit du sieur Tramond ; — entre dame Françoise de Murât, épouse de messire Bernard-Etienne de Fénis de La Combe,

chevalier, contre dame Magdeleine Lamothe de Flaumont, veuve de messire Jacques de Murât, concernant une demande en provision alimentaire de 400 livres.

B556. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1779 — Sentences : entre maître Jean Conchon de La Mazière, conseiller, ancien procureur du Roi en la mairie d'Ussel, contre Léger Donnadiou, laboureur, du lieu de Brou, paroisse de Lignareix, concernant le reliquat du prix de ferme du domaine de Marmonteil ; — entre messire François de Lafageardie, chevalier, seigneur de La Praderie, garde du Roi, et dame Marie-Angélique de Terriou de Chaleix, son épouse, contre sieur Antoine Duval l'aîné, fermier d'une portion des revenus du duché de Ventadour, concernant la solidarité d'une cote de rente constituée sur un héritage des demandeurs ; — entre Marguerite Vaur, femme de Joseph Roche, contre messire Antoine Bonnet de La Chabanne, concernant des dommages et intérêts pour arbres et haies coupés dans les champs de La Combe ; — entre messire Cosme-Damien de Murât, écuyer, contre dame Magdeleine Lamothe de Flaumont, veuve de messire Jean-Jacques de Murât, écuyer, et messire François de Murât, baron de Fréniolle, son fils aîné, concernant une demande en provision de 400 livres ; — entre M. maître Jean-Jérôme Dulac, prêtre, maître ès arts, curé de Sarroux, contre Julien Lachèze, concernant un droit de passage par un pré appelé La Praderie ; — entre les habitants du village de Langlade et ceux du village de Pellacœur, paroisse de Saint-Sestiers, concernant la jouissance d'une parcelle appelée le Puy d'Avard ; — entre M. maître François Blaziot, euré de Saint-Martial-le-Vieux, et messire François Monamy, seigneur de Mirambel, concernant le rétablissement d'un chemin envahi par les eaux de l'étang de Mirambel ; — entre Biaise Roche, du village de Murs, paroisse d'Eygurande, et Guillaume Rigouneix, marchand, concernant la nullité de l'emprisonnement du demandeur, à cause de l'incapacité et interdiction de l'huissier qui avait fait les actes ; — entre Françoise Demurat, épouse de maître Antoine Barrot, avocat en la Cour, contre François Chavaignac, tisserand, concernant la saisie et vente d'une pièce d'étoffe du prix de 45 sous l'aune. — Avération de promesse entre le sieur Joseph Pichaud, marchand, et M. maître François Mornac de Badour, curé de Saint-Dézéry, défaillant.

B557. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1780 — Sentences : entre messire Joseph-François Masson Dumas, écuyer, garde de la porte du Roi, gouverneur d'Ussel, actuellement à la suite de la maison du Roi, et messire Firmin Barbier de Villeneuve, écuyer, ancien officier au régiment de Périgord, maire perpétuel d'Ussel, concernant la mainlevée d'une saisie pratiquée pour diverses sommes dues par le demandeur ; — entre sieur Etienne Bayle, bourgeois du lieu de Courtine, fermier du membre de Saint-Sestiers, contre Sylvain Bourbon et Etienne Poulot, concernant la rente des ténements de Pallacœur et de Gras, en dépendant. — Comptes : entre demoiselle Dauphine Jaloustre, fille, et sieur Louis-Michel Bénard, père, bourgeois, concernant la jouissance en commun de meubles et argent appartenant à la demanderesse ; — entre Frigeon Clédières, contre Jean Vergne, Marie Si-monet, sa femme, Louis Breuil et autre Marie Simonet, sa femme, et Léger Simonet, concernant des offres réelles faites par ledit Clédières ; — entre sieur Antoine Duval, bourgeois, fermier de partie des revenus du duché de Ventadour, appelant de l'Ordinaire de Corrèze, contre sieurs François et Léonard Billot, père et fils, concernant des arrrages de rente ; — entre sieur Jean-Baptiste Garrigue, cavalier de la maréchassée, à Ussel, et sieur Jean Arzelier, aubergiste, concernant la remise en état d'un mur mitoyen où l'on avait commencé à construire une cheminée ; — entre Barthélémy Maisonneuve, sieur de Lacoste, contre Pierre Chadebec d'Anglars, demoiselle Anne La Croix, sa femme, messire Joseph Daudinot de La Boissière et dame Antoinette Chadebec d'Anglars, son épouse, concernant une servitude de passage par un pré appelé de Crespel ; — entre messire François de Lavour, chevalier, comte de Sainte-Fortunade et coseigneur de Lagarde, contre Pierre Trieux, laboureur, principal tenancier du village de Trieux, paroisse de Lagarde, concernant la rente dudit ténement ; — entre le procureur principal du siège d'Ussel, contre sieur Pierre Brette, notaire, consul d'Égletons, et Marie Gourdon, femme de Jean Astor, concernant la connaissance d'une plainte en voies de fait portée au Présidial de Tulle ; — entre sieur Jean-Baptiste Chabannes, juge de l'Espinasse, ancien échevin, contre M^e Jean Cayre, notaire et procureur, juge de plusieurs

juridictions, et demoiselle Jeanne Clédières, son épouse, concernant la reconstruction d'un mur de séparation entre les héritages des parties (Janvier à juin.).

B558. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1780 — Sentences : entre dame Thérèse Chastaigner, épouse séparée de biens de messire Jean-Joseph de Plaigne, chevalier, seigneur de la Jourde, contre demoiselle de Plaigne et maître Pierre Salviat, son mari, avocat et receveur des domaines du Roi au bureau de Neuvic, concernant une demande en provision alimentaire ; — entre maître Michel Clédières, prieur et curé de Chaveroche, contre maître Jean-Baptiste Chabannes, juge de l'Espinasse, et maître Jean Cayre, juge de plusieurs juridictions, concernant la remise de divers litres nécessaires pour le partage des successions de Martiale De Lalis et de Pierre Chèze, son aïeul ; — entre sieur Geraud Grèze et Jeanne Gimel, contre sieur Léger Gimel et autre Léger Gimel, père et fils, notaires royaux, appelant de l'ordinaire de Saint-Chamans, concernant le paiement des sommes portées au contrat de mariage des demandeurs. — Comptes : entre Antoine Montbellel, charpentier, et Jean Dubernard, aussi charpentier, concernant les travaux de leur état ; — entre Jacques Nougerinas et Léonarde Longevielle, sa femme, contre Etienne et Antoine Couzergue, père et fils, concernant le partage de la succession de Catherine Queyriaux, dont le testament est annulé pour cause de prétention de posthume ; — entre maître Pierre Mornac, curé de Neuvic, et Jean Pic, maçon, concernant le devis des réparations du presbytère ; — entre le comte de Sainte-Fortunade et sieur Antoine Farge, bourgeois de Ladignac, concernant la rente du ténement de Chauzeix ; — entre dame Françoise Blanchet, de la Forêt-Bullion, dame de Confolens, contre Antoine Mompontel, Léonard Chadenier et autres, concernant la rente du village de Sépey, paroisse d'Aleyrat ; — défaut contre messire Antoine de Pouthe, écuyer, seigneur de La Ville-au-Bois, et dame Marguerite-Aimée Montlouis de Mareille, son épouse, pour pouvoir passer outre au partage de la succession du feu seigneur de Mareille, réglé par maîtres Etienne Galand et Jacques Brousse, avocats en Parlement ; — entre Denis Chadebech, volontaire au-régiment de Boufflers, et sieur Jean Chadebech du Madiolet, bourgeois, concernant une demande en provision ; — entre demoiselle Anne La Croix de Crispel, veuve du sieur Pierre Chadebech d'Anglars, messire Joseph Daudinot de La Boissière, et dame Antoinette Chadebech, son épouse, sieurs Martial et Louis Taliu, père et fils, concernant les clauses du contrat de mariage de sieur Louis Talin avec demoiselle Françoise Chadebech d'Anglars (Juillet à décembre.).

B559. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1781 — Sentences : entre messire Gabriel de Boucheron, comte d'Ambrugcat, lieutenant colonel d'infanterie, et sieur Michel Leblanc, marchand du village de Seringour, paroisse de Saint-Germain-la-Volps, concernant la validité de la saisie d'un bœuf au préjudice du demandeur ; — entre Pierre Duteil, maçon et couvreur, de la paroisse du Gros-Chastang, et Jean Breuil, maître maçon à Ussel, concernant les réparations faites à la toiture du clocher de Saint-Étienne-au-Clos ; — entre la darne de Confolens, contre Claude Brindel, Antoine Rougerie et autres, concernant la rente du ténement de Boisjohan ; — entre les fermiers des rentes de l'abbaye de Meymac, contre Léonard Varieras et Louis Bauvy, du village de Freytet, concernant les rentes des ténements de La Terrado, La Durantie et La Roussarie ; — entre messire Antoine-Sauveur de Valon, chevalier, seigneur de Caux, capitaine de dragons, chevalier de Nolre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, contre Léonard Albert, aveugle, et Louis Vialaneix, concernant une plainte en injures portée par le demandeur ; — entre messire Jean-Gabriel-Martin de La Selve Du Chassaing, chevalier, seigneur de Bity, Sarran, etc., contre M^e Pierre-Clément Baluze, procureur du Roi en l'Élection de Tulle, appelant en garantie Pierre Combastel, solidaire tenancier de Bity, concernant les rentes de ladite seigneurie ; — entre dame Françoise Blancher des Vergnes, veuve de messire Jean-François de Laforêt-Bullion, contre Jean Laval, principal tenancier de Montbellel, Rastebin et Chapetit, appelant en garantie maître Pierre Bonnot, avocat, maître Louis Bénard, curé de La Tourette, et autres tenanciers desdits ténements, concernant le paiement des rentes ; — entre Jean et Marie Champoux, père et fille, contre M^e Pierre Longevialle, sieur de La Geneste, avocat en Parlement, concernant la clôture d'une pièce de terre appelée l'Hort-du-Coudert, laquelle est déclarée communale ; — entre

dame Jeanne Dupuy de Mirambel, sœur Saint-Louis, religieuse Ursuline à Ussel, autorisée par dame Françoise Cramouzaud, sœur Saint-François, supérieure desdites Ursulines, contre sieur Jean Chadebech, seigneur du Madiolet, concernant les successions de défunts messires Chrysostôme Dupuy de Mirambel, seigneur de Marniac, et Jean Dupuy de Mirambel, seigneur du Madiolet, ses bisaïeul et aïeul (Janvier à juin).

B560. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1781 — Sentences : entre Michel Bassissard, marchand, habitant le village de Faux, paroisse d'Assignac, en Auvergne, et sieur Antoine Rigal et Arnaud Chauvet, marchands à Neuvic, concernant une requête en cassation du jugement qui condamne le demandeur à l'emprisonnement. — Avération de signature entre haut et puissant seigneur messire Jacques-François de Paule, marquis de Soudeilles, lieutenant du Roi pour la province du Limousin, lieutenant-colonel au régiment de Boufflers-dragons, habitant au château du Lieuteret, paroisse de Darnets, et dame Jeanne Chassaing de Fontmartin, veuve de maître Pierre-Léonard Demihel, en son vivant lieutenant particulier au siège d'Ussel, seigneur du Theil et de Saint-Dézéry ; — entre Magdeleine Gaye, femme de chambre, détenue dans les prisons d'Ussel, et dame Jeanne Arzelier, épouse de messire Firmin Barbier de Villeneuve, concernant une demande en ampliation, qui lui est accordée, à condition qu'elle remettra au greffe un acte de désaveu des injures par elle proférées contre sa maîtresse ; — entre dame Jeanne Arzelier et messire Firmin Barbier de Villeneuve, demande en séparation de corps ; — entre messire François de Combarel de Gibassel, chevalier, seigneur de Sarran, etc., sénéchal et bailli d'épée de Ventadour, contre Jean Monéger, laboureur, appelant en garantie sieur Léonard Besse, bourgeois, concernant les rentes du tellement de Montchadiane ; — entre dame Arzelier et le sieur de Villeneuve ; suite de la demande en séparation de corps ; — entre la dame de Confolens et les tenanciers de Montbellel, Rastabin et Chapetit, concernant la rente desdits ténements ; — entre messires Jérôme et Charles-François de Douhet, père et fils, chevaliers, seigneurs d'Algère, Laveix, etc., contre Pierre Moutarde et autres, concernant les rentes du ténement d'Eybout, paroisse de Chirac ; — entre Jean-Baptiste Guillaume, bourgeois, en qualité d'époux de demoiselle Marie Chauveau, contre messire François-Ignace Chauveau, baron de Rochefort, concernant un legs de 1,000 livres fait à la demanderesse par testament de son oncle maître Claude Chauveau, prêtre ; — entre haut et puissant seigneur messire Joseph Randon de Châteauneuf, marquis d'Apcher, colonel de cavalerie et guidon de la gendarmerie de France, contre François Sdurie et Marie Suze, conjoints, concernant une dette de la succession d'Antoine Suze (Juillet à décembre.).

B561. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1782 — Sentences : entre sieurs Léonard et Antoine Vialatte, père et fils, marchands, concernant le délaissement d'une boutique sise à Ussel, contre sieurs Antoine et Michel Moncerrier. — Homologation de la palpe du ténement de Leymonerie, à la requête de Léonard Fioux, contre Jean Bachèlerie, son cotenancier. — Mainlevée d'une saisie-arrêt pratiquée au préjudice de messire Firmin Barbier de Villeneuve, entre les mains de haute et puissante dame Claire Salvart de Montroignon, dame de La Rode, comtesse de Tourdonnet, à la requête de messire François-Joseph Masson Dumas, écuyer, garde de la porte du Roi ; — entre maître Martin Moncerrier, prieur et official de Chênérailles, en Marche, fondé de procuration de messire Du Laurens de Beaujeu, capiscol de l'église d'Arles, vicaire général de Saint-Malo et prieur commendataire du Port-Dieu, contre les héritiers de maître Antoine Montlouis, vivant juge du Port-Dieu, concernant la confection d'un inventaire des titres établissant les cens et rentes dudit prieuré ; — entre messire Jean-Louis de Sarrazin, écuyer, seigneur de Nozières, contre messire François de Goin de Monlagnac, seigneur de Grandrieux, Le Maschevalier, etc., concernant une demande en provision sur la dot de demoiselle Jacqueline de Goin de Montagnac ; — entre Léonard Champeval, marchand, habitant le village de Meyrignac, appelant de l'ordinaire de Bar, contre Leonardo Neyrat et Antoine Gorsse, son mari, concernant les successions de Léonard Neyrat, et de Gay Meyrignac ; — entre Etienne Lînareix de Bonnefont, écuyer, contre Jacques Coyre, bourgeois, concernant les rentes du village de las Chabanettas (Janvier à juin.).

B562. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1782 — Sentences : entre dame Louise de Sarrazin, veuve de messire Jean Dubois, écuyer, seigneur de Lavignac, contre messire Jean-Jacques-Léon de Valon, seigneur de Saint-Hypolite, Fioux, Neyrat, etc., lieutenant des maréchaux de France, concernant la mainlevée d'une saisie faite au préjudice de la demanderesse ; — entre demoiselle Giliberte Périer, épouse de sieur Antoine Chauffour, maître chirurgien, contre sieur Léonard Chauffour, bourgeois et marchand, concernant l'exécution d'une sentence de la juridiction consulaire de Tulle : par le même dispositif, il est défendu au sieur Desforges, chirurgien, de continuer les fonctions de juge ou procureur postulant sans avoir obtenu des provisions du prince de Soubise ; — entre sieur Antoine Savaudin, bourgeois et marchand de la ville de Treignac, contre maître Antoine Subrange, notaire, et autres, concernant le paiement des dettes de la succession de feu maître Martin Chabannes ; — entre demoiselle Marie Blanchefleur, fille majeure, et messire Hélié de La Pommerie, seigneur de La Vaysse, concernant la nullité d'une saisie et autres actes ayant suivi le commandement de payer un billet ; — entre l'abbé de Bonnaygue, messire Gabriel Aubier de La Monteille, contre Jean Brou et Jean Lauzel, laboureurs, concernant les rentes du village de La Vialle, paroisse d'Aix ; — entre dame Marie-Françoise-Irénée Col de La Porte, contre messire Joseph de La Croix de Castrie, chevalier, seigneur d'Anglars, son mari : demande en séparation de corps pour sévices, énumérés en huit chefs d'accusation ; — entre sieur Jean Arzelier, bourgeois, héritier de l'ancien fermier du monastère de Meymac, contre Léonarde Bouharde et Berthou Longevialle, conjoints, concernant les rentes du ténement de Lapeyrouse. — Avération de signatures : entre messire Claude-Ignace Chauveau de Boche-fort et sieur Jean-Baptiste Farge de Sirieix, bourgeois ; — entre Antoine Bretounesche, contre Berthou Fonfrède, et Jeanne Ceaux, sa femme, concernant le partage des successions de Léonarde et de Marie Ceaux. — Élargissement de François Chaumeil, marchand, détenu à la requête de messire Firmin Barbier de Villeneuve, maire perpétuel d'Ussel (Juillet à décembre).

B563. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1783 — Sentences : entre maître Gabriel Clédières, prêtre-vicaire de Chirac, contre demoiselle Toinette Longevialle de La Geneste, veuve du sieur Jacques Clédières, maître chirurgien, concernant la succession de demoiselle Marie Moncourier, mère du demandeur. — Comptes : entre sieur Michel Lachaud, bourgeois de Saint-Angel, et sieur Joseph Durieux, cavalier de la maréchaussée, à Ussel, concernant la dissolution d'une société faite entre eux par conventions verbales ; — entre sieur Antoine Duval, marchand, habitant la ville de Tulle, fermier d'une partie des revenus du duché de Ventadour, contre Pierre Besse, Léonard Val et autres, concernant la rente du village de La Vergne ; — entre maître Mathieu Vergne, notaire, procureur et archiviste juré, contre sieur Antoine Demay, « maître d'école au collège d'Ussel, » concernant une demande en supplément de légitime ; — entre sieur Jacques Chassaignac, habitant la Savane, côte Française de l'île Saint-Domingue, contre sieur Antoine Brousse, bourgeois ; et maître Antoine Désortiaux, sieur d'Ébrail et de La Geneste, concernant la jonction de deux instances ; — entre sieur Antoine Vialatte, marchand, fermier des membres de Valiergues et Vernéjoux, contre François-Régis Chaudergues, bourgeois, concernant la différence des mesures pour les grains, de Valiergues et de Thinières. — Serment des sieurs Marbot et Redon, experts chargés de faire l'arpentement du ténement de La Rigaudie, dans un procès où se trouvaient intéressés : dame Marie Boyer de Mont-Roux, les curés de Neuvic et de Champagnac, maître Guillaume Demichel, conseiller au siège d'Ussel ; le maréchal de Soubise, représenté par son procureur principal, M. Chastaigner ; la marquise de Salvart, comme tutrice des enfants du marquis d'Ussel ; le prieur de Saint-Angel et de Vante-jol, messire Bonnet de La Chabanne et le sieur Montlouis, bourgeois. — Renvoi à ses fonctions du sieur Gilbert Patifolet, huissier à Riom, à la charge de se représenter en tout état de cause. — Sentences : entre maître Pierre Chazoloux, curé de Soudeilles et vicaire de la vicairie de Saint-Gilles, contre Jean Bachèlerie, principal tenancier de La Maurie et Crosaval, appelant en garantie dame Louise de Sarrazin de Lavignac et dame Marie La Selve de Braquillanges, concernant les rentes desdits ténements ; — entre le prieur de Saint-Étienne-la-Geneste, maître Jean-Louis Bénard, contre Jean Besse, laboureur du village de Veuillac, paroisse de Sainte-Marie-

la-Panouse, concernant le droit de lods et vente de merrain à raison de 5 sous par écu (Janvier à juin.).

B564. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1783 — Sentences : entre dame Gabrielle Fénis de La Combe, veuve de messire François Chauveau, baron de Rochefort, et messire Claude-Ignace Chauveau, baron de Rochefort, son fils, contre sieur Jean-Baptiste Farges de Sirieix et dame Marie Chauveau de Rochefort, son épouse, concernant la discussion des biens des caution et certificateur de caution présentés par le défendeur ; — entre sieur Louis Laval, cavalier de la maréchaussée, maître Louis Dumas, procureur et expert féodiste, et demoiselle Catherine Albert, veuve Taïse, concernant la nullité d'une consignation insuffisante ; — entre la dame de Mont-Roux et Maurice Lamoure, marchand, concernant les rentes de La Vialatte, paroisse de Saint-Victor ; — élargissement de Jean Rigouneix et de Michel Deschamps, de la paroisse de Chirac, détenus à la requête de messire Hiérôme et Charles-François de Douhet de Marlhat ; — entre sieur Pierre Reymac Des Farges, bourgeois de Tulle, contre Louis Blancherie, laboureur, concernant la rente du ténement de Pralioux. Messire François de Lavaud et son fils appelés en garantie. — Avération de signature entre demoiselle Marianne Arzelier, fille majeure, bourgeoise, contre sieur Jean Arzelier, marchand aubergiste. — Transport de justice aux villages de Laval et de La Rebeyrie, paroisse d'Aix, pour planter des bornes sur les limites des terres appartenant à chaque village ; — élargissement de Laurent Porte, laboureur, du village de Vernejoux, paroisse de Chirac, détenu à la requête de Toinette Chabrat, femme d'Antoine Michelon, cabaretier ; — entre messire Antoine de Latour Du Fayet, écuyer, lieutenant en premier au régiment de Poitou-Infanterie, contre messire Antoine Demasson de Saint-Félix, écuyer, seigneur de Theuilles, et dame Marie-Jeanne Du Fayet, son épouse, concernant les reprises dotales de ladite dame de Saint-Félix (Juillet à décembre).

B565. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1784 — Sentences : entre Henri Lac et Marie Fon-freyde, sa femme, appelant de l'ordinaire de Calvy, contre Léonard Jarrige, laboureur, concernant un droit de passage par le champ des demandeurs ; — entre maître Guillaume Lavergne de Lajugie, avocat en Parlement, et demoiselle Jeanne Bonnot, veuve du sieur Etienne Vergne, bourgeois, concernant les dettes de la succession dudit feu sieur Vergne ; — entre demoiselle Marie Redon et maître Alexis Bonnot, notaire et procureur, contre maître Jean-Louis Bénard, prêtre-prieur de La Tourette, concernant la réception en caution du chevalier de Tournemire, écuyer, officier de maréchaussée. — Comptes entre sieur Jean-Baptiste Arzelier, originaire d'Ussel, demeurant à L'Habitarelle, paroisse de Gimel, et sieur Jean Arzelier, bourgeois et marchand ; — condamnation du sieur Jean Bénard, bourgeois, à une amende de 3 livres applicable à l'hôpital d'Ussel, pour injures écrites dans une requête concernant messire Antoine Delmas, chevalier, seigneur de Gramont ; — entre les tenanciers du village de Freytet, contre messire Claude-Ignace Chauveau de Rochefort, sieur Joseph Lachaze, seigneur de Saint-Germain-la-Volps, l'abbé de Meymac et le maréchal de Soubise, concernant la délimitation dudit ténement ; — entre sieur Jean-Baptiste Baraduc, mineur, habitant la ville de Tulle, contre François Lachaud, laboureur, du lieu de La Berdoire, paroisse d'Ussel, en qualité de fermier du fief du Vigier, concernant une demande en provision sur le prix de ferme ; — avération de signature entre Jeanne Queyriaux, marchande, et sieur Jean-François Ternat, bourgeois, à Mauriac, héritier de maître Pierre Ternat, curé d'Ussel ; — entre les tenanciers du village de La Fage, paroisse de Saint Bonnet, contre l'abbé de Bonnaygue, le seigneur de Saint-Victor, messire François de Lacombe, messire Parel d'Expérat, seigneur de La Gane, le marquis de Boisse, seigneur de La Bachellerie, messire de Murât, baron de Monestier, le grand prieur d'Auvergne, commandeur de Bellechassaigne, les syndics du chapitre de Brive, etc., concernant les limites dudit ténement de La Fage.

B566. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1785-1788 — Sentences : entre François Gourreyrou, sculpteur, et maître François Dutheil, curé d'Aix, concernant le retrait lignager d'un lopin de jardin, vendu au défendeur par le père dudit

Gourrieyroux.- — Comptes entre le procureur du maréchal de Soubise, maître Guillaume Demichel et maître François Mornac de Badour, prêtre-curé de Saint-Dézéry et principal du collège d'Ussel. — Comptes entre messire Jean de Joussineau, comte du Tourdonnet, mestre de camps de cavalerie, et messire François de Monamy de Marniac, chevalier de Mirambel, capitaine de dragons. — Liberté provisoire accordée à Léonarde Beyssac, veuve de Léonard Besse, Anne Besse, sa fille, et Anne Farge, femme de Noël Labarre, détenues en vertu d'un décret de prise de corps décerné par le postulant de l'ordinaire de Croissac et Bessac, à la requête de Léonard Neuvialle et Marie Vaubourzeix, conjoints, habitant le bourg de Sornac — Sentences : entre demoiselle Marie Bredesche et sieur François Gardet, archer de la connétablie, concernant le retrait lignager d'une chènevière ; — entre Antoine Goudounesche, lieutenant du prieuré de Saint-Etienne-la-Geneste, et Jean Breuil, maître maçon à Ussel, concernant la réception à caution de Jean Goudounesche, maréchal ferrant. — Comptes : entre sieur François Desortiaux, bourgeois, seigneur de La Geneste et d'Ébrail, et maître François Mornac de Badour, principal du collège ; — entre Joseph Amarot, habitant le village de Fretillage, paroisse de Saint-Remy, et sieur Jean Bouharde, concernant la consignation d'une somme de 715 livres due au sieur Chadebech Du Madiolet, et par lui déléguée audit Bouharde ; — entre François Delmonier, laboureur, du village d'Ampoulianges, paroisse de Saint-Yrieix-le-Déjalat, appelant de l'ordinaire de La Rebeyrotte, des Bournas et d'Ampoulianges, contre messire Claude-César de Braquillanges, écuyer, seigneur de Mortegoutte, concernant la mainlevée d'une saisie de deux taureaux pratiquée au préjudice du demandeur ; — entre sieurs Jean-François et Léonard Dinematin, père et fils, bourgeois, contre Marie-Anne Du Boucheron de Masdebeyne, et sieur Antoine-Mary Du Chassaing, procureur d'office de la châtellenie de Meymac, concernant l'enlèvement et la vente de trois pièces de vin, payées par les demandeurs et déposées dans la cave du sieur Du Boucheron quelques jours avant son décès.

B567. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1789 — Sentences : entre sieur Pierre Triviaux, chirurgien, et messire Dubois de Margeride, concernant la remise des titres de la seigneurie de Margeride audit Triviaux, fermier, pour pouvoir se faire payer les cens et rentes. — Comptes : entre maître François Mornac de Badour, principal du collège, et maître Guillaume Demichel, conseiller au siège d'Ussel ; — entre Léonard Bousquet, maître maçon, et Marie Naulavades, veuve de Thomas Salaignac ; concernant la disparition du mobilier dudit Salaignac ; enquête à ce sujet ; — entre Jean Guillaume , habitant du village de Drouillas, et Léonarde Lebreton, veuve de François Grangeau, du même village ; — entre François Vergue et autres habitants du village de Lavergne, paroisse de Saint-Dézéry, contre Etienne Bebeyreix et autres habitants du bourg de Saint-Dézéry, concernant la propriété de landes à défricher nommée Le Puygrand ou Davay ; — entre le syndic des prêtres communalistes d'Ussel, sieur Joseph Brival de Lavialle, avocat, contre maître François Diouzidon, juge de la baronnie d'Anglars, appelant en garantie les héritiers de feu maître Pierre Ternat, ancien curé d'Ussel, concernant les comptes dudit Diouzidon, ancien syndic des prêtres communalistes ; — entre les meuniers des moulins de las Trouaillas et du Boudai, concernant l'application d'un titre de 1604 à la hauteur de l'écluse dudit moulin du Roudal.

B568. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1676-1699 — Procès-verbaux, enquêtes, significations, etc. — Présentation de maître Antoine Moncorrier, habitant d'Ussel, lequel afferme à Léonard Beauregard le greffe de Bellechassaigne pendant un voyage de six mois à La Réole. — Protestation du syndic des habitants de Saint-Pardoux-le-Vieux contre certains changements faits au rôle de la taille dans ladite paroisse. — Contredit par lequel est demandée la nullité du testament de François Caraud, parce qu'il a été reçu par un ecclésiastique, les curés n'ayant le droit de les recevoir que dans de rares exceptions. — Procès entre Antoine Tadary et Marie Polot. — Signification faite par Jean Chalamel, sergent des juridictions d'Eygurande et du Chavanon, concernant un droit de pacage dans le champart du village de Souleix, paroisse d'Eygurande. — Protêt à domicile contre Pierre Ducouderc, sieur de La Veyssière, ancien conseiller au siège d'Ussel, à la requête de maître Dominique Dumirat, avocat en Parlement, résidant en la ville de Tulle, pour une obligation de 26 livres. — Répudiation de

l'hérédité de feu Martin Mérigonde, faite devant l'ordinaire de Saint-Exupéry, par demoiselle Loyse Jabiol. — Requête du sieur Joseph Majour, marchand à Clermont, pour obtenir que le serment soit déféré au sieur de Charlus, son débiteur ; délégation du lieutenant général pour recevoir ledit serment. — Requête de Marie Moncorrier pour qu'il lui soit permis de faire réformer une sentence qui la déclare débitrice du sieur Etienne Dubreuil, écuyer, seigneur de Galamond. — Interrogatoire sur faits et articles du sieur Antoine Marche, concernant divers payements faits à Antoine Jabiol.

B569. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1700 — Procès-verbaux, enquêtes, etc. — Enquête pour constater des actes de propriété faits par Léonarde Polot dans la succession d'Isabeau Bussieyretas. — Taxe de dépens dans une instance entre demoiselle Catherine Meynard, femme du sieur Jean Brudieu, contre Pierre Tillac, précédée d'une exposition des faits. — Enquête pour contester la validité d'un échange, fait en foire, de deux taureaux contre une jument, entre Jean Labarre, du lieu du Theil, et François Boy, bourgeois du lieu de Palisses. — Enquête pour la quotité des payements d'un bail à ferme consenti au sieur Biaise Borie, de la paroisse de Darnets, par l'abbesse de Bonnesaigne. — Provisions de notaire dans l'étendue du duché de Ventadour pour Pierre Planche, praticien de Saint-Chanians. — Comparution de l'abbé de Bonnaygue, Philippe de Peyrissac (avec signature) : il rend compte des réparations faites à son abbaye et demande qu'il soit procédé à une expertise ; procès-verbal de visite des lieux. — Répudiation de l'hérédité de feu Jean Vergne par sa nièce Jeanne Denoizière, de la paroisse de Dieusse, en Auvergne. — Requête du sieur Jean Roche, fils de maître Martin Roche, notaire à Saint-Exupéry, détenu dans les prisons d'Ussel, volontairement constitué prisonnier ; avis du procureur principal, mise en liberté sous caution. — Comparution d'Antoine Forsse pour purger un décret d'ajournement personnel ; explication de sa présence au château de Mont-Roux, paroisse de Mœstes, lors de l'enlèvement des bestiaux et autres scènes de violence faites par le curé de ladite paroisse de Mœstes contre le fermier dudit château. — Présentation de maître Gaspard Esparvier, commissaire général des saisies pour le duché de Ventadour, demandant un nouveau bail pour la terre noble de La Maison-Rouge, saisie au préjudice du seigneur dudit lieu, à la requête du sieur Hélie Seuniac, bourgeois de Liginiaç. — Interrogatoire sur faits et articles du curé d'Ussel, Jérôme Du Boucheron, docteur en théologie, sur le bail à ferme des dîmes de ladite église, consenti à Jean-François Galand. — Requête d'Antoine Andrieu, sieur de La Mazière, maréchal des logis dans la compagnie des gardes du comte de Toulouse, contre le sieur Dotheil, son débiteur, qui s'était porté à des violences contre le sieur Bourzeix, huissier, et ses assistants, chargés de signifier les actes. — Répudiation de l'hérédité du sieur François Desassis par son fils Antoine, à la suite de poursuites exercées par le marquis de Montpeyroux, seigneur de Rochefort et de La Gastine, pour le paiement du prix de divers baux à ferme consentis par la daine marquise d'Aligre, aïeule dudit seigneur de Montpeyroux. — Rôle de dépens dans un procès entre Jean Raluze, docteur en médecine de la ville de Tulle, et Nicolas Lavie, huissier à Brives ; exécution d'une promesse de 20 livres.

B570. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1701 — Procès-verbaux, enquêtes, etc. — Emancipation du sieur Jean-Baptiste Mornac, sieur de Badour, par son père, maître Jean Mornac, docteur en médecine. — Comparution du sieur Léger Entraygues, du village de Chassanite, paroisse de Mœstes, déclarant qu'il a cédé certaines créances au sieur Jean Beaune. — Comparution du sieur Michel Mandon, demandant la visite d'une vieille maison par lui acquise du sieur Antoine Breuil. — Provision de notaire et procureur, dans le duché de Ventadour, pour maître Barthélémy Chazal, praticien d'Egletons. — Comparution du sieur François Salles, bourgeois de la paroisse de Montceau, demandant que les papiers de feu Pierre Dusser, laissés à son fils, autre Pierre Dusser, juge d'Argentat, soient compulsés pour retrouver des titres. — Recherche de paternité : interrogatoire sur faits et articles ; argent donné depuis la naissance de l'enfant. — Présentation du sieur François Meschin, lieutenant de la milice bourgeoise d'Ussel, demandant reprise d'instance contre demoiselle Jeanne Pascal ; dettes de la succession de feu sieur Martin Pascal. — Offres faites par Antoine Breuil, bourgeois, d'une somme de 60 livres, plus le paiement de la taille, pour loyer de fruits saisis à La Rebeyrette. — Déclaration de dépens pour demoiselle Jeanne Laporte contre Antoine Bolle, sur appel de l'ordinaire d'Egletons. —

Répudiation de l'hérédité de feu Jean Autier par sa fille Antoinette, femme d'Antoine Demichel, laboureur. — Comparution du sieur François La Selve, demandant défaut contre maître Guillaume Bernicou et sieur Hélie André, appelant de l'ordinaire de Neuvic ; il dépose ses livres de compte. — Requête de Jean Arzelier et Léonard Joly, gardiens des fruits saisis au préjudice de Jean Cibille, bourgeois de La Chanal, paroisse de Darnets, au nom de messire Louis-Marie de Soudeilles, marquis dudit lieu, aux fins de venir à compte avec ledit Cibille. — Inventaire des papiers de feu Antoine Bastisse.

B571. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1702-1707 — Procès-verbaux, etc. — Comparution du sieur Louis Lagrave, marchand à Ussel, demandant le dépôt d'une somme de 200 livres par Léonard Bonnot, sieur de Charlus, pour arrêter les poursuites qui vont être commencées contre lui. — Émancipation de Pierre Poulot. — Certificat de criées à la porte de l'église de Saint-Exupéry, pour l'encan des revenus de la terre de Saint-Exupéry, saisie au préjudice du seigneur dudit lieu, messire Maurice de La Tour, chevalier, seigneur du Planchard. — Assignation à la requête de messire Joseph Lachaze, docteur en théologie, curé de Saint-Germain-la-Volps, donnée à Léger Taisset, laboureur, pour avoir vendu audit curé un porc ladre. — Comparution de Jacques Gane, marchand, demandant la restitution d'un cheval mis en dépôt par le sieur Jean Niffle pour sûreté d'une créance. — Réception de serment du sieur Martial Durand, notaire et procureur au siège ducal de Ventadour, en qualité de conseiller du Roi, syndic des notaires de la ville d'Ussel, charge créée par l'édit de mars 1706. — Sommation faite au fermier de messire François-Gaspard Palatin de Diot, chevalier, seigneur-marquis de Montpeyroux, comte de Saligny, baron de Confolens, La Gastine, Rochefort, etc., de payer les arrérages de son bail, sous peine de prise de corps. — Assignation donnée à Gabriel Maurice et François Maffrand, à la requête du sieur Jacques Forsse et de Marguerite Breuil, concernant la remise d'une procédure au greffe, aux fins de vérifier s'il y a péremption d'instance.

B572. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1708 — Procès-verbaux, etc. — Requête du sieur Pierre Dusser, juge d'Argentat, demandant la nomination d'un commissaire pour assister à une enquête tendant à constater que le cas d'incompatibilité avec son beau-père, prévu par son contrat de mariage, s'est réalisé. — Rôle des dépens exposés dans une instance entre Jean Chastras, laboureur, et Antoine Laubie, concernant la jouissance d'un pré appelé de l'Agadis. — Comparution de Jeanne et de François Conches « pauvres gens de labour, » du village de Chassac, paroisse de Chirac, demandant mainlevée de la saisie d'une jument pratiquée à la requête d'Antoine Conches. — Comparution de maître François Delmas, procureur principal, demandant une amende de 100 livres pour énervation de la juridiction de Ventadour, contre le juge de Bort, qui avait fait assigner certains tenanciers de Grammont devant le siège de Tulle. — Présentation de maître Pierre Boinnefond, commissaire aux saisies réelles du duché de Ventadour, demandant à renouveler le bail et estrouse (adjudication) des fruits saisis dans les villages de La Bessette et du Martinet, paroisse de Saint-Exupéry. — Déclaration de grossesse de Françoise Courtial, réclamant, outre les dommages et intérêts, la restitution de cinq moutons que lui a pris son séducteur. — Plainte de Jean et Marguerite Bredesche contre Marguerite Passelergue et autres sur expilation (vol de meubles) de l'hérédité de leur père, mari de ladite Passelergue, enquête. — Enlèvement de vingt-six brebis et de six chèvres au village de La Rochette, paroisse de Chasseroche, par les habitants du village de Sèpe, paroisse d'Alleyrat.

B573. (Liasse.) — 24 pièces, papier

1709 — Procès-verbaux. — Comparution de demoiselle Marie Dallet, veuve de maître-Antoine Chaminade, avocat, juge de Bonnyague, son fils : ils déclarent qu'ils acceptent sous bénéfice d'inventaire la succession de maître Guinot Boyer, avocat. — Contredits de Jean Grégoire contre le sieur Dusoulhier, sur la question de savoir si le serment déféré par l'une des parties et accepté par l'autre met nécessairement fin au procès. — Présentation des sieurs Michel Bonzel et François Désortiaux, maîtres chirurgiens, demandant l'autorisation de faire vendre une vache sur eux saisie à la requête de Berton Troubadis. — Demande du sieur Berthon Peschel, bourgeois du bourg

d'Orliac, pour faire assigner, en qualité d'acquéreurs des droits de Berthon Farge, demoiselle Marie Debernard et sieur Antoine Fénis, son fils, afin de décider sur la jouissance d'un pré appelé de La Combe, délaissée audit Farge. — Déclaration de dépens pour Antoine Venot, du village de La Fabrie, paroisse de Liginiaç, contre Pierre Porte et Marie Choustras, sa femme, appelant de l'ordinaire d'Anglars. — Déclaration de dépens pour Pierre et Marguerite Rougerie contre Jean Bedènes, appelant de l'ordinaire de Saint-Chamans. — Interrogatoire sur faits et articles d'Elisabeth Faure, veuve de Martial Delalis, concernant l'existence d'une société entre ledit Delalis et les fermiers de la terre de Lachaud et Sarsou, pour les droits de leyde sur les grains débités à la halle d'Ussel. — Comparution de demoiselle Marguerite de Laval, veuve et héritière de Jean de Fontmartin, seigneur de L'Espinasse, tant pour elle que pour son fils Jean de Fontmartin, au service du Roi en qualité de lieutenant au régiment de Foy, demandant la nullité d'un échange de terre entre elle, Pierre Dague et Marie Bosjean, conjoints. — Requête des tenanciers de Las Coux, de La Vergne-Bernou et du Bouboulou, paroisse de Saint-Exupéry, aux lins que les assignations à eux données par l'archiprêtre de Saint-Exupéry soient nulles comme ayant été portées au sénéchal de Tulle. — Transport de justice au village de Charlat, à la requête du procureur principal, afin de constater l'état d'une maison où un vol avait été commis pendant la nuit,

B574. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1710 — Procès-verbaux. — Présentation du procureur principal demandant l'ouverture de deux testaments, l'un du sieur de Chabannes, l'autre de la dame Chassaing, contenant des legs pour œuvres pies en faveur des pauvres de Meymac. — Transport de justice au château de La Gane, à la requête de messire Louis-Marie de Soudeille, seigneur-marquis dudit lieu, pour l'ouverture du testament de Marguerite Colomb, dont il déclare n'accepter la succession que sous bénéfice d'inventaire ; inventaire des meubles et papiers de ladite demoiselle. — Comparution d'Antoine Montanier, maître tailleur d'habits, se plaignant d'injures proférées contre lui par Jeanne Moulin, marchande à Ussel. — Demande en information sur voies de fait commises par le seigneur de La Mothe sur ses tenanciers du village de La Valette, paroisse de La Tourette. — Émancipation d'Antoine Montanier, tailleur d'habits. - Comparutions : de sieur Joseph Larfeuillère, maître chirurgien du lieu de Saint-Julien, en Auvergne, demandant défaut contre son neveu Joseph Larfeuillère, assigné chez maître Jean Chabannes, procureur ; — de demoiselle Antoinette Roubinet, fille dévote, se plaignant débris de clôture à sa maison, située au faubourg Bourbonnoux à Ussel ; — de maître Guillaume Meschin, procureur, pour faire eximer d'une saisie la jument d'un de ses clients. — Demande en représentation de papiers ayant appartenu à feu Bastisse, pour retrouver une obligation de 400 livres au profit de la veuve de Jean Saleix. — Interrogatoires sur faits et articles du sieur Pierre Dufaure, bourgeois d'Argentat, devant le juge de Lagarde, ayant commission du sénéchal de Ventadour, concernant la possession d'une vigne disputée par le seigneur du Chambon.

B575. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1711 — Procès-verbaux. — Présentation de maître Jean Ducouderc, conseiller au siège d'Ussel, demandant que deux promesses consenties à son profit par demoiselle Marguerite Bastisse, veuve de maître Joseph Montlouis, soient tenues pour avérées, attendu que l'horloge de la ville a frappé onze coups et que ladite demoiselle a été valablement assignée pour cette audience. — Comparution d'honnête femme Marie de Louradour, veuve de Jacques Clédières, laquelle promet à son fils Louis Clédières, qui veut entrer dans les ordres, la somme annuelle de 100 livres. — Partage de la succession de feu François Cosle, marchand à Ussel, mort sans testament. — Répudiation de l'hérité d'Annet Joulol, marchand du bourg de Crabanac, par son frère François Joulot. — Profit-défaut contre Léonard Rondet, tailleur d'habits, pour messire Louis Desamars, seigneur-prieur de Saint-Pantaléon. — Comparution de maître Pierre La-fon, prêtre de la communauté de Tulle, vicaire de la vicairie de La Jarrige, pour déposer les lettres de reconnaissance de ladite vicairie, écrites dans le livre terrier de la baronnie de La Rochette. — Requête de dame Marguerite de Laval, veuve de Jean Chassain de Fontmartin, seigneur du Mazel et de L'Espinasse, contenant offre de payer à sieur Antoine Dartois, bourgeois, son gendre, la dot promise par son contrat de mariage. — Requête du

sieur Géraud Labrue, exposant qu'il se trouve condamné par un jugement du Présidial de Libourne, par suite de la cession faite à un ancien jurat de Bordeaux d'une créance faisant l'objet d'un procès devant l'ordinaire de Saint-Chamans ; l'appel au siège d'Ussel est reçu nonobstant le jugement de Libourne. — Présentation de Jean Bourdain, du village de Maffrand, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, en qualité de tuteur des enfants de feu maître Jean Rastoil, notaire ; il demande à être mis en possession des biens des mineurs, encore entre les mains du second mari de leur mère, Étienne Rebil. — Enquête sur la possession d'un pâturage du domaine de La Bachèlerie, paroisse de Davignac, contre Pierre-André Chassain, sieur de Bonnefont, assesseur à la maréchaussée de Tulle. — Répudiation de la succession du sieur Barthélemy Dufaure par son frère Jean Dufaure, docteur en théologie, curé de Péret. — Réquisition du procureur principal demandant la nullité de la procédure faite devant le Présidial de Tulle par maître Claude J Breuil, vicaire de Neuvic, en qualité de syndic des prêtres dudit Neuvic. — Protestation faite au greffe par messire Antoine de Fontange, chevalier, seigneur du Chambon et de Saint-Hilaire, contre une promesse qu'il dit avoir été obligé de signer au profit de son frère, messire Jean de Fontange, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine au régiment des cuirassiers du Roi. — Inventaire des meubles du château de La Gane, après la mort de messire Louis-Marie de Soudeille, seigneur du Lieuteret, La Gane, Roussillon, etc.

B576. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1712 — Procès-verbaux. — Présentation du sieur Joseph Saint-Supéry, notaire et procureur à Ussel, pour subir l'interrogatoire sur faits et articles demandé par Antoine Veysière, du village de La Bredesche, paroisse de La Tourrette, concernant divers paiements. — Réception de caution pour Martial Valette, maître tailleur d'habits, dans son procès avec Pierre Pontiq, marchand boucher à Ussel. — Plainte en injures par Marguerite Passelergue, veuve de Pierre Bredesche, et ses filles, « dévotes du tiers Ordre de Saint-Dominique, » contre des buveurs qui demandaient à entrer dans leur cabaret à une heure indue. — Comparution de Marie Jaloustre, veuve de François Rondel, et de ses enfants, pour répondre à une plainte en injures portée par Victoire Bastisse, fille à feu Antoine Bastisse, maître chirurgien. — Demande en règlement de juge par Gilberte Malesaigne, veuve, du bourg de Sornac, dans les procès relatifs au partage de l'hérédité de feu son mari, Jean Valade, portés devant l'ordinaire de Bellechassaigne. — Affirmation de la veuve d'Etienne Arzelier à la suite d'une saisie-arrêt faite entre ses mains par Nicolas Thierry, marchand à Clermont, au préjudice de François Estrade. — Enquête sur le paiement des bestiaux amenés en foire, entre Biaise Chibret et Jean Faugeron. — Plainte en falsification d'un acte où des blancs avaient été laissés, et qui furent remplis par l'une des parties après le décès du notaire qui l'avait reçu. — Présentation du greffier de Bonnesaigne, réclamant le prix de sa copie d'information faite à la requête de Jean Pommier, contre Jean Gorsse, hôte du lieu de Feyt, paroisse de Combressol ; il lui est alloué la somme de 8 livres. — Enquête sur un droit de passage au lieu de La Casteyrade, dépendant du domaine de Bouboulou, paroisse de Saint-Exupéry.

B577. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1713 — Procès-verbaux. — Requête de Marguerite Thomas, demandant l'autorisation d'emprunter pour subvenir aux besoins de son frère, infirme, encore mineur, avec hypothèque sur une boutique située à Ussel, provenant de feu Etienne Thomas, maître cordonnier. — Requête de maître Jean de Pommerie, sieur de La Vaysse, aux fins d'être installé en la charge de juge de Neuvic et Peyroux, à la place de son père, suivant provisions du prince de Rohan. — Procès-verbal d'état de lieux pour la maison de feu demoiselle Marguerite de Closanges. — Dits et contredits des procureurs de Jean Montel, laboureur, détenu dans les prisons d'Ussel, et de Martial Subrange, à la requête duquel ledit Montel était emprisonné. — Présentation d'Anne Michon et de Martin Culinas, conjoints, demandant l'autorisation d'aliéner une partie de leur boutique pour pouvoir nourrir un enfant. — Comparution de dame Louise Sarrazin, veuve de messire Jean-Louis Sarrazin, écuyer, seigneur de La Fosse et de La Besse, demandant qu'il soit fait inventaire des biens laissés par le défunt. — Dits et contredits entre maître Jean de Senneterre, curé de Veyrières, et Jean Delly, laboureur, concernant la jouissance d'un pré. — Défaut contre Jean Chauveau, écuyer, seigneur de Rochefort, à la requête de Louis Labarre, du village de Malepouge, paroisse de Sornac, et de dame Anne

Chavastelon, sa mère, veuve de Léonard Labarre, marchand. — Requêtes : de Jeanne Laval, épouse de Pierre Bonnot, pour qu'il lui soit permis de faire saisir, partout où ils seront trouvés, les bestiaux enlevés à la suite de l'homicide commis sur son père, Guillaume Laval, sieur de Bay ; — de Léonard Ussac, laboureur, du village de Luc, paroisse d'Ambrugeat, pour faire casser un appointment de l'Ordinaire de Bonnesaigne qui adjuge la possession du champ appelé de Villevaleix aux sieurs Michel et Pierre Roussillon, bourgeois de Meymac ; suit l'enquête devant le lieutenant général. — Affirmation de Gabriel Mourières, laboureur, tiers saisi à la requête de demoiselle Françoise Conchon, veuve de sieur Georges Graffouilières, et autres, au préjudice de demoiselle Jeanne Montbellet, veuve de feu Antoine Verniangeal, marchand. — Visite d'une maison vendue par Jacqueline Ladvie au sieur Pierre Chièze, maître graveur à Ussel.

B578. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1714 — Procès-verbaux. — Enquête sur des voies défait contre sieurs Jean et Joseph Andrieu, à la suite de l'entrée de leurs bestiaux dans les landes de Lamazière. — Comparution : de maître Pierre Mas, procureur d'office de la juridiction de Champagnac-la-Noaille, pourvu de la charge de notaire par provisions du prince de Rouan ; — de messire Jacques de La Croix, de Castries, chevalier, seigneur d'Anglars, résidant au château d'Anglars, paroisse de Sainte-Marie, pour se plaindre de saisies faites à son préjudice malgré sa minorité. — Demande en séparation de biens présentée par Françoise Rouchon, contre Antoine Gabiol, pour cause de dépenses exagérées. — Présentation de sieur Antoine Conchon, bourgeois d'Ussel, en qualité d'administrateur des biens de sa femme, demoiselle Alix Farou, demandant inventaire des objets laissés à sadite femme par Marie Rebeyret. — Démolition d'un mur mitoyen entre la maison de Jeanne Dumas, veuve de Pierre Montanier, et celle de demoiselle Jeanne Montbellet, veuve du sieur Verniangeal, situées dans le quartier du Chier, à Ussel, par ordre de cette dernière ; demande de visite des lieux. — Enquêtes : sur l'enlèvement des fruits saisis au préjudice de Jeanne Teixier par Antoine Peyrot, son fils ; — entre Baise Duteil, maître cardeur de laine, et sieur Martin, dit Martinot, hôte à Ussel, au sujet du prix de vente d'une jument. — Comparution de maître Léonard Beauregard, procureur de maître Guillaume Couderq, seigneur de Puymaret, demandant transport de justice à Saint-Xantin de Malemort avec un peintre pour faire la vue figurée des lieux. — Autorisation pour ester en justice donnée à Marie Rastoil par son père Antoine Rastoil, marchand. — Affirmation de maître Jean Ternat, prêtre, docteur en théologie, curé d'Ussel, tiers saisi à la requête du syndic des prêtres de Saint-Martin, au préjudice de Pierre Bonnet, sieur du Monteil. — Quittance au greffier pour frais de transport de justice à Saint-Xantin de Malemort, à la suite de l'enquête sur le tellement d'Argaud ; le lieutenant général est taxé à 12 livres par jour. — Comptes de la ferme du corps de la commanderie de Bellechassaigne. — Rôle des dépens dans un procès entre Jean Auriac et Marguerite Soustre.

B579. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1715 — Procès-verbaux. — Comparution de maître Antoine Dufaure, seigneur de La Salesse, lieutenant delà ville d'Argentat, présentant pour caution le sieur Jean Pourty, bourgeois du lieu du Rastier, dans son procès avec Pierre Delriou, sieur du Chambon, Jean Àrestier et Joseph Genestines. — Nomination d'experts pour vérifier les signatures d'une police passée entre les sieurs Etienne et Guillaume Andrieu. — Protestation « des prêtres filleuls communalistes » de Saint-Martin contre le curé d'Ussel, qui veut forcer, par tous moyens, les frères de la congrégation des Pénitents blancs à se confesser à lui ou à son vicaire, afin de leur faire rétracter une déclaration baillée devant Demichel, notaire, contre ledit curé. — Requête d'Antoine Vialle, procureur au Présidial de Tulle, pour être reçu en l'office de procureur fiscal delà seigneurie de Lagarde ; suivent les provisions dii prince Hercule de Rohan. — Comparution de demoiselle Charlotte Calary, veuve de Léonard Tillard, en son vivant procureur d'office du prieuré de Saint-Angel, exposant que le sieur Jean Breuil, chirurgien, avait fait saisir un cheval à elle appartenant dans l'écurie d'une auberge pendant la foire de Meymac ; elle demande la cassation de ladite saisie. — Présentation de maître Léonard Durand, sieur de Beauregard, juge de Saint-Exupéry, demandant la visite d'une écurie qu'il a acquise de Marguerite Dupuy, veuve d'Antoine Chaminade. — Plainte en trouble de jouissance d'un pré appelé de las Pradas, situé dans le village de Manzagol, par Jacques Degrés,

laboureur du village d'Autiges, paroisse de Neuvic, contre François et Jean Chabrat, père et fils. — Enquête sur le droit prétendu par les habitants de Doubès de défricher le Puy-Chardonnet. Comparution de demoiselle Jeanne Montbellel, veuve et héritière d'Antoine Verniangeal et de demoiselle Catherine Montbellel, demandant l'exhibition des bestiaux donnés en cheptel à divers laboureurs par lesdits Verniangeal et Montbellel. — Etat détaillé des non-jouissances adjudgées au sieur Jean Ducouderq contre maître François Texier de La Nogerette, prieur du Port-Dieu ; elles s'élèvent à la somme de 3,675 livres et doivent être déduites du prix de son bail. — Transport de justice dans la maison de l'eu Martin Martinot le lendemain de son décès, pour faire l'inventaire des objets mobiliers réclamés par Antoinette Martinot, veuve de Gaspard Chavaignac. — Plainte de la dame Anne Pinet, épouse de messire Jean de Boulède, écuyer, seigneur de Villac, résidant à Bergerac, abandonnée à Ussel par un muletier qui s'était chargé de la conduire à Lyon.

B580. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1716 — Procès-verbaux. — Requête de Léonarde Monteil pour que la maison de Léger Monteil et Françoise Beaune, sa femme, décédés, sise au village de Loche, paroisse d'Ussel, soit visitée et l'état des lieux dressé par justice. — Transport au lieu de La Jugie, paroisse d'Eyren, pour application de titres audit domaine, dans un procès entre messire Jean de Cardaillac, écuyer, mari de dame Antoinette de Mirambel, contre le seigneur du Chambon. — Requête de maître Martial Terriou, greffier de Montagnac, habitant du bourg de Rozier, pour être reçu dans la charge de notaire, exerçant dans toute l'étendue du duché de Ventadour, suivant provisions du prince de Rohan. — Requête aux mêmes fins de la part de maître Antoine Georges, praticien, demeurant à Égletons, — Demande en visite d'une maison promise en dot à Antoinette Dumond par son père François, meunier au moulin du Rodai, situé au faubourg de Masset. — Comparution de M. Jean-Baptiste Rondet, demandant à être installé dans les offices de notaire et de procureur au sénéchal de Ventadour. — Contre-enquête pour le domaine de La Jugie, paroisse d'Eyren, avec deux procurations autographes, l'une de messire de Cardaillac, l'autre de messire Saint-Martial de Conros. — Requête aux fins d'inventaire des biens de feu Antoine Dupuy, curé de Meymac, et de levée des scellés apposés dans la maison de l'hôpital de la même ville, où il était décédé. — Demande de nomination de tuteur pour les enfants de feu François Naudes, du village des Boisses, paroisse de Sérandon. — Serment décisoire de demoiselle Gabrielle de Laval, veuve de Jean Chassain de Fontmartin, dans son procès avec le sieur Martial Lignarix, marchand à Ussel, concernant le total de plusieurs sommes empruntées. — Plainte contre un marchand de tabac de contrebande qui avait menacé de mort le brigadier attaché à la ferme de la Généralité de Limoges. — Comparution de messire Louis de Salvert, chevalier, seigneur de Noizac, Clavières, les Pous, etc., habitant au château de Clavières, en Auvergne, venant demander l'exécution du testament de feu messire Guillaume de Salvert, chevalier, marquis de Marzès, baron de La Réode, La Chauv, Neuville, Lagarde, etc., décédé dans son château de Lagarde, paroisse de Merlines, en ce qui concerne la nomination de tutrice de haute et puissante dame Giliberte de Gaucourt, veuve dudit seigneur de Marzès.

B581. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1717-1719 — Procès-verbaux. — Copie de l'acte portant établissement de garnison chez le sieur Beauregard, premier consul de la ville d'Ussel, à cause des retards de paiement d'une somme de 1,400 livres sur le rôle de 1711, au nom du receveur général des tailles, messire Baptiste Jaucen, seigneur de Poissac. — Requête de dame Gabrielle Mérigot de Sainte-Fère, épouse de messire François-Martial de Fenis, écuyer, seigneur de Laprade, conseiller au Présidial de Tulle pour que son mari n'ait plus à s'immiscer dans l'administration des biens déclarés paraphernaux dans son contrat de mariage. — Extrait des registres de la juridiction consulaire de la ville de Tulle ; renvoi devant le sénéchal de Ventadour pour être statué sur la validité de deux saisies entre Jean Chassain de Fontmartin, seigneur de l'Espinasse, et Marie Lauradour, veuve, et de Louis Clédières, son fils, mazelier (boucher) à Ussel. — Demande de défaut par l'abbé de Meymac, messire Maurice Rochette, docteur en Sorbonne, représenté par le prieur de ladite abbaye, dom Joseph Malvergne, contre Jeanne Borie et Léon Lafont, son fils, reconnus débiteurs d'une rente de grains. — Requête

de messire Gilbert Du Boucheron, écuyer, seigneur de Saint-Hyppolite, pour pouvoir retirer des mains du curé de Roziers une convention à lui confiée, intervenue entre le procureur du Roi à Aubusson et ledit seigneur de Saint-Hyppolite, concernant des sommes dues aux religieuses de Riom. — Procès-verbal de première criée des biens saisis au préjudice de Jean Andrieu, seigneur du Theil, à la requête de Jeanne Descombes, veuve de maître Pierre Forsse, et de maître Mathieu-Joseph Forsse, son fils, docteur en théologie et curé du Puy-d'Arnac. — Autorisation à l'huissier porteur de contraintes de l'Élection de Tulle, Jean-Baptiste Bouzonnie, de prendre nombre de gens suffisant pour ramener à exécution les rôles des tailles d'Ussel, mentionnés dans sa requête, et, en cas de nouveau refus, « d'user par bris et fractures de portes. »

B582. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1720-1729 — Procès-verbaux. — Profit-défaut pour demoiselle Marie Chassain de Fontmartin, veuve du sieur Antoine Dartois, bourgeois, contre Antoine Mazière. — Serment déféré à Jean Entraygues, laboureur, de la paroisse Saint-Exupéry, sur le fait de savoir si, malgré la quittance portée au contrat de mariage, la dot de sa fille Françoise n'est pas encore impayée. — Déclaration de messire Jean La Caze Dulaurens, seigneur de La Serre, constituant en faveur de son fils François Dulaurens une rente de 100 livres, pour qu'il puisse entrer dans les ordres. — Assignations données à divers témoins pour déposer des violences exercées sur le sieur Michel Roussange, du village de La Valette, paroisse de La Tourrette, par Jean Rastois et Joseph Monteil, dit Labbé. — Mainlevée de la saisie faite entre les mains de Michel et Jean Cauquy, du village d'Arsac, à la requête d'Antoine Subrange, de tous les effets ayant appartenu aux successions de Martial et Jean Subrange. — Grieffs et moyens d'appel des sieurs Rouby et Charrière, appelant de l'Ordinaire de Saint-Chamans, contre maître Pierre Poitou, prêtre, curé et archiprêtre de Monceau, concernant un legs de 12 livres, pour messes, contenu dans le testament de Marie Champaux. — Requête de Jean Grégoire, marchand, du bourg du Port-Dieu, pour faire annuler le serment déféré à maître Jean Dusoulié, curé de Sainte-Marie, parce que le procès-verbal ne mentionne pas la présentation de la passion figurée (crucifix), qui est la forme essentielle du serment. — Interrogatoire de Louis Clédières, boucher à Ussel, à la requête de Martial Thomas, sur certains actes de gestion concernant l'hérédité de feu maître Antoine Lauradour, curé de Valiergue, son oncle. — Signification, pour paiement de rente, faite à Jean Roche, principal tenancier du Mas du Cros et de Bour-bouleix, paroisse de Saint-Exupéry, à la requête de messire François de Senneterre, seigneur de Saint-Victour, représenté par André Lecœur, son receveur, au château de Saint-Victour. — Assignation avec l'extrait de l'hommage rendu au prince de Rohan, duc de Ventadour, par Antoine de Fontmartin, seigneur de La Mauriange, concernant une rente acquise par François Chassanite sur une terre du village de La Vergne-Boussac, paroisse de Saint-Exupéry.

B583. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1733-1735 — Procès-verbaux. — Copie de la déclaration d'accouchement de la nommée Françoise Martin, dite Brassadoune, reçue par le juge de Bort. — Déclaration du procureur principal demandant une punition exemplaire contre « certaines quidames » qui ont déposé, pendant la nuit, un enfant à la porte de l'hôpital d'Ussel ; enquête à ce sujet. — Emancipation de Martin Comte, soldat au régiment de Touraine-Infanterie. — Plainte de Jean Chassain de Fontmartin, sieur de l'Espinasse, contre le seigneur de La Courtine et de Mirambel, à cause des défrichements par lui ordonnés dans le domaine de Bonnet. — Affirmation du sieur Claude Montcorrier, marchand à Ussel, à raison de la saisie faite entre ses mains par maître Antoine Mornac de tout ce qu'il peut avoir en sa garde appartenant à maître Etienne Esparvier, prêtre. — Copie de lettres prises à la chancellerie de Bordeaux pour faire transporter au greffe du Parlement les pièces de la procédure instruite contre Pardoux Clémensac, à la requête du seigneur d'Anglars. — Procès-verbal pour le sieur Antoine Closange, maître chirurgien, habitant le lieu du Peyroux, paroisse de Ligniac, contre les tenanciers de La Celle. — Affirmation de Michel Martinot, hôte à Ussel, à cause de la saisie faite entre ses mains à la requête de maître Antoine Beyt, curé de Bellechassaigne, au préjudice de Martial Chadebech, sieur de Péret. — Autre affirmation de Michel Demarty, cavalier de la prévôté générale du Limousin, sur la saisie faite à la requête de Gabrielle Bastisse, de tout ce qu'il peut

devoir à feu Géal Bastisse ou à Marie Piarrot. — Déclaration d'appel au Parlement de Bordeaux par le sieur Joseph Gorsse, du village de Feyt, paroisse de Combressol, sur le décret contre lui décerné par le postulant de Bonnesaigne. — Interrogatoire de Jean Tadary, laboureur du village de Faugeron, paroisse de Saint-Dézéry, sur le fait de savoir s'il est sorti du chemin ordinaire pour porter du fumier dans son champ. — Copie de lettres de committimus en faveur du prince de Rohan pour que ses débiteurs aient à porter leur cause devant les maîtres ordinaires des requêtes du Palais.

B584. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1736 — Procès-verbaux. — Requête de François La Caze Dulaurens, écuyer, sieur de La Moreille, prêtre, tendant à obtenir, après le décès de son père, le paiement de la rente à lui constituée à titre clérical. — Assignations données à des témoins pour déposer des faits contenus dans la plainte de demoiselle Dauphine Bastisse contre Jacques Chièze, laboureur, de la paroisse Saint-Exupéry. — Dits et contredits par le sieur La Caze Dulaurens, lieutenant assesseur au Présidial de Clermont, contre la prétention de son frère à une rente à titre clérical. — Présentation du commissaire aux saisies réelles du duché de Ventadour pour l'enchère des fruits saisis sur le sieur Biaise Closange, bourgeois, à la requête de maître Antoine Closange, chirurgien. — Inventaire sommaire des meubles qui se trouvaient dans la maison de maître Damien-Cosme Mornac au moment de son décès, à la requête de maître François Mornac, docteur en médecine, son fils. — Procès-verbal d'expertise de Léonard Depruns, marchand, du village de Faux, et de Claude Rebière, de la paroisse de Saint-Bonnet, sur la valeur de certaines terres échangées en 1728 entre Biaise Closange et feu Gaspard Vermillard. — Demande en élargissement d'Antoine Maffrand, détenu à Ussel, à la requête de Léonard Recouzergue, fondée sur le refus du curé de vouloir lui donner, pour l'amour de Dieu, un certificat de pauvreté, quoiqu'il soit notoirement mendiant. — Production sur appel de toutes les pièces d'un procès engagé, devant la juridiction de Bonnesaigne, entre Joseph Gorsse, procureur d'office des terres et seigneuries du Boucheron et Lascaux, contre Jean Florentin, métayer, du lieu de Peuch, concernant l'enlèvement de plusieurs arbres dans le bois Viscontal, dépendant desdites terres du Boucheron et Lascaux.

B585. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1737 — Procès-verbaux. — Installation de maître Joseph Seuniac, praticien de la paroisse de Saint-Martin du Port-Dieu, en l'office de notaire ; suivent les provisions du prince de Soubise. — Requête de Jean Arzelier, marchand, pour demander la visite d'une maison sise à Ussel, par lui acquise de messire Jean-François De Laborde, seigneur de Grancher. — Etat sommaire des dépens exposés par sieur Jean Lapommerie, sieur de La Vaysse, juge de Neuvic, contre Gaspard-Germain André, sieur du Vigen. — Procès-verbal de la visite de la maison acquise par le sieur Jean Arzelier du sieur de Grancher. — Comparution de Léonard Meunier et de Jean Dejanot, son gendre, laboureurs, de Lavignac, se plaignant de l'enlèvement des bornes plantées suivant sentence du Présidial de Tulle, entre leur héritage et celui de Guillaume Bretonnesche, laboureur, du village du Mas, même paroisse. — Rapport des sieurs Antoine Montlouis et Jacques Brousse, experts nommés pour la visite des bâtiments délaissés, à titre d'hypothèque, par Marie Laval et Louise Sauty, veuve du sieur Daubard, à Géraud Veyssière. — Interrogatoire de sieur Léonard Montellagaud, habitant du village de La Jaloustre, sur le fait de savoir quelles sommes étaient entrées dans le compte fait entre lui et les frères Bonnefont, devant le curé d'Aix. — Interrogatoire de dame Jeanne de Rebeyre, veuve de messire François Dubois, écuyer, seigneur de Margerides, pour savoir combien il restait dû au sieur Pierre Forsse, bourgeois, sur le prix d'un cheval vendu audit seigneur de Margerides. — Requête du sieur François Roubinet, notaire et procureur à Ussel, pour que l'enquête faite contre Pierre Roche et Catherine Lavergne, pour détournement de pièces de procès déposées dans son étude, soit convertie en information. — Enquête pour dom Fazillac, syndic des religieuses du Port-Dieu, contre maître François Lavergne, curé de Saint-Étienne-aux-Clos, à cause du défrichement de trois pièces de terre dépendant du village de Charrazegou, dite paroisse de Saint-Etienne-aux-Clos.

B586. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1738 — Procès-verbaux. — Dits et contredits entre Pierre Terrade, laboureur, et sa femme Claude Monanges, contre Antoine Eybrail, bourgeois de Liginiaç, concernant une demande en délaissement d'une maison et boriage (métairie) vendus audit Eybrail par les auteurs de ladite Monanges. — Requête d'Anne Lacroix, mineure, contre le sieur Bernard Lacroix, procureur fiscal du duché de Ventadour, aux fins d'annulation de certains billets extorqués par ledit La croix à Geneviève Maisonneuve, mère delà suppliante. — Installation de maître Jacques Maisonneuve dans la charge de juge ordinaire de la ville et châteltenie d'Égletons ; suivent les provisions du prince de Soubise. — Interrogatoire de demoiselle Catherine Lavergne, épouse du sieur Roche, du lieu de Latronche, pour savoir si son mari n'avait pas eu en sa possession des titres concernant le sieur Durand, à lui confiés ; par le sieur Robinet, notaire et procureur à Ussel. — Requête en mainlevée de saisie par Guillaume Verniol, appelant de l'Ordinaire de Ventadour. — Déclaration de grossesse, bannissement de la plaignante, à cause du scandale qu'elle produit dans la ville. — Provisions de sergent pour Antoine Brette, praticien à Égletons. — Requête de Martial Terriou, juge ordinaire de Corrèze, aux fins de s'excuser de ne pouvoir se présenter en la Chambre du Conseil où il devait être admonesté à cause d'une sentence par lui rendue entre le prince de Rohan et le seigneur de Saint-Jal ; suit le certificat de maladie délivré par Dominique Leymarie, maître apothicaire. — Enchère des fruits des domaines de La Malaudie, La Grange, etc., saisis au préjudice de maître Marc-Antoine Lachaud, avocat en Parlement, situés dans la paroisse de Meymac. — Dits et contredits sur le partage de la succession de feu Jean Goualles, entre Martial Demay et Gilberte Brette, conjoints, contre Léonarde Beaujean, veuve dudit Goualles. — Visite de la maison de feu messire François de Bonnet de La Chabanne, en son vivant capitaine au régiment de Nicolai-Dragons, à la requête de sa veuve, dame Antoinette Chrestien. — État sommaire des dépens adjugés à François Feix, marchand à Eyren, contre maître Léonard Clément, procureur d'office de Saint-Yrieix. — Requête aux fins de mise en possession d'un quarteron de terre, situé dans la paroisse de Saint-Étienne-aux-Clos, réclamé par Michel Menu et Péronne Béchabru, contre Etienne Peyrot, laboureur du village de Champseix, même paroisse.

B587. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1739 — Procès-verbaux. — Provisions de notaire pour maître Charles Mas, greffier de la juridiction du prieuré de Lafage. — Rôle de dépens pour Jean-Joseph Boy, sieur de La Combe, du village de La Boubinie, paroisse de Lamazière, contre François Gane et Marie Colomby. — Émancipation d'Antoine Désortiaux par son père François, maître chirurgien. — Requête aux fins d'élargissement par Pierre Coudert, détenu à la requête de Jean Veyssade. — Réception de Jean Jarrige, sieur de Freygefont, nommé juge de Saint-Chamans, par provisions du marquis d'Hautefort. — Transport de justice au bord de La Diège, pour la levée d'un cadavre. — Rôle de dépens pour Antoine Spinasse, du Port-Dieu, contre Jacques Troubas et Michelle Coudert, sa femme. — Émancipation de maître Antoine de Bonnet, sieur de La Chabanne, pour l'accomplissement de son mariage avec demoiselle Rose-Angélique de Vaurillonde Lestang, fille de messire Gabriel de Vaurillon, ancien président de l'Élection de Joinville, et de dame Antoinette-Rose de Brienne, habitants au château de Bozières. — Signification au greffier du siège d'Ussel d'avoir à transmettre à Bordeaux la grosse de la procédure instruite par contumace contre le métayer de La Gastine et son beau-frère. — Plainte en injure portée par le syndic et les sœurs de l'hôpital d'Ussel contre Marguerite Passelergue, veuve, hôtesse, et contre sa fille Marianne Bredesche. — Profit-défaut pour Léonard Fraysse, du village de Tereygeol, paroisse d'Orlhac-le-Bar, et demoiselle Catherine Clément, sa femme, contre Jean Leyx, bourgeois de Tulle, et Jean-Baptiste Dumas, bourgeois de Favars. — Affirmation du sieur Jean Rastoil, marchand, habitant du village de La Grange, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, à cause de la saisie-arrêt faite entre ses mains par Jean Bredesche, marchand, du village de Vedrennes, paroisse de Saint-Exupéry, au préjudice de l'hérédité de feu Jean Bernadeau, du village de Trespeuch, paroisse de Saint-Étienne-aux-Clos. — Plainte en voies de fait, portée par Léonard Faugères, maréchal et aubergiste, contre Etienne Vénard, serrurier, et autres.

B588. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1740 — Procès-verbaux. — Appointment du procureur d'office du prieuré de Lafage qui accorde une provision alimentaire à Antoinette Buisson, sur les biens de Jean Montanier et de Paule Couderq, conjoints ; — autres appointments : en faveur de Géral Bastisse, huissier royal, dans son procès contre Gabrielle Bastisse et Laurent Chaumeil, ses fille et gendre ; — en faveur du sieur Antoine Aix, maître chirurgien juré de la ville de Nogent en Brie, originaire d'Égletons, contre Vincent et Bernard Manaud, père et fils, et Toinette Gorsse, leur femme et bru. — Rôle des dépens adjugés à maître François Magimel, docteur en théologie, vicaire de la vicairie des Sept, contre divers débiteurs de rentes appartenant à ladite vicairie. — Requête des parents des enfants mineurs de feu François Dupeyroux, boulanger, et de Marie Faure, pour que la tutelle desdits mineurs soit retirée à Alexis Montanier « parce qu'il est un homme susceptible de vin. » — Renvoi à ses fonctions de maître Charles Mas, notaire et greffier de l'Ordinaire de Lafage, décrété d'ajournement personnel pour avoir délivré deux copies d'un appointment où se trouvent des différences notables.

B589. (Liasse.) — 38 pièces, papier

1741 — Procès-verbaux. — Déclarations des brigadiers et cavaliers de la prévôté générale du Limousin portant qu'ils n'ont pu saisir les nommés Lajuquelarde et Grillet qu'ils étaient chargés d'arrêter. — Requête aux fins de visite de deux pacages, sis au village de La Pèletane, paroisse d'Ussel, acquis par maître Jean-Baptiste Bouharde, prêtre, de demoiselle Marie Andrieu, veuve de Martin Coste. — Lettres patentes portant évocation générale au Grand-Conseil de tous les procès de la congrégation de Saint-Maur, signifiées aux officiers du sénéchal de Ventadour, à la requête du curé de Meymac. — Dits et contredits entre Baptiste Chabannes, laboureur, demeurant au village de La Grange, et le sieur Antoine Verniangeal, bourgeois, concernant la durée et l'étendue d'un contrat de colonage intervenu entre les parties. — Nomination de maître Pierre Delmas, le jeune, prêtre, comme curateur aux biens dépendants de la succession de feu Jean-Antoine de Bonnet, écuyer, sieur de La Chabanne, en son vivant maire perpétuel de la ville de Clermont et subdélégué en chef de la province d'Auvergne, à la requête de son fils messire Antoine de Bonnet, écuyer, l'un des deux cents cheveu-légers de la garde ordinaire du Roi. — Transport de justice au château de Bellegarde, dépendant de l'hérédité de défunte Catherine de Gibanel, demoiselle de La Mauransane, pour mettre en possession dudit château et de ses dépendances messire Gaspard-Germain Combarel Du Gibanel, ancien capitaine au régiment de la vieille marine, chevalier de Saint-Louis ; ledit seigneur fait remuer la terre en divers endroits par ses valets en signe de prise de possession. — Émancipation d'Antoine Culinas. — interrogatoire de dame Françoise de Douhet, veuve de messire Philippe de Loyac de La Bachèlerie, sur le fait de savoir le nombre de visites faites audit seigneur par Antoine Laselve, maître chirurgien à Neuvic, pendant sa dernière maladie. — Enchère des fruits du domaine de Sèdières, à la requête de dame Anne Lecomte, marquise de Sèdières, créancière de feu messire Louis de Lentillac. — Dits et contredits entre Marguerite Chaminade, veuve de Jacques Ceaux, Martin Beynet et Jean Ceaux, du village de l'État, paroisse de Davignac, contre Pierre et Guillaume Bretonesehe frères, des villages du Mas et du Boucheron, même paroisse, concernant une saisie de fruits au préjudice des appelants. — Enquête pour la possession d'une pièce de terre, dépendant du village des Farges, appartenant à maître Antoine Monlouis, curé de Saint-Pardoux-le-Vieux, sur laquelle était due une rente aux Bénédictins de Meymac (Janvier à juin.).

B590. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1741 — Procès-verbaux. — Rôle des dépens exposés par la partie de Jean Esturgie, vigneron du village de Fenevrol, paroisse de Monceaux, contre Pierre Terrieux, du village de Vaurette, même paroisse, concernant la revendication d'une pièce de terre appelée La Terre-Longue. — Émancipation de demoiselle Hélène de Bonnot, pour la mettre en état de traiter de ses droits légitimaires sur la succession de Jeanne Pascal. — Comparution de Pierre Gouyon, marchand à Ussel, demandant la visite des bâtiments dépendants des hérédités de Marguerite Réal et d'Antoine Latrille, avec le procès-verbal de visite desdits bâtiments, situés au faubourg du Thuel. — Changement d'un mur de basse-cour entre les maisons de Jacques Laboucheix, menuisier, et de Gabriel Clédières, boulanger, près de la maison du sieur Rondet. — Enquête sur un prétendu droit de pacage appartenant aux habitants du village de Laval, sur les landes de La Frousse. — Visite de

la maison de défunte Jeanne Chirol, femme en secondes noces de François Lestang. — Transport de justice chez le sieur Bastisse, huissier royal, pour recevoir sa déposition dans une enquête concernant la validité d'une saisie faite par Michel Martinot au préjudice de Michel Chardeyron. — Notification aux officiers du sénéchal de Ventadour de l'article de l'ordonnance de 1681 qui défend à tous autres qu'aux juges royaux de poursuivre les employés des administrations des fermes et sous-fermes, ladite signification faite à la requête de sieur Jean Demichel, commis au contrôle des actes. — Dits et contredits entre Antoine Valiegue, laboureur du village d'Eyboulet, paroisse de Chirac, et Pierre Valetou, du village d'Eyboul, même paroisse, concernant la validité d'une hypothèque — Émancipation de Martin Estrade, maître cordonnier. — Plainte de Léger Cacaut, habitant du village de La Pommerie, paroisse de Saint-Sestiers, victime d'un guet-apens sur la route de La Courtine à Felletin. — Constitution d'une rente de 100 livres, à titre clérical, en faveur de maître Jean-Martin Mornac, acolyte du diocèse de Limoges, par sieur Jean-Baptiste Mornac, son père, et Marianne Blaziot, sa mère. — Apposition de scellés dans les maisons de maître Pierre-Léonard Diouzidon, seigneur de Charlusset, lieutenant général au siège d'Ussel, après son décès. — Enquête sur la durée d'un bail à ferme verbal entre le sieur Rondet et le nommé Dumond. — Interrogatoire de Marguerite Méallet et autres sur le fait d'injures proférées contre le sieur Antoine Bou-harde, à cause du défrichement de deux terres contigus. — Acte d'opposition de maître Jean Detestable, praticien à Saint-Angel, pour être payé des travaux à lui commandés par feu maître Léonard Diouzidon, en sa qualité de subdélégué de l'Intendance de Limoges. — Levée des scellés dans les maisons du même Diouzidon et recherche de son testament, à la requête de maître Guillaume Laval, archiprêtre de Gimel. — Mandement du sénéchal de Ventadour, Louis-Charles Du Gibanel, chevalier, seigneur-baron de Sartiges, au premier huissier requis, d'assigner d'ajournement personnel Jean Vergne, Jean-Baptiste Diouzidon, François Laval et Jean Rastoil, prévenus d'avoir détruit des titres appartenant à Pierre Faugeron, laboureur à Estramareix, paroisse de Saint-Dézéry (Juillet à décembre.).

B591. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1742 — Procès-verbaux, enquêtes : sur la possession « d'une langue de terre » existant entre l'étable de Léonard Lignareix et le champ de Jean Beaune et d'Elisabeth Mempontel, conjoints ; appel de l'Ordinaire de l'Espinasse ; — sur les causes d'un incendie au village de Confolens, paroisse du Port-Dieu ; — sur la vente de quatre bœufs sortis du domaine de Margerides, dans un procès entre Antoine Lescrivain fils, et maître Lescrivain, procureur au siège d'Ussel. — Comparution des héritiers du feu lieutenant général Léonard Diouzidon, demandant autorisation d'informer contre les détenteurs d'effets précieux soustraits dans la maison du défunt avant l'apposition des scellés. — Affirmation de messire Antoine Bonnet de La Chabanne, tiers saisi à la requête du prince de Soubise pour tout ce qu'il peut devoir à maître Antoine Mondón, notaire et procureur à Ussel. — Rôle des dépens adjugés à la partie de Claire Bourzeix, contre Léonard Manzagol et Françoise Destèves, sur appel de l'Ordinaire de Neuvic. — Interrogatoire de François Clédières, boucher à Ussel, sur le fait de savoir s'il est encore débiteur d'un reliquat du prix d'achat d'un pré ayant appartenu à Alexis Montanier. — Quittance de 12 livres donnée au prince de Soubise par le commis à la recette des amendes à Bordeaux. — Affirmation de maître Pierre Mercier, curé de Chirac, la main ad pectus, déclarant qu'il a acquitté les fondations obituaires de sa paroisse pour chacune des 29 années précédentes. — Transport de justice dans un jardin situé à Ussel dépendant de l'hérédité de Jean Poulot, pour mettre Pierre Moncourrier, sellier, en possession dudit jardin. — Procuration passée devant les notaires du Châtelet, à Paris, par laquelle sieurs Jacques et Pierre Fouchier donnent pouvoir à sieur Jean Fouchier de Galvert, écuyer, de les représenter dans le partage de la succession de feu messire François Tixier de La Nogerette, prieur commendataire du Port-Dieu. — Enquête sur une rixe entre plusieurs voituriers au lieu de Beauregard. — Signification faite au greffe à la requête de maître François Bonnot de Bay, conseiller au siège d'Ussel, pour qu'il soit déclaré à maître Pierre Plantadis, lieutenant particulier audit siège, qu'il n'a pas prêté serment comme avocat avant d'être pourvu de sa charge et qu'il en sera donné avis au procureur général. — Affirmation de Louis Ralitte, laboureur, de Saint-Dézéry,

tiers saisi à la requête de demoiselle Antoinette Gane, au préjudice de Jean Andrieu, laboureur du village Dou-Soulias, paroisse de Mestes.

B592. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1743 — Procès-verbaux. — Communication, par le greffier, de requêtes et ordonnances en original à la partie de maître François Bonnot de Bay ; procès intenté pour ce fait audit greffier par la partie adverse maître Jean-Baptiste Bouharde, prêtre. — Note sur les arbres coupés dans les bois nommés de Boisseau et des Trois-Faux. — Installation de maître François de La Coste, sieur du Giroudeix, dans l'office déjuge particulier et ordinaire de la châtellenie de Neuvic et Peyroux ; suivent les provisions du prince de Soubise. — Rôle des dépens exposés par Pierre Farges et Pierre Neyrac, contre Jean Terriou, huissier à Corrèze. — Plainte de Michel Vidaud, laboureur, du village de La Grange, paroisse de Saint-Fréjoux, contre Annet Aleyrat, concernant trouble de jouissance dans un petit domaine par lui affermé au plaignant. — Émancipation de demoiselle Marie Chaminade, aux fins de pouvoir toucher un legs de 3,000 livres à elle fait par son frère. — Procès-verbal d'ouverture du testament de feu maître François Barrot, ancien curé de Bourglastic, à la requête de demoiselle Charlotte Barrot, sa nièce, et copie dudit testament. — Inventaire détaillé des effets garnissant la cure de Saint-Victour, après le décès de maître François Lescrivain, eu son vivant curé de ladite paroisse. — Installation, dans l'office de notaire à Marcillac, de maître Jean Lallé, juge audit Marcillac, suivant provisions du prince de Soubise. — Déclaration de grossesse par Marie Montanier, contre son maître, meunier au moulin de Diouzidon. — Affirmation d'Etienne Touquet, hôte à Ussel, tiers saisi à la requête de maître Jean-Baptiste Chabannes, juge de La Mothe, au préjudice de Louise Oudouze. — Remise des effets de Pierre Clément, décédé eu passant à Ussel, à son beau-père, Michel Bernard, marchand droguiste à Saint-Michel-des-Orgues (Provence). — Affirmation de Gilibert Eybraly, tiers saisi à la requête de demoiselle Françoise Échaunie, au préjudice de Jean Blanchet, bourgeois du lieu de Chambige, paroisse de Ventéjoux. — Transport de justice à l'hôpital pour relever un enfant exposé pendant la nuit à la porte dudit hospice. — Plainte de maître François Bringaud contremaître Jacques Chassignac, son beau-frère, qui, par suite de haines de famille, l'avait menacé de mort (Janvier à juin.).

B593. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1743 — Procès-verbaux. — Enquête sur la valeur d'un cheptel confié à Antoine Vendangeai par feu Martin Mornac, à la requête du tuteur de ses enfants. — Requête des commissaires établis au régime des dîmes et rentes des villages de Loche et de Couzergue, saisies à la requête du sieur Antoine Lachaud, bourgeois de Meymac, au préjudice de messire Claude-Antoine et Jean-François de Laborde, père et fils, aux fins de remboursement des frais occasionnés par l'encan desdites rentes, — Liquidation d'arrérages à la requête de M^e François Magimel, docteur en théologie, curé de Daniets, contre Louis Valade et autres tenanciers des Bouyges. — Transport de justice pour la visite d'un mur élevé entre les maisons de Jean Bedon et de demoiselle Charlotte Boyer, veuve du sieur Bastisse, dans la Grande-Rue allant du Bourbounoux à la porte du Cher. — Dits et contredits entre messire Jacques Du Boucheron, comte de Termes, et Léonard Carcenat, du bourg d'Ambrugeat, concernant la jouissance de deux prés par Jacob Beynes, aïeul dudit Carcenat. — Déclaration de changement de domicile faite aux consuls d'Ussel, à la requête de maître Antoine Delmas, docteur en médecine. — Inventaire des effets délaissés par maître Martin Mornac, fils, à la requête de son père maître Jean-Baptiste Mornac et de sa veuve Jeanne Bédabour. — Procès-verbal d'écrou de Jeanne Bardinot, femme de Léger Coste, marchand, du village de La Rebière, constituée volontairement prisonnière à cause d'un décret de prise de corps rendu contre elle à la requête de Marianne Delalis, dévote de la ville d'Ussel. — Enquête sur la validité d'un congé d'une chambre donné par Louis-Martial Beynard à Joseph-Hyacinthe Espinet, sieur de La Prade, habitant d'Ussel. — Procès-verbal de levée d'un enfant déposé à la porte de l'hôpital ; il avait sur lui un bout de ruban noir et un billet contenant ces seuls mots : « L'enfant a été baptisé. » — Signification au greffe d'un arrêt du Conseil d'État, en date du 7 novembre 1741, qui exempte de tutelle, curatelle, etc., les préposés au recouvrement des dixièmes, à la requête de Jean Chavaignac (Juillet à décembre.).

B594. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1744 — Procès-verbaux. — Affirmation de maître Pierre Moncourrier, greffier à Ussel, tiers-saisi à la requête de maître Marc-Antoine Chastagner, sieur du Theil, syndic de l'Hôtel-Dieu, au préjudice de demoiselle Marianne Saint-Exupéry, femme de sieur Jean Chavaignac, bourgeois. — Provision pour soins et médicaments accordée à Léonarde Rouffiange, du village de Charlhac, paroisse de Saint-Augustin, contre Marie Boissy, Catherine et Pierre Aubeyroux. — Interrogatoire de Marie Lignarix, femme du sieur Gilibert-Vincent Eybraly, sur le fait de savoir si Pierre Chabrat n'avait pas laissé des ruches à miel dans le domaine de Ventéjoux. — Interrogatoire de Martin Vialatte, cavalier de maréchaussée, sur le fait de savoir le nombre de voyages faits par Joseph Sicard, prêtre d'Ussel, à Saint-Victour, à cause de la maladie et de la mort du curé de ladite paroisse. — Nomination d'un tuteur pour les filles mineures de feu messire Arnaud de Terriou, seigneur du Chaleix, à la requête de sieur François Dupuy, seigneur de Bity. — Affirmation de demoiselle Marie Moncorrier, fille dévote, à la suite de la saisie-arrêt faite entre ses mains par maître Pierre Chabanne, juge de Laborde, au préjudice de Marie Roubinet, aussi fille dévote de l'ordre de Saint-François. — Transport de justice à la prison pour interroger Marie Chabanne, femme de Jean-Baptiste Diouzidon, huissier, détenue pour injures proférées contre Antoinette Rebieyre, femme Marge ; interrogatoire du mari de ladite Chabanne, aussi emprisonné, pour, à la suite desdites injures, avoir frappé Antoinette Rebieyre. — Vérification de signature, rapport des experts, entre sieur Jean-Étienne Furgaud, sieur de Lavergne, et messire Jacques Du Boucheron, seigneur de Saint-Hyppoly. — Enquête sur une vente de bestiaux pour sieur Jean-Baptiste Mornac, bourgeois et marchand, contre Pierre Closange, laboureur au village de Montel-au-Bos. — Enquête sur le prix d'une perruque débattu entre maître Antoine Lescrivain, doyen des procureurs du siège, et Joseph Lafon. — Plainte de maître François Bonnot, sieur de Bay, conseiller au siège d'Ussel, contre le sieur Jean Mauriac, huissier, pour malversations, telles que soustractions de copies, salaires exorbitants, etc. ; il est renvoyé à ses fonctions. — Requête aux fins de saisie de bestiaux enlevés du village de Montel-au-Bos, par Pierre Closange. — Affirmation de Michel Montanier, tiers saisi à la requête de maître François Roubinet, notaire, au préjudice de maître Pierre Chabanne, aussi notaire. — Réception de Michel Faugeron comme garde des forêts de Bonnaygue, suivant provisions de messire Antoine de Fondary, abbé dudit lieu.

B595. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1745-1746 — Procès-verbaux. — Enquête pour Dauphine Monteil et Antoine Faugeron, son fils, du village de La Mazière, paroisse de Saint-Dézéry, contre Guillaume Dupou, maître organiste à Ussel, et demoiselles Jeanne et Marie Dupou, ses filles, concernant le déplacement d'une borne sur les limites d'un champ appelé de La Terrade. — Interrogatoire de Jean-Baptiste Mornac, marchand, sur les affaires qui ont pu avoir lieu entre lui et le sieur Pierre de Bonnot, sieur de Charlus. — Émancipation de demoiselle Jeanne Chassain de Fontmartin, de l'Espinasse et du Mazel. — Constitution d'une rente à titre clérical en faveur d'Antoine Delmas, maître ès arts et acolyte, par son père, autre Antoine, et sa mère Jeanne Desplas. — Comparution des consuls d'Ussel, Pierre Duplantadis, Antoine Monlouis et François Vacher, demandant la destitution de maître Charles Ceyrac, chargé de l'entretien de l'horloge. — Installation de maître Jean Maisonneuve, sieur de La Coste, dans l'office de juge ordinaire de la châtellenie d'Egletons ; suivent les provisions du prince de Rohan, agissant pour son petit-fils Charles de Rohan, prince de Soubise, d'Espinoy, de Maubuisson et de Ventadour. — Requête de Martial Pauquinot, praticien, de la ville de Tulle, pour être installé dans son office d'huissier pour toute l'étendue du duché de Ventadour. — Répudiation de l'hérédité de messire Joachim Couibarel Du Gibanel, vivant écuyer, seigneur du Chassaing et de La Charlaune. — Affirmation de Gaspard Raynaud, laboureur du village de Bussièrès, paroisse de Merlines, tiers saisi à la requête de messire Germain Chastaignier de La Châtaigneraie, prieur de Port-Dieu, au préjudice de la succession du sieur de La Nogerette, son prédécesseur audit prieuré. — Présentation de maître Bernard Château, avocat, nommé juge ordinaire de la baronnie de Thinières et du membre de Sarroux, détaché de la châtellenie de Neuvic et Peyroux. — Enquête entre Léonard Faugeron, boucher, et Léonarde Bourdet, marchande, concernant le paiement des

frais d'une instruction criminelle commencée contre ladite Bourdet. — Enquête au sujet d'une rixe après le marché. — Désignation d'un notaire pour dresser l'inventaire des effets laissés par Michel Badour, à son décès. — Plainte en injures par le meunier du moulin de les Touaillas, contre Marie Laval, hôtesse à Ussel. — Émancipation de Guillaume Chassain de Fontmartin, par Jean Chassain, seigneur de l'Espinsase, son père ; — de Marie Plaze, fille dévote.

B596. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1747-1748 — Procès-verbaux. — Affirmations : de sieur Louis Queyriaux, marchand, tiers saisi à la requête de demoiselle Marianne Rondet, veuve de Martial Clédières, au préjudice de la succession de feu Michel Clédières, père dudit Martial ; — de Mc Pierre Moncourrier, greffier, tiers saisi à la requête du prince de Soubise, au préjudice de Jean Monlouis-Pascal. — Transport de justice pour visiter deux maisons situées l'une faubourg Bourbonnoux, l'autre dans la rue du Four-Banal, ayant appartenu à Jeanne Ducouderq, veuve du sieur Blanchet, chirurgien, à la requête de Marguerite Ducouderq, veuve de messire Annet de Bonnet de La Chabanne. — Requête de Louis Blavy, laboureur, du village d'Audouze, paroisse de Saint - Sestiers, se plaignant de trouble de jouissance pour un pâturage appelé de La Versanne. — Déclaration de grossesse faite devant le juge de Ventadour, et permission de poursuivre pour rapt, avec publication de moniloire. — Désignation d'un notaire pour dresser l'inventaire de la succession de Jeanne Ducouderq. — Constitution de rente à titre clérical, au profit de M » Jean Chabannes, par son père M^e Pierre, juge de la Borde et Courteix. — Etat sommaire fourni par M^e Jean-Pierre Dusser, seigneur de Saint-Hilaire, de l'hérédité de feu Jean-Baptiste Dusser, son père. — Visite de la maison appartenant à défunte Honorette Areillou. — Serment d'expert prêté par M^e Pierre-Joseph Bedoch, notaire royal, du lieu de l'Escurotte, paroisse de Sérillac. — Affirmation du sieur Jean-Baptiste Linarix, marchand, habitant d'Ussel, tiers saisi à la requête de Guillaume Cusac, marchand, de Saint-Merd-les-Oussincs, au préjudice de la succession de feu Léonard Legrand, de la même paroisse. — Présentation de Mc Joseph Espinet, avocat, du bourg de Bonnesaigne, appelant de l'ordinaire dudit lieu (jurisdiction de l'abbaye) ; discussion sur la compétence du sénéchal de Ventadour. — Plainte contre les cabaretiers qui reçoivent des enfants mineurs et leur servent à boire. — Interrogatoire de Claude Bousset, marchand, pour fait d'injures contre Marie Longevialle, épouse de M^e François Mornac, docteur en médecine, à la suite d'un partage d'œufs (2 sous 6 deniers la douzaine). — Nomination de Jean Labro en qualité de sergent et d'huissier dans toute l'étendue du duché de Ventadour. — Désignation d'un notaire pour dresser l'inventaire de la succession de Jean Rastoil, du village de La Grange, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur. — Nomination de tuteurs pour les enfants de feu M^e François Roubinet, procureur, à la requête du procureur principal.

B597. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1749 — Procès-verbaux. — Serment de François Soustras, resté seul tuteur des enfants de feu M^e François Roubinet, après la mort d'Antoine Moutier, nommé conjointement avec lui. — Désignation d'un notaire pour procéder à l'inventaire de la succession de feu M^e Gabriel Diouzidon, à la requête de sa veuve, demoiselle Elisabeth Besnard. — Serment du sieur d'Anglars sur le contenu des comptes ayant eu lieu entre feu Gilibert-Vincent Eybraly et lui, en sa qualité de seigneur des ténements de Ventejoux-Soubre et Ventejoux-Soustre, en la paroisse d'Aix. — Installation du sieur Boy de La Combe, dans son office de procureur fiscal des terres et seigneurie de Neuvic et Peyroux, suivant provisions du prince de Soubise. — Liquidation des arrérages des rentes dus à M^e François Magimel, curé de Darnets, en qualité de vicaire de la vicairie des Sept, contre les tenanciers de La Farge et de Massoubre, Pierre Bordas, Antoine Mas et autres. — Requête de Gaspard Gratadour, laboureur, du bourg de Sornac, pour conserver un droit de passage par le jardin de Léonard Reyssac, tant qu'il n'est pas ensemencé. — Rapport d'experts dans un procès entre Gérai Redon, marchand, et Antoine Vendangeai, bourgeois ; visite de bâtiments appartenant aux parties, situés au quartier de la porte du Cher, à Ussel. — Menaces contre des témoins poulies empêcher de se présenter à une enquête ; condamnation à 10 livres d'amende contre lesdits témoins. — Procès entre Marguerite Chardaire, femme d'Etienne Couzergues, et Thomas Chambige, tous de la paroisse de Chaveroche. — Dénonciation à l'évêque de Limoges du

curé de Soudeille, pour n'avoir pas voulu livrer du blé par lui vendu au sieur Joseph Tillac ; plainte au sénéchal par ledit curé, Charles Chauzeix de La Prade ; décret d'ajournement personnel, contre ledit Tillac. — Liquidation, pour la vicairie des Sept, d'arrérages de rente sur le ténement del Monéger, paroisse de Sarran. — Provisions de notaire à la résidence de Neuvic, pour M^e Léonard Lcmasson, praticien. — Enquête sur le reliquat d'un compte entre Pierre Tounissou, laboureur, du village de Plasiat, paroisse de Saint-Angel, et sieur Joseph Roche, cavalier de la maréchaussée, concernant un achat de bestiaux à la foire de Meymac. — Rôle de dépens exposés par le prieur titulaire du prieuré des Neuf-Jours, Jean-Baptiste Ducloup, contre les tenanciers de Las Rondarías.

B598. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1750 — Procès-verbaux. — Serment décisoire de demoiselle Marie Lignareix, femme de Gilibert-Vincent Eybraly, concernant la reconnaissance de diverses sommes à elle prêtées par la demoiselle Bouhaud, quand elle était veuve d'Antoine Bedabour. — Déclaration de grossesse de Marguerite Peyre, des œuvres d'un cavalier du régiment de Grainmont, à elle inconnu. — Émancipation de Marie et de Marianne Mempontel, du village de Couzergue. — Provisions de lieutenant en la juridiction de La Garde-Guillotin, en faveur de M^e Pierre Martinot, par sieur Joseph Andrieu, seigneur du Teil. — Dits et contredits entre les procureurs de François Beynes, laboureur, du village de Charreneuve, paroisse de Palisses, et de François Thomas, laboureur, du village de Traux, concernant la validité d'une saisie. — Nomination de tuteur pour demoiselle Angélique-Elisabeth et Marie-Angélique de Combarel du Gibanel, fille de feu messire Gaspard-Germain de Combarel du Gibanel ; les parents et amis assemblés sont : messires François-André de Marège, ancien prieur de Soursac, Louis de Combarel de La Mauransane, Louis-Charles Combarel de Sartiges, Guillaume de Conibarral du Gibanel, Louis de Soudeilles, seigneur de La Gane, du Bazaneix, de Saint-Yrieix, etc., et Charles d'Espinet, ancien capitaine. — Visite d'un emplacement acquis par Jean Arzelier de M^e François Chaudergues et autres. — Apposition de scellés au moulin du Boudai, paroisse d'Ussel, après le décès de Jean Bronde. — Profit-défaut pour Martial Brun, laboureur du village de Châlons, contre M^e Antoine Sauty, notaire, châtelain de Flayac. — Constitution d'une rente à titre clérical en faveur d'Antoine Ignie, par son père Michel, huissier, et sa mère, Catherine Droulias. — Affirmation de Jean Vergue, tiers saisi à la requête de Jean Demichel, contrôleur, au préjudice du sieur Antoine Verniangeal. — Visite d'une maison appelée de Doudaux, avec jardin attenant, située à l'extrémité du faubourg du l'Usuel, acquise par Jacques Dumond, maître menuisier, du sieur de La Chabane. — Saisie-arrêt entre les mains des tenanciers de la terre de Loche, au préjudice des seigneurs de Laborde, à la requête des syndics de l'hôpital. — Saisie des revenus de M^e Joseph Barrot, licencié ès lois, du village de Lachaux, paroisse de Saint-Exupéry, à la requête des prêtres filleuls de Saint-Martin d'Ussel. — Constitution de rente à titre clérical en faveur de Thomas Charlat, par son père Claude, cordonnier, et Jeanne Latreille, sa mère. — Provisions de notaire ducal, à Saint-Chamans, pour M^e Léger Bardot.

B599. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1751 — Procès-verbaux. — Requête d'Elisabeth Bonnal, veuve de M^o Gabriel Diouzidon, procureur, aux fins de toucher une somme de 80 livres pour subvenir à la nourriture de ses enfants François, Thérèse et Charlotte. — Provisions d'huissier et sergent à Meymac pour Antoine Cloup, praticien. — Signification d'un contrat de rente consenti au profit des prêtres filleuls d'Ussel, à M^c Barrot, licencié ès lois, à la requête de M^e Jean-Baptiste de Bormot, syndic desdits prêtres. — Sentence du juge de Confolens, ordonnant vérification d'écriture pour avération de promesse entre Joseph Meunier, marchand, et Antoine Coulaud, laboureur. — Enquête pour un fait de passage avec violence, dans un champ du village de Mons, paroisse de Davignac, entre Françoise Servientis, veuve Estager, et Jean Vervialle ; interrogatoire de ce dernier. — Plainte de Marguerite Roche, veuve de Jean Ducouderc, contre le sieur Rondel, barbier, qui l'a injuriée à l'église. — Provisions d'huissier et sergent à Neuvic pour Simon Peyrelade, praticien. — Avération de signature entre Guillaume Bouharde, sellier, et Catherine Droulias, femme de Michel Ignie, huissier ; rapport des experts. — Provisions de notaire à la résidence de Peyroux, pour Jean Vige, juge de la baronnie d'Anglars. — Interrogatoire sur faits et articles de M^e Pierre Duplantadis, lieutenant particulier au

siège d'Ussel, concernant le contenu de diverses obligations à lui présentées par le sieur Chavaignac (Janvier-juin).

B600. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1751 — Procès-verbaux. — Comparution de noble Jean Chassain de Fontmartin demandant défaut à cause des criées ordonnées sur les fruits de ses domaines de Marchandou, en la paroisse de Saint-Pardoux-le-Neuf, et de Sizège, en la paroisse de Lignareix, contre ses fille et gendre, à la requête desquels ils avaient été saisis. — Comparution de Joseph Andrieux, sieur du Teil et de Saint-Dézéry, demandant défaut contre le syndic des dames Ursulines d'Argentat, M^e Antoine Soustre de Bedenat, qui avait fait élection de domicile à Ussel, en l'étude de M^e Antoine Lescrivain. — Requête de François et Grégoire Jacquet, laboureurs du village de Jacquet, paroisse de Davignac, pour se plaindre de M^e Pierre Serventis, juge de Savignac, « qui se rit des préceptes de Paul l'apôtre et de Paul le jurisconsulte, » concernant un droit de passage ; recours contre M^e François Chastin, procureur postulant qui avait rédigé ladite requête. — Dits et contredits entre les procureurs des sieurs Baptiste Mornac et Antoine Moncorier, concernant le droit d'exercer le retrait lignager dans les pays de droit écrit. — Réception de caution devant le juge du Bazaneix, pour Jean Rastoix, marchand, du village de La Grange, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur. — Provisions de notaire et procureur en la sénéchaussée de Ventadour en faveur d'Etienne Vergne, avec le cachet de Charles de Rohan, prince de Soubise. — Affirmation de Pierre Farge, laboureur, métayer au lieu dit de La Bussière, tiers saisi à la requête de messire Joseph de Boisse, vicomte de Treignac, résidant au château de La Bachellerie, paroisse de Margerides, au préjudice de Joseph Andrieu, sieur du Theil et de Saint-Dézéry. — Requête de Pierre Dupeyroux, habitant d'Ussel, contre demoiselle Geneviève Giard, sa mère, qui gérait la succession de son mari au préjudice du suppliant. — Assignation donnée, à la requête de Gabriel Couderc, au sieur Jean Forsse, bourgeois, concernant le paiement de ses gages de valet bouvier. — Visite de maisons dépendant de la succession de Pierre Dupeyroux, et apposition des scellés. — Assignation à Pierre Champou, laboureur, pour qu'il ait à se désister des biens laissés par sa femme, Marie Vergne, à la requête de François Vergne, héritier de ladite Marie. — Visite d'une maison située au faubourg du Peyrou à Ussel, acquise par Antony Dumond, marchand, de Jean-François Monlouis et Jeanne Bédaboury, sa femme. — Désignation de M^e Jean-François Delestable, notaire, pour dresser l'inventaire des biens de Geneviève Giard et de feu Pierre Dupeyroux (Juillet-décembre).

B601. (Liasse.) — 45 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1752 — Procès-verbaux. — Affirmation de messire Louis-François d'Ussel, chevalier, tiers saisi à la requête de messire Etienne de Castries, baron d'Anglars, seigneur de La Mothe, au préjudice du sieur Gilibert-Vincent Eybraly. — Transport de justice sur un champ appelé de la Vigne, et un pré appelé de Landine, à la requête de sieur Antoine Conchon de La Mazière, procureur du Roi en la mairie d'Ussel, contre sieur Arzelier, marchand. — Enquête contre Damien Lalioucheix, laboureur, du village de Fumaretas, paroisse de Saint-Exupéry, à la requête d'Antoine Bazaud, du village de Thomas, paroisse de Meste, concernant une vente de merrain. — Compromis sous seing privé entre Antoine Job de Villemonteil, seigneur de Job, et sieur Antoine Closanges, bourgeois du lieu de Peyroux, concernant la succession de feu Antoine Barthuel. — Lettres de répudiation d'hérédité en faveur de Léger Dague, dont le frère François était absent depuis 29 années. — Comparution d'Antoine Villemonteil, sieur de Job, demandant défaut contre Catherine Chambre, Toinette Vergne et Antoine Cantou, du village de Brau, paroisse de Latronche ; il dépose les livres de comptes de son frère. — Serment dérisoire des sieurs et dame Duleris sur le paiement de la dot de leur fille, dame du Boucheron. — Interrogatoire de Pierre Bonnefond, laboureur du village de Siarneix, paroisse d'Aix, décrété de prise de corps à la requête de François Monteillagaud, du même village, pour coupe d'un hêtre dans les bois de La Vernière. — Requête de Jean Longeviale et de demoiselle Françoise Arzelier, contre Martin Chabannes, fils, à cause du passage par leur pré dudit Martin conduisant un cheval. — Recours contre le tuteur des enfants de feu M^e François Roubinet, en son vivant procureur, pour perte de papiers. — Répudiation de l'hérédité de demoiselle Marie Bonnet et de sieur Jean-Baptiste Monlouis, par Jean Monlouis, sieur de Sigeat. — Acceptation sous bénéfice

d'inventaire de l'hérédité de feu Joseph Andrieu, seigneur du Theil et de Saint-Dézéry, par sa veuve Marianne Chazal, et M^e Georges Chazal, curé de Saint-Fréjoux-le-Majeur. — Constitutions de rentes à titres cléricaux : pour Michel Clédières, par son père Gabriel, marchand ; — pour Léonard Bonnot de Bay, par son père François Bonnot, et sa mère Anne Lacroix.

B602. (Liasse.) — 29 pièces, papier,

1753 — Procès-verbaux. — Affirmation du sieur Léonard Peuch, marchand du bourg de Rozières, fermier de la terre de Maumont, tiers saisi à la requête de M^e Jean Terriou, juge de Saint-Yrieix, au préjudice du seigneur de Maumont. — Requête de dame Gabrielle de La Combe, veuve de feu messire François Chauveau, baron de Rochefort, et de messire Claude Chauveau de Rochefort, curé de Saint-Sulpice, pour demander qu'il soit fait inventaire des biens dudit feu baron de Rochefort, laissant un fils et trois filles. — Provisions de notaire à Corrèze, pour M^e Jean Nard, praticien. — Interrogatoire sur faits et articles du sieur Antoine Closange, maître chirurgien, et de demoiselle Marthe Barthuel, son épouse, dans un procès avec Antoine Villemonteil, sieur de Job, concernant l'hérédité du père dudit Villemonteil. — Contre-enquête pour Jacques Mornac, laboureur du village des Bordes, paroisse de Saint-Exupéry, contre Baptiste Reybière et Marie Mauriange, du même village, concernant un droit de passage par un pré nommé le Vert-Haut. — Enquête pour connaître l'âge de messire François de Fontmartin, fils de messire Jean de Fontmartin de La Mauriange. — Émancipation d'Annet Faugeron, boucher, par son père François. — Comparution de M^e Jacques Chassignac, notaire royal à Ussel, demandant défaut contre sieur Jean-François Désortiaux, pour cassation d'une saisie. — Inventaire des meubles de sieur Jean Couderc, du village de Seinergues, paroisse de Lignareix, le lendemain de son décès. — Serment d'avocat par M^e Antoine-Jean-Marie Barrot, de la ville d'Ussel. — Affirmation de M^e Jacques Chassignac, notaire royal, tiers saisi à la requête de M^e Antoine Chastagner, fermier du prince de Soubise, au préjudice de Jean Pascal. — Interrogatoire de Barthélémy Grabiaux, du village de Recouzergue, paroisse de Sornac, décrété d'ajournement personnel à la suite d'une querelle de cabaret. — Requête de sieur Louis-Michel Bénard, après la mort de demoiselle Jeanne La Combe, sa belle-mère, pour qu'il soit fait état des biens et marchandises dont s'étaient emparés pendant son absence Dauphine et Marguerite Jaloustre, ses belles-sœurs.

B603. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1754 — Procès-verbaux. — Caution juratoire de Pierre Bargy, pour pouvoir toucher la provision que son tuteur a été condamné à lui payer. — Affirmation de Louis Queyriaux, marchand à Ussel, tiers saisi à la requête de Pierre Chavagnac, maître chapelier, au préjudice d'Elisabeth Lauzel, veuve de Jean Chavagnac. — Affirmation de Jacques Hugerie, laboureur du village de La Grange, paroisse de Saint-Fréjoux, à la requête du juge du Port-Dieu, M^e Pierre-Léonard Demichel, au préjudice de sieur Antoine Vergnangeal, de la même paroisse. — Dits et contredits des procureurs de Jean Blaziot, marchand du lieu de La Courtine, et de François Giron, laboureur, concernant une saisie. — Rapport des sieurs Antoine Longeville et Jean Chirol, experts, sur l'usage des eaux découlant de la ville d'Ussel, dans un procès entre les sieurs Chabanne et Chaumeil. — Requête d'Alix Beaune, veuve de Jean Eybrail, pour qu'il soit procédé à l'inventaire des meubles laissés par son fils, Antoine Eybrail, décédé dans la maison de Jean Mauriac, huissier. — Entérinement de lettres de répudiation de l'héredite de feu Jean-Joseph Picard, prêtre de la communauté d'Ussel, et de demoiselle Marie Sicard. — Requête de Léger Entraygues, laboureur du village de Chassanite, paroisse de Mœste, pour qu'il soit fait inventaire du bien laissé par son père, Antoine Entraygues. — Plainte du fermier des fours banaux d'Ussel, Martial Chiniac, contre des boulangers vendant « des pains mollets » qu'on leur avait permis de cuire chez eux, au détriment dudit fermier. — Requête de Jean Delys, originaire du bourg de Veyrières, habitant du village de Rotabourg, paroisse de Roche, pour reprise de ses droits successifs sur les biens dont jouissait Jean Delys, son frère aîné, depuis sa majorité. — Interrogatoire sur faits et articles de demoiselle Françoise Chèze, pour la vente d'une boutique, consentie à Jean Longevialle marchand, par son frère, Jean-Baptiste Chèze, maître potier d'étain, et sur laquelle elle voulait exercer le retrait lignager. — Affirmation de

François Laborde, fermier de Lagarde, paroisse de Merline, tiers saisi à la requête d'Antoine Dulac, au préjudice du seigneur de Lagarde, messire Guillaume, marquis de Salvert.

B604. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1755 — Procès-verbaux. — Visite d'une maison située vers la porte du Cher, appartenant au sieur Simonet, où était décédée demoiselle Françoise Échaunie, pour dresser l'inventaire de ses meubles, à la requête du sieur Géral Bedon et de demoiselle Antoinette Bastisse, sa femme. — Affirmation de messire Joseph Mathieu de Cosnac, écuyer, seigneur du Teillet, Arsac, etc., habitant la ville d'Ussel, tiers saisi à la requête des syndics de l'Hôpital, M^e Martin Vialatte, et M^e Pierre Longevialle, sieur de La Geneste, au préjudice de la succession de demoiselle Françoise Echaunie. — Affirmation du même tiers saisi à la requête de M^e Etienne Vergne, notaire et procureur, au préjudice du sieur Gilibert-Vincent Ébraly. — Nomination d'un curateur en cause pour les mineurs Limousin, à la requête de demoiselle Marie-Hélène et Marguerite Boubinet. — Visite des ruines de la maison du défunt sieur Mornac, médecin, à la suite d'un incendie qui avait détruit quinze maisons dans le faubourg du Thuel. — Répudiation de l'hérédité de feu Claude Moncourrier par son fils, M^e Pierre Moncourrier, curé de Sainl-Hippolyte, et sa fille, Anne Moncourrier, veuve du sieur Joseph Chazelou. ; — Enchère des fruits des biens appelés de Laveix et Longegane, appartenant à M^e François de Bonnot, sieur de Bay, situés en la paroisse de Saint-Pardoux-le-Vieux, saisis à la requête de messire François Dulac, abbé de Bonnaygue. — Extrait des registres de la paroisse de Grandsaigne, constatant l'enterrement, dans l'église de ladite paroisse, de Marie-Jeanne Violsange, épouse de Martial Fraysse, praticien du village de Chazal-Noël. — Rixe à coups de pierres pendant l'assemblée des cordonniers qui se tenait « sous l'aubépin. » — Interrogatoire de Marianne Maignac, femme de Pierre Fenouillac. — Enquête dans le procès entre sieur Martial Chiniac, fermier des fours d'Ussel, et divers particuliers qui se plaignaient de sa négligence.

B605. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1756-1757 — Procès-verbaux. — Enquête pour messire Jean-Élie de La Gaze Du Laurens, écuyer, lieutenant assesseur au présidial de Clermont, habitant la ville de Neuvic, contre sieurs Guillaume et Antoine de Tournamire, père et fils, concernant la propriété d'un pâturage appelé de Las Pradas, que l'on prétend communal. — Contredits pour Catherine Chassergue, en qualité de tutrice de ses enfants dans un procès avec Marie Lhéritier, veuve de Michel Mazel, pour empêcher l'entérinement de lettres de restitution obtenues contre une vente consentie par ledit Mazel. — Affirmation de Thomas Lac, laboureur, tiers saisi à la requête de messire François de Paul, marquis de Soudeille, au préjudice d'Etienne Sabaud, marchand, du village de Fouilloux, paroisse de Darnets. — Contredit entre les procureurs des sieurs Monteil et Fougerson, et des sieurs Roussange et Chadenier, concernant la nullité d'une procuration et de tout ce qui s'en est suivi. — Comparution d'Anne Chavange, veuve de Jean Mornac, pour expliquer les motifs qui l'ont forcée à porter à l'hôpital d'Ussel un enfant qu'elle devait nourrir. — Provisions de juge de La Mothe, pour M^e Antoine Barrot, avocat, accordées par messire Etienne La Croix de Castries. — Requête pour François Entraygues, métayer au domaine de La Rebeyrotte, paroisse d'Ussel, contre Antoine Laval et François Lepetit, concernant un cheptel confié aux défendeurs. — Demande d'exécutoire par Jean-Baptiste Mornac, chirurgien, et Michel Faugeron, rhabilleur, pour diverses visites. — Plainte de sieur Antoine Bouharde et de Marie Sauviat, du village de La Vialatte, paroisse d'Ussel, contre Berthon Longevialle, leur gendre, qui refusait, avec menaces, de payer leur pension viagère. — Enquête pour Gabriel Bardinot, meunier à La Rebeyrotte, contre Jeanne Delalis, veuve de Martial Dumond, concernant la valeur d'un cheptel. — Interrogatoire de Pierre Longevialle sur une dépense de 26 livres au cabaret. — Enchère des fruits du domaine de La Grange, appartenant à Louise-Marie Rastoil, fille de feu Jean Rastoil, saisis à la requête de Pierre Faugeron, laboureur. — Demande d'enregistrement, à Ussel, des provisions de l'office de contrôleur des consignations en la sénéchaussée et Bourse de Tulle accordées par le Roi à Ignace Reignac. — Interrogatoire de Jean Maisonneuve, sieur de La Coste, juge d'Égletons, sur une plainte de M^e Léonard Estrade, notaire à Égletons, concernant une usurpation du terrain appelé de La Combe de Barre.

B606. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1758-1759 — Procès-verbaux. — Interrogatoire de François Monbellet, menuisier à Ussel, concernant les sommes à lui payées par feu Michelet, son beau-père. — Répudiation de l'hérédité de feu Antoine Roche, du village de LaGrange, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, par son fils, Joseph Roche. — Dits et contredits entre le procureur des sieurs Pierre et Guillaume Dupeyroux, et celui des sieurs Choustras et Meignal, concernant un arrangement intervenu entre les parties, contesté par ledit Dupeyroux.- — Enquête pour Michel Chancelier, laboureur du village de Mempontel, paroisse de Saint-Pardoux-Ie-Vieux, concernant la possession d'un pâturage appelé les Eygadoux. — Transport de justice au moulin de Las Touaillas, chez le sieur Antoine Audy, meunier, pour y apposer les scellés sur les hardes de François Faugeras, décédé ab intestat. — Requête des enfants du premier mariage de feu sieur Léonard Clément, paroisse de Sornac, pour qu'il soit fait inventaire des biens du défunt ; désignation de M^e Trechte des Farges, notaire à Meymac, pour dresser ledit inventaire. — Copie d'une constitution de rente annuelle de 30 livres au profit du sieur François Désortiaux, bourgeois d'Ussel, par Louise Plaze, veuve de Michel Martinot.

B607. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1760-1761 — Procès-Verbaux. — Apposition de scellés sur les meubles de M^e Pierre Laurens, curé d'Ussel, à la requête de ses héritiers, malgré l'opposition du nouveau curé. — Visite d'une maison dépendant de la succession de feu Jean Beaune, chapelier. — Enquête entre dame Jeanne-Marguerite Fontmartin de Lespinasse, dame de Saint-Par-doux, veuve de messire Jean Delpoyroux, écuyer, contre messire Etienne La Croix de Castries, concernant un droit de pâturage sur l'emplacement de l'étang de Saint-Pardoux. — Rapport de l'expert chargé de faire l'application des reconnaissances et autres titres de la seigneurie de Château-vert au village de Bourbouleix et à ses ténements. — Requête de Louis Queyriaux, marchand, de la ville d'Ussel, contre Antoine Bouhaud, marchand de la même ville, concernant des meubles donnés pour sûreté de paiement audit Queyriaux par Jean Beaune, quelques heures avant de tester. — Reconnaissances du village du Bech, au profit des Bénédictins de Saint-Angel, signifiées aux tenanciers dudit village, à la requête de M^e Jean Delestable, fermier des revenus de ladite abbaye, — Procès-verbal de levée d'un enfant déposé à la porte de l'hôpital. — Comparution du tambour de ville en la chambre du Conseil, sur la réquisition de l'avocat principal, relative à la proclamation d'une nouvelle taxe sur le vin et le pain. — Enquête pour messire François Dulac, abbé de Bonnaygue, contre ; Pierre Plantadis, lieutenant général à Ussel, concernant le défrichement de certaines landes situées près du chemin de Merline à la chaussée de l'étang, en passant par Vénard. — Requête de M^e Pierre Ternat, curé d'Ussel, pour la levée des scellés apposés dans la maison curiale lors du décès de Pierre Laurens. — Interrogatoire de Maurice Breuil, dit Leprince, laboureur du village de Lavignac, paroisse de Margerides, prisonnier à Ussel, prévenu d'avoir amassé des gerbes dans son champ avant qu'elles n'aient été comptées par un notaire à ce commis, suivant appointment du sénéchal. — Enquêtes pour Jean Cuisinier, Robert Estrade et autres, contre Jean Besse, Jacques Bargy et autres habitants du bourg de Roche, concernant le défrichement des landes appelées de La Faucherie et du Peuch-del-Reix ; — pour Jacques Broquin, marchand, du village de Vedde, paroisse d'Auzer, contre Marie Andrieu, veuve de Jean Roche, du village de La Grange, paroisse de Saint-Fréjoux, concernant le prêt d'une somme de 50 livres fait audit feu Roche par ledit Broquin.

B608. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1762 — Procès-verbaux. — Provisions de notaire à la résidence de Lafage, pour Annet-Antoine Mas, praticien. — Inventaire des meubles et apposition de scellés, après le décès de M^e Jean-Marie Chadebech Danglars, prieur et curé de Sornac, arrivé dans l'auberge d'Arzilier à Ussel. — Requête de Jacques Masson, seigneur de La Salle, écuyer, garde de la porte du Roi, et de Joseph-François Masson, seigneur du Mas, aussi écuyer et garde de la porte du Roi, demeurant, hors le temps de son service, en la ville de Felletin (Haute-Marche), aux lins de publication et monitoire à cause de l'expillation de l'hérédité de Mc Pierre Bonnot, sieur de Charlus et de Chasselines, en son vivant avocat du Roi. — Désignation de tuteur pour les enfants de Damien Trespeuch. — Nomination de

curateur pour les enfants de feu Jean Vergne. — Interrogatoire de sieur Pierre Damarzid de La Serre, brigadier de la maréchaussée à Ussel, sur le fait de savoir si c'est par son ordre que son valet a abattu le tertre du champs Sauvage, appartenant au sieur Arzilier, et d'un autre champ appelé de Range, appartenant au sieur Longevialle. — Émancipation de Jacques Chassignac, soldat au régiment de l'isle de France, par son père Jacques Chassignac, notaire royal. — Réception de caution de Joseph Montazet, offerte par Pierre Treinsoustre. — Interrogatoire du sieur Gabriel Martin, marchand, du village de Vernéjoux, paroisse de Chirac, décrété d'ajournement personnel à la requête de messire Guillaume de Tournemire, écuyer, à cause d'une dispute avec le fils dudit Tournemire à l'issue de la messe de Valierguc. — Interrogatoire de messire Guillaume de Tournemire et d'Antoine Entraygues, sur ce fait. — Enquête pour Pardoux Bédabourg et Jeanne Granval, conjoints du village de Jaseix, paroisse de Latourette, contre Catherine Rastoix et François Borde, son fils, concernant le défrichement d'un pacage en litige.

B609. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1763 — Procès-verbaux. — Enquête pour sieur Antoine Masson, seigneur du Mas, écuyer, garde de la porte du Roi, contre M^e François Barrot, avocat, sur la valeur de l'hérédité du feu sieur Barrot, juge de Charlas. — Nomination de François Trespeuch comme tuteur à la personne et aux biens de la fille mineure de Pierre Savarzeix et d'Anne Demathieu. — Affirmation de messire Charles de Tournemire, écuyer, tiers saisi à la requête de messire Jean de Mérigonde, seigneur de Saint-Maixant, et de dame Marie-Magdeleine de Lacaze Du Laurens, son épouse, au préjudice de la succession de feu Françoise Teyssier. — Suite de l'enquête concernant l'expillation de l'hérédité du feu seigneur de Charlus. — Émancipation de Jean Goudoimiex, maître armurier, par son père Antoine, aussi armurier. — Affirmation de Marianne Margnac, veuve de Pierre Fenouillac, à la suite d'une saisie faite entre ses mains par Jean Duteil, au préjudice de Marguerite Longevialle. — Compte entre demoiselle Marguerite Daubard, veuve de Jean Pascal, Jean Pascal, son fils, et M^e Louis-Michel Bénard. — Requête d'Antoine Baraduc, praticien, aux fins d'être installé dans les offices de notaire et de procureur à Ussel. — Affirmation du sieur François Bringaud, tiers saisi à la requête du sieur Jean Chavaignac, au préjudice de l'hérédité de feu Antoine Bringaud. — Nomination de François Vincent comme tuteur à la personne et aux biens de Catherine et Pierre Gouyon. — Émancipation de sieur Jean Chavaignac, chirurgien, par son père, Jacques, notaire royal. — Affirmation de messire Etienne de La Croix de Castries, baron d'Anglars, tiers saisi à la requête de messire Jean-Baptiste de Montreuil, vicaire de la vicairie de Saint-Georges, au préjudice de la demoiselle Du Boucheron.

B610. (Liasse.) — 51 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1764-1765 — Procès-verbaux. — Affirmation des sieurs Jacques et Antoine Brousse, père et fils, tiers saisis à la requête de Noël Estrade fils, au préjudice de son père, Jean Estrade, du bourg de Saint-Germain-le-Lièvre. — Rapport des sieurs Pierre Trech, de Meymac, et Annet Mas, de Lafage, dans le procès entre Etienne Lignareix de Bonnefont, écuyer, et Michel Moncourrier fils, marchand, concernant des servitudes de voisinage. — Requête de M^e Léonard Blanchet, huissier royal, contre le même Etienne Lignareix, à cause de dépôt de fumier contre les murs de son jardin, sis au faubourg de Bourbounoux. — Dits et contredits des procureurs de sieur Michel Bénard, fermier des revenus du prieuré de La Geneste, et des tenanciers du village de La Charrière, pour les ténements de La Boulange, du Lac, de Veuillac, etc. — Avération de signature entre messire Martial Dupuy de Gramond, écuyer, et sieur Jean Chadebech, sieur de La Jugie, bourgeois, habitant le lieu du Madiolet, paroisse de Saint-Rémy. — Adjudication du droit de vendre de la chair pendant le carême, au profit de François Clédière, boucher, moyennant la somme de 30 livres, payables « sans délai » aux syndics de l'hôpital. — Rapport de Jacques Brousse, marchand, et de Jean Gourrieyroux, menuisier, sur les réparations à faire au bas de la maison appelée de Loyac, appartenant à M^e Pierre Du Plantadis, dont jouit Joseph Goudounesche, maître tailleur. — Enquête sur l'existence d'une ruelle entre les maisons de Joseph Teillard, marchand, et autres, et celle de M^e Pierre Ternat, curé d'Ussel. — Enquêtes : sur l'expillation de l'hérédité de feu sieur Jean Vergne ; — sur une rixe au bourg de Veyrières, entre Antoine Berre, du village de Fraysse, paroisse de

Margerides, et Jacques Perry, dit L'Anglade, du village de Maleporte, paroisse de Saint-Victour. — Emancipation de dame Louise de Plantadis, épouse de M^e Jean-Joseph Brival, sieur de Lavialle, par son père, lieutenant général à Ussel. — Verbal de curatelle d'Elisabeth Loche, veuve de Jean Chiniac, par ses fils et filles. — Compte entre sieur Michel Bénard, bourgeois et marchand, et messire François de Mirât, seigneur de Boussac et du Montroux. — Affirmation de François Bredesche, à la suite d'une saisie-arrêt faite par Etienne Lignareix contre Léger Goudounesche.

B611. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1766 — Procès-verbaux. — Droit de vendre de la chair pendant le carême, deux bouchers désignés, l'un par le maire, l'autre par le sénéchal ; conflit. — Requête des boulangers, se plaignant du poids exigé pour les pains depuis que le septier est diminué d'un huitième. — Visite de la maison appelée de Braze, appartenant à messire Firmin Barbier de Villeneuve, et à sa femme, Léonarde Bonnot de Charlus, par Jacques Brousse, nommé d'office, assisté du commis greffier, « attendu que le dit expert ne sait ni lire ni écrire. » — Répudiation de l'hérédité de Joseph Barrot par son fils et ses filles. — Remise du rapport du sieur Trech, notaire à Meymac, expert désigné pour vérifier les limites des landes appartenant aux villages de La Frousse et de Laval. — Enquête par sieur Jean-Baptiste Dupuy de Marques, docteur en médecine, syndic des Pénitents-Blancs de Neuvic, contre messire Jean-Baptiste de Bonnot, curé dudit Neuvic, concernant le refus du curé d'exposer le Saint-Sacrement, dans la chapelle des Pénitents, s'ils ne lui comptent la somme de 10 livres. — Procès-verbal d'ouverture du testament de sieur Ravmond Desortiaux ; convocation des témoins dudit acte pour reconnaître leur signature. — Installation de M^e Géraud Amblard, praticien et greffier de la juridiction du Chastang, comme notaire à la résidence de Rabès, paroisse de Sainte-Fortunade. — Adjudication des fruits du domaine du Mazel, à la requête de Jean Dumond, Jean et Pierre Longevialle, commissaires séquestres. — Provisions données par le prince de Soubise : de l'office de notaire, à Egletons, pour Martial Chaslaing ; de celui d'huissier, à Ussel, pour Jean Bouhaud. — Déclaration de grossesse par Marguerite Faugeron, servante, contre son maître, procureur du Roi en l'Hôtel-de-Ville. — Soumission de caution par messire Firmin Barbier de Villeneuve et son épouse, — Requête de Pierre Mompontel, marchand, du village d'Enchassergue, paroisse de Chaverоче, réclamant un droit de mouture qui aurait existé de tout temps dans sa famille au moulin de Treins, paroisse de ce nom. — Requête du sieur Barthélémy Lacoste, huissier royal à Egletons, pour qu'il soit nommé un curateur au fils de son frère, Jean Maissonneuve de Lacoste, auquel il doit rendre ses comptes de tutelle.

B612. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1767 — Procès-verbaux. — Emancipation de Jean-Baptiste Monlouis, par son père. — Soumission de caution pour Léger Coutinsouzas, chapelier, et pour Léonard Beynes, serrurier, après leur élargissement. — Tirage au sort de trois lots d'une maison et d'un jardin entre les héritiers Chaumeil. — Rôle de dépenses pour messire François de Saint-Priest, de Saint-Mur, lieutenant général de police de la ville de Tulle, contre Pierre Chassagnade ; appel de la juridiction de Saint-Hilaire-Taurieux. — Interrogatoire de François Faugeron, laboureur au Theil, paroisse d'Ussel, sur sa gestion du quarteron du village de La Grange, appartenant à son beau-père. — Emancipation d'Antoine Delmas, de Gramont, par son père, messire Jean Delmas, écuyer. — Enquête pour messire Joseph-Mathieu de Cosnac, de Saint-Michel, écuyer, habitant d'Ussel, aux fins de constater la date de la naissance de ses enfants. — Transport de justice au village du Mazet, à la requête de dame Jeanne Fontmartin de L'Espinasse, veuve de M^c Pierre-Léonard Demichel, contre Etienne et Jean Moncourier, à cause de défrichements faits dans les ténements de La Serre et du Mas-Brugerol. — Requête d'Antoine Bourzeix et autres laboureurs du village de Pellasiauve, paroisse de Neuvic, pour conserver un passage dans un champ appartenant à Guillaume Pers, du même village.

B613. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1768 — Procès-verbaux. — Visite de la maison de Jean Duteil, serrurier, située au faubourg de la porte Duché, à Ussel. — Affirmation du même Jean Duteil, tiers saisi à la requête de Guillaume et Antoine Boulègue, père et fils, au préjudice de Jean Pic, maître maçon. — Requête en récusation

par messire Jean-Baptiste de Mériqonde, écuyer, baron de Favars, habitant la ville de Neuvic, contre M. de Bay, conseiller au Sénéchal de Ventadour, pour cause de parenté avec sa partie adverse, messire Hélie de Lapominerie, curé de Saint-Julien. — Provisions de l'office de lieutenant en la juridiction de Saint-Chainant pour sieur Guillaume Cellérier, praticien, vendues par daine Marianne d'Escars, veuve de messire Jacques-François de Salles d'Hautefort. — Provisions d'huissier à la résidence d'Ussel, pour Jean Pourville, praticien de la ville de Tulle. — Emancipation de Charles Marges, cordonnier, par Martin, son père. — Rapport des sieurs Léonard-Pierre Treich, juge du prieuré de Millevache, et Annet Mas, experts nommés pour la visite d'un terrain joignant l'étang de Broussouline. — Affirmation de sieur François Meallet, du village de La Barde, tiers saisi à la requête de sieur Joseph Savaudin, bourgeois de Treignac, au préjudice d'Antoinette et Marianne Delalis, sœurs. — Interrogatoire de Jean Teyssier, meunier au moulin de Lacoste, paroisse d'Ussel, détenu pour fait de pêche. — Visite de l'hôpital d'Ussel, à la requête des syndics, messire Pierre Ternat, curé de ladite ville, et Jean-Louis Delmas, de Gramont. — Contre-enquête pour François Chirol contre les métayers de feu Marie Madiou ; captation. — Visite de la maison de Marguerite Moncourrier, située au faubourg Bourbounoux. — Rapport d'experts sur une grosse expédiée par Jean Bénard, soi-disant praticien, pris d'office par la justice de Charlus, présentée comme défectueuse par le greffier du Sénéchal. — Répudiation de l'hérédité de Guillaume Rebière par sa fille, Toinette, et son gendre, Jean Roche, du village de La Rebière, paroisse d'Ussel. — Interrogatoire de Gabriel Chazelou, bourgeois, sur l'empoisonnement des volailles de Michel Tadary et Marie Pascal, ses voisins. — Bail judiciaire des fruits du domaine de Couderc. — Émancipation de Gilibert Doussoubas par Antoine, son père. — Analyse du terrier des rentes de MM. les prêtres d'Ussel. — Requête de Jean Monteil, garde des forêts de Bonnaygue, à cause de la possession d'une lande appelée du Puy-de-Vaussange, à lui disputée par sieur Joseph Bou-harde, héritier de son oncle, feu Antoine Verniangeal. — Récépissé donné par le curé d'Ussel de tous les titres concernant la communauté des prêtres de Saint-Martin.

B614. (Liasse.) — 62 pièce, papier.

1769 — Procès-verbaux. — Ouverture du testament mystique de M^e Jacques Momac, docteur en théologie, curé de Saint-Pardoux-le-Vieux. — Affirmation de Pierre Maillot, tiers saisi à la requête de Jean Maffrand, au préjudice de Joseph Roche, marchand, de Saint-Exupéry. — Visite d'une maison sise au faubourg de Masset, acquise par Jean-Baptiste Mornac d'Antoine et Françoise Nozière, oncle et nièce. — Interrogatoire de François Vébret, prisonnier volontaire, à cause de blessures faites au sieur de Tournemire. — Émancipation d'Antoine Grasset par Léonard, son père. — Provisions de l'office d'huissier pour François Mangenot, praticien à Ussel, et pour Pierre Prochasson. — Taxe de dépens pour Jean Druriolle, marchand à Bort, contre messire François Dubois, chevalier, seigneur de Saint-Julien et de Margerides. — Provisions de notaire et procureur pour sieur Pierre Rochefort et pour Joseph Machat, habitant de Tulle, à la résidence de Sainte-Fortunade. — Rapport du sieur François Vergne, expert, sur l'état d'un domaine appartenant à Martin Prouzergue, chantre et organiste de la ville d'Ussel. — Apposition de scellés chez Pierre Moncourrier, aubergiste. — Dits et contredits dans un procès entre les tenanciers d'Eybrail et ceux du Theil, concernant des défrichements. — Rapport du curé de Darnets, expert, sur un tabernacle confectionné par le sieur Jean Gourrieyroux, maître sculpteur. — Provisions de notaire et procureur pour M^e Alexis de Bonnot et pour M^e Antoine Subrange, à la résidence de Saint-Bonnet. — Requête de M^e Pierre de Lageneste, avocat, et de sieur Jean-François Desortiaux, « vivant au même pot et feu, » contre sieur Jean Monlouis de Sigeac, concernant des défrichements. — Visite de la maison curiale de Latourette, après le décès de messire Du Couderc, curé dudit lieu. — Rixe au jeu de quilles sur la place de l'Aubépin. — Déclaration de grossesse de Marie Entraygues, servante, contre le fils de son maître. — Répudiation de l'hérédité de feu Louis Bourbouloux par sa fille, Marguerite, et son gendre Jean Bousset, tailleur d'habits pour femmes. — Taxe de dépens pour Jean Calvin, de la ville de Tulle, contre Jean Valade, paroisse de Moustier-Ventadour. — Installation de M^e Antoine Bachellerie, praticien, dans l'office déjuge de Sédières, suivant provisions de messire Louis-Marie-Anne de Lentillac, ancien lieutenant du Roi au Cap français, île de Saint-Domingue.

— Rapport d'experts dans le procès pendant entre messire Guillaume de Fontmartin et le sieur Jean-Baptiste Conchon, concernant la propriété d'un terrain joignant le moulin de Las Touaillas. — Affirmation d'Antoine Conchon, perruquier, tiers saisi à la requête de Laurent et Antoine Dejanot, père et fils, au préjudice de Joseph Teillard, tailleur.

B615. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1770 — Procès-verbaux. — Ouverture du testament de demoiselle Marie Couffy, fille dévote de Saint-Dominique. — Affirmation de sieur Jean-Baptiste La Selve, maître chirurgien à Neuvic, tiers saisi à la requête de Joseph Bachèlerie, menuisier du village d'Allier, paroisse de Valiergues, au préjudice de Michel Bachèlerie, marchand, du bourg de Palisse. — Requête de messire Joseph-Matthieu de Cosnac, seigneur du Tillet, contre son métayer, Léonard Brandely, qui avait enlevé deux taureaux dans le domaine de Bonnefont, paroisse d'Aix. — Ouverture du testament de messire Jacques Ducoudere, prieur et curé de La Tourette. — Interrogatoire de Léger Bardinot, meunier au moulin de La Rebeyrotte, détenu à la suite de rébellion et voie de fait contre le notaire chargé de l'exécuter en son mobilier. — Ouverture du testament de Marguerite Boche, à la requête de dame Marie Ducouderc, épouse de maître Antoine Meschin, sa petite-fille — Émancipation de dame Marie de Bonnot, épouse de messire Augustin de Tournemire, à son lit de mort. — Déclaration de grossesse de Marie Malesoute, demande en information contre son maître. — Requête adressée à l'intendant du Limousin par messire François Mornac de Badour, prêtre vicaire à Ussel, pour être déchargé des fonctions d'échevin ; renvoi du suppliant devant les juges ordinaires (autographe et signature de Turgot). — Interrogatoire du sieur Jacques Brun, bourgeois de la ville de Bort, ajourné à la requête de messire Louis de Fontmartin de La Mauriange, concernant une mise (estimation de bestiaux). — Plainte de Pierre Forsse, laboureur de la paroisse de Saint-Etienne-aux-Clos, contre Charles Gouyon, son beau-père, concernant la disparition d'une partie du cheptel d'Antoine Bourg. — Sentence qui retient messire François de Badour dans ses fonctions municipales. — Installation de M. Pierre-Joseph Chastagner Du Mazeau dans l'office d'avocat principal. — Interrogatoire de Gabrielle Mouty, femme d'Antoine Bauvy, absent ; détournement de cheptel. — Visite d'une fontaine et d'un pré appelés La Fon, au village de La Rebière, paroisse d'Ussel, à la requête de Jean Roche, centre Antoine Coste, du même village. — Requête de Claude Faugeron, laboureur, du village de La Mazière, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, pour être payé des frais de garde et de battage de 59 gerbes en litige entre dame Jeanne Chassain de Fontmartin et Jean Moncourrier. — Provisions de notaire à la résidence de Veyrières pour maître Antoine Subrange. — Affirmation du sieur Pierre Maillot et de Gabrielle Chaumeil, conjoints, tiers saisis à la requête de maître François Badour, notaire, au préjudice de Jacques Chaumeil (Janvier à juin.).

B616. (Liasse.) — 31 pièces, papier (1 imprimée).

1770 — — Procès-verbaux. — Circulaire du procureur général au Parlement de Bordeaux, pour l'enregistrement d'un arrêt du 11 juillet 1702, concernant les sommes non réclamées, restées à la recette des consignations. — Tutelle des enfants de feu Martial Chiniac et de Jeanne Limougeoux. — Taxe des dépens exposés par la partie de François Choustras, contre Martial Bourotte, laboureur. — Trouble de jouissance d'une ferme appartenant à demoiselle Thérèse Diouzidon, du lieu de Couzergue, plainte contre Antoine Queyriaux. — Apposition de scellés dans la maison de feu Léonarde Bonnot de Charlus, épouse de messire Firmin Barbier de Villeneuve. — Bail judiciaire des fruits des domaines de Palisse-Haute, Charreneuve et Palisse-Basse, appartenant à Martial Bachèlerie, du bourg de Palisse. — Interrogatoire de Marié Saugère, femme de Léonard Neuvialle, de Sornac, sur des voies de l'ait contre Jean Bachèlerie. — Transport de justice au pré dit de Sarsou, paroisse d'Ussel, pour régler un différend entre maître Antoine Monlouis et Mathurin Chaumeil, muletier. — Procès-verbal de prise de brebis trouvées dans un champ de Jean Courtine, laboureur du village de La Guinieyrie, paroisse de Bonnefont, appartenant à la veuve d'Etienne Échameil. — Provisions de notaire et procureur à Ussel pour maître Jean-Baptiste Forsse, praticien. — Demande en retrait lignager par demoiselle Jeanne Chazelou, épouse de sieur François Desortiaux, chirurgien, sur une maison ayant appartenu à M. Pierre Moncourrier, curé de Saint-Hypolithe, son oncle maternel. — Contre-enquête pour Mathurin Choumeil, muletier, contre maître Antoine Monlouis,

concernant le pré de Sarsou. — Émancipation de François Queyriaux par son père, Pierre. — Affirmation de Jacques Maison, laboureur, du village de Lachaud-Granval, paroisse de Meymac, tiers saisi à la requête de sieur Delafenestre de Mbiille, maître chirurgien à Paris, au préjudice du sieur Brival de Laviaille, garde du Roi. — Déclaration de grossesse par Françoise Lavergne, âgée de seize ans, contre un parent de son maître. — Requête de maître Antoine Géraudie, de Corrèze, pour obtenir l'exécution d'une provision de 15 livres sur les biens de Jean-Baptiste Arfeuillères de Lespinasse, au nom de Marie Demay, veuve de François Faugeron (Juillet à décembre).

B617. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1771 — Procès-verbaux. Affirmation d'Antoine Lavergne, bouclier à Ussel, tiers saisi à la requête d'Antoine Montagner, marchand, au préjudice de Léger Couderc, du village de Besse, paroisse de Talamy. — Affirmation de Martial Magnoudeix, tiers saisi à la requête de Claude Chambige, au préjudice de Jean Briquet, laboureur du bourg de Saint-Dézéry. — Interrogatoire de Léonarde Bouyge, veuve de Guillaume Cauty, sur le fait de savoir si son mari n'avait pas vendu un pré appelé de Fon-teneille, au sieur Boyer, père de Marie Boyer, épouse de messire Jean-Etienne Lignareix de Bonnefont. — Rapport de M^e François Badour, notaire et procureur à Ussel, expert nommé pour terminer un compte entre dame Marie Boyer et messire Jean-Louis de Monamy, seigneur baron de La Courtine. — Interrogatoire de demoiselle Françoise Murât, épouse de maître Antoine Barrot, sur le fait de savoir si elle ne s'opposa pas avec violences au déménagement d'un de ses fermiers. — Plainte de messire Antoine Bonnet de Lachabane contre son régisseur ou garde-château, pour cause d'incurie et d'infidélité. — Procès-verbal de visite du domaine de Lachaud-Grandval, paroisse de Meymac, par les experts nommés entre Jean-Materre Desraux et Léonard Maison. — Serment décisoire de Marie Bessette et de Pierre Louradour sur un prêt de 40 louis d'or qui leur aurait été fait par leurs fille et gendre. — Affirmation de sieur Michel Laborde, chirurgien à Ussel, tiers saisi à la requête de messire Jean-Baptiste de La Rebière, lieutenant particulier, au préjudice de Léonard Veyssière, laboureur, du village du Bcch. — Émancipation de Jean Queyriaux par son père, Gérai. — Rapport du tiers-expert nommé dans le procès pendant entre le sieur Materre Desraux et les sieurs Maison, père et fils, concernant le domaine de Lachaud-Grandval. — Transport de justice chez l'entreposeur en compagnie de messire Jean-Robert Tronchin de Witt, fermier général du Roi, et de M. de Latour, capitaine général au département du Limousin, pour constater la détérioration du tabac. — Plainte de demoiselle Gabrielle Gaston, veuve du sieur Blanchefleur, de Neuvié, et de Jeanne Blanchefleur, sa fille, contre leur voisine Marguerite Seince, pour détournement d'eaux pluviales. — Comptes entre demoiselle Jeanne Chassain de Fontmartin, veuve de maître Pierre Demichel et François Clédières, bouclier ; serment décisoire déferé à ladite demoiselle (Janvier à juin).

B618. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1771 — Procès-verbaux. — Enquête pour sieur François Desortiaux, maître chirurgien, et demoiselle Mafle Chazalou, son épouse, concernant les landes de Bussiérette, au petit puy de Jalès. — Interrogatoire de Léger Bourzeix, laboureur, du village de Laygat, paroisse de Sainte-Marie-la-Panouse, détenu sous prévention d'avoir coupé sa récolte sans avoir averti le curé qui devait la dîmer. — État des dépens exposés par la partie de Jean Materre Desraux, contre Léger Daubec, médecin, de la ville de Tulle. — Interrogatoire de François Chirol, du village de Chassanaguillou, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, détenu sous prévention de voies de fait contre la nommée Nifle, femme de Subrange, du même village. — Interrogatoire de Michèle Franque, décrétée d'ajournement personnel pour injures envers sieur Jean-Baptiste La Selve, chirurgien à Neuvié. — Requête de maître Léonard-Philippe Bouillère, curé de Meymac, pour que la procédure retenue par le procureur de Léonard Clément et de Léonard Carcenat, tenanciers du village de La Chaussade, paroisse de Saint-Yriex, soit remisé sans délai au sénéchal. — Requête des gardiens établis à la saisie du blé pendant par racines faite au préjudice de messire François Delaborde, seigneur de Grancher, pour qu'il leur soit permis de couper ledit blé et de battre les gerbes. — Rôle des dépens exposés par Légère Resse contre Léger Bourzeix, du village de Laygat, paroisse de Sainte-Marie. — Interrogatoire de Catherine Couderc du village de Charrazejoux, paroisse de Saint-Étienne-aux-

Clos, détenue sous prévention de coups de pierres lancées à Jean Louradour. — Recherches de paternité sur la déclaration de grossesse d'Elisabeth Pascal, d'où il résulte que, « suivant l'usage du pays, les fils de la maison et les bergères ont toujours couché dans des lits jumeaux, sans qu'il soit jamais rien arrivé de mal. » — Requête de messire Antoine Bonnet de La chabanne, au sujet de la visite de deux étangs qu'il tient à emphytéose des syndics du chapitre de Brives. — Rôle des dépens exposés par sieur Etienne Chabrière, bourgeois, d'Eyren, contre François Chassaignac. — Transport de justice à Saint-Exupéry pour le règlement des rentes entre l'archiprêtre dudit lieu et le fermier de la seigneurie, étalonnement de la mesure matrice des grains de rente (Juillet à décembre.).

B619. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1772 — Procès-verbaux. — Etat des dépens exposés par la partie de Michel Couderq, marchand, du village de Confolent, paroisse du Port-Dieu, contre Antoine Lhéritier et François Vialle. — Réquisition de l'avocat principal pour que les anciennes mesures de la seigneurie du Bech soient rétablies. — Ouverture du testament de demoiselle Marie Chastagner Duteil, veuve du sieur Dupuy, à la requête de M. Chastagner Des Vergnes, membre de la vicairie d'Ussel et de sa femme. — Étalonnement des mesures de la seigneurie du Bech sur celles d'Ussel, malgré l'opposition du sieur Bonnet de Lachabane qui prétend que celles de Tulle doivent servir de matrice. — Plainte de Michel Tabary, laboureur, du village de Bussieretas, paroisse d'Ussel, contre sieur François Desortiaux, en détournement de l'eau du pré du plaignant. — Provisions de l'office de juge de la ville et châtellenie de Meymac, pour maître Antoine Poisson, avocat ; de celui d'huissier, pour Michel Treich, praticien à Meymac. — Ouverture du testament de dame Marguerite Laval, à la requête de dame Marguerite Fontmartin de Lespinasse, sa petite-fille. — Affirmation de maître Etienne Rondel, maître chirurgien à Ussel, tiers saisi à la requête de sieur Antoine Meschin, au préjudice de Léger Corneilloux, du village de Bétine, paroisse de Valiergue. — Provisions de concierge des prisons de la Sénéchaussée pour Antoine Teyssier, ancien soldat d'infanterie. — Visite d'une mesure appartenant au sieur Vialatte, située au quartier de Boniface, à la requête du sieur Antoine Lacroix, bourgeois et marchand. — Requête de messire Joseph Parel d'Espeyrut, relative à la visite du château de La Gane, par lui acquis du marquis de Soudeille. — Transport de justice au lieu de Chassaignac, pour visiter la haie du pré appelé des Bournious, à la requête de maître Antoine Monlouis, doyen des procureurs du siège. — Interrogatoire du sieur Philippe Esclavard, bourgeois de Treignac, sur les fournitures de sel faites par son père à l'aïeul de Pierre Pascal. — Attestation des officiers du siège portant que la ville d'Ussel est régie par le droit écrit et que les testaments y sont exécutés de plein droit, sans qu'il soit besoin de délivrance. — Visite du château de La Gane, à la requête de messire Joseph Parel d'Espeyrut (Janvier à juin).

B620. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1772 — Procès-verbaux. — Installation des principal et régents du collège d'Ussel, sieurs Mornac de Badour, André de Louvert, Lauly et Malpertuis, suivant provision du prince de Soubise. — Inventaire et apposition de scellés dans la maison curiale de Lamazière-Basse, après le décès du sieur Delmas, curé dudit lieu, sur la réquisition de l'avocat principal. — Visite d'une maison appelée la Vicairie, située au faubourg Bourbounoux, à la requête de Jean Goudounesche, maréchal ferrant à Ussel. — Interrogatoire de sieur Antoine Meschin, bourgeois, seigneur de Roussignac, décrété d'ajournement personnel à la requête du sieur Michel Laborde, chirurgien ; voies de fait. — Inventaire et apposition de scellés dans la maison curiale de Saint-Dézéry, après le décès du sieur Faugeron, curé dudit lieu, sur la réquisition de l'avocat principal. — Installation de maître Jean-Joseph Brival de Lavialle dans l'office de lieutenant particulier au siège d'Ussel. — Requête de sieur Jean-Laurent Védrennes, huissier des tailles en l'Élection de Tulle, pour qu'il lui soit permis de vendre les biens de sa femme, Marguerite Longevialle, à cause de la cherté des vivres. — Interrogatoire du sieur Antoine Sauty, marchand, du bourg d'Aix, à la suite d'une rixe avec Pierre Lalis. — Plainte de messire Firmin Barbier, de Villeneuve, maire perpétuel d'Ussel, contre plusieurs habitants qui l'avaient injurié. — Provisions de notaire et procureur à Égletons pour Pierre Besse, praticien. — Inventaire et appositions de scellés dans la maison curiale de Valiergues, après le décès du sieur Roussillon, curé dudit lieu (Juillet à décembre).

B621. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1773 — Procès-verbaux. — Affirmation de sieur Pierre Damarzid de La Serre, brigadier de la maréchaussée à Bort, tiers saisi à la requête de Léonard Maurialou et autres, au préjudice de Pierre Triviaux, marchand, du village de Paillet, paroisse de Saint-Exupéry. — Affirmation de demoiselle Marie-Reine Monlouis, veuve de sieur Pierre Entraygues, à la suite d'une saisie-arrêt faite au préjudice de Léger Rochefort, par messire François Masson-Dumas. — État des dépens exposés par la partie de messire Pierre de Brosse, vicomte de Brosse, de Sainte-Sevère et de Confolent, contre Jean Andrieu et Pierre Longevialle, laboureurs. — Interrogatoire de messire Firmin Barbier de Villeneuve, fait à la requête de l'abbé Badour, principal du collège, relativement à des imputations calomnieuses. — Rôle de dépens pour messire Jean-Etienne Lignarix de Bonnefont, secrétaire du Roi, contre messire Etienne de Lacroix de Castrie, baron d'Anglars. — Requête de maître François Duteil, curé d'Aix, contre le sieur Sauty, du même bourg, au sujet du détournement de l'eau du pré de la cure. — Requête de sieur Chavagnac, bourgeois, contre Gérai Redon et Toinette Bastisse, conjoints, ses beau-père et belle-mère, concernant la dot de la demoiselle Redon. — Rôles de dépens pour Yves Giron, contre Louis Vaubourzeix, de Sornac. — Provisions de notaire à Neuvic pour Louis Dumas, procureur en l'ordinaire de Neuvic et Peyroux. — Visite de l'écluse d'un moulin sur la Luzège, dans un procès entre l'abbaye de Meymac et messire Jean de Jousseineau, comte de Tourdonnet. — Tutelle des enfants de demoiselle Elisabeth Roussange, veuve en premières noces de Joseph-Martin Monlouis, et en secondes noces du sieur Antoine Langlade, bourgeois. — Affirmation de François Cogneras, métayer au lieu de Grancher, paroisse d'Aix, tiers saisi à la requête du sieur Romanet, négociant à Limoges, au préjudice du sieur Delaborde, seigneur dudit lieu de Grancher. — Taxe de dépens pour les syndics du chapitre de Brives, contre Aimet Vernadal, laboureur, du village de Vialle-Consant, paroisse de Merlines. — Ouverture du testament du sieur Antoine Meschin, ancien cabaretier, à la requête du sieur François Meallet et de demoiselle Jeanne Meschin, sa femme (Janvier à juin).

B622. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1773 — Procès-verbaux. — État de dépens exposés par Jeanne Clarissou et Jean Couderc, conjoints, contre François Orhac, laboureur, du village des Bouyges, paroisse de Moustier-Ventadour. — Autre état de dépens pour sieur Martin-Léonard Rivière, bourgeois, du bourg de Lestard, contre Léonard Monteil et Marie Treinsoutre, du village d'Escouadisse, paroisse de Saint-Hypolithe. — Requête de maître François Mornac Badour, principal du collège, relative à la démolition de la porte du Thuel, pour en employer les matériaux aux réparations dudit collège, suivant brevet du prince de Soubise. — Visite d'une maison située dans la rue qui va de la place publique au faubourg Bourbounoux, acquise par Joseph Goudounesche et Toinette Ygnie. — Rapport d'Antoine Menu, expert chargé d'estimer les fonds vendus par Jacques Roche et Françoise Langly. — Plaintes : de Claude et d'Antoine Bousset, fermiers des octrois d'Ussel, contre le sieur Marc-Antoine Alary, marchand de grains, qui les avait frappés ; — du sieur François Diouzidon, juge de la baronnie d'Anglars, procureur d'office de l'ordinaire de Mirambel et du Port-Dieu, contre Louis Baudry, marchand, du village de Sceaux, paroisse de Margeride, pour vol de procédure. — Compte d'arrérages de rentes entre Jean-Rixain, bourgeois de Neuvic, fermier des Bénédictins de Saint-Angel, et sieur Jean-Joseph de Plaigne, et dame Françoise Chastagner, son épouse, en leur qualité de principaux tenanciers du village de Mialaret. — Ouverture du testament de messire Louis-André de La Raunade, baron de Lavaur, à la requête de très-haute dame Jeanne-Marie de Mollet, veuve de messire Guillaume Salvart-Mont-Roignon, résidant à Ussel. — Plaintes : de Léonard-Jean Dague, aubergiste à Ussel, contre Gabriel Chazaloux, qui chassait dans un champ que le plaignant tenait à ferme de M. Masson-Dumas, champ appelé « De dessous Nôtre-Dame ; » — du sieur Jean Lallée, marchand de merrain à Champagnac-la-Nouaille, contre maître Annet Sauty, notaire du lieu de l'Ebraly, paroisse de Saint-Dézéry, relative à des titres déchirés par ledit notaire. — Apposition de scellés de : ns la maison curiale de Chirac, après le décès du sieur Vige, dernier titulaire de cette cure (Juillet à décembre).

B623. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1774 — Procès-verbaux. — Réquisition de l'avocat principal pour que les scellés apposés sur l'armoire de la sacristie de l'église de Lamazière-Basse, après le décès de maître Delmas, curé dudit lieu, soient vérifiés et levés. — Affirmation de sieur Jean-Baptiste Garrigue, cavalier de la maréchaussée, tiers saisi à la requête de sieur François Mempontel, marchand à Ussel, au préjudice du sieur Antoine Laveix, praticien. — Évasion de Jean Gauthier, prisonnier à Ussel, en vertu d'une sentence de la juridiction consulaire de Tulle. — Levée des scellés apposés en la maison curiale de Chirac. — Rôle des dépens exposés par la partie de haute dame Angélique-Elisabeth de Combarel, de Bellegarde, épouse de messire Charles-Joseph de Saint-Marsal de Conros, baron d'Aurillac, Neuville, La Bessière, etc., contre demoiselle Thérèse Du Vigen. — Émancipation des filles de maître François Bonnot de Bay, conseiller au siège d'Ussel. — Transport de justice à Neuvic pour entendre divers témoins concernant une pièce de vers satiriques. — Visite d'une maison située au faubourg du Thuel, appelée du Parisien, à la requête de Jean Poulol, maréchal ferrant, dépendant de l'hérédité de feu Jean Beaune, chapelier. — Transport de justice au moulin du Croiziac, pour visite des lieux, dans un procès entre les Bénédictins de Meymac et le comte du Tourdonnet. — Enchère des fruits du domaine de La Jaloustre, saisis au préjudice du sieur Annet Sauty, à la requête du porteur de rôles de la paroisse d'Aix. — Affirmation des sieurs Antoine et Louis Michel, tiers saisis à la requête du syndic de l'église paroissiale du Port-Dieu, au préjudice du chapitre de Brives, dont ils étaient les fermiers. — Procès-verbal d'arrestation de Joseph Couderc, qui avait frappé à la tête Claude Bousset pendant la comédie. — Serment de M. Nicolas Rousselot, géomètre-féodiste de la ville de Mauriac, désigné par les tenanciers de Bourbouleix, paroisse de Saint-Exupéry, pour faire application de titres. — Saisie de deux bassins de cuivre, au préjudice de Pierre Cortial, laboureur, du village de Bonnefont, paroisse d'Aix, à la requête de Jean Bourre, scieur de long. — Apposition de scellés dans la maison de feu Antoine Montbellet, cordonnier à Ussel. — Transport de justice dans les bois de La Chabane, à la suite d'une coupe faite sans autorisation du seigneur dudit lieu, messire Mare-Antoine de Bonnet. — Affirmation du sieur Antoine Chèze, bourgeois, tiers saisi à la requête de maître Joseph Chazal de Maussac, curé de Saint-Germain-le-Lièvre, au préjudice du sieur Dufayet. — Déclaration de grossesse par Françoise Vergne, journalière à Ussel. — Plainte de Louis Malesaigne, du village de La Vialle, paroisse de Sornac, contre Léonarde Ressac, qui avait renversé d'un coup de pierre François Malesaigne, âgé de treize ans.

B624. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1775 — Procès-verbaux. — Tutelle des enfants de Pierre Champoux et de Jeanne Eymar. — Interrogatoire de Jean Subrange, prisonnier volontaire, à la suite de coupe d'arbres dans les bois de La Chabane. — Affirmation de sieur Antoine Coste, du village de La Rebière, paroisse d'Ussel, tiers saisi à la requête de M. François Forsse, curé de Saint-Pardoux-le-Neuf, au préjudice de maître Jean Forsse, notaire. — Affirmation des sieurs Jean et Pierre Pascal, père et fils, marchands vitriers, à la suite d'une saisie faite entre leurs mains par messire Etienne Lignarix, contre le sieur Jean-François Monlouis, marchand. — Autorisations : pour Jean Bredesche et Jeanne Lombarteix, sa femme, d'aliéner une partie de leurs biens, à cause de l'élévation du prix des denrées ; — pour Jean et François Maignac, père et fils, et pour le même motif. — Requête en autorisation de saisie contre messire Antoine-Jacques Ysarn de Freyssinet, marquis de Roussille. — Demande en paiement d'arrérages contre le même marquis de Roussille par messire Bertrand de Greil de Lavolpilière, seigneur de Messillac, en Auvergne. — Déclaration de dépens pour la partie de Michel Chabrat, contre Léger Tadary et autres tenanciers du village de Faugeron, paroisse de Saint-Dézéry. — Autorisation de justice pour demoiselle Toinette Du Douhet, fille de messire Jérôme Du Douhet et de dame de La Bachellerie, pour exercer toutes actions dépendant de l'hérédité de sa mère. — Interrogatoire du sieur Michel Laborde, maître-chirurgien, détenu à la requête des officiers municipaux d'Ussel sur une plainte de tricherie au jeu portée contre lui. — Liquidation de la rente du ténement des Chaumettes, paroisse de Roche, dépendant du prieuré de La Geneste. — Rôle de dépens pour Martin-Gabriel de La Selve, seigneur du Chassaing, contre Catherine Bar, veuve d'Etienne Vergne. — Rapport des experts chargés d'estimer les dégradations commises dans la haie séparant deux terres appelées les Combes, au village de Monteil-dou-Bos, paroisse d'Ussel. —

Visite d'une basse-cour à la suite de dénonciation de nouvel œuvre, entre le sieur Jean Queyriaux, marchand, et le sieur Jean Conchon, procureur du Roi en l'Hôtel-de-Ville. — Requête de messire Jean-Baptiste de Mérigonde, en sa qualité de seigneur de Pénacors, à cause d'une maison bâtie par le sieur Jean La Selve, chirurgien, contre le mur des fours banaux de Neuvic.

B625. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1776 — Procès-verbaux. — Interrogatoire du sieur Monlouis de Sigeac, bourgeois, à la requête de sieur Jean-Baptiste Monlouis Pascal, sur la quotité de la pension due à demoiselle Marguerite Monlouis, sa sœur. — Affirmation de M^r François Badour, saisi à la requête de Mgr l'évêque de Saintes, comme fermier du quart des dîmes et rentes de Saint-Etienne-aux-Clos, appartenant au chapitre de Brives. — Ouverture du testament de dame Jeanne Boudy de Labrousse, à la requête de maître Joseph Mornac de Badour, son fils. — Affirmation de maître Joseph Amadiou, premier échevin, tiers-saisi à la requête de François Roche, marchand, du bourg de La Courtine, au préjudice du chevalier de Tournemire. — Apposition des scellés au château de Roussille, à la suite du décès du chevalier de Valady, seigneur viager dudit lieu. — Liquidation des rentes dues à la seigneurie de Château-Vert par les sieurs Fronty père et fils, Charles Désortiaux et autres, à la requête de dame Marie de Mellet de Montroignon. — Émancipation d'Antoine Moncourrier par son père, Léger. — Visite d'une maison ayant appartenu aux enfants mineurs de feu Jean Bronde, acquise par sieur Antoine Queyriaux, marchand. — Interrogatoire de Baptiste Breuil, sur le fait d'un déplacement de bornes entre sa propriété et celle de maître Pierre Bonnot, avocat, et de demoiselle Ducouderc, son épouse. — Reçu donné par le greffier de Tulle au greffier d'Ussel d'une procédure instruite contre messire Firmin Barbier de Villeneuve, à la requête des demoiselles Marie Rouchon et Marguerite Redon. — Déclaration de grossesse de Légère Vergne ; plainte en rapt contre son séducteur, qui l'avait empêchée de se marier. — Dits et contredits des procureurs de dom François-Gabriel de Buer, prieur du monastère de Saint-Angel, et d'Antoine Michelon et autres tenanciers. — Liquidation des grains dus à la seigneurie de Margerides par Michel Lamoure, du village de Pailler, paroisse de Saint-Julien, à la requête de maître Joseph Sionniac, notaire à Saint-Bonnet-le-Port-Dieu. — Émancipation de Claude Bouharde, par son père, Jean-Baptiste, huissier royal. — Réquisitions de l'avocat principal contre Pierre Ceyrol, de la paroisse de Saint-Chamans, qui avait porté sa cause devant le siège de Tulle, au mépris de l'arrêt du Parlement de Bordeaux du 11 décembre 1578 qui limite les juridictions. — Interrogatoire de Marianne Boubouleix, femme de Jean Bouhaud, sur le prêt d'une somme de 40 livres à elle faite par Antoinette Fenouillac.

B626. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1777-1779 — Procès-verbaux. — Émancipation de messire François Du Douhet, capitaine de cavalerie, par son père, messire Jérôme Du Douhet, seigneur d'Algère, Laveix, etc. — Interrogatoire de François Lauradour, dit Roulet, domestique d'Antoine Faure, du village de Châlons, prévenu d'avoir menacé un huissier dans l'exercice de ses fonctions. — Affirmation de Léonard Rougerie, du lieu de Las Tourillas, paroisse d'Ussel, tiers saisi à la requête de Jacques Arillou et de Gilibert Dousoubas, au préjudice d'Antoine Laubie. — État de dépens pour dame Louise Sarrazin de Labesse, veuve de messire Jean Dubois de Lavignac, contre Léger Rebeyrotte et autres. — Provisions de greffier à vie au siège d'Ussel, pour maître Pierre Moncourrier de Beauregard, notaire et procureur, — Provisions par haute et puissante dame Marie-Françoise de Polignac, marquise d'Escars, etc., pour sieur Jean Albrat, avocat, ci-devant prévôt de Turenne, nommé juge de Saint-Chamans. — Défaut pour Etienne Troussel, marchand de tamis, contre Jean-Pierre Védrenne, huissier royal, qui retenait une procédure à lui confiée par le suppliant. — Liquidation des arrérages de rente dus par Antoine Queyriaux, principal tenancier del Bazaneix, paroisse d'Ussel, ténement dépendant de la vicairie de Saint-Georges et Lachaud, dont le titulaire était messire Jean-Baptiste de Chamanière de Montreuil. — Affirmation de Léonard Cogner, du village de Châlons, paroisse d'Aix, à la suite d'une saisie faite par maître Annet Sauty, procureur d'office d'Aix, et d'Eygurande, contre Louis Rebeyrolles et autres tenanciers de Châlons. — Liquidation des rentes dues à ladite seigneurie de Châlons s'élevant, à 7,580 livres, — Visite d'une maison acquise d'Eléonore Michon par Jacques Cordeix, menuisier, et Marie Montagnac, sa

femme. — Interrogatoire de Françoise Dumond, femme de Michel Rastoix, du village de Charrassejoux, paroisse de Saint-Etienne-aux-Clos, décrétée d'ajournement personnel à la requête de Jean Gendre, sergent, pour attroupement de femmes et rébellion. — Requête des abbés, prieur et religieux de Bonnaygue, aux fins d'obtenir expédition de divers actes reçus par MM. Badour, Beauregard et autres notaires d'Ussel. — Offres réelles de François Manzagol, détenu dans les prisons d'Ussel, à la requête d'Antoine Bascoulegue, en vertu d'une sentence de la juridiction consulaire de Tulle. — Émancipation de Jean Bernard, par son père Louis-Michel. — Provisions de juge de Saint-Sestiers pour maître Jacques Treich, notaire à Meymac, et de notaire à Meymac pour sieur Nicolas Rambur.

B627. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1780 — Procès-verbaux. — Requête à messire Brival de Laviaille, lieutenant particulier, par messire Jean Lignarix de Bonnefont, secrétaire du Roi, et sa femme, concernant une action en solidarité contre la dame de Plantadis, à cause du domaine de Béchabru. — Requête de maître Mornac de Badour, curé de Saint-Dézéry, pour que le lieutenant général du siège ait à se récuser dans le jugement de ses procès. — États de dépens : pour Germain Couffy, maître entrepreneur de bâtiments, contre Antoine et Jean Alvy, père et fils ; pour la partie de sieur Joseph Sage, bourgeois de Tulle, contre sieur Jean-Baptiste La Selve, chirurgien à Neuvic. — Rôle de dépens pour François et Léonard Billot, contre le sieur Antoine Duval, bourgeois, appelant de l'ordinaire de Corrèze. — Rapport de maître François Redon, notaire, et de sieur Jacques Faure, experts, désignés dans le procès pendant entre Pierre Bonnefont, et Françoise Vacher, veuve de Louis Vialle, concernant les limites de leur propriété, au village de Siarneix. — Requête du lieutenant général, aux fins de récusation du lieutenant particulier dans un procès qui le concerne personnellement. — Provisions d'huissier eu la sénéchaussée de Ventadour pour Pierre Roche, praticien. — Interrogatoire sur faits et articles d'Antoine Bovy, du village de Masgerard, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, à la requête de Michel Doumichaux ; compte pour achat de moutons. — Bapport des experts, Jean de Monlouis, sieur de Sigeac, et Joseph Meunier, désignés pour estimer les successions de feu Etienne Moncourrier et de Marie Eybraly. — États de dépens : pour la partie de messire François de Lavaur, comte de Sainte-Fortunade et coseigneur de Lagarde, contre Pierre Trieux, de la paroisse de Lagarde ; pour messire Jean-Louis de Sarrazin, écuyer, contre sieur Jean-Baptiste-Louis Duboucheron des Manoux. — Rapport des experts chargés de la visite du ténement des Boniers, à la requête des habitants des villages de Doubech-Soubre et Doubech-Soustre, paroisses de Lignares et de Saint-Pardoux-le-Vieux. — Provisions de notaire : à la résidence de Saint-Chamans, pour maître Pierre Monteil, greffier de la juridiction dudit lieu ; à la résidence de Saint-Sylvain, pour Jean-Marie-Mercure Theil, praticien.

B628. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1781 — Procès-verbaux. — Rôles de dépens : pour les Bénédictins de Saint-Angel, contre le sieur Marc-Antoine Lespinasse, bourgeois, du village de Bonneval, paroisse de Soudeilles ; — pour Léonard Cardaire, contre Léonard et Antoine Delouis ; appel de l'ordinaire de Saint-Sestiers. — Provisions : de juge des villages de Beaune, Combret, Laviaille et partie du bourg de Sornac, pour Gabriel Lafon, juge de La Mauriange, au nom des sieurs Jean et Antoine Goumot, seigneurs desdits lieux ; — de juge de Ventillac, Viellascoux, le Boulet, pour maître François Badour, notaire et procureur à Ussel, au nom du sieur Bernard fils, seigneur desdits lieux. — Remise au greffe de la grosse des charges et informations faites par la justice du Bazaneix, à la requête de Pierre Gouyon, laboureur, du village de Chassanaguillou. — Provisions de conseiller en la sénéchaussée de Ventadour pour maître Guillaume Demichel, seigneur du Theil et de Saint-Dézéry, au nom du prince de Soubise. — Rapports d'experts : concernant la visite et estimation d'une maison, appelée Chez Pélissière, située dans l'enclave de la ville d'Ussel ; — dans le procès entre dame de Billon, baronne de Confolent, et les tenanciers de Montbellet et Rastabin, paroisse de Latourrette. — Provisions : d'huissier en la sénéchaussée de Ventadour, pour Léger Coutinsouzas, de la ville de Meymac ; — de notaires, pour Laurent Margat, greffier des juridictions de Meymac et d'Ambrugeat, et pour sieur Jacques Teich, juge de Saint-Sestiers. — Requête de maître Gabriel

Lafon, notaire royal à Meymac, aux fins d'obtenir expédition des provisions accordées par le prince de Soubise aux susdits Margat et Treich, notaires du caux, pour règlement d'attributions, pendant au Parlement de Bordeaux. — Liquidation d'arrérages de rente entre messires Jérôme et François de Douhet, seigneurs d'Algèrc, et les tenanciers du, village d'Eybout, — Affirmation de Julien Bourzeix, du village de Chassagnolles, paroisse de Neuvic, tiers saisi à la requête de dame Marie Boyer, épouse de messire Jean-Etienne Lignareix de Bonnefont, au préjudice d'Antoine Bène, du village de Moureix, paroisse de Neuvic. — Adjudication des fruits saisis au préjudice de Françoise Vacher, veuve de Louis Vialle, du village de Siarneix, à la requête d'Antoine Vialle, du village du Mazel, paroisse de Saint-Étienne-aux-Clos. — Provisions d'huissier à Neuvic, pour Antoine Peyrelade, praticien, au nom du maréchal de Soubise.

B629. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1782 — Procès-verbaux. — Requête de messire Firmin Barbier de Villeneuve, maire perpétuel de la ville, aux fins de récusation de M. Demichel de Saint-Dézéry, dans le procès en séparation de corps dudit Barbier. — Affirmation de maître Annet Sauty, seigneur de Châlons, procureur d'office des juridictions d'Aix, Eygurande, Chavanon et Charboudesche, tiers saisi à la requête de messire Jean-Etienne Lignareix de Bonnefont, au préjudice du sieur Joseph Chabrerie, du village de Seuniac, paroisse de Roziers. — Requête de maître Pierre Monestier, praticien à Ussel, pour être remboursé des avances par lui faites dans le procès pendant entre Jean Dumond et les tenanciers du village de Passelergue. — Taxe de dépens pour sieur Joseph Parjadis, seigneur d'Àuzeixet de La Bergerie, contre le sieur Etienne Duport. — Installation du sieur Jean-Baptiste Chassin de Fontmartin, avocat, en l'office de juge du prieuré royal du Port-Dieu. — Affirmation de demoiselle Martiale Rondel, veuve Chazaloux, à la suite d'une saisie faite entre ses mains par maître Jean-Baptiste Forsse, notaire, et demoiselle Michélie Chaminade, son épouse, au préjudice de Damien Coussein, ci-devant meunier du moulin d'Enraygues. — Requête du lieutenant général et du greffier pour être payés d'une somme de 317 livres, pour leurs droits, à cause des opérations par eux faites après la mort de maître Monlouis, vivant notaire. — Taxes de dépens : pour demoiselles Marie et Antoinette Bargo, sœurs, contre dame Anne Farge-tas, veuve de Jean Combarteix ; — pour Pierre Veyriéras, contre Jean Bordes et Marie Escures, conjoints. — Rapport de François Redon, expert, dans le procès entre messire Hiérome Du Douhet, seigneur d'Algère, et les tenanciers du village de Chiragol. — Affirmation de Léger Bardinot, tiers saisi à la requête de messire Firmin Barbier de Villeneuve, au préjudice du sieur Masson-Dumas, écuyer, garde de la porte du Roi.

B630. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1783 — Procès-verbaux. — Affirmation du sieur Joseph Bouharde, bourgeois, du lieu de Verniangeal, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, tiers saisi à la requête de maître Mathieu Combret, procureur à Bordeaux, au préjudice de Pierre Pascal, vitrier à Ussel. — Comparution des sieurs Léonard et François Dinematin, de Meymac, demandant la radiation de termes injurieux insérés dans une requête contre maître Pierre Perrier. — Affirmation de Toinette Rebière, veuve de Michel Marge, cordière, à la suite d'une saisie faite entre ses mains par Pierre Michon et Marguerite Cledières, sa femme, au préjudice de demoiselle Toinette Longevialle de Lageneste, veuve du sieur Jacques Clédières, maître chirurgien. — Etat de dépens pour la partie de dame Marie Royer, dame de Mont-Roux, contre sieur Gilibert-Eybraly, bourgeois. — Provisions d'huissier pour Antoine Rousset, avec le cachet du prince de Soubise. — Plainte de Jean-Baptiste Materre, seigneur du Mazaureix, bourgeois de Meymac, contre maître Gabriel Lafon, notaire royal ; altération d'une pièce par substitution de nom. — Etat des dépens exposés par la partie de Jeanne Besse, veuve de Pierre Couderc, contre Antoine Charageat. — Liquidation des arrérages de la rente du ténement de Labesse, entre dame Louise de Sarrazin de Lavignac, et messire Jean-Jacques-Léon de Valon, du Boucheron, seigneur de Saint-Hypolithe. — Affirmation de Jean Mareix, du village de La Bredesche, paroisse de Latourette, tiers saisi à la requête de demoiselle Anne Dupeyron, au préjudice de Marie Lacombe. — Serment d'expert par maître Isaac Lascaux. — Affirmation de Michel Bleu, laboureur, du village de La Forsse-Haute, paroisse de Saint-Exupéry, tiers saisi à la requête de Pierre Chanet, au préjudice de la succession de Guillaume Barrière. — Émancipation de

sieur Jean-Marie Dupeyroux, géographe, employé dans les ponts et chaussées, par son père, Joseph. — Inventaire de drogues et apposition de scellés, sur réquisition de l'avocat principal, dans la boutique du sieur Pierre Grand, originaire du Dauphiné, mort à Ussel. — Rapport des experts chargés d'estimer le domaine ; de La Maison-Rouge, paroisse de Saint-Bonnet, dans un procès entre le sieur Monlouis de Sigeac et demoiselle Toinette Rebière, épouse de maître Marche, notaire royal. — Affirmation du sieur Pierre Damarzid de La Serre, seigneur du Bazaneix, tiers saisi à la requête du sieur Léonard Breton, de Peyrelevade, au préjudice du sieur Jean-Baptiste Labesse, bourgeois de Meymac. — Provisions d'huissier sergent, en la châtellenie de Meymac, pour Martin Vennat, praticien, au nom du maréchal de Soubise.

B631. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1784 — Procès-verbaux. — Requête aux fins de levée de scellés apposés sur les armoires de la sacristie de l'église paroissiale d'Ussel. — Requête en récusation du lieutenant général, dans un procès entre maître François Mornac de Badour, principal du collège, et les administrateurs de l'hospice. — Affirmation de messire Augustin de Tournemire, maréchal des logis de la maréchaussée d'Ussel, tiers saisi à la requête de messire Jean-Étienne Lignarix de Bonnefont, secrétaire du Roi, au préjudice de maître Antoine Barrot, avocat. — Émancipation de François Coste, laboureur, du village de La Rebière, paroisse d'Ussel, par son père, Antoine. — Récusation du lieutenant particulier, Brival de Lavialle, dans le procès pendant entre Marie-Toinette Delmas, épouse du sieur André Villatel, de Saint-Angel, et le sieur Jean Bénard. — Affirmation de Claude Faugeron, laboureur, du village de Lamazière, paroisse de Saint-Dézéry, tiers saisi à la requête d'Elisabeth Loche, au préjudice de Louise Chassaing et de Jacques Chabrat, son mari. — État de dépens pour Pierre Veyssier et Françoise Chastelou, contre Jacques Anglard. — Provisions de juge de Chassanaguillou pour Antoine Damarzid, au nom du prieur de Chaveroche. — Visite d'un pré appelé de Condamine appartenant à M. Demichel, joignant la pêcherie du moulin de Lacoste, à M. Delmas. — Enquête sur l'existence du retrait lignager dans la coutume d'Ussel, concurremment à l'usage du retrait féodal, dans un procès entre demoiselle Marie Bredesche, veuve de M. Redon, avec sieur François Gardet, archer de la connétablie. — Rapport de M. Jean Monlouis, expert dans le procès pendant entre les tenanciers du village de Freytet, paroisse de Saint-Sulpice, et messire Claude-Ignace Chauveau, baron de Rochefort, dame Françoise Blanchet de Billon, dame de Confolent, le prince Soubise, M. Joseph Lachaze, seigneur de Saint-Germain-la-Volps, l'abbé de Meymac, etc. ; — reproduction de divers terriers dudit lieu de Freytet. — Provisions des offices de notaire et de procureur à Ussel, pour maître Marc-Antoine Laveix, praticien, au nom du maréchal de Soubise. — Visite d'une maison située au lieu de Védeix, paroisse de Saint-Exupéry, acquise, par Elisabeth Bessette, veuve de François Queyriaux, du sieur Joseph Giraud et de défunte Marie Chavaignac. — Émancipation de M. Antoine Sautarel, vicaire de Sarroux, par son père, Léger. — Compte des arrérages de rente dus à maître Pierre Chazalou, curé de Soudeilles, en sa qualité de vicaire de la vicairie de Saint-Gilles, sur les ténements de Lamaurie et de Crozeval. — Émancipation de Jean Pougetou, du lieu de Sarsou, paroisse d'Ussel, par son père autre Jean. — Vérification des registres de baptêmes, mariages et enterrements de la paroisse d'Ussel, sur réquisition de l'avocat principal. — Apposition de scellés dans la maison de Damien Clément, après son décès. — Provisions de juge de La Gane pour maître Pierre de Bonnot de Bay, avocat, au nom de messire Jean-Joseph, vicomte de Parel d'Espeyru.

B632. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1785 — Procès-verbaux. — Plainte de Jean Entraygues, maître maçon du village de Daubech, paroisse de Lignareix, et de Léonard Lepetit, du village de Farges, victimes d'un guet-à-pens sur la place publique d'Ussel. — Interrogatoire de Jean Laval, laboureur, du village de Lafrauge, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, concernant la vente d'une partie du cheptel à lui confié par François Bourzeix. — Serment décisoire d'Antoine Cadis, marchand, du lieu de Vergniangeal, paroisse de Saint-Fréjoux, sur l'existence d'une dette contractée au profit de Jean-Baptiste Bouyge, boulanger. — Requête en récusation contre MM. Demichel et Monlouis, officiers au sénéchal de Ventadour, déposée au greffe comme contenant des termes injurieux. — Requêtes : — de maître Charles-

Martin Moncorrier, prêtre-curé et officiai de Bellegarde, en Marche, aux fins de visite d'un champ par lui acquis de demoiselle Marie Chavaignac, épouse du sieur Giraud ; — de Catherine Corlial, pour faire prononcer la nullité du testament de Jean-Baptiste Cortial. — Émancipation de Dauphine Lacombe, par son-père, Jean. — Requête de Catherine et Marie Ignie, sœurs, pour reprendre la succession de leurs père et mère répudiée par leur frère Antoine Ignie, prêtre. — Avération de la signature de maître Ternat, vicaire à Ussel. — Autorisation pour Jeanne Laveix, femme de Jean Clédières, absent, de vendre une partie de ses biens. — Installation de maître Jean Diouzidon fils dans les offices de juge de la baronnie d'Anglars, provisions de M. de Castries ; juge de Margerides, Fleurac et Saint-Julien, provisions du comte de Saint-Julien ; lieutenant de Beyssac, provisions de M. de Joussineau ; procureur-fiscal de Mirambel, provisions de messire François de Monamy. — Provisions de M. de Monamy pour l'office de juge de Mirambel, La Gastine et La Courtine en faveur de maître Pierre Perrier, avocat, juge de Bonnesaigne et de Davignac. — Enquête et contre-enquête concernant un compte de cheptel, entre Jean Pougetou, du lieu de Sarsou, et Léonard Forest, meunier à La Bebeyrotte. — Déclaration de grossesse de Toinette Lachaud, contre un jeune homme à elle inconnu. — Bail judiciaire des fruits saisis au préjudice de maître Antoine Barrot, avocat, à la requête de messire Jean-Etienne Lignareix de Bonnefont. — Requête d'Elisabeth Grasset, veuve d'Antoine Fontanel, aux fins d'obtenir la remise des clefs, déposées au greffe, d'une maison ayant appartenu à son beau-père, Charles Fontanel. — Inventaire et apposition de scellés après le décès de M. maître Jean-Baptiste Giron, curé de la paroisse de Mestes. — Affirmation de Jacques Lougevielle, tiers saisi à la requête de sieur Antoine Dainarzd, seigneur du Bazaneix, au préjudice d'Antoine Longevialle.

B633. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1786 — Procès-verbaux. — Provisions de notaire pour maître Alexis Nugon, lieutenant au bailliage de Madic-Haut, au nom du maréchal de Soubise. — Transport de justice au lieu de Mont-Roux, sur réquisition de l'avocat principal, pour y faire le croisement des scellés apposés par la justice dudit lieu. — Requête de Marie Estramareix pour qu'il lui soit nommé un autre tuteur, attendu que son oncle, Pierre Chirol, a intérêt à retarder la délivrance des biens de sa mère. — Affirmation de demoiselle Marie Monlouis, veuve de maître Pierre Rochefort, à la suite d'une saisie faite entre ses mains par François Rétine, au préjudice du sieur Michel Maschat, du lieu de Palisse. — Émancipation de Marie Roussange, par son père, détenu pour dettes. — Recherche de paternité, trois pères putatifs. — Demande en retrait lignager par demoiselle Marie Bredesche, veuve de maître Bedon, sur un jardin appelé La Paradille du Vigier, situé dans la rue qui va d'Ussel au village de La Bardoire. — Enquête sur la valeur des biens de Joseph Demeinain, du lieu de Lastic, paroisse du Bourg, en Auvergne. — Nomination d'un curateur pour Marin Fragne, en vue de son mariage avec la fille de Léger Brillaud. — Provisions de lieutenant particulier en la sénéchaussée de Ventadour pour maître Pierre Debonnot de Bay, avocat, au nom du prince de Soubise. — Transport de justice au pas de Las Malaudias, sur le chemin d'Ussel à Saint-Dézéry, concernant un droit de passage contesté à Marie Vergne par Michel Peuch. — Ouverture du testament mystique de dame Antoinette Lalaye, veuve de M. Grenier, à la requête de demoiselle Antoinette de Pradinas, sa nièce, du lieu de Lafage, paroisse de Saint-Pardoux-le-Vieux. — Affirmation de Jean Bernadeau, cabaretier, tiers saisi à la requête de Marie Mounier, au préjudice de François Faugeron, veuve Ambert. • — État de la terre et seigneurie de Soudeilles, acquise par messire Jean-Jacques-Léon de Valon, de messire Jean-François de Paul, marquis de Soudeilles, comte baron de Druys, seigneur de Saint-Yrieix, etc. — Enquête sur l'état civil de Marie Guignabel. — Liquidation des arrérages de rentes dus par les tenanciers de Bosjean, paroisse d'Alleyrat, à la seigneurie de Confolens. — Enquête sur propos diffamatoires pour Antoine Goudounesche et Marie Dousoubros, sa femme, contre Jean-Baptiste Brouage et Antoinette Fenouillac, sa femme. — Émancipation de Jeanne Dupeyroux, par son père, Joseph, barbier. — Provisions de l'office de juge de Saint-Hypolithe et de Mortegoutte, pour maître Pierre Brette, notaire royal à Égletons, au nom de MM. de Valon et de Braquillanges. — Affirmation de Jacques Bourzeix, du lieu de Las Fournarias, paroisse de Saint-

Étienne-la-Geneste, tiers saisi à la requête du curé de Latourette, au préjudice de maître François André, notaire royal.

B634. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1787 — Procès-verbaux. — Émancipations : de François Mempontel, par son père Antoine ; — de Marguerite Dupeyroux, cadette, par son père, Joseph. — Procès-verbal dressé par maître Sauty, de Châlons, avocat, pour lui servir de preuve à la suite d'une dispute avec le principal du collège, chez un des conseillers maître Monlouis, de Laval. — Répudiation de l'hérédité de feu Léonard Breton, par sa fille, Léonarde, veuve de François Grangeon. — Émancipation de Jean Trespeuch, garçon tailleur, par son père, Michel. — Ouverture du testament mystique de feu François Mempontel, à la requête de demoiselle Marguerite Mempontel, sa fille. — Émancipation de Marguerite Moncorrier, par son père, Léger. — Visites de maisons dépendantes des successions : de Marguerite Méalet, situées au faubourg du Cher, à la requête d'Antoine Auzarie, marchand ; — de Michel Ignie et de Catherine Brouillas, à la requête de Catherine et de Marie Ignie, leurs filles. — Provisions de lieutenant général en la sénéchaussée de Ventadour pour maître Antoine Delmas, chevalier, seigneur de Loche, le Loubeix, au nom du prince de Soubise. — Répudiation d'un legs de 500 livres, fait en faveur de Françoise Gautier, par sa mère Anne Bachèlerie. — Caution juratoire d'Antoinette Brigouleix, pour une provision de 24 livres. — Requête de Louis Garou du bourg de Sornac, contre Léonarde Parriche, concernant la jouissance d'un pré appelé du Cher, et d'un champ appelé La Sesteyrade. — Liquidation des rentes de la seigneurie de Margerides, entre sieur Pierre Meilhot, bourgeois de Treignac, et messire François Dubois, seigneur dudit lieu de Margerides. — Affirmation de Marc-Antoine Mary, bourgeois, tiers saisi à la requête de messire Jean-Etienne Lignareix, au préjudice de messire François de Monamy, baron de Mirambel. — Déclarations de grossesse : d'Anne Lacour, veuve Troubadis, contre son maître, cabaretier ; — de Marie Bachèlerie, fille mineure, contre un inconnu.

B635. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1788 — Procès-verbaux. — Affirmation de Jean Faugeron, aubergiste, tiers saisi à la requête de maître Jean Chabanes, juge de l'Espinasse, au préjudice de Jean Dague. — Enquête pour Pierre Mathieu, marchand, contre Marc-Antoine Bousset, huissier, concernant les conditions de la ferme d'un jardin appartenant audit Mailhot. — Déclarations de grossesse : de Catherine Clédières, fille mineure, contre un des domestiques de son maître ; — de Léonarde Mignon, servante ; — d'Antoinette Mempontel, contre un inconnu. — Émancipation de Pierre Dumont, sellier à Tulle, par son père, Jean, habitant d'Ussel. — Affirmation de Marie Merly, veuve de Jean Cogneras, à la suite d'une saisie faite entre ses mains, à la requête de l'abbé de Bonnaygue, au préjudice de Jean Vacher. — Rapport d'expert, concernant la visite d'une maison acquise par Antoine Goudouneix, d'Elisabeth Culinas. — Visite d'une grange acquise par Jean Arzelier, du sieur Damarzid, seigneur du Bazaneix. — Serment dérisoire du prieur de Bonnaygue, dom Placide Le Gentil, sur le contenu des livres, de feu sieur Aubier, précédent abbé dudit lieu. — Serment de dame Marie Boyer de Bonnefont, habitant Neuvic, veuve de messire Etienne Lignareix ; elle promet d'administrer les biens de ses six enfants et de leur en rendre un compte exact à leur majorité. — Affirmation de Jacques Vincent, du village de Nochèze, fermier de Claude Lamoure, tiers saisi à la requête de maître Jean-Louis Bénard, curé de Latourette, au préjudice de son maître. — Plainte de François Lachaud, fermier des Ursulines d'Ussel, contre François Moncourrier, qui, à la suite d'une dispute, avait blessé son frère cadet, autre François Lachaud. — Requête en récusation contre le lieutenant général, par dame Louise de Sarrazin de Lavignac, dans son procès avec le comte de Valon. — Émancipations : de Joseph-Louis Charlat, par son père, Antoine, cordonnier ; — de Jacques Bouharde, tailleur, à Brives, par Guillaume Bouharde, d'Ussel ; — de Louis Lacombe, cadet, par son père, Jean. — Demande de 250 livres de provision alimentaire, par Françoise Maurange, après déclaration de grossesse contre Jean Dechamps, ancien soldat provincial au régiment de Limoges. — Répudiation de l'hérédité de Gabriel Maffrand. — Requête de dame Charlotte de Cosnac, veuve de sieur Mathieu de La Méraudie, décédé à Saint-Domingue, aux fins de nomination d'un tuteur à ses quatre filles.

B636. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1789 — Procès-verbaux. — Émancipations : de Magdeleine Chirol, par François, son père ; — de sieur Jean Ganet, bourgeois de Bassejoux, paroisse de Saint-Étienne-aux-Clos, par autre Jean, son père. — Interrogatoire de sieur Bernard de Lapommerie de La Vaysse, ci-devant gendarme de la garde du Roi, sur des dépenses concernant la gestion des affaires de M. de Corbez. — Nomination d'un curateur pour Charles Thoumasson, en vue de son mariage avec Léonarde Beaune. — Déclaration de grossesse de Michelle Estrade contre un individu mort du depuis (plus tard). — Réception de maître Jean Diouzidon comme avocat. — Affirmation de Pierre Passerou, laboureur du village de Lachaud, paroisse d'Albussac, tiers saisi à la requête de messire François de Saint-Prieuch, de Saint-Maur, lieutenant général de la ville de Tulle, au préjudice de Marguerite Graffoulière et autres. — Requêtes : de Jean Breton, pour faire rechercher un contrat volé au sieur Antoine Chambon, auquel on donnait les papiers vieux à déchiffrer ; — de Pierre Couderc, pour que le greffier lui expédie les actes concernant messire Claude-Ignace Chauveau de Rochefort. — Interrogatoire de Léonard Lissac, constitué prisonnier par suite d'un décret du juge ordinaire d'Egletons. Visite de maison et jardin dépendants de l'hérédité de Jeanne Vergne, situés au village de Vialatte, paroisse d'Ussel. — Interrogatoire sur faits et articles de maîtres François Mornac de Badour, principal du collège d'Ussel et curé de Saint-Dézéry, concernant la souscription de plusieurs billets à ordre. — Requête des bien-tenants, ayant rentes et censives, de diverses paroisses, pour que le rapport des contrôleurs des vingtièmes soit modifié. — Affirmation de messire Antoine de Tournemire, tiers saisi, à la requête des religieuses de Bort, au préjudice de dame Louise Mathieu, veuve de messire Guillaume de Tournemire. — Liquidation des grains dus à dame Marie Chauveau de Rochefort, veuve du sieur Louis Boyer, par sieur Jean Chadebech de La Jugie, sieur du Madiolet. — Visite d'un terrain sis au quartier Boniface, où le sieur Antoine Vialatte commençait à faire construire un bâtiment. — Interrogatoire de Jean-Baptiste Lacoste, fils aîné, d'Egletons, lequel avait exploité comme huissier, sans provisions. — Émancipation de Marie Roche, femme d'Antoine Chardeyroux, par son père, Louis, détenu. — Affirmation de Joseph Feuillade, tailleur, tiers saisi à la requête de messire François de Mirambel, au préjudice du baron de Mirambel. — Demande en retrait lignager d'une maison située dans le quartier de Cruzillous, à Ussel, par Jean Entraygues, du village de Loche. — Déclaration de grossesse de Catherine Clédières

B637. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1697-1700 — Instructions criminelles. — Provision de 20 livres pour médicaments à Antoine Masdelrieu, laboureur, maltraité par Antoine Battut. — Assassinat de messire Jean Dubois, seigneur de Margeride, par Jean-Joseph et Antoine Langlade, sieurs de Vaux, et leurs domestiques. — Vols : d'une jument laissée à la garde d'un enfant, commis par Jacques Laporte, au préjudice de Dauphine Loche, veuve de Jean Bigal ; — de moutons au préjudice de Jean Beaune, sieur de Chassagnolles. — Plaintes : de Léonard Coste, pour coups et blessures ; — d'Annet Duchassaing, sieur de Veulhac, pour une rixe dans une auberge de Moustiers-Ventadour. — Signification au greffe des lettres de grâce impétrées par les sieurs Langlade de Vaux, à la suite de l'assassinat du seigneur de Margerides.

B638. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1701-1709 — Instructions criminelles. — Réquisitoire du procureur principal Delmas pour confirmation d'une sentence rendue par le juge de Bar entre Guillaume Combes et Léonard Martel, habitants du village du Moud ; coups et blessures. — Interrogatoire de messire Jean-Baptiste Dusser, seigneur de Saint-Hilaire, sur la validité d'une signature contestée par Jeanne Arrestier. — Dénonciation de Léonard Chassaing, laboureur à La Gane, paroisse de Védrennes, contre son neveu, demeurant en la paroisse de Peret, qu'il accuse d'avoir caché la mort de Léger Chassaing pour divertir les effets de sa succession. — Rixe à la foire d'Ussel ; plainte d'Antoine Paupar contre Jean Chardeyroux. — Interrogatoire de Claude Tadary, cordonnier, prévenu d'avoir attendu Etienne et Michel Meignac, sur les fossés de la ville, pour les frapper ; procès-verbal de visite du chirurgien.

— Rixe dans une boulangerie entre plusieurs femmes ; blessures graves. — Élargissement du sieur Etienne Meschin, prisonnier volontaire, à la suite d'un appel de la juridiction du Port-Dieu. — Procédure entre le sieur Saturnin Du Boucheron et Joseph Chazal, sieur de Saint-Pardoux, au sujet d'un coup de bâton asséné par de Saint-Pardoux sur la tête dudit Saturnin, qui lui demandait une quittance de rentes. — Plainte de maître Jean Chabanes, lieutenant de Confolens et greffier à Ussel, assailli à coups de pierre, sous l'Aubépin, par Antoine Montcourrier, Jean Chavanon et autres. — Procédure entre Jean Boche, laboureur, du village d'Arsac-Bas, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, et Etienne Rastoix, du village de Chassignac, paroisse de Saint-Étienne-aux-Clos, pour enlèvement de bétail. — Plainte du métayer de Charlotte Terriou contre sadite maîtresse, qui, en compagnie de gens armés venus de Corrôze, l'avait empêché d'emporter sa récolte. — Enlèvement de pain et de farine au domaine de Charlat, après bris de fenêtre. — Information secrète contre le seigneur de La Mothe, qui avait fait enlever, à main armée, le foin de ses domaines au préjudice de divers particuliers ayant des bestiaux à cheptel chez les colons dudit seigneur.

B639. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1710 — Instructions criminelles. — Entre Antoine Montaigner, contre Jeanne Moulin et Martin Régeat, son beau-frère, pour vol de toile suivi de rixe ; un boucher, témoin, désigne son état sous le nom de « banc carnassier. » — Confrontation des témoins d'une enquête avec la nommée Hélix, femme de Michel, détenue à la suite d'un décret de prise de corps pour vol de pain. — Plainte de Thomas Mempontel, du village de Chassignac, paroisse de Chaveroche, au sujet du vol d'une somme de 658 livres, avec effraction. — Injures entre Léonard de Bonnot, sieur de Charias, et maître Guillaume Meschin, notaire et procureur. — Plainte de François Longy, du village d'Oudouze, paroisse de Saint-Sestiers, au sujet du vol d'une paire de bœufs. — Interrogatoire de Jean Fontmartin, sieur de l'Espinasse, prévenu d'avoir tiré son épée contre Martial Subrange, marchand, du village du Mont, paroisse de Lignareix. — Rébellion contre la justice d'Argentat, par quatorze individus armés de fusils, conduits par le sieur Pierre Dufaure ; vendanges faites au mépris des appointements rendus en faveur de Pierre Durieu, seigneur du Chambon ; requête dudit sieur Dufaure, décret d'ajournement personnel. — Plainte du curé d'Ussel, messire Jean Ternat, au sujet du vol des sacs destinés à recueillir le blé de dîme, — Interrogatoire d'Antoine Mempontel, accusé de vol d'argent commis au village de Chassignac. — Informations : contre le sieur de La Mothe, prévenu d'avoir porté des coups de canne à Antoine Longevialle et contre son valet qui avait enlevé une jument à Jacques Roussange ; — contre- François Martinerie, sacristain de l'église paroissiale d'Ussel, accusé d'avoir retenu une partie des quêtes qu'il faisait pour les âmes du Purgatoire et d'avoir volé les sacs du curé.

B640. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1711-1712 — Instructions criminelles. — Transport de justice au village de Lignareix, paroisse de Lignareix, pour écouter la plainte de Jean Dague, laboureur, blessé d'un coup de pistolet au bras en défendant son beau-frère, Léonard Bosjean, que les fils du seigneur de Mirambel, officiers dans l'armée, prétendaient engagé dans le régiment de Lestrangé. — Plaintes : de Martial Subrange, porteur du rôle des tailles, contre les violences du sieur de l'Espinasse et de ses métayers ; — du sieur Jean-François Faugeron, du lieu du Monteil, paroisse de Sornac, contre son fils, maître Claude, chirurgien, pour mauvais traitements ; — de Pierre Ralitte, du village de Chassignac, paroisse de Chaveroche, contre Jacques Boutou, pour lacération d'une pièce dans l'étude d'un notaire ; — du curé d'Ussel, pour disparition d'un calice et de sa patène, enfermés dans l'armoire de la sacristie ; — des prêtres communalistes contre un de leurs confrères ; enquête d'où il résulte que ledit confrère a voulu, seulement empêcher le curé de se servir du calice. — Procédures : entre Marguerite Passelergue, Clédière et Duriou, au sujet de coups et blessures ; — entre Jean Fargeroux, marchand, et Pierre Boisse, pour coups. — Interrogatoire de Léger Moulinon, laboureur, prévenu de l'enlèvement d'une minute, contenant une donation faite par sa femme, dans l'étude de feu maître Girard Monestier. — Grosse de l'information, faite par le juge de Bonnesaigne, sur la plainte de Jean Poumier, marchand muletier, du bourg de La Chapelle-Spinasse, contre Jean Gorsse,

hôte de Combressol, qui avait saisi ses mulets chargés de vin, sous le prétexte d'une prétendue créance contre ledit Poumier.

B641. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1712-1714 — Instructions criminelles. — Plainte de messire Gilbert Du Boucheron, seigneur de Saint-Hypolithe et de Chalusset contre maître François Dubois, chapelain de Maumont, qui avait ameuté les paysans contre lui, en faisant sonner le beffroi dudit château de Maumont ; menaces d'incendie, intervention des curés de Roziers et de Saint-Hypolithe. — Requête de dame Jeanne Laval, épouse de maître Pierre de Bonnot, sieur du Monteil, aux fins d'être autorisée à faire publier lettres monitoires contre ceux qui avaient pillé la maison de son frère, Guillaume Laval, mort assassiné ; information contre messire Claude de Laborde, Jean Andrieu, seigneur du Teil, et François Chaveroche. — Procédure entre Anne Chavastelen et le seigneur de Rochefort, pour blé mangé en herbe par les chevaux dudit seigneur. — Rixe au village de Bourhouleix, paroisse de Saint-Exupéry, coups de pierre contre le sieur Roche, qui voulait défendre le passage de son pré. — Procédures entre : sieur Joseph Sicard, bourgeois, et Toinette Sicard, sa fille, contre Jacques Bousset et autres, pour coups et blessures par des métayers ; — Louis Clédières, boucher, contre Antoine Moncourrier et Marie Louradour, pour injures ; — au sujet de coups de bâton portés à maître Hélie Mandon, bourgeois d'Ussel, par Antoine Estrade, boulanger ; interrogatoire. — Condamnation à neuf années de bannissement prononcée contre la nommée Jeanne Peyrout, dite Jeanne de La Galerie, convaincue d'avoir coupé plusieurs bourses à la foire d'Ussel. — Plainte de Charlotte Testut, épouse du sieur Pierre Durieu, contre les commissaires séquestres établis sur les biens de son mari ; défaut de soin des récoltes saisies. — La porte de la grange de François Faugeron, du lieu du Monteil, enfoncée par des batteurs envoyés par le sieur Sarrazin de Croiziac, soi-disant cessionnaire de la récolte. — Jeanne Conches assommée, eu passant au village de Ratou, par maître Pierre Demichel, procureur à Ussel. — Descente de justice devant la chapelle de la Chabane pour relever un enfant exposé pendant la nuit, et information à ce sujet. — Vol de bœufs par Pierre Fumadettas, escroquerie de 20 livres aux propriétaires, sous promesse de les leur faire retrouver. — Homicide par imprudence ; une hache échappée des mains d'un bûcheron monté sur un arbre fend la tête d'un enfant de douze ans. — Enlèvement de bestiaux par Pierre Graffoutière au préjudice de demoiselle Jeanne Montbellel, veuve du sieur Verniangeal. — Plainte de Françoise Sudrie contre le curé de La Tourette ; tentative de séduction ; refus de publier les bans de son mariage ; coups de bâton.

B642. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1715-1719 — Instructions criminelles. — Plaintes de Mathieu Pradal, laboureur, contre le fermier de messire François de Senneterre, marquis de Saint-Victour, lequel l'avait menacé de le tuer, en lui mettant un pistolet sur la poitrine, s'il ne renonçait à poursuivre un procès contre ledit seigneur de Saint-Victour ; — d'Etienne Texier, laboureur, du village de Maschat, contre Guillaume Mempontel, marchand, du village de Couzergue, qui lui avait tiré un coup de pistolet, après avoir maltraité sa femme et enlevé une partie de ses effets. — Information contre maître Jean de Saint-Supéry et François Conchon, prêtres communalistes d'Ussel, à la requête du curé de Saint-Martin et de son vicaire, à cause de l'enlèvement du calice et de la patène. — Rixe entre deux huissiers de Tulle, Jean Leyx et Michel Galand, venus à Ussel « pour le service du Roi ; » coups de sabre, danger de mort. — Menace de coups de hache faite au sieur Vendangeai, fils de demoiselle Jeanne Montbellel, veuve d'Antoine Verniangeal, par le gendre du sieur Maffrand, à la suite d'une saisie. — Le contenu du tronc destiné à recevoir les offrandes pour une messe annuelle des trépassés, saisi à la requête des prêtres communalistes en vertu d'un arrêt du Parlement de Bordeaux ; plainte des consuls d'Ussel. — Plainte de demoiselle Marguerite Dclescrivain, veuve de maître Cosme-Damien Mornac, docteur en médecine, contre le sieur Jean-Mathieu Mornac, son beau-frère ; menaces de mort. — Décret de prise de corps par le sénéchal de Ventadour, Louis-Charles Du Gibanel, baron de Sartiges, contre Antoine Longevialle dit Terrailou, du village de Longevialle, paroisse de Saint-Pardoux-le-Vieux ; coups et blessures avec guet-apens. — Rixe sur la place publique entre Jean Graffoulière, cavalier au régiment de Raigecourt, et Antoine Goudounesche, praticien ;

information. — Réquisitions du procureur principal contre les postulants du siège qui connaissaient des causes pendantes nonobstant la présence des officiers, et sans suivre l'ordre du tableau ; interdit prononcé contre le sieur Meschin pour ce motif. — Plaintes : du sieur Jean-Baptiste Diouzidon, praticien, contre maître François Espargillères, régent du collège d'Ussel, pour mauvais traitements ; — de Gabriel Maspetiou, contre Jeanne, Pierre, Antoine et Anne Debort, pour coups et blessures.

B643. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1720-1727 — Instructions criminelles. — Information à la requête de Michel Roussange, marchand, fils de Pierre, du village de La Valette, paroisse de La Tourette, contre les nommés Jean Rastoix, du village de La Grange, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, et Joseph Monteil, dit Labbé, du village de Monteillagaud, même paroisse, pour coups et blessures, — Information contre les mêmes, à la requête du sieur Antoine Chabanes, maître chirurgien, du lieu d'Arsac, paroisse de Saint-Fréjoux, et de Pierre Forse, marchand, du village de Marchinchal ; pour menaces et coups ; — information par le juge de Lorches, à la requête du sieur Jean Conchard, bourgeois, contre Jean Chauvignac ; champ de sarrasin dévasté par les bestiaux. — Procédure entre Léonard Mazel, tisserand, et Marie Laubie, sa femme, contre Charles Rouyat, Léonarde Monteil, sa femme, et François Trapes, laboureurs du village de Loche, pour refus de passage à travers un jardin potager et blessures graves à coups d'aiguillade (gaule de laboureur).

B644. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1730-1736 — Instructions criminelles. — Information pour Toinette Debillet, femme de Charles Mage, contre Michelle Bédabourg, au sujet de dispute à la fontaine, et de coups et blessures. — Réquisitions du procureur principal contre certains quidams qui, pendant la nuit, avaient démoli les garde-fous du pont des Salles, sur la Diège, et jeté les matériaux dans la rivière. — Plainte d'Antoinette Poncet, veuve de François Closanges, contre Léger Coste, Jeanne Bardinot et Jeanne Faugeron, qui étaient entrés chez elle sous prétexte de la soigner, et lui avaient volé 1,600 livres et divers meubles. — Requête de maître François Roubinet, notaire et procureur, contre les auteurs d'une soustraction de diverses procédures commise à son préjudice. — Transport de justice à l'hospice pour relever un enfant qui avait été déposé pendant la nuit devant la porte de la chapelle. — Plainte du juge de Neuvic pour enlèvement de bornes dans le ténement de Las Bargeotas, appartenances du bourg de Sérandon. — Procédures : entre Antoine Verniangeal, du village de Verniangeal, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, et son métayer, pour enlèvement de cheptel ; — entre Dauphine Bastisse et Jacques Chièze. Son débiteur, pour coup de sabot dans le ventre ; — contre Jean et Claude Moular, pour guet-apens dans le but de tuer messire Guillaume de Tournemire ; — entre François Audouze, du village d'Audouze, paroisse de Saint-Sestiers, et Léonard Labarre ; querelle entre voisins, pour coups et blessures. — Plainte de Léonard Farrieras, du village de Brach, paroisse de Sarran, métayer du sieur Jean Comte, au village du Cher, même paroisse, pourvoi de ruche à miel. — Interrogatoire d'Antoine Maffrand, du bourg de Saint-Dézéry, détenu sous prévention de coups et blessures contre Léonard Becouzergues, qui voulait l'empêcher de traverser son verger. — Taxe pour Guillaume Estrade, de la ville d'Égletons, qui avait expédié les actes faits en la juridiction de Sarran pour Léonard Farrieras. — Procès-verbal des chirurgiens François Couzergues et Antoine Mornac, sur des blessures graves faites à Jean Barrot, huissier de la sénéchaussée de Ventadour, etc.

B645. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1737 — Instructions criminelles. — Grosse de la procédure instruite devant le juge de Bonnesaigne à la requête de Jean Florentin contre Joseph Gorsse, habitant au village de Feyt, paroisse de Combressol ; coups et blessures. — Atroupement pour empêcher de payer la rente du ténement de Vent-Soubre, paroisse de Neuvic, due par Léonard Audy, Jeanne Simon, sa femme, et Pierre Anglars à maître Louis Dhaudubert de La Chassagne, curé de Liginiac, en sa qualité de vicaire de Notre-Dame-de-Pitié. — Plainte de Louise Oudouze, fille de feu Jean Oudouze, de la ville d'Ussel, contre Marguerite Chèze, femme de Léonard Pascal, pour dispute entre voisines. — Plaintes : de

Gaspard Chabrat, laboureur, du village de Monteil-d'Entrayguès, paroisse de Saint-Exupéry, valet au château. De Mareille, contre Gabriel Rouby et autres ; pour coups et blessures ; — de demoiselle Jeanne de Saint-Supéry, veuve Diouzidon, et sa fille, dévote, contre leur voisin Martin Vialatte qui menaçait de les assassiner. — Information : à la requête d'Anne Eybrail, femme de Martial Mialle, contre Léonard Blanchet, tailleur à Ussel, au sujet d'un coup de pied à l'enfant de la plaignante, qui effrayait les paysannes en leur jetant un oiseau mort ; — pour Antoine Delalis, Jean Chiniac et autres contre Pierre Fenouillac, Antoine Culinas et autres, au sujet d'une rixe et coups de bâton. — Plainte de Marie Berre, journalière à Ussel, assaillie la nuit, dans sa maison, par divers individus ; intervention des voisins. — Plainte d'Antoine Lescrivain contre Léger Bourre, dit Mempontel, valet d'écurie, pour coups et blessures.

B646. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1738 — Instructions criminelles. — Plainte de Jean-Baptiste Diouzidon, huissier, au nom du métayer du sieur Chabanes maltraité à Ussel, par François Boyer, marchand, de Neuvic. — Décret d'ajournement contre Pierre Chas-sergue et Martin Rebière, prévenus de coups et blessures, à la requête de Jean Longevialle, laboureur, du village de Montbellet, paroisse de La Tourrette. — Enfant exposé devant la porte de l'Hôtel-Dieu d'Ussel, réquisition du procureur principal, lettres monitoires de l'official de Limoges, révélations, interrogatoire de Marie Bredesche, hôtesse à-Ussel. — Atroupement dans la paroisse de Saint-Germain-le-Lièvre pour empêcher la saisie des récoltes de Noël Piot, du village de Nogerines, pratiquée par le fermier des cens et rentes dus à M. Guillaume Chabaniel, conseiller du Roi au présidial de Tulle. — Plaintes : de Louis Ralilte, laboureur, habitant du bourg de Saint-Dézéry, contre Michel Coste et Jean Coste, son fils, domestique du curé de Valiergues, pour enlèvement de bestiaux dans un pré, pendant la foire de Neuvic ; — du syndic temporel des R. R. P. P. Récollets d'Ussel, contre Marie Bastisse, fille dévote du tiers ordre de Saint-François, et son neveu, François Bastisse, au sujet de détournement d'argent et d'effets au préjudice du couvent. — Requête de dom François Desgéraux de Soulages, procureur du monastère de Meymac, aux fins d'obtenir communication de la procédure instruite contre maître Charles Boucheron, sieur de Manoux, juge particulier de la ville de Meymac. — Plaintes : de demoiselle Antoinette Combes, veuve du sieur Antoine Graffoulière, contre Éléonore Charlat, veuve d'Antoine Bouharde, en son vivant cavalier de la prévôté, au sujet d'une dispute, entre voisins, et de coups et blessures ; — de Louis-Marie Aubot, brigadier des gendarmes écossais, contre divers habitants de Meymac, qui avaient porté atteinte, à la liberté des enchères pendant une vente de meubles. — Audition de Pierre Chabrat, laboureur du village de Maspetiou, paroisse de Saint-Exupéry, prévenu de violences contre Pierre Vergne, laboureur du même village, qui voulait l'empêcher d'empiéter sur son champ. — Plainte de maître Jean Bastisse, prêtre d'Ussel, contre les nommées Brunette, Sérandonne, mère et fille, Fradasse, Toupinière et autres femmes, qui lui avaient arraché des mains une lettre monitoire qu'il s'appropriait à publier au prône.

B647. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1739 — Instructions criminelles. — Plainte de Léonard Faure, marchand muletier, du bourg de Saint-Angel, contre Michel Martinot, qui avait fait conduire chez lui le cheval du plaignant, avec sa charge de vin. — Informations à la requête : de Pierre Couderc, marchand, de la paroisse de Lignareix, contre Denis et Jean Besse, métayers à La Doulange, paroisse de Saint-Pardoux-le-Neuf, au sujet d'une dispute au cabaret, et de coups et blessures ; — de Jean Veyssade, du village de Chassaignac, paroisse de Saint-Étienne-au-Clos, contre Pierre Couderc, de la paroisse d'Aix, au sujet d'un guet-apens au coin de la route, conduisant à la porte de l'Aubépin. — Lettres monitoires pour la découverte des quidams qui avaient démolé six brasses du pont des Salles, près d'Ussel. — Enfant exposé devant l'église de Sarroux ; lettre du curé de ladite paroisse pour qu'il lui soit fourni une nourrice aux dépens du seigneur du lieu, information. — Poursuite contre Jean Vergne, huissier, qui, pour une saisie, ne s'était pas transporté sur les lieux et avait dressé son procès-verbal d'après des renseignements pris à Ussel. — Transport de justice à La Tronche pour interroger le sieur Pierre Roche, malade, prévenu d'avoir détourné une minute d'obligation de 1,000 livres au préjudice de maître François Roubinet, notaire et procureur. — Plainte de Jean-Baptiste Diouzidon,

huissier, contre messire Philippe de Loyac de La Bachèlerie, seigneur, de Laveix ; rébellion, coups de pistolet, mauvais traitements par des paysans sur l'ordre dudit seigneur, scènes de violences. — Information à la requête de Marguerite Beaune, femme de Guillaume Boulègue, contre Antoine Faugeron, maître bâtier, à Ussel ; coups et blessures. — Plainte du sieur Pierre Chavaignac, marchand, contre maître François Mornac jeune, médecin, au sujet de dégâts commis dans une prairie par le bidet dudit Mornac, et d'injures et coups. — Enfant né dans un château, confié aussitôt après sa naissance au nommé Bru, pour être caché en Auvergne, abandonné à Ussel par Guillaume Chaveroche, pris en flagrant délit d'exposition. — Information pour Gilibert Eybraly et Jean Mouty, son valet, contre Jean Arzelier, au sujet d'une dispute sous la halle, procès-verbal de Pierre Moreau, cavalier de la maréchaussée, plainte dudit Arzelier contre Marie Lignareix, femme dudit Eybraly.

B648. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1740 — Instructions criminelles. — Enquête sur la réquisition du procureur principal, concernant l'abandon d'une petite fille, âgée de deux mois, devant la porte de l'hospice d'Ussel. — Plaintes : du fermier de la commanderie de Féniers, Louis Lombard, notaire royal et juge dudit lieu, contre les habitants du village de Villemonteil, paroisse de Saint-Sestiers, au sujet de voies de fait contre le fils dudit Lombard et son valet ; — de Géraud Bourdain, orfèvre à Ussel, contre sa femme et les parents d'icelle qui lui dérobaient de l'or et de l'argent. — Requête de demoiselle Françoise Bouharde, fille dévote à Ussel, contre Michel Durieu, barbier, fils de Jean, et François Durieu ; injures. — Nouvelle plainte de Géraud Bourdain contre les parents de sa femme, au sujet de coups de bâton ; plainte reconventionnelle de Jeanne Chavaignac, épouse dudit Bourdain. — Information, à la réquisition du procureur principal, contre les auteurs d'une nouvelle exposition d'enfant devant l'Hôtel-Dieu. — Plainte de maître Martin Mornac, docteur en médecine, contre François Monteil, valet bouvier de maître François Bonnot de Bay, conseiller au siège d'Ussel ; coups et blessures, champ de sarrazin ravagé par les bestiaux dudit sieur de Bay. — Grosse de l'information faite devant le juge de Meymac, entre Antoine Lachaud, bourgeois, du lieu de La Borde, contre Marie-Philiberte Lallé, sa femme « furie infernale » qui lui avait tiré un coup de fusil, après avoir brisé les fenêtres et enfoncé les portes de la maison ; transport de justice pour vérifier l'état des lieux, interrogatoire de ladite Philiberte dans la prison de Meymac.

B649. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1741 — Instructions criminelles. — Information entre Michel Durieu, hôte à Ussel, et Jean-François Durieu, son fils, au sujet d'une rixe. — Interrogatoire de François Monteil, valet du sieur de Bay, détenu à la suite des blessures faites à maître Martin Mornac. — Réquisitions du procureur principal contre Léonard Culinas, dit Gastepaste, prévenu de nombreux vols, et la nommée Marie Sudrie, dite Navaroune, sa complice, brassière (journalière) à Ussel ; interrogatoire des accusés, règlement extraordinaire de juges, intervention du curé, etc. — Plainte de maître Antoine Monlouis, juge de La Garde, lieutenant des justices d'Aix, Eygurande et Chavanon, contre Michel Duriou, hôte à Ussel ; coups et blessures, complicité de la femme et du frère dudit aubergiste. — Procédure entre maître Antoine Monlouis, curé de Saint-Pardoux-le-Vieux, et Jean Guérison, laboureur, du village de Subrange ; refus de passage pour transporter du foin, menaces. — Réquisitions du procureur principal contre les parents de Marie Goudouneix, qui favorisaient son libertinage pour en tirer profit, rappel des ordonnances de 1254, 1391, 1566 et 1586. — Plainte de Martin Donadiou, laboureur, du village d'Eyzac, paroisse de Saint-Bonnet, contre Antoine Mallot, valet du curé d'Ussel, et Jean Escurat, métayer à La Pèletane ; coups de pieu, blessures graves, rapport du chirurgien. — Interrogatoire de Jean Guérison sur la plainte du curé de Saint-Pardoux-le-Vieux, au sujet d'un refus de passage. Lettres monitoires de l'official de Limoges pour la révélation des auteurs et complices d'un abandon d'enfant. — François Chassagne, maître chapelier, contre Antoine Moncourrier, au sujet d'une rixe dans une auberge. — Dispute entre deux bergers pour un liard ; blessures graves. — Plaintes : de Jean Cunac, laboureur, du village de Bourbouleix, paroisse de Saint-Exupéry, contre Jean Fage, métayer au domaine de Ségeal ; haine entre voisins, porcs tués à coups de pierre, etc. ; — de Pierre Faugeron, laboureur, du village d'Extramareix, paroisse de

Saiut-Dézéry, contre deux huissiers qui avaient accepté de l'argent de Rastoix, fils, son débiteur, pour suspendre les poursuites ordonnées par ledit Faugeron ; — de messire Antoine Bonnet, seigneur de La Chabanne, etc., l'un des deux cents chevau-légers de la garde du Roi, contre Gilbert Vincent, dit Eybraly, Michel Durieu et Pierre Lauradour, cabaretier d'Ussel, qui allaient journellement chasser sur ses terres.

B650. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1742 — Instructions criminelles. — Enquête pour maître François Col, curé de Saint-Étienne-le-Geneste, sur la disparition du cheptel du domaine de La Fournial. — Plainte d'Antoine Montaignac, marchand à Ussel, contre sa belle-sœur, Marie Delalis, femme de Géraud Queyriaux, chapelier ; injures et soufflet ; plainte reconventionnelle de ladite Delalis. — Grosse de la procédure instruite devant la justice de Bonnesaigne, contre François Estager, prisonnier dans le château de Peyroux, paroisse de Liginiae, à la requête de Catherine Massonie, femme de Jean Martin, au sujet d'imputations calomnieuses. — Plainte des fermiers des fours banaux d'Ussel, contre les particuliers qui t'ont cuire chez eux des pains de seigle, tandis qu'il ne leur est permis qu' d'avoir des fours à pâtisserie. — Grosse d'informations faite par le juge ordinaire de Saint-Martial, Louis Lombard, entre François Le Berger, laboureur, et Michel Forest, du lieu de La Pommerie, paroisse de Saint-Sestiers ; rixe à la suite d'un prétendu déplacement de bornes. — Reçu, par le concierge des prisons de Bordeaux, d'une somme de 34 livres 5 sous pour droit de gîte et geôle de Marie Sudrie, du 10 février au 26 juin 1742. — Interrogatoires : de Jean-Baptiste Diouzidon et de Jean Maignac, huissiers, décrétés d'ajournement personnel à la suite d'une saisie faite au préjudice des tenanciers de l'Espinats ; — de Martial Chaminade, ancien postulant de la justice de Bonnesaigne, concernant l'élargissement de François Estager, prisonnier au château de Peyroux ; nouvelle grosse de procédure faite à la requête de toutes les femmes de Bonnesaigne, imputations calomnieuses ; ledit Estager avait dressé une liste de tous les maris trompés de sa paroisse. — Demande de provision par Magdeleine Pajot, dite Sérandoune, veuve de Jean Vergne, contre Jean et autre Jean Chiniac, fermiers des revenus de la ville d'Ussel, à la suite de coups et blessures ; plainte desdits Chiniac.

B651. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1743 — Instructions criminelles. — Informations à la requête des consuls d'Ussel, maître Jean-Baptiste Chabanes, Martin Mornac et Joseph Chazalou, contre les fermiers de l'octroi ; refus de donner une somme de 24 livres, comme étrennes ordinaires ; rixe, emprisonnement du sieur Chiniac. — Plainte de Pierre Pérol, cavalier dans le régiment de la Reine, de la compagnie de M. de Saint-Angels, contre un cabaretier d'Ussel qui lui avait jeté à la tête une mesure en étain. — Rixe entre les meuniers des moulins de las Touaillas et du Roudal, sur la Diège. — Plaintes : de M^e Jacques Chassaing, notaire royal, contre François Bringaud, qui lui avait donné un coup de bâton à la tête au retour de la foire de, Saint-Exupéry ; — de Barthélémy Rouchoux, laboureur du village de La Vialle, paroisse de Sornac, contre ses voisins, Léonard, Louis et Michel Males-saigne, qui lui avaient coupé des arbres et fait des blessures. — Informations par forme de répétition des témoins ouïs en conséquence de lettres monitoires sur la plainte de Marianne Delalis, fille dévote d'Ussel, concernant un vol des effets de la succession d'Antoinette Ponce. — Vol avec effraction au préjudice de Toinette Monteil, à La Fage, paroisse de Saint-Pardoux-le-Vieux. — Information à la requête de François Vergnolle, laboureur, du village de Frayssaguet, paroisse de Saint-Sestiers, contre François Mazand, Léonard et Annet Guilhoumot, qui lui avaient fait des blessures graves avec une tranche (houe). — Plainte de maître Jean-Baptiste Bonnet, vicaire à Ussel, contre Jean Devers, dit Compagnon, métayer de la mère du plaignant, au domaine de Bay, paroisse de La Tourrette, qui avait refusé d'exécuter ses ordres et s'était porté à des voies de fait sur sa personne. — Interrogatoire de Jeanne Bardinot, femme de Léger Coste, détenue, au sujet du vol des effets de la succession d'Antoinette Ponce. — Plaintes : de François Jarrige, cabaretier à Ussel, contre Pierre et François Monbellel, dit Barausel, qui avait brisé ses fenêtres à coups de pierres ; — de Joseph-Marien Brächet de Pérusse, seigneur de Rebeyras et de Poussanges, en Marche, contre une nommée

Marie Chambiges, d'Ussel, qui avait menacé de mettre le feu au château, à la suite d'une querelle avec les domestiques dudit seigneur.

B652. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1744-1745 — Instructions criminelles. — Information contre Catherine Rastoix, hôtesse du bourg de La Tourrette, laquelle avait arraché une quittance des mains- de maître Gabriel Diouzidon, notaire, et l'avait jetée au feu. — Grosse de la procédure instruite devant le juge de Corrèze contre Marie Boissy, Catherine et Pierre Auboyroux, du village de Charliac ; coups et blessures à Léonarde Rouffianges. — Louis Poulot, maître chapelier, contre son frère Jean Poulot ; animosité de famille. — Requête de Jean Vigier, du lieu de Brasseix, paroisse de Feyt, contre le commis du contrôleur des actes, qui, par erreur, avait remis a sa partie adverse les papiers par lui déposés au bureau. — Information contre Léonard Memponteil, du village de Chavaignac, paroisse de Chaveroches, et Antoine Rougerie, laboureur, du village de Marchai, détenus sous prévention de guet-apens, à la requête de François Chancelier, du village de Chaverochette ; leur interrogatoire. — Procédure entre demoiselle Marie Chabanes, femme de maître Jean-Baptiste Diouzidon, huissier, et Antoinette Rebeyre, femme de, Michel Marge, cordier ; querelle entre voisines. — Plaintes : de maître François Bonnot de Bay, conseiller au siège d'Ussel, contre Jean-Baptiste Chèze, potier d'étain, qui avait manqué, envers sa personne, au respect dû aux officiers de Mgr le prince de Soubise ; — d'Isabeau Chassaingne, débitante de tabac, contre maître Mondon, notaire et procureur, lequel « lui avait administré une petite correction, » à cause de quelques propos tenus sur son compte. — Information pour Michel Vergne contre Louis Poulot, son beau-frère, suite de haines de famille. — Procédure entre Pierre Chassain, laboureur, au village de Prat, paroisse de Neuvic, et Antoine Pignot, au sujet d'une querelle au cabaret ; coups et blessures, rapport du chirurgien. — Rassemblement de paysans au village de Chaverochette pour forcer un passage fermé par le sieur Antoine Delmas, docteur en médecine, acquéreur du domaine de La Rebieyre ; information contre les nommés Michon et Chancelier. — Plainte de Léonard Faugeron, marchand-boucher à Ussel, contre sa belle-mère et sa belle-sœur, qui avaient enlevé des effets appartenant à l'hérédité de sa femme Catherine Raton. — Procédure entre maître François Roubinet, notaire et procureur, maître Pierre Chabanes, notaire, et François Diouzidon, huissier, au sujet d'injures dans un cabaret. — Interrogatoire de divers habitants du village de Chaverochette, à la suite du rassemblement formé contre maître Antoine Delmas. — Visite de la maison de Jeanne Laval, veuve de Pierre Bonnot, sieur du Monteil, à la suite de bris de serrure, pendant la nuit, imputé au petit-fils de ladite Jeanne Laval.

B653. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1746 — Instructions criminelles. — Information à la requête de maître Gabriel Diouzidon, notaire, contre Pierre Rondel, bourgeois ; injures ; plainte reconventionnelle dudit Rondel ; coups de bâton. — Plaintes : de messire Antoine de Bonnet, écuyer, seigneur de Chabaune, contre maître François Mornac, docteur en médecine ; nomination d'arbitres, dédit, refus de remettre les titres ; — de Léonard Laubie, marchand, de Saint-Etienne-la-Geneste, contre Jacques Bargy, Louis Beynette et autres ; guet-apens sur le chemin de Neuvic ; plainte reconventionnelle dudit Bargy, du bourg de Roche. — Information à la requête de Jean Trapes, du village du Mazel, paroisse de Saint-Étienne-aux-Clos, contre Jean Vialle, laboureur, du même village, au sujet d'une querelle entre voisins. — Maître Joseph Sicard, prêtre, et demoiselle Marie Durieu, veuve du sieur Antoine Sicard, contre Jacques Parquet, leur métayer, lequel avait déménagé clandestinement en emmenant le cheptel du Vigier, près Ussel. — Interrogatoire de Pierre Bonnefon, huissier, sur plusieurs faits concernant le procès de M. de La Chabanne, contre maître François Mornac — Provision de 30 livres pour médicaments adjugée à Léonard Laubie, contre, Jacques Bargy ; rapport du chirurgien. — Plainte de maître Charles Du Boucheron, sieur des Manoux, juge de la châtellenie de Meymac, Saint-Angel et Bonnesaigne, contre Léonard Mary de Laval, bourgeois, habitant du village de l'Aubar, paroisse d'Ambrugeat ; insultes graves à un juge dans ses fonctions, arrestation dudit de Laval ; information, requête du prévenu aux fins d'élargissement. — Information à la requête de Léonard Bissières et d'Antoine Roulhac, laboureur du village de Bussierettas, paroisse d'Ussel, contre Jacques Arillon,

Claude Bousset et autres ; rixe dans le cabaret de la veuve Blanchefort, coups et blessures. — Jeanne Diouzidon, fille de maître Antoine, en son vivant notaire et procureur, contre Marguerite Nagat, veuve de Jean Peyrol ; dispute entre voisines.

B654. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1747 — Instructions criminelles. — Plaintes : de Jean Goudounesche, huissier, contre Jean Chiniac, cordonnier, et sa famille, qui l'avaient frappé pendant qu'il cherchait à apaiser une dispute ; — de maître François Bonnot de Bay, conseiller au siège d'Ussel, contre Pierre Queyriaux, du village de Longevialle, paroisse de Saint-Pardoux-le-Vieux-, qui, depuis six ans, coupait des arbres, pendant la nuit, dans le domaine de Laveix ; — du concierge des prisons d'Ussel, Jean Delalis, contre Mathieu Bousset, prisonnier, qui avait failli le tuer en cherchant à s'évader ; — de Damiens La-boucheix, du village de Fumarettas, paroisse de Saint-Exupéry, contre Antoine Bazaud, son beau-père, sa bru et son fils ; enlèvement de meubles ; — de Jean Blanchet et François Blanchet, père et fils, contre Antoine Manuby, dit Bazet, valet de la dame de La Mothe, au sujet d'une rixe à propos d'une dette ; plainte reconventionnelle dudit Manuby. — Grosse de la procédure instruite en la juridiction de Neuvic et Peyroux entre sieur Jean Rixain, bourgeois, et les habitants du village de Brameil qui entraient dans ses héritages ramasser les fruits des arbres mitoyens. — Révélation, à la suite de monitoire, concernant la remise d'une procédure, contenant une obligation de 1,000 livres faite au sieur Roche, de La Tronche, par le sieur Delmas, avocat à Ussel.

B655. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1748 — Instructions criminelles. — Procédure instruite contre Marie Astier, journalière à Ussel, femme d'un militaire absent depuis deux ans ; infanticide, petite fille jetée dans un puits avec un chat, visite des lieux, rapport des chirurgiens, lettres monitoires et audition de témoins par le curé d'Ussel ; condamnation de ladite Astier à être pendue sur le lieu du crime, au puits dit de Redon, faubourg Ducher. — Plaintes : de François Mornac, docteur en médecine, et de demoiselle Marie de Longevialle de La-geneste, sa femme, contre Claude Bousset, ancien soldat ; injures et menaces ; — de Jean Vergne, laboureur, de la paroisse de La Turrette, contre Jean-Baptiste Lignarix, cadet, marchand de la ville d'Ussel, lequel l'avait maltraité à coups de manche de fouet, sur la route de La Courtine, au lieu dit La Peyrecrebade. — Procédure entre Pierre Fenouillac, boulanger, habitant d'Ussel, et Joseph Tillac, aussi boulanger, dit Chavetourte ; menaces à la foire de Meymac ; jalousie de métier ; interrogatoire de Marianne Magnac, femme dudit Fenouillac.

B656. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1749 — Instructions criminelles. — Information faite par maître Pierre Treich, juge de Rochefort, commissaire en la partie, à la requête de messire Jean-Martin Darche, écuyer, seigneur d'Ambrugeat, habitant la ville de Tulle, concernant la dévastation de la forêt de La Cubesse, paroisse d'Ambrugeat. — Requêtes : aux fins d'élargissement par Antoine Pignot, laboureur, du village du Soulier, paroisse d'Alleyrat, prisonnier volontaire à Ussel, à la suite d'une rixe où se trouvaient engagées plusieurs personnes ; — de M. François de Bonnot de Bay, conseiller au sénéchal, pour qu'il soit procédé à une enquête sur les mauvais traitements que subissait son fils, Pierre Bonnot, dans le couvent des Carmes d'Aurillac, à l'instigation de son oncle, prêtre. — Plaintes : du curé de Saint-Pantaléon, Pierre Labro, contre François Rigal, laboureur du village de Rouffiange, même paroisse ; injures et menaces ; — du sieur Antoine Désorliaux, bourgeois, habitant du village de Voussange, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, grièvement blessé par des paysans de Saint-Étienne-aux-Clos qu'il voulait empêcher de maltraiter la demoiselle de Saint-Dézéry. — Décrets de prise de corps contre les nommés Logros et Bussièrès ; provision de 60 livres accordée au plaignant. — Requête de Joseph Tillac, tailleur d'habits et boulanger à Ussel, adressée à Mgr l'évêque de Limoges, pour se plaindre du curé de Soudeilles, maître Charles Chauzeix de La Prade, lequel avait nié une vente de blé, après en avoir reçu le prix ; recours du curé contre ledit Tillac ; information. — Procédure entre Antoine Moncorrier, marchand de vin, et Jean Chiniac, fils, tous deux d'Ussel ; injures.

B657. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1750 — Instructions criminelles. — Information à la requête de messire Antoine de Bonnet, chevalier, seigneur de La Chabanne, gouverneur et maire perpétuel d'Ussel, contre Jean Lacombe et Jean Vergne, clerk du subdélégué de l'Intendance de Limoges ; injures grossières, affiche apposée pendant la nuit, excitation au refus de payer l'octroi ; plaintes des fermiers des revenus de la ville. — Interrogatoire de Léonarde Coulaud, veuve de Léger Chancelier, femme de Joseph Ménier, prévenue d'avoir détourné les effets de la succession dudit Chancelier. — Plaintes : de Marie Durieu, veuve du sieur Antoine Sicard, tutrice de ses enfants, contre les métayers des Ursulines qui avaient coupé 24 arbres dans sa propriété du Vigier ; plainte reconventionnelle desdits métayers ; — du curé-prieur de La Tourrette, contre ses voisins ; champs d'avoine dévastés par les bestiaux ; coups à son valet ; — de messire Charles de Tournemire, sieur de La Grange, contre le valet du sieur de Saint-Maixant ; injures et menaces. — Comparution de Jean Cloup et autres habitants du village de Pellacœur, paroisse de Saint-Sestiers, décrétés d'ajournement personnel à la requête de Léonard Mazaud, marchand, du village de Morneix, même paroisse ; défrichement des landes d'Eygouleix et de La Fon. — Placet de messire Antoine de Bonnet de La Chabanne au procureur général de Bordeaux, aux fins d'obtenir expédition de la procédure instruite contre divers habitants d'Ussel pour injures graves. — Plainte de demoiselle Marianne Andrieu, veuve de Jean Rastoix, du village de La Grange, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, contre ses voisins qui avaient blessé d'un coup de hache un porc entré dans leurs champs. — Procédure entre Anne Pajot, femme de maître Benoît Roussange, procureur, et maître Pierre Duplantadis, lieutenant particulier ; injures et menaces, etc. — Plaintes : de Michel Mealet, marchand, et Anne Eybrail, sa femme, contre Guillaume Bancal, maître sculpteur ; enfant battu par des voisins ; injures ; plainte reconventionnelle dudit Bancal ; — de Jean Du-mond, maréchal ferrant, du lieu de Daubech, paroisse de Lignareix, et Biaise Queyriaux, tailleur, du village d'Echaunié, paroisse de Saint-Rémy, contre les nommés Jamet, du village de Mazel, dite paroisse de Lignareix ; rixe au retour de la foire d'Ussel.

B658. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1751-1752 — Instructions criminelles. — Information à la requête de messire François Dulac, abbé de Bonnaygues, contre Jean Souniac, dit Fallot, et autres habitants des villages de Chassanhaguillou et Marchinhal, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, lesquels avaient emporté du poisson pendant la pêche de l'étang de l'abbaye. — Grosse de la procédure instruite devant le juge d'Egletons à la requête de François Bordés, marchand du bourg de Palisses, contre divers particuliers qui avaient fait une perquisition chez ledit Bordés sans autorisation de justice. — Interrogatoire de Grégoire Jacquet, de la paroisse de Davignac, décrété d'ajournement personnel à la requête de maître Pierre Servientis, juge de Davignac ; injures insérées dans une plainte en dénonciation de nouvel œuvre. — Procédure entre demoiselle Thérèse Diouzidon, fille de feu Gabriel, en son vivant notaire et procureur, et Marianne Goudounesche, femme de Michel Martinet, hôte à Ussel ; injures à propos de la réclamation d'une somme de 3 livres. — Demande en provision par Pierre Bonnefond, laboureur, du village de La Jaloustre, alité à Ussel à la suite d'excès commis sur sa personne par Léonard Bleu et Antoinette Mignon, sa femme, du même village. — Procédures : entre Antoine Bourdain, marchand, du bourg de Saint-Fréjoux-le-Majeur, et Pierre, Antoine et Jacques Vernerie, du même lieu, au sujet de menaces à propos d'un droit de passage sur un pré nommé de Laval ; — entre Joseph Boche, du village de Goudounesche, paroisse d'Ussel, et Marguerite Bonnet et sa fille, au sujet d'un coup de pierre à la tête. — Plaintes : de François Montailagaud, marchand, du village de Siarneix, paroisse d'Aix, contre Pierre Bonnefond, laboureur ; hêtre coupé dans un taillis appelé les Verninières ; — de maître Léonard Blanchet, huissier, et son fils, praticien à Ussel, contre Marie Delalis, femme de Gérai Quériaux, chapelier, et leurs enfants ; querelles entre voisins, injures ; — Procédure entre Jacques Mornac, laboureur, du village des Bordes, paroisse de Saint-Exupéry, et Baptiste Rebeyre, du même lieu ; querelles entre voisins ; excès commis sur la personne de Marie Mauriange, femme dudit Rebeyre. — Grosse de la procédure instruite devant le juge de la baronnie d'Anglars, entre divers habitants du village de Chassagnol, paroisse de Saint-Etienne-la-Geneste ; rixe à cause du pâturage des bestiaux. — Plainte de Jean Simonnet, laboureur, du village

du Monteil-Entraygues, paroisse de Saint-Exupéry, contre maître Antoine Duplantadis, lieutenant particulier au siège d'Ussel, et dame Catherine de Sarrazin, sa femme ; réclamation de dette, coups de bâton, rapport du chirurgien, désignation d'un procureur pour le plaignant.

B659. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1753 — Instructions criminelles. — Plaintes : de Gilbert-Vincent Eybraly, marchand, du village de La Jaloustre, paroisse d'Aix, contre divers habitants dudit village qui avaient arraché une haie entre le communal et ses propriétés ; — de Gabriel Clédières, boulanger, et de Jean, son fils, barbier, contre François Vergne, fils aîné du fermier des deniers patrimoniaux de la ville ; coups et blessures après boire. — Information faite devant le juge de Confolens, La Gasline et Rochefort, à la requête d'Antoine Leblanc, marchand, contre Antoine Chancelier et autres habitants du lieu de Seringour, paroisse de Saint-Germain-les-Volps ; coups et blessures. — Lettre de Pierre Donadieu pour se plaindre de nombreux vols des poissons qu'il déposait pendant le carême dans un réservoir du domaine des Salles. — Transport de justice au logis de Léonard Fougères, hôte du faubourg Ducher, aux fins de recevoir les déclarations de Barthélémy Gourre, alité à la suite de blessures graves ; information après rapport des chirurgiens. — Procédure entre Antoine Bousquet, laboureur, du village de Daubech, paroisse de Lignareix, et Jean, fils de Jacques, du village de La Bachellerie, paroisse de Saint-Germain ; coups et blessures dans un cabaret. — Plainte de I maître François Bonnot de Bay, conseiller au siège d'Ussel, ' contre son fils aîné, Pierre de Bonnot, carme apostat ; François Diouzidon, fils de feu Gabriel, et Pierre Monlouis fils de Jacques ; ces trois jeunes gens s'étaient emparés, à main armée, du domaine de Bay, en avaient chassé les métayers, et y avaient établi un cabaret qu'ils entretenaient en vendant les grains et les meubles. — Procédure relative à une femme entraînée dans une cave par son mari, et enfermée dans une armoire ; intervention des parents sur les dires de la servante. — Plainte entre Léonard Geynieix, laboureur, du village de Laval-au-Baile, paroisse de Saint-Rémy, et Jean Gonny ; rixe à la suite d'une prise d'eau interrompue. — Plaintes : de Michel Malessaigne, laboureur, du village d'Eyraigne, paroisse de Sornac, contre Barthélemy Grabiaud, du village de Recouzergue ; rixe ; — d'Elisabeth Duteil, veuve de Jean Redon, marchand, et Marie Redon, sa fille, contre Michel Lavergne, ci-devant valet des fours banaux ; imputations calomnieuses.

B660. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1754 — Instructions criminelles. — Interrogatoire de Pierre Monlouis, praticien, fils de Jacques, prisonnier, à la suite de la prise du domaine de Bay, en compagnie de Bonnot fils, carme défroqué ; promenades dans les villages tambour et fiffre en tête, guerre à la volaille. — Procédure entre Jacques Mornac, habitant du village des Bordes, paroisse de Saint-Exupéry, et Antoine Méchin, du même village ; rixe entre voisins, à cause d'un droit de passage. — Plaintes : de Pierre-Martin Dupeyroux, marchand à Ussel, contre maître Pierre Longevialle, sieur de La Geneste ; enlèvement de pièces de procès chez le sieur Blanchet, huissier ; — du juge ordinaire de la châtellenie d'Égletons, Jean Maisonneuve, sieur de Lacoste, contre Jean Besse, cordonnier dudit lieu, injures, et menaces. — Procédure entre messire Charles de Tournemire, écuyer, et Antoine Culinas, laboureur, du lieu de Chirac ; coups portés à Augustin Tournemire, âgé de 10 ans, par ledit Culinas. — Plainte de maître François Duplantadis, lieutenant particulier au siège d'Ussel, contre François Niffle, son maître valet, qui l'avait quitté avant la fin de l'année après s'être fait avancer une partie de ses gages. — Provision adjugée à Gabriel Maffrand, fils, laboureur, du bourg de Saint-Dézéry, à la suite d'excès commis sur sa personne par Claude Chambiges. — Procédure entre le sieur Louis Bonnet de Marty, notaire et arpenteur, du lieu de Lafage, paroisse de Saint-Bonnet-le-Port-Dieu, contre les sieurs Jacques Clédières, François Diouzidon et Pierre Monlouis ; rixe à la suite d'un bal de noces. — Plainte de maître Jacques Chassignac, notaire royal réservé, de la ville d'Ussel, contre Thomas Mempontel, maréchal du village de Chassignac, paroisse de Chaveroche ; incendie de landes appartenant au plaignant. — Grosse de la procédure instruite devant le juge d'Égletons, entre maître Jean Maisonneuve de Lacoste, et Jean Besse, cordonnier ; injures graves envers la femme dudit Maisonneuve.

B661. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1755-1756 — Instructions criminelles. — Plainte de demoiselle Toinette Meschin, fille de feu Jean-Baptiste, en son vivant bourgeois, retirée chez François Bouharde, aubergiste, fille dévote du tiers ordre de Saint-François, contre Léonard Lafond, barbier, neveu de ladite Bouharde, lequel l'avait frappée d'une pierre à la tête, l'accusant d'exciter sa tante contre lui. — Interrogatoire de Jean Gourre, voiturier, de Saint-Étienne-aux-Clos. — Fausse déclaration devant un notaire au sujet des clauses d'un marché, pour transporter du vin, passé avec l'abbé de Bonnaygue. — Léonard et Jean Magnac, père et fils, cordonniers, contre Jean et Léonard Chassaigne, aussi cordonniers ; prix fait pour confection de souliers destinés à la milice, défaut de fourniture, reproches mutuels, injures et coups. — François Marleix, laboureur, du lieu de Faugeron, paroisse de Saint-Dézéry, contre Pierre-François Faugeron, du village d'Extramareix, même paroisse ; rixe. — Maître Pierre Mornac, sieur de Badour, docteur en médecine, et Michel Blanchet, chirurgien-barbier ; injures et menaces, interrogatoire dudit Blanchet concernant d'autres menaces contre M. Duplantadis. — Joseph Thomas, maître cordonnier, et Marguerite Longevialle, sa femme, contre Claude Bousset, tailleur, querelles entre voisins. — Pierre Faure, cadet, et François Brillaud, du village de Marchinhal, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, pour le même sujet. — Plainte de dame Marguerite Chassain de Fontmartin, veuve de messire Jean Delpeyroux, écuyer, brigadier des cheuau-légers du Roi, habitant le château de l'Espinasse, contre son métayer, qui vendait le foin du domaine de Busséjoux, paroisse de Lignareix.

B662. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1757-1758 — Instructions criminelles. — Françoise Tadary, veuve de Michel Monteil, et Marguerite Monteil, sa fille, boulangère, contre Marie et Marguerite Moncourrier ; querelles entre voisines, injures grossières, plainte reconventionnelle de Marguerite Moncourrier. — Attroupement de paysans pour empêcher la perception des rentes de la vicairie de Saint-Georges et Lachaud, plainte du titulaire de ladite vicairie, messire Jean-Baptiste de Montreuil de La Chamonière. — Sieur Antoine Bouharde, marchand, et demoiselle Marie Sauniac, sa femme, du village de La Viallatte, paroisse d'Ussel, contre leur gendre ; coups et blessures. — Maître Jacques Chassaignac, notaire à Ussel, contre Joseph Teillard, maître tailleur d'habits, et Anne Faugeron, sa femme ; arbustes arrachés dans le jardin dudit notaire. — Maître Antoine Chaminade, avocat principal au siège d'Ussel, et Pierre Monbellet, dit Bourroussel, cardeur de laine ; querelles entre voisins, injures et menaces. — Plainte de Guillaume Bancal, maître sculpteur et doreur, et de sa fille Marianne, âgée de 16 ans ; tentative de viol. — Michel Doumichaud, laboureur, du village de Charlus, paroisse de Saint-Exupéry, contre Jean Paupard, du village de Logniac, même paroisse ; menaces de mort et d'incendie. — Michel Coudercq, laboureur, de Saint-Exupéry, et François Picard, maréchal ferrant, du même lieu, rixe dans un cabaret après la foire d'Ussel ; plainte reconventionnelle dudit Picard. — Interrogatoire de François Blanchet, marchand, au village de Chambige, paroisse de Ventejols, détenu à la suite du refus de paiement des rentes de la vicairie de Saint-Georges. — Antoine Moncourrier, marchand de la ville d'Ussel, contre François Dumont, Michel Faugeron et Claude Polot ; dispute après boire, coups et blessures. — Maître Etienne Vergne, notaire et procureur à Ussel, contre Claude Goudounesche, maréchal ferrant ; oreille coupée à un cheval qui était entré dans le jardin dudit Goudounesche.

B663. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1760-1762 — Instructions criminelles. — Grosse de la procédure instruite devant maître Antoine Terriou, juge des baronnies de Corrèze et Boussac, entre Jean Bournas, domestique de M. Darce de l'Ozelou, au village de Maruc, paroisse de Sarran, et le sieur Baluze, bourgeois du village du Cher, même paroisse ; rixe à cause du passage d'un pré acquis par ledit sieur Baluze de Catherine Bar, veuve d'Etienne Vergne ; blessures graves. — Pierre Besse, bourgeois du village de La Vergne, paroisse de Vitrac, et dame Gabrielle-Thérèse de Chalaix, épouse de messire Jean-Baptiste de l'Espinat ; menaces contre ledit Besse, son fermier. — Réquisition du procureur principal contre le greffier de la mairie d'Ussel qui refusait d'expédier des délibérations que le prince de Soubise

avait intérêt à connaître. — Demoiselle Jeanne Bonnot de Bay, épouse de maître Etienne Vergne, notaire, contre ses voisines Françoise Tadary, Marguerite Monteil et autres ; injures. — François Bonnefont, soldat de milice au bataillon d'Angoulême, contre François et Antoine Vergne, serruriers ; coups et blessures. — Plainte de divers propriétaires du village de La Voussange, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, contre les journaliers du même pays, qui, n'ayant pas de terre, élevaient des brebis et des porcs aux dépens de leurs voisins. — Françoise et Jeanne Malergue, du village de la Grange ; paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, contre Jeanne Vialle, femme de Jean Boche ; injures à propos d'un partage de mobilier. — Plainte des sieurs Jacques et Antoine Brousse, marchands, contre Jacques Chassignac, fils, soldat au régiment de l'isle de France, en congé à Ussel ; menaces au sujet d'une somme de 500 livres qu'il prétendait toucher, malgré diverses saisies. — Messires Guillaume Tournemire et Charles Tournemire, son père, contre plusieurs paysans qui les avaient maltraités à la fête locale du bourg de Valiergues. — Comparution de Jean Simonet et de Légère Chirol, sa femme, se plaignant des violences de M. de Chabane, qui voulait les empêcher de défricher un petit taillis appelé des Bonnes-Filles. — Plainte de François Chaud, domestique du curé de Saint-Julien-près-Bort, contre deux bourgeois de Neuvic ; blessures avec une arme prohibée, canne à lance, — Gabriel Bardinot, meunier au moulin de La Bebeyrolte, contre messire Antoine de Pouthé, écuyer, seigneur de La Ville-du-Bois, habitant en son château de Mareille ; violences et coups. — Nouvelle plainte de l'abbé de Bonnaygue, concernant des vols de poisson dans l'étang de l'abbaye.

B664. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1763-1764 — Instructions criminelles. — Plainte de Claude Bousset, marchand à Ussel, contre Jean-Baptiste Bouharde, huissier royal, et Jean Bordas, domestique ; vol de poisson dans un réservoir du domaine de Couzergue ; plainte reconventionnelle desdits Bouharde et Bordas. — Jean Darancourt, cavalier de la maréchaussée à Ussel, contre Jeannot Queyriaux, fils, chapelier ; pierres lancées contre son cheval. — Antoine Tournet, commis à la levée des deniers royaux, résidant à Tulle, en exercice à Ussel, contre le nommé Dumond, cavalier de la maréchaussée ; rixe au jeu de cartes. — Plaintes : de messire Joseph-François Masson, seigneur du Mas et de Charlus, contre Michel Doumichaux, qui avait usurpé une partie des fossés du château ou « mesure » de Charlus, en y élevant des murs ou plantant des haies ; — de maître Antoine Monlouis, juge de Lagarde et du Bazaneix, contre ses métayers du domaine de Laval, paroisse de Ventejoux ; vols nombreux. — Maître François Diouzidon, notaire et procureur, contre plusieurs particuliers qui l'avaient attendu la nuit, à la porte de l'auberge de la veuve Maignac, pour le maltraiter ; blessure à un cavalier de la maréchaussée, décret de prise de corps. — Grosse de la procédure instruite devant le juge de Charlus-le-Pailloux et le Bech contre François Coudercq, laboureur du village de La Fage, et autres habitants du même village ; rixe au sujet d'un droit de pacage dans les landes de Vergnolles. — Interrogatoire du sieur Joseph Bonnot de Charlus, étudiant en droit, sur la plainte de maître Jean-Baptiste Chabannes, notaire et procureur ; injures proférées contre ledit Chabannes devant le juge du Bech. — Pierre Queyriaux, laboureur, du village de Cimergues, paroisse de Lignareix, alité dans l'auberge de Jean Maillaud, à Ussel, contre plusieurs paysans de Saint-Dézéry qui l'avaient maltraité. — Interrogatoire de Jean Beaune, huissier à Ussel, décrété d'ajournement personnel, pour irrégularités dans une saisie pratiquée au village de Chassignoux, paroisse de Saint-Etienne-la-Geneste. — Plainte de demoiselle Rose Longevialle, femme de Guillaume Bouharde, maître sellier à Ussel, contre Noël Vénard et Catherine Limougeaux, sa femme, qui avait dit « cent pouilles sur son compte. » — Guillaume et Antoine Boulègue, père et fils, contre plusieurs particuliers qui avaient enfoncé la porte de leur cabaret sur le refus de les recevoir. — Plainte de maître Benoît Roussange, notaire et procureur à Ussel, contre Jean Gendre, son neveu, praticien, qui lui enlevait sa clientèle.

B665. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1765 — Instructions criminelles. — Messire Firmin Barbier, écuyer, seigneur de Villeneuve et sieur Joseph Bonnot de Charlus du Chassaing, son beau-frère, étudiant en droit, d'une part, et messire Antoine Delmas de Grammont, écuyer, fils de messire Louis Delmas, avocat, et messire Nicolas-

Martin Hautier de Villemonteil, seigneur de Barmonteil, d'autre part ; violences, coups et blessures ; deux informations. — Vol d'un porc dépecé au préjudice de maître Léonard Blanchet, huissier royal. — Grosse de l'information faite à la requête de Jacques Pery, contre Joseph Besse et autres, devant le juge de La Gane ; coups et blessures. — Plainte de Géral et de Jean Queyriaux, père et fils, contre le sieur Darancourt, cavalier de la maréchaussée ; arrestation illégale, blessures graves. — François Chassaing, domestique, Jean Arzelier, aubergiste, contre Jean Fenouillac et le nommé Faurin ; attaque nocturne dans la rue qui conduit des Ursulines au faubourg Ducher. — Vol de meubles dans la maison de la demoiselle Jeanne Saint-Supéry, veuve du sieur Couderc, bourgeois, par des paysans retournant au village de Cimergues. — Jean Pascal, maître vitrier, contre maître Antoine Dau-bard, prêtre, curé d'Alleyrat ; recel de meubles provenant de la succession du père du plaignant. — Rébellion contre un huissier et ses recors ayant saisi du chanvre au domaine des Ursulines, information contre Rose Longevialle, femme du sieur Bouharde, sellier, et le domestique du sieur Laveix. — Gilles Maison et Pierre Chassagnoux ; élagage d'arbres au village de Celle, paroisse de Meymac. — Maître François de Bonnot de Bay, conseiller au siège d'Ussel, contre Jean Poulot, maréchal ; manque de respect et injures. — Plainte de Marguerite Boussange, femme de Claude Bussière, du village de La Bredesche, paroisse de La Tourrette, alité dans une auberge d'Ussel, contre Gaspard et Michel Chabrat, qui avaient maltraité son mari. — Léonard Viallatte et Gaspard Marge, sa femme, contre Jean Gourrieyroux, sculpteur ; querelles de familles. — Nouvelle plainte de maître de Bonnot de Bay, contre Poulot, père et fils ; menaces. — Requête de Claude Bussière contre Gaspard, Michel Chabrat et Antoine Peuch, leur gendre ; information. — Plainte contre le sieur Darancourt, cavalier de la maréchaussée ; enlèvement d'une femme, menaces contre le mari et détournement du mobilier.

B666. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1766 — Instructions criminelles. — Plainte de Léonard Chevalier, meunier-au moulin du Châteauvert ; rixe après la foire d'Ussel. — Marie Eybrail, femme de François Dumond, absent du pays, et Jean Chavaignac ; injures. — Messire Antoine de Bonnet de La Chabanne, contre divers habitants du village de La Grange qui s'étaient attroupés pour empêcher les bûcherons d'élaguer quelques arbres. — Messire Jean-Guillaume Chassaing de Fontmartin, seigneur de Charlusset, capitaine au bataillon de milice du Limousin, contre messire Firmin Barbier de Villeneuve et ses valets ; menace de coups de fusils pour empêcher le passage dans un pré. — Marie Mas, femme de Léonard Rougerie, du village de Monteil-au-Bos, paroisse d'Ussel, contre la nommée Toinette, du même village ; vol de draps de lit. — Réquisitions du procureur principal contre les auteurs de vols nombreux commis la nuit dans divers quartiers d'Ussel et les villages environnants. — Plaintes : de maître Jean-Baptiste Bonnot, curé de Neuvic, contre des bourgeois de ladite ville qui voulaient empêcher les fidèles de porter à l'église leur offrande en argent ou en denrées le jour des morts, en les avertissant par une affiche « qu'il fallait détruire les préjugés et prévenir les abus ; » — de Jean Guillaumot, laboureur, du village de Drouillas, paroisse de Peyrelevade, contre deux huissiers qui avaient saisi ses bestiaux sans commandement préalable. — Interrogatoire d'une femme arrêtée par la maréchaussée, accusée de vol dans la paroisse de Saint-Merd-en-Marche ; inventaire des étoffes trouvées en la possession de ladite femme, qui se dit originaire du diocèse de Beauvais ; évasion. — Plainte de Jean Charvalis, laboureur, de la paroisse de Bellechassagne, alité à Ussel, contre divers habitants de la paroisse de Saint-Rémy ; coups et blessures. — Pierre Monbazet, fermier du domaine de Lalis, paroisse de Ventejoux, et divers habitants du village de La Ceppe ; rixe à la foire d'Ussel. — Plainte de Jean et d'Antoine Redon, fils de Gérai, contre Léonard Troubadis, dit Coucaigne, et sa femme, tisserands à Ussel ; menaces à l'occasion d'un mélange de chanvre, plainte reconventionnelle dudit Troubadis pour blessures. — L'organiste de Saint-Martin d'Ussel contre le maire, qui ne se conformait pas aux arrêts du Conseil d'État pour le paiement de ses gages. — Grosse de la procédure instruite devant le juge de Neuvic entre sieur Jean-Baptiste Dupuy, docteur en médecine, et le domestique de M. de La Pommerie ; bestiaux trouvés dans un champ, mis dans une étable et enlevés pendant la nuit. — Pierre Martinot, praticien, et sa femme, contre Pierre Brugière ; imputations calomnieuses. — Joseph Brossard, seigneur de Coyral, et Jacques Pertuy,

son cousin ; soustraction de quittances. — Plainte de sieur Jean Montlouis, seigneur de Sigeac, contre les sieurs de Longevialle et Desortiaux, beau-père et gendre ; injures et menaces à propos d'une plantation de bornes par des experts.

B667. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1767 — Instructions criminelles. — Plainte de Léger Ralitte, valet de la dame Fontmartin, contre divers particuliers qui l'avaient frappé à coups de bâton pendant un bal au fifre et au tambour, donné dans l'auberge de Montcourrier, dit Boty, à Ussel. — Décret de prise de corps de la part de messire Charles Du Gibanel, baron de Sartiges, sénéchal de Ventadour, contre Claude Bousset, marchand à Ussel, sur la plainte d'Antoine Lavergne, boucher ; injures et menaces. — Jean Chiniac, cordonnier, au devant de la grande fontaine, contre Michel et Joseph Dourieu, père et fils ; coups et blessures. — Plainte du sieur Joseph Delhuile, receveur des domaines du Roi au bureau d'Ussel, contre maître François de Bonnot de Bay, conseiller au siège ; injures dans l'église des Ursulines, au sujet de l'enregistrement d'un acte. — Léonard Fenouillac, cordonnier, et Claude Fenouillac, son oncle ; querelles de famille au sujet des dégâts commis dans un jardin. — Plainte de maître Hélié de La Pommerie, docteur en théologie, curé de Roche, près Peyroux, contre son métayer ; enlèvement de récoltes. — Jean Moncourrier et Légère Porte, sa femme, contre Antoine Extramareix, du village de Béda-bourg, près Ussel : querelle à l'occasion de l'exercice d'un droit de passage sur un champ appelé de Mounier. — Guillaume Pers, laboureur, du village de Pellasiauve, paroisse de Neuvic, et sa famille, contre Antoine Bourzès et sa famille ; querelles entre voisins, information devant le juge du Chambon. — Plainte du vicaire de Saint-Martin d'Ussel contre plusieurs bouchers qui laissaient entrer leurs chiens et leurs porcs dans l'église, « où ils traînaient toute sorte d'immondices et de ventrailles. »

B668. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1768 — Instructions criminelles. — Plainte de Pierre Laubie et de sa femme contre une bande de petits vagabonds qui avait assailli, la nuit, leur boutique à coups de pierres. — Transport de justice chez le sieur Louis-Bonnet Desmarty, notaire et arpenteur à Ussel, pour entendre sa plainte en excès et violences contre Antoine Laveix et Jean Maillaud. — Plainte de messire Jean-Baptiste Delmas, seigneur de Maugenas, et du meunier du moulin de Lacoste contre Georges Lignareix, du même lieu, usurpation de terrain, violences. — Michel Tadary, du village de Bussierétas, paroisse d'Ussel, et sieur François Desortiaux, chirurgien ; querelle entre voisins. — Requête de Joseph Teillard, marchand, contre son fils, François Teillard, lequel avait été déjà emprisonné par permission du sénéchal. — Autopsie du cadavre de maître Desmarty, de laquelle il résulte que sa mort n'a pas été occasionnée par les coups qu'il a reçus. — Léger Dubernard et Léonarde Servazeix, sa femme, contre Baptiste Montagnac, dit le Bigaïre ; coups et blessures ; plainte reconventionnelle dudit Montagnac. — Vol de poissons dans le réservoir du Vigier-lez-Ussel, au préjudice de Claude Bousset. — Grosse de la procédure instruite devant le juge Du Chambon entre Léonard Manzagol et Marguerite Fourestnegre, sa femme, du village de Fournols, paroisse de Neuvic, contre François Masviel et Françoise Pers, sa femme ; rixe à l'occasion d'un droit de passage. — Vol au préjudice de Michel Moncourrier, marchand ; la porte de sa boutique enfoncée. — Messire Guillaume de Fontmartin, seigneur de Charlusset, et le sieur Conchon, bourgeois, conjointement avec Léonard Bougerie, son fermier ; usurpation de terrain au domaine de Las Touaillas. — Plainte contre les joueurs de quilles qui usaient de violence envers les passants. — Michel Bouyou, du village de Bascoulergues, paroisse d'Aix, contre son beau-père ; querelles de famille. — Maître Antoine Redon, greffier, et Pierre Moncourrier ; rixe sous la halle pour un sac d'avoine. — Plainte de messires Charles et Guillaume Tournemire, du lieu de Culinas, paroisse de Chirac ; guet-apens sur la route de Neuvic, blessures graves. — Messires Jean-François et Léger de Laborde, seigneur de Grancher, Loche, etc., contre dame Marguerite Chassaing de Fontmartin, veuve du seigneur de Murât ; vente, à pacte de rachat, de rentes inféodées, soustraction d'une partie du prix de remboursement.

B669. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1769 — Instructions criminelles. — Interrogatoire de Martin Badour, garde-chasse et pêche du maréchal de Soubise, pour sa châellenie de Peyroux, accusé de complicité dans le 'guet-apens préparé contre MM. de Tournemire. — Plainte de dame Marguerite Fontmartin de l'Espinasse, contre messires Jean-François et Pierre-Léger de Laborde, concernant l'accusation dont elle avait été l'objet à cause d'un achat de rentes inféodées. — Maître François Diouzidon, notaire, juge ou lieutenant de neuf juridictions, contre Sébastien Savarzeix, huissier, qu'il accuse de connivence avec le prieur de Saint-Angel. — Plainte de Jeanne Audy contre Honorette Arillou, femme de Gilbert Dousoubras ; coups de pierre à la suite d'injures au sujet du prêt d'une robe noire pour aller aux enterrements. — Marguerite Pontic, veuve de François Besse, village de Goudouneix, paroisse de Lignareix, contre Charles Dumont, dit de Manceau ; soufflet à la suite d'un compte entre les parties. — Catherine Laporte, hôtesse à Reyssac, paroisse de Sornac, contre Michel Moncourrier, qui avait calomnieusement engagé le curé et le vicaire de sa paroisse à lui refuser l'absolution, parce que le beau tablier bleu à fleurs blanches, dont elle se fait honneur, n'avait pas été payé. — Sieur Jean Conchon, bourgeois, contre messire Guillaume de Fontmartin de l'Espinasse et dame Marie Moncourrier, sa femme ; usurpation d'un droit de pacage. — Interrogatoire de Jean Couderc, emprisonné à la requête de Jean Lacombe, par décret du juge de l'Espinasse ; enlèvement de bestiaux confiés à cheptel, coups et blessures. — Maître François Diouzidon, juge de Laborde, etc., contre François Vergnolles, serrurier, et Marie Vergne, sa femme ; injures. — Léonard Faugère, aubergiste, et Antoine Ambert, cordonnier ; rixe. — Plainte reconventionnelle de messire Guillaume de Fontmartin contre le sieur Conchon ; droit de pacage. — Requête en récusation présentée par maître François Diouzidon contre le lieutenant particulier, fondée sur des menaces par lui faites dans un précédent procès. — Plainte de Jacques Bonnefon, métayer au Bech, paroisse d'Ussel, contre le sieur Laborde, chirurgien, son maître, lequel, accompagné de son beau-frère, avait enlevé les meubles dudit Bonnefon pendant son absence. — Demoiselle Jeanne Bouhaud, femme du sieur Jean-Antoine Mornac, maître chirurgien, contre François Clédières, boucher ; injures ; — Julien Teyssandier, du village de Chauvet, paroisse de Neuvic, contre Antoine Parrot et Jeanne Monange, sa femme ; enlèvement de bestiaux, information devant le juge général du duché de Ventadour.

B670. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1770 — Instructions criminelles. — Information contre Jean Gendre, huissier royal, et sieur Jean Amadien, bourgeois ; querelle à la suite de pertes au jeu. — Messire Joseph Mathieu de Cosnac, seigneur du Tillet, et son métayer ; vente de cheptel. — Interrogatoire de Gabriel Bardinot, meunier du moulin de La Rebeyrotte ; soufflets donnés à un huissier qui opérait la saisie de ses meubles. — Messire Louis de Fontmartin, écuyer, fils aîné de feu messire Jean-François, écuyer, contre son métayer, de La Mauriange ; enlèvement de cheptel, destruction de chaussée d'étang, coupe d'arbres, etc. — Déclaration de grossesse par Marie Malesoute, de la paroisse d'Aix, contre son maître ; information. — Plainte de Barthélémy Couderc, meunier du village de Genouillac, paroisse de Sornac, contre plusieurs habitants du même lieu qu'il cherchait à séparer dans une rixe ; coups et blessures. — Pierre Forsse, du village de La Sauvette, paroisse de Saint-Etienne-aux-Clos, et Gabrielle Mouty, femme d'Antoine Bauvy, laboureur du village de Masgiral, paroisse de Saint-Fréjoux ; vente de bestiaux donnés à cheptel. — Jean Roche et Toinette Rebière, sa femme, du village de La Rebière, paroisse d'Ussel, contre Antoine Coste, laboureur du même lieu ; querelle entre voisins pour une prise d'eau. — Enquête sur divers paiements faits au feu sieur Couderc, curé de La Tourette. — Sieur Etienne Aymar, du village des Sauvettes, paroisse d'Aix, et sieur Annet Sauty, procureur d'office de la juridiction d'Eygurande, habitant du lieu de La Jaloustre, paroisse d'Aix ; rixe, soufflets. - Déclaration de grossesse par Marguerite Jourgetou, dite Mollas ; poursuite pour attribution calomnieuse de paternité. — Procédure contre divers habitants de Sornac, rixe au sujet du passage d'un pré appelé de Rat. — Requête de Jacques Chassergues, marchand du village du Mont, paroisse de Saint-Martial-le-Vieux, contre Baptiste Chèze, du même village ; rixe à cause d'un passage par le Charrieyroux de La Cane. — Jean Huguerie, du village de La Grange, et Jeanne Malergue, du même lieu ; rixe pour un droit de passage. — Plainte d'Antoine Touquet et de Jeanne

Papou, aubergistes au faubourg de Bourbounoux, contre le sieur Gendre, huissier, et ses assistants, qui avaient fait enfoncer une armoire pleine de papiers, mise en dépôt chez eux par le sieur Michel Moncourrier.

B671. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1771 — Instructions criminelles. — Plainte de Léonarde Bouharde, femme de Berthon de Longevialle, contre ses voisins du village de La Viallatte ; menaces. — Antoine Bonnefon et Marguerite Roche, du village de La Vedrennette, paroisse de Saint-Exupéry, contre maître Barrot, avocat, et demoiselle de Murât, sa femme ; voies de fait pour empêcher ledit Bonnefon d'emporter ses meubles. — Requête du sieur Jean-Baptiste Chèze, huissier royal, à Ussel ; attribution calomnieuse de paternité au plaignant. — Messire Antoine Bonnet de La Chabanne, contre son régisseur, Charles Rouillac, du village de Loche, lequel avait quitté son service sans l'en avertir. — Plainte de messire Hierôme de Douhet, seigneur d'Algère, habitant au château de Laveix, paroisse de Saint-Étienne-la-Geneste, contre sa femme, dame Françoise Loyac de La Barchèlerie ; scènes de violence, mademoiselle d'Algère dépouillée nue et fustigée dans la basse-cour. — Requête de maître François Redon, greffier, aux fins de transport de justice dans la sacristie de l'église de Saint-Martin, où le cadenas d'un tronc avait été forcé. — Plainte de Joseph Subrange contre ses voisins du village de Chassanaguillou ; querelles, bœuf frappé à coups de couteau. — Querelle entre sieur Jean Laselve, chirurgien à Neuvic, et Marguerite Since, à cause d'un passage existant entre leurs maisons. — Plainte de maître Martin Duderme, curé de Sainte-Marie-la Panouse, contre des paysans qui avaient emporté leurs gerbes avant qu'elles eussent été dîmées. — Requête de Marie Monteil, femme de Jean Gendre, huissier royal, contre Jean Bouhaud, huissier ducal ; injures et coups. — Messire Antoine de Bonnet de La Chabanne contre Jean-Baptiste Chèze, huissier royal ; diffamation. — Blaise et Jacques Bastisse, père et fils, contre Martin Vincent, du village de Cimergues, paroisse de Lignareix, et un autre paysan de Saint-Germain-la-Volps, qui avaient piqué un cheval monté par le jeune Bastisse, ce qui avait occasionné une chute suivie de blessures graves. — Grosse de la procédure instruite devant le juge du Bazaneix entre François Chirol et Joseph Subrange, de Chassanaguillou. — Rixe à la suite de l'exécution d'une sentence ordonnant partage d'une pièce de blé noir, au village de Charrascjoux, paroisse de Saint-Étienne-aux-Clos. — Plainte de deux pauvres journalières d'Ussel, battues par Joachim Grenier, bourgeois de La Fage, paroisse de Saint-Pardoux-le-Vieux, qu'elles avaient rencontré sur le chemin de La Courtine en allant chercher du bois mort.

B672. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1772 — Instructions criminelles. — Interrogatoire de Jean Farge, mendiant du village de La Serre, paroisse de La Tourrette, et de ses complices, détenus sous prévention de vol de brebis au préjudice du nommé Lempereur, au lieu de Vénard, paroisse d'Aix. — Information à la requête d'Antoine Mempontel, du village de Chassaignac, paroisse de Chaveroche, contre Thomas Mempontel, du même village ; rixe à cause de l'ébranchage des arbres mitoyens situés dans la haie d'un pré dit des Bournioux. — Décret de prise de corps contre Jean Queyriaux, fils, à Ussel, émané du juge de Charlus-le-Pailloux et le Bec, messire François Bonnot, seigneur de Bay ; information devant le lieutenant du sénéchal, à la requête de maître François Badour, notaire ; rixe à l'occasion du paiement d'un tiers de la ferme de Saint-Etienne-aux-Clos ; menace de coup de pistolet. — Plainte d'Antoine Boulègue, marchand bridier à Ussel, contre le fermier de l'octroi, Claude Bousset, qui l'avait frappé à la suite d'un achat de vinaigre, fait en fraude des droits. — François Coux, domestique des religieuses Ursulines au domaine de Mamegout, contre Léonard Bougerie et son beau-frère ; rixe à cause du pâturage des brebis dans les landes de Ratoux. — Plainte de hauts et puissants seigneurs messires Jean-Louis de Monamy, baron de La Courtine, Mirambel, etc., et François de Monamy, son fils, contre sieurs Jean Chadebech de La Jugie et Jean Chadebech du Madiolet, son fils ; coupe d'arbres dans le bois de Diolet, appartenant auxdits de Mirambel. — Adjudication d'une somme de 34 livres, à titre de provision, en faveur de Jean-François Coux, à cause des blessures reçues dans la rixe avec Léonard Rougerie. — François Lachaud, métayer à La Bardoire, et Joseph Dupeyroux, perruquier ; rixe à cause du pâturage des brebis dans un champ du

sieur Queyriaux. — Marguerite Monteil, femme de Jean Gendre, huissier, et Marie Dupeyroux, femme de Jean Lacombe ; scènes de jalousie, injures. — Plainte d'Antoine Montaigner, marchand à Ussel, contre Louis Couhadon et Annette Lombarteix, sa femme ; vol de cire par un locataire, recel chez des mendiants. — Michel Laborde, chirurgien à Ussel, contre le sieur Antoine Meschin, praticien ; requête à la suite d'un compte pour opérations ; injures et menaces. — Pierre Letis, laboureur du village de Rebieireix, paroisse d'Aix, et sieur Antoine Sauty, marchand, de la même paroisse ; rixe après la foire d'Ussel.

B673. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1773 — Instructions criminelles. — Plaintes ; d'Antoine Bousot, fermier des octrois d'Ussel, contre Joseph Poulot, ex-soldat au régiment du Bourbonnais, qui avait tiré son sabre contre lui, et le nommé Laporte, pendant qu'ils mesuraient du vin dans une auberge ; — de Pierre Maillaud, voiturier, contre le curé de Saint-Etienne-la-Geneste, lequel lui retenait des outres pleines de vin et les harnais de son cheval sans permission de saisie. — Déclaration de maître Joseph Mornac de Badour, médecin, sur les suites que pouvaient avoir pour son frère les coups reçus par ce dernier de messire Firmin Barbier de Villeneuve ; même déclaration de la part de maître Antoine Beaune, lieutenant du premier chirurgien du Roi en la Maîtrise d'Ussel. — Vol d'une bourse sur le champ de foire, arrestation de Mathieu Verneuil, cordonnier, à Limoges. — Guillaume Chiroux, habitant du village de La Jazeix, paroisse de La Tourrette, contre François Queyriaux et sa femme, du village de Cimergues, paroisse de Lignareix ; vente de cheptel. — maître Annet Sauty, notaire, du lieu de l'Ébraly, paroisse de Saint-Dézéry, et Antoine Vebret, laboureur, du village de Faugeron, même paroisse ; rixe, menaces. — Interrogatoire d'Antoine Queyriaux, marchand à Ussel, à la requête d'Antoine et de Léonard Viallatte père et fils ; imputations calomnieuses. — Plaintes de Marie Brun contre son mari, Jacques Dumond ; mauvais traitements. — François Lavergne et Elisabeth Roussange, sa femme, marchands, contre Marguerite Monteil, femme de Jean Gendre, huissier royal ; injures grossières. — Réquisitions du procureur principal aux fins de visite des prisons où un nommé Antoine Culinas, laboureur de la paroisse de Chirac, périssait de faim, ayant été incarcéré sans consignation d'aliments par ses créanciers. — Transport de justice pour dresser l'inventaire des effets laissés par M. de Lavour, décédé à Ussel dans la maison de M. Barbier de Villeneuve. — Sieur Antoine Mary, bourgeois d'Ussel, et Claude Bousset ; rixe sous la halle, coup de pierre. — Plainte de messire Antoine de Bonnet de La Chabane, contre son meunier du moulin de Barrât, Antoine Naulevade ; infidélités, vols de grains, etc. — Provision de 50 livres adjugée à François Lachaud, laboureur, du lieu de La Bardoire, à cause de blessures reçues dans une rixe avec le métayer de messire Etienne Linarix. — Léonard et Jean Dague père et fils, contre Gabriel Chazelou ; fait de chasse dans une pièce de blé noir, dégâts. — Requête de Marie Gourrieyroux, veuve Viallatte, contre Joseph Poulot, dit le Grenadier ; adjudication d'une provision de 30 livres pour frais de gésine.

B674. (Liasse.) — 36 pièces, papier,

1774 — Instructions criminelles. — Plaintes ; de messire Antoine de Bonnet de La Chabanne contre ses locataires de l'auberge du pont Barrât ; enlèvement de meubles ; — de maître Pierre Mornac, prêtre, vicaire de la ville et paroisse de Neuvic, contre l'auteur de vers diffamatoires qui le représentent comme « courant de veuve en veuve. » Une copie de cette pièce de vers est jointe au dossier. — Requête du procureur fiscal de la juridiction de Châlons pour que trois femmes arrêtées au village de La Rebeyre soient reçues dans les prisons d'Ussel ; interrogatoire. — Michel Glisseneuve, perruquier à Ussel, et Jean-François Gardet, praticien ; dispute à la suite de perte au billard. — Requête de demoiselle Geneviève de Plagnes, de la ville de Neuvic, à l'occasion des vers satiriques dont s'est déjà plaint le vicaire Mornac ; elle prétend qu'il en est l'auteur. — Requête du concierge des prisons d'Ussel pour être remboursé des frais à lui occasionnés par la détention de Louis Couderq ; cession frauduleuse de droits. — Provision de 30 livres adjugée à Claude Bousset pour soins et médicaments ; interrogatoire de Jacques Couderc, lequel l'avait blessé à la tête d'un coup de bâton. — Marguerite Monteil, femme de Jean Gendre, huissier ; imputations calomnieuses, par Marie Magnac et ses filles, ayant occasionné des querelles entre les époux. — Requête pour

obtenir des frais de gésine, présentée par une fille mineure contre un porteur de contrainte de Tulle qui se trouvait à Ussel. — Jean Bourre, du village de Bonnefont, paroisse d'Aix, contre Pierre Cortial, du même village ; procuration simulée, fausse quittance. — Françoise Faure, femme de Léonard Coutinsouzas, meunier au moulin de Pradicou, paroisse de Couffy, et quelques habitants du village de Régeac, même paroisse ; rixe, coups et blessures. — Messire de Bonnet de La Chabanne et Jean Subrange, du village de Chassanaguillou ; coupe d'arbres dans les bois dudit de Bonnet. — Grosse de l'information faite devant le juge de Beyssac contre François Malessaigne et Léonarde Reyssac ; coups et blessures, rapport de maître Antoine Désortiaux, chirurgien juré en la Maîtrise de Montinorillon.

B675. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1775-1776 — Instructions criminelles. — Requête de Louis et François Malessaigne, marchands du village de La Vialle, paroisse de Sornac, pour que les pièces de la procédure instruite devant le juge de Beyssac, contre Léonarde Reyssac, soient remises au greffe du sénéchal ; interrogatoire de ladite Léonarde, détenue à Ussel sous prévention de coups et blessures audit François Malessaigne. — Plainte des sieurs Jean et Antoine Queyriaux, marchands à Ussel, contre Antoine Viallatte fils ; imputations calomnieuses à la suite d'un arrêt obtenu par lesdits Queyriaux. — Sieur Jean Lacombe, marchand, et la nommée Toinette, dite Détestable, bâtarde, regrattière à Ussel ; injures et coups. — Jean Rastoueix, laboureur, habitant du village du Mont, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, et Antoine Vergnerie, du même village ; querelle entre voisins, coups et blessures. — Sieur Louis-Michel Bénard, bourgeois et garde-étalons, et Maître Jean-Louis Bénard, son fils, curé de La Tourrette, Contre le sieur Gérai Redon, lequel avait fait combler un fossé dans le champ appelé du Prieur, afin d'avoir un passage pour transporter des terres à sa tuilerie. — Requêtes : de Jeanne Arzelier, gouvernante chez M. le maire d'Ussel, pour faire condamner à l'amende divers témoins qui ne s'étaient pas présentés à l'audience, dans un procès en injures contremaître Jacques Clédières, chirurgien ; — de Jeanne Couhadou, du village de La Bredesche, paroisse de La Tourrette, contre un domestique qu'elle accuse de rapt et de séduction. — Interrogatoire de deux mercières ambulantes soupçonnées de vol. — Plainte d'Antoine Chaumeil, marchand, du lieu de Riom-en-Montagne (Auvergne), contre deux habitants de Sornac qui l'avaient roué de coups sur la route de La Courtine ; adjudication d'Une provision de 40 livres. — Même allocation à messire Antoine de Tournemire, écuyer, seigneur des Granges, contre Gérai Martin et Antoine Michel ; coups et blessures. — Plainte de François Mauriange, boulanger à Ussel, contre Claude Chèze ; coups à la fille dudit Mauriange. — Plainte du curé de Sornac, François Lachèze, contre le nommé Pierre Morleix, de La Courtine, lequel composait des chansons contré ledit curé et venait débiter « ces rhapsodies » dans sa paroisse. — Réquisitions du procureur principal aux fins de transport de justice à l'étang de La Rebière, paroisse d'Ussel, où l'on venait de découvrir le cadavre d'un enfant nouveau-né. — Plainte de Léonard Grasset, maréchal ferrant, contre Joseph Dourieux, cavalier de la maréchaussée ; blessures graves, rapport du chirurgien, interrogatoire dudit Dourieux. — Requête de Légère Vergne, du village de Laval, paroisse d'Aix ; demande de provision à la suite de déclaration de grossesse. — Plainte de Marie Vergne, femme de Jean-Baptiste Bouharde, huissier-audiencier à la mairie d'Ussel, contre Joseph Lacombe, qui avait inspiré audit Bouharde des soupçons sur la conduite de sa femme. — Déclaration de grossesse de Léonarde Andrieu, de Châlons, paroisse d'Aix, contre un bâtard. — Interrogatoire de Pierre Eyrole, vigneron, du village de Lescharavel, paroisse de Saint-Chamans, aux fins de savoir pourquoi il a porté certains procès devant la sénéchaussée de Tulle.

B676. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1777 — Instructions criminelles. — Requête de Léonarde Andrieu, aux fins de poursuites contre son séducteur, à la suite de déclaration de grossesse, plainte reconventionnelle, information. — Plainte de Marie Gourrieyroux, veuve de Pierre Villatte, maître cordonnier, contre Suzanne Goudounesche, femme de Michel Trespeuch, tailleur, laquelle avait depuis un an « l'idée des plus grotesques » de cracher sur elle chaque fois qu'elle passait devant sa boutique. Michel et Charles Laboncheix père et fils, du village de Morleix, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, contre Jean

Couderc ; querelle entre voisins, coups et blessures. — Maître François Desortiaux, chirurgien juré, à Ussel, contre Anne Goudounesche, regrattière ; injures sur la place publique, plainte reconventionnelle de ladite Anne. — Anne Dague, du lieu de Leybraly, paroisse de Saint-Dézéry, contre la fille aînée de Pierre Forsse, du village d'Eybrail ; coup de pierre à la tête. — Information faite devant messire Jean-Joseph Brival de Laviaille, entre messire Firmin Barbier, écuyer, seigneur de Villeneuve, maire perpétuel d'Ussel ; messire Jean-Baptiste de Cosnac fils aîné, Antoine et Jean-François Delmas frères, sieur François Redon, notaire royal et autres ; suite d'anciennes querelles de familles, voies de fait, coups de canne, injures, etc. — Etienne Vergne, bourgeois, contre Jean Gendre, huissier, et Marguerite Monteil, sa femme ; imputations calomnieuses, plainte reconventionnelle dudit Gendre, information. — Maître Jean-Louis Bénard, curé de La Tourrette, contre sieur Jean Bedon et maître Antoine Bedon, notaire ; haie renversée pour entrer en possession d'un petit jardin qu'ils prétendent avoir été usurpé par ledit curé. — Plainte de Joseph Dubernard, voiturier de Meymac, contre Jean Gendre, huissier royal et son fils ; rixe, coups et blessures. — Requête de Jeanne Magnac, aux fins d'information contre son séducteur, huissier à Ussel, à la suite d'une déclaration de grossesse.

B677. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1778 — Instructions criminelles. — Plainte du sieur Gabriel Chavastelon, marchand, du village de Feyx, paroisse de Saint-Pardoux-le-Vieux, contre des habitants d'Ussel qui l'avaient renversé d'un coup de pierre à la tête pendant une dispute. — Information à la diligence du procureur principal contre un individu du village de Reignac, paroisse de Riom-en-Montagne (Auvergne), accusé de vol. — Grosse d'information devant la juridiction de Neuvic entre Marguerite Michon et Jean Bleu ; dispute au moulin. — Interrogatoire de Léonard Faugère fils, détenu à la suite de la plainte du sieur Chavastelon. — Charles Louchon, laboureur du lieu du Bay, paroisse de La Tourrette, et Pierre Gouze, du village de Salany, paroisse de Saint-Pardoux-le-Neuf ; injures pendant le marché d'Ussel. — Plainte de Jean Pimond, huissier aux tailles, contre Joseph Dourieux, cavalier de la maréchaussée, qui avait refusé de lui prêter main-forte pour la levée des deniers royaux. — Grosse de la procédure instruite devant la juridiction de Meymac entre sieur Antoine et demoiselle Jeanne Chèze père et fille, contre Jean-Baptiste Labesse, leur gendre et mari ; querelles de famille, scènes de violence. — Procès-verbal de la levée du cadavre d'une mendiante épileptique au village de La Grange, paroisse de Saint-Fréjoux. — Jean Gendre, huissier royal, contre Jean Dupeyroux, praticien, et Jean-François Gardel, huissier-archer ; querelle à la suite de saisies faite en même temps chez le même particulier, soufflets. — Plainte de sieur Jean-Baptiste Farge de Sireix, bourgeois, et Marie Chauveau, dame de Rochefort, près Sornac, contre Léonard Orluc et son gendre ; dégâts commis dans le domaine de Chaveroche, bornes arrachées, etc. — Dame Marie Bonnet, épouse de messire Joseph de Cosnac, chevalier, contre messire Firmin Barbier de Villeneuve ; imputations calomnieuses. — Plainte de Jean Dupeyroux, praticien, contre Jean Gendre, huissier ; jalousie de métier, querelles. — Pierre Bonne-fond et Léonard Dallet, beau-père et gendre, du village de Siarneix, paroisse d'Aix, contre Françoise Vacher, veuve de Louis Vialle ; coupe d'arbres.

B678. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1779 — Instructions criminelles. — Plainte de Jean Teixier, journalier à Ussel, contre Jean Moncourrier, du village du Mazet, et son domestique : coups et blessures au sujet de quelques genêts coupés dans un champ ; rejet d'une demande en provision, plainte reconventionnelle dudit Moncourrier ; information. — Déclaration de grossesse par une fille de Saint-Germain-le-Volps, sous réserve de dommages et intérêts contre son séducteur, Cordonnier à Ussel. — Charles Ventejoux et Elisabeth Clédières, sa femme, contre Pierre Forsse et Antoine Chauguet, son domestique, tous du village d'Eybrail, paroisse d'Ussel ; querelle entre voisins, coups et blessures ; adjudication d'une provision de 100 livres audit Ventejoux. — Plaintes : de François Aymar, du bourg de Saint-Etienne-aux-Clos, contre Jean Bernadoux, du même village ; rixe à l'occasion de l'entrée d'un cheval dans un pré tenu à ferme par ledit Aymar ; — de Pierre Entraigues et de Martine Chardèyre, sa femme, du village de Bessolles, paroisse de Saint-Victour, contre le même

Bernadoux ; porc blessé par un chien. — Marguerite Longevialle, femme de Jean-Pierre Vedrennes, contre Claude Chèze, journalier, lequel s'était fait remettre l'anneau nuptial de ladite Longevialle se disant envoyé par son mari ; abus de confiance. — Grosses des charges et informations faites en la juridiction de Saint-Exupéry, à la requête de Jean Saint-Supéry, contre sieur Jean Hugon, maître chirurgien dudit lieu ; coups de pied. — Maître Jean-Baptiste Mornac, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, et sieur Antoine Beaune, lieutenant en la maîtrise des chirurgiens d'Ussel ; injures et menaces à la suite du refus de signer une ordonnance.

B679. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1780 — Instructions criminelles. — Requête d'Antoine Barrot, avocat au siège, juge de La Gane et de Veyrières, emprisonné depuis cinq mois à la suite d'un arrêt qui le déclare débiteur de sommes assez considérables. — - Plainte de Michel Merly, de Marguerite et d'Antoine Vebret, ses filles et gendres, contre Jean Laval ; querelles entre voisins, coups de sabot. — Interrogatoire devant le lieutenant criminel de Tulle, divers particuliers décrétés d'ajournement personnel par le sénéchal de Ventadour. — Jacques Moulard, marchand, du bourg de Sainte-Marie-la-Panouse, et deux huissiers qui l'avaient exécuté malgré un arrangement avec son créancier et lesdits huissiers. — Plainte de messire Antoine Bonnet de La Chabanne contre son métayer, du lieu de Montassou, paroisse de Talamy ; coupe d'arbres, vente de bestiaux, etc. — Léger Escurat, fermier au lieu de Charlusset, et Pierre Chèze, domestique au village de Montbellet, paroisse de La Tourrette ; rixe à la suite de jeu de quilles. — Antoine Coulaud, « plaignant et accusateur, » contre Jeanne Queyriaux, femme à Gabriel Chavastelon, Pierre et Jean Garraud, accusés ; vol de laine et de toile dans la maison dudit Coulaud. — Déclaration de grossesse de Léonarde Chamboux, contre le fils de son voisin. — Plainte de Léonard Neuville et de Marie Vaubourzeix, du bourg de Sornac, contre Jean-Baptiste Baluze, huissier, à Meymac ; imputations calomnieuses. — Continuation du procès criminel instruit au sénéchal de Tulle contre un prêtre, régent du collège d'Ussel, une sage-femme, un chirurgien et autres, prévenus de suppression d'enfant. — Sieur Louis Sarrazin, chevalier, seigneur de Grandrieux, paroisse de Meymac, et sieur Jean-Baptiste Duboucheron des Manoux, bourgeois de ladite ville ; querelle entre voisins à l'occasion de dommages causés par des bestiaux.. — Le curé de Valiergues et le sieur Chandergues, bourgeois ; injures. — ; Plainte de Marie Gouyon, du village de Bonnefont-Sigalles, paroisse de Saint-Pardoux-le-Neuf, qui avait reçu un soufflet de Martial Dumas, habitant la paroisse de Lignareix. — Dame Jeanne Arzelier, épouse de messire Firmin Barbier, de Villeneuve,, contre dame Marie Bonnot ; imputations calomnieuses. — Les habitants du village de Maignaç, paroisse de Saint-Rémy ; querelles entre voisins. — Maître Pierre Longevialle, avocat, contre Jean Champoux et son gendre ; usurpation sur la terre de La Geneste. — Sentence définitive contre les auteurs de suppression et exposition de part, recel de grossesse, etc. ; ledit prêtre est condamné à trois ans de galères, sa complice à l'exposition et au fouet, la sage-femme à trois ans de bannissement et le chirurgien à la réprimande. — Messire Antoine Sauveur, de Valon, chevalier de Caux, contre plusieurs habitants d'Egletons ; attaque à main armée, attroupements, blessures à ses domestiques, etc.

B680. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1781 — Instructions criminelles. — Grosse de l'information faite devant le juge ordinaire de Meymac, maître Antoine Poisson, entre Pierre Chartagnoux, laboureur du village du Verd, et Léger Brette, du même village ; chien de berger tué par vengeance. — Interrogatoire de Marguerite Astor, prévenue de faux témoignage dans le procès du chevalier de Caux avec quelques habitants d'Egletons ; nouvelle plainte dudit chevalier contre d'autres habitants de la même ville ; — les fermiers associés des fours banaux d'Ussel ; querelle. — Plainte de Louis Donadieu, laboureur du village de Veysset, paroisse de Chaveroche, contre Jean Faucher, laboureur du village du Vert, paroisse de Ligniac ; querelle à la foire d'Ussel, imputation réciproque de vol. — Conclusions du procureur principal tendantes à la mise en liberté des habitants d'Egletons emprisonnés à la requête du chevalier de Caux. — Charles Doussoubas, praticien à Ussel, contre Pierre Chassagne, cordonnier ; coup de pierre à la tête ; — Antoine Borel, marchand du village de Vernéjoux, paroisse de Chirac, et le meunier du moulin d'Eyboulet, même paroisse ; guet-apens après la foire d'Ussel.

— Plainte de dame Jeanne Arzilier, épouse de messire Firmin Barbier de Villeneuve, contre la nommée Gave, « sa fille de chambre ; » excès et injures graves, information. — Léonard Entraygues et Léonard Couderc, maître maçon à Ussel, contre Antoine Bringaud, soldat provincial, et autres ; rixe pendant une fête à la porte Ducher, plainte reconventionnelle dudit Bringaud. — Anne Moncourrier, veuve de sieur Joseph Chazaloux, bourgeois, et François Désortiaux, chirurgien, son gendre, contre Joseph Durieux, cavalier de la maréchaussée ; querelle entre voisins à cause des réparations à faire à un mur, injures. — Plainte de Joseph Bouharde, du lieu de Verniangeol, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, contre son métayer audit domaine de Verniangeol ; coups et blessures. — Thomas et François Memponnel père et fils, laboureurs au village de Chassaignac, paroisse de Chaveroche, contre maître Jacques Brousse fils, avocat, du même village ; querelle entre voisins. — Audition de témoins à la requête de la dame de Villeneuve, concernant les violences dont elle a été l'objet de la part de son mari. — Interrogatoire de Léger Chauquet, constitué prisonnier à la suite d'une querelle avec des métayers du village de l'Eybrail. — Jean Moncourrier, boucher à Ussel, et Jean-Baptiste Brouage, boulanger étranger ; rixe à la suite d'un troc de chevaux, menaces de mort,

B681. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1782 — Instructions criminelles. — Nouvelle plainte de dame Jeanne Arzélière contre son mari ; coups de bâton. — Grosse d'information envoyée de l'ordinaire de Meymac au greffe du sénéchal ; affaire de Léger Brette, contre Chastagnoux. — Michel Feix, maître cordonnier, et Marguerite Culinas, sa femme, contre Marguerite Moncourrier, veuve de Jacques Arillon, et Michelle Arillon, sa fille, revendeuses ; imputations calomnieuses. — Michel Doumichaux, laboureur du village de Charlus, paroisse de Saint-Exupéry, contre Jean Bachéleric, du bourg de Chirac ; rixe à la foire d'Ussel ; provision de 100 livres adjugée au plaignant. — Plainte de Jean-Baptiste Jourdain, curé de Valiergues, et de son domestique, contre le sieur Pierre Beaune et ses cinq fils, du village de Chassagnoles, même paroisse ; coups de bâton au domestique dudit curé venant lever la dîme des agneaux. — Pierre Marteau, garçon chapelier de Meymac, Jean Faugeron et Catherine Laboucheir, sa femme ; rixe, coups de bûche. — Requête du sieur Joseph-Marie Madelaine, marchand forain de Saint-Claude (Franche-Comté), contre le sieur Pascal Montlouis, habitant d'Ussel ; injures et menaces. — Plainte de sieur Jean-Antoine Damarzid de La Serre, seigneur du Bazaneix, contre des maraudeurs qui dévastaient la forêt voisine dudit château. — Messire Firmin Barbier de Villeneuve contre François-Teyssier Chaumeil ; provocation et injures. — Joseph Grasset, maréchal ferrant, et Jeanne Chiniac, sa femme, contre Léonarde et Jeanne Virouloux, revendeuses ; injures. — Nouvelle plainte de messire Sauveur de Valon, chevalier de Caux, contre divers habitants d'Égletons ; rassemblements tumultueux, menaces ; information faite devant maître Pierre Périer, avocat, juge de l'abbaye royale de Bonnesaigne, de la châtelainie de Davignac et de la baronnie de La Courtine, à ce délégué par le sénéchal de Ventadour. — Plainte de Jeanne et de Léonarde Virouloux contre le fils de Joseph Grasset ; injures. — Pierre Ter-rade, laboureur du village d'Ateil, paroisse de Liginac, contre Denis et Pierre Teyssandier, métayers du sieur Closanges, au village d'Eygout, même paroisse ; blessures graves, provision de 72 livres.

B682. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1783 — Instructions criminelles. — Plainte de messire Jean-Baptiste Delmas, chevalier, seigneur de Naugenas, etc., lieutenant général au siège d'Ussel, et de son fils Antoine, contre les auteurs d'un libelle diffamatoire écrit contre eux et envoyé au prince de Soubise et au procureur général de Bordeaux. — Enquête pour déterminer le jour de la naissance de Françoise Vergne, femme de Guillaume Chiroux. — Plainte de Jean-Baptiste Garrigue, cavalier de la maréchaussée, contre messire Firmin Barbier de Villeneuve, maire d'Ussel ; meubles saisis à sa requête, irrégularités. — Tentative de meurtre sur le maire d'Ussel par un boucher de la ville ; coup de hache, réquisitions du procureur principal, instruction. — Information à la requête de maître Pierre Mornac, curé de Neuvic, contre quelques habitants de la même ville qui lui jouaient toute sorte de méchants tours. — Déclaration de grossesse, accusation de viol portée par la plaignante contre un avocat. — La dame de Villeneuve contre le nommé Chaumeil et sa femme, ancienne femme de chambre de ladite

dame ; injures grossières. — Information à la requête de maître Guillaume Demichel, seigneur du Teil et de Saint-Dézéry, conseiller au siège d'Ussel, contre Catherine et Marie Ignie, sœurs ; rébellion à la justice, soufflet à un juge chargé d'une enquête. — Plainte de maître François Badour, notaire et procureur, juge de diverses juridictions, contre Frigeon Clédières, laboureur, habitant du village de Bebeyreix, paroisse d'Aix ; voies de fait à la suite du refus par ledit notaire de lui communiquer une quittance. — Plainte de Catherine Teyssier, François Chaumeil et Catherine Gave, contre messire François Barbier de Villeneuve, maire d'Ussel, qui avait profité de leur absence pour faire une perquisition chez eux, disant faussement qu'on l'avait volé. — Marguerite Monteil, femme de Jean Gendre, huissier, contre Claude Chèze, boulanger ; coup de pierre sur la figure. — Gabriel Constanty, du village de Rebeyreix, paroisse d'Aix, contre Jacques et Joseph Chabrat, frères ; dispute à la foire d'Ussel, coups de bâton. — Déclaration de grossesse de la fille d'un notaire contre un tailleur pour femmes. — Factum, en forme de requête, où Maître François Mornac de Badour, prêtre-curé de Saint-Dézéry, titulaire des vicairies de Charlus-le-Pailloux, des chapellenies de Saint-Georges de Ventadour et de Saint-Georges de Lachaud, principal du collège d'Ussel, expose ses griefs contre la famille du lieutenant général ; information. — Michel Rebeyroux, Laboureur, du village de Chavaleix, et François. Tinet, du village de Chassaignac, paroisse de Saint-Étienne-aux-Claus, contre Jean et contre Jean Madieu, père et fils, de la même paroisse ; rixe en revenant de la foire d'Ussel. — Réquisitions du procureur principal contre le nommé Antoine Montcourrier, dit Rasoir, boucher à Ussel, après la mort de François Magnac, cordonnier, décédé à la suite d'une rixe avec ledit Moncourrier.

B683. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1784 — Instructions criminelles. — Rapport de Claude Goudounesche et de Jean Poulot, maréchaux, sur la cause de la mort d'un cheval. — Antoine Cady, du lieu de Verniangeol, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, contre le sieur Mary, marchand ; querelle à propos de la réclamation d'une somme d'argent. — Requête de Jean Madier et de son fils, du bourg de Saint-Étienne-aux-Claus, pour que les témoins par lui assignés et qui ne se sont pas présentés malgré la citation directe, soient condamnés à 10 livres d'amende. — Réquisition du subdélégué de l'Intendance pour que le greffier en chef du sénéchal lui expédie copie des charges et informations faites contre Antoine Moncourrier, boucher, dit Rasoir, en exécution des ordres de M. l'intendant du Limosin. — Requête de Léonard Thévenot, volontaire étranger de la marine, première légion du duc de Lauzun, en Amérique, pour obtenir une provision contre Barthélemy Pautier, qui l'avait excédé de coups ; adjudication d'une somme de 72 livres. — Interrogatoire d'une fille arrêtée par la brigade au lieu d'Espointoux, paroisse de Soursac ; elle déclare ignorer la cause de son arrestation, ayant demeuré sept ans comme gouvernante dans une maison de ladite paroisse ; elle est emprisonnée depuis cinq semaines et gravement malade, — Décret de prise de corps au nom du sénéchal de Ventadour, messire François, comte de Combarel, seigneur de La Rebeyrotte, aide de camp des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis. — Jean Laval, laboureur du village de La Grange, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, et François Bourgeix, du même village ; querelle au cabaret. — Plainte de messire François de Douhet, chevalier, seigneur de Laveix, contre Savarzeix, huissier, lequel, d'accord avec les tenanciers d'Aybout, paroisse de Chirac, avait fait disparaître une copie d'opposition qu'il était chargé de lui signifier. — Interrogatoire d'un inconnu sans papiers arrêté à Bort et évadé des prisons de Saint-Flour. — Requête de Jean Taux, huissier en l'ordinaire de Ventadour, aux fins d'être rétabli dans ses fonctions, dont il avait été suspendu à la suite d'un acte l'ait à la requête de Pierre et Léger Serre, contenant opposition à l'exécution d'un arrêt de la Cour. — Claude Chèze, marchand à Ussel, contre Jean Longevialle ; querelle entre voisins. — Plainte de Mathieu Pradinas, maître perruquier, contre Jean-Baptiste Bouharde, garçon tailleur, qui l'avait frappé en l'amenant, sous prétexte d'affaires, dans la rue de Berrière-les-Fours, « qui est une rue peu usitée. »

B684. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1785 — Instructions criminelles. — Grosse de la procédure instruite devant le juge de Saint-Exupéry, entre Pierre Dumont, fils à Michel, cabaretier, du bourg de Saint-Étienne-aux-Claus, et les

nommés Veysade, Barrier et Vialle ; tentative d'assassinat, guet-apens au retour de la foire ; appel au sénéchal, nouvelle information. — Plainte d'Anne Longevialle, veuve Laveix, au nom de ses enfants mineurs, contre Michel Michoux, menuisier, qui avait enlevé les pierres d'un mur servant de clôture à un pré situé au faubourg appelé de Lascolas, sur la route d'Ussel au Vigier ; plainte dudit Michoux ; injures. — Transport de justice dans la maison de demoiselle Marianne Désortiaux et de son fils, Léger Forsse, huissier royal, pour rechercher la cause de la mort de Jean Donat, dit Bauhiat, cabaretier à Lamazière-Haute. — Plainte de Marianne Lauradour, veuve de Jacques Chaumeil, marchand cabaretier à Ussel ; vol commis pendant la nuit dans une maison habitée. — Enquêtes : entre les sieurs Argelier, maître chirurgien, et Antoine Cady, du lieu de Verniangeol ; coupe de bois ; — Jean-Baptiste Chadebech, seigneur du Madiolet, et Jean-Louis Chadebech, frères ; querelle de famille, menaces de mort. — Instruction contre Jean Roche, laboureur du village de L'Estrade, paroisse de Saint-Angel, prévenu d'attaque nocturne et de guet-apens en revenant de la foire, entre Ussel et ledit lieu de L'Estrade. — Plainte de Charles Bordes, laboureur, du lieu de Lespinasse, paroisse de La Tourrette, contre des habitants du village de Loche ; coups et blessures pendant une rixe que le plaignant voulait empêcher. — Réquisitions du procureur principal contre le nommé Léonard Ducros, ancien soldat au régiment d'Aunis, arrêté par la brigade de la maréchaussée et conduit à Ussel ; vols nombreux commis surtout chez les curés.

B685. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1786-1787 — Instructions criminelles. — Grosse des charges et informations faites devant le juge ordinaire de Beyssac, à la requête de Léonard Neuvialle et Marie Vaubourzeix, contre Léonard Reyssac, Anne Bessette, sa femme, et Anne Farge ; querelles entre voisins à cause d'un droit de passage. — Requête de Jean Gendre, huissier royal, détenu dans les prisons d'Ussel, demandant la nullité de son écrou ; visite du registre du geôlier. — Plaintes de Marie Queyriaux, marchande, veuve de sieur Jean-Baptiste Garrigue, cavalier de la maréchaussée, contre Jean-Baptiste Fenouillac, aubergiste, lequel l'avait maltraité. — Antoine Rougier, du village de Bonnefont, paroisse d'Aix, et Pierre Transpeuch, du village de Laviaille ; rixe dans une auberge. — Messire Jean-Etienne Lignareix, de Bonnefont, écuyer, secrétaire du Roi, habitant la ville de Neuvic, contre le nommé Passelergues ; injures. — Plainte de messire Jean Rochon de Montazet, écuyer, et de demoiselle Jeanne de Bonnot, sa femme, contre Marc-Antoine Mary, marchand, et demoiselle Elisabeth Mempontel, sa femme ; injures à propos du refus de recevoir un louis d'or de 48 livres, qu'on prétendait n'avoir pas le poids. — Antoine Goudounesche et sa femme, contre Martial Badour ; injures. — Poursuites contre Jean Poulot père, maréchal ferrant, lequel avait causé la mort d'un nommé Jacques Rome, de la province du Maine, en voulant lui extirper une loupe. — Plainte de Léonard Fougères, aubergiste, contre divers particuliers qui avaient brisé pendant la nuit les volets de sa maison ; plainte reconventionnelle de Jean Roche, fermier des Ursulines d'Ussel, contre ledit Fougères. — Sieur Antoine Sauty, de Châlons, avocat, contre sieur François Mornac de Badour, principal du collège ; injures. — Marianne Bourbouleix, veuve Monteillagaud, et Marguerite Clédières, femme de Charles Dumond, marchand, et autres ; querelles entre voisines. — Plainte de Jeanne Chiniac, ouvrière, contre quelques jeunes gens d'Ussel, qui avaient jeté des cailloux dans la rivière de Sarsonne, où elle se baignait avec ses amies, les avaient injuriées et frappées après les avoir forcées à sortir de l'eau. — Michel Verrières, de la paroisse de Saint-Martial-le-Vieux, contre divers habitants du village de Couderc, paroisse de Saint-Rémy ; querelle à la suite de pourparlers concernant un échange de chevaux.

B686. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1788 — Instructions criminelles. — Plainte de dame Marie Boyer, dame de Mont-Roux, épouse de messire Jean-Etienne Linarix de Bonnefont, écuyer ; vol de poissons dans l'étang de Valiergues. — Pierre Vernerie, laboureur et fermier au lieu du Cerisier, contre quelques femmes d'Ussel ; enlèvement d'outils aratoires et de denrées. — Plaintes : de Marguerite Bessette, du village de Rebeyrotte, paroisse de Bort, contre Jean Beaubiat, métayer de Grammont-Grand ; coups à la suite du pacage des agneaux appartenant à ladite Bessette ; — de Léger et de Léonard Chèze, du village de Drouillas, paroisse de Peyrelevade, contre Léonard Chèze et Etienne Bédadau, beaux-frères ;

pacage de bêtes à cornes dans un pré réservé par un acte de partage ; coups et blessures. — Requête du sieur Claude Beaune, bourgeois, habitant du lieu de Chassagnolles, paroisse de Valiergues ; dispute entre maître et servante ; menaces et coups. — Marie Vaubourzeix, femme de Léonard Neuville, Marie Salaignac, et la nommée Blonde, femme d'Antoine Orlianges, toutes du bourg de Sornac ; imputations calomnieuses. — Plainte de Marguerite Audy, tille mineure, maîtresse couturière à Ussel, contre plusieurs jeunes gens de la ville qui l'avaient insultée. — Sieur Jean-Louis Désorliaux, bourgeois, contre Léonard-François Culinas ; dégâts commis par des bestiaux. — Interrogatoire du juge général du duché de Ventadour, résidant à Neuvic, décrété d'ajournement personnel pour avoir laissé des blancs dans le registre des audiences, qui n'était ni coté ni paraphé ; mesures disciplinaires contre les procureurs, huissiers et greffier de ladite juridiction. — Marie Salaignac, femme de Léonard Lalis, contre Léonarde Neuville et ses deux filles, du bourg de Sornac ; dispute au puits, blessures graves. — Plaintes : de sieur Jean-Baptiste Chassain de Fontmartin, avocat, juge du Port-Dieu, contre divers particuliers qui avaient coupé les cercles de deux barriques pleines ; — d'Antoine Saint-Marcou, laboureur du village de Soulier, paroisse d'Allyrac, contre Antoine Pellacœur, du village de La Rebière, même paroisse ; titre enlevé de force par un débiteur à son créancier.

B687. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1789 — Instructions criminelles. — Transport de justice au village de Chiragol, paroisse de Chirac ; coupe d'arbres, enquête. — Plainte de Baptiste Rougerie, contre le nommé Martial, métayer au domaine de la Forêt, et autres ; rixe en revenant de la foire de Meymac, coups et blessures, rapport des chirurgiens. — Jean Poulot, maréchal ferrant, contre divers particuliers qui l'avait assailli à la porte d'une auberge ; coups et blessures. — Léonard Vacher, habitant du village de Lavialle, paroisse d'Aix, contre Pierre Vedrennes, du bourg de Saint-Étienne-aux-Clos ; rixe à la suite d'un marché de bestiaux. — Requête de Catherine Clédières, mineure, aux fins d'être autorisée à informer contre son séducteur, « disant que c'est avec bien du regret qu'elle est forcée de consigner dans un monument public la preuve de sa fragilité ; » adjudication d'une somme de 72 livres « pour frais de gésine ; » — autre adjudication d'une somme de 50 livres à Toinette Pérol, ancienne servante, pour le même motif. — Magdeleine Lacombe, épouse du sieur Barnabé Julian, marchande, et Jeanne Chignac, modiste, habitants d'Ussel, contre messire Bonnet de La Chabanne, « vieux gentilhomme, connu par son opulence et par la haine qu'il a vouée à presque tous les citoyens de la ville » injures grossières contre les suppliantes.

Sénéchaussée de Tulle.

B688. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier

1688-1690 — « Registre des apointments rendus en l'audience sénéchalle de Tulle. » Audiences tenues par M. de Chabanes, lieutenant général, assisté de MM. Dupuy, lieutenant assesseur ; Rivière, vétérans ; Deprés, Deval, Fraysse Devianne, Jarrige et Fagerdye, conseillers ; gens du Roi : MM. Melon, père et fils jeune, Espinet. — Appointment concernant M. Jean Montet, juge de Puy-de-Noix, demandant l'entérinement de certaine requête contre Jean Ballet, laboureur. « A la relevée, il sera fait droit, attendu qu'il s'agit « d'un bail. » Les noms des procureurs accompagnent les noms des parties parmi lesquelles on trouve : maître Antoine Vialle, sacristain de l'abbaye de Beaulieu ; R. P. François Cachet, de la Compagnie de Jésus ; maître Etienne Jarrige, avocat ; messire Henri de Chouvel, prieur de Saint-Victor ; dame Magdeleine Delors de Queyssac, veuve du sieur Chouvel ; les syndics de la communauté de Saint-Pierre de Tulle ; maître Jacques Dumond, commissaire général des saisies réelles ; M. Jean Saint-Prieux, ci-devant lieutenant de la sénéchaussée ; maître Gérard Béronie, prêtre de la communauté de Saint-Julien de Tulle ; messire Martial Borderie, sieur de Chadapeau ; maître François Martin de Fenis, prévôt vétérans de l'église cathédrale de Tulle ; maître Jean Chaptaur, curé de Saint-Chamans ; maître Gabriel Brunie, curé de Brivezac ; maître François de Lascazes, prévôt de Brivezac ; maître Antoine Toulouse, curé de Saint-Victour ; — messire Gilbert de Fougères Du Cluseau, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de

Cariât ; M. Martin Dumond, juge de la ville de Corrèze ; — maître Léonard Puyaubert, prêtre de l'église de Saint-Pierre ; dame Suzanne Grain de Saint-Marsault, épouse de M. Antoine Depetiot, seigneur de Lamothe, lieutenant assesseur au siège de Limoges ; M. Pierre Dumas, procureur de la juridiction de Favars, et M. Jean Vialle, juge dudit lieu ; — maître Jean Jaucen de Lageneste, conseiller du Roy ; maître Jean-Mercure Floucaud, curé de Chenailers ; dame Françoise du Chassain, épouse de messire Louis de Vény de Marsillac, écuyer, seigneur de Chabannes ; — M. Blaise-Joseph de Labeylie, sieur de La Goutausse ; maître Louis Deleygue, curé de Saint-Merd ; M. François Jarrige, sieur d'Enval, conseiller en l'Élection de Tulle ; maître Pierre Dars, curé de Bellechassaigne ; maître Pierre Dumyrat, curé de Chanac ; maître Bernard Maisonneuve, juge de La Rochette ; maître François Deguyon, avocat du Roi au siège d'Uzerche ; noble Antoine de Boissière, syndic du chapitre de Conques : maître Jean Deprés, sieur de Poumeyrol, conseiller, magistrat ; maître François Josse, prieur et curé de Soursac ; — M. Bertrand Montmaur, curé de Saint-Hilaire-Foissac ; R. P. dom Jacques Clément, syndic du monastère de Saint-Angel ; maître Jacques Debar, sieur de Murât, curé de Pierrefitte ; messire Jean de Montagnac, seigneur de Rosiers, etc. ; maître Antoine Decomte, prieur d'Espagnac ; — dame Catherine de Guionyère, dame de Seilhac, contre messire Pierre de Juyé, écuyer, seigneur de Seilhac, et le syndic de Saint-Julien ; M. Jean Raluze, docteur en médecine ; messire Pierre de Fénis, seigneur de Margouet, et Antoine de Fénis, procureur du Roi, vétérans ; maître Antoine Dupuy de Saint-Pardoux, curé de Meymac ; dom Etienne Jarrige, cédier de l'abbaye de Valette ; M. Jean-Martin Darluc, élu ; maître Martial de Fénis, sieur de Louradour ; noble Claude de Cosnac, écuyer, seigneur d'Espérot, contre noble Antoine de Boussac, écuyer, seigneur d'Hublanges ; maître Martin Darluc, curé de Clergoux ; maître Antoine Durantie, curé de Pérols ; messire Jean Darche, trésorier général de France en la Généralité de Limoges ; messire Gaspard d'Estresses, seigneur dudit lieu, Marques, etc. ; maître François Estauvel, curé de Saint-Étienne-la-Geneste ; — maître Rodolphe Fondion, curé de Neuvic ; maître Jean Sudour, curé de Saint-Fré-joux-le-Pauvre ; messire François-Martial de Fénis, seigneur de Fonpaden, grand prévôt de l'église cathédrale de Tulle ; — messire Jean-Joseph Teyssier, sieur du Mazel ; messire Annet de Soudeille, chevalier, seigneur dudit lieu, Feysac, etc. ; maître Antoine Dédie, chevalier, seigneur vicomte de Rebeyrac ; messire François Dupinchal ; messire François de Peyrissac, abbé de Bonnaygue ; maître Christophe Dumas, baron de Neufville, premier président au siège de Brives ; — M. Jean Dumond, juge de Lagarde ; messire François de Lentillac, seigneur de Chonac ; — maître Pierre Blouin, abbé commendataire de l'abbaye d'Obazine ; maître Joseph de l'Espinasse, père de l'Oratoire ; maître Antoine Piasse, prieur de Grandsaigne et de La Chapelle ; messire Gabriel Geouffre de Chabrignac, écuyer ; maître Léger Lestang, prêtre, vicaire perpétuel de Milvache ; maître Etienne Fage, chanoine de la cathédrale de Tulle ; M. Jean Meynard, président en l'Élection de Tulle ; — maître Julien-Xavier de Fénis, curé ou vicaire perpétuel de Sainte-Fortunade ; maître Jean Combret, curé de Margerides ; R. D. Giliberte de Villemontal, dame abbesse de Brageac ; M. Lazare Textoris, curé de Neuville ; R. P. Annet Vincens, syndic de la Doctrine chrétienne de la ville de Brives ; sieur Pierre de L'Espinasse, lieutenant dans le régiment Dauphin ; messire Pierre Ducouderc, sieur de La Veyssière, ancien conseiller du duché de Ventadour, maître François Dumas, seigneur de Soulage, président en l'Élection de Brives ; maître Pierre de Fénis, chanoine, vicaire de Lasalvanie, en la paroisse de Laguenne ; M. Charles Dexpert, juge de Soursac et Durfort ; messire Jean-Baptiste de Loyac, écuyer, seigneur de La Bachèleric, etc.

B689. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1708-1709 — Registre des audiences. — Maître Léonard Friquet, curé de Saint-Lambert, et messire Louis Saint-Marsal, chevalier, seigneur - marquis de Conros ; liquidation de dépens renvoyée devant les procureurs anciens. — Profit-défaut pour maître Dominique Bardoulat de Lasalvanie, trésorier général de France, contre messire Louis-Charles Du Gibanel, seigneur de Vernéjoux. — Fixation d'audience pour illustre frère Martin de Fénis, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Lavaur, contre Blaise Fiou, praticien. — Renonciation aux parentés qui pouvaient entraîner la récusation d'une partie des officiers du siège, par maître Gabriel, seigneur de Boussac,

conseiller du Roi honoraire. — Maître François Saint-Priech, sieur de Lestrade, lieutenant à la maréchaussée de Tulle, et demoiselle Jeanne de Saint-Priech, sa sœur ; saisie. — Désertion d'appel entre maître François-Martin de Fénis, grand-prévôt de l'église de Tulle et président au presidial, contre messire Pierre de Juyé, écuyer, seigneur de Seilhac. — Profit-défaut pour maître Antoine-Xavier Dalbois, seigneur de Gramond, procureur d'office de la ville de Bort, contre sieur Jean Dorsal, bourgeois. — Avération de signature entre messire Pierre de La Majorie, seigneur de Cordes, et messire Guillaume de Juillard, chanoine de l'église de Tholoze. — François Martial Meynard, sieur de La Faurie, et Catherine Tramond, veuve de Jean Bouillac ; validité de saisie. — Ordonnances : de communication de pièces entre maître Antoine-Joseph Decorate, grand-chambrier de l'église cathédrale et prieur d'Espagnac, contre sieur François Deprés, sieur du Leyris ; — d'apport de pièces entre MM. Jean Baluze, chanoine de l'église cathédrale de Tulle, et les syndics du chapitre. — maître Léonard Deval, sieur de La Guirande, commissaire examinateur en l'Élection de Tulle, et Jean Meynard, sieur de La Farge, appel de l'ordinaire de Clergoux. — Ordonnance de communication de pièces entre messire Dominique Bardoulat de Lasalvanie et Simon Grain de Saint-Marsault, écuyer, seigneur de La Combe. — maître Melon, docteur en théologie, curé de Saint-Julien, prieur du Toy, et conseiller clerc au siège de Tulle, contre maître Antoine Florentin, vicaire perpétuel, concernant le service provisoire dudit prieuré du Toy. — Communication de pièces aux gens du Roi dans un procès entre les religieuses de Sainte-Claire de Tulle et M. Martin Dumond, juge de Corrèze. — Sieur Joseph Lagarde Praliou, bourgeois de Lyon, frère et héritier de feu maître Martial Lagarde, docteur en théologie, contre Jean Eyroles ; saisie. — Messire François de Mensac, président et trésorier général de France, contre les tenanciers de Biars et de La Chaud, paroisse de Saint-Martial ; arrérages des rentes desdits ténements. — Profit-défaut pour messire Jean-Baptiste Jaucen, seigneur de Poysac, premier et ancien président au siège de Tulle, contre Jean Lespinasse, marchand, de Sainte-Fortunade. — Marie Chéviaille dame d'Éjaux, contre les tenanciers de La Borderie et de Coysac ; arrérages. — Pierre Libéral de Geoffre, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Puy-de-Noix et de Champeau, prieur de Savignac et vicaire général de l'ordre de Malte au grand-prieuré d'Auvergne, contre les tenanciers du Temple-de-Sol, de Plias et Julias ; arrérages. — Messire Joseph de Corn de Queyssac, chevalier, seigneur de Queyssac, et messire François de Lavour, chevalier, seigneur de Sainte-Fortunade ; paiement d'une obligation de 700 livres. — Fixation d'audience entre maître François Saint-Priech, sieur de Lestrade, écuyer, et maître Jean Saint-Priech, sieur de Saint-Mur, avocat contre messire Jean-Baptiste Jaucen, seigneur de Poysac, et messire François de Lastic de Plasse, seigneur du Mont de Saint-Jal. — Avération de promesse entre messire Charles de La Bachellerye, écuyer, seigneur de Laveix, habitant du lieu du Couderq, et messire Antoine de Fontanges, écuyer, seigneur du Chambon. — Les syndics de Saint-Pierre contre les tenanciers de las Champs ou las Juyas, paroisse de Sarran ; arrérages. — Caution juratoire pour une pension alimentaire adjugée à demoiselle Marie-Thérèse de Fontanges sur les biens de messire Antoine de Fontanges, son frère.

B690. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1734-1737 — Audiences tenues par M. Darluc, lieutenant général, assisté de MM. de Saint-Mur, Jarrige Du Bournazel, Laselve, Borie, Duron, Lagarde, Chabannes ; Melon et Brival, gens du Roi. — Avération de promesse entre dom François Ronchon, syndic des Bénédictins Clermont, et R. P. dom Fuzillac, syndic du Port-Dieu. — Nomination d'experts entre maître Jean Brossard, doyen de l'église cathédrale de Tulle, et les sieurs Roubeyrot et Audinet père et fils. — Sieur Antoine Melon de Pradou, bourgeois, et messire Raymond de Lavour, seigneur de Sainte-Fortunade ; paiement d'une obligation de 250 livres. — Le fermier du prieuré de Moustier-Ventadour contre Georges et Pierre Artiges, principaux tenanciers de Lestang, et contre les tenanciers de Masvalet, de Laporte et de La Bachellerie. — Exécutoire pour messire Jacques de Douhet, baron d'Auzès, et messire Philippe de Douhet, sieur de Marliac, son frère, contre messire Jacques de Lacroix de Castrie, seigneur baron d'Anglars ; paiement d'une somme de 1,300 livres. — Messire Etienne Dumirat, archiprêtre de Chirouze, contre Jean et Pierre Breton, Guillaume Teyssier, etc. ; arrérages de rentes. — R. P. dom Charles-Armand Delavie, prieur de Saint-Angel, contre Joseph Roubie et autres ;

arrérages. — Complainte possessoire entre dame Magdeleine de La Serre, veuve de sieur Jean Meynard, sieur de Cueille, contre Joseph Dumas. — Avération de signature entre sieur Peyroche jeune, marchand, et messire Louis-Paul de Soudeilles, lieutenant pour le Roi dans le Limousin. — Exécutoire d'une somme de 1,000 livres pour le syndic des dames religieuses de Sainte-Ursule de Tulle, contre le sieur Gay Chaminade de Mantéjoux, juge de Lafage. — Le -prévôt de Saint-Salvador contre les tenanciers de Combrie, Chambray, Puymague, Pratalou, Chambigeas, les Yeyx, Chavane et Malecharrière, paroisse de Saint-Salvador ; arrérages. — Avération de promesse entre R. Dame de Comborn, supérieure perpétuelle des dames religieuses de Saint-Bernard de Tulle, contre le marquis de Soudeilles. — Maître Jean-Martin Dumirat, prieur de Saint-Jean-de-Bort, curé de Saint-Pierre, contrôles tenanciers de La Rougerie, del Douch, du Mas-Blanc, de La Lande, du pré du-Faure ; arrérages. — Profit-défaut pour sieur François Lespinasse, ancien capitaine dans le régiment d'Humières, contre François et Alexis Bosredon, père et fils, appelant de l'ordinaire de Favars. — Messire Guillaume de Sahuguet Damarzid, chevalier, seigneur de Puymarès, conseiller du Roi et prévôt général du Limousin, contre les tenanciers de las Rigaudias, aux appartenances du lieu de Malemort. — Le syndic des dames Ursulines de Reaulieu, contre messire Pierre Monainy, écuyer, seigneur de La Courtine et de Mirambel, et dame Françoise Dupuy, son épouse ; exécution d'une promesse de 1,500 livres. — Profit-défaut pour messire Etienne de Cardaillac, écuyer, sieur de La Page, contre Annet et Charles Mas, père et fils. — Sur la requête de messire Christophe, vicomte d'Apchier, l'appel de la juridiction de Saint-Exupéry est reçu devant le sénéchal de Tulle avec défense de se pourvoir devant le siège ducal de Ventadour. — Messire Jean-Hélie de Lacaze Du Laurent, écuyer, assesseur au présidial de Clermont, et messire Louis d'Escorailles, marquis de Roussille, etc. ; promesse d'une somme de 600 livres. — Le syndic du séminaire de Tulle et les tenanciers de Peuch-aux-Vergnes et de La Chabroulie, paroisse de Marcillac ; arrérages. — Maître Jean Darluc, trésorier de la cathédrale, et sieur Jean-Baptiste Lagarde, sieur du Chazal ; paiement d'une rente de 36 livres. — Profil-défaut pour maître de La Briffe, seigneur-abbé d'Obazines, contre Jean-Charles Trémouille. — Maître Jean Jubert, prêtre de la communauté de Saint-Julien, et messire Charles-Anne Degain, seigneur-marquis de Chamberet ; rente de 150 livrés.

B691. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier

1737-1742 — Audiences. — Messire Jean-Charles de Jaucen, écuyer, seigneur de La Geneste, contre maître Pierre Laporle, notaire de Sainte-Fortunade, principal tenancier de Lageneste, dite paroisse ; arrérages. — Messire Jean-Joseph de Queyssac, commandeur des Bordes, prévôt général au grand - prieuré d'Auvergne, et Charles Besse, sieur des Farges, exécutoire pour une somme capitale de 1,000 livres. — Messire Louis-Martial Borderie, chevalier, seigneur de Lavaur, mousquetaire du Roi, et Pierre Chambon, maître maçon ; concernant la réédification de la chaussée de l'étang de Taïsse, paroisse d'Espagnac. — Profit-défaut pour messire César Phœbus, marquis de Bonneval, Blanchefort, etc., contre Charles Albier, laboureur ; saisie. — Maître Jean-François Lacoste, secrétaire du Roi honoraire en la chancellerie du Parlement de Bourgogne, à Dijon, contre demoiselle Honorée Lagarde, veuve de Martial de Fénis, de Peyrafort ; rente sur les moulins de Lagarde, paroisse de Saint-Pierre de Tulle. Profit-défaut pour maître Jean Saint-Priech, seigneur de Saint-Mûr, contre Isaac Dambert, sieur de Cérillac, et le sieur Dambert de Sarrain, son frère. — Maître Jean-Baptiste Bernard, curé d'Espagnac, contre sieur Léger Lestang, sieur de la Combe ; désistement de la vicairie de Bsscs. — Avération de la signature de dame Thérèse de Braquillanges, femme de M. Damien Borie, conseiller du Roy, à la requête du R. P. Rousseau, syndic du collège de la ville de Tulle. — Messire Léonard Rabanide, ancien curé de Chamboulive, trésorier général de France, en qualité d'héritier de maître Antoine Rabanide, son frère, contre les sieurs Salles et Pimond, tenanciers de Nougeroux, paroisse de Chanac ; arrérages. — Appel en déni de droit de l'ordinaire de Carbombères, par Jean Testut, bourgeois d'Argentat, contre Jeanne Magrac, veuve Basile Bayort. — Dénonciation de nouvel œuvre entre sieur Joseph Boy de Lacombe, bourgeois du village de La Roubine, paroisse de Lamazière, contre Jean-François Sestier, laboureur, du même village. — Avération de promesse entre le syndic des RR. PP. Jésuites de la ville de Tulle, et sieur Etienne Laley, du village de Laley, paroisse de Champagnac-la-Noaille. —

Les syndics du chapitre de Tulle contre les tenanciers de Coulamy et de Gouttes ; liquidation des arrérages. — Avération de signature privée entre maître Antoine Planche, curé d'Albussac, et sieur Géraud Boutouyrie, de Forgés. — Les syndics du chapitre contre les tenanciers de La Veyssièredes-Plas ; arrérages liquidés. — Comptes entre demoiselle Marie Trech, veuve de M. Antoine Chèze, ancien fermier des revenus de l'abbaye de Meymac, et maître Jean Ozone, abbé commendataire de ladite abbaye. — Messire Jean-François Romignac, syndic de la communauté de Saint-Pierre, contre les tenanciers de Passeriou, en la paroisse de Saint-Martial. — Nomination d'un tiers-expert pour partage de succession entre maître Jean-Gilles Meynard, seigneur de Cueille, dame Marie de Beaufes, son épouse, et sieur Léonard Beaufes, bourgeois. — Condamnation par défaut, contre Antoine et Léonard Bournel, à payer la dîme à maître Joseph Servientis, en sa qualité de curé et prieur d'Ambrugeat et de Barsange. — Le commandeur de Puy-de-Noix, frère Louis Darche, contre les tenanciers de Tren et de la Brue ; liquidation d'arrérages. — Profit-défaut pour les administrateurs de l'hôpital général de Tulle, en qualité de co-décimateurs, contre Mercure Amblard, laboureur. — Maître Bouillac, écuyer, sieur de Goudaud, procureur du Roi en l'Élection de Limoges, contre les tenanciers de Courbeix ; arrérages. — Maître François Blasiot, prêtre-curé de Saint-Martial-le-Vieux, contre le seigneur de Confolens, ou son fermier ; dîmes.

B692. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1736-1739 — Audiences tenues par M. Etienne Darluc, seigneur de La Praderie, lieutenant général, assisté de MM. Jarrige de Bournazel, lieutenant particulier, Laselve, Lagarde de Lavergne et Chabaniel, conseillers ; gens du Roi : MM. Melon et Brival. — Fixations d'audience : pour messire Jean-Baptiste Mérigonde, écuyer, seigneur de Favars, contre Léonard do Rouffignac et Anne Dumond, conjoints ; — pour maître Etienne Guillemy, vicaire de la chapellenie du cimetière, contre Jean Meynard, laboureur. — Reprises d'instances entre messire Charles de Clary, chevalier, seigneur de Saint-Angel, conseiller du Roi en la Cour des aides d'Auvergne, et messire Jean Bournel, curé d'Aix ; — entre maître Jean-Baptiste Lacoste, docteur en théologie, bénéficiaire de l'église de Saint-Projet, à Bordeaux, et sieurs Jean et Léonard Lallé, père et fils. — Provisions de notaire à la résidence de Marc-la Tour pour Léger Gimelle, de la paroisse de Saint-Bonnet-Elvert. — Commission de marguillier de l'ordre de la Trinité, pour la rédemption des captifs, en faveur de maître Jean-Joseph de Bardoulat, seigneur de Lasalvanie. — Provisions de notaire à la résidence de Saint-Martin-la-Méanne, pour Jean Serre, praticien. — Messire Jean de Cardaillac, écuyer, seigneur de Champagnac-la-Noaille, et dame Catherine de Mirarnbel, son épouse, contre Léonard Talin, Jean Treinsoutrot et le curé du lieu ; dîmes. — Demande en continuation d'enquête par maître Jean Meynar, sieur de La Farge, chanoine, vicaire de Sapiientis, contre les syndics de la ville de Corrèze et les Pénitents blancs dudit lieu, et dame Catherine-Gabrielle de Meynard, épouse de maître Loyac de La Sudrie. — Audiences : pour messire Pierre Maleden, écuyer, seigneur de La Cabane, contre messire Pierre de Marqueyssac, écuyer, seigneur de Croze ; appel d'une ordonnance sur requête du juge ordinaire de Prives ; — pour sieur François Choriol, notaire royal à Eygurande ; appel de l'ordinaire de La Bigoulette ; — pour dom André Conchon, célièrier et syndic de l'abbaye de Meymac, contre maître Jean Ozenne de Renneville, abbé dudit lieu. — Nomination de maître Jean Duron, conseiller du Roi, comme marguillier de l'ordre de la Sainte-Trinité. — Provisions de notaire royal, à la résidence de Beynat, pour maître Jean Murailac, procureur d'office de Saint-Clamans. — Avération de promesse entre maître Jean Chadebec d'Anglars, prieur et curé de Sornac, et Louis Bardon, sieur de Laborie. — Nomination de messire Jean-Martial de Fénis, écuyer, sieur de La Combe et du Verdier, comme syndic des pères Récollets de la province. — Avération de traité entre les syndics de l'hôpital général et divers ouvriers de Tulle. — Offres réelles d'une somme de 81 livres, par messire François de La Barre, seigneur de Saint-Germain, dans un procès avec sieur Antoine Gouttes, bourgeois, et le R. P. André Conchon, syndic des Bénédictins de Meymac. — Profit-défaut pour messire Marc-Antoine Geouffre de Chabrignac, seigneur de Peyratetde La Jante, contre M. Pierre Merciel, lieutenant de la juridiction de Sornac. — Audience pour messire Pierre Schlafer de La Rode, seigneur de Chaunac et Rajaud, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine des grenadiers. — Enchère des biens dépendant de l'hérédité de messire Ignace de

Fénis, vivant lieutenant général au siège de Tulle, par maître François-Martial de Fénis, seigneur de Laprade, conseiller au Grand-Conseil. — Plainte en trouble de possession par sieur Louis Ceron, bourgeois, contre messire Gabriel de Rodorel, écuyer, seigneur de Seilhac. — Les administrateurs de l'hôpital contre sieur Léonard Dufraysse, seigneur de Viane, ancien conseiller du Roi et gardescel du présidial de Tulle, sieur Léonard Dufraysse, son fils, et autres ; saisie. — Provisions de notaire royal à la résidence de Beaulieu pour maître Pierre Mialet, praticien. — Le syndic du séminaire de Tulle contre divers tenanciers de la prévôté de Clergoux. — Exécutoire pour sieur Jean-François de Larue, ci-devant directeur des hôpitaux de Sa Majesté Catholique, contre Antoine Massinguiral, maître menuisier.

B693. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier

1739-1741 — Audiences. — Mise hors de cour de Jean Ceaux, laboureur, appelant de l'ordinaire de Laroche, contre Jean Planche, bourgeois. — Fixation d'audience pour messire Gaspard Combarel de Bellegarde, ancien capitaine au régiment de la marine, chevalier de Saint-Louis, contre messire Rodorel, chevalier, seigneur de Gourdon et de Seilhac. — Le prieur de Graffeuille et son fermier contre le sieur Gabriel Jaulhac, bourgeois, et autres tenanciers de la paroisse de Goulles ; défaut sur appel de la juridiction de Graffeuille. — Profit-défaut pour maîtres Martial Melon, trésorier de l'église cathédrale de Tulle, et Hiérosme d'Arluc, conseiller, contre Nicolas Béronie. — Audience pour sieur Jean-Jacques Jolibert, contrôleur pour le Roi des mines royales du Limousin, contre demoiselle Renée Sarrazin. — Maître Jean-Baptiste Lacoste, vicaire de la vicairie de Galvy, desservie dans l'église de Saint-Etienne de Gimel, contre sieur Etienne Lallé, bourgeois ; arrrages de rente. — Reprise d'instance entre sieur Léonard Guilhou, contrôleur général des fermes du Roi au département d'Armagnac, contre Henry de Méliars, seigneur de La Vergnolle. — Le syndic du vénérable chapitre de Tulle, contre Antoine Phialip et autres tenanciers du Mas d'Enval et de La Regaudie ; arrrages. — Maître Jean de La Bachellerie, lieutenant particulier au siège de Brives, demoiselle Jeanne Froment, demanderesse en criées, contre Antoine Maugen, laboureur, exécuté ; validité de saisie. — Demande en distraction présentée par maître Martin Dumyrat, curé de Saint-Julien de Tulle, et demoiselle Dumyrat, sa sœur, contre messire François-Martial de Fénis, baron de Gouzon. — Les commissaires établis aux biens saisis sur messire Meynard de Cueille, à la requête de maître Meynard de Cueille, curé de Saint-Martial-Entraygues, contre ledit saisissant. — Profit-défaut pour maître Jean-Biaise Fraysse, licencié en droit canon, contre sieur François Ventejoul, bourgeois et marchand. — Arnauld Chirac, demandeur en complainte possessoire, contre Jean Fraysse et Bernard Chirac, concernant les limites d'une terre aux appartenances du village de Graffeuille. — Appel en garantie de dame Gabrielle de Lavaur, veuve du seigneur de Pesteil, écuyer et seigneur de Lachapelle, dans un procès avec messire Pierre Sclafer de La Rode, par les tenanciers de cette seigneurie. — Serment décisoire pour sieur Pierre Darluc, brigadier en la prévôté générale du Limousin. — Provision adjugée à dame Françoise de Clare, épouse de M. de Peyrissac, avec sa signature pour caution juratoire. — Profit-défaut pour maître Annet Mary de Segonzac, écuyer, seigneur du Bech, contre messire Jean-Louis de Monamy, écuyer, seigneur de la Courtine, et dame Françoise Dupuy de Mirambel, son épouse. — Dom Dominique Fournet, religieux, célièrier de l'abbaye d'Obazines, contre le sieur Eyroles, bourgeois ; dîmes dans la paroisse de Sainte-Fortunade. — Nomination de marguillier de l'ordre de la Trinité pour sieur Antoine Gouttes, bourgeois et marchand de la ville de Tulle. — Provisions de notaire royal à Ussel pour maître Jacques Chassaignac, praticien. — Messire Raymond de Lavaur, en qualité de seigneur de Sainte-Fortunade, contre les tenanciers de Peuch et de La Croze ; défaut.

B694. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1739-1740 — Audiences. — Dame Anne-Françoise de Mensac, veuve du seigneur de Saint-Germain, contre Pierre Leygonie, praticien, et Jean Minate, hôte du bourg de Saint - Germain ; apport de pièces. — Provisions de notaire, à la résidence de Tulle, pour maître Pierre Brival. — Complainte possessoire entre Mare Geneste, marchand, et Antoine Faurie ; passage sur une terre appelée les Plantades, aux appartenances du village de Couzejoux. — Maître Etienne de Murât, écuyer, docteur en théologie, archiprêtre de Peyrelevade, contre Joseph Pagan, Louis Jarrou et

autres ; dîmes de 1738. — Pierre-Louis Theviau, vicaire régent de Saint-Hilaire-Luc, contre le curé de Lamazière ; compte de messes. — Sieur Antoine Tramond, bourgeois de Tulle, fermier des fruits de la prévôté de Naves, contre Michel Bossoutre, Jean Vergue, dit lou Vouliaire, et autres ; les syndics du chapitre intervenants ; dîmes du village de La Vergue, paroisse de Seilhac. — maître Pierre Labro, curé de Saint-Pantaléon, demandeur en complainte, contre Jean Donnadiou ; passage provisoire au travers d'un champ pour la rentrée des foins. — Mainlevée du séquestre établi sur le foin du pré de Lafon, pour maître Léonard Dufraysse, seigneur de Viane, ancien conseiller au siège de Tulle, contre François Chahut, laboureur. — Provisions de notaire royal à la résidence de Sornac, pour Antoine Desassis, praticien. — Cassation de saisie entre maître François Pélissier, curé, vicaire perpétuel de la paroisse de Palisses, et maître Barthélémy de Verthamont, doyen de l'église cathédrale de Limoges, concernant un droit de noales sur des défrichements. — Inhibition au sieur Lespinasse, huissier ducal, de ne plus exploiter au siège de Tulle, à la suite d'un procès entre maître Jean-Cosme Duchassain, avocat, juge d'Aubazines, et demoiselle Marie Pourty. — Profit-défaut pour maître Léonard de Noyon, syndic du chapitre de Limoges, contre maître de Fénis du Tourondel, curé de Seilhac. — Le syndic de l'abbaye de Meymac contre le curé de la même paroisse ; saisie-arrêt entre les mains de divers fermiers. — Ordonnance de communication de pièces entre Pierre et Jean Firmigier, père et fils, demanmandeurs en provision, contre Berthon et Léonard Peschiel, ère et fils. — Vérification d'une quittance signée par messire Martial Borderie, écuyer, seigneur de Lavaur, dans un procès avec demoiselle Marguerite Leymaric ; appel de l'Ordinaire de Gimel. — Congé de bien jugé pour l'Ordinaire de Tulle ; procès entre maître Julien Faugeyron avocat en la Cour, et demoiselle Catherine Lacombe, femme du sieur Antoine Jarrige. — Nomination de marguillier de l'ordre de la Trinité pour messire Dominique de Bardoulat, écuyer, seigneur du Plazanet, en la paroisse de Viam. — Jean Soleilhavolp, laboureur, contre Jean Cueille, aussi laboureur ; droit de passage sur une terre appelée la Coutelade. — Passage par le chemin du Chastanet, procès entre Pierre Clément contre Jean Pauquy et Tevène, sa fille, tous de la paroisse de Saint-Martial de Gimel. — Apport de pièces entre maître Jacques Jarrige, docteur en théologie, grand chantre de l'église de Tulle, et Jeanne Mas ; Pierre Farge appelé en garantie. — Comptes entre Pierre Puy-de-Bois et Pierre Lagier ; appel de la juridiction d'Obazines. — Les administrateurs de l'hôpital contre maître Julien Faugeyron, avocat en la Cour ; provision de 80 livres sur le legs fait audit hospice par maître Léonard Faugeyron, prêtre de l'Oratoire. — Demande en cassation de saisie pour Martin Perrier contre maître Jean-Baptiste Plaisant de Bouchiat, seigneur de Bigcardel.

B695. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier

1733-1739 — Défauts. — Audiences tenues par MM. Jaucen de La Geneste, écuyer, président premier ; Darluc, lieutenant général ; Jarrige Du Bournazel, lieutenant particulier ; Laselve, Melon, Borie, Duleyris, de Lavergne, Chabaniel, Lamazorie et Loyac de La Sudrye. — Défauts : entre Léonard Monteil, laboureur, appelant d'une sentence du juge ordinaire de Saint-Angel, et Jean Gorsse, marchand du village de Feyx, paroisse de Combressol ; — entre Joseph Eyroles et Jean Lallé, greffier de Clergoux ; — entre maître Jean Sclafer, curé de Saint-Martial, et Jean Treinsoutre, praticien ; — entre sieur Pierre Merciel et demoiselle Françoise Materre, appelant du sénéchal d'Uzerche, contre demoiselle Catherine Lascaux ; — entre le révérend père dom André Conchon, syndic des Bénédictins de Saint-Angel, et dame Jacqueline de Dodet, veuve du sieur de Charlusset ; — entre Pierre Chouzenoux, appelant du sénéchal d'Uzerche, et maître Jacques Dalby, conseiller, lieutenant assesseur au Presidial de Brives ; — entre Etienne Combes, laboureur, appelant du juge sénéchal de Turenne, et Guillaume Martinagol ; — entre maître Jean Clavel, vicaire de Saint-Martin, et Jean Chambre, laboureur ; cheptel ; — entre maître François Deval de Lavergne, conseiller au siège de Tulle, et Michel Vachal ; obligation ; — entre Anne Fau-geron, veuve, et demoiselle Cécile Mondon, veuve ; appel de la sénéchaussée de Ventadour ; — entre Jean Salés, laboureur, et sieur François Dupont-Vareille ; exécutoire de dépens ; — entre Françoise Valette et Jean Viallate ; appel de l'ordinaire de Laroche ; entre Berthon Remédie, ancien curé de Saint-Martial de Gimel, et Gervais Puyaubert ; rente obituaire ; — entre M. Nicolas-Géraud Damoure,

conseiller du Roi, directeur des droits d'amortissement et de francs-fiefs, contre le sieur de Tarnac, seigneur de Regnac ; avération de promesse au profit des prêtres d'Eymoutiers ; — entre maître Jean Saint-Prieux, seigneur de Saint-Mur, et messire Raymond de Lavaur, seigneur de Sainte-Fortunade ; paiement d'une somme de 162 livres ; — entre Léonard Chaveroche, maître perruquier à Bort, et Maurice Brun, contrat d'apprentissage ; — entre Jean-Baptiste Galand, bourgeois de Tulle, et Pierre-Joseph Bosredon ; exécutoire de dépens ; — entre messire Ignace de Loyac, écuyer, seigneur de La Bachellerie, capitaine dans le régiment de Gondrin, et Léger Lespinasse de Lachaux, bourgeois de Bort ; appel du sénéchal de Ventadour ; — entre Léonard Druliolle, laboureur, et Pierre Bourges, couvreur d'ardoise ; répudiation d'hérédité, appel de l'ordinaire de Favars ; — entre Simon et Mathurin Estrade, père et fils, entre Jean Soustre, praticien ; appel de l'ordinaire du Bousquet, congé de bien jugé ; — entre maître Jean-Joseph Teyssier, écuyer, seigneur de Chaunac, avocat au conseil, habitant la ville de Paris, et messire de Loyac de La Bachellerie ; paiement d'un billet de 72 livres ; — entre Robert Villatel et François Longvert, marchand, appel de l'ordinaire de la baronie de Saint-Angel, congé de bien jugé. — Inhibition et défense au sénéchal d'Ussel et à tout autre juge subalterne de prononcer des nonobstacles en cas d'appel, à la suite d'un procès entre Gabriel Bardinot, meunier, et Jacques Brousse, marchand. — Défauts : entre maître Jean Dufaure, juge de Laroche, et Etienne Chambon, marchand, du lieu du Bastier-lèz-Argenlat, renvoi devant le juge de Servières ; — entre messire Etienne de Cardaillac, écuyer, seigneur de Lafage, et Annet Mas ; ferme ; — entre le curé de Chavanac et Marie Lally ; rente obituaire ; — entre François Farge, sieur de Veyrières, appelant du sénéchal d'Uzerche, et messire Joseph d'Espérot, écuyer, seigneur de la Chatonie ; exécutoire ; — confirmation sur appel d'une sentence de Ventadour entre messire Etienne de Murât, écuyer, archiprêtre de Peyrelevade, et Léonarde Mariton, veuve. — Défauts : entre messire Martial de Fénis, sieur de Lacombe, en qualité de syndic fabricant des prêtres de Saint-Pierre, contre messire de Marège, prieur de Soursac ; rente de 10 livres au profit desdits prêtres, dépendant de la succession de maître Antoine de Pomneraye, intendant et trésorier général de la maison de Mgr le prince de Conti ; — entre sieur Joseph Bourdicaud, bourgeois, et messire de Bardou, écuyer, seigneur de La Breuille ; avération de signature.

B696. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1739-1747 — Défauts. — Audiences tenues par MM. Darluc, seigneur de Lapraderie, lieutenant général, Jarrige Du Bournazel, lieutenant particulier, Lascive, Du Leyris, Duron, La Sudrie, conseillers, et Brival, avocat du Roi. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Vergnole, entre Antoine Bros et Antoine Massinguiral, maître menuisier. — Fixation d'audience pour Jean Chassaignac, contre Charles Cazebonne ; appel du sénéchal d'Uzerche. — Appel de la juridiction de Cazillac entre Guillaume Beauvoir et Jeanne Beauvoir, femme de Pierre Salés. — Profit-défaut pour M. Baptiste Turquois, chirurgien, contre Jean-François Treilhard, avocat en la cour ; — pour M. Léonard Farge, notaire royal, contre les syndics des Pénitents blancs de la ville de Tulle. — Reconnaissance de rente pour M. Gabriel Voisin, curé de Goulles, par sieur Jean Jaulhac, bourgeois. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Treignac, entre Léonard Bourdicaud, sieur du Mas, bourgeois de Bugeat, et sieur Dacher, bourgeois et marchand de la ville de Limoges. — Défauts : entre les syndics de l'hospice et Pierre Reignac, peigneur de laine ; rentes ; — entre les mêmes et sieur Jean Sérézat, praticien ; legs de 200 livres au profit dudit hospice par M. Joseph Floucaud, vivant procureur au siège de Tulle. — Congé de bien jugé entre Jean et Jeanne Valibus, contre sieur Pélissier ; appel d'une sentence de juge du prieuré de Saint-Angel. — Défauts : entre M. Etienne-Raphaël Royer, avocat en parlementaire, receveur en titre du Châtelet de Paris, contre maître François de Marège, prieur de Soursac ; avération de promesse ; — entre maître Claude Meynard, curé de Saint-Julien-près-Bort, et messire Jean Dubois, seigneur de Margerides ; obligation ; — entre sieur Joseph, Leyniac de Mauranges, juge de Beaumont et de Saint-Salvador, contre sieur Marc-Antoine Dastugues ; promesse, appel du juge de Corrèze ; — entre messire Jean Ozenne de Renneville, abbé commendataire de Meymac, et demoiselle Antoinette Du Boucheron, veuve du seigneur de Saint-Pardoux ; promesse ; — entre maître François Boy de La Borderie, curé de Vedrennes, contre Guillaume Estrade ; rente obituaire. — Appel de l'ordinaire de Beaumont,

entre François Meneyrol et M. Jean-Jacques Jolibert, contrôleur général des mines et minières du Limousin ; congé de bien jugé. — Défauts : entre maître Jean Daudubert, écuyer, seigneur de Mazeyrac, et messire Antoine d'Escorailles, écuyer, seigneur de La Vialle ; paiement d'une somme de 400 livres ; — entre messire Jean Dussolier, curé de Sainte-Marie, et Jean-Hyacinthe Château, seigneur de Cheyssac ; avération de signature ; — entre messire Pierre de Sarrazin, sieur de Nozières, et maître Antoine Lescrivain, procureur au siège d'Ussel ; appel de la sénéchaussée de Ventadour, confirmation ; — entre sieur Jean-Baptiste Galand, curé d'Egletons, et Antoine Capoulet, marchand, de Tulle ; rente obituaire de 10 livres. — Confirmation de sentence du sénéchal de Ventadour entre messire Antoine de Bonnet, seigneur de La Chabanne, et maître François Mornac, docteur en médecine. — Appel du sénéchal de Turenne, entre Etienne Larue, et sieur Etienne Teyssier, seigneur de Leyrat ; confirmation. — Défaut entre maître Rodolphe Colin, curé de Saint-Salvador, et Géraud Faure ; avération de signature. — Appel de l'ordinaire de Favars et Saint-Avid, entre Pierre Vialle, praticien, et maître Léonard Vialle, procureur. — Défauts : entre Pierre Veyssière, boucher, et noble Gaspard Meynard, écuyer, sieur de La Guérenne ; congé de bien jugé pour l'ordinaire de Beaulieu ; — entre sieur Léonard Beynel, marchand, et le curé de Peret, obligation de 60 livres ; — entre Pierre et Barthélémy Manoux, contre Antoine Bachellerie, laboureur ; confirmation sur appel d'une sentence de l'ordinaire de Saint-Germain.

B697. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1741-1743 — Audiences. — Maître Jean-Baptiste Laporte, chanoine, syndic du séminaire, contre Jean Trinsoutrot, du village de La Rebeyrotte, paroisse d'Eyrem ; demande en main levée de saisie. — Nomination d'expert entre le R. P. Jean Robin, syndic du collège de Tulle, et sieur Jean Traverse, vicaire perpétuel de Saint-Pardoux. — Sieur Léonard Plazanet, notaire, contre Jean Chenaud, laboureur, concernant les eaux pluviales du village de Chouzioux. — Sieur Etienne Planchard, bourgeois d'Argentat, contre sieur Pierre Jaucens, bourgeois de Tulle ; validité d'une obligation de 1,500 livres. — Avération de promesse entre sieur Pierre Dupuy, régent, et maître Martin Darrieu, juge de Sainte-Fortunade. — M^e Jean-Martin Laselve, procureur du Roi, en la prévôté générale du Limousin, contre les tenanciers du village de Brousset, la dame de Lentilhac, appelée en garantie ; intervention de maître Etienne Laselve, conseiller, doyen au siège de Tulle. — Appel de l'ordinaire de Tulle entre messire Jean-Joseph Darche, chevalier, seigneur de l'Ozelou, président, trésorier de France en la Généralité de Limoges, et maître François-Martial de Fénis, chevalier, seigneur de Laprade, baron de Gouzon, conseiller au Grand-Conseil ; nomination d'experts pour vérification d'écriture. — Profit-défaut pour messieurs du commun trésor de l'ordre de Malte, poursuites et diligences de maître François Perron, sieur de Montleyran, receveur général de l'ordre, contre messire Jean Dubois, écuyer, seigneur de Margerides. — Provisions de notaire royal à la résidence de Naves, pour sieur Jean Tramond, praticien dudit lieu. — Dame Jeanne de Boussac, veuve de messire François de Lentilhac, comte de Sedières, contre dame Marie-Thérèse de Chabrignac, veuve de messire Gaspard de Boussac, écuyer, seigneur d'Hublanges, concernant des reprises sur la succession dudit seigneur d'Hublanges. — Maître Jean-Pierre Jolibert, clerc tonsuré, contre maître Joseph Laval, curé de la paroisse de Saint-Etienne de Gimel ; concernant la récréance de la vicairie de Bothiers, desservie dans l'église de ladite paroisse. — Jean-Martin Chadebec, seigneur de Peret, contre Claude Bordes, laboureur ; dîme des fruits d'une terre appelée de Las Serras. — Provisions de notaire royal, à la résidence de Saint-Angel, pour sieur Jean Delestable, praticien. — Sieur Léonard Beaufès, seigneur des Horts, contre Jean Soulié, laboureur ; concernant l'usage des eaux de la fontaine de la Serre. — Demande en entérinement de lettres de restitution par messire Louis-Martial Borderie, chevalier, seigneur de Lavaur, baron de La Rochette, contre messire Antoine-Joseph de La Porte, seigneur de Lissac, et la dame de Fénis, son épouse. — Profit-défaut pour messire Jean Meynard, écuyer, seigneur de Lafarge, contre sieur Jean-Jacques Jolibert, se disant muni d'une procuration du prince de Soubise. — Maître Calmine Chabaniel, trésorier de France ; sieur Jacques Tramond, fermier de la prévôté de Naves, contre les syndics du chapitre ; concernant la dîme des agneaux dans ladite prévôté. — Renvoi à l'intendant de la province de la connaissance du procès pendant entre le curé de Meymac, l'abbé dudit lieu, et le syndic des

Bénédictins de la même ville. — Avération de seing entre maître Guillaume Laval, archiprêtre de Gimel, et messire Jacques Lacroix de Castries, baron d'Anglars. — Maître Etienne de Cardaillac, écuyer, ancien prieur de Lafage, pourvu de la vicairie de Sainte-Croix, en la paroisse d'Égletons, contre le sieur Duchassain de La Chassagne et le prince de Soubise ; apport de pièces ; — même appointment entre Jean Chantegril, sieur de Lavigerie, et maître Jean-Félix Dumas, écuyer, seigneur de Soulages, et président en l'Élection de Brive. — Jean-Baptiste Trech, sieur des Farges, notaire à Maymac, contre demoiselle Marie Delbois, veuve du sieur Pierre Laplaine, concernant la remise des cèdes (minutes) de feu maître Jean Laplaine, notaire royal. — Provisions de notaire à la résidence de Corrèze, pour sieur Antoine Duebch, praticien.

B698. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1743-1745 — Audiences. — Le sieur Peyroche, le jeune, bourgeois et marchand de Limoges, contre messire Louis-Paul de Soudeilles, marquis dudit lieu ; messire de Soudeilles, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et le seigneur marquis de l'Estrange ; homologation de rapport d'experts. — Le R. P. Jean-Baptiste Méodre, syndic de l'abbaye de Meymac, contre Damien Vincent, laboureur, dîme d'une terre appelée de la Vergne, dépendant du village de Lavaur, dite paroisse de Meymac, — Requête de maître Villadar, curé de Camps, pour obtenir décharge de l'amende prononcée contre lui par le lieutenant général de Brive, pour défaut de remise au greffe des registres de baptême, etc., de ladite paroisse de Camps ; il est ordonné qu'il seront déposés au greffe de Tulle. — Provisions de notaire, à la résidence de Viam, pour sieur Jean Bonneau, praticien. — Demande d'autorisation de justice par messire Jean Dalesine, écuyer, seigneur de Rigoulène et de Charliae, contre son père, messire Pierre Dalesmes, écuyer, lieutenant général d'épée au présidial de Limoges. — Autorisation de justice pour dame Louise de Graffeuille, épouse de messire Jean de Bar, seigneur du Peyroux. — Jean Bach, laboureur, contre Pierre Leyrac, marchand ; droits sur une charrière (chemin) aux appartenances du village de La Porte, paroisse de Seilhac. — Maître Joseph Blanchet, avocat, contre Pierre Buginie ; écluse sur le ruisseau de Bréjou. — Maître Etienne Floucaud, procureur, contre maître Jean-François Floucaud, prêtre, docteur en théologie ; arrérages de pension cléricale. — Maître Pierre Lafon, vicaire delà vicairie de Lajarrige, contre sieur Jean Lallé, bourgeois, délaissement des rentes dudit bénéfice. — Maître Jacques de Fénis, curé de Seilhac, contre Antoine Fourches ; dîme des fruits d'une terre appelée de la Font-Saint-Martin. — Quart des dîmes inféodées des villages de La Bivière et du Périer, en la paroisse d'Espagnac, appartenant à l'abbesse de Fontevrault, en sa qualité de prieure de la chapelle Saint-Biaise, audit village du Périer. — Enchère par sieur Jacques Jolibert, contrôleur général des mines du Limousin, sur les biens saisis au préjudice de demoiselle Renée Sarrazin. — Provisions de notaire, à la résidence d'Égletons, pour sieur Guillaume Estrade, praticien. — Communication de pièces entre maître Thomas Lescossier, prêtre, habitant la paroisse de Saint-Luc-Saint-Gilles, de la ville de Paris, et dom François Fuzillae, religieux de la congrégation de Sainl-Maur, syndic du Port-Dieu. — Sieur Antoine Sar-telon, contre Jean-Baptiste Incombe, bourgeois et marchand ; liquidation des rentes du tenement de Las Bigorias, paroisse de Saint-Pierre de Tulle. — Le grand prieur d'Auvergne, commandeur de Bellechassaigne, contre les tenanciers du village de Monchainy, dépendant du membre de Courteix ; rente des ténements de Martial Farge et du Roch. — Transcription de provisions de lieutenant particulier en la sénéchaussée d'Uzerche, pour maître François de Grenaille, avocat. — Nomination de marguillier de l'ordre de la Trinité, pour la paroisse de Sainl-Yrieix-le-Déjalat, et autre pour l'église paroissiale de Saint-Pierre-de-Tulle, en faveur de maître Jean-François Dussoulier, écuyer, sieur du Peyrou. — Provisions de notaire royal, à la résidence d'Égletons, pour sieur Jean Bouyeure, praticien. — Nomination de marguillier de l'ordre de la Trinité dans l'église de Saint-Julien de Tulle, en faveur de messire Etienne Teyssier, seigneur de Leyrat. — Rentes de Courbés, procès entre messire Joseph Roulhac de Goudaud, procureur du Roi en l'Élection de Limoges, et messire Martial Bonnet, écuyer, seigneur de Lavaud. — Jean Albier contre Charles Chastang, laboureurs ; trouble dans la jouissance d'un bois appelé Boisredon, aux appartenances de La Borderie, paroisse de Chanteix. — Appel en garantie du sieur

Blaise Isorche Lacombe, notaire royal ; concernant un contrat de ferme passé entre messire François de Beaumont d'Autichamps, seigneur-évêque et vicomte de Tulle, et sieur Blaise Duval, bourgeois.

B699. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1741-1745 — Décisions sommaires sur appel. — Audiences tenues par MM. Darluc, sieur de Lapraderie, lieutenant-général, de Saint-Mûr, Meynard, Lascive, Duleyris, Duron, Chabaniel, Lamazorie, Fortier, Melon et Brival. — Décisions : entre maître Jean Maillard, trésorier de l'église collégiale de Saint-Martin de Brive, et Jean Sambat ; vente de vin ; — - entre messire Jean Dubois, écuyer, seigneur de Margerides, et maître Claude Meynard, curé de Saint-Julien-près-Bort, envoyés devant M. La Sudrie, conseiller ; — hérédité de Marguerite Lacroix, dette de 74 livres envers les RR. PP. Récollets de Tulle ; — entre maître Léonard Farge, notaire royal de la ville de Tulle, et Jean Bouzonie, commis à la recette des tailles, en sa qualité de syndic des Pénitents blancs ; comptes ; — entre sieur Jean Darluc, brigadier de la maréchaussée, et Jean Labro, peigneur de laine ; saisie ; — entre messire Joseph-Dominique de Bardoulat, seigneur de Puymège, et Jean Bourzac ; appel en garantie. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Laroche, entre Jean Deymaric et Jean Lac, laboureurs. — Décisions : entre Jean Soustre et messire Jean Brossard, écuyer, seigneur de Lafarge, pour l'ordinaire d'Obasines ; — entre Jean Leymarie et Guillaume Lherm, pour l'ordinaire de Cornil ; — entre Jacques Moulinon et Jean Deschamps, pour l'ordinaire de La Bachellerie ; — entre Vincent Bossoutrot et Antoine Dubois, pour l'ordinaire de Beaumont ; — entre François Vialle et Léonard Leygonie, pour l'ordinaire de Naves ; — entre Jean Fraysse et Jean Garde, aîné, pour l'ordinaire du Leyris ; — entre Jeanne Farge et Jean Soleilhavolp, pour l'ordinaire de Lagorsse ; — entre Jeanne Rouffiat et Léonard Roume, pour l'ordinaire de Puy-de-Val ; — entre Jean-Baptiste Ternac, bourgeois de la ville de Mauriac ; maître Antoine Chaminade, avocat principal au siège de Ventadour, et Antoine Laporte, potier d'étain ; opposition à une saisie. — Admissions d'appel : pour maître Jean-Baptiste Bouharde, prêtre-filleul de l'église d'Ussel, contre maître François Bonnot de Bay, conseiller ; — entre maître Simon Tranchant, docteur en médecine de la ville de Limoges, et sieur Mathieu Moulinier, seigneur d'Aurieras, bourgeois de la même ville ; appel de l'ordinaire des Combes ; — profit-défaut pour maître Pierre Laurens, prêtre, docteur en droits civil et canon, curé d'Ussel, contre Léonard Nozerines ; rente constituée. — Audiences : pour sieur Alexandre Brossard, ancien garde du Roi, contre messire Joseph Brossard, doyen de l'église cathédrale de Tulle, pourvu de la vicairie de La Pauvreté ; — entre maître Pierre Longy, curé de Saint-Sestiers, syndic des prêtres de ladite église, contre Thomas Vézoules ; rente obituaire. — Admissions d'appel : pour François Roussarie et Jeanne Tavé, contre maître Eymar Vauzanges, chirurgien juré de Laguenne ; — entre Jean Lac et Pierre Brige, appelant de l'ordinaire de Carbonnières ; — entre Léonard Valette, laboureur, et Antoine Teudas, aussi laboureur ; appel de l'ordinaire de Saint-Prieuch ; entre Jean Bourbouloux et Jean Laporte, appel de l'ordinaire de Saint-Victour ; — entre sieurs Limousin et Bonnot, prêtres ; avération de signature.

B700. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1745-1748 — Décisions sommaires sur appel. — Julien Puyraymond contre Jean Claude, laboureur ; comptes, appel de l'ordinaire de Reyt. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Saint-Prieuch, entre Catherine Laporte, veuve de Pierre Leyrac, cavalier dans le régiment de Baucaire, et Jean Lanot, laboureur ; — pour le juge de Lestrangle, entre Jeanne Breuil et Françoise Faugeyron. — Admission d'appel pour Léonard Coulamy, contre maître Jean Projet, curé d'Hautefagc, venant de l'ordinaire de Cazillac ; — maître François Roche, docteur en théologie, curé de Latronche, contre Pierre Anglard rente obituaire. — Profit-défaut pour maître Jean-Joseph Lanot, notaire royal, contre maître Jean-Hélié de Lacaze du Laurens, seigneur de La Serre ; exécution de sentence. — Martin Robert contre Jean Beaune, sieur de Chassignolles, appelant de l'ordinaire du prieur de Saint-Angel ; — Paul Planche contre Géraud Garenne, appel de l'ordinaire de Saint-Chamans. — Installation de messire Jean-Fénis de Laprade, écuyer, seigneur de Lafeuillade, en l'état et office de président au siège de Tulle, copie des provisions et dispense d'âge, données aux camps de Rebay, le 4 juillet 1744. — Jean Rumieux, père, contre Jean Rumieux, fils, appel de la juridiction de Malesse, saisie. — Admission d'appel entre Pierre Malaurie, laboureur, et maître Jean-Baptiste Laporte,

chanoine, syndic des religieuses de Sainte-Ursule de Tulle ; — sieur Antoine Poisson, bourgeois de Meymac, contre le syndic des Pénitents bleus de la même ville, concernant la jouissance d'un pré appelé du Rieul. — Provisions de procureur du Roi au siège de Tulle, pour maître Raymond-Sébastien Ceyrac, sieur du Boucheteil. — Sieur Etienne Lallé contre sieur Joseph Talin, du lieu de La Rebeyrotte, appel de l'ordinaire de Calvy ; — messire Antoine de Bonnet, écuyer, seigneur de La Chabanne, contre maître François Mor-nac, docteur en médecine, appel du sénéchal d'Ussel, concernant une ordonnance d'information mise au bas de requête. — Jean et Jeanne Broquerie, contre François Touron, appel de l'ordinaire de Mercœur ; — Jacques Becharias contre maître Jean Rouzier, procureur d'office de Mirambel, appel de l'ordinaire de Saint-Germain-la-Volps ; — Marguerite Phialip contre sieur Antoine Leymonerie, arpenteur juré, appel de l'ordinaire de Lafarge-Lauthonie, nomination de curateur ; — maître Jean-Baptiste Bonnot, syndic des prêtres de Saint-Martin d'Ussel, contre Laurent Chaumeil, rente obituaire ; — Guillaume Devès contre Catherine Loyac, appel de l'ordinaire des Angles ; — maître Etienne Guillemy, prêtre, chapelain de la chapellenie du cimetière Soubre de Sarrau, contre Léonard Peynard. — Installation de maître Etienne Deprés comme conseiller de police au siège de Tulle, copie des provisions données à Fontainebleau. — Les fonctions de greffier sont provisoirement laissées au sieur Vialle, il est ensuite remplacé par sieur Jean-Joseph Fénis, en vertu d'une commission émanée du sieur Jolibert, contrôleur et receveur des domaines du Roi. — Congé de bien jugé pour le sénéchal d'Uzerche, entre Joseph Reyrole, bourgeois de ladite ville, et Pierre Boytou, garçon roulier de la messagerie de Paris à Toulouse. — Ordonnance enjoignant au sieur Railler, sergent royal, d'opter entre la résidence de Tulle et celle d'Argentat. — Procès-verbal de la prestation de serment des huissiers-audienciers, huissiers de police et sergents royaux du siège de Tulle.

B701. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier

1749-1750 — Décisions sommaires sur appel, etc. — Réquisitions de l'avocat du Roi tendantes à ce que les huissiers soient rappelés à l'assiduité ; — décret d'ajournement personnel contre le sieur Rolland, pour fait d'absence. — Admission d'appel entre sieur Antoine Lagarde, commissaire de police, contre Etienne Pastrie, boucher ; — Jean Malaurie, voiturier, contre sieur Géraud Daubes, papetier, appel de l'ordinaire de Tulle. — Congé de bien jugé pour le sénéchal d'Ussel, entre maître Hélie de Lapommerie, sieur de Laveysse, et sieur Pierre Duverdièr. — Admission d'appel pour Jean Comte, Marguerite Comte, sa fille, et sieur Barthélémy Maisonneuve de Lacoste, contre sieur Léonard Clément, sieur d'Ampoulianges, appel de l'ordinaire de Veyrières ; — sieur Léonard Roume, bourgeois, appelant de l'ordinaire de Saint-Avid, contre dame Marie-Antoinette de Chabaniel, épouse de M. Jacques de Sauret, sieur de Las Fous, chevalier d'honneur au présidial de Sarlat. — Messire de Lespinnasse, seigneur de Pebeyre contremaître Jean Dumont, commissaire général aux saisies réelles de la ville de Tulle, avération de promesse ; — maître Gabriel Sclafer, prêtre, docteur en théologie, contre Joseph Cadis, maître sellier, exécutoire de dépens ; — sieur Léonard Beaufes, seigneur des Horts, contre Pierre Clausade, praticien, appel de l'ordinaire de Tulle ; — maître Jean Vialle, premier huissier au siège de Tulle, contre messire Calmine Chabaniel seigneur du Pas-Saint-Georges, président-trésorier de France en la Généralité de Limoges ; — messire Joseph Dubattut, chevalier, seigneur de Lapeyrouse, contre sieur Jacques Chadebech de La Valade, maître chirurgien, appel de l'ordinaire de Lachapelle-Geneste. — Tableau de service des huissiers audienciers pour l'année judiciaire. 1749-1750. — Admission d'appel entre Antoine Chassaing, sieur de Rouffiat, bourgeois de la ville de Maymac, et maître Jean-Jacques Jolibert de Cousteyrac, avocat, appel du sénéchal de Ventadour ; — Jeanne Bouysse, contre maître Léonard Bourguet, juge de Saint-Clément, appel de la juridiction dudit lieu ; — Pierre Chassagnades contre Jean Freyssinges, laboureur, appel de l'ordinaire de Saint-Hilaire ; — Joseph Roche, cavalier de la maréchaussée à la résidence d'Ussel, contre Pierre Tounissou, laboureur, appel du sénéchal de Ventadour ; — sieur Jacques Bonnelye, marchand chapelier, contre Antoine Martinie et Jean Buisson ; — Léonard Guillem, maître ès arts, contre demoiselle Jeanne Guillon, appel du sénéchal d'Uzerche. — Enregistrement de lettres patentes portant défenses aux cours de Parlement de recevoir l'appel des sentences rendues eu dernier ressort par les présidiaux. — Dispenses pour

Pierre Vachot, par lesquelles il est autorisé à remplir à la fois l'office de procureur au siège de Tulle et celui de greffier de la maréchaussée. — Soumission de caution par Léonard Pranchères, offerte par Jean Rolland, huissier royal, et Antoinette Séguy, sa femme. — Service des huissiers et sergents pour l'année judiciaire 1750-1751.

B702. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1742-1747 — Audiences tenues par MM. Darluc, seigneur de Lapraderie, lieutenant général ; Chabaniel, lieutenant de police ; Lamazorie, Fortier, conseillers ; Melon et Brival, avocats du Roi. — Messire Léger du Boucheron, curé de Meymac, messire Jean-Ozène de Renneville, abbé dudit lieu, le syndic de la même abbaye, contre les prêtres et vicaires de ladite paroisse, concernant les arrérages de la portion congrue desdits prêtres. — Expédition sur parchemin d'un jugement de défaut entre sieur Pierre Vialle, bourgeois, et Pierre Clauzade, appel de la juridiction de Lachapelle - Geneste. — Dame Marie Echaunie, veuve de messire Antoine Dumond, chevalier, seigneur de Lombard, ancien capitaine de grenadier, contre Jean Queyrel de Calabrousse et autres, rente de 80 livres due au père de la demanderesse. — Messire François Blasiot, curé de Saint-Martial-le-Vieux, contre le seigneur marquis d'Anlezy et son fermier, exécutés et défailants ; nomination d'experts. - Maître Pierre. Castean, avocat, contre messin ; François de Bosredon de La Brouille, promesse de 2,040 livres. - — Messire Gabriel Dumirat, curé de Saint-Julien de Tulle, en sa qualité de prieur de Saint-Jean-de-Bort, contre Jean Leygnac, laboureur, arrérages de rentes dues audit prieuré. — Le trésorier de l'hôpital général de Tulle contre sieur François Cbarein, sieur Delmas, bourgeois ; legs d'une rente de 53 livres au profit de messire Jean Dubaï, curé de Saint-Pierre. — Le prince de Soubise contre les sieurs Mestiager et Chadebech, fermiers de la terre et baronie de Corrèze ; comptes, expédition de ladite sentence. — Messire Jean-Baptiste de Loyac, seigneur de La Bachellerie, contre Jean Dieuaide, Antoine Vialle et autres, concernant les arrérages de la rente du ténement du Mary. — Messire Jean Bousquet, curé de Saint-Rémy, contre Jean Rouzier, Joseph Roussange et Autres ; rentes du ténement de Saint-Rémy de La Chabanne ; appel de l'ordonnaire de Mirambel. — Messire Jean Borye, curé de roche contre Pierre Cuisinier, concernant la marsèche (dîme sur les seigles de mars). — Messire Jean-Louis Darche. commandeur de Puy-de-Noix, contre Jean Teilhot, concernant le compte des fruits saisis sur les domaines del Mas et de La Borie, au préjudice du sieur de Saint-Priech de Saint-Mur. — Maître Jean-Joseph Brossard, en qualité d'héritier de son père, contre messire Jean de Monamy, seigneur de La Courtine et de Mirambel, concernant une cession de créance faite par le seigneur de Lasalle et de Noziers. — Le syndic du séminaire de Tulle contre Antoine Dubech, bourgeois, arrérages de rente sur le ténement de Bouysse, paroisse de Corrèze. — Le même contre Jean et Léonard Longis, rente du ténement de Longis. — Messire Claude de Foix, seigneur marquis d'Aujouy, chef de brigade, contre messire Pierre Debort, écuyer, seigneur de Pierrefitte, transaction. — Messire Marc-Antoine de Peyre, sieur de Saint-Léger et Chastagnol, contre Jean Chaunat et autres, rentes du ténement de Fayolles, village de Saulières, paroisse de Barsanges. — Avération de signature privée entre messire Jacques-Joseph, comte de Boisse, et messire de Lagrange, chevalier, officier au régiment royal d'artillerie ; même sentence entre messire Louis d'Abjat de Ladouze, sieur de Cozenat, et dame Marguerite de Montalabert, veuve de niessire Louis d'Abjat de Ladouze, seigneur de Gatinat. — Messire Jean de Cardaillac, seigneur de La Nouaille, contre les tenanciers d'Orlhac, paroisse de Saint-Hippolyte, arrérages. — Cassation d'un exploit donné au nom de messire Jean de Lauthonie, seigneur de Lagarde, à la veuve de Pierre Pelletane, distraction de ressort. — Les syndics du chapitre de Tulle contre les fermiers des fruits de Saint-Clément comptes. — Renvoi devant Mgr l'évêque de Limoges des contestations survenues entre messire François Closanges, curé du Port-Dieu, et messire Jean-Baptiste Viallesoubrane, vicaire de Talamy.

B703. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1747-1756 — Audiences. — Les directeurs de l'hôpital général de Tulle contre Baptiste Marbot et autres, dîmes de Montlouzet, paroisse de Sainte-Fortunade. — Le sieur Beaubiat, syndic de l'hôpital de Meymac, contre le sieur Antoine Lachaud, rentes. — Messire Martin Moncorrier, curé de Lignareix, contre François Bordes, laboureur, le prieur de Lignareix et le curé de la Tourrette ;

dîmes d'un champ appelé de sous le Bois, dite paroisse de Lignareix. — Messire Gabriel de Fénis, écuyer, grand prévôt de la cathédrale, en son privé nom, contre sieur Joseph Giraud, bourgeois ; avération de promesse. — Messire Jacques Du Boucheron, chevalier, et messire Lagrange, seigneur de Régnac ; livraison de meubles, tapisseries, etc. — Sieur Ignace Malaurie, bourgeois île Tulle, contre messire Jean Brossard de Là Neuville ; rente constituée par le sieur de La Bachellerie de Lavés. — Messire Germain Châtaigner de La Châtaigneraie, comte de Lyon, aumônier du Roi, prieur commendataire du Port-Dieu, contre le sieur Jean Chadebech Depré de La Jugie, bourgeois ; rentes. — Messire Léonard Du Comte, écuyer, sieur de Beyssac, messire Charles-Geoffre de Chabrignac, seigneur de Peyrat, contre messire François de La Barre, écuyer, seigneur de Saint-Germain ; paiement d'une somme de 6,000 livres. — Messire. Antoine Lafon, curé de Forçés, et sieur François Planche, bourgeois ; arrérages de la portion congrue dudit curé. — Messire Jean de Jacquet, écuyer, sieur de Beaumont, contre messire Jacques Bonneval, écuyer, sieur de Merle ; cassation d'assignation et règlement de juge. — Sieur Joseph Murailhac, bourgeois, messire Jean-Joseph Démontal, écuyer, sieur de Gombecave, contre messire Martin d'Escorailles, écuyer, seigneur de Lavialle ; comptes. — Messire Jean de Brossard, prévôt de Marc-la-Tour, contre les tenanciers de Jalais et de Verny ; rentes. — Martiale Norre, veuve de Léonard Leygonie, contre sieur Ebrail, seigneur de Chazarin ; avération de promesse. — Messire André-Thomas Nicolet, prévôt de Saint-Salvador, contre Jean Bach, praticien, rentes du ténement de Me-neyrol. — Messire Louis de Lacombe, prévôt de Favars, messire François Farge, seigneur de La Salesse, ancien maire de la ville de Tulle, contre le syndic du collège ; visite d'une maison sise au bourg de Favars. — Le prévôt de Clergoux contre sieur Jean-Baptiste Duval, seigneur de La Guirande, arrérage des rentes des ténements du Bourg, du Bech, de La Chandon-Chalcix, du Peuch, de Charrier.es et La Chèze, paroisse d'Eyren. — Messire Jacques Binet, curé de Saint-Rémy, contre Léonard Giniès ; dîmes des grains du village de Mirambel, paroisse de Saint-Rémy. — Sieur François Boy, bourgeois, contre Martial Rousset ; usage des eaux du village de La Meynie, paroisse de Lamazière. — Messire Antoine Melon, syndic du chapitre, contre Léonard Estagier ; rentes du village de La Rivière, paroisse de Vitrac. — Messire Martial de Clary, baron de Saint-Angel, seigneur de Lascaux, Le Boucheron, etc., conseillera la Cour des aides de Clermont, contre messire Jacques de Jacques, écuyer, sieur de Roussille ; confection d'an titre nouvel de reconnaissance pour le ténement de Salés. — Dans ce registre on trouve quelques qualités laissées par le greffier pour messire Louis-Martial de Laborderie, messire Jean Brossard, etc. — Messire François de Chauveau, écuyer, seigneur de Rochefort, contre dame Françoise Legroin., épouse de messire Henri-Jacques ûe-gains, marquis de Montagnac ; avération de signature, — Procuration du prieur de La Tourette pour Jean-François Ludière, aux fins de demander l'interrogatoire sur fait et articles de Jacques Chaumeil, voiturier.

B704. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier

1747-1764 — Audiences, décisions sur appel. — Henri Toy contre messire Jean de Saint-Prieche, seigneur de Saint-Mûr ; apport de pièces. — Défauts pour François Chanteloube, tailleur d'habits, contre demoiselle Marianne Teyssier, épouse de sieur Antoine Lagarde, commissaire de police à Tulle ; appel de la juridiction de Saint-Avid ; — Jean Lac et Marguerite Mouneyrac, conjoints, appelant du sénéchal d'Uzerche, contre Jeanne Marty. — Compte de grains entre messire Marc-Antoine Jouffre de Chabrignac, seigneur de La Jante, et Jean Nauche, laboureur. — Défaut pour Michel Neuville, appelant de l'ordinaire de Cazillac, contre sieur Jean de Gimel, seigneur de Tudeil ; — maître Dauriac, notaire royal à Limoges, contre messire Charles Degain, chevalier, comte de Linars ; — Jean-Baptiste Cortial, appelant de l'ordinaire d'Aix, Eygurade et Chavanon, contremaître Jean-Jacques Jolibert de Cousteyrac, avocat en la cour ; — Blaise Cluzan et Marguerite Joubert, son épouse, contre Etienne Joubert ; appel de la juridiction de Sainte-Fortunade. — Congé de bien jugé pour le prévôt de l'église cathédrale pour Antoine Massoulier, laboureur, contre Pierre Comte, aussi laboureur. — Défaut pour Blaise, Léonard et Jean-Baptiste Bardon, frères, appelant de l'ordinaire de Tulle, contre demoiselle Françoise Jar-rige et sieur Pierre Pauphille, bourgeois et marchand, son mari ; — maître Joseph Lanot, notaire et procureur au siège

de Tulle, contre Léonard Leymonerie ; frais de procédure ; — messire Jean-Baptiste Laporte, prêtre, syndic du séminaire, contre Jacques Chier, dit le Canard, concernant une obligation de 315 livres, souscrite par l'aïeul du défendeur. — Billet d'écriture privée de M. Montlouis de Mareille de La Rebeyrotte, au profit de Martial Espargilières, marchand vigneron, de Saint-Sylvain ; condamnation solidaire dudit sieur de Mareille, de sa fille, comme donataire, et de son gendre, messire Antoine de Pouthe, de La Ville-du-Bois, lieutenant de cavalerie. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Gimel, entre Jean Chanteloube, laboureur, et messire Jean-Baptiste de Loyac, seigneur de La Bachellerie, lieutenant de la prévôté générale du Limousin.- — Sieur François Odile, bourgeois, et messire Joseph de Bort, écuyer, seigneur de Pierrefitte ; paiement d'une somme de 40 livres. Sieur Marc-Antoine Fournier, chirurgien de la ville de Martel, contre dame Marie-Louise d'Ambrugeat Du Boucheron veuve de messire Joseph de Lamothe ; billet d'écriture privée de là somme de 300 livres, souscrit par la défenderesse. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Saint-Chamans, entre demoiselle Jeanne Grateraud, de Négreval, veuve du sieur Pierre Dufaure, et maître François Brugeaud, juge de Derse. — Les directeurs de l'hôpital de Tulle, contre la fille de feu François Eymeric ; paiement d'une somme de 48 livres. — Maître Jean-François Ludière, procureur à Tulle, contre Bernard Saignolles ; frais de procès. — Avération de signature entre le syndic des BB. PP. Carmes déchaussés de la ville de Tulle, et sieur Etienne Lallé, bourgeois. — Maître Pierre Chabanne, juge de Laborde et Courteix, appelant du sénéchal d'Ussel contre sieur Jean Rivière, bourgeois ; rente constituée et arrérages. — Les prêtres de Bort contre messire François-Antoine et Jean-Léger de Suis, frères, concernant deux rentes constituées. — Validité de cession de créance entre sieur Pierre-Clément Baluze, bourgeois, appelant de l'ordinaire du chapitre de Tulle, et Antoinette Fraysse et Martial Marpillat, hôte. — Exécution de promesse entre Léonard Faure, dit Marian, laboureur, et sieur Léonard-Bonaventure Maugen, seigneur de Saint-Avid, et coseigneur de Favars. — Admission de témoins pour messire Hiérôme Lagarde, écuyer, seigneur d'Aubertie, Cornil, etc., grand voyer en la Généralité de Paris, contre sieur Annet Dupuy, bourgeois. — Défaut pour Pierre Mayson, dit Boulègue, appelant de l'ordinaire de Saint-Prieux, contre maître Jean-Baptiste Teyssier, docteur en théologie, prêtre communaliste de Saint-Julien. — Billet d'écriture privée, entre Antoine Sage, maître chirurgien d'Egletons, et dame Louise de Sarrazin, de Lavignat. — Défaut pour messire François Darche, seigneur d'Ambrugeat, contre messire Jean-François Lespinasse, seigneur de Pebeyre, conseiller du Roi en l'Élection de Tulle ; — sieur Pierre Chaumeil, bourgeois, appelant de l'ordinaire de Favars, contre Antoine Groslier, concierge des prisons royales de Brive.

B705. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier

1751-1754 — Audiences tenues par MM. Jean de Fénis, Darluc, Du Bournazel, Lamazorie, Fortier, Borie, Deprès, Brival et Du Boucheteil. — Fixation d'audience pour Etienne Albier, sieur de Bellefond, et demoiselle Marie Saigne, son épouse, appelant du sénéchal d'Uzerche, contre Jean Combescot du Chambon, et demoiselle de Chapoulie, son épouse. — Défaut pour Pierre Auboueyroux, appelant du juge ordinaire de Saint-Salvador, contre demoiselle Marie Leygnac, veuve du sieur Dubois, son héritière. — Taxe de dépens entre maître Jean Dumond, commissaire général aux saisies réelles, et demoiselle Marianne Merciel. — Audience fixée pour messire Joseph de Lagrange, baron de Tarnac, et maître Jacques Dutour, notaire royal ; — pour M. Du Bail de La Jarrige, habitant de la ville de Lyon, et M. Du Gibanel, seigneur de Lartige, lieutenant des maréchaux de France. — Installation de M. Melon de Pradou, avocat, dans l'office de conseiller au siège de Tulle. — Sieur Jean David, bourgeois, appelant du sénéchal d'Uzerche, contre maître Jean-Baptiste Laporte, syndic du séminaire de Tulle ; rente constituée. — Prestation de serment des huissiers et sergents royaux, et ordre de service pour l'année judiciaire 1751-1752. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Sarran, entre Jean Freyssinge et sieur Léonard Clément, seigneur d'Ampoulianges. — Maître Pierre Lacombe, docteur en théologie, curé de Clergoux, contre Louis Salles, hôte dudit lieu ; somme de 119 livres due à l'église de Clergoux par le père du défendeur. — Confirmation d'une sentence du siège d'Ussel entre Léonard Esclause, laboureur, et Jean-Baptiste Lespinasse, docteur en théologie. — Paiement d'une somme de £90 livres, entre maître Charles

Chevalier, ancien curé de Saint-Hyppolithe d'Apchon, et maître Alexis Milanges, avocat. — Comptes entre Antoine Verniangeal, marchand, et Joseph Sicard, prêtre ; appel de Ventadour. — Succession de Marie Boyvert, entre M. Jean Chadebech d'Anglars, prieur de Sornac, et Michel Feysaguet, laboureur. — Lettres de restitution entre Jean Fage et Marie Arliges, contre Géraud Aulong et Antoinette Chaumeil. — Réformation d'une sentence du prévôt de la cathédrale entre Pierre Teste, laboureur, et sieur Jean-Joseph Ludière, bourgeois. — Soumission de caution par Jean Rixain, marchand de la ville de Neuvic, pour Jean Bredesche, marchand. — Succession de feu Jacques Bastisse, marchand, entre demoiselle Marie Bastisse et dame Marie-Louise Du Boucheron, veuve de M. de Lamothe. — Mainlevée d'amende à cause de l'abolition du sénéchal de Turenue, en faveur de sieur Etienne de Larue, seigneur de Fougères. — Défaut pour maître Pierre-Léonard-Dominique Dumyrat, prêtre, chanoine de l'église cathédrale, contre messire Antoine Melon, syndic du chapitre de Tulle. — Confirmation de sentence du sénéchal de Ventadour entre Léonard Cayre et Vincent Comte. — Maître Joseph Sicard, prêtre, et demoiselle Marie Sicard, sa nièce, contre le sieur Jean Lesclache, sieur du Rouget ; appel du sénéchal de Ventadour, rentes. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire du chapitre entre maître Gabriel Ceron, procureur d'office de Saint-Clément, et Pierre Pourchet, bourgeois. — Réception de Guillaume Seguy en l'office de procureur postulant au siège de Tulle. — Demande en évocation et quittance d'amende par messire Jacques de Sauret, écuyer, seigneur de Lasfons, chevalier d'honneur au présidial de Sarlat, et dame Marie-Antoinette de Chabaniel, son épouse, contre sieur Pierre-Joseph Dupuy, bourgeois ; appel de l'ordinaire de Tulle.

B706. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1754-1762 — Audiences. — Comptes entre François Désortiaux, bourgeois, et maître Jacques Chassaignac, notaire ; appel du siège d'Ussel. — Installation de maître Joseph Audubert dans la charge de lieutenant criminel au siège de Tulle. — Réformation de sentence du juge de Saint-Jean-de-Derse entre Guinot Dumond, maçon, et Jeanne Coste, femme de Jean-François Fournet. — Serment des huissiers et sergents, et règlement du service pour l'année judiciaire 1754-1755. — Défaut pour-sieur Jean Chalvet, bourgeois de la Ville de Brive, contre sieur Libéral Chabessier. — Maître Antoine Grenier, prêtre gradué en théologie secondaire de la paroisse de Saint-Julien-de-Foursat, contre messire Joseph de Plaigne, sieur de Lagarde, seigneur de Pranoux. — Requête en récusation de M. Desrenaudes, conseiller, présentée par le sieur Dupuy. — Fixation d'audience pour messire Ambroise-Joseph-François Dulcem, marquis de Boisse, vicomte de Treignac, seigneur de La Bachellerie, Margeride, Murât, Lafarge, etc. — Réception de Jean-Etienne Vialle dans l'office de premier huissier audiencier royal en la sénéchaussée de Tulle. — Règlement de compte entre maître Antoine Grenier et messire Joseph de Plaigne. — Réformation de sentence de l'ordinaire de Saint-Chamans entre Jean et Jeanne Souldoire, Géraud Blanche et Géraud Boutouyrie, bourgeois. — Requête de Jean Breuil et de Jeanne Chauffour, conjoints, pour que maître Vachot, procureur, soit interdit de ses fonctions ; la cour ordonne qu'il remettra les pièces qu'il a devers lui. — Serment décisoire entre Pierre Berlhier et Léonard Mirât ; paiement de diverses sommes. — Réception d'Etienne Malaret dans l'office d'huissier de la sénéchaussée de Tulle. — Sentence définitive entre maître Antoine Grenier et messire Joseph de Plaigne. — Hérité de demoiselle Anne de Bouchiat, fille du sieur de Roffignac ; procès entre messire Jean-Baptiste Lafon, seigneur de Roffignac, et messire Louis Lafon, seigneur de Veyson, frères, contre messire Jean-Félix Dumas, seigneur de Soulage, secrétaire du Roi, et dame Catherine de Nozières, son épouse, prise en qualité d'héritière de demoiselle Jeanne de Geniès, épouse du sieur Jean Gratereau de La Gènevrière, et possédant ses biens. — Installation de M. Borye Desrenaudes en l'office de conseiller honoraire. — Billet d'écriture privée entre maître Jean Germain, sieur des Pradeaux, et demoiselles Mathive et Anne Germain des Pradeaux, contre sieur Jean Testut, sieur du Pré, juge de l'abbaye de Beaulieu. — Lettres de vétérans accordés à M. Borie, ancien conseiller d'honneur. — Réquisition du procureur du Roi contre un huissier qui ne s'était pas conformé à l'ordre de service ; interdiction dudit huissier. — Audience pour dame Gabrielle de Lavour de Sainte-Fortunade, veuve de messire Pierre de Pesteil de La Chapelle, contre messire Raymond de Lavour, comte de Sainte-Fortunade.

— Hérité du sieur François Soustre de Lagane ; procès entre maître Basile Demotha, curé de Gumond, et Léonard Cayrol, sieur de La Salle. — Congé de bien jugé pour le prévôt de l'église cathédrale de Tulle entre Pierre Jarrige, maître perruquier, et Pierre Serre, vigneron. — Ordre de service pour l'année judiciaire 1757-1758. — Serment de maître Ignace Reignac, et sa réception en l'office de receveur des consignations dans la sénéchaussée de Tulle. — Noël Chastang, sargetier, contre Jean Nouailbac, marchand ; estimation de cheptel. — Maître François Closange, curé de Liginac, contre Antoine Villemonteil, sieur de Jos appel du siège d'Ussel ; nomination d'experts. — Comptes entre Martial Bans, laboureur, maître Jean Estorges, huissier royal, et Guillaume Goutte, marchand, à la suite, de saisie. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Saint-Angel entre Jean Bontemps, laboureur, pris en qualité d'héritier de Michel, son père, dame Marie-Magdeleine de La Caze du Laurens, épouse de messire Jean-Baptiste Mériconde, écuyer, seigneur de Saint-Maixant, etc., prise en qualité d'héritière de son père, en son vivant assesseur au présidial de Clermont, et Jacques Maneaud et Marie Chaussade, en qualité d'héritière de son père Antoine Chaussade ; pour l'ordinaire de Tulle, entre Jean Cluzan, maître maréchal, et Philippe Laroche, veuve de Michel Baluze, maître gantier. — Installation de maître Léonard Villard en l'office de procureur postulant au siège de Tulle. — Comptes entre Pierre Chaumeil, bourgeois et marchand, et messire François de La Fagardie, seigneur de Saint-Germain ; appel de la juridiction de Favars. — Serment de Pierre Demichel, sieur du Theil, et sa réception en l'office de lieutenant particulier au siège de Ventadour. — Qualités, attachées au registre, pour Jean Rousseau et Juliane Magimel. — Paiement d'une somme de 106 livres entre maître Antoine Sabeau, curé de Bonnefont, et Catherine Florentin, veuve en premières noces de Jean Sauviac, femme de maître François Nicolle, notaire royal. — Billet d'écriture privée entre maître Antoine Rongier, licencié ès lois, et messire de Monamy, seigneur de La Courtine. — Défaut pour le syndic du séminaire de Tulle, contre demoiselle Antoinette. Fériol et sieur Jean-Baptiste Maugen, son mari.

B707. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier

1756-1761 — Appointements et jugements. — Audiences tenues par MM. Jarrige, seigneur de Lamazorie, Saint-Priest, lieutenant général de police, Lasudrie, Fortier, conseillers, Brival, avocat du Roi. — Dot de dame Marianne Debort, procès entre messire Joseph de Courtille, chevalier, seigneur de Saint-Avis et de La Franchesse, et messire Joseph Debort, chevalier, seigneur de Pierrefitte. — Le R. P. dom Pierre de Sainte-Valérie, prêtre-syndic des religieux Feuillants de Tulle, en qualité de prier des Angles, concernant la rente du ténement de Lafon, contre M. de Lespinasse, seigneur de Rebeyre ; même sentence pour ledit prier contre la demoiselle Peyrat, veuve du sieur Teyssier. — Maître Etienne de Cardillac, ancien prier de Latage, contre François Chassagnard, praticien ; rentes dans la paroisse de Mareillac. — Complainte possessoire entre messire Louis d'Abzac, comte de Ladouze, et Antoine Lidove, laboureur. — Livraison de bois entre sieur Pierre Floucaud, bourgeois, et Léonard Soulier, marchand, et Isabeau Lagarde, d'Orliac de Bar. — Noble Jean-Louis de Laviaille, seigneur de la ville et chatellenie de Beaulieu, procureur du Roi en l'élection de Tulle, contre Géraud Pougeade, meunier au moulin de Bourrier ; rentes. — Messire Jean-Baptiste de Mériconde, écuyer, seigneur de Saint-Germain-les-Vergnes, et Léonard Faure, dit Mariait, rentes du ténement de Lascaux. — Hérité de Jeanne Lespinat ; procès entre sieur Sartelon, bourgeois et marchand, et Jean Fontchastaignier, laboureur. — Maître Georges Chauzès de La Prade, curé de Moustier-Ventadour, et vicaire de la vicairie des Sept, contre Léonard Brugeot et autres tenanciers de Monéger, paroisse de Sarrau. — Ténement de Marton-Soustre, paroisse de Naves, procès entre -messire Melon de Pradou, docteur eu théologie, en qualité de trésorier du chapitre, contre Pierre Mirât, meunier ; le même contre les tenanciers de Bonnefont, de La Billange et de Souletie. — Marie-Jeanne Brassard^ épouse de M. Jean Soleithet, docteur en médecine, contre Marie-Jeanne Faugères, veuve de François Masrouby, maréchal ; complainte possessoire. — Congé de bien juge pour l'ordinaire de Saint-Hilaire et de Chameyrac, entre Jean Dupeyron, tailleur, et maître Joseph Pouch., notaire, ci-devant fermier de la terne de Chameyrac. — -Succession de sieur Jean-Baptiste Cloup, notaire à Meymac, dont l'absence est déclarée. ; Procès entre les administrateurs de l'hôpital et les héritiers dudit absent. — Billet d'écriture privée entre sieur Biaise

Lagarde, bourgeois, et dame Jeanne de Rabanide, veuve du seigneur de Saint-Hypolithe. — Le fermier du chapitre de Tulle et Jeanne Lidove, veuve de Léonard Ferrière, dîme des agneaux. — Consignation de rente constituée par messire Antoine Dumond, seigneur de La Franconie et de Puygramond, chevalier de Saint-Louis. — Jean Jourde, bourgeois, contre messire Jean-Louis de Monamy, seigneur de La Courtine, concernant la dot de demoiselle Toinette de Monamy. — Profit défaut pour Léonard Naucoudier et Georges Chadebec, appelant de l'ordinaire de Treignac, contre messire Martial Du Gibanel, de Combarel, écuyer, seigneur de Roziers. — Paiement d'une somme de 1,292 livres, résultant d'une transaction passée entre feu sieur Léonard Rabanide, et feu sieur Dubois, mari de demoiselle de Lacoste, assignée et défailante. — Messire Jean-Baptiste de Mérigonde, seigneur de Favars, contre Léger Bru et autres tenanciers du village de Cousin ; arrérages de rentes. — Obligation de 390 livres entre sieur Biais Duval, bourgeois et marchand, et Pierre Périer. — Avération de signature entre sieur Pierre Pourchet, bourgeois et marchand, et maître Biais Leyx, prêtre. — Antoine Bayort, prêtre, en qualité de prieur de Glenie, contre Jacques Pouzol et autres tenanciers de Gimazanc ; rente dudit ténement. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Tarnac, entre François Gaspard et Catherine Terriou, contre maître Jean Chadebec de La Jugie, juge de Bellechassagne. — Avération de promesse entre noble dame Catherine Rollé, veuve de messire Pierre de Mensat, écuyer, et messire Anne-Bonaventure Brachet, chevalier, seigneur marquis de Florensac, comte de Malaurens et de La Gorsse. — Demande d'enquête par demoiselle Jeanne Manaud, femme de sieur Jean Maisonneuve, sieur de Lacoste, juge d'Égletons. — Rente due par sieur Jean Béronie, marchand papetier, à maître François de Saint-Prieuch. — Prieuré d'Espagnac, redevances. — Livraison de vin entre demoiselle Philippe Laroche, veuve de Michel Baluze, et messire de Lespinasse, seigneur de Pebeyre. — Défaut pour le chapitre de Tulle contre les tenanciers d'Aulhac, des Bordes, de Bussières, etc. — Le syndic des dames religieuses de S.wit'-Claire de Tulle contre les tenanciers de Salés, en la paroisse de Chanac, et ceux de Simond, même paroisse. — Gabriel Mempontel, curé de Chavanac, pourvu de la vicairie perpétuelle de Sainte-Catherine de Lignareix, contre maître Jean Delestable, pareillement pourvu de ladite vicairie ; demande en maintenue. — Maître Antoine Maugen, aumônier des religieuses de Saint-Bernard, vicaire de la vicairie de Saint-Biais et Saint-Antoine, autrement de La Jarrige, contre les tenanciers de La Gim-baudie, paroisse de Moustier-Ventadour ; rentes. — Vérification des papiers concernant le ténement de La Chanal, paroisse de Sarroux, devant maître Viallès, notaire à Bort. — Maître Pierre Roberty, curé de la paroisse de Toy-Viam, contre maître Léger Saint-Hypoly, ancien curé de ladite paroisse, concernant les réparations à faire à l'église. — Le syndic de la communauté des prêtres de Saint-Julien et Etienne Joubert, laboureur ; rente due auxdits prêtres. — Avération de signature entre sieur Jean Bouzonie, receveur des tailles de l'Élection de Tulle, et maître Saint-Prieuch, curé de Pondrigue ; — messire Jean-Joseph de Saint-Quentin, seigneur de Neuville et baron de Beaufort, contre la dame Rabanide de Saint-Hypolithe ; — Jean Blancher, marchand, contre demoiselle Marguerite Arancour, veuve du greffier de la sénéchaussée de Tulle. — Novales de Saint-Salvador, procès entre le curé et le prévôt dudit lieu. — Maître Jean-Joseph Brossard, conseiller en l'Élection de Tulle, ayant droit du seigneur marquis de Conros, seigneur de Puy-de-Val, contre les tenanciers de Genestines-Soubranes, paroisse d'Espagnac. — Messire de Bosredon, commandeur de La Vinadière, contre les tenanciers du village de Proux, autrement Peyrelevade, dépendant du prieuré de Fournols. — Ordre au curé de Camps de passer outre à la publication du mariage de Coulaud Martinie et Anne Fayet, nonobstant « opposition ou appel. — Avération d'écrit privé entre dame Marie-Jeanne Salviat, veuve de M. Bernard de Lagarde, seigneur du Suc, et sieur Pierre Brousse aîné. — Profit défaut pour M. François Melon, avocat du Roi, contre messires Raymond de Lavour, comte de Sainte-Fortunade, et François de Lavour, chevalier, seigneur de Fontmartin. — Succession de Gaspard Orluc ; procès entre le chapitre de Tulle, Jean Borie et Marie Orluc, sa bru.

B708. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1755-1757 — Audiences. — Avération de billet d'écriture privée entre Son Altesse monseigneur Charles de Rohan, prince de Soubise, duc de Ventadour, capitaine lieutenant des gens-d'armes de la

garde du Roi, gouverneur pour Sa Majesté des provinces de Flandre et de Hainault, lieutenant général des armées, contre demoiselle Marie-Jeanne Teyssier, veuve du sieur Boissal, et sieur Léonard Clément, bourgeois, son mari. — Demande de provision pour Marie-Jeanne Pauquinot, épouse de Jean Guirande aîné, contre Marie Pauquinot, première du nom. — Nomination d'experts entre sieur Bonaventure Maugen, seigneur de Saint-Avid, demoiselle Henriette Plasse et sieur Antoine Pourchet, sou mari. — Apport de pièces entre maître François Massoulier, avocat, écuyer, ancien capiloul de la ville de Toulouse, et maître Louis de Laviolle, seigneur de Beaulieu, procureur du Roi en l'Élection de Tulle, — Messire Martial de Clary, chevalier, seigneur baron de Saint-Angel, conseiller à la Cour des aides de Clermont, contre les tenanciers de Paravigne ; fixation d'audience même appointment pour messire Antoine de Chabanes, marquis de Curton-du-Palais, baron de Madic, Saint-Angeau et autres places, chef du nom et armes de la maison de Chabanes. — Portion congrue du curé de Chavanac ; procès pour le payement avec le fermier de la commanderie de Bellechassagne. — Demande d'enquête entre sieur Pierre Galand aîné, bourgeois, et M. Jean-François Farge de Salesse, seigneur de Combarel, ancien-maire de la ville de Tulle. — Compte entre maître Joseph Planche, vicaire secondaire de Saint-Bonnet-Elvert, héritier de sieur Antoine Planche, curé d'Albussac, et Géraud Chassaignade, laboureur. — Complainte possessoire du sieur Vachot, bourgeois, contre sieur Jean Vacher, bourgeois, concernant le passage d'une terre nommée Las Ribeyras, — Confirmation de sentence de l'ordinaire de Tulle entre Pierre-Bernard Teyssier, maître perruquier, et messire Etienne Teyssier, écuyer, seigneur de La Serre. — Avération de signature entre maître Jean-Joseph Brossard, conseiller en l'Élection, contre sieur Léger Plasse, marchand, du village de Lafont, paroisse de Bar ; — même sentence entre sieur Bonaventure Maugen et sieur Joseph Brudiu, marchand, du village d'Hublanges. — Mobilier dépendant delà succession de Pierre Laporte ; procès entre Jean et François Hugarie, appelant de l'ordinaire du Bousquet contre François Laporte, laboureur, du village de Planche. — Cassation d'ordonnance mise au bas de requête par le juge de Chamboulive, sur la demande de Marianne Féris. — Avération de signature entre maître François Jarrige, seigneur de Bournazel, lieutenant particulier au siège de Tulle, et Martial Bach, praticien. — Réception de maître Pierre Boudrie en l'office de notaire royal à la résidence de Tulle. — Les syndics des Pénitents-Blancs de Tulle contre sieur François Bleygeat, marchand ; payement d'un billet de 30 livres. — Hérité de Jean Boissal, procès entre maître Jean-Baptiste Teyssier, prêtre de Saint-Julien de Tulle, curateur de demoiselle Catherine Boissal, et maître Guillaume de Lalaye, curé de Saint-Pardoux-la-Croisille. — Sous-ferme des dîmes du chapitre ; procès entre sieur Jean Maturier, bourgeois, et sieur Léonard Roume. — Serment décisoire pour François Fériol, praticien ; procès avec le syndic des Feuillants de Tulle. — Réception de Pierre Boutouyrie comme marguillier de la Rédemption des captifs pour la paroisse de Saint-Paul. — Avération de promesse entre maître Jean Brossard, curé d'Espagnac, et Françoise Maillot, veuve de François Lidove. — Payement d'une somme de 120 livres à Michel Neuville, laboureur, par Antoine Martinie, soldat au régiment de Fleury-cavalerie, appel de l'ordinaire de Cazillac. — Maître François Blasiol, curé de Saint-Martial-le-Vieux, contre sieurs Charles Valette, Léonard Huguet et autres ; dîmes. — Demande en garantie par messire Etienne de Cardailhac, ancien prieur de Lafage, contre maître Jacques Dumas, notaire royal. — Demande de cassation d'emprisonnement par Léger Vernac contre Antoine Roussarie, bourgeois ; rejet. — Validité de saisie entre dame Marie Victoire, de Villemonteil, prieure perpétuelle du monastère de Saint-Bernard de Tulle, et sieur Léonard Ventejoux. — Réparation à la sacristie de l'église de Soursac, à la charge de messire Jean-Baptiste de Plaignes. — Sieur Pierre Aleyrat, juge de Gimel, contre Jacques Vialle ; passage dans un bois appelé de La Vigne, appartenant au sieur Fage et à la demoiselle Charein, sa femme. — Audience pour maître Teyssier, prêtre prébendier de l'église Saint-André de Bordeaux, contre Blaise Spinasse ; appel de l'ordinaire de Sainte-Fortunade. — Réception de M. Eymar Vauzanges, maître chirurgien, comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Laguene. — Saisie pour arrérages de rente constituée entre le sieur Chapron, négociant à Reims, en Champagne, et messire Jean-Etienne Teyssier, sieur de Leyrat, trésorier de France en la Généralité de Limoges. — Hérité de feu maître Jean Verdier, procureur d'office de Puy-de-Val, procès entre Jean Roume, Martial Traverse et Jean Maturier. — Réception du sieur Jacques Meillat

de Vieljol comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Saint-Cirgues. — Congé de bien jugé par l'ordinaire de Tulle entre Jeanne Chassaing, femme de Léonard Berchat, dit Jammet, contre Pierre Boudrie, bourgeois, et Joseph Pastrie, son donataire ; — même sentence pour l'ordinaire de Cornil, entre Pierre Bertin et Jean Myrat. — Usage des eaux pour l'arrosage des prairies, pour Antoine Planet, laboureur, contre Pierre et Gilles Reyt, aussi laboureurs. — Le R. P. Jean Goursaud, syndic du collège des Jésuites de la ville de Tulle, et sieur Léonard Maugen ; legs. — Interruption de prescription demandée, apport de pièces entre sieur Jean Tireygeol, bourgeois, contre Etienne et Jean Vigne, meuniers. — Consignation en billet de la Banque royale par messire Jean de Fontmartin, seigneur de La Mauriange. — Les syndics des habitants de Vielle, paroisse de Bassignac-le-Haut, appelant de l'ordinaire de Servières contre des habitants du village de Vernac, même paroisse. — Réception de maître Joseph Roumieu dans l'office de notaire à la résidence de Saint-Julien-aux-Bois. — Nomination d'experts entre maître Antoine Reyt, curé de Bellechassagne, contre messire Jean Dupuy, écuyer, seigneur du Madiolet, et dame Françoise Chauveau de Rochefort, son épouse. — Réception de maître François de Meilhac dans l'office de notaire, à la résidence de Saint-Cirgues. — Maître Jean-Baptiste Lespinasse, notaire royal, de la ville de Meymac, en qualité de fermier du prieuré de Saint-Angel, contre Jean Trech, marchand, et Jean Demathieu, aussi marchand, pris en qualité de principaux tenanciers de La Place, de Barrou, de La Farge et de Peuch ; arrérages de rentes. — Réception de Joachin Vergne dans l'office de sergent royal à Neuvic. — Hérité de messire Pierre de Groin, écuyer ; procès entre dame Jeanne de Labeylle, dame de La Goutausse, veuve de messire Jean-Charles de Jaucen, seigneur de La Geneste, et dame Léonarde de Groin, veuve de messire Joseph de Gains, écuyer, seigneur de Montaignac. — Provision alimentaire pour demoiselle Marie-Thérèse Comte et ses frères, à prendre sur les revenus des biens de sieur François Comte, seigneur de Montceau. — Mercure Jacques-Louis de Pesteil, seigneur de La Chapelle, Chadirac, Les Bordes, etc., contre les tenanciers de Soullignac ou Souvignac. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Bort, entre sieur Pierre Broquin, marchand aubergiste, et sieur Jean Broquin, maître chirurgien.

B709. (Registre.) — In-folio, 30 feuillet, papier

1757-1760 — Audiences. — Antoine Leblanc, marchand, contre maître Antoine Reyt, curé de Bellechassagne, messire Jean Dupuy Du Madiolet appelé en garantie, concernant la jouissance d'un pré dont le revenu est estimé à 72 livres. — Maître Antoine Baudry, docteur en théologie, curé d'Aix, et en cette qualité fermier du village de Vervialle, contre les tenanciers dudit lieu, appelant en garantie maître Charles Du Boucheron, juge de Meymac, leur cotencancier. — Expéditions de justice accordées pour Dieu à un pauvre de l'hôpital demandant une pension alimentaire à son gendre et à sa fille, le mari sergent royal. — Réception dit sieur Jean-Paul Graffeuil comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Champagnac-la-Prune. — Sieur Joseph de Lachaze, seigneur de Saint-Germain-Levolps, contre les tenanciers de La Chassagnole ; demande en recours de garantie. — Lettres de restitution pour Léonard Claux, fermier du chapitre, en ce qui concerne les dîmes de Saint-Clément. — Avération de signature pour sieurs Antoine Sartelon et Jean Lartige, bourgeois et marchands, contre sieur Géraud Planche, marchand. — Les religieux Bénédictins de Meymac contre sieur Pierre Lachaud, marchand, pris en qualité de principal tenancier de La Chal-Grand-Val, alias Le Chalin. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Confolens, entre Jean Taphaleschat, laboureur, et François Jaloustre. — Messire Charles-Henry de Sammarsal de Puy-de-Val, seigneur-prévôt de La Valette et prieur de Védrennes, contre sieur Antoine Boulière, bourgeois, concernant des droits de lods et vente. — Réception de maître Louis Labounoux en l'office de notaire à la résidence de Saint-Maur-de-Laroche. — Réparations ordonnées par l'évêque de l'église de Neuvic, contribution au prorata des deniers levés par le curé de Neuvic et les Bénédictins de Saint-Angel. — Le trésorier de l'hôpital contre Catherine Monjauze ; rente due à l'hospice par le père de la défenderesse. — Messire Louis Darche, commandeur de Puy-de-Noix, contre demoiselle Marie Certain ; les parties renvoyées devant M. Melon de Pradou, rapporteur. — Vente sous seing privé, ratification entre maître François de Murât, curé de Merlines, maître Jean Choriol, notaire royal, et messire Guillaume, marquis de Salvert et de

Montrognon, chevalier, seigneur de Lagarde, La Rode, etc. — Le prince de Soubise contre les sieurs Martial Bourou et François Madesclaire ; saisie. — Dame Louise de Chabrignac, veuve de messire Arnaud de Terriou, écuyer, seigneur du Chaleix, contre dame Gabrielle-Thérèse de Terriou Du Chaleix, épouse de messire Jean-Baptiste de Lespinat, écuyer, seigneur d'Auliac ; concernant les revenus du domaine de Lachassaigne. — Maître Pierre Laporte, notaire à Sainte-Fortunade, contre les cotenanciers du village de La Geneste ; appel en garantie de messire Raymond de Lavour, comte de Sainte-Fortunade. — Réception de sieur Jean-François Salviat en l'office de notaire à la résidence d'Égletons. — Messire Jean-Antoine Brossard, écuyer, seigneur de Lafarge, en qualité d'héritier de feu messire Jean Brossard, son père, contre Jacques, Louis et Marianne Mesnager, frères et sœur ; concernant une rente annuelle de 50 livres. — Messire Jean-Baptiste de Mérigonde, seigneur baron de Favars, contre les tenanciers de Rabès ; extrait des reconnaissances dudit tènement. — Sieur François Boy Delacombe, juge de Roussille et du Chambón, contre François Thomas ; eaux pour l'irrigation des prés. — Profit-défaut pour les syndics de l'église collégiale de Brive contre Pierre Tavé, Geneviève Leyx et autres. — Noël Malaurie, meunier du lieu de Laval, paroisse de Saint-Julien de Tulle, contre Pierre Mazin, maître papetier du lieu de l'Official, même paroisse ; rente assise sur ledit moulin. — Dame Magdeleine Delpy, veuve de messire Pierre Dafaure, écuyer, seigneur de Saint-Martial, contre le sieur Antoine-Simon Delort, fermier du marquisat de Saint-Chamans, concernant les conditions de ladite ferme. — Maître Joseph de Saint-Prieuch, curé de la paroisse de Bar, contre sieur Etienne Salaignac, bourgeois dudit lieu ; dîmes. — Demoiselles Jeanne et Françoise de Monamy contre messire Jean-Louis de Monamy, seigneur de Mirambel et de La Courtine ; droits légitimaires. — Réception du sieur Julien Ducher comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse Saint-Pierre de Tulle. — Le syndic du chapitre de Tulle, grand-prévôt de ladite église, contre demoiselle Jeanne Faugeron, veuve de maître Froment, avocat en la Cour, concernant le domaine des Condamines. — Avération d'écrit privé entre maître Antoine Monlouis, notaire et procureur au siège sénéchal d'Ussel et juge de Lagarde, contre messire Antoine de Bonnet, seigneur de La Chabanne, maire de la ville d'Ussel. — Référé pour la remise des clefs d'une maison appartenant au chapitre, à maître Allé de Restaix, chanoine. — Etienne Guirande, charpentier et vigneron de la ville de Laguenne, contre Marguerite Vergne, veuve de Pierre Puymège ; interrogatoire sur faits et articles pour savoir s'il n'y a pas eu un traité passé entre les parties. — Le syndic des Récollets d'Ussel et messire Bonnet de La Chabanne, compte de messes. — Messire Georges Salis, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, grand-prieur d'Auvergne, commandeur de Bellechassaigne, contre les tenanciers du village de La Regaudie ; tènements de La Chabroulie et de Beyne. — Avération de signature entre maître Pierre Robertie, curé de Viam, et maître Antoine Grenier, curé de Sainte-Fortunade. — Maître Jacques Binet, curé de Saint-Rémy, contre divers laboureurs de sa paroisse ; ils doivent avertir le curé avant de dépouiller leurs champs. — Dame Marie-Lucrèce de Miallet, veuve de messire Joseph de Commarque de Puygandon, seigneur de Leyri, contre sieur Pierre Labrousse, bourgeois ; provision pour frais d'exécution de sentence. — Réception d'Antoine Tavé comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Sainte-Fortunade. — Demande eu supplément de légitime entre dame Jeanne Braconnât et noble Jean-Louis de Lavialle, son mari, contre sieur Raymond de Braconnât, sieur de La Ceppe. — Le chapitre de Tulle contre les tenanciers de Drulioles, paroisse de Favars ; demande en garantie par Jean Bourg et demoiselle Jeanne Vialle, veuve d'Alexis Bosredon. — Maître Hiérosme Eschapasse, notaire à Brive, et maître Joseph Pouch, aussi notaire, du lieu du Peyroux, contre Jean Sardou ; demande eu réduction du prix de ferme. — Réception du sieur Jean Secourieux comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Saint-Pardoux-lès-Saint-Chamans. — Maître François Roche, curé de La Trouche, contre sieur Hélie de Lapommerye, sieur de La Vaysse ; dîmes. — Maître Martial Melon, syndic du chapitre de Tulle, contre Jean Malhurier, marchand ; ferme des revenus du prieuré d'Espagnac. — Diverses réceptions de marguilliers. — Maître Jean Schlafer, curé de Saint-Hilaire-Peyroux, et messire Jacques Dubois, chevalier, seigneur dudit lieu ; paiement des quartiers échus de la portion du curé. — Réception du sieur Guinot Dumas dans l'office de notaire à la résidence de Saint-Martin de Rilhac. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Valette entre Jacques Anglard et autres contre messire Joseph Tribour, prieur des religieux de l'abbaye de

Valette. — Comptes entre maître François de Lacaze Du Laurens, seigneur de La Maureille, prêtre communaliste de l'église de Neuvic, et maître Jean Ternat, curé de ladite ville. — Le syndic des dames religieuses de Sainte-Claire de Tulle contre Léger Nony, son fermier du moulin de Lamarque. — Serment décisoire entre maître Léonard Lacroix, ancien procureur fiscal d'Égletons, et maître François Faugeron, prêtre, docteur en théologie. — Marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Saint-Geniès-O-merle. — Avération de signature entre maître Jean Dumond, commissaire général aux saisies réelles de la ville de Tulle, et sieur Martial Dufour, bourgeois. — Messire François de Bosredon de Villevoisin, commandeur de La Vinadière, contre maître Jean-Constant Borie, curé de Naves, concernant le prieuré de La Rode et des Combes. — Avération d'écriture privée entre Léonard Bussière, prêtre communaliste de l'église Saint-Pierre, contre messire Jean-Joseph Bardoulat, écuyer, seigneur de Lasalvanie. - Maître Pierre Robertie, curé du Toy-Viam, et son prédécesseur, maître Léger Saint-Hypoly ; réparations à faire à la cure de ladite paroisse. — Avération de signature entre maître Jean-François de Saint-Prieuch de Laborye, avocat en la Cour, et sieur Antoine Dulaurens de Puylagarde, bourgeois de Saint-Chamans. — Messire Jean-Mercure Jouffre de Chabrignac, marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Saint-Salvador ; maître François Leconet pour la paroisse de Saint-Julien-aux-Bois. — Avération de promesse entre messire Pierre Charles, marquis de Canillac, baron de Laroche, lieutenant général des armées du Roi, et Géraud Celarier. — Le prince de Soubise contre les tenanciers de l'hort de Vallat ; arrérages de rente.

B710. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1760-1762 — Appointements et jugements. — Le R. P. dom Léonard Deschamps, religieux bénédictin, syndic de l'abbaye de Beaulieu, contre Jean Tronche, bourgeois de la même ville ; rente. — Réception du sieur Blaise de Lafagerdie comme marguillier de la Rédemption, en la paroisse de Chanteix ; — maître Charles Chauzès, curé de Soudeille, contre Jean Maisonneuve de Lacoste, bourgeois ; dîmes ; — haut et puissant seigneur messire François de Varaignes, marquis de Beleslat, contre sieur Jean Blancher, marchand, et demoiselle Marguerite Arancourt, fermier et caution pour la terre de Bar. — Serment de neuf témoins assignés à la requête de Jeanne Marbot, veuve de Gaignère, dans son procès avec Marguerite Marbeu et Antoine Villeneuve, conjoints. — Le curé d'Aix contre les tenanciers de Verivalle ; arrérages. — Dame Louise Lhimbrune de Valence, chef général de l'abbaye royale de Fontevault, et, en cette qualité, foncière et directe de la vicairie de Saint-Basile-du-Poirier, paroisse d'Espagnac, contre sieurs Léonard et Jean Roume, principaux tenanciers de La Rivière. — Sieur Louis Saint-Prieuch Du Chambon contre messire de Lavaur de Sainte-Fortunade ; rente constituée de 62 livres. — Pierre et François Tublet contre Léonard Chezal ; droit de passage par un bois appelé del Passadou. — Maître François Delestable, notaire royal, contre maître Jean Vige, aussi notaire royal ; défense audit Vige de passer des actes entre autres personnes que couchants et levants, résidents et domiciliés dans le duché de Ventadour. — Réceptions : de sieur François Orliaguet comme marguillier de la Rédemption, dans la paroisse de Chanac ; — de maître Jean-Baptiste Pouch comme notaire à Saint-Hilaire-Peyroux. — Maître François Floucaud, notaire royal, contre Jean-Baptiste Duval de La Guirande, bourgeois ; frais d'actes. — Profit-défaut pour maître Sébastien Rivière, docteur en médecine, contre messire Denis de Marsillac, écuyer, seigneur de Peyrelevade. — Réception de maître Jean Vayne comme notaire à Seilhac. — Demoiselle Thérèse Sage contre sieur Léger Brival, avocat en la Cour ; adjudication d'une provision de 100 livres comme veuve de sieur Jacques Brival, bourgeois. — Demoiselle Catherine Jubert, veuve de Jean Lacombe, contre maître Guillaume Grafeuille, curé de la paroisse de Sexcles, concernant la vicairie de Saint-Pierre, desservie dans ladite église de Sexcles. — Révérende dame Léonarde-Gabrielle d'Ussel, de Châteauvert, dame abbesse de Bonnesaigne, contre les tenanciers de La Croix, et de La Borie ; titres. — Demande en élargissement par un horloger de Tulle, emprisonné à la requête des sieurs Desarts et Achard, marchands de la république de Genève. — - Avération de signature entre Géraud Salles, marchand, et dame Louise de Veyrac, veuve de messire de Lamothe-Flaumont. — Hérité de maître Raymond-Sébastien Ceyrat Du Boucheteil, vivant procureur du Roi au siège de Tulle ; procès entre dame Malhurine Lagarde,

veuve de maître Jean-Baptiste Ceyrat, avocat, et de dame Marguerite Vieilbans, veuve dudit maître Sébastien. — Soumission de caution par François Traverse, laboureur. — Avération de signature entre sieur Antoine Mondât de Lavergne, bourgeois et marchand, et messire Blaise de Lafagerdie, du Leyri, écuyer, ancien doyen des conseillers au présidial de Tulle. — Messires Jean-Louis et François de Monamy, père et fils, seigneurs de La Courtine et de Mirambel, et dame Jeanne de Bosredon, leur bru et femme, contre Léonard Breton et autres tenanciers de Malesaigne et de LaGrate. — Profil-défaut pour sieur François Mandégou de Terreblanque, seigneur de La Vigeyrie, contre Pierre Vergne, bourgeois et marchand. — Arpentement du ténement du moulin de Laval, ordonné à la requête de dame Duval de Lavergne, veuve du seigneur de Roudarel, chevalier, seigneur de Seilhac. — Passage par un pré du village de La Saunière ; contestation entre François Bussières, laboureur, et dame Marie Teyssier, veuve de maître Jean Duron, conseiller au siège de Tulle. — Mathurin Barrière, menuisier, de la ville de Beaulieu, contre Jean Soulier, maître bâtier ; mur mitoyen. — Provision de 300 livres, pour frais de maladie, adjugée à dame Jeanne Dastugue contre son mari, maître Pierre Jarrige de Lamozorie, conseiller ; appel de l'ordinaire de Tulle. — Réceptions : de sieur François Brunie comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Cornil ; de maître Jean Loyac, seigneur de La Sudrie, pour la paroisse de Chameyrac. — Avération d'écrit privé entre sieur Etienne Bésombe, marchand de Saint-Chamans, et messire de Sartige de Sournat, écuyer. — Comptes entre maître Antoine Monlouis, procureur-juge de Lagarde, messire Antoine de Bonnet, seigneur de La Chabanne, maire perpétuel de la ville d'Ussel, et maître Pierre Moncourrier, procureur au siège ducal de Ventadour. — Maître Pierre Daniel Mourelon de Lestrade, curé de Murât, contre sieur Jean-Baptiste Liniareix, bourgeois, et demoiselle de Chadebec, son épouse ; fourniture d'ornements sacerdotaux. — Réception du sieur Antoine Crémoux comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Saint-Hilaire-Peyroux. — Messire Jean de Loyac, seigneur de La Bachèlerie, lieutenant de la prévôté générale du Limousin, contre Pierre Bombal et Pierre Planche, principaux tenanciers du ténement de Faure. — Réception de M. Marc-Antoine Dastugues comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Corrèze. — Messire Jean de Loyac, seigneur de La Bachèlerie, contre les tenanciers de La Farge, de Martial, de Nalex, du Rial, de Gial, de Giniès, de Bellecase, etc. — Antoine Lacombe et demoiselle Jeanne Crémoux contre Antoine Crémoux ; droits légitimaires. — Paiement d'une somme de 400 livres à messire Armand de Cirai Du Barry, chevalier, ancien capitaine au régiment de Beauce, par messires Jean Martial de Fénis, seigneur de Saint-Victour, et Bernard de Fénis, chevalier, capitaine au régiment d'Au-mont-infanterie. — Réception de M. Jean-Baptiste Lignareix comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Pérols. — Gages des officiers de la commanderie de Bellechassagne ; entre maître Jean Chadebec, de Péret, sieur de La Jugie, juge, maître Antoine Desassis, procureur d'office, et maître Léonard Jagot Laplanche, notaire royal et fermier de ladite commanderie. — Audience pour maître Pierre Chenaud de Lacour, prêtre du diocèse de Limoges et aumônier de l'Académie royale, de M. de Rohan, contre messire Jean-Louis de Monamy, écuyer seigneur de La Courtine. — Réception du sieur Etienne Graffoulière comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse d'Albussac. — Messire Joseph-Claude de Lagrange, baron de Tarnac, contre sieur Léonard Mercier, bourgeois, Antoine Besse et Rose Mazaloubeau, sa femme ; rente. — Dame Gabrielle Thérèse de Terriou de Chalaix, séparée de biens de messire Jean de Lespinat, seigneur d'Auliac, contre le syndic du séminaire de Tulle ; saisie. — Haut et puissant seigneur messire Ambroise-François, marquis de Boisse, premier gentilhomme de la chambre du roi de Pologne, contre Jean Vialle, marchand apothicaire ; compte. — Congé de bien jugé par l'ordinaire de Favars entre sieur Pierre Vialle, bourgeois, et Giron, dit lou Crat, laboureur. — Nomination d'expert entre maître Jean-François Leymarie, syndic des prêtres de Saint-Julien de Tulle, et maître Guillaume Seguy, procureur. — Réception de maître Pierre Ducham dans l'office de notaire à la résidence de Beaulieu. — Maître Joseph Malmartel, agrimenseur, contre Jean-Joseph Brudieu, concernant la quote-part du défendeur dans l'arpentement des ténements d'Hublanges et de Dignac. — Avération de signature entre le sieur Barbad de La Chaudière, horloger à Aubusson, et messire de Segonzac fils, écuyer. — Réceptions : du sieur François Cuq comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse des Angles ; de M. Pierre Duroux, pour la paroisse de Monceau. —

Messire Joseph Guy de Bosredon de Vatange, commandeur de Bellechassagne et membre de Saint-Merd, contre Jean Venars et autres tenanciers de Bounoux et Sezeyrat. — Profit-défaut pour messire Jean-François Darche, chevalier, seigneur d'Ambrugeat, contre. Eymar Souletie, laboureur.

B711. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier

1761-1764 — Défauts. — Messire Jean-Baptiste Cholvy, écuyer, seigneur du Pouget et de Roffignac, co-seigneur de la ville et paréage d'Allasac, l'un des deux cents gens d'arme de la garde du Roi, Contre sieur Gratien et Jean Marche ; obligation de 2,703 livres. — Maître Antoine Sabeau, curé de Bonnefond, contre Antoine Mas, concernant la vicairie de Sainte-Croix. — Sieur Etienne Biouzal Delvert, seigneur du bourg de Sexcles, contre les tenanciers de Vaur ; rentes. — Maître François Saint-Prieuch, de Saint-Mur, contre messire Raymond de Lavaur, de Sainte-Fortunade. — Le prieuré de Saint-Jean-de-Bort, appartenant au curé de la paroisse Saint-Julien, affermé à sieur Bonaventure Mangen, seigneur de Saint-Avid ; poursuite dudit fermier-contre les tenanciers de Viginoux. — Profit-défauts : pour messire Jean de Gimel, écuyer, sieur de Las-cours, contre dame Catherine-Suzanne de Rollée, veuve de messire de Mensat, écuyer, seigneur de Saint-Prieuch ; — pour maître Ignace Ducher, prêtre, vicaire amovible de la ville d'Argentat, contre messire Gabriel Dumas, écuyer, seigneur de Soulages, officier dans les mousquetaires du Roi ; — pour maître Antoine Forlier, seigneur de Peyrafort, conseiller ès sièges royaux, contre sieur Jean-Baptiste de Vaurillon, écuyer, seigneur de La Bermondie, ancien garde du Roi ; — pour maître Hélié Eschapaspe, docteur en théologie, curé de Sainl-Sernin de la ville de Brives et syndic du chapitre, contre Louis Bonnet, de Marty, notaire ; — pour messire Etienne-François-Charles de Jaucen, chevalier, seigneur de Poissac, conseiller au Parlement de ; Bordeaux, contre dame Léonarde Legrain, veuve de messire Henry-Joseph de Gains, seigneur de Monlagnac ; — pour maître Jean Lasalle, curé de Saint-Pardoux-lès-Saint-Chamans, contre sieur Martial Nugon ; promesse de 408 livres ; — pour messire Raymond Meynard, seigneur de Maumont, contre les sieurs Lacoste et Albier ; arrérages de ferme. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Merle, Malassis et Saint-Julien-aux-Bois, entre Julien Jaladis et Antoine Jougonoux. — Pension de 400 livres adjudgée au sieur Lamore de Lamirande, garde du Roi, sur les biens de maître Joseph Lamore de Lamirande, lieutenant général en l'élection de Tulle, son frère. — Défauts : pour maître Pierre de Fontalard, vicaire de la vicairie du Cimetière Soubre de Sarran, contre Etienne Peynard, rentes ; — pour demoiselle Marie-Françoise du Gibanel, veuve de maître Pierre Leygnac, contre Pierre Espinat ; — pour maître Guillaume Seguy, notaire royal et procureur, en qualité de curateur à l'hérédité vacante de M. Sébastien-Raymond Ceyrat de Boucheteil, vivant procureur du Roi, contre Jeanne Roche et Pierre Chazal ; — pour dom Jacques Bellet, syndic du monastère de Saint-Angel, contre sieur Louis Michelet et autres tenanciers du Monteil, de La Roche et d'Espinet ; — pour maître Jean-François de Lespinnasse, seigneur de Pebeyre, conseiller du Roi en l'Élection de Tulle, contre Jean Peuchmaur et autres tenanciers de Peluzes en la paroisse de Saint-Pardoux-la-Croizille ; — pour maître Jean Bos, juge de la châtellenie de Servières, contre messire Armand de Larnazorie, chevalier, seigneur de Soursat ; — pour le prince de Bohan, gouverneur de Flandre, et sieur Jean Deplanche, bourgeois, arrérages de ferme ; — pour messire Jean de Loyac, chevalier, seigneur de La Bachèlerie et du Breuil, contre les tenanciers de Cuyat, paroisse de Saint-Bonnet-Elvert ; — pour maître Joseph Levai, prieur de la vicairie de Calvy, contre les tenanciers de Lallé ; — pour maître Etienne Bouhaud, curé de Chavanac, contre sieur Jacques Ferrand de Fromental, fermier de la commanderie de Bellechassagne, dépendant du Grand-Prieuré d'Auvergne ; — pour les syndics du vénérable chapitre de Tulle contre Léonard Rivière, principal tenancier d'Auzières, paroisse de Roziers ; — pour maître René Brousse, curé de Saint-Merd-les-Aussines, contre Léonard et Barthélémy Vars, père et fils ; dîme des agneaux. — Reprise d'instance entre maître Gérard Meynard, seigneur de La Guérenne, et sieur Léonard Meynard, seigneur de Cueille. — Comptes entre messire François-Charles de Jaucen, chevalier, seigneur de Poissac, conseiller au Parlement de Bordeaux, et Pierre Brauge, dit Boisgourdon, laboureur. — Le trésorier de l'église cathédrale contre Jean-Petit Bussièrès et Jean Choumeil, tenanciers de Marton-Soustre. — Demoiselle Marie-Jeanne Vachot et son curateur contre les tenanciers de La Rode, Daubriaux et Daumorices. — Le fermier

du prieuré de Saint-Jean-de-Bort contre Pierre et Jean Leyris ; dîme des agneaux. — Dame Marguerite de Marboutin, veuve de messire Jean Brossard, écuyer, seigneur de Lafarge, contre messire Jean-Antoine Brossard, écuyer, son fils ; créance de 400 livres. — Maître François Lachèze, vicaire de Sournac, et le curé de Sournac, contre le sieur Ferrand de Fromental ; revenus de la cure et du prieuré dudit Sournac. — Gabriel Frétille, tonnelier, contre maître François Bleygeat, dit Bigeardel, curé de Saint-Salvador ; avération de signature. — Maître Jean-Baptiste Bonnot, curé et vicaire perpétuel de la paroisse de Neuvic, et son vicaire, maître Antoine Giron, contre le prieur de Saint-Angel, curé primitif et gros décimateur de ladite paroisse ; portions congrues desdits curé et vicaire. — Les tenanciers de La Vacherie contre leurs cotenanciers ; garantie. — Maître François de Sarrazin, curé de Saint-Germain-le-Lièvre, et Antoine Nardou ; dîmes des agneaux. — Sieur Baptiste Borye, marchand orfèvre, contre Pierre Langle ; avération de signature. — Réformation d'une sentence de l'ordinaire de Chabanne entre maître Sébastien Rivière, docteur en médecine, et messire Michel de Veny de Marsilhac, baron de Peyrelevade, chevalier de Saint-Louis. — Messire François Laselve de Saint-Avid, trésorier général, contre les tenanciers de Novailles, de Gibiat, de Garnie, etc. — Sieur Eymar Chénières, praticien, contre noble Antoine Plaisant de Bouchiat, seigneur de Chavanac, et dame Marguerite de Veyrac, son épouse ; appel en garantie. — Messire Louis-Martial de Borderie, chevalier, seigneur de Lavaur, baron de La Rochette, contre dame de Gains, veuve du marquis de Montagnac ; billet d'écriture privée de 168 livres. — Messire Bonnet, chevalier, seigneur de La Chabane, contre Jean Maffrand ; arrrages de rente. — La dame de Saint-Exupéry, épouse de haut et puissant seigneur Etienne-Jacques de Saint-Exupéry, contre maître Jean-François de Lespinnasse, seigneur de Pebeyre ; cession de créance. — Sieur Mercure Filhol, fermier des revenus des prêtres de Saint-Pierre, contre Jean Fabriot, principal tenancier de Charein, en la paroisse de Saint-Hilaire-Foissac. — Sieur Etienne Labrousse de Puy-Lagarde, appelant de l'ordinaire de Saint-Chamans, contre messire Joseph-Augustin de Planchard, écuyer, seigneur de Cussac, secrétaire du Roi. — Messire Dominique de Bardoulat, seigneur de Lasalvanie, contre Antoine Poutou ; rente sur le ténement de La Bessette. — Messire Jean-Antoine Brossard, écuyer, seigneur de La Farge, contre Jacques Mesnager, bourgeois et marchand ; billet. — Pierre Leygonie, laboureur, contre Antoine Soigne, laboureur ; appel en garantie pour le ténement del Mas. — Maître Pierre-Etienne Béronie, docteur en théologie et curé de la paroisse de Saint-Julien-du-Bois, contre Antoine Chambre, laboureur ; dîmes. — Sieur Pierre Babanide, bourgeois et marchand, contre sieur Brivezac, brigadier de la maréchaussée ; billet. — Sieur Pierre Pascal, bourgeois, contre M. Léger Brival ; billets. — Demoiselle Marie Laborie, veuve du sieur Puyhabillier, bourgeois, contre M. de Chabrignac de La Jante ; promesses de diverses sommes. — Demoiselle Thérèse Sage, veuve du sieur Brival, bourgeois, contre sieur Antoine Brival de La Rivière ; billet. — Maître Jean-Baptiste Laurier, prêtre de Saint-Pierre, vicaire de la vicairie de Sainte-Magdeleine, contre le sieur Mirât, fermier de la terre de La Gorsse ; saisie. — Le syndic des Carmes contre Pierre Pageot, laboureur, concernant l'exécution d'un contrat de ferme. — Maître Martial Melon de Pradou, trésorier de l'église cathédrale, contre Pierre Leyrat ; rente du ténement de L'Aumônerie. — Sieur Paul Vidaud, négociant de la ville de Bordeaux, contre maître Christophe Drapeyron, maire de la ville de Meymac ; billet de 530 livres. — Messire François Dumyrat, seigneur de Boussac, Montroux, etc., conseiller en la souveraine Cour des Monnaies de Paris, contre messire Etienne Teyssier, seigneur de Leyrat ; avération de traité. — Maître Daniel Moureloux de Lestrade, curé de Murât, contre Jean Choriol et Léonard Terracol ; dîmes. — Maître Clément Baluze, procureur du Roi en l'Élection de Tulle, et la dame Salvanet, son épouse, contre maître Lestang, curé de Champagnac ; promesse. — Messire Jean Loyac, seigneur de La Bachellerie, contre sieur Léonard Peschel, bourgeois, et demoiselle Toinette Fleysac, conjoints ; obligation de 1,600 livres consentie par Jeanne Plasse, mère de la défenderesse. — Messire Joseph Delpeyroux, chevalier, seigneur de Bar, contre messire Jean-Georges d'Escorailles, écuyer, seigneur de Laviaille ; billet de 35 livres souscrit par le père du défendeur. — Messire Jacques Raymond de Laviaille d'Altiliac, seigneur de Beaulieu, contre noble Gabriel de Verrières, écuyer, seigneur de Laurens ; droit de sépulture dans l'église. — Rente sur le moulin de la prévôté de Naves ; procès entre le syndic du chapitre et Bernard Gorsse. — Messire Louis de La Ribardière de

Monestier, écuyer, seigneur de Marsillac, secrétaire du Roi, syndic des dames religieuses de la Visitation Sainte-Marie, contre sieur Pierre Pourchet ; traite d'écriture privée. — Les fermiers de la prévôté de Saint-Clément contre Jean Bussières, dit Baliarge, concernant la rente du moulin des Plas. — Succession de maître Charles Mas ; créance de messire Jean-Charles de Lauthonie, chevalier, seigneur-baron de Lauthonie, Lagarde, etc. — Ténement de La Viguerie, paroisse de Saint-Bauzille ; rente due à messire Jean-Joseph Labrue, seigneur de Saint-Bauzille, par Jean Combes et Françoise Faurie. — M. Jean Chantegril, seigneur de Lavigerie et coseigneur de la ville d'Argentat, contre dame Louise de Veyrac, veuve de messire François de Lamothe-Flaumont, chevalier, seigneur de Quinçon ; rente sur le ténement de La Hirte.

B712. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1762-1765 — Audiences. — Requête par maîtres Etienne Soustre de Rédenat et Jean Plaze, notaires royaux à Argentat, pour augmenter l'étendue de leur circonscription. — Réception de sieur François Salvat comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Bugeat. — Messire Jean-François Darce, chevalier, seigneur d'Ambrugeat, contre Eymar Souletie, laboureur, concernant la ferme verbale d'un pré consentie par le père du demandeur. — Jean-François Leymarie, syndic des prêtres de Saint-Julien de Tulle, contre le curateur à l'hérédité vacante de M. Du Boucheteil ; homologation de promesse faite auxdits prêtres par le défunt. — Jeanne Monteil contre sieur Pierre Chaumeil ; billet. — Pierre Lagrafeuil appelant de l'ordinaire de Cazillac, contre maître Jean Plas, notaire ; cassation de saisie. — Maître François Bigeardel, curé de Saint-Salvador, contre maître Bouret, curé de Meulan, en Normandie, prévôt dudit lieu, et les fermiers de la même prévôté ; droit sur des terres noales. — Demoiselle Marie Laborie, veuve du sieur Puyhabilier, bourgeois, contre maître Jean-Baptiste Laporte, prieur de Soursac ; billet. — Sieurs Pierre Bourguet et Pierre Pascal, syndics fabriciens de l'église de Saint-Hilaire-Peyroux, contre sieur Biase de Lafageardie et la demoiselle Du Peyroux, son épouse, concernant la vicairie fondée par demoiselle Françoise Malaurie, desservie dans ladite église. — Reprise d'instance entre maître François Nugon, curé de Bar, dame Marie Chabaniel, veuve de M. Jean Saint-Priech de Saint-Mür, maître François Laborie de Saint-Priech, avocat ca la Cour, et maître Antoine Du Laurens de Puylagarde. — Réception du sieur Pierre Villier comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Meymac. — Jacques Bassaler contre les autres tenanciers de La Pouge ; appel en garantie. — Demoiselle Marianne Su-dour, maître Jean Sudour, procureur, en qualité d'héritiers de demoiselle Leix, leur mère, légataire de demoiselle Marie Merciel, contre sieur Antoine Charain, marchand, concernant une obligation du père du défendeur. — Réception du sieur Antoine Rebeyrotte comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Saint-Hyppolithe. — Sieur Julien Lamore de La Valette, bachelier en droit, contre maître Joseph Lamore de Lamirande, lieutenant général en l'Élection de Tulle ; adjudication d'une provision de 210 livres. — Réformation d'une sentence de l'ordinaire de Saint-Chamans entre François et Guinot Rlandine, père et fils, contre demoiselle Marguerite Dukic, veuve du sieur Antoine Du Laurens de Puylagarde ; réduction de rente. — Maître Flomond, notaire royal, greffier de la sénéchaussée de Tulle, contre le sieur Desplaces, bourgeois ; promesse. — Serment de maître Joseph Relier et sa réception comme notaire à la résidence de Goulle. — Elargissement de Jean Saraudie, laboureur, détenu dans les prisons royales de Tulle à la requête de sieur François Mandégou de Terreblanquc, seigneur de La Vigerie. — Réceptions : de maître Pierre Monfreu en l'office de notaire à la résidence de Reygade ; de maître Pierre Croizille à la résidence de Camps ; de sieur Pierre Duclaux, seigneur du Clos, comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Saint-Clément ; du sieur Pierre Peuch, pour la paroisse de Saint-Germain-les-Vergues. — Jean Filhol, maître chirurgien, contre messire Jean-Joseph de Labrue de Nozières, seigneur de Saint-Bauzille ; billet. — Réception de maître Eymar Laporte, praticien, en l'office de notaire à Sainte-Fortunade. — Défaut pour messire Guillaume-Benjamin Aumont, seigneur du Poux et de Villemonteil, contre messire Jean-Louis de Monainy, seigneur de La Courtine. — Sieur Jean Minate, chirurgien de la ville de Grandville, en Normandie, et Jacqueline Bazire, son épouse, contre sieur Champeval et sieur Jean-François Tramoud ; reprise d'instance. — Maître Etienne Galand, docteur en théologie, contre sieur Etienne Galand, bourgeois ; demande de provision. — Ferme

judiciaire des biens de demoiselle Marie-Jeanne de Lafageardie, mineure, sous la tutelle de dame Marie-Jeanne de Leyssène, sa grand-mère. — Messire Charles-Henri de Sainmarsal de Conros, prévôt de La Valette et prieur de Vedrennes, contre les tenanciers de Monteil, paroisse de Sarran ; arrérages. — Sieur Michel Filhol, bourgeois, contre maître Jean Penières-Delzors, avocat, juge de la châtellenie de Marie ; Malesse et Saint-Julien-du-Bois ; comptes. — Nomination d'experts entre dame Marie-Françoise de Mérigonde de Saint-Maixant, épouse de M. Jean Montel, seigneur de Lavergne et conseiller au siège de Tulle, contre messire Jean-Baptiste de Mérigonde, baron de Favars. — Les fermiers du prieuré d'Espagnac contre le curé dudit lieu ; à venir. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Beaumont entre sieur Joseph de Moriange, sieur de Jarenne, juge de Beaumont, appelant dudit ordinaire, contre maître François Gauthier, prêtre-curé de Vigeois, en qualité de tuteur judiciaire des enfants de feu maître Antoine Gantier, procureur au siège d'Uzerche. — Marie Auliac contre Pierre Aussoleil et Jeanne Plantade ; demande sur requête en tollissement d'inhibition, à la suite de saisie. — Audience pour très-haut et très-puissant seigneur Mgr Louis de Noailles, duc d'Ayen, marquis de Maintenon, comte de Nogent, seigneur-baron et châtelain des baronnies et châtellenies de Pénières, Carbonières, Merle, Malesse, Sirviers, etc., chevalier des Ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, premier capitaine des gardes de Sa Majesté, gouverneur de Saint-Germain-en-Laye, contre messire de Lamazorie, chevalier, seigneur de Soursac et Durfort. — Réception de maître Antoine Terriou, avocat, dans l'office de notaire à Corrèze. — Messire Jean de Loyac de La Bachèleric contre les tenanciers de Rouffy et de Prioulat ; appel en garantie de Jean Monestier et autres. — Déclaration attachée au registre concernant des frais de procédure avancés par maître Vachot, procureur. — Jeanne Mouneyrat, veuve de François Lafeuille, contre sieur Jean-Joseph Sage et autres ; saisie. — Entre sieur Martial Bourdeaux, négociant de la ville de Limoges, et sieur Antoine Pourchet fils ; billet. — Maître Jean-Louis Lacombe, docteur en théologie, licencié ès lois, chanoine de l'église cathédrale, contre sieur Pierre-Joseph Vialle, bourgeois, héritier de sieur Pierre Vialle, pris en qualité de tenancier de Combroux. — Sieur Léonard Maugen et la demoiselle Laval, son épouse, contre maître Jean Saigne, syndic de la communauté de Saint-Julien ; cassation de saisie. — Hérité de messire Joseph-Gabriel de Fénis de Lacombe, en sou vivant grand-prévôt du chapitre ; dette de sieur Ignace Reignac, receveur des consignations. — Demoiselle Luce Pasquet et sieur Parrical, de Charamard, son mari, contre maître Léonard Ventejoul, juge de Seilhac ; nomination d'experts. — L'évêque de Tuile, messire Joseph-Claude de Bourdeille, les administrateurs de l'hôpital, les anciens fermiers des revenus de l'évêché, contre Anne Bordas, veuve de Jean Boete, concernant les Tours de Tulle et de Laguenne. — Sieur Louis Lapeyre, bourgeois, contre le sieur Despériers, bourgeois ; billet. — Jean Sabeau contre les sieurs Fourche, père et fils ; billet. — Maître François Grenaille Du Theil, conseiller du Roi et lieutenant particulier au sénéchal d'Uzerche, contre messire Martial de Bordérie, seigneur de Lavaur, concernant la validité du testament de dame Anne-Léonarde de Borderie, épouse dudit sieur Grenaille. — Réception de messire Antoine Meynard Du Tournier, écuyer, comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Saint-Julien de Tulle. — État des réparations à faire aux fours de Tulle ; adjudication des travaux. — Adjudication d'une provision alimentaire de 100 livres pour demoiselle Marie Lajaunie, veuve de sieur Géraud Boutouyrie, contre sieur Jean Albiat, bourgeois, et demoiselle Marguerite Boutouyrie, son épouse. — Maître Etienne Bouhau, curé de la paroisse de Chavanac, contre Jean et Guillaume Bretille, concernant la portion congrue dudit curé. — Réception de M. Antoine-Louis Michelet en l'office de notaire royal à la résidence de Saint-Angel. — Règlement d'attributions entre maître Jean Jarrige, sieur de Freygefont, juge de Saint-Chamans, et sieur Géraud Célaur, lieutenant de la même juridiction. — Le marquis de Soudeille contre maître Jean-François Lespinnasse de Pebeyre ; rente du ténement de La Jalésie. — Messire Claude-Joseph de Lagrange, baron de Tarnac, contre les tenanciers du bourg de Tarnac et de Chastroassas. — Comptes entre sieur Etienne Lignareix de Bonnefond, écuyer, garde de la porte du Roi, et sieur Jean-Lignareix, seigneur d'Anglars ; serment dérisoire. — François Desassis, marchand, contre sieur Biais Eyroles, greffier de Sainte-Fortunade ; billet. — Profit-défaut pour le R. P. dom Pierre Gorry, syndic de l'abbaye de Beaulieu, contre maître Pierre Miallet, notaire royal. — Jean Vauric contre Joseph Vialle ; plainte possessoire, usage de l'eau qui va dans le pré de Balet —

Avération de signature entre maître Jean-François Ludière, procureur, et sieur Jacques Besse, bourgeois, du village de Veyrière, paroisse de Roziers. — Requête à faire pour Jean Borie, sergent royal, décrété d'ajournement personnel, demandant le renvoi à ses fonctions. — Messire Louis de Monestier, seigneur de Marsillac, syndic des dames de la Visitation-Sainte-Marie, contre sieur Pierre Pourchet, bourgeois ; promesse de 2,000 livres. — Réception de maître Antoine Péliissière comme notaire royal à la résidence de Courteix. — Dame Jeanne Leysenne, veuve de messire Joyet de Maubec, comme tutrice de demoiselle Marie-Jeanne de Lafageardie, sa petite-fille, contre le sieur Ignace Reiguac ; adjudication d'une provision de 150 livres. — Renvoi de la cause pendante entre Léonarde Vialle et maître Gabriel Meynard devant le sénéchal de Ventadour, sur l'intervention du prince de Soubise. — Exécution de sentence entre sieur Pierre Chirac, seul imprimeur du Roi à Tulle, et Pierre Combes, laboureur. — Congés de bien jugé : pour l'ordinaire de Mercœur entre Antoine Vigier et Guillaumette Farge contre Antoine Poulvelarie et Jeanne Vigier ; — pour l'ordinaire de Saint-Basile, entre André Graffeulle et Antoine Betaillouloux contre sieur Thomas Jeanjean. — Jean Amblard, laboureur, contre Jean Charissou et Jeanne Mous-toulat ; plainte possessoire, servitude de passage d'eau par le jardin du demandeur. — Profit-défaut pour sieur Joseph Mornac de Badour contre sieur Eybrail de Peyrissat, seigneur de Chazarin, et messire Roger de Fayet, seigneur de La Tour, chevalier de Saint-Louis ; — sieur Jacques Lafon-Ferrier, du village de La Besse, paroisse de Saint-Julien-du-Bois, contre le sieur de Manceix, bourgeois du village de Chiniac, paroisse de Soursac. — Maître Bernard Lachaze, curé de Saint-Germain-Lavolps, contre Léonard Couzeiles et autres ; dîme des agneaux. — Réception de maître Antoine Mondât de Lavergne en l'office de notaire rayai à la résidence de Saint-Salvador. — Maître Antoine Sabeau, prêtre-curé de Bonnefont et vicaire de la vicairie de Sainte-Croix de Pralioux, contre Antoine Rivière et autres débiteurs de ladite vicairie. — Défaut pour maître Léonard-Dominique Duirayrat, prêtre-chanoine de l'église cathédrale et conseiller en la sénéchaussée de Tulle, contre Jacques Lagier, marchand. — Réceptions : de sieur Jean Ducoux comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Clergoux ; — de maître François Mas, dans l'office de notaire à Tulle. — Messire Martial de Clary, baron de Saint-Angel, conseiller de la Cour des aides de Clermout, contre maître Jean Delestable, notaire royal, solidaire tenancier de Beaune. — Réception de maître Yves Giron en l'office de notaire à la résidence de Courteix, partie dans la Généralité de Moulins, partie dans la Généralité de Limoges. — Messire Pierre - François de Sarmmarsal de Puy-de-Val, chevalier, seigneur, marquis de Coures, et son fils, contre les tenanciers de La Borderie, du Pouget et de La Fage, en la paroisse d'Albussac. — Réception de maître Jean-Baptiste Tramond comme notaire à la résidence de Nave. — Maître Biaise David, ancien curé de la paroisse de Millevache, contre maître Mathieu Jourdain, curé de ladite paroisse ; compte du tiers de la fondation de Masgimel, — Liquidation de dépens, entre sieur Jacques Rixain, bourgeois et marchand de la ville de Mauriac, et messire Arnaud de Lamazorie, écuyer, seigneur de Soursac. — Maître François Bouret, docteur en Sorbonne, chapelain de Notre-Dame de Paris, prévôt de Saint-Salvador, curé de Notre-Dame de Meulan, diocèse de Rouen, contre Jean Lidove et son fils, en qualité de tenanciers du village du Mas de Fleyssac-Soubre, — Messire Jean-Joseph Darce, chevalier, coseigneur de la ville de Meyssac, contre Léonard Leyrat, tenancier de La Charbonnie. — Les administrateurs de l'hôpital contre sieur Biaise Fraysse, concernant des réparations ordonnées par l'évêque à l'église de Sainte-Fortunade. — Maître René-Irénée Brousse, curé de Saint-Merd-les-Oussines, contre Léonard Viers, laboureur ; dîme des agneaux. — Messire Guillaume Lalaye, curé de Saint-Pardoux-la-Croizille, vicaire de Calvy, contre Léonard Masvaleix et autres tenanciers de Meyssinces. — Maître Jean Pigeysel, curé de Darnets, contre maître Lestang, curé de Champagnac ; billet d'une somme de 240 livres. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Tulle entre maître Guirande, chanoine, et messire Dominique Bardoulat de Lasalvanie et autres. — Sieur Pierre Albier, marchand, contre sieurs Peschel père et fils ; billet. — Réceptions : du sieur Jean-Baptiste Jauzac comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Camps ; — de maître Parrical de Chammard comme notaire à Seilhac. — Maître Pierre Bassée, docteur en théologie et vicaire de Saint-Jean-des-Plas, contre Noël Malaurie, tenancier du moulin de Laval. —

Avération et mainlevée entre messire Pierre de Gerbaud, écuyer, seigneur de Saint-Etienne, et dame Jeanne Duval de Lavergne, veuve de messire Martial de Rodarel, chevalier, seigneur de Seilhac.

B713. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1762-1766 — Audiences. — Réceptions : du sieur Bredesche, marchand de la ville de Neuvic, comme caution offerte par François Duvert ; — du sieur Etienne Gratereau de Négreval, comme caution du sieur Pierre Labrousse, bourgeois. — Admissions d'appel entre : Jean Bassaler et Pierre Bossoutrot ; ordinaire de l'église de Tulle ; — Jean Taysse et Marie Fonchastagner contre sieur Jean Nérat, marchand ; ordinaire de Saint-Avid d'Espagnac ; — sieur François Clercie, maître chirurgien, contre sieur Jean Dulac, bourgeois ; ordinaire de Beaumont et Saint-Salvador ; — sieur Jean Chabreyrie contre François Verdier, sénéchal de Ventadour. — Entérinement de lettres de restitution entre Marguerite Lholme et sieur Denis Begon, marchand. — Admissions d'appel : entre Pierre Chaumeil, bourgeois et marchand, contre Antoine Grolier, geôlier des prisons de Brives ; ordinaire de Favars ; — sieur Louis et Joseph Dupérier, père et fils, contre Martial Leyrat, laboureur, et demoiselle Marie Gaye, veuve du sieur Laumond, comptes ; ordinaire de Marc-la-Tour ; — Jean Tabanon contre Bernard Teyssier ; ordinaire de Tulle ; — sieur Pierre-Clément Baluze, bourgeois, contre Antoinette Rullier et Pierre Nauche, conjoints ; ordinaire du chapitre de Tulle ; — sieur Louis Combes contre François Albanes ; ordinaire de Servières ; — François Chanterie contre maître Alexis Odde, juge de la vicomte de Laroche ; ordinaire de Saint-Victour. — Jugement de mainlevée entre Jacques Chassagnac, pauvre soldat émancipé par son père, maître Jacques, notaire royal, contre sieur Jacques Brousse, marchand à Ussel ; sénéchal de Ventadour. — Ordre de service des huissiers et sergents pour l'année judiciaire 1762-1763. — Admissions d'appel pour : Pierre Mielvaques et Jean Peuch contre Claude Pouget ; ordinaire de Servières ; — maître Guillaume Seguy, notaire royal, contre le sieur Bénévent, négociant de la ville de Saint-Chaumont ; ordinaire de Tulle. — Avération de quarante-cinq écrits privés, dûment contrôlés, entre messire Antoine de Pouthé, seigneur de La Yille-du-Bois, et Gabriel Moncourrier ; appel du siège d'Ussel. — Rétentions de causes : entre demoiselle Claude Plas, veuve du sieur Michel Coulournat, contre sieur Joseph Leygnac de Mauriange, juge de Beaumont, Saint-Jal et Saint-Salvador ; — entre le R. P. dom Antoine de Saint-Pierre, celérier des Feuillants de la ville de Tulle, et sieur Guillaume Seguy, procureur ; rente de 12 livres ; — entre Léonard Fargeas, Léonard Laval, sou gendre, contre Magdeleine Bardy, appel de l'ordinaire de Treignac ; — entre maître Jean Tronche, juge de Beaulieu, et sieur François Decosta, sieur du Vert, ancien lieutenant d'infanterie au régiment de La Roche-Aymon ; ordinaire de Beaulieu ; — entre Jean Pract et Pierre Manourrier ; ordinaire de Saint-Angel ; — entre Antoine Vauzour et Léonard Allier contre maître Jacques Mondât, conseiller du Roi, receveur des consignations au sénéchal d'Uzerche ; appel de l'ordinaire de Laborderie ; — entre Marie Breuil et Jean Neyrat, contre Joseph Baniol, batelier ; ordinaire de Soursac. — Liste des huissiers audienciers pour 1763, attachée à un feuillet du registre ; service judiciaire pour 1763-1764. — Admissions d'appel : entre Marie-Florence Roudarel, veuve de Meynard, et Marie Malombre, veuve de Lafon ; — entre Pierre et Martial Lavialle, sous la curatelle de Jean Garreiou, contre maître Pierre Rouby ; ordinaire de Lestrangle et Labastide ; — entre Jean Septaubres et Pierre Bonnet. — Réception de maître Jean-Pierre Galand dans l'office de procureur postulant au siège de Tulle. — Rétentions de causes : entre Jean-Baptiste Dubois, concierge des prisons de Tulle, contre Catherine Couderc et Ambroise Farge ; — entre maître Marc Deschamps de Lageneste, vicaire de Beaulieu, et dame Marie-Françoise de Gains de Montagnac, veuve de messire Gaspard Dubois, seigneur du Moud ; — entre Jean Pimond et François Pimond, demeurant à Bordeaux ; appel de l'ordinaire de Gimel. — Réception de maître Jean-Pierre Sartelon dans l'office de procureur au siège de Tulle. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Saint-Chamans entre Géraud Planche, François Espargilières et demoiselle Marie-Anne Taule, veuve du sieur Gabriel Planche. — Admission d'appel entre Jean-Pascal Soleilhavoup et Jean Brunie ; ordinaire de Nave. — Comptes entre François Pignol, marchand, Léonard Chaminade et le nommé Manobre, défaillant. — Rétention de cause pour François Valade, appelant du sénéchal d'Uzerche, contre daine Suzanne Servènerie et le sieur Duniond Du Jassoneix, son mari. — Serment des huissiers et sergents. —

Lecture de lettres patentes portant réunion des offices de procureur et d'avocat du Roi, dont était ci-devant pourvu maître Brival. — Ordre de service pour 1764-1763. — Réception de maître Antoine Pauquinot en l'office de procureur postulant au siège de Tulle ; — de maître Léonard Orliagnet dans le même office. — Admissions d'appel : entre Léonard et Pierre Clusan, père et fils, contre Jean Cramier et Jean Mouli ; sénéchal d'Uzerche ; — entre sieur Joseph Reyroles et maître Jean Nauche, curé de Perpczac-le-Noir, même juridiction ; — entre Françoise Brande, veuve d'Antoine Bringaud, et sieur Antoine Dumond, marchand ; sénéchal d'Ussel ; — entre maître Jean Dulac, juge de Pierreiitte et de Vaux, appelant du bailliage de Bort, et sieur Joseph et Jean Marche, père et fils, chirurgiens ; — entre Jacques et François Lasteyric, père et fils, contre Jean David, dit Chinchou, sénéchal d'Uzerche ; — entre Michel Clauzein et maître Jean-Baptiste Charlarles, curé de Saint-Paul ; ordinaire de Laroche ; — entre Léonard Margery, sergent royal, et sieur Pierre Certain, chirurgien ; ordinaire de Beaulieu ; — entre maître Adrien-Maurice Guitard, avocat du Roi au bailliage d'Aurillac (Auvergne), et Pierre Saint-Bonnet ; — entre sieur Jacques Dumyrat, bourgeois-, et Antoine Dessus, marchand de la ville d'Uzerche ; ordinaire de Tulle ; — entre Jean Lescure, laboureur, et messire Joseph-Augustin de Plancliard, seigneur de Cussac, secrétaire du Roi, maison et couronne de France ; ordinaire de Saint-Hildire. — Jugement sur opposition entre Jean Chaminade et Jean Redon, marchand. — Rétenion de cause pour Léonard Meneyrol et messire Jean-Mercure Jeouffre de Chabrignac, seigneur de Lajante ; ordinaire de Beaumont et Saint-Salvador ; — entre Pierre Combes et Jean Murailac, bourgeois ; ordinaire de Servières ; — entre maître Léonard Bonnelie, notaire royal, et Etienne Dandy, sergent royal ; mainlevée de saisie ; ordinaire d'Uzerche. — entre sieur François Brauge, bourgeois, contre Jean Tavé et Martin Laurencia, marchands ; ordinaire de Sainte-Fortunade ; — entre maître Jean Saigne, syndic des prêtres de Saint-Julien, et demoiselle Thérèse Juyé de Labesse, et maître Pierre Juyé de Labesse, procureur au présidial ; — entre Louise Rouderel, veuve de Léonard Bardon, contre Antoine et Marie Bardon ; — entre Jean Treinsoutrot et Marie Salvart ; ordinaire de Puy-de-Val ; — entre Antoine Chaumeil et Antoine Jaladis ; ordinaire de Merle et de Malesse ; — entre Mathieu Besse et Marie Gascon contre Jean Ouzarie et Toinette Gascon ; ordinaire de Thinières, Char-lus et Chabanes. — Règlement de service des huissiers pour l'année judiciaire 1763-1766. — Rétenion de causes : entre Léonard Arfoulière contre Léonard et Marie Rioux ; ordinaire du prévôté de l'église de Tulle ; — entre demoiselle Rose Gatelet, veuve de sieur Mathurin Linard, maître tailleur à Bordeaux, et maître Jean Tronche, juge de Beaulieu ; — - entre sieur Simon Descube de Lavernouille et Léonard Boyer, marchand ; opposition. — Qualités attachées au registre entre Léonard Arfoulières et Marie Roux. — François Joulot, marchand, contre maître François ; Lachèze, curé de Fondsgalands ; appel du sénéchal d'Ussel. — Réception de maître François Sudour dans l'office de procureur postulant héréditaire en la sénéchaussée de Tulle. — Admission d'appel entre Jean-Louis Traverse, notaire royal, et maître Jean-Baptiste Laporte, prêtre, prêtre de Soursac. — Réception de maître Pierre Chirac en l'office de greffier en chef civil et criminel en la sénéchaussée de Tulle. — Profit défaut pour François Barry, appelant de l'ordinaire de Tulle, contre Pierre Vergne, marchand, du lieu de Boussignac, et M. de Saint-Priech, lieutenant général de police.

B714. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1764-1772 — Défauts : — pour maître Gabriel Dumyrat, prieur de Saint-Jean-de-Bort, contre les tenanciers de Visinoux ; le même contre Pierre Legris ; dîmes des grains ; — pour messire Martial Melon de Pradou, syndic du chapitre, contre Pierre Leyrat, tenancier de l'Aumônerie. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire du chapitre, entre François Bournet et Jean Ozelou. — Défauts : pour maître Jean-Baptiste Teyssier, prêtre conimunaliste de Saint-Julien, contre demoiselle Anne Jubert, fille dévote ; appel de l'ordinaire de Servières ; — entre le baron de Saint-Angel et François Audy, principal tenancier de La Laubie, de Roulhac, etc. ; — haut et puissant seigneur Marc-Antoine d'Ussel, marquis d'Ussel, baron de la ville de Croq et de Châteauvert, seigneur de Saint-Martial, etc., contre François Bervialle ; dîme d'une terre appelée La Vergne. — Ténement de Champanadas, en la paroisse de Pandrignes ; rente due au fermier de la, commanderie de Cariât ; même sentence pour les tenanciers de Maillerode. — Messire Gilbert de Josset, commandeur de

Puy-de-Noix, contre les tenanciers de Charmes, de Miginiac, de La Reheyrotte, etc. — Le trésorier de l'hôpital contre Jean Soustrot ; délaissement de fonds ; — messire Claude de Lagrange, seigneur de Murât, contre les tenanciers de Javour ; — le commandeur de Puy-de-Noix contre ceux de Traslaygue, de Boutouyrie et de Bouysse. — Reprise d'instances : entre les prêtres communalistes de Bort et le sieur Brun, bourgeois ; entre messire Pierre de Castrie, écuyer, seigneur d'Anglars, et messire Jean-Baptiste de Tournemire, écuyer ; entre maître Jean Plas, notaire, juge de La Jante et d'Hublanges, contre le sieur Fleysac fils, cavalier de la maréchaussée à Treignac. — Défaut pour les syndics du chapitre contre les tenanciers de Vieillemar, paroisse de Saint-Martial de Gimel ; — maître Jean Chapelas, sieur de Lavergne, avocat en la Cour, contre messire François Comte, seigneur de Monceau ; avération d'un écrit privé souscrit par le père du défaillant. — Le trésorier du chapitre contre les tenanciers de Marthon. — Daine Catherine-Gabrielle de Meynard, veuve de maître Jean-François de La Sudrie, contre le sieur Chabrière, juge de Chainpagnac-la-Noaille ; rente constituée. — Dame Anne Noiret, supérieure des religieuses de Sainte-Claire d'Argentat, contre la demoiselle de Ribier du Per-tois ; succession du sieur Benoît de Pertuis Du Gay. — Le seigneur de La Bachellerie contre les tenanciers de La Bouloire. — Le commandeur de Puy-de-Noix contre les tenanciers de La Planche, de Boucheyroux et de La Borderie. — Maître Jean-Georges Chauzeix de La Prade, prieur de Sornac et curé de Moustier Ventadour, contre sieur Michel Manou, marchand ; avération de promesse ; même sentence entre dame Catherine-Suzanne Rollée, veuve de messire Pierre de Meusat de Saint-Prieux, contre demoiselle Marie-Jeanne Lallé et Michel Valat, conjoints. — Le seigneur de Saint-Angel contre sieur Jean Lestable, notaire ; concernant l'acquisition d'un pré appelé Engreysat ou Redon. — Maître Pierre Mialet, notaire, en qualité d'économise-séquestre des biens des ci-devant Jésuites de la Mission résidant à Beaulieu, contre messire Lionel Du Boucheron, chevalier, seigneur de Saint-Hippolythe ; billets souscrits par le père du défendeur. — Sieur Pierre-Joseph Rigole, lieutenant du premier chirurgien du Roi, contre sieurs Lachèze et Certain, exerçant la chirurgie ; examens imposés aux défaillants pour obtenir des lettres de maîtrise. — Le seigneur de Mirambel contre les tenanciers de Caux, de Servières, de Droulias, etc., paroisse de Peyrelevade. — François Bigeardel, curé de Saint-Salvador, contre sieur Joseph Parical, de Chamard, maître chirurgien ; reprise d'instance. — Jean-Baptiste Laporte, chanoine, prieur de Belpeuch, syndic des dames religieuses de Sainte-Ursule de Tulle, contre sieur Joseph Vergne, bourgeois ; aumône dotale. — Requête en distraction de ressort, contre messire Louis Du Boucheron d'Ambrugeat ; défense de se pourvoir à un autre siège, sous peine de 10 livres d'amende. — Messire Jean-François de Lastic, seigneur du Mont de Saint-Jal, la Noaille, le Bessou, etc., chevalier de Saint Louis, contre sieur Léonard Besse et demoiselle Hélène Salaignac ; rente sur le tènement de la Besse, payée au seigneur de Brossard ; remboursement. — Dame Mathurine de Gasquet, veuve de messire Jean-Baptiste de Lavaur, seigneur de Pras, contre Catherine Artigues, veuve du sieur Etienne Rougeyrol ; billet. — Le curé de Camps contre Jean Broquerie, tenancier des Fraux ; rente. — Maître Pierre Soustre, greffier en chef de la juridiction de Saint-Bauzille, contre maître Barthélémy Gimasane, procureur de la juridiction de Laroche, concernant la restitution des minutes du greffe de Saint-Bauzille détenues sans droit par le défendeur. — Sieur Jean-Baptiste Lacombe et Pierre Reignac, bourgeois et marchands, en qualité de fermiers de la prévôté de Saint-Salvador, contre Jean Fougeanet, principal tenancier du moulin de Chastrou. — Maître Pierre Montcourrier, prêtre-curé de Saint-Hippolythe, contre Léger Serre, laboureur ; exécution du testament de Marie-Jeanne Recoudier. — Sieur Barthélémy Lacoste, sergent royal, contre sieur Antojne. Cassié, aussi sergent royal ; concernant la résidence du défendeur, elle lui est assignée à Neuvic. — Maître Pierre Boudrie, notaire royal, et Joseph Bellange ; frais d'estimation d'un domaine. — Le trésorier de l'hôpital contre des tenanciers de Vedrennes, paroisse de Chanac. — Mgr le duc de Noailles contre Joseph Drach, travailleur ; redevances d'une maison appelée de Doublet, ci-devant de Fabrie, située à Servières. — Messire Noël Allé de Restais, prêtre, docteur en théologie et syndic du chapitre, contre Léonard Bouysse ; exécution d'un contrat d'arbitrage. — Antoine Teyssier, mineur, comparant par Ludière, son curateur ; adjudication de pension en sa qualité d'enfant naturel, sur les biens des héritiers légitimes. — Sieur Claude Achard, marchand, de Saint - Etienne-en-Forez, contre dame Legroin de Montagnac ; défaut ; — même sentence contre la même au profit de

demoiselle Marianne Mesnager. — Sieur François Majour, marchand, en qualité de syndic fabricant, contre demoiselle Françoise de Mérigonde ; promesse. — Sieur Joseph Dupuy, bourgeois, et demoiselle Pétronille Tramond, contre les tenanciers de Ludier. — Messire Pierre Leygonie, curé de Saint-Bonnet-Avalouse, vicaire de la vicairie de Saint-Gilles, contre les tenanciers du Mas de Lainaurie et de Crozaud. — Réception du sieur Jean Mas, comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Marc-la-Tour. — Les administrateurs de l'hôpital, contre Jean Vigne, maçon ; prix fait pour un mur. — Réception du sieur Joseph Servientis comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Davignac. — Défaut pour sieur Antoine Charein, bourgeois et marchand, contre Jean et Antoine Soulier ; appel de l'ordinaire de Gimel. — Pour messire Arnaud-Clément de Bar de la Chapoulie, chevalier, seigneur de La Vialle, Freyssinge, etc., coseigneur de Cornil, contre Jeanne Peuch et Pierre Ballet ; — demoiselle Marianne de Montastruc, assistée de messire Gabriel-Simon de Gorric, baron d'Uzech et comte de Montastruc, contre Simon Deslors ; saisie. — Antoine Fenfrie contre maître Mensat de Graffeuille, curé de Bassignac ; offres réelles. — Réception de messire Charles de Lasalvanie, ancien mousquetaire gris, comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Laguene. — Sieur Martial Pauphille, directeur de la manufacture d'armes, contre sieur Pierre Chaumeil de La Chassagne ; billet. — Le seigneur marquis de Châteauvert, contre les fermiers des dîmes de Saint-Sestiers ; arrérages. — Réception du sieur Jean-Baptiste Tramond, notaire, comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Naves ; — de sieur Pierre Chambas pour la paroisse de Sexcles ; — de sieur Pierre-Joseph Terrieux, marchand, pour la paroisse de Lagarde ; — de Pierre Trech, marchand drapier, pour la paroisse d'Espagnac ; — de maître Mornac pour la ville d'Ussel. — Profil-défaut, pour Magdeleine Pinaud, veuve Villeneuve, marchande, contre sieur Saint-Prieuch Du Chambon, bourgeois.

B715. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, parchemin

1765-1767 — Audiences tenues par MM. Darluc, seigneur de Lupraderie, lieutenant général ; Delavergne, Dufraysse-Deviane et Brival, avocat et procureur du Roi. — Sieur Antoine Dupeyron, bourgeois, contre le sieur de Lafageardie et la demoiselle Dupeyron, son épouse ; adjudication d'une provision de 100 livres. — M. Jean Vialle, juge de la ville de Tulle, contre messires Jean-Jacques Raymond de Lavaur, seigneur de Sainte-Fortunade, et François de Lavaur, seigneur de Fontmartin ; avération de signatures. — Dame Jeanne de Rabanide, veuve de messire Jacques Du Boucheron, chevalier, seigneur de Saint-Hippolyte, Fieux, etc., enseigne de vaisseau, contre messire de Saint-Hypoly, chevalier, seigneur dudit lieu ; adjudication d'une provision alimentaire de 500 livres. — Réformation d'une sentence de l'ordinaire du prieuré de Saint-Angel, entre Jean Janovix et Marguerite Mas-saintmichel, veuve de Jean Mempontel. — Le seigneur de Saint-Mûr contre Ambroise Pouchou, tenancier de Sarruel. Audience pour sieur Alexandre Duport, seigneur d'Espontour, et demoiselle Françoise de Meignac, sou épouse, contre maître Antoine Bayort, prieur de Glény. — Demande en homologation d'une ordonnance de l'évêque de Limoges entre demoiselle Marianne de Gaye et demoiselle Jacquette Duchassin de Lachassaigne, syndic de la confrérie de Notre-Dame du rosaire, établie dans l'église d'Egletons, et sieur Vincent Estrade, syndic des marguilliers dudit lieu. — Jugement de mainlevée entre messire Pierre de Gerbaud, écuyer, seigneur de Saint-Étienne, et M. le chevalier de Rodorel de Chanat et dame Jeanne Duval de La-vergne, dame de Seilhac. — Réception de M. François de Saint-Priest de Saint-Ange, comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Seilhac. — Les administrateurs de l'hôpital contre sieur Henri Chauchet, juge de Saint-Hilaire ; paiement d'une rente de 11 livres. — Jonction d'instances entre sieur Raymond Béral, marchand, François Constant et Mercure Bervialle. — Réception de maître Jean Terier en l'office de notaire à la résidence de Beaulieu ; — de maître Louis Plazanet à la résidence de Peyrelevade. — Etienne Orluc, métayer du sieur Chapelas, avocat, contre maître Daniel Mourelon de l'Estrade, curé de Murât ; demande d'enquête. — Règlement de juge entre Pierre et Mercure Broussolle, père et fils, appelant de l'ordinaire de Puy-de-Noix, contre François Ambert, voiturier. — Réception de maître Pierre Rochefort, praticien, en l'office de notaire à Ussel. — Dame Aimée de Teyssier de Chaunac, épouse de messire Jean-Charles de Lothonie, chevalier, seigneur dudit lieu, Lagarde, etc., contre le curateur à la succession vacante de

M. Duboucheteil ; rente constituée de 15 livres. — Demande en provision par demoiselle Jeanne-Françoise Jouffre de Chabrignac de La Jante, contre messire Jouffre de Chabrignac. — Sieur Antoine Laveix, bourgeois et marchand de la ville d'Ussel, contre maître Antoine Conchon, vicaire-régent de Lappleau ; billet. — Dame Louise de Sarrazin, veuve de messire Jean Dubois, seigneur de Lavignac, contre sieur Jacques Ballet, bourgeois ; billet. — Réception de maître Jean Chastrusse, praticien, dans l'office de notaire à la résidence d'Albussac. — Messire Jean-François Bosredon, commandeur de La Vinadière contre le sieur Barry, marchand orfèvre ; billet. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Bort, entre sieur Ignace Dalboy, bourgeois, et demoiselle Marianne Goineau, de Puychevrier, son épouse, contre demoiselle Marguerite Dulac, veuve du sieur Charles Goineau. — Sieur Jean-Baptiste Lignareix, bourgeois, contre Antoine Demichel et autres ; rente constituée ; appel de l'ordinaire de Veyrières. — Défaut pour messire Joseph Delpeyrou, l'un des deux cents gentilshommes cheveu-légers de la garde du Roi, contre demoiselle Anne Chassan et sieur Joseph Parjadis, son mari. — Demande en reprise d'instance par sieur Guillaume Miquel, greffier en chef de la châtellenie de Jarnage, en Marche, contre sieur François Lacroix, marchand. — Adjudication de provision à demoiselle Jeanne Mougén, veuve du sieur Antoine Roussarie, contre sieur Antoine Roussarie, bourgeois. — Mgr Charles-Joseph-Marius de Rafelis, de Saint-Sauveur, conseiller du Roi en tous ses conseils, évêque, seigneur vicomte de Talle, contre sieurs Guillaume Bardinal et Ventejoux, bourgeois, anciens fermiers de revécue ; comptes. — Sieur Joseph Lachaze, seigneur de Saint-Germain, et demoiselle Marguerite Labarre de Saint-Germain, son épouse, contre sieur Jean Monlouis, seigneur de ; Sigeac ; vérification d'écriture. — Réception de M. Jean-Ignace Reignac, praticien, comme notaire royal héréditaire à la résidence de Tulle. — Pierre Servarie, bailliste des biens de Lafageardie, contre la dame de Maubec, tutrice de demoiselle Lafageardie ; nomination d'experts. — Haut et puissant seigneur, messire François Pérusse d'Escars, marquis de Montai, Saint-Chamans, etc., contre sieur Simon Beslors et Marie Porte ; exécution de contrat de ferme. — Pierre Ardant, docteur en théologie, curé de Saint-Martial-de-Gimel, contre maître Pierre Leygonie, curé de Saint-Ronnet-Avalouse ; mainlevée de saisie. — Complainte possessoire entre Antoine Daumar, laboureur, et Jeanne Bosdejalais, conjoints, contre François Terrion, aussi laboureur ; production de témoins pour une enquête. — Adjudication de provisions alimentaires à Jean-Joseph-Antoine Lespinasse de Lebeyre, Marianne-Françoise-Gabrielle, et Jean-François-Louis frères et sœur, sous l'autorité de dame Marie Jeanne de Peyrat, veuve, leur aïeule maternelle, contre messire de Lespinasse de Pebeyre, conseiller du Roi en l'Élection de Tulle. — Demoiselle Marianne Désortiaux, épouse du sieur Mornac, docteur médecin, contre maître Martin, archiprêtre de Saint-Exupéry ; avération de promesse. — Dame Anne de La Farge, veuve de maître François Dexpert, seigneur de La Borderie, entre messire François de Lavaur de Sainte-Fortunade ; billet. — Comptes entre messire Léonard-Antoine Carreau de La Séglière, écuyer, président-trésorier de France en la Généralité de Moulins, contre messire Jean-Louis de Monamy, de La Courtine, et messire Etienne Chenaud de La Roche, chanoine de Saint-Germain. — Sieur Marie-Jean-Joseph de Meilhac et demoiselle Marguerite de Meilhac, sa sœur, contre demoiselle Marguerite Valette ; partage de la succession du père des demandeurs. — Françoise Perron, et messire Léonard-Joseph Dubois, seigneur de Meyrignac, son mari, contre messire Etienne Bouhau, curé de la paroisse de Saint-Jean de Chavanac, et Louis et Jean Arfoulière, oncle et neveu, fermiers ; demande en mainlevée de saisie à cause des réparations à faire au sanctuaire de ladite église de Chavanac. — Publication en l'audience de l'hommage rendu à S. M. par messire Dominique Dubois, chevalier, seigneur de Laborde, Villeneuve, Saint-Hilaire et Chameyrac, pour l'aveu et dénombrement desdits fiefs. — Sieur Pierre Rivière, bourgeois et marchand, contre le sieur Leygonie de Mauriange, sieur des Arènes, juge de Saint-Jal, Beaumont et Saint-Salvador ; vente de blé. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Beaulieu, entre maître Antoine Couderc, avocat en la Cour, et sieur Pierre Albert, bourgeois, et demoiselle Antoinette Guitard, son épouse. — Audience pour maître Jean de Guens, prêtre, vicaire perpétuel de la paroisse de Lestards, contre messire François Lefranc, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, commandeur-prieur de Saint-Antoine-les-Aube-terre, et Antoine-Denis-Xavier de Champagnol, chanoine de la même commanderie. — Copie in extenso de l'aveu et dénombrement

des seigneuries de Saint Hilaire-du-Peyroux et de Chameyrac. — Le curé de Sainte-Fortunade contre Mercure et Jean Pandrigne, père et fils, concernant la jouissance d'une ligne de châtaigniers près d'un bois appelé du Bail. — Maître Gabriel Dumyrat, avocat en la Cour, contre messire François Dumyrat, chanoine, et la demoiselle de Fleurât, le sieur Dumyrat, capitaine, et le sieur Dumyrat, archiprêtre de Lonzac ; partage de la succession du père commun. — Dame Claude Meynard, épouse de M. Lespinasse de Pebeyre, et Antoine Cueille ; saisie. — Audience pour Jean Lescure et Mathurin Germanes, contre messire François de Lentilhac, capitaine de cavalerie au régiment Royal-Pologne ; appel de l'ordinaire de Saint-Hilaire-Taurieux. — Messire Jean-François Jarrige de La Mazorie, conseiller au siège de Tulle, et maître Brival de La vialle, avocat ; vérification d'écriture. — Réception de maître Pierre Soumaille, en l'office de notaire à la résidence de Laguene. — Maître Jean Jolibert, prêtre, de-mourant à Paris, contre maître Jean Jolibert, avocat en Parlement, concernant les arrrages d'une rente constituée au demandeur à titre clérical. — Les fermiers de la prévôté de Saint-Salvador contre les tenanciers de Meneyrol. — Sieur Joseph Pastrie, bourgeois et marchand, contre maître Antoine Bachellerie, juge de Gimel, et dame Catherine-Suzanne Bollée, veuve de messire Pierre de Mensat de La Bastide ; concernant les fruits dé la terre de Saint-Prieuch. — Adjudication d'une provision de 200 livres à demoiselle Anne Debort contre messire Joseph Debort, écuyer, seigneur de Pierrefitte. — Messire Jacques deClare, seigneur de Négrevigne, Peyrissac, etc., capitaine de cavalerie, contre Magdelciue Arfeuil, veuve de Jean Bardet ; certification de saisie réelle. — Antoine et Jean Lornat, père et fils, et Thérèse Péliissonnerie, leur femme et bru, contre Pierre Bossoutre et Annette Péliissonnerie ; délivrance de legs. — La dame de Mensat contre les tenanciers du Breuil ; arrrages de rente. — Communication de pièces entre les administrateurs de l'hôpital, et demoiselle Marie Chauchet, veuve de maître-Joseph Floucaud, procureur. — Dame Marie Mathurine de Gasquet, veuve de mesire Jean-Baptiste de Lavaur, seigneur de Pras, contre Catherine Artigues, veuve du sieur Etienne Rougeyrol, marchand ; avération de signature. — Hérité da Duminie Denis, femme de Jean Loulier ; procès entre sieur Antoine Charein, bourgeois, et Antoine Soulier. — Soumission de caution par sieur Jean-Baptiste Mornac, docteur en médecine, habitant la ville d'Ussel, à la suite des appointements rendus entre la demoiselle Désorliaux et les sieurs Hugon, père et fils. — Entre Léonard Bouchetel et sieur Xavier Dumond de Lacoste, bourgeois ; billet. — Soumission de sieurs Jean-Baptiste et Léonard Vergne, père et fils, comme certificateurs de caution de sieur Jean Pastrie, bourgeois. — Sieur Jean Demathieu, marchand, contre sieur Léonard Dodet, sergent royal ; concernant la restitution de droits excessifs perçus par ledit sergent. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de La Chapelle-Geneste ; entre Marguerite et Jean Aubertie, contre Marguerite Barry et Pierre Michel. — Jeannot et Toinette Pages, contre Jeanne Moulade, veuve de Michel Maleprade et Marie-Jeanne Maleprade ; abandon de fonds de terre par les défendeurs. — Magdeleine Bergeron contre Etienne Bergeron, et messire Arnaud de Bar, de La Chapoulie ; concernant la montrée des fonds du village de Mous. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Tulle, entre Jeanne Laribe, veuve de Jean Peyrelevade, et sieurs Etienne et Louis Chirac, père et fils. — Sieur François Valette, en qualité de tenancier de Laborde-Borderie, contre les cotenanciers du même lieu ; appel en garantie. — Messire Martial Melon de Pradou, chanoine de l'église de Tulle, contre Géraud Cérézat, dit Jean-Joly, tenancier de Bonnefond Du Mougen, paroisse de Naves ; liquidation d'arrrages. — Soumission de caution par maître Jean Bouzonie, receveur des tailles, pour dame Françoise Perron et messire Léonard-Joseph Dubois de Meyrignac. — Messire Melchior de Lagrange, contre les tenanciers du bourg de Tarnac ; rentes. — Sieur Jean Blanchefort, marchand, contre demoiselle Jeanne Veyssières, veuve de feu sieur Blanchefort ; rente des meubles provenant de la succession du défunt. — Sieur Pierre Treins, marchand, contre dame Louise Sarrazin de La Fosse, veuve de messire Jean Dubois de Lavignac, et ses fils ; compte avec le feu sieur de Lavignac. — L'abbesse de Fontevrault, en qualité de prieure du Périer, contre les tenanciers de La Rivière, paroisse d'Espagnac. — Marguerite et Catherine Espezoles contre sieur Martin Espezoles, huissier aux tailles ; exécution de testament. — Procès des réparations de l'évêché ; succession de Mgr d'Autichamps, acceptée par l'hôpital de Tulle ; homologation du traité passé entre Mgr de Saint-Sauveur, évoque de Tulle, le procureur de Mgr de Bourdeilles, évêque de Soissons, et maître Juyé-

Labesse, procureur de l'hôpital. — Complainte possessoire entre sieur Jean Antoine Latreille, bourgeois, et Jacques Fériol, laboureur ; eaux pour l'irrigation d'un pré appelé del Pradeau, aux appartenances du village de La Treille, paroisse de Saint-Hilaire-Peyroux. — Joseph d'Azemar de La Garénie, licencié en droit canon et civil, prieur de Saint-Pantaléon, contre divers débiteurs de rentes dudit prieuré ; jonction d'instances. — Règlement de juge entre dame Magdeleine Aurèle, veuve de messire Claude de Pouthé, chevalier, seigneur de Chiroux, et messire Antoine de Pouthé, écuyer, seigneur de Mareille. — Maître Montel de Lavergne, conseiller du Roi, en la sénéchaussée et siège présidial de Tulle, et dame Marie-Françoise de Mérigonde, de Saint-Maixant, son épouse, contre les tenanciers du village de Rabès ; appel en garantie, condamnation. — Maître Antoine Boulières, vicaire de la paroisse de Seilhac, et maître Joseph Boulières, curé de Meymac ; billet souscrit par l'oncle du défendeur. — Complainte possessoire entre Pierre Mongeanet contre François Garde et Marie Geneste ; jouissance d'un bois appelé de Las Renardières. — Le prieur de Saint-Jean-de-Bort, contre les tenanciers de La Servantie. — Demande de publication à l'audience et d'enregistrement de l'aveu du fief, terre et seigneurie de Favars, par messire Jean-Baptiste de Mérigonde.

B716. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets papier

1766-1769 — Audiences du siège présidial tenues par MM. Jean de Fénis, seigneur de La Feuillade, président premier ; Fortier, Deprès, Dumyrta, de Lavergne, Dufraysse-Devaine, conseillers, et Brival, avocat et procureur du Roi. — Sieur Pardoux-Marlin de Gymard, docteur en médecine, contre Pierre Galvain, aubergiste ; paiement d'honoraires, appel de la juridiction de Bort. — Installation de maître Jean-François Jarrigo de Lamazorie en la charge de conseiller au siège de Tulle. — Les prêtres communalistes de Bort contre maître Clément Baluze, procureur du Roi en l'Élection de Tulle ; rejet de demande en péremption d'instance. — Admission d'appel : entre Magdeleine Pinaud, veuve du sieur Villeneuve, et messire Louis Saint-Prieuch, seigneur du Chambon ; — entre le sieur Barba de La Chaudière, horloger à Aubusson, et messire de Segonzac ; — Jean Farge, hôte du lieu de la Maison-Rouge, et Pierre Basset, maître drapier ; ordinaire de Puymège. — Installation de maître Jacques Meynard de La Faurie dans l'office de lieutenant particulier au siège de Tulle. — Antoine Rivière contre Antoine Soulier, Antoine Estrade et Marguerite Estrade ; appel de Ventadour, concernant la restitution de la dot de Léonarde Estrade. — Cassation de sentence du sénéchal d'Uzerche, entre demoiselle Marie-Anne Dugail, veuve du sieur Leygnac, et Marie Chemin, veuve de Pierre Boulière ; concernant une liquidation de rente. — Serment des huissiers et ordre de service pour l'année judiciaire 1766-1767. — Rétention de connaissance de cause : entre maître Léonard-Marie Mondât, avocat, assisté de son père, et Jean Bournazel, sergent royal ; — entre Antoine Chambon et sieur Pierre Labrousse, ordinaire de Saint-Chamans ; — entre sieur François-Régis Chaudergue, bourgeois, et messire Jean-Baptiste Delmas, écuyer, seigneur du Mont et de La Rebière ; appel du sénéchal d'Ussel ; — entre Jean Laval et demoiselle Pauphile, veuve du sieur Béronie ; ordinaire de Poissac ; — entre sieur Antoine Delfau, marchand, et demoiselle Lanot, son épouse, contre dame Louise de Veyrac, veuve de M. Lamothe de Flaumont, seigneur de Quinçon ; exécution de sentence ; — entre demoiselle Jeanne Vialle, veuve de sieur Alexis Bosredon, et sieur Pierre Bosredon, bourgeois, contre Pierre Deslors, ordinaire de Favars ; — entre Simon Duroux, vigneron, et Jeanne Gratoulière, contre M. Jean Murailac, seigneur de la Tronche et des Agrières ; ordinaire de Saint-Chamans. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Bort, entre Aymon Begon, ci-devant marchand, et Etienne Jabiol, chirurgien juré. — Pierre Giroux contre Antoine Paupard, requête en évocation ; appel du sénéchal d'Ussel. — Rétention de cause : entre Antoine Chabrerie et Marguerite Geneste, conjoints, contre Martial Tournier, laboureur, ordinaire de Saint-Prieuch ; — entre sieur Joseph Bourzac, sieur du Vaubourzeix, bourgeois, et maître Jean-Ignace Rondet de Roulhac, bachelier en droit canon, curé de la ville de Treignac ; — entre Jean Jourzac de Chastanière et sieur Antoine Salles, bourgeois ; ordinaire de Saint-Chamans ; — entre Pierre et Marguerite Rouix, contre Guillaume et Jean Glandier ; ordinaire de Malesse ; — entre sieur Louis Rmguelet, maître menuisier de la ville d'Eymoutiers, et Marie Ringuelet, sa sœur germaine, contre messire François Monamy de

Mirambel ; — entre demoiselle Françoise Poumier et Jean Bournazel, sergent royal, contre sieur Simon Chartroule, marchand de Donzenac ; ordinaire de Cazillac ; — entre Jean Dumond et Marie Forsse, contre sieur Antoine Clozange, bourgeois, et maître Jean Vige, appel de Ventadour ; — entre sieur Joseph Delzors, bourgeois, contre Jean Puyraymond et Jeanne Peuch ; ordinaire de Valette ; — entre demoiselle Thérèse Sage de Brival, veuve du sieur Brival, et sieur Léger Brival, avocat, son fils, contre Toinette Béni, veuve de Pierre Rozier ; — entre demoiselle Jeanne Pierrepont, veuve, et demoiselle Geneviève de Limoges, veuve du sieur Etienne Solabel, bourgeois ; ordinaire de Saint-Chamans ; — entre Pierre Meynard et Marie Delon, conjoints, contre demoiselle Marie Guitard, veuve de maître Jean-Louis Goutte, avocat ; — entre Jean Neuville et, Toinette Neuville, veuve George Bellande ; ordinaire de Cazillac. — Maître Brival Lavialle, avocat au parlement, en qualité d'héritier de M. Baubiat, son grand-père, et encore le sieur Mary, héritier de Pierre Mary, son père, contre messire Jacques de Jacques, écuyer, sieur de La Roussille ; concernant un billet de 400 livres, consenti par le défendeur au profit dudit sieur Baubiat. — Profit-défaut pour Martial Lamoure, laboureur, contre maître Michel Bayle, prêtre, docteur en théologie et curé de Saint-Sestiers. — Admission d'appel : entre Jean-Antoine Aignou, huissier royal, et sieur Pierre Floucaud, bourgeois et marchand ; ordinaire de Tulle ; — entre sieur François Veyssière et sieur Raymond Veyssière ; ordinaire de Beaulieu. — Succession de Jean Magueur, entre Léonard Magueur et Noël Berse, laboureur ; détournement de meubles et de cheptel. — Reprise d'instance entre maître François Closange, curé de Liginac, Anne Ladevie et Michel Boyer. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Tarnac entre Léonard Lapetite, contre Léonarde Lapetite et François Cloup, son mari ; provision alimentaire. — Rétenion de cause entre sieur Pierre Beaufort, marchand, et Jeanne Vert ; ordinaire de Beaulieu ; — entre Bernard Rigal, laboureur, et Charles Longour, bourgeois, ordinaire de Sexcles ; — entre Françoise Laval, épouse du sieur Maugein, et Antoinette Laval, femme à Galinon ; — entre Martial Lamoure, laboureur, et maître Michel Bayle, curé de la paroisse de Saint-Sertiers ; rente rachetable ; — entre sieur Joseph Bourzac, sieur de Vaubrouziex, bourgeois, et M. Jean-Ignace Bondet de Boulhac, curé de la ville et paroisse de Saint-Martin-des-Églises de Treignac ; — entre Ignace Brossard et sieur Antoine Sargueil Delmas, bourgeois ; ordinaire du Chapitre. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Seilhac, entre Joseph Vergne et Léonard Céron, bourgeois. — Rétenion de cause entre dame Magdeleine Chamet, veuve de M. Antoine-Joseph Dufaure, sieur de Lagardelle, capitaine d'infanterie, et demoiselle ; Elisabeth Bos, veuve du sieur Pierre de Miermont. — Simon Peuch et Bernard Chamberet, contre sieur Pierre Chiniac de Labastide et demoiselle Pétronille Rivière ; désistement d'une vigne appelée de Charrieras. — Mercure Bussièrès et Jean Four, contre Louise Roudarel, veuve de Léonard Bardou ; demande en faction de bail sur saisie. — Prestation de serment par les huissiers. — Maître François Closange, curé de Liginac, contre Anne Ladevie et Michel Boyer ; rente. — François Laval, marchand, de la paroisse de Tanier, en Périgord, contre sieur Pierre Chaumeil, juge de Saint-Maixant, pour le seigneur de Tournier ; billet. — Messire Joseph Brossard, écuyer, contre le sieur Briuede, bourgeois ; opposition. — Jeanne Grasset, veuve de Jean Puy, dit Bort, en qualité d'héritière de Gérard Grasset, contre maître Martin Durrieux, notaire royal ; ordinaire d'Obazines. — Antoine Juge, syndic de la communauté des Cordeliers de Donzenac, contre dame Louise de Loubresac, veuve de messire Plaisant de Bouchiat, seigneur de Bigeardel. — Installation de maître Léonard Bourguet en l'office de conseiller en la sénéchaussée de Tulle. — Rétenion de cause : entre maître Jean Dulac, juge de Pierrelitte, contre François Dufayet, maître perruquier de Bort ; — entre sieur Pierre Albier, marchand de la ville de Tulle, contre les sieurs Peschel, père et fils, marchands de la paroisse de Saint-Salvador. — Règlement de juge entre sieur Antoine Mons, bourgeois, appelant du sénéchal d'Uzerche, et Antoine Chassagnie. — Admission d'appel : pour sieur Ignace Chapoulie, chirurgien juré, contre François Civier, marchand ; — pour sieur François-Régis Chaudergues, bourgeois, contre messire Jean Delmas, écuyer, seigneur de Nougen ; reprise d'instance ; — pour Jeanne Clavière, veuve d'Antoine Ferrandel, contre Jean Gourdy, marchand ; ordinaire de Carbonnières ; — pour Antoine Vaur, marchand, contre Jacques Maignac, aussi marchand ; appel de l'ordinaire de Doignon ; — maître François Lachèze, curé de Rozier, contre sieur Jacques Besse, bourgeois ; — entre sieur Jean et Louis Queyriaux, père et fils, contre sieur

Etienne Rondel, chirurgien ; sénéchal de Ventadour ; — pour messire François de Lentillac, chevalier, seigneur de Belut, capitaine de cavalerie au Royal-Pologne, contre Jean Lescure et Mathurin Germane ; appel de l'ordinaire de Saint-Hilaire-Taurieux ; concernant la cessation du moulin à seigle affermé aux défendeurs ; — pour M. Duval de Laguirande, bourgeois, contre maître Lajeunie, seigneur de Mantégou ; ordinaire de Tulle. — Comptes entre Jean Chinchou, marchand, et maître Jean-Baptiste Laporte, curé de Soursac. — Audience pour maître Pardoux Guillebeau, notaire, juge de Vedrennes, et messire François de Lavaur, comte de Sainte-Fortunade, Fontmartin, etc. — Rétention de cause : entre Léonard Bouillaguet, laboureur, et demoiselle Marie-Jeanne Peyrichon, veuve Bellisle ; sénéchal d'Uzerche ; — entre sieur Jacques Aguron, marchand de la ville d'Angoulême, contre demoiselle Elisabeth Bos ; défaut ; — entre maître Etienne Maret, chanoine de la collégiale d'Uzerche, et maître Pierre Maret, avocat au parlement. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Treignac, entre Magdeleine Pradeloux, veuve de Léonard Monceau, contre Gabriel Coulournat. — Paiement d'une somme de 198 livres entre maître Jacques-Raymond de Lavialle d'Altillac, seigneur de Beaulieu, avocat en la Cour, contre Baptiste Rivière, notaire royal. — Confirmation d'une sentence du sénéchal d'Ussel entre Thomas Teyssier, laboureur, et messire Etienne Lignareix de Bonnefont, écuyer. — Maître Jean-Baptiste Laporte, prieur de Belpuech, syndic du séminaire de Tulle, contre Suzanne Goutte et Léonard Gourdon, concernant une obligation de 99 livres consentie par feu Jean Goutte ; même sentence pour ledit syndic contre Catherine Viillardel, fille de feu Antoine Viillardel ; contre Louis-Martial Traverse, chirurgien, comme héritier de Martin et Noël Traverse. — Défaut pour Guillaume Jarrige et Léonarde Lidove, conjoints, contre demoiselle Françoise Ventéjoux, veuve de M. Serre de Bazaugour. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Poissac, entre Jean Laval et demoiselle Pauphile, veuve du sieur Béronie, marchand papetier. — Réception de maître Joseph Villeneuve, praticien, en l'office de procureur postulant au siège de Tulle. — Congé pour l'ordinaire de La Rochette, entre Martial Rumel et Jeanne Habilis, contre Anne Plantade et Baptiste Broch. — Rétention de cause : entre Baptiste Lagarde, bourgeois et marchand, contre sieur Étienne Vergne, cavalier de la maréchaussée, et François Lacroix ; — entre demoiselle Marie Villemonteil de Sudour et maître Delestable, notaire royal, contre sieur Joseph Pichaut, marchand, et messire François De bort, chevalier, seigneur du Peuch. — Paiement d'une somme de 422 livres entre sieur Gilbert Laussedat, maître tailleur d'habits de la ville de Paris, et messire le baron de Sartige, chevalier, seigneur de Combarel. — Admission d'appel : pour sieur Etienne Jaladis, chirurgien juré, appelant de l'ordinaire de l'abbaye de Bonnesaigne, contre Martin Estorges ; — entre Philippe Roche, veuve Baluze, et sieur Jean Massoulier, lieutenant de la communauté des perruquiers ; — entre sieur Annet Sauty, notaire et procureur d'office d'Eygurande, contre Pierre Maillaud, voiturier ; — entre maître Bernard Château, avocat en la Cour, et maître Antoine Rigail, procureur fiscal du bailliage médiat de Thinières et syndic fabricien de l'église paroissiale de Bort. — Installation de maître Augustin Borie Desrenaudes comme conseiller au siège de Tulle, de maître Pierre-Gabriel Duclaux dans le même office. — Rétention de cause pour messire François de Cheylard, écuyer, seigneur de La Salle, et dame Claire d'Hamelin, son épouse, contre sieur Blaize Maurel, bourgeois ; ordinaire de Saint-Chamans. — Visa du registre par le vérificateur des domaines du Roi.

B717. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier

1767-1768 — Audiences. — Copie in extenso de l'aveu et dénombrement du fief, terre et seigneurie de Favars, baillés par messire Jean-Baptiste de Mérigonde, chevalier, seigneur baron de Favars, Saint-Maixant et Saint-Germain-les-Vergnes, demeurant en la ville de Neuvic. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Tarnac, entre Marie Chancelier, veuve de Joseph Chavastelon, et sieur Jean Chadebech de La Jugie. — Messire François de Monamy, seigneur de Mirambel, et dame Jeanne de Bosredon, son épouse, contre les tenanciers de Caux ; appel en garantie d'Antoine Chèze et autres, défaillants. — Jean Féréol, laboureur, contre Jean Verlhac et Antoine Verlhac ; concernant un droit de passage par une terre appelée le Prémichel. — Jean Beffare, marchand, contre Pierre et François Farge frères ; droit de passage sur le pré de Las Troubadis. — Louis Yaubourzeix et Léonard Chavastelons contre Martial Mazières et François Le Cardaire, dit Daine,

et Léger Gaud, laboureur ; concernant la sous-ferme de la terre de Confolent. — Sieur Joseph Lachaze, seigneur de Saint-Germain-Lavolps, contre les tenanciers de Chaissaignolle ; appel en garantie d'Antoine Cloup, Antoine Gaure et autres. — Marie Dumas, contre Pierre Chaumeil, dit Bourguignon ; plainte pos-sessoire. — Avération de signature entre Antoine Lafon, maître chapelier, et le sieur Robert, huissier royal. — Etienne Bourdeille, marchand, contre messire Antoine Bayort, prêtre, prieur de Glénie ; concernant le four dudit prieuré. — Maître Gabriel Dumyrat, prieur de Saint-Jean-de-Bort, contre Joseph Leyniac, tenancier de Beauregard ; rentes ; même sentence contre les tenanciers d'Aux. — Nomination de maître Boudrie, notaire royal, comme expert dans un procès entre le curateur à la succession vacante de M. Du Bouchetel et dame Malhivie Lagorse. — Le prieur claustral, religieux et syndic de Saint-Angel, contre le sieur Louis Michelet et autres tenanciers du village du Montai, de La Roche, etc. — Pierre Mongeannet, contre François Garde et Marie Geneste, sa femme ; trouble de jouissance du bois de Las Renardieyras. — Avération d'écrit entre Michel Roux, marchand, et Léonard Claux, laboureur. — Entre sieur François Valette, bourgeois, en qualité de tenancier de La Borde-Borderie, contre Anne Besse, veuve de Barthélémy Tondu ; appel en garantie. — Comptes entre sieur Jean Demathieu, marchand, et Bernard Dodet, ci-devant sergent royal ; trop-perçu dans une saisie. — Adjudication d'une provision de 50 livres à la famille Bar, sur les biens de sieur Pierre Bourguet. — Réquisitions pour l'enregistrement de lettres patentes portant règlement de brevets et lettres de privilège créés en chacun art et métier. — Déclaration de dom Nicolas Joly, prieur titulaire de Saint-Vicaire de Perpezac-le-Noir, sur la fixation de sa résidence au monastère de Saint-Pierre de Béze ; la procuration par lui donnée à dom Louis Rambaud, prieur de Brantôme, est annexée au registre. — Demande en élargissement par Pierre Beyne ; mise en liberté sous caution ; rejet d'une demande pareille présentée par Pierre Chazalviel, laboureur. — Réception de maître Jean Labounou de Lagane, comme notaire à Laroche ; de maître Annet Mas, comme marguillier de la Rédemption, pollila paroisse du Jardin. — Pierre Plazanet et Marie Gerbaud, contre Jean Blanc et François Mazière, demande en inhibitions ; appel de l'ordinaire de Tarnac. — Avération de signature entre sieur Pierre-Joseph Rigole, lieutenant du premier chirurgien du Roi, chirurgien-major en l'hôpital et prisons royaux, contre Jean Ballet, bourgeois ; — sieur Jean Barbou, négociant de la ville de Limoges, contre dame Bosredon de La Breuille, épouse de messire de Mirambel de La Courtine. — Paiement d'une somme de 65 livres, entre sieur Jean Branchât, bourgeois, et demoiselle Anne Chambon, contre sieur Léonard Coyrale de La Salle, bourgeois, et demoiselle Rebiès, sa femme. — -Demoiselle Marie-Jeanne Vachot et sieur François Bayle, son mari, contre les tenanciers de La Rode ; appel en garantie de sieur François-Julien Lamoure de Lavalette. — Avération de signature entre messire Etienne Linarix de Bonne-font, secrétaire du Roi, contre sieur Jean-Baptiste Linarix, bourgeois, seigneur d'Anglars. — Rejet de l'appel formé par maître Jacques Jolibert, avocat, contre maître Jacques Servientis, curé de Chaumeil. — Renvoi au sénéchal de Ventadour d'un procès entre le prince de Rohan contre Léonard Fiammette et Mari Bondet ; appel de l'ordinaire de Mirambel. — Réception de sieur Léonard Demathieu, comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Saint-Hippolythe. — Audience pour messire Joseph de Pradel, écuyer, seigneur de Lamaze, gouverneur de la ville d'Uzerche, lieutenant général en la même sénéchaussée, contre maître Clédad, syndic du chapitre de la même ville. — Demoiselle Marie-Jeanne Besse contre maître Pardoux Guillebeau, notaire royal ; billet. — Maître Jean-Baptiste Martin, archiprêtre de Saint-Exupéry, contre Mathieu Bonnet et autres, tenanciers de Liginiat, paroisse de Saint Julien-lez-Bort. — Le seigneur de Saint-Victour contre Annet Playsse et autres ; dîme de la laine. — Enregistrement de la substitution fidéicommissaire apposée au testament de feu messire Martin Meynard des Combes, à la requête de dame Marie-Marguerite-Charlotte de Lagarde, sa veuve. — Messire Raymond de Meynard, seigneur baron de Maumont, contre sieur Pierre Sargueil, bourgeois, principal tenancier de Maumont de Jos. — Défaut pour maître Pierre Labrousse, curé de Gumond, contre messire Jean de Loyac, seigneur de La Bachellerie. — Haut et puissant seigneur messire François-Antoine de Pesteil, chevalier, baron de La Chapelle-aux-Plas, Chadirac, Bordes, An-val, etc., contre Jeanne Souldoyre et Jean Mary ; droit de lods et vente sur le ténement de La Masson, paroisse d'Albussac. — Réception du sieur Gabriel Dumyrat, comme marguillier de la Rédemption, pour les Plas et

Saint-Clément. — Règlement de juge entre sieurs Raymond Chapelle et Raymond Veyssière, bourgeois et marchands ; appel de l'ordinaire de Beaulieu. — Reprise d'instance entre sieur Charles-Louis Leygnac, bourgeois, en qualité d'héritier de demoiselle Marie-Françoise de Gibanel, sa mère, contre demoiselle Jeanne Chadebec, veuve, et Léonard Bunisset, son fils. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Saint-Julien-du-Bois, entre Pierre Lapause, dit lou Cadet, et maître Etienne Labrousse, seigneur de Laval, docteur en médecine. — Comptes entre Pierre Pommier, laboureur, et maître François de Lespinnasse de Pebeyre, conseiller en l'Élection de Tulle. — L'abbesse de Fontevault, en qualité de foncière de la vicairie de Saint-Biaise, contre les tenanciers de La Rivière, paroisse d'Espagnac ; appel en garantie de Léonard Rouine. — Réception de sieur Jacques Goutte, marchand, comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Pandrigne. — Demoiselle Jeanne-Françoise de Chabrignac de La Jante contre messire Jean-Mercure Jouffre de Chabrignac, écuyer ; nomination d'experts pour le partage de l'hérédité du père commun. — Maître Jean-Baptiste Laporte, curé de la paroisse de Soursac, contre le sieur Jean-Baptiste Grenier, bourgeois ; dîmes. — Le seigneur de Laroche contre les tenanciers de La Faurie, Jean et Marie Dieuayde, Hélie Estrade, etc. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Seilhac, entre demoiselle Marguerite Maury et sieur Léonard Ventejoul, contre sieur Jean David, bourgeois. — Messire Martial de Braquillage, écuyer, seigneur de Mortegoutte, contre Jacques Pommier, laboureur, concernant la limite d'un bois appelé Desqueyriol. — Admission d'appel entre sieur Joseph Massinguéral, bourgeois de la ville de Beaulieu, second consul pour l'année 1768, contre sieur Joseph Florentin, bourgeois et marchand. — Renvoi devant le juge de Soursac de maître Jean Bouyeure, notaire royal, et du sieur François Védrennes. — Maître Jean-Georges Chauzet de La Prade, curé de Moustier-Ventadour, contre messire Hector de Lévy, comte de Lyon, prieur du même lieu, concernant un droit sur les noales. — Messire Léonard d'Ussel, chevalier, marquis de Châteauvert, contre Léonard Pigeyrol, Jean Billoux, dit le Bondieu, et autres, concernant la ferme verbale des dîmes de Saint-Sestiers. — Antoine Péroussie, tenancier de La Bode, contre sieur Valette, bourgeois, et autres ; appel en garantie pour ledit ténement. — Maître Antoine Bachèlerie, juge de Gimel et de Sedières, contre sieur Balet, praticien ; billet. — Martin Fourche contre Barthélémy Mous et Marguerite Bouillac, concernant le désistement d'une terre appelée de Gouttegrasse. — Mise en cause du sieur abbé et des religieux d'Obazine dans un. procès entre les sous-fermiers du membre de Coufinie et Baptiste Peyrelade. — Reprise d'instance entre demoiselle Marie de Ribier, sieur Léonard de Coyral, de La Salle, et Martial Aygueperse, bourgeois. — Demoiselle Catherine Montjauze, veuve du sieur Chammard, contre messire Léonard Comte, écuyer, seigneur de Reyssac, Dalvy, etc. ; donation faite par ledit Chammard. — Louise, Jeanne, Léonarde et Françoise Céron, sœurs, contre sieur Martial Dufour, praticien, et demoiselle Marguerite Dumond, épouse de sieur Saint-Priest de Laborie, avocat ; adjudication de provision. — Sieur Jean Dumond, bourgeois, contre demoiselle Marie-Jeanne Lallé et sieur Gabriel Planche ; promesse d'un millier de merrain à faire les barriques. — Transcription de la substitution contenue dans le contrat de mariage de messire Dominique Dubois, de Saint-Hilaire, mousquetaire du Roi, et dame Marie-Françoise de Mérigonde, de Favars. — Demande en distraction provisoire présentée par sieur Ignace de Permis, sieur de Roussillon, dans une saisie faite par les dames religieuses de Sainte-Claire d'Argentat au préjudice de demoiselle Marie-Françoise de Ribiers. — Elargissement du sieur François Coultejol, emprisonné à la requête des sieurs Laporte et Charissou. — Audience pour dame Antoinette-Angélique-Christine de Vinal, veuve, et messire Pierre-Gilles de Palliasse, écuyer, son fils, contre demoiselle Marie Mondet ; appel de l'ordinaire de Beaulieu. — Congé de bien jugé, pour l'ordinaire de Tulle, entre Hélène Barbot, dite La Bonté, veuve de Martin Bessoules, contre Anne Bessoule. — Réception de M. Jean Branchât, comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Saint-Julien-le-Pèlerin. — Maître Bernard Baudry, notaire royal, juge de la baronnie de Saint-Avid et de la châtelainie de La Graulière, fermier du membre de Couderc, dépendant de la commanderie de Cariât, contre Martial Rumel et autres tenanciers de Champmédal, du village de Laborie et du Rieu ; liquidation des arrérages. — Avération de police passée entre sieur Guillaume Gérion, maître doreur, et sieurs Raymond Béral, père et fils, et Biaise Pauphile. — Admission d'appel entre M. Joseph Bétaillon de Laborie, vicaire de la paroisse de Darzac, et Gaspard : Neuvialle ; ordinaire de Carbonnières. —

Le prévôt de Saint-Salvador contre les sieurs Lacombe et Reignac, fermiers « dudit prévôté » ; comptes. — Congé de bien jugé, pour l'ordinaire de Saint-Clément, entre Noële Dufour et Léonard Bossoutre, contre Pierre Chazarin. — François Lachassagne contre Elisabeth Vaur, sa mère femme de Jean Clavel ; plainte à fin civile, suite de discussion de famille. — Maître Pierre Ternac, curé d'Ussel, contre maître Jean-Louis Bernard, prêtre filleul de la même église, concernant les revenus d'un pré appelé de Gratignan. — Sieur François Diouzidon, notaire royal, contre sieur Antoine Roussarie, bourgeois ; avération de signature. — Sieur Eymar Laportc, notaire, en qualité de fermier de l'abbaye d'Obazine, contre Nicolas Pompier, laboureur ; dîme des agneaux.

B718. (Registre.) — In folio, 100 feuillets, papier

1768-1869 — Audiences tenues par MM. Darluc, seigneur de Lapraderie, lieutenant général ; Fortier, Deprès, Dumyrat, Dufraysse-Devianne, conseillers ; Brival, avocat et procureur du Roi. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Saint-Avid, entre Léonard Roume et autre Léonard Roume. — Le chapitre de Tulle, le curé de Forgés et les religieux d'Obazine ; partage de la dîme entre les parties au procès. — Nomination d'experts enli Jean-François de Lastic, écuyer, seigneur du Mont-de-Saint-Jal, les tenanciers de La Nouaille et les cotenanciers appelés en garantie, sieurs Joseph Talin, Léonard Migimac, etc. — Désignation de maître Delestable, notaire à Saint-Angel, pour procéder au récolement et inventaire des titres et papiers de la communauté des prêtres de l'église paroissiale d'Ussel. — Provision de 100 livres adjudgée à maure Michel Malpeltu, prêtre du bourg de Sornac, contre demoiselle Marie Chassain, veuve du sieur Martin Malpeltu. — Jeanne Anglereau, veuve, contre noble Jacques Raymond Lavalie d'Altillac, seigneur de Beaulieu, concernant les frais de nourriture d'un enfant dont la mère était en prison dans ladite seigneurie de Beaulieu. — Hérité de messire Joseph Charron, écuyer ; procès entre maître Jacques Frayssc, chanoine, contre Dominique Treuil. — Jonction d'instances entre messire Pierre (nombre) écuyer, seigneur de La Beyssarie, un des gendarmes de la garde du Roi, et Martial Grulle. — Compte entre dame Marianne de Rivière, veuve de M. Planchard, et Léger Serre, laboureur, en qualité de tuteur de ses enfants, héritiers de leur mère, Marie-Jeanne Becoudier. — Sieur Dominique Darcambal, bourgeois, et demoiselle Marie Guitard, contre sieur François Guitard ; adjudication d'une provision de 150 livres. — Congé, pour l'ordinaire de Tulle, entre Jean Margery, absent de la province, sieur Léonard Margery, sergent royal, Marguerite Margery et Pierre Cipièrre, ancien cavalier de maréchaussée ; adjudication de 200 livres de provision. — Jean Delestable, juge de La Coursière et notaire royal ; demoiselle Marie Villemonteil de Sudour, son épouse, et sieur Delestable de Sudour, leur fils, étudiant à Paris, contre messire François de Bort, seigneur du Peuch, de La Croisade et de Sudour. — Profit défaut pour maître Pierre Leygonie, prêtre, docteur en théologie, curé de Saint-Bonnet-Avalouze ; Etienne Verdier, syndic, fabricant de ladite paroisse, contre Jean Maschat, laboureur. — Messire Jacques de Combarel, chevalier, seigneur, baron de Vergnolles, Soûls et Gibanel, et seigneur châtelain de Monceau, contre M. Chantegril, sieur de La Vige-rie et coseigneur d'Argentat, concernant l'hommage du fief de Boudigou et Chadiot, dépendant de la seigneurie de Monceau. — Sieur Léonard Lagarde, bourgeois et messire Fenis Du Tonrondel ; billet de la somme de 78 livres. — Le seigneur de Saint-Angel contre les tenanciers de Chassagne, Peyssergue, Chambige, le Monteil, Doumazeaux, Ceppe, Ceissac, Lestrade, Coutnbeix, Arfeuil, Bertînes, Merchadiol, Souleix, Plasac et Montjoly. — Congé de bien jugé, pour l'ordinaire de Peyrelevalde, entre Guillaume Jandou et Jean Clidassou. — Le seigneur de Saint-Angel contre les tenanciers de Lappleau, Pradel, Florentin, La Serre, le Mas-Saint-Michel, Aret, Trouzoux, Bouchaud, La Naucoudie, Rebeyres, le Soulier, Pinchelimort, Pellisson, Argères, les Bordes, Leyssat Soubre et Soustre, etc., avec l'analyse des titres de chaque tellement. — Nomination d'expert entre maître Pierre Moncourier, curé de la paroisse de Saint-Hypolithe, et Léger Serre, laboureur. — Congé, pour l'ordinaire de Soursac et Durfort, entre Jean Baptiste Breuil, dit Jardinot, contre sieur Blaise Maigrie et Marie Peyrol. — Testament de sieur Charles Besse de Laboureix ; demande en cassation entre dame Françoise Dubois de Margerides, veuve du sieur Laboureix ; , épouse de M. de Bay, et maître Pierre Desalis, prêtre. — Congé, pour l'ordinaire d'Obazines, entre sieur Antoine Louradour et Jeanne Tavé, veuve de Masnie. — Profit défaut pour sieur Biaise Magne et Marie Peyrot contre

le sieur Biaise Magne ; frais de saisie. — Autorisation pour Pierre Vau et Marie Boulègne de battre la moitié de leurs gerbes pour leur nourriture et la semence des terres, en attendant la décision du procès à eux intenté par maître Pierre Thomas, curé de Lufage. — Réquisitions du procureur du Roi pour l'enregistrement d'une déclaration sur la circulation libre des cuirs. — Sieur Claude Chauvet, marchand, contre messire Alexandre de Mérigonde, prêtre, défaillant ; billet de 24 livres. — Jean Roffy contre Jacques Mardel ; billet de 50 livres. — Ténement des Horts, paroisse de Nave ; sept parties en cause, intervention de sieur Jean-Baptiste Buginier Delage, sieur de Rouzier et de Bessou ; messire Jean Charles de Lauthonie, opposant à l'intervention. — Sieur Jean-Baptiste Arfoulières, seigneur de Lespinasse et ' notaire royal ; sieur Jean-Baptiste Trech, seigneur des Farges, notaire royal ; sieur Etienne Bayle, contre Pierre Chabrières, bourgeois ; droits de lods et vente. — Sieur Hélié Chassain contre sieur Antoine Langlade, seigneur de Vaux ; billet de 120 livres. — Sieur Bertrand Lestrade, négociant de la ville de Souillac, contre sieur Eyrolles, huissier ; admission d'appel. — Réception de maître Pierre Monteil dans l'office de notaire à Saint-Sylvain ; de sieur François Duché comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Saint-Pierre de Tulle. — Suite du partage des dîmes de la paroisse de Forçés. — Requête pour publication d'aveu et dénombrement du fief de La Chassagne et Montsolve, par demoiselle Marie-Anne de Gaye, demoiselle de La Chassagne et d'Arzelier. — Maître Antoine Baudry, curé de la paroisse d'Aix, contre les tenanciers de La Borde-Borderie. — Sieur Antoine Delfau, marchand, contre maître Conchon, vicaire-régent de Lapleau de Soursac ; billet. — Maître François Chabrerie, curé de Lagranlière, contre Pierre Brousse ; droits sur un pré appelé de Labesse ; rente obituaire. — Mathieu Laval contre sieur Pierre Cabrol ; possession annale d'une treille au-devant d'une boutique. — Demoiselle Philippe Peuch et sieur Biaise Brivezac, son mari, contre le sieur David, bourgeois ; vente de seigle. — Maître Jean Bos, avocat et juge de Servières, contre messire Antoine de Montal, écuyer, seigneur de Malevialle ; billet. — Enregistrement de l'aveu du fief de La Chassaigne. — Joseph Lherbeil, laboureur, contre Jean Souries, dit Ganne ; plainte possessoire, usage des eaux de l'étang d'Eure. — Sieur Raymond Veysière, bourgeois, contre M.-Jean Tronche, juge de Beaulieu ; billet. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Saint -Angel entre Antoine Madesciaire, laboureur, contre maître Jacques Lacbaud, prêtre, et sieur Michel Lachaud, bourgeois. — Réquisition du procureur du Roi pour l'enregistrement d'un arrêt concernant les droits de minage, d'un arrêt concernant les monitoires, d'un autre arrêt sur les droits du greffe. — La daine de Gains, veuve de messire Géraud de Laguerenne, contre Etienne Merciel, laboureur, concernant un droit de passage sur une lande appelée de Fouloubet. — Maître Granier, curé de la paroisse de Saint-Etienne-la-Geneste, contre Antoine Pouchet, syndic de l'Église paroissiale, et maître Joseph Chamflour, prieur commendataire dudit lieu, concernant des fournitures de pain, vin et luminaire à ladite église. — Déclaration de changement de domicile par le procureur de dom Marcou ; ce religieux passe de l'abbaye de Vierzon à celle de Saint-Cyprien de Poitiers. — Requête de dom Buer aux fins d'aveu et dénombrement du prieuré de Saint-Angel. — Réception du sieur Joseph Du Chassain de Pranlat comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Servières. — Communication de pièces entre M. Etienne Riouzal Delvert, seigneur de La Salardie, Lapauze, et coseigneur de Sexcles, contre Jean Seninges et Antoine Teulières. — Maître Martial Chenaud, curé de Saint-Yrieix, contre maître Clément Raluze, procureur du Roi en l'Élection de Tulle ; rente constituée de 60 livres au capital de 1,200 livres. — Anne Ampinat, contre Jean Amblard ; usage des eaux du pré appelé de La Courtine. — Sieur Barthélémy Miginiac et sieur Duval de La Guirande ; avération d'écriture. — Congé de bien, jugé pour l'ordinaire de Soursac, entre Etienne Védrennes et Françoise Luc, contre Antoine et Marguerite Gaudy. — L'abbesse de Bonne-Saigne contre Léonard Bourbon et Salesse ; nullité de saisie. — Liquidation des droits dus à Biaise Perpezac, sergent ; feuille attachée au registre. — Profit défaut pour M. Eymar Lajeunie, seigneur de Mantegou, greffier en chef de l'Élection de Tulle, contre maître Simon Annibal Raynaud, contrôleur des actes de Tulle, et dame Marie Chouvel de Bonnefont, son épouse. — Réception de sieur Joseph Dancie comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse d'Albussac. — Réquisitions pour l'enregistrement d'un arrêt concernant les registres de geôle. — Congé de bien jugé, pour l'ordinaire de Beaulieu, entre Joseph Cadet et Jean Farge, aîné. — Les RR. PP.

Bénédictins de l'abbaye Meymac contre Martial Meunier, laboureur ; concernant les franchises du lieu de Chazeaux, banlieue de Meymac. — Maître Gabriel Dupuy, curé de Margeride, contre maître Jean-Jérôme Dulac, curé de Sarroux ; avéra-tion de lettre missive. — Dame Magdeleine de Mensat, Dame de Saint-Prieuch, veuve de messire Rabanide, vivant trésorier de France, contre Dominique Salles, Antoine Vieillemar et autres ; rente. — Les syndics du chapitre contre les tenanciers de Vieillemar, en la paroisse Saint-Martial de Gimel. — Renvoi au sénéchal de Ventadour de la décision d'un procès entre Pierre Trieux, du village de Triviat, paroisse de Mauriac en Auvergne, contre Pierre Crumeyrolle, le prince de Soubise intervenant. — Adjudication d'une pension alimentaire à maître Bernard Desuat, écuyer, à prendre sur les biens de maître Georges Dulac, prêtre, d'Antoine Rigal et de maître Bernard Chateau, avocat. — Messire Louis-Mathias de Barral de Rochechinard, prieur du prieuré simple de Saint-Géraud d'Auriac, diocèse de Tulle, contre messire Lavaur de Fontmartin ; avération d'écrit privé. — Demoiselle Marie-Jeanne de Vachot contre les tenanciers du Chap-de-Parlhac. — Nomination d'expert pour demoiselle Françoise Luc et François Védrennes, contre sieur François Demaneuf, bourgeois. — Maître Pierre Duchamp, curé de la paroisse de Brivezac, contre Antoine Det, vigneron ; appel en garantie de maître Pierre Mialet, notaire royal, et en contre-garantie du prévôt de Brivezac. — Très-haut et très-puissant seigneur messire François-Marie Pérusse d'Escars, marquis de Montai, Saint-Chamans, etc., contre sieur Simon Delort, marchand, et Marie-Porte, surnommée Peny ; consignation d'une somme de 5,800 livres. — Renvoi à la décision du lieutenant général de police d'une contestation entre Jean Martin et Jean Baflet, contre le syndic des garçons papetiers. — Transport de justice à Saint-Fortunade, village ; de Nialat, pour faire l'état des biens dépendant de l'hérédité de Jeanne Tavé, à la requête de maître Léonard Dufraysse Deviane, conseiller au siège de Tulle. — Élargissement d'Etienne Rondel, prisonnier à Meymac. — Congé de bien jugé, pour l'ordinaire de Seilhac, entre Léonard Géraudie et Antoine Tintignac. — Cession de créance entre maître Guillaume Seguy, notaire royal, et maître Pardoux Guillebeau, notaire à Églelons, sur Antoine Roussarie, assigné à l'audience. — Adjudication de provision entre sieur Villeneuve, fils, et demoiselle Russière, son épouse, contre maître Villeneuve, juge de Saint-Prieuch. — Messire Jean-Baptiste de Josset, commandeur du Temple d'Ayen, contre dame Jeanne de Leysenne, veuve du sieur de Maubec, en qualité de tutrice des enfants de M. de Lafageardie ; concernant la rente de l'Hôpital Deyzac. — Sieur Jean-Baptiste Giron, curé de Mœstas ; le syndic fabricien de ladite paroisse et le R. P. dom François-Gabriel Ruer, religieux et prieur de Saint-Angel ; concernant les dîmes de la même paroisse de Mœstas. — Dame Marie-Victoire de Villemonteil, prieure perpétuelle du couvent des dames religieuses de Saint-Bernard de Tulle, contremaître Jean-Jacques Jolibert, avocat en la Cour ; concernant une donation consentie par demoiselle Renée de Sarrazin en faveur desdites religieuses. — La demoiselle veuve Bonneval contre sieur Pierre Poitou ; billet de 96 livres. — Demande en publication d'aveu et dénombrement du fief du Rieu, en la paroisse de Saint-Bonnet-le-Pauvre, par messire André de Miallet, chevalier, seigneur, comte de Fargues, baron de Vitrac, Monteil-Barriac, Rouffiac et Roumegeoux. — Le seigneur de Beaulieu contre le curé de la même ville ; ce dernier est condamné à nommer le demandeur au prône par nom et surnom, ainsi que sa mère, et à lui donner l'eau bénite « par distinction et présentation de goupillon. » — Les tenanciers du village de Vorviale, paroisse d'Aix ; appel en garantie de maître Léonard-François Calary, procureur d'office de la baronnie de Saint-Angel, de messire François de Bort, de sieur Biais-Joseph Mary, bourgeois, et autres cotenanciers. — Fixation d'audience pour le R. P. Jérôme de Saint-Georges, prieur des PP. Carmes Déchaussés de Saint-Louis de Bordeaux, contre messire François de Pérusse d'Escars, marquis de Saint-Chamans, etc. — Visite des bâtiments dépendant de la succession vacante de feu M de Boucheteil.

B719. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier

1769-1772 — Audiences tenues par MM. Jean de Fénis, écuyer, seigneur de Lafeuillade, président premier ; Saint-Prieuch de Saint-Mur, Meynard de Lafaurie, lieutenant particulier et assesseur, Deprès, Desrenaudes, Duclaux, conseillers, et Brival, avocat et procureur du Roi. — Admission d'appel entre les religieux Minimes du couvent de Bort et maître Jérôme Dulac, curé de Sarroux. —

Congé de bien jugé, pour l'ordinaire de Puy-de-Val, entre Jeanne Peyrat et Antoine Puyaubert, laboureur. — Rejet d'appel entre Marie-Anne Bardon, Joseph Maschat et Louise Bardon, contre Marie Lacroix, ordinaire de Tulle. — Rétention de connaissance de causes : entre maître Guillaume Seguy, procureur et notaire royal, en qualité d'héritier de feu Antoine Seguy, et messire Jean-Baptiste Clémensat de Dumond, écuyer ; billet ; — entre sieur Pierre Le Breton, bourgeois, et demoiselle Michelle Raymonde, sa femme, contre Bernard Amadour ; ordinaire de Saint-Angel ; — entre maître Pierre Giron, notaire royal, sous-fermier de la commanderie de Bellechassaigne, et maître Etienne Bouharde, curé de Chavanac ; — entre sieur Pierre-Jean Treich, maître chirurgien juré de la ville Meymac, et maître Claude Chavanac, ancien curé de Saint-Sulpice ; société pour l'achat des grains de la seigneurie de Freyssinet. — Installation de maître Charles-Biaise de Loyac de La Sudrie en l'office de conseiller au siège de Tulle. — Congé de bien jugé, pour l'ordinaire d'Hublanges, entre Claude Vialle, pris en qualité d'héritier de feu Etienne Vialle et Françoise Estrampe, contre Pierre Valette. — Admission d'appel entre Jean-Antoine Aignou, premier huissier en l'Élection de Tulle, et demoiselle Jeanne Chassagnol, veuve du sieur Puuquinot, épouse du sieur Chadebet ; — entre Antoine Jaladis, chirurgien juré, contre Martin et Léonard Estagier, ordinaire de Bonnesaigne. — Congé de bien jugé, pour l'ordinaire de Saint-Prieuch, entre sieur Jean-François Verdier, marchand, contre Jean Augère et Jean Barbier. — Admission d'appel entre Pierre Lachèze et Jacques Malangle contre Noël Simon, ordinaire de Gimel ; — entre Jean Bournazel, sergent royal, et Françoise Founder, conjoints, sieur Simon Chartroule, marchand de Donzenac, sieur Alexis Chambon, procureur de Donzenac, et les sieurs Tireygeol et Pierre Lograffeuil, commissaires-séquestres ; saisie. — Serment des huissiers. — Réception de maître Jean-Joseph Guirande dans l'office de procureur postulant au siège de Tulle ; — de maître Jean-Léonard Reignac, comme receveur des consignations au même siège. — Rétention de causes : entre Claude Masuel, tuteur des enfants de Pierre Masuel et de Marie Rallite, contre Gaspard et Léonard Simonet ; ordinaire de Bellechassaigne ; entre Léonarde Aygueperse, femme de François Brandibas, et Jacques Poumier ; appel du sénéchal d'Ussel. — Réception de maître Gabriel Moussours en l'office de procureur au présidial. — Rétention de causes : entre Jean Souries et Charles Branet ; ordinaire du chapitre de Tulle ; entre Pierre Surdol contre Léonard Borzeix, et Marie Rebeyrotte ; appel du sénéchal d'Uzerche ; — entre Pierre et Etienne Nissou ; ordinaire de La Chapelle Saint-Germain ; — entre Jean et Pierre Meydieu, et Antoine Planet, ordinaire de Cayre ; — entre maître Jean Bos, avocat, juge de Servières, et messire Antoine de Montal, écuyer, seigneur de Malevialle. — Rejet d'appel entre Jean Des Horts et Antoine Ponfaucher. — Rétention de cause entre sieur Pierre Dubois, marchand, Etienne et Antoine Maury ; ordinaire de Champagnac-La-Noaille. — Sieur Jacques Bardinal, marchand, et le sieur Du Périer aîné, bourgeois, contre messire de La Bachellerie, écuyer. — Installation de maître Antoine Serre de Bazaugour en l'office de conseiller en la sénéchaussée de Tulle. — Congé de bien jugé, pour l'ordinaire de Lamothe et Lavalette, entre Antoine Joujou et Gabrielle Brûlé, contre Jean et Léonarde Combeau. — Rétention de causes : entre Annet Sauty, bourgeois, contre Jean-Baptiste Bouharde, huissier royal, sénéchal d'Ussel ; entre Pierre Roussarie et Marie Langle ; ordinaire de Neuville ; — entre Jeanne Farge et Guillaume Peschadour, contre Jean Albert et Catherine Audrieux ; ordinaire de Saint-Pardoux ; — entre Pierre et Etienne Nissou ; ordinaire de La Chapelle-Saint-Géraud. — Congé de bien jugé, pour l'ordinaire de Tulle, entre Relie Roulle, marchand voiturier, Léonard Boulle et autres. — Rétention de causes : entre Antoine Chassaignon et Marie Boulade, contre François Chauquet ; appel du prieuré de Saint-Angel ; — entre Jean Blancher, marchand, et Antoine Lidove ; ordinaire de Cazillac. — Réception de serment de M. Jacques Chirac, comme greffier-commis. — Défaut pour Léger Lescure, Jean Mallet et Magdeleine Lescure, contre Michel et François Fraysse, sénéchal d'Ussel ; — entre Joseph Delzors, bourgeois, et sieur Gabriel Belayre, aussi bourgeois. Congé de bien jugé, pour le bailliage de Bort, entre Marie Dubois, veuve Dulac, et demoiselle Jeanne Dulac, contre Ay mon Bégon, ci-devant marchand. — Rétention de causes : entre François Pradinas et Marie Brunerie, contre messire Joseph Brossard, seigneur de Coyral, et François Noaille, ordinaire de Lestranges ; — entre François Delbos, garçon papetier, maître Martial Teyssier, bachelier en droit, et Antoine Seignoles. — Rejet de requête entre sieur Jean Massouhé, lieutenant de la communauté des

perruquiers, contre Jean-Baptiste Baluze, huissier royal, et Marie Baluze, frère et sœur. — Annet Fraysse contre le marquis de Boisse, vicomte de Treignac ; ordinaire de Saint-Victour ; — Jean Seninge, maréchal, contre sieur Jean Dey-mar, bourgeois ; ordinaire de Sexcles. — Opposition à un jugement de la Cour presidiale, rendu au second chef, entre Jeanne Mirât et Jean Vergne, contre Jean Flessac et Léonarde Sérézac. — Rétention de causes : entre Pierre Péchadre et Pierre Mas, sénéchal de Ventadour ; — entre sieur Bernard Lachapelle et sieur Ignace Vacher ; ordinaire de Treignac ; — entre François Cayre et Toinette Goudelou contre Jean Paupart et Catherine Chalimond ; ordinaire de Soursac. — Sieur François Richard, bourgeois, contre Jean Bullier, sergent royal ; avération d'écrit privé. — Admissions d'appel : entre Pierre Aubouyroux et Léonarde Fauric, son aïeule et sa curatrice, contre Léonarde Broussouloux ; ordinaire de Beaumont, Saint-Jal et Saint-Salvador ; — entre Jean Fleysac et Léonarde Sérézac, conjoints, contre Jeanne Neyrat et Jean Vergne ; appel du même ordinaire ; — entre Jean Farge et Pierre Baffet, maître drapier ; ordinaire de Puymège ; — entre sieur François de Truffy de Maigraud, avocat, contre maître Joseph Bouillon, sieur d'Ambrugeat, prêtre ; — entre messire Gêrôme Lagarde, écuyer, seigneur de Cornil, Sale-gaye, Auberty, etc., trésorier général de France en la Généralité de Paris, contre sieur Jean Saigne, prêtre communaliste de l'église Saint-Julien ; — entre François et Etienne Malézieux, appel du sénéchal d'Uzerche. — Serment des huissiers. — Rétention de causes : entre maître Pierre Lombardie, curé de Saint-Hilaire-Foissac, et Jean Maisonneuve ; — entre Jean Taux et Suzanne Durif, contre Dominique Géraudie, sénéchal d'Ussel. — Requête pour publication de l'aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de dame Elisabeth de Lostanges de Saint-Alvère, veuve de haut et puissant seigneur messire Charles de Lafon, marquis de Saint-Projet, fief situé en la paroisse de Rilhac-Xaintrie. — Rétention de causes : entre Bernard Béronie, papetier, et Léonard Borderie, garçon cordonnier ; ordinaire du chapitre de Tulle ; — entre Louis Savanet et Antoine Fiammelte ; ordinaire d'Eygurande ; — entre sieur Antoine Armand, bourgeois, et messire de Monamy, seigneur de La Courtine, comptes ; — entre Jean Gouteyrie et sieur Antoine Binet, de Lavaur, bourgeois, sénéchal d'Ussel. — Révérende dame Marie-Christine Delpeuch et les dames sous-prieure et discrète du couvent de Sainte-Ursule d'Argentat, contre sieur Jean Dupuy, marchand ; avération de signature ; — messires Jean-François et Léger de Laborde, écuyers, seigneurs de Laborde, contre sieurs Louis et Jean Queyriaux, sénéchal d'Ussel ; paiement d'une somme de 120 livres ; — Antoine Coucharrière, marchand, contre sieur Jean Mézergue, marchand ; ordinaire de Merle. — Soumission de caution par Jean Tireygeol, pour son frère Antoine, du Bourg de Saint-Salvador. — Antoine Roumignac, comme cotenancier du bourg d'Aleyrat, contre sieur Antoine Leblanc, marchand ; ordinaire du prieuré de Saint-Angel. — Enchère de la ferme des fruits des biens saisis sur Léonard Ceron, par sieur Etienne Duron, bourgeois. — Soumission de caution par Jean Vergne. — Jean Commerly, laboureur, en qualité d'héritier de Jeanne Commerly, sa fille, contre sieur Joseph Dupérier, père ; défaut. — Messire Jean-Louis de Monamy, seigneur de La Courtine, Mirambel, etc., et dame Marie Boyer, épouse de messire Jean-Etienne Linarix de Bonnefont ; rente viagère. — Rétention de causes : entre Raymond Couderc et sieur Etienne Chabrière, ordinaire de Clergoux ; — entre maître François Demurat, curé de Saint-Bonnet-Port-Dieu, et sieur Jean Monlouis, bourgeois, concernant la dîme abonnée d'une pièce du tènement de La Loubière. — Maître Jean Granier, curé de la paroisse de Saiiit-Étienne-la-Geneste, contre le prier actuel et l'ancien prier du même lieu ; réparations au sanctuaire de l'église ; — sieur Antoine Chenaud, contre maître Gabriel Lacroix, greffier de Chauzeix ; livraison de blé, estimation. — Le syndic du séminaire contre Jeanne Porte et Léonard Caulet, son mari ; obligation souscrite par le père de la défenderesse ; contre Jean-Baptiste Ba-chèlerie, tuteur des enfants mineurs d'Etienne Maruc, héritiers de Martial Maruc, obligation de 244 livres ; contre Jean-Baptiste Dubois, communication de pièces ; contre sieur Antoine Crémoux, défaut. — Rétention de cause entre Jean Treinsoutrot, contre sieur Jacques Chirac et demoiselle Anne Soustrot. — Renvoi devant le juge de Sédières de Jean Beyssac et Antoine et Jeanne Estagerie. — Acceptation d'appel : entre Pierre Rebeyreix et Léonard Chassang ; ordinaire de Saint-Angel ; — entre Léonard et Peyroune Coulamy, entre demoiselle Marie-Jeanne Lagarde et sieur Henri Décombres, son mari ; cassation de saisie et d'emprisonnement ; — contre Catherine Michel, assistée de Maisonneuve, son mari, et

maître Candèze, curé des Angles. — Le syndic du séminaire contre M. Etienne Duron de Germain, bourgeois ; communication de pièces. — Congé de bien jugé, pour l'ordinaire de Clergoux, entre Raymond de Coudercq, laboureur, et sieur Etienne Chabrière, bourgeois ; — pour le sénéchal de Ventadour, entre maître Boirot, avocat, contre Antoine Bonnefond et Marguerite Roche. — Rétention de causes : pour Gaspard de Bertrand et Jean Carbouleix ; ordinaire de Carbonnières et d'Artigues ; — entre Guillem Antoine et Bénédicte Fustier, contre Jean Fustier ; ordinaire de Laroche ; — entre Félix Brette, laboureur, et sieur Marc-Antoine Audin, bourgeois ; — entre Géraud Trainond, laboureur, et maître Géraud Arnblard, notaire ; ordinaire d'Obazines ; — entre sieur Léonard Lissac, appelant du sénéchal d'Ussel, et sieur Jean Borie, bourgeois et fermier de Bonneval ; défaut. — Serment des huissiers. — Rétention de causes : entre Biaise Glusan et Marguerite Jaubert, contre Raymond Tavé ; — entre Antoine Dubois et Jean Martinie ; ordinaire de La Rode ; — entre Antoine Jaladis, laboureur, contre François Chassagne, marchand ; ordinaire de Merle, Malesse et Saint-Julien d'Albois ; — entre Jean-Léonard Romignac, praticien, et Antoine Tronchet, marchand ; ordinaire de Chameyrac. — Profit défaut pour sieur Germain Besses, maître sellier de la ville de Clermont, contre maître Pierre-Joseph Vialle, notaire et contrôleur de la ville de Bort ; — entre Hélie Manaud et Joseph Cliabrat, paiement d'un billet de 88 livres ; — entre sieur Antoine Pourchet, bourgeois, et Catherine Salles, ordinaire de Seilhac ; — entre Jean Dumond, maréchal, et Marie Forsse, contre les Minimes de Bort, ordinaire de Tinières. — Rétention de causes : entre Georges Prévôt et Marie Madesclaire, contre sieur Jean Demathieu, bourgeois ; — entre Jean Lachaud, contre Jeanne Fage et Jean Delbos ; ordinaire de Sainte-Fortunade ; — entre sieur Guillaume Maurangcs, maître chirurgien, et Martial Georges, bourgeois de Gonèze ; — entre Jeanne et Pierre Lallé ; ordinaire de Ceaux, congé de bien jugé ; — entre sieur Jean Siaud, bourgeois, contre demoiselle Vernéjoux et Michelette Reyx ; réformation de sentence du sénéchal d'Uzerche, écrit privé ; — entre sieur François Farge et le sieur du Plazanet ; ordinaire de Charlus et Chabanes.

B720. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1769-1770 — Audiences. — Messire Martial Dufaure, écuyer, ancien chanoine de Brives, curé de Chamboulive, contre dame Magdeleine Mensat, veuve de messire Babanide, et la dame Rabanide, veuve du seigneur de Saint-Hypolithe ; jonction d'instances. — Jean Vieilletond, Jean et Mercure Puymège, commissaires séquestres, contre Jean Margery, sergent, et les héritiers dj feu Jean Margery ; saisie, demande en décharge de commission. — Dame Anne Noiret de Saint-Luc, supérieure des dames de Sainte-Claire d'Argentat, contre sieur Chaminade, sieur des Bouyges, et son fils, sieur de Conort ; rente de 17 livres consentie par Guy Chaminade, père et aïeul des défendeurs. — Maître Jacques Dumas, notaire royal, et maître Antoine Bourgeade, aussi notaire ; empiètement sur leur circonscription. — Joseph Servientis, prêtre, curé de Davignac, contre Léonarde et Marianne Jeannot ; dîme des agneaux. — Le curé de Neuvic, les syndics fabriciens de la même paroisse et le prieur de Saint-Angel ; contribution aux fournitures à faire à ladite église. — Jean Cladissou, contre Jeanne Breton, prise en qualité de tutrice de ses enfants ; sentence déclarée commune. — Nomination d'experts entre messire Annet de Segonzac, seigneur dudit lieu, et sieur Jean-Baptiste Lignareix, seigneur d'Anglars ; estimation de bestiaux. — Demande en publication d'aveu et dénombrement du fief du Rieu, par messire Jean André de Meallet. — Admission d'appel entre Etienne Breuil et Catherine Laval, contre demoiselle Françoise Bouyeure, veuve de Jean Laval. — Condamnation des tenanciers de Mespial et Charrière, dans les paroisses de Saint-Martin et de Saint-Martial-Entraygues, à payer la rente à haut et puissant seigneur messire François-Antoine de Pesteil, seigneur baron de La Chapelle-aux-Plas, Chadiras, Bordes, Enval, etc. — Dame Leyssène, veuve de messire Joyet de Maubec, comme tutrice de demoiselle Marie-Jeanne de Lafageardie, contre maître Reignac, avocat, comme héritier de maître Ignace Reignac, receveur des consignations ; compte sur les vingtièmes de la maison de Tulle. — Messire Basile de La Serre, écuyer, et dame Marie-Françoise Tournier, son épouse, contre Antoine Féréol ; usage des eaux du ruisseau de Sirieix. — Condamnation des tenanciers Marton-Soustre à payer la rente due au trésorier du chapitre. — Sieur Etienne Brioude, bourgeois, contre le curé de Saint-Merd ;

autorisation de battage de gerbes, devant témoins, pour sûreté de la dîme. — Sieur François Bleigeat, aubergiste, messire Louis Martial, Borderie de Lavaur, contre Dominique Vergue, exécuté ; saisie de porcs. — Jean Vieillefond, Jean et Mercure Puymège, commissaires séquestres, contre Jean Mongounelie, fermier des biens saisis sur feu Jean Margery, au village de Lավialle, paroisse de Sainte-Fortunade ; conversion de ladite ferme en bail judiciaire. — Adjudication d'une provision de 100 livres à demoiselle Marianne Dulac, bourgeoise de la ville de Bort, sur les biens de sieur Jean Dulac, aîné, son frère. — Déclaration de changement de résidence de dom Gabriel Buer, prieur conventuel de Saint-Angel. — Réception du sieur Etienne Arrestier comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de la Chapelle-aux-Plas ; du sieur Jean Arrestier, pour la paroisse de Chenaliers. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'hérédité de demoiselle Marguerite Labarre, du Mas-Laurent ; déclaration de maître Joseph Lachaze, seigneur de Saint-Germain-Lavolps. — Comptes entre Jean Puyraymond, marchand, et Jean Chadirac, bourgeois. — Demande en publication d'aveu et dénombrement de fief, par dame Magdeleine de Mensat, daine de Saint-Prieuch, veuve de messire de Rabanide, trésorier de France, eu la Généralité de Limoges. — Adjudication d'une provision de 600 livres à dame Marie-Catherine Bosquier, veuve de messire Jacques de Meilhac, seigneur de Vieiljo, et avocat en Parlement, contre demoiselle Marguerite Valette, veuve de maître Jean Meilhac, aussi seigneur de Vieiljo, et avocat en Parlement. — Sieur Jean-Baptiste Charbonnier de Lagardelle, bourgeois, contre sieur Léonard Coyral de La Salle, bourgeois ; paiement de deux billets. — François Chabane, demandeur en complainte possessoire, contre Marie Debernard, veuve, concernant l'irrigation de deux prés, l'un nommé le Tranal, l'autre del Claire. — Messire Martial de Lavareille, ancien chanoine de Brives, curé de Chamboulive, contre dame Rabanide, veuve du seigneur de Saint-Hypolithe ; remise de papiers ayant appartenu à l'ancien curé de Chamboulive et restés en dépôt chez ladite dame. — Copie in extenso de l'aveu et dénombrement du fief de Saint-Prieuch, présenté par dame Magdeleine de Mensat. — Réception de sieur Jean-Baptiste Teillet en l'office de notaire royal à la résidence de Saint-Martial de Laroche. — Maître Bernard, prêtre filleul de l'église d'Ussel, contre maître Ternac, curé de ladite ville ; adjudication de provision. — Dame Jeanne-Marie de Chalus, veuve de messire Jean-Louis Sarrazin, écuyer, seigneur du Breuil, en qualité d'héritier de messire Alexandre Philippe de Sarrazin, aide-major au régiment de Belzonce, dame Louise-Aimée de Sarrazin, épouse de messire. Courtelle de Saint-Àvid, et demoiselle Claire de Sarrazin, ses enfants, contre dame Marie Sarrazin, veuve de messire de Coutanges, héritière de feu messire Jean de Sarrazin, chevalier, seigneur de La Fesse, concernant le paiement d'une rente au capital de 200 livres. — Messire Melchior de Lagrange, chevalier, seigneur baron de Tarnac, contre sieur Louis-Joseph d'Orlhac, mineur, et sieur Antoine Tibard de Labussière, son curateur ; offre de prouver que le moulin dont il s'agit au procès est situé dans la sénéchaussée de Guéret. — Comptes entre Simon Nicolaudie et sieur Léonard Robert, sergent royal. — Nomination d'expert entre messire Louis-Martial de Borderie de Lavaur, contre dame Degain, veuve de M. le marquis de Montagnac, la dame de Montagnac, veuve de messire Gaspard Dumond, et demoiselle de Gains de La Chapelle. — Les religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, du prieuré régulier du monastère de Saint-Angel, diocèse de Limoges, contre dom Etienne Bechignac, prieur claustral de l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges ; mise en cause de dom Gabriel Buer, prieur claustral de Saint-Maixant, en Poitou, en qualité de prieur titulaire de Saint-Angel. — Congé de bien jugé, pour l'ordinaire de Beaulieu, entre Jeanne Barrière, veuve de Pierre Jubert, et sieur Pierre Martine, négociant de la ville de Souillac ; — entre sieur Joseph Delzors, bourgeois, et sieur Gabriel Belveyre, bourgeois ; billet. — Pierre Four, laboureur, contre messire Jean-Louis de Sarrazin de La Noizière ; billet. — Messire Louis de Mirambel, écuyer, seigneur de La Courtine, contre dame Louise Sarrazin, veuve de messire de Lavignac ; concernant l'hérédité de messire de Sarrazin, écuyer, seigneur de La Fosse et de La Besse. — Messire Léonard Meynard, écuyer, seigneur de Cueille, del Py, etc., un des gendarmes de lagarde du Roi, contremaître Etienne Malié, prêtre, la demoiselle de La Pradelle et autres ; liquidation d'arrérages. — Sieur Joseph Dufraysse de Lafeuillade, bourgeois, contre le seigneur de Cueille ; billet. — Sieur Joseph Tramond, bourgeois, contre sieur Martial Mirât, juge de Lagorsse ; concernant la rente de ladite terre de Lagorsse. — Réception de maître Antoine Bachellerie dans

l'office de notaire à la résidence de Saint-Pardoux de Gimel. — Sieur Pierre Lachaud contre Antoine Moustier, dit Louradour ; appel de l'ordinaire d'Eygurande ; taxe et liquidation de frais. — Messire Jean-Antoine Brossard, seigneur de La Farge, contre sieur Pierre Yachot, pris eu qualité d'héritier de feu Jean Yachot ; rente foncière. — Biais Perpezat, huilier, contre Jean Chèze et Léonard Couloumy ; saisie. — Requête d'Antoine Vialle, métayer de la paroisse de Saint-Salvador, aux fins d'être déchargé de la nourriture d'un pauvre. — Sieur Leygonie, bourgeois, contre Grégoire Gasquet ; billets. — Le curé de Saint-Salvador contre ses paroissiens ; assemblée pour la répartition de la nourriture des pauvres. — Renvoi au juge de Laroche de la décision d'un procès entre haut et puissant seigneur messire Pierre-Charles Montboissier de Beaufort-Canillac, marquis, lieutenant général des armées, patrice romain, prince de l'église, gouverneur de Fécamp, seigneur de Chassagne, baron de Lucé, Saint-Quentin, baron de Laroche, etc., contre messieurs Charbonnier de La Gardelle et de La Salle de Dou-mal, contre Jean Blavignac, laboureur ; maître Tilhol, notaire royal ; frais d'actes. — La majeure partie des habitants d'Espagnac contre Etienne Durand, collecteur de la paroisse ; concernant la répartition de la nourriture des pauvres ; même procès de la part des habitants de Saint-Germain-les-Vergnes. — Messire Louis de Fénis, grand prévôt de l'église de Tulle, contre maître Guillaume Seguy, procureur ; rentes. — Maître Jean Broquin, curé de la paroisse de Plazac, en Marche, contre sieur Bouyeure, notaire royal ; avération de signature ; même sentence entre sieur Jean Besse, messenger de Bergerac, et sieur Léonard Besse, huissier aux tailles. — Les trésorier et administrateurs de l'hôpital de Tulle contre sieur Jean-Louis Sarrazin de Nozière, concernant la jouissance d'un pré appelé de La Peyre. — Requête de messire Étienne-François-Charles de Jancen, aux fins d'enregistrement de lettres patentes portant création de la terre et seigneurie de Poissac en baronnie. — Comptes entre sieur Jacques Eyroles, Biais Mons, Michel Chastrusse et Etienne Mons, sous-fermier du membre d'Albussac. — Antoine Soulier, métayer, contre Léger Riol ; concernant l'usage d'un chemin de servitude du village de La Salesse, paroisse de Ladignac. — Sieur Jean Bonnot, curé de Neuvie, contre les tenanciers de Fontalbe ; appel en garantie. — Requête en publication d'aveu et dénombrement de fief par messire Gabriel Puyhabilier, seigneur de Lajarrige, secrétaire du Roi. — Etienne Mariel, laboureur, contre Antoine et Gabriel Freygefond ; saisie, appel de l'ordinaire de La Rongère. — Etienne Tournel et Jeanne Tournoi, veuve de Pierre Guillebeau, marchand, contre sieur Joseph Florentin, aussi marchand ; mitoyenneté. — Défaut pour, »dame Anne de Comte de Beyssac, veuve de messire Bertrand de I., entillac, baron de Lenlillac, contre la dame de Boussac, veuve de M. le marquis de Sédières et messire de Sédières, son petit-fils, mousquetaire gris de la maison du Roi. — Le seigneur de Sédières, contre sieur Antoine Bachellerie, notaire royal ; destitution du défendeur de l'office de juge de Sédières. — Congé de bien jugé, pour l'ordinaire de Saint-Avid-d'Espagnac, entre Etienne Bernardie et Marie Chirac, contre Léonarde Broussolle, veuve d'Antoine Lanot, journalier. — Nomination d'experts entre maître Antoine Maruc, prêtre, et la dame de Lavignac. — Copie in extenso de l'aveu et dénombrement des fiefs de messire Gabriel Puyhabilier, écuyer, seigneur de Leyrat, Lajarrige, etc. — Pension de 200 livres adjugée à sieur Antoine Duval, puîné, contre M. François Duval, avocat, marchand en gros, associé avec les sieurs Leyx, père et fils. — Communication de pièces entre maître Antoine Lacroze de Gibili, curé de La Tourrette, et maître Jean-Louis Bernard, prêtre communaliste d'Ussel. — Réception de maître Jean Redenat en l'office de notaire, à la résidence de Saint-Martial-Entraygue. — Jean-François Baluze, maître perruquier, contre sieur Mauriange, juge de Belmont ; billet. — Maître François Granchamps Des Raux, curé de Saint-Pardoux-le-Vieux, contre François Laval et sieur Chadebech de Lajugie ; ferme. — Provision de 150 livres à prendre solidairement sur les biens de sieur Jean-Baptiste Villeneuve et de sieur François Villeneuve, juge de Saint-Prieux, par demoiselle Françoise Bussières. — Sieur Biais Pauphile, bourgeois et marchand, contre sieur Pierre Chomeil de La Chassaigne, juge de La Chapelle-Geneste ; billet. — Congé de bien jugé, pour l'ordinaire de Saint-Chamans, entre sieur Joseph Dupuy et Géraud Rouby, aîné, laboureur ; pour l'ordinaire de Saint-Salvador, entre demoiselle Claude Plas, veuve du sieur Coulournat, et dame Marie-Jeanne Dumont, épouse du sieur Marc-Antoine d'Astuges, ancien officier de dragons. — Maître Jean Vigne, notaire, contre maître François Delestable, notaire, et maître Jean Grenier, curé de Saint-Étienne ; restitution de dépôt. —

Sieur Barlet contre sieur Barbaud, marchand ; billet. — Maître Pierre Lombardie, curé de Saint-Hilaire-Foissac, contre Jean Maisonneuve et Jean Clercy, son gendre ; rente obituaire. — Les syndics de l'église de Saint-Pierre de Tulle contre maître Ignace Reignac, notaire, en qualité d'héritier de feu sieur Ignace Reignac ; arrérages d'une ferme consentie audit feu Reignac. — Hérité de Marie Breuil, portion légitimaire de Marguerite Blanchard. — Déclaration de changement de domicile par le R. P. dom Jean-Baptiste Mauduit, prieur de Saint-Julien de Neupont, et de R. P. dom Chardie, prieur de Saint-Bonnet, diocèse de Clermont ; ils déclarent qu'ils vont résider à l'abbaye de Beaulieu. — Réceptions : de sieur Léger Farge, comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Lapleau ; — de sieur Jean Muralhac, seigneur des Agrières, pour la paroisse de Saint-Martin-la-Méane.

B721. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1770-1771 — Audiences tenues par MM. Darluc, seigneur de Lapraderie, lieutenant général ; Meynard de Lafaurie, lieutenant particulier et assesseur ; Melon de Pradou, Dufraysse - Devianne, Jarrige de Lamazorie, Duclaux, Loyac de La Sudrie, Serre de Bazau-gour, conseillers ; Brival, avocat et procureur du Roi. — Jean Manzagol, syndic fabricien de l'église de Liginiaç, contre Mgr l'évêque de Saintes, en sa qualité de prieur de Port-Dieu ; réparations à faire à l'église paroissiale, selon l'ordonnance de l'évêque de Limoges. — Hérité de maître Faucher, curé de Pérols ; procès entre son frère sieur Léonard, bourgeois, contre Antoine Cheupe et Marguerite Mazel. — Adjudication d'une provision de 600 livres à sieur Joseph-Antoine de Pebeyre, officier au régiment de Nice, et à ses sœurs et frères, sur les biens de leur père, M. Lespinasse de Pebeyre, conseiller en l'Élection de Tulle. — Rejet d'appel entre maître Jean Martial Boutouyrie, curé de Darzac, contre messire Jean-Martin-Gabriel de La Selve du Chassaing, seigneur de Bity, Sarran, etc. — Maître Jean-Baptiste Lespinasse, notaire royal, ancien fermier du prieuré de Saint-Angel, contre Jean Demathieu, concernant un droit de lods et vente de 18 livres 10 sous, dû sur un contrat d'échange. — Le commandeur de La Vinadière contre Pierre Nauche, tenancier de La Cheype, et contre les tenanciers d'Orluc ; rentes. — Renvoi devant le juge de Merques de sieur Charles Longour, bourgeois, et du sieur Pierre Meilhac, marchand. — Nomination d'expert entre maître Antoine Besse, procureur à Uzerche, syndic des pauvres de Chamboulive, contre Léonard Gouttes et Bledou ; estimation de cheptels. — Demoiselle Jeanne Mas, veuve Bonnelie, et le sieur Duché, contre maître Antoine Mauran, notaire, et sieur Geraud Redon ; mainlevée de sommes consignées au profit de la demoiselle Pastrie. — Jean Bachèlerie, laboureur, et Etienne Boissal ; contre Jean Vernet, servitude de passage par deux chènevières appelées l'une de l'Hort, l'autre del Four. — Réceptions : de maître Biaise Mons, en l'office de notaire à la résidence d'Espagnac ; — de sieur Antoine Bourgeade, en la paroisse de Beaumont. — Compte entre dame Marguerite de Vielbans, veuve de maître Ceyrat Du Bouchetel, et maître Jean-Léonard Reignac, avocat. — Le baron de Tarnac, contre les tenanciers du moulin d'Orlhac ; appel en garantie, jonction d'instances. — Demoiselle Marie-Jeanne Brossard, épouse de maître Soleilhet, contre Jean Chaumeil ; billet. — Demande en publication d'aveu, et dénombrement par dame Elisabeth de Lostange de Saint-Alvère. — Maître Pierre-Étienne Béronie, curé de Saint-Julien-Dalbois, contre Etienne Chaumeil et autres ; dîmes. — Messire Louis, marquis de Fontanges, seigneur de Chambon-Saint-Hilaire-Luc, etc., contre sieur Monange, bourgeois, et sieur Antoine Roche ; appel en garantie. — Maître Pierre Juyé, de Labesse, procureur, fermier du prieuré de La Rode, contre Jeanne Chaumeil et Léonard Claux, tenanciers dudit lieu. — Messire Joseph Plaisant de Bouchiat, chevalier, seigneur du Bigeardel, Perpezac-le-Noir, Chanteix, etc., contre Antoine Bossoutre et Joseph Albier, laboureur, principaux tenanciers del Four, la Rue et le Bousquet, en la paroisse de Chanteix ; évaluation des rentes. — Maître Jean-Baptiste Laporte, prêtre, chanoine ; demoiselle Louise Salvanie et sieur Brivezac, bourgeois, contre Jean-Pierre et Martial Eygueperse et autres tenanciers du bourg de Saint-Hilaire-Foissac ; François Monteil, du tènement de Chabanes ; Pierre Sargueil, du tellement de Jos : Léger Lac, du tènement de Nouailles ; Jean Nerat, de celui de Bourgeade. — Requête pour messire Jean-Martin de Brossard aux fins d'enregistrement de la substitution faite en sa faveur par messire Jean de Brossard, son père. — Renvoi devant la juridiction consulaire de Tulle de dame Rivière, veuve

Planchard ; de la dame Lavignac et de maître Jacques Jolibert, avocat. — Maître Jean-Baptiste Laporte contre les tenanciers de La Charlane et de Chamboux, paroisse de Saint-Hilaire-Foissac. — Audience pour messire Honoré-Jean-Charles de Boizé, du Cousinet, seigneur de Beauregard, Fernoel, Marilhac, etc., et dame Aime-Marguerite-Henriette Dechambon et messire Jean de Chantelot, écuyer, seigneur de Saint-Georges, contre le baron de Tarnac. — Messire Melchior Lagrange contre les tenanciers du moulin d'Orlhac ; analyse des titres. — Le curé de La Boche-près-Feyt, les syndics fabriciens de ladite paroisse et les syndics du chapitre de Brives contre les sous-fermiers du prieuré de La Roche ; dîme des grains. — Comptes entre sieur Jean Auzat, demoiselle Antoinette Moulzat et Baptiste Moulzat. — Le curé de Saint-Hypolyte, contre demoiselle Toinette Géraudie et sieur Lallé, son mari ; donataires du sieur Léonard Géraudie, marchand ; quote-part de rentes. — Nomination de maître Boudrie, notaire, pour arpenter les ténements de La Ronzère et De-sol, dépendant de la seigneurie de Saint-Bauzille. — Jean Jarrige, praticien, contre sieur Antoine Pourchet, aussi praticien ; billet. — Sieur Antoine Armand, bourgeois, et dame Jeanne Monamy, son épouse, contre messire de Monamy, seigneur de La Courtine ; concernant le paiement de la dot de la demanderesse. — Maître Jean-Georges Chauzès de La Prade, curé de Moustier-Ventadour, vicaire de la vicairie des Sept, contre demoiselle Marie-Jeanne Soulier, et sieur Pierre Bargy, chirurgien, tenancier de La Farge, alias le Mas-Soubre, dépendant de ladite vicairie des Sept ; rente. — Philis Brette, laboureur, contre sieur Marc-Antoine Audin ; billet. — La dame Jeanne de Gains, contre les tenanciers de La Boudrie. — Maître Jean Reignac, avocat, receveur des consignations, contre maître Ignace Reignac, notaire royal ; désignation de maître Jubert, notaire, pour faire le triage des papiers ayant appartenu au père commun. — Le syndic du chapitre de Tulle contre les tenanciers d'Au-gères, paroisse de Roziers ; rente sur le moulin. — Réception du sieur Antoine Borie comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Marsillac-la-Croizille. — Le curé de Péret, contre Léonard Brette, laboureur ; dime des grains. — Compte entre sieur Pierre-Joseph Servientis, demoiselle Louise Servientis et le sieur Contensousas, notaire. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire d'Obazines ; Jean Pascal, bourgeois et demoiselle Toinette Tavé contre Jean-Louis Lamothe, bourgeois. — L'ancien et le nouveau curé de la paroisse de Meyrignac-l'Église ; saisie pour sûreté de pension. — Sieur Guillaume Daniel, bourgeois, contre sieur Martin Dameux, juge de Sainte-Fortunade ; billet. — Admission d'appel de l'ordinaire de Saint-Chamans entre messire Jean Dumond, écuyer, seigneur La Françonnie, et dame Marie Parjadis, son épouse, contre Jean Salles, laboureur. — Nouvelle provision alimentaire par demoiselle. Jeanne-Françoise Jouffre de Chabrignac, à prendre sur les biens de son père.

B722. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1771 — Audiences. — Défaut pour Etienne Gaubert, fils, contre Etienne Gaubert, père, Françoise Borie, maître Jean Monteil, seigneur de Lavergne, conseiller au siège de Tulle, et dame Marie-Françoise de Mérigonde, son épouse. — Marie Range et Catherine Broch, sa petite-fille, contre sieur Pierre Choumeil de Lachassagne, juge du Tournier, et Jacques Laval ; paiement d'une somme de 58 livres pour pactes échus, appel de l'ordinaire du Tournier. — François Orliaguet contre Jean Loyac ; maître Chassaing de Moissac, curé de Saint-Germain, contre Léonard Couderc ; rétentions de causes. — Billets : sieur Antoine Lafond, marchand chapelier ; contre le sieur Antoine Pourchet, Jean Vialle contre sieur Joseph Servientis, fils. — Sieur Pierre Charageat de Lafon, bourgeois, contre messire Jean-François Lespinnasse de Pebeyre ; concernant les arrérages d'une rente constituée par le défendeur en faveur du sieur Bruguière, curé de Champagnac. — Les sieurs Ventéjoux, père et fils, bourgeois, contre maître Léonard Chammard, notaire royal ; concernant un droit de passage par une terre appelée de la Brande. — Sieur Jean Touzy, maître chirurgien juré, contre Marie Bouyssonnet et Jean Daniel ; fourniture de drogues. — Demoiselle Hélène de Chabrignac, veuve du sieur Besse, contre ses cotenanciers de La Nouaille, appel en garantie. — Sieur Antoine Bonneau, bourgeois, et Léonard Lestaing, fermier du prieuré de Toy, contre Jean Populo et autres tenanciers de Monsolvit et de La Bâtisse ; arrérages de rentes. — Antoine Gaud, journalier, contre Peyrat, laboureur ; billet. — Marianne Lacombe, veuve de François Bleygeat, tutrice de ses enfants, contre sieur Henry Decombes, bourgeois f billet. — Admission d'appel pour

le prince de Soubise contre Catherine Gueydier. — Maître Jean-Baptiste Bouyeure, notaire royal, juge de Soursac, contre maître Jean-Baptiste Laporte, prieur de Soursac ; billet. — Maître Pierre Ternat, curé d'Ussel, contre maître Jean Moncourrier, curé de Chaveroche ; ferme des dîmes du ténement de La Reversole. — Sieur Léonard Grandchamps, bourgeois de Treignac, contre sieur Joseph Comte ; billet. — Noël Lagier, marchand boucher, contre maître Jean Teyssier, prêtre communaliste de Saint-Julien ; billet. — Demoiselle Dumond du Pouget, épouse de maître Jacques Jolibert, Barthélémy Peschel, bourgeois et autres cotenanciers de Plumauzel, contre messire Jean-Mereure Jouffre de Chabrignac ; plainte possessoire, usage de l'eau venant du moulin de Leyrat pour le moulin de Laganc, paroisse de Saint-Salvador. — Le sieur Lamore Lamirande, lieutenant de maréchaussée, contre maître Joseph Audubert, seigneur du Teil, lieutenant criminel, concernant une quote-part dans la rente du ténement de Jalais. — Jean Salesse et Antoine Soulier, contre Léger Riol ; servitude de passage par les champs appelés des Monteils et de la Combe dei Piéi. — Réception de M. Léger Gimelle en l'office de notaire royal à la résidence de Saint-Bonnet-Elvert. — Compte entre sieur Antoine Martin, marchand fripier de la ville de Paris, maître Jean Delestable, notaire, messire François de Bort et dame Jacqueline Delestable de Sudour, son épouse. — Maître François de Saint-Priech, seigneur de Saint : Mûr, lieutenant général de police, contre Pierre et Antoine Terriou ; exécutoire. — Sieur Jean Filhol, marchand, contre messire de Mirambel de La Courtine ; billets. — Sieur Jean-François Lamore de Lamirande contre messire Jean-François de Lespinasse, seigneur de Pebeyre ; appel en garantie pour le ténement de Jalais, paroisse de Saint-Pardoux-La-Croizille. — Le syndic du chapitre de Tulle contre Jean Garne et Jean Salesse ; exécution de la ferme de l'étang Naves. — Sieur Jean Rouillac, négociant de la ville d'Aurillac, contre messire du Boucheron, seigneur de Saint-Hyppolyte ; billet. — Nomination d'un curateur pour demoiselles Anne et Marie Pourchet, prises en qualité d'héritières de demoiselle Henriette Plasse, leur mère, dans un procès avec maître Joseph Brival, procureur et avocat du Roi, au siège de Tulle ; le même contre sieur Barthélémy Peschel, héritier et bien-tenant universel de demoiselle Jeanne Plasse. — Congé de bien jugé, pour l'ordinaire de Cazillac, entre sieur Fleysac, cavalier de maréchaussée, et Léonard Poumier. — Réception du sieur Guillaume Treuil de Fraysse comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Marsillac ; de maître Antoine Rouby, pour la paroisse de Laval. — Congé de bien jugé, pour l'ordinaire de Saint-Angel, entre maître François Diouzidon, notaire, et demoiselle Jacqueline Sautarel, son épouse, contre sieur Léonard Plaziat et demoiselle Catherine Laubie, sa femme. — Le prieur de Saint-Angel contre divers tenanciers ; permission de saisir les grains de ceux qui ont déguerpi. — Congé de bien jugé, pour l'ordinaire de Marc-la-Tour, entre Léonard Vigneron et François Géraudie. — Messire frère Philippe de Saint-Viance, commandeur de Cariai, Lhôpital, Orhac, etc., contre Joseph Rach et François Brunie, tenanciers de Chassain, paroisse de Seilhac ; mutations. — Sieur Robert Villatel, procureur d'office du prieuré de Saint-Angel, contre Pierre Courtine et Marie Faugeron ; défrichement. — Demoiselle Catherine de Couderq, épouse de maître Pierre de Bonnot de Bay, contre messire Pierre Combret, chevalier, seigneur de La Beysserie, gendarme du Roi, concernant l'exécution du testament de feu Pierre Couderc, prieur de La Tourette. — Le syndic des Dames de Sainte-Ursule contre sieur Etienne Duron de Germain, bourgeois ; billet souscrit par le père du défendeur. — Réception de messire Schlafer, seigneur de Chabrignac, comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Sainte-Fortunade. — Le concierge des prisons de Tulle contre le sieur Nicolet, notaire royal à Treignac ; reconnaissance d'une somme de 98 livres. — Maître François Demurat, curé de Saint-Bonnet-le-Port-Dieu, contre sieur Jean Monlouis, bourgeois ; concernant les limites du ténement de La Loubiôre. — Maître Jean Granier, curé de Saint-Étienne-la-Geneste, contre maître Joseph de Champflour, chanoine de Clermont, ancien prieur de Saint-Étienne-la-Geneste ; concernant les réparations dudit prieuré et diverses autres fournitures. — Maître Etienne Bouhaud, curé de Chavagnac, contre les fermiers de la commanderie de Puy-de-Noix ; appel en garantie de Louis et Guillaume Arfoulières. — Réparations à faire au moulin du Boucheteil, dépendant de l'hérédité vacante de M. Ceyrat, adjudgées au nommé Combrade. — Sieur Jean-Baptiste Lacombe, bourgeois, ancien fermier de la prévôté de Saint-Salvador, contre Pierre Meneyrol, laboureur, redevable d'une livre de cire estimée 30 sols. — Nomination d'experts entre Jeanne Anglereau, veuve d'Arnaud

Estrade, et noble Jacques Laviaille d'Altiliac, seigneur de la ville de Beaulieu. — Sieur Jean Lacombe contre Joseph Leygnac ; concernant les limites du ténement du Chastrou ou d'Orliac. — Remise de 14 clefs du château de Pebeyre, restées entre les mains du sieur Barthélémy Gimazanes, procureur d'office de la baronie du Laroche. — Messire Pierre de Sammarsal, seigneur marquis de Conros, en qualité d'héritier du prieur de Védrennes, contre le sieur Etienne Rigaudie, tenancier de la Vacherie, dépendance dudit prieuré. — Maître Jean-Baptiste Laporte, syndic des Dames religieuses de Sainte-Ursule, contre sieur Etienne Duron ; billet. — Congé de bien jugé, pour l'ordinaire de Soursac ; Pierre Martrou contre maître Jean-Baptiste Soulier, procureur postulant audit ordinaire. — Interdiction de Guillaume Vigne, sergent, pendant un mois, et condamnation à restituer à Etienne Chassagne la somme de 15 livres.

B723. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1771-1772 — Audiences. — Messire Lagarde d'Aubertie contre Louis Du Chambon et messire François Saint-Prieux de Saint-Mur ; servitude de passage. — Les syndics du chapitre contre les tenanciers de Marton ; rente. — Sieur Antoine Reignac, bourgeois, contre maître Antoine Reignac, notaire royal ; ferme des revenus des prêtres communalistes de Saint-Pierre. — Maître Claude Bouyou, ancien curé de Maussac, contre maître Peyralbe, curé de la même paroisse, concernant l'état des revenus de la cure de Saint-Christophe de Maussac. — Maître Pierre Ardant, curé de Saint-Martial, de Gimel, contre sieur Bivassou, Lavergne, bourgeois ; concernant le défrichement des bois appelés le Peuch-de-las-Ganas et le Col-de-Bœuf. — Provision pour sieur Jean-Joseph-Antoine Lespinasse de Pebeyre, officier au régiment du Lyonnais, et pour ses sœurs et frères, contre leur père, conseiller en l'Élection de Tulle. — Les prêtres de Saint-Pierre de Tulle contre Jean Tavé et autres ; concernant le paiement d'une rente constituée par Léger Amblard. — Sieur Jean-Baptiste Baluze, huissier royal, contre Antoine Souny ; demande en rapport d'interrogatoire. — Maître Jean Estorges, curé de Lagarde, contre Jeanne Salesse ; dîmes, appel en garantie d'Antoine Boudrie. — Messire Jean-François Meynard, écuyer, seigneur de La Farge, contre Pierre Porte ; rétention par puissance de fief d'une terre appelée de La Combe, située dans la paroisse de Corrèze. — Sieur Joseph Talin, bourgeois, contre Léonarde Belveyre, veuve de Pierre Miginiac ; concernant la garantie des fonds vendus au demandeur par Mathieu Belveyre. — L'ancien fermier de la prévôté de Saint-Salvador contre demoiselle Plas, veuve Coulournat, mariée en secondes nocces au sieur Chammard ; concernant la palpe du moulin de Chastrou. — Renvoi devant l'ordinaire de la Chapelle-Geneste de Jacqueline Vaur et d'Antoine Dubois. — Audience pour maître Jean Seigne, prêtre, l'un des vicaires temporels de Saint-Julien, et maître Gabriel Dumirat, vicaire perpétuel de la même église. — Demoiselle Jeanne Gare, veuve du sieur Pierre Labrousse, contre demoiselle Elisabeth Bos, veuve du sieur Pierre Miermont ; billet. — Sieur François Vernadal, curé de La Roche-près-Feyt, contre les syndics du chapitre de Brives et ses fermiers ; concernant la dîme, les noales, les droits du chapitre de Saint-André de Clermont, etc. — Le curé de Péret contre Léonard Pouange, laboureur ; enlèvement de gerbes non dimées. — Messire Jean de Vernéjoux, marquis du Verdier, fondé de procuration de messire de Vernéjoux, abbé d'Obazines, contre les tenanciers d'Empareix ; concernant une rente portable au village de Serre. — Le syndic fabricant de la paroisse de Liginiac contre Mgr l'évêque de Saintes, en sa qualité de prieur du Port-Dieu ; réparations à la charge dudit prieur. — Congé de bien jugé, pour l'ordinaire de Beaulieu, entre maître Mathurin-Joseph Brel, juge de Mercœur, contre Marie Raffy, Antoine et François Mazeyrie. — Jean Martinie contre Jeanne Chauvel, veuve de Pierre Dubois ; autorisation de consigner pour arrêter la saisie pratiquée sur les biens dudit Martinie. — Maître Jacques Lachaud, curé de Couderc, contre sieurs Jacques Soustre et Louis Labounoux, fermiers de la commanderie de Cariât ; concernant la portion congrue dudit curé, mise en cause du commandeur de Cariât. — Réceptions : de M. Grandchamps, docteur en médecine, comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Saint-Julien de Tulle ; — de maître Nicolas Beaujean, en l'office de notaire à la résidence de Bugeat. — Sieurs Duval et Leyx, marchands, contre Léonard et Jean Maurie, marchands ; billet. — Sieur Jacques Vergne, maître peintre, contre la dame Meynard ; billet. — Sieur François Farge, bourgeois, contre messire du Plazanet ; billet. — Réception du sieur Jean Farge comme marguillier

de la Rédemption, pour la paroisse de Paudrignes. — Gabriel Brugeille, laboureur, contre messire Jean-Baptiste Clemensac de Dumond ; billet. — Maître Léonard Bussièrès, docteur en théologie, contre maître Jean Candèze, curé des Angles ; billet. — Audience pour messire Joseph Combarel, chevalier, seigneur du Gibanel, ehâtelain de Monceau, et haute dame Marie de Polignac, veuve de messire Pérusse d'Escars, marquis de Saint-Chamans, La Roquebrou, etc. — Sieur Jean Monlouis de La Sudrie, bourgeois, contre maître François Demurat, curé de Saint-Bonnet-Port-Dieu ; demande en faction d'enquête. — Règlement de juge pour Pierre Courtaud, contre maître Antoine-Léonard Bussièrès, notaire royal. — Sieur Nicolas Viguès, maître tailleur à Paris, contre noble de Lentillac, comte de Sédières ; billet. — Sieur Jean Laneau, maître peintre-, contre maître Jean Grenier, curé de Lappleau ; promesse. — Messire Germain de La Châtaigneraie, évêque de Saintes, prieur du Port-Dieu, contre maître Antoine Closanges, curé de Liginiaç, concernant le tabernacle de l'autel de ladite église. — Reprise d'instance entre maître Jean Joseph Laplanche, vicaire de Saint-Bonnet-Elvert, en qualité d'héritier de maître Antoine Laplanche, curé d'Albussac, son oncle, contre François Servientis, laboureur, en qualité de bien-tenants de Jean Servientis, son père. — Dame veuve Clément, maîtresse tailleuse à Paris, contre maître Delors, vicaire de Saint-Bonnet, et sieur Simon Delors, son père ; vérification de fournitures. — Géraud Estrade et Marguerite Bussièrès contre Martin Beaufès, bourgeois ; billet. — L'ancien fermier de la prévôté de Saint-Salvador, contre Jean Boivert et Jean Delrieux ; rente du ténement de Chassigne, en la paroisse de Saint-Salvador. — Sieur Guillaume Maurange, maître en chirurgie, contre sieur Georges, bourgeois ; billet. — Sieur Pierre Chirac, greffier en chef au présidial, et sieur Antoine Pourchet, tenanciers de Laborie, contre Géraud Ceron et autres, appel en garantie. — Maître Pierre Barrier, curé de Bort, contre messire Charles-Hyacinte de Beaumont, comte de Lyon, curé primitif de la ville de Bort ; portion congrue, arrérages. — Toinette Machat contre Jean Chastanet et Martial Rumel ; billet. — Messire de Lentillac contre messire de Sédières, comte de Sédières ; billet. — Réception de maître Jean-Joseph Desassis en l'office de notaire à la résidence de Sornac. — Dame Anne de Boussac contre les tenanciers du Chastagner, de Combeignac et de Maschambre. — Maître Pierre de Jaunies, curé de Sainte-Fortunade, contre les administrateurs de l'hôpital ; demande en provision sur les arrérages de sa portion congrue ; — même demande par le curé et le vicaire de Saint-Salvador. — Les administrateurs de l'hôpital contre le sieur Reynaud, contrôleur des actes au bureau de Tulle ; legs de 200 livres par la femme du défendeur. — Messire Jean de Fénis, seigneur de Lafeuillade, baron de Gouges, président au présidial de Tulle, contre messire de Saint-Prieçh, seigneur de Saint-Mur, lieutenant général de police ; offres réelles d'une somme de 500 livres ; consignation. — Sieur Jean Duclaux, fermier du Pont-Vieux, contre sieurs François et Antoine Veyssièrè ; billet. — Soumission de caution par sieur Antoine Brivezac aîné, bourgeois et marchand, pour messire Jean de Fénis, président. — Entre demoiselle Hélène Salaignac, veuve du sieur Besse, solidaire du ténement de La Nouaille, contre Martial Val ; appel en garantie. — Sieur Jean Faurie, marchand, contre dame Louise de Sarrazin de Lavignac ; vente de vin.

B724. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier

1772 — Audiences tenues par MM. Darluc, seigneur de Lapraderie, lieutenant général ; Meynard de Lafaurie, lieutenant particulier ; Portier, Melon de Pra-dou, Dufraysse-Devianc, Duclaux, Bourguet, Braconat, conseillers ; Brival, avocat et procureur du Roi. — Jeanne Arfeuillières et Martial Ladignac contre Pierre et Bernard Mazin, hypothèque ; mise en cause de Léonard Arfoulières. — Réception de Jean Duroux, fils à feu Bertrand, comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Saint-Bonnet-Elvert. — Maître Jean Labounoux de La Gane, notaire royal du bourg de Saint-Maur-Laroche, contre maître Mons, notaire royal à Espagnac ; remise de minutes et remboursement d'émoluments. — Demoiselle Marianne Mas, veuve de sieur Jacques Lagier, tutrice de ses enfants, contre maître Bernard Baudry, notaire, juge de Saint-Avid et de Lagraulière ; compte de la ferme consentie auxdits Lagier et Baudry par l'évêque de Limoges. — Comptes entre maître Sébastien Plas, prêtre communaliste de la paroisse de Saint-Pierre, et maître Jean-François Bourdeille-Barry, syndic de la même communauté. — Défaut pour dame Gilberte Lenoble, veuve de messire Claude-Antoine Pellissières, seigneur du Chassein, contre sieur Jean Chadebech,

seigneur de La Jugie ; appel de l'ordinaire du Madiolet. — Sieur Pierre Pichaud, marchand, contre dame Louise Legroin, veuve du marquis de Montagnac ; billet. — Compte entre messire François de Costa du Vert, ancien officier d'infanterie au régiment de Roche-Aymon, en qualité de trésorier de l'Hôtel-Dieu de Beaulieu, sieur Géraud Meynard, sieur de La Guérenne, et sieur Joseph Florentin, bourgeois, anciens administrateurs de l'Hôtel-Dieu. — Le seigneur de Saint-Angel contre les tenanciers de Lascaux et du Boucheron, paroisse de Peyrelevade. — Le sieur Baudoin, marchand, contre le sieur Bossoutre ; interrogatoire sur le fait de savoir si ledit Bossoutre n'est pas créancier de Léger Tramond. — Léonard Laval, praticien, contre Jean-Baptiste Moulzac ; vente de 80 boges (sacs) de charbon. — Marguerite Pauty, Pierre Besse et autres contre maître Guillaume Villeneuve vieux ; recherche de procédure, serment du défendeur. — Congé de bien jugé, pour l'ordinaire de Puy-de-Val, entre Jean Treinssoutrot, et Pierre Lachèzc, dit Narde. — Sieur François Lombard, bourgeois, contre sieur Barthélémy Clément ; billet. — Los tenanciers de Couffy, paroisse de Sornac, dépendant de l'abbaye d'Obazine, contre Jean Cloup et autres ; appel en garantie. — Demoiselle Françoise Marcillange contre Antoine Leymarie et Jeanne Veysset ; rente des ténements de La Chaumette et de las Grilleyras. — Requête du sieur Etienne Vialle, premier huissier, aux fins d'enregistrement d'un arrêt du parlement de Bordeaux qui augmente le tarif ; enregistrement in extenso dudit arrêt. — Le curé de Saint-Salvador contre le prévôt dudit lieu ; fourniture des objets de culte. — Messire Antoine Morellet, prieur de l'abbaye de Valette, contre Jean Breuil et autres tenanciers de l'Échameil, analyse des titres. — Messire Jean de Joussineau, chevalier, seigneur du Tourdonnet, Croiziat, etc., chevalier de Saint-Louis et mestre de camp de cavalerie, contre dame Françoise Dubois, veuve du sieur Besse, épouse de maître Bonnot de Bay ; billet. — Sieur Léonard Boume, bourgeois, assisté de son père, contre Jean Treinssoutrot, marchand ; billet. — Maître Jean-François Dutheil, curé d'Aix, et sieur François Valette, tenanciers de la Borderie, contre Anne Besse, veuve de Barthélémy Tondu ; appel en garantie. — Sieur Etienne Védrenne, greffier de l'ordinaire de Soursac, contre sieur François-Régis Demaneuf et messire Jean-Louis de Monamy de La Courtine ; ferme. — Défaut pour messire Ambroise Dulcem, marquis de Boisse, contre Jeanne Peyri, veuve de Michel Entraygues, appelant de l'ordinaire de La Bachellerie. — Demoiselle Claude Plas, épouse du sieur Chammard, contre le fermier de la prévôté de Saint-Salvador ; rente du tellement de Vastrous. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Sexcles entre Jeanne Marlinge, veuve de Pierre Fraysse, François Champs et Marie Fraysse, contre Jean Puybouffat, Jean Clamagiroux et Pierre Cariât. — Maître Jean-Baptiste Giron, curé de Moestas, contre Louis Savarzeix , interrogatoire sur le fait de savoir s'il n'a pas acheté du blé audit curé. — Jean-Baptiste Lacombe, bourgeois, contre la demoiselle de Maubec, tutrice de demoiselle Marie-Jeanne Lafageardie ; billet souscrit par M. Lafageardie du Leyris. — Le curé de la paroisse de Saint-Étienne-aux-Clos contre le chapitre de Brive et le prieur de Bort, concernant les dîmes de ladite paroisse de Saint-Etienne. - Antoine Leymarie contre les autres tenanciers de La Chaumette, de Fraysse et de las Grilleyras, dépendant de l'abbaye d'Obazine, sis en la paroisse du Gros-Chastang, contre Pierre Demicbel et autres ; appel en garantie. — Congé de bien jugé : pour l'ordinaire de Veyrières entre sieur Léger Besse et demoiselle Toinette Guionie contre sieur Joseph Espinasse, bourgeois, fermier du membre de Veyrières ; — pour l'ordinaire du Chambon, entre Jean Artigue et Jean Lissac. — Les administrateurs de l'hôpital contre le curé de Sainte-Fortunade ; serment dérisoire. — Audience pour maître Pierre Mallet, notaire royal, en qualité d'économe des biens dépendants de la mission des ci-devant Jésuites de Beaulieu, contre sieur François Decosta, bourgeois, héritier des biens de demoiselle Jeanne d'Auroque, sa mère. — Messire Bertrand de Castau de La Renaudie, seigneur de Castau, contre Raymond Dallet, laboureur, tenancier de Liginac, appel en garantie de Jean Journat et de Marie Bargo, conjoints et autres. — Pierre Bordas contre Jean Rabès, sergent royal, concernant la restitution du seigle reçu par le demandeur d'une partie contre laquelle il exploitait. — Sieur Pierre Ferradour, marchand, contre Antoine Chirac, laboureur ; billet. — Maître Pierre Labrousse, curé de Gumond, contre maître Célarier, docteur en médecine ; billet. — Sieur Léonard Laserre de La Jaubertie, contre Pierre et Jacques Dars ; litispendance. — Nomination d'experts entre Pierre, Trieux et messire de Saint-Prieuch ; appel de l'ordinaire de Saint-Mur. — Le syndic du chapitre contre Noël Malaurie, tenancier de Laval, en la

paroisse Saint-Julien de Tulle, analyse de titres. — Adjudication d'une provision alimentaire de 200 livres à maître Jean-Baptiste Charlanes, curé de Saint-Paul, contre le prévôt de la cathédrale. — Maître Pierre Brun, curé de Feniers, contre Joseph Nonard, François David et autres laboureurs de la paroisse de Camps ; dîmes. — Réception du sieur Michel Fage, fils aîné, comme marguillier de la Rédemption en la paroisse de La-dignac. — Audience pour sieur Dominique Duluc de Mansac, bourgeois, contre demoiselle Marie Bellande et sieur Gabriel Fraysse ; appel de l'ordinaire de Beaumont. — Publication de l'aveu et dénombrement des fiefs de Chadebech et de Laval, à la requête de messire Henri de Miramont, chevalier, seigneur desdits fiefs ; — des seigneuries de Cazillac et de Bar, pour haut et puissant seigneur François de Va-raigne, marquis de Belestat, Bar, Cazillac, Saint-Clément, etc. — Provision de 120 livres adjugée à demoiselle Jeanne Dussol, veuve du sieur François Serre, contre demoiselle Toinette Dussol et le sieur Roussarie, son mari. — Hérité de maître Jean Lasteyrie, curé de Roziers ; procès entre maître Chignac de Labastide, contre Jacques Lasteyrie, Marie Sauvage et messire Etienne de Bruchard. — Messire Jean-Baptiste de Mérigonde, chevalier, seigneur de Favars, contre Jean-Baptiste Teilhol, Bernard Seignolles et autres tenanciers des Bordes et las Cousladas vieillas. — Sieurs Dejean et Crozat, négociants de la ville de Brives, contre maître Jean-Baptiste Laborde, prieur de Sour-sac ; billet. — Demoiselle Marie-Jeanne Paget, veuve du sieur Girod, contre maître Chauffour, docteur en théologie ; billet. — Maître Jean-François Duteil, curé d'Aix, contre sieur Annet Sauty, bourgeois, et la demoiselle Eybraly, son épouse ; rente obituair de 20 livres. — Les syndics du chapitre de la cathédrale contre Jean Leyrat, dîmes. — Provision adjugée à maître Pierre Labrue, vicaire de Brivezac, contre le R. P. dom Joseph Lemaître, prévôt dudit lieu, dépendant de l'abbaye de Solignac. — Sieur Etienne Lachaud, bourgeois, contre maître Joseph Boulière, prieur d'Ambrugeat ; billet. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Servières, entre Pierre Lafon et Guillaume Duchamp, contre Georges Sudour, bourgeois. — Maître Antoine Gaston, notaire, greffier de la juridiction de Mauriac, contre demoiselle Françoise Trizac et sieur Gabriel Mathieu. — Maître Viance Brousse, curé de Saint-Merd, contre Jeanne Chadebech, Léonard Bordas et autres ; dîmes. — Réception d'Antoine Ayres, comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Saint-Merd. — Messire Jean-Baptiste Aubier de La Mintelle, chanoine de Clermont, prieur de Saint-Etienne-Lageneste, contre maître Jean Granier, vicaire perpétuel dudit Saint-Etienne ; portion congrue. — Le seigneur de Saint-Victour contre les habitants de divers villages ; dîme des agneaux à partager. — Maître Joseph Mas, chapelain de Saint-Pierre de Sexcles et vicaire de Lagarde, contre sieur Riouzal Delvert ; concernant le passage provisoire sur les fonds dudit sieur Delvert pour retirer le foin du pré dit de Bertrand. — Pierre Aussoleil et Jeanne Planlade contre Antoine Doustret, sa fille et son gendre ; concernant le retrait du quart de la succession d'Etienne Olhac et de Marguerite Freyge-fond, aïeul et aïeule maternels de ladite Plantade. — Sieur Pierre Chirac, en sa qualité de seigneur de Laborie et de Paulis, contre les tenanciers desdits lieux. — Demoiselle Marie Martinie, veuve du sieur Guillaume Gouttes, contre sieur Jean Martinie, bourgeois ; concernant les arrérages de la rente due sur le ténement de Viginoux. — Homologation de sentence arbitrale entre les syndics du chapitre et le sieur Léonard Ventéjoul, syndic de la paroisse de Seilhac. — Antoine Couhadon, laboureur, contre François Majour, Antoine Rozier et Pierre Seuniac, fermiers du chapitre de Brives ; concernant des frais de garde et de séquestre sur les dîmes du village de Mandavy, paroisse de La Roche-près-Feyt. — Une partie des huissiers et sergents du siège contre leurs collègues ; compte à rendre au bureau d'après un traité passé entre eux. — Le syndic du séminaire contre Jean-Étienne Vialle, premier huissier ; concernant une rente perpétuelle de 10 livres due au séminaire. — Messire Jean-Charles de Lautonie, chevalier, seigneur baron de Lagarde, et dame Jeanne-Aimée Teyssier de Chaunac, contre sieur Pierre Dastugues, seigneur du Teil ; concernant l'hérité de demoiselle Jeanne Plasse, veuve de sieur Rodolphe Fleysac, et des demoiselles Baluze de Boissy et Baluze de Meyrignac. — Demoiselles Marianne et Martiale Deprès, en qualité d'héritières de maître Deprès du Leyris, contre maître Brossard, curé de la paroisse d'Espagnac ; action en réintégrand d'un pacage et d'un chemin empiètes par ledit curé. — Réception de maître Jean-François Redon en l'office de notaire royal à la résidence d'Ussel. — Jacques Dars, laboureur, en qualité de syndic des manants et habitants de Saint-Merd-les-Oussines, contre maître Irénée Brousse, curé dudit lieu,

permission provisoire de retirer les bleds sarrasins en attendant que la question des dîmes soit vidée. — Maître Antoine Dussol, prêtre, docteur en théologie, chanoine, grand chantre de l'Église de Saint-Astier, en Périgord, contre sieur Jean et Léonard Maurie, père et fils ; billet. — Dame Marianne de Braquillage, veuve de maître Martial Floret, avocat, seigneur de La Chassagne et du Vialard, contre maître Jean Tronche, juge de Beaulieu ; billet. — Réception de sieur Etienne Vau comme marguillier de la Rédemption près la paroisse de Saint Pantaléon de Lapleau, diocèse de Limoges. — Messire Jean-Baptiste de Mérigonde, baron de Favars, contre les tenanciers de Rabès, appel en garantie de Jeanne Couparie, Géraud Amblard, etc. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Saint-Geniès entre Marguerite Delbos et Antoine Feintrenie contre Anne Devès. — Sieur Antoine Ratelade, agent à Soudeille, contre maître Ludière, avocat ; billet. — Marie Joannie, veuve d'Antoine Bossoutre, contre messire Joseph Dubousquet, écuyer seigneur de Saint-Pardoux ; appel en garantie d'Antoine Fargès, Pénelle Peyrac et autres cotenanciers de la Tour, la Rue et le Rousquet. — Le marquis de Soxideilles, seigneur de Saint-Yriex, et Dominique Couderc, compte de grains. — Sieur Jean Léger-Boule, bourgeois, contre sieur Antoine Brival, bourgeois ; billet. — Maître Pierre Chas-tagner, vicaire à Ussel, héritier de demoiselle Marie Chastagner, sa sœur, contre maître Jean-Baptiste Laporte, prieur de Soursac ; billet. — Requête en publication d'aveu et dénombrement du fief de Louradour, banlieue de Tulle, par demoiselles Marianne et Martiale Deprès, héritières de leur frère, en son vivant conseiller au siège de Tulle. — Réception du sieur Joseph-Gaspard Mas, bourgeois et marchand, comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Favars. — Sieur Antoine Crémoux, bourgeois, contre Etienne Crémoux, marchand ; concernant la possession d'un bois châtaigner aux appartenances du village du Chambon, territoire de Tuelle. — Hérité de messire Julien de Meillard, de Ceyrat ; procès entre dame Léonarde Legroin et messire Louis-Marie de Lantillac, vicomte de Sédières, mousquetaire du Roi. — Jean-Louis Queyriaux, marchand, contre la dame veuve Georges Ardant, les sieurs Thévenin, Ardant, Deschamps et Lachanal ; demande en cassation de saisie. — Compte entre dame Marie Martinie, veuve de sieur Guillaume Gouttes, et Jean Martinie, bourgeois. — Les Bénédictins de Saint-Angel contre le sieur Gauterie et autres ; dîmes de la paroisse de Ventéjols. — Requête en publication d'aveu et dénombrement de son fief de Feix haut et bas, par messire François Darche, seigneur d'Ambrugeat, Lafeuillade, le Pezaret, Puy-de-Val, etc. — Audience pour maître Jean Valrivière, prieur de Sainte-Alouzie de Laudour et vicaire général du diocèse de Cahors, contre demoiselle Hatte et sieur Eyrolc, huissier, son mari. — Jean Boivert, sergent ordinaire, contre sieur Jean Bassaler, sergent royal, et Jean Ferrières ; frais d'actes. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Beaumont, entre sieur Barthélémy Peschel contre demoiselle Marie Peschel. — Adjudication d'une provision de 150 livres à demoiselle Marie Rozier, veuve, contre sieur Ambroise Graffeuille. — Le prieur de Saint-Robert de Vé-drennes contre Léonard Mazaud, tenancier du Monteil ; appel en garantie de Jean Veyssières et autres. — Sieur Léonard Ludière, avocat, contre maître Jean Vialle, aussi avocat ; concernant la décharge du cautionnement fait par le défendeur pour les prêtres de Saint-Pierre. — M^e Antoine Lachaud, curé de Couderc, chapelain de la vicairie de Saint-Martin, contre Léonard Naudeix et autres ; concernant les rentes de ladite vicairie. — Réception de maître Léonard David, notaire, comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Seilhac. — Provision de 300 livres adjugée à maître Jacques Floucaud, docteur en médecine, contre messire Léonard Meynard, seigneur de Cueille, gendarme de la garde du Roi. — Les syndics du chapitre contre Noël Malaurie, principal tenancier de Laval, analyse des titres. — L'Hôpital général contre Jean Sarraudie ; billet. — Sieur Jean-Baptiste Lacombe, bourgeois, héritier de feu maître Faugeyron, prêtre, contre les héritiers Lafageardie ; billet. — Noël Lagier, Mazelier, contre maître Sartelon, curé de Chanteix ; billet. — Messire Charles-Joseph de Fénis de La Combe, seigneur de Saint-Victour, contre Jean Maffrand et autres tenanciers du Bouboulou, paroisse de Saint Exupéry ; analyse des titres. — Les seigneurs de Saint-Angel, messires Martial et Jean-François de Clary, contres Joseph Plazanet et autres tenanciers de Peyloufix situé dans les paroisses de Peyrelevade et de Saint-Sestiers. — Enregistrement de la substitution contenue dans le testament de feu messire Randon de Châteauneuf, seigneur d'Apcher, à la requête de M. de Châteauneuf. — Messire François de Bosredon de Richignac, chevalier novice de l'ordre de Malte, commandeur de la

Vinadière, contre Jean Aubertie, principal tenancier de la Rode, paroisse de Saint-Clément, contre Jean-Baptiste Sérandon, tenancier de Chaumeil, même paroisse. — Promesse de 50 livres ; Jean Delon, bourgeois, contre sieur Latreille et demoiselle Étienne Delon. — Dame Marie de Polignac, veuve du marquis d'Escars, contre sieur Antoine Rougeyrol, marchand ; billet.

B725. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1772-1774 — Audiences. — Rejet d'appel entre Jeanne Marlinges, veuve de Pierre Fraysse et Jean Puy-boisât, ordinaire de Beaulieu. — Maître Michel Dexpert, notaire royal, contre le sieur Lachaze, bourgeois, la demoiselle Boy de Lacoste et dame Anne de Boussac, sa mère ; garantie, appel du sénéchal d'Ussel. — Rétenion de causes : entre Antoine Dubois et Anne Chauvel, veuve de Pierre Dubois ; ordinaire de la Rode ; — entre le sieur Espinasse, bourgeois, et la dame Rabanide de Saint-Hypolithe ; somme de 192 livres portée en un billet de ladite dame ; — entre Pierre Saint-Jal, dit le Parisien, contre Martial Georges, bourgeois, ordinaire de Cazillac ; — entre dame veuve Clément, tailleuse à Paris, contre les sieurs Delors, père et fils ; dette de 98 livres ; — entre sieur Farge, marchand, et messire du Plazanet ; billet ; — entre Jean Daudy et le sieur Pierre Sicard, huissier, appel du sénéchal d'Uzerche ; — entre Julien Drelayre, laboureur, et sieur François Chavanon, marchand, gages de valet de bouvier consistant en une somme de 27 livres et une brasse de tiretaine ; — entre Jean Dumond, maréchal et Marie Forsse, contre les Minimes de Bort, ordinaire de Tinières. — Congé de bien jugé : pour l'ordinaire de Tarnac, entre Pierre Mazaloubeau, procureur de ladite juridiction, et sieur Antoine Besse, bourgeois ; — pour l'ordinaire du prévôt de la cathédrale, entre Pierre Servaric, armurier et maître Léonard Reignac. — Rétenion de cause entre Pierre Ballet, Antoine Gayc et Pierre Veysières, compte de fermage ; — entre Guillem Porcher, contre Mathieu Porcher et François Charbonnel, sénéchal d'Uzerche ; — entre Joseph Besse, demoiselle Marianne Coulin, et sieur Jean Duluc de Mansac ; saisie, demande en consignation d'une somme de 435 livres ; — entre sieur Pierre Delort, bourgeois, et Pierre Chimat de Labastide, aussi bourgeois. — Congé de bien jugé : pour l'ordinaire de la Rode, entre Pierre Delnaud, meunier du moulin de la Rodèle, et Jeanne Bussière veuve de Pierre Aurèle ; — pour l'ordinaire de Puy-de-val, entre Léonard Combret et Jeanne Borie, veuve Védrennes ; — pour l'ordinaire de Merle, entre Jean Belveyre et Jean Rebeyrotte. — Soumission de caution par sieur Léonard Vergne, aîné, marchand cirier, pour le sieur Duluc de Mansac. — Rétenion de cause : entre Jeanne Saint-Agne contre Marianne Saint-Agne et Duminy Orliaguet ; — entre sieur Léonard Roume, bourgeois, assisté du sieur Roume, son père, contre Jean Treinsoutrot ; — entre sieur Pierre Féradour, marchand, et Annet Dupuy, livraison de grains ; — entre sieur Jean Tourny, maître chirurgien, et demoiselle Marguerite Micou, veuve du sieur Lacoste ; — entre Jean Comte, maréchal, et Jacques Chammard, charpentier, ordinaire de Moestas ; — entre Antoine Meymat, laboureur, et François Couderc, sénéchal d'Ussel ; — entre Pierre Neyrat, Jacques et Etienne Pimond, contre Jean Continsouzas et maître Jacques Fraysse, conseiller en l'Élection, chanoine de Tulle, appel de l'ordinaire du chapitre ; — entre Pierre Miallet, notaire royal, en qualité d'économiste de la mission des ci-devant Jésuites de Beaulieu, contre le sieur François Decosta del Vert, héritier de demoiselle Jeanne d'Auroque, sa mère ; — entre Jean Laval et sieur Pierre-Joseph Rigal, chirurgien, lieutenant du premier chirurgien du Roi ; ordinaire de Poissac ; — entre Antoine Guachie et Pierre Bouzonie, ordinaire de Sexcles ; — entre Jean Bordes et sieur Mastral, marchand ; — entre Antoine Daumaret François Bruye, contre Bernard Mas, congé de bien jugé pour l'ordinaire de Lagarde et le sénéchal de Ventadour ; — entre sieur Bernard Cluzan et sieur Jean Dalby, huissiers ès sièges royaux de Brives ; appel de l'ordinaire d'Uzerche ; — entre demoiselle Jeanne Paget, veuve Girod, comme tutrice de ses enfants, et maître Chaufour, vicaire d'Égletons ; billet ; — entre sieurs Dejean et Crozat, négociants associés de la ville de Brives, contre maître Jean-Baptiste Laporte ; billet ; — entre Jean Poupard, sabotier, et sieur Blaise Magne, ordinaire de Soursac ; — entre le syndic du séminaire de Tulle et sieur Antoine Crémoux, bourgeois, rente au sort de 279 livres. — Le syndic de la communauté des Carmes, contre Berthon Leignac, laboureur ; compte avec le prieur desdits Carmes. — Gabriel Brugeille, contre messire Jean-Baptiste Clemensac de Dumond ; billet. — Jean Commerly, laboureur, contre sieur Jean

Daumar, Vincent Corrèze et autres décrétés d'ajournement personnel ; représentation d'effets saisis. — Serinent des huissiers et sergents. — Rétention de cause : entre maître Dulac, curé de Sarrau, et sieur Jean Maruc, appel du bailliage de Bort ; — entre le sieur Martin, fondateur, et M^e Bigeardel, curé de Saint-Salvador ; — entre Pierre Dubois et Léonard Cougnasson ; appel de l'ordinaire de Champagnac-la-Noaille ; — entre sieur Mornac, chirurgien, et sieur Antoine Durnond, marchand, appel du sénéchal d'Ussel. — Entre sieur Etienne Védrennes, greffier, et maître Jean Buisson, curé de Saint-Pantaléon ; ordinaire de Soursac. — Sieur François Reydemaneuf, bourgeois, contre sieur Lombard ; billet. — Maître Jean Baptiste Rivière, notaire royal, contre maître Laviaille d'Altillac, prêtre ; billet. — Jean Bournazel, ci-devant sergent royal et François Poumier, sa femme, contre le sieur Simon Chartroule, marchand, de Donzenac ; requête en dépôt de quittance au greffe. — Maître Jean-Baptiste Giron, curé de Moeslas, contre Antoine Enraygues, dit Courteix, laboureur ; vente de blés ; — même sentence contre Louis Sayarzeix. — Messire Jean-Louis de Monamy de la Courtine, Mirambel, etc., contre dame Marie Boyer, épouse de messire Etienne Lignareix, secrétaire du Roi ; billet conditionnel de 200 livres. — Antoine Soustre, dit Champagnac, contre Jean Rayse et François Salesse ; ordinaire de Laroche. — Sieur Michel Laborde, maître chirurgien juré, contre Antoine Méchin, bourgeois ; compte à examiner par deux chirurgiens. — Louise Laval et Marie Longour, sa fille, femme d'Antoine Rebeyrotte, contre demoiselle Jeanne Dubal, héritière de sieur Martin Dubal ; ordinaire de Saint-Julien Dalboy. — Jean Lescure aîné, François Mougén et Jeanne Lescure, sa femme, contre Marguerite Estorges, veuve d'Etienne Charazat et sieur Jean Vaurette ; congé de bien jugé pour l'ordinaire de Saint-Hilaire. — Sieur Joseph Lachaze, bourgeois, contre Jean Poulot, maître maréchal ; appel du sénéchal de Ventadour. — Messire Grancher de Laborde et dame Nauche, sa bru, contre sieur Jean-Baptiste Mornac, chirurgien ; renvoi devant le sénéchal d'Ussel. — Maître Hérosine Dulac, cure de Sarroux, contre Pierre Simbel, laboureur, héritier de feu Antoine Simbel et de Suzanne Gautier ; rente obituaire de 4 livres. — Profit-défaut pour maître Jacques Delzors, notaire royal, contre messire Joseph Brossard de Coyral, écuyer ; billet. — Rétention de cause entre messire George-Joseph Chazal de Maussac, curé et seigneur de Saint-Fréjoux, contre messire Antoine de Bonnet, écuyer, seigneur de Lachabanue. — Hérité d'Antoine Fraysse ; procès entre Léonard Fraysse, et Jean Mazaleyrat, laboureur ; ordinaire de Treignac. Cassation d'actes de rigueur et remise en état, entre Antoine Lhéritier et Françoise Vialle, contre Michel Couderc ; appel du sénéchal d'Ussel et du juge du Port-Dieu. — Entre Jeanne Valette, veuve de Raymond Nadal et François Planche, vigneron ; appel de l'ordinaire de Brivezac. — Entre Pierre et Jean Peyragis, contre Léonard Maurauges ; sénéchal d'Uzerche. — Entre sieur Pierre Legris et Antoine Maurin, domestique ; ordinaire de Saint-Jal et de Saint-Salvador. — Entre André Fraysse, dit Magny et dame Marie-Anne Rivière, veuve de M. Planchard, ordinaire de Sainl-Bauzille. — Entre Jaquette Vaur et Jean Périer, contre Antoine Dubois ; ordinaire de la Chapelle-Geuneste. — Entre sieur François Lombard, bourgeois et sieur Barthélémy Clément, bourgeois ; billet. — Entre maître Bernard Château et maître Rigal jeune, procureur fiscal ; ordinaire de Bort. — Prestation de serment des huissiers. — Réception de maître Pierre Floucaud, en l'office de procureur au siège de Tulle. — Rétention de Connaissance de cause entre Gabriel Bouchon, maître cordonnier et aubergiste de la ville d'Ussel, contre sieur Monlouis, bourgeois ; sénéchal de Ventadour. — Entre messire Jean-François de Sainte-Marie, seigneur de la Nouaille, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, chevalier de Saint-Louis, et noble Lagorse de Félines, seigneur del Mas : livraison de quatre milliers de lattes, portables au village de Rioux, paroisse de Brivezac. — Profil-défaut pour Antoine Chazal, contre demoiselle Binet de Lavaur, épouse du sieur d'Acheuille ; appel du sénéchal de Ventadour. — Pour sieur Jean Arzelier, bourgeois, contre maître Antoine Baraduc, notaire, demoiselle Marie Chicard, sa femme et demoiselle Marie Durieux, sa belle-mère. — Rétention de cause entre sieur Pierre-Joseph Maisonneuve, bourgeois et Jean Leymonerie, laboureur. — Entre demoiselle Thérèse Savy, femme de maître Vachot, procureur, et le sieur Brival de la Rivière : livraison de 134 ras de châtaignes sèches, mesure de Brive. — Entre sieur Jean-Baptiste Lachèze, maître chirurgien, et Jean-Baptiste Monlzac, praticien ; billet de 94 livres. — Demoiselle Jeanne Leyrat, contre demoiselle Luce Pasquet, épouse de maître Chammard, notaire royal ; congé de bien jugé pour l'ordinaire de Cazillac. — Messire François de Lentillac,

seigneur de Bétut, baron de Gimel, contre Jean Lescure, et Mathurin Gennanes. — Jean Chaumeil, praticien, contre Etienne Tiragaud, dit le Saint ; ordinaire d'Estorges. — Martial Chastanet, contre Joseph Mazaleyrat ; ordinaire de Lagorsse. — Jean-Pierre Sargucil, contre Marguerite Jarrige et François Monteil ; ordinaire du chapitre de Tulle. — Antoine Laporte, laboureur, contre messire Delmas, écuyer ; gages, une paire de trébiges (bas remontés), sabots, etc. — Entre sieur Briva de la Rivière et maître Jacques de Braconat, seigneur de Ceppe, conseiller du Roi. — Renvoi devant le juge ordinaire du bail des fruits saisis sur Léonard Meneyrol, exécuté à la requête de demoiselle Dumond et de maître Jean-Jacques Jolibert, sur la demande de Jean Combes et Jean Ceaux, commissaires séquestres.

B726. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier

1773-1774 — Audiences. Demoiselle Claude Plas, veuve du sieur Coulournat, épouse du sieur Joseph Chammard, contre demoiselle Marie Tramond, veuve du sieur Plas, tutrice de ses enfants, concernant un billet de 1200 livres souscrit par le mari de la défenderesse. — Maître Jean Bargy, curé de Palisse, contre sieur Jean Dunègre, bourgeois, concernant les réparations à faire à l'église de ladite paroisse. — Sieur Pierre Leyrat, marchand, contre demoiselle Marie de Gimel de Lentillac ; billet de 112 livres. — Réception de maître François Bouyeure, praticien, dans l'office de notaire royal à Égletons. — Défaut pour Jacques Olhac, Jean Anjou et Françoise Olhac, sa femme, contre Pierre Claux et Jean Claux ; ordinaire de la Chapelle-aux-Plas et Chadirac. — Demande en provision par Léonard Gane, marchand, donataire universel d'Anne Brigoux, veuve de Léonard Porte, contre Etienne Chassaignard, François Estrade, tenancier de May-le-Pré-Conchar, contre maître François Martial de Farges, seigneur de la Salesse, avocat ; appel en garantie de Pierre Galand, bourgeois. — Entre Etienne Vialle, premier huissier, Jean Vauzanges, huissier en l'Élection, Antoine Seguy, huissier à la Bourse, Jean Estorges, huissier en l'Hôtel-de-Ville ; partage des émoluments. — Réception de sieur Jean Bachellerie comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Gimel. — Maître Chapouille, curé de Saint-Victour, contre François Riol, ancien curé de la même paroisse, le seigneur dudit lieu et les tenanciers du village du Mas-la-Porte ; demande en contre-garantie. — Maître Joseph Servientis, curé de Meymac, contre sieur Joseph Mary, François Dine-matin et autres ; rente obituaire. — Reprise d'instance entre François Blavignac, maître Teillet, notaire royal, et Deymarie, laboureur ; instance interrompue par la mort de Jean Blavignac. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Seilhac entre Peyronne Mas et Jean Val, contre Léonard Peschadre. — Compte entre Jean Vauzanges, huissier royal et Antoine-Boudrie, laboureur. — Maître Aymar Lajaunie, seigneur de Montegoux, contre la dame Sarazin de Lavignac ; obligation de 1200 livres pour le sieur de Lespinnasse. — Messire Joseph de Laviaille Miermont, abbé de Saint-Julien de Nouailliac, doyen de l'église royale pro-épiscopale de Saint-Quentin, prieur commendataire de Vé-drennes, contre les tenanciers du Montcil ; appel en garantie de Jean Veyssière et autres. — Défaut pour messire Jean de Joussineau, contre de Tourdonnet, seigneur du Croiziat, Beyssac etc., en qualité de mari de dame Claire-Eugénie de Salvart de la Rode, héritière sous bénéfice d'inventaire de son père, messire de Salvart, marquis de la Rode, contre sieurs Jean-Baptiste et Hiérosme Dulac, père et fils, bourgeois. — Pierre Faure, collecteur du vingtième en la paroisse d'Eygurande, contre messire François Léonet de Saint-Agne, président au conseil supérieur de Clermont ; frais de commission de séquestre. — Jean Mondel, principal tenancier de Pisset, contre messire Jean-François Darche, seigneur d'Ambrugeat ; appel en garantie de maître Jacques Fraysse, chanoine, Jean Ceindriac et autres cotenanciers. — Messire Pierre-François de Sammarsal, de Puy-de-Val, contre Martial Mazaud, tenancier du Monteil ; appel en garantie de Jean Veyssières. — Audience pour haut et puissant seigneur messire Gabriel Valon Du Boucheron, comte d'Ambrugeat, seigneur de Chiers, Terme, etc., capitaine de grenadiers au régiment de Lyonnais, contre messire Joseph Brival, garde du corps du Roi. — Le seigneur de Saint-Victour, contre les tenanciers de la Bachellerie et de Prousergues. — Messire Joseph de Lestranges, baron de Magnac, Fleysac, etc., contre messire Louis-Marie de Lentillac, chevalier, seigneur vicomte de Sédières, mousquetaire du Roi, concernant le paiement des arrérages d'une rente au sort de 1,500 livres. — Adjudication de provision pour Michel Gaudille, contre Gaspard

Tinet et Amable Gaudille ; ordinaire d'Eygurande. — Sieur François de Costa de la Détaille, seigneur du Vert, en qualité d'administrateur de l'hôpital de Beaulieu, contre les anciens administrateurs dudit hospice ; comptes. — Antoine Sineyroles et Antoine Don, contre Antoine Galidie, laboureur ; frais de saisie. — Guy et Pierre Meyrignac, contre maître Jacques Nugon, curé de Bar ; dîmes ; défense de dépouiller les champs avant d'avoir averti le décimateur ; — même sentence contre Léonard Leyrat. — Maître Jean-Baptiste Couderc, curé de Bellechassagne, contre Léonard Pygeyrol et autres tenanciers du village de Vanzan, paroisse de Peyrelevade ; analyse des titres. — Messire Guillaume de Sahuguet Dainarid, chevalier, seigneur de Puymaret, contre sieur Antoine Dupeyroux, tenancier de Brennat, dans la paroisse de Saint-Hilaire ; rente. — Avération d'écriture entre Jean-Mercure Filhol, bourgeois, contre sieur Léonard Chammard. — Vincent Manaud, procureur d'office de la ville d'Égletons et de Ventadour, contre Jean-Antoine Aignou, huissier ; frais d'actes. — Jean Leymarie, fermier, contre le sieur Decombre, bourgeois ; billet. — Renvoi devant l'ordinaire de Soursac et Durfort des parties au procès pendant entre sieur Claude Fenouillac et autres, contre Jean Goudal. — Pierre Lestrade, domestique des Bénédictins de l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges, contre le sieur Villatel, bourgeois de Saint-Angel ; billet ; — mêmes sentences contre ledit Villatel pour Pierre et Marguerite Dachu, héritier de Jean Dachu, leur père, pour le syndic des Bénédictins. — Compte entre maître Sébastien Plas, prêtre de l'église de Saint-Pierre, et maître Bourdeille-Barry, syndics desdits prêtres. — Le syndic du chapitre de Tulle, contre Léonard Couderc ; droit de lods et vente, pour achat d'un pré au sieur François Villeneuve, juge de Saint-Priech. — Jean Charissou, maître maçon, contre Eymar Souletie ; appel en garantie pour la dîme des agneaux due à l'hôpital de Tulle. — Le curé de Bassignac-le-Bas, contre les tenanciers de la Martine et d'Autranges-Haute. — Le chapitre de Tulle, contre Barthélémy Monteil et autres tenanciers d'Augères. — Maître Barthélémy Eyroles, curé d'Égletons, et maître Germain Chauffour, curé de Savène ; trouble dans la possession des vicairies desservies dans ladite église ; provisions de Rome. — Le syndic du séminaire de Tulle, contre Catherine Vernat, veuve de Jean Jugie ; obligation de 650 livres souscrite par ledit Jugie ; — le même contre Catherine Merciel ; obligation de 530 livres souscrite par Vincent Péchadre. — Jean, Pierre et Marguerite Duché, contre le sieur Villatel ; bail à ferme. — Sieur Jean Gouzon, huissier royal, contre sieur Jean-Baptiste Bouharde, huissier ; restitution de sommes indûment perçues. — Comptes entre demoiselle Marie Martinie, veuve du sieur Guillaume Goutte, et sieur Jean Martinie, bourgeois, concernant le domaine de Crignoux. — Sieur Sébastien Neutre, sergent royal, contre Pierre Pour-chet, tailleur d'habits ; remise de procédure sur récépissé. — Sieur Jean-Baptiste Lacombe, bourgeois, ancien fermier de Saint-Salvador, contre le sieur Tereygeol aîné, concernant les rentes de Malecharrière. — Le seigneur de Saint-Victour, contre les tenanciers de Jeux, Sauret, la Prunière, etc. ; analyse des titres. — Le syndic du chapitre de Brive, contre Jean et Michel Dumond ; dîme sur les terres nouvellement défrichées dans les dépendances du bourg de Saint-Étienne-aux-Clos. — Le seigneur de Saint-Victour, contre les tenanciers du Mas, la Porte et la Mazière ; analyse des titres. — Jean Faure, marchand de Paris, contre Antoine Marche et maître Biaisé Pomier, procureur d'office de la juridiction de Veilhan ; décharge de tutelle, appel de ladite juridiction de Veilhan. — Maître Jean Goudal, curé de Vitrac, contre sieur Jacques Boule, marchand, et les sieurs Manaud et Estrade, fermiers du prince de Soubise ; concernant la dîme des agneaux nés dans les granges du domaine de Belveyre. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire d'Aix, Eygurande et Chavanon, entre Marie Tournade, veuve de Jean Levadour, et Antoine Roubinet, laboureur. — Pour l'ordinaire de Tulle, entre Léonard Margery, sergent royal, et Marguerite Margery, veuve Ci-pierre. — Adjudication de 60 livres de provision pour Jeanne Arfeuille, contre Guillehm Veyssière. — Réception de sieur Gaspard Lasteyrie comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Monceaux. — Dame Marie de Tournier, veuve de messire Basile de La Serre, écuyer, seigneur de Veyssou, contre messire La Serre, écuyer ; pension alimentaire à payer par quartier. — Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de la ville de Beaulieu, contre maître Antoine Couderc, avocat, ancien directeur dudit hospice ; comptes. — Réception : de maître Jean Bassaler en l'office de notaire à la résidence de Saint-Salvador ; — de sieur Sébastien Fleysac en l'office de sergent royal à la résidence de la paroisse de Saint-Julien de Tulle ; — de

sieur Jean-Baptiste Galandon comme marguillier pour la paroisse de Laroche. Léger Robes, sergent royal, contre Pierre Bouysse ; billet. — Défaut pour maître Pierre Faurie, notaire royal, contre maître Jean Grandchamps Desraux, curé de Saint-Pardoux-le-Vieux, et demoiselle Françoise Hugon Duprat, sa belle-sœur, en qualité d'héritière de feu sieur Grandchamps Desraux, leur frère et mari. — Dom Jean-Baptiste Deperet, prieur claustral de Saint-Angel, contre demoiselle Marie Villemonteil, veuve du sieur Delestable, notaire, vérification d'écriture. — Consignation de la somme de 477 livres, par maître Jean Certain, docteur en Sorbonne, abbé commendataire de Notre-Dame de Dalon, et, en cette qualité, prieur de Puybrun, contre maître Antoine Couderc, avocat, et demoiselle Toinette Couderc, sa sœur, lesquels avaient refusé les offres réelles « à deniers découverts » dudit abbé. — Le seigneur de la Bachèlerie, contre Pierre Duteil et Pierre Bombail, tenanciers des Rioux, paroisse de Saint-Martin-la-Méanne ; appel en garantie de Jean et François Labounou, père et fils. — Reprise d'instance entre sieur François Closauges, héritier du curé de Liginac, et sieur François Boy de Lacombe. — Le syndic du monastère de Beaulieu, contre sieur Jean Valrivière, bourgeois et marchand, concernant la confection d'un nouveau, terrier des Biars. — Sieur Pierre Leygnac, bourgeois, contre Jean Bassaler, principal tenancier de Malaret ; appel en garantie d'Antoine Merciel, Martial Capy et autres. — Sieur François Maugen, seigneur de Saint-Avid, coseigneur de Favars, contre Jean Bourget et Pierre Ricaudie, tenanciers de « la fasion » de la Faurie ; renies. — L'ancien fermier « du Prévôté » de Saint-Salvadour, contre demoiselle Claude Plas, messire Jouffre de Chabrignac et autres ; homologation de la palpe du tenement de Chastroux. — Transcription du testament de demoiselle Marie Queyrie à la requête de sieur Léonard Villadard, maître chirurgien. — Maître Pierre Mornac, curé de Neuvic, contre Jean Closange et autres tenanciers de Fonloubé. — Messire Joseph Grain de Saint-Marsault, seigneur du Verdier, aumônier de madame Adélaïde de France, vicaire général du diocèse de Meaux, abbé commendataire d'Obazines et d'Albuzat, contre Jean Châtain, laboureur, tenancier de Parneix. — Les syndics du chapitre de Tulle, contre Jean Bontouyrie et autres tenanciers de la Régaudie, paroisse de Lagarde. — Jonctions d'instance entre maître Louis Cibreau, chanoine du chapitre de Vic-le-comte, en Auvergne, prieur de Saint-Victour, contre sieur Etienne Savaudin et autres ; appel en garantie de maître Antoine Chapouille, curé de ladite paroisse de Saint-Victour. — Les sieurs Vergne, père et fils, contre maître Lavaux, curé d'Eyrignac ; billet. — Pierre Chataur, contre le sieur Louis Chadebet ; billet. — Sieur Antoine Four, contre maître Brossard, ancien curé d'Espagnac, concernant les comptes de la fabrique. — Léonard Miginiac et Marguerite Malaurie, contre Antoine et Jean Plas, concernant la vente des prés appelés des Bech et de las Vergnas, et de la terre appelée la Combe de la Nouaille. — Messire Jean-François Darche, seigneur d'Ambrugeat, contre les tenanciers de Pisset ; analyse des titres. — Lettres de répudiation de la succession de demoiselle Queyrie, par Léonard Villadard, son mari. — Réception de Jean-Pierre Védrennes en l'office de sergent à Ussel. — Le prieur de Saint-Angel, contre les tenanciers de la Ressette ; arrérages, analyse des titres. — Demoiselle Jeanne Veyssière, veuve, contre sieur Jean Blanchefort, concernant la répudiation de l'hérité de sieur Pierre Blanchefort, mari de la demanderesse. — Demoiselle Marie Barlet, veuve de sieur Michel Jal, contre sieur Antoine Aignou, huissier royal ; billet. — Réception de sieur François Moussours, comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Chanac. — Guillaume Arfoulière, contre maître Achard, curé de Millevache ; dépens de procès payés par demoiselle Chazergue, veuve Mazet ; comptes. — Maître Jean de Laroussie, notaire, contre messire Louis-Marie-Joseph de Lentilhac de Sedières, et Antoine Picard, laboureur ; saisie. — Le seigneur de Saint-Victour, contre les tenanciers de l'Apparat, paroisse de Saint-Exupéry. — Sieur Jean-Mercure Filhol, bourgeois, contre Martial Chastanet dit Damourette ; droit de lods et vente pour un pré acquis de Jeanne Leyrat, veuve du sieur Lavergne. — Messire Jean-François Lamore de Lamirande, seigneur de Marcillac, prévôt lieutenant de la maréchaussée, entre Gaspard Teil et autres tenanciers de-Nugon. — Le trésorier du chapitre, contre les tenanciers de Bonnefont. — Audience pour messire Jean-Joseph-Pierre de Chauchat, gentilhomme de monseigneur le comte de Provence, contre le sieur Dufour et demoiselle Morel. — Nomination d'expert entre Pierre Trieux, laboureur, et maître François de Saint-Prieux, lieutenant général de police ; appel de l'ordinaire de Saint-Mur. — Entre le commandeur de la Vina-dièrre et les tenanciers de Chaumeil, paroisse de

Saint-Clément ; rente. — Entre le commandeur de Puy-de-Noix et demoiselle Jeanne Vachot, épouse du sieur Belle, négociant à Clermont ; déguerpissement. — Réception du sieur Antoine Forgés, fils, comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Roziers. — Lettres royaux à terrier pour l'authenticité des papiers de l'abbaye de Valette, dont les originaux avaient été « pillés de fourrages ». — Etienne Perier, contre Jean Chapon ; billet. — Le fermier de la terre de la Bachèlerie contre les tenanciers du Mas et de la Condamine. — Jeanne Fage et Jean Delbos, contre Pierre Chaumel de la Chassagne ; offres réelles, appel de l'ordinaire du Tournier. — Enregistrement de la clause de substitution du testament de messire Léonard Darche, doyen de l'église cathédrale, à la requête de messire Jean Darche, d'Ambrugeat. — Provision de 65 livres pour maître François Vernadal, curé de la Roche-près-Feyt, contre le chapitre de Rives. — Maître François-Marie Bouyeure, notaire royal, contre messire Jean-Louis de Monamy de la Courtine ; billet de 444 livres. — Qualités entre François Brunie et Pierre Laplasse, attachées au registre. — Messire Alain de Nicolas, seigneur de la Coste, le Mas etc., contre les tenanciers de Laval. — Maître Joachim de Bardet de Bure, seigneur de la Borderie, garde du corps du Roi, et dame Madgdeleine d'Expert, son épouse, contre messire François de Lavour, comte de Sainte-Fortunade, Fontmartin, etc. ; promesse de 600 livres. — Sieur Joseph Parjadis, seigneur d'Auzès et de la Bergerie, contre sieur Jean Teilhot, bourgeois ; billet. — Extrait d'un arrêt du parlement de Bordeaux concernant les huissiers de la juridiction consulaire. — Le prieur, de Valette contre les tenanciers d'Eyma et de la Durantie. — Sieur Antoine Sartelon, bourgeois, contre maître Charlanes, curé de Saint-Paul ; portion congrue. — Le même curé contre le chapitre de Tulle ; droits de novales. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Carbonnières, entre François Cazal et Jean Brousse, contre Antoine Peyroux et Jean Brousse. — Les Bénédictins de Saint-Angel, contre les tenanciers de la Valette et de la Tourette. — Maître Nicolas Lherminier, doyen de l'église royale et collégiale de Saint-Cloud, ancien prieur de Saint-Léger du Chastagnol, contre Pierre Savaudin, fermier dudit prieuré, et monsieur l'abbé Gouget, prieur commendataire du même lieu ; consignation d'une somme de 300 livres. — Maître Pierre Robertie, curé de Toy-Viam, contre messire Jean-Martin Laselve de Saint-Avid, supérieur du petit-séminaire d'Angers et prieur de Toy-Viam ; fournitures d'objet du culte à ladite église. — Sieur Pierre Trech de la Marche, notaire à Meymac, fermier particulier de la terre de Lascaux, appartenant au baron de Saint-Angel, contre Antoine et Jean Bonnefond, fermier du sieur Jacques de Jacques, sieur de la Roussille ; saisie. — Etienne Mazin, contre Pierre Bouysse ; billet (27 aout 1773-26 aout 1774).

B727. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier

1774-1776 — Audiences tenues par MM. Darluc, lieutenant général, Meynard de Lafaurie, lieutenant particulier et assesseur, Fortier, Melon de Pradou, Desrenaudes, Dufraysse, Deviane, Loyac de la Sudrie, Serre de Bazaugour, Braconnât de Ceppe, conseillers, et Brival, avocat et procureur du Roi. — Rétention de connaissance de cause entre Catherine Albers, veuve Taysse, et Magdelaine Gaye, veuve Chambre. — Entre Jean et François Magnac père et fils, contre Marianne Magnac, veuve Fenouaillac ; appel du sénéchal d'Ussel. — Entre Jean Lescure et Mathurin Germanes, contre messire de Lentilhac, seigneur de Bétut, baron de Gimel, capitaine au Royal-Pologne-cavalerie. — Entre Anne Roussillon, veuve de Joseph Méchin, contre Claude Malgat et Jean-Aymon Ladevie ; appel du sénéchal d'Ussel. — Maître Martial Vachot, procureur, et demoiselle Thérèse Savy, sa femme, contre le sieur Brival de Larivière, bourgeois ; billet de 50 livres ; montre laissée en gage. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Saint-Julien-Alboy entre sieur Gabriel Belveyre, expert, et sieur Géraud Chaumont, avocat en la Cour, expert féodiste. — Serment dérisoire de Léonard Combes et de Françoise Devès, déféré à la requête de maître Antoine Sabeau, curé de Bonnefont ; défaut contre Jacques Devès à la requête dudit curé. — Rétentions de causes : Marie Peiroussie, contre maître Jean Bassaler, notaire ; — Pierre Tyeyre, contre le sieur Servientis, bourgeois ; — Léonard Doucet, contre Martial Rumel, billet ; — Joseph Teillot et Antoine Chassagnol, contre Antoine Chabrier ; ordinaire de Laborie. — Demoiselle Binet de Lavour, femme du sieur Lhuile, contre Antoine Chazal et Jean Gautheryrie ; exécution de jugement. — Sieur Etienne Riouzal Delvert, bourgeois, contre sieur François Nugon, bourgeois, assisté de son

curateur en cause ; ordinaire de Saint-Chamans ; comptes. — Sieur Antoine Duval, bourgeois et marchand, en qualité d'héritier de demoiselle Fénis, son aïeule, contre sieur Antoine Brival : billet. — Rétentions de causes : Jean Leymonerie, contre sieur Léonard Rome ; ordinaire de La Rochette. — Sieur Jean-Baptiste Dufour, maître chirurgien, et demoiselle Antoinette Maurel, sa femme, contre Jeanne Dufour, pauvre fille, demandant profit-défaut. — François Cariât, contre maître Jean-Marie-Mercure Migon, avocat, juge d'Argentat et demoiselle Magdeleine Anjou, sa femme. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Laborie entre Joseph Teillot, Antoine Chavaignac, Antoine Chabrier et Jean Teillot ; sentence déclarée commune entre les parties. — Soumissions de caution et de certificateur de caution pour Jean Fustier, par Cérire Fustier et sieur Duval de La Guirande, de la ville de Tulle. — Profit-défaut pour Michel Lamoure, domestique, contre sieur François Chavanon, bourgeois et son gendre. — Nomination d'experts entre maître Martial Chenaud, curé de Saint-Yrieix, et Pétronille Brette, femme de François Tourrette. — Provision de 80 livres pour Antoine Boulègue, contre son père Pierre. — Cassation de sentence du sénéchal d'Ussel et renvoi devant le juge de Védrennes, d'où venait la cause, pour Catherine Albert, veuve d'Antoine Taysse, contre Magdeleine Gaye, veuve, et Marie Chambre, sa fille. — Règlement de service pour les huissiers et sergents. — Rétention de causes : Payement de 38 livres à Jeanne Rabanide, épouse de messire de Lavour, baron de la Rochette, héritière de la dame de Mensat, sa mère, par Jean Juglard ; — pour demoiselle Marie-Jeanne Besse, veuve Rabanide, contre le sieur Duplessis, sous-brigadier de maréchaussée, et demoiselle Galand, conjoints. — Pour Françoise Tournon, contre Pierre Teulet, marchand ; ordinaire de Ferrières. — Pour Pierre Chèze, tisserand, contre Jean Sarraudie, praticien ; billet de 72 livres. — Profit-défaut pour Pierre Bouyssou contre Antoine Maisonneuve ; ordinaire de Sexcles. — Congé de bien jugé pour le sénéchal d'Ussel, Jean Du-mond, maréchal, et Marie Forsse, sa femme, contre Julien Lachèze. — Payement de la somme de 48 livres, sieurs Vergne père et fils, horlogers, contre la dame Laselve, veuve du sieur Plazanet. — Rétention de causes : pour les commissaires séquestres établis sur les biens de messire de Monamy, par dame Marie Boyer, contre ledit sieur de Mirambel ; enlèvement de poissons dans l'étang. — Pour Jean Lescure et Mathurin Germanes, contre messire François de Lentilhac ; ordinaire de Saint-Hilaire-Taurieux. — Soumissions : de caution par le sieur Fage aîné, marchand de la ville d'Argentat, et de certificateur de caution par le sieur Etienne Delvert, bourgeois de la même ville, pour sieur Biaise Lagarde, bourgeois et marchand de Tulle ; — du sieur Jacques Faure, du village de Trespeuch, paroisse de Saint-Étienne-aux-Clos ; caution du sieur Jean Eymar, marchand. — Comptes entre demoiselle Marie-Jeanne Estorges, fille marchande, et le sieur Germain de Duron, bourgeois. — Maître Antoine Lagrange, archiprêtre de Peyrelevade, contre François et Léonard Veyvialle, père et fils, héritiers de défunte Rochachenoud ; rente de 10 livres. — Maître François Détestable, notaire, contre demoiselle Éléonore Bonal, veuve de maître Vige, et demoiselle Thérèse Vige, femme du sieur François André, concernant les frais d'inventaire de la succession de feu Jean Vige. — Eymar Sioussat, cabaretier, contre le sieur de la Chassagne, juge de la Chapelle-Geneste, concernant l'époque du congé donné à un locataire. — Sébastien Chalaux, contre Jean Mailhas ; demande incidente d'une somme de 50 livres sur les biens de feu Léonard Pourteyroux, détenus par ledit Chalaux. — Profit-défaut pour maître Pierre-Yrieix Chadenier, procureur fiscal en la juridiction de Treignac et tuteur honoraire de messire Adélaïde-Marie Stanislas, marquis de Boisse, héritier de feu le marquis de Boisse, contre Jean Vallès, marchand apothicaire ; billet de 661 livres. — Sieur Gilbert Eybraly, demoiselle Giraud, sa femme, et demoiselle Louise Andrieu, sa mère, contre sieur Gérald Redon, bourgeois et marchand, et sieur Jean Chavagnac ; tollissement d'exhibition sur requête présentée au siège d'Ussel. — Rétention de causes : sieur Guy Brousse, procureur en la juridiction ordinaire du marquisat de Rilhac, contre demoiselle Toinette Robert et Pierre Orlianges. — Sieur Joachim Boudet, négociant de la ville de Limoges, contre M. de Lavareille, gendarme de la garde du Roi, héritier de son père ; billet. — Jean Faucher, cordonnier, contre sieur Louis Cledat, contrôleur des actes au bureau d'Allasac ; appel du sénéchal d'Uzerche. — Messire Louis-Martial de Borderie, chevalier, seigneur de Lavour, baron de la Rochette, contre demoiselle Anne de Roussac, veuve du sieur Joseph Roy, et ses enfants ; obligation passée entre ledit seigneur de Lavour et ledit feu Joseph Roy. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Saint-Bauzille, Jean

Monjauze et Anne Olhac, contre Gaspard Faure, vigneron. — Le syndic du séminaire de Tulle contre Dominique Vigne, biens tenant d'Antoine Vergne ; paiement d'une somme de 50 livres résultant d'une obligation. — Requête en enregistrement de lettres de dispense d'alliance présentée par M. Jacques de Braconnât de la Ceppe, conseiller du Roi en la sénéchaussée de Tulle. — Rétections de causes : demoiselle Marie Dupuy, veuve de Pierre Lafond, notaire royal, et maître Pierre Miallet, en qualité de fermiers de la célererie du monastère de Beaulieu, contre Jean Tronche, juge de la même ville ; — Jean Souries, laboureur, et Géraud Ludier, contre maître Brugeau, notaire royal ; ordinaire de Sainte-Fortunade ; — Antoine et Pierre Besse, dit Loublanc, père et fils, contre sieur Léonard Dumond, mineur ; mise en cause du sieur Bordes, curateur dudit Léonard ; — sieur François Lidove, praticien, contre messire de Mirambel, seigneur de la Cour ; billet de 235 livres. — Confirmation de sentence du sénéchal d'Uzerche pour sieur Pierre Mettas, marchand, contre Pierre Bobby, aussi marchand. — Sieur Jean-Baptiste Martin, fondeur, contre M. Candèze, curé des Angles ; billet de 80 livres. — Maître Mathieu Vergne, notaire ducal et procureur à Meymac, contre maître Joseph Servientis, curé de la même ville ; frais d'actes. — Maître Gabriel Mempontel, curé de Lignareix, contre maître François Grand-champs des Baux, curé de Saint-Pardoux-le-Vieux ; billets. — Demande en évocation par Joseph Péry, contre le sieur Dufayet, perruquier, et Sylvain Burat ; vente de foin et de paille. — Renvoi devant l'ordinaire du chapitre de la cause pendante entre Léonard Borie, François et Pierre Bournel. — Compte entre sieur Hélié Chassain, bourgeois, et messire Joseph de Bort, chevalier, seigneur de Pierrefitte. — Serment des huissiers. — Jonction d'instances pour Pierre Martinagol, sieur Ignace Depertuis du Gail et Antoine Mas. — Renvoi devant le lieutenant général pour être fait droit, Pierre Bonnet, contre Pierre Joulhac de Lagarrigue ; ordinaire de Laborie. — Congés de bien jugé : pour l'ordinaire de la Rode, Jean Rolland, huissier, contre Léonard Claux ; — pour l'ordinaire du chapitre, Pierre Chaumeil contre Jacques Bassaler ; — pour l'ordinaire de Treignac, sieur Antoine Brunerie, bourgeois, héritier de feu autre Antoine Brunerie, contre Pardoux Vinatier, en qualité de tuteur de ses enfants, héritiers de feu Jean Lafond, leur aïeul maternel ; — pour le sénéchal d'Ussel, sieur Léonard Fougères, contre maître Pierre Chazaloux, vicaire de Saint-Hippolyte ; — pour l'ordinaire de Monroux, Guillaume Rigouneix et Léger Demathieu, contre Gabriel Rougeyrie, laboureur. — Profits-défauts : pour messire Gabriel Puyabilier, secrétaire du Roi, et demoiselle Jeanne Laborie, sa mère, contre sieur Germain Duron, bourgeois ; billets ; — pour demoiselle Gabrielle Paly, veuve de François Pace, contre demoiselle Antoinette Bos, veuve du sieur Jean Nevot ; ordinaire de la châtellenie de Servières (aout à janvier).

B728. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1774-1776 — Audiences. — Sieur Jean-Baptiste Teyssier et demoiselle Brival, sa femme, contre Jacques Eyrolles, huissier royal, concernant la réception de diverses procédures pour faire des actes. — Avération d'écrit privé pour sieur Pierre Clusan, contre sieur Antoine Brival, bourgeois. — Antoine Lidove et Louise Lagraffeuil, conjoints, contre messire Jean-Mercure Jouffre de Chabrignac, concernant un legs fait à la demanderesse par Antoinette Virole, sa mère ; ordinaire de Beaumont. — Les fermiers des dîmes de la paroisse de la Roche-près-Feyt, contre le curé dudit lieu, concernant les fournitures « suivant l'ancien usage » de pain, vin et luminaire. — Procuracy (attachée au registre) donnée à sieur Blaise Ladoire par sieur Léonard Plaziat, marchand, de Saint-Angel, et soumission de caution en vertu dudit pouvoir. — Jonctions d'instances entre messire Martial de Fénis de la Combe, les administrateurs de l'hôpital, messire Fénis de Saint-Victour et dame Catherine de Fénis, veuve de messire Louis Laubardière de Monestier ; billet souscrit par feu messire de Fénis, grand prévôt de la cathédrale, au profit de maître Faugeyron, prêtre. — Sieur Antoine Dubech, contre Jean Brousse, concernant des lettres de restitution contre un contrat de vente ; mise en cause du chapitre de Tulle et du seigneur de Saint-Clément. — L'ancien fermier du prévôté de Saint-Salvador contre les sieur et demoiselle Fleyssac, concernant l'égalisation de la rente des ténements des Plas et de Pratelou. — Maître Trech de la Marche, notaire et procureur à Meymac, en qualité de fermier de la terré de Lascaux, appartenant au baron de Saint-Angel, contre sieur Jacques de Jacques, écuyer, sieur de la Roussille, et demoiselle Marianne de Jacques, veuve du sieur Salviat, et leurs fermiers, concernant la rente due sur le village de Chaleix, paroisse de

Bugeat. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Tulle, maître Clément Balaze, conseiller du Roi et son procureur en l'Élection de Tulle, contre Jeanne Brunie, femme du sieur Joseph Pastrie, marchand, et demoiselle Marguerite Brun. — Le commandeur de la Vinadière représenté par sieur Antoine Roger, son receveur, contre les tenanciers de Chaumeil ; analyse des titres. — Réception de sieur Gaspard Leymarie comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Saint-Chamans. — Provision de 200 livres adjugée à demoiselle Suzanne de Lastic, contre messire Jean-François de Lastic, chevalier, seigneur de Saint-Jal. — Extrait du testament de feu messire Jean-François de Lastic de Plasse, chevalier, seigneur du mont de Saint-Jal, etc., enregistré à la requête de messire Louis-Romain de Lastic, ancien exempt des gardes du Roi, messire Jean-François de Lastic, chevalier, seigneur du mont Saint-Jal, la Nouaille, le Bessou, etc., opposant. — Avération d'écrit privé pour le sieur Jacques Vergne, maître peintre, contre le sieur Closanges, bourgeois. — Dame Anne de Commarque, épouse de messire Pierre Massoulié, écuyer, seigneur de la Veillane, contre dame Jeanne de Braconat, veuve de M. de Lavalie, seigneur de Beaulieu, procureur du Roi en l'Élection de Tulle, concernant la mise en possession des biens des enfants de défunte dame Geneviève de Commarque ; autorisation d'enquête pour établir qu'ils ne sont pas nés viables. — Envoi au rapport de M. Melon de Pradou du procès entre l'évêque de Tulle, le seigneur du Gibanel, la dame de Polignac et le prince de Soubise. — Nomination d'expert pour Jean Lachaud, tuteur de ses enfants, héritiers de leur mère, demoiselle Antoinette Ruben de Lombre, héritière elle-même de Pierre-Paul Ruben de Lombre et de demoiselle Gabrielle Lafon, ses père et mère, contre maître François Grandchamps des Raux, curé de Saint-Pardoux, et dame Françoise Hugon Duprat, héritière de son mari, Jean-Baptiste Grandchamps, sieur des Raux, et de demoiselle Jeannisson des Pradaux. — Dame Marie-Victoire de Villemonteil, prieure perpétuelle des dames Religieuses de Saint-Bernard de Tulle, contre Jacques et Jean Soleilhavoulp père et fils, concernant le prix régulateur d'un marché de grains. — Messire Charles de Fénis, écuyer, seigneur de Saint-Vietour, et maître Villeneuve, procureur syndic de l'église Saint-Pierre de Tulle, contre maître Antoine Bussièrès, notaire royal, concernant un legs fait par le père dudit Bussièrès. — Dom Antoine Morelet, prieur de Valette, contre maître Rolequier de Laval, avocat, principal tenancier de Lalo, del Peuch et de la Besse ; rentes. — M. Lafageardie, seigneur de la Treille, contre les sieurs Pouchet et Dupeyron ; expertise pour dégradation de bâtiment. — Jean Peuch Estrade, contre Françoise Reignac, veuve de Jean Anglard, Pascal Hardy et Jeanne Anglard ; plainte possessoire concernant l'usage des eaux de la source de Montpeyroux et la Croix-Rouge, appartenant aux héritiers Chouchet. — Réception du sieur Léonard Breton, bourgeois, comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Peyre-levade. — Maître Pierre Mornac, curé de Neuvic, contre maître Hélié de Lapommerie de Laveysse, avocat ; rentes. — Requête pour l'enregistrement de la substitution faite dans le codicille du marquis de Roussille en faveur de messire Louis-Joseph-Charles-Philippe Isarn de Freyssinet, comte de Valady. — Le prieur et les Religieux de Valette, ordre de Citeaux, contre Géraud Salles, tenancier del Cros ; appel en garantie de Jacques Bardet, Pierre Brajoux, et autres. — Le sieur Martin Brivezac, bourgeois et marchand, contre Jean-Pierre Sargueil ; rente du ténement de Jos. — Nomination d'experts entre sieur Joseph Du-mond, commissaire aux saisies réelles de la sénéchaussée de Tulle, et demoiselle Marguerite Dumond, femme de maître Saint-Priecii de Laborie, avocat en parlement. — Martine Beyssac et Pierre Farge, contre Jean Treinsoutrot, concernant une servitude de passage. — Les tenanciers de Vauzan contre le curé de Bellechassaigne, concernant la différence des mesures de Tarnac et de Peyrelevade. — Réception du sieur Martial Espargilières comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Saint-Sylvain. — Avérations d'endossements : messire Jean-François Meynard, seigneur de Lafarge, contre Guy Champeval ; — sieur Antoine Duval, contre maître François Chabrierie, curé de Lagraulièr. — Le seigneur baron de Tarnac, contre les tenanciers du Puy-Cholvy, paroisse d'Orluc ; — le curé d'Aix, contre le sieur Calary, bourgeois, tenancier de Vervialle. — Le commandeur de Carlat, représenté par Jacques Soustre, juge, contre les tenanciers de la Borie, de Courbiac ; appel en garantie de Jean Leymonerie et de Martial Rumel. — Réception de messire Antoine de Pesteil, baron de la Chapelle, seigneur de Chadirac, Saint-Martin, etc., comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de la Chapelle-aux-Plas. — Avération de signature

pour M. François Faugeyron, avocat, mari de demoiselle Anne Plas, en qualité d'héritière de feu maître Plas, notaire royal, son père, contre le sieur Salaignae, du bourg de Saint-Augustin. — Renvoi à ses fonctions du sieur Antoine Thibaud, sergent royal, sur appel du sénéchal d'Uzerche. — Le syndic fabricien de l'église d'Ambréat contre les religieux de Meymac, les religieux de Saint-Angel, l'abbesse de Bonnesaigne et le prieur d'Ambréat, concernant leur contribution au prorata du revenu des dîmes, dans les fournitures à faire à ladite église. — Comptes : entre l'ancien et le nouveau curé de Millevache, concernant leur portion d'arrérages sur les revenus de ladite paroisse ; — entre demoiselle Suzanne de Lastic et messire Lastic de Saint-Jal. — Le syndic des Ursulines de Tulle contre les tenanciers de Lafont, de Lasalle et du Pressoir, paroisse de Laval ; appel en garantie d'Antoine Ceyrac, Pierre Four et autres. — Provision alimentaire de 300 livres adjugée à François Mons, étudiant, contre demoiselle Françoise Mons et Jean Yigier, son mari. — Valérie Leyrat contre messire Martin-Gabriel Duchassain, seigneur de Bity, Sarran, etc., concernant une servitude de vue. — Le syndic des dames religieuses de Sainte-Ursule, contre les tenanciers de Longy ; appel en garantie de Jean Longy, Antoine Gane et autres ; — contre les tenanciers de Brunet Soustre ; appel en garantie d'Antoine Borie et autres ; — contre ceux du Bousquet, appel en garantie de François Escureneuve et autres ; — contre ceux de Massoubre ; appel en garantie de Pierre Ausalesse et autres ; — contre ceux de l'Herbeil ; appel de Barthélémy Terrade et autres. — Compte des impositions entre le prieur de Valette et M. Nééz de Malabry, abbé commendataire dudit lieu. — Soumission de caution par Jean Langle, laboureur, pour Martin Lissac. — L'ancien fermier de la prévôté de Saint-Salvador contre Jean Nicot, concernant les renies de Cérézat. — Défaut pour maître Joseph Brival, avocat et procureur du Roi au siège de Tulle, contre Catherine Monjauzes, veuve du sieur Parrical de Chammard, maître chirurgien, concernant des créances de l'hérédité de feu maître Joseph Friquet, juge de Tulle, oncle du demandeur. — Maître Nicolas Beaujon, notaire royal, contre les héritiers de M. Guillebaud, notaire ; remise de minutes. — Le commandeur de la Rode contre les tenanciers dudit lieu ; condamnation. — Le seigneur de Tarnac, contre Jean Perniquet, principal tenancier de Lomps ; appel en garantie de Jean-Baptiste Coutisson, avocat, et autres. — Messire Philibert de Josset, commandeur de Puy-de-Noix, contre maître Juyé de Labcsse, procureur, concernant la remise au greffe d'un titre de sa commanderie. — Provision de 60 livres adjugée à demoiselle Antoinette Eyroles, contre sieur Pierre Eyroles, son frère aîné. — Messire Étienne-François-Charles de Jaucen, chevalier, seigneur baron de Poissac, contre Jean Chambon, dit Bernard, laboureur ; concernant un reliquat de 2,160 livres dû sur la ferme de ladite terre de Poissac. — Comptes entre Jean-François Lamore de Lamirande, écuyer, seigneur de Marsillac, prévôt lieutenant de maréchaussée, et Jean Chaumeil, praticien ; vente de bois à brûler. — Avération d'écrit privé pour sieur Pierre Lacombe, marchand, en qualité d'héritier de feu maître Pierre Lacombe, curé de Clergoux, contre dame Maric-Françoise de Montagnac, veuve de messire Gayrard Dubois de Margerides. — Le prieur de Valette contre maître de Meilhat, ancien curé d'Hautefage, pris en qualité de tenancier de Coursat-Soubre et del Teil. — Renvoi devant le juge de Servières de la cause pendante entre le duc de Noailles, pair et maréchal de France, etc., et les tenanciers del Peuch, paroisse de Saint-Merd-de-Gimel. — Les religieuses Ursulines de Tulle, contre Antoine Saulières, concernant un dépôt de fumier près de la porte du Lion-d'Or. — Rétenion de cause pour messire Guillaume de Veilhan, garde de la manche-du-Roi, contre Joseph Farge, négociant. — Discussion des biens des sieurs Roussarie et Pourchet entre les sieurs Roussillon, Caze, Toinet Leblanc et Françoise Estrade. — Déclaration signée de tous les procureurs annonçant qu'ils n'ont aucune cause à porter à l'audience du 23 avril 1776 ; les conseillers leur recommandent d'avoir plus d'activité à l'avenir. — Maître Besse, du Mazet, syndic de la communauté de Saint-Julien de Tulle, contre les tenanciers d'Estorges ; rentes. — Le prieur de Valette contre les tenanciers de Gros, en la paroisse de Saint-Geniès ; arrérages. — Sieur Jean-Baptiste Leyrat, bourgeois, et de — moiselles Marie-Jeanne et Marguerite Leyrat, en qualité d'héritiers de maître Antoine Leyrat, curé de Saint-Bonnet-Elvert, contre sieur Antoine Crémoux, praticien ; billet. — Le curé de Soudeilles contre maître Jean, Charles Chauzeix de la Prade, avocat, et Antoine Monjanel, concernant des réparations à faire à ladite église. — Nomination d'experts pour Mgr Germain Châtaignier de la Châtaigneraye, évêque de Saintes, seigneur prieur du Port-

Dieu, cote Pierre Chambonnet et Pierre Suze, l'un métayer et l'autre meunier au lieu du Mons, paroisse de Saint-Étienne-aux-Clos. — Provision de 90 livres pour demoiselle Jeanne-Armand, veuve du sieur Jeanjean, contre messire de Labrue, chevalier, seigneur de Saint-Bauzile. — Maître Jean-Baptiste Serre, curé du Gros-Chastang, contre messire Grain de Saint-Marsault du Verdier, abbé d'Obazines, et les religieux appelés en garantie, concernant les réparations à faire à ladite église du Gros-Chastang. — Le baron de Saint-Angel contre les tenanciers de Parvigne ; Marie Chambiges et autres appelés en garantie. — Le seigneur de la Bachellerie contre Jean Plaze, tenancier de Roffy, et contre ceux de Lafage ; condamnation. — Demandes en compulsoire de titres : l'évêque de Tulle contre le prince de Soubise pour un titre de 1281 ; — messire de Combarel, pour un hommage de 1584. — Messire Neyron de Saulnat, écuyer, seigneur du Buisson, Cros, la Tarrière, etc., ancien conseiller à Clermont, contre daine Marie-Magdeleine de Lamothe de Flaumont, veuve de messire de Murât, et son fils, baron de Monestier ; rente ; appel en garantie de maître François de Murât, curé de Saint-Bonnet-le-Port-Dieu. — Demoiselle Marianne Filhol, veuve de maître Mas, notaire royal, contre messire Lemasson, chevalier, seigneur de Saint-Félix ; billet. — Maître Jean-Martin Mornac, curé de la paroisse de Grand-saigne, contre maître Jean-Baptiste-Joseph Farges, prieur dudit lieu, concernant les fournitures à faire à l'église. — Réception de messire Jean-Martin Laselve, seigneur de Bity, ci-devant mousquetaire de la lère compagnie, comme marguillier de là Rédemption pour la paroisse de Sarran. — Avération de signatures : sieur Etienne Chabrière, bourgeois contre le sieur Duval de La Guirande ; — sieur Pierre Sicard, contre sieur Antoine Dupeyron ; — demoiselle Béral, fille, assistée du sieur Pierre Béral, son père, contre Antoine Dancie. — Comptes entre messire Jean de Joussineau, du Tourdonnet, et les sieurs Jean-Baptiste et Hierôme Dulac, père et fils. — Le prieur de Valette, contre Jean Vidalin, Antoine Esturgie et autres tenanciers de Cros, paroisse de Saint-Geniès. — Sieur Antoine Churein, négociant, contre messire Lastour, écuyer, seigneur de Balesme ; billet. — Sieur Antoine Bogier, bourgeois, en qualité de fermier du prieuré de Saint-Léger et Chastagnol, contre Géral Jugie et autres tenanciers du Mazaleyrat, paroisse de Pradines. Réception de Marie-Jean-François Darche, chevalier, seigneur d'Ambrugeat, Saint-Bonnet, Puy-de-Val, etc., comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Saint-Bonnet-Avalouze. — Pierre Dubois, concierge des prisons de Tulle, contre Jean Lhuilier, Catherine Dieuayde et Jean Naudet ; comptes. — Provision de 732 livres pour maître Chassagne Bourdelle, prêtre, et Marie Labro, héritiers du sieur Plas, contre le syndic et le curé de ladite communauté de Saint-Pierre. — Maître François Maugen, seigneur de Saint-Avid, contre Jean Bourg et Pierre Bicaudie, concernant réévaluation des rentes du ténement de la Faurie, dans les appartenances du bourg de Favars. — Le sieur Louis Fourcade, négociant à Bordeaux, contre maître Defarges, avocat ; fourniture d'étoffe pour habillement ; renvoi de l'enquête au parlement de Bordeaux. — Les anciens fermiers de la châtellenie d'Eygurande, contre les tenanciers des Arvis, de Feyt et de Chalimon. — Maîtres Floucaud, vieux, et Floucaud, jeune, tous deux procureurs, contre le sieur François Lidove, praticien ; billet. — Le sieur Pierre Lagarde, commissaire de police de la ville de Tulle, fermier du prieuré de Saint-Pardoux, contre sieur Baptiste Galandon et Pierre Exupéry, tenanciers de Clary et Nogier.

B729. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier

1776-1777 — Audiences. — Rétenion de connaissance de causes : Pierre-Joseph Parjadis, gendarme de la garde du Roi, contre Antoinette Malaurie, femme séparée de biens de Jean Nugon, ordinaire de Saint-Chamans ; — Jean Teillet, Antoine Fraysse et Catherine Teillet, contre Louis Aussoleil, ordinaire de Laroche ; — sieur François Nugon et demoiselle Brun, conjoints, contre maître Hyacinthe Chabanier, curé de Saint-Julien, ordinaire de Bort ; — Jeanne Battut et Jean Chapelle, contre Charles Gueydier, ordinaire d'Egletons ; — Jean Farges, cabaretier, contre Jean Vauzanges ; appel de l'ordinaire de Puymègc. — Élargissement de Jean Combarel, laboureur, emprisonné à la requête de Jean-Baptiste Pourchet. — Profit-défaut pour sieur Elie Chassain, bourgeois et marchand, contre messire Joseph Debort, chevalier, seigneur de Pierrefitte ; comptes pour feu Gabriel Gauthier. — Avération de signature pour Jean-Baptiste Martin, fondeur, contre le syndic marguillier de la paroisse de Saint-Maixanl ; sieur Pierre Chaumeil de Lachassagne, juge de

la Chapelle-Geneste, appelé en garantie. — Rétenion de causes : maître Martial Chenaud, curé de Saint-Yrieix, contre François Meunier ; rente constituée ; — sieur Pierre Jaulhat de La Garrigue, contre François Briget, laboureur. — Maître Jean-Baptiste Parjadis, curé d'Espagnac, contre Antoine Moulin, concernant l'autorisation d'entrer en jouissance d'un pré hypothéqué pour des sommes dues à l'église d'Espagnac. — Défaut pour R. P. dom Léonard de Sainte-Valérie-Duisson, cellérier de la communauté des Feuillans de Tulle, et pour messire Melchior, baron de Tarnac, contre dame Laselve, veuve et héritière de messire Bardoulat, seigneur du Pla-zanet. — Sieur Pierre Parjadis, sieur d'Auzès et de la Bergerie, contre messire Plaisant de Bouehiat, écuyer, et demoiselle Marguerite de Bouehiat ; concernant les hérédités d'Anne Dancie, leur aïeule, et du sieur Bouchiat de Chaunac. — Pierre Teulière, contre Léonard Four ; recours pour remboursement de 150 livres payées à maître Villeneuve, jeune. — Confirmation d'une sentence du sénéchal d'Ussel pour Georges Prévôt et Marie Madesclaire, contre maître Jean-Baptiste Chabanes, juge de Lespinasse. — Rétenion de causes : demoiselle Gabrielle Paly, contre demoiselle Antoinette Bos, veuve du sieur Jean Nevot, premier du nom, et demoiselle Marianne Lasalle, veuve du sieur Jean Nevot, second du nom, ordinaire de Servières ; — maître Antoine Couderc, avocat, contre messire Théodore de Laserre, écuyer, seigneur de Viescamps, réparations au moulin de Bourrier, ordinaire de Beaulieu ; — demoiselle Geneviève Gorsse, veuve du sieur Salabert, contre Jean Sicard, représenté par sieur Léonard Lallé ; — sieur Biais Brivazac et demoiselle Jeanne Peuch, sa belle-sœur, contre le sieur David, bourgeois ; le sieur Descombre et la demoiselle Lagarde ; serment décisoire sur le contenu du livre-journal, du sieur Peuch, docteur en médecine ; — maître François-Marie Bouyeure, notaire royal, contre messire Jean-Louis de Monamy, seigneur de la Courtine ; billet. — Défaut pour les administrateurs de l'hôpital, contre Jean Naudé, Toinette Cessac et Coustalins, potier d'étain. — Le cellérier de la communauté des Feuillans et le baron de Tarnac, contre la dame Laselve, veuve de M. Plazanet, arrérages de rente constituée. — Rétenion de causes : François contre Géraud Tavé, ordinaire d'Obazine ; — Louise Clozal et Charlotte Dieuayde, contre Jean Sourdeix, dit Lamy ; homologation de transaction passée devant notaire ; — Antoine Fageol et Jean Bredesche, contre Jacques Longevialle, cheptel de brebis. — Dame Marie-Guillaumette Laporte, femme de messire Jean-François Lamore de Lamirande, seigneur de Marsillac, contre Pierre Leyrat, dit Cavatou ; billet ; — Léonarde Chazarin, veuve d'Antoine Mas, contre Marie Mas, veuve d'Antoine Bussières, ordinaire de Cueille ; — messire Etienne Lacroix de Castrie, baron d'Anglars, et sieur Giraud Redon, seigneur de Lamothe, contre l'ancien et le nouveau prieur de Latourette ; — Pierre Reignac, contre Marie Lapeyre, ordinaire de Chameyrac. — Défaut pour sieur Martial Lafon, marchand, contre sieur Etienne-François-Germain de Duron. — Sieur Pierre Lacombe, aubergiste, en qualité d'héritier du curé de Clergoux, contre dame Marie-Françoise de Montagnac, veuve de maître Dumond de Margerides, Jean Sicard, dit Lacoste, et messire de Lantillac, paiement de divers billets. — Rétenion de causes : Jean Rigou et Jean Lallé, contre Géraud Ludié, ordinaire d'Obazines ; — Antoine Petitou et Françoise Chambre, contre François Chambre, ordinaire de Soursac ; — messire François de Sainte-Marie, ancien officier d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, contre noble Jean de Lagorsse, sieur Delmas. — Compte entre sieur Jean Auzol, ancien syndic, marguillier de la paroisse de Saint-Germain-les-Vergnes, et Jean Féréol, syndic en exercice de ladite fabrique. — Sentence confirmative entre sieur Jean-Baptiste Dupuy, notaire royal, et Jean Sénarbieux, appel de l'ordinaire de Treignac au sénéchal d'Uzerche. — Rétenion de causes : Jean Daudy, huissier royal, contre François Sauvage, menuisier ; — Jean Lontrade, contre Michel Cheix et Françoise Pradel ; appel du sénéchal de Ventadour ; — François Decelle, contre messire Fontmartin de La Mauriange et Marie Peyry, sa femme, même juridiction. — Renvoi, devant le juge de la Bigoulette, d'une cause pendante entre Gaspard Morellet, contre Anne Charal, Gaspard Roulet et Charles Choriol ; — devant l'ordinaire de Tulle, d'une cause entre demoiselle Marie Lacombe, veuve Baudry, et maître Bernard Baudry, notaire royal. — Rétenion de causes : sieur Joseph Dufraysse de Lafeuillade, surnuméraire dans les domaines du Roi, contre le sieur Bourdier, contrôleur des actes de Tulle ; — maître Léonard Rigal, notaire et procureur à Ussel, contre sieur François Boy de La Combe, bourgeois, juge de Neuvic et Peyroux ; appel du sénéchal ducal de Ventadour ; — sieur Pierre Charlas, contre Jean Olier, Charles Jariesse et messire Antoine Dubois

de Saint-Julien, chevalier, seigneur de Margerides, pris en qualité d'héritier de demoiselle Françoise Dubois, veuve du sieur de Laboureux, sa tante ; ordinaire d'Eygurande et du Chavanon ; — messire Joachim de Bardet de Bure, chevalier, seigneur de Laborderie, garde du corps du Roi, comme mari de dame Dexpert de Laborderie, contre messire François de Lavaur de Sainte-Fortunade ; avération d'écrit passé entre les ascendants des parties ; — Jean Combarel, laboureur, contre Jean Chaumeil, praticien, et Marianne Pinardel, conjoints ; frais de garde d'objets saisis. — Renvoi, devant le sénéchal d'Ussel, d'une cause pendante entre sieur François Miallet, marchand, maître François Redon, notaire royal, et maître François Duteil, curé de la paroisse d'Aix. — Profit-défaut, pour François Mounier, contre Léonard Chastagnol, ordinaire d'Ampoulianges. — Louis Prabonnot, marchand voiturier, contre Pierre-Joseph Vialle, contrôleur des actes au bureau de Bort, notaire royal, juge de Labachèlerie et greffier de la Boche ; vente et transport de vin. — Défaut, pour maître Jean-Baptiste Laporte, syndic du séminaire de Tulle, contre Jeanne Besse et le sieur Alleyrat, conjoints, en qualité de bien-tenant de feu Jean Pezat. — Rétention de causes : Jean Rose, sergent royal, contre Antoine Sauvignac et sieur Joseph Ludière, marchands ; cassation d'une sentence d'Uzerche en ce qui concerne l'emprisonnement dudit Sauvignac ; — messire Etienne de Castrie, baron d'Anglars, et sieur Gérald Redon, seigneur de Lamothe, contre le prieur de Latourette et le sieur de Gibili, curé de Saint-Dézery, liquidation de dépens ; — les sieurs Joseph Veysières et Joseph Brun, apothicaires et chirurgiens jurés, contre la veuve de Jean Pradel et Jean Besse, son second mari ; fourniture de médicaments ; — demoiselle Isabeau Breuil, assistée du sieur Dominique Boudrie, son mari, contre sieur Breuil fils, héritier de son père ; demande d'une somme de 200 livres. — Rétention de causes : François Brunie contre Mathive-Louise, Jacques et Antoine Continsouzas, ordinaire de Lagorsse ; — Jean Rullier, sergent royal, contre Jean et Philibert Dumond, père et fils. — Confirmation de sentence du sénéchal d'Ussel, entre maître Antoine Baraduc, notaire et procureur à Ussel, et sieur Jean Queyriaux, marchand. — Serment des huissiers, réquisitions du procureur du Roi, pour l'interdiction des nommés Chèze et Vigne. — Renvoi au Grand Conseil de la cause pendante entre Pierre Ceyroles et Catherine Estrade, contre Jean Graffoulières, appelant d'une ordonnance du lieutenant général du siège de Ventadour. — Installation de maître Jacques Brival dans la charge de procureur du Roi au siège de Tulle. — Congés de bien jugé : pour l'ordinaire du chapitre de Tulle, Berthon Madelmont, contre sieur Joseph Tramond, bourgeois, et Jean Madelmont, défaillants ; pour l'ordinaire de Saint-Hilaire-Peyroux, sieur Brival de Larivière, bourgeois, contre Antoine Lacombe, maçon. — Compte réglé pour sieurs Joseph Veysières et Joseph Brun, apothicaires, contre les héritiers Pradel, 420 livres de remèdes. — Rétention de causes : Bernard Boulègue, premier huissier en l'Hôtel-de-Ville de Tulle, contre maître François Bouyeure, notaire royal ; — messire François de Lavareille, gendarme de la garde du Roi, en qualité d'héritier de messire Léonard Lavareille, chevalier de Saint-Louis, contremaître Letellier, notaire royal, et sieur Antoine et demoiselle Marie Letellier, en qualité d'héritiers de leur père Pierre. — Profit-défaut pour Toinette Bordarie et Antoine Pruns, notaire royal, contre maître François Delestable, notaire royal, ordinaire de Pénacors. — Sieur Chapouille, marchand, contre sieur Desplaces ; billet de 275 livres. — Maître Guillaume Lalaye, docteur en théologie, archiprêtre de Gimel, contre Jean Traverse, praticien ; demande d'une somme de 135 livres. — Léger Rabès, sergent royal, contre sieur Pierre Chaumeil de Lachassagne, juge de la Chapelle-Geneste ; vente de blé sous seing privé. — Avérations de signatures : Antoine Delfau, marchand, contre maître François Roche, curé de Latronche ; — sieur François Michelet de Villemonteil, contre messire Jacques de Jacques, seigneur de Rous-sille. — Installation de maître Jean-François Melon de Pradou en l'office d'avocat du Roi au siège de Tulle. — Réquisitions du procureur du Roi, pour la lecture d'un arrêt qui rend communes au présidial de Tulle plusieurs décisions prises en faveur de divers présidiaux. — Rétention de causes : le sieur Maurière, entrepreneur des ponts et chaussées, contre le sieur Ludière, bourgeois ; — le syndic de l'église Saint-Pierre, contre Léonard Dumont et Anne Madranges ; — François Mounier, contre Léonard Chastagnol ; fusion de dépens frustratoires. — Demoiselle Marie-Jeanne Paget, veuve du sieur Girod, contre Léonard Laval, praticien, assisté de son père Jacques ; vente de 40 setiers de blé. — Maître Guillaume Villeneuve, vieux, procureur, et dame veuve Clément, marchande, contre sieur

Mercure Filhol, bourgeois, et maître Delort, prêtre ; concernant la retenue à faire sur le prix d'achat d'un bien vendu audit Filhol, par ledit Delort. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire d'Ampouillage et des Bourriers, entre François Mounier et Léonard Chastagnol, sergent. — Etienne Teilhot, tuteur judiciaire de Mathurine Monteil, sa petite-fille, contre Jean Rouchon ; billet remboursé en denrées.

B730. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1776-1779 — Audiences tenues par maître Darluc, seigneur de Lapraderie, lieutenant général, Dumirat, Desrenaudes, Dufraysse Devianne, de Braconnât, conseillers, Brival, procureur du Roi. — Défauts : pour maître Antoine Mary, procureur d'office de Meymac, contre Antoine Gratadour et Léger Brette ; — pour sieur Jean-Baptiste Peuch, chirurgien, contre le sieur Magnac, marchand ; vente de fruits saisis au préjudice du sieur Laurière ; — pour Jean Chèze, contre Pierre Leyrnaire, billet ; — pour sieur Delestable, notaire, contre maître Roche, curé de Latronche ; — pour Jean Bassaler, contre le sieur Brudieu ; — pour sieur Jean Pauphile, marchand, contre le sieur Roume ; avération de signature. — Renvoi à se pourvoir au pétitoire, pour dame Marie-Louise Vachot, femme de maître Bonaventure Brossard, conseiller en l'Élection de Tulle, contre sieur Louis Duchier, marchand. — Jonction d'instances entre maître Augustin Borie, seigneur des Renaudes et du Monteil, sieur Jean-Mercure Filhol, demandeur en garantie, et le syndic du chapitre. — Armand Vallat et le sieur Sou-maille, procureur d'office de Laroche, concernant la nomination d'un tuteur aux enfants du premier mari de Jeanne Plaze. — Nomination de maître François Redon, comme expert dans le procès pendant entre maître François Diouzidon, procureur, et messire Barbier de Villeneuve. — L'abbé d'Obazines, contre le fermier des dîmes du Plazanet et du Grandbillou, paroisse de Peyrelevade ; comptes. — Dame Marie-Victoire de Villemontès, prieure perpétuelle des religieuses de Saint-Bernard de Tulle, contre Léonarde Faugas, veuve ; validité de saisie pour une somme de 800 livres ; — la même contre Léonard Sénéjoux, même objet. — Nomination d'experts pour Jean Brie, maçon, contre Jean Manzagol, syndic fabricien de l'église paroissiale de Liginac, concernant des réparations faites à ladite église. — Le seigneur de La Bachellerie, contre Pierre Bombail et autres tenanciers del Faure ; renies. — Réception de M. de Lestourgie, docteur en médecine, comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse d'Argentat. — L'évêque de Saintes, prieur du Port-Dieu, prenant fait et cause pour Michel Monestier et Etienne Beneysi, ses fermiers, contre Michel Couderc, François Moulinoux et autres ; défrichements. — Les prêtres et curé de la paroisse de Meynac, contre les tenanciers de Chaussadé et Beynet ; appel en garantie de Géraud Crouzille, Marguerite Comte, le sieur Clément, bourgeois, Léger Veyssières et autres ; analyse des titres. — Sieur Rigolle, lieutenant du premier chirurgien du Roi, contre Chinissou, dit Samson, garçon chirurgien ; inhibition au défendeur d'exercer sa profession avant d'être reçu maître en chirurgie. — Etienne Bardon, marchand, contre François Bussières ; concernant la remise des objets saisis sur le sieur Germain Duron. — Messire Armand Darche, gendarme de la garde du Roi, contre maître Joseph Boulière, prieur d'Ambrugeat ; billet de 300 livres. — Comptes de la fabrique de Saint-Bonnet, entre Antoine Vcrdier, Jean Dumond et Jean Machat. — Maître Dufayel, curé de Monestier-Merlines, contre les syndics du chapitre de Brives ; concernant les fournitures à faire à ladite église, s'élevant à la somme annuelle de 25 livres. — Maître Martin Duderme, curé de Sainte-Marie-la-Panouse, vicaire de Notre-Dame-de-Pitié, de Liginac, contre Martial Bourolte, et autres tenanciers de la Chastre ; rente et arrérages. — Défaut pour les administrateurs de l'hôpital de la ville de Mauriac, en Auvergne, contre messire Augustin de Blanchard, écuyer, secrétaire du Roi, et dame Marguerite-Françoise de Douhet de Cussac, son épouse. — Le seigneur de La Bachellerie, contre les tenanciers de Laviaille, de la Chassagne, etc. ; rappel de reconnaissance de 1587, « droits de Gendrags, de Chapsol, etc., hommes taillables et exploitables, etc. » — Le syndic des religieuses de Sainte-Ursule de Tulle, contre M. Binet du Jassonneix ; billet de la somme de 130 livres. — Adjudication de 1, 000 livres de pension alimentaire à dame Marie-Jacquette Delestable, épouse séparée de M. François de Bort, seigneur du Peuch, contre son dit mari. — Demande en enregistrement de la substitution contenue dans le testament de feu maître Jean-Baptiste Galand, ancien curé d'Egletons, par demoiselle Martiale-Catherine Barry. — Sieur Bonaventure Mougein

de Saint-Avid, contre sieur Jean Martinie ; exécution d'une sentence rendue entre ledit sieur de Saint-Avid et le père du défendeur. — Avération d'écrits privés pour Pierre Faucher contre François Decosta, sieur Delvert, et maître Jean Tronche, juge de Beaulieu ; — pour le sieur et la dame Besse, négociants, contre M. de Pebeyre et la dame Meynard, son épouse. — Adjudication d'une provision de 150 livres à M. le chevalier de Caux, contre messire de Valon de Saint-Hypolithe, lieutenant des maréchaux de France, chevalier de Saint-Louis. — Messire Joseph-Mercure de Bonnefont, seigneur de Fresque, contre maître Augustin Borie Desrenaudes, conseiller ; billet. — Sieur Léonard Grandchamps, docteur en médecine, en qualité d'héritier de maître Barthélémy Grandchamps, curé de Bugeat, contre les tenanciers d'Ambiaux ; appel en garantie de Léonard Chastras et autres. — Demoiselle Louise Dumond du Pouget et maître Jacques Jolibert, avocat, contre haut et puissant seigneur messire Gilbert de Brachet de Pérusse, comte de Maslaurent, marquis de Lagorsse, Fleuresac, etc., chef de brigade, maréchal de camps des armées du Roi ; exécution de précédents appointements. — Rectification de l'état des revenus de l'église de Saint Pierre, à la requête de maître Lebraud de Lacombe, principal du collège de Tulle. — Pierre Galand, bourgeois, contre Jean Galand, procureur ; concernant les revenus du domaine de Jourdanès. — Provision de 100 livres pour M. Alexis Benoît Dupertuy de Montajol, contre demoiselle Françoise Duchambon et le sieur Coyral de La Salle, son mari. — Le prieur du Port-Dieu, contre Antoine Chalamet, François Bonnot, dit Basset, François Mège et autres ; dîmes des grains. — Le lieutenant du premier chirurgien du Roi, contre le sieur Vergne ; exercice illégal de la chirurgie. — Vérification d'écriture par experts, sieur Jean Branchât, seigneur de Puybouffat, contre dame Jeanne Miermont, prise en qualité d'héritière de feu Pierre Miermont, bourgeois. — Réceptions : de Pierre Marie comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Vitrac ; de Pierre Monteil, pour la paroisse de Lagarde. — Maître Hélié de Lapommerie, seigneur de Lavaysse, ancien avocat du Roi de la ville d'Ussel, contre messire Louis de Monestier, fils aîné de messire Louis de La Ribardière ; billet. — Requête et publication de « lettres et privilèges de captifs » par sieur Léonard Espinat, paroisse de Naves. — Le procureur du Roi, prenant fait et cause pour les pères Récollets, contre maître François Gagnère, chanoine de Rocamadour, et autres ; empiétement sur un mur de ladite communauté. — Le sieur Pierre Leygnac, contre les tenanciers de Malaret, appel en garantie de Jean et d'Antoine Mercier. — Rétention de causes : pour les chanoines semi-prébendés, contre le doyen et les autres chanoines du chapitre ; — pour messire Claude-Joseph de Naucaze, baron, marquis de Naucaze, baron de Lamargireille, seigneur de la châtellenie de Ciavières, la Roque-Vigneron, Queyzac-le-Petit-Garçon, cobaron de Val-la-Nobre, et messire François Pesteil, baron de la Chapelle, coseigneur de la justice de Val, contre maître Mathieu, notaire royal. — Adjudication d'une provision de 125 livres à chacun des chanoines semi-prébendés : Seigne, Machat, Bar et Sudour, en attendant la décision de leur procès contre le doyen du chapitre. — Maître Louis Benard, prieur-curé de Latourette, contre maître Bonnot de Bay, avocat, et le prieur des Bénédictins de Meymac ; saisie de gerbes. — Léonard Chastagner, marchand, détenu à la requête du sieur de La Bachellerie, contre ses créanciers connus ; élargissement sous condition de cession de biens. — Affirmation de maître Duboucheron Desmanoux, procureur spécial de M. le vicomte de Sédières, sur les faits énoncés dans sa procuration, contre Claude Gay, domestique. — Dame Jeanne Laruc et messire François Comte, son mari, contre les sieurs Noailhac, père et fils ; concernant l'exécution du testament de feu demoiselle Leygonie, qui lègue à la demanderesse une somme de 1, 068 livres et ses bardes et bijoux. — Messire Yves-Amable de La Rochebriant, chevalier, seigneur de Lafosse, procédant comme mari de dame Catherine de Sarrazin, contre maître Yves Giron, notaire ; dîmes, question de portabilité. — Le seigneur de Sédières, contre les tenanciers de Chateigner, paroisse de Champagnac-la-Noaille ; appel en garantie de Jean Lallé, bourgeois, Jean Tremolet et autres. — Comptes entre maître Lachaux, curé de Couderc, et Michel Brejoux, hôte dudit lieu, son ancien domestique ; serment décisoire. — Messire Joseph Casal de Maussac, seigneur de Brigouleix, curé de Saint-Germain-le-Lièvre, contre Antoine Vennat, dîme du blé noir. — Le syndic du séminaire de Tulle, contre madame Peyrat, veuve de messire Meynard, écuyer ; défense aux métayers de ladite dame d'aller chercher l'eau dans le pré du Clauzel, appartenant au séminaire. — Réception du sieur Jean-Joseph-Bernard Ménager, bourgeois, comme marguillier de la Rédemption, pour la

paroisse de Naves. — Maître Jacques-François Nugon, curé de Bar, contre la demoiselle Salagnac et le sieur Leymarie, maître Jacques Albier de Bellefond, curé de Corrèze, appelé en procès, concernant les dîmes du tellement de Mascombe. — L'archiprêtre de Saint-Exupéry, messire François Toulier, contre sieur Jean-Baptiste Monlouis de Ségeac ; rente du tellement de Bourbouloux. — Maître Jean Rivière, prieur et curé de Sérillac, contre Pierre Veysières et François Périer, François Escaravage, appelé en garantie ; mise en cause du sieur Chapuy, pourvu de la vicairie d'Ornhac. — Réception du sieur Pierre Dastugues, seigneur du Teil, comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Meyrignac. — Maître Georges Chauzeix de La Prade, curé de Mouslier-Ventadour, contre maître François Lachaze, curé de Sornac ; partage du grain provenant de la dîme delà dite paroisse de Sornac. — Maître Pierre Chirac, seigneur de Laborie et de Paulis, greffier en chef ès sièges de Tulle, contre M. Borie Desrenaudes, receveur du grenier à sel de Reveilon (Languedoc), pris en qualité d'héritier de son père, vivant conseiller au presidial ; billet. — Le curé de Mille-vache, contre le sieur Maison, portion congrue. — Réception du sieur Jacques Dupertuis, bourgeois, comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Saint-Hilaire-Foissac. — Le fermier de la terre de Margerides, contre le tuteur du marquis de Boisse, appel en garantie du sieur Jean Dulac, juge de Pierrefitte. — Homologation de la palpe du finement de Meneyrol. — Les prieur et religieux de Saint-Pierre de Carennac (Quercy), en leur qualité de prieurs de la ville d'Argentat, contre Pierre Murât, dit Gilet, Jacques Leix et autres tenanciers de la Farge, alias Monteil, paroisse de Saint-Martin-la-Méanne, condamnation à payer la rente de 8 setiers de seigle, mesure de la Roche. — Demoiselle Luce Pasquet et le sieur Chammard, conjoints, contre maître Duclaux, conseiller, servitude de passage par un chemin appelé de Lafon. — Messire de Jonssineau de Tourdonnet, contre Jean Choriol, fermier du prince de Soubise, pour les membres d'Eygurande et du Chavanon, concernant la dîme des pièces de la Brique et du Moulin. — Maître Pierre-Ignace Graviche, bachelier en droit civil et canonique, contre sieur Martial Vachot, procureur, et demoiselle Thérèse Savy, sa femme, concernant la remise de pièces provenant de la succession du père Graviche. — Confirmation de sentence pour Jean-Baptiste Barry, soldat invalide, contre Jeanne Barry et Antoine Bédènes. — Rétention de causes pour le prince de Soubise, contre les habitants de Davignac, concernant le moulin et le four banal dudit lieu. — Comptes entre sieur Jean-Joseph Ludière, marchand, l'abbé d'Obazines et les sieurs Béral et Teyssier, ferme. — Le seigneur de Sarran, contre les tenanciers de Crouzac ; appel en garantie de Louis Raynaud. — Sieur Pierre Colin de La Bouygue et demoiselle Pétronille Pourty, sa femme, contre les héritiers de feu sieur Jean de Félines de Lagorsse ; deux billets. — Le prieur de Valette, contre maître Antoine Bourdelle, seigneur del Py, et sieur Joseph Vialette de Grélis, tenancier de la Vialette, paroisse de Servières ; appel en garantie de Pierre Chambre et autres. — Sieur Monlouis de Sigeac, contre maître Teu-lier, archiprêtre de Saint-Exupéry, concernant les dîmes du champs de las Vergnas de Barrau. — Comptes entre maître François Duteil, curé d'Aix, et Pierre Magnin, laboureur ; rente payable en denrées. — Provision de 600 livres adjugée à Jean de Meilhac, de Giberteil, mineur, contre demoiselle Marguerite Valette, veuve du sieur Jean de Meilhac, avocat. — Le seigneur de La Bachellerie, contre Antoine Mas, laboureur ; rente de seigle portable au château de Coudere. — Maître Duteil, curé d'Aix, contre le sieur Sauty ; défrichements, --Joseph Lherbeil, contre Jean Souries ; droit de prise d'eau dans la source de l'étang d'Eure. — Réceptions : de Vincent Bayot, comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Gumond ; — de sieur Jean Desplasse pour la paroisse de Bar ; — de maître François Duval, avocat, pour la paroisse de Saint-Bonnet-Elvert. — Antoine Sudour, contre messire Georges d'Escorailles ; billet. — Maître Mourelon, curé de Murât, et maître Antoine Sabeau, curé de Bonnefont, contre Gérard et Léonard Mazaleyrat ; défrichements.

B731. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1777-1778 — Audiences. — Rétention de connaissance de causes : sieur Léonard Breton, bourgeois, contre François Pradou et autres ; répartition de frais de justice ; — Léonard Lame, contre Jacques Continsouzas, ordinaire de Lagorsse ; — Jean-Pierre Védrenne, huissier royal, contre Pierre Artiges ; appel du Sénéchal d'Ussel ; — messire de Pouthé de la Ville-du-Bois contre

maître Gabriel Mempontel, même juridiction ; — Georges Marlianges contre Etienne Masseix, appel du Sénéchal d'Uzerche ; — François Bussièrès contre Pierre Bossoutrot, ordinaire de Saint-Clément ; — Jean-Étienne Lavie, marchand, contre maître Jean-Baptiste Brun, bailliage de Bort ; — maître Antoine Lamore de Lamirande, curé de Saint-Pierre, contre Léonard Dumont et Anne Madranges ; rente constituée ; — sieur Martin Beaufès, bourgeois, contre maître Léonard-Antoine Bussièrès ; trouble de jouissance d'une pièce de blé noir appelée de la Rebière ; — les sieurs Fronty père et fils et Léonard Laveix, contre Charles Desortiaux ; confirmation de sentence du sénéchal d'Ussel. — Maître Jean Dellac, curé de Saint-Hilaire-Peyroux, contre messire Antoine Dumas écuyer, seigneur des Combes, secrétaire du Roi, concernant la succession de demoiselle Marie Larue. — Nomination de maître Vachot comme curateur en cause du sieur Duval, plus jeune, contre le sieur Vidalin, ordinaire de Tulle. — Le sieur Bourguet contre le sieur Vacher ; cassation d'appointement de l'ordinaire du Pei. — Le sieur Antoine Sage, chirurgien juré, contre le sieur Chenaud, bourgeois ; soins et remèdes ; nomination de MM. Soleilhet et Rigolle pour vérifier lesdits comptes. — Catherine Teyssandier contre sieur Jean Rouchon ; denrées livrées en paiement d'un billet. — Messire Vigier Doriet, receveur à Mauriac, contre maître Vialles, notaire ; billet de 2, 400 livres. — Maître Jean de Gaye, lieutenant principal civil et criminel et assesseur ès sièges royaux de Brives, en qualité d'héritier de son père, subrogé aux droits de feu demoiselle Honorée de Lagarde, contre Jean et François Planche, et demoiselle Marguerite Dumas ; restriction de la demande en principal à la somme de 2, 000 livres pour que la cause puisse être retenue. — Paiement de 48 livres par Jean Bouhaud et Marie Bourboulleix à Antoinette Fenouillac ; appel du sénéchal de Ventadour. — Comptes, devant le juge de Bort, entre Jean Durif, maître cordonnier, et maître Hyacinthe Serre, vicaire delà même ville. — Maître Pierre Ligner, curé de Laguenne, contre Toinette Mathurier et Jean Tavé ; rente, appel en garantie de Léonard Mathurier, marchand. — Procuration de sieur Jean-Baptiste Lherm, marchand, du lieu de la Roquebrou, en Auvergne, pour maître Ludière, procureur (attachée au registre). — Haut et puissant seigneur messire Joseph Bonnafoux, chevalier, seigneur de Presque, de Lestang, etc., écuyer, gentilhomme de la chambre du Roi, contre M. Augustin Borie Desrenaudes, conseiller ; billet de 200 livres. — Enregistrement de réquisitions du procureur général de Bordeaux et d'un arrêt du même parlement qui interdit au sénéchal de Tulle de prendre le nom de Cour, et lui enjoint d'intituler ses jugements : « Les gens tenant le siège présidial ; » — décision prise à la suite de différents avec le sénéchal de Ventadour. — Rétenion de causes : François Michelet de Villemonteil, marchand, contre dame La Selve, veuve de M. Du Plazanet, vivant gouverneur de la ville de Treignac, et le sieur Salviat ; — maître Léonard Bussièrès, notaire royal, secrétaire des Pénitents bleus de Tulle, contre Léonard Mornetas, Léonard Mauranges et Charles Ninaud ; — messire Antoine de Lassaigne, seigneur de Saint-Georges, chevalier de Saint-Louis, sous-brigadier des gardes du corps, dame Isabeau de Lassaigne, veuve de messire Maximin Foucaud-Denis Bamond , écuyer, demoiselle Suzanne de Lassaigne, frère et sœur, contre Jean Chastain, laboureur. — André Fraysse, dit Massy, contre André Graffeuille et sieur Jean Dufaure, ordinaire de la Boche ; — sieur Jean-Pierre Lagarde, commissaire de police, contre sieur Jean Boume, bourgeois ; billet ; — maître François Vernadal, curé de la Roche, près Feyt, contre sieur Jean-Baptiste Virole, marchand, ordinaire d'Eygurande. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire du chapitre, sieur Jacques Daubes, papetier, et demoiselle Marguerite Béronie, conjoints, contre Baptiste Manchier, garçon de service. — Reprise d'instance pour Anne Montagner et Jean Breuil, conjoints, contre Marie Planpied et Pierre Conten-souzas. — Défaut pour dame Elisabeth de Lafagerdie, veuve de maître François Melon, avocat du Roi, contre Pierre Theil et Marie Teyssier. — Maître Jean-François Durieux de La Cabane, chanoine, contre le sieur Farge, marchand ; livraison de cercles (mesure de 3 stères) de bois de chauffage. — Demoiselle Martiale Cueille, contre sieur Pierre Galand, procureur ; attribution de lots, inventaire et estimation de mobilier. — Rétenion de causes : Antoine Bouilhac, contre Jean Bouilhac, ordinaire de Beaumont et Saint-Jal ; — Etienne Daumar contre Raymond Berthoumieux, ordinaire de Lagarde ; — Guillaume Auberty, contre Toinette Chastanet et Jean Dufour, ordinaire de la Chapelle-Geneste. — Paiement de 151 livres 10 sous pour 10 mois de nourriture et garde d'un cheval, Jean Foucher, hôte de Beaulieu, contre sieur Jean Tronche, juge de la même ville et François Decosta, sieur Delvert. —

Messire Laselve Du Chassain, seigneur de Bity, tuteur des enfants de feu M. Brossard, contre M. Augustin Borie Desrenaudes, concernant une reconnaissance du sieur Brossard, cure de l'Isle, en faveur de la dame Marbotin. — Serment des huissiers. — Lecture de lettres d'honneur d'avocat du Roi, pour maître Joseph Brival. — Rétention de causes : Antoinette Ballet et Etienne Laplasse, conjoints, comme héritiers de feu Pierre Ballet, contre Élie Farge, héritier de feu Léger Farge ; — maître Jean Vincent, procureur d'office de la ville de Donzenac, contre maître Jean-Baptiste Loubriat de Lachapelle, conseiller du Roi au présidial de Brives ; — Antoine Dulac, contre Jean-Hyacinthe Serre, bourgeois ; comptes ; — le révérend père Damien Peradon, syndic des Minimes de Courpières, contre sieur Etienne Lavie ; — Jean Soulier, contre Bernard Boulègues, huissier ; ordinaire de la Bochette. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Sainle-Fortunade ; Géraud Puymègc contre Pierre Vigne. — Marguerite Crémont, contre le sieur Pastrie, marchand, concernant la preuve d'un achat de moutons en foire. — Rétention de causes : sieur Pouch de Lafarge, maître en chirurgie, contre messire de La Serre, écuyer ; — sieur Antoine Rigolle, maître chirurgien, contre le sieur Jaladis ; billet ; — sieur Gabriel Ruben Dumas, l'un des gendarmes de la garde du Roi, contre sieur Léonard de Comte, seigneur de Monceau, bourgeois ; défaut ; — François Chambrette, contre Cerice Pranchères ; appel du sénéchal de Ventadour ; — Léonard Lascaux, domestique, contre le sieur David, notaire royal ; billet de 200 livres ; — demoiselle Terrioux et le sieur Perier, son mari, contre Philibert Neuville ; comptes ; — messire Noël Allé de Restais, syndic du séminaire, contre Pierre Mazin, meunier, et Léonard Arfoulière ; — Bernard Audubert, maître cordonnier, contre le sieur Lavalade, bourgeois ; vente de seigle. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de la prévôté du chapitre, Jean Lidove, laboureur, contre sieur Joseph Talin, bourgeois.

B732. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1778-1779 — Audiences. — Léonard Niarfeix, contre Noël Besse et Louis Prabonneau, concernant la livraison d'un cheval. — Catherine Delmond, contre sieur Beaufès, bourgeois ; résiliation de bail ; appel de l'ordinaire du chapitre ; — Léonard Ambiaud, contre dame Marie Garât de Jousseineau, ou le sieur Terrade, son agent ; vente de meubles saisis. — Jean-Louis Dumas, bourgeois, contre Jean Broussole laboureur, concernant la vente d'un domaine situé au village de la Brunie, paroisse de Chameyrac — Rétention de causes : François Moix, laboureur, contre demoiselle Catherine-Andrée de Longvert et sieur Gaspard-Germain Rixain, bourgeois, son fils ; appel du sénéchal de Ventadour ; — Jean Auzarie, marchand, contre sieur Bernard Château, avocat et juge du bailliage de Bort ; — Antoine Extramareix et Marie Chirol, contre Marie Bourbouleix et Antoine Chirol ; entérinement de lettres de rescision ; — Dominique Simon, marchand, de la ville de Mauriac, contre sieur Joseph Goudal, chirurgien ; — Antoine Pinaud, contre Antoine Chambre, ordinaire de Fleysac ; — demoiselle Martiale Cueille, veuve de feu sieur Barry, contre maître Galand, procureur ; expertise. — Le secrétaire des Pénitents bleus contre Léonard et Pierre Mornetas, appel en garantie du sieur Charles Reynaud, intervention du syndic de Saint-Pierre, concernant des réparations aux chapelles du Calvaire. — Guillaume Blancherie, laboureur, contre Jean Chanson et Henry Clarissou ; mainlevée d'une saisie de foin. — Sieur Joseph Delzors, bourgeois, contre le sieur Chaminade des Boyges, concernant une donation faite par la demoiselle Bergeaud, femme du sieur Chaminade Delmond. — Rétention de causes : messire François de Monamy de Marniac, capitaine au régiment de Bourbon-Cavalerie, contre messire François de Monamy, baron de Mirambel ; — sieur Biaise Maigne, marchand, contre Jean Chabanes, laboureur ; — maître Pierre Leygonie, curé de Gouilles, contre sieur Jean Treinsoutrot, praticien ; — Jacques Rondet, seigneur d'Affieux, contre le sieur Bernard-Léonard Chapelas, bourgeois ; — sieur Jacques de Coinbebessède, directeur des domaines du Roi, contre messire Pierre Degain, écuyer, greffier en chef au bureau des finances de la Généralité de Limoges. — Dame Marie Télixier Des Farges, veuve de messire Léonard de Lavareille, contre demoiselle Léonarde Lepezant, veuve du sieur Antoine Broussard, bourgeois ; appel du sénéchal d'Uzerche. — Sieur Alexis Benoît Du Pertuy de Mourazat, bourgeois, contre demoiselle Françoise Duchambon et le sieur Coiral de

Lasalle, son mari, concernant l'hérédité de la demoiselle Vergne. — Rétention de causes : le sieur Bouquin, cavalier de la maréchaussée, à Égletons, contre sieur Etienne Duron, bourgeois ; — Pierre Recoudier, contre Léger Rebeyrotte et Jean Bergeal ; mise en cause de la dame de Lavignac ; — Jacques Lachèze contre Mercure Àmblard, ordinaire d'Eure et Nouail ; — le syndic du séminaire de Tulle contre le sieur Senalhac, bourgeois, en qualité d'héritier de Jacques Senalhac et de Jeanne Bourguet. — Marie Laporte, veuve Dousoubas, contre maître Pierre Ternac, curé d'Ussel, concernant la ferme du pré de la communauté de Saint-Pierre. — Défaut pour Jean Bétaillou, laboureur, contre Jean Feyt, serrurier, concernant les salaires du fils du demandeur. — Sieur Hyacinthe Serre, bourgeois, contre sieur Antoine Dulac, concernant une augmentation de dot à prendre sur les biens de demoiselle Mazeyrat. — Martin Solon et Pierre Pradel, contre Pierre Arfoulières et Jeanne Bargy ; offres réelles de 240 livres. — Rétention de causes : Jacques Daubes, papetier, contre le sieur Chadebech de La. Valade ; billet ; — le syndic du séminaire contre le sieur Jean Borie. — Évocation au Grand Conseil de cause capitale contre les complices du nommé Léonard Legniac, dit Chamboulive, condamné au dernier supplice ; renvoi de l'instruction devant le présidial de Tulle, en quelque lieu que lesdits crimes aient été commis. — Rétention de causes : Jean Souries, contre Jean Lidove, ordinaire de Seilhac ; — Jean-Baptiste Dufour, chirurgien juré, contre sieur Jean Chadebech de Lavalade ; billet de 200 livres ; — Géral Mazière et Vincent Beynès, contre maître Vincent Manaud, procureur d'office de Ventadour, ordinaire de Saint-Angel ; — Jean Chaumeil, contre maître Joseph Villeneuve jeune, procureur, ordinaire d'Estorges ; — Pierre Béril et Jean Laval, commissaires séquestres établis sur les fruits de « la Saint-Michel » saisis au préjudice du sieur Duron, contre Martial Estorges, aubergiste saisissant ; renvoi de l'adjudication à une autre audience, faute d'enchérisseurs ; — messire Joseph-Gabriel-Charles de Fénis de La Combe, chevalier, seigneur de Saint-Victour, gouverneur de la ville de Tulle, contre Léger Sautarel, meunier ; — le syndic du séminaire contre le sieur Senailhac et le sieur Martin Lacombe, appelé en garantie ; rente de 18 livres et un chapon, au profit du dit séminaire ; — Françoise Bassaler contre Pierre Durnond ; appel de l'ordinaire de Saint-Clément ; ferme. — Serment des huissiers. — Profit - défaut pour maître Jean-Léonard Orliaguet, procureur, contre sieur Jean Chadebech de Lavalade ; avéra-tion d'écrit privé. — Confirmation de sentence pour maître André Lonvert, prêtre, principal du collège d'Ussel, contre maître Mornac, curé de Saint-Dézéry. — Exécutoire pour François Picard, sergent royal et tailleur d'habits, contre Toinette Jouve, fille pauvre, ordinaire du Bort. — Rétention de causes : sieur Jacques Ferrand, dit Fromental, bourgeois, ancien fermier de la commanderie de Bellechassaigne, contre messire Etienne et Joseph Lacroix de Castrie, père et fils ; — messire Joseph Parel d'Esperut, seigneur de la Chatonie, contre Pierre Pradel ; rentes ; — sieur Jean Blanchet, bourgeois, contre Jean-Boivert, sergent ordinaire, et le sieur Tireygeol ; — sieur François Villeneuve contre messire de Lantillac, comte de Sédière ; saisie ; — sieur Jean-Baptiste Salviat, bourgeois, contre Jean Grandchamps, ordinaire de Toy-Viam ; — Antoine Gagerie, maître charpentier, contre le sieur de Lefèvre, écuyer ; billet ; — maître Jean-François Bour-delle-Barry, curé de Naves, contre Léonard Delvaud et Marguerite Leyrat ; rente ; — Claude Violle, contre Antoine Monteil, ordinaire d'Hublanges. — Renvoi devant l'ordinaire du chapitre de Tulle de Léger et Joseph Tramond ; pension alimentaire. — Sieur Germain Besse, marchand, contre messire François de Murât, baron de Monestier ; défaut. — Maître Jacques Meilbat, administrateur de la maison de charité de Pleau, en Auvergne, contre maître Champeil, curé de Saint-Sylvain, concernant un legs de 200 livres fait audit établissement par la sœur du défendeur. — Maître Jean-Baptiste Brugeau, notaire royal, contre maître Jean Monteil de Lavergne, conseiller ; comptes. — Antoine Daudy et Jean-Baptiste Roze, contre maître Jean Bonnelie, procureur au paréage d'Allasac ; remise de procédure. — . Défaut pour maître Jean Pénieres Delzors, avocat, juge de Merle et Malesse, en qualité d'héritier de son père, contre demoiselle Teilhet, le sieur Sudrie, le sieur d'Espontoux, la demoiselle Dubail et le sieur Raboisson. — Provision adjugée à la demoiselle Porcher, et au sieur Daudy, son fils, contre la demoiselle Nauche et le sieur Coumagnac, son mari. — Confirmation d'ordonnance mise au bas de requête par le lieutenant général d'Uzerche. — François Verdier, contre Joseph Chabrat, marchand ; cheptel.

1779-1780 — Audiences. — Le sieur Pouch de Lafarge, fermier des revenus du prieuré de Favars, contre François Seignolles, le sieur Dumas et autres, concernant les arrérages de la dîme. — François Brunie, bourgeois, contre la dame Lafageardie du Leyris et le sieur de Nussac ; billet de 216 livres. — Magdeleine Bergeron, femme d'Etienne Souchet, contre Jean Bamat ; partage de la succession des auteurs des parties. — Le seigneur de Sédières, contre le sieur Etienne Chabrière, principal tenancier du bourg d'Eyren et du Châtaiguer-Combrignat ; reçus de rente. — Dame Marie-Elisabeth de Lafageardie du Leyris, veuve de maître François Melon, avocat du Roi, contre les tenanciers de la Bellange ; renies. — Adjudication d'une provision de 200 livres à dame Marie-Françoise Melon de Pradou, veuve de messire Lamore de Lamirande, seigneur de Marcillac. — Messire Joussineau du Tourdonnet et dame Blaise de Salvart de Montroignon, son épouse, contre sieurs Laurent et Annet-Simonnet, père et fils, concernant la ferme des dîmes de la Bourgeade et de Lascoux. — Maître Antoine Lapeyre, notaire et procureur au bailliage de Salers, contre Jean Eymar et autres tenanciers de Royeres et Poupiat. — Jean Borie, sergent royal, contre maître Lavaux, ancien curé de Meyrignac ; billet. — Le sieur Teyssier, fermier associé pour la ferme des rentes de l'abbé d'Obazines, dans le Limousin, contre Guillaume Bourdet et autres tenanciers d'Eyzat ; arrérages. — Le prince de Soubise contre divers habitants de Davignac ; obligation de faire moudre au moulin dudit lieu. — Sieur Pierre Mazin, papetier, contre Jeanne Teillac, femme en premières noces de feu Béronie, et Jean Arnaud, son second mari ; billet souscrit par ledit Béronie. — Sieur François Brunie de Babès, bourgeois, contre dame Lafageardie du Leyris ; concernant le recours du demandeur contre la défenderesse pour les sommes par lui payées, en qualité de caution, au syndic de la communauté de Saint-Pierre. — Messire Martin La-selve de Chassain, seigneur de Sarran, messire Jean Martin, seigneur de Bity, son fils et dame Marguerite Cholvy, contre Jean Ouzarie, laboureur ; concernant des droits de lods et vente pour un pré acquis par ledit Ouzarie de Pierre Lamore. — Jonction d'instances entre le prieur de Chastagnol, maître François Salvat, notaire, le tuteur du marquis de Boisse, le sieur Antoine Boyer et autres ; concernant les rentes du ténement de la Nouaille et Nouaillotte. — Messire Joseph-Bernard Ternisien, vicaire général du diocèse de Tulle, pourvu de la vicairie de Saint-Bauzille de Sexcles, contre dame Gabrielle Lagarde, veuve de M. Meynard des Combes, l'abbé de Bar, vicaire général du diocèse de Bordeaux, pourvu de la vicairie de Saint-Antoine de Sexcles, Gabriel Lacaze, son fermier, et maître Jaladis, curé de Sexcles ; concernant les réparations à faire dans le chœur de ladite église. — Messire Jean de Joussineau, du Tourdonnet, contre sieurs Jean et Jérôme Dulac, père et fils ; comptes de fermage. — Dame Léonarde d'Ussel de Châteauvert, abbesse de Bonnesaigne, contre les tenanciers de Combressol. — L'abbé d'Obazines contre les tenanciers de la Boussonie ; appel en garantie du nommé Pandegouste et autres. — Le comte de Levy, baron de Lagny, colonel au régiment de Picardie, contre sieur Antoine Sage ; vente. — Les prêtres de la communauté de Saint-Pierre contre sieur Joseph Estorges, marchand, le sieur de Nussat et la dame de Lafageardie ; affectation hypothécaire de deux maisons dépendant de l'hérédité du sieur Blaise Du Leyris pour la sûreté des rentes dues auxdits prêtres. — Jacques Moussours, maître arquebusier, contre Jacques Bardinal, marchand ; concernant le domaine du Mazet. — Maître Antoine Blaziot, curé de Saint-Martial-le-Vieux, contre Jacques Chazergue, le sieur Desortiaux et François Vedeix ; défrichements. — Le sieur Jean-Baptiste Soleilhet, docteur en médecine, contre sieur Antoine Rivière et demoiselle Rivière Delpeuch, sa sœur, en qualité d'héritiers du feu sieur Rivière, curé de Sérillac ; reconnaissance de 20 louis d'or. — Adjudication de 80 livres de provision alimentaire à Jeanne Armand, veuve du sieur Thomas Jeanjean, contre messire Joseph de Labrue, seigneur de Saint-Bauzille. — Marie-Jeanne Salvat, veuve de M. Lagarde, conseiller, contre les tenanciers -de Linons, le Couderc et le Bail ; appel en garantie de Michel Desalis, Jean Ramat et autres. — Jean-François Soursac, seigneur de Monteil, contre Jean-Louis Soursae, bourgeois ; paiement d'une somme de 1, 000 livres en exécution de police privée. — Messire Daniel Sclafer de La Rode, seigneur de Chaunac, contre Jean Dupuy ; rentes du ténement d'al Bouyssou. — Messire Étienne-François-Charles de Jaucen, chevalier, baron de Poissac, contre Jean Chambon ; saisie-arrêt des sommes dues au défendeur par Pierre Dieuayde, du village de Laval, paroisse Saint-Julien-de-Tulle. — Extrait des registres du parlement de Bordeaux : augmentation de tarif pour les procureurs, règlement en 44

articles. — Messire Ignace de Monboissier-Beaufort, comte de Canillac, baron de Laroche, etc., contre Antoine Chassagnac et Pierre Orliquet ; mise en cause du comte de Sédières, de Jean-Martial Machat et de Jean-Baptiste Galandon. — Provision de 500 livres pour maître Jean Granier, prêtre, vicaire perpétuel de Saint-Étienne-la-Geneste, contre maître Jean-Baptiste Aubier, chanoine de Clermont, prieur de Saint-Étienne. — Sieur Jacques Monteil, bourgeois, contre dame de Veyrières, religieuse à Bort ; concernant la jouissance d'une partie de pré, comprise entre l'ancien et le nouveau chemin de Mauriac. — Comptes entre messire Joseph Grain de Saint-Marsault, aumônier de madame Adélaïde, abbé commendataire d'Obazine, et Joseph Ludière, marchand, fermier d'une partie de ladite abbaye. — Le seigneur de Poissac contre les tenanciers du Périer ; appel en garantie de maître Brossard, conseiller en l'Élection de Tulle. — Maître Jacques-Gabriel Lescure, prieur-curé de la paroisse de Rilhac, contre Pierre Besse, Jean Duclaux et autres ; défrichement. — Messire Louis-René Sounie, prieur de Saint-Pierre-du-Moustier-Ventadour, curé de Galion-l'Archevêque, contre les tenanciers de la Porte ; égalation de la palpe dudit lieu. — Réception du baron de Lauthonic comme marguillier de la Rédemption. — Élargissement sous caution de Bernard Lespinasse, emprisonné à la requête de M. de La Jante. — Convocation des officiers municipaux de la ville de Tulle pour choisir un emplacement de cimetière général, hors des murs, en exécution d'un arrêt du parlement de Bordeaux. — Maître Jacques Albier de Bellefond, prieur de Corrèze, contre Jean Nouaille, laboureur ; dîme. — Le syndic de la communauté de Saint-Pierre contre les tenanciers de Passerieux ; condamnation. — Le curé de la paroisse d'Aix contre le sieur Sauty, marchand ; dîmes. — Le syndic du séminaire contre messire Jean-Joseph Peyrat, écuyer ; concernant un droit de prise d'eau en creusant des rigoles dans le bois de Digner et le pré Clausel. — Maître Pierre-Léonard-Dominique Dumirat, chanoine et conseiller, contre Jean Sérandon, dit le Nègre ; servitude de passage. — Le curé de Goulles contre les tenanciers de Crozat et de Lamaurie ; condamnation. — Maître Lestourgie, docteur en médecine, contre sieurs Riouzal, père et fils ; concernant l'usage des eaux pluviales. — Provision de 60 livres pour Jean Guillaume, maître taillandier, contre Marie Trech, et Jean Bossoutre. — Dame Marie-Françoise Mérigonde, baronne de Favars, contre sieur Pierre Eyroles, bourgeois, héritier de Mercure Eyroles, curé de Saint-Hilaire ; billet de 150 livres souscrit par ledit curé. — Maître Bayle, curé de Saint-Sestiers, représenté par maître Meschin, son vicaire, contre le sieur Lolly, fermier de la terre de Châteauvert ; redevances. — Adjudication de provision alimentaire pour dame Jeanne Arzelier, se disant femme de messire Firmin Barbier de Villeneuve, contre son dit mari. — Maître François Lachèze, vicaire perpétuel de Sornac, et le sieur Giron, vicaire ordinaire, contre maître Jean-Georges Chauzeix de La Prade, curé de Moustier-Ventadour, prieur de Sornac ; concernant le quartier des honoraires dudit Giron. — Jean Bruneau contre messire Gabriel-Mathieu de Fénis de Boussillon, écuyer ; trois billets. — Messire François de Varaigne de Gardouche, marquis de Bellestat, Saint-Clément, Bar, Cazillac, etc., mestre de camps, ancien guidon des gendarmes, représenté par maître Jean-Léonard Bourguet, conseiller au siège de Tulle ; concernant la palpe du ténement de Meneyrol. — Interdiction pendant un an du juge de Peyrelevade, et renvoi à ses fonctions de l'huissier du même ordinaire, à la suite d'un appointement rendu entre sieurs Léonard et Arnaud Breton, bourgeois. — Avération d'écrits privés : pour sieur Exupéry Tardieu, marchand droguiste, contre sieur Jean Deves, chirurgien juré ; — pour maître Léonard Granchamps, président en l'Élection de Tulle, contre messire Jacques de La Roussille ; — pour sieur Jérôme Clouchaud, maître perruquier, contre messire de Lavour de Fontmartin. — Réception de M. Bernard Dambert comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse d'Egletons. — Messire Jean-Mercure Geouffre de Chabrignac contre Pierre Vialle et autres décrétés d'ajournement personnel ; sursis à prononcer jusqu'à la décision du parlement dans une cause connexe. — Jean Bousquet et Léonard Orliac, oncle et neveu, et Jean Cusinier, contre dame Louise Sarrazin de Lavignac ; recours en garantie par la défenderesse contre maître Chazalou, vicaire de Saint-Hypolithe. — Antoine Grelot et Antoine Boussac, commissaires-séquestres, contre le curé de Saint-Etienne-la-Geneste, saisissant, et maître Couderc, notaire royal ; autorisation de vendre les fruits des biens saisis pour payer la taille. — Messire Jean-François Darche, seigneur d'Ambrugeat, Puy-de-Val, le Pouget, etc., comme héritier du sieur Darche de Lozelou, doyen de la cathédrale, concernant les rentes du bois de la Croix-de-Pimond, joui par Jean

Marin, dit Louminour. — Réception du sieur Jean Bachèlerie comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Couderc. — Élargissement d'Antoine Bossoutre, détenu à la suite d'un jugement de l'ordinaire de Tulle. — Réception de maître Jean-Noël Firmigier comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Saint-Clément, chapelle des Plas. — Maître Jean Monteil, seigneur de Lavergne, ancien conseiller, contre maître Lachaud, seigneur de Lanoaille, son successeur, concernant les conditions de la vente dudit office. — Le chapitre de Tulle contre les tenanciers del Mas, paroisse de Naves ; condamnation. — Requête pour messire Jean-Charles de Jaucen, seigneur de Lageneste, aux fins de l'enregistrement de la substitution contenue dans le testament de feu messire Jean-Charles de Jaucen, seigneur de Lageneste. — Soumission de caution par le procureur d'Etienne Couderc (attachée au registre). — Réception du sieur Pierre Farge comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Chanteix. — Sieurs Joseph Ludière, Antoine Teyssier et Blaise Ladoire, fermiers des revenus de la prévôté de Saint-Salvador, contre Léonard Leygnat, tenancier de Chastras ; condamnation. — Le geôlier des prisons de Tulle contre le sieur François Verdier, huissier ; frais de garde et de nourriture d'un prisonnier garantis par ledit huissier. — Haut et puissant seigneur Claude Hautier de Villemonteil, baron d'Hautefort, chevalier de Barmonteil, contre Pierre Thomas, tenancier de Freyssinges ; rente portable au château de Barmonteil. — La communauté de Saint-Pierre contre Jacques Chaminade et autres tenanciers del Bournat, aliàs Chapias, et de las Jarrigeas, en la paroisse de Sarran. — Maître Etienne Allègre, curé de Sérandon, contre André Beurre ; concernant la dîme d'une terre du défendeur au village du Verdier. — Mainlevée de 8 gerbes saisies sur le vicaire de Charlus par l'archiprêtre de Saint-Exupéry. — Maître Antoine Bachèlerie, juge de Gimel, héritier de demoiselle Marguerite Bachèlerie, sa tante, contre sieur Vincent Juillard-Condat, syndic de la paroisse de Saint-Martial ; billet. — Élargissement de Dominique Salles, emprisonné à la requête du sieur Daubes, marchand papetier. — Réception du sieur Martin-Léonard Rivière comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Lestards. — Sieur Joseph Lachassaigne, bourgeois et marchand, contre le sieur Rigal, bourgeois ; promesse de livraison de blé. — Requête présentée par messire Meynard de Maumont aux fins d'enregistrement de lettres à terrier obtenues en la chancellerie de Bordeaux. — Réception de Guillaume Toumeix, laboureur, comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Saint-Hypolithe. — Provision de 600 livres pour dame Anne Duchassain, contre le sieur Parjadis, son mari. — Réception de M. Laporte comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Péret. — Maître Antoine Subrange, ancien vicaire de Liginiac, contre le prieur du Port-Dieu, curé primitif de ladite paroisse, maître Antoine Rigail, notaire, appelé en garantie, et maître Jean Closanges, curé de Liginiac, appelé en contre-garantie ; concernant les honoraires du demandeur. — Consignation de 14,807 livres par dame Marie-Thérèse de Bloumenthal et M. le chevalier de La Combe, à la décharge de maître de Bourguet, conseiller au siège de Tulle. — Messire Louis-Marie-Joseph de Lantillac, comte de Sédières, contre Marc Freyssiline, dit Chastagnol, laboureur ; concernant l'abaissement du niveau de l'eau dans un étang appartenant au demandeur. — Renvoi devant le juge de Saint-Julien-Dalbois de Pierre Curières, Pierre Beyx et Marguerite Curières pour tirage au sort des lots d'une succession, après rapport d'experts. — Maître Guillaume Bonnet, avocat, et dame Anne de Lastic, contre messire Georges d'Escorailles, seigneur de Lavialle, et dame Thérèse de Lastic, concernant le partage de la succession de maître Louis de Lastic, cleric tonsuré. — Réceptions : du sieur Etienne Tyreygeol comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Beaumont ; — de messire François de Laselve, écuyer, seigneur de Saint-Avid, pour la paroisse de Saint-Julien ; — de sieur Louis Dumas, expert féodiste, pour la paroisse de Soudeilles.

B734. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1779-1781 — Audiences. — Rétenion de connaissance de causes : Pierre Maruc, laboureur, contre Pierre Pimond et Jeanne Malangle, ordinaire de Gimel ; — Etienne Chammard contre le sieur Leymarie ; billet ; — messire Théodose La Serre, écuyer, seigneur de Viescamps, contre maître Antoine Couderc, avocat, ordinaire de Beaulieu ; — sieur François Thézillac, bourgeois, contre Jean Mazaud ; confirmation d'une sentence de la juridiction consulaire de Limoges ; — le concierge des prisons de Tulle contre sieur Amable et Jacques Vérillon, père et fils ; dépenses

extraordinaires faites en prison, fourniture d'un lit, etc. ; — demoiselle Martiale de Bort, pensionnaire au couvent des darnes religieuses de Saint-Bernard, contre demoiselle Marie de Villemonteil, veuve de maître Delestable, notaire, et dame Jacqueline Delestable, veuve de messire François de Bort. — Messire Jean-Gabriel Meynard, seigneur de Maumont, contre le sieur Raboisson ; billet ; — entre M. Pierre Murailhac, seigneur del Mas, ancien capitaine au régiment de Touraine, et dame Françoise Plaze Du-rieux, sa femme, contre François Ceyroles et autres, ordinaire de Laroche ; — messire de Segonzac, sieur de Mause, contre sieur Annet Sauty, seigneur de Châlons ; — Jean Besse, soldat du régiment du Cap-Français, contre sieur Bernard Goudrias de Nussas ; concernant l'avération d'une lettre de change de 900 livres, tirée sur le sieur Morel, gérant l'habitation dudit sieur de Nussas, quartier du Bois-Blanc, île Saint-Domingue. — Serment des huissiers. — Rétenion de causes : sieur Sage, huissier, contre demoiselle Martiale Cueille, veuve Barry ; — élargissement de Jean Graffoulière, détenu à la requête du sieur de Puy-Lagarde, garde du corps du Roi ; — Antoine Grégoire, maître menuisier, contre Louis Celle, cabaretier, ordinaire du chapitre de Tulle ; — le syndic fabricien de la paroisse de Couffy contre Antoine Bourgeade, Marguerite Couderc et Pierre Cogneras ; — Marie Comte, veuve d'Antoine Delmas, contre sieur Gabriel Belveyre ; billet de 62 livres ; — Antoine Lidove contre Jacques Pinardel, praticien ; vente de grains ; — maître Antoine Couderc, avocat, contre sieur Charles Lambert et demoiselle Simon, sa femme, ordinaire de Beaulieu ; — Jean Daumas, marchand, contre Jean Corrèze et Jeanne Teilhot ; dette solidaire, saisie ; — sieur Jean-François Dastugues, bourgeois, contre M. le chevalier de La Praderie, garde du Roi ; billet ; — messire Firmin Barbier de Villeneuve, écuyer, ancien officier au régiment de Périgord, maire perpétuel de la ville d'Ussel et lieutenant général de police, contre sieur Antoine Sauty, bourgeois et marchand ; — Etienne Pastrie, contre M. Lespinasse de Pebeyre, conseiller en l'Élection de Tulle ; vente de grains ; — sieur Jean-Baptiste Dulac, marchand, contre le sieur Remédie Broquin, chirurgien, ordinaire de Bort ; — Jean-Gabriel Vaille contre maître Baptiste Cloup, entreposeur de Meymac, congé de bien jugé pour l'ordinaire de Saint-Germain-la-Volps ; — Jean Soleilhavoup et Claire Chauchet contre sieur Joseph Meynard, bourgeois ; arréage de ferme ; — maître André, notaire royal, contre M. Louis-Michel Bénard, père, appel du sénéchal de Ventadour ; — sieur Jean Bouyeure, notaire royal, contre le sieur Veyssier, marchand ; billet ; — le sieur Chaudergue contre dom Buer, prieur de Saint-Angel ; rentes ; — Léonard Fioux, marchand, contre Bernard Demathieu, meunier, ordinaire de la commanderie de Puy-de-Noix ; — François Dauliac contre Jean Val, marchand, ordinaire de Veyrières ; — le sieur Flamand, bourgeois, contre le sieur Parjadis et la dame Duchassaing, compte de marchandises et d'argent prêté. — Soumission de caution par messire Meynard du Tournier (feuille volante). — Le sieur Jacques Bardinal, marchand, contre le sieur Chabrières, bourgeois, billet. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Tarnac, François Orlianges contre Martial Bouroux. — Renvoi devant le juge de la Chartroule de Léonarde Villeneuve, Léonard Borderie et autres ; sur appel du sénéchal d'Uzerche. — Comptes entre Pierre Estrade et Antoine Laporte. — Le baron de Veilhan et M. de Jugeais contre Louis Bouvier ; mise hors de cour sur demande en requête civile. — Défaut pour sieur Joseph Vialle, chirurgien, contre Jean-Baptiste Marche, laboureur. — Sieur Pierre Sicard, marchand, contre sieur Antoine Dupeyroux de la Bamade, bourgeois ; billet ; — sieur Léonard Bonaventure Mougein, de Saint-Avid, contre François Marlhac et Louise Lagrafeuil, conjoints ; concernant les dettes des successions de Léonard Lagrafeuil et de Georges Noailhetas. — Jeanne Dupeyroux et Antoine Courtaud contre Jean Merly ; concernant l'hérédité de Marguerite Alhier, divisible entre ses onze neveux ou nièces. — Jean Corrèze contre le sieur Brudiou, bourgeois ; billet. — Rétenion de causes : le sieur Demay, chef de garnison, contre maître Lestang, curé de Champagnac ; promesse de 514 livres ; — maître Biais Eyrolles, notaire royal, contre Jean Doucet et Antoine Maisonneuve, concernant le séquestre des biens de Martial Burnel ; — messire Charles de Loyac de La Sudrie, conseiller, contre Léonarde Bossoutrot et Noël Dufour ; — demoiselle Maillerode, veuve de maître Vachot, procureur au présidial, contre le sieur Dumond, bourgeois ; billets souscrits par l'aïeul du défendeur ; — Guillaume Verlhac contre sieur Jean Lacliaud, appel de l'ordinaire de Saint-Hilaire ; — Jean Roze, sergent royal, contre le sieur Louis-Guillaume Mazelle ; appel du sénéchal d'Uzerche ; — Léonard Chastagnol, sergent,

demandeur en jugement de iterato et contrainte par corps contre François Mounier. — Le sieur Charrain, marchand, contre dame Laselve, veuve de M. du Plazanet ; billet de 200 livres. — Marie Chadelbos, pauvre mendicante, contre le nommé Jean ; les expéditions devront être délivrées gratis pro Deo. — Serment des huissiers. — Rétentions de causes : sieur Etienne Lacoste du Port, sieur d'Espointoux, demoiselle Jeanne Dubail et Jean Raboisson, contre demoiselle Delphine Teillet, femme du sieur Pierre Sudrie ; — sieurs Jean et Augustin Poumier, appelant en croisement de dépens contre maître Jacques de La Bachèlerie, chanoine de l'église collégiale d'Eymoutiers ; — sieur Antonin Delfau, marchand, contre messire Montai de Malvialle, écuyer, billet. — Commission au lieutenant général du siège de Brives pour interroger un témoin détenu audit lieu, enquête entre sieur Jean Bonnelie, procureur de la juridiction ordinaire d'Allasac, Antoine Daudy et Baptiste Boze ; — le sieur Joseph Lachassaigne, bourgeois, contre le sieur Rigal, aussi bourgeois ; demande d'entérinement de lettres de restitution ; — M. Serre de Bazaugour, conseiller, contre le sieur Dastugues, bourgeois ; compétence ; — daine Jacqueline Rigail, veuve du sieur Antoine-Xavier Dalboy de Gramond, contre messire Hélié de La Pommerie de La Vaysse, ancien avocat du Roi au siège d'Ussel ; — sieur Jean-Raptiste Laselve, maître en chirurgie, contre maître Joseph Dachemar de La Garinie, licencié en droit canon et civil, prieur seigneur de Saint-Pantaléon ; — maître Jean Bassaler, notaire royal, contre Biais Boulhac, vente de bois de chauffage ; — sieur Jean Daubes contre sieur Jacques Daubes ; comptes pour le moulin à papier ; — maître Lachèze, curé de Sornac, contre Jean Sarlabot, laboureur ; dîmes ; — messire Louis-Antoine de La Calprenède, chevalier, conseiller au Grand-Conseil, prenant fait et cause pour les sieur Marty, contre Jean Bernardie et François Vimbelle ; — Antoine Vialle, laboureur, contre demoiselle Jeanne Bellande, femme séparée de biens du sieur Peschel, bourgeois, ordinaire de Beaumont. — Sieurs Jean-Augustin et Sébastien Pomier, père et fils, fermiers de la terre de Chamberet, et sieur Ventejol, leur caution, contre maître Jacques de La Bachèlerie, chanoine d'Eymoutiers, seigneur de Chamberet, Neuvialle, etc, appel du sénéchal d'Uzerche ; — messire Guy-Martial de Laprade, contre Jean Soleilhavoulp, avération d'écrit privé ; — Philippe Valade, laboureur, contre sieur Léonard Robert, sergent royal, et messire Georges-Joseph de Maussac du Brigouleix, ancien curé de Saint-Fréjoux ; — sieur Hugues Treins, bourgeois, expert féodiste, contre dame Louise Sarrazin de La Fosse, veuve de M. de Lavignac, écuyer, et ses deux fils ; — maître Léger Saint-Ypoli, curé de Champagnac-la-Prune, contre Cérice Fustier et Henry Dumas ; défaut ; — le sieur Bivassou, bourgeois, contre le sieur Joseph Pèlegry, billet ; — maître Ternac, bachelier en droit civil et canon, contre maître François-André Du Vigean ; promesse de 72 livres ; — messire Guillaume Lalaye, archiprêtre de Gimel, contre sieur Jean-François Verdier, bourgeois, demandeur en garantie, et Barthélémy Leyris, défendeurs à ladite garantie. — Rejet d'appel pour Louise Lapauze et Martin Alrivie, contre Pétronille et Jean Lapauze, tante et neveu. — Confirmation de sentence du sénéchal de Ventadour pour Jean Berger et Marie Cadès contre Léonard Neuvialle. — Avérations d'écrits : messire Lespinasse, seigneur de Pebeyre, contre le sieur Ballet, bourgeois ; — sieur Jean-Baptiste Bardon, marchand, contre messire Jean de La Serre, écuyer. — Le syndic du séminaire contre Jean Borie, laboureur ; concernant la liquidation des dépens d'un procès. — Rétention de causes : Pierre Couhadon, laboureur, contre sieur Gilbert Eybraly, appel de Ventadour ; — messire Hautier de Villemonteil, contre maître Jean-Baptiste Busse, prêtre, compte de cheptel ; — maître François Floucaud, notaire royal à Tulle, contre Henry et Mathurin Freyssinges, laboureurs ; concernant la ferme du domaine de Masquet, paroisse de Forgés. — Sieur Jean Vauzanges, huissier, contre Jean Margery, tailleur ; comptes ; — maître Etienne Béronie, curé de Saint-Julien-d'Albois, contre sieur Bernard Béronie, marchand ; reprise d'instance. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Sédières, le sieur Beaujean, notaire royal, contre demoiselle Victoire Laval, fille dévote.

B735. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1780-1782 — Audiences. — Sieur Jean Rouchon, bourgeois, contre dame Marie Jeanne Salvat, veuve de maître Bernard de Lagarde, conseiller ; rejet d'une demande en cassation de saisie. — Le syndic du chapitre contre demoiselle Després ; dîmedu chanvre. — Sieur Pierre Béral, marchand, contre messire François deLavaur ; billet. — Bécéption du sieur Léonard Bessas, bourgeois, comme

marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Roziers. — Le chapitre de Tulle contre le sieur Daubes, chef de la manufacture ; demoiselle Jarry, veuve du sieur Maillerede, et maîtres Ludiere, père et fils ; dîme des grains et de la laine. — Jonction d'instances entre Léonard Champeval, le chapitre de Tulle, la demoiselle Jarrige et le sieur Jacques Vergne, tuteur de l'enfant de feu maître Baudry. — Messire Gabriel-Joseph de Laprade, écuyer, contre les tenanciers de Pougeolles et du Mas-Blancher ; appel en garantie de Peyroune-Pérussie et de Jean Soleilhavoulp. — Réception de maître Léonard de Bourguet comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Seilhac. — Maître Baptiste Lanot, vicaire de Saint-Blaise, contre Marguerite Pouchet, Antoine Rigal et autres ; arrérages du ténement de la Jarrige. — Comptes entre Jean Brig, maçon, et Jean Mourageol, syndic, fabricant de Liginac. — Nomination d'experts pour R. P. dom Boutinot, prieur claustral de Saint-Angel, contre maître Louis Bénard, curé de Latourette, et maître Pierre Bonnot de Bay, avocat en parlement ; — François Rabier, François Marcouyeux et autres tenanciers de las Combes, dépendant de l'abbaye de Valette ; appel en garantie de Pierre Miermont. — Reprise d'instance entre le baron de Tarnac, les tenanciers de Champs-la-Gane, et le commandeur de Féniers. — Réception de maître François Duval, avocat, comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Sainl-Maixant. — Le chapitre de Tulle, contre Marguerite Crémoux, veuve Savy ; dîme de la laine. — Maître François Gaignère, curé de Mare-la-Tour, contre le sieur Duperier et Pierre Dufour ; dîmes. — Réceptions : du sieur Viallemarenge comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Saint-Martin-la Méane ; — du sieur Antoine Boutouyrie , pour Saint-Pardoux-la-Croizille. — Jonction d'instances entre maître Etienne Allègre, curé de Serandon, la dame de Combarel, le marquis de Conros, son mari, André Bourre, leur fermier, Jeanne Dexpert et autres. — Adjudication de 20 livres de provision à demoiselle Louise Amat, fille dévote, héritière de son frère, prêtre communaliste de Saint-Julien, contre le syndic desdits prêtres. — Comptes entre Jeanne Clément, sage-femme, et les syndics de l'hospice. — Réception de sieur Jean Buisson comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Lafage, diocèse de Limoges. — Soumission de caution par messire Joseph-Gabriel-Charles de Fénis de Saint-Victour(feuille volante). — Marie-Jeanne Valette, veuve Bardon, contre le sieur Bardon, médecin, et Marianne Pranchère, sa tante ; frais de procès. — Reprise d'instance entre le chapitre de Tulle, messire Joseph Froment de Champs-la-Garde, auditeur des comptes à Paris, et messire Louis de Fénis de La Combe, grand prévôt de la cathédrale. — Réception du sieur Léonard Noailhac de Viers comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Saint-Salvador. — Messire Raymond de Lavaur, comte de Sainte-Fortunade, contre Jean Pompier, tenancier de Seuniac ; condamnation. — Avérations de signatures pour maître. Louis-Nicolas Dumas, prévôt de Saint-Salvador, contre sieur Antoine Teyssier et demoiselle Jeanne Chauvel, veuve de Jean Borie, marchand. — Réceptions : de maître Jean Chastrusc, notaire royal, comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse d'Albussac ; — de sieur Jean Lacoste-Maisonneuve pour Saint-Pantaléon, diocèse de Limoges ; — de sieur Jean Broch, « pourvu de la tasse des captifs » à Reygades. — Pierre Sévennes contre Antoine Estagier ; servitude de passage sur la bouyge (pacage) du demandeur. — Réception de Lédard Vinsot comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse delà Chapelle-Saint-Géraud. — Marie, Martiale, et Suzanne de Sainte-Marie, contre sieur Jean Durand, curé de Brivezac ; dégradations à une maison louée audit curé. — Sieurs Joseph Ludière, Antoine Teyssier et Biais Ladoire, fermiers des revenus de la prévôté de Saint-Salvador, contre les tenanciers du moulin de Chastrou ; condamnation. — Le vicaire de Liginac contre l'abbé du Port-Dieu ; pension. — Avération d'écrit privé pour maître Jacques Soustre, juge de la baronnie de Laroche, contre maître Joseph-Damien Sclafer de La Bode, seigneur de Chaunac. — Le sieur Léonard Breton, tenancier du bourg de Peyrelevade, du Vincent et de sept autres tenements, contre le baron de Saint-Angel. — Maître François Roche, curé de Latronche, contre M. de La Pomerie, seigneur de la Vaysse ; rente de seigle, condamnation. — Dom François de La Maison-Rouge, abbé général de l'ordre de Grammond, représenté par maître Jean Baptiste Coustain, religieux de l'abbaye de Meymac, contre sieur Marc-Antoine Lespinasse ; concernant les pactes de la ferme du prieuré de Bonneval, consentie au défendeur par dom Louis Pradou, prieur dudit lieu. — Réceptions : de Jean Lescrivain comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Marge-rides ; — de Jean Bachèlerie pour

la paroisse de Saint-Priest-de-Gimel. — Le chapitre de Tulle contre la dame Louise Vachot, femme de M. Brossard, maître Reignac, notaire royal, le sieur Sage, négociant, le sieur Boudrie de Saint-Adrian, et le nommé Dieuayde ; concernant les limites du tenement, ou canton, appelé la Guierle de Lavaur. — Soumission de caution par sieur Pierre Aleyrat (feuille volante). — Communication de pièces pour messire André-Charles de Boisse, vicaire général, tuteur honoraire de messire Adélaïde-Marie-Stanislas, marquis de Boisse, vicomte de Treignac, contre le sieur Lignareix, bourgeois, él le prince de Soubise, appelé en garantie. — Messire Gilbert de Josset, chevalier, servant d'armes, commandeur de Puy-de-Noix, contre les habitants du village de Chantarel, paroisse d'Albussac ; rentes. — Charles Grasset de Lafon, ancien gendarme de la garde du Roi, et la dame de Meilhac, sa femme, contre Pierre Salles, laboureur ; concernant les limites d'un bois ; appel de l'ordinaire de Merle. — Provisions de 40 livres pour Marie et Jeanne Tramond, contre Léger Tramond, laboureur. — Les religieux de Valette contre les tenanciers de las Combes et de Seinhac ; condamnation. — Nomination d'expert pour Mgr l'évêque de Tulle, contre le sieur Léonard Béronie, marchand papetier, et messire Louis-Martial Borderie de Lavaur, appelé en garantie. — Réception du sieur Gaspard Leymarie comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Saint-Chamans. — Messire Dedouhet, chevalier seigneur d'Algère, Laveix, la Besse, etc., contre Jean Jarrige et autres tenanciers du Planchau ; condamnation. — Dame Marie-Anne Brun, veuve de M. Alexis Milange, lieutenant général au sénéchal ducal d'Ussel, contre Jean Auzarie, concernant l'usage d'eau servant à l'irrigation. — Messire Joseph de Cosnac, écuyer, seigneur du Theillet, contre maître François Closanges, curé de Liginac ; billet de 76 livres. — Maître Léonard de Bourguet, conseiller, contre Léonard Traujes ; rente. — Réceptions : du sieur Martial Négrerie, marchand, comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Barsange ; — du sieur Jean Lallé pour Saint-Pantaléon ; — de Michel Barriol pour Sérandon ; — de Louis Forgés pour Roziers. — M. Antoine Rionzal, coseigneur de Sexcles, contre les tenanciers de la Pause. — Demande en facture d'enquête par les habitants de Montel-Rabary, contre le marquis de Margerides, seigneur de Saint-Julien, et le chevalier de Bosredon, baron de la Bigoulette. — Messire Jean Combret et Etienne Muret, chanoines d'Uzerche, contre sieur Jean-Joseph Besse et demoiselle Marianne Colin, sa femme, appel du sénéchal d'Uzerche et de l'ordinaire de Champsac. — Provision pour dame Jeanne Leyssène, veuve du sieur de Maubec, contre Marie-Jeanne de Lafageardie, et messire Bernard de Clary de Nussas, trésorier de France. — Demoiselle Marie Laporte, fille, contre messire François Darche, écuyer, seigneur d'Ambrugeat ; concernant un billet de 12, 000 livres souscrit au profit de la demanderesse par le sieur Darche du Pouget, chanoine. — Réceptions : du sieur François Georges comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Viam ; — de messire Jean-Baptiste de Loyac, seigneur de la Bachèlerie, pour la paroisse du Couderc ; — de Jean Bachèlerie, pour Gumond ; — du sieur Léonard Beyne, pour Meymac. — Jonction d'instances entre l'évêque de Tulle, Jean Madelmont, demandeur en garantie ; — messire Etienne Darluc, maître Lanot, avocat, la demoiselle Desprès, M. de La Bachèlerie, maître Dumyrat, chanoine, et M. Audubert, lieutenant criminel ; concernant le ténement de Soulane. — Le duc de Noailles, pair et maréchal de France, prenant fait et cause pour maître Jean Foucher, avocat, son procureur fiscal en la juridiction de Servières, contre Jean Peuch, cabaretier, lequel est condamné à 5 livres d'amende. — Réception d'Etienne Nissou comme marguillier de la paroisse de Merquer, diocèse de Limoges. — Maître François Mornac de Badour, curé de Saint-Dézéry, pourvu des vicairies de Charlus et de Saint-Georges, contre maître François Teulier, archiprêtre de Saint-Exupéry, partage des dîmes noales. — Dîmes de Soulane, le sieur de la Bachèlerie, condamné à la garantie, les autres mis hors de cause. — Messire Baymond de Lavaur, comte de Sainte-Fortunade, contre sieur Louis Saint-Prieuch du Chambon, consignation d'une somme de 8,600 livres ; soumission de caution du sieur Bonaventure Brossard pour le demandeur. — M. François Boy de Lacombe, seigneur de Roussille, contre les sieurs Battut et Aygueperse ; concernant la construction d'un barrage sur la rivière de Luzège. — Le commandeur de la Vinadière, contre les tenanciers de la Bode ; — appel en garantie de Pierre Delnaud, Antoine Brunie et autres. — Réceptions : de sieur Jean Arziller comme marguillier de la Rédemption pour la paroisse de Saint-Martin d'Ussel ; — de Jean-Baptiste Pastrie, pour la paroisse de Saint-Martial de Gimel ; — de Pierre Plaze, pour la paroisse de Cornil. —

Provision de 90 livres pour demoiselle Jeanne Armand, veuve de Thomas Jean-Jean, contre messire Joseph de Labrue, seigneur de Saint-Bauzille. — Maître Jean Vialle, avocat, syndic des religieuses de Sainte-Ursule, contre le sieur Chammard, aîné, chirurgien ; concernant l'aumône dotale garantie par hypothèque sur des biens acquis du sieur Peschel. — Avération de signature, pour maître Massinguiral, chanoine semi-prébendé de l'église de Tulle, contre sieur Jean Chadebech du Madiolet. — Les religieux de Valette contre Joseph Michou et autres tenanciers de Nusséjoux. — Maître Jean Betaillou, curé de Saint-Julien-le-Pèlerin, contre sieur Jacques Linars, bourgeois ; concernant un billet souscrit au profit de maître Loche, prédécesseur dudit curé. — Homologation du procès-verbal de visite faite de la maison prieurale de Moustier-Ventadour, par maîtres Brette et Talin, notaires, à la requête de maître Jean Pigezol, curé de Darnets, fondé de pouvoir de M. l'abbé Saunier, prieur commendataire dudit lieu. — Les tenanciers de Maurissanne contre maître Martial Floucaud de la Pénardille, expéditionnaire et receveur en la chancellerie présidiale de Tulle, comme ayant-droit du prévôt de Marc-La-Tour ; appel de l'ordinaire dudit lieu. — Compte entre maître Lanot, syndic de la communauté de Saint-Julien, et maître Jean-Jacques Besse du Mazel, ancien syndic de la même communauté. — Le chapitre de Tulle contre messire Gabriel Fénis de Labrousse, et MM. les maires, échevins et officiers municipaux de la ville de Tulle ; concernant le passage des tuyaux de la fontaine des Olles, par le jardin du défendeur. — Le prieur claustral de Saint-Angel contre Berthon Fumadour, laboureur, les sieurs Biaise et Joseph Mary ; offres réelles de 327 livres, pour les arrérages de la rente des ténements de Pradel et de la Guillaumie. — Les tenanciers de Maleyre et de Tournevire contre Toinette Boissal et Etienne Soubrane ; déclarations de garantie. — Demoiselle Marie-Jeanne Laporte de Labrette, contre messire Darche d'Ambrugeat, et Darche de l'Ozelou ; concernant une pension viagère de 500 livres et de 5 mesures de bois, léguées à la demanderesse par M. Darche, doyen du chapitre. — Cassation d'exécution et d'emprisonnement prononcés par le juge ordinaire de Fief de Faux. — Dame Marianne Chauchet et messire Jean Laserre, écuyer, contre Marie Albier, Gabriel Galatrie et Jean Aubertie ; concernant la mise en possession du domaine d'Aubaspeyras, sous caution des demandeurs. — Sieur Jean Manzagol contre la veuve du sieur Rigal et les héritiers du prieur du Port-Dieu ; concernant le reliquat des fonds destinés aux réparations de l'église de Liginiac, somme de 945 livres due par ledit sieur Rigal. — Réception du sieur Pierre Dusser, bourgeois, comme marguillier de la Rédemption, pour la paroisse de Saint-Basile. — Jean-Baptiste et Jacques Boussignac contre M. de Loyac de La Bachellerie ; concernant un droit de pacage dans les communaux du ténement de Couderc. — Procuracy du sieur Courbouleix, marchand à Bordeaux, par maître Pierre Floucaud (feuille volante). — Maître Melon de Roudarel, avocat, contre les tenanciers de la Bellange ; appel en garantie de Jean Salesse et de Jeanne Estageric. — Provision de 800 livres, pour dame Marianne Deprès, demanderesse en séparation de corps contre M. Basile Biouzal. — Reprise d'instance pour l'illustrissime messire Jacques de Soudeilles, grand-bailli de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Montferrand, grand prieur d'Auvergne, commandeur de la terre et ville de Bourganeuf, Bellechassagne, conseiller du Roi en toutes choses, contre François Mazel et Antoine Cogneras, syndics de la paroisse de Courteix. — Messire Jean-Joseph de Lautonie, chevalier, seigneur de Lagarde, Roissy, Chaunac, chevau-léger de la garde, contre les tenanciers de la Maugenie, de la Combe, de la Géorgie, Mariaux, Porte, Servantie et du Chat ; condamnation. — Congé de bien jugé, pour l'ordinaire d'Obazine, maître Ignace Graviche, curé d'HautePAGE, contre sieur Pierre-Joseph Parjadis de la Rebière, bourgeois. — Jonction d'instances pour Mgr Charles-Joseph-Marius de Rafélis de Saint-Sauveur, évêque et vicomte de Tulle, contre Jean Boîte, fournier ; — maîtres Léonard de Bourguet, conseiller, et Jean Vialle, juge de Tulle, appelés en garantie. — Léonard Gouttes, contre Léonard Dumond et Jean Souries, dit Gane ; concernant la visite des dîmeries d'Eure et de la Vialle. — Nomination de curateur en cause, pour sieur Charles Baudoin, héritier de Pierre Baudoin, son père, dans son procès contre maître Brugeau, notaire royal. — Défaut pour M. Ignace Reignac, contre Jean Neyrac, laboureur, tenancier de Sarrain, paroisse de Saint-Hilaire-Foissac. — Dom Papier, religieux profès bénédictin, contre le sieur Robert, sergent royal, et dom Isnard, prieur de Saint-Angel ; concernant un dépôt de meubles et de papiers. —

Avération d'écrit privé pour sieur Léger Senailhac, bourgeois, contre le sieur Chauchet, aussi bourgeois.

B736. (Registre.) — in-folio, 50 feuillets, papier.

1780-1782 — Audiences. — Rétention de connaissance de causes : maître François Sudour contre Léonard Soleilhavoulp et Antoine Bossoutrot ; vente de bois ; — maître Pierre Ternac, curé d'Ussel, contre maître François André, notaire ; prêt de 72 livres ; — Jean Seignolles contre Antoine Galidie, prêt de grain, ordinaire de Mercœur ; — Claude Martrou, marchand, contre Antoine Lhoustal ; concernant la restitution de la dot de Françoise Martrou ; — maître Pierre Juyé de Labesse, procureur, contre le nommé Galinon ; billet ; — François Ceyroles et Angélique Migon, contre sieur Fabien Duroux, ordinaire de Laroche ; — Léonard Vareillaud et Jeanne Chauffier, contre Jacques Chaumeil et Jean Boyer, marchand, confirmation de sentence du sénéchal d'Uzerche. — Serment des huissiers. — Rétention de causes : le sieur Sage et Léonard Pinardel, contre maître Fénis, curé de Naves, sieur Martial Fénis, bourgeois, et les demoiselles Filhou, Thérèse et Marie Fénis ; — sieur Jacques Margery Duplessis, bourgeois et marchand, contre le sieur Chammard, aîné, chirurgien ; billet ; — Jeanne Baluze, marchande, contre le sieur Martial Bossoutre ; comptes. — Maître Jean Bassaler, notaire royal, contre le sieur Dumond, bourgeois ; vente de bois à brûler, 48 livres le cercle (3 stères). — Les administrateurs de l'hôpital contre Suzanne Bécot et Léonard Gourdon, conjoints, et contre maître Jean Bufaure, notaire ; arrérages ; — maître Jacques Meynard de La Faurie, lieutenant particulier et assesseur au siège de Tulle, contre messire Augustin de Tournemire, chevalier, et la dame Bonnot de Bay, son épouse ; — sieur François Verdier contre Barthélemie Peyssard, veuve du sieur Farge ; billet souscrit par ledit Farge. — Jean Borie, marchand voiturier, contre le sieur d'Espontoux, bourgeois ; transport de bouteilles ; — maître Dosfarges, chirurgien juré, contre demoiselle Delort et le sieur Espinasse, son mari. — Expertise de chirurgiens sur le prix de médicaments ; — le syndic du séminaire, contre Jean Soularue, bien-tenants de sieur Dumini Porte et de Marie Roux ; — sieur Jean Maurel, huissier de la connétablie, contre messire de Lentillac ; compte ; — sieur Charles Peschel, bourgeois, contre le sieur Ballet ; promesse de livraison de grains ; — sieur Julien Jaladis, marchand teinturier, contre Louis Dandurand, aussi teinturier, appel de l'ordinaire de Saint-Julien-d'Alboy. — Confirmation de sentence pour messire Bonnet de Lachabane, contre M. de Bonnefont, écuyer. — Maître de Padiras, chanoine de Rocamadour, vicaire de Saint-Jean-des-Plas, représenté par M. Bardoulat de Lasalvanie, contre Noël Malaurie ; concernant les rentes de Laval. — Anne Nouailhac, veuve Saulières, et François Nard, son gendre, contre Jean Dupuy, laboureur ; concernant les sommes payées par le défendeur à la suite d'un jugement de la juridiction consulaire de Tulle. — Sieur Joachim Boudet, négociant de Limoges, contre messire Gabriel de Fénis de Roussillon ; quatre billets. — Comptes entre M. de Lignac, directeur et visiteur des haras du Limousin, contre messires de Fontmartin de Sainte-Fortunade, père et fils. — Maître François Duval, avocat en la cour, contre le sieur Terriou, la dame Plas et le sieur Chammard ; promesse de livraison de grains. — M. Biouzal Delvert, seigneur de Sexcles, contre M. Granet de Lafon, ancien gendarme du Roi, extorsion de signature ; — Jean Pezayre, contre François Guitard, comptes de fermage. B.737

B737. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier

1782-1785 — Audiences tenues par MM. Darluc, seigneur de Lapraderie, lieutenant général, Meynad de Lafaurie, lieutenant particulier et assesseur, Dufraysse-Deviane, de Bourguet, de Duclaux, Lachaud, conseillers, et Melon de Pradou, avocat du Roi. — Sieur Jean Aujol, bourgeois, contre Jean Delbos ; concernant la possession d'un bois appelé le Bois-Grand, dépendant du domaine d'Eyrole. — Le sieur Lacoste Duport, seigneur d'Espontour, contre messire Pierre Parjadis, seigneur d'Auzès ; interrogatoire sur l'emploi de sommes reçues par billet. — La dame Boyer de Montroux, épouse de M. Lignareix de Bonnefont, contre Antoine Estor ; compte de fermage. — Le sieur Breuil, bourgeois, contre le sieur Antoine Lafon, marchand ; billet. — Sieur Jean-Joseph Franc, marchand, contre sieur Tiriol, sergent ; emploi de sommes perçues pour le compte du demandeur, — Demoiselle Antoinette Lajaunie, femme du sieur Jean Estagerie, contre sieur Jean Lherbeil, bourgeois ; demande en tollissement d'inhibitions. — Avérations d'écrits

privés : pour sieur Pierre Lahounoux, l'aîné, bourgeois, contre messire Joseph-Daniel Sclafer de La Bode, seigneur de Chaunac ; — pour maître Alexis Odde, jeune, notaire et procureur à Bort, contre demoiselle Catherine Dulac, veuve du sieur Veyssière. — Les administrateurs de l'hôpital, contre sieur Jean Dufaure, notaire royal ; paiement d'une somme de 200 livres promise par sieurs Nicolas et Jean Dufaure. — Jean Gaudy, marchand, contre Baptiste Soulier, praticien ; paiement d'un billet de 96 livres. — Messire Louis de Borderie, chevalier, seigneur de Lavour, baron de Larochette, et messire Alexis de Borderie, chevalier, seigneur de Vernéjoux et de Saint-Prieuch, contre Jacques Pinardel ; concernant la ferme du domaine de Gaud. — Sieur Joseph Floucaud, bourgeois, contre la demoiselle Plas ; livraison de grains. — Baptiste Artige contre le syndic fabricant de Soursac ; concernant l'entretien de la lampe de ladite église, rente de 5 pintes d'huile, rachetable pour 50 livres. — Sieur Jacques Eyrole, huissier, contre maître Biais Mons, notaire royal ; billet. — Messire François de Monamy, baron de Mirambel, contre les sieurs Terrade et Espinat, ses fermiers ; coupe d'arbres sans autorisation. — Serment des huissiers. — Jeanne Baluze contre Jean Farge ; billet — Maître Joseph Betaillou, curé de Saint-Julien-le-Pèlerin, contre sieur Jacques Linars, bourgeois ; obligation souscrite par feu sieur Roche. — Comptes entre le sieur Lacour, marchand, et le sieur Lasserre, écuyer. — Maître Joseph Dachemar de La Garnie, prieur de Saint-Pantaléon, contre le sieur Laselve, chirurgien ; arrérages de ferme. — Sieur Jean-Baptiste Rivassou, contre Pierre Claux ; soulte de 50 livres après échange de chevaux. — Maître Bellard, curé de Saint-Giron, en Auvergne, contre sieurs Antoine et Baptiste Riouzal ; billet de 188 livres. — Sieur Léonard Juge, maître en chirurgie, et demoiselle Lachèze, conjoints, contre messire Antoine Goudrias de Nussas, trésorier de France ; comptes. — Messire Dominique Dumirat, seigneur de Boussac, conseillera la Gourdes monnaies, contre messire Borie Desrenaudes, chanoine de l'église cathédrale de Tulle ; billet. — Le commandeur de la Vinadière contre Pierre Bossoutrot, maréchal ; rentes de Chaumeil. — Messire Meynard de Maumont contre Thomas Bordes et Martial Cueille ; vente de bois de chauffage. — Comptes entre Léonard Chastain et Michel Bredesche. — Demoiselle Antoinette Traverse, femme de maître Biais Mons, notaire, contre Jean Neuville ; obligation consentie par feu Philibert Neuville, père du défendeur. — Avération de promesse pour sieur Antoine Verdès, négociant, contre demoiselle Marianne Chauvot et Antoine Lacoste, huissier, son mari. — Jugement de compétence pour le sieur Pierre Chèze, contre le sieur Jacques Pinardel. — Jean-Baptiste Yvernât, marchand, contre messire Bernard de Fénis de La Combe, écuyer, et la dame de Murât, son épouse ; compte de fournitures. — Sieur François Linarix, bourgeois, contre maître Dufour, curé de Roziers ; paiement d'une somme de 264 livres. — Messire Meynard, chevalier, seigneur de Maumont, contre Thomas et Martial Bordes ; vente de bois de châtaignier. — Messire Goudrias de Nussas, trésorier de France, contre maître Lachèze, conseiller du Roi en l'Élection de Brives, et Léonard Juge, chirurgien ; opposition à un jugement du présidial. — Le sieur Monteil, négociant, contre le sieur Laroque, bourgeois ; fournitures. — M. de Loyac de La Bachellerie contre Michel et Catherine Chambaudie ; concernant la jouissance d'un bois appelé del Chassang. — Le sieur Villeneuve contre le prévôt de Saint-Salvador ; créance de 465 livres, pour pension, aliments et autres fournitures. — Le sieur Joseph Vialle, chirurgien, contre Jean Marche, laboureur ; jugement de iterato et contrainte par corps. — Jean Estorges, huissier royal, contre le sieur Chabreyrie ; vente de grain. — Le sieur Parrical Chainmard, chirurgien, contre sieur Barthélémy Peschel ; résiliation de vente d'une maison, remise des meubles. — Comptes entre le sieur Toinet Leblanc, marchand, et le prévôt de Saint-Salvador. — Bail des fruits saisis sur Martial Cueille, dit Lautoy, Jean Cueille et Jean Soleilhavoup, commissaires-séquestres ; Antoine Lagarde, charpentier, saisis faisant. — Maître Jean Bassaler, notaire royal, contre le nommé Fleyssac, sergent royal, et le sieur Lachèze, chirurgien ; billet de 83 livres. — Messire Guillaume Lalaye, archiprêtre de Gimel, contre les sieurs Montlouis deSigeac, paiement d'une somme de 150 livres. — Renvoi devant le sénéchal de Ventadour de Léonard Rivière et d'Antoine Viallatte, marchand. — Le syndic du séminaire contre le sieur Senailhac et maître Delon, notaire ; rente constituée de 18 livres et d'un chapon. — Maître Chauffour, vicaire à Égletons, contre Martiale Astors, veuve de Léonard Chauffour ; concernant la jouissance d'une grange appelée de Naudou. — Antoine Levet, contre le sieur Dumas ; exécution d'un contrat passé devant Ferdinand de Laparra, en la ville de Cadix, du

royaume d'Espagne. — Serment des huissiers. — Maître François Delestable, notaire, contre François Tauve, marchand ; exécutoire de dépens. — Profits-défauts : pour sieur Annet Chassaing, sieur de Veillac, contre demoiselle, Jeanne Salagnac, veuve Leymarie ; — pour demoiselle Claire de Roche et maître Marc de Roche, prêtre, contre Jean Maury, laboureur. — Léger et Marguerite Aubertie, domestiques, contre le sieur Biaise Miginiac, marchand ; gages et argent prêté. — Maître Léger Saint-Hypoli, ancien curé de Champagnac-la-Prune, contre Cerice Fustier ; compte des grains provenant de la dîme. — Le sieur Gaspard Leymarie, marchand, contre maître Dufaure, curé de Roziers ; vente de blé. — Le sieur François Vimbelle contre messire de Laserre, écuyer ; paiement d'une somme de 60 livres. — La demoiselle Poisson, veuve du sieur Beynet, notaire, contre le sieur Chauffour, chirurgien ; somme de 600 livres reconnue dans le testament du père du défendeur. — Avération de signatures : pour la demoiselle Rolland, femme du sieur Pranchère, contre Jacques Pinardel, praticien ; — pour Jean Four, marchand, contre Magdeleine Joubertou, veuve de Guillaume Gaston. — Jean-Baptiste Sautou contre Jean Combet et Catherine Lachèze ; concernant un droit de passage par un bois appelé aussi de Sautou, ordinaire de Servières. — Antoine Teilhot, dit Leberton, laboureur, contre Bernard Ribat, marchand ; désistement d'une buge (prairie sèche), et restitution des fruits perçus depuis 24 années, appel de l'ordinaire de Puy-de-Noix. — Cassation d'un jugement de l'ordinaire de Laroche, et renvoi devant le même juge de Jean Lidove, François Besson et Louis Condat, laboureur. — Confirmation de sentence du sénéchal d'Ussel pour le sieur Gendre, contre Berthon Céroux, Jean Céroux et Mathieu Pradel. — Maître Jean-Georges Chauzeix de La Prade, ancien prieur de Sornac, contre Léonard, dit Brigalié, laboureur ; vente de seigle. — Jugement de compétence pour Louis Blanchérie, laboureur, contre messire Joseph Testut del Go, ancien gendarme, et Marguerite Chazalnoël, veuve de Jean Chassagne. — Le sieur Lacour, marchand, contre demoiselle Delort et sieur Espinasse, son mari ; fournitures. — La dame veuve Guibert « et monsieur son fils », négociants, contre M. le comte de Segonzac ; billet.

B738. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

1783-1785 — Audiences. — Dom François Mondain de La Maison-Rouge, abbé général de l'ordre de Grammond, contre sieur Antoine Lespinasse, bourgeois ; saisie-arrêt entre les mains d'Antoine Rougerie et d'Elisabeth Marot, conjoints. — Le syndic du séminaire contre maître Delon, notaire royal ; concernant les sommes dues par le défendeur au sieur Sénaillac. — Sieur Jacques-Joseph Soustre, juge de la baronnie de Laroche, contre messire Joseph Schlafer de La Rode, de Chaunac ; vente de terre sous signature privée. — Le sieur Boudet, cadet, négociant à Limoges, contre Louis Dumas, prévôt de Saint-Salvador ; billets. — Dame Marie-Françoise Mériqonde, baronne de Favars, contre les tenanciers de la Geneste ; appel en garantie des sieurs Louis Vergne, père et fils, de la demoiselle Floucaud et autres. — Messire Jérôme Lagarde, seigneur d'Aubertie, Cornil et Salegaye, président trésorier de France en la Généralité de Paris, contre Marguerite Ceaux et autres ; concernant les rentes du ténement de Lidove. — Sieur Léonard Parrical de Chammard, juge de Seilhac, contre Jeanne Ventéjoul, et maître Léonard de Bourguet, conseiller au siège de Tulle ; concernant la mise en possession des biens dépendant de l'hérédité de demoiselle Luce Parquet, mère de la défenderesse. — Elargissement de Martial Catonet, marchand. — Communication de pièces pour M. le marquis de Conros, et la dame de Combarel de Bellegarde, son épouse, contre les habitants de la paroisse de Sérandon et le curé dudit lieu. — Bail des fruits des biens saisis sur Antoine Chabrier, à la requête d'Annet Valade et de Jean Noailhac, commissaires-séquestres. — Comptes entre sieur Jacques Daubes, chef de la manufacture de papier, Jean-Baptiste Béronie, garçon papetier, et Pierre Treich, meunier. — Maître Jean Soustre, notaire, représentant le baron de Laroche, contre M. de La Gaye et la dame de Lavaur, son épouse ; concernant les arrérages de la rente du ténement de Poujol. — Messire Joseph Grain de Saint-Marsault, du Verdier, abbé commendataire d'Obazine et d'Albussac, contre Joseph Michalon et Jean Vialle ; concernant les rentes du ténement de Couffy. — Baux de fruits : du domaine de Charles Moratille, situé au village de Bort, paroisse de Saint-Salvador, saisis à la requête des sieurs Etienne et Nicolas Tronchon, négociants de la ville de Reims ; — du domaine du sieur Chabrier, saisi à la requête du sieur Estorges, huissier. — Georges Bourdaleix, François Verdier, Jean Sainte-Féréole et André Bourre,

contre le sieur André de La Bousserie ; concernant la démolition du pont de bois sur la rivière de la Triouse. — Messire Guy-Martial Féris de La Combe, maire de la ville de Tulle, contre le grand prévôt de la cathédrale ; billet. — Sieur Pierre Métras, marchand forain, contre sieur Jean-Baptiste Mirât, aubergiste ; responsabilité d'un vol commis dans l'hôtellerie du défendeur. — Sieur Antoine Laporte, maître chirurgien, syndic marguillier de la paroisse de Saint-Sylvain, contre Antoine Dujardin, ancien syndic ; comptes. — Provision de 300 livres pour M. Antoine de Meilhac de Gibertheil contre M. Jean Meilhac, bourgeois. — Messire Jean-Léonard Meynard de Cueille, ancien gendarme de la garde du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre le sieur Meynard de Lestrade, bourgeois ; deux billets. — Provision alimentaire de 600 livres pour dame Marianne de Bonnet de La Chabanne, veuve du sieur Antoine Lachaud, contre sieur Marc-Antoine Lespinasse, la demoiselle Delort, sa femme, le sieur Serre, bourgeois, et la demoiselle Mazeyrac. — Renvoi devant le parlement de la décision d'un procès entre messire Antoine de Bourdeille, chevalier, seigneur del Py et de Sirieyx, contre Françoise Sirieyx et François Estival ; concernant l'interprétation de l'arrêt du 29 août 1746, sur les corvées. — Les religieux de Valette contre Biaise Jarrige et Jacques Guichard ; concernant la rente du ténement de Marty, paroisse de Lappleau. — Jean Roux, Robert Mechin et Antoine Brette, contre M. Langlade de Bonnefont, appel en garantie du défendeur comme co-tenancier de Nusséjoux, dépendant de l'abbaye de Valette. — Guillaume Simonet, Jean Détour et autres, contre Martial Thomas et autres habitants du village de Montchamy ; concernant le droit de défricher les communaux dudit village. — Messire Jean de Jousseau, colonel de cavalerie, représenté par son fils, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, contre messire François de Lignareix, officier au régiment de Boufflers-dragon ; argent prêté au défendeur à l'école de Saumur. — Messire Jean-François Lamore de Lamirande, seigneur de Marsillac, lieutenant du prévôt de la maréchaussée, contre sieur Jean-Baptiste Tramond ; bail à ferme. — La dame Marguerite de Fontmartin de Lespinasse de Murât, veuve de messire Delpeyroux, contre maître Antoine Forsse, curé de Saint-Pardoux ; concernant un droit de chauffage que ledit curé prétendait avoir dans le bois de Saint-Pardoux, et la dîme du domaine de Merchadour. — Demande en main-levée contre M. Louis Dumas, prévôt de Saint-Salvador, saisi et défaillant, formée par maître Joseph Villeneuve, procureur, sieur Hyacinthe Boudet, marchand de Limoges, Joseph Sage, négociant à Tulle, le sieur Bocard, négociant à Paris, et autres. — Messire de Canillac, baron de Laroche, contre Pierre Aussoleil et autres tenanciers de Nougéin ; compte de grains de rente. — Les prêtres de Saint-Pierre de Tulle, représentés par leur syndic, maître Antoine Lamore de Larnirande, curé de ladite paroisse, contre Noël Lagier, boucher, et sieurs Pierre et François Eyrolles, marchands ; concernant la conservation de l'hypothèque des demandeurs sur le domaine de Viellas Chezias, vendu audit Lagier par ledit Eyroles. — Bail judiciaire des biens dépendants des successions de Gabrielle Turquois et de Pierre Chaveroche, à la requête de maître Joseph Dumond, commissaire général aux saisies réelles. — Messire Jean-Baptiste Dulaurent de Baujeu, vicaire général de Saint-Malo, capiscol de l'église d'Arles, en Provence, prieur commendataire du Port-Dieu, contre dame Marie Chastagner de La Châtaigneraye, messire Bernard Des Houx, chevalier, baron de Faval, demoiselle Françoise, de La Châtaigneraye, dame de Sainte-Foy, tous pris en qualité d'héritiers de l'évêque de Saintes, ancien prieur du Port-Dieu ; concernant des réparations à faire audit prieuré. — Feuille de présence des conseillers, laissée dans le registre. — Joseph Meschin, Jean Roux et autres tenanciers de Nusséjoux, contre MM. Langlade de Vaux et Langlade de Bonnefont ; appel en garantie, relaxance. — Les religieux de Valette contre Guillaume Rouby, Baptiste Arfeuille et autres tenanciers du Vignal ; arrérages. — Demoiselle Jeanne Vachon de La Codonie contre Pierre Leyrat, curé de Cornil ; concernant le contenu d'une lettre trouvée dans les papiers du sieur Reyjac, ancien curé dudit lieu. — Provision de 50 livres pour le chevalier de Caux, de Saint-Hypolithe, capitaine de dragons, contre messire Léon, comte de Valon, chevalier de Saint-Louis. — Les tenanciers et co-tenanciers de Couderc et du Bail, contre messire Martin La Selve de Bity, tuteur des enfants de feu messire Brossard de La Farge. — Messire François de Vareigne, marquis de Bellestat, seigneur de Bar, Cazillac et Saint-Clément, contre Jean Nouailhac, sieur de Viers, concernant la ferme du domaine de Cazillac. — Maître Antoine Bayor, prêtre, prieur de Glény, contre sieur Etienne Dupont d'Espontoux ; billet. — Demoiselle Marie-Françoise de

Mérigonde, de Saint-Maixant, contre messire François de Monamy, seigneur de Mirambel, baron de la Courtine, et dame Jeanne de Bosredon, son épouse ; concernant une somme de 8,200 livres portée dans une transaction intervenue entre les parties, sur les droits héréditaires de la dame Lacaze Du Laurent. — Messire François de Mirambel contre sieur François Giron, curé de Saint-Rémy ; concernant un service à célébrer annuellement dans ladite église. — Maître Antoine Chassain, curé de la paroisse de Sarroux, contre François Desieyx, fabricant, les sieurs Brun et Shimbel, syndics des habitants de Sarroux ; concernant les réparations à faire à l'église. — Maître Jean de Fumade, curé de Goulle, contre sieur Joseph Leygonie, bourgeois, et maître Pierre Rivière, docteur en médecine, son gendre, Antoine Aulon, entrepreneur, et le sieur Boulègue, huissier, appelés en garantie ; avération d'écrit privé. — Maître Léonard de Bourguet, conseiller au présidial, contre messire Louis de Lentillac, comte de Sédières ; appel en garantie du prince de Soubise. — Vente de bois de chauffage saisi à la requête de Jean Estorges, huissier. — Sieur Pierre Leygonie, bourgeois, contre Jacques Linars et Marie Arrestier, billets de 48 et de 39 livres. — Bail judiciaire des fruits saisis sur Antoine Chabrier, à la requête de maître Biaise Mons, notaire royal. — Le baron de Laroche contre sieur Pierre Labounoux, bourgeois, Etienne Couderc et autres tenanciers de Chaminel. — Reprise d'instance entre maître Mornac de Badour, principal du collège d'Ussel, le sieur François Diouzidon, notaire et procureur, ancien syndic de la communauté de Saint-Martin, et le sieur François Ternac, curé d'Ussel. — Élargissement de Jean Claux, marchand. — Jonction d'instances entre messire de Commarque, sieur François Lacoste, bourgeois ; sieur Jean-Baptiste Sinpeyre, receveur particulier de la régie générale des cuirs, demoiselle Marguerite Azemar, sa femme, et dame Marie-Lucrèce de Mialet, curatrice de messire Armand-Joseph de Commarque et de demoiselle Louise, sa sœur. — Le sieur Breton, marchand, en qualité de tenancier du bourg de Peyrelevade et de Vinzant, contre le sieur Dumas, notaire royal, arpenteur du lieu d'Égletons ; concernant la palpe et égalation dudit ténement de Vinzant. — La dame Venlejoul, femme de maître Léonard de Bourguet, contre le sieur Parrical de Chammard ; comptes. — Évocation provisoire de toutes les causes portées au sénéchal de Ventadour, en exécution d'un arrêt du parlement de Bordeaux. — Le curé de Saint-Germain-le-Lièvre contre Léonard Lissajoux, syndic fabricant de ladite paroisse, maître Brigouleix de Maussac et les religieux de Saint-Angel ; concernant des réparations à ladite église de Saint-Germain, ordonnées par l'évêque de Limoges. — Le baron de Saint-Angel contre les tenanciers de Peyrefix ou Peyrefay, appel en garantie de Joseph Plazanet, Roch Lepetit et autres. — Maître Léonard Grandchamps, président eu l'Élection de Tulle, en qualité d'héritier de maître Grand-champs, curé de Bugeat, contre dame de La Breuille et le sieur Masrouby, son gendre ; avération de signature. — Maître Estrade, curé-vicaire perpétuel de Saint-Angel, contre dom Augustin Isnard, prieur claustral des Bénédictins dudit lieu ; concernant les dépendances du presbytère (sic). — Dame Jeanne Degain, veuve de messire Laguerenne Dupeyroux, sa fille et son gendre, fils de maître Serre, avocat du Roi à Brives, contre Nicolas Seignolles, tenancier des Bordes-las-Courtadas ; appel en garantie de Jean Rainot, Pierre Peyrélevade et autres co-tenanciers. — Demande en élargissement par Barthélémy Thiriot, sergent royal ; irrégularité d'arrestation. — Le syndic de la paroisse de Merlines contre le syndic du chapitre de Brives ; concernant les réparations à faire à l'église de ladite paroisse. — Avérations de signatures : Charles Gradinel contre le sieur Lachèze, chirurgien ; — Charles Bassaler contre sieurs Brudieu, père et fils. — Comptes entre les sieurs Sourzac du Monteil, bourgeois, et Jean-Louis Sourzac, chirurgien ; concernant la ferme des revenus de Bonnesaigne. — Maître Antoine Melon de Roudarel, seigneur de la Bellange et de la Souletie, contre Jean Salesse et le nommé Estagerie, tenanciers dudit lieu delà Souletie. — Messire Guy-Martial de Fénis de Laprade, contre Jacques Bassaler, meunier, concernant le droit de mouture gratuite pour les métayers du demandeur, au moulin-haut de Cérou. — Sieur Louis Chirac contre le sieur Bouyeure, notaire royal ; billet. — Sieur Antoine Duval, bourgeois, fermier du prince de Soubise, contre messieurs Combret de la Besserie ; arrérages de rentes s'élevant à 470 livres. — Très-haute et très-puissante dame Elisabeth Talleyrand de Périgord, veuve de très-haut et très-puissant seigneur Jacques-Charles, comte de Chabannes-Curton, et monseigneur Jean-Frédéric de Chabannes-Curton, contre sieurs Élie et Jean-Baptiste Chassain ; saisie-arrêt des sommes dues au sieur Gérard Delort. — Messire le marquis de

Bellestat de Gardouche contre sieur Jean Blancher, marchand ; exécution d'un contrat de ferme, comptes. — Messire Jean-François de Clary, baron de Saint-Angel, Lascoux, le Boucheron, etc., et le sieur Ouzoulias, son receveur, contre Vincent Estrade, bourgeois, et Françoise Garoudy ; concernant les rentes du ténement dos Meyhats, alias de Lascoux. — Jean Selle contre Biais Miginiac, Ignace Lachaud et autres habitants de la paroisse de Clergoux, et encore Antoine Valette et maître Antoine Chaveroy, curé de ladite paroisse ; concernant la cassation de l'élection du syndic de la fabrique ; nouvelle assemblée devant maître Reignac, notaire, commis à cet effet. — Messire Martin de Vaurillon, seigneur de Langlade, contre Antoine Amblard, Pierre Réjoux et autres ; concernant les rentes du ténement de Lachaux, paroisse de Sainte-Fortunade. — Consignation d'une somme de 562 livres, par M. Coste, syndic des prêtres de Saint-Julien de Tulle ; distribution entre demoiselle Magdelaine Darluc, héritière de M. Besse du Mazet, ancien syndic, M. Jean Vialle, juge de Tulle, et sieur François Soubrane, en qualité d'héritier de maître Bassée, son oncle. — Maître Jean Chabrignac, prêtre, curé et prieur de Sérilhac, et demoiselle Jeanne Chabrignac, sa sœur, contre sieur Bernard Juillard-Condât ; deux billets souscrits au profit de demoiselle de Chabrignac de Brugeille. — Sieur Barthélémy Gimazane de La Barrière, bourgeois, et demoiselle Marianne Dufaure, sa femme, contre Joseph Marche, dit Carême, Louis Condé et autres tenanciers du Peuch-Bouffat, du Peuch-Paully et de la montée du Peuch-des-Vergnes. — Le commandeur du Temple d'Ayen contre les tenanciers de la Boche et d'Eyzat. — Maître Barthélémy, Maisonneuve de Lacoste, avocat, contre messire Jacques de Fénis du Tourondel, garde du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis ; billet de 3,000 livres, souscrit par le père du défendeur. — Distribution du prix de vente des fruits saisis sur Jean Garde et Jeanne Monteil, entre Antoine et Marguerite Garde, sieur Joseph Bernardie, et Michel Labrousse, dit Pilate, marchand. — Sieur Jean Bridai, fermier des cens et rentes de la ferme de Roussillon, contre messire Bernard Delnias, écuyer, Jean Vignac, Claude Marche et autres du « village, affars et fasion » de Viers, contre Jean Faucher de la Gertardie, tenancier de la Clède et du Mas-Rigal. — Soumission de caution, par Jean Verdier, pour M. de La Balivière (feuille volante). — Haute et puissante dame Magdeleine-Louise-Charlotte Dauvray, marquise de la Rivière, veuve de très-haut et très-puissant seigneur Philippe-Antoine-Victor, marquis de la Rivière, vivant seigneur et patron de Saint-Germain du Crioult, Muraine, Muronne, etc., contre messire de Monamy, baron de Mirambel, la Courtine, etc. ; concernant une rente de 1,200 livres ayant appartenu à la dame d'Anlezy. — Jean Gendre, huissier royal, contre Jean Gane ; mainlevée de saisie d'un cheval.

B739. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1786-1788 — Audiences tenues par MM. Melon de La Bellange, lieutenant général, Dufraysse-Deviane, de Bourguet, Duclaux, Loyac de La Sudrie, de Braconat, Lachaud, conseillers, et maître Melon de Pradou, avocat du Roi. — Biais Miginiac, marchand, contre Jean Brue, Pierre Mathias et Marguerite Brue, acceptation de la caution d'Olivier Plas, du village de Bony, paroisse de Corrèze. — Sieur Jean-Joseph Milanges, bourgeois, contre demoiselle Dauphine Magimel, veuve du sieur Sourzac ; billet de 800 livres. — Compte de cheptel entre maître Jean-Charles Chauzeix de La Prade et sieur Léonard Thomas. — Etienne Job, laboureur, contre Anne Laurent, veuve Chabrat ; désistement. — Jean Jarrige, « garçon taillandier en fer » contre Pierre Bossoutrot, taillandier ; salaires. — Défaut pour la sœur Thècle, supérieure des Sœurs grises de la charité, assistée de maître Martial Vachot, syndic desdites religieuses, contre le sieur David, notaire royal, tuteur des enfants de feu sieur Pineau et de demoiselle Louise Chadebech. — M. Augustin Planchard, seigneur baron de Cussac, contre Jean Fraysse, laboureur ; concernant l'exécution d'un jugement rendu entre dame Marianne de Rivière et feu André Fraysse, dit Magny, ascendants des parties en cause. — Le sieur Jean Roux, fils, assisté du sieur Michel Roux, son père, marchand, contre maître Dalon, notaire, expert-géomètre ; concernant une cession faite au demandeur par le sieur Lachèze. — Dame Jeanne Arzelier, épouse de messire Barbier de Villeneuve, contre Jean Gendre, huissier royal ; concernant la mainlevée d'une somme de 111 livres consignées entre les mains du geôlier d'Ussel. — Requête pour l'enregistrement des provisions de premier-huissier en la sénéchaussée de Tulle, présentée par sieur Pierre Dubois. — Communication de procédure entre dom Jean-Baptiste Periol, ancien

procureur-syndic du monastère de Beaulieu, dom Jacques Pixis, nouveau procureur-syndic, et sieur Michel Oubrayrie, notaire royal. — Messire François de Lentillac contre le prévôt du chapitre, concernant l'enlèvement des bois provenant de la démolition du château de Gimel. — M. Loyac de La Sudrie, seigneur de la Bastide, contre le sieur Lallé ; rente constituée au profit de feu maître Dumond, vivant chanoine de l'église de Tulle. — Rente de 66 livres, maître Antoine Blanchard, prêtre, principal du collège de Treignac, contre Marie Ninaud et Jacques Fargeas, appel du sénéchal d'Uzerche. — Dame Joséphine de Gau du Peyroux contre le sieur Vergne, chirurgien ; concernant l'acquisition du domaine d'Aubaspeyras par le défendeur. — Avération de promesse pour sieur Joseph Sage, marchand, contre le sieur Sérézat, chirurgien juré. — Reprise de l'instance interrompue par la mort de Guy Meyrignac, entre Antoine Pourchet, Marie Meyrignac et Léonard Merpillat. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Bellechassagne, entre Jean Sournaleix, Marie Neyrat et Jean Arfoulières. — Appointment (attaché au registre) pour Léonard Maleplanche et Antoinette Cisterne contre Martin et Pierre Couty. — Demoiselle Antoinette Gavinet, veuve de maître Vialles, notaire royal, contre demoiselle Anne Desfarges de Monteau ; concernant l'hérédité du sieur de Malesaignc. — Confirmation de sentence du sénéchal d'Ussel pour Jean Breuil, maître maçon, contre sieur Antoine Goudounesche, procureur de l'ordinaire du Port-Dieu. — Maître Guillaume Jucry, curé de Saint-Martin-de-Champagnac, contre maître Pierre Mornac, curé de Neuvic, compte d'achat de meubles. — Reliquat de prix de vente ; maître Jacques de Braconat, conseiller, contre Jean Duteil, dit Brandalas. — Jean Massoulier et Marie Bieux, contre Bernard Peuch, héritier de son père ; représentation de cheptel. — Interdiction, pendant trois mois, du nommé Verdier, huissier à Argentat, pour contravention à l'arrêt du 27 juillet 1739. — Le sieur Antoine Chadabet, jeune, marchand, contre Dominique Vieillemar ; achat de bois de chauffage. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Gimel ; Jean Maruc, laboureur, contre Julien Massoulier, assisté de Jean, son père, et Noël Jaucin, assisté de Noël Pimond, son aïeul. — Comptes entre Léonard Saint-Germain, maître cordonnier, et messire François de Mirambel de La Courtine. — Antoine Since, contre François Giraudet ; gages. — Jean Ceyppe, laboureur, contre Simon et Pierre Brunie ; mutilation d'un taureau. — Sieur Jean Besse, marchand, contre messire Goudrias de Nussas, trésorier de France ; lettre de change protestée. — Le sieur Lallé, aîné, bourgeois, contre le sieur Nugon et la demoiselle Brun ; billet de 37 livres. — Le baron de Lentillac contre le grand prévôt delà cathédrale ; suite de la démolition du château de Gimel. — Dame Thérôze d'Hautefort, contre messire Jean-Joseph Lespinasse de Pebeyre, billet de 170 livres souscrit par le père du défendeur. — Comptes entre le sieur David, bourgeois, et M. de Sédières. — Avération de signature entre messire Joseph Don, prêtre conventuel de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur du Pont, contre maître Guillaume Demichel, seigneur de Saint-Dézéry, conseiller au sénéchal d'Ussel. — Messire Pierre-Alexandre de Lamazoric, baron de Soursac, contre demoiselle Boy de La Combe, veuve du sieur Chabrière, bourgeois ; cheptel.

B740. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1785-1786 — Acte de dépôt entre les mains du sieur Robert, huissier, d'un paquet cacheté par dom Papier, religieux bénédictin de Saint-Angel (feuille volante). — M. Barthélemy Clément, seigneur de la Goutte, greffier-secrétaire du point d'honneur, contre le sieur Jean-Baptiste Farge de Sirieix, bourgeois, et le sieur Monlois ; billet solidaire de 200 livres. — Consignations : de 1140 livres par le baron de Murât, dans un procès entre ledit seigneur, messire Bernard de Fénis de La Combe et la dame de Murât ; — d'une somme de 84 livres par Marguerite Mazière, dans un procès avec Marianne, Léger Teyssier, le sieur Mary, procureur d'office de Meymac, Antoine et François Mempontel, Antoine Madesclaire, le sieur Lespinasse, médecin, François Chancelier et Jeanne Chassain. — Demande en faction d'enquête par demoiselle Françoise Garaudie, veuve Albert, marchande, contre maître Germain Chauffour, vicaire à Egletons. — Toinette Chabral et Léger Gratadour, contre le sieur Redon, aîné, bourgeois ; billet souscrit au profit de feu Jean Fournial. — Messire Guy de Giraël, contre Pierre Pradeloux, marchand ; vente de vin. — Jean Pascal, acolythe, et Jeanne Pascal, sa sœur, assistés de Jeanne Cipièrre, leur mère, contre sieur François Chavanon, enquête. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Mercœur : sieur Pierre Montroux et Marie

Broquerie, contre le sieur Jean Terrier, notaire royal. — Messire Melchior Lagrange, baron de Tarnac, contre Pierre Vergne, sergent royal ; concernant la vente de 60 tambours (15 hectolitres) de noix. — Léonard Pouque contre Marie Pouque et Jean Maison ; lettres de restitution. — Maître Jean-Louis Bénard, curé de Latourette, contre sieur Jean-Baptiste Redon, sieur de Lamothe, et Guillaume Chiroux ; saisie de prix de ferme. — Sieur François Saugon, marchand de la ville de Paris, contre M. le chevalier de Pouthé de La Roche-Aymon ; billet à ordre. — Payement de 450 livres par le sieur Peschel, bourgeois de Saint-Salvador, au sieur Antoine Pourchet. — Sieur Jean Treuil, greffier de la juridiction d'Allasac, contre le sieur Daudy, bourgeois ; contrainte par corps. — Demoiselle Marie-Françoise Mérigonde de Saint-Maixant contre Michel Valibus, laboureur ; et Anne Caux ; rente du ténement de Moussours, en la paroisse de Lamazière. — Demoiselle Martiale Després Du Leyris, tutrice de ses enfants, contre M. Delmas de La Ribière, lieutenant général au siège d'Ussel ; billet souscrit au profit du père de la demanderesse. — Avération d'écrit privé pour le sieur Noailhac, seigneur de Yiers, contre le sieur Lespinasse de Lachassagne. — Messire de Padiras, chanoine de Rocamadour, vicaire de Saint-Jean-des-Plas, contre sieur Pierre Mazin, marchand papetier ; concernant les rentes du moulin de l'Official. — Messire Alexis de Borderie, seigneur de Vernejoux, Saint-Prieuch, la Rochette, etc., contre Jean Farges, aubergiste ; ferme. — Maître Jean de Fumade, curé de Gouilles, contre sieur Jean Leygonie, bourgeois, et sieur Rivière, médecin, son gendre ; concernant les réparations du presbytère de ladite paroisse de Gouilles. — Sieur Louis Audubert, bourgeois, contre le sieur Bouclier, sergent royal ; concernant une somme de 120 livres, retenue par ledit sergent. — Dame Marie-Françoise de Mérigonde, contre le nommé Sarraudie ; billet. — Installation de M. Antoine Melon, seigneur de la Bellange, dans l'office de lieutenant général au siège de Tulle. — Maître Jean Reynal, avocat en parlement, contre maître Galand, curateur à l'hérédité vacante de Jean Moulzat ; concernant une rente constituée de 13 livres au profit du sieur Pascal Germain. — Avérations d'écriture privée : pour sieur Jean-Joseph Milanges, bourgeois, contre demoiselle Antoinette Masgimel, veuve du sieur Soursac ; — pour Jean Aulong contre François Martonie ; — pour demoiselle Marie Cloup, veuve, contre demoiselle Marguerite Mazeprat. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire du chapitre ; Jean Estrade, laboureur, tuteur de la fille de feu Léonard Soleilhavoulp, contre Marguerite Faune, veuve dudit Soleilhavoulp. — Jugement de mainlevée pour maître Joseph Mary, notaire royal, et demoiselle Marguerite Dalbois, sa femme, contre Ignace Dalbois, demoiselle Marianne Gaigneau de Puychevrier, sa femme, et sieur Jacques Puissant. — Messire François de Lentillac, seigneur de Bétut, contre le grand prévôt de la cathédrale ; suite de la démolition du château de Gimel, vente des poutres. — Défaut pour le sieur Farge appelant de l'ordinaire de Puymège, contre M. Cazon, directeur des mines d'Argentat. — M. de Beyssac, assisté de M. Materre, son curateur, contre le sieur Rigaudie, marchand ; concernant des dégradations au bois de Terracol. — Cassation de saisie mobilière entre François Dubernard, voiturier, Antoine Saugeras et Marie Besse, conjoints. — Décharge de commission pour Guillaume Desieyx et Léonard Mas, séquestres des biens saisis à la requête de Jean Nicot.

B741. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1785-1788 — Audiences tenues par MM. Dariue, seigneur de la Praderie, lieutenant général, Dufraysse-De-viane, Duclaux, Serre de Bazaugour, de Braconat, conseillers, et M. Melon de Pradou, avocat du Roi. — Antoine Cueille, et Thérèse Razaud, contre Antoine Dounat ; l'évêque de Tulle et le grand prévôt de la cathédrale, appelés au procès ; concernant les rentes du ténement de Mas-Jeannot. — Nomination d'experts entre dame Louise de Sahuguet Damarzid d'Espagnac, dame de Saint-Michel, veuve de M. de Verlhac, écuyer, et sieur Bertrand-Joseph Delmas de Jotivenel, bourgeois ; appel de l'ordinaire de Saint-Hilaire-Peyroux. — Avération de signature pour sieur Jean-Baptiste Chassain, fils, négociant, contre messire François de Murât, seigneur de Monestier. — Demoiselle Marie Guirande, veuve Borie, contre Léonard Vaudot, Marie Chambre et autres tenanciers de Laval. — Maître Antoine Lamore de Lamirande, bachelier en théologie, curé de Saint-Pierre de Tulle, en qualité de syndic de ladite paroisse, contre Jean-Baptiste Bachellerie, Barthélémy Farges et autres ; concernant les rentes des ténements des Chastanet et de las Jarrigeas ;

condamnation. — Maître Antoine Riouzal Delver, seigneur de Sexcles, contre François Cariât ; concernant un droit de passage sur la prairie du demandeur. — Les tenanciers del Bos contre le sieur Louis Dumas, concernant les honoraires du défendeur pour l'arpentement dudit lieu. — Avération de promesse pour le sieur Monlouis, contre le sieur Sourzac du Monteil. — Les tenanciers des Viallotes et d'Artiges, contre les religieux de Valette ; appel en garantie du sieur Peyrac, de Jean Petitou et autres co-tenanciers. — Marie Estrade, femme d'Antoine Ceindriat, usant de ses droits paraphernaux et extra-dotaux, contre Joseph Lescure, tuteur légal de ses enfants ; concernant une demande en entérinement de lettres de restitution. — Provisions : pour Françoise Lachaze, femme de Pierre Firmigier, contre le sieur Peschel ; — pour le sieur Jean-Baptiste Darcambal, bourgeois, judiciairement émancipé, contre le sieur Guitard, notaire royal. — Homologation de département d'appel pour François Pignol, laboureur, et Pierre Bourguet, meunier, contre Etienne Bourguet, bourgeois, et sieur Jean Pouch, notaire royal. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Tulle ; Antoinette Sage, veuve Gilles, marchande, contre Marie Audubert. — Sieur Jean-Baptiste Lagarde, bourgeois et marchand, contre les nommés Vareille et Léonarde Courbarias, dite Pougète ; concernant les tenements de Diniane et de Lacoste ; condamnation. — Sieurs Jean et Géraud Pézeyre, pères, et Ignace Désiré, contre la demoiselle Garinot, veuve du sieur Viallès ; concernant la recherche du testament du sieur Jacques Malesaigne, subdélégué de l'Intendance d'Auvergne. — Maître François Diouzidon, notaire et procureur à Ussel, contre maître Jean Bos, avocat ; billet. — Léonard Vacher, Jean Brillaud et autres tenanciers de Laborde, contre le curé d'Aix, le curé d'Eygurande et les syndics du chapitre de Brives ; concernant le renouvellement de la palpe dudit ténement. — Dame Louise de Sarrazin de Lavignac, contre sieur Martial Leyrat, bourgeois ; avération d'écrit privé. — Le syndic fabricant de Monestier-Merlues, contre les chanoines de Brives, en leur qualité de gros-décimateurs de ladite paroisse ; réparations à l'église. — Vérification de quittance pour demoiselle Marie Duniond, épouse de maître Laborie, avocat, contre sieur Martial Dufour, bourgeois, Léonard Cérou, Louise Bourguet, Pierre Champeil et autres. — Marianne Jarguois contre Elie Farge, praticien ; vérification d'écriture. — Maître Joseph de Bigour contre M. le chevalier Bosredon, seigneur de la Bigoulette ; affectation hypothécaire de ladite seigneurie à une créance du demandeur. — Demande en faction d'enquête par Pierre Laporte et Augustin Couquot, contre François Farges et Hélène Valéry ; concernant le ténement de la Geneste. — M. Breuil de Lamartinière, bourgeois, contre Pierre Chazal, marchand ; billet pour prix de vente de grains. — Messire Antoine Melon, seigneur de la Bellange, lieutenant général, en qualité de donataire contractuel de dame Marie-Elisabeth de Lafageardie, sa mère, contre M. Goudrias de Nussas ; concernant la dot de ladite dame de Lafageardie. Les fermiers des dîmes des paroisses de Moustier, de la Roche-près-Feyt et de Merlines, contre Antoine Louradour, laboureur ; défrichement du pascher des Prades. — Provision de 50 livres pour Bernard Miech, contre Pierre Vedrennes. — Le seigneur de la Bachèlerie contre les tenanciers de Doumail. — Dame Geneviève de Borderie et messire Lachaud, écuyer, seigneur de la Queyssie, l'un des gendarmes de la garde du Roi, contre messire Alexis de Borderie, écuyer, seigneur de Vernéjoux, etc. ; concernant l'évaluation de l'hérité des auteurs communs. — Le curé de la paroisse d'Aix contre Michel Toumajoux, tenancier de la Borde-Borderie ; appel en garantie de Toinette Levadour, Jean Veyssière et autres. — Extrait du testament de M. Dumirat de La Tour, enregistré à la requête de la dame Dumyrat, épouse de M. Dumyrat de Boussac. — Enregistrement de la substitution contenue dans le testament de Léger Noaille, de la paroisse de Bugeat, à la requête de Jean Bessette. — Messire Laurent de Beaujeu, vicaire général de Saint-Malo, prieur de Port-Dieu, contre messire Dubois de Margerides, écuyer ; estimation du produit d'un nouvelin (terre écobuée) — -Maître Joachim de Braconat, curé de Clergoux, représenté par M. de Braconat, conseiller, contre les syndics du chapitre de Tulle ; concernant l'expédition de trois délibérations dudit chapitre refusée par les syndics. — Messire Louis-Marie-Joseph de Lentillac, vicomte de Sédières, aide de camp de monseigneur le maréchal de Mouchy, contre le syndic du séminaire de Tulle ; concernant des réparations à la chaussée de l'étang Fériet. — Dame Nicole d'Auge, veuve de messire Gilbert Brachet de Pérusse, comte de Malaurent et de Lagorse, maréchal de camp des armées du Roi, et messire Joseph-Alexandre Pérusse, son fils aîné, capitaine de dragons, représentés par le sieur

Martial Mirât, juge de Lagorse, contre le nommé Bournazel, dit Chaulet, tenancier d'Imbier ; condamnation à payer la rente. — Messire François Melon de Pradou, avocat du Roi, et messire Martial Melon de Pradou, docteur en Sorbonne, prieur de Saint-Germain-en-Laye, en qualité d'héritiers de feu messire Martial Melon de Pradou, doyen de l'église de Tulle, contre sieur Louis Duperrier, bourgeois, et Martin Verdier ; concernant la rente du ténement de Naleix ; — les mêmes contre Jean Nicolaudi, dit Lenfant, et autres ; rente de Maurissane ; sieur Martial Floucaud de La Penardille, rece-veur en la chancellerie présidiale, appelé au procès. — Le baron de Laroche, contre Reyric Duprat, Gaspard Teil et autres, tenanciers de Nougen. — Requête de maître Léonard Chamard, notaire royal et juge de Soilhac, aux fins d'enregistrement d'un contrat de substitution fait par Léonard David. — Demande en remise au porteur, clerk de maître Pauquinot, d'une cuiller d'argent, déposée au greffe comme pièce de conviction. — Comptes : entre le sieur Ardant, chanoine de Saint-Étienne de Limoges, vicaire de Saint-Gilles de la ville de Beaulieu, et le sieur Pierre Miallet, juge de Brivezac ; — entre Jean Dejean, maître Jean-Baptiste Soleilhet, docteur en médecine, demoiselle Marie-Jeanne Brossard et maître Bertrand-Simon Soleilhet, leur fils, aussi médecin. — Requête en publication d'hommage présentée à MM. les trésoriers de France à Limoges, par messire Louis, marquis de Fontanges, seigneur du Chambon, Peyrissac, Saint-Hilaire-Luc, etc. — Procuration pour sieur Joseph-Maurice Albier, praticien à Tulle (feuille volante) . — Demande en entérinement de lettres de cession de biens, par Claude Mouty, marchand. — Interdiction des nommés Contrastin, Rabès fils, Verdier et Valadier, huissiers, pendant 15 jours, pour n'avoir pas accompagné la procession de Lamaurie.

B742. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1788-1789 — Audiences tenues par MM. Melon, seigneur de la Bellange, président et lieutenant général, Audubert, lieutenant criminel, Dufraysse-Deviane, de Bour-guet, Duclaux, Loyac de La Sudric, Serre de Bazaugour, de Braconnât, Lacombe du Roussel, conseillers, et Melon de Pradou, avocat du Roi. — Avérations d'écrits privés : pour sieur Michel Roux, marchand, contre Noël et Pierre Chaumeil, père et fils ; — pour Guy Champeval, contre sieur Breuil, marchand. — Provision de 100 livres pour Léonard Mazaud, postillon de la ville d'Uzerche, contre Léonard Dumond et Anne Madrange. — Paiement d'une somme de 320 livres, à dame Anne Bourdicaud, et à M. Martin-Joseph Defournaux, son mari, par dame Jeanne Bosredon de La Breuilhe, épouse de messire François Monamy. — Demande en contrainte par corps, présentée par maître Antoine Blanchard, principal du collège de Treignac, contre Marie Ninaud et Jacques Fargeas. — Demoiselle Marguerite Vallier, veuve Caunie, contre Jeanne Audinet ; droit de passage par la maison d'habitation de la défenderesse. — Sieur François Binet du Jassoneix contre maître Arfouillère de Lespinasse, médecin ; concernant une servitude de passage par le bois de la Jarousse. — Jean Farge, contre Jean Cueille ; billet de 140 livres. — Sieur Bonaventure Mougein de Saint-Avid contre sieur Barthélémy Peschel, héritier de sieur Léonard Peschel ; vente de bois de chauffage. — Recommandations aux huissiers à l'audience de rentrée, leur serment. — Sieur Bernard Robert, marchand, contre demoiselle Gilberte Arfouillère de Lespinasse, et sieur Lachaud, son mari ; demande en tierce opposition. — Procuration pour maître Jean-Baptiste Dupuy, notaire royal, du village de Vernéjoux, paroisse de Chamboulive (feuille volante). — Les administrateurs de l'hôpital de Meynac contre sieur Jean Demathieu, bourgeois ; rente constituée au capital de 422 livres. — Jean Salesse, meunier, contre Jean Bussièrès, de la paroisse de Saint - Clément ; vente d'une pièce de terre appelée Combechave. — Défaut pour Jacques Augerolles, contre François Bouclier, sergent royal. — Jean-Baptiste Guirande, huissier royal, contre maître Dufour aîné, notaire ; billet de 75 livres. — Rétenion de causes : messire François Dusailant, vicomte du Luc, seigneur de Chauvac et Saint-Bonnet, contre Pierre Cluzan et François Mons ; — Jean Borie, contre le sieur Laselve, chirurgien ; — Pierre Constant, garçon maçon, contre Jean Py, maître maçon ; — François Pouget contre Pierre Olier, vigneron ; — Léonard Thomas contre David Breton, appel de l'ordinaire d'Eygurande.

B743. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1789 — Audiences. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Saint-Angel Martin Raille, contre Antoine Rougerie. — Jonction d'instances entre les Bénédictins de Beaulieu, Antoine Puyjalon et Pierre Plaigne. — Défaut pour François Ventejeol, contre Jean Dumond et les co-tenanciers de Lamaurie. — Provisions : de 30 livres pour Jean Surdoux, contre François Bossoutrot et Pierre Ferrieyras ; pour Jacques et Thérèse Bordes contre Jean Bordes. — Réentions de causes : pour Antoine Ayre, syndic fabricien de la paroisse de Saint-Merd, contre sieur Jacques Pertuis du Theil ; — sieur Jean-Baptiste Fleysac contre sieur Jean Vergne, maître sellier ; messire Jean de La Serre, écuyer, contre François Vimbelle et Jean Reynal ; — Demoiselle Françoise de Mériconde, de Saint-Maixant, contre messire de Monamy, fils ; billet de 4000 livres ; — sieur Antoine Bonneau, bourgeois, et Pierre Lestang, contre Jean Populo, Antoine Fournet, Jean et Georges Plazanet, Jean-Baptiste Salviat et Jean Salaïgnac ; rente. — Département d'appel pour Marte Levet, contre Antoine Amblard, et Isabeau Breuil, conjoints.

B744. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1767-1773 — Enregistrement de provisions : pour Pierre Soumaille, notaire à Lagueune ; — pour Pierre Bredesche, sergent royal à Laroche ; — pour Jean Gendre, sergent royal à Tulle ; — pour Noël Védrennes, huissier à Tulle ; — pour Jean-Géral Parraud, huissier à Tulle ; — pour Léonard Robert, sergent royal à Meymac ; — pour Guillaume Goujon, sergent royal à Sainte-Fortunade ; — pour François Besse, sergent à Bar ; — pour Jean Labounoux, notaire à Saint-Maur de Laroche ; — pour François Picard, sergent à Bon ; — pour Antoine Rouby, notaire à Saint-Hilaire-Foissac ; — pour maître Jean Bourdet, juge de Neuville, au nom de messire Charles-Joseph de Saint-Marsal, baron d'Aurillac et de Neuville, marquis de Conros, seigneur de Puy-de-Val ; — pour maître Clédât de Lavigerie, conseiller au sénéchal. d'Uzerche ; — pour Jean Treich, huissier à Tulle ; — pour Jean-Léonard Bourguet, conseiller à Tulle ; — pour Léonard David, notaire à Saint-Clément ; — pour maître Bernard Veyrac, juge de Carbonnières, au nom du marquis de Pérusse d'Escars ; — pour M. Dumas, avocat, juge de l'abbaye de Valette, au nom du frère Morellet ; — pour Joseph Villeneuve, procureur postulant au siège de Tulle ; — pour Léger Rabès, sergent royal à Laguene ; — pour Pierre Monteil, notaire à Saint-Sylvain ; — pour Guillaume Vigne, sergent royal à Cornil ; — pour M. Augustin Boric Desrenaudes, conseiller au siège de Tulle ; — pour M. Pierre-Gabriel Duclaux, même office ; — pour Antoine Ponder, sergent royal à Argentat ; — pour M. Charles-Biaise de Loyac de La Sudrie, conseiller à Tulle ; — pour Jean-Joseph Guirande, procureur postulant à Tulle ; — pour le sieur Jean-Léonard Beignac, receveur des consignations ; — pour maître Jean-Baptiste Teilhet, notaire royal à Saint-Martial de Laroche ; — pour Pierre Laporte, sergent à Tulle ; — pour sieur Gabriel Moussours, procureur à Tulle ; — pour M. Serre de Bazaugour, conseiller à Tulle ; — pour maître Antoine Bachellerie, notaire à Saint-Pardoux de Gimel. — Provisions : de commis-greffier pour Jacques Chirac, au nom de son père, Pierre Chirac, greffier en chef ; — de sergent royal, à Argeutat, pour Martin Moulin, — Érection de la terre de Poissac en baronnie. — Enregistrement de provisions de notaire à Saint-Martial de Gimel pour Jean Rédenat. — Dispense d'âge pour Jean Goujon, sergent royal à Soursac. — Enregistrement de provisions : de notaire à Espagnac pour maître Biaise Mons ; — de notaire à Gumond pour maître Antoine Bourgeade ; — de notaire royal à Saint-Bonnet-Elvert pour maître Léger Gimelle ; — de baillif de la ville de Bort pour maître Bernard Chasteau, au nom du prieur de Bort ; — de notaire à Bugeat pour maître Nicolas Beaujean ; — de notaire à Sornac pour maître Jean-Joseph Desassis ; — de conseiller à Tulle pour maître Jacques de Braconnât ; — de notaire royal à Ussel pour maître Jean-François Bedon ; — de sergent royal à Tulle pour Etienne Védrennes ; — de maire d'Ussel pour sieur Firmin Barbier ; — déjuge de Seilhac pour sieur Léonard Parrical de Chammard, notaire, au nom de messire Gabriel Rodorel, seigneur dudit lieu ; — de juge de Beaumont et Saint-Salvador pour maître Léonard Lavialle, au nom de dame Louise-Jacqueline de Lastic de Saint-Jal ; — de notaire à Égletons pour maître François Bouyeure ; — de juge de la baronnie de Carbonnières pour maître Raymond Matau de Laqueille, au nom du duc de Noailles ; — de notaire à Saint-Salvador pour maître Jean Bassaler ; — de sergent royal en la paroisse de Saint-Julien de Tulle

pour sieur Sébastien Fleyssac ; — de procureur à Tulle pour maître Pierre Floucaud ; — de sergent royal à Ussel pour sieur Jean-Pierre Védrennes.

B745. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1774-1789 — Enregistrement de provisions : de sergent royal à Naves pour Pierre Vianne ; — de notaire à Saint-Julien d'Albois pour maître Pierre-Bernard Miguel Pomier, au nom du comte d'Artois ; — de notaire à Saint-Angel pour maître Antoine Beynet ; — de sergent royal à Marsillac pour Léonard Saintagne ; — de notaire royal à Ussel pour maître Antoine Monlouis ; — de notaire à Tulle pour maître Jean-Baptiste Baudry ; — de notaire à Saint-Geniès-ô-Merle pour sieur Antoine Pane ; — de notaire à Neuvic pour sieur Jean Monanges ; — de sergent royal à Meymac pour Jean Nicolas Bambur ; — de procureur à Tulle pour maître Pierre Floucaud ; — de notaire à Ussel pour maître Jean Andrieu ; — de notaire à Sainte-Fortunade pour sieur Mercure Eyrolles ; — de conseiller substitut de MM. les procureur et avocat du Roi, pour maître François-Hélène Villeneuve, avocat ; — de sergent royal à Tulle pour Jean Pourville. — Dispense d'alliance pour M. de Braconat. — Provisions : de notaire royal à Bort pour sieur Pierre-Joseph Vialle ; — de notaire à Saint-Martial-le-Vieux pour sieur Gilbert Valette ; — de notaire à Saint-Clément pour sieur Jean Noël Firmigier. — Publication de la déclaration du Roi qui réunit l'office de procureur du Roi au bailliage de Tulle à celui d'avocat du Roi. — Provisions : de notaire à Saint-Salvador pour sieur Jean Tramond ; — de juge de Soursac et Durfort pour sieur Jean Goudal, au nom de messire Pierre Alexandre de Lamazorie. — Réceptions : de maître Jean Pontier en l'office de lieutenant particulier et assesseur en la sénéchaussée d'Uzerche ; — de maître Pierre Nayne, comme conseiller au même siège. — Provisions : de notaire à Lagarde pour sieur Géraud Amblard ; — de notaire à Saint-Martial-Entraygues pour sieur Jean Soustre ; — de juge de Lagarde pour sieur Martial Myral, au nom de messire Gilbert Brachet de Maslaurent ; — de procureur du Roi à Tulle pour maître Jacques Brival ; — d'huissier de la chancellerie pour Joseph Joubertie ; — d'avocat du Roi pour M. Jean-François Melon de Pradou. — Réceptions : de François Teilhet en l'office de sergent à Laroche-Canillac ; — de maître Jean-Alexis Odde en l'office de notaire à Bort ; — du sieur Pierre Labounoux, notaire à Marsillac ; — du sieur Gabriel Mathieu, notaire à Sarroux ; — du sieur Brette, notaire à Égletons. — Provisions : d'huissier en la chancellerie pour sieur François Verdier, au nom du garde des sceaux ; — de notaire à Saint-Angel pour sieur Léonard Mary ; — de notaire à Corrèze pour sieur Antoine Terriou ; — de notaire en la paroisse Saint-Julien pour le sieur Jean Duroux ; — de notaire à Beaulieu pour sieur Pierre Brunie ; — de notaire à Maussac pour maître Marin Ravet ; — de notaire à Soursac pour sieur Louis Jourde ; — de sergent royal à Roche-lès-Peyroux pour Barthélémy Triviaux ; — de notaire à Beaulieu pour sieur Joseph-Michel Oubrayrie ; — de notaire à Saint-Martin pour maître Mathurin Dufaure ; — de juge de Saint-Prieux pour maître François Lanot, au nom de messires Louis et Alexis de Borderie ; — de notaire à Bassignac pour Pierre Mombrial, avec permission d'instrumenter dans la sénéchaussée de Tulle ; — d'huissier royal à Tulle pour Jean-Baptiste Pauquinot ; — d'huissier delà chancellerie pour Pierre Sarazat ; — de notaire à Ambrugeat pour le sieur Jacques Treich ; — de notaire à Bort pour sieur Jacques Garinot ; — de sergent royal à Corrèze pour sieur Jean Terriou ; — de notaire à Courteix pour maître François Mazel ; — de notaire à Liginac pour maître François André ; — de notaire à Saint-Sestiers pour maître François Dunaigre ; — de conseiller à Tulle pour maître Jean Lachaud de La Nouaille ; — de notaire à Beaulieu pour maître Joseph Gasquet ; — de sergent à Davignac pour Jean-Charles Trech ; — de notaire à Lafage pour sieur Jean-Louis Brieutle. — Lettres de conseiller honoraire pour maître Jean Dubois du Monteil de Lavergne. — Provisions : de notaire à Seilhac pour maître Vincent Farge ; — de sergent à Saint-Angel pour Michel Bredesche ; — de notaire à Meymac pour maître Gabriel Lafon ; — de notaire à Saint-Prieux-de-Gimel pour maître Léonard Soubrane ; — de sergent royal à Neuvic pour Jean Chastain ; — de sergent à Saint-Martin pour Barthélémy Béronie ; — de sergent à Tulle pour Léo-Marlinie ; — de notaire à Chameyrac pour Pierre Seignolles ; — de notaire à Naves pour maître Jean-Baptiste Saint-Ypoly ; — d'huissier garde de la connétablie de France pour Léger Forsse ; — de juge de Bellechassagne pour maître Pierre-Jean-Baptiste Duboucheron Desmanoux, au nom de messire Jacques de Soudeille ; — de

sergent royal à Magnac, généralité de Moulins pour Louis Nival ; — de sergent à Maymac pour Jean Gendre ; — de sergent à Crocq, sénéchaussée de Guéret, pour Pierre Bouderon ; — de notaire à Ussel pour maître Pierre Lafon ; — de sergent à Soursac pour François Bouclier ; — de notaire à Combressol pour maître Thomas Mary ; — de notaire à Servières et HautePAGE pour sieur Jean Vaur ; — de notaire à Tulle pour sieur Michel Brugeau ; — de juge de la baronnie de Favars pour sieur Jean-Michel Marbeau, au nom de daine Marie-Françoise de Méridonde ; — de sergent à Bar pour Léonard Gorsse ; — de sergent à Bort pour Louis Picard ; — de notaire à Glénie pour sieur Géraud Meilhac ; — de procureur à Tulle pour sieur Barthélémy Juyé de Lahesse ; — de notaire à Marc-la-Tour pour maître Jean Plaze ; — de procureur à Tulle pour sieur François Floucaud ; — de notaire à sainte-Fortunade pour maître François Lacroix. — Installation de maître Léonard Vialle, en l'office d'avocat du Roi, au siège de Tulle. — Provisions : de notaire à Rozières pour maître Hugues Treins ; — de notaire à Argentat pour maître Jean de Redenat ; — de notaire à la même résidence pour maître Pierre Monteil ; — de notaire royal à Saint-Angel pour sieur Léger Ouzoulias, — d'huissiers à Tulle pour Blaise Eyrolles, Pierre Contrastin et Jean Rivière ; — de notaire à Rort pour sieur Jean Chassain : — de notaire à Laguenne pour maître Nicolas Puymège ; — de notaire à la Chapelle-Spinasse pour maître Léger Debernard : — de secrétaire-greffier du point-d'honneur pour maître Gélays de Boissy ; — de sergent à Marsillac pour Pierre Lachaud ; — de notaire royal à la Courtine pour le sieur François Girou ; — de sergent à Servières pour Léonard Véroul ; — de sergent royal à Tulle pour François Bournal. — Provisions : de juge priseur et revendeur de biens meubles de la ville et ressort de Tulle pour sieur Pierre-Brice Betaille ; — de notaire à Eygurande pour sieur Marie Choriol ; — de juge châtelain d'Eygurande, Chavanon et Charboudesche pour maître Pierre-Marc Monlouis de Laval, au nom de messire Claude-Martin Autier ; — de sergent à Saint-Angel pour Pierre Laubie ; — de notaire des paroisses de Champs, de Lanobre et de Tremouille pour maître Pierre-Joseph Odde : — de notaire à Saint-Chamans et Forgés pour maître Guy Charageat ; — le notaire à Bort pour maître Marc-Antoine Pascher. — Installation de M. Antoine Melon en l'office de lieutenant général au siège de Tulle. — Provisions : de notaire à Égletons pour sieur Louis Dumas ; — de notaire à Latronche pour sieur François Bouyeure ; — de notaire à Saint-Hilaire Peyroux pour le sieur Pierre Latreille. — Lettres de lieutenant général honoraire pour maître Etienne Darluc. — Provisions : de sergent royal à Tulle pour Nicolas Rochemont ; — de notaire à Saint-Victour pour maître Jean Bridât ; — de juge de la commanderie de Bellechassagne pour maître Monlouis de Laval, au nom de messire Claude-Marie de Sainte-Colombe-de-l'Aubépin ; — d'huissier audiencier à Tulle pour Pierre Dubois ; — de lieutenant de maréchaussée à Tulle pour sieur Arnaud de Combret de Marsillac. — Commission de receveur particulier des droits des affirmations de voyage dans les justices seigneuriales pour Louis Chamard, greffier de Lagorsse. — Provisions : de notaire à Saint-Germain pour maître Pierre Chadebec ; — de notaire à Lappleau pour sieur Jean Fioux. — Requête pour l'enregistrement du fief de Treignac, au nom du marquis de Boisse. — Nomination de maître Pierre Ludière Vieux, procureur, comme père spirituel des Récollets de Tulle. — Installation de maître Pierre Lacombe en l'office de conseiller au siège de Tulle. — Commission de juré priseur à Bort pour sieur Pierre-Félix Frappier. — Provisions : de juge de Fleysac, Beaune et Combret pour maître François Giron, notaire royal, au nom de messire Joseph, marquis de l'Estrange ; — de sergent à Beaulieu pour Jean Terrier ; — de sergent en la ville de Crocq pour Jean Valeau. — Serments : du greffier Raymond Chirac, du commis greffier Sarget. — Provisions : de sergent à Cornil pour Guillaume Lachèze ; — de juge de la Chapelle-Geneste pour le sieur Chadebech de La Valade, au nom du prieur de Glandiers ; — de notaire à Neuvic pour sieur Michel Delestable ; — de sergent à Ambrugeat et Davignac pour Charles Trech ; — déjuge de Saint-Angel pour maître Antoine Labounoux des Vergnes, au nom de messire Philippe-Auguste de Rovault d'Assy, prieur commendataire dudit lieu ; — de sergent royal à Tulle pour Gabriel Guirande ; — de greffier en chef à Tulle pour sieur Jacques Estorges. — Requête pour que la résidence notariale de Sarroux soit transférée à Bert. — Provisions : de notaire à Courteix et Saint-Remy pour François Valette ; — d'huissier à Tulle pour Jean Bardon. — Provisions de grand sénéchal à Tulle pour messire Adrien - Jean-Elisabeth, baron de Lubersac, ci-devant page de la petite, écurie — Provisions : de juge de Saint-Pantaléon pour

sieur Jean Dupuy, au nom de messire Joseph Dadhémar de La Garinie, prieur dudit lieu ; — de notaire à Saint-Ange! pour sieur Antoine Fouilloux ; — de lieutenant de la baronnie de Saint-Martin, pour maître Jean-Mathurin Dufaure, au nom de messire Gaspard-Germain Dubac ; — de notaire à Gouilles pour maître Antoine Laveyrie ; — de notaire à Beaulieu pour maître Pierre Mialet ; — de notaire à Meymac pour sieur Pierre-Jean Treich Duclaux ; — de conseiller en la juridiction de police de Tulle pour Jean-Baptiste-Martin Desprès ; — de notaire à Tulle pour maître Léonard Bussières ; — de notaire à Saint Julien pour sieur François Subrange.

B746. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1731-1752 — « Registre pour enregistrer les édits de Sa Majesté et arrêts du Parlement. » Lettres patentes du Roi, sur arrêt, concernant le droit et indemnité dus par les gens de main-morte ; — sur la religion prétendue réformée. — Extraits des registres du parlement : messire François-Martial de Fénis, écuyer, seigneur de Laprade, président au présidial de Tulle, contre maître Jean Cueille, avocat ; concernant des pièces arguées de faux. — Déclaration du Roi qui proroge la levée du doublement des droits du domaine. — Édits : pour la purge des hypothèques sur les biens acquis par le Roi ; — pour le droit de prémices ecclésiastiques. — Ordonnance concernant les testaments. — Déclarations : sur la forme pour obtenir des degrés dans les universités ; — sur le droit de pourvoir aux bénéfices pendant les vacances des abbayes et prieurés. — Arrêt du parlement portant défense de tenir académie ou brelans publics et de se travestir sous des habits de masque. — Extrait des registres du Conseil d'État : règlement d'une question de compétence pour le prévôt des maréchaux, à Tulle, dans une accusation d'homicide. — Déclaration sur la forme des registres de baptêmes, mariages, sépultures, vêtue, noviciats et professions. — Édit portant suppression de la charge de premier président et de huit présidents du Grand-Conseil. — Ordonnance concernant les évocations et règlements de juge, le faux principal et incident. — Édit sur les marchandises prohibées. — Déclarations : sur l'indemnité due par les gens de main-morte pour acquisitions dans l'étendue des justices royales ; — sur les nègres esclaves des colonies. — Édit sur les sujets du Roi de Pologne dans ses états de Lorraine. — Cession au Roi de France de la vicomte de Turenne, par Charles Godefroy de La Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon. — Arrêt du parlement qui interdit la coupe des arbres, la chasse, etc., dans les bois des particuliers ; — qui défend à toutes personnes qui ne sont pas de qualité de porter des armes ; — concernant les vagabonds, mendiants et bohémiens. — Lettres patentes défendant le port d'armes et lâchasse. — Arrêts du parlement : condamnation aux galères d'un nommé Benaudeau ; — condamnation au bannissement d'un sergent royal, convaincu de concussion. — Déclaration du Roi sur les grains et farines. — Règlement de juge dans une affaire d'assassinat et de vol sur les grands chemins. — Arrêt concernant l'accélération de la justice criminelle. — Déclaration sur les religionnaires. Arrêts : sur la forme des insinuations ; — sur les bouchers qui tuent des boeufs nécessaires à l'agriculture. — Déclarations : sur la manière d'élire les tuteurs et curateurs ; — sur les cures et autres bénéfices à charge d'âmes. — Arrêts : condamnation de Pierre Escabasse, comme ayant contrevenu à la déclaration concernant les bœufs de labour ; — sur le tarif des notaires ; — sur un arrêt du présidial de Tulle qui déclare le lieutenant de la maréchaussée compétent pour la punition d'un mendiant ; — portant règlement entre les procureurs de la cour et ceux du sénéchal de Guyenne ; — qui défend aux pénitents rouges ou autres d'assister en corps aux exécutions ; — qui condamne un bohémien au bannissement. — Lettres patentes sur la bonneterie au métier. — Déclaration qui rétablit le droit d'un sol six deniers sur chaque jeu de cartes. — Édits : sur la marque des ouvrages ; — sur les eaux et forêts ; — sur les communautés d'arts et métiers. — Survivance des officiers des Élections et greniers à sel. — Déclaration sur les gradués. — Arrêts du parlement : sur le service et la discipline des huissiers du sénéchal de Périgieux ; — sur les registres de baptêmes, etc. — Déclaration concernant les maisons religieuses. — Arrêt pour l'accélération de la procédure criminelle. — Déclarations : sur les privilèges, prérogatives et droits des grands maîtres des eaux et forêts ; — sur les frais des procès instruits à la requête du procureur du Roi. — Hommage pour la terre de Saint-Exupéry, à cause de la vicomte de Turenne ; reproduction des titres. — Arrêts : sur les exécutoires délivrés pour frais de procès criminels ; — sur les religionnaires. — Serment des sergents et huissiers avec leurs signatures. —

Arrêts du parlement sur la compétence des juges consulaires de Tulle. — Déclarations : sur les receveurs des domaines ; — les fabricants de galon et autres ouvrages d'or et d'argent ; — l'hérédité des offices de substitut du procureur du Roi et de juré-priseur. — Arrêts : sur l'instruction des procès criminels contre les ecclésiastiques ; — sur la circonscription des districts des sergents et huissiers. — Édits concernant la levée de deux sols pour livre en sus du dixième. — Arrêt portant élargissement d'un prisonnier pour dettes irrégulièrement arrêté. — Déclarations : défense aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission ; — droit établi sur les cartes ; — biens de Lorraine. — Arrêts : sur les concierges des prisons pour dettes ; — sur les frais de voyage et de transport des officiers des sénéchaussées ; — sur les mendiants ; — sur les meuniers. — Déclarations : sur l'insinuation des contrats de vente des biens réputés immeubles ; — sur les droits seigneuriaux au cas d'échange. — Ordonnance concernant les substitutions fidéi-commissaires. — Arrêts : sur les garde-minutes des chancelleries presidiales ; — sur la remise au greffe des jugements rendus par les juridictions subalternes. — Lettres patentes pour les compagnons ouvriers. — Déclaration sur les insinuations ecclésiastiques. — Rejet d'appel contre une sentence qui condamne le nommé Oppin à cinq ans de galères pour crime de faux. — Édits sur le dixième établi parla déclaration du 2 août 1741. Arrêt sur la composition des inventaires de production, etc. — Édits : portant réunion, aux bailliages et sénéchaussées, des juridictions royales établies dans les villes ; — sur les acquisitions faites par les gens de main-morte. — Lettres patentes renouvelant la défense faite aux cours de parlement de recevoir l'appel des sentences prononcées en dernier ressort par les présidiaux. — Déclarations : sur les bénéfices ; — sur le partage des voix dans les jugements. — Arrêt qui déclare communes au présidial de Tulle les décisions concernant les officiers des présidiaux de Quimper, Dijon, etc.

B747. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1752-1762 — « Registre pour servir aux Édits, Ordonnances et Arrêts. » — Édits concernant la déclaration à faire par les chanoines pourvus de bénéfices. — Déclaration pour la communauté des maîtres chirurgiens. — Arrêt sur la forme de l'instruction à l'égard des décrétés d'ajournement personnel. — Déclarations : portant création d'une noblesse militaire ; — concernant les juridictions ecclésiastiques. — Arrêt sur les honoraires des avocats ; — sur les religionnaires. — Déclarations : sur le prix des offices ; — sur les gages des officiers. — Arrêt du parlement qui défend de couper la queue et les crins des chevaux. — Déclaration sur le serment des archevêques. — Arrêts : sur les femmes et filles enceintes ; — les minutes des notaires décédés, la résidence des notaires ; — la chasse ; — la célébration du dimanche ; — la cassation d'un procès-verbal de perquisition fait par un huissier d'Angoulême ; — la vente du gibier ; — le curage des ruisseaux ; — l'écobuage ; — la destruction des pigeons ; — la pêche ; — les ports d'armés. — Déclaration concernant les religionnaires. — Extrait des registres du parlement, concernant une requête des notaires de Tulle, sur le stage, les circonscriptions, etc. — Déclaration concernant la police des prisons. — Arrêts : concernant des pensions sur des bénéfices incompatibles ; — confirmation d'une sentence de mort, contre un individu de Penne, en Agenois ; défense aux arquebusiers d'avoir chez eux des armes chargées. — Déclaration sur les derniers troubles. — Arrêt qui permet à tous les seigneurs de choisir, pour la confection de leurs terriers, tel notaire qu'ils trouveront à propos. — Déclarations : portant création de deux prévôtés, Lune à Turenne et l'autre, à Gagnac ; — sur les suédois décédés en France. — Édits de suppression des offices de procureurs de police, près les hôtels-de-ville. — Lettres patentes sur l'huile de pavot dit œillette. — Arrêt d'interprétation, sur les bénéfices incompatibles et la confection des terriers. — Édits sur les chancelleries. — Arrêts : sur l'ordre des juridictions interverti par le Grand-Conseil ; — sur l'échenillage des arbres et des haies ; — sur les terriers ; — sur les bâtiments clos. — Cassation d'un arrêt du Grand-Conseil, concernant la prévôté de Saint-Ybard. — Arrêt sur les commissaires aux saisies réelles. — Édits portant création d'une maîtrise des eaux et forêts, dans la ville de Brives. — Déclaration sur les vingtièmes et la levée de deux sols pour livre. — Édits portant suppression destabellionages, dans les justices et domaines du Roi. — Arrêt concernant les Bénédictins de Limoges. — Déclaration sur les biens des religionnaires. — Édits concernant le don gratuit (Tulle s'y trouve compris pour 5, 000 livres). —

Déclaration interprétative du précédent édit. — Lettres patentes concernant l'exemption du don gratuit en faveur du clergé de France. — Déclaration en 140 articles sur le port des lettres et paquets. — Edit pour la suppression des officiers jurés et déchargeurs de cuirs. — Arrêt concernant la communication des minutes des notaires aux agents du domaine. — Édit pour la suppression de la subvention générale, et établissement d'un nouveau vingtième. — Déclaration sur les créances des religionnaires. — Arrêt sur les fonctions des greffiers en chef des sénéchaux. — Lettres patentes : concernant les toiles de coton ; — portant règlement pour le paiement du don gratuit (Tulle est réduit à 2, 800 livres). — Édit portant création de plusieurs charges de barbiers et perruquiers. — Traité entre le roi de France et le roi de Sardaigne. — Arrêts : sur les arrestations pour dettes ; — sur les oppositions à mariage ; — sur les chirurgiens ; — sur la décoration des maisons pendant les processions ; — sur les informations. — Déclaration sur le service des chirurgiens dans les maisons de charité. — Arrêt concernant la confection des enquêtes. — Déclaration sur deux articles du traité avec le roi d'Espagne. — Arrêts : sur les jésuites ; — sur les rôles de dépens. A la fin du registre, mention de la publication des arrêts concernant les notaires, la chasse, etc.

B748. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1762-1764 — Enregistrement de déclarations, arrêts, etc. — Arrêts du parlement de Bordeaux : sur le serment des jésuites ; — la forme de l'enregistrement des hommages ; — les collèges des jésuites. — Déclarations interprétatives : sur les acquisitions faites par les gens de main-morte ; — sur les privilèges en fait de commerce. — Lettres patentes concernant l'administration des biens des jésuites. — Édit sur les collèges indépendants de l'Université. — Déclaration sur les religionnaires. — Édit pour le dénombrement des biens-fonds du royaume. — Déclarations : pour rétablir le centième denier sur les immeubles fictifs ; — sur la libre circulation des grains et farines. — Arrêts : sur les religionnaires ; — sur la remise des titres restés chez les notaires décédés. — Lettres patentes sur la poursuite des biens vacants de la Compagnie de Jésus. — Arrêts : concernant les pensions alimentaires des ci-devant jésuites ; — défense de percevoir aucun droit d'entrée sur les grains, à peine de concussion. — Déclaration concernant le cadastre général. — Arrêt sur le droit de contrôle. — Déclaration qui défend d'imprimer et de colporter des ouvrages sur la réforme des finances. — Arrêt concernant un livre des jésuites. Edit sur la liberté d'entrée et de sortie des grains.

B749. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1764-1767 — Enregistrement des arrêts, édits, etc. — Déclarations concernant le défrichement des marais. — Arrêt concernant la marque des futailles d'eau-de-vie. Edit sur l'administration des villes et bourgs du royaume. — Arrêt concernant l'ensaisinement des fiefs et censives du Roi. — Édit concernant les jésuites. — Déclaration sur les vagabonds et gens sans aveu. — Arrêts : sur la perception des droits de contrôle ; — sur la fourniture des frais de papier et d'impression des édits, etc. ; — sur les rôles des dépens ; — sur la remise au greffe des états des sommes payées au contrôle par les notaires ; — sur les dégâts occasionnés par les bestiaux dans les bois. — Déclaration pour le droit de fret sur les vaisseaux étrangers. — Lettres de surannation pour l'enregistrement de la déclaration concernant les emprunts des communautés. — Édit portant suppression des offices de présidents des présidiaux. — Arrêts : défense aux professeurs d'insérer dans les thèses aucune proposition suspecte, avec le décret de l'Université en latin ; — défenses aux garçons chirurgiens d'exercer leur art dans le ressort du parlement de Bordeaux ; — défense de se servir de deux imprimés désignés audit arrêt. — Commission de lieutenant général des haut et bas Limousin, pour M le comte d'Escars. — Lettres patentes concernant le droit d'aulaine en faveur des sujets du margrave de Baden-Baden. — Déclaration sur le délai de contrôle pour ses promesses de passer contrat. — Défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. — Droit d'aubaine aboli sur les sujets du duc des Deux-Ponts. — Lettres patentes sur les contrats de constitution au denier vingt. — Abolition du droit d'aubaine et de rétorsion entre la France et l'Autriche. — Lettres patentes du Roi, en faveur du collège de la ville de Tulle. — Arrêts : sur la séparation des pouvoirs et prérogatives, entre les gouverneurs des villes closes et les officiers des sénéchaussées ; — sur la main-morte des curés. — Déclaration sur le défrichement des landes et

terres incultes. — Édit concernant les arts et métiers. — Arrêt qui défend à tout juge d'élargir ou amplifier les personnes condamnées au bannissement.

B750. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1767-1769 — Enregistrement d'édits, arrêts, etc. — Déclarations pour encourager ceux qui défrichent les landes. — Édit concernant les arts et métiers. — Lettres patentes concernant les brevets ou lettres de privilège, arrêt du Conseil d'État pour le même objet. — Déclaration prorogeant pour six années plusieurs droits faisant partie des fermes. — Édits : sur la perception du second vingtième ; — sur l'administration des villes et bourgs du royaume. — Déclaration interprétative de l'édit qui supprime les présidents des présidiaux. — Abolition du droit d'aubaine en faveur du bailliage et de l'évêché de Strasbourg ; — en faveur des sujets du landgrave de Hesse-Cassel, de l'Électeur de Bavière, du prince héréditaire de Hesse-Darmstadt, et pour les habitants de Francfort. — Évocation en conseil du crime de fausse monnaie, porté devant la sénéchaussée de Tulle ; instruction contre les nommés Bordet, Magnac et leurs complices, au nombre de quatorze. — Déclaration sur les chirurgiens. — Serment de messire Jean de Fénis de Lafeuillade, nommé par le Roi maire de Tulle. — Déclarations : sur l'article 25 de l'ordonnance de 1670 ; — sur le droit de détraction des hérédités échues en France aux sujets de l'Électeur de Bavière. — Lettres patentes pour le défrichement des landes de Bordeaux. — Déclarations : sur le droit d'oblat ; — sur la liberté du commerce des cuirs de province à province. — Arrêts : sur les greffes ; sur l'usage des monitoires ; sur les droits de minage ; sur les geôliers des prisons. — Édit concernant les ordres religieux. — Enregistrements sommaires : droit d'aubaine ; aliénation des biens des religieux ; élection des échevins et conseillers de ville ; approvisionnement des marchés du Limousin et du Périgord ; mendiants des mêmes pays. — Édit sur le denier de constitution. — Déclaration concernant les curés des villes murées. — Arrêts : sur la prorogation de la levée du vingtième ; sur la subsistance des pauvres.

B751. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1775-1789 — Audiences pour la publication des édits arrêts, etc. — Déclaration du Roi sur les committimus. — Édit portant suppression des offices de receveurs des impositions. — Lettres patentes : sur l'abolition du droit d'aubaine entre la France et la république de Venise ; — ratification de la convention concernant les bénéfices situés en France et dans les Pays-Bas autrichiens. — Déclaration sur les défrichements. — Défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans autorisation. — Payements des mandements pour frais de justice. — Abolition du droit d'aubaine, en faveur des sujets de Schwartzemberg et de ceux de l'Électeur de Saxe. — Déclaration delà police des noirs. — Suppression de vases de plomb et de cuivre chez les marchands de vin et les laitiers. — Traité d'alliance avec la république Helvétique. — Lettres patentes sur le retour des noirs et mulâtres aux colonies. — Abolition du droit d'aubaine en faveur de la république de Pologne. — Suppression : des offices de receveurs et contrôleurs généraux des domaines ; — des offices de lieutenants généraux d'épée, de chevaliers d'honneur et de conseillers honoraires. — Déclarations : sur le pécule des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin et les bénéfices à charge d'âmes ; — sur le privilège des gens de mer ; — sur les inhumations dans les églises ; — sur les familles nobles de Provence. — Arrêt qui enjoint au frère Michel Mage de réintégrer le couvent des Cordeliers. — Déclarations : sur la course ; sur les jésuites. — Arrêts : contre le greffier de Dax qui n'observait pas le nombre des syllabes et des lignes dans ses expéditions ; — interdisant de mettre le feu aux bois et aux landes. — Traité de commerce et d'amitié entre la France et les États-Unis d'Amérique. — Lettres patentes : sur l'âge des religieuses qui voudront faire profession ; — sur les prêtres de la Doctrine chrétienne. — Droit d'aubaine aboli contre les sujets de Wurtemberg. — Établissement des écoles académiques de peinture et de sculpture. — Arrêts : sur l'échenillage ; sur les corvées pour l'entretien des chemins publics. — Édit portant réduction du nombre des notaires de la ville de Tulle. — Déclaration concernant les assurances. — Édit portant suppression du droit de main-morte et de servitude dans les domaines du Roi. — Droit d'aubaine aboli pour l'abbaye de Fulde et pour les sujets du roi de Portugal et des Algarves. — Lettres patentes concernant le droit annuel des offices. — Prorogation du second

vingtième. — Homologation de l'ordonnance des Eaux et forêts, en ce qui concerne les bateaux de la Garonne et de la Dordogne. — Lettres patentes concernant les manufactures. — Droit d'aubaine aboli pour Hambourg. — Déclarations : sur les requêtes civiles ; — sur les décorations des chanoines hors de leur province ; — sur les pensions viagères accordées aux professeurs. — Arrêt, sur appel d'une sentence du sénéchal de Tulle, entre maître Jean Seigne, chanoine de la cathédrale, et maître Gabriel Dumirat, curé de Saint-Julien ; concernant des injures insérées dans un mémoire imprimé. — Lettres patentes : sur les jugements du règlement à l'extraordinaire ; — sur les alluvions ; — sur les pères spirituels des Récollets de la province d'Aquitaine. — Arrêts : sur les séparations de biens entre mari et femme ; — sur les polices entre marchands et négociants. — Publication des lettres patentes concernant les privilèges des conseillers rapporteurs ; l'enregistrement des déclarations ; les élèves en chirurgie. — Déclarations : sur les cimetières ; — sur la requête civile ; — sur l'inoculation de la petite vérole ; — sur les faillites. — Arrêt d'enregistrement des lettres patentes concernant le transport des lettres. — Abolition du droit d'aubaine en faveur des sujets du roi d'Angleterre. — Arrêt défendant de lier les gerbes avec des branches d'arbre. — Lettres patentes portant translation du parlement de Bordeaux à Libourne ; remontrance dudit parlement. — Arrêt concernant l'organisation des assemblées provinciales. — Ordonnance sur l'administration de la justice ; étals des grands bailliages érigés dans l'étendue du royaume (Tulle dépend du grand bailliage de Périgueux). — Déclaration concernant la procédure criminelle. — Edits : portant suppression des tribunaux d'exception ; — portant rétablissement de la cour plénière. — Déclaration du Roi qui fixe l'assemblée des Etats-généraux au mois de janvier 1789 ; publication en l'audience presidiale de Tulle, du 8 novembre 1788, tenue par MM. Melon, seigneur de la Bellange, lieutenant général, Dufrayse de Viane, de Bourguet, Loyac de La Sudrie et Lacombe Du Roussel, conseillers. — Lettres patentes sur la tenue d'une chambre de vacation, — Déclarations pour la réunion des trois États à Tulle. — Règlement pour l'exécution des lettres de convocation. — Édit concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique. — Règlements : pour le payement des dépenses des assemblées relatives à la convocation des États-généraux ; — concernant les mandats des députés. — Lettres du vicomte de Laqueille à M. le baron de Poissac pour la réunion des gentilshommes des sénéchaussées de Tulle, Brives, Uzerche et Ussel. — Déclaration concernant les portions congrues. — Arrêts : qui condamne une servante du Périgord au carcan, au fouet et au bannissement pour recel de grossesse ; — sur les femmes et filles enceintes, copie de l'édit de Henri II et de celui d'Henri III. — Déclaration du Roi portant attribution aux prévôts des marchands de la connaissance des émotions populaires. — Lettres patentes : sur le prêt à intérêt, sanctionnant des décrets de l'Assemblée Nationale ; — sur l'ordre public ; — sur rétablissement de la loi martiale ; — sur la jurisprudence criminelle ; — sur les chambres de vacation ; — sur les vœux monastiques ; — sur la distinction des ordres en France ; — sur la réception des décrets de l'Assemblée ; — la constitution du royaume. — Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, abolition des privilèges. — Lettres patentes : sur la tranquillité publique ; — sur un emprunt de 30 millions ; — la circulation des grains, les subsistances, les rôles des impositions, les francs-fiefs, la jurisprudence criminelle, les biens ecclésiastiques. — Défense à tous les agents de l'administration de rien recevoir à titre d'étrennes. — Lettres patentes : sur les bénéfices, la confiscation des grains et farines saisis, les offices de judicature, les ci-devant privilégiés, les non-catholiques, sur les attributions des officiers municipaux ; constitution des municipalités.

B752. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1731-1735 — Registre pour servir aux insinuations. — Donations : par Pierre Pelletane et Gabrielle Heyraud, sa femme, en faveur de leur neveu, Jacques Leyzial, fils de Michel et de Michèle Bourre ; — par Martiale Borierou, veuve de Léonard Teilhet, en faveur de Pierre Valérie ; — par Antoine Castanet, vigneron, en faveur de Vincent Mazeyrie, son neveu ; — par Etienne Brandalcix, du bourg de Gimel, en faveur de Michel Pimond ; — par Jeanne Mazad, en faveur de Marie, Jeanne et Jeanneton Mazad, ses nièces ; — par Antoine Claux, du village de Claux, paroisse de Saint-Clément, en faveur de Léonard Claux ; — par Antoine Libouroux, du village de la Bachellerie,

paroisse de Saint-Martial, à Martiale Libouroux, sa fille ; — par Claude Gaud, maréchal, du bourg de Roziers, en faveur de Pierre Forzès ; — par M. Jean Martin Darluc Delpy, conseiller, en faveur de demoiselle Marguerite Vialle ; — par Jean Terrade, du village de Daumas, paroisse de Lagarde, à Pierre Terrade, son fils ; — par Jean Massoulicr, greffier de Puy-de-Val, à Jacques Massoulier, son fils ; — par Magdeleine Villenaud, veuve de Jean Besses et de François Mazard, en faveur de son fils Martin Besses ; — par sieur Antoine Dauvis, à Jacques Bouisset, sou neveu ; — par Marthe Besse, veuve d'Antoine Hospital, à Antoine Hospital, son fils. — Contrat de mariage entre le sieur Mathieu Dillanges, et demoiselle Antoinette Lacombe. — Donations : par Jeanne Joullot, veuve de Léonard Mazaud, à Ànnet Joullot, marchand, du village de Langlade, paroisse de Saint-Sestiers ; — par Eymar Soustre, du village de Poumeyrol, paroisse de Cornil, à Léger Soustre, son fils ; — par Antoinette Salles, en faveur de Jean Salles, son frère ; — par Jacques Montagner, du village de Larivière, paroisse d'Ussel, à Léger Lascaud, son neveu ; — par Sébastienne Vauzanges, veuve de Jean Couparie, à Sébastien Vauzanges ; — par messire Étienne Cussac, curé de Saint-Merd, en faveur de messire Pierre Cussac, vicaire, son neveu ; — par Mathieu Broch à Philippine Taule, d'une chambre à la Barussie ; — par messire François Dupuis, seigneur de Bity, à demoiselle Gasparde de Bity, sa sœur ; — par demoiselle Françoise Faugeron, veuve de sieur Lajaunie, avocat, en faveur de maître Antoine Lajaunie, son fils. — Extrait du contrat de mariage d'Etienne Ceindriac avec Agathe Berthoumeyric, du village de Lhort, paroisse de Ladignac. — Donation par Catherine Moncourrier, à son beau-frère, du village de Rollebout, paroisse de Boche.

B753. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1731-1733 — Insinuations. — Donations : par messire Léger Du Boucheron des Manoux, curé de Meymac, en faveur du sieur Longeboust, maître maçon, demeurant à Paris, et à demoiselle Marguerite Gaultier, sa femme ; — par maître Géraud Béronie, prêtre, en faveur de Jean-Jacques Béronie, son frère. — Contrat de mariage d'Antoine Verchapiau avec Delphine Bigal, paroisse de Bilhac. — Donation, par demoiselle Jeanne Bosdeveix, veuve de M. Michel Couffy, en faveur de demoiselle Marie Couffy, sa fille. — Contrat de mariage de Guillaume Vidalenc avec Valérie Lavialle, paroisse de Saint-Julien-le-Pèlerin. — Donation, par Jeanne Peyroud en faveur d'Antoine Ambieux, du village de Guzanges, paroisse de Grandsaigne. — Extrait du contrat de mariage entre Léger Couderc et Antoinette Vieillefond, paroisse de Ladignac. — Donations : par Jean Bivassou à Anne Magueurs, sa petite nièce, dans son contrat de mariage avec Antoine Peyre ; — par dame Martine Darluc de Grammont, veuve de messire Charles de La Bachèlerie, en faveur de messire Ignace de La Bachèlerie, son fils, capitaine. — Extrait du contrat de mariage de François Couderc avec Marguerite Cerveau, paroisse de Menestier-Port-Dieu. — Donation, par Martin Delpeuch, en faveur de Louis Picard, tailleur à Bort. — Extraits des contrats de mariage : entre Jean Brunet et Marie Merly, Bort ; — entre Léonard Besse et Marguerite Besse ; — entre Joseph Valette et Toinette Vidalenc. — Donation, par demoiselle Angélique Marel, en faveur de Jean-Baptiste Marel. — Contrats de mariage : entre Léonard Chaloux et Léonarde Vergnolle, du village de Ven-téjoul, paroisse de Seilhac ; — de Léonard Chaloux avec Anne Serre, dudit village. — Donation, par Anne Longevialles, veuve de Joseph Magnac, en faveur du sieur Claude Moncorrier, boucher à Ussel. — Contrat de mariage entre Joseph Maugen et Marthe Leymarie, paroisse de Chameyrac. — Donations : de Héliote Bourzès, femme de François Monanges, en faveur de maître Jacques Veilhan, juge du Chambon, habitant de Neuvic ; — par Jean Claux, en faveur de Jean Bussièrès, paroisse de Saint-Clément ; — par demoiselle Thérèse Dupuy, en faveur de demoiselle Honorée Dupuy, sa sœur, veuve du sieur Jean-Joseph Remédie. — Contrat de mariage entre Jacques Veyrie et Jeanne Lalo, paroisse de Mercœur. — Donations : par Marie Besse à Jean Broquerie, dit Santou ; — par Jean Coulas, laboureur, au sieur Jean Sales, bourgeois d'Orlhac ; — par Nicolas Mariel, en faveur de son fils, paroisse de Cornil ; — par Charlotte Pinchelimort, en faveur de François Lambert, paroisse de Saint-Angel ; — par Guillaume Peyrelevade, en faveur de Toinette Bougie, paroisse de Sainte-Fortunade.

B754. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1734-1735 — Insinuations. — Réception au greffe dudit registre (feuille volante). — Donations : par François Treille, en faveur de Léonarde Treille, sa fille, paroisse de Cornil ; — par Antoine Mangot, tailleur, en faveur de maître Pierre Péliissière, curé de Merlines. — Contrats de mariage : entre François Rastoix et Jeanne Maschat, paroisse de Saint Fréjoux ; — de Jean Beaune avec Elisabeth Mompontel, Ussel, — Donations : par Anne Floucaud, en faveur de son frère Jacques, Tulle ; — par Louis Borie, en faveur de Baise, son fils, paroisse de Saint-Pantaléon. — Contrats de mariage : entre Joseph Bradel et Marguerite Roubert, paroisse de Saint-Bonnet-près-Bort ; — entre Jean Lacroix et Léonarde Fourche, Tulle. — Donations : par Marguerite Combredet, veuve de Pierre Célord et femme de Gabriel Geneste, en faveur d'Antoinette Célord, sa fille, Treignac ; — par demoiselle Louise de Dodet, en faveur de Marie Duboucheron, sa petite fille, paroisse d'Egletons ; — par Léonard Vareille, en faveur de Marie Peroussie, femme de Guillaume Imbier, paroisse de Naves ; — par Antoine Chomeil, en faveur de Martial Chomeil, son frère, paroisse de Bar ; — par Jean Courage à Gaspard Courage, son fils, paroisse d'Espagnac ; — par Marguerite Monteil à sieur Claude Monteil, son frère, à Bort.

B755. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1733-1741 — Insinuations. — Contrats de mariage : entre Antoine Gilet et Marie Menud, paroisse de Feyt ; — entre le seigneur comte d'Hautefort et la demoiselle de Pléaux. — Donations : par Claude Mazeyrie en faveur de Gérard Linars, bourgeois, paroisse de Mercœur ; — par Louis Chazeau à Joseph Chanal, à Neuvic ; — par Michelle Constanty en faveur de Martin Chassagne, à Ussel ; — par Pierre Verdier à messire Jean-Gilles de Meynard, écuyer, seigneur de Cueille ; — par Jean Bonnefont en faveur du sieur Jean-Baptiste Diouzidon et de demoiselle Marie Chabane, sa femme, à Ussel ; — par ladite dame Chabane, autorisée dudit Diouzidon, en faveur de maître Antoine Chastagner, sieur du Theil, avocat ; — par messire François Comte, écuyer, seigneur des Farges, habitant au château de Beyssac, paroisse de Saint-Augustin, en faveur de demoiselle Marie de Comte de Beyssac, sa nièce ; — par François Manuby en faveur de Marie Duffour, sa belle-sœur, veuve de François Manuby, paroisse de Grandsaigne. — Contrat de mariage entre sieur Jean-François de Laborde et demoiselle Françoise-Gilberte Du Douhet, paroisse de Courteix. — Donations : par dame Françoise-Renée Sarrazin en faveur de dame Marie Jolibert, à Tulle ; — par Pierre Delchamps en faveur de Pierre Lagier, paroisse de Saint-Hilaire-Peyroux ; — par Léonarde Lacroix à Jean Noailhac, son petit-fils, paroisse de Bar ; — par Antoinette Dallet, veuve de François Allègre, en faveur de Jean Trespeuch, paroisse de Margerides ; — par messire Claude Meynard, curé de Saint-Martial-Entraygues, en faveur de demoiselle Honorée Meynard de Cueille, sa sœur ; — par Anne de Jaucen en faveur de sieur Pierre de Jaucen, bourgeois de Tulle, son neveu ; — par François Chamalaud et Léonarde, sa fille, en faveur de Jean Manaud, leur gendre et mari, paroisse de Moustier-Ventadour ; — par Anne Charnel, à Jean Charnel, second du nom, son neveu, paroisse de Mercœur ; — par Léonard Courderc à Léonard Mazaleyrat, paroisse de Bonnefont ; — par Antoinette Goudounesche en faveur du sieur Jean Delestable, paroisse de Saint-Angel. — Contrats de mariage : entre Pierre Fraysse et Léonarde Deval, paroisse de Cornil ; — entre Bernard Lallé et demoiselle Martine Bedoch, paroisse d'Albussac. — Donations : par demoiselle Marianne de Jarrige, veuve du sieur François Darluc, à maître Etienne Darluc, seigneur de Lapraderie, lieutenant général au siège de Tulle ; — par messire Joseph de Vény de Marsillac, seigneur d'Enval, en faveur de messires Joseph et Michel de Vény, capitaine de cavalerie ; — par demoiselle Françoise Pradinas en faveur de maître Pierre de Mary, procureur d'office de Meymac, son beau-frère ; — par Géraud Meilhac, marchand, à demoiselle Jeanne Meilhac, femme du sieur Jean Foulcher, sieur de la Bourgeade, paroisse de Bassignac. — Contrats de mariage : entre Jean Marpillat et Marguerite Dupuy, paroisse de Sainte-Fortunade ; — entre Léonard Voissange et Marie Bournas paroisse de Saint-Yrieix ; — entre Blaise Bonnefont et Gilberte Simonet, paroisse d'Eygurande. — Donations : par Peyroune Gouffy, veuve de François Jagalioux, en faveur de Léonard Prévôt, son gendre, paroisse de Pérols ; — par Berthon Vacher en faveur de maître Jean Bournel, curé d'Aix ; — par maître Pierre Longy, curé de Saint-Sestiers, en faveur de demoiselle Claudine Lamore, sa nièce ; — par Philippe Ithier, habitant au château de la Potonnière, en Angoumois, en faveur de maître

Antoine Dumas, procureur d'office d'Argentat, et de la dame Dusser, son épouse ; — par Léonard Syrieyx en faveur de M. Joseph Comte, seigneur de Monceau, paroisse de Viam. — Contrats de mariage : entre messire Jean-Baptiste de Mérigonde, écuyer, seigneur de Saint-Maixant, et demoiselle Marie-Magdeleine de La Caze du Laurent, fille de messire Jean-Hélie, lieutenant assesseur au présidial de Clermont ; — entre Jean Pimond et Marie Farge. — Donations : par Jeanne Deymar, fille dévote, de Tulle, en faveur de Françoise Deymar, sa nièce ; — par demoiselle Thérèse Lacroix en faveur de maître Bernard Lacroix, procureur fiscal de Ventadour, à Égletons. — Contrat de mariage entre Jean Gouttenègre et Toinette Faure, à Argentat. — Donation par maître Léger Barlet, ancien curé de Lignareix, en faveur de Pierre Barlet, son neveu, curé dudit lieu. — Contrats de mariage : entre Jean Sérieix et Françoise Monjauze ; — entre Jacques Monjauze et Françoise Sérieix, paroisse de Darazac. — Donations : par Antoine Lissac, bourgeois, en faveur de dame Marie Rebeyreix, sa nièce, femme de messire Pierre Legroin, paroisse de Feyt ; — par Antoine Chaumeils, meunier, en faveur de Martial, son frère, à Corrèze. — Contrat de mariage entre sieur Jean-Henri Chauchet et demoiselle Marie-Jeanne Queylat, paroisse de Saint-Hilaire-Peyroux. — Cession de créance faite par maître Jean Traverse, curé de Saint-Pardoux-la-Croizille, aux Jésuites de Tulle. — Donations : par Antoinette Périer, veuve de sieur Pierre Mas, en faveur de Pierre Périer, son neveu ; — par Fabien Teyt en faveur de Fabien Bassignac, paroisse de Lafage ; — par Louis Besse et Catherine Richard, conjoints, en faveur de Michel Besse, leur fils, paroisse d'Eygurande ; — par Marguerite Meyjounade, veuve Espezolles, en faveur de Jean Espezolles, son fils, à Tulle ; — par Jean et Guillaume Barguayre, père et fils, au profit de Guillaume Bordes, paroisse de Soudeilles ; — par Françoise, Jeanne et Toinette Magnac, sœurs, en faveur de Bernard Pérotte et de Catherine Lotte, paroisse de Saint-Cirgues. — Contrats de mariage : entre sieur Léger Servinerie et demoiselle Martine Plasse, paroisse de Saint-Jal ; — entre François Coffre, maître tapissier à Tulle, originaire d'Angoulême, et Geneviève Meunier. — Donations : par Toinette Malèze en faveur d'Antoine Hospital, vigneron, à Argentat ; — par Durand Vareilhe, de la paroisse de Cornil, en faveur de Jeanne Vareilhe, sa fille, femme de Léonard Mirât. — Extrait du contrat de mariage entre Magdeleine Guillaume et Michel Chaufour, de la Chapelle-Spinasse. — Donations : par demoiselle Marguerite Goutte en faveur de l'hôpital de Tulle ; — par Marguerite Peyrelevede, femme de François Ozelou, en faveur de François Marpillat, paroisse de Cornil ; — par Pierre Soustrot, de la paroisse de Saint-Paul, en faveur de Louis Soustrot, son neveu ; — par Antoine Vert, maçon, à André Fraysse, du village de Longegoutte, paroisse de Saint-Bounet-Elvert. — Contrat de mariage entre Jean Manarinche et Anne Broquerie, paroisse de Merquer, — Donations : par Peyronne Mazet, de la paroisse de Sainte-Fortunade, en faveur de l'hôpital de Tulle ; — par Gabriel Michelon, en faveur de François Bousset, son gendre, paroisse de Lamazière-Basse. — Extrait du contrat de mariage entre feu Pierre Merpillat et Marguerite Gorsse, paroisse de Corrèze. — Contrat de mariage entre Jacques Mathieu et Gabrielle Vaur. — Donations : par Marie Salamagnou, veuve Estrade, en faveur de Pierre Parriche, paroisse de Sornac ; — par Antoine Manthé, delà paroisse de Saint-Jal, en faveur de Guillaume, son fils aîné : — par Antoinette Beaune, femme de Charles Duvert, en faveur d'Antoine Beaune, Saint-Angel ; — par Marguerite Coudert, veuve de François Chauvarie, à Jean Cadot, paroisse de Laval ; — par Barthélémy Coustet, en faveur d'Antoine Couderc et de Françoise Vialle, paroisse de Saint-Martial de Gimel. — Contrat de mariage : entre Jean Jammot et Louise Sainte-Fériorie, paroisse de Séran-don. — Donation par Françoise Béril, veuve Juillet, en faveur de Jean Bourg, paroisse de Chameyrac. — Contrat de mariage entre Léonard Esclauze, maître quincaillier, et Françoise Fagon, à Paris. — Enregistrement du testament de messire Jacques Delafon, marquis de Saint-Projet, à la requête de messire Bonaventure d'Escars ; la requête est restée dans le registre. — Contrat de mariage de Jean Triviaux avec Léonarde Fournial, paroisse de Bonnefont, — Donation par sieur Devieux, médecin à Libourne (Guyenne), en faveur de son neveu Constantin. — Contrat de mariage entre Jean Jubert et Marianne Béronie, à Tulle. — Testament de Jean Bort, du bourg de Margerides ; legs aux Récollets d'Ussel et aux Minimes de Bort. — Émancipation de Pierre Moncourrier, praticien, devant le lieutenant général d'Ussel, et donation en faveur de mariage. — Donations : de Jean Péresse à son fils cadet, à Tulle ; — de Françoise Demathieu, veuve de Jean Canel, à Antoine Mamea, laboureur, paroisse

de Moustier-Ventadour ; — de Jean Combes et Jeanne Peyrols, conjoints, en faveur de Jeanne Peyrols, paroisse de Camps — Contrat d'e mariage entre Pierre Lacombe et Marie Peyrat, du lieu du Pezat, paroisse de Saint-Julien de Tulle. — Donations : par Catherine Andrieux, veuve de Jacques Moulinon, en faveur de François Moulinon, son fils, paroisse de Monestier-Port-Dieu ; — par Pierre Chassac. Etienne et Jeanne Estradier, en faveur de Jean Vailhes et de Marie Espart, à Beaulieu ; — par maître Jean Boy, juge de la Chapelle-Spinasse, et demoiselle Angélique Benaud de Lacroix, sa femme, en faveur de maître Jean-Baptiste Galand, curé d'Égletons ; — par Jean Lagrafeuil à son fils, paroisse de Saint-Salvador, avec l'acte de son émancipation devant le juge de Cazillac ; — par Jean Guirande en faveur de Marie Guirande, sa sœur, paroisse de Chanac ; — par messire Claude de Lentilhac, seigneur de Saint-Bauzille, à dame Gabrielle de Lentilhac, épouse de M. Joseph Labrue, seigneur de Nozières. — Contrats de mariage : entre François Cisterne et Marguerite Jourde, paroisse de Soursac ; — entre Pierre Entraygues et Marie Lepage, de la Goudonnesche, paroisse d'Ussel.

B756. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1736 — Insinuations. — Donations : par Mercure Noailhac, en faveur de Jean Noailhac, sou fils, paroisse de Cornil ; — par demoiselle Eléonore de Besse, veuve du sieur Pierre Mary, en faveur des Pénitents bleus de Meymac. — Contrat de mariage entre Antoine Neyrat et Bernarde Laurent, paroisse de Chanac. — Donation par Jeanne. Terriou, veuve de Jacques Lachaud, en faveur de Jacques Roque. — Contrat de mariage entre Antoine Couderq et Françoise Chassagne, paroisse de Saint-Exupéry. — Donations : par Anne Chamet, en faveur de Jean Chamet, son neveu, paroisse de Mercœur ; — par Catherine Lasserre, en faveur de Jeanne Cayron, femme de François Gourdy, paroisse de Goulles ; — par demoiselle Étienne Dupuy, femme du sieur Jean Chirac, libraire, à Antoine Chirac, son fils aîné, à Tulle. — Contrats de mariage : entre Jean Pourty et Marguerite Durif, paroisse de Saint-Cirgues ; — entre François Boyer et demoiselle Michelle Soulier Duderme, à Bort. — Donations : par demoiselle Gabrielle Chenaud, de Négarioux, en faveur de maître Etienne Fargeaud, sieur de Lagarenne, et de demoiselle Anne Chenaud, sa femme ; — par messire François Comte, sieur des Farges, en faveur du seigneur et dame de Lajante, ses neveu et nièce ; — par demoiselle Jeanne de Prulings, veuve du sieur Joseph Garinot, chirurgien-major, en faveur de sieur François-Bernard Du Giroudeix, seigneur de la Coste, à Neuvic. — Extraits des contrats de mariage : entre demoiselle Charlotte Dargillier, d'Égletons, et M. Mathieu Dambert, seigneur de Sarrain et de Cérillac ; — entre Charles Vervialle et Françoise Closange ; — entre Jean Faugeron et Marguerite Vervialle. — Donation par Françoise Fimbajou, veuve de Jean Veysière, en faveur de Léonard Blanchefort et de Jeanne Veysière, à Beaulieu. — Extrait du contrat de mariage entre Joseph Fiancette et Marguerite Diouzidon, paroisse de Saint-Pardoux-le-Neuf. — Donations : par Pierre Gratereau de La Combe et par Jeanne Branchât, en faveur du sieur Pierre Bastide de L'Age et de demoiselle Jeanne Peyrod, sa femme, paroisse de Saint-Chamans ; — par Michelle Constanty à Martin Chassagne, à Ussel ; — par Louis Bazaud à Joseph Chanal, Neuvic ; — par Claude Mazeyrie, en faveur de Géraud Dinars, paroisse de Mercœur ; — par Jacques Faune, laboureur, de Bach, paroisse de Naves, en faveur de messire François Fénis, seigneur de Laprade, conseiller au grand Conseil, à Paris ; — par Jean Bonnafon, en faveur de maître Jean-Baptiste Diouzidon, à Ussel ; — par demoiselle Marianne Chabanne, autorisée de maître Pierre-Léonard Diouzidon, son mari, en faveur de M. Antoine Chastagner, sieur du Theil, son neveu, à Ussel ; — par François Manuby, en faveur de son frère, autre François Manuby, paroisse de Grandsaigne ; — par messire François Comte, seigneur des Farges, en faveur de demoiselle Marie Decomte de Beyssac, sa nièce.

B757. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier

1737 — Insinuations. — Contrats de mariage : entre messire Jean-François de Laborde, seigneur de Grandcher, et Françoise-Gilberte Du Douhet, fille de messire Jacques, seigneur de Cussac ; — entre François Dejean et Marie Puyraymond, paroisse de Saint-Julien d'Alboy. — Donations : par sieur Jean-Louis Faugeyron, bourgeois, en faveur de Magdeleine Faugeyron, sa nièce, du village de la Bernardie, paroisse de Lagarde ; — par demoiselle Françoise-Renée Sarrazin, en faveur de M. Jean-Jacques Jolibert, contrôleur général des mines. — Extrait du contrat de mariage entre Jean Gagnac

et Magdeleine Delbos, paroisse de Saint-Julien d'Albois. — Donations : par Françoise Pouty, femme d'Etienne Breuil, en faveur de Jean Breuil, son fils aîné ; — par François Mongause, en faveur de Léonarde Vialle, sa femme, paroisse de Marc-la-Tour ; — par Léonarde Lacroix, veuve de Léonard Noualhac, à Jean Noualhac, son petit-fils, paroisse de Bar ; — par demoiselle Jeanne Jaucen, à sieur Pierre Jaucen, bourgeois de Tulle ; — par Pierre Delchamps, en faveur de Pierre Lagier, paroisse de Saint-Hilaire ; — par Antoinette Dallet, veuve de François Allègre, à Jean Trespeuch, paroisse de Margerides ; par Françoise Dubry, veuve de Jean Borye, à Louis Borye, concierge de Ventadour ; — par M. Claude Meynard, curé de Saint-Martial-Entraygues, à demoiselle Honorée de Meynard de Cueille, sa sœur ; — par Marianne Martinie, à Géral Faurie, paroisse de Saint-Salvador ; — par Louise Vaur, paroisse de Sainte-Fortunade, à maître Etienne Laselve, conseiller à Tulle ; — par François Chamaleau, à Jean Manaud, son gendre, paroisse de Moustier-Ventadour ; — par Louis Besse et Catherine Richard, en faveur de Michel Besse, leur fils, paroisse d'Eygurande ; — par Anne Chamet, à Jean Chaumel, son neveu, paroisse de Mercœur ; — par Antoinette Goudounesche, à sieur Jean Delestable, bourgeois, paroisse de Saint-Angel ; — par Léonard Couderc, en faveur de Léonard Mazaleytrat, paroisse de Bonnefont.

B758. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1738 — Insinuations. — Donations : par messire de Vény de Marsillac, seigneur de Chabanes et d'Enval, en faveur de messire Michel de Vény, capitaine de cavalerie ; — par Marguerite Martin, veuve de Jean Bort, en faveur de Georges Boudet, son gendre, paroisse de Sarroux. — Contrat de mariage entre Bernard Lallé et Martine Bedoch, paroisse d'Albussac. — Donations : par Antoine Mournetas, en faveur de Martial Albier, son cousin, paroisse de Chanteix ; — par Joseph Faugeras, à Anne Soularue, paroisse de Saint-Salvador ; — par Jean Palliassier, à Françoise Palliassier, femme de Jean Caux, paroisse de Corrèze ; — par demoiselle Françoise Pradinas, à maître Pierre Mary, procureur d'office à Meymac. — Contrats de mariage : entre Léonard Viossange et Marie Bournas, paroisse de Saint-Yrieix ; — entre Blaise Bonnefont et Gilberte Simonet, paroisse d'Aix. — Donations : par Peyroune Couffy, à Léonard Prévôt, son gendre, paroisse de Bugeat ; — par Pierre Jaubert, à Jeanne Amblard, paroisse de Sainte-Fortunade ; — par maître Pierre Longy, curé de Saint-Sestier, à demoiselle Claudine Lamoure, sa nièce ; — par sieur Philippe Ithier, en faveur de maître Antoine Dumas, procureur d'office à Argentar, — par Léonard Sirieyx, du bourg de Viam, à messire Joseph Comte, seigneur de Monceau ; — par Jeanne Deymar, fille dévole, à Françoise Deymar, sa nièce, paroisse de Sainte-Fortunade ; — par maître Jean-Joseph de Jumilhac, docteur en théologie, grand vicaire de l'évêque de Chartres, en faveur de Jean-Baptiste-Joseph de Jumilhac, lieutenant au régiment de Chabrilan-cavalerie ; acte passé au Châtelet, à Paris ; — par demoiselle Thérèse Lacroix de Crespel, en faveur de maître Bernard Lacroix, procureur fiscal de Ventadour, à Églelons ; — par Marguerite Meyjounade, veuve de Jean Espezolles, en faveur de Jean Espezolles, son fils, chaudronnier à Tulle. — Contrat de mariage entre Jean Gouttenègre et Toinette Faure, paroisse de Monceau. — Donation par maître Jean Traverse, curé de Saint-Pardoux-la-Croizille, en faveur du collège des Jésuites de la ville de Tulle.

B759. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1739 — Insinuations. — Donation par maître Léger Barlet, prêtre, en faveur de maître Pierre Barlet, son neveu, prieur de Lignareix. — Contrat de mariage entre Jean Sirieyx et Françoise Mongauze, paroisse de Ferrières. — Donation par Antoine de Lissac, bourgeois, du lieu de Fagebrunet, paroisse de Feyt, à dame Marie Rebeyreix, épouse de messire Pierre Legroin. — Contrat de mariage entre sieur Jean-Henri Chauchet et Marie-Jeanne Queylat, paroisse de Saint-Hilaire. — Cession du curé de Saint-Pardoux aux Jésuites de Tulle. — Donations : par Jean et Guillaume Barguaire, père et fils, à Guillaume Bordes, paroisse de Soudeilles ; — par Françoise, Jeanne et Toinette Magnac, en faveur de Bernard Peyrot et de Catherine Lallé ; — par Durand Vareilhe, en faveur de Léonard Mirât, paroisse de Cornil ; — par Toinette Malèze, à Antoine Hospital, vigneron, d'Argemat. — Contrat de mariage entre François Coffre, tapissier, et Geneviève Meunier, à Tulle. — Donations : par Toinette Sol, femme Blanchard, en faveur de Jean Chapoux, paroisse d'Albussac ; — par Marguerite Goutte, pensionnaire à l'hôpital de Tulle, en faveur dudit hôpital ; — par messire

Claude de Lentilhac, écuyer, seigneur de Saint-Basile, Merle, etc, en faveur de dame Gabrielle de Lentilhac, épouse de M. Joseph Labrue, sieur du Battut et de Roziers.

B760. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1740 — Insinuations. — Donations : par Marguerite Peyrelade, femme Ozelou, en faveur de François Merpillat, paroisse de Cornil ; — par Pierre Soustrot, praticien, en faveur de Louis Soustrot, son neveu, paroisse de Cornil ; — par Antoine Vert, dit Tabastou, à André Fraysse, dit Many, paroisse de Saint-Bonnet-Elvert. — Contrat de mariage entre Jean Manarische et Anne Broquerie, paroisse de Mercœur. — Donations : par Peyronne Mazet, en faveur de l'hôpital de Tulle ; — par Gabriel Michelin, à François Roussel, son gendre, paroisse de Lamazière-Basse ; — par Léger Merpillat, à Pierre Salvaneix, paroisse de Corrèze, et par le même à sa mère Marie Merpillat. — Contrat de mariage entre Antoine Dexpert et Jeanne Chambre, paroisse de Lamazière. — Donations : par Marie Salamagnou, à son petit-fils Pierre Parriche, paroisse de Sornac ; — par sieur Jean-Baptiste Rabanide, en faveur de maître Jean-Joseph Lanot, notaire, juge de la Rochette et procureur à Tulle ; — par Claudine de Peyraud, veuve de François Sauniat, à son fils Jean, paroisse de Bonnefont. — Contrats de mariage : de Louis Bernadeau, avec Marguerite Farge, paroisse de Saint-Étienne-aux-Clos ; — de Cérice Faurie avec Jeanne Servarie, paroisse de Laval ; — de Michel Tremoulet avec Françoise Mas, paroisse de Champagnac-la-Noaille. — Donations : par Antoinette Beaune, femme de Charles Duvert, en faveur d'Antoine Beaune, paroisse de Saint-Angel ; — par Barthélémy Courtet, à Antoine Couderc, dit Sautou, et à Françoise Vialle, conjoints, paroisse de Saint-Martial de Gimel. — Contrat de mariage entre Jean Jammot et Louise Sainte-Féréole, paroisse de Sérandon. — Donations : par Françoise Béril, veuve Georges Juillet, en faveur de Jean Bourg, paroisse de Chameyrac ; — par Jeanne Borye, à Marguerite Phialip, veuve Demichel, de Tulle. — Contrat de mariage entre Léonard Esclause, originaire de Saint-Hypolithe, et Françoise Fagon, passé au Châtelet, à Paris. — Donation de Guinot Holier, en faveur de son cousin, Antoine Louradour, paroisse de Moncstier. — Contrat de mariage entre Jean Triviaux et Léonarde Fourhial, paroisse de Bonnefont, acte annullé.

B761. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier

1741 — Insinuations. — Contrat de mariage de Jean Triviaux et de Léonarde Fournial, paroisse de Bonnefont. — Donation par Blaise Lacroix, maître tailleur, à Isabeau Lacroix, femme Farge, paroisse de Sainte-Fortunade. — Contrat de mariage entre Pierre Garou et Marie Nouai, même paroisse. — Transaction sur l'hérédité de maître Pierre Derieux, mari de Suzanne Bozier, à Libourne (Guyenne). — Contrat de mariage entre Pierre Lacombe, du Pezat, et Marie Peyrat, à Tulle. — Émancipation de Pierre Moncourrier, devant le lieutenant général d'Ussel, et son contrat de mariage. — Donation de Françoise Mathieu à Antoine Manière, paroisse de Moustier-Ventadour. — Droits-légitimaires de Jean Pégresse, paroisse de Davignac. — Donations : par Jean Combes et Jeanne Queyrols, à Pierre Couderc, paroisse de Camps ; — par Catherine Andrieux, veuve de Jacques Moulinon, en faveur de son fils François, paroisse de Monestier-Port-Dieu ; — par Marie et Jeanne Estradier, en faveur de Jean Vailles et de Marie Lapart, à Beaulieu ; — par maître Jean Boy et demoiselle Angélique de Lacroix, conjoints, en faveur de maître Jean-Baptiste Galand, curé d'Égletons ; — par Jean Lagraffeuil, en faveur de Jean, son fils puîné, paroisse de Saint-Salvador ; — par dame Marie-Aimée de Lentillac, en faveur de dame Gabrielle de Lentillac : — par Jean Guirande, en faveur de Marie Guirande, sa sceur, du village de Lachèzé, paroisse de Chanac. — Contrats de mariage : entre François Cis-ferne et Marguerite lourde, paroisse de Soursac ; entre Gabriel Chaud et Catherine Chauvat, paroisse de Saint-Angel. — Donations : par maître Antoine Destève, avocat, en faveur de demoiselle Jeanne Desplas et de maître Antoine Delmas, médecin, paroisse de Chaveroch ; — par dame Gabrielle Bunisset, femme séparée du sieur François Dupuy, en faveur de Marie Dupuy, sa fille. — Contrat de mariage entre Pierre Entraygues et Marie Lepage. — Donations : par Jeanne Tavé, à Toinette Tavé et Jean Pascal, paroisse de Corail ; — par Etienne Eyrolle, en faveur de son frère, Pierre, du village du Nouai, paroisse de Sainte-Fortunade. — Contrat de mariage entre Pierre Berre et Marie Vergne, paroisse de Vitrac. — Donation par Anne Mascombes, en faveur de son neveu, Antoine Mascombes, paroisse

de Corrèze. — Ratification du contrat de mariage entre Léonard Bussièrès et Marguerite Combes, paroisse de Laguenne. — Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Bergeaud et Marie Clary, paroisse de Rilhac. — Donation par sieur Jean-Baptiste Mornac, en faveur de demoiselle Dauphine Mornac, femme de M. Pierre Chabanes, juge de Laborde, à Ussel. — Extrait du contrat de mariage entre sieur Jean-Baptiste Meynard et demoiselle Marguerite Barry, à Tulle. — Donation par Françoise Daudy, en faveur de son fils Jean, à Tulle. — Contrat de mariage entre Jean Siberon et Magdeleine Bissieyre, paroisse de Marsillac. — Donations : par Louise Bru, veuve Espinasse, en faveur de son petit-fils, Guillaume Espinasse, paroisse de Bort ; — par Bernard Murât, en faveur de Jeanne Philiph, paroisse d'Albussac ; — par demoiselle Mathive Rigaudie, en faveur de Joseph Bourdicaud, sieur de Peyrat, -paroisse de Bugeat ; — par Marie Sèpètrât, en faveur de Pierre Dufayet, procureur à Bort. Contrat de mariage entre Jean-Martial Tramond et Marguerite Boussaguet, paroisse de Naves — Donations : par demoiselle Marie Diouzidon, veuve du sieur Antoine Bessette, en faveur de maître Gabriel Diouzidon, juge de Saint-Étienne-La-Geneste, à Ussel ; — par Martiale Fauric, veuve de Jean Vacher, en faveur de François Vacher, paroisse de Chameyrac.

B762. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1742 — Insinuations. — Donation par Léonarde Peyroux, veuve de Jean Chadebech, en faveur de Martin Fage, paroisse de Saint-Maixant. — Contrats de mariage : entre Pierre Maisonneuve et Marie Lamothe : paroisse d'Altiliac ; — entre Léonard Mèrpillat et Antoinette Terriou, paroisse de Corrèze. — Donations : par demoiselle Toinette Lacroix : en faveur de maître François de Bonnot de Bay , à Ussel par Léonard Hugarie, en faveur de Jean Chirac, paroisse de Saint-Paul. — Contrat de mariage entre Antoine Vermillard et Marie Vergne : paroisse de Neuvic. — Donation par Anne Chabanne : en faveur de maître Jean-François Jarrige du Bournazel, à Tulle. — Extrait du contrat de mariage entre Antoine Pouget et Toinette Gautier : paroisse de Saint-Chamans. — Donation par Léonarde Monjauze, veuve d'Antoinc Malaurie : en faveur de Jeanne Malaurie, à Tulle. — Extraits des contrats de mariage : entre Michel Vaujour et Antoinette Choumeil, paroisse de Saint Maixant ; — entre Etienne Vergne et Marianne Arfeuillère, à Meymac. — Donations : par Pierre Lachassagne, en faveur de Léger Lachassagne, paroisse de Saint-Julien-aux-Bois ; — par Marguerite Pouget, veuve Guat, en faveur de Jacques Rogier, à Tulle ; par Jean Verdier, à Pierre Verdier, paroisse de Saint-Clément. — Contrats de mariage : entre Claude Teyssier et Françoise Rabeix, paroisse de Blerlines ; — entre sieur Joseph de Lachaze, de la ville de Pleau, en Auvergne, et demoiselle Marguerite de Labarre, de Saint-Germain-Lavoips. Donations : par Antoinette Planche, veuve Duffaure, à son fils Antoine, à Tulle ; — par Etienne Vergne, en faveur de Marguerite Plas, veuve Faureix, paroisse de Chamboulive ; — par Marguerite Margerye, veuve Maturier; en faveur de son fils Jean, paroisse de Saint-Julien de Tulle. — Contrat de mariage entre maître Antoine-Alexis Milange, avocat, et demoiselle Marianne Brun, à Bort. — Donations : par Marianne Bussièrè, veuve Eymar, en faveur de son fils Jean, paroisse de Saint-Étienne-aux-Clos ; par Marie Dubois, veuve Destor, en faveur de Pierre Ghastanet, son neveu, à Tulle ; — par sieur Pierre Floret, à maître Jean Dupuy, à Beaulieu ; — par Jean Roubeyrotte, en faveur de Martin Buisson, paroisse de Saint-Hypolithe.

B763. (Registre.) — Petit in folio, 50 feuillets, papier.

1743 — Insinuations. — Contrat de mariage entre sieur Jean Closange et demoiselle Marie Durand, paroisse de Neuvic. — Donations : par Marie-Jeanne Cinier à Léonarde Cinier, sa sœur, femme de Léger Giral, paroisse de Clergoux ; — par Jeanne et Marie Siouloubie, sœurs, en faveur de Martial Laurinsson et de Jeanne Geneste, à Sainte-Fortunade. — Contrats de mariage : entre Cirice Barbier et Anne Poumerie, à Meymac ; — entre Jean Boudct et Marie Gourinal, paroisse de Chaumeil. — Donation par Anne Bourguet : veuve Clauxn, en faveur de son fils Louis, à Saint-Clément. — Contrats de mariage entre : Joseph La-combe du Pezat et Anne Pagezie, à Tulle ; — Jean Aussoleil et Jeanne Verrouil, paroisse de Laroche ; — Piere Jubert et Marianne Courtaud, à Beaulieu ; — Jean Bouyeure et Marguerite Rouby, paroisse de Soursac. — Donations : par Marguerite Eyrinioux, en faveur de sieur François Guitard, paroisse de Brivezac ; — par Marguerite Pouget, veuve Guat,

en faveur de Martin Fage, praticien à Tulle. — Contrats de mariage : entre Etienne Dicham et Françoise Bordes, à Bassignac-le-Haut ; — entre Jean Dexpert et Toinette Lafarge, paroisse de Soursac ; — entre François Naudi et Jeanne Lapeyrie, paroisse de Neuvic ; — entre François Michelon et Léonarde Vincents, paroisse de Lamazière ; — entre Léonard Contensouzas et Anne Treich : à Meymac. — Donation par Pierre Roussange : en faveur d'Anne Roussange, femme de Gaspard Chabrat, paroisse de Latourrette. — Contrats de mariage : entre maître Antoine Desassis, notaire royal, et demoiselle Marie Blaziot, paroisse de Sornac ; — entre Jean Vergne et Anne Fonfreyde, veuve Vergnolle, paroisse de Chanac. — Donations : par Jean Feyt, en faveur de Jean-François Feyt, à Saint-Prieuch ; — par Guillaumette Teste, veuve Bournazel, en faveur de Pierre Chanteloube, son neveu, paroisse de Saint-Martial de Gimel. — Extrait du contrat de mariage entre Jean Degain et Martiale Tréfiler : paroisse de Saint-Augustin. — Donation par Antoinette Constans : veuve de Jean Mazier, en faveur de son fils Antoine, paroisse de Lagarde. — Contrat de mariage entre sieur Michel Saint-Supéry, huissier des tailles, et Catherine Beynel : à Tulle. — Donation par Léonard Chaye : en faveur de Pierre Bonnet, son gendre, paroisse de Tarnac. — Extrait du contrat de mariage entre maître Jean Delestable et demoiselle Marie Villemonteil : paroisse de Saint-Angel. — Donation par François Libouroux : en faveur de Marguerite Boucheron, sa femme, à Meymac. — Extraits des contrats de mariage : entre Gabriel Boy et Marie Since, paroisse de Lamazière ; — entre Jean Valibus et Marguerite Valade, même paroisse. — Donation par Antoine Oleiron, dit Quintal, en faveur de Marguerite, sa fille, paroisse de Soursac. — Extrait des contrats de mariage : entre Antoine Vinsot et Marguerite Cauty, paroisse de Soursac ; — entre Jean Coudier et Marie Clamadieu, paroisse de Marsillac. — Donation par maître Jean Boy : juge de la Chapelle-Spinasse, en faveur de messire François de Boucheron, à Égletons. — Contrats de mariage : entre Pierre Janton et Jeanne Fournet, paroisse de Brivezac ; — entre M. François de Farges et demoiselle Elisabeth Lafon de Laporte, à Tulle. — Donations : par sieur Augustin Dussol, en faveur de Jean Croiset et de Marianne Couderc, à Tulle ; — par sieur Antoine Lestang, sieur de Labovi, et demoiselle Françoise Tournon, conjoints, en faveur de maître Pierre de Sarrazin, écuyer, sieur de Lafosse, paroisse de Saint-Hypolithe.

B764. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1744 — Insinuations. : Contrats de mariage : entre Jean-Guillaume et Françoise Veyssier, paroisse de Sainte-Fortunade ; — entre Léonard Barbazange et Léonarde Jouffret, paroisse de Meyrignac ; — entre Antoine d'Enhaut et Léonarde Coursât, paroisse de Chanac. — Donation par Léonarde Chamarou : veuve Joulot, en faveur de François Coutan, de Crabanac ; — Extrait du contrat de mariage entre Jacques Pauphile et Catherine Borie, à Tulle. ; — Donations : par demoiselle Marie Roubinet : en faveur de maître Pierre Chabanne, son neveu, à Ussel ; — par Jeanne Thévenot, femme de Léger Deschamps, en faveur de Léonard Deschamps, paroisse de Treignac. ; — Contrat de mariage entre Jean Vigier et Marie Cohade, en Auvergne. ; — Donations : par Pierre Duteilh, en faveur d'Antoinette Vastrous et de Marie Duteilh : femme de Louis Labounoux, Laroche ; — par Marguerite Veyssièrre, en faveur d'Ignace Levreaud, à Tulle ; — par Jean Bach, à Jean Bassaler, paroisse de Naves. ; — Extrait du contrat de vente d'une terre par maître Antoine Cortial, curé de Saint-Fréjoux, à Léonard Audy et à François Laubie. ; — Contrats de mariage : entre Martial Ventéjoul et Marianne Chambre, paroisse de Sainte Angel ; — entre Léonard Chaumeil et Marie Cuisinier, paroisse de Clergoux ; — entre Jean Maisonneuve et Marie Caux, paroisse de Lamazière ; — entre Antoine Lavergne et Marie Marchaix, paroisse du Chastang ; — entre Jacques Mas et Marie Douteyssier : paroisse de Saint-Pantaléon ; — entre Pierre Bouyou et Claudie Malergue, paroisse d'Eygurande ; — entre Michel Grégoire et Jeanne Picard, au Port-Dieu ; — entre Antoine Boche et Catherine Vergne, paroisse de Saint-Pardoux-le-Vieux ; — entre Bernard Coste et Jeanne Florentin, paroisse de Laval ; — entre Antoine Graffoulières et Marie Blavignac : paroisse de Saint-Hilaire-Taurieux. — Donation par Pierre Périer : en faveur de François Despages, à Beaulieu. ; — Extraits des contrats de mariage : entre Léonard Ventéjoux et Anne Materre, au Lonzac ; — entre Antoine Estrade et Jeanne Bachèlerie : paroisse de Meymac ; — entre François Bouyssc et Marie Bossoutrot, paroisse de Saint-Clément ; — entre Pierre Peyrot et Marie-Jeanne

Mathieu à Tulle. ; — Donations : par Marguerite Vige, femme de François Chartre, en faveur de Georges Jars, son gendre, paroisse de Liginac ; — par Etienne Béril, à sa fille et à son gendre, Martin Bourg, paroisse de Chameyrac ; — par demoiselle Charlotte Boyer, veuve Bastisse, faveur de demoiselle Marguerite André, femme de maître François-Bernard Du Giroudeix, seigneur de la Coste, à Ussel ; — par Halix Pittre, veuve Gueyson, en faveur de Joseph Barrier, paroisse la Roche-près-Feyt ; — par Jean Lavialle, en faveur de sa fille et de son gendre, Pierre Sartie, paroisse de Saint-Bonnet-le-Pauvre. — Extrait du contrat de mariage entre Jean Couly et Catherine Chanut : paroisse de Soursac. ; — Donations : par dame Marguerite Aucouder, veuve de maître Guillaume Dufour et de messire Antoine de Bonnet, en faveur de son fils, messire Antoine de Bonnet de Lachabanne, à Ussel ; — par maître Jean Léonard Darluc de Gramond, prêtre, en faveur de messire Jean de Loyac de La Bachèlerie, à Tulle. — Extrait du contrat de mariage entre Antoine Diousse et Marie-Jeanne Couzergue, à Ussel.

B765. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1746 — Insinuations. — Donation : par Michel Pény, en faveur de François Cheyx, paroisse de Saint-Chamans. — Extrait du contrat de mariage entre Léonard Charissou et Jeanne Veysier : paroisse de Sainte-Fortunade. — - Donation par Jeanne Treuils, veuve d'Antoine Dumond, en faveur de maître Vialle, procureur à Tulle. — Extraits des contrats de mariage entre Jean Saint-Prieuch et Jeanne Dubois, paroisse de Gimel ; — entre Jean Bournel et Jeanne Terracol, paroisse de Chaumeils ; — entre Etienne Vaysse et Louis Valette, paroisse de Saint-Jal ; — entre François Ladet et Jeanne Bourg, paroisse de Chameyrac ; — entre Pierre Laporte et Marguerite Mareil, paroisse de Sainte-Fortunade. — Donations : par Léonarde Bans, veuve de Léonard Puymaure, en faveur de Jean Tireygeol, à Saint-Salvador ; — par Jean Reynier, en faveur de Marguerite Reynier, femme de François Leygonie, paroisse de Saint-Sylvain ; — par demoiselle Toinette Ducouderc, veuve de maître Jean de Lapomerie : en faveur de maître Élie de Lapomerie de Labrousse, prêtre ; — par Catherine Roux : en faveur de son neveu : paroisse de Rilhac. : — Extrait du contrat de mariage entre Jean Duvert et Françoise Reymond. : — Donations : : par Pierre Bordés : en faveur de Marguerite Vergne, sa femme, paroisse de Saint-Clément — par demoiselle Thérèse Crespel de Lacroix, en faveur de demoiselle Anne de Lacroix, épouse du sieur Chadebech d'Anglars, à Égletons. — Extraits des contrats de mariage : entre Pierre Navatier et Louise Rivière : à Beaulieu ; — entre Antoine Chassagne et Antoinette Michaudel, paroisse de Champagnac-la-Noaille ; — entre Jean Bourrée et Antoinette Estauvert, paroisse de Saint-Hilaire-Foissac ; — entre Pierre Maure et Françoise Poulvélarie, paroisse de Bassignac. — Donations : par Antoinette Mercier, veuve Mirât, en faveur de Jean Mirât, paroisse de Saint-Julien de Tulle ; — par Pierre Mazin, en faveur de Noël, son fils, paroisse de Saint-Julien. — Extraits des contrats de mariage, entre Annet Demathieu et Anne Begaudie, paroisse de Darnets ; — entre sieur Jean Lajeunie et Jeanne Lajeunie, paroisse de Lagarde. — Donations : par demoiselle Louise Lacombe, veuve Faugeyron, en faveur de l'hôpital de Tulle ; — par Marie-Victoire Dufour, en faveur de M. Bonnet de Lachabanne à Ussel ; — par Mathurin Leyx en faveur de Jean-Joseph Leyx, paroisse d'Albussac ; — par Léonard Simandou à Antoine Rournignac, son gendre : paroisse d'Alleyrat ; — par M. : Roch Dupuy : curé de Darazac : en faveur de M. : Jean-Martin-Gabriel Laselve : son neveu : à Tulle ; — par M. : Jean-Baptiste Lantourne : prêtre : en faveur du sieur Antoine Eyrolle : son cousin : paroisse de Saint-Pardoux-la-Croizille ; — par Jean Freygefon en faveur de Jeanne Seignolles sa bru, paroisse de Cornil. — Extraits des contrats de mariage, entre Élie Farge et Marguerite Trousse, paroisse de Lapleau ; — entre Jean Jourde et Andrée Bourle, paroisse de Soursac. — Donation par Marie Franceschas en faveur de Jeanne sa sœur, paroisse de Sarran. : — Extrait du contrat de mariage entre Simon Nard et Anne Tournax : paroisse de Sainl-Hippolithe. — Donations : par Catherine Champels, en faveur de François Vaur paroisse de Saint-Julien-aux-Bois ; — par demoiselle Toinette Ducouder en faveur de M. Hélie de de Lapommerie de La Veysse à Neuvic ; — par demoiselle Marie-Martiale de Fénis en faveur du sieur Jean-Léonard Beaufès seigneur des Horts à Tulle, — Extraits des contrats de mariage entre Jean OrLuc et Antoinette Clary paroisse du Gros-Chastang ; — entre Jean Mas et Toinette Boule à Tulle. — Donations : par demoiselle Isabeau Peyrat veuve Bardon en faveur de

Françoise Leyniat sa petite-fille paroisse de Perpezac-le-Noir ; — par le sieur Martia Pourchet marchand à messire François Meynard de Lafarge chanoine à Tulle.

B766. (Registre.) — In-folio, 27 feuillets, papier

1747 — Insinuations. — Extrait du contrat de mariage entre Pierre Besson et Sébastienne Gourde : à Bort. — Donation par Jeanne Olivier en faveur de Pierre et Guillaumette Olivier ses frère et sœur paroisse de Saint-Pierre de Tulle. — Extrait du contrat de mariage entre Léonard Estrade et Étienne Plas paroisse du Lonzac. Donations : par Jean Leymarie en faveur de Martial Levet paroisse de Lamazière ; — par Damien Daubes : en faveur de Pierre Daubes papetier à Tulle ; — par Marie Magnaval : veuve Doucet à François Doucet paroisse de Tarnac. — Extraits des contrats de mariage entre Jean Alleyrat et Marie Lagarde : paroisse de Saint-Pierre à Tulle ; — entre Dumine Jos et Françoise Puyaubert paroisse de Saint-Julien à Tulle ; — entre Jean Puybouffat et Jeanne Cariât paroisse de Saint-Bonnet-le-Pauvre. — Donation par Jacqueline Sudour en faveur d'Antoine Aujardin paroisse de Saint-Sylvain. — Extrait des contrats de mariage entre Jean Bournel et Marianne Chèze paroisse de Meymac ; — entre noble Jean d'Audubert : seigneur de Miègemont et Louise de Besse paroisse d'Altiliac. — Donation par Jean-Joseph Ludière en faveur de Jean-Mercure Ludière son frère à Tulle. — Extrait du contrat de mariage entre sieur Etienne Rondel et demoiselle Marguerite Guédet à Ussel. — Contrat de mariage entre Léonard Nicoulaudie et Jeanne Fougères paroisse de Saint-Martial de Gimel. — Donations par Cécile Combabessou veuve Soustre en faveur de Jeanne Soustre paroisse de Saint-Bauzille ; — par François Daulhat et Antoinette Lidove conjoints en faveur de Françoise d'Auliat femme de François Lagraffeuil paroisse de Meyrignac-l'Église. — Contrats de mariage : entre Blaise Choustrat et Antoinette Vervialle : paroisse de Chirac ; — entre Pierre Valade et Jeanne Géraudie : paroisse d'Églesons. — Donations : par Marie Bonnefont en faveur de Gilberte Simonet et de Marie Bonnefont paroisse d'Aix ; — par maître Jean Boy et demoiselle Angélique Renaud de Lacroix conjoints en faveur de sieur Mathieu Dambert seigneur de Sarain et Cérillac paroisse d'Égletons. — Donation de François Bachèlerie en faveur de son gendre paroisse de Saint-Martial. — Contrat de mariage entre messire Arnaud de La Majorie seigneur de Soursac et demoiselle Louise Brachet de Pérusse demoiselle de Poussange. — Donations : par messire Jean-Hyacinthe Château seigneur de Cheyssac etc., bourgeois de Bort en faveur de dame Marguerite de Sartiges sa femme ; — par maître Pierre-François-Benoît Merciel curé de Saint-Clément en faveur de l'hôpital de Tulle ; — par demoiselle Louise Audouze : en faveur de maître Bonnet de Lachabanne à Ussel ; — par Jean Combes en faveur de Jean Soustre paroisse de Saint-Sylvain. — Extraits des contrats de mariage entre Guillaume Moncourrier et Marguerite Troubadis paroisse d'Ussel ; — entre Guillaume Boy et Léonarde Borie paroisse de Moustiar-Ventadour. — Donations : par sieur Antoine Dulac marchand en faveur de son fils Jean-Baptiste à Bort ; — par sieur Antoine Lavergne soldat invalide en faveur de Jean-François Roche paroisse de Latrouche ; — par Pierre Soulier et Jeanne Soursac : en faveur de maître Alexandre Dupont de Lacoste : paroisse de Soursac. — Transaction entre les membres de la famille de Boisse au château de la Farge paroisse de Chamberet. : — Donation par Etienne Limbertie en faveur de son neveu autre Etienne paroisse de Goulle. — Extrait du contrat de mariage entre Pierre-Albert et Isabeau Forzès paroisse de Collonges. — Donation par Jeanne Pimond : en faveur de demoiselle Marie-Anne Jarrige veuve de maître François Darluc a Tulle.

B767. (Registre.) — in-folio, 24 feuillets, papier.

1748 — Insinuations. — Donations, par Anne Vialle, en faveur de Jean Borye paroisse de Couderc ; — par sieur Etienne Comte et demoiselle Françoise Duron conjoints en faveur de demoiselle Marie-Françoise de Gain de Montagnac paroisse de Saint-Hypolithe ; — par Charlotte Bourdin en faveur de Françoise Bourdin femme du sieur Antoine Rondet à Ussel ; — par Anne Ségurel veuve Farge paroisse de Pradines. — Extrait des contrats de mariage entre Jean-Baptiste Moulât et Catherine Peyroux paroisse de Saint-Germain-les-Vergnes ; — entre Antoine Boutouyrie et Marie Traux, paroisse de Saint-Paul. — Donation par Anne Machat, veuve Salles en faveur de Noël Chastang à Tulle. — Contrat de mariage entre le seigneur comte de Fayat et demoiselle

Marianne Garrat. — Donations, par Antoinette Monteil, veuve Rebeyrotte en faveur de Joseph Chambrette paroisse de Saint-Hypolithe ; — par Jearme Demichel, veuve Lallé en faveur de son fils Etienne paroisse d'Albussac ; — par Jeanne Vergne à son gendre paroisse de Lagarde. — Transaction entre les familles Darluc et de Loyac. — Extraits des contrats de mariage, entre François Montellagaud et Anne Caulet paroisse d'Aix ; — entre Antoine Pomeyrol et Toinette Mialaret paroisse de Rilhac ; — entre messire Jacques de Murât seigneur de Laserre et demoiselle Marie-Magdeleine de La Mothe-Flaumont ; — entre Joseph Peyroche et Françoise Queyriaux paroisse de Lignareix ; — entre François Courteix et Catherine Florentin paroisse de Barsange ; — entre Pierre Besse et Jeanne Sauviat même paroisse — entre Jean Bonnet et Françoise Laleu paroisse de Margerides. — Donations, par Léonard Mazière en faveur d'autre Léonard son neveu paroisse d'Alleyrat ; — par Louise Guillaume veuve Cruat en faveur de sieur Pierre-Albert Beaulieu. — Extrait du contrat de mariage entre Martin Maisonneuve et Jeanne Rioux, paroisse de Pandrigne ; — entre sieur Guillaume Lacroix, chirurgien, et demoiselle Marie Chanal paroisse de Saint-Exupéry. — Rectification des clauses du contrat de mariage entre Léonard. Maison et Léonarde Massoulier paroisse de Saint-Priech. — Contrat de mariage entre Jean Aujac et Elisabeth Vaur, paroisse de Queyssac. Donations, par Marguerite Debernard en faveur de son frère Antoine paroisse de Soursac ; — par Toinette Fouillaud, veuve Bernard à son fils même paroisse. — Contrat de mariage entre Jean Champeyrol et Jeanne Darluc, paroisse de Neuvic. — Donations, par Françoise Villesoubrane, veuve Yeux en faveur de son fils Léger paroisse de Sérandon ; — par demoiselle Antoinette Duboucheron veuve de Joseph Chazal, en faveur de maître Charles Duboucheron des Manoux Meymac ; — par demoiselle Françoise-Renée de Sarrazin en faveur des religieuses de Saint-Bernard de Tulle ; — par Léonard Magninie à sa femme Barthelemye Dupuy à Tulle ; — par Catherine Bourguet en faveur d'Antoine Chaumeil paroisse de Saint-Clément ; — par maître Jean-François Montel en faveur de son frère Jean-Joseph paroisse d'Albignac ; — par Bernard Couderc à Antoine Courtaud, paroisse de Sainte-Fortunade.

B768. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

1749 — Insinuations. — Donation par Jeanne Péroussie, veuve Delnaud en faveur de Léonard Delnaud son fils aîné paroisse de Seilhac. — Extrait du contrat de mariage entre Jean-Jacquet et Gasparde Brunie paroisse de Chanac. — Donation par demoiselle Marie-Jeanne Brun en faveur de Marie-Jeanne Bouyou à Bort. — Extrait du contrat de mariage entre Pierre Rozier et Jeanne Aubaspeyras paroisse du Jardin. — Donation par Jean Mazaud, en faveur de son fils Antoine paroisse de Viam., — Extrait du contrat de mariage entre Charles Soubrane et Jeanne Masdelrieux paroisse de Latronche. — Donations, par Louise Bordes en faveur de sa fille Marie femme d'Antoine Vézat paroisse de Laval ; — par Marie Bourguet veuve de Jean Madelmont en faveur de sieur Léonard Céron paroisse de Naves. — Extrait du contrat de mariage entre Jacques Chazalou et Suzanne Darteil paroisse de Soudène ; — entre Antoine Bourzeix et Jeanneton Brousse paroisse de Saint-Angel ; — entre Jean Vigne et Marie-Jeanne Estorges paroisse de Sainte-Fortunade ; — entre Jean Chambre et Marianne Rougeyrie paroisse d'Ussel. — Donations, par François Brindel en faveur de Léonard Reynel paroisse de Meymac ; — par Jeanne Chapoulard, en faveur de Laurent Charazat à Beaulieu. — Extraits des contrats de mariage, entre Joseph Malauze et Delphine Beynès paroisse de Bonnesaigne ; — entre Joseph Phialip et Toinette Echaunie à Argentat ; — entre Jean Chabanes et Françoise Verdy paroisse de Saint-Bonnet-Elvert ; — entre Dumini Chazalviel et Marie Plas paroisse de Gransaigne. — Donations, par Jean Noailhe à son fils Gilles paroisse de Viam ; — par Jeanne Magoutier veuve de François Maisonhaute et de Michel Laval en faveur de son fils François Laval paroisse de Veix ; — par Catherine Vimbellé veuve Teyssandier femme d'Antoine Pascal paroisse de Saint-Hilaire-Peyroux ; — par maître Jean Dussoulier, ancien curé de Sainte-Marie, en faveur de messire Jean-Louis de Mirambel de la Courtine, paroisse de Saint-Rémy ; — par Françoise Jalinier en faveur de Toinette Bachèlerie, paroisse de Meymac ; — par Jeanne Sartre, veuve Chambre à son fils Antoine paroisse de Servières. Extrait des contrats de mariage, entre Jean Cérendon et Marie Chaumeil, paroisse de Chameyrac ; — entre Antoine Peyry et Catherine Mornac paroisse de Sérandon. — Donations, par

Catherine Picard en faveur de François Noailhe, à Tulle ; — par Marie Gendre veuve Barbe en faveur de Jean Fraysse, son neveu paroisse de Laval. — Renonciation par Antoine Bernard à la donation à lui faite par sa sœur Marguerite paroisse de Soursac. — Donations, par Biaise Machat en faveur de sieur Arnaud Chassaing à Tulle ; — par sieur Joseph Chauchet, en faveur de sa fille Marie-Anne paroisse de Saint-Clément. — Extrait du contrat de mariage entre Pierre Chaut et Françoise Bouzès à Bonnesaigne ; — entre Jean Lauriol et Jeanne Lafond paroisse de Saint-Exupéry ; — entre Pierre Besse et Marie Plazanet paroisse de Barsanges ; — entre Etienne Noailhe et Marie Sirieyx paroisse de Combressol. — Donations, par Françoise Brillaud veuve Ollier en faveur de maître Michel Mary curé de Monestier-Merlines ; — par Marguerite Vergne en faveur de Louis Vergne son neveu paroisse de Saint-Clément. — Extrait du contrat de mariage entre Jean Broussole et Pétronille Béril. — Donation par Léonarde Clache en faveur de Thérèse. Clache et de Jean Vernadal paroisse de Saint-Germain-les-Vergnes. — Extraits des contrats de mariage, entre Augustin Saint-Prieuch et Marie Sarget, à Tulle ; — entre Jean Teil et Martiale Lajoanie paroisse de Lagarde ; — entre Simon Fougères et Antoinette Ségural paroisse de Pradines. — Donations, par Julien Vaur en faveur de son fils Géraud paroisse de Saint-Julien-aux-Bois ; — par Robert Villatel en faveur de son neveu François paroisse de Saint-Angel ; — par Etienne Vialle en faveur de François Artiges son neveu paroisse de Saint-Prieuch-de-Gimel ; — par Marie Sepchal en faveur de maître Pierre Dufayet à Bort ; — par Joseph Filhol en faveur de sa femme Toinette Delmas paroisse de Rilhac ; — par Marianne Clavières en faveur de Jean Laumond paroisse de Goullès. — Contrat de mariage entre messire Daniel de Souch de Fajac et demoiselle Anne Teyssier de Servières à Tulle. — Donation par Jean Ferrand en faveur de maître Joseph Sicard prêtre paroisse de Saint-Étienne-aux-Clos.

B769. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1750 — Insinuations. — Donations par Anne Verdier, en faveur de son frère Michel, à Bort. — Transaction entre les familles de Mirambel, de Roquemaurel et de Cardaillac. — Donations, par le sieur Jean Chirac, en faveur de son fils Pierre, à Tulle ; — par Marie Cipièrre, en faveur de sa fille Anne, paroisse de Tarnac ; — par Paule Roudier, en faveur d'Antoine Bordes, paroisse de Saint-Merd-de-Lapleau ; — par Léonard Bizeau, dit le Soudar, en faveur de Marie Bizeau, femme de Léonard Doucet, paroisse de Viam. — Extrait du contrat de mariage entre Nicolas Giraudon et Marie Radigou, paroisse de Sérandon. — Donation par dame Jeanne de Rebeyres, veuve de messire François Dubois de Margerides, en faveur de son fils messire Jean Dubois, paroisse d'Eygurande. — Extrait du contrat de mariage entre Léonard Bosvialle et Marie Pradou, paroisse de Saint-Sestiers. — Donation d'André Rebeyrotte, en faveur d'Antoinette Rebeyrotte, femme de François Teilhac, à Tulle. — Extrait du contrat de mariage entre Antoine Coulon et Antoinette Manzagol, paroisse de Neuvic. — Donation par Jean Laporte, dit Boutinot, en faveur de sa femme, Toinette Couparie, à Tulle. — Extrait du contrat de mariage entre sieur François Lanot, avocat, et demoiselle Aimée Maugen, à Tulle. — Donations, par Martial Soustrot, en faveur de Guillaume Soustrot, son frère, paroisse de Saint-Sylvain ; — par Jean Tavé, en faveur d'autre Jean, son neveu, paroisse de Lagarde ; — par Marie Cipièrre, femme de Martial Forêt, en faveur de maître Joseph Théviau, vicaire de Bugeat ; — par Elisabeth Chantarel, en faveur de messire Jean-Charles de Lauthonie, paroisse de Lagarde. — Extrait du contrat de mariage entre Marie Jarrige et François Bourzès. — Donation par Léger Raynaud, en faveur de son fils Jean, paroisse de Saint-Julien ; — par Anne Chabannes, en faveur de l'hôpital de Tulle. — Extrait du contrat de mariage entre Antoine Courtaud et Marie Rebeyrie, paroisse de Chaveroche. — Donation par Léonarde Feyt, en faveur de François Tramond, cabaretier, à Tulle. — Extrait des contrats de mariage, entre Léonard Broussouloux et Marie Gasparoux, paroisse de Bugeat ; — entre Joseph Chabrerie, et Jeanne Pallier, paroisse de Treignac. — Donation par Léonard Gibiat, en faveur de Léonard Leygonie, paroisse Saint-Julien de Tulle ; — par Françoise Fraysse à Antoinette Ysorche, paroisse de Saint-Martin-la-Méanne. — Extraits des contrats de mariage entre Etienne Pomier et Toinette Pâtissier, paroisse de Saint-Julien-aux-Bois ; — entre Pierre Chassagne et Elisabeth Maignols, paroisse de Rilhac ; — entre Jean Vermillard et Anne Sirieyx, paroisse de Chirac ; — entre Léonard Nardou et

Marie Pénache, paroisse de Sornac. — Donation par Magdeleine Boy, en faveur de Jeanne Chambige, à Ussel. — Révocation de donation par Françoise Chassagne, paroisse de Saint-Exupéry. — Donations, par Louise Laguilhaumie, veuve de Jean Cruat, en faveur de Magdeleine Arfeuil, veuve de Jean Bardet, à Beaulieu ; — par demoiselle Françoise Jeannisson des Pradaux, en faveur de dame Marie Chapelas de La Chatonie, épouse de messire Joseph d'Espeyrut, écuyer, seigneur de la Chatonie, paroisse de Treignac. — Donation par François Tabanon, scieur de long de Peyrelevade, en faveur de son neveu Léonard, acte passé en Béarn. — Extraits des contrats de mariage, entre Jean Tavé et Marguerite Daumard, paroisse de Sainte-Fortunade ; — entre Bernard Salle, et Gabrielle Dorn, paroisse de Monceau. — Donation par Antoinette Coulin, veuve Corrèze, en faveur de son fils Barthélémy, à Tulle. — Extrait du contrat de mariage entre Géraud Maignac, notaire à Hautefage, et Françoise Broquerie. — Donations, par demoiselle Paule Pandrigne, femme de sieur Annet Mas, en faveur de François, son fils, chirurgien, à Albignac ; — par Pierre Leyris, en faveur de l'hôpital de Tulle. — Augmentation de la dot de Marianne Lacroix, par son père, Bernard, ancien procureur fiscal du duché de Ventadour. — Extraits des contrats de mariage, entre Jean Planot et Louise Bossoutre, paroisse de Saint-Pierre de Tulle ; — entre Joseph Rivière et Jeanne Phaliparie, paroisse de Lestards. — Donation par Jeanne Seignolles, en faveur de Jacques Seignolles, paroisse de Davignac.

B770. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier

1751 — Insinuations. — Extrait du contrat de mariage entre Jean Viillard et Claudine Monteil, paroisse de Sainte-Fortunade. — Donations, par Marguerite Bosroussel, veuve de Jean Beaune, en faveur de Jean Poulot, son fils, maréchal à Ussel ; — par François Roussarie, en faveur de Matheline, sa fille, paroisse de Sainte-Fortunade ; — par Marie-Thérèse Laplasse, veuve Murât, en faveur de sieur Rouchon, Cornil ; — par Gabriel Rabès, en faveur de Louise Rabès, veuve Courtine, sa sœur, à Sainte-Fortunade ; — par Jean Valette, en faveur de Mathurin Bros, paroisse de Neuville. — Extrait des contrats de mariage, entre Jean Dallier et Françoise Dallier, à Argentat ; — entre Jean Bétailloulou et Jeanne Vergne, même paroisse ; — entre Antoine Vaur et Jeanne Leconet, paroisse de Saint-Cirgues. — Donation par Marguerite Bournazel, en faveur d'Antoine Chabaniel, paroisse de Bar. — Extrait du contrat de mariage entre Jean Longy et Françoise Braquillage, paroisse de Lappleau. — Donation par Jean Arfeuille, en faveur de Pierre Jurbert, son beau-frère, paroisse de Bassignac-le-Haut. — Extraits des contrats de mariage, entre François Malagnou et Françoise Faurie, paroisse de Chaumeil ; — entre Antoine Taragol et Marguerite Anglard, paroisse de Roche-le-Peyroux ; — entre Isabeau Aubertie et Jean Barrière, paroisse de Saint-Pardoux. — Donation par Louis Teilhet, en faveur de Louis Faurie, paroisse de Saint-Martin-la-Méanne. — Extraits des contrats de mariage, entre Léonard Delmas et Magdeleine Gourdon, paroisse de Combressol ; — entre messire Jacques-Félix Dubac, seigneur du Couderq, et demoiselle Toinette de Lavergne, paroisse de Servières ; — entre François Chaumeil et Léonarde Dubois, paroisse de Saint-Clément ; — entre François Estève et Marie Faugeras, paroisse de Saint-Angel. — Donations, par Léonarde Chaptaur, femme de François Murât, en faveur de Jean Bataille, paroisse de Saint-Bonnet Elvert ; — par Berthon Bourges, en faveur de Françoise Malaret, paroisse de Saint-Hilaire-Luc ; — par Léonarde Giraud, en faveur de David Maison, son gendre, paroisse de Chaumeil ; — par Léonarde Plas, femme de Léonard Giraudie, à Léonarde Maison, même paroisse. — Extrait du contrat de mariage entre Jean Ceyras et Françoise Patène, paroisse de Marcillac. — Donation par Marguerite Lavaur, veuve de Pierre Vauzange, en faveur de son fils Aymar, chirurgien à Laguenne. — Extrait du contrat de mariage entre Antoine Serre et Jeanne Quériaux, paroisse de Saint-Étienne-la-Geneste. — Donations, par Antoine Debernard, veuve Manaud, en faveur de Jean Saleix, son petit-fils, paroisse de Saint-Hilaire-Foissac ; — par Catherine Albanès, veuve Meyron, en faveur de François, son fils, paroisse de Soursac ; — par Gabriel Salviat et Catherine Vaubourzeix, en faveur de Jeanne Salviat, femme d'Etienne Rigaudie, paroisse de Burgeat — Extrait du contrat de mariage entre sieur Charles Decoux et demoiselle Elisabeth Janisson, à Treignac. — Donation par Mathurin Leygnat et Françoise Bon-det, en faveur de Marie Leygnat, leur fille, femme de Joseph Lagrafeuil, paroisse de Beaumont.

B771. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1753 — Insinuations. — Donations, par Jeanne Verdal, en faveur de Jean Manaranche, paroisse de Mercœur ; — par Marie Thieyre, en faveur de Françoise Duchamp, à Beaulieu ; — par Françoise Peyroux, veuve de Léonard Teillat, en faveur de Jean Chaufour, paroisse de Saint-Hilaire-Foissac. — Extraits des contrats de mariage, entre Bernard Dodet et Léonarde Ballet, à Égletons ; — entre Léonard Brunie et Antoinette Bossoutre, paroisse de Saint-Clément ; — entre Jean Chabrignac, bourgeois de Brugeille, et Marianne Deprès, paroisse de Beynat. — Donation par Joseph Gerry, en faveur de son fils Martial, paroisse de Saint-Yrieix. — Extrait du contrat de mariage entre Pierre Galatri et Jeanne Guillemy, paroisse de Saint-Pierre-de-Tulle. — Donation par Penelle Bossoutrot, veuve de Jean Chareille, en faveur de son fils Pierre, paroisse de Chanteix. — Extraits des contrats de mariage, entre Etienne Meynier et Louise Vau, paroisse de Lafage ; — entre Jean Taysse et Toinette Bargy, à Égletons — Donations, par messire Jean-Joseph Queyssal, seigneur de Saint-Genieix, Saint-Bonnet, le Rieux, etc., en faveur de messire François Claude Pesteil, seigneur de Lamajorie — par Pierre Chassain, en faveur d'autre Pierre Chassain, paroisse de Corrèze. — Extraits des contrats de mariage, entre Pierre Massoubre et Jeanne Bès, paroisse de Saint-Julien-aux-Bois ; — entre messire Joseph d'Espérot, lieutenant au régiment royal d'artillerie, et demoiselle Marie-Charlotte de Lagrange de Tarnac. — Donation par dame Marie Bonnet, veuve de M., de Maussac, en faveur de sa fille, demoiselle Toinette Chazal, épouse du sieur Michel Mary, bourgeois, à Meymac. — Extraits des contrats de mariage, entre Léonard Marouby et Françoise Brigouleix, paroisse de Meymac ; — entre Léonard Berchat et Antoinette Vialle, paroisse de Chameyrac ; — entre Jean Tavé et Toinette Soulié, paroisse de Saint-Bonnet-Avalouze ; — entre Léonard Bourg et Jeanne Salaingnac, paroisse de Barsange. — Donation par Blaise Soustre, en faveur de sa fille Jeanne, paroisse de Champagnac-la-Noaille. — Extrait du contrat de mariage entre Pierre Bûche et Anne Estor, paroisse de Latronche. — Donation par Antoinette Masméa, veuve de Jean Borye, en faveur de Léonard Clercy, paroisse de Saint-Hilaire-Foissac. — Extraits des contrats de mariage, entre Pierre Pouget et Antoinette Soulier ; — entre Jean Cougnoux et Léonarde Courty ; — entre messire Joseph de Fénis, seigneur du Tourondel, et demoiselle Anne Chardon de Chaussecourte, paroisse de Saint-Rémy ; — entre Marguerite Bouzeix et Léonard Since, paroisse de Combressol ; — entre Guillaume Mons et Françoise Laval, à Beaulieu ; — entre François Bleu et Jeanne Malaurent, à Bort ; — entre Jean Verrouil et Marie-Jeanne Mas ; — entre Léonard Mézière et Marie Lagoubie ; — entre Léger Champeix et Catherine Gatinol, paroisse de Monestier — entre Georges Dussol et Françoise Bourdin ; — entre Antoine Bourzès et Léonarde Courpaudou. — Donation par Dominique Dupeyron, en faveur de son fils Jean, paroisse de Saint-Martin-la-Méanne. — Extrait du contrat de mariage entre Elisabeth Dumas et François Bretounesche, paroisse de Saint-Augustin. — Donations, par Antoine Montel, laboureur, en faveur de son fils Guillaume, paroisse de Saint-Clément ; — par Antoinette Ségurel, en faveur de sa fille Catherine Faugeras, paroisse de Pradines ; — par Jean Gargne, dit Bayle, en faveur de François Vergne et de Jean Malaurie, paroisse de Marc-la-Tour. — Extrait du contrat de mariage entre Jean Vialle et Jeanne Peuch, Chanteix. — Donation par Jean Plat, en faveur de Jean Barry, son neveu, paroisse de Grandsaignes. — Extrait du contrat de mariage entre François Pignot et Marguerite Laty, paroisse de Saiut-Yrieix-le-Déjalat. — Donation par Jean Herbeil, en faveur d'Antoine Val, son neveu, paroisse de Laval. — Extrait du contrat de mariage entre Antoine Gauterye et Marie Chazalviel, paroisse de la Chapelle-Spinasse. — Autre copie de la donation faite par Jean Gargne, dit Bayle. — Extraits des contrats de mariage, entre messire Jean de Joussineau du Tourdonnet et demoiselle Louise de Sarrazin ; — entre Etienne Yerdier et Antoinette Goudour. — Donation par Thérèse Chanteloube, veuve de Jean Pimond, et femme de Dumini Libouroux, en faveur de Jean Puyaubert, fils, paroisse de Saint-Martial-de-Gimel ; — par Jean Bétaillole, en faveur de Jeanne Bétaillou , femme d'Antoine Laplane , paroisse de Saint-Bonnet-Avalouze ; — par Catherine Artige, en faveur de Jean-Baptiste Guillaumie, paroisse de Moustier-Ventadour ; — par Jean Boussange, en faveur de Catherine Gendre, paroisse de Saint-Étienne-aux-Clos ; — par Catherine Orlianges, veuve Gioux, en faveur de Léonard Pradeloux, paroisse de Pérols. — Extraits des contrats de mariage, entre Pierre Chazal et Marie Chamy, paroisse de Chanteix ; — entre Pierre Vaudot et Martiale Pran-

chères, paroisse de Saint-Yrieix. — Donations, par sieur Antoine Mirande et Jeanne Vidal, conjoints, en faveur de maître Jean-Baptiste Delmas, avocat à Ussel ; — par Toinette Since, veuve Bachèlerie, en faveur de Jean Since, son gendre, paroisse de Neuvic ; — par Jeanne Lafeuille, en faveur de Marie Reynier, femme de Jean Delbos, paroisse de Saint-Hilaire ; — par Charlotte Gendre, en faveur de Léonard Manzagol, paroisse de Liginiac. — Extrait du contrat de mariage entre Michel Sèze et Françoise Bigal. — Donations, par M. Floret, seigneur du Vialat et de la Chassagne, en faveur de Françoise Alrivie, femme de Pierre Teuillère, à Beaulieu ; — par Marie Dupuy, femme de Léonard Demaison, en faveur de Pierre Arrestier, paroisse de Monceau ; — par Magdeleine Maurière, en faveur d'Antoine Menu, paroisse de Saint-Frejoux-le-Majeur. — Contrats de mariage, entre François Lacroix et Antoinette Vizit, paroisse d'Albussac ; — entre M. Géraud-François Geoffre de La Pradelle et demoiselle Suzanne Lapeyrie, à Brives.

B772. (Registre.) — In folio, 50 feuillets, papier.

1766-1767 — Insinuations. — Donation par demoiselle Antoinette Galand, veuve Juyé de Labesse, en faveur de Thérèse et de Jeanne, ses filles, Tulle. — Contrat de mariage entre François Soudrie et Léonarde Chaux, Neuvic. — Donations, par Jeanne Treinsoutrot, en faveur de Marianne Bétaillou, paroisse de Goulles ; — par Pierre Ceyrat, en faveur de sa fille Marie, paroisse de Bassignac-le-Haut ; — par Jeanne Loubeau, veuve Toneins, en faveur de M. Jean-Augustin de Labernardie, paroisse du Lonzac. — Extraits des contrats de mariage, entre François Fargerel et Marianne Peyrelle, paroisse de Meymac ; — entre François Bordes et Anne Boucheron, paroisse de Laval. — Donations, par Marguerite Nogier, veuve Clément, en faveur de Léonard Dunogier, paroisse de Sarran ; — par Marie Olhac, veuve Plantade, en faveur de Marguerite Plantade, paroisse de la Chapelle-aux-Plas. — Contrats de mariage, entre Annet Gaitte et Suzanne Bouladour, paroisse de Saint-Angel ; — entre Jean-Baptiste Gouteyroux et Léonarde Madesciaire, paroisse de Chaveroche ; — entre messire Jean-Jérôme Bicher, ancien mousquetaire, et demoiselle Marie-Perette de Sartiges de Lavaudeix, à Bort ; — entre Antoine Fagiol et Jeanne Ventex, paroisse de Goulles. — Donation par Antoine Sèze et Marie Dalvy, en faveur de Marie Sèze, paroisse de Saint-Exupéry. — Extrait du contrat de mariage entre Antoine Porte et Marie Coumeliou, paroisse d'Ussel. — Donation de Jean Faurie, en faveur de Louis, son fils, paroisse de Saint-Bauzille. — Extraits des contrats de mariage, entre Jean Teilh et Antoinette Frayssc, paroisse de Cbampagnac ; — entre Joseph Combet et Jeanne Noncie, paroisse de Saint-Mathurin-Léobazel ; — entre sieur Jean-Baptiste Salviat et demoiselle Françoise Leyrat, paroisse de Viam ; — entre sieur Jean-Baptiste Teyssier et demoiselle Marie Brival, à Tulle. — Donations, par Anne Bouygue, en faveur de François Bouygue, à Beaulieu ; — par Pierre Champ, en faveur de Pierre Bouby, paroisse de Neuvic. — Extraits des contrats de mariage, entre Antoine Bivière et Marie Mavaleix, paroisse de Moustier-Ventadour ; — entre Martial Lafont et Anne Duvert, paroisse de Saint-Angel ; — entre François Combret et Marie Combes, paroisse d'Espagnac ; — entre Jean Valat et Toinette Croizet, paroisse de Bilhac. — Donation par Toinette Brandibas, en faveur de Jacques Parriche, paroisse de la Chapelle-Spinasse. — Extrait du contrat de mariage, entre Jean Pimond et Toinette Tronche, à Tulle. — Donations, par François Chirol et Marie Brigouleix, en faveur de François Vergnie et de Magdeleine Chirol, paroisse de Saint-Fréjoux ; — par Jean Genestet en faveur de Jean Caleix, paroisse de Saint-Clément. — Contrats de mariage, entre François Lascombes et Jeanne Delpauch, paroisse de Bilbao ; — entre sieur Joseph Servients et demoiselle Louise Jolibert, paroisse de Davignac ; — entre sieur Jacques Bardinal et demoiselle Catherine Mounet, à Tulle. — Donation par Jean Bugeal, en faveur de François Bugeal, à Tulle. — Extrait du contrat de mariage entre Jean Laval et Marie Connès, à Beaulieu.

B773. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier

1767 — Insinuations. — Donations, par demoiselle Charlotte de Lafageardie de Bort, en faveur de messire Raymond de Lafageardie de Bort, capitaine au régiment de Beauce-infanterie ; — par Guillaume Audinet, batelier, en faveur de Guillaume Mons, à Beaulieu. — Extraits des contrats de mariage, entre Antoine Vieillefont et Jeanne Souries, veuve de Jean Salesse, paroisse de Sainte-Fortunade ; — entre Arnaud Malibraux et Marie-Jeanne Jatn-mye, même paroisse. — Donation par

demoiselle Jeanne Bunisset, veuve de maître Mériadec Spinasse, juge de Vautadour, en faveur du sieur Jean-Baptiste Spinasse de Com-bret, son fils, à Égletons ; — par Jacques Brun, en faveur de son fils, autre Jacques, paroisse de Sarroux ; — par Léonard Sol, en faveur de Charlotte Sol et d'Etienne Murât, à Laroche. — Contrats de mariage, entre Jean Aulhac et Catherine Nugon, paroisse de Saint-Bauzille ; — entre Blaise Soularue et Anne Mons, paroisse de Corrèze. — Donation par demoiselle Catherine de Véyrat de Lastournerie, en faveur de messire Eymar Plaisant de Bouchiat, seigneur de Chaunat, paroisse de Monceau. — Extraits des contrats de mariage, entre Antoine Val et Marie Chabrerie, paroisse de Saint-Hyppolite ; — entre François Sauviat et Françoise Vaurie, paroisse de Chaveroche ; — entre Michel Longevialle et Marie Peyretou, à Bort. — Donation par M. Jean Degains, clerc tonsuré, en faveur de messire Augustin Degains, seigneur de Grandrieux, à Meymac. — Extraits des contrats de mariage, entre François Joulot et Marie Mazaud, paroisse de Saint-Sestics ; — entre Pierre Faure et Léonarde Videau, paroisse de Saint-Bémy ; — entre messire Léonard Meynard de Cueille et demoiselle Marie-Magdeleine-Antoinette de Lamothe-Flaumont, à Turenne. — Donations, par Annet Bourre, en faveur de Marie Bourre, paroisse de Merlines ; — par Etienne Fièvre dit la Fierté, ancien soldat de la Compagnie des Indes, en faveur de Catherine Boche, sa femme, paroisse de Saint-Hilaire-Peyroux. — Extraits des contrats de mariage, entre François Daulony et Marie Bozier, paroisse de Combressel ; — entre Léonard Nouailles et Antoinette Bitou, paroisse d'Ambrugeat ; — entre Joseph Varieras et Geneviève Montaignes, paroisse de Saint-Sulpice-les-Bois ; — entre sieur François Desortiaux, maître chirurgien, et demoiselle Jeanne Chazaloux, à Ussel. — Donation par Françoise Bastoix, veuve Teyssier, en faveur de son fils Jean, paroisse de Saint-Etienne-aux-Clos. — Contrats de mariage, entre Pierre Borderie et Marie Gourieyroux, paroisse d'Aleyrat ; — entre Léger Chardayre et Léonarde Massain-michel, paroisse de Chaveroche ; — entre Pierre Girou et Marie Mouty, paroisse d'Aix. — Donation par Jean Gane, en faveur de sa fille Jeanne, paroisse de Boziers. — Contrats de mariage, entre Gaspard Lombarteix et Jeanne Dubernard, paroisse de Saint-Angel ; — entre Pierre Breton et Marie Orlianges, paroisse de Tarnac. — Règlement entre le prieur de Mauriac et le sieur Pierre Du Boucheron, du Mas-de-Beyne, à cause de la fondation faite par les ancêtres dudit Mas-de-Beyne. — Donations, par Marie Mazuel, en faveur de Jeanne Mazuel, sa nièce, paroisse d'Aix ; — par Jean Longevialle, en faveur de sa fille Anne, femme du sieur Antoine Laveix, à Ussel. — Donation par Etienne Fieyre, dit la Fierté, en faveur de sa sœur Anne, femme de Guillaume Verlhac, à Brives. — Contrats de mariage, entre Léonard Bessaudou et Marie Champseix, paroisse de Saint-Yrieix ; — entre Léonard Lissajou et Léonarde Senès, paroisse de Bonnefont ; — entre sieur Claude Toinet-Le-blanc et demoiselle Françoise Chambon, d'Argentat. — Donations, par Léonard Bourguet, en faveur de Gabrielle Veysière, veuve de Jean-Baptiste Fronly et du sieur Giron, paroisse de Sornac ; — par Jacques Leyniac, en faveur de Léonard Leyniac, paroisse de Pierrefitte. — Extraits des contrats de mariage, entre M. Bonaventure Brossard, conseiller du Roi en l'Élection de Tulle, et demoiselle Louise Vachot, à Tulle ; — entre Raymond Laval et Claire Vidal, paroisse de Saint-Chamans ; — entre Jean Dugen-dre et Léonarde Dumont, paroisse de Viam. — Donations, par Léonarde Bachèlerie, en faveur de François Chouquet, paroisse de Valiergue ; — par Léger Autrand, en faveur de son fils Guillaume, paroisse de Saint-Victor ; — par Antoine Materre, en faveur de Martial Reyroles, paroisse de Toy ; — par maître Pierre Delmas de Gramond et ses sœurs, en faveur d'Antoine Delmas de Gramond, à Ussel ; — par Martin de Moussier, dit Martinasse, en faveur de Jean Chassagnol, paroisse de Palisses ; — par Catherine Cambout, en faveur de Joseph Faugeron et de Françoise Cambout, paroisse de Sornac ; — par Jeanne Rebeyrotte, veuve Soleilhavoulp, en faveur de Pierre Bouissou, à Tulle ; — par demoiselle Marie-Jeanne Teyssier de Laserre de Leyrat, en faveur de Jean Vieillheil et de Georges Maisonneuve, Tulle ; — par Pierre Michelon, en faveur de sa fille Marie, femme de Léonard Demichel, paroisse de Sarran. — Extraits des contrats de mariage, entre Jean Valat et Marguerite Phialis, paroisse d'Albussac ; — entre Jean Cassan et Françoise Nue, à Beaulieu. — Subrogation par demoiselle Catherine Laval en faveur de demoiselle Toinette Lalaye, veuve de maître Grenier, Gimel. — Donations par Antoine Lapeyre, en faveur de sa fille Françoise, femme d'Antoine Soulier Saint-Maixant ; — par Jean Farge, en faveur de son frère Guillaume, paroisse de Mercœur ; — par maître

Pierre-Antoine Bondet, curé de Ventéjols, en faveur de Jeanne Clédières, sa nièce, femme de maître Jean Cayre, procureur à Ussel ; — par Antoine Roux, en faveur de Jean Clereie et de Jeanne Ballet, paroisse de Moustier-Ventadour ; — par Antoinette Cirac, en faveur de Pierre Eyrignac et de Marie Lafont, paroisse de Saint-Chamans. — Extrait du contrat de mariage entre Jean Mazouny et Jeanne Raoul, paroisse de Sainte-Fortunade. — Donation par Jean Jeannès, en faveur de son fils Jean, Camps. — Contrats de mariage, entre Léonard Rebeyrie et Marguerite Chauvanet, veuve Feyt, paroisse des Angles ; — entre Charles Couly et Jeanne Vigneron, paroisse de Ladignac ; — entre Jean Maury et Anne Dubois, paroisse de Seilhac.

B774. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1769 — Insinuations. — Donation par Jean Ceron, en faveur de maître Jean-Baptiste Tramond, notaire, paroisse de Naves. — Extrait du contrat de mariage entre Maurice Lamoure et Marguerite Brun, à Bort. — Traité entre demoiselle Jeanne Moussours, veuve Leyx, et Léonarde Leyx, sa belle-sœur, à Tulle. — Contrats de mariage, : entre François Massoubre et Peyroune Jaudaneix, paroisse d'Espagnac ; — entre Léonard Vebret et demoiselle Marguerite Moncourrier, paroisse de Saint-Dézéry ; — entre Gabriel Coudert et Marie Tyssier, paroisse de Saint-Martial de Gimel ; — entre Jean Plantade et Thérèse Jaudaneix, paroisse de Pandrigne ; — entre Jean Pranchère et Jeanne Ceyrat, paroisse de Lafage ; — entre Jean Malissard et Marguerite Bardot, paroisse de Laval. — Transaction entre Marguerite Bassaler, veuve Dumond, Antoine Dumond et ses sœurs, à Tulle. — Extrait du contrat de mariage entre Guillaume Gauthier et Catherine Chassagnac, paroisse de Sarroux. — Donation par M., Géraud Merciel en faveur de dame Guillaumette Laporte, épouse de messire Jean-François Lamore de Lamirande. — Contrats de mariage, entre Antoine Maschat et Honorée Val, Tulle ; — entre Pierre Lescure et Toinette Glanes, paroisse de Bilhac. — Donation par sieur Gabriel Breton, en faveur de son fils Pierre, paroisse de Peyrelevade. — Contrats de mariage, entre Léonard Leygnac et Jeanne Faugeron, paroisse de Beau-mont ; — entre Jean Beauveriet Jeanne Daumar, paroisse de Lagarde ; — entre Louis Feintrenie et Marie Planchet, paroisse de Servières ; — entre Etienne Marlinie et Marguerite Vialle, paroisse de Vitrac ; — entre Bernard Gé-raudie et Luce Delnaud, paroisse de Seilhac ; — entre Joseph Montel et Jeanne Chadebech, paroisse de Péret ; — entre Antoine Rigal et Marguerite Poncet, paroisse de Saint-Hilaire-Foissac ; — entre Antoine Reynaud et Marguerite Dellet, Saint-Julien-près-Bort. — Donations, par Jean Nouliales, en faveur de Jeanneton Ramat, femme de Gabriel Virole, paroisse de Laroche ; — par Isaac Groulet, en faveur d'Isaac Sautarel, paroisse de Saint-Victour. — Extraits des contrats de mariage, entre maître Joseph Châstaigner, seigneur du Mazaud, et demoiselle Marianne Tarnac, à Ussel ; — entre François Brousse et Marie Fourche, paroisse de Chamboulive ; — entre François Michou et Jeanne Thomas, paroisse de Laroche. — Donations, par Jeanne Lapeyre, en faveur de Pierre Champeil, à Seilhac ; — par Anne Arrestier, en faveur de sa fille Marguerite Hospital, paroisse de Monceau ; — par Jeanne Bombal, en faveur de Louis Bombal, paroisse de Saint-Paul ; — par Magdelaine Laubie, en faveur d'Antoine Paupy, paroisse de Couffy ; — par Antoinette Delpâtre, en faveur de Catherine, sa nièce, paroisse de Pérols. — Extrait du contrat de mariage entre Michel Lachaud et Marguerite Cloup, paroisse de Couderc. — Donation par Jean-Baptiste et Antoinette Chabrerie en faveur de demoiselle Marie Chabrerie, femme du sieur Jean-Baptiste Baluze, à Meymac. — Contrats de mariage, entre François Bezeux et Louise Bachèlerie, paroisse de Saint-Julien-de-Tulle ; — entre Jean Chiey et Catherine Gimelle, paroisse de Saint-Bonnet-Elvert ; — entre François Terrade et Marie Coudert, veuve Malesoute, paroisse de Monestier. — Donation par Gabrielle Ronzel, en faveur du sieur François Vacher, à Ussel. — Contrat de mariage entre messire Louis-Marie-Joseph de Lentillac, comte de Sédières, et demoiselle Cécile-Charlotte Cassagne. — Donation par Hippolyte Raffy, en faveur de Michel Tévaïf, paroisse de Baumont. — Contrat de mariage entre Antoine Laporte et Jaquette Coste, paroisse de Naves. — Donations, par Marie Verdier, veuve Mathurier, en faveur d'Antoinette Mathurier, femme de Jean Tavé, paroisse de Ladignac ; — par maître Jean-Baptiste Teyssier, curé d'Allassac, en faveur de Catherine Clément, femme du sieur Dominique Leymarie de Corrèze ; — par Jeanne Delzort, en faveur d'Antoine Levât, paroisse de Rilhac.

B775. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1770 — Insinuations. — Extraits des contrats de mariage, entre Jean Faure et Anne Thévenot, paroisse de Toy-Viam ; — entre Léonard Dumas et Léonarde Pouget, paroisse de Forgés ; — entre Louis Hospital et Françoise Escourbaniès, paroisse d'Argentat ; — entre Jean Monestier et Jeanne Espinasse, paroisse du Port-Dieu ; — entre Etienne Vialle et Anne Rougier, paroisse de Chameyrac. — Donation par Léonard Malèze, en faveur de sa fille Toinette, femme de Jean Buisson, paroisse de Saint-Pardoux-la Croizille. — Contrats de mariage, entre Antoine Loubessou et Jeanne Chanteloube, paroisse de Saint-Martial-de-Gimel. — Donations, par Guillaume Bonnet en . faveur de sa femme Antoinette Viallesoubrane, paroisse du Port-Dieu ; — par Antoine Aignou et Michelle Vergne, en faveur de Léonard Marrel et de Jeanne Continsouzas, paroisse de Roziers ; — par Raymond Chapel, vigneron, en faveur de sa fille Marie, femme de Mathurin Laval. — Extraits des contrats de mariage, entre Jean-Baptiste Ceyrac et Françoise Reix, paroisse de Saint-Pardoux ; — entre Louis Régieyx et Marguerite Champeil, paroisse de Rilhac. — Donation par Antoinette Tournon, en faveur de François Tournon, son neveu, paroisse de Servières. — Contrats de mariage, entre Jean Destours et Antoinette Simonnet, paroisse d'Eygurande ; — entre Joseph Leyniat et Marie Bonnet, paroisse de Saint-Augustin ; — entre Raymond Mouly et Marguerite Vacheyrie, paroisse de Vénarsal. — Donations, par dame Anne de Beyssac, en faveur de son fils messire François de Lentilhac, seigneur de Bétut ; — par Jeanne Sainte fériole, veuve Janiot, en faveur de son frère Jean, paroisse de Sérandon. — Contrat de mariage entre Jean Ceux et Anne Bourotte, même paroisse. — Donation par messire Jean-Joseph-Martin Dumirat, écuyer, seigneur de la Tour, en faveur de l'hôpital de Tulle. — Contrats de mariage, entre sieur Jean Buisson et Marguerite Serval, paroisse de Lafage ; — entre Jean Teilhageau et Jeanne Sourdeix, paroisse de Vitrat ; — entre Maurice Coudert et Marguerite Cavas, paroisse de Saint-Exupéry ; — entre Jean Alvy et Catherine Barby, même paroisse. — Donation par Catherine Rebeyrotte, en faveur de Collin Ollier, paroisse de Merlines. — Testament de messire Joseph Randon de Châteauneuf et d'Apchier, baron de Saint-Exupéry, à Paris. — Extrait du contrat de mariage entre Mercure Salles et Jeanne Cros, paroisse de Monceau. — Donation par Léonard Gouttes, en faveur de sa fille Léonarde Beaumont. — Contrat de mariage entre Antoine Sarraudie et Marguerite Peyrouy, paroisse de Saint-Maixant. — Donations, par Jeanne Tournoi, veuve Host, en faveur de son neveu Simon, à Beaulieu ; — par Pierre Laporte, en faveur de son fils Jean, paroisse de Sainte-Fortunade. — Contrat de mariage entre M., Jacques de Braconat, seigneur de Seppe, et demoiselle Marie-Anne Brival, à Tullès. — Donations, par Léonarde Jarrige, en faveur de Gabriel Lacroix, paroisse de Chaumeil ; — par Jean Celaur, en faveur de Pierre Chatel, à Tulle ; — par Jeanne Besse, en faveur de sa fille Jeanne Coulaud, femme de Jean Sauviat, paroisse de Chaveroché ; — par Jeanne Coste, en faveur de Jean Salviat, paroisse de Saint-Hilaire ; — par dame Françoise Rivière, en faveur de M., Jean-Baptiste de Lespinnasse de Pebeyre ; — par Antoine Ludié, en faveur de Jean Ludié, paroisse de Saint-Maixant.

B776. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1771 — Insinuations. — Donations, par François Pouchet, en faveur de Michel Bosdeveix, paroisse de Talamy ; —, par Antoine Lalane, en faveur de Jean Loubeix et de Léonard Mempontel, paroisse de Chaveroché ; — par Pierre Doumail et Jeanne Vergne, en faveur de Jean Durand, paroisse du Gros-Chastang ; — par Jeanne Moulin, veuve Peuch, en faveur de Pierre Peuch et de Léonarde Saint-Supéry ; — par Marguerite Trioux, en faveur de maître Hiérosme Dulac, curé de Sarroux. — Contrat de mariage entre Pierre Vigier et Louise Tournicr, paroisse de Merlines. — Donations, par Marie Bessou, veuve de Claude Jarrige et de Germain Garges, en faveur de Jean Garges, Bort ; — par Jeanne Leyris, veuve Thillet, en faveur de Pierre Demichel, paroisse de Saint-Martin-la-Méanne ; — par Martin Buisson, en faveur de Léonard Dubois, dit Bordes, paroisse de Bar ; — par Anne Lebert, en faveur de Léonard Lebert, paroisse de Couffy ; — par François Bellande, en faveur de Jean Bassaler, paroisse de Bar ; — par Antoinette Noëlàs, veuve Picard, en faveur de Biaisè Marche. — Extraits des contrats de mariage, entre Jean Tilinat et Toinette Couderc, paroisse de Servières ; — entre sieur Antoine Seguy et demoiselle Marguerite Reynal, a Tulle ; — entre Léger

Fage et Françoise Miremont, paroisse de Saint-Hilaire-Luc. — Donation par demoiselle Marie Servienlis, en faveur du sieur Louis-Théodore Clercie, à Tulle. — Contrats de mariage, entre Pierre Maigne et Marie Bouladou, paroisse de Rilhac ; — entre Jacques Jougounoux et Françoise Magnac, paroisse de Servières., Donation par Marie Bugeat, en faveur d'Antoine Bugeat et de Catherine Françot, paroisse de Lamazière. — Extraits des contrats de mariage, entre Pierre Grèze et Françoise Veyssière, paroisse de Saint-Bauzille ; — entre Léonard Orlianges et Marguerite Cadiot, paroisse de Tarnac. — Donations, par Anne Guillaume, en faveur de Mercure Caquot, paroisse de Sainte-Fortunade ; — par Antoine Borde, en faveur de sa fille Jeanne, femme de Pierre Malaret, à Tulle ; — par Michélie Magnaudet, veuve d'Antoine Mas, en faveur de sa petite-fille, femme de sieur Pierre Lebreton, paroisse de Palisses. — Contrats de mariage, entre Léonard Bourdicaud, sieur du May, et demoiselle Marie Fondonnet, à Treignac ; — entre Jean Saint-Bonnet et Marianne Lascazes, paroisse de Sexcles. — Donation par demoiselle Marie Garinot, en faveur de sa sœur Antoinette, femme Vialle, à Bort. — Extrait du contrat de mariage entre Pierre Majour et Marie Vigier, paroisse de Feyt. — Donation par messire Léonard de Comte, seigneur de Beyszac, en faveur de sieur Jean-Baptiste Lignareix, bourgeois d'Orluc.

B777. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1772 — Insinuations. — Extrait du contrat de mariage, entré Pierre Sirieyx et Marguerite Leyx, paroisse d'Albussac. — Donations, par Toinette Job, en faveur de Martial Couniassou, paroisse de Saint-Hilaire-Foissac ; — par Anne Sirieyx, femme de François Lachaud, en faveur de Pierre Sirieyx, son neveu ; — par Antoine Dejacques, en faveur de Marie Lavaleix, paroisse de Moustier-Ventadour. — Extrait du contrat de mariage entre Pierre Monteil et Anne Pimond, veuve Malergue, paroisse de Merlines. — Donations, par Marie Bordas, en faveur de Damien Lavie, paroisse de Saint-Bonnet-près-Bort ; — par Françoise Chancelier, en faveur de sa fille, femme de Jean Chassein, paroisse de Lignareix ; — par Marie Périer, paroisse de Marcillac. — Extrait du contrat de mariage, entre Jean Murât et Marguerite Roussel, paroisse de Corail. — Donation, par Jean Mirât et Suzanne Surdou, en faveur de M., Jean Chadebech de La Valade, paroisse de Saint-Germain-les-Vergnes. — Extraits des contrats de mariage, entre Jeanne Bouysse et Jean Chazal, paroisse de Saint-Clément, — entre Jean Verdier et Elisabeth Moussours, paroisse de Naves. — Donation par Anne Brigoux, en faveur de Léonard Gane, paroisse du Gros-Chastang. — Contrat de mariage, entre Pierre Bossoutre et Léonarde Farge, paroisse Saint-Pierre, de Tulle. — Donation, par messire Charles de Jaucen de Lageneste, Poissac, etc., en faveur de maître Jean-Baptiste Soleilhet, médecin, à Tulle. — Extraits des contrats de mariage, entre Élie Artige et Toinette Freyssinge, paroisse de Clergoux ; — entre Antoine Terrade et Marguerite Florentin, paroisse de Laval. — Donations, par Jean Salles, en faveur d'André Verdier, paroisse de Pandrignes ; — par demoiselle Marie Lacroix de Castrie, en faveur de sieur Jean Redon, son neveu, Ussel ; — par Léonard Bussièrès, en faveur de Jeanne Bordes, sa nièce, paroisse de Murât. — Extraits des contrats de mariage, entre Jean Combabessou et Catherine Combes, paroisse de Saint-Martin-la-Méanne ; — entre Jean Fressinge et Marie Delangle, paroisse de Saint-Angel ; — entre Jean Mazuel et Françoise Dumond, paroisse de Saint-Rémy, — entre Pierre Peyraud et Marie Orlianges, à Treignac. — Donation, par messire Claude-Ignace de Chauveau, baron de Rochefort, en faveur de demoiselle Marie Chauveau, et de sieur Jean-Baptiste Farge de Sirieyx, à Ussel. — Extrait du contrat de mariage entre Etienne Monteil et Catherine Plas, paroisse de Sarran. — Donation par Françoise Paupy, en faveur de Jeanne Roche et Léonard Longuevialle, paroisse d'Aix. — Extraits des contrats de mariage, entre Pierre Pradalès et Toinette Védrennes, paroisse de Saint-Pardoux-la-Croizille ; — entre Pierre Pradines et Toinette Chaumeil, même paroisse. — Donations, par Léonarde Fournial, en faveur de Léonard, son petit-fils, paroisse de Marsillac ; — par Léonard Rivière, en faveur de sa fille Anne, femme de Jean Chaussade, paroisse de Saint-Yrieix-le-Déjalat ; — par Marguerite Montcourrier, en faveur de Jean-Baptiste Chèze et de Marianne Blanchet, à Ussel ; — par Jean Vcyssière, en faveur de Pierre, son fils, à Beaulieu. — Contrat de mariage entre demoiselle Anne Brival et le sieur de Braconat, à Tulle. — Donation, par Jean Bontemps, en faveur de Marianne

Auchère, paroisse de Saint-Angel. — Contrat de mariage entre Jean Vacher et Léonarde Béril, à Tulle.

B778. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1773 — Insinuations. — Extrait du contrat de mariage, entre maître Jean-Bapliste Dufaure et demoiselle Marguerite Cheminade, paroisse de Saint-Martin-la-Méane. — Donations, par sieur Jean-Léger Brival, en faveur de son frère, paroisse de Saint-Hilaire-Peyroux ; — par Françoise Boissal, veuve de Jean Coste, en faveur de Marie Boissal, veuve de Pierre Soubrane, paroisse de Saint-Pardoux-la-Croizille ; — par Pierre Geoffre, en faveur de Michelle Couniou, paroisse de Lestards ; — par Guillaume Jubié, en faveur de son fils, paroisse de Naves ; — par Marguerite Pimond, veuve de Jean Berthoumeyrie, en faveur de sa fille Jeanne, femme de François Rivière, paroisse de Chanac ; — par Jeanne Peyrouy, veuve Farge, en faveur de demoiselle Louise Pinot, veuve Vialle, paroisse de Favars ; — par Jacques Eymery, soldat, en faveur de Thérèse Bordes, veuve de Jacques Brival ; — par Jean Delmas, en faveur de Jean Albier, paroisse de Chanteix ; — par sieur Joseph Lespinasse, en faveur de M., Marc-Antoine Mary, fils, à Meymac. — Extraits des contrats de mariage, entre Jacques Verrouil et Fortunade Mitte, paroisse d'Espagnac ; — entre François Merpillat et Marianne Jardel, paroisse de Cornil ; — entre Joseph Bourzès et Barthélemy Vergne, paroisse de Favars. — Donation par Paule Faugeron, en faveur de Magdeleine Roussarie, paroisse de Lagarde. — Transfert, par Marie Besson, en faveur de Germain Georges, à Bort. — Contrat de mariage entre haut et puissant seigneur Pierre-Alexandre de Lamazorie, seigneur de Soursac, et demoiselle Gaspard de Gains de Rozier, au château de Montaignac. — Donations, par Marie Catonnet, en faveur de sieur Joseph Ludière, à Tulle ; — par Denis Fournols, en faveur de sa fille Marguerite, paroisse de Bonnefont. — Extrait du contrat de mariage entre Léonard Goumol, sieur de Beaune, et demoiselle Marie Desassis, veuve Joulot. — Donations, par François Monteil, en faveur de François Espargilières, paroisse de Saint-Bonnet-Elvert ; — par François Chèze, en faveur de Léonard Porte, paroisse de Saint-Rémy. — Extrait du contrat de mariage entre Jacques Grouillet et Marie Franceix, paroisse de Saint-Victour. — Donation par Anne Aussoleil, veuve Chambon, en faveur de sa fille Marguerite, femme de Jean-Baptiste Galandon, paroisse de Gumond. — Extraits des contrats de mariage, entre Martial Bargy et demoiselle Marie Mary, à Égletons ; — entre Pierre Chardeyrou et Léonarde Duvert, paroisse de Valiergues ; — entre Pierre Terriou et Toi-nette Farge, paroisse d'Ambrugeat ; — entre Jean Valetou et Marguerite Bussière, paroisse d'Ussel ; — entre Martin Pranchères et Françoise Chanteloube, paroisse de Gumond ; — entre François Mouty et Catherine Louradour, paroisse de la Roche-près-Feyt ; — entre Pierre Boux et Antoinette Auzelou, paroisse de Saint-Exupéry ; — entre François Soudrie et Marie Feyriole, paroisse de Neuvic. — Donations, par Radegonde Teyssandier, en faveur de Jean Sirieyx, son mari, paroisse de Sérandon ; — par Jean Chauzeix, curé de Soudeille, en faveur de sieur Jean-Charles Chauzeix de La Prade et de demoiselle Marguerite Bargeon ; — par Martin Bray, en faveur de son fils Bernard, paroisse d'Albussac. — Extraits des contrats de mariage, entre Etienne Lagarde et Marie Chastang, à Tulle ; — entre Guillaume Cloup et Marie Gioux, paroisse de Tarnac. — Donation, par Marguerite Boudre, en faveur de son frère Etienne, paroisse de Marc-la-Tour. — Contrat de mariage entre Guillaume Longy et Marguerite Ribbe, paroisse d'Eygurande. — Donation par Etienne Demay, à sa fille Marianne, femme de Pierre Reynel, à Meymac. — Extraits des contrats de mariage, entre Charles Bussières et Catherine Lachaud, paroisse de Pradines ; — entre Henry del Fouyssy et Jeanne Battut, paroisse de Rilhac ; — entre Jean Bros et Marianne Annequin, paroisse de Monceau. — Donations, par François Jougieix, en faveur de Martial Orlianges, son gendre, paroisse de Pradines ; — par Bertrand Rebeyrotte, en faveur d'Etienne Plantade, son neveu, paroisse de Saint-Bonnet-Elvert ; — par Jean Planchou, en faveur de Jeanne Ceaux, femme de Charles Tireygeol, paroisse de Saint-Salvador ; — par Jean Teilhol, en faveur de son fils Jean, paroisse de Lagarde ; — par demoiselle Marie-Jeanne Teyssier de Leyrat de La Serre, en qualité d'héritière de maître Calmine Chabaniel, son oncle, en faveur de Georges Maison, à Tulle ; — par demoiselle Anne Bonnet, femme de maître Michel Barrier, en faveur de maître Pierre Barrier, curé de Bort.

B779. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1774 — Insinuations. — Donation, par Jeanne Rougier, veuve de Jean Leymarie, en faveur de sa fille Françoise, femme de Jean Viallemaringe, paroisse de Forgés. — Extraits des contrats de mariage, entre Jean-Antoine Maschat et Léonarde Estorges, à Tulle ; — entre Joseph Maschat et Marguerite-Françoise Roux, à Tulle. — Extrait du traité passé entre sieur Pierre Galand, bourgeois, et maître Jean-Baptiste Galand, son frère, curé d'Égletons. — Donations, par haut et puissant seigneur Pierre-Michel, vicomte de Brosses, premier baron du Berry, en faveur de maître Antoine Monlouis, juge de sa terre et baronnie de Confolent ; — par dame Jeanne Rabanide, veuve de messire Jacques de Valon, seigneur de Saint-Hypolilhe, en faveur de ses enfants. — Contrat de mariage entre Léonard Mou-zat et Jeanne Fourche, paroisse de Seilhac. — Donation, par Marie Gibardel, veuve Duléry, en faveur de Michel Duléry, à Tulle. — Contrats de mariage, entre Antoine Chambre et Marie Peuch, à HautePAGE ; — entre Jean Ar-tige et Louise Champeil, paroisse de Saint-Julien-aux-Bois ; — entre Geraud Cire et Jeanne Peuch, paroisse d'Auriac. — Donation, par Jean Jourdal, en faveur de Georges Barbazange, paroisse des Angles. — Contrat de mariage, entre Jean Lafon et Toinette Védrenne, paroisse de Soursac. — Cession, par Jean Brousse, à sa fille, paroisse de la Chapelle-aux-Plas. — Extrait du contrat de mariage entre Antoine Yeyssier et Jeanne Laporte, à Mauriac (Auvergne). — Donation, par Magdeleine Faugeron, veuve Chasseline, en faveur de Jean Chassaing, paroisse de Sornac. — Extraits des contrats de mariage, entre Antoine Chapoul et Toinette Bernoux, à Brives ; — entre François Bleuf et Marguerite Bazeau, à Ussel. — entre Pierre Murât et Antoinette Bascoulergue, paroisse de Saint-Fréjoux ; — entre Etienne Eyrolle et Marie Lacroix, paroisse de Gimel ; — entre Pierre Roche et Françoise Cloup, à Meymac. — Double mariage, Léonard Bétinas avec Léonarde Roche, et François Bétinas avec Marie Chazal, paroisse de Saint-Exupéry ; — Extraits des contrats de mariage, entre Baptiste Lamoure et Catherine Jarrige, paroisse de Sérandon ; — entre Léonard Moratille et Léonarde Lavielle, à Treignac. — Donation, par Toinette Peyrat à Léonard Combe, paroisse de Murât. — Extrait du testament de messire Léonard Darche de l'Ozelou, doyen de l'église cathédrale de Tulle. — Donation par Jeanne Groulet, en faveur de Jeanne Beau-court, femme de Jean Parel, paroisse de Saint-Victour. — Contrats de mariage, entre François Coudert et Anne Decelle, paroisse de Saint-Julien-près-Bort ; — entre Jacques Bros et Françoise Boat, paroisse de Monceau ; — entre Joseph Mazaleyrat et demoiselle Luce Vergne, paroisse de Seilhac. — Donations, par Anne Michaudel, en faveur de sa sœur Marie, paroisse de Beynat ; — par dame Marie Tournier, veuve, en faveur de son fils Pierre-Biaise de La Serre, écuyer, paroisse de Saint-Hilaire-Peyroux ; — par Jeanne Malaret, veuve, en faveur de Jeanne Védrenne, sa fille, à Tulle. — Contrats de mariage, entre Jean-Joseph Mesnager et demoiselle Nicole Lacombe, Tulle ; — entre Bernard Dejammet et Jeanne Queyrol, paroisse de Goulles ; — entre Jean Candèze et Jeanne Saint-Hilaire, paroisse de Monceau. — Donation par Jeanne Duclaux, en faveur de Gasparde Blancherie, sa petite-fille, à Égletons.

B780. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1775 — Insinuations. — Donations, par Jeanne Duclaux, en faveur de Gasparde Blancherie, à Égletons ; — par Jeanne Vergne, en faveur de Marie-Thérèse Vergne, à Tulle. — Contrats de mariage, entre maître Jacques de Braconat, conseiller, et demoiselle Julienne Fortier, Tulle ; — entre Marien Roubinet et Marie Vernadal, paroisse de la Roche-près-Feyt ; — entre Guillaume Magière, veuf, et Françoise Chastanier, paroisse de Palisses. — Donation par Marie Branchât, en faveur de Jean Champanet, Saint-Chamans. — Contrats de mariage, entre Joseph Sourie et Marthe Mathieu, paroisse de Sainte-Fortunade ; — entre Jean Coutensouzas et Marianne Gauterie, paroisse de Soudeille. — Donations, par haut et puissant seigneur, messire Antoine-Jacques-Isarn de Freyssinet de Valady, marquis de Roussille, en faveur de son domestique, paroisse de Lamazière ; — du même, en faveur de son garde Barthélémy Prévet. — Contrats de mariage, entre Antoine Vialelte et Toinette Dusus, paroisse de Saint-Pardoux-lès-Saint-Chamans ; — entre Gaspard Chauvet et Toinette Deschamps, paroisse de Saint-Pardoux-le-Neuf ; — entre Jean Vastroux et Toinette Brousse, paroisse de Saint-Martin-la-Méane ; — entre Léonard Miginiac et Catherine Treinsoutrot, Marcil-lac-le-Croizille ; — entre Jean Lapauze et Françoise Margat, paroisse de Saint-

Mathurin-Léobazel ; — entre Guillaume Bousquet et Marie Moulin, paroisse de Saint-Rémy ; — entre Léonard Gamine et Toinette Vialaneix, paroisse de Védrennes. — Transaction entre Catherine Mougene et Pierre Lapierre, à Meymac. — Donation, par demoiselle Jeanne Montlouis, en faveur de dame Marguerite-Aimée Montlouis de Mareille, paroisse d'Ussel. — Contrats de mariage, entre Jean Laguerite et Marguerite Vacher, paroisse de Saint-Pardoux-le-Neuf ; — entre messire Bernard Dambert et demoiselle Thérèse de Loyac de la Bachèlerie, Égletons ; — entre sieur Jean-Louis Terriou, avocat de Corrèze, et demoiselle Jeanne-Léonarde Coulournat ; — entre sieur Jean-Baptiste Mathieu et demoiselle Anne Serre, Bort. — Donation par Léonarde Fourniaus, en faveur de Joachim Vergne, à Neuvic. — Contrat de mariage, entre François Maschat et Toinette Lepeyre, à Ussel.

B781. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1776 — Insinuations. — Contrats de mariage, entre messire Jean-Louis Dupérier et demoiselle Marie Marsillager, à Bordeaux ; — entre Léger Planetou et Marguerite Valezou, paroisse de Saint-Hilaire-Foissac ; — entre sieur Bernard Goudrias de Nussas et demoiselle Marie-Jeanne de La Fageardie du Leyris, paroisse de Chanteix ; — entre Léonard Coste et Marguerite Theil, paroisse de Laval. — Donation par Anne Chouvet, en faveur de Jeanneton Valadier, à Tulle. — Contrats de mariage, entre sieur Joseph de Planche et demoiselle Marianne Dufaure, à Laroche ; — entre Louis Couturas et Jeanne Alvy, paroisse de Lacelle ; — entre Laurent Valette et Françoise Courteix, paroisse d'Eygurande. — Donation par Marie-Anne Brun, en faveur de son fils, à Bort. — Contrats de mariage, entre Pierre Parel et Marie Lafon, paroisse de Saint-Victour ; — entre messire Claude de Lagrange, baron de Tarnac, et demoiselle Anne Duhautier ; — entre sieur Jacques Veysières et demoiselle Gasparde Subrange, paroisse de Saint-Étienne-aux-Clos. — Transaction entre demoiselle Françoise Du Boucheron de Masdebeyne et sieur Pierre Du Boucheron, son frère, à Meymac. — Contrats de mariage, entre Jacques Delair et Toinette Rioux, paroisse de Rilhac ; — entre Jean Besse et Jeanne Sounie, paroisse de Saint-Hilaire-Luc ; — entre François Armand et Françoise Mouly, paroisse de Marsillac-la-Croisille ; — entre Michel Maurel et Jeanne Rigouneix, paroisse de Saint-Exupéry ; — entre Jean Lelage et Toinette Cauquot, paroisse de Sérandon ; — entre sieur Jean-Baptiste Lacombe et demoiselle Anne de Pradailler, à Tulle ; — entre Antoine Bonnefont et Toinette Duvert, paroisse de Saint-Angel. — Donations, par Antoine Caux, originaire de la paroisse de Neuvic, en faveur de Pierre Mairers, à Bordeaux ; — par Michel Verniangeal, en faveur de dame Françoise Gygon, paroisse de Saint-Pardoux-le-Vieux ; — par sieur Jacques Laumond, en faveur de noble Pierre Meynard de Lestrade, à Beau-lieu. — Contrat de mariage entre Joachin Fournial et Antoinette Meilhard, paroisse de Moustier-Ventadour. — Donation par demoiselle Marianne Ricaude, veuve Lafon, en faveur de son fils Louis, paroisse de Saint-Geniès-ô-Merle. — Contrats de mariage, entre Léonard Jaucen et Marie-Jeanne Pouchou, paroisse de Saint-Prieuch de Gimel ; — entre maître Pierre Bonnot et demoiselle Catherine Couderc, à Meymac. — Donations, par M., Firmin Barbier de Villeneuve, maire d'Ussel, en faveur de Jeanne Arzilier ; — par Antoine Coulin, en faveur de Blaise Merly, paroisse de Sainte-Fortunade. — Rétrocession faite par Pierre Tramond et Pétronille Chabut, en faveur de Martial Chabut. — Contrats de mariage, entre Antoine Battut et Marguerite Gourre, paroisse de Talamy ; — entre Léonard Dumond et Marie Couty, paroisse de Viam ; — entre Gabriel Maury et, Antoinette Croupoulou, paroisse de Beaumont ; — entre Bernard Rigal et François Annequin, paroisse de Monceau — Donation par Pierre Fayet, en faveur de son fils Jean, paroisse de Camps. — Contrats de mariage, entre Etienne Ceyrat et Marie Auchères, paroisse de Saint-Merd-de-Lapleau ; — entre Jean Lombarteix et Marguerite Chèze, paroisse de Saint-Exupéry ; — entre François Génies et Marie Bonhomme, paroisse de Saint-Pardoux-le-Neuf ; — entre Pierre Monbazet et Jeanne Brigouleix, paroisse de Vente-jols ; — entre Jean Vacher et Françoise Borde, paroisse de Saint-Fréjoux ; — entre Antoine Boucheix et Elisabeth Monjanel, même paroisse.

B782. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1777 — Insinuations. — Donations, par sieur Antoine Rondet et par demoiselle Françoise Bourdain, conjoints, en faveur de leur fils Antoine, à Ussel ; — par Jean Lagarde, en faveur de sa

fille Pétronille, à Tulle. — Contrat de mariage entre François Nareix et Françoise Poupy, paroisse de Courteix. — Donations, par Vincent Bachèlerie, en faveur de Léonard Meyjou, paroisse de Clergoux ; — par Baptiste Galinon et Françoise Audebat, en faveur de leur neveu Baptiste, paroisse du Chastang. — Contrat de mariage entre Philippe Lachaud et Anne Madelmont, paroisse de Sarran. — Donations, par demoiselle Catherine Monjauze, veuve du sieur Parrical de Chammard, en faveur de son fils Joseph, chirurgien, paroisse de Saint-Salvador ; — par Pierre Pestour et Toinette Pouillage, en faveur de Pierre Pouillage, à Egletons. — Contrats de mariage, : entre Antoine Saintagne et Françoise Leyrat, paroisse d'Espagnac ; — entre Annet Louret et Marianne Trespeuch, paroisse d'Aix. — Donations, par Martial Pranchère, en faveur de Léonarde Vaudot, paroisse de Roziers ; — par Françoise Vialle, veuve Laporte, en faveur de Marie Nouai, paroisse de Sainte-Fortunade. — Contrats de mariage, entre sieur Léonard Triou et Marie Poisson, paroisse de Vitrac ; — entre Jacques Bourroux et Marie Noille, paroisse de Bugeat. — Donation par dame Elisabeth de Lasaigne de Saint-Georges, veuve du seigneur de Miramont, en faveur de M., Jean-François Castelnau. — Contrat de mariage entre jfeabriel Laubie et Marie Ouzoulias, à Saint-Angel. Donation par Bastienne Bouyge, en faveur de Guillaume Planche, son neveu, paroisse de Saint-Paul. — Contrats de mariage, entre Jean Nègrevergne et Jeanne Laronde, paroisse de Saint-Julien-le-Pèlerin ; — entre Géraud Dric et Anne Clars, paroisse de Rilhac. — Donations, : par sieur Pierre Galand, en faveur de demoiselle Jeanne Galand, sa nièce, femme du sieur Mercure Filhol, à Tulle ; — par Françoise Géraudie, en faveur de sa fille Françoise Broussolle, femme d'Antoine Béronie. — Contrats de mariage, entre sieur Jean-Baptiste Lallé et demoiselle Jeanne Vallat, à Corrèze ; — entre François Rondet et Anne Breuil, paroisse de Saint-Étienne-aux-Clos. — Donations, par Thérèse Gasquet, en faveur de Joseph Foucher, à Beaulieu ; — par Michel Lachèze, en faveur de sa fille Jeanne, femme de Jean Treich, à Tulle. — Contrat de mariage entre Antoine Demathieu et Jeanne Mornac, paroisse de Palisses. — Donations, par demoiselle Anne Pastrie, en faveur de sieur Jean-Baptiste Pastrie, à Tulle ; — par Jean Martinie, en faveur de sa petite-fille Marie, femme de Jean Coulamy, paroisse d'Orlhac-de-Bar ; — par Jean Veyssière, en faveur de ses petits-enfants, à Beaulieu ; — par Marie-Jeanne Vialle, en faveur de sieur Pierre Baudoin, à Tulle ; — par Jeanne Duffour, en faveur de Jean Mialaret, paroisse de Laval ; — par Jean-Baptiste Freydefournier, en faveur de son frère, chirurgien, à Limoges ; — par sieur Antoine Daurié et Anne Labrousse, en faveur de leur fille Anne, femme de Joseph Phialip, paroisse d'Albussac. — Contrat de mariage entre François Estorges et Philippine Croizat.

B783. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1778 — Insinuations. — Contrat de mariage entre Pierre Gioux et Léonarde Vialle, paroisse de Bonnefont. — Donation par Philippe Graneaud, en faveur de Jean-Baptiste Larivière, sergent, à Argenta. — Contrat de mariage entre Bernard Ribat et Jeanne Lajeunie, paroisse d'Albussac. — Donations, par demoiselle Catherine Estorges, en faveur de l'hôpital de Tulle ; — par dame Jeanne Rabanide, en faveur de messire Antoine Sauveur de Valon, chevalier de Caux, paroisse de Darnels ; — par Michel Garoux, en faveur de l'hôpital de Tulle ; — par Jeanne Vialle, en faveur d'Antoinette Brunet, femme de François Bournat, paroisse de Lappleau ; — par Magdeleine Forsse, on faveur de Jean Vacher, paroisse de Saint-Étienne-aux-Clos. — Contrats de mariage, entre Antoine Jaloustre et Toinette Dumond, paroisse de Courteix ; — entre sieur Jean Goumot et demoiselle Marie Lombard, à Féniers. — Donation par Elisabeth Tixier, en faveur d'Antoine Gadonnet, paroisse de Merlines. — Contrat de mariage entre messire Gaspard-Germain Dubac du Couderc et demoiselle Jeanne du Sirieyx, à Servières. — Donation par Magdeleine Béronie, en faveur de son neveu Antoine, à Beaulieu. — Contrats de mariage, entre Jean Paillassou et Marie Naudieu, paroisse de Soudeilles ; — entre Louis Leyrat et Antonie Plantade, paroisse de Gimel ; — entre Guillaume Deguilhem et Catherine Saint-Bonnet, paroisse de Gouilles ; — entre Antoine Debernard et Léonarde Peyrelade, paroisse du Gros-Chastang ; — entre François Meylaud et Catherine Rebeyrolle, paroisse de Soursac. — Donation pat-Léonard Contensouzas, en faveur de demoiselle Marie Contensouzas, femme de sieur Marien Ravet, paroisse de Meymac. — Contrat de mariage entre Blaise Planche et Françoise Viallemaringe, paroisse d'Espagnac. — Donations, par Léger

Pradoux, en faveur de sa fille Jeanne, paroisse de Saint-Paul ; — par Léonarde Chazal, veuve Porte, en faveur de son fils Léonard, paroisse du Jardin ; — par Jean Traverse, en faveur de Pierre Dautnard, paroisse de Lagarde ; — par Georges Foucher, dit Tareyre, en faveur de Pierre et de François Verliade, paroisse de Saint-Julien-près-Bort ; — par sieur Hélié Chassain, en faveur de Jean Tournade et de Delphine Chazal, sa femme, à Bort ; — par Jacques Georges, en faveur de Jean Servarie et de Catherine Leyris, paroisse de Soursac. — Contrat de mariage entre Jean Tournier et Anne Mas, à Tulle. — Donation par Antoine Aupage, en faveur de Marie Barre, sa femme, paroisse de Margerides. — Contrat de mariage entre sieur Jean-Baptiste Barry et Marie Savy, à Tulle. — Donations, par Catherine Forsse, en faveur de Jeanne Martinière, paroisse de Chirac ; — par Jean Graffoulière, en faveur de Jean Blandines, paroisse de Saint-Chamans ; — par Françoise Theilhet, veuve Graffoulière, en faveur de sa fille Marguerite, femme de Jean Bétailloulou ; — par Toinette Espinasse, veuve Leyrat, en faveur de sa fille Toinette, à Tulle. — Contrat de mariage entre sieur Jacques Laval et demoiselle Marie Pontic, paroisse de Saint-Pardoux-le-Vieux.

B784. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1779 — Insinuations. — Donation par Marguerite Marche, en faveur de sieur Pierre Salviat, avocat, à Neuvic. — Contrats de mariage, entre Jean Giron et Anne Laval, paroisse de Saint-Rémy ; — entre Laurent Pannelon et Michel La Veyssière, paroisse de Saint-Pardoux-le-Vieux. — Donations, par Jean Massoubre, en faveur de Louis Faurie, paroisse de Saint-Bauzille ; — par Jean Viallemaringe, en faveur d'Etienne Bouissal et de Mathurine Geunye, paroisse de Saint-Paul. — Contrat de mariage entre Pierre Lascaux et Marguerite Chambel, paroisse de Gouilles. — Donation par Jean Manaud, en faveur de Jean Sceaux, à Égletons. — Contrats de mariage entre Gabriel Valette et Marguerite Peyrelevede, paroisse de Seilhac. — Donation par M., Jean-Joseph Laplanche, curé de Sainte-Féréole, en faveur de demoiselle Marguerite Leyrac, à Saint-Bonnet-Elvert. — Contrats de mariage, entre Etienne Nouai et Jeanne Lacroix, paroisse de Sainte-Fortunade ; — entre Antoine Savy et Marianne Esclause, à Égletons. — Donation par demoiselle Leyrat, en faveur du curé de Sainte-Féréole. — Contrat de mariage entre Simon Montagnier et Marie Combes, paroisse de Saint-Merd-de-Lapleau. — Transaction sur l'hérédité du sieur Jean Robert, à Ussel. — Donation par demoiselle Julienne Pauphile, en faveur de demoiselle Marie-Anne Lagaye, femme de sieur Jean-Baptiste Pauphile, à Tulle. — Contrat de mariage entre messire Antoine Delmas fils et demoiselle Antoinette de Pradinas, à Ussel. — Donations, par François Védrenne, en faveur de demoiselle Jeanne Alleyrat, femme de maître Talin, à Égletons ; — par Michel Aubert, en faveur de son fils Pierre, paroisse de Saint-Clément. — Contrat de mariage entre Pierre Estrade et Françoise Leymarie, à Saint-Chamans. — Donations, par Jeanne Bedennes, veuve Bruniol, en faveur de Gabriel Bedennes, paroisse du Gros-Chastang ; — par maître François Blasiot, curé de Saint-Martial-le-Vieux, en faveur d'Aymon Blasiot, son neveu. — Contrat de mariage entre Antoine Mas et Louise Fabrie, paroisse de Lapleau. — Donation par Marguerite Desages à Annet Chassagne, paroisse de Saint-Augustin. — Contrats de mariage, entre Mathieu Rourue et Jeanne Serre, paroisse de Beaumont ; — entre Jean Aussoleil et Antoinette Tabaste, paroisse de Saint-Pardoux-la-Croizilie. — Donation par demoiselle Marie-Anne Briuede, en faveur de son fils Louis de Bonnefont, paroisse de Bassignac-le-Haut. — Contrats de mariage, entre Léonard Orluc et Catherine Farges, paroisse de Bonnefont ; — entre messire Joseph Doudinot de la Boissière et demoiselle Antoinette Chadebec, à Égletons. — Donation par Jean Birie, en faveur de sa fille Marguerite, paroisse de Marsillac-la-Croizille. — Contrats de mariage, entre Jean Albier et Jeanne Madelmont, à Tulle ; — entre Antoine Albier et Françoise Dubois, paroisse de Saint-Clément ; — entre maître Jean-Xavier Lacoste et demoiselle Jeanne Lacombe du Pézat, près Tulle. — Donation par Michelle Bech, en faveur de maître Jean Joseph Brival de Lavialle, à Ussel. — Contrats de mariage, entre Joseph Montbazet et Catherine Mazière, à Meymac ; — entre maître François Schlafer de Fontenille et demoiselle Marie-Louise Bachèlerie, à Brives. — Donation par maître Pierre Barrier, curé de Bort, en faveur de son frère Noël. — Contrat de mariage entre sieur Jean-Baptiste Leyniac de Chassagnes et demoiselle Marie-Jeanne Ventejouis de Lavergne, à

Treignac. — Donation par maître Jean Seigne, curé de Chanac, en faveur de demoiselle Marie-Jeanne Machat.

B785. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1780 — Insinuations. — Donations, par François Cariât, en faveur de Jeanne Cariât, paroisse de Sexcles ; — par Antoine Peuch et Jeanne Goût, en faveur de leur fille Jeanne, paroisse de Saint-Hilaire-Peyroux ; — par dame Guillaumette Laporte, épouse de messire Jean-François Lamore de, Lamirande, en faveur de Marguerite et de Magdeleine Farge, à Tulle ; — par demoiselle Marguerite Combret, en faveur de messire Arnaud de Combret, paroisse de Marsillac-la-Croizille. — Contrats de mariage, entre François Mouzet et Jeanne Chatonie, paroisse de Saint-Chamans ; — entre Jean Monteil et Jeanne Bach, paroisse d'Orliac-de-Bar ; — entre Etienne Monteil et Marie Sary, paroisse Saint-Pierre de Tulle ; — entre Jean Treins-outré et Marguerite Farniéras, paroisse de Roziers ; — entre André Betailles et Michelle Gènevrière, paroisse de Saint-Bonnet-Elvert ; — entre Bernard Durand et Marguerite Mas, paroisse de Marsillac-la-Croizille. — Donation par maître Eymar Lajeunie, en faveur de demoiselles Anne et Marie Mazoyer de La Meynardie, à Tulle. — Contrats de mariage, entre Baptiste Maison et Marie Pauquy, paroisse de Gimel ; — entre François Armand et Marie Armand, paroisse de Marsillac-la-Croizille ; — entre Barthélémy Chaptaur et Marie Gaschon, même paroisse ; — entre François Servet et Marie Entraygues, paroisse d'Auriac ; — entre Etienne Mons et Jeanne Eyrignac, paroisse d'Albussac ; — entre Jean Rougier et Léonarde Longy, paroisse de Sornac. — Donation par Louise Cremoux, veuve Viallerie, en faveur de sa fille Guillaumette, femme de Pierre Couly, paroisse de Saint-Hilaire-Peyroux. — Contrat de mariage entre messire Gabriel de Rodorel de Seilbac et demoiselle Marie-Anne Pradel de Lamaze. — Donation par François Lepeyre, en faveur de son gendre, Charles Brisebois, paroisse de Feyt. — Contrat de mariage entre Léonard Madiras et Jeanne Courteix, paroisse de Seilhac. — Donation par demoiselle Marie-Jeanne Reynal, en faveur de son neveu Jean Reynal, avocat au parlement de Bordeaux. — Contrats de mariage, entre sieur Joseph Lachaze, seigneur de Saint-Germain-la-Volps, et demoiselle Marie Bayle, demoiselle de Gourbeix, paroisse de Sornac ; — entre Jean Sepchat et Jeanne Delfour, paroisse de Rilhac. — Donations, par Marie Couder, en faveur d'Anne Vergne et de Jean Merigonde, paroisse de Saint-Bonnet-Avalouze ; — par Léonarde Reix, en faveur de Martial Soulier, paroisse de Pandrigne ; — par demoiselle Jeanne Laplasse, en faveur de demoiselle Magdeleine Debar de la Selve, paroisse de Cornil. — Contrat de mariage entre Pierre Pou-jade et Marguerite Theilhet, paroisse de Saint-Bauzille. — Donations, : par Jeanne Mouty, en faveur de François Ribès, paroisse d'Aix ; — par le curé de Saint-Cirgues, en faveur du sieur François Massoubre ; — par dame Marie-Françoise de Merigonde, veuve de maître Jean Montel de Lavergne, en faveur de sa mère, veuve de messire Dominique Dubois de Saint-Hilaire, paroisse de Favars ; — par sieur Pierre Maschat, en faveur de son neveu, maître chirurgien, à Meyssac. — Extrait du contrat de mariage entre messire Raymond de Lavour, comte de Sainte-Fortunade, et demoiselle Anne-Angélique de Pontet, à Bordeaux. — Donation par Martial Guillaumie, en faveur de Bernard Freygeac, paroisse de Boziers. — Contrat de mariage entre Anne Gramond et Baptiste Clausire, paroisse de Goules. — Donations, à Léonard Oudouze, par Léonarde Feysac, paroisse de Saint-Sestiers ; — par Jacqueline Picard, en faveur de François Picard, paroisse du Port-Dieu ; — par Jean Salles, en faveur de Jean Robertie, paroisse de Pandrigne ; — par Jeanne Nugon, à son neveu Jean, paroisse de Saint-Paul. — Contrat de mariage entre messire François-Augustin de Pouthé et demoiselle Marie-Jeanne Demichel, paroisse de Saint-Dézery.

B786. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1781 — Insinuations. — Contrats de mariage, entre sieur Antoine Charageat et demoiselle Marie-Anne Labounoux de Lagane, paroisse de Saint-Sylvain ; — entre Léonard Rozier et Anne Estorges, paroisse de Saint-Julien de Tulle ; — entre Jean Borie et Martiale Faure, paroisse de Gumond — entre Pierre Bouysse et Marie Meneyrol, paroisse de Chameyrac. — Donations, par Pierre Fraysse, en faveur de Jean Farge, à Laguene ; — par demoiselle Marie-Anne Melon, en faveur de dame Louise Jolibert, femme de maître Joseph Servientis ; — par Jean Sauvarie, en faveur d'Antoine Morellie, paroisse de Lafage. — Contrats de mariage, entre Pierre Freyssinge et Françoise Brette,

paroisse de Roziers ; — entre Antoine Maix et Michelle Veyriol, à Bort ; — entre Jean Bastide et Magdeleine Celle, à Laroche ; — entre Léonard Siaux et Marie Chastaigner, paroisse de Moustier-Ventadour ; — entre Jean Fabre et Marie Chassaigne, paroisse de Saint-Hilaire-Foissac ; — entre Baptiste Péresse et Marie Ouzelou, paroisse de Saint-Hippolyte ; — entre Jean Salesse et Marie Floret, paroisse de Chanleix. — Donation par Germain Rouffy à Pierre Beynet, paroisse de Marsillac. — Contrats de mariage, entre sieur Jean Montlouis et demoiselle Nicole Duteil, à Ussel ; — entre Guillaume Espinoux et Jeanne Lascaux, paroisse de Cornil ; — entre Antoine Treil et Marie Lescure, à Beau-lieu. — Donations, par Claire Plas, en faveur de Marguerite Plas, veuve de Léonard Bussièrès, paroisse de Seilhac ; — par Pierre Couderc, en faveur de Fabien Couderc, paroisse de Saint-Chamans ; — par messire François de Lafageardie, seigneur de Lapraderie, en faveur de sa sœur Martiale, veuve de M., Chabrignac, paroisse de Beynat. — Contrats de mariage, entre Jean-François Reynaud et Marguerite Verdier, à Bort ; — entre Germain Jouve et Marie Chadapaux, à Bort. — Donations, par Marguerite Goudounesche, en faveur de Joseph Pichaud et de demoiselle Marie Bedon, à Ussel ; — par messire François de Comte, seigneur de Monceau, en faveur de messire Melchior de Comte de Beyssac, seigneur d'Avis. — Contrat de mariage entre François Besse et Marie Chauvet, paroisse de Saint-Pardoux-le-Neuf. — Donation par Marianne Blelon, en faveur de M., Joseph Servientis. — Contrats de mariage, entre Jacques Verg et Jeanne Soulier, à Beaulieu ; — entre Pierre Croizèt et Jeanne Feintrenie, paroisse de Darazac ; — entre Mathieu Vialle et Marie Bretonesche, paroisse d'Ambrugeat. — Donation par Françoise Faugeras, en faveur de Léonarde Faugeras, femme de Pierre Croizille, paroisse de Lestards.

B787. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1782 — Insinuations. — Donation par maître Jean Dumas, en faveur de son fils Louis Neuvic. — Contrats de mariage, entre Jean Duvert et Jeanne Monange, même paroisse ; — entre Jean Chabannier et Marie Gaye, paroisse de Roziers ; — entre Pierre Murât et Marie Papau, veuve Dufaure, paroisse de Saint-Martin-la-Méanne ; — entre Léger Besse et Françoise Roziers, paroisse d'Aix ; — entre Jean Amblard et Jeanne Champs, paroisse de Servières. — Donations, par demoiselle Jeanne Dodet, veuve Sargueil, en faveur de Marie Laporte, paroisse de Saint-Hilaire-Foissac ; — par Jean Chirac, en faveur de son neveu, paroisse de Laval. — Contrat de mariage entre Pierre Cérac et Jeanne Tolène, paroisse de Gumond. — Donations, par Marguerite Laumond, veuve Péraud, en faveur de Jean Laumond, paroisse de Saint-Hilaire-Peyroux ; — par Antoine Fournol et Toinette Salesse, en faveur de François Bazetou, du bourg de Combressol. — Contrat de mariage entre Pierre Planche et Marie Murât, paroisse de Saint-Martin-la-Méanne. — Donations, par Françoise Maison-neuve, en faveur de Françoise Graffoulière, femme de Pierre Trémouille, paroisse d'Albussac ; — par Jeanne Orliaguet, en faveur de Léonard Chèze, paroisse de Corrèze. — Contrat de mariage entre Germain Job et demoiselle Toinette Yeux, paroisse de Sérandon. — Donation par Marie Chèze, veuve de François Clédât et de Antoine Védrennes, en faveur de Jean Clédât, paroisse de Sarran. — Contrat de mariage entre Pierre Serre et Marie Chèze, paroisse de Saint-Étienne-de-Gimel. — Donations, : par messire Antoine Lamore de Latour, en faveur de messire Jean-François de Lamirande, paroisse de Saint-Clément ; — par Catherine Dé-seymar, en faveur de Catherine Louradour, paroisse de la Roche-près-Feyt. — Contrat de mariage entre Martial Roche et Jeanne Bournat, paroisse de Champagnac-la-Noaille. — Donations, : par Catherine Martine, veuve de François Mégy, en faveur de sa fille Marguerite, femme de Guillaume Benoît, paroisse de Sarran ; — par Michel Beda-bour, paroisse du Port-Dieu ; — par Marie Broch, en faveur d'Etienne Rigaudie, à Tulle ; — par Marguerite Miroux, en faveur de Jean-Baptiste Lachèze, paroisse de Chanteix. — Contrats de mariage, entre Antoine Chambrot et Françoise Maignac, paroisse de Saint-Julien-aux-Bois ; — entre Antoine Chaveroche et Marianne Borderie, à Ussel.

B788. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1783 — Insinuations. — Contrats de mariage, entre Léonard Pinaud et Marie Sandon, paroisse de Saint-Sestier ; — entre Léonarde Feyssac et Léonard Audouze, même paroisse. — Donations, par sieur Antoine Crémoux, en faveur de sa fille Marie, femme de sieur Pierre Forse, paroisse de Saint-Hilaire-Peyroux ; — par sieur Jean Jarrige, en faveur de maître Antoine Terriou, notaire à

Corrèze. — Contrats de mariage, entre Jean-Gilles Beaufès et demoiselle Toinette Baluze, à Tulle ; — entre Pierre Destor et Toinette Périer, paroisse de Sainte-Fortunade. — Donation par Léonarde Salles, femme de François Souny, en faveur d'Etienne Chabreyrie, paroisse de Corrèze. — Contrats de mariage, entre Pierre Theilhet et Marie Ricaud, paroisse de Saint-Merd-les-Oussines ; — entre Jean Ouzoulias et Anne Planpied, paroisse de Saint-Angel ; — entre François Ceaux et Anne Vergne, paroisse du Gros-Chastang ; entre Jean Gasparoux et Catherine Courteix, paroisse de Bonnefont. — Donation par Jean Mondy, en faveur de François Vacher, dit Bertrand, paroisse de Saint-Hilaire-Peyroux. — Contrats de mariage, entre Guinot Grange et Jeanne Bordes, paroisse de Saint-Chamans ; — entre Jean-Laurent Mas et Catherine Fabry, paroisse de Lapleau ; — entre sieur Joseph Duchier, orfèvre, et demoiselle Marie Massinguéral, à Tulle ; — entre Léger Cloux et Jeanne Fraysse, paroisse de Saint-Bonnet-Elvert ; — entre Martin Daliès et Marguerite Dausié, paroisse de Saint-Chamans. — Donations, par Jeanne Sassine, en faveur de Jeanne Cabrel, paroisse de Champagnac-la-Noaille ; — par demoiselle Marguerite Trioux, en faveur de maître François Lannot, juge du chapitre de Tulle. — Contrat de mariage entre Noël Seringour et Françoise Paumier, paroisse de Sornac. — Donation par demoiselle Toinette Orliquet, en faveur de maître Martial Vachot et de demoiselle Thérèse Savy, sa femme, à Tulle. — Contrats de mariage, : entre Jean Malaurie et Jeanne Germane, paroisse de Forgés ; — entre Julien Mons et Marguerite Cladier, paroisse de Saint-Julien-d'Albois ; — entre sieur Pierre Pichau et demoiselle Françoise Redon, à Ussel. — Donations, par demoiselle Marie Orliquet, veuve Dalvy, en faveur de ses nièces Antoinette et Héliotte, à Tulle ; — par Marthe Arrestier, veuve Mou-liard, en faveur de Pierre Tourtaud, à Beaulieu. — Extrait de la transaction intervenue entre les frères Laval, paroisse de Sainte-Féréole. — Donation par dame Jeanne de Braconnât, veuve de noble Jean-Louis de Lavialle, en faveur de sieur Joseph de Braconnât, à Beaulieu. — Contrat de mariage entre Jean Chirol et Marie Malpellas, paroisse d'Aix. — Donations, par Jeanne Rastoix, veuve d'Antoine Lescrivain, en faveur de Joseph Lauriol, paroisse de Saint-Exupéry ; — par Antoine Paucard, en faveur de son fils Martial, paroisse d'Orliac-de-Bar. — Contrat de mariage entre maître Léonard Parrical de Chammard et demoiselle Marie Saint-Prieck, paroisse de Seilhac. — Donation par Légère Roubly, femme de Guillaume Bonnetlarge, en faveur de François Labarre, paroisse de Saint-Sestiers. — Contrats de mariage, entre Jean Sirieyx et Mariane Passerou, paroisse d'Albussac ; — entre Jean Garde et Anne Loche, paroisse de Saint-Julien-d'Albois ; — entre Jean Champeau et Toinette Marieux, paroisse de Valiergues. — Donation par François Soumaille, en faveur de son fils Jean-Baptiste, paroisse du Gros-Chastang. — Contrat de mariage entre maître Jean Orliquet, procureur, et Marianne Brugeau, à Tulle. — Donations, par François Farges, en faveur de sieur Pierre Besse, paroisse de Saint-Augustin ; — par Guillaume Luc, en faveur de son gendre, paroisse de Saint-Hilaire-Foissac. — Contrats de mariage, entre Pierre Leygnac et Jeanne Auberty ; — entre Jean Maugen et Françoise Leygnac, paroisse de Naves ; — entre Raymond Chastagnol et Catherine Coumerly, paroisse de Chaumeil. — Donations, par Fabien Bassignac, en faveur de Jacques Escurasse, son oncle, paroisse de Lafage ; — par Jeanne Champs, veuve Amblard, en faveur de son fils Antoine, à Argentat.

B789. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1784 — Insinuations. — Donation par Jean Dupuy, en faveur de sa fille Françoise, femme de Jean Peyrelevade, paroisse de Sainte-Fortunade. — Contrat de mariage entre François Lagrange et Toinette Reignier, à Tulle. — Donations, par sœur Isabeau-Victoire de Roffignac, en faveur de sieur Etienne Galmot, à Sainte-Fortunade ; — par Catherine Faure, veuve d'Antoine Durand et de Antoine Combroux, en faveur de Jeanne Faure, femme de Léonard Lalier, paroisse de Saint-Germain-les-Vergnes ; — par Léonard Chauvet, en faveur de Pierre Gourdal, paroisse de Chameyrac. — Contrat de mariage entre Pierre Bardet et Marie Cauty, paroisse de Laval. — Donations, par messire Jean Peyrat, commissaire général de la marine, en faveur de messire Joseph-Julien Meynard de Méalet, à Brives ; — par Louis Betailloulou, en faveur de sieur Etienne Soulabert, paroisse de Saint-Bonnet-Elvert. — Contrats de mariage, entre Jean Gréze et Jeanne Bourlioux, paroisse de Saint-Bauzille ; — entre messire Bernard Melon du Puy et demoiselle

Martiale de Fénis, à Tulle. — Donation par Jeanne Peuch, veuve Clausade, en faveur de son fils Guillaume, paroisse de Saint-Hilaire-Peyroux. — Contrats de mariage, entre Jean Grèze et Léonarde Dagen, paroisse de Servières ; — entre sieur Pierre Bosredon, ingénieur, et demoiselle Guillaumette Courtaud, à Tulle ; — entre Antoine Gauthier et demoiselle Marguerite Besse, à Bort. — Donation par Etienne Ampinat, en faveur d'Antoine Taurissou, paroisse de Dampniat. — Contrats de mariage, entre Jean Massoubre et Catherine Ceyras, paroisse de Saint-Martin-la-Méanne ; — entre Antoine Louradour et Anne Arfeuille, paroisse de la Roche-près-Feyt ; — entre Léonard Tendas et Léonarde Nouaille, paroisse de Sarran. — Donation par Françoise Gibiat, veuve Cauquetou, en faveur de sa fille Marie, femme de Pierre Chabanat, paroisse de Saint-Hilaire-Foissac. — Contrat de mariage entre Antoine Boual et Jeanne Leymarie, paroisse de Forges. — Donations, par Pierre Pestour, en faveur de Guillaume Pasquet, paroisse de Védrennes ; — par messire Jean-Baptiste Peyrat, en faveur de Claude Meynard, veuve de messire Jean-François Lespinasse de Pebeyre ; — par Anne Bigal, en faveur de maître Jean-Joseph Bourdelle-Barry, prêtre de Saint-Pierre de Tulle. — Contrats de mariage, entre Jean Chaufour et Léonarde Rebeyrotte, paroisse de la Chapelle-Spinasse ; — entre Jean Marlinge et Marguerite Costat, paroisse de Sexcles ; — entre maître Jean-Pierre Lacombe du Roussel, avocat, et demoiselle Melon de Pradou, à Tulle. — Donations, par Toinette Monbellet, veuve Chavaignac, en faveur de demoiselle Hélène Queyriaux, à Ussel ; — par M., Pierre Chaumeil de La Chassagne, en faveur de demoiselle Buginie de Rouzier, paroisse de Saint-Maixant ; — par Charles Chadabet, journalier, en faveur de Léonor Gôûtas, paroisse de Saint-Salvador ; — par demoiselle Jeanne Brival, en faveur de maître Jacques Brival, conseiller du Roi et son procureur à Tulle ; — par Marie Bourlioux, veuve Grèze, en faveur de sa fille Toinette, paroisse de Saint-Bonnet-Elvert. — Contrat de mariage entre Jean Bousquet et Marguerite Gouny, paroisse de Saint-Pardoux-le-Vieux. — Double mariage, 1^o entre Mathieu Montbellet et Marie Chassain ; 2^o entre Martin Chassain et Michelle Monbellet, paroisse de Chaveroche. — Donation par Jeanne Fraysse, en faveur de Jean Murât, paroisse de Saint-Martin-la-Méanne. — Contrat de mariage entre Jean Maugen et Catherine Vialle, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Mineur.

B790. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1785 — Insinuations. — Donation par sieur Joseph Bourzat, en faveur de son fils François, paroisse de Pérols. — Contrat de mariage entre Anne Libouroux et Joseph Bonnefont, à Tulle. — Donation par Françoise Ponty, en faveur de Martial, son neveu, paroisse de Chaumeil. — Contrat de mariage entre Pierre Salesse et Marie Guille, paroisse de Lafage. — Donation par Jean Bretelle à Gabriel Bretelle, son neveu, paroisse de Chavanac. — Traité entre messire de La Prade et François Rioux, à Tulle. — Contrats de mariage, entre Jean Pineau et Jeanne Lallé, paroisse de Lafage ; — entre François Durieux et Catherine Chambot, paroisse de Valiergues. — Traité entre Pierre Bouilhac et Léonard Brossier, paroisse de Chanteix. — Donations, par Bertrand Condé et Jeanne Brousse, en faveur de Joseph Faure, paroisse de Saint-Basile ; — par sieur Henry Decombre, en faveur de son fils Jean-Baptiste, à Tulle ; — par Mercure Pandrigne, en faveur de son fils Bernard, paroisse de Sainte-Fortunade ; — par Jeanne Leyrac, en faveur de son neveu Joseph, à Tulle. — Contrat de mariage entre maître Léonard Soubrane, notaire, et Marie Soumaille, à Tulle. — Donation par Marianne Mas, en faveur de son frère Louis, paroisse de Marsillac-la-Croizille. — Contrats de mariage, entre Jean Orluc et Marianne Chèze, paroisse du Gros-Chastang ; — entre sieur Dumas de La Serre et demoiselle Anne Dumas, à Argentat ; — entre M., Jean-Baptiste Brivezac et demoiselle Anne Maurière, à Tulle ; — entre Antoine Lachaud et Marguerite Guille, paroisse de Marsillac ; — entre Gaspard Aulhac et Jeanne Mongauze, paroisse de Saint-Basile. — Donation par M^e Martin Thomas, prêtre, en faveur de son frère Denis, à Darnets. — Contrats de mariage ; entre messire Jean François de Veyssière de Bonnefont et demoiselle Marie-Claire de Cornés, à Beaulieu ; — entre Antoine Cueille et Marie Bebeyrotte, à Tulle. — Donation par Jeanne Pinaud, veuve Contrastin, en faveur de son fils Pierre, huissier royal, à Tulle. — Contrats de mariage, entre Antoine Amblard et Marguerite Teillot, paroisse de Servières ; — entre Jean Lagraffeuil et Jeanne Lafond, paroisse de Bassignac-le-Haut ; — entre Laurent Goualás et Marguerite Queyriaux, paroisse de Saint-Rémy. —

Donations, par Marie Vergne, en faveur de Catherine Poulot, à Ussel ; — par messire Étienne-François-Charles de Jaucen, baron de Poissac, en faveur de maître Pierre Boudrie, notaire à Tulle ; — par Claude Martrou, en faveur de sa bru, Marianne Robert, paroisse de Soursac. — Contrat de mariage entre messire Jean Comte de Beyssac, seigneur de Monceau, et demoiselle Louise Darce d'Ambrugeat, paroisse de Saint-Augustin. — Donations, par Jean Fraysse, en faveur de son frère Pierre, paroisse de Chameyrac ; — par Jean Mielvacque, en faveur d'Étienne Glanadel et de Marguerite Cassan. — Contrats de mariage, entre Gabriel Courteix et Catherine Dubois, paroisse de Seilhac ; — entre Léonard Audouze et Magdeleine Salagnac, paroisse de Millevache.

B791. (Registre.) — In folio, 49 feuillets, papier.

1786 — Insinuations. — Contrats de mariage, entre Gabriel Chassain et Marguerite Geneste, paroisse de Sainte-Fortunade ; — entre Jean Barbazange et Jeanne Bergeot, paroisse de Saint-Hippolyte ; — entre messire Antoine de Lagarde d'Aubertie et demoiselle Jeanne-Françoise de Gimel, paroisse de Cornil ; — entre Toinette Blanc et Jean Bastide, paroisse de Champagnac. — Donations, par Jeanne Tourneix, en faveur d'Antoine Tourneix, paroisse de Corrèze ; — par Jean Teyssier, en faveur de son gendre, Ignace Lajeunie, paroisse de Sainte-Fortunade. — Contrat de mariage entre Maurice Hugon de Chastras et demoiselle Marguerite Boulière, à Treignac. — Donation par messire Pierre-Joseph Parjadis, seigneur d'Auzès et de la Bergerie, en faveur de Marie Planche, paroisse de Forgés. — Contrat de mariage entre Pierre Malasplanchas et Léonarde Massé, paroisse de Darnets. — Donations, par Marguerite Maturier, en faveur de Martial Traverse, paroisse de Marsillac ; — par Jeanne Verdier, en faveur de son neveu Gaspard, paroisse de Saint-Bonnet-Elvert. — Contrats de mariage, entre Jean Orluc et Toinette Gary, paroisse du Gros-Chastaing ; — entre Jacques Chaumeil et Marianne Valat, paroisse de Forgés ; — entre Jean Damiès et Antoinette Dexpert, Neuvic ; — entre François Minard et Catherine Seines, même paroisse. — Donation par le sieur Sébastien Neutre, en faveur de sa fdle Anne, à Tulle. — Contrats de., mariage, entre Henri Maleougau et Françoise Anglard, paroisse de Lamazière ; — entre Jean-Baptiste Baluze et Marie Malaret, à Tulle. — Donation par Elisabeth Bournel, en faveur de Pierre Lavieille, paroisse d'Ambrugeat. — Contrat de mariage entre André Maisonneuve et Jeanne Mas, paroisse de Forges. — Donations, par sieur Martin-Léonard Rivard, en faveur de son fils François, paroisse de Lestards ; — par demoiselles Thérèse et Jeanne Lafond, en faveur de dame Marie Bach, épouse du sieur Lachaze de Saint-Germain-Lavoips ; — par Sébastien Neutre, en faveur de Jacques Bigorie, son gendre, à Tulle. — Contrats de mariage, entre Jean Peyre et Marguerite Brousse, paroisse de Seilhac ; — entre Jean Bonnefond et Marie Bounhore, à Tulle ; — entre Jean Dubernar J et Antoinette Olivier, paroisse de Saint-Julien d'Alboys. — Donations, par Jeanne Boudrie, en faveur de Jean Gauthier, paroisse de Sainte-Fortunade ; — par Antoine Marville, en faveur de son fils, à Argentat ; — par maître Antoine Serre de Bazaugour, en faveur de sieur Jean-Baptiste Dupuy, à Tulle. — Contrat de mariage entre Jean Dumon et Toinette Joignée, à Champagnac-près-Laroche. — Donations, par Antoine Peschel, en faveur d'Henry Meyrignac, paroisse d'Orliac-de-Bar ; — par Jean Feix, en faveur de Jean Boulègue, paroisse Lafage ; — par Elisabeth Limousin, en faveur de Marie Fiancette, paroisse de Saint-Pardoux-le-Neuf ; — par sieur Antoine Goutte, en faveur de son fils Léonard, à Tulle ; — par Jeanne Espiriat, veuve Bordes, en faveur de son fils Guillaume, paroisse de Saint-Clément ; — par Marguerite Mante, en faveur de sa fille Marie, paroisse de Chanac. — Contrats de mariage, entre Jean Messignac et Anne Grosset, paroisse de Cornil ; — entre Pierre Laval et Magdeleine Puybouffat, paroisse Saint-Julien-le-Pèlerin. — Donations, par Philippe Mazcau, en faveur de sa sœur Marie, paroisse de Chaumeil ; — par Anne Lascoux, en faveur d'Antoine Guillaumie, paroisse de Saint-Hilaire. — Contrats de mariage, entre messire Jacques de Fénis de Tourondel et demoiselle Léonarde-Marianne George, Saint-Augustin ; — entre sieur Pierre Raymond Laffont et demoiselle Claire Farge, à Beaulieu.

B792. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1787 — Insinuations. — Donations, par demoiselle Jeanne Spinasse, en faveur de sieur Joseph Spinasse, à Egletons ; — par Anne Couderc, en faveur d'Anne, sa nièce, paroisse de Saint-Etienne-aux-Clos ; — par sieur Joseph Desfarges en faveur de demoiselle Marianne Maisonneau, paroisse

de Nonnars ; — par maître Jacques Daraqui, en faveur de son neveu, messire Jean, paroisse de Mercœur. — Contrat de mariage entre Antoine Lallé et Marguerite Massoubre, paroisse de Saint-Cirgues. — Donation, par Jacques Arrestier, en faveur de Pierre Faure, Monceau. — Extrait du testament de messire Jean-Joseph Martin du Mirât, à Tulle. — Donations, par Anne Besse, en faveur de son fils Pierre, paroisse de Margeride ; — par Marie Duteil, en faveur d'Antoinette Planche, paroisse de Saint-Martin-la-Méanne. — Contrats de mariage, entre Pierre Verg et Anne Faurie, même paroisse ; — entre Jean Brunot et Toinette Bournas, paroisse de Saint-Yrieix-le-Déjalat ; — entre Jean Borie et Marianne Bertuel, à Egletons. — Donation par Jean Mas, en faveur de son neveu, paroisse de Naves. — Contrats de mariage, entre Jean Mignon et Marie Malergue, paroisse d'Aix ; — entre François Vouliou et Marie Monteil, paroisse de Saint-Pardoux-la-Croizille. — Donation par Anne Mialet en faveur de Pierre Puymége, à Laguenne. — Contrat de mariage entre Léonard Massoutrot et Marie Meunier, paroisse de Pradines. — Donations, par Marie Bussieretas, veuve de Michel Gardet, en faveur de ses filles, Marie et Thérèse, à Ussel ; — par Jeanne Pougeol, femme de Michel Chabrat, en faveur de maître Pierre Mornac, curé de Neuvic. — Contrat de mariage entre Pierre Suze et Antoinette Chademer, paroisse de Saint-Exupéry. — Donation par Léonard Bergeal, en faveur de Marguerite Bergeal, paroisse de Sarran. — Contrat de mariage entre Martin Chantarel et demoiselle Marie-Louise Dufour, paroisse de Saint-Martial, Entraygues. — Donations, par Catherine Taysse, veuve Lhomond, en faveur de sa fille Marguerite, paroisse de Saint-Martin-la-Méane ; — par Armand Espargilière, en faveur de demoiselle Marie Dulaurent, du Puylagarde, paroisse de Saint-Chamans. — Contrat de mariage entre Baptiste Clavière et Anne Gramond, paroisse de Goulles. — Donation par Isabeau Chapelaud, veuve de Jean Courtaud, en faveur de ses enfants, paroisse de Tarnac. — Contrat de mariage entre Joseph Coste et Anne Laguérutte, à Ussel. — Donations, par Jacques Guillaume, en faveur de maître Henry Bigail, Bort ; — par Jean Goutte, en faveur de François Auboiroux, paroisse de Beaumont. — Contrat de mariage entre sieur Pierre Parjadis de la Ribière et demoiselle Marie-Noële de Dumond de la Françonie, paroisse de Forgés. — Donation par Joseph Chastrusse, en faveur de sa fille Anna, femme de Jean Rigoux, paroisse de Sainte-Fortunade.

B793. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier

1788 — Insinuations. — Contrat de mariage entre Antoine Sirieyx et Jeanne Maurissane, paroisse d'Albussac. — Donation par Toinette Bellet, en faveur de Marie Bourdain, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur. — Contrat de mariage entre sieur Jean-Baptiste Leygnac et demoiselle Gabrielle Regnaud, paroisse de Corrèze. — Donation par Jeanne Chateau, veuve Pradoux, en faveur de sa fille Jeanne, paroisse de Champagnac. — Contrats de mariage, entre Mathieu Besse et demoiselle Catherine de La Croix de Castrie, au bourg de Roche ; — entre Antoine Gumond et Rose Pagézie, paroisse de Goulles. — Donation par Léonard Guillaume, en faveur de sa fille Jeanne, femme de Joseph Bessaudon, paroisse de Sarran. — Contrat de mariage entre Antoine Dumond et Marie Chaveroche, paroisse de Saint-Hilaire-Peyroux. — Donation par dame Marie-Jeanne de Terriou de Chalaix en faveur des demoiselles Jouffre de Chabignac, paroisse de Saint-Salvador. — Contrats de mariage, entre Jean Virole et Marguerite Fargettas, paroisse de Soudeilles ; — entre Antoine Fournial et Léonarde George, paroisse de Moustier-Ventadour ; — entre Louis Bordas et Marie Bourgeade, paroisse de Saint-Merd ; — entre Michel Gane et Jeanne Clarissou, paroisse de Roziers ; — entre Jacques Moraud et Léonarde Gaye, paroisse d'Egletons. — Donation par Marie Fériol, femme de Jean Bourgeade, en faveur de Jean Bourdal, paroisse de Saint-Hilaire-Peyroux. — Contrat de mariage entre M., Antoine Dufaure, avocat, et demoiselle Françoise Plaze, paroisse de Servières. — Donation par Catherine Beulhac, femme de Pierre Fortunade, en faveur du sieur Léonard Chammard, Seilhac. — Contrats de mariage, entre Jean Lagier et Marguerite Pauquinot, à Tulle ; — entre Antoine Mazuel et Pétronille Malfrand, paroisse d'Aix. — Donation par Léonard Vaudot en faveur de Martiale Pranchère, paroisse de Roziers. — Contrat de mariage entre M. Léonard Russière, féodiste, et demoiselle Jeanne Michelet, à Tulle. — Donation par Catherine Teulière, en faveur de Pierre Estorges, paroisse des Angles. — Contrats de mariage, entre sieur Jean Foulcher, sieur de Labro, et demoiselle Marie Lafon, paroisse de Saint-Privat ; — entre Antoine

Soulier et Jeanne Gaye, veuve Farge, Tulle. — Donation par demoiselle Marie Reynal de Tessonière, religieuse à Sainte-Claire de Tulle, en faveur de ses frère et sœur.

B794. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1789 — Insinuations. — Donations , par Toinette Sarraudie , en faveur de sa nièce , paroisse de Saint-Maixant ; — par Léonard Queyrel , en faveur de sa nièce Jeanne paroisse de Laguenne. — Contrats de mariage, entre Pierre Mazel et Marguerite Martinie, paroisse de Sainte-Fortunade ; — entre Léonard Fage et Toinette Salesse , même paroisse ; — entre Roch Cérou et Marguerite Besse , paroisse de Seilhac ; — entre Léonard Eyroles et Marguerite Bussière , paroisse de Laguenne ; — entre Pierre Faucher et Jeanne Amblard , Sainte-Fortunade ; — entre François Pagésie et Toinette Vieillefond , paroisse Saint-Pierre de Tulle ; — entre Pierre Artige et Jeanne Gibiat , paroisse de Pandrigne.— Donation par Jean Demathieu , en faveur de son neveu Léonard , paroisse de Darnets. — Contrat de mariage entre sieur Etienne Albier et demoiselle Marguerite Pascher , à Neuvic. — Donation par messire Charles de Jaucen baron de Poissac en faveur de maître Jean-François Melon de Pradou , avocat au siège de Tulle. — Contrat de mariage entre messire Joseph-François Barbier de Charlus et demoiselle Elisabeth Duplessy , à Bordeaux. — Donation par Catherine Taysse , en faveur de sa fille Marguerite , femme de Jean-Baptiste Clauzon , paroisse de Saint-Martin-la-Méanne. — Extrait du testament de Marianne Val , à Tulle. — Donations , par Pierre Ampinat , en faveur de sa sœur Jeanne , femme de Jean Pasquet , paroisse de Sainte-Fortunade ; — par demoiselle Jacqueline Charageat , veuve Vaurette , en faveur de demoiselle Marguerite Vaurette , femme de maître François Contrastin , paroisse de Monceau ; — par Martial Guillaume en faveur de Jeanne Maruc , paroisse de Sarran ; — par Antoine Artige , en faveur de son fils Martial , Clergoux. — Contrats de mariage , entre Jean Loche et Dauphine Bussière , paroisse d'Ussel ; — entre messire Jean-François Lastic de Saint-Jal et demoiselle Marie-Rose Gentel , de la Cheneshère. — Donation par Léonard Garenne en faveur de so , i frère Pierre et de Marianne Combret , paroisse d'Espagnac. — Contrats de mariage , entre Léger Vergne et Anne Géraudie , paroisse de Naves ; — entre Pierre Lebrun et Jeanne Alvinerie , Beaulieu. — Donations , par Jeanne Espinasse , veuve Alvinerie , en faveur de son fils Guillaume , paroisse de Saint-Germain-les-Vergnes ; — par maître Jacques Fraysse , en faveur de Julienne Fraysse , à Tulle. — Contrat de mariage entre sieur Martial Duval et Marie Bardon , à Treignac. , — Donations , par Marguerite Pradel , veuve Sudrie , en faveur de son fils Pierre , paroisse de Sexcles ; — par Mathurinc Pouget en faveur de Jean Granetet , paroisse de Saint-Chamans ; — par Jeanne Gautier et François Désiré , en faveur de leurs enfants , paroisse de Sarroux. — Contrat de mariage entre Etienne Raoul et Françoise Teil , paroisse d'Albussac. — Donations par Jean Taballiou en faveur d'Antoine Buisson, paroisse de Marcillac ; — par demoiselle Nicole Jarry , veuve de François Villeneuve , en faveur de son fils cadet , à Tulle. — Contrat de mariage entre maître Pierre Lagier , avocat , et demoiselle Marianne Meynard , à Tulle. — Donations , par Toinette Berger en faveur de Martial Saugon , à Tulle ; — par demoiselle Martiale Béronic , veuve Dejubert , en faveur de demoiselle Marianne Brugeau , veuve Orliaguet , à Tulle ; par demoiselle Marie Villeneuve , en faveur de son neveu François , à Tulle. — Contrat de mariage entre Joseph Bouysse et Léonarde Mazelier , paroisse de Bar. , — Donations , par demoiselle Marianne Grasset , en faveur de M. , Jean-Jacques Leyx , à Tulle ; — par maître Jean-Joseph Gaspard Mas , prêtre , en faveur de son père , Tulle ; — par Louise Laporte , en faveur de sa nièce , femme de Louis Ramond , à Tulle ; — par maître Antoine Seguy , en faveur de ses nièces , à Tulle ; — par Pierre Chaumarel , en faveur de sa fille Jeanne , femme de Pierre Valade , paroisse de Saint-Germain-les-Vergnes ; — par demoiselle Marie Es-torges , en faveur de demoiselle Jeanne Mas , veuve du sieur Bonnèlie , à Tulle. — Contrat de mariage entre Pierre Mourèrc et Antoinette Sepval , paroisse de Camps. — Donations , par Jeanne Laporte , en faveur de Catherine Combrade , à Tulle ; — par la même , en faveur de demoiselle Louise Vergne ; — par Louis Bombal en faveur de son fils Michel , paroisse de Saint-Paul ; — par Pierre Tavé en faveur de son neveu , paroisse de Cornil. , — Contrat de mariage entre messire François de Loménie de Sauvegarde et demoiselle Marie-Françoise Daubech paroisse de Lamazière-Basse. , — Donations , par Anne Laporte en faveur de l'hôpital de Tulle ; — par dame Marguerite Chassain de Fontmartin en faveur

de messire Jean-François Delpeyroux , paroisse de la Tourrette ; — par Anne Courteix , en faveur de son beau-frère , paroisse de Seilhac ; — par demoiselle Léonarde Leyniac , sœur de Sainte-Claire , en faveur de son beau-frère , sieur Michel Dandy , paroisse de Salons.

B795. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1767-1782 — Audiences pour les baux. — Bail des fruits des biens, de Jacques Graffoulière, entre les commissaires séquestre et Jean Veyrat, saisir-faisant ; — d'Henri Descombre, bourgeois ; — de l'hérédité vacante de maître Sébastien Raymond Ceyrat du Boucheteil ; — du sieur Léonard Lasalle, à la requête des religieuses de Sainte-Claire d'Argentat ; — de dame de Lafageardie, veuve de M. de Leyrat, vivant trésorier de France ; — de Peyroune Pourchet, veuve Delbos ; — de Raymond Peyrelade, praticien, à la requête de Gabriel Lacroix, aussi praticien ; — des héritiers de feu Jean Margery ; — de Jean Bournazel et de Françoise Pournier, conjoints ; — de Pierre Langle, praticien ; — de Pierre Vachot, paroisse de Cornil — du sieur Peschel, bourgeois ; — de sieur Joseph Chastrusse ; — de sieur Sincard Lachaud ; — des sieurs Monteil, Sauviat et Triviaux ; — de l'hérédité vacante du sieur Du Boucheteil ; — de Léonard Céron, marchand ; — de Peyroune Pourchet, veuve de Gaspard Delbos ; — de sieur Barthélémy Peschel, du village de Chavant, paroisse de Saint-Salvador ; — de Léonard Claux, du village de Larode, paroisse de Saint-Clément ; — de Léonard Delnaud ; — de Léonard Escure ; — de Marguerite Margery, veuve Cipièrre ; — de Jeanne Pérussie ; — de Jeanne Soleilhavoulp et de Jean Bouysse ; — de sieur Brival de la Rivière ; — de Joseph Lagraffeuil ; — de Gabriel Lescure ; — de Jean Ténèze ; — des sieurs de Lagorsse del Mas et de Lagorsse de la Combe, du village de Castanier, paroisse de Camps ; — de Jeanne Delbos et de Jean Charentou ; — d'Elisabeth Lagarde et d'Antoine Soulier, dit Vialle, son fils ; — d'Antoine Brival, bourgeois ; — d'Anne Madrange et de Léonard Dumond, paroisse de Saint-Augustin ; — de Jean Bayle ; — de Pierre Céron ; — de Jean Farges ; — du sieur Chauchet, bourgeois, situés au lieu de Lavergne, paroisse de Saint-Hilaire-Peyroux ; — de Guy Meyrignac, au village de Lafon, paroisse de Bar ; — de Léger Tramond ; — du sieur Brival, au lieu de Puy-Pertuis ; — d'Antoine Chabrier. (Dans ce registre se trouve la minute de la plupart des actes transcrits.)

B796. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier

1788-1789 — Présentations des défendeurs. — Tarif des droits de présentation, noms des juridictions dont est appel, noms des procureurs des parties, rempli sur impression.

B797. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier

1727-1733 — Amendes et consignations. — Comprenant les numéros des jugements qui ont adjugé les amendes, le texte de l'enregistrement des consignations, le total desdites amendes et consignations, pour la Généralité de Limoges. Signé Amelot. — La première mention concerne l'appel interjeté par François Mare d'une sentence rendue par le prévôt de l'église, de Tulle, 3 livres. — On y trouve : Pierre Chaumeil, ordinaire de Saint-Clément ; — une consignation de 60 livres pour inscription de faux ; — Jean Valade, appelant de Favars ; — Pierre Vachot, ordinaire du Bousquet ; — Pierre Mirât, ordinaire du Mougén ; — Jean Vergne, de Sainte-Fortunade ; — François Fourche de Lagorsse ; — Antoine Aujol, du sénéchal de Turcne ; — Jean Vialle, de la Trésorerie de la cathédrale ; — Pierre Miginiac, de l'ordinaire de Champagnac ; — Jacques Cendriat, de Marc-la-Tour ; — François Duroux, du sénéchal de Ventadour ; — demoiselle Suzanne de Devilly, ordinaire de Treignac ; — Etienne Pastrie, de l'ordinaire de Materre-Bas ; — Jean Planche, de la Chapelle-aux-Plas ; — Etienne Fargc, de l'ordinaire de Saint-Avid ; — Antoine Hoche, ordinaire de Tulle ; — Jean Chazal, de l'ordinaire du marquisat de Rilhac ; — Michel Neuville, de Cazillac ; — Antoine Graffeuil, d'Obazines ; — Jean Bouleau, de Saint-Angel ; — Jean Chirac, de Laroche ; — Pierre Gendre, ordinaire de Bort ; — Jeanne Lemas, ordinaire de Brives ; — Antoine Pradel de Bellechassagne ; — Léonard Flammery, ordinaire de Mercœur ; — Jean Lombes, ordinaire de Confolens ; — Pierre Charrieyre, ordinaire de Vergnolle ; — Pierre Merciel, du sénéchal d'Uzerche ; — Jacques Besse, sieur des Fargcs, ordinaire de Feyt ; — Martial Soulié, ordinaire de Gimel ; — Antoine Plas, de la Bachèlerie ; — Jean Sclafer, sieur de

Chabrignac, de Sainte-Fortunade ; — Jean Breuil, de l'ordinaire de l'Estrange et de Labastide ; — Léonard Leymarie, ordinaire de Lagorsse.

B798. (Registre.) — Petit in-folio, 53 feuillets, papier.

1733-1736 — Amendes et consignations : Jean Pampoulie, appelant, de l'ordinaire de Champagnac-la-Noaille ; — Françoise Gendre, de l'ordinaire de Monestier ; — Françoise Materre, du sénéchal d'Uzerche ; — Jacques Neuville, du sénéchal de Ventadour ; — Biais Audouze, de l'ordinaire de Milvache ; — Jean Ricardie de Favars ; — maître Joseph Besse, d'Uzerche ; — Bernard Mastral, du sénéchal de Turenne ; — Léonard Chauzeix, de l'ordinaire de Tarnac ; — Noël Mirât, de Cornil ; — Jean-Pierre Doumail, de Laroche ; — Pierre Pourchet, de Navés ; — Jean Parot, de l'ordinaire de Tulle ; — Pierre Souzac, de Saint-Salvadour ; — François Duroux, de Clergoux ; — Pierre Soulier, de la prévôté de Tulle ; — maître Jean Baluze, de l'ordinaire des Horts ; — Jean-Baptiste Lespinasse, ordinaire de Saint-Angel ; — Antoine Teil, ordinaire de Saint-Bauzille ; — Antoine Malaurie, ordinaire du chapitre de Tulle ; — Duminie Bachèlerie, ordinaire de Gimel ; — maître Léonard Bussièrès, ordinaire de Cueilhe ; — Léonard Claux, ordinaire de Saint-Clément ; — le syndic de l'abbaye d'Obazines, ordinaire dudit lieu ; — Marie Artige, ordinaire de Carbonnières ; — maître Jean Trech, prêtre, ordinaire de Monestier ; — messire François-Martial de Fénis, ordinaire de Favars, etc. B.799

B799. (Registre.) — Petit in-folio, 53 feuillets, papier

1734-1742 — « Registre pour servir aux remises des procédures » (à la marge se trouve le récépissé des sacs par les parties). — La première remise concerne le procès entre messire Jean-Baptiste Mériconde, seigneur de Favars, capitoul de Tolose, contre Jean Imbertie et Pierre Roche, tenanciers de la Salesse, pour lesdites pièces être remises au rapporteur du procès. — On y trouve l'inventaire sommaire des pièces remises, cotées par lettres, des procès entre Martial Brousse et Antoine Isorche ; — l'abstention de maître Martial de Praliou, conseiller, pour cause de parenté avec le sieur Jean Brossard, bourgeois, — Procès : de Jean Vialle et Raymond Leymarie contre maître Jean Flotte, chanoine, appel en garantie ; — de Guillaume Lansade, sieur de Royer, contre maître Joseph Besse, procureur à Uzerche ; — de maître Pierre Besse, vicaire de Cornil, contre Jean Pauphile, meunier de Materre ; — de Bernard Septaube, marchand de Saint-Bonnet-le-Pauvre, contre messire Joseph de Queyssac, écuyer, seigneur du Rieux et de Saint-Geniès, messire Joseph-Bonaventure de Cors, baron de Carbonnières et autres ; — des Bénédictins de Meymac contre M. du Boucheron-des-Manoux ; — de messire Claude Grain de Saint-Marsault, vicomte du Verdier, contre messire Raymond de Lavaur, comte de Sainte-Fortunade ; — de maître Joseph Servientis, curé d'Ambrugeat, contre sieur Antoine Chassaing, sieur de Roufiat, et autres ; — de Léonard Souries contre Biais Lagarde, bourgeois et marchand, à Tulle ; — des religieux de Valette contre Antoinette Estrade et Jean Astorg, son mari, hypothèques ; — de Jean Mazeyrac, chirurgien, appelant de l'ordinaire de Saint-Victour, contre Biais Guitard, quittance ; — de messire François-Félix de Neuville, seigneur de Marsillac, contre sieur Etienne Comte, bourgeois ; — de maître Guillaume Laval, archiprêtre de Gimel, contre maître Jean Schlafer, curé de Saint-Martial de Gimel ; — de sieur Jean-Baptiste Galand, bourgeois et marchand, contre Jean Valadier et demoiselle Jubert, veuve de Jean-Baptiste Leyrac, archer ; — de messire Guillaume Damarzid de Sahuguet, grand prévôt de Limoges, contre Jean Géry et autres tenanciers de Flambât ; — de maître Antoine Reyt contre le fermier de la commanderie de Bellechassagne ; — de maître Jean Bouret, curé d'Aix, contre messire Charles de Clary, seigneur de Saint-Angel ; — de messire Léonard de Comte, de Beyssac, contre messire François de Comte des Farges ; — des religieux de Meymac contre messire Jean Ozène de Renneville, leur abbé ; — de messire Jean Certain, abbé de Dalon, contre Pierre Albert, Jean Couderc et autres. — Remise de plaintes et autres pièces par messire Arnaud de Terriou, seigneur de Chalaix, contre : messire Marc-Antoine Jouffre et Charles Jouffre, seigneur de Peyrat et de la Jante, et autres, leurs complices ; — les administrateurs de l'hôpital de Tulle contre sieur Eymeric Pineau, marchand chapelier ; — les religieux de Meymac contre sieur François Chadebech d'Anglars ; — sieur Antoine Remédie, curé de Lignareix, contre les soi-disants fabriciens de la paroisse de Gimel ; — les jésuites de la ville de Tulle contre Jean Mathurior ; —

Jeanne Mitte, appelante de l'ordinaire de Clergoux, contre dame Françoise de Lamazorie, veuve du seigneur de la Beysserie ; — demoiselle Anne de Costa, veuve de maître Antoine Laviaille, sieur de Landa, contre sieur François de Costa, sieur du Guat, ancien garde du corps ; — le syndic du séminaire contre messire Léonard Rabanide, ancien curé de Chamboulive, et François Rabanide, son neveu ; — le même contre les tenanciers de la paroisse de Clergoux ; — Léonard Bellet, appelant de l'ordinaire de Peyrelevade, contre Jean Chenaud, laboureur ; — sieur Pierre-Joseph Parjadis, contre messire Jean-Martin de La Selve, seigneur de Saint-Avid, d'Espagnac ; — messire Charles de Sammarsal, de Puy-de-Val, prieur de Védrennes, contre Jean Vacher et Antoine Salviat ; — messire Jean Hélie de Lacaze Du Laurent, seigneur de Penacors, contre messire François-André de Jasse, seigneur de Maréjou ; — maître Antoine Viallès, lieutenant au bailliage de Bort, contre Joseph Couderc ; — messire Jean Basiu, sieur de Lamothe, contre dom Antoine Chenaud, prévôt de Saint-Ybard, appel du sénéchal d'Uzerche ; — sieur François Boyer contre maître François Roubinet, procureur au sénéchal d'Ussel ; — Léonard Dubayle, appelant du fief de Fau, contre Françoise Lemoine ; — dame Marie-Thérèse Jouffre, de Chabrignac, veuve du seigneur d'Hublanges, contre dame Jeanne de Boussac, veuve du comte de Sédières.

B800. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

1742-1747 — Remises de procédures au greffe — messire Pierre Sclafer de La Rode, seigneur de Chaunac, et messire Gabriel Sclafer de La Rode, seigneur de Razeau, contre Jean Dieuayde et Marie Leygonic ; — sieur Antoine Brival, bourgeois, contre Martial Pignot, appel du sénéchal de Turenne ; — messire Etienne de Cardaillac, écuyer, ancien prieur de Lafage, contre sieur Chassain de la Chassaigne, et messire Du Boucheron, chevalier de Chaluset ; — maître Etienne Duhamel, curé de Beaumont, contre sieur Jean Leysse ; — demoiselle Françoise du Gibanel, veuve de maître Pierre Leygnat, appelant de l'ordinaire de Vcix, contre Antoine Peyrat ; — dame Marie Échaunie, veuve de messire Dumond, seigneur de Lombard, contre Jean Reyt, laboureur ; — Le grand prieur d'Auvergne, commendataire de la commanderie de Bellechassaigne, contre Blaise Boulègue et autres ; — messire Gabriel de Bourdeille, seigneur du Sirieux, contre Jean Syriex ; — maître Jean Cueille, curé de Sainte-Colombe, et sieur Antoine Mcy-nard, contre Jeanne Peyrat, veuve Chassagnol ; — sieur Simon Tranchant, appelant de l'ordinaire des Combes, contre sieur Mathieu Molinier, sieur d'Aurières, bourgeois de Limoges ; — messire Charles de Sammarsal, prieur de Védrennes, contre Antoine Salviat et autres ; — messire Gabriel de Rodorel, seigneur de Seilhac, contre messire Jean Dubois, seigneur de Margerides ; — le syndic des Bénédictins de Meymac contre maître Charles Du Boucheron, sieur des Manoux ; — maître Pierre Nurse, prêtre, contre le sieur Maisonneuve de Lacoste, juge particulier de Ven-tadour ; — le curé d'Ussel, contre sieur Jean-Laurent Chiroux et Toinette Teissier ; — messire Louis d'Azémar de Panât, prieur de Saint-Pantaléon, contre Antoine Besse et autres ; — sieur Pierre Chirac, marchand libraire, contre Pierre Combes, laboureur ; — messire Antoine de Clary, baron de Saint-Angel, conseiller à la Cour des aides de Clermont-Ferrand, contre sieur Antoine Lachaud, bourgeois ; — messire Charles de Lauthonie, seigneur de Lagarde, contre Marguerite Crumeyrole, veuve Pelletane ; — messire François de Lamothe Flaumond et dame Louise de Veyrac, contre Joseph Graffoulière et autres ; — les syndics du chapitre de Tulle, contre Antoine Pasquct, dit lou Parisien ; — messire Claude de Lentillac, seigneur de Saint-Bauzille, contre les tenanciers de Graffeuille ; — messire François d'Escoraille, contre les tenanciers de Villesoubrane.

B801. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier

1747-1768 — Remise des procédures au greffe — messire François-André de Marège, ancien prieur de Soursac, contre Léger Bournel ; — maître Gabriel Sclafer du Mazel, prêtre, vicaire des vicaires de Saint-Prime et de Saint-Félicien, contre les Bénédictins de Beaulieu ; — sieur François Villeneuve, juge de Saint-Prieuch, contre maître Jean de Saint-Prieuch, seigneur de Saint-Mur, lieutenant général de police ; — dame Gabrielle de Lavaur, veuve de messire Pierre de Pesteil, contre le seigneur de Lentillac, appelé en garantie par Thomas Jeanjean ; — les syndics du chapitre de Tulle, contre Gaspard Eyrolle et autres ; — les Bénédictins de Meymac, contre Jean Farge, dit Lapique, et autres ; — dame Marie-Antoinette de Chabaniel, épouse de messire Jacques de Saurct,

chevalier d'honneur au presidiai de Sarlat, contre Antoine Brigouleix ; — messire Louis d'Abzac, comte de Ladouze, seigneur de la Bachellerie, contre maître Jean-Baptiste Rabanide, avocat ; — messire Jean-Joseph de Montal, écuyer, et dame Catherine de Riouzal, contre sieur Antoine de Riouzal, sieur de la Salardie ; — maître Jean Chauzeix, vicaire delà vicairie de Saint-Martin-la-Chastre, contre maître Jean Lallé, notaire ; — S. A. Mgr le prince de Soubise contre Pierre Servientis, juge de Davignac ; — dom Pierre de Sainte-Valérie, cellérier des Feuillants de Tulle, contre Pierre Malaurie ; — dame Françoise de Lamazorie, veuve du seigneur de Beysserie, et messire Pierre Combret de la Besserie, contre Bertrand Miginiac ; — sieur Léonard Parrical de Chaminard, maître apothicaire, contre dame Marie-Victoire de Villemonteil, prieure perpétuelle du monastère de Saint-Bernard de Tulle ; — maître Pierre Darche, juge de Neuville, contre demoiselle Marguerite Dulac, veuve du sieur Bernard Dulaurens, sieur de Puy-la-Garde ; — sieur Raymond Parjadis, seigneur d'Auzès et de la Gane, contre sieur Bernard Espargilières, bourgeois ; — maître Martial Melon de Pradou, trésorier du chapitre de Tulle, contre demoiselle Jeanne Faugeyron, veuve de maître Froment, avocat ; — révérende dame Léonarde-Gabrielle d'Ussel, dame abbesse de Bonnesaigne, contre Jean Vaux et autres ; — maître Joseph-François Meynard de Chabannes, lieutenant général au siège d'Uzerche, contre Jean-Mercure Jouffre de Chabrignac, seigneur de la Jante ; — Mgr Louis de Noailles, duc d'Ayen, etc., contre messire de Lamazorie, seigneur de Soursac ; — d m Alexandre, prieur de Valette, contre François Cauque ; — maître Jean Durse, curé de Chameyrac, chapelain du Pou-get, contre sieur Léger Ceyrat et autres ; — messire Claude-Joseph de Lagrange, baron de Tarnac, contre Léonard Merciel ; — messire François Dulcem, marquis de Boisse, vicomte de Treignac, seigneur de Margeride, contre maître Degains, curé de Lestards ; — dame Anne Métivier, veuve de sieur Jean-Pierre Dufaure, sieur du Bessol, contre sieur Jean-Louis Dufaure, bourgeois ; — sieur Jean-Baptiste Nicolet, sieur de la Vayssière, contre sieur Martial Georges, bourgeois

B802. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1728-1752 — « Registre pour servir à la distribution des procès par rapports. » A la marge se trouvent les noms des procureurs des parties. — Les conseillers sont désignés comme rapporteurs dans la chambre du Conseil, par préciput ou en rang — à M. Delpy, le procès entre maître Antoine Destève, avocat, et dom Charles-Armand Delavayssière, prieur de Saint-Angel ; — à M. de Bournazel, le procès de maître Jean Chalvet, syndic du chapitre de Brives, contre maître Joseph Maillard, conseiller au présidial de la même ville ; — à M. de Lamazorie, le procès entre le prince de Rohan, et le sieur Roufflac de Bonneton ; — à M. Melon de Pradou, le procès de messire Joseph de Lestrangle, contre Léonard Bardinot ; — les procès concernant les criées, reviennent de droit au lieutenant général, en sa qualité d'auditeur des comptes ; — à M. le lieutenant général, le procès entre le marquis de Boisse et la dame Dubois de Margerides ; — à M. de Lamazorie, le procès entre messire Henri de Sammarsal de Puy-de-Val, prévôt de la Valette et prieur de Védrennes, contre sieur Jacques Salvial ; — à M. Melon, procès entre le commandeur de Bellechassaigne et messire Jacques de La Croix de Castries ; — à M. Duchassain, procès entre le syndic de l'abbaye de Meymac et Jean Vaur ; — à M. de Bournazel, procès entre le chapitre et maître Constant Borie, curé de Naves ; — à M. Du Leyris, procès entre sieur Martial Floret, sieur de la Chassagne, et maître Jacques de Braconat, juge de Beaulieu ; — au même rapporteur, procès entre maître Jean de Saint-Prieuch, seigneur de Saint-Mur, Isaac Dambert, sieur de Sérillac, et son fils, sieur de Sarain, en qualité d'héritiers de Pierre Sanguinière ; — à M. Fortier, le procès entre maître Chabaniel, trésorier de France, et demoiselle Baluze, veuve du sieur Teyssier de La Serre ; — à M. de Lafageardie, le procès entre dame Jeanne de Boussac, veuve de messire François de Lentillac, et dame Thérèse Jouffrede Chabrignac, veuve de messire Gaspard de Boussac ; — à M. Jarrige, le procès entre messire Jean-François de Lastic de Saint-Jal et François Tclin ; — à M. Fortier, le procès entre messire Gilles de Meynard de Cueille, et Jean Léonard Beaufès, bourgeois ; — au lieutenant général, par préciput, le procès entre sieur Gabriel de Bourdeille, sieur de Syrieyx, et le sieur Antoine Belveyre ; — au lieutenant général, en rang, le procès entre maître Pierre-Joseph Nurse, curé de Laval, en Périgord, et sieur Hercule-Mériadec de Lespinasse, juge du duché de Ventadour ;

— à M. de La Sudrie, le procès entre maître Martial de Fénis, seigneur de Laprade, baron de Gouzon, conseiller au Grand-Conseil, et messire Jean Darche, seigneur de l'Ozelou, trésorier de France ; — à M. Lascive, le procès entre maître Jean-Baptiste Teyssier, curé de Ségonzac, et maître Joseph Teyssier, son frère, chanoine de Rocamadour ; — au lieutenant général, le procès entre dame Marie Du Boucheron d'Ambrugeat, veuve de messire Joseph de La Brousse, seigneur de Lamothe, contre dora Etienne Grasset, prieur de Ventéjoux.

B803. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1766-1789 — Distribution des procès au sénéchal — à M. le lieutenant général, M. Etienne Darluc, le procès entre messire Joseph de Commarque, seigneur du Puy-Gaudou, lieutenant au régiment d'Auvergne, et demoiselle Marguerite Miallet, veuve du sieur de Miermont ; — à M. Dubois de Lavergne, le procès entre messire Martial de Clary, seigneur de Saint-Angel, et sieur Pierre Lachaud, bourgeois ; — à M. Jarrige de Lamazorie, le procès entre messire de Vatange, commandeur de Bellechassaigne, et Jean Vénars ; — au lieutenant particulier, procès entre le sieur Audubert, lieutenant criminel, et le sieur Teyssier, bourgeois ; — au même, procès entre maître Allé de Restais, syndic du chapitre de Tulle, et le sieur Ludière, bourgeois ; — à maître de Lavergne, procès entre maître Jean Jarrige de Freygefont, juge de Saint-Chamans, et maître Jean Lascoux, notaire et arpenteur ; — à M. Fortier, le procès entre maître Albier de Bellefond, prieur de Corrèze, et Jean Nouailhac, sieur de Viers ; — à M. Melon de Pradou, procès entre messire François de Murât, écuyer, curé de Saint-Bonnet-le-Port-Dieu, et Jeanne Farges ; — au même, procès entre maître Pigeysol, curé de Darnets, et messire Dufaure de Meilhac ; — à M. Fortier, conseiller doyen, le procès entre maître Aubier, chanoine de l'église de Clermont, prieur de Saint-Etienne-la-Geneste, contre maître Grenier, curé dudit lieu ; — au lieutenant général, le procès entre messire de Fénis de Saint-Victour et François Entraygues ; — au même, procès entre messire Grain de Saint-Marsault du Verdier, aumônier de madame Adélaïde de France, abbé d'Obazines, et Jean Chastain, laboureur ; — à M. de Bazaugour, procès entre maître Mercure de Chabrignac, seigneur de Lajante, et sieur Jean-Baptiste Lacombe, ancien fermier de la prévôté de Saint-Salvador ; — à M. de Lavergne, procès entre les religieux de Valette et Georges Salles ; — à M. Fortier, procès entre les syndics du chapitre, Jean Habilis et Martial Vermeil ; — à commissaire de police, et maître Jean Blanc de Lacombe, principal du collège ; — à M. le lieutenant général, procès entre messire Florimond de Fay, marquis de Latour-Maubourg, et Antoine Rouby ; — à M. Melon, doyen, procès entre messire Charles de Boisse, abbé commendataire de l'abbaye royale de Nantes, et maître Fregefourmier, curé de Pérols ; — à M. de Lafaurie, lieutenant particulier, procès entre Dlle Jeanne Lachassagne, Dlle de Chalaix, et messire de Lespinat, seigneur d'Auliac ; — à M. Meynard de Lafaurie, procès entre Mgr de Beaumont, de Saint-Quentin, prieur de Bort, et maître Jean-Hyacinthe Dulac, prêtre de Saint-Pierre de Bort ; — au même, procès entre messire Raymond de Lavaur, comte de Sainte-Fortunade, et sieur Louis Saint-Priest du Chambon ; — à M. de Vianne, procès entre la dame de Bonnet de la Chabane et la demoiselle Mazeyrat ; — à M. Bourguet, procès entre François Soulier et le sieur Peschel ; — à M. Lacombe, conseiller, procès entre Etienne Peyroux et Antoine Freigefort.

B804. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1769-1789 — Distribution des procès au présidial — à M. Dufraysse de Vianne, procès entre messire Pierre de Braconat, curé de Saint-Marlin-la-Meanne, et François Planche ; — au même, plainte de M. le procureur du Roi, au sujet de l'ouverture de la boutique de Claire Corbier ; — à M. Duclaux, plainte contre le nommé Marsenat, dit Sans-nez, vol ; — à M. le lieutenant général, procès entre le sieur Bénard, curé de Latourette, et messire de Castrie, baron d'Anglars ; — à M. de Braconat, procès entre M. Pierre-Joseph Parjadis, gendarme de la garde du Roi, et Antoinette Malaurie ; — au même, procès de maître Chabrerie, curé de Lagraulière, contre le sieur Duval ; — à M. Bourguet, procès entre le procureur du Roi et le nommé Jean Faye, dit Tapoud. — A dater de 1780, les affaires civiles sont séparées des affaires criminelles. — Affaires civiles : à M. de Braconat, procès entre sieur Chauffour, chirurgien, et son père ; — à M. Lachaud, procès entre le sieur Pascal, acolythe, et le sieur Mempontel ; — à M. Lacombe du Roussel, procès entre Jean

Hospital et Gabriele Vaurie ; — ; M. de Vianne, procès entre maître Jacques de La Bachèle-rie, chanoine d'Eymouliers, seigneur du marquisat de Chamberet, et François Sauviat ; — à M. Duclaux, procès entre M. Du Saillant et Pierre Clusan ; — à M. de Braconat, procès entre Antoine Maury et Martial-Eymeric Chirac Affaires criminelles — à M. de Bazaugour, procès instruit prévôtalement contre Antoine Ébros ; — à M. Dufraysse de Vianne, plainte contre Jean Moulinier, jugement de compétence ; — au même, contre François Serre, fausse monnaie ; — M. de Lafaurie est délégué pour faire les fonctions d'assesseur eu maréchaussée ; — à M. de Bazajour, procès contre Jean Ramieux, dit le Rat, vol ; — au même, contre Toinette Longeval, vagabondage ; — à M. de Braconat, contre Pierre Pradal, aveugle ; — à M. Duclos, contre les nommés Pagesie, dit Martel, et Michel Barlon ; — différends entre M. de Bourguet, conseiller, et le lieutenant criminel, au sujet dudit rapport ; — à M. de Loyac de La Sudrie, contre le nommé Pereyrie , vols sur les chemins ; — à M. Bourguet, le procureur du Roi de la maréchaussée, contre Géraud Albert, repris de justice.

B805. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1775-1789 — « Registre pour l'enregistrement des substitutions, foi et hommages, ensemble les lettres de répudiation. » Codicille de M. le marquis de Roussille : Il lègue la jouissance de la terre de Roussille à son frère Joseph-Louis-Melchior Izarn de Freyssinet de Valady. — Lettre de bénéfice d'inventaire par le même légataire, — Lettres de répudiation : pour messire François Monamy de Mirambel, concernant l'hérédité paternelle ; — pour messire de Combarel, concernant l'hérédité de messire Louis-Charles de Combarel du Gibanel, baron de Sartige, son père. — Lettres d'émancipation pour Melchior Comte de Beyssac, fils de Léonard Comte de Beyssac. — Substitution portée au testament : de demoiselle Anne Pastrie, en faveur d'Anne Tabanon ; — de M. Jaucen de La Geneste ; — de M. Brossard de Favières ; — de M. Bourdeille Delpy, paroisse de Servières ; — de maître Léonard David, notaire, paroisse de Seilhac ; — de madame Terriou, femme de M. de Lafageardie, paroisse de Vitrac, — de Toinette Lalaye, veuve Grenier, en faveur de messire Antoine de La Rebière, écuyer, paroisse de Saint-Pardoux-le-Vieux.

B806. (Registre.) — Petit in-folio, 13 feuillets, papier.

1780-1788 — « Registre des défrichements. » — Comparutions au greffe du siège sénéchal de Tulle : Guillaume Vigier, paroisse de Merline ; — Rémy Salard, Antoine Barbier, Jean Courriéras et autres de la même paroisse ; — Louis Veyssade, paroisse de Saint-Étienne-aux-Clos ; — Jean Leymarie, paroisse de Saint-Chamans ; — M. Parjadis, paroisse de Forgés ; — Jean Ducros, paroisse de Saint-Martial-le-Vieux — Joseph Coste, paroisse de Saint-Bonnet Elvert ; — Antoine Constant, paroisse de Saint-Chamans ; — Antoine Chambre, même paroisse ; — Jean Bousquet, paroisse de Bassignac-le-Haut ; — Pierre Bourgeade, paroisse d'Aix ; — François Dubois, paroisse d'Eygurande ; — Louis Sauvanet et autres, même paroisse ; — Raymond Peyry, paroisse de Saint-Chamans ; — Jean Mas, même paroisse ; Jean Plas, paroisse d'Égletons ; — Simon Champeval, paroisse de Seilhac ; Jean Bernadeau, paroisse de Saint-Victour ; — Pierre Eyrolle, paroisse de Sainte-Fortunade ; — Jean Ludier, même paroisse ; — Jean Dumond, paroisse de Saint-Etienne-aux-Clos ; — Pierre Chambaudie, paroisse de Gumond ; — Pierre Espargilière, paroisse de Saint-Chamans ; — Pierre Pradoux, paroisse de Saint-Paul ; — Antoine Dulac, paroisse de Merlines ; — François Fiancette et autres, même paroisse ; — Jean Olier, paroisse de Laroche ; — Antoine Chevalier, même paroisse ; — Louis Hospital, Argentat ; — Etienne Rebeix et autres, paroisse de Merlines ; — maître Pierre Chirac, libraire, au village du Mas, paroisse de Naves ; — Jean Mas, paroisse d'Argentat ; Antoine Pery, paroisse de Saint-Chamans ; — Jean Teillet, même paroisse ; — Pierre Cariât, paroisse de Sexcles ; — Jean Sauviat, paroisse de Bonnefont ; — sieur Joseph Phialip, paroisse d'Albussac ; — Pierre Leymarie, paroisse de Saint-Chamans ; — Jean Teilhet, et Jean Soustre, même paroisse ; — dame Marie-Louise Dumont, veuve de messire François de Sartige de Beaufort, paroisse de Gumond, avec signature.

B807. (Liasse.) — 16 pièces, papier

1734-1759 — Sentences. — Dame Françoise de Comborn, supérieure des religieuses de Saint-Bernard de Tulle, contre François Leygnac ; concernant les renies du tellement de Genestet. — Messire Claude-Joseph de La-grange, baron de Tarnac, contre le sieur Léonard Dorlhac ; rentes ; — Jean Peroussie, contre Pierre Chaumeil, laboureur ; comptes. — Jeanne Dupuy, veuve de Géraud Lachaud, contre maître Eymar Eyroles, greffier ; confirmation d'une sentence de la juridiction de Sainte-Fortunade. — Demoiselle Jeanne Gratereau de Nègreval, veuve du sieur Pierre Dufaure, capitaine au régiment de la Fère, contre Antoine Puyaubert, maréchal ; concernant la succession d'Antoine Salgues ; appel de l'ordinaire de Saint-Chamans. — Sieur Raymond Parjadis, seigneur d'Auzès et de Lagane, contre le sieur Espargilières, bourgeois ; concernant la succession du père du demandeur. — Messire François de Lamothe Flaumond, et dame Louise de Veyrac, son épouse, contre Joseph Graffoulière et Jeanne Charrière, concernant l'arpentement du domaine de Quinçon ; les mêmes contre Jean Bros, concernant les rentes de Gouttenègre ; contre Eymeric Broche, concernant les rentes del Coderc ; contre Pierre Gouttenègre, rentes del Bois ; contre le sieur Labrousse, rentes de Chenailers ; contre Martin Mamea, vigneron, rentes de la Jarrige ; contre Jean Arrestier, rentes de la Roche. — Demoiselle Marie Coulin et sieur Joseph Besse, son mari, contre Léonard Roume, concernant les rentes de Riounègre.

B808. (Liasse.) — 74 pièces, papier

1761-1763 — Appointements et sentences. — Pierre Mallet contre Martin Legoy. — Jean Dauvis, chapelier, contre sieur Géraud Meynard, seigneur de Lagarenne ; reprise d'instance. — Etienne Escure contre Etienne Duchassaing, bourgeois, rétention de cause, appel de l'ordinaire d'Obazine. — Sieur Jean-Pierre Trech, chirurgien à Meymac, contre sieur Jean Trech, marchand ; nomination d'un commissaire. — Sieur Joseph Forsse contre maître Henry Parry, prêtre, appel de l'ordinaire d'Eygurande. — Maître Jean Goudal, curé de Vitrât, contre maître Jean Chaufour, ancien vicaire de la même paroisse. — Le syndic du séminaire de Tulle contre demoiselle Pétronille Fériol ; rétention de causes. — Reprises d'instance : pour sieur François Clercie, chirurgien, contre sieur Jean Dulac, bourgeois ; — pour Jean Taysse contre sieur Jean Nevot ; — pour maître Antoine Sabeau, curé de Bonnefond, contre Catherine Florentin ; — pour sieur Joseph Duval, maître teinturier, contre Jean Champeyrol, maréchal ; — pour Léonarde Ferai, veuve Boule, contre Bernard Boule, voiturier. — Rétention de causes : Jacques Chassaignac, soldat au régiment de l'Île de France, contre sieur Jacques Brousse ; — messire Antoine de Pouthe, seigneur de la Ville-du-Bois, contre Gabriel Moncourrier et Marie Culinas ; — maître Martial Chenaud, curé de Saint-Yriex, contre Léonarde Brette ; — sieur Jean Filhol, chirurgien, contre Jean-Joseph Labru de Nosières, seigneur de Saint-Basile ; — le syndic des prêtres de Saint-Julien contre le curateur à la succession vacante de M. Duboucheteil. — Défaut pour Pierre Mielvaques et Jean Puech contre Claude Pouget, appel de la châteltenie de Servières. — Tollissement d'inhibition pour sieur Pierre Chaumeil, contre Antoine Groslier, concierge des prisons de Brives. — Avération de signature pour messire Antoine de Pouthe, écuyer, contre Gabriel Moncourrier et Marie Culinas. — Demoiselle Marguerite Arencourt, veuve, contre sieur Jean Blanchier, marchand, concernant le paiement d'une somme de 250 livres. — Remise de pièces pour François Valade, appelant du sénéchal d'Uzerche, contre dame Suzanne Servinerie et le sieur Dumond du Jassoneix.

B809. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1763-1764 — Appointements et sentences. — Rétention de causes : pour dom Antoine de Saint-Pierre, cellérier des Feuillants de Tulle, contre le curateur à la succession vacante de M. Duboucheteil ; — pour Joseph Nugon, appelant de l'ordinaire de Saint-Chamans, contre le sieur Jean Branchât ; — pour François Cauque contre le prieur de l'abbaye de Valette. — Défauts : pour demoiselle Jeanne Salagniac, contre sieur Louis-Charles Leyniac, bourgeois ; — pour Jean Neyrat contre Joseph Baniol, batelier. — Remise de pièces pour François Chanteyri, dit Condamine, contre maître Alexis Odde, juge de Treignac. — Déboutement pour messire Antoine de Pouthe, contre Gabriel Moncourrier. — Rétention de causes : pour-Marie Breuil contre Joseph Baniol ; — pour sieur Pierre Damarzid de Laserre, brigadier de la maréchaussée du Limousin, contre demoiselle Marguerite Laval, fille dévote. — Défauts : pour Marie-Florence Roudarel, veuve de Meynard,

contre Marie Malombre, veuve Lafon ; — pour Géraud Planche, marchand, contre Marie Bordes. — Remise de pièces, pour Martial Lavialle contre maître Pierre Rouby, notaire royal. — Subrogation de commissaires dans les procès : de Jacques Chanteloube contre Vincent Sage ; de Léonard Bourbon contre Antoine Borie. — Ordonnance de preuve de remise de cheptel entre François Pignol, marchand, et Léonard-Jean Cheminade. — Déboutement d'opposition pour maître Joseph Floucaud, contre sieur Antoine Brival, bourgeois. — Confirmation de sentence du juge de Puymège pour messire François de Lafageardie, seigneur de Saint-Germain, contre le sieur Jean Farge, marchand. — Défaut pour M. Duchamp de Lageneste, vicaire de Beaulieu, contre dame Françoise Degain de Montagnac.

B810. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1765-1767 — Appointements et sentences. — Défaut pour sieur Jacques Dumirat, bourgeois de la ville de Tulle, contre sieur Antoine Dessus, marchand de la ville d'Uzerche. — Tollissement d'inhibitions pour François Mazaleyraç contre Marie Bossoutrot. — Rétenion de causes : pour Pierre Combes, appelant de l'ordinaire de Servières, contre sieur Jean Muraliac, bourgeois ; — pour maître Jean Seigne, syndic de Saint-Julien, contre demoiselle Thérèse Juyé de Labesse. — Confirmation de sentence de l'ordinaire de Puy-de-Val, pour Marie Salvart contre Jean Treinssoutrot ; — le syndic des prêtres de Saint-Julien contre maître Guillaume Seguy, concernant le paiement d'un billet de 450 livres. — Rétenion de causes : pour Léonard Bussières contre Jacques Poumier ; — pour Antoine Chaumeil contre Antoine Jaladis ; — pour M. Par-doux-Martin de Gimard, médecin à Bort, contre le syndic des prêtres de la même ville. — Reprise d'instance pour Léonard Rioux contre Léonard Arfoulières. — Tollissement d'inhibition pour les commissaires séquestres des biens saisis au préjudice de François Boissières. — Confirmation d'une sentence du sénéchal d'Uzerche pour Jean-Léonard Poumier contre Léonard Besse. — Défaut pour messire Jean-Louis de Monamy, baron de Mirambel, contre la dame Marie Boyer de Bonnefond. — Confirmation d'un jugement de l'ordinaire de Tulle pour Antoine et Marie Bardon, contre Louise Roudarel, veuve Bordon ; — sieur Joseph Lachaze, seigneur de Saint-Germain-la-Volps, contre Léger Couzelas, Antoine Cloup et autres, concernant une reconnaissance des habitants du village de la Combe en faveur du baron de Châteauvert. — Confirmations de sentences : de l'ordinaire de Servières pour François Chassaing contre Etienne Bousquet, Pierre Lafon et autres ; — de l'ordinaire de Saint-Chamans pour maître Jacques Nugon, prêtre, contre demoiselle Jeanne Roche, veuve du sieur Nugon, bourgeois ; — messire Joseph de Bosredon de Vatange, grand prieur d'Auvergne, commandeur de Bellechassagne et Saint-Merd, contre Louis Chamboux, Gabriel Cloup et autres ; concernant la reconnaissance du ténement de Sézeyrat. — Rétenion de cause pour Jean Jourzac de Chataignère contre sieur Antoine Sales, bourgeois. — Confirmation d'un jugement de l'ordinaire du chapitre de Beaulieu pour Anne Vert contre Jean Vaille et Jean Dom, laboureurs ; — Pierre Bergeal contre Etienne et Léonarde Chatemissie, concernant l'hérédité d'Antoine Chatemissie. — Confirmation d'une sentence de l'ordinaire de Beaumont pour Jean Lidove et Claire Sérézac contre Etienne Vigne, meunier. — Sieurs Jean-Baptiste Lacombe et Pierre Reignac, bourgeois, fermiers de la prévôté de Saint-Salvador, contre Jean Ceaux et François Planade, tenancier de Meneyrol et de la Coste et autres cotenanciers appelés en garantie, concernant les rentes desdits ténements.

B811. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1768-1769 — Sentences. — Confirmation : d'un jugement de l'ordinaire de Beaulieu, pour Jean-Louis Duffaure, bourgeois, contre dame Anne de Métivier, veuve du sieur Duffaure du Bessol ; d'une sentence de l'ordinaire de Rilhac, pour sieur Jean Dumyrat, contre sieur Jean Duval, marchand. — Le commandeur de Bellechassagne, contre les tenanciers de Bouroux, concernant les rentes dudit lieu. — Défaut pour sieur Etienne Riouzal-Delvert, contre Jean Peyralbe, appel de l'ordinaire de Carbonnières. — Demoiselle Magdeleine Brossard contre maître Joseph Audubert, seigneur du Theil, lieutenant criminel, concernant une demande en provision, adjudication de 200 livres. — Sieur Jean-Baptiste Nicolet de La Veyssière contre Marie Bellot, sieur Martial Georges et autres, concernant les rentes du ténement de las Peyras, paroisse de Murât. — Confirmation d'une

sentence de l'ordinaire de Bellechassagne, pour maître Jean Choriol, notaire royal, contre le sieur Laurent Simonet, bourgeois. — Maître Martin, archi-prêtre de Saint-Exupéry, contre demoiselle Marianne Désortiaux, concernant la remise manuelle d'une somme de 2,000 livres. — Confirmation d'une sentence du juge de Saint-Hilaire, pour Jean Espinoux, laboureur, contre Antoine Fériol, concernant la preuve d'un paiement de 100 livres. — Le sieur Joseph Lachaze, seigneur de Saint-Germain, contre Léger Crouzelas et autres, concernant la rente du ténement de la Chassagnolle, paroisse de Saint-Germain. — Le commandeur de Bellechassagne, contre les tenanciers de Bourroux, paroisse de Peyrelevade. — Le prieur de Gleny, contre messire Félix Dubac du Couderc, concernant des réparations à faire dans l'église de Servières. — Confirmation d'une sentence de l'ordinaire de Saint-Angel, pour maître Jean Dumas, procureur à Neuvie, contre François Beyne, laboureur. — Le grand prévôt de la cathédrale de Tulle, contre sieur Jean Jarrige de Freygefond, concernant la mesure des grains des villages de Bans et Chaumelis. — Confirmation d'une sentence de l'ordinaire de Lagorsse, pour sieur Léonard Ventéjoux, bourgeois, contre Jean Coutensouzas, laboureur. — Maître Joseph Audubert, contre demoiselle Magdeleine Brossard, concernant un droit d'habitation dans la maison du demandeur, appel de l'ordinaire de Tulle. — Messire François de Sammarsal de Puy-de-Val, marquis de Conros, contre sieur Joseph Parjadis et autres ; concernant les rentes du ténement de Chastrusse. — Sieur François Besse du Mazet, contre Noël Malaurie, meunier ; concernant les impositions royales payées sur un bien dont le désistement avait été prononcé par le chapitre de Tulle. — Cassation de sentence du sénéchal d'Ussel, sur appel de l'ordinaire de Davignac, pour Léonard Estrade, contre Léonard de Janot, concernant un paiement de 90 livres. — Le commandeur de Bellechassagne, contre Léonard Gasparoux et autres, concernant les rentes de Coulournat et du Mazel. — Les syndics fabriciens de l'église Saint-Pierre de Tulle, contre dame Joseph de Gains, veuve du sieur Dupeyroux, concernant un droit de tenture et d'armoiries dans ladite église. — Marguerite Ferrières, femme du sieur Bonaventure Bordes, contre Jeanne Ferrières, mineure ; concernant le testament de feu Pierre Ferrières.

B812. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1770-1771 — Sentences. — Messire Jean-Joseph de Labrue, chevalier, seigneur de Saint-Basile, contre Antoine Traverse et Jean Betailloulou, concernant les ténements de la Rougère et del Sol. — Messire François Dulcem, marquis de Roisse, vicomte de Treignac, contre maître Jean Degains, vicaire de la paroisse de Lestards, concernant la revente du fief et commanderie dudit lieu. — Confirmation d'une sentence du juge du Pradel pour Luce Arrestier contre Jeanne Charrières. — Messire Gabriel-Joseph de Fénis, seigneur de Saint-Victour, contre Pierre Espinasse et autres, concernant la rente de Masviel. — Maître Jean Delestable, notaire, juge de la Coussière, contre messire François de Bort, seigneur de Peuch, la Croze et le Sudour ; comptes. — Confirmation d'une sentence de l'ordinaire de Tulle, pour sieur Léonard Tramond, fils, contre sieur Joseph Tramond, père. — Messire Joseph de Commarque, seigneur de Puygaudon, contre Antoine Malevialle, laboureur ; dénonciation d'hypothèque ; même sentence contre Pierre Frayssinet, et contre Antoine Layotte. — Les prêtres communalistes d'Ussel contre leur curé, concernant la fourniture des objets du culte. — Confirmation de sentence de l'ordinaire de Rilhac, pour Pierre et Antoine Delfour, contre Jean Duval, l'aîné. — Marie Croizille, veuve d'Antoine Arrestier, marchand, contre Jean Carboules, aussi marchand ; comptes. — Messire Jean-François de Lastic, chevalier, seigneur du Mont-de-Saint-Jal, contre demoiselle Hélène Salaignac, concernant les rentes de la Nouaille. — L'abbesse de Bonnesaigne, contre Léonard Bourbon et autres ; concernant les ténements de la Croix et de la Borie. — Confirmation d'une sentence du juge de Tarnac, pour Joseph Cayre, contre Jeanne Banette et Catherine Thévenot. — Messire François Bourret, chapelain de Notre-Dame de Paris, prévôt de Saint-Salvador, contre maître Jean-Joseph Jolibert de Cousteyral, en qualité de propriétaire du ténement de Roux, concernant les dîmes dudit lieu. — Confirmation d'une sentence du prieuré de Saint-Angel pour Joseph Roche, contre Jacques Bombouleix. — Messire Jean-Joseph de Labrue de Saint-Basile, contre André Graffeuille et autres ; concernant la rente du ténement de Longegoutte. — Messire Jean Certain, abbé commendataire de l'abbaye royale de Dalon, contre maître Antoine Couderc, avocat, concernant l'exécution d'un

contrat de ferme. — Confirmation du jugement du chapitre de Tulle, pour sieur Léonard Tramond, contre Géraud Ceron ; même sentence pour l'ordinaire de Chabanes, Jean-Mathurin Legros contre maître Louis Plazanet, notaire-royal.

B813. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1772 — Sentences. — Maître Guy-Dumas, avocat, juge de Valette, contre sieur François Lasalle, bourgeois, concernant la succession de Guy Sacriste. — Confirmation d'une sentence de l'ordinaire de Saint-Julien Dalboy, Merle et Malesse pour Jacques Mcilhac, marchand, contre Jean Mezergue et autres ; même sentence pour le sieur Robert Villa tel, contre sieur Pierre Fage. — Messire Jean-Mercure Jouffre de Chabrignac, seigneur de Lajante, contre Louise Dumond du Pouget, Barthélémy Martinie et autres, concernant les rentes du village de Plumauzel et du moulin de Lagane. — Maître Jean-Georges Chauzeix, curé de Moustier-Ventadour et vicaire de la chapellenie appelée des Sept, contre le sieur Bargy, chirurgien, et Jean Soulier, principaux tenanciers de la Farge, ou Massoubre ; arrérages. — Maître Jean Soigne, prêtre communaliste de Saint-Julien de Tulle, contre maître Gabriel Dumyrat, curé de la même paroisse ; comptes. — Messire de Labrue de Saint-Bazile, contre les tenanciers de las Fages ; rentes. — Confirmation de sentences : du sénéchal d'Uzerche pour demoiselle Jeanne Peyrichon, veuve, contre Léonard Bouillaguet ; de l'ordinaire de Saint-Hilaire pour sieur Jean Delon, bourgeois, contre le sieur Latreille, mari de la demoiselle Étienne Delon. — Le baron de Saint-Angel, contre Pierre Lachaud, concernant les rentes du tènement de Prat. — Confirmation d'une sentence de Soursac pour maître Antoine Rouby, notaire, contre Antoine Mons. — Nomination d'experts pour les fermiers des biens vacants du sieur Duboucheteil, contre le curateur à ladite succession. — Dame Jeanne-Françoise Péron et messire Léonard-Joseph Dubois de Meyrignac, contre Jean et Guillaume Bretelle ; comptes. — Demoiselle Marie Pauquinot et sieur Jean Cucq, contre maître Jean-Joseph Guirande, procureur, concernant l'hérédité de feu Guillaume Pauquinot. — Adjudication à maître Joseph Audubert du Theil, lieutenant criminel, d'une partie des biens provenant de l'hérédité vacante de François Saint-Jal et de Michel Tireygeol. — Maître Pierre Braconat, curé de Saint-Martin-la-Méanne, contre Jean Planche et autres, concernant une rente constituée léguée à ladite église par M. Louis Mas, prêtre. — Antoine Dupuy, appelant de l'ordinaire de Vergnolles, contre Louis Faure et Jeanne Cheyrière, concernant le partage des terreaux déposés dans un chemin. — Comptes entre l'abbé de Dalon et le fermier des revenus de ladite abbaye. — Messire Jean-Charles de Lauthonie, baron de Lauthonie, Lagarde Boissy, Meyrignac, etc., et dame Aymée de Chaunac, son épouse, contre Antoine Chouchet et autres tenanciers des Horts, de la Meynardie, et de Meymac, paroisse de Naves ; rentes.

B814. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1773 — Sentences. — Maître Jean Soigne, prêtre de Saint-Julien, contre le curé de la même paroisse ; comptes. — Maître Jacques Fraysse, chanoine, conseiller et doyen de l'Élection de Tulle, contre le syndic temporel des religieuses de la Visitation, concernant la réduction d'une rente de 500 livres due aux dites religieuses. — Jean Chambaudie, Jean-Louis Traverse et autres, contre maître Pierre Testut de Viausent, prêtre, concernant la succession de feu sieur Jean Testut del Guo. — Confirmation de sentences : de l'ordinaire de Tulle pour Angélique Maury, veuve, contre Françoise Lebrasseur ; de là prévôté du chapitre de Tulle pour François Orliaguet, contre Jean Loyac. — Les fermiers du chapitre de Tulle, contre les tenanciers de la Massonie, de la Clède, de Jo, de Chambort, de Nouaille, le Lavaux, de Chabanes, de Laussedat, du Peuch, etc., concernant les arrérages des rentes des dits tènements. — Messire Antoine de Bonnet, sieur de Lachabanne, contre messire Antoine de Pouthé et dame Aimée-Marguerite Monlouis de Mareille, concernant une prétendue rente réclamée par ledit de Bonnet. — Les héritiers du fermier de Saint-Jean de Bort, contre les tenanciers de la Servantie, dépendance du dit prieuré. — Maître François Four, curé de Montvert, contre maître Pierre Leygonie, curé de Gouilles, concernant la chapellenie de Saint-Martial, en l'église paroissiale dudit Gouilles. — Dame Jeanne de Gains, veuve de maître Giraud Lagarenne, avocat, contre Etienne Mariel et autres, concernant les rentes de Constant-Brunie, paroisse de Cornil. — Confirmation d'une sentence de l'ordinaire de Beaulieu, pour Jean Soulier, bâtier, contre maître Jean Tronche, avocat. — Antoine Chassaing et autres contre maître Jean-

Baptiste Delmas, lieutenant particulier au sénéchal d'Ussel, concernant la remise de grains perçus sur des fonds litigieux. — Pierre Courtine et Marie Fougères, appelant de l'ordinaire du prieuré de Saint-Angel, contre sieur André Villatel, procureur d'office, concernant la jouissance des communaux du village del Mas. — Jean Pallier et Françoise Louradour, contre Jean Chaussidou et Marguerite Mazuer, concernant l'hérédité de maître Pierre Sauvanet. — Messire Charles-Joseph de Fénis de La Combe, seigneur de Saint-Victour, contre François Entraygues et autres, concernant les rentes des ténements de la Rochellerie et de Prouzergues. — Maître Jean Pigeysel, curé de Darnets, contre messire Guillaume Dufaure de La Sauverie, seigneur de Meilhac, concernant le serment supplétif rapporté par ledit curé. — Demoiselle Marguerite de Mazeyrat et maître Antoine Rigal, juge de Gimazanes, contre les fermiers de l'octroi de Bort ; le prieur de Bort, le seigneur de Cheyssac et le seigneur de Roussillon intervenants, concernant un droit de layde d'une coupe par se-tier sur les grains portés au marché de ladite ville. — Messire Joseph de Laville Miermont, doyen de l'église de Saint-Quentin et prieur commendataire de Védrennes, contre Léonard Mazaud et autres ; concernant la rente du ténement du Monteil. — Confirmation d'une sentence de l'ordinaire de Sexcles pour noble Jean Sirieix, secrétaire du Roi, contre sieur Etienne Riouzal Delvert.

B815. (Liasse.) — 28 pièces, papier

1774 — Sentences. — Haut et puissant seigneur messire de Saint-Alvère, comte de Lostanges, marquis de Rilhac, en qualité d'héritier de la marquise de Saint-Projet, contre Jean Lameynie, dit Pompou, laboureur, concernant la démolition d'un moulin ordonnée par le demandeur. — Confirmation d'une sentence de l'ordinaire de Laroche pour Jean et Guillaume Fustier, contre Jean et Bénédicte Fustier. — Messire Joseph Plaisant de Bouchiat, seigneur du Bigeardel, contre Marie Jaminie, Jacques Albier et autres, concernant les ténements del Four-la-Rue et du Bousquet. — Maître Hiérosme Dulac, curé de Sarroux, contre maître Bernard Château, avocat, concernant le paiement d'une somme de 940 livres due par le défendeur comme reliquat du prix d'une vente. — Maître Jean-Louis Bénard, curé de Latourette, ancien communaliste de l'église d'Ussel, contre maître Pierre Ternat, curé de ladite ville ; comptes. — Maître François Demurat, écuyer, curé de la paroisse de Saint-Bonnet-le-Port-Dieu, contre sieur Louis de Lasudrie, bourgeois, concernant la dîme du blé d'hiver. — Gilbert Cellérier, syndic fabricant de la paroisse de Sornac, contre le prieur dudit lieu et le grand prieur d'Auvergne, appelé en garantie ; concernant les réparations à l'église, le traitement du vicaire secondaire, etc. — Sieur Gabriel Belveyre, appelant de l'ordinaire de Saint-Julien-Albois, contre Christophe Demichel, concernant la quotité d'une quittance. — Maître Labrousse, prêtre, curé de la paroisse de Gumond, contre messire Jean de Loyac de La Bachellerie, concernant une rente obituaire assise sur la seigneurie du Breuil. — Maître Irenée Brousse, curé de Saint-Merd-les-Aussines, contre Jacques Dars, laboureur, syndic des habitants dudit lieu, concernant les arrérages de la dîme du blé noir (sarrasin). — Demoiselle Marie de La-barre de Saint-Germain, contre sieur Joseph de Lachaze ; créance et supplément de légitime. — Sieur Antoine Langlade, seigneur de Vaux, contre dame Léonarde Legroin, veuve de messire Henri-Joseph de Gains, marquise de Montaignac ; paiement d'une somme de 1,093 livres. — Les fermiers de la prévôté de Saint-Salvador contre les tenanciers de Chatroux ; arrérages. — Messire Georges d'Escorailles, seigneur de Lavialle, contre sieur François Teilhet, marchand, et Anne Navatier, conjoints ; concernant la consignation d'une somme de 500 livres due par ledit seigneur de Lavialle à demoiselle Catherine d'Escorailles, femme du sieur Mathurin Navatier. — Demoiselle Magdeleine Darluc, contre maître Ignace Reignac, notaire royal, et demoiselle Jeanne Reignac, veuve du sieur Darluc, brigadier de la maréchaussée, mère de la demanderesse ; comptes. — Léonarde Miginiac, contre Marguerite Malaurie, Antoine et Jean Plas, concernant l'hérédité de Jeanne Soularue. — Confirmation : d'une sentence de l'ordinaire d'Aix pour François Clédières, contre Pierre Thomas ; d'une sentence de l'ordinaire de Meymac pour Jean Vergne, contre Pierre Johanneix et Marie Borderie. — Sieur Etienne Védrenne, greffier de la juridiction de Soursac, contre demoiselle Françoise Chabanes, veuve d'Etienne Broussoles ; refus d'entérinement de lettres de restitution obtenues par la défenderesse.

B816. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1775-1777 — Sentences. — Confirmation d'un jugement de l'ordinaire de Penières pour Simon Peuch et autres, contre Julien Molinier et autres, concernant le ténement de Plaine-Selve ; — le baron de Saint-Angel contre Gabriel Breton et autres, concernant les ténements de Laborie, Peyrelevade, Lascaux et le Boucheron ; — sieur Pierre Pieygnac des Farges, bourgeois, contre Jean Nicot, appelant de l'ordinaire de Saint-Jal ; reliquat de compte. — Confirmation de sentences : du sénéchal d'Uzerche pour Léonard Bouillaguet contre Gabriel Escure ; de l'ordinaire de Laroche pour Antoine Planche contre Antoine Solabel ; — Eymar Siaussat, cabaretier, contre sieur Pierre Choumeil de Lachassagne, juge de la Chapelle-Geneste ; validité de congé ; — Géraud Ludier, maçon, contre Jean Souries, laboureur, concernant la prise à partie du juge de Sainte-Fortunade. — Confirmation de sentence du juge de Rilhac pour sieur Pierre Rivière contre Jean Dajeau ; — le syndic du monastère de Beaulieu contre messire Joseph de Coulon et noble Pierre Meynard de Lestrade ; reconnaissance de rente sur une île de la Dordogne ; — dom Joseph-Placide Nicolas, prieur de l'abbaye de Meymac, contre Antoine Chèze, marchand, concernant les dîmes du territoire de Jarumet ; — le baron de Saint-Angel contre sieur Pierre Lachaud, concernant le ténement de Prat. — Confirmation de sentence du sénéchal d'Ussel pour maître Antoine Forsse, notaire, contre Jean Roche et Toinette Ribière — maître Jean Grenier, vicaire de la paroisse de Saint-Étienne-la-Geneste, contre messire Jean-Baptiste Aubier, chanoine de Clermont et prieur dudit Saint-Etienne, concernant la fourniture des objets du culte ; — le curé de Saint-Merd-les-Aussines contre Jean Berton, Léonard Bordes et autres, concernant la dîme d'une partie du ténement d'Apier. — Confirmation d'une sentence du juge de Saint-Angel pour Antoine Gourdon contre le tuteur du marquis de Boisse ; — Etienne Chassagnard contre Léonard Cane, marchand, concernant l'hérédité de feu Etienne Brigoux ; — les religieux de Saint-Angel contre Pierre-Joseph Teilhac, concernant les ténements de la Borde et de la Chèze ; — Jean-Joseph Bourg, appelant de l'ordinaire de la prévôté de Favars, contre Bernard Bourg ; concernant l'hérédité de Martial Bourg. — Confirmation de sentences : de l'ordinaire des Brochs pour Jean-Baptiste Béronie, papetier, contre sieur Jacques Bardinal, marchand ; du sénéchal de Ventadour pour Guillaume Bouharde, sellier, contre Catherine Drouillas, veuve Ignie ; — messire Antoine de Pouthé contre messire Antoine de Bonnet de Lachabanne, concernant les rentes du village de Pouthé, dépendant de la seigneurie de Lamothe. — Confirmations : de deux appointements de l'ordinaire de Bellechassagne pour Léonard Ambiaud contre dame Marie Garât, veuve de messire Gilbert de Joussineau ; d'une sentence de l'ordinaire d'Anglars pour Pardoux Lacroix contre dame Marie Boyer, épouse de messire Etienne Lignareix ; — maître Joseph Servientis, avocat, contre Jean Teyre, vigneron ; concernant la date d'une quittance après achat de vin. — Confirmation d'une sentence du juge ordinaire de la chambrerie du chapitre de Tulle pour Pierre Lestrade et autres, contre Jean-Baptiste Pastric, bourgeois et marchand ; — Pierre Noaillac, appelant, du sénéchal d'Uzerche, contre Pierre Dessus, teinturier, concernant l'interprétation d'un contrat de vente ; — maître Jean-Joseph Laplanche, curé de Sainte-Féréole, contre François Servantie et autres, concernant le ténement del Peuch de Signour. — Confirmation d'une sentence de l'ordinaire de Sainte-Fortunade pour maître Eymar Laporte, notaire, contre sieur Jean-Martial Guitard, bourgeois ; — messire Austremoine Morain, vicaire de la vicairie de Villesoubraux, contre Jean Thomas, Léonard Louradour, etc., concernant la dîme de la laine ; — François Brège, appelant, de l'ordinaire de Carbonnières, contre sieur Pierre Jaulhac de La Garrigue, bourgeois, concernant la propriété d'un chemin du village de Cavanet « où passent les cadavres pour être portés à l'église de Gouilles ; » — messire Etienne-François de Jaucen, baron de Poissac, contre messire Jean-Joseph Darce, seigneur de l'Ozelou, trésorier de France, concernant la succession de la dame Darce ; — dame Marie de Melet, veuve de messire Guillaume de Montroignon, marquis de Salvart, contre Michel Vassuière et autres, concernant les ténements de las Ganas, du Chalard et de Savarjeix. — Confirmation : d'une sentence du juge de Magoutière et du sénéchal d'Uzerche pour Etienne Masseix, contre Georges Marlianges ; d'une sentence du sénéchal d'Ussel pour Annet Lauzel contre Pierre Coigneras, marchand ; — Pierre Galinon , appelant, de l'ordinaire de Sainte-Fortunade , contre Louis Tavé. — Tollissement d'inhibitions : sieur Antoine Dupeyroux, bourgeois, contre François Brunie, aussi bourgeois ; sieur Pierre Charles, marchand, contre messire François Dubois de Margerides ; comptes. — Jugement de mainlevée

pour sieur Louis Audubert, bourgeois, appelant de l'ordinaire de Merle, contre sieur Jean Delacombe et Jean Chadirac ; — le baron de Saint-Angel contre Gabrielle Soulier, Michel Chastre et autres, concernant le ténement de Parvigne ; — le prieur de l'abbaye de Valette contre le sieur Roquier de Laval et autres, concernant les ténements del Peuch et de la Besse. — Confirmation d'une sentence de l'ordinaire de Sainte-Fortunade pour Antoine Lacroix contre Mercure Amblard ; — les syndics du chapitre de Tulle, contre Léonard Boule, marchand, et maître Antoine Lacoste, avocat, concernant une rente foncière de 3 sous 4 deniers ; — maître Irénée Brousse, curé de Saint-Merd, contre Jean Chadebech, dame Marianne Garât et autres ; dîmes

B817. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1778-1779 — Sentences. — Les syndics du chapitre de Tulle, contre le sieur François Villeneuve, juge de Saint-Priest, concernant un droit de directe sur une maison acquise par le défendeur. — Maître Jacques de Braconat, seigneur de Ceppe, conseiller, contre Jacques Duplessis, marchand, et demoiselle Jeanne Brival, concernant l'hérédité du feu sieur Jacques Brival. — Maître Leygonie, curé de Goullès, contre maître Pierre Chazaloux, vicaire de Saint-Hyppolite, concernant la chapellenie de Saint-Gilles. — Confirmations de sentence : du juge du Peuch et du sénéchal d'Uzerche pour Guillaume Chastras, contre Jean Verlhac, meunier ; de l'ordinaire de Chavanon pour sieur François Mazuel, bourgeois, contre maître Annet Sauty, notaire, et maître Pierre Sauty, curé de Couffy. — Sieur Jean Baptiste Pastrie, bourgeois, contre maître Martial Melon de Pradou, trésorier du chapitre, et les administrateurs de l'hospice, concernant un droit de directe sur les ténements de Fondorat, de Peyreplate et du Cloucheyroux. — Le baron de Tarnac, contre les tenanciers de Camps-la-Gane ; concernant les arrérages dudit ténement. — Messire François de Sammarsal, marquis de Conros, contre Léonard Mazaud et autres, concernant le ténement du Monteil, paroisse de Sarran. — Confirmation d'une sentence du sénéchal d'Uzerche, pour sieur Jean Louchon, bourgeois, contre Anne Monteil, veuve de Mathieu Vidaly. — Maître Pierre Juyé de Labesse, procureur, contre demoiselle Jeanne Galan et le sieur Filhol, conjoints, concernant les successions de sieur Jean-Baptiste Galan et de la demoiselle Peyrat. — Confirmation de sentence de l'ordinaire de Saint-Angel pour François Douteyssier, contre Etienne Mamea. — Le sieur Joseph Jarrige, bourgeois, contre Joseph Mazaleyrat, concernant un legs fait au défendeur par Joseph Vergne. — Maître Joseph Audubert du Thcil, lieutenant criminel, contre Antoine Bachèlerie, concernant des droits de lods et vente dus au demandeur. — Confirmation d'une sentence du sénéchal d'Ussel pour messire Joseph-François Masson Dumas, contre François Lachaud, tailleur. — Messire Louis-Marie-Joseph de Lentilhac, vicomte de Sédières, contre Jean Miginiac et autres, concernant les ténements de Maleyre et de Tournemire. — Maître Jacques Nugon, curé de Bar, contre demoiselle Jeanne Salagnac, veuve Leymarie, concernant la dîme du champs appelé del Pilar, appartenant à la défenderesse. — Confirmation de sentence du sénéchal d'Ussel, pour maître Jean-Baptiste Chabane, juge de Lespinasse, contre maître Martin Vialatte, curé de Saint-Fréjoux-le-Majeur. — Louis Bouvier, maréchal, contre messire Jean-François Dupeyrat déjugeais et autres, concernant la validité d'une vente prononcée malgré des lettres de restitution obtenues par le défendeur. — Le chapitre de Tulle et le curé de Clergoux, contre messire Joseph Brossard et autres, concernant la dîme des ténements de Coyral, les Dillanges, le Chassaing, Libouroux, la Rongère, Lascaux et le Grolier. — Maître Jean-Baptiste Plazias, archiprêtre de Chirouze, curé de Peyrelevalde, contre maître Jean-Baptiste Giron, curé de Moestas, concernant la vicairie de Saint-Michel des Chassaignes, desservie dans l'église de Saint-Angel. — Les curés de Murât et de Bonnefond, contre Géraud et Léonard Mazaleyrat, concernant la dîme du seigle. — Le syndic du chapitre de Brive contre vingt laboureurs de la paroisse Merlines ; concernant la dîme à établir sur les terres nouvellement défrichées. — M. Gabriel Duchamp, seigneur de la Borderie et de Sérillac, contre Jacques Grafoulière, solidaire de la moitié du ténement del Roch, concernant les rentes dudit lieu. — Confirmation de sentence de l'ordinaire de Saint-Angel, pour Pierre Peuch, contre Marie Pérol, veuve Salagnac. — Le baron de Saint-Angel, contre Jacques Maschat, concernant le ténement de Palisses-Hautes. — Confirmation de sentences du juge de Saint-Bonnet et du sénéchal d'Uzerche, pour Guillaume Moinerie, contre Etienne Lasteyrie. — Demoiselle Nicole de Jassy,

veuve de François Villeneuve, juge de Saint-Priech, contre demoiselle Bussière, veuve du sieur Jean Villeneuve ; concernant une maison dépendant de l'hérédité du mari de la défenderesse.

B818. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1780 — Sentences. — Le curé de Gouilles, contre le vicaire de Saint-Hypolithe, concernant la maintenue en possession de la vicairie de Saint-Gilles. — Confirmation de sentences : du sénéchal d'Uzerche pour François Treuil, vigneron, contre Martial Meynard, marchand ; de l'ordinaire de Beaulieu pour Jean Mastral et Marguerite Lavastroux, contre François Besse et Marguerite Comberieu ; de l'ordinaire de Tulle pour Jean Brugeille, contre Eymar Brugeille ; de l'ordinaire de Seilhac pour Etienne Chaumeil, contre Etienne Champeil, laboureur. — Dom Olivier Dupont, prieur de Brivezac, appelant de l'ordinaire de Beaulieu, contre sieur Antoine Rivière, bourgeois, concernant la poutre du pressoir dudit prieuré. — Confirmation d'une sentence de l'ordinaire de Saint-Avid d'Espagnac pour sieur Antoine Dumas, contre sieur Jean-Joseph Maisonneuve. — Maître Jacques-Gabriel Lescure, curé de Rilhac, contre Pierre Besse et autres, concernant la dîme des grains. — Le prieur de Valette, contre demoiselle Marie Lafon, veuve Faucher, et maître Jean Faucher de Labourgeade, avocat, concernant le tènement de Mourel (ou Mormolonges) et del Triou ; le même contre le sieur Demeilhac, bourgeois, concernant la fasion d'Escoussas-Soubre et del Teil. — Confirmation de sentence de l'ordinaire de Carbonnières pour Jean Reyt, marchand, contre Pierre Blestou, laboureur. — Jean Leyx, huissier, contre Antoinette Leyx et Antoine Demay, concernant la succession de feu Jacques Leyx. — Messire Jean-François Meynard de Lafarge, écuyer, seigneur de Maleret, contre Jacques Demarty, Jean Vernac et autres, concernant les rentes dudit tènement de Maleret. — Confirmation de sentence du juge de Treignac pour messire François Comte, seigneur de Monceau, contre Pierre Orlianges et Louis Peyrat. — Sieur Jean-Baptiste Certain, receveur des tailles en l'Élection de Sarlat, Jean Marchand et Pierre Dufour contre le sieur Noailhac de Viers, concernant une transaction passée entre les parties, paiement d'une somme de 4,500 livres par le défendeur. — Dame Marie La Selve, veuve de messire François-Martial de Braquillage, seigneur de Mortegoutte, et son fils, contre maître Annet Mas, notaire ducal, concernant un droit de patronage sur la chapelle des Cinq-Plaies, dans l'église de Lespinasse. — Demoiselle Teillet et le sieur Sudrie, son mari, contre maître Jean Ianières Delzors, avocat, concernant la sous-ferme du port et pontonage d'Argentat. — Dame Marie-Jeanne Salvat, veuve de M. Lagarde, conseiller, contre Jean Rouchon, concernant les tènements del Mons, du Couderc et du Ral. — Sieur Antoine Rogier, en qualité de fermier du prieuré de Saint-Léger et Chastagnol, contre Léonard Lair et autres tenanciers de Mazaleyrat ; dîmes. — Mgr le duc de Luynes, pair de France, baron de Sexcles, contre Marguerite Flammery et autres, concernant le réarpentement du Masviel. — Confirmation d'une sentence de l'ordinaire de Mercœur, pour demoiselle Jeanne Clare, contre messire Jean-Louis Roquet d'Estresses, baron de Mercœur. — Maître Louis Bénard, prieur de Latourrette, contre maître Pierre Bonnot de Bay, avocat, concernant la dîme du Champvert. — Dame Jeanne Degain et messire Clément de Bar, contre Etienne Maviel et autres, concernant les rentes du village des Bordes, paroisse de Cornil.

B819. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1781 — Sentences. — Léonard Sermadiras, laboureur, appelant du sénéchal d'Uzerche contre Pierre Dessus, maître teinturier, et Pierre Noailhac ; plainte en réintégrand. — Maître François Roche, curé de Latronche, contre M. Élie de Lapommerie, seigneur de Laveysse, avocat, le prince de Soubise intervenant, concernant les dîmes du domaine de las Cheyras. — Dame Marie-Françoise de Merigonde de Saint-Maixant, contre les tenanciers de la Bachèlerie, Masbourrelou, Roussoles et la Combe, concernant l'arpentement desdits lieux. — Confirmation de sentences : du sénéchal d'Uzerche pour Jean Fronty, contre Martial Firmigier, laboureur ; — de l'ordinaire de Soursac, pour Jean Jourde, notaire royal, contre Jean Bouyeure ; du sénéchal d'Ussel, pour sieur La Selve, chirurgien, contre maître Lavaysse de Lapommerie, curé de Saint-Julien près Bort. — Le prieur de Valette, contre Antoine Lameynie et autres, concernant le tènement del Teyssandier. — Confirmation de sentences : du juge du prieuré de Saint-Angel pour Marie Soulier et Antoine Peuch, contre Jaquette Soulier et Catherine Delestable ; du sénéchal d'Uzerche, pour sieur Antoine

Chamboux, contre sieur Louis Chamboux. — Messire Florimond de Fay, vicomte de Lestrangle, contre Etienne Masvaleix, le sieur Bargy et autres, concernant le tènement del Bos. — Cassation d'une sentence du juge de Meymac et du sénéchal d'Ussel, entre Marie Borderie et Jean Langle, concernant une quittance de 223 livres. — Confirmation de sentences : du juge de Lagarde et du sénéchal d'Ussel pour Jean Lherbeil, bourgeois, contre Jean Estagerie, marchand ; de l'ordinaire de Sédière pour Léonard Forgés, contre Mathive Beyssol et Pierre Forgés. — Messire René-Louis Sonnier, curé de Gaillon-l'Archevêque, prieur de Moustier-Ventadour, contre Pierre Langle, Jean Melon et autres, concernant la rente des tènements de Langle et de la Gâcherie. — Le prieur de Valette, contre Pierre Astor et autres concernant le tènement de Labissière. — Messire Charles de Lespinas, seigneur d'Auliac, le Cros, etc., contre demoiselle Chaleix de Lachassagne, concernant la mainlevée de la saisie faite au château d'Auliac. — Messire Jean-Mercure Jouffre de Chabrignac, seigneur de la Jante, contre Guillaume Fleyssac, cavalier de la maréchaussée et autres, concernant les tènements du Breuil et de Souteyroux. — Le seigneur de Saint-Bazile, contre Jean Bétaillou et autres, concernant le tènement de Lafage. — Messire Arnaud-Clément de Bar, dame Marie-Françoise de Mérigonde, et dame Marie-Françoise de Saint-Maixant, contre maître Laporte et autres, concernant les rentes du tènement des Eyssoles. — Antoine Vialle, appelant de l'ordinaire de Saint-Jal, contre messire Jouffre de Chabrignac ; comptes. — Messire Melchior La-grange, baron de Tarnac, contre Etienne Coutissou et autres, concernant le tènement du Champ-la-Gane. — Le curé de Neuvic, contre dame Marie Boyer et messire Lignareix de Bonnefond ; dîmes. — Renvoi devant l'ordinaire de Tulle du procès entre Jeanne Valadier et Jacques Vergnes, en sa qualité de tuteur de l'enfant du feu sieur Baudry et de défunte demoiselle Jarrige.

B820. (Liasse.) — 31 pieces, papier.

1782-1789 — Sentences. — Confirmation de sentences : du sénéchal d'Uzerche pour Jacques Alvinerie, contre maître Jean-Baptiste Loubriat de Lachapelle, conseiller au présidial de Brive ; de l'ordinaire du prieuré de Saint-Angel pour Marguerite Bastisse, contre Jean Vige. — Le baron de Tarnac, contre Jean Penniquet, concernant le tènement de Champs-la-Gane. — Le prieur de Saint-Angel, contre les sieurs Mary, grand-père et petit-fils, concernant le tènement de Lavalette. — maître Antoine Estrade, curé de Saint-Angel, contre dom François-Gabriel Buer, prieur de Saint-Angel, concernant la maintenue de la vicairie de Sainte-Croix et Saint-Jean, en faveur dudit curé. — Confirmation d'une sentence de l'abbaye de Valette pour Antoine Besse contre Jean Puyraymond, marchand. — Marie Mazaleyrat, contre maître Jean Lachaud, conseiller, concernant la jouissance de deux fontaines situées dans le mas du Puy. — Demoiselle Marie-Jeanne de Lachassagne de Chaleix contre messire Charles de Lespinat, concernant la saisie des meubles du château d'Auliac. — Maître Pierre-Marie Lachaud, médecin, contre Jean Jorby et autres, concernant la succession de Martial Chadourne. — Nomination d'expert entre Marianne Guiounie et Philibert Neuville. — Le tuteur du marquis de Boisse, contre le sieur François Lignareix, le prince de Soubise intervenant, concernant le tènement de Bonnefond. — Le chapitre de Tulle, contre Jean Boutouyrie et autres, concernant les tènements d'Enval et de la Rigaudie. — Confirmation de sentence de l'ordinaire de Merle et Malesse pour Marie La-farge, contre Jean Mons, marchand. — L'abbé d'Obazines, contremaître Sébastien Rivière et autres, concernant le tènement de Lafage, dans la paroisse de Tarnac. — Messire Jean-Joseph Labrue de Saint-Bazile, contre les tenanciers de las Fageas ; rentes. — Défauts : pour Dominique Dufour, maçon, contre Jean Dupuy, laboureur ; pour Antoine Ceaux, journalier, contre Jean Leyrat, laboureur. — Antoine Juglard contre Marie Juglard et Guillaume Albiat, concernant une demande en provision alimentaire. — Sieur Jacques Daubes, marchand, contre Pierre Moussours, charpentier, concernant des réparations à la manufacture de papier.

B821. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1750-1765 — Procès-verbaux. — Déclaration de grossesse devant le juge de Chaunac. — Apposition de scellés sur les meubles de feu sieur Pascal Germain, gendarme de la garde du Roi, décédé au bourg de Saint-Germain, à la requête de maître Jean-François Jarrige du Bournazel, lieutenant particulier, son oncle. — Extrait des registres du secrétariat de l'évêché de Limoges, concernant l'audition des religieuses de Bonnesaigne et l'état des bâtiments de ladite abbaye. —

Comparution de Jean Biase Perpezac, « huissier très pauvre », demandeur en compte contre le sieur Rolland, huissier royal. — Contredits pour Guillaume Veysseix, tisserand, contre Jeanne Besse, concernant des griefs d'appel contre une sentence de l'ordinaire de Beaumont.

B822. (Liasse.) — 25 pièces, papier

1766 — Procès-verbaux. — Vente du domaine de Pomeyrol par messire Joseph Brossard, seigneur de Leyrat, à Jean Breulh, dit Jean Guinot, marchand. — Demande en communication de pièces par Jean Jourlat contre sieur Antoine Salles. — État des réparations à faire aux bâtiments de l'Évêché de Tulle, à la requête de Mgr Charles-Joseph-Marius de Raphélis, de Saint-Sauveur. — Extrait du testament de M. Raymond Martin, archiprêtre de Saint-Exupéry, concernant un legs de 1,000 livres en faveur de six pauvres de ladite paroisse. — Affirmation d'Antoine Cueille, fermier du domaine de Freyssinge, tiers-saisi à la requête de dame Claude Meynard, femme de M- de Pebeyre, conseiller en l'Élection de Tulle. — État des réparations à faire aux bâtiments de l'archiprêtre de Saint-Exupéry. — Affirmation du sieur Arnauld Chassain, tiers-saisi à la requête de dame Claude Meynard. — Prise de possession de la maison de Mensat, située au Lion-d'Or à Tulle, par madame Darluc. — Avération d'écrit privé par le sieur. Maisonneuve, d'Égletons. — Provision de 220 livres adjugée aux prêtres communalistes de Saint-Martin d'Ussel. — Nomination d'experts pour les administrateurs de l'hospice dans le procès concernant l'hérédité de l'évêque de Soissons. — Requête en abstention à cause de la parenté de Marguerite Dumont avec M. Melon de Pradou, conseiller au sénéchal de Tulle. — Affirmation de messire Arnauld-Clément de Bar de la Chapoulie, tiers-saisi à la requête de Magdeleine Bergeron. — Comptes entre Gérard Jourzat, laboureur, et sieur Joseph Salles, bourgeois. — Interrogatoire sur faits et articles de messire Jean de Loyac de La Bachellerie ; concernant les conventions faites avec sieur Nicolas Beaujean, précepteur de ses fils. — Estimation des dîmes du prieuré de Saint-Jean-de-Bort.

B823. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1767 — Procès-verbaux. — Avération de signature par sieur Joseph Vergne, bourgeois, à la requête du syndic des dames religieuses de Sainte-Ursule de Tulle. — Enquête concernant une ligne d'arbres en litige entre le curé de Sainte-Fortunade et le nommé Pandrigne. — Serment décisoire de messire François Dumirat, écuyer, conseiller du Roi en la cour des monnaies ; concernant l'hérédité de M. de Boussac, son père. — Affirmation de sieur Simon Delort, fermier du marquis d'Escars, tiers-saisi à la requête de la demoiselle de Montastruc. — Enquête sur des réparations à faire à la Morguie, domaine de l'évêque de Tulle. — Serment décisoire du sieur Pierre-Jean Treich, chirurgien à Meymac, concernant les sommes à lui dues par Jean-Baptiste Balet, marchand. — Département d'appel signifié à la requête de Jean Chassagne. — Requête de François-Placide Jammet du Villard, arpenteur juré de la ville de Maignac, pour être payé de ses honoraires ; procès entre seigneur de Mirambel et les tenanciers de Caux. — Affirmation de Géraud Sérézac, dit Jean Joly, tiers-saisi à la requête de maître Augustin Borie Desrenaudes, conseiller au présidial. — Serment du curé de Meymac concernant un prétendu dépôt de 52 louis d'or devant être remis aux ; héritiers de feu Léonard Trech. — Comptes entre le curé, de Chavanac et les fermiers de la commanderie de Bellechassagne ; concernant la portion congrue dudit curé. — : Serment de maître Léonard-Marie Mondât, avocat, concernant une somme de 30 livres à lui due par Jean Bournazel, sergent royal de la sénéchaussée d'Uzerche. — Rapport d'experts sur la contenance du ténement de Chassagnoles, dépendant de la seigneurie de Saint-Germain-Lavolps. — Requête de l'abbesse de Bonnesaigne, concernant la réunion du monastère de Sainte-Claire de Brive à ladite abbaye. — Acceptation de caution pour sieur Jean Chèze, du village, de Chadiot, paroisse d'Argentat, fermier des fruits des biens-saisis au préjudice de Jacques Graffoidières. — Serment : de M. Antoine Lachaud, prêtre, affirmant qu'il renonce à tout rapport avec les Jésuites, avec un certificat de Lazare : Nectoux, provincial d'Aquitaine, qui déclare que ledit Lachaud ne fait plus partie de la Société de Jésus. — Expertise concernant l'allée d'arbres en litige entre le curé de, Sainte-Fortunade et le sieur Pandrigne. — Enquête pour demoiselle Marianne Désortiaux, femme de M. Mornac, contre l'archiprêtre de Saint-Exupéry ; concernant l'hérédité du précédent titulaire. — Caution juratoire de Pierre Bergeal, laboureur, pour toucher une provision de 30 livres à lui adjugée.

— Rapport du tiers-expert nommé pour l'arpentement de la Chassagnole, dépendance de Saint — ; Germain.

B824. (Liasse.) — 33 pièces, papier

1768 — Procès-verbaux. — Affirmation par Baptiste Coste, fermier de M. de Pebeyre, tiers-saisi à la requête du sieur Sartelon. — Demande en partage présentée par demoiselle Marguerite de Lagarde, concernant l'hérédité de feu messire Martin Meynard des Combes, son mari. — Grieffs et moyens d'appel pour Jean Jourzat, dit Chastanière, contre sieur Antoine Salles, bourgeois ; concernant une signature attribuée à l'oncle dudit Jourzat. — Acceptation de caution pour François Laval, marchand, de la paroisse de Taniès, en Périgord, procès avec le sieur Pierre Chaumeil, juge de Saint-Maixant. — Caution juratoire de Jeanne Arfeuil pour une provision de 30 livres. — Enquête concernant une société existant entre feu sieur François Borie et le sieur Blanchier pour la ferme des terres de Saint-Clément et de Cazillac, appartenant au seigneur de Bellestat. — Réception de M. Léonard David en l'office de procureur et en celui de notaire royal. — Acceptation du sieur Jean-Louis Duchier, marchand, comme caution de M. Jean Sudour, vieux, nommé receveur-syndic de la communauté de l'Hôtel-de-Ville de Tulle. — Caution juratoire de Joseph Servientis, bourgeois, pour une provision de 150 livres. — Contre-enquête pour Nicolas Pompier, contre le sieur Eymar Laporte, notaire royal, concernant la dîme des religieux d'Obazine, dans la paroisse de Sainte-Fortunade. — Taxe des dépens adjugés à Jeanne Barrière contre Pierre Gubert, vigneron. — État des bâtiments du Boucheteil, paroisse de Chanteix, dépendant de l'hérédité vacante de feu maître Sébastien-Raymond Ceyrat, sieur dudit lieu. — Réceptions : de sieur Guy Dumas en l'office de juge de Valette ; de maître Joseph Villeneuve en l'office de procureur postulant en la sénéchaussée de Tulle. — Rapport des experts chargés de la reconnaissance du ténement de la Borde-Borderie, paroisse d'Eygurande. — Réception de caution pour Jean Clezergue, métayer du domaine du Coq, en exécution d'une sentence par laquelle il lui est permis d'ensemencer les terres dudit domaine. — Contredits par Jean-Baptiste Bouverie, notaire royal et juge de Durfort, contre le sieur Bourgeade, notaire royal de Saint-Merd, concernant un pré eximé de la vente du domaine de Chalimon. — Procuracy de dom Pierre Marcoul, religieux de la congrégation de Saint-Maur, pour constater la translation de son domicile au monastère de Saint-Cyprien de Poitiers. — Enquête de commodo et incommodo pour l'établissement d'un hôpital dans la ville d'Argentat. — Requête en exécutoire par sieur Jacques Raymond de Laviaille d'Altillac, seigneur de Beaulieu, contre les syndics fabriciens de ladite église de Beaulieu.

B825. (Liasse.) — 61 pièces, papier

1769 — Procès-verbaux. — Rôle de déclaration de dépens pour maître Jean Seigne, syndic de Saint-Julien de Tulle, contre maître Guillaume Séguy. — Demande en faction d'enquête, concernant l'incendie arrivé en 1722, dans la maison de messire Jean-François Darche, seigneur d'Ambrugeat. — Affirmation du sieur Simon Delord, ancien fermier de la terre de Saint-Chamans, tiers-saisi à la requête, de maître Pierre-Jérôme de Saint-Georges, syndic des Carmes déchaussés de Bordeaux. — Contredits de Jean Pampoulie contre Géraud Sudour et Marie Malèze. — Enquête pour le sieur Villadard contre le sieur Aignou, huissier ; remise de titres et d'argent. — Procuracy de dom François-Gabriel Buer, prieur de Saint-Angel, à dom Charles-Auguste Isnard, concernant la déclaration des revenus dudit prieuré. — Contre-enquête pour le sieur Aignou, huissier, remise de titres et d'argent. — Enquêtes : pour la dame Degain, veuve Vachot, contre Etienne Maviel, concernant le chemin de la Font Loubès ; — pour Joseph Lherbeil, laboureur, contre Jean Souries, dit Gane, concernant l'eau de l'étang d'Eure ; — pour maître Pierre Leygonie, curé de Saint-Bonnet Avalouze, contre Berthon Fargearel, concernant la dîme des porcs ; — pour les religieux d'Obazine, contre le chapitre de Tulle, concernant les dîmes de la paroisse de Forgés. — Rôle des dépens adjugés au baron de Tarnac, contre les tenanciers dudit lieu. — Contre-enquêtes : entre Pierre Jos, dit Jérôme, et le curé de Saint-Bonnet-Avalouze ; — entre le même et Berthon Fargearel. — Demande d'honoraires par maître Jean Delestable, notaire, chargé de l'inventaire des titres de la communauté de Saint-Martin d'Ussel. — Enquête pour Géraud Sérézac, contre le sieur Blaize Brivezac ; livraisons de noix. — Requête en transport de justice par demoiselle Marie-Thérèse

Lacoste, femme de M. Daubech, médecin, aux fins de constater la coupe d'un chêne dans ses propriétés. — Contre-enquête pour sieur Biaise Brivezac ; noix. — Enquêtes : pour maître Antoine Pauquinot, procureur, contre Pierre Goutte ; concernant le paiement de la taille ; — pour messire Pierre Basile de La Serre, écuyer, contre sieur François Féréol, marchand ; détournement d'eau. — Rôle des dépens adjugés : à Pierre Chapelle, contre demoiselle Marie Grain de Saint-Marsault, veuve Boyer ; — à Denis Morelle, contre Marie Mouty. — Contre-enquête pour Pierre. Gouttes, contre maître Antoine Pauquinot ; paiement de la taille. — Comptes entre le marquis d'Escars et ses anciens fermiers de la terre de Saint-Chamans et Monceau : il réclame 56,000 livres. — Serment décisoire de sieur Léonard Ventéjoul, du bourg de Seilhac ; concernant divers endossements. — Saisie des biens de Joseph Pasquet, meunier au moulin des Horts, à la requête de Michel Roux, aubergiste à Tulle. — Interrogatoire du sieur Jean Trech, maître chirurgien à Mejmac, concernant une société formée pour le commerce des grains. — Sieur Jean Damaze Veysset, chirurgien, contre Pierre Soustre ; fourniture de médicaments et soins ; — sieur Etienne Jaladis, chirurgien de Neuvic, contre Martin Estager ; même demande. — Acceptation de la caution de François Texier, maréchal, offerte par maître Gabriel Dupuy, curé de Marcerides. — Certificat de maladie pour dom Étienne Rechignat, prieur de l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges, avec le cachet de ladite abbaye. — Provision adjugée à dame Marguerite Vielban, sur les biens de l'hérédité vacante du sieur Du Boucheteil, son mari. — Rapport d'expert sur le chemin de la font Loubès, à la suite d'une vente faite par le sieur Vachot, à Etienne Mariel. — Rôle des dépens adjugés à Jean Clidassou, contre Jeanne Breton.

B826. (Liasse.) — 46 pièces, papier

1770 — Procès-verbaux. — Réquisitions du procureur du Roi aux fins d'apposition de scellés au château de Saint-Chamans, après la mort subite du marquis d'Escars, et procès-verbal. — Taxe pour les sieurs Escure, Germain et Ambinat. — Déclaration des dépens entre Anne Bardinal, Gabriel et Léger Bardinal. — Enquête pour Jean Bachèlerie, contre Etienne Boissal ; concernant un droit de passage par la chênevière dudit Boissal. — Opposition à la levée des scellés apposés au château de Saint-Chamans, par messire Jean-Baptiste-François-Godefroy-Joseph Chevalier, comte de Naucase. — Contre-enquête pour Etienne Boissal, contre Jean Bachèlerie ; droit de passage. — Enquête pour dame Jeanne Degain, veuve de M. Géraud Laguerenne ; droit de tenture et d'armoiries dans l'église de Saint-Pierre. — Taxe pour Léger Rabès, sergent ; signification d'une sentence de la Bourse de Tulle. — Comptes entre les fermiers de la commanderie de Puy-de-Noix et les tenanciers de Chantarel. — Enquête pour Jean Blavignac, laboureur, contre maître Teilhet, notaire royal ; concernant la vente d'un bien situé au lieu de l'Habitarelle, paroisse du Gros-Chastang. — Serment décisoire de dame Magdeleine Mensat, veuve de messire de Rabanide, affirmant qu'elle ne détient aucun titre concernant la cure de Chamboulive. — Affirmation de maître François Duteil, curé d'Aix, sur la quotité des meubles laissés par son prédécesseur. — Demande en levée de scellés au château de Saint-Chamans, présentée par dame Marie-Françoise de Polignac, veuve du marquis d'Escars. — Défense faite par le prince de Soubise aux officiers du sénéchal de Tulle, de connaître des appels de la justice de Saint-Chamans. — Contre-enquête pour Léger Riol, contre Antoine Soulier et Pierre Salesse ; servitude de passage. — Affirmation de Marie de Lafagerdie sur le contenu de l'inventaire du mobilier dépendant de la succession de messire Teyssier de Leyrat, son mari. — Comparution de maître Antoine Michelet, notaire à Saint-Angel ; concernant la main-levée d'une saisie faite à son préjudice par le sieur François Beaune de Chassagnolles. — Enquête pour sieur Léonard Laserre, contre Jean Maturier ; concernant l'hérédité du sieur Berger. — Rapport d'experts sur l'état des biens dépendant de l'hérédité de feu M. Teyssier de Leyrat. — Affirmation de sieur Georges Guillaume, greffier au bailliage de Bort, tiers-saisi à la requête de demoiselle Marguerite Dubois. — Interrogatoire de maître Ignace Reignac, notaire, sur un prétendu dépôt de meubles et bijoux. — Évaluation de l'office de trésorier général de France, dont était titulaire M. de Leyrat, faite par messire Jérôme de Lagarde, grand voyer en la Généralité de Paris. — Affirmation du curé de Saint-Pardoux, concernant le service attaché à certaines fondations dans ladite église. — Nomination de M. Denis Materre comme curateur de

messire Melchior Comte, chevalier, seigneur de Beyssac. — Estimation du mobilier dépendant de la succession de M. de Leyrat. — Hypothèque de l'hôpital général de Tulle, sur un pré de messire Pierre Sarrazin, au bourg de la Chapelle-Spinasse. — Rôle de dépens adjugés : à Léonard-François Grange, contre Bernard Amadou ; au sieur Charles Longour, contre Pierre Meilhac, marchand.

B827. (Liasse.) — 32 pièces, papier

1771 — Procès-verbaux. — Rôle des dépens adjugés à François Décolle, meunier, contre Eymar Peyry. — Nomination d'experts entre maître Christophe Dupeyron, sous-maire perpétuel de Meymac, et maître Charles Duboucheron des Manoux, juge dudit lieu. — Affirmation de François Queyrie, tiers-saisi à la requête de messire Gabriel Puyhabillier, seigneur de Leyrat. — Acceptation de la caution du sieur Louis-Michel Bernard, bourgeois, pour le syndic du chapitre de Brives. — Comparution de sieur Jean Devès, chirurgien I juré du bourg de Gimel, demandant qu'il soit fait défense à Jean Faucher, du même lieu, d'exercer la chirurgie dans ladite paroisse. — Affirmation de demoiselle Françoise Moulin, concernant une saisie-arrêt pratiquée à la requête de Louis, Léonard et François Céron. — Réception de sieur Simon-Annibal Reynaud, contrôleur des actes, et receveur des domaines du Roi, dans l'office de conservateur des hypothèques en la chancellerie de la sénéchaussée de Tulle. — Contre-enquête pour Jacques Brette, de la paroisse de Péret, contre le curé dudit lieu ; dîmes. — -Taxe pour Jean Vauzanges, huissier, contre Antoine Ribat, praticien, du village de Chantarel, paroisse d'Albussac. — Enquête de dame Dumond du Pougel, femme de maître Jolibert, avocat, contre les tenanciers de Plumausel. — Confirmation de la tutelle div sieur Simon Raynaud. — Affirmation d'Antoine Geneste, tiers-saisi à la requête d'Antoine Soulier, aubergiste. — Comptes entre Jeanne Anglereau et Magdeleine Béronie pour l'entretien d'un enfant. — Affirmation de Jean Tavé, marchand, tiers-saisi à la requête des prêtres de Saint-Pierre de Tulle. — Comptes entre Antoine Chenaud et le sieur Lacroix. — Liquidation des arrérages du ténement de la Borde. — Saisie-arrêt entre les » mains de Martial Estrade, par Jean Coulamy, au préjudice d'Henri Hospital ; procédure de l'ordinaire du village de Moussours. — Comparution de Marguerite Pauty et autres, concernant une communication de procédure demandée à maître Villeneuve. — Serment du curé de Darnets, concernant une fondation obituaire faite par les ascendants de messire Guillaume Dufaure de Sauvezie, écuyer, seigneur de Meilhac. — Interrogatoire du curé de Liginiac sur la possession de l'ancien tabernacle de ladite église. — Enquête pour le sieur Jean Montlouis de Lasudrie, bourgeois, contre le curé de Saint-Bonnet-le-Port-Dieu, concernant une redevance annuelle assise sur un champ appelé des Communiaux.

B828. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1772 — Procès-verbaux. — Comparution de sieur Jean-Joseph Peschel, bourgeois, demandant la taxe des actes faits contre lui par le sieur Vignie, à la requête de Vaubourzeix. — Taxe de dépens pour Jean Salesse. — Requête aux fins de provision présentée par Léonard et Françoise Meneyrol. — Émancipation de messire Louis de Lastic, clerc tonsuré, par messire Guillaume de Lastic, son père. — Enquête pour Mgr l'évêque de Saintes, en sa qualité de prier du Port-Dieu, contre le curé de Liginiac ; concernant la possession de l'ancien tabernacle. — Provision alimentaire pour Catherine et Jean Arfoulières. — Procès-verbal de visite de la prison à la suite de bris de clôture. — Serment du secrétaire de l'hôpital de Tulle, concernant l'existence d'une pièce aux archives dudit hôpital. — Comparution de François Cendriat, laboureur, demandant à être déchargé du séquestre de certains objets saisis. — Enquête pour le curé de Saint-Pardoux-le-Vieux, contre Léonard Peuch ; concernant les dîmes. — Taxe d'un procès-verbal de refus pour Léonard Margery, sergent royal. — Demande, parle vicaire de Lagarde, d'un passage provisoire sur des fonds du sieur Riouzal d'Elvert. — Comptes devant le juge de la Rode entre Jean Chaumeil et Etienne Pérussie. — Comparution de maître Pierre Braconat, curé de Saint-Martin-la-Méanne, demandant l'exécution d'une sentence rendue contre Jean et François Planche ; rente due à l'ancien curé de ladite paroisse. — Taxe pour Jean Bassaler, sergent. — Comparution de Jacques Dars, syndic des manants et habitants de la paroisse de Saint-Merd, demandant l'exécution d'une sentence obtenue contre le curé dudit lieu, concernant la dîme du blé sarrasin. — Réception d'Etienne Védrennes en l'office de sergent royal. — Contre-enquête pour les tenanciers de la Jerre des Aussines, contre le curé de

Saint-Merd ; dîmes. — Requête de Martial Peschadre, Pierre Bans et autres, aux fins d'exécution d'un appointement obtenu contre demoiselle Louise Dumont du Pouget. — Demande en récusation du lieutenant général par maître Jean Seigne, vicaire de Saint-Julien, dans un procès contre maître Dumirat, curé de la même paroisse. — Nomination d'expert entre dame Françoise Perron et Guillaume Bretelles.

B829. (Liasse.) — 20 pièces, papier

1773 — Procès-verbaux. — Affirmation de demoiselle Françoise Du Rouchard, veuve du sieur Jean Maturier, marchand, à la suite d'une saisie faite entre ses mains, par maître Jean Monteil de Lavergne, conseiller. — Enquête pour sieur Antoine Crémoux, concernant les jeunes arbres plantés dans le fonds de Teulet. — Affirmations : de Jean-Baptiste Bourdet, tiers-saisi à la requête de maître Jean Monteil de Lavergne ; — de Joseph Martinie, tiers saisi à la requête de sieur Christophe Bardon, bourgeois ; — de maître Etienne Bourdeille, curé de Saint-Chamans, à la requête de la veuve Clément. — Taxe pour Jean Vauzanges, huissier. — Affirmations : de Pierre Thomas, laboureur, tiers saisi à la requête de messire François Lecourt, chevalier de Saint-Agne, président au conseil supérieur de Clermont ; — de Léonard Roumaneix et d'Antoine Roubine, à la requête du même. — Enquêtes : pour dame Louise Dumont contre Martial Peschadre ; comptes ; — pour le curé de Saint-Merd, contre le syndic des habitants de sa paroisse ; dîmes. — Comparution d'Antoine Maurie, demandant la perception provisoire des fruits dépendant de l'hérédité de son père. — Caution juratoire de Michel Gardelle pour une provision de 40 livres. — Contre-enquête pour le syndic des habitants de Saint-Merd, contre le curé dudit lieu ; dîmes. — Provisions de 200 livres pour demoiselle Suzanne de Lastic de Lanouaille, de Saint-Maixant en Poitou. — Émancipation d'Antoine David par son père, devant le juge ordinaire de la commanderie de Puy-de-Noix. — Rôle de dépens adjugés au sieur Léger Boulle, bourgeois, contre le sieur Antoine Brival de La Rivière, aussi bourgeois.

B830. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1774 — Procès-verbaux. — Rôle des dépens ad-jugés à maître Jean-Baptiste Rivière, notaire royal, contre M. Laviaille d'Altillac, seigneur de Beaulieu. — Enquêtes faites devant le juge de Puy-de-Noix : pour Mathurin Monteil et Jeanne Devigne contre Jean Sol, leur gendre ; mauvais traitements ; — pour Léonard Miginiac contre Marguerite Malaurie et Antoine Plas, concernant la consistance du domaine de Soularue, vendu à Léonard Vialle ; — pour Jean Souries, laboureur, contre Joseph Lherbeil, concernant l'eau de l'étang d'Eure. — Liquidation de dépens pour sieur Antoine Rivière, sieur de la Papetie, bourgeois de Beaulieu, contre messire de Lentillac de Bétut. — Réception de Pierre-Bernard-Miguel Pomier en l'office de notaire royal à la résidence de Saint-Julien-aux-Bois. — Taxe de dépens adjugés : à Pierre Veysier contre Antoine Aix ; — à Marguerite Jarrige contre Jean-Pierre Sargueil. — Comparution de maître Hiérosme Dulac, curé de Sarroux, demandant l'exécution d'une sentence rendue contre Pierre Simbel, concernant une rente obituaire. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession de messire Léonard Darche de L'Ozelou, doyen de la cathédrale, par messire François Darche, seigneur d'Ambrugeat et de Puy-de-Val. — Serment décisoire de Pierre Fougère, concernant un compte avec Michel Bossoutre. — Comparution de maître Jean-François Duteil, curé d'Aix, demandant l'exécution d'une sentence contre sieur Annet Sauty, bourgeois, et demoiselle Eybraly, conjoints ; rente obituaire de 25 livres. — Rapport sur les biens de l'abbaye de Valette, ordre de Cîteaux, et membres en dépendants, contenant l'inventaire des titres de ladite abbaye et des ornements de la sacristie de Broch. — Procès-verbal dressé en présence de messire François-Germain-Zacharie Houy de Cheverus, concernant l'évaluation des objets donnés en apanage à M. le comte d'Artois. — Enquête pour sieur Jean-Baptiste Teysier et demoiselle Marie Brival, son épouse ; comptes de succession et contre-enquête pour ladite demoiselle Brival. — Procuration de M. Jean-François Bouret, prévôt de Saint-Salvador, donnée à sieur Louis Dumas, marchand, pour régler les différends survenus entre les fermiers de ladite prévôté. — Acceptation de la caution de Jean Tersat, serrurier, pour Noël Malaurie, meunier, dans un procès avec les demoiselles Eyrolles et Noël Lagier, boucher. — Rôle des dépens adjugés à Guillaume Dupuy, tisserand, contre sieur Gabriel Salesse. — Enquête pour

dame Jeanne de Braconat, veuve de messire Jean-Louis de Livialle, seigneur de Beaulieu, contre le sieur Massoulier, mari de la dame de Commarque, concernant la viabilité d'un enfant posthume de ladite dame.

B831. (Liasse.) — 28 pièces, papier

1775 — Procès-verbaux. — Affirmation de Joseph Martinie, tiers-saisi à la requête de Jeanne Barrière, veuve de Jean Aureille, femme de Jean Chastang. — Réception de Mercure Eyrolles en l'office de notaire royal à Sainte-Fortunade. — Apposition de scellés chez le sieur Legrand, facteur d'orgues, décédé à Tulle, à la réquisition du procureur du Roi. — Demande en récusation de maître Melon de Pradou, conseiller, par demoiselle Marguerite Dumirat, dans un procès avec son frère, sieur Joseph Dumirat. — Serment de curateur par M. Antoine Masson de Saint-Félix. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession de messire Antoine-Jacques Isarn de Freyssinet marquis de Roussille, par messire Joseph-Charles-Philippe Isarn de Freyssinet, comte de Valady. — Enquête pour le . baron de Saint-Angel, contre sieur Gabriel Breton et autres, concernant le ténement de la borie de Peyrelevade — Enquête pour Jean Coulamy, contre François Hospital et Jean Soleilhavoulp ; comptes pour commerce de bestiaux. — Caution juratoire, par procureur, de Jacques Faure, marchand, de la paroisse de Saint-Etienne-aux-Clos, pour la restitution de sommes à lui adjugées par provision. — Procuracy de demoiselle Marguerite Tissier, de Felletin, pour la levée des scellés apposés chez le sieur Legrand. — Interrogatoire d'Antoine Thibaud, sergent royal, concernant une arrestation pour dette, opérée à la foire de Seilhac, en contravention aux règlements. — Compte de gestion rendu par les commissaires-séquestres du domaine de la Rongère, saisi au préjudice de Pierre Vachot. — État des bâtiments de l'hôpital de Tulle, après le grand incendie du 5 mai 1775 ; les dégâts sont évalués à 69, 000 livres. — Enquête pour le sieur Chaumeil de la Chassagne, contre Eymar Sioussat, concernant des réparations locatives. — Rôle des dépens adjugés : aux sieurs François et Bernard Veilhan, contre Jean Chassain ; — à maître François Delestable, contre demoiselle ThérèseVige et sieur François André, conjoints. — Contre-enquête pour Eymar Sioussat, contre le sieur Chaumeil. — Comparution de maître Jean Granier, curé de Saint-Étienne-la-Geneste, pour affirmer l'emploi de 25 septiers de blé, saisis à sa requête sur Maurice Jabiol. — Serment du syndic de l'abbaye de Beaulieu, concernant l'existence de deux actes nécessaires dans le procès pendant entre ladite abbaye et noble Pierre Meynard de Lestrade. — Affirmation du syndic de la communauté de Saint-Pierre de Tulle, tiers-saisi à la requête de Jean-François Jaucen.

B832. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1776 — Procès-verbaux. — Protestation des officiers municipaux de la ville de Tulle contre divers actes concernant l'apanage du comte d'Artois. — Affirmation de sieur François-André du Vigen, seigneur de la Roussie, habitant la ville de Neuvic, tiers saisi à la requête de maître Jean Granier, curé de Saint-Étienne-la-Geneste. — Serment de maître Jean-François Mornac, curé de Neuvic, attestant qu'il n'a pas cessé d'acquitter toute la fondation portée au traité passé avec les ascendants de M. Élie de Lapomerie, sieur de la Veysse. — Question de préséance à l'église et aux processions entre le maire de la ville et les officiers du sénéchal. — Réception de Jean Tramond en l'office de notaire royal à Saint-Salvador. — Suite de la querelle entre le presidiai et les officiers municipaux. — Serment de M. Blaise Brivezac et de demoiselle Jeanne Peuch, concernant une prétendue quittance de leurs auteurs. — Contredits sur la palpe du ténement du Monteil pour les tenanciers dudit lieu contre le prieur commendataire de Védrennes. — Taxe pour Jean-Martin Moulin, sergent royal à Argentat. — Comparution du curé de la Tourrette, demandant l'exécution d'une sentence concernant une rente due à son église par messire Etienne Lacroix de Castrie. — Réception de Géraud Amblard en l'office de notaire à Lagarde. — Ouverture du testament de messire François de Lamothe, à la requête de messire Jean Guillaume Chassaing de Fontmartin, seigneur de Charlusset. — Rôle des dépens adjugés à maître Antoine Boudrie, notaire royal, contre Jean Salés. — Provision de 90 livres pour Jeanne Armand, veuve du sieur Thomas Jeanjean. — Enquête pour Marie Mas, femme d'Antoine Bussièrès, contre Léonarde Chazaren, concernant un arrangement à l'amiable. — Répudiation de l'hérédité de messire Jean-Louis de Monamy, par messire François de Monamy,

seigneur de Mirambel. — Extrait de la liève des cens et rentes dues au baron de Laroche par les tenanciers de Longegoutte, paroisse de Saint-Bonnet-Elvert. — Contre-enquête pour maître Léonard-Antoine Bussièrès, contre sieur Martin Beaufès, concernant la propriété de sa terre nommée del Coustal de las Rebieyras. — Taxe pour Sébastien Neutre, sergent royal. — Acceptation de la caution du sieur Beaufès, dans son procès contre M. Léonard Bussièrès. — Taxes : pour maître Jean Leix, huissier, faisant l'intérim de la juridiction d'Egletons ; — pour Jean et Michel Vauzanges, huissiers royaux. — Comptes devant le juge de Puy-de-Noix, entre Jean Grenier et Antoine Bibat. — Acceptation de Gaspard Morelas comme caution des habitants du village de Moncourrier, paroisse d'Ussel, contre Anne Choriol. — Compte pour sieurs Joseph Brun et Joseph Veysières, chirurgiens et apothicaires de Bort, contre Pierre, Charles et François Pradel, frères.

B833. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1777 — Procès-verbaux. — Affirmation de messire Antoine Dumas, seigneur des Combes, secrétaire du Roi, tiers-saisi à la requête du syndic du séminaire de Tulle. — Enquêtes : pour Michel Couderc et Antoine Bénéyssi contre le prieur du Port-Dieu, concernant le défrichement d'un bois ; — pour François Moulinoux contre les fermiers du même prieur, même objet. — Etats de dépens : pour dame veuve Clément contre le sieur Filhol, bourgeois ; — pour Jacques Contensouzas contre Joseph Bach et Antoine Council. — Serment décisoire de maître Pouch de Lafarge, chirurgien ; comptes avec le sieur Laserre. — Récépissé de titres remis au greffier par M. Saint-Prieuch de Saint-Mûr ; sa signature. — Enquêtes : pour maître Jean Ceyrat de Lacoste, correspondant de l'Académie royale de chirurgie, à Turenne, concernant la nourriture et l'éducation d'un enfant naturel ; — pour Antoine Brillaud et autres, contre le comte de Tourdonnet ; défrichements. — Réception de Pierre Labounoux en l'office de notaire à Marsillac. — État des bâtiments du couvent des Récollets de Tulle. — Enquêtes : pour les Ursulines d'Argentat, concernant l'acquisition d'un terrain cédé à titre d'aumône dotale ; — pour François Brige contre Pierre Jouliac de La Garrigue, concernant une servitude du pré Ventac. — Affirmations : de Jean Peret, dit Jean Le Gaud, de Faux-en-Marche, tiers saisi à la requête de maître Chauzeix de la Prade, substitut à Felletin, au préjudice de la dame de Fayat, paroisse de Tarnac ; — de Martin Lacombe, praticien, à la requête du syndic du séminaire.

B834. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1778 — Procès-verbaux. — Demande en faction d'enquête pour établir la date de la naissance de Jean Gouze, paroisse de Lignareix. — Interrogatoire du vicomte de Sédières, comptes avec le sieur Villeneuve ; envois de dindes et perdrix truffées au duc de Noailles, etc. — Affirmation de maître Jean Pouch, notaire, tiers-saisi à la requête du syndic du séminaire. — Contre-enquêtes : pour sieur Joseph Pastrie contre Marguerite Cremoux, veuve Savy, vente de moutons ; — pour maître Jacques Nugon, curé de Bar, contre maître Albier de Bellefont, curé de Corrèze ; dîmes. — Affirmation de messire François de Monamy, chevalier de Mirambel, tiers-saisi à la requête de messire Annet de Ségonzac. — Réception de Jean-François Gardet en l'office d'huissier-garde de la connétablie. — Enquêtes : concernant la capacité delà mesure des grains à Saint-Martial-le-Vieux ; — pour Jean Rabès, contre Bernard Ribat, comptes ; — pour messire Yves-Amable de Larochebrian, seigneur de Lafosse, contre maître Yves Giron, notaire royal, dîmes du blé sarrasin. — État des biens provenant de la succession de Catherine Lavergne. — Serment du sieur François Since, nommé séquestre pour la perception de dîmes litigieuses entre le curé de Neuvic et le prieur de Saint-Angel. — Taxe pour le sieur Antoine Rigal, greffier. — Réception du sieur Jean-Baptiste Pauquinot en l'office d'huissier royal au siège de Tulle. — Acceptation de la caution du prieur de Corrèze, dans son procès contre le curé de Bar. — Enquête pour sieur Jean Montlouis de Sigeac contre l'archiprêtre de Saint-Exupéry ; défrichements. — Le sieur Ludière, négociant à Tulle, caution de messire Jean de Loyac de la Bachellerie, dans un procès avec les tenanciers de Doumail. — Contre-enquête pour l'archiprêtre de Saint-Exupéry contre le sieur Montlouis de Sigeac. — Procès entre Pierre Dumond et Françoise Bas-saler, concernant la vente d'un pré avec faculté de rachat. — Réception du sieur Pierre Sazerat,

praticien, en l'office d'huissier en la chancellerie, près le présidial de Tulle. — Caution juratoire, par procureur, de maître Pierre Sauty, curé de Couffy, pour toucher une provision de 200 livres.

B835. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1779 — Procès-verbaux. — Déclaration de changement de domicile par dom Olivier Dupont, prévôt de Brivesac, envoyé au monastère de Beaumont-en-Auge. — Enquêtes : pour les curés de Murât et de Bonnefont contre Gérald et Léonard Mazeyrat, partage des dîmes entre les mêmes parties ; — pour le sieur Sauty, contre le curé d'Aix, défrichement. — Procès-verbal de la levée des scellés eu la maison de M. Jean Brossard de Favières, à la requête de sa veuve, dame Marianne Lajeunie. — Requête de Louis Bourdet contre Bernard Rebuffie, fabricant de laine ; servitude de voisinage. — Contre-enquête pour le curé d'Aix, contre le sieur Sauty ; défrichements. — Comptes : entre messire Jean de Joussinot et les sieurs Jean et Jérôme Dulac, père et fils ; — entre messire Louis-Marc-Joseph de Lentillac, et le sieur Étienne Chabrière, bourgeois ; — entre le concierge des prisons et les sieurs Amable et Jacques Vérillon, emprisonnés pour reliquat de taille, frais de geôle. — Procuracy de Joseph Texier, marchand, de la ville de Meymac, pour maître Galand, afin d'obtenir des lettres de rescision contre une donation contra mentem, faite à Léonard Plasias, menuisier. — Acceptation de caution pour sieurs Pierre et Etienne Bourguet, dans leur procès contre sieur Antoine Dupeyron ; mainlevée de saisie. — Taxe pour Léonard Margery, notaire royal. — Enquête pour le curé de Rilhac, contre Pierre Besse et autres ; défrichements ; — contre-enquête entre les même parties. — Affirmations : de Pierre Péroussie, laboureur, tiers saisi à la requête d'Etienne Lavergne ; — de Léger Riol, à la requête de dame Françoise Bussièrès, femme de maître Melon de Pradou, conseiller. — Enquête pour messire Jean-Joseph Peyrat, contre le syndic du séminaire, concernant les eaux d'irrigation du pré Clauzel ; contre-enquête entre les mêmes parties. — Réception du sieur Joseph Gasquet en l'office de notaire à Beaulieu. — Enquête pour sieurs Pierre et Antoine Bourgeade contre le curé d'Aix ; défrichement.

B836. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1780-1781 — Procès-verbaux. — Enquête pour le curé d'Aix, contre Antoine et Pierre Bourgeade, concernant le défrichement d'un bois de la Navade. — Comparution de messire François de Murât, écuyer, seigneur de Monestier, pour répondre à une demande en paiement de harnais formée contre lui par Germain Besse. — Récépissé au greffe des terriers de Lascaux et du Boucheron, déposés par le procureur du marquis de Boisse. — Enquête pour l'archiprêtre de Saint-Exupéry, contre Joseph Roche laboureur ; dîmes des terres de la Civadière, du Bos et du Couderc, de Fumaretas. — Affirmation de Martin Bouyou, tiers-saisi à la requête de Pierre Armandie, laboureur. — Enquête pour le curé de Saint-Dézéry, vicaire de Saint-Georges, contre l'archiprêtre de Saint-Exupéry, au sujet du défrichement d'un terrain appelé la Chaux del Riou. — Serment, par procureur, de messire Antoine de Bonnet de la Chabane, concernant la quotité de rentes dues sur les ténements du Pontiq et de la Grange de Bos. — Contre-enquête pour le vicaire de Saint-Georges, contre l'archiprêtre de Saint-Exupéry ; dîme de la Civadière et autres. — Émancipation de messire Raymond de Lavour, comte de Sainte-Fortunade, Fontmartin, etc., capitaine de dragons au régiment de Lorraine, par son père, aussi comte de Sainte-Fortunade. — Enquête pour Bernard de La Bachellerie, contre M. Audubert, lieutenant criminel, concernant la coupe de trois arbres dans les communaux du Teil, paroisse de Saint-Pardoux. — Acceptation de caution pour Jeanne Bans, dans son procès avec Antoine Leyrat ; main-levée de saisie. — Déclaration de domicile au monastère de Beaumont-en-Auge, Normandie, par dom Olivier Dupont, prévôt de Brivezac. — Affirmation d'André Sauviat, laboureur, de la paroisse de Toy-Viam, tiers-saisi à la requête du baron de Tarnac. — Enquête pour maître Jean-Baptiste Bonnelie, procureur au paréage d'Allasac, contre Antoine Daudy ; comptes. — Taxe pour maître Guillaume Villeneuve, vieux, procureur. — Affirmation de Jean Chabanne, tiers-saisi à la requête de Bernard Bébuffie. État des lieux dressé par experts au moulin de Peyregrosse, pour messire Joseph-Gabriel de Fénis de La Combe, seigneur de Saint-Victour. — Exécutoire pour maître François Delestable, notaire à Neuvic, contre Antoine Pajot. — Affirmation de Léger Treins, laboureur, tiers-saisi à la requête de Martin Fioux. — Enquêtes : pour le seigneur de Sédières, contre Freyssilines, concernant la chaussée de l'étang Ferrier ; — pour Jean Daubes,

marchand, contre Jacques Daubes, concernant des bois de construction pour le moulin et autres fournitures. — Requête en vérification des scellés-dans la maison presbytérale de Chameyrac, et transport de justice audit lieu.

B837. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1782-1783 — Procès-verbaux. — Déclaration de domicile au monastère de Saint-Cyprien de Poitiers pour dom Jean-Maur Roux, prieur de Saint-Nicolas d'Aude-vaise. — Interrogatoire de messire Hautier de Villemonteil, seigneur de Barmonteil, Chavanac, etc., concernant le contenu d'un contrat de cheptel passé avec maître Jean Besse. — Affirmation de Jean Coly, marchand, tiers-saisi à la requête de dame Marie de Bonnet, veuve du sieur Jean-Baptiste de Lespinasse, seigneur de Lachaud. — Taxe pour maître Jean Vigne, greffier, de la châtellenie de Sexcles. — Interrogatoire de Claude Mastrou, marchand, concernant un compte entre son fils et le sieur Etienne Chalinon. — Affirmations : du sieur François Raynaud, perruquier de Rort, tiers-saisi à la requête de dame Marguerite Bourdeaux, et de maître Martial Barbon, de Limoges ; et de sieur Jacques Brun, de Sarroux, à la requête de dame Marianne Rousset. — Enquête pour l'archiprêtre de Saint-Exupéry, contre le vicaire de Saint-Georges ; dîme de la Terre-Longe. — Interrogatoire du sieur Riouzal d'Elvert, concernant une dette du sieur Grellet de Lafon, dont la cause serait une perle au jeu de cartes ; enquête à ce sujet. . Serment décisoire de dame Marie Boyer de Monlroux, femme de M. Linarix de Bounefond, concernant un compte avec Antoine Ester. — Rôle des dépens adjugés à dame Marie-Jeanne Salval, veuve du sieur Lagarde d'Aubertie, -contre Jean Rouchon, bourgeois. — Enquête et contre enquête pour Pierre Combes, contre sieur Antoine Lagarde, concernant un marché de bois de construction. — Transport de justice à Puy-de-Noix, à la requête de dame Magdeleine de Mergy, pour constater une coupe de 323 pieds de chênes. — Déclaration de transport de domicile au couvent -de Saint-Augustin de Limoges, par dom François Réal, prieur titulaire de Saint-Barthélemy de Ventéjol. — Enquête pour demoiselle Marie-Jeanne de Lachassagne de, Chaleix, contre messire de Lespinas, seigneur d'Auliac ; enlèvement de meubles saisis . audit château d'Auliac. — Visite au moulin de Couleau, pour constater les dégradations de la chaussée. — Acceptation de certificateur de caution pour Léonard Coignou, emprisonné, — Réception de maître Michel Brugeau en l'office de notaire à Tulle. — Contre-enquête sur l'enlèvement des meubles du château d'Auliac. — Affirmation d'Antoine Rougerie, tiers-saisi à la requête de l'abbé de Meymac. — Comparution de Léonard Chastaing, praticien de Neuvic, demandant défaut contre Michel Bredèche, sergent royal de la même ville- — Acceptation de la dame de Lafageardie du Leyry comme caution de maître Antoine Melon de Roudarel, seigneur de la Bellange, avocat. — Rapport d'expert sur l'estimation du pré de l'Artigelle, au bourg de Soursac, vendu par le sieur Nugon au sieur Rouyeure. État des réparations à faire au domaine de la Peyrussic, paroisse de Naves, vendu ait sieur Chirac, imprimeur, par Jean Soleilhavoulp. — Visite d'une écluse sur la Luzège, près de Saint-Hilaire Foissac, par les experts convenus entre M. François Boy de La Combe, seigneur de Roussille, et les sieurs Battut et Aigueperse. — Rapport d'expert sur une coupe d'arbres, entre le seigneur de Mirambel et le sieur Gioux, bourgeois.

B838. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1784-1785 — Procès-verbaux. — Rapports d'experts : sur une signature du baron de La Courtine, apposée au bas d'un billet ; — sur la valeur des prés appelés de Malevergne et de Bessaliades, dans un procès entre Antoine Langly et le sieur Joseph Lachaze ; — sur la rente due par les ténements, del Peuch, de la Vignone, etc., dépendant de l'abbaye de Valette. — Enquête pour Jean et Léonard Aleyrat, contre Antoine David, compte de cheptel. — Visite du domaine de Saint-Hilaire, pour constater les dégradations commises par le fermier. — Autre rapport sur les prés de Malevergne et de Bessaliades, près du village de Cisterne. — Interrogatoire de Pierre Chaumeil, laboureur, concernant la vente d'un pacage nommé de Veyssial. — Vérification de deux signatures de M. Darche de l'Ozelou, ancien doyen de la cathédrale, mises au bas de quittances. — Enquête devant le juge de Puy-de-Noix, pour Jean Rabès et autres, contre Jean Chapou, concernant la succession du père dudit Charpou. — « Verbal de cotisation de rente et application de titres du ténement de la Borde-Borderie, ou les Vergnes, situé paroisse de Monestier-Merlines, delà directe des sieurs curé

et prêtres de la paroisse d'Aix. » — Estimation du domaine de Ponty, paroisse d'Ussel, dans Un procès entre Marguerite Mazeyrat et dame Marianne de Bonnet de La Chabane. — Interrogatoire de Pierre Chassaignac, journalier, concernant le défrichement d'un terrain dépendant de la commanderie de Puy-de-Noix. — Nominations d'experts entre le prieur de Moustier-Ventadour et le curé dudit lieu ; rapport concernant un pré qu'on prétend avoir été retranché du jardin de la cure. — Enquêtes : pour Léonard Mante contre Etienne Chaumeil, défrichements ; — pour Marguerite Genier, veuve Labrousse, contre Jean Labrousse, achat de vin.

B839. (Liasse.) — 23 pièces, papier

1786-1787 — Procès-verbaux. — Rapports d'experts : entre sieur Jacques Dupertuy, et messire Jean-François Lamore de Lamirande, capitaine de cavalerie, concernant des rentes vendues par le sieur Brossard de Coiral ; — pour demoiselle Magdeleine Darluc, fille, concernant un pré appelé du Chier, dépendant du lieu de Laval, paroisse Saint-Julien de Tulle. — Signification par MM. les officiers de la maîtrise des eaux et forêts de Brives aux officiers du sénéchal de Tulle, concernant un conflit de juridiction en ce qui concerne les marchés de bois de chauffage, cendres et charbons. — Rapport d'experts pour le sieur Jean Bessas, contre le sieur Léonard Breton, concernant un pré appelé du Breuil, près le bourg de Peyrelevade. — Apposition de scellés sur les meubles et papiers du curé de Ladignac, après son décès. — État des biens composant la succession de Jean Marouby. — Apposition de scellés sur les meubles et papiers du curé de Chanteix, après son décès. — Évaluation de la mouture annuelle des grains dans le domaine de Jean Céron, à la requête de messire Guy-Martial de Fénis, écuyer, seigneur de Laprade. — Rapports de Michel Marbeau, expert féodiste, tiers nommé entre demoiselle Magdeleine d'Arluc et maître Ignace Reignac, notaire royal, concernant le bois du Chier ; — sur le pré dit de Laplasse, chemin de Ladignac à Pandrigne, entre Marie Estrade et Joseph Escure. — Affirmations : d'Antoine Monteil, laboureur, tiers-saisi à la requête de messire Antoine de Lafageardie, seigneur de Saint-Germain-les-Vergnes ; — de sieur Léonard Fioux, à la requête de Toinette Vervialle. — Rapports sur l'eau d'irrigation du pré de Maruc, au village de Biars, paroisse de Saint-Martial de Gimel, entre François Verdier et Jean Maruc. — Enquête pour sieur Bernard Bibat, contre Jean Brunie et Mercure Tersou, concernant l'usage de l'eau de deux fontaines naissant dans le bois du Temple et le pré Chabrier. — État de réparations à faire à l'église de Saint-Martial-le-Vieux, partie à la charge du curé, partie à la charge de la paroisse.

B840. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1788-1789 — Procès-verbaux. — Apposition de scellés au château de Chauvel, paroisse de Saint-Germain-les-Vergnes, à la requête de messire Antoine Lafageardie, seigneur dudit lieu, après le décès de demoiselle Dumolard, veuve du sieur Chomeil de Lachassagne. — Rapports d'experts : entre demoiselle Darluc et maître Reignac, notaire, concernant le pré du Chier ; — entre François Moussours et Dominique Jos, concernant une servitude de passage sur une pièce dudit François. — Dépens exposés par Jean Moussours. — Signification affichée devant l'auditoire royal de Tulle, pour que les créanciers de la demoiselle Dumolard aient à assister à la levée des scellés du château de Chauvel ; procès-verbal de la levée desdits scellés. — Affirmations par Jean Geaux, tiers-saisi à la requête de Noël Chastang. — Conflit entre la maîtrise des eaux et forêts et le présidial, en ce qui concerne les droits d'usage dans les bois. — Affirmation de Pierre Chastang, tiers-saisi à la requête de Marie Boudrie, femme de François Battut. — Émancipation de Jeanne Viale, par Jean-Baptiste, son père, devant le juge de la Rochelte. — Procès-verbaux d'assemblée d'habitants pour la nomination des députés au bourg de Pandrigne et au bourg de Saint-Paul. — Frais de justice pour apposition de scellés aux Angles s'élevant à la somme de 66 livres. — Nomination de tuteurs pour les enfants de Jeanne Treich, veuve d'Etienne Tavé, de la paroisse de Cornil. — Acceptation du sieur Joseph Sage, négociant à Tulle, comme caution de Pierre Deymarie, dans son procès contre François Pranchère. — Rapport d'experts : entre le sieur Villatel, et le sieur Rougerie, concernant, le défrichement du Puy-des-Oules, ou de la Peyrière ; — entre Marie Faure et M. Audubert, lieutenant criminel, concernant l'estimation d'un petit courtilage (enclos) appelé de Thévenot.

B841. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1788-1789 — « Registre du presidiala charge de l'appel. » — Rétenion de causes : pour le curé de Beaulieu, contre maître Jean Terrier, notaire ; — pour dame de Lafageardie, contre M. Saint-Priech de Saint-Mur. — Avération de signature pour dame Guillaumette de Laporte, veuve de maître Jean-François Lamore de Lamirande, contre maître Pierre Labounoux, notaire royal. — Communication de pièces pour demoiselle Marie-Magdeleine d'Expert, veuve du sieur Mary, avocat, contre demoiselle Catherine Barrot. — Défaut pour le sieur Valette, syndic fabricien de Saint-Martial-le-Vieux, contre François Devédeix. — Exécutoire pour Jean Dejean contre M. Jean-Baptiste Soleilhet, médecin, et demoiselle Marie-Jeanne Brossard, sa femme. — Reprise d'instance pour sieur Léonard Coiral de La Salle, seigneur de Daumar, contre Martiale Manreille, veuve d'Antoine Teillet. — Défense aux procureurs de qualifier, dans leurs actes, le sieur Jean-Baptiste Juyé de Labesse de soi-disant procureur du siège, sous le nom de Barthélémy, son frère. — Détention de cause pour Jean-Baptiste Crauffon, avocat, contre les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. — Reprise d'instance entre les administrateurs de l'hospice de Beaulieu et maître Pierre Miallet, économe de la maison et biens des ci-devant Jésuites. — Défaut pour messire Pierre-Clément Baluze, procureur du Roi en l'Élection, contre Marie Trémoulet, Joseph Soubrane et autres. — Condamnation de Jean Lascaux, tenancier de Masmalier et la Rivière, à payer la rente due au séminaire de Tulle. — Le chapitre de Tulle contre le curé de Seilhac, concernant l'appel en garantie formé par Pierre David et Noël Besse. — Exécutoire pour maître Nicolas Perchet de Limery, administrateur général des domaines, contre maître François Béral, curé de Charnayrac, et sieur Jean-Louis Béral, féodiste. — Avération de signature pour David, bourgeois, contre le sieur Chadebech de Lavalade. — Provision alimentaire de 100 livres pour Joseph Brillaud, contre Magdeleine et Joseph Constanti. — Confirmation de sentence pour l'ordinaire de Tulle ; Michel Coulaud contre Jean-Baptiste Bourdelle-Barry et autres. — Demande en consignation par François Villeneuve contre les sieurs Boudet, négociants à Limoges, et le sieur Claude Toinet, négociant à Tulle. — maître Pierre de Braconnât, curé de Beaulieu, et maître Jean Terrier, syndic fabricien de la même paroisse, contre le sieur Joseph Florentin, bourgeois, concernant la portion du vicaire à payer par le défendeur. — Les habitants de Puy-de-Noix, contre messire Gabriel de Josset, commandeur dudit lieu, et son fermier, concernant les fournitures à faire à l'église de Beynat. — Avération de signature pour maître Brugeau, notaire, contre les héritiers de maître Bouzonie, vivant receveur des tailles. — Demandes en faction d'enquêtes : par Antoine Vialle, contre le sieur Barthélémy Peschel, bourgeois ; — par maître Jean-Baptiste Daix, curé de Saint-Martial-le-Vieux, contre Michel Mounaud et demoiselle Léonarde Blaziot. — M Guillaume-Benjamin Au-mont, seigneur de Poux, Villemontel, etc., conseiller du Roi, rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée de Guéret, et procureur du Roi à Aubusson, contre messire Jean-François de Monamy, baron de Mirambel, concernant une rente constituée de 250 livres. — Réquisitoire de M. Brival, procureur du Roi, concernant une visite en corps à Mgr le duc d'Ayen. — Demande par messire Antoine Delmas de La Rivière, seigneur de Loche, etc., aux fins d'enregistrement de la substitution portée dans le testament de demoiselle Toinette Lalaye, veuve Grenier. — Le fermier du prieuré de Védrennes contre Louis Salviat, solidaire du ténement de Trémouille, arrérages de rentes. — Provision de 120 livres pour Jean Chassagnard. — Demande en égalation de rentes par les tenanciers de Vinzents et de Peyrelevade. — Les religieux de Valette, contre le sieur Chaumont, expert féodiste, concernant une réintégration au chartrier du monastère des titres de ladite abbaye. — Le prieur de Moustier-Ventadour contre Jean Larbre, solidaire de La Ruzie ; rentes. — Communication de pièces entre M. François de Saint-Priech de Saint-Mur, lieutenant général de police, et M. Bernard Dambert de Sérillac, subdélégué à Égletons. — Adjudication d'une somme de 600 livres aux administrateurs de l'hospice de Beaulieu, contre maître Oubrayrie, notaire royal, ancien syndic dudit hospice. — Le fermier du prieuré de Grandsaigne, dépendant de la Chapelle-Spinasse, contre les tenanciers de Boissy ; rentes. — Le syndic des prêtres de Saint-Pierre de Tulle contre les tenanciers du Chastanet ; rente. — Provision de 500 livres pour la dame de Bosredon, sur les biens du baron de La Courtine.

B842. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1750-1767 — Audiences criminelles. — Barthélémy et Pierre Longy, contre Berthon Audouze et Guillaume Arfeuillère ; demande en cassation d'emprisonnement. — Sieur Pierre Chirac, imprimeur, contre messire Blaise Teyssier, écuyer, sieur du Mazel ; demande en ampliation. — Renvoi devant l'ordinaire de Tulle de Pierre Farge, appelant, et de Pierre Pasquet, intimé. — Les religieux de Valette contre messire Arnaud de Lamazorie, chevalier, seigneur de Soursac, Durfort, etc. ; contravention pour fait de chasse et injures. — Demandes en élargissement. Dominique Souries contre Pierre Salesse, vol d'un taureau. Le nommé Guillaume contre le procureur du Roi. — Maître Antoine Sabeau, curé de Védrennes, contre François Périllage ; imputations calomnieuses. — Léonard Syrieix, laboureur, contre le baron de Tarnac et Jean Mauratille, dit Lapause, sergent ; restitution de grains indûment saisis. — Copie de lettres de rémission pour François Farges, pauvre paysan, condamné à mort pour coups et blessures dans une rixe. — Élargissement de Jean Daumar, armurier, et de Jean Garou, parcheminier, emprisonnés à la requête de messire François Darche, seigneur d'Ambrugeat. — Enchère des fruits saisis au préjudice du sieur Debay, conseiller au siège d'Ussel, à la requête de messire Bonnet de La Chabanne. — Élargissement des sieurs Traverse, père et fils, chirurgiens. — Maître Jean-Pierre Sartelon, curé de Saint-Bonnet-Avalouze, contre Antoine Couderc, Berthon Vergue, Jean Ténèze et Etienne Lavour ; injures. — Élargissements : de François Lidove, de Jean Lidove, praticien, et de Philibert Neuville, détenus à la requête de Barthélémy Graffeuille, hôte de Gumond ; — de Gabriel et Pierre Ludier, père et fils. — Copie de lettres de rémission pour Pierre Couzelas, de la paroisse de Saint-Angel, condamné pour homicide sur la personne de Gabriel Chaud. — Congé de bien-jugé pour l'ordinaire de Favars ; Jean Bourg, dit Chabanel, châtreur, contre Jeanne Verthat. — Élargissement de maître Jean Dumond, commissaire général des saisies réelles, et du sieur Antoine Meynard, emprisonnés à la requête du juge du chapitre de Tulle. — Maître Pierre du Plantadis, lieutenant au sénéchal d'Ussel, contre messire Antoine de Bonnet de La Chabanne et autres ; menaces de mort, voies de fait. — Renvoi à se pourvoir au civil ; Jean Maisonneuve, sieur de Lacoste, contre Léonard et Antoine Plas ; empiètement. — Provisions : de 40 livres pour Jean Am-blard contre Pierre Lachaud et François Ampinat ; coups et blessures ; — de 120 livres pour sieur Pierre Floucauld, contre Guillaume Leygnac, veuve de Pierre Leyris. — Congés de bien jugé : pour l'ordinaire du chapitre de Tulle, Biaise et Jean Malès, père et fils, contre sieur Antoine Leymonerie, arpenteur juré ; — pour l'ordinaire de Saint-Mur, François Brue, dit Pourral, contre Simon Demichel et Marguerite Faurie ; — pour l'ordinaire de Saint-Chamans, sieur Géraud Salles, bourgeois, contre sieur Jean Labrousse et demoiselle Laval. — Provision de 60 livres pour demoiselle Jeanne Manaud, contre sieur Jean Maisonneuve de Lacoste, son mari. — Léonard Chazarin, contre Jeanne Mas ; injures. — Maître François Leymarie, prêtre communaliste de Saint-Julien, contre sieur Jean-Baptiste Maugen ; calomnies. — Sieur Jean-Joseph Pastrie, ancien officier d'infanterie, contre Jean Mathurier, fils, aubergiste ; excès. — Ordonnance de séquestration dans un des cinq couvents de la ville de Tulle, contre demoiselle Jeanne Delbos, pendant l'instance en séparation de corps par elle introduite contre l'ilaise Graviche, son mari, et adjudication d'une provision de 40 livres. — Élargissements : de Pierre et Baptiste Courtaud, frères, détenus à la requête de Pierre Juppé, piéton ; — de Françoise Valade, détenue à la requête de Céiestin Ténèze ; — de Jean Daumar, soldat au régiment d'Aumont, détenu à la requête de Marianne Saintagne et de Jeanne Orliaguet. — Rejet d'une demande de messire Antoine, marquis d'Ussel, tendante à son renvoi devant le sénéchal de Ventadour, sur une plainte de sieur Jean Monlouis de Sigeac. — Élargissements : de Léonard Margery, sergent royal, détenu à la requête de Michel et François Clauzein ; — d'Antoine Chambre, détenu à la requête d'Antoinette Labeylie. — Emprisonnement de la nommée Jeanne, servante de Toinette Béril, à la requête de dame Catherine-Gabrielle de Meynard. — Ampliations : de Jeanne Freysinges, de Jean Valadelle, du sieur Symphorien Arondeau, sieur du Battut. — Condamnations : de Pierre Prat à 3 livres d'amende applicables à l'Hôtel-Dieu ; voies de fait contre le lieutenant criminel ; — de Pierre Lacoste, premier huissier-audiencier au tribunal de Martel ; excès commis sur la personne de Jacques Lacroix, huissier à Brives. — Demoiselle Antoinette de Lalaye, veuve Grenier, contre Pierre Longevialle et autres ; déplacement d'un banc dans l'église de Saint-Pardoux-le-Vieux. —

Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Saint-Avid de Favars ; provision pour Thévène Vernejoux contre Jean Lafon. — Renvoi devant l'ordinaire de Saint-Angel de Léonard Bouilhon et de messire Martial de Clary, conseiller à la cour des aides de Clermont. — Excuses imposées à maître Bernard Baudry, notaire royal, envers maître Antoine Bussières, aussi notaire royal. — Mise hors de cour de Jean Lafon, de Jean Estorges, huissier, et de Jean Noailhac, seigneur de Viers. — Cassation d'une sentence du juge de Sexcles ; Pierre Saint-Bonnet et autres appelants contre sieur Charles Longour ; injures. — Ampliations : de Marguerite Mounerie, femme Puyaubert, détenue à la requête de Jacques Borderie ; — d'Antoine de Giral, détenu à la requête d'Antoine Longy. — Renvoi à se pourvoir au civil ; maître Martin Vialatte, curé de Merlines, contre dom François Fusillac, infirmier du monastère du Port-Dieu. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire des Angles ; Antoine Teulières, appelant, contre Catherine Quintane. — Renvoi provisoire à leurs fonctions de Jean Bassaler, sergent royal et de Jean-Baptiste Bouharde, huissier. — Élargissement de Jean Gouttes, détenu à la requête de la dame de Saint-Jal, veuve de messire de Laqueille. — Lettres de rémission . pour Antoine Sage, huissier des tailles de l'Élection de Tulle. — Ordonnance de récolement de témoins, sur la plainte du sieur Jean Graviche, maître de poste, contre Pierre Bussières, dit Javelle, et autres. — Renvoi à leurs fonctions de sieur Antoine Terriou, procureur postulant de l'ordinaire de Corrèze, et de Jean Terriou, huissier au sénéchal de Ventadour, appelants contre Pierre Vitrât, marguillier de la paroisse de Vitrât. — Mise hors de cour ; maître Jean-Baptiste Queyrie, prêtre communaliste de Saint-Pierre de Tulle, appelant, contre maître Léonard Villadard, procureur. — Ordonnance de récolement de témoins par Mgr Charles-Joseph de Saint-Sauveur, évêque de Tulle, contre Bernard et Jean Charissou. — Ampliation provisoire de Jean Clauzel. — Barthélémy Miginiac, marchand, contre Léonard Meyjouet Paule Huguet ; fraude sur la dîme

B843. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1767-1780 — Audiences criminelles tenues par MM. Audubert, seigneur du Theil, lieutenant criminel, Portier, Melon de Pradou, conseillers, et Brival, avocat et procureur du Roi. — Michel Bredesche, sergent royal, contre Jean-Baptiste et Louis Dumas ; excès. — Excuses imposées à Pierre Malaurie, hôte, par le sieur Morel, bourgeois et marchand. — Élargissement d'Antoine Jalardi, marchand, détenu à la requête du procureur du Roi. — Attribution au parlement de Bordeaux de la poursuite dirigée contre les nommés Bordes et Magnac, et leurs nombreux complices, fausse monnaie ; copie des lettres patentes et de l'arrêt. — Bail des fruits des biens saisis au préjudice des nommés Poumier, Meynar, Vaur et Aulong. — Maître Jean-Baptiste Martin, archiprêtre de Saint-Exupéry, contre les religieux de Bonnaygue ; enlèvement des grains des dîmes. — Élargissement de Cosme Lidove, détenu à la requête d'Henry Dumas, praticien. — Benvoi à leurs fonctions : de sieur Pierre Chomeil, juge de la Chapelle-Geneste ; — de Pierre Sicard, huissier royal. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Saint-Angel ; Léonard Grange, dit Jeannisson, contre Berthon Terrade. — Réponse de M. Audubert, lieutenant criminel, à une requête en récusation présentée contre lui par le sieur Brossard, curé d'Espagnac. — Renvoi à leur fonctions de sieur Bernard Boulègue, huissier à Tulle, et de sieur -Annet Raphaël, huissier à la cour des aides de Clermont. — Civilisation de procès, entre sieur Jacques Bardinal, marchand, et les nommés Vaujour, père et fils ; empiétement. — Élargissement de Jean Bournazel, détenu à la requête de Pierre Traverse. — Lettre de rémission pour Etienne Couderc, de la paroisse de Darnels ; homicide. — Ampliation de Pierre Pelaschat, et ses excuses à maître Jean-Baptiste Bouyeure, notaire. — Extrait des registres du Conseil d'État : renvoi devant le sénéchal de Tulle d'une procédure entachée de nullité, instruite contre Léonard Leyniac et autres. — Excuses de François Bcsse au sieur Jean Mastral ; appel de l'ordinaire de Beaulieu. — Provision de 60 livres, pour Léonard Meneyrol, contre Jean Ceaux. — Ilises hors de cour : de maîtres Jean Nevat et Robert Cisternes, prêtre d'Orliac-de-Bar ; plainte contre Jean Charles, Pierre-Marc et Joseph Peschel ; — de maître Jean-Baptiste Galand, curé d'Égletons, et de maître Nicolas Beaujean, notaire royal. — Renvoi à leurs fonctions des sieurs Jean-Baptiste et Jean Durand, frères, cavaliers de la maréchaussée. — Élargissements : de Jean Brun, marchand chaudronnier, détenu à la requête d'Etienne Nissou ; — de Martial Monteil, à la requête de messire de Lignareix. — Lettres de rémission : pour Duminie

Bachèleric, revendeuse ; meurtre de Marguerite Coulamy ; quittances des héritiers pour les dommages-intérêts, à eux adjugés, comme partie civile ; — pour Jean Gourinal, soldat au régiment de Bourbonnais. — Renvoi à se pourvoir au civil ; les soi-disant « syndiques fabriennes », de la paroisse Saint-Pierre, contre les syndics marguilliers de la même paroisse. — Evocation des différentes accusations portées contre le nommé Leyniac, dit Chamboulive, et ses complices. — Cassation d'une ordonnance du juge de Mercosur, concernant une provision, à tort adjugée à Jean Meilhac, contre Louis Laussac et François Combes. — Lettres de l'émission, pour Julien Vignat, dit Monestier, de la paroisse de Bort ; coups de couteaux à Jacques Entraygucs. — Adjudication de 25 livres de dommages-intérêts à Antoinette Disicyx, faussement accusée de vol, par la servante du curé de Saint-Pierre. — Ampliation de Guillaume Champeval, détenu à la requête de messire Lastic de Saint-Jal. — Renvoi à ses fonctions de Léger Rabès, sergent royal. — Excuses de Léonard Lissât, à maître Charles Clauzeix de La Prade, curé de Soudeilles ; injures. — Mise hors de cour, de Pierre Dumont, laboureur, et de maître Jean-Baptiste Baudry, curé de la paroisse de Saint-Étienne-aux-Clos. — Ampliation de Jean Peyrat, détenu à la requête de Bernard Bébuffie. — Réquisition du substitut du procureur du Roi, pour la poursuite de François Luc, Antoine Bourg et autres ; vols nombreux dans la paroisse de Neuville. — Arrêt du parlement de Bordeaux, concernant la poursuite contre le nommé Queyrel et ses enfants ; vols dans les sénéchaussées de Tulle et de Brives. — Excuses de la demoiselle Boule, femme Mas, à Gabriel Peuch et à demoiselle Toinette Baluze, conjoints ; injures. — Arrêt du parlement, pour la poursuite de différents vols. — Lettres de rémission, pour un huissier et ses deux recors ; meurtre de Jean Ceaux, combat à coups de sabre. — Avération d'une signature contestée par le curé de Bouilhae, en Périgord. — Élargissements : de Pierre Vianne, sergent royal, détenu à la requête du sieur Brival de La Rivière ; — de Marc Massoulier, détenu à la requête de Jean Combroux. — adjudication de 50 livres de provision, à Jeanne Soleilhavoulp, contre Léonard Soleilhavoulp ; rapt et séduction. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Tulle ; Catherine Treich contre le sieur Ventéjoux, bourgeois. — Ampliation de Marie-Jeanne Pouchou, détenue à la requête du sieur Valéry, ancien curé de Saint-Bonnet. — Lettres de rémission pour Pierre Terret, huissier royal, et ses recors. — Renvoi à leurs fonctions, de M^c Chastanier, subdélégué de l'Intendance, et de maître Chabanes, notaire. — Ampliation de maître Redon, notaire royal, détenu à la requête de messire Firmin Barbier de Villeneuve, maire d'Ussel. — Renvoi à ses fonctions de maître Martin Moulin, sergent royal. — cassation d'une ordonnance de prise de corps, rendue contre baillif de Bort. — 3 livres d'amende, applicables à la fabrique de l'église de Viam ; le curé de ladite paroisse, contre le sieur Antoine Bonneau. — Ampliation de Jean Clédière, détenu à la requête Blaise Eyrolles, notaire. — Lettres de remission pour Jean Boissac, laboureur, de Saint-Pantaléon. — A la fin du registre, minutes de la plupart des sentences qui y sont copiées.

B844. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1780-1789 — Audiences criminelles tenues par MM. Audubert du Theil, lieutenant criminel, Melon de Pradou, Dumirat, Duclaux, conseillers, Brival, procureur du Roi. — Lettres de rémission pour Antoine Soulier. — Reprise d'instance ; demoiselle Martiale Cueille, veuve Barry, contre Françoise Rébuffie. — Congés de bien jugé : pour l'ordinaire de Valette ; Antoine Beix, contre Jeanne Peuch ; — pour l'ordinaire de Bort, sieur Alexis Nugon, contre sieur Joseph Brun, chirurgien. — Ampliations de sieur François Lidove, bourgeois, détenu à la requête de maître Parjadis d'Auzès, curé d'Espagnac ; — de Jean Nicaud et de Léonard Farges, détenus à la requête d'Henri Vialle, laboureur. — Renvoi à ses fonctions de maître Antoine Bachèlerie, notaire royal. — Excuses de sieur Joseph-Géraud Durand, curé de Brivezac, à Pierre Blondy. — Mise hors de cour de Jeanne Libouroux et de Marguerite Vauzanges. — Élargissements : de Pierre Beynel, invalide, détenu à la requête de Germain Rouffy ; — de Léger Tramond, à la requête de Joseph Tramond. — Lettres de grâce pour Toinette Massalve, Raymond Lestrade et autres. — Adjudication de 165 livres de provision à Antoine Dumond, contre Jean L'Herbeil. — Lettres de grâce : pour Louis Vialle, Jean Broch et Etienne Lagardc ; — pour Jacques Demarty « en faveur de la naissance du Dauphin ». — Ampliation de Joseph Leyrat, aubergiste, détenu à la requête de sieur Laserre, écuyer. — Mise hors

de cour de sieur Jean-Baptiste Pouch de Lafarge, chirurgien, et de Catherine Bouyssou. — Excuses de Pierre Burg, à Michel Massounie, arquebusier. — lettres de grâce : pour Antoine Murât, procès avec les héritiers de Lidove, partie civile ; — pour Antoine Mon courrier dit Razau ; — pour Léger Dubois ; — pour Martin Bleygeat, grenadier au régiment de Berry et pour Jean Ruède, apprenti canonier ; — pour Etienne Mazin, huissier, et ses recors ; homicide. — Mise hors de cour de sieur Jean-Baptiste Lacombe, bourgeois, de Jean Bachellerie, Guillaume Dague et autres. — Lettres de grâce : pour Jean Pons, colporteur ; — pour Hélène Lepeyre, de Saint-Etienne-aux-Clos, homicide ; la requête en enregistrement est restée dans le registre ; — pour Etienne Cussac, de la paroisse d'Albussac. — Congé de bien jugé pour l'ordinaire de Seilhac ; Léonard Chastre, contre Catherine Champeval. — Lettres de grâce : pour Léger Mcrpillat, Pierre Vitrac, Bernard Monjanel et Pierre Madranges ; — pour Pierre Barry, Jean Barry, François Vialle et Gabriel Farge. — Ampliation pour Cérice Faugeron, chef d'atelier, et Gilibert Beyne, charron, détenus à la requête de sieur Leyrat, bourgeois. — Lettres de grâce, pour Pierre Gave, domestique du baron de Soursac ; homicide par imprudence.

B845. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1764-1789 — « Registre pour servir aux distributions des procès criminels » — au lieutenant criminel, le •procès de l'évasion de Pierre Bonnot de Bay, dit le Carme ; — à M. Fortier Jean Bounie, contumace ; — à M. Dufraysse Jean Aujol, contumace ; — à M. Bourguet Lapierre et autres, contumaces ; récusation dudit conseiller, sur sa demande, inscrite au registre ; — à M. Desrenaudes, Gourinal, soldat, contumace ; — à maître Fraysse Devianne, Darluc, Chabanel et autres ; — à M. Loyac, Antoine Taysse ; — à M. Fortier, vol dans l'église de Bort ; — à M. Duclaux, Jaucen et sa femme ; — à M. Dufraysse Leyniac, dit Chamboulive, et autres ; — à M. Serre de Bazaugour, Jean Farge et sa femme ; — à M. Audubert, Mathieu Verneuil, prisonnier ; — à M. Braconnât, Charles Chièze, dit le Merle ; — à M. Debourguet, Marguerite Laroze ; — à M. Loyac, Michel Noël, dit Gorgeneuve ; — à M. Dubois de Lavergne, Guillaume Ballet, vagabondage ; — à M. Duclaud, Jean L'Herbeil et autres, faux témoignage ; — au lieutenant général, Toinette, recel de grossesse ; Besson, homicide ; Marie, suppression de part, etc.

B846. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1696-1739 — Procédures criminelles. — Transport de M. Jean Darche, lieutenant criminel, dans la maison de maître Jean Vialle, juge de Favars, blessé, ainsi que son fils Jean-Léonard ; plainte contre les fils du sieur Meynard, marchand ; information. — Plainte du régisseur de M. de Sédières, concernant la démolition de la digue de l'étang Ferrier ; plainte reconventionnelle de Léonard Rochaussière et de Pierre Chèze contre ledit régisseur. — Demande en tollissement de saisie, devant le juge du chapitre de Tulle, présentée par maître Jean Souloyte, receveur des décimes du diocèse. — Interrogatoire de Jeanne Maillard, sœur Charlotte de la Chrétienté, accusée d'avoir distrait, lors de la mort du sieur Léger Meynard, qu'elle soignait dans sa dernière maladie, une reconnaissance de 7, 000 livres souscrite par le sieur Mérigonde, entrepreneur des fortifications. — Jean Gaugie, laboureur, du village de Massalve, contre Antoine Broucarie, du même village ; coups et blessures, ordinaire de la baronnie de Castelnau de Bretenoux. — Plainte de M. Léonard Brivezac sur divers vols commis dans son domaine de Lacoste, paroisse de Saint-Maixent, par les nommés Simon et Jean Pouchou, ses métayers.

B847. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1740-1748 — Procédures criminelles. — La demoiselle Françoise Maillard, veuve du sieur Mirât, contre Jean Soulier, laboureur, des Horts, paroisse de Naves ; empiétement et voies de fait. — Suicide de François Passerail, arrêté par la maréchaussée ; information à la requête du procureur du Roi ; supplique de Jean Freyssinge, hôte d'Albussac, chez qui le cadavre avait été transporté, pour qu'il lui soit permis de le faire mettre en terre ; rapport des Chirurgiens. — Vol dans l'église de Saint-Clément ; condamnation des nommés Antoine et Léonard Peinchou, étrangers, à six ans de galères. — Cadavre d'une fille, trouvé dans la Corrèze, enterré avec la permission du juge ordinaire de Tulle ; exhumation, arrestation de plusieurs habitants de Bar et des Angles. — Plainte de Pierre

et de Joseph Vialle contre Joseph et Louise Cueille ; excès, information. — Jean Fraysse, tailleur d'habits, et Marguerite Daviliac, sa femme, contre leur fille et leur gendre ; mauvais traitements, ordinaire de Mercœur. — Plainte de Blaize Jarrige, bourgeois de Tulle, emprisonné sur l'ordre du procureur du Boi à la suite d'une affaire personnelle ; récusation de plusieurs conseillers pour cause de parenté ou d'alliance. — Requête du grand prévôt de l'église cathédrale contre Baise Maurel, neveu du curé de Saint-Paul lequel émondait les arbres d'un ténement dépendant de ladite prévôté. — Plainte d'Antoine Soleilhavoulp, marchand, contre Giron Soleilhavoulp, de Naves ; calomnies.

B848. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1749 — Procédures criminelles. — Plainte de Jean Graulière, charpentier, contre un inconnu, se disant le chevalier de Tarnac, et Antoine Maisonneuve, dit le Marquis, tambour de ville ; rixe à la suite du jeu de quilles. — Dénonciation du commandeur de Puy-de-Noix contre divers particuliers qui emportaient du bois coupé pour le chauffage dans ladite commanderie. — Information contre Léonard Marrel, de la paroisse de Chanac, lequel était entré dans la maison de Jean Pimond pendant la messe, sous prétexte de perquisition d'un lièvre, et avait soustrait plusieurs objets. — Demoiselle Marie Duboucheron, veuve Delabrousse, contre le sieur Cosme Mornac, docteur en médecine, lequel faisait planter des arbres sur un terrain à elle appartenant et malgré son opposition. — Antoine et Jean Soulier, laboureurs, de la paroisse de Gimel, contre le nommé Fage ; coups et blessures à la suite d'un procès. — Jacques-François Nugon, vicaire de Saint-Chamans, et François Nugon, son frère, contre Etienne Besombre ; coups et blessures. — Plainte de Pierre Mars contre deux quidams qui, sous prétexte de passer la nuit auprès de son père mourant, s'étaient introduits dans la maison et avaient dérobé de l'argent et autres objets. — Jean Dupuy contre Mercure Lacroix et le nommé Cacot, tous de Sainte-Fortunade ; rixe après boire. — Plainte reconventionnelle du sieur Etienne Besombre, maître d'hôtel de madame la marquise d'Escars, au château de Saint-Chamans, contre les sieurs Nugon, frères ; coups et blessures.

B849. (Liasse.) — 74 pièces, papier

1749 — Procédures criminelles. — Information pour la dame d'Escars contre Jean Boutouyrie ; délit de chasse. — Suite de la procédure commencée entre le régisseur de Saint-Chamans et les sieurs Nugon, frères ; interrogatoire des témoins. — Cadavre d'une femme enceinte trouvé dans la juridiction de la Bochette ; rapport du chirurgien, transport de justice, information contre le mari de ladite femme ; il est reconnu en démente et laissé aux soins de sa mère, sur sa demande. — Jean Farge contre les deux fils de Vialle de Champagnac ; coups et blessures à cause d'un prétendu droit de passage sur une terre appelée le Py du Sireygeol, paroisse de Favars.

B850. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 79 pièces, papier

1750 — Procédures criminelles. — Le procureur du Roi : contre le nommé Pierre Moulzac, prisonnier ; vols, condamnation aux galères à vie et à la marque ; — contre Jean Celle ; vols, condamnation au fouet et à la marque. — Confirmation, par le parlement de Bordeaux, d'une sentence du sénéchal de Tulle, qui condamne au fouet et à la marque la Provinçaude, pour crime de vol, et Louise Py à trois années de bannissement, pour recel des objets volés.

B851. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1751 — Procédures criminelles. — François Mornac, docteur en médecine, habitant la ville d'Ussel, contre un nommé Leprince, du village de Monteil ; déplacement de borne, information devant le juge de Milvache et de Rochefort, en vertu d'une ordonnance du lieutenant criminel. — Plaintes adressées au juge de Sainte-Fortunade contre Coulaud P..., prévenu de séduction et de rapt ; information. — Antoine Leymaric, maçon, contre François Chassagnade ; tentative d'assassinat au retour de l'Auvergne, après la moisson ; interrogatoire. — Antoine Cremoux, de la paroisse de Saint-Hilaire, contre ses frère et sœur ; pacage de bestiaux dans les fonds du suppliant ; — Jean-Pierre Lagarde, seigneur du Chazal, contre les habitants du village de Lespinassouse, même objet. — Plaintes : Pierre Daubes, papetier, au pont de la Pierre, contre un charpentier, son voisin, blessure à la tête ; — le curé et les prêtres communalistes d'Ussel, contre le sieur Chabanes, prêtre

interdit, le lieutenant particulier du sénéchal de Ventadour et deux notai-taires et procureurs du même siège ; scène scandaleuse dans l'église ; — Joseph Lair, laboureur, delà paroisse de Marsillac, contre François Chabaniel et Jean Védrennes ; coupe d'arbres à pied, dégradations, empiétements, etc.

B852. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1751 — Procédures criminelles. — Plaintes : Antoine Péroussie, cordonnier, contre le nommé Hébert, dit Fantou, armurier ; injures et voies de fait ; — le fermier du prieuré de Saint-Étienne la Geneste, procureur d'office de la baronnie d'Anglais, contre le curé dudit lieu ; troubles dans la jouissance de sa ferme, enlèvement de grains et de foin, coups et blessures ; — Pierre Bouysson, de Dampniac, contre les frères Pieur ; excès. — Plainte reconventionnelle du curé de Saint-Étienne-la-Geneste, contre les fermiers du prieuré ; insultes et coups, provocation. — Pierre Salesse, delà paroisse de Ladignac, contre Dominique Souries, journalier ; vol de bestiaux dans une grange. — Transport de justice à Neuvic, constatation de l'état d'un cadavre inconnu trouvé dans ladite paroisse ; interrogatoire de quarante-six témoins. — Le prieur de l'abbaye de Valette, en qualité de seigneur haut justicier du village de Ceulve, contre le baron de Soursac, trouvé en chasse au sanglier sur ledit tellement avec douze paysans armés. — Vol à la cathédrale de Tulle, lampe d'argent, crucifix, etc. ; lettre autographe du curé de Sainte-Féréole, annonçant qu'une partie desdits objets a été trouvée dans un champ de sa paroisse. — Plaintes : le curé de Bar contre Guy Champeval, praticien et laboureur. ; injures à la suite de la levée des dîmes. — Le sieur Pierre-Jean Trech, chirurgien de Meymac, contre le sieur Dupeyron, lieutenant de maire ; entraves à la tenue des assemblées de l'Hôtel-de-Ville. — Un chanoine de l'église cathédrale de Tulle, contre la nommée Mandrine, laquelle avait déclaré qu'elle était enceinte de ses œuvres ; incidents. — Plainte du baron de Saint-Angel contre les Bénédictins dudit lieu, concernant un droit de pêche dans les ruisseaux, exercé à tort par lesdits religieux ; information devant le baillif de Bort, en vertu d'une commission du lieutenant criminel. — Élargissement provisoire d'Antoine Maisonneuve, emprisonné, sur la plainte de Noël Chastain, sargetier. — La demoiselle Aimée Lacombe, veuve Tillac, contre un de ses neveux, soldat au régiment de Bourbonnais ; mauvais traitements.

B853. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1752 — Procédures criminelles. — Plainte des religieux de Saint-Angel, contre un huissier chargé de leur signifier des actes, à la requête du baron dudit lieu ; irrégularité de forme. — Réquisitoire du procureur du Roi, contre une femme de la paroisse de Saint-Germain, laquelle avait poussé son amant à maltraiter son mari, mort à la suite de ses blessures. — Maître François Floucaud, notaire à Tulle, contre le curé de Bar ; lacération d'un acte constatant l'élection des marguilliers ; injures et coups. — Maître Antoine Arfeuillère, curé de Palisses, contre ses fermiers ; enlèvement de bestiaux, dégradations. — Transport de justice chez le nommé Antoine Bordes, serrurier, retenu, au lit, à la suite de blessures reçues dans une dispute. — Jean Maisonneuve, de Saint-Pardoux-la-Croizille, contre le nommé Queyrel ; vol de gerbes dans un champ. — Jeanne Lavés, femme de Martial Mas, piéton, contre son gendre ; coups et blessures. — Pierre Boule, voiturier, Jean et Joseph Pèlegry, tous de Laguenne, contre Jean Fargès, aubergiste ; querelles entre voisins pour la ferme des dîmes de l'évêque. — Maître Etienne Guillemy, curé de Sainte-Fortunade, et vicaire de Vernéjoux, contre maître de Lager, aussi prêtre ; rébellion contre l'huissier chargé de l'exécution d'un arrêt du parlement, concernant les dîmes de ladite vicairie. — Le domestique de M. Lagarde d'Aubertie, contre deux bourgeois de Tulle ; rixe à cause de la propriété d'un noyer, coups et blessures. — Plainte de Jacques Tendas, huissier des tailles en l'Élection de Tulle, contre un aubergiste de Saint-Rémy qu'il accuse de connivence dans le vol de son cheval et de ses harnais, commis chez ledit aubergiste. — Sieur Jean-Antoine Brossard de Lafarge, écuyer, contre Pierre Bourg, son ancien domestique ; injures en public, menaces contre sa famille.

B854. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1753 — Procédures criminelles. — Pierre-Guillaume, métayer de M. Dumirat, contre les frères Aujol ; coups de bâton, rancune d'anciens fermiers du même domaine. — Jacques Chastang,

laboureur, contre Pierre Lacroix, aubergiste ; poignet brisé d'un coup de bouteille. — Interrogatoire de Jean-Pierre Lartige, sergent royal, décrété d'ajournement personnel, pour contravention au règlement sur les audiences. — Noël Lagarde contre deux Auvergnats inconnus qui l'ont frappé à la tête. — Maître Léger Duboucheron Desmanoux, curé de Meymac, contre les fermiers du domaine du Bourg ; dégradations ; transport de justice pour dresser l'état des lieux. — Vol d'une jument au village de Rebeyrol, paroisse de Saint-Julien-près Bort. — Plainte de Marianne Langle, du village de Pellasiauve, paroisse de Neuvic, contre Guillaume Pers ; coups d'éguillade (gaule de labourage). — Léonard Sirieyx, fermier du domaine de l'Arfeuil, contre le baron de Tarnac ; coups de fouet, menaces de mort, violences. — Les syndics du chapitre de Tulle, contre demoiselle Jeanne Faugeron, veuve Froment ; opposition à la construction d'une écluse à l'Estabournie. — Antoine Maisonneuve et autres habitants de Pandrigne contre divers habitants de Ladignac, Chanac, Saint-Bonnet, etc. ; rivalité de paroisse, rixe à la sortie de la messe. — Suite de la procédure instruite contre les fermiers du Bourg à la requête du curé de Meymac ; nouvelle plainte, interrogatoire des accusés. — Plainte de messire Antoine de Bonnet, seigneur de Chabanne, maire perpétuel d'Ussel, contre les sieurs Bonnot de Bay ; haine séculaire de familles, tentative d'assassinat, interrogatoire de M. François Bonnot de Bay, conseiller au sénéchal de Ventadour.

B855. (Liasse.) — 71 pièces, papier

1754 — Procédures criminelles. — Pierre Pourchet, marchand à Tulle, contre le nommé Pinot, de Sainte-Féréole ; injures et voies de fait. — Sieur Jean Brossard de Lafarge, écuyer, contre divers habitants de Poissac ; pacage de bestiaux sur les fonds du suppliant. — Continuation de la procédure instruite contre les sieurs Bonnot de Bay, à la requête du maire d'Ussel ; révélation à la suite de monitoire. — Comparution de Jean Estageyrie, devant le juge de Neuville, pour se plaindre de Biaise Valat ; rixe à la suite d'un compte d'argent prêté ; — plainte reconventionnelle du-dit Valat. — Louis Soustrot, marchand, contre deux habitants du village de Vidisse, paroisse de Saint-Paul ; arrestation sur un chemin public. — François Chalaux, de Saint-Clément, contre le nommé Ribaud — Fierre Neyrat, contre autre Pierre Neyrat, de la même paroisse ; — Jean Peschadour, contre Joseph Puy-de-Bois ; excès. — Le syndic des religieuses de Sainte-Ursule de Tulle, contre les habitants de divers villages de la paroisse du Jardin ; vol de poissons dans l'étang de la Combe. — Maître François de Juyé, seigneur de la Condamme, prêtre, contre divers habitants de Malangle qui l'avaient insulté et frappé en revenant de la foire. — Le vicaire de Naves, contre les fermiers des dîmes ; injures et coups. — Antoine Roussarie, bourgeois, contre le sieur Mas, marchand ; imputations calomnieuses. — Les métayers des domaines de Noalhac et de la Vialatte, paroisse de Sainte-Fortunade, contre le nommé Belloc, gabeleur, et sa femme ; rixe, coups de sabre.

B856. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1755 — Procédures criminelles. — Jean-Baptiste Brugeau, marchand à Tulle, contre le nommé Ludier et son fils, de Sainte-Fortunade ; rébellion contre les huissiers chargés d'exécuter une sentence de la juridiction consulaire. — Plaintes : Pierre Bar, aubergiste, et Gabrielle Dumolard, sa femme, contre le sieur Lajeunie, clerk d'avocat ; injures ; — François et Jean Lidove, fermiers des dîmes de Saint-Pardoux, contre divers habitants de Gumond ; rixe à cause de la levée des grains. — Évasion de prisonniers, procès-verbal de bris de prison. — Transport de justice dans la maison de M. Vachot, servant de caserne, pour constater l'état d'un cadavre trouvé dans le gouffre des Belles-Filles ; il est reconnu pour un cavalier du régiment de Bourbon ; — sœur Louise-Marie de Saint-Jal, supérieure du monastère de la Visitation-Sainte-Marie de Tulle, contre M. Fénis de La Combe, seigneur de Saint-Victour ; dénonciation de nouvel œuvre au quartier de la Barussie ; état des lieux ; — maître Jean-François Farges de La Salesse, ancien maire de Tulle, contre les métayers du sieur Pierre Galand ; dégradation dans les bois du domaine de Ladignac ; — Etienne Orliaguet, laboureur, de la paroisse de Vitrac, contre les nommés Neuville ; coups et blessures ; — Jacques Eyrolles, bourgeois, contre le sieur de Laguirande ; soustraction et lacération d'une contre-lettre ; — Etienne Barbe, bourgeois, contre des paysans qui avaient acheté à vil prix un bœuf à lui volé, et refusaient de le lui restituer ; — Françoise Juin, contre Claudine Dupuy, du Chastang ; querelles entre voisins ; — le sieur JeanMaisonneuve, juge d'Égletons, contre divers habitants de

Védrennes ; dégradations dans les bois du domaine de la Coste ; — Joseph Pastrie, aubergiste, contre des jeunes gens de la ville qui avaient enlevé sa montre (enseigne) ; tapage nocturne. — Jean Mathurier, bourgeois, fermier des dîmes du chapitre pour le membre d'Espagnac, contre divers habitants du village de Traverse ; menaces à propos de la levée des grains ; — le syndic des religieuses Ursulines de Tulle, contre des malfaiteurs qui avaient inondé la cour des classes dudit couvent, en bouchant un canal avec du fumier ; — les métayers de M. Fénis de Lafeuillade et de M. Darluc, contre quelques jeunes gens de la ville ; coups et blessures.

B857. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1756-1757 — Procédures criminelles. — Fin du procès commencé en 1783, entre messire de Bonnet de La Chabanes, maire d'Ussel, et les sieurs Bonnot de Bay ; interrogatoires, extraits des registres du parlement de Bordeaux, etc. — Sieur Étienne-Hélie Dupuy, bourgeois, contre ses anciens métayers ; vol de bestiaux, ordinaire de Saint-Avid de Favars ; instruction continuée contre Pierre Varliat, laboureur, et Louis Laseaux, menuisier.

B858. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1760-1761 — Procédures criminelles. — Pierre-Joseph Chabrerie, bourgeois, contre le nommé Martini, sergent ; fausse mention dans des actes. — Jean Peyrafort et son fils, contre Léonard et Baptiste Mathurier ; frères, rixe à propos d'un arbre coupé. — Interrogatoire, dans la geôle, des nommés Chauprade et Margerie, accusés de vol. — Le procureur du Roi contre certains particuliers inconnus accusés de meurtre et excès sur les personnes de Jean Treuil, procureur d'office de Gimel, Jean Lanot, laboureur, et Léonard Dupuy. — Informations : sur plusieurs arrestations nocturnes dans les rues de Tulle et les chemins voisins, quatre-vingts témoins ; — sur un meurtre commis à Neuvic, les auteurs en fuite, le domestique de l'un d'eux emprisonné. — Arrestation sur le chemin de l'Habitarelle. — Procès verbal de perquisition des nommés Banque et Coulaud.

B859. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1762-1764 — Procédures criminelles. — Suite de l'instruction sur les arrestations nocturnes, révélations après monitoire ; — suite de l'instruction contre les nommés Banque et Coulaud, effraction de boutiques, plaintes de divers marchands, Joseph Jarrige, armurier, demoiselle Françoise de Fénis, veuve Levreau, etc. — Le sieur D., médecin, contre le domestique de M. Melon, chanoine ; séduction, enlèvement de la sœur dudit D... — Maître Jacques Lacoste, notaire à Beaulieu, contre maître Pierre Lacoste, huissier royal et sa femme ; excès et injures. — Révélation d'un vol de noix à la Renaudie, à la suite d'un monitoire. — Plainte du curé de Bar contre Pierre Mazelier et autres ; vol de légumes dans le jardin de la maison curiale. — Enquête devant le juge de Sainte-Fortunade pour Antoine et Jean Feriol, contre Guillaume Verlhac, enlèvement de cheptel. — Plaintes : de la demoiselle Badegonde D. contre son frère ; mauvais traitements ; de Pierre Mazelier, contre le curé de Bar et son domestique ; voies de fait. — Jean Ventéjoul, bourgeois de Seilhac, contre Jean Bassaler, sergent ; empiétement. — Frère Amand Toulzac, provincial des Frères-Mineurs Récollets de la paroisse de Toulouse, dite du Très-Saint-Sacrement, contre quelques particuliers d'Ussel qui avaient répandu des bruits scandaleux sur la conduite des Récollets de ladite ville.

B860. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1765 — Procédures criminelles. — Plainte de Jean Espinat contre son frère ; extorsion de la signature d'un vieillard, lettre de change payable par le suppliant. — Jacques Eyrolles, huissier, contre le sieur Saint-Priech de Laborie, avocat ; menaces à la suite d'une vente à la criée. — Le procureur du Roi, contre une bande de mendiants et de vagabonds, interrogatoires ; requête de Simon Reix, aubergiste de Tulle, pour arriver à la vente d'un cheval harnaché laissé à sa garde par ces individus arrêtés. — Les fermiers du prieuré de Saint-Jean-de-Bort, paroisse de Saint-Salvador, contre Pierre Desieyx, dit le Parisien ; coupe de bois dans la forêt du prieuré. — Plainte reconventionnelle du sieur Saint-Priech de Laborie, contre Jacques Eyrolles, huissier, et autres ; irrégularité dans une vente de brebis et agneaux saisis.

B861. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1766 — Procédures criminelles. — Plainte du syndic fabricant de la paroisse de Vitrat, contre trois particuliers qui avaient enlevé une cloche dans l'église dudit lieu. — Suite du procès entre les fermiers de Saint-Jean-de-Bort et Pierre Desieyx, vol de bois coupé ; condamnation à 30 livres de dommages et intérêts, conclusion du procureur du Roi sous enveloppe avec son cachet. — Plainte de Jean-Louis Dupérier, Jean-Pierre Lavergne et Jean-François Bousquet, contre Michon Taysse, le syndic de la milice et le domestique du curé d'Espagnac, qui avaient soulevé contre eux les habitants de ladite paroisse ; coups et blessures. — Jean Demathieu et Etienne Baille, fermiers de l'abbaye de Bonne-saigne, contre le sieur Dodet, huissier ; malversations.

B862. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1766 — Procédures criminelles. — Plainte du sieur Jean Pouch de Lafarge, chirurgien du Peyroux, paroisse de Saint-Hilaire, contre les sieurs Brival et Laserre ; rixe à la suite de battage de grains en litige ; — d'un bourgeois contre une marchande qui lui avait donné deux soufflets et tin coup de demi-aune ; plainte reconventionnelle de ladite marchande, injures et provocation. — Taxe de dépens. — Guillaume Goût, dit Meyrignac, de Sainte-Féréole, contre Pierre Garde ; violences suivies de vol. — Plainte reconventionnelle du sieur La Serre, contre le sieur Pouch de Lafarge ; rixe. — Le sieur Henry Decombre, bourgeois, contre Hélié Dumond, menuisier ; querelle à la suite d'un compte de journées. — Suite du procès pendant entre le syndic fabricant de Vitrat et le sieur Terriou et autres, enlèvement de cloche. — Vol dans la chapelle des Pénitents bleus. — La dame veuve V... contre son frère ; coups et blessures. — Jean-Blaise Perpezat, sergent, contre Raymond Peyrelade, sa sœur et sa femme ; rébellion. — Condamnation aux galères à vie pour tentative de viol sur une femme mariée. — Dumini Chambon, contre le sieur Plassej bourgeois ; menaces de mort à l'occasion de quelques gerbes.

B863. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1766 — Procédures criminelles. — Plainte de François Soustre, laboureur, de la paroisse de Gumond, contre Pierre Borie ; querelle entre voisins. — Barthélémy Miginiac, fermier du chapitre de Tulle pour les dîmes de Clergoux, contre Léonard Demaison et sa femme ; coups de pierres à l'occasion de la levée des grains. — Le procureur du Roi contre Jean Coustel, marchand, de Lubersac, dit le mari de la Gimelle ; vol de toile. — Le commis à la recette des tailles, contre plusieurs habitants de la ville ; attroupement, coups et blessures. — Messire Jean-Baptiste de Mérigonde, écuyer, seigneur de Favars, etc. , habitant la ville de Neuvic, contre le nommé Jacques Brounel, cordonnier ; menaces. — Sieur Antoine Bachèlerie, juge de Gimel, contre le nommé Pastrie, aubergiste ; rixe à la suite d'un procès. — Suite de la plainte de la veuve V... , contre son frère, révélation après moniloire. — Léonard Ventéjoux, bourgeois, contre des habitants de Seilhac ; déplacement de bornes. — Anne Ampinat, de Sainte-Fortunade, contre le nommé Boule, huissier, et ses recors ; mauvais traitements à la suite d'une saisie de bestiaux. — Pierre et Jean Chastang, du même lieu, contre Pierre Faurie ; excès. — L'évêque de Tulle contre Jean Charissou ; coupe d'un châtaignier dans le domaine épiscopal de la Morguie. — Jean Virole, laboureur, d'Espagnac, contre François Lidove ; attaque nocturne sur un chemin public. — Jean Soleilhavoulp, laboureur, contre Pierre Peuch, son métayer ; infidélités, détournement de denrées. — Maître Charles Chauseix de Laprade, avocat, contre ses fermiers de l'Arfeuil, paroisse de Tarnac ; dégradations. — Le sieur Léonard Villadard, procureur, contre l'abbé Queyrie ; injures et menaces.

B864. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1767 — Procédures criminelles. — Roles de dépens. — Jean Ampinat et Jean Faurie, maçon, contre Pierre Chastang, dit Rode, et son fils ; coups et blessures. — Catherine Bos, boulangère à la porte Mazeaux, contre divers quidams ; vol de lard, de jambons et de farine, boutique forcée. — Baptiste Leyrat contre le nommé Pastrie, chapelier ; injures et coups. — Maître Joseph Roumieu, notaire à Saint-Julien-au-Bois, contre le sieur Pane ; injures par écrit. — M. Augustin Borie Desrenaudes, conseiller au siège de Tulle, contre divers quidams ; enlèvement de meubles après la mort du sieur

Borie, ancien curé de Naves, oncle du suppliant, interrogatoires. — Pierre Delbos, de Laguenne, contre le nommé Mathurier ; — Pierre Chazal, contre le gendre de Roche ; coups et blessures. — Marie Vieillemar, femme Dupuy, contre Marguerite Dupuy ; querelle à la suite d'un procès. — Demoiselle Françoise Dubois, veuve du sieur Besse, seigneur de Laboureux, contre son beau-frère, prêtre en Auvergne ; voies de fait. — Jacques Puyaubert, maréchal, contre Antoine Faurie ; coups de bâton à propos d'un marteau de forge prêté. — Martin Dupuy, contre le nommé Daumar et Giral Borie, même plainte. — Querelle entre deux avocats ; injures publiques, interrogatoires.

B865. (Liasse.) — 74 pièces, papier

1767 — Procédures criminelles. — Le procureur du Roi, contre divers quidams qui avaient élevé une potence sur le pont du Palais, et y avaient pendu un mannequin en robe de juge. — Rôles de dépens. — Joseph Planche, de Saint-Bonnet-Elvert, contre Jean Chirac, du village de Graf-feuille ; rixe dans une auberge. — Suite de la procédure commencée en 1764, concernant des vols de bois dans les forêts de Bort, Cazillac, etc. ; nouveaux interrogatoires. — Antoine Dubois, collecteur des tailles, contre un domestique du bourg de Seilhac, rixe après boire ; — même plainte par Jean Martinie, soldat de la milice, contre le sieur Salaignac, aîné. — Jean Dugué, huissier, contre le sieur Jucry, négociant de Bort ; injures. — Joseph Bondet contre les nommés Duvillers, frères, l'un abbé, l'autre laïque ; querelle entre voisins. — Léonard Chazalvieil contre Antoine Bousseylol ; querelle au retour de la foire. — Jean Cuisinier, laboureur, contre le nommé Pradel ; dispute à la suite d'un prêt d'argent. — Jean Mastral, marchand de Beaulieu, et son fils, contre maître Pierre Mialet, consul ; imputations calomnieuses. — Demoiselle Marguerite Dulac, contre Jeanne Nugon de Neuville ; injures. — Plainte reconventionnelle d'Antoine Bousseylol, métayer des Religieuses de Sainte-Claire, au domaine de Croussac, contre Léonard Chazalviel ; querelle.

B866. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1767 — Procédures criminelles. — Le procureur du Roi contre le nommé Mériconde, soldat ; coup d'épée dans la poitrine de Pierre Tissandier, armurier. — Jean-Guillaumie, de Chameyrac, contre Etienne Bernardie, charpentier, du même lieu ; coups et blessures. — Elisabeth, Louise et Toinette Vaujour, dites Poncet, contre Jeanne Daubernard ; imputations calomnieuses. — Jean Dunoyer, bourgeois, contre M. de Loyac, écuyer, seigneur de la Bachellerie ; coups d'épée à la figure, à la suite d'un compte entre lesdites parties. — Jean Mas, marchand, contre Jean Genestet ; querelle à propos d'un pommier. — Rôles de dépens. — Michel Bredesche, sergent royal, contre le procureur postulant de la juridiction de Neuvic ; injures et coups à propos du refus de remettre une procédure concernant François Duvert. — Demoiselle Jeanne Filhol, femme de maître François Mas, notaire à Tulle, contre le nommé Lafon, chapelier, et sa famille ; injures ; plainte reconventionnelle dudit Lafon. — Sieur Ignace Reignac, receveur des consignations et fermier de la commanderie de Puy-de-Noix ; menaces et voies de fait à la suite de la vente des fruits saisis au préjudice d'Eymar Chapou.

B867. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1768 — Procédures criminelles. — Pierre Malaurie, marchand, contre Jean-Baptiste Maurel, aussi marchand ; injures et excès ; plainte reconventionnelle dudit Maurel. — M. Jean Monteil, seigneur de Lavergne, contre le sieur Reignac ; injures et menaces à la suite de la vente des bois provenant de la commanderie de Puy-de-Noix. — Plainte de maître Jean-Baptiste Martin, archiprêtre de Saint-Exupéry, contre les religieux de Bounaygue ; rixe entre le procureur des religieux et le vicaire de l'archiprêtre, à cause des dîmes sur les novales du Monteil. — Querelle entre Toinette Maugein et Marie Dumas ; injures et coups à cause d'un chien. — Baptiste Aleyrac contre certains quidams qui, pendant son absence, avaient fauché son pré, situé dans la paroisse de Reynat. — Réquisition du procureur du Roi contre des témoins régulièrement assignés, et qui ne s'étaient pas présentés ; condamnation à 10 livres d'amende. — Information contre des inconnus déguisés en chanoines, religieuses, etc., qui entraient dans les assemblées, pendant le carnaval, et distribuaient des vers satiriques. — Plainte au juge de Puy-de-Noix ; rixe à cause de l'entrée de quelques poules d'Inde dans un champ de Léger Crémoux. — Sieur Jean-Jacques Duplessy, bourgeois et marchand, contre

un de ses voisins ; déplacement de bornes au lieu du Charrel, paroisse de Sainte-Fortunade. — Querelle à la boucherie entre la femelle du lieutenant criminel et la servante d'un conseiller ; celle-ci est condamnée au carcan, au bannissement pour trois années, et à 300 livres de dommages et intérêts. — Transport de justice au village du Masrouby, paroisse de Bonnefont, pour entendre la plainte de Léonard Plas, blessé grièvement dans sa maison par des cavaliers de passage. — Léger Tramond, du village de Monjauze, paroisse de Naves, contre divers habitants du même lieu ; coupe d'arbres dans les bois du suppliant. — Messire Jean de Féris, seigneur de Lafeuillade, etc., contre quelques-uns de ses voisins qui fusillaient les pigeons du château de Bach, paroisse de Naves. — Daine Magdeleine Mensat de Rabanide contre ses métayers ; enlèvement de cheptel. — Jean Puymège, tisserand, du bourg de Chastang ; vol d'étoffe par des étrangers. — Dame Elisabeth de Lafageardie, veuve, contre quelques particuliers qui avaient frappé son domestique, Jean Brunette, dit Saint-Jean. — Henri Dumas, de la paroisse de Champagnac-près-Laroche, contre Antoine et Cosme Lidove, frères ; soustraction et lacération d'un contrat de cheptel.

B868. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1768 — Procédures criminelles. — Requête du sieur Hugues Bourgeade, du village de Sirieix, paroisse de Bassignac-le-Haut, tendant à ce qu'il lui soit permis de retirer du greffe une montre saisie sur un nommé Pujol, prisonnier. — Plaintes : de Martin Orliaguet, sa femme et son fils, contre un de leurs voisins ; coups et blessures ; — de Pierre Fage, laboureur, à Saint-Maixent, contre le curé de Saint-Germain ; excès ; — du marquis de Soudeille contre des quidams qui avaient incendié du bois destiné au flottage sur la Corrèze. — Querelle entre Jean-Baptiste Barry et Jean Plas, à la suite d'un procès. — Guillaume Goût, de Sainte-Féréole, contre Christophe Soularue ; injures. — Réquisitions du procureur du Roi contre le nommé Jean Cabot, arrêté à la foire de Neuvic et soupçonné de vol ; instruction, certificat du maire et des jurats de Pau, en Béarn ; acquittement. — Jean Cuisinier, laboureur, contre le nommé Pradel, du bourg de Roche ; querelle entre voisin à la suite de prêt d'argent. — Plainte reconventionnelle de Jean Cabot contre le brigadier de la maréchaussée, en résidence à Ussel, qui l'avait arrêté à la foire de Neuvic ; violences. — Réquisitions du procureur du Roi contre l'auteur de divers vols commis à Bort ; interrogatoires. — Maître Jean Goudal, curé de Vitrac, et son domestique, contre le nommé David ; violences à la suite de la levée des dîmes. — Joseph Crémieux, maître de danse, à Tulle, contre le fils Ladoire ; querelle au billard. — Deux notaires de Tulle se battent après boire. — Sieur Barthélémy Peschiel, bourgeois de Saint-Salvador, contre le sieur Chabrignac, seigneur de la Jante ; menaces et voies de fait. — Plainte du sieur Ignace Reignac contre le sieur Séguy ; injures.

B869. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1768 — Procédures criminelles. — Plainte de Jean Verdier contre un de ses voisins ; coups et blessures. — Marie Vilieyras contre deux cavaliers de maréchaussée, un huissier et ses recors, qui l'avaient frappée à coups de sabre après l'arrestation de son frère. — Michel Bredesche, sergent, contre Pierre Pradel et autres habitants du village de Rotabourg, paroisse de Roche ; attroupement, rébellion. — Plainte reconventionnelle de Jean David contre le curé de Vitrac et son domestique ; rixe à cause de la levée des dîmes. — Vol dans la basse-cour du domaine de Lachèze, paroisse de Saint-Pierre de Tulle. — Réquisition du procureur du Roi pour relever un enfant exposé ; conflit avec la justice de l'évêque. — Jean - François Jaucen, maître sargetier, contre le sieur Beaufès ; coup de pierre. — Information sur un duel ; accusation d'homicide. — Sieur Jean-Baptiste Bouyeure, juge de Soursac et Durfort, contre Pierre Pelachat, maçon ; excès à la suite d'une déclaration de grossesse où la paternité était attribuée audit Pelachat. — Georges Besse, marchand, de Saint-Julien, contre le curé d'Eygurande et autres ; rébellion et opposition à la saisie des bestiaux de l'un de ses paroissiens par ledit curé. Le curé de Saint-Hilaire et son domestique contre le sieur Delavergne, fils ; coups et blessures. — Le sieur Antoine Teyssier, bourgeois et marchand, contre le sieur Farge ; injures à la suite du dommage causé par la chute d'un arbre. — Sentence du présidial qui déclare le prévôt incompetent ; accusation de vol contre Jean Laroque, marchand étranger ; — par une autre sentence, la poursuite des mendiants et vagabonds est attribuée audit prévôt. — Condamnation à sept ans de galères pour vol de chevaux.

B870. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 86 pièces, papier.

1769 — Procédures criminelles. — Maître Ségué, notaire à Tulle, contre le sieur Lagier, étudiant en philosophie ; querelle. — Plainte de Légère Manzagol, veuve Rigal, de Neuvic, contre son beau-frère ; mauvais traitements. — Léonarde Maschat, peigneuse de laine, contre la nommée Poumagnie ; querelle à cause d'un emprunt d'objets mobiliers. — Maître Mathurin-Joseph Brel, juge de Merquer et lieutenant de la juridiction du monastère de Beaulieu, contre deux soldats du régiment de Picardie qui avaient battu sa servante, laquelle refusait de leur donner de l'argent. — Sieur Pierre Treich, procureur en la juridiction de Meymac, contre le nommé Robert, sergent royal ; injures. — Vincent Estrade, bourgeois d'Églètons, contre le curé dudit lieu ; injures au prône pendant l'absence du suppliant, ancien syndic de la fabrique ; imputations calomnieuses. — Guillaume Salesse, de la paroisse d'Albussac, contre Joseph Bayle ; querelle au palais pendant l'audience des juges consulaires. — Dame Catherine Françoise de Féris, veuve de messire Louis de Laribardière, contre des inconnus qui avaient tiré un coup de pistolet dans les vitres d'une salle où elle veillait avec ses enfants. — Suite de l'instruction commencée contre le nommé Gourmal, contumax ; duel, homicide. — Plainte reconventionnelle de Léonard Robert, huissier, contre le sieur Treich, procureur : injures et coups, provocation. — Les administrateurs de l'hôpital contre des quidams qui avaient exposé une seconde fois une fille idiote et épileptique qu'on avait refusé d'admettre. — Maître François Delestable, notaire à Neuvic, contre le nommé Bourotte, de la même ville ; imputations calomnieuses. — Bernard Boulègue, sergent royal, contre Trémouille et autres ; rébellion, appel de l'ordinaire de Saint-Chamans ; plainte reconventionnelle dudit Trémouille. — Extrait des registres du parlement de Bordeaux ; confirmation d'une sentence du présidial de Tulle, condamnant Marie D... et son mari, accusés de sévices sur la personne d'Elisabeth V..., leur belle-mère et mère.

B871. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 106 pièces, papier.

1769 — Procédures criminelles. — Pierre Farge, métayer des dames religieuses de la Visitation, de Tulle, contre Michel Tereygeol ; querelle à la suite d'un compte. — Messire Dominique d'Hautefort, seigneur du Burg, etc., voyageant avec ses domestiques, est blessé par l'un d'eux, d'un coup de pistolet, tiré par derrière, dans l'intention de voler une somme considérable que ledit seigneur venait de recevoir. — Requêtes en récusation remises au greffe par maître Brossard, curé d'Espagnac, contre M. Audubert, du Theil, lieutenant criminel. — M. Jean-Ignace Dupertuis, sieur de Roussillon, contre un inconnu qui avait blessé, d'un coup de fusil, lui et sa famille, avec intention de lui donner la mort. — Règlement de juge ; conflit entre le procureur fiscal de l'abbaye de Beaulieu et celui de la justice ordinaire, à la suite d'une rixe entre des femmes, au sortir de vêpres. — Jean Plas, du bourg de Védrennes, contre Léonard Malvaleix et autres ; guet-apens. — Condamnation d'un vagabond, presque infirme, à être retenu pendant trois ans dans la maison de force de Limoges. — Gilles Galinon et sa femme contre Jean Nicou et autres ; coups et blessures. — Jeannette Viallatte, de Saint-Martin-la-Méanne, contre son séducteur, chargé de nourrir son enfant ; excès et sévices à l'instigation du grand-père. — Demoiselle Pétronille Fériol contre son beau-frère ; menaces de mort. — Le syndic temporel des religieux de Sainte-Claire de Tulle contre quelques quidams qui avaient escaladé les murs du jardin pour voler des effets d'habillement ; monitoire. — Rixe à la foire d'Églètons. — Plainte de dame Jeanne de Boussac, comtesse de Sédières, contre divers paysans qui avaient volé du poisson dans l'étang Ferrier. — Jacques Borderie, maître menuisier, tenant un billard, contre un ancien soldat au régiment des volontaires ; injures et coups. — Plaintes : Marie-Jeanne Pineau, veuve, contre un de ses locataires ; — Pierre Duplessy, cavalier de la maréchaussée, contre Pètre Dumon ; injures. — Antoinette Desieyx, boulangère, contre le curé de Saint-Pierre ; demande en réparation de calomnie, fausse accusation de vol ; certificat d'indigence donné à la suppliante par ledit curé. — Antoine Gaye, du village de Lauconie, paroisse de Cornil, contre ses voisins ; coups et blessures. — Vol dans la maison de maître Dumirat, curé de Saint-Julien ; mandement de monitoire par l'évêque de Tulle, avec le cachet. — M. Jean-François Jarrige de Lamazorie, conseiller, contre un huissier de Clermont, lequel avait dressé contre lui un procès-verbal de rébellion, au lieu d'un procès-verbal de refus. — Grosse

d'une information faite devant l'ordinaire de Toy et Viam contre sieur Jean Chadourne, à la requête de Jean Salaignac ; coup de fusil. — Suite de l'information faite à la requête de la dame de Sédières, concernant le vol des poissons de l'étang Ferrier.

B872. (Liasse.) — 92 pièces, papier

1769 — Procédures criminelles. — Sieur Jean L..., bourgeois, prisonnier, contre Magdeleine Bergeron et autres ; vérification d'écritures arguées de faux. — Jean Laval, marchand, du lieu de Poissac, contre Jean Chambón ; querelle au cabaret. — Bixe au retour de la foire de Tulle. — Léonarde Jos contre le nommé Marjoye ; coups et blessures à la suite de dégâts commis par les porcs. — Continuation de l'information faite pour sieur Jean-Louis Dupérier et autres contre le domestique du curé d'Espagnac et autres ; attroupement, rixe, blessures graves. — Transport de justice à Laguenne après l'assassinat de Jean Peyrafort ; visite du cadavre, instruction contre les surnommés Chabaniel et La Françou. — Léonard Ventéjoul, juge de Seilhac, contre Jacques Contensouzas et sa famille ; rébellion envers un huissier chargé de signifier un exécutoire de dépens venu du parlement de Bordeaux. — Querelle entre Etienne Lavergne et Pierre Vachot, marchands. — Jeanne Plaze contre ses voisins ; coups et blessures à la suite de maraudage. — Recherche de paternité ; fausse déclaration, plainte de la mère contre un perruquier, déposition des témoins. — Toinette Hébert, veuve Cloître, contre les métayers du sieur Chabrerie ; rébellion envers l'huissier chargé d'exécuter des grains appartenant à leur maître. — Catherine Queyrie contre le sieur Villeneuve ; injures et coups. — Pierre Estorges, boucher, contre le nommé Lenfant ; coups de bâton à la suite d'un marché de brebis. — Mémoire, en forme de requête, concernant une inscription de faux contre un des magistrats du siège. — Sieur Joseph Maisonneuve, de la paroisse de Pandrigne, contre plusieurs jeunes gens ayant fait un feu de joie avec un banc d'église appartenant audit Maisonneuve. — Plainte de sieur Jean Sudour, vieux, receveur-syndic de l'Hôtel-de-Ville, contre des quidams qui avaient démoli le quai du pavé du collège. — Giron Cueille contre des paysans de Naves ; coups de bâtons au retour de la foire de Tulle.

B873. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1770 — Procédures criminelles. — Jean Treich, huissier royal, contre le sieur Reignac, ancien grenadier au régiment de Bourbonnais ; injures. — Supplique de Jean-Louis Daumas, domestique du curé d'Espagnac, détenu depuis neuf mois, pour qu'il lui soit permis de produire ses témoins. — Le procureur du Roi : contre certains quidams prévenus de l'assassinat d'une femme surnommée la Canote ; — contre un chirurgien, ou soi-disant tel, qui avait ouvert le corps d'une femme, la croyant enceinte, et reconnaissant qu'elle avait survécu à l'opération ; il est condamné, par contumace, à trois ans de bannissement. — Dame Anne de Beyssac, comtesse de Lantillac, contre des inconnus qui avaient coupé de jeunes arbres à pied. — Marie Nouaille contre son maître, notaire royal ; séduction. — Suite de l'instruction contre Daumas ; récolement des témoins. — Jean-Martin Moulin, Antoine Vigne et Laroze, invalide, recors de-Rabès, sergent, contre divers habitants du village de Vieillemar ; rébellion. — Léger Tramond, fermier de la terre de Davignac, contre les paysans de la Bachèlerie ; attroupement pour empêcher la sortie des grains ; — même plainte par Bertrand Aurélien contre les habitants de la Viallette, paroisse de Champagnac-la-Noaille. — Sieur Pierre Juyé de Labesse, procureur, contre le sieur Eyrolles, marchand ; injures. — Maître Jean-Georges Chauzeix de La Prade, curé de Moustier-Ventadour, contre le régisseur du comte de Léry, seigneur de la paroisse ; querelle à propos de la répartition des aumônes. — Taxes de dépens. — Instruction contre Antoine, Antoinette et François Tasse ; vol de grains. — Condamnation à mort contre les assassins de Jean Peyrafort, sabotier de Laguenne. — Suite de l'information contre les meurtriers de la Canote ; cent dix-huit témoins.

B874. (Liasse.) — 106 pièces, papier (1 imprimée)

1770 — Procédures criminelles. — Le sieur François Duval, seigneur justicier du Tournier, contre le sieur Chaumeil ; querelle à l'assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Maixent convoqués pour arrêter la liste des pauvres. — Rôles de dépens. — Supplique d'Antoine Tasse, acquitté à la suite d'une accusation de vol de grains, pour que le blé dont il était nanti lors de son arrestation soit

remis à ses enfants. — Condamnation à mort des surnommés Chabanel et La Françou, contumaces. — Renvoi devant le sénéchal de Limoges des assassins de La Canote ; extrait du registre du parlement de Bordeaux. — Le Triomphe de la vérité, mémoire imprimé en faveur de Jean-Louis Daumas ; affaire de l'émeute d'Espagnac. — Sieur Jacques Bardinal et sa femme contre Michel Vaujour ; violences pour empêcher l'ensemencement d'une terre située aux Brochs. — Guillaume Peschadour, marchand pelletier, contre Boule, aubergiste ; dispute sous la halle du Trech. — Reçus à Bordeaux et à Limoges des pièces concernant les assassins de La Canote. — Jean Peschel, du village de Ban, contre Léonard Coulaniy, du village de Chaumélis ; querelle en sortant de la messe de Corrèze. — Appel au parlement de la sentence rendue contre un soi-disant chirurgien qui avait ouvert le corps d'une femme qu'il croyait enceinte. — Suite de la procédure contre Jean-Louis Daumas. — Reçu à Bordeaux de la procédure instruite contre Chabanel et La Françou.

B875. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 109 pièces, papier

1770 — Procédures criminelles. — Sieur Jean-Jacinte Serre, seigneur de Latrimaille et du Mazaureix, contre divers particuliers de Bort ; vol de merrain. — Jean Barbot, huissier royal de l'Élection de Brives, contre le sieur Lafond, bourgeois de Saint-Hilaire ; rixe au jeu de cartes dans une auberge de Tulle. — Reçu au parlement de la procédure des sieurs Duval et Chaumeil ; injures. — Élargissement, sous caution, de Bernard Espinasse. — Querelle dans l'assemblée des habitants de Saint-Yrieix au sujet de la liste des pauvres. — Antoine Bebuffie, reers, contre Jean Ténèze et autres habitants de Ladignac ; rébellion. — Vol avec effraction dans la boutique de Pierre Lachèze, rue de la Barrière, à Tulle. — Pierre Traverse, sergent royal, contre Jean Bournazel, aussi sergent royal ; coups et blessures. — Pierre Foissac, menuisier, contre le nommé Pouchet, aussi menuisier ; excès, jalousie de métier. — Suite de l'affaire d'Espagnac ; accusation de faux témoignage introduite par le curé dudit lieu. — Procès-verbal de bris de clôture, après une évvasion de prisonniers, à Tulle. — Exécution en effigie des surnommés Chabanel et La Françou. — Bernard Martin, laboureur, contre Jean Depeyre ; coups et blessures, querelle entre voisins. — Jean Vieillemar contre Pierre Peuch, taillandier ; coup de barre de fer ; — plainte reconventionnelle dudit Peuch. — Antoine Maury, du village de Meneyrol, paroisse de Saint-Salvador, contre François Planade ; injures à cause du loyer d'une grange.

B876. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 70 pièces, papier.

1770 — Procédures criminelles. — Suite de l'instruction concernant un attroupement au village de Plumausel pour empêcher la capture d'un nommé Degeorges. — Conclusions définitives dans l'affaire d'Espagnac ; mise hors de cour de toutes les parties. — Suite de l'affaire Peuch et Vieillemar ; coup de barre de fer. — Léonard Puyvarge et Marianne Lavergne, sa mère, contre sieur Léonard Tramond, bourgeois ; correction avec une canne devant la fontaine Saint-Pierre. — Sieur Alexandre Du-port, seigneur d'Espontoux, contre les nommés Lacombe, frères, et Jean Broussolle, dit de l'André, démolition de l'écluse du moulin d'Espontoux. — Opposition à l'entérinement des lettres de grâce obtenues par Etienne Couderc et Gabrielle Estagier, conjoints, formée par Jeanne Cabrel, veuve de Virolle, homicide ; rejet de la demande, à cause d'une cession de droits faite par ladite veuve à Jean Bourneix. — Suite de l'instruction concernant la querelle survenue pendant l'assemblée des habitants de Saint-Yrieix. — Requête en récusation contre le lieutenant de police, présentée par sieur Jean-François de Farge, seigneur de Lapalisse, ancien maire de Tulle ; procès avec maître Brossard, curé d'Espagnac.

B877. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1771 — Procédures criminelles. — Transport de justice au four de la place de l'Aubarède, à Tulle, pour constater l'effraction du « four à bled » et le vol de neuf setiers de seigle. — Décret de prise de corps contre la veuve Soleilhavoulp et Léonard Leignac, dit Chamboulive, crocheteur ; interrogatoires. — Etienne Marcel et Jeanne Chaumeil, sa femme, contre Antoine Péroussie ; dispute à l'abreuvoir. — Plainte de messire François de Valon de Chaluset contre le curé d'Espagnac ; enlèvement d'une lettre confidentielle pour servir de preuve dans l'affaire du sieur de Farge, ancien maire de Tulle. — Vol de grains au moulin de Materre haut, paroisse de Chanac

révélations sur les vols de blé à la suite de monitoire. — Gabriel Peuch, perruquier, contre le sieur Raymond Lafageardie Debort, chevalier de Saint-Louis ; coups de canne. — Sieur Jean Mastral, marchand, à Beaulieu, contre François Besse, son voisin ; pieux arrachés d'une palissade, injures. — Le domestique du séminaire de Tulle contre divers particuliers qui lui avaient brisé son falot et asséné des coups de bâton. — Arrêt du Conseil d'État qui casse, pour vice de forme, la sentence rendue contre Léonard Leignac et ses complices ; reprise de l'instruction. — Plainte de Gabriel Moussours, procureur, contre Marianne Pranchère ; injures dans une des « ailes du Palais pendant l'audience de la juridiction consulaire. — Léonard Marel aîné et son frère contre Bernard Trémouty ; coups et blessures entre maîtres et métayers.

B878. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1771 — Procédures criminelles. — Suite de la nouvelle instruction contre Chamboulive et ses complices ; appel au parlement de Bordeaux. — Condamnation de Géraud Couderc, dit Sautou, à cinq ans de galères, en réparation de divers vols de chevaux et ânesses. — Jean Leyrat, chasseur et pêcheur du comte de Sédières, et Jean Bouton, mulétier du même seigneur, contre les frères Lauzel ; coups et blessures à cause d'une pêche dans le Doustre, intervention de messire Louis-Maric-Joseph de Lantillac. — Maître Jean-François Laborie, avocat, contre un des fils du président premier ; injures et menaces. — Toinette Hébert, veuve Cloître, contre le fils du sieur Chabrerie et autres ; opposition à une saisie pratiquée à la requête de la suppliante. — La servante de M. Lagarde, garde du corps du Roi, chargée de surveiller ses domaines, contre divers paysans qui y commettaient des dégradations ; coups et blessures. — Confirmation, par le parlement de Bordeaux, des sentences du présidial de Tulle qui condamnent : Chamboulive au fouet et à cinq ans de galères ; Géraud Couderc, dit Sautou, et Pierre Briscot, à la même peine. — Plainte de M. Pierre-Clément Baluze, procureur du Roi en l'Élection de Tulle, contre la servante de M. Saint-Prieuch du Chambon, laquelle avait maltraité, dans la rue, la fille dudit Baluze, enfant de dix ans. — Léonard Barry, métayer de M. Chabrignac de La Jante, contre le sieur Peschel, bourgeois ; coups et blessures.

B879. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1771 — Procédures criminelles. — Interrogatoire de François Besse, sergent royal, à la requête de Pierre-Joseph Maisonneuve ; irrégularité de saisie et violences. — Trois reçus, argués de faux par altération, déposés au greffe. — Plainte de Pierre Bordas, laboureur de la paroisse de Saint-Clément, contre un huissier qui lui avait demandé du grain pour cesser les poursuites dont il était chargé, , et les avait ensuite fait faire par un autre. — Martin Doin, marchand, contre plusieurs habitants de Beau-lieu ; attroupement pour empêcher la sortie des grains. — Françoise Ceaux, de la paroisse de Saint-Salvador, contre Léonard Meneyrol ; querelle entre voisins, coups de faucille. — Sieur Martin Beaufés, bourgeois, contre des paysans de Naves qui dévastaient sa propriété ; coups de fléau. — Jeanne Bussière, fille mineure, contre son maître ; séduction. — Sieur Pierre Braconnât, vicaire de Saint-Martin-la-Méanne, contre Mathurin Dufaure ; menaces de mort à cause de la levée des dîmes. — Marie Peschel contre le vicaire et le curé d'Orlhac de Bar ; scandale à la messe : la plaignante renversée par le vicaire et injuriée par le curé ; — plainte reconventionnelle dudit vicaire. — Etienne Pastrie, boucher, contre les métayers du Monteil qui faisaient pâître leurs bestiaux dans son pré. — Jean Faurie, maître charpentier, du village de Lavialle, paroisse de Chameyrac, contre Jean Reynier, vagabond ; vols de chanvre, laine, fil, etc. — Décrets d'ajournement personnel : contre Jean Faure, valet du sieur Mons, à la requête de François Vialle ; — contre le sieur Latreille aîné et son frère, à la requête de Jean Valéry ; coups et blessures.

B880. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1772 — Procédures criminelles. — Plainte de Jacques Chirac, greffier commis au présidial, contre un paysan qui l'avait frappé de son bâton dans une rixe que le suppliant voulait apaiser. — Suite de l'instruction contre Jean Reignier ; vol. — Bernard Monjou, précepteur des enfants du sieur Pascal, de la paroisse de Cornil, contre ledit Pascal et son beau-frère ; coups et blessures. — Plainte reconventionnelle de Léonard Meneyrol contre Jean Ceaux et sa fille ; querelle entre voisins. —

Instruction contre Jean Roy, accusé de vol ; lettre de dame La-mothe de Murât à M. de Lamauransane, où sont relatées les circonstances du crime. — Jugement qui déclare les vols commis par les vagabonds de la compétence du prévôt. — Jean Rigaudie, laboureur de Naves, contre Etienne Spinasse, marguillier ; querelle au four. — Condamnation de Jean Reigner à cinq ans de galères. — Déclaration de contumace contre le nommé Jacob et la femme Floureau, détenus pour vol. — Le curé d'Égletons contre le sieur Beaujean, notaire royal ; opposition à la célébration d'un mariage considérée comme une injure grave, — Suite de l'instruction contre la nommée Duminie, revendeuse, accusée d'homicide sur la personne de Marguerite Coulamy. Reçu à Bordeaux de la procédure instruite contre le nommé Rourelou ; vol de blé. — Suite de l'instruction contre Jean Roy. — Antoine Brunie contre ses voisins ; vol avec violences. — Le procureur du Roi contre des quidams accusés d'assassinat sur la personne d'Antoine Lavie, du village de Loche, paroisse d'Ussel ; monitoire, révélation se rapportant à Chamboulive, déjà condamné pour vol ; nombreuses lettres de curés avec les cachets. — Antoine Libouroux, laboureur, de la paroisse du Gros-Chastang, contre le nommé Demichel ; coups et blessures.

B881. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1772 — Procédures criminelles. — Suite de l'instruction contre Bourelou ; vol de blé, et contre Jean Roy ; vol de bestiaux. — Etienne Nissou contre Jeanne Alrivie ; plainte en diffamation, fausse attribution de paternité. — Reçu à Bordeaux de la procédure contre Floureau et sa femme ; vols. — Plainte de sieur Jean-Baptiste Bach et de sa femme, demoiselle Luce de Geoffre de Lapradelle, contre Jean Fériol ; la couverture de la maison du suppliant enlevée par vengeance à la suite d'un partage. — Vol d'une ânesse ; arrestation d'un fondeur ambulante. — Messire Jean-Etienne Lignareix de Bonnefont, secrétaire du Roi, contre sieur Joseph Chabrerie ; attroupement et rébellion contre un huissier chargé d'une saisie par le suppliant. — Élargissement de Pierre Buisson, sous caution. — Messire Brossard de La Gorsse contre des habitants de Favars ; dégradation dans les bois du demandeur. — Condamnation de Pierre Vigier. au fouet, à la marque et au bannissement ; vol d'une ânesse. — Décret d'ajournement personnel contre Jean Chalaux ; conseils donnés à Martin Leygnac pour voler dans la maison de son père. — Antoine Bussièrès contre des paysans d'Orlhac de Bar ; rixe en revenant de la foire de Tulle. — Suite de l'instruction contre deux sergents royaux, à la requête de Joseph Maisonneuve ; saisie illégale, violences, porte enfoncée, etc.

B882. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1772 — Procédures criminelles. — Suite des instructions : contre Jeanne Alrivie ; fausse déclaration de paternité ; — contre le sieur Chabrerie, à la requête de M. de Lignareix. — Dame Marie-Jeanne de Latour du Fayet, épouse de messire Antoine Masson de Saint-Félix, contre des huissiers, des sergents et des cavaliers de la maréchaussée qui avaient enfoncé la porte de son château pour procéder à une saisie. — Jacques Demarty contre Léonard Bernard ; querelle entre voisins, coups et blessures. — Françoise Fénis, veuve Levreau, contre un huissier du Périgord ; irrégularité dans la signification d'un acte. — Suite des instructions : de l'affaire Chalaux contre Leygnac ; — de Meneyrol contre Jean Ceaux ; — de M. de Lignareix contre le sieur de Chabrerie ; — d'Etienne Pastrie, boucher, contre Faugères. — Les filles du nommé Valade contre des quidams qui avaient frappé à leur porte pendant la nuit ; injures. — Maître Jolibert, avocat, contre des habitants de Saint-Salvador ; dégradations dans la propriété du suppliant. — Sieur Antoine Dupeyron, chirurgien, contre le sieur Pouch de Lafarge, aussi chirurgien ; dispute au cabaret. — Antoine Dubois, praticien de Saint-Clément, contre Léonard Soustre ; enlèvement de borne. — Bénédicte Rébuffie contre son maître ; séduction. — Bernard Boulègue, premier huissier de l'Hôtel-de-Ville de Tulle, contre messires ; guet-apens à Beaulieu. — Sieur Joseph Dupuy contre le gardien des fruits saisis au préjudice du sieur Peschel ; rébellion. — François Vialle, laboureur d'Espagnac, contre le sieur Mons ; violences. — Marguerite Guitard contre ses anciens maîtres, aubergistes ; imputations calomnieuses.

B883. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1773 — Procédures criminelles. — Suite de l'instruction contre la nommée Duminie ; homicide ; entérinement de lettres de grâce à elle accordées ; promesse du curé de Saint-Julien d'acquitter vingt messes pour le repos de l'âme de la victime. — Déclaration de contumace contre Barthélemie Frizé, femme de Jean Ribaudon, accusée de vol. — Confrontation des témoins dans l'affaire de M. de Lignareix contre le sieur Chabrerie, Antoine Monteil et autres ; condamnation à des dommages-intérêts. — Suite de l'affaire de l'huissier Boulègue contre messires guet-apens à Beaulieu. — Assassinat du nommé Jean-Baptiste Treinssoutrot ; envoi de la juridiction ordinaire de Champagnac-la-Noaille.

B884. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier.

1773 — Procédures criminelles. — Suite de l'instruction contre Jean Chalaux ; excitation au vol du mineur Leygnac ; certificat de faiblesse d'esprit délivré par le curé de Beaumont et deux chirurgiens. — Rôle de dépens. — Condamnation par contumace de l'assassin de Jean-Baptiste Treinssoutrot à avoir les bras, jambes, cuisses et reins rompus vifs jusqu'à ce que mort s'ensuive. — Lettres de grâce pour le nommé Gourinal, soldat, condamné à mort pour cause de combat singulier, homicide et enlèvement de cadavre, signées Louis, au revers Phelippaux, visa Demaueou. — Suite de l'instruction contre Jean Ribaudon ; vol. — Le procureur du Roi contre le nommé Mathieu Verneuil, du diocèse de Périgueux ; vol d'une bourse à Ussel, retard dans l'interrogatoire du prévenu, réquisitions.

B885. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1773 — Procédures criminelles. — Condamnation de Jean Ribaudon à cinq ans de bannissement. — Plainte de messire Jean-Joseph Darce, président trésorier de France en la Généralité de Limoges, contre des quidams qui avaient brisé une fenêtre de sa maison à coups de pierres. — Le procureur du Roi contre Charles Chèze, dit le Merle ; vols et excès graves, appel au parlement de Bordeaux. — Interrogatoire de Martial Soulier, de la paroisse d'Orlhac-de-Bar, à la requête d'Estorges, huissier ; rébellion. — Vol à la foire de Tulle par un individu faisant le commerce des objets de bonneterie fabriqués dans les couvents. — Continuation de la procédure contre Mathieu Verneuil. — Plainte de Léonard Malaurie contre un de ses voisins ; injures et vol. — Jean Vayne, étudiant en philosophie, contre un avocat d'Allasac ; injures. — Maître Jean-Baptiste Baudry, curé de Saint Étienne-aux-Clos, contre Jean Dumond, maréchal ; médisance contre une parente dudit curé ; juridiction du Port-Dieu. — Rixe entre des paysans de Naves pour le ramassage des feuilles de châtaignier. — Mercure Amblard, du village d'Eure, contre ses voisins ; blessures. — Plainte reconventionnelle de Jean Dumond contre le curé de Saint-Étienne-aux-Clos. — Nombreux vols de bourses à la foire de Saint-Clair, à Tulle ; instruction contre Pierre Dupré et autres étrangers, détenus. — Antoine Sage, maître chirurgien d'Égletons, contre son voisin ; injures. — Procédure envoyée à Bordeaux, concernant le nommé Saint-Agnès ; vols. — Suite de l'instruction de l'affaire Ceaux contre Meneyrol.

B886. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1773 — Procédures criminelles. — Homicide commis sur la personne d'Antoine Deyma, à Beaulieu. — Suite de l'information contre Pierre Dupré ; vols à la foire de Saint-Clair. — Etienne Estrade, du village de Clairfage, paroisse de Sainte-Fortunade, contre le fermier des dîmes ; coups et blessures. — Marie Laporte et Jeanne Bussière, syndiques fabriciennes de Saint-Pierre, contre des quidams ; effraction d'un coffre dans la sacristie, vol d'ornements. — Plainte de messire Joseph de Fénis, seigneur de Saint-Vie-tour, et de Guillaume Villeneuve, syndics de la même église, contre lesdites demoiselles ; ils leur contestent le droit de se plaindre d'un vol imputable à leur négligence. — Pierre Combes, de la paroisse de Saint-Sylvain, contre Antoine Laporte ; guet-apens. — La demoiselle Pineau contre sieur Louis ; inscription de faux. — Les collecteurs de la paroisse de Naves contre divers habitants ; rébellion. — Françoise Salesse, de Pandrigne, contre le fils d'un de ses voisins ; tentative de viol, coups et blessures. — Bernard Andreaux, potier d'étain, contre maître Jean-Alexis Odde, procureur ; querelle entre voisins, juridiction du bailliage de Bort. — Jean Gouzon, sergent royal à Neuvic, contre Jean-Baptiste Bouharde, huissier à Ussel ; jalousie de

métier, dénonciation. — Le fermier des dîmes de Saint-Salvador contre Martial de Georges et autres ; coups et blessures. — Sieur Jean-Baptiste Labounoux, bourgeois de Laroche, contre un de ses voisins ; injures. — Jeanne Feix, de la paroisse de Gumond , contre le nommé Pintou ; mauvais traitements. — Suite de l'information contre des jeunes gens de Beaulieu, à la suite du meurtre d'Antoine Deyma. — Irénée Brousse, curé de Saint-Merd-les-Oussines, et Jean Brousse , son vicaire, contre le nommé Terrade, agent du château des Oussines ; injures pendant la messe.

B887. (Liasse.) — 74 pièces, papier

1773 — Procédures criminelles. — Suite de l'affaire du Curé de Saint-Merd contre le receveur de madame la comtesse de Fayat ; injures. — Jacques Verdier contre le nommé Bournazel, ancien sergent royal ; tentative de soustraction d'une lettre de change. — Suite de la procédure en inscription de faux contre le sieur Louis-Jean Chaumeil, du lieu de Laborie, paroisse de Naves, contre Jacques Bassaler, du village de Bouysse ; querelle à cause de la dîme du blé due au chapitre. — Plainte d'Antoine Chauveur, maître armurier à Tulle, contre un autre armurier ; coup de baïonnette démontée, blessure grave. — Nouvelle procédure contre Chamboulive à la requête du procureur du Roi ; procès-verbal de bris de prison, barreau scié avec un couteau. — Jean Milhac, de la paroisse de Mercœur, contre les frères Farge ; menaces de mort, coups et blessures. — Catherine, bourgeoise du lieu de Laroche, contre le fils d'un notaire, son voisin ; séduction. — Pierre Malaurie, porteur de rôles, contre le nommé Maisonneuve, de Pandrigne ; rébellion.

B888. (Liasse.) — 97 pièces, papier

1773-17763 — Procédures criminelles. — Le procureur du Roi contre le nommé Raynaud, dit Rouchetou ou Rouchelou, auvergnat ; assassinat de Laurent Rigaud, marchand, sur la route de Limoges à Meymac, arrestation du nommé Lemel par la maréchaussée d'Ussel, alibi reconnu, remise du prisonnier à la justice d'Aurillac sous prévention d'un autre crime ; plainte du père de la victime, renvoi à Bordeaux de la procédure instruite par contumace. — Suite des instructions : contre les meurtriers de François Dumond ; — contre le nommé Martinie, sergent, à la requête du sieur Chabrerie.

B889. (Liasse.) — 86 pièces, papier

1774 — Procédures criminelles. — Le procureur du Roi contre Antoine, Léonard et Pierre Queyrel, père et fils ; divers vols dans la paroisse de Saint-Hilaire, condamnation au fouet, à la marque et au bannissement. — Suite de l'instruction contre Léonard Leyniac, dit Chamboulive ; reçu à Bordeaux de la procédure et des pièces de conviction, condamnation à mort, exécution ordonnée sur la place de Tulle et exposition du corps au lieu dit de la Croix de Treignac. — Messire Pierre-Alexandre de Lamazorie, seigneur de Soursac, et son domestique, contre le nommé Poumeyrol ; désarmement à la chasse. — Levalet de M. Parjadis, gendarme du Roi, et autres, contre Guinot Grange et autres ; querelle à une noce pour payer la poule.

B890. (Liasse.) — 97 pièces, papier

1774 — Procédures criminelles. — Suite de l'instruction concernant le meurtre de Jean Deyma, à Beaulieu. — Plainte de Jean Vauzanges, Antoine Seguy, huissier, et Pierre Malaret, cavalier de la maréchaussée, contre Jacques Daumar, de Lagarde, et sa famille ; rébellion. — Marie Malèze, veuve de Géraud Sudour, et ses enfants, contre les nommés Dusser père et fils ; querelle au sujet d'un droit de passage dans le pré de Sour, paroisse de Saint-Bonnet-Elvert. — Raymond Bachelierie et Marguerite Rebeyrotte, de la paroisse d'Eyren, contre Jean Saint-Agne, second mari de la veuve de Jean Rebeyrotte ; dilapidation d'héritage, querelle de famille. — Suite de l'instruction contre Chabrerie ; rébellion. — Plainte de Françoise Brie contre Jeanne Barrière ; querelle entre voisines, injures. — Louis Vidal, maître teinturier à Tulle, contre des particuliers ; lettre anonyme où l'on prévient ledit Vidal qu'on en veut à sa vie, erreur de nom. — Antoine Betaillole, couvreur, contre Jean Feix, tous deux du village de Betaille ; querelle entre voisins, coups de bigot (houe à main). — Suite du procès entre Marguerite Rebeyrotte et Jean Saint-Agne. — Léonard Brudieu, d'Hublanges, contre Jacques Neyrat et autres ; rixe au sortir de la messe, blessures graves. — Demoiselle Louise

Duplantadis, femme du lieutenant particulier d'Ussel, contre M. Barbier de Villeneuve, lieutenant de police ; voies de fait. — Transport de justice au village de Poumeyrol, paroisse de Cornil, à la requête de Jean Soustre, gendre de Béril, grièvement blessé.

B891. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1774 — Procédures criminelles. — Meurtre de Jacques Entraigues, laboureur, du village du Verdier, paroisse de Bort ; instruction devant le juge de Thinières contre Jean et Julien Vignol, dits Monestier ; lettres de grâce, condamnation à des réparations civiles. — Le procureur du Roi contre Marguerite Laroze et Jean Neyrat ; vols. — Suite de l'affaire Chabrerie contre Martinie. — Elisabeth Armand, détenue à la requête de Pierre Brunie ; vol domestique, incidents, accusation de séduction contre son maître, rapport du chirurgien qui déclare que ladite Elisabeth a été récemment marquée, elle est reconnue pour mendiante valide par le procureur du Roi d'Aurillac ; condamnation à mort. — Vagabonds punis de sept ans de galères.

B892. (Liasse.) — 107 pièces, papier

1774 — Procédures criminelles. — Plainte reconventionnelle de Jeanne Barrière, contre Françoise Bri ; injures, — Léonard Albier, sergent ordinaire de la juridiction de Blanchefort, contre Antoine Borie, armurier ; blessure par imprudence. — Pierre Neyrat, de Malangle, contre Pebeyre et autres ; querelle au retour de la foire de Lagarde. — Visite des prisons. — Rixe à Saint-Adrian, meurtre du nommé Jean Laporte, poursuite contre un métayer qui l'avait frappé d'un coup de bêche. — Le procureur du Roi, contre Michel Noël, dit Gorgeneuve, de Bort ; coups et blessures ayant occasionné la mort de Michel Papou. — Suite de l'instruction contre Marguerite Laroze et Jacques Neyrat ; vols, appels au parlement. — Homicide de Pierre Lasalle à la suite d'une rixe au village de la Peyre, paroisse de Camps, condamnation à mort, par contumace, contre Pierre Chanet et autres. — Jean Béronie, maître papetier, contre le sieur Daubes, aussi maître papetier ; querelle. — Jean Chambre et François Jugie, du village de Chauzeix, paroisse de Clergoux, contre M. de La Bachèlerie ; griefs à propos des étangs. — Toinette Fioux, contre le même ; coups et blessures à la suite d'un compte d'arrérages.

B893. (Liasse.) — 110 pièces, papier

1774 — Procédures criminelles. — Plainte de Pierre Porte, contre Jacques Chirat ; empiétement. — Antoine Plantade, de la paroisse de Champagnac, contre les nommés Château ; querelle entre voisins. — Condamnation à mort de Courtine, meurtre de Jean Laporte à Saint-Adrian. — Marguerite Arrancourt, contre Marie Pauquinot et autres ; injures. — Françoise Montmégeat, contre la femme Peschadour ; morsure au doigt. — Marie Besse de Marlzac, paroisse de Saint-Salvador, contre le sieur Fleysac, cavalier de la maréchaussée ; querelle entre voisins. — Maître Jean Grenier, curé de Saint-Étienne-la-Geneste, contre Pierre Picard ; scandale à l'église. — Martial Graille, métayer de M. de Lastic de Saint-Jal, contre Pierre Champeval et autres ; coups et blessures. — Le domestique du curé d'Eyren, contre Léger Mas ; rixe à cause de la levée des dîmes. — Antoine Vigier, contre Jean Testut, tous deux marchands à Argentat, querelle dans l'auberge de Saint-Martin, à Tulle ; plainte reconventionnelle dudit Testut. — Françoise Reyt, contre un de ses voisins ; viol. — Antoine Lafon, marchand chapelier, contre le nommé Breuil, son pensionnaire ; injures. — Le sieur Louis Talin, d'Égletons, contre la nommée Magdeleine ; imputations calomnieuses. — Marie Roubey, contre Marianne Crespel, faiseuse de dentelle, et le nommé Dubois ; injures. — Antoine Brunie, laboureur, et Françoise Martel, de Sainte-Fortunade ; querelle.

B894. (Liasse.) — 101 pièces, papier

1774 — Procédures criminelles. — M. le marquis de Roussille, contre une femme inconnue ; vol de porcs. — Pierre Peyrat, de la paroisse de Chanteix, contre Charles Talétie ; vol d'avoine. — Interrogatoire d'Etienne Luc, Antoinette Lantourne et autres ; vols. — Jean Estorges, huissier, contre Ladoire, fils aîné ; querelle au retour de la foire de Seilhac. — Pierre Dupuy, recors, contre Pierre Vianne, sergent royal ; querelle à la suite d'un compte. — Pierre Peyroux, contre Pierre Périer, tous deux de Saint-Germain ; querelle au cabaret. — Meurtre de Légère Oilier, poursuites

contre son mari, sa fille et son gendre ; juridiction du Port-Dieu. — Le procureur du Roi, contre Antoine Bourg, vol de moutons, etc., se rattachant à l'instruction commencée contre Etienne Luc et Antoinette Lantourne, monitoire. — Rôle de dépens. — Interrogatoire du nommé Jean Temple, prévenu de vagabondage et de vol dans les foires. — Requête de maître Charles Chauzeix de La Prade, curé de Soudeilles, pour demander l'ouverture des cahiers de révélation concernant l'incendie d'une grange.

B895. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1774 — Procédures criminelles. — Demoiselle Jeanne Blanchefleur, femme du sieur La Selve, chirurgien, contre maître Mornac, curé de Neuvic ; imputations calomnieuses. — Antoine Freygefont, contre Etienne Tavé et le nommé Merpillat ; querelle dans l'auberge du Treillard à Cornil. — Reprise de la procédure contre le curé d'Espagnac, à la requête de Jean Daumas et autres. — Condamnation de Jean Mouquet, de la province de Rouergue, à trois ans de galères, comme vagabond récidiviste. — Enquête devant l'ordinaire du Port-Dieu : nombreux recèlements de grossesses, complice en fuite, condamnation au fouet et au bannissement. — Acquiescement de Charles Taletie, dit Le Ratou, vol d'avoine à Chanteix.

B896. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1775 — Procédures criminelles. Jean et François Taysse, contre Rabès, sergent royal, et ses recors ; menaces. — Vol d'une jument appartenant à Jean Gimazane, du village de Soumaille, appel de la juridiction de Laroche, condamnation à la marque et au bannissement. — Lettre rayée, biffée et bâtonnée par arrêt du parlement de Bordeaux, à cause des calomnies qu'elle contient contre la dame de Fayat. — Marianne Teilhol, de la paroisse d'Albussac, contre un huissier et ses recors venus pour exécuter ses meubles ; coups et blessures, rapport du chirurgien. — Maître François Bourdeille-Barry, curé de Naves, contre la dame Laporte et autres ; dilapidation d'objets dépendants de l'hérédité du sieur Laporte, son prédécesseur. — Pierre Trémouille et sa femme, contre un huissier et ses recors ; excès. — Jean Vialle, laboureur, contre le nommé Pauliac et autres, querelle dans une auberge de Chameyrac. — Requête de Jean Troubas, dit Mialou, prisonnier ; accusation de faux témoignage contre plusieurs personnes qui avaient déposé dans l'instruction. — Blaise-Martin Ladoire, contre Jean Estorges, huissier ; mauvais traitements. — Marie Chiossat, contre le nommé Pourchet ; excès, ordinaire de Tulle. — Plainte reconventionnelle contre le curé de Naves ; succession du sieur Laporte.

B897. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 75 pièces, papier.

1775 — Procédures criminelles. — Suite de l'instruction contre Anne Manuby. — Jacques Daubech, maître papetier, au moulin de Saint-Calmine, contre ses voisins ; querelle à la suite d'empiétements. — Plainte du concierge des prisons à cause de l'évasion de deux prisonniers pour dettes. — Antoine Rébuffie, contre Pierre Peyrat ; querelle entre gendre et beau-père. — Jean Blancher, contre le seigneur de Sainte-Fortunade ; mauvais traitements, coups de fouet. — Instruction contre les nommés Queyrel, père et fils, accusés de vol. — Jean Vauzanges, contre Louis Faucillon et autres ; coups et blessures. — Jacques Goudounesche, de la paroisse de Sarran, contre Gabriel Boucheyron, querelle entre beau-père et gendre. — Autre requête de Jean Troubas, dit Mialou ; incident, faux témoignages. — Antoine Bouillac contre Jean et François Fourches ; guet-apens au retour de la foire de Seilhac.

B898. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1775 — Procédures criminelles. — Suite de l'information contre Gabriel Boucheyron, sur la plainte de son beau-père. — Léonard Brudieu, d'Hublanges, contre Léonarde Roffy ; querelle à propos d'un droit de passage ; — plaintes reconventionnelles : de ladite Léonarde, de Pierre Delbos, contre Chabrillanges ; excès. — Condamnation de Jean Troubas à la marque et au bannissement. — Pierre Vergnolles, de la paroisse de Saint-Ronnet-Avalouze, contre Jean-Baptiste Jaucen ; arbre coupé dans un pré tenu à ferme par le plaignant. — Sieur Joseph Dumont, commissaire aux saisies réelles à Tulle, contre un notaire d'Égletons et autres ; succession du sieur Dupuy, testament fabriqué, etc.

— Information devant l'ordinaire de Penacors à cause d'un enfant trouvé noyé dans l'étang du Ponteil, paroisse de Neuvic. — Plainte de Marie Rouchon, veuve Redon, contre le maire d'Ussel, M. Barbier de Villeneuve ; voies de fait. — Sieur Pierre Léniat, bourgeois de Corrèze, contre Léonard Lissac, de Soudeille ; rébellion contre l'huissier chargé d'une saisie, en vertu d'une sentence de la juridiction consulaire de Tulle. — François et Jeanne Lavaur, contre Rabès, sergent royal ; querelle à la suite d'espègleries dangereuses faites par les enfants dudit Rabès.

B899. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1775 — Procédures criminelles. — Plainte du maire d'Ussel, M. Barbier de Villeneuve, contre Jean Clédières, boucher, et autres ; tentative de meurtre. — Jean Courtaud, contre le nommé Maschat, chapelier ; querelle au retour de la foire de Meyssac. — Jean Chapou, contre Chastrusse, père et fils ; querelle au retour de la foire d'Argentat. — M. le chevalier de La Combe, garde du corps du Roi, contre messires de Douhet d'Algère, frères, écuyers ; rupture d'une digue au dessous du moulin de Saint - Victour. — Jean Villemarenges contre le meunier du moulin de Lagorsse ; excès. — Jacques Lhulier et autres, contre les frères Mazin et autres ; soufflets ; plainte reconventionnelle desdits Mazin. — Condamnation à la marque et au bannissement, contre François Bourg et Antoinette Lantourne. — Rapport de Jean Devès, chirurgien de Gimel, sur l'état de Dominique Treuil, blessé au sortir delà messe de Chanac. — Jean Valéry, laboureur de Saint-Hilaire, contre les sieurs Latreille ; coups de bâton. — François Leygnac, de la paroisse de Naves, contre Annet Pouget, coupe d'arbres dans un bois du suppliant. — Françoise May, fille mineure, contre son maître ; séduction, provision de 30 livres adjugée par l'ordinaire de Peyroux. — Jean-Martial Guitard, bourgeois, contre les domestiques chargés du soin de ses domaines ; abus de confiance ; ordinaire de Sainte Fortunade.

B900. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 69 pièces, papier.

1775 — Procédures criminelles. — Gabriel Grammont, contre plusieurs habitants de Saint-Martin-la-Méanne ; vol de merrain flottant. — Le procureur du Roi, contre Jacques Neyrat et Magdeleine Balzet ; vagabondage, instruction devant le lieutenant de la maréchaussée. — Suite de l'affaire Blancher, contre le seigneur de Sainte-Fortunade. — Nouvelle instruction contre Jean Troubas, dit Mialou. — Interrogatoire du maire d'Ussel, à la requête de Marie Bouchon et de Marguerite Redon. — Jean Basset et sa sœur, propriétaires du moulin à foulon de la Chapelle, contre leurs voisins, propriétaires du moulin à papier ; querelles. — Bernard Rébuffie, contre François Peyrat et autres ; injures. — Effraction d'une des boutiques du collège louée à Geneviève Pénatou. — Jean Souries, laboureur, contre un huissier et ses recors ; ouverture, saisie et vente de deux coffres qu'ils savaient ne pas appartenir au suppliant. — Nouvelle plainte du chevalier de La Combe, contre messire de Douhet d'Algère.

B901. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1776 — Procédures criminelles. — Interrogatoire de Léonard Bonlières, de Treignac ; vol avec effraction dans la boutique de Jean Chanut, son voisin. — Suite de l'instruction contre Jacques Neyrat. — Sieur Etienne Bourguet, contre Jean Meysonnade, de Saint-Hilaire, menaces d'incendie et voies de fait. — Maître Jean-Baptiste Serre, curé de Gros-Chastang, contre un notaire ; soustraction d'un billet sous seing privé. — Le sieur Meynard de Combret, contre les sieurs Dulac, père et fils, de Bort ; injures et coups. — Meurtre de Charles Martrou, déclaration de contumace contre son frère. — Nouvelle plainte d'Antoine Valéry ; coups et blessures. — Maître Jean Sartelon, avocat, et le sieur Albier, marchand, en qualité de fermiers de la prévôté de Clergoux ; enlèvement de poissons dans l'étang de ladite prévôté. — Le domestique du sieur Filhol, de Bar, contre le nommé Vacher et autres ; coups et blessures à cause d'un prétendu droit de passage. — Condamnations : du notaire qui avait soustrait un billet au curé Serre à la réprimande et à trois livres d'aumônes pour l'hôpital ; — de Jean Boucheyron, qui avait frappé son beau-père, à la marque et à cinq ans de galères ; — d'un nommé Jean, à cause du meurtre de Pierre Chassaingne, à la potence. — Maître Jean-Baptiste Machat, curé de Chanteix, contre quatre de ses paroissiens ; injures. — Jean-

Léonard Margery, sergent royal, contre plusieurs habitants du village de Chazalvieil, paroisse de Grandsaigne ; attroupement, rébellion. — Rôles de dépens.

B902. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 104 pièces, papier.

1776 — Procédures criminelles. — Condamnation de Marie Chauvet à cinq années de bannissement pour recel de grossesse. — Le procureur du Roi contre Antoine et Pierre Queyrel ; vols de bestiaux. — Plainte de Françoise Salesse, contre un ouvrier travaillant chez son maître ; séduction. — Jean-Noël Gouttes et Élie Boule, voituriers de Tulle, contre des habitants de Beaulieu ; querelle. — Jacques Veyssières, de la paroisse de Roziers, contre ses voisins ; coups et blessures ; plainte reconventionnelle de Léonard Vaudot, contre ledit Veyssière. — Plainte de Toinette Peyrelevade, contre quatre jeunes gens de Saint-Clément ; blessure par l'éclat d'un pistolet tiré pour la fête des Plas. — Extrait des registres du parlement de Bordeaux : ordonnance concernant les poursuites commencées contre Jacques Neyrat ; question de compétence entre le présidial et la maréchaussée ; copie de lettres patentes pour le même objet. — Condamnation aux galères prononcée contre Antoine et Pierre Queyrel.

B903. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1776 — Procédures criminelles. — Interrogatoire de Blaise Chouchet, du village de Laborie, paroisse de Naves, sur la plainte du sieur Martin Beaufès ; empiétement. — Condamnation à la roue contre Pierre Martrou. — Le procureur du Roi : contre Jacques Neyrat, vols ; — contre Catherine Delmas et Toinette Hurte, vol à la foire de Bort. — Maître Pierre Floucaud, procureur à Tulle, contre un de ses collègues ; insultes graves. — Le procureur du Roi contre le nommé Monestier, dit Roubly ; homicide, juridiction du Port-Dieu. — Antoine Boutouyrie, de Saint-Pardoux-la-Croizille, contre Léonard Bétaille, de Saint-Paul ; coups et blessures.

B904. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier

1776 — Procédures criminelles. — Suite de l'instruction île l'affaire Boutouyrie contre Bétaille. — Le procureur du Roi, contre un nommé Pouzalgues, étranger ; prévention de vol ; mémoire en sa faveur, signé Laborie, avocat. — Pierre Sicard, marchand, contre le sieur Laroche, dit Peyroux, , chirurgien ; querelle à la suite de comptes. — M. de Vernéjoux contre des quidams ; coupe de bois. — Juridiction de Laroche, meurtre de Jean Lidove, poursuite contre Antoine Murât, lettres de grâce pour ledit Murât, signées Louis. — Visite des prisons pour constater un bris de clôture. — Dame Magdeleine des Farges, veuve de M. Jarrige de Lamajorie, conseiller, contre quelques habitants de Chanteix ; enlèvement d'un banc dans l'église.

B905. (Liasse.) — 89 pièces, papier

1776 — Procédures criminelles. — Jean-Pierre Vé-drenne, huissier d'Ussel, contre Antoine Gourdon ; rébellion. Le sieur Antoine Brival, bourgeois de la paroisse de Saint-Hilaire, contre le sieur Salles, huissier ; irrégularité de saisie. — Pierre Valadier, huissier, contre plusieurs habitants de Chanteix ; attroupement. — Plainte de Léonard Roche, avocat, juge de Meyssac ; vol d'une selle et d'un fusil. — Marie Lascaux, veuve Lagrafeuil, contre ses métayers ; enlèvement de cheptel. — Jeanne Traverse, contre maître Froment, curé de Saint-Pardoux-la-Croizille ; imputations calomnieuses. — États de dépens. — Homicide de la nommée Jeanne Projet, poursuites contre Terret, huissier royal et ses recors ; commutation de peine annoncée par l'intendant du Limousin. — Pierre Bourguet, meunier, contre ses voisins ; violences et voies de fait. Antoine Sage, chirurgien d'Égletons, contre les domestiques de Martial Malepeyre ; querelle au sujet d'un prétendu droit d'abreuvoir à la fontaine d'un pré dit de Lafon.

B906. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 55 pièces, papier

1777 — Procédures criminelles. — Plainte de messire Étienne-François-Charles de Jaucen, baron de Poissac, contre quelques particuliers ; destruction des pigeons du château de Poissac. — Marie-Jeanne Leygonie, veuve Fleysac, contre Jean Pèlegry, huissier royal, et ses piétons (recors) ; arrestation illégale. — Jeanne Soleilhavoulp, contre Léonard Soleilhavoulp ; séduction. —

Révélation après monitoire sur le meurtre de Guillaume Bonnet, dit Beyseygeal. — Etienne Conte, contre François et Martial Sol ; coups et blessures. — Jean Vergne, métayer du baron de Poissac, contre le nommé Traux et autres ; querelle au retour de la foire de Tulle. — Le procureur du Roi, contre Pierre Chouffier ; enlèvement de grains. — Plainte de quelques journaliers de Tulle contre les métayers de M. de Poissac qui les empêchaient de ramasser du bois.

B907. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 68 pièces, papier

1777 — Procédures criminelles. — Gérald Marthon, métayer de M. Darluc, lieutenant général, contre Baptiste Jaucen, coups et blessures. — Suite de l'instruction poursuivie contre les habitants de Chanteix, à la requête de la dame des Farges ; condamnation à des dommages et intérêts pour enlèvement de banc dans une église. — François Moussours, contre Antoine Mazin ; querelle. — Lettres de grâce pour François Terret, huissier, et ses recors, signées Louis. — Querelle entre deux voituriers revenant de chercher du vin au Pays-Bas. — Maître Pierre-Augustin Valéry, curé de Saint-Bonnet-Avalouze, contre plusieurs femmes de sa paroisse ; insultes et voies de fait. — Marianne Chaumeil, contre Géraud Beffare, de Beaulieu ; querelle entre voisins ; plainte reconventionnelle dudit Beffare. — Messire Léon de Valon, seigneur de Saint-Hypolithe et de Fieux, contre divers habitants de la paroisse du Jardin ; incendie de bruyères. — François Jaudanès, tonnelier, contre Jean-Baptiste Gâtebois, charpentier ; rixe au cabaret ; plainte reconventionnelle dudit Gâtebois.

B908. (Liasse.) — 85 pièces, papier

1777 — Procédures criminelles. — Nouvelle plainte du curé de Saint-Bonnet-Avalouze, contre ses paroissiens ; arrestations. — Élargissement de Jean Gorsse, du village de Châlons, emprisonné à la requête du sieur Gabriel Lafon. — Vol avec effraction dans la boutique de Jeanne Reynal, place de l'Aubarède, à Tulle. — Le procureur du Roi contre Guillaume Ballet et Françoise Lacroix ; vol à Saint-Clément, évocation de l'affaire portée d'abord devant le sénéchal d'Uzerche. — Querelle entre des ouvriers de la manufacture de Souillac. — Le sieur Jean Pouch de Lafarge, chirurgien, contre ses métayers ; enlèvement de cheptel. — Rixe entre les jeunes gens des paroisses de Naves et de Saint-Clément à la suite de la plantation d'un mai. — Louise Bordas, de la paroisse de Favars, contre ses voisins ; coups et blessures.

B909. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 84 pièces, papier

1777 — Procédures criminelles. — Condamnation de Guillaume Ballet à cinq ans de galères, et de Françoise Lacroix à la réclusion pendant le même temps ; il leur est enjoint de se marier à l'expiration de leur peine. — Le sieur Pierre Terret, huissier, après l'entérinement de ses lettres de grâce, est condamné à payer 45 livres pour dire des messes. — Procès-verbal de l'exécution de Jean Monestier, dit Rouby ; amende honorable devant le prieuré du Port-Dieu, le cadavre exposé au village du Pradel, même paroisse. — Le procureur du Roi contre une boulangère d'Ussel ; accouchement secret, instruction faite d'abord devant le sénéchal de Ventadour. — Françoise Fraysse, du village de Rétaillé, paroisse de Saint-Bonnet-Elvert, contre un de ses voisins ; coup de fusil. — Reprise de l'instruction contre les meurtriers de Jean Lidove. — Le baron de Tarnac contre un de ses métayers ; injures à la suite d'une observation faite par ledit seigneur. — Léonard Clément contre François Neyrat ; empiétement ; ordinaire d'Hublanges. — Vol avec effraction dans les boutiques des sieurs Villeneuve et Floucaud.

B910. (Liasse.) — 52 pièces, papier

1777 — Procédures criminelles. — Meurtre du nommé Léger Demathieu, du village de Penchelimor, paroisse de Palisses ; instruction devant le juge de Saint-Angel, poursuite contre le gendre et la fille dudit Demathieu. — La meunière du moulin du Sac et son domestique ; coup de pierre pour empêcher le transport des feuilles sèches servant de litière. — Magdeleine Bergeron contre le nommé Monmaur ; excès graves à la suite d'injures. — Pierre Soulier, laboureur, et Pierre Céron, praticien de la paroisse de Naves, contre Pierre Vianne, sergent royal ; irrégularité de saisie. — Condamnation à mort, par contumace, de la boulangère d'Ussel, qui avait caché son

accouchement, mise hors de cour du chirurgien. — Procès-verbal et état des lieux après l'évasion d'un prisonnier. — Gaspard Vastroux, laboureur, de Saint-Martin-la-Méanne, contre Jean Veyssière, son voisin ; coups et blessures.

B911. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 73 pièces, papier

1778 — Procédures criminelles. Suite de l'information contre Jean Barrât, détenu ; vol. — Extrait du procès-verbal de capture d'Antoine Floret, vagabond, par les cavaliers de la maréchaussée en résidence à Brives. — Rôle de dépens. — Suite de l'information concernant le meurtre de Léger Demathieu. — Le procureur du Roi contre certains quidams ; vols dans les églises. — Vol avec effraction dans la boutique de Pasquet, perruquier. — Lettres de grâce pour Jean Lacombe, manouvrier de Saint-Exupéry, signées Louis. — Gabriel-Nicolas, maçon, contre le curé de Champagnac-la-Prune ; soufflets à la suite d'un, compte d'arrérages. — Le sieur Bernard Chateau, avocat, baillif de Bort, contre Jean Auzarie ; empiétement. — Reprise d'instruction contre Chamboulive ; après sa capture, nouveaux vols et arrestations sur les grands chemins, etc. — Évocation de l'affaire de François Laroche dit Fumat, instruite d'abord devant le juge de Veyraq, Veilhan et Saint-Cirgues ; vols,

B912. (Liasse.) — 95 pièces, papier

1778 — Procédures criminelles. — M. Pierre Robertie, curé de Toy-Viam, contre un de ses paroissiens qui avait empêché la procession des rogations de passer chez lui. — Suite de l'instruction contre Jean Auzarie, sur la plainte de M. Chateau. — Le procureur du Roi contre des particuliers qui avaient fait ouvrir un tombeau de la cathédrale pour procéder à une seconde inhumation, mi Enlèvement de la femme d'un notaire par un horloger ; condamnation par contumace : du séducteur à neuf ans de galères, à la marque, etc., de la femme à cinq ans de réclusion. — Continuation de la procédure contre Chamboulive et ses complices, Antoine Floret et autres, — Pierre et Joseph Lachèze contre quelques habitants du village de Bussières, paroisse de Saint-Bonnet-Avalouze ; querelle au retour de Tulle. — Raymond Pascal, laboureur, du village de Flambât, paroisse de Saint-Hilaire-Peyroux, contre un notaire de Tulle, juge de plusieurs juridictions ; actes irréguliers. — Vol avec effraction dans l'écurie de Marie Broch. Réclamation de divers objets soustraits par Chamboulive, exécuté le 2 mai 1778. — Jugements de compétence. — Meurtre de Michel Sudrie, au moulin du Pont-Barrat, paroisse de Saint-Fréjoux-le-Majeur, juridiction de la Chabanne

B913. (Liasses) 115 pièces, papier

1778 — Procédures criminelles. — Le procureur du Roi contre les complices de Chamboulive. — Pierre Chèze, laboureur, de Chaunac, paroisse de Naves, contre un huissier, cavalier de la maréchaussée ; querelle à l'auberge. — Condamnation de Laroche, dit Fumât, au bannissement et à la marque. — Le procureur du Roi contre Antoine Fayou, vol de blé. — Condamnation à la marque et au bannissement contre les receleurs des objets volés par Chamboulive. — Plainte du concierge sur le mauvais état des prisons de Tulle. — Jean Teuillères, laboureur, du village de Rieuzal, contre Pierre Clamagiroux ; voies de fait, juridiction de la baronnie de Castelnaud-de-Bretenoux. — Le sieur Joseph Pastrie, marchand, contre le sieur Jean-Baptiste Pastrie ; coupe d'arbres dans un fonds litigieux. — Le sieur Martial Leyrat, de l'Habitarelle, contre Jean Joubert ; coups et blessures. — Blaise Plantade, garçon boucher, contre le nommé Roffi ; querelle, menace de coups de fusil. — Jean Vialle, laboureur, contre le nommé Vergne de Saint-Hilaire-Pejroux ; querelle. — Catherine Gautherie contre Léonarde Arancour, veuve Poncet ; usure. — Jean Pascal, bourgeois de Saint-Hilaire, contre sa servante ; imputation calomnieuse, fausse attribution de paternité. — Tentative de vol à la pharmacie du couvent des Récollets, à Tulle.

B914. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 105 pièces, papier

1778 — Procédures criminelles. Sieur François delpy, du lieu de Salaignac, contre le sieur Lajugie imputations calomnieuses. Michel et Jean Dutour contre Jean Chataur et autres, de la paroisse de Forgès ; querelle. Sieur Jean Lacombe-Dunoyer, bourgeois, contre ses voisins ; rixe à cause du

pacage de bestiaux. Mademoiselle Jeanne Lagorsse, se de Féline, veuve de messire Jean Riol, sieur de Garrigue, contre un sergent royal ; actes vexatoires. Joseph Clausein contre le métayer de M. de Lavour ; insultes. Jean Buisson, de la paroisse de Bar, contre ses voisins ; querelles. Antoine Chabanié, de la paroisse de de Seilhac, contre les nommés Anger et Bonneval coups et blessures. Une irrégularité dans les procédures criminelles instruites par le lieutenant de la maréchaussée. — Interrogatoire de la demoiselle Savy, femme de maître Vachot, procureur, à la requête de maître Pierre-Ignace Graviche, secrétaire de l'évêque de Tulle, concernant la disparition d'une procédure.

B915. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1778 — Procédures criminelles. — Martiale Cueille, veuve Barry, contre la nommée Rébuffie ; querelle au marché. — Suite de l'information concernant l'enlèvement de la femme d'un notaire. — Le procureur du Roi contre Jean Mons ; vols ; jugement de compétence. — Rôles de dépens. — Jean Espinasse, arquebusier, contre le nommé Joly, aubergiste à Saint-Chamans ; enlèvement d'effets pour gage d'une créance de 5 livres. — Le procureur du Roi contre Jean Faurie, arrêté à Bort, prévenu de vol de grains. — Jean Gendre, sergent royal, contre un de ses clients ; soustraction du reçu d'un acte à lui communiqué en original. — Annet Lescure contre son fermier ; enlèvement de cheptel. — Messire Jean-Joseph de Bardoulat, seigneur de Puymège et de Lasalvanie, contre quelques quidams ; destruction d'une écluse sur la Corrèze au village du Maugrée. — Procès-verbal d'exposition d'un enfant au bois de Magou ; billet trouvé sur la petite fille. — François blessures. — Maître Augustin Sclafér de Chabrignac, avocat, contre les enfants du nommé Mounède et autres ; incendie des bruyères de la Bessade.

B916.

—

B917. (Liasse.) — 114 pièces, papier

1779 — Procédures criminelles. — Le procureur d'office de Boussac contre un quidam ; vol de châtaignes chez le nommé Joly, de Fleurât. — Léonard Meneyrol contre la demoiselle Jolibert et ses domestiques ; empiétement sur une terre affermée par le plaignant dans la paroisse de Saint-Salvador ; plainte reconventionnelle de ladite demoiselle. — Juridiction de Lagarde ; cadavre mutilé d'un enfant trouvé dans l'eau, poursuites contre le valet et la fille du métayer au château de Lagarde. — Le sieur Jean Touzy, chirurgien, contre des particuliers de Chanteix ; coups et blessures — Louis Vialle, laboureur de Saint-Martial-de-Gimel, contre le nommé Massoulier, de Malangle ; querelle ; plainte ret ; onventionnelle dudit Massoulier. — Procès-verbal de la levée d'un cadavre dans la Corrèze, réquisitoire du procureur d'office de l'Ozelou. — Suite de l'incendie des bruyères de la Bessade. — Messire Jean-Ignace Du Pertuis du Gay contre sieur Benoît Dupertuis ; voies de fait. — Toinetto Bussières, du village de Motissours, paroisse de Naves, contre ses voisins ; querelle à propos du prêt d'une tourte (pain de seigle). — Scandale dans l'église d'Albussac, pour empêcher la publication d'un monitoire. — Jean-Baptiste Chenaud contre Michel Faute, marguillier de la paroisse de Saint-Yrieix-le-Déjalat ; querelle à propos du mobilier laissé par le curé dudit lieu. — Jean Faure, marchand du Perigoni, contre quelques quidams ; dispute à la suite d'un achat de taureaux. — Jean Chambon contre Pauphile, aubergiste au Lion-d'Or ; coups et blessures à la suite d'un compte. — Jeanne Besse contre Marianne Chambon, de Beaulieu ; injures et menaces.

B918. (Liasse.) — 70 pièces, papier

1779 — Procédures criminelles. — Jean Lacroix contre Blaise et Fabien Nicolaudie, laboureur ; querelle dans une auberge de Marc-la-Tour. — François Vialle, de Saint-Salvador, contre le sieur Estorges, huissier ; irrégularités dans des actes constatant des rébellions. — Condamnation de François Jos à un an de bannissement. — Maître Louis-Joseph Saunier, curé de Gaillon-l'Archevêque, en sa qualité de prieur de Saint-Pierre-du-Moustier-Ventadour, contre certains quidams qui avaient fait disparaître le terrier dudit prieuré ; procuration par-devant maître Antoine Baroche, notaire audit Gaillon. — Enlèvement de meubles après le décès de maître Chapouille, curé

de Saint-Victour ; poursuites contre son successeur ; juridiction de Bort. — Antoine Laporte, bourgeois, contre son frère ; querelle. — Catherine Faugères contre un notaire royal ; injures grossières. — Sieur Jean-Baptiste Eyrolle, notaire, fermier d'une partie des dîmes d'Obazines, contre le nommé Plaze ; voies de fait à l'occasion desdites dîmes. — Le procureur d'office de la juridiction ordinaire du Py contre plusieurs manants et habitants ; chasse et pêche avec engins prohibés.

B919. (Liasse.) — 71 pièces, papier

1779 — Procédures criminelles. — Pierre Dubois, concierge des prisons, contre un quidam ; empoisonnement du chien de garde. — Le curé d'Aix contre le nommé Bourgeade ; querelle à cause de la levée des dîmes. — La servante du curé de Saint-Pierre contre Toinette Desiéys, boulangère ; abus de confiance. — Pierre Roche, laboureur, contre le nommé Eyrolle, huissier royal ; arrestation illégale. — Jean Ronde], fils, praticien d'Ussel, contre Pierre Pradel et Lavaix ; dispute dans l'auberge de Lhabitarelle. — Le sieur Jean Aujol contre Antoine et Pierre Garde ; querelle à propos d'un droit de passage au village de Céron, paroisse de Saint-Germain-les-Vergnes. — Le procureur du Roi : contre François Pradoux, postulant en l'ordinaire de Peyrelevade ; immixtion dans les fonctions de juge ; — contre des quidams d'Égletons ; vol de marchandises sur une charrette. — M. Firmin Barbier-de-Villeneuve, maire perpétuel d'Ussel, contre Magnac et autres ; rébellion. — Jean Bray contre le nommé Valat, son voisin ; coups et blessures.

B920. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 86 pièces, papier

1779 — Procédures criminelles. — Marie Delaunet, femme de Jean Magnol-Dumas, chapelier, contre son beau-frère ; menaces. — Jean Guirande contre Angélique Amat ; querelle à la suite d'un procès. — Jeanne Rébuffie contre, le fils cadet de son maître ; séduction. — Antoine Peyrouloux contre ses voisins ; soufflets donnés à l'enfant du demandeur. — Gérard Cueille, de Naves, contre Jacques Bassaler qui l'avait appelé Chamboulive, avec d'autres injures ; — plainte reconventionnelle dudit Bassaler. — Nouvelle plainte de M. de Villeneuve contre les habitants d'Ussel. — Demoiselle Marianne Galand, du bourg de Favars, contre ses voisins ; injures. — Pierre Dumas, de la paroisse de Saint-Pardoux-la-Croizille, contre ses voisins ; dégradations dans les bois du suppliant. — Le procureur du Roi contre le nommé Mounard Dufaure ; vols. — Jacques Laborderie, menuisier, contre quelques habitants du Trech ; mauvais traitements. — Sieur Jean Micou, bourgeois, contre Martial Lornac et autres ; querelle dans une auberge de Chanteix. — Procès-verbal et état des lieux de la geôle de Tulle, après une tentative d'évasion.

B921. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1780 — Procédures criminelles. — Interrogatoire de plusieurs vagabonds accusés de vols de chevaux ; condamnation au bannissement. — Demande de l'interdiction de plusieurs huissiers et sergents qui avaient refusé leur ministère, présentée par M. Saint-Prieux-de-Laborie, avocat en la cour. — Plainte du sieur Dupuy contre plusieurs habitants de Tulle, parmi lesquels se trouvait le nommé Broustassou, armurier ; attroupement, blessures et voies de fait. — Dominique Salles, de la paroisse de Chanac, contre des quidams ; attaque nocturne au Pilar de la Chèze. — Pierre Personne, fils, contre Pierre Baluze ; blessure par imprudence. — Transport de la justice du prieur de Saint-Pantaléon au village de Lapougue, pour constater l'état du cadavre de François Dondar, scieur de long, mort à la suite de blessures — Claude Mérieu, armurier, contre un aubergiste de Tulle ; imputation calomnieuse de vol. — Le sieur Jean Touzy, chirurgien, contre le nommé Lachèze, aussi chirurgien ; jalousie de métier, menaces et voies de fait. — Le juge de Mortegoute, consul d'Égletons, contre des habitants de ladite ville qui avaient creusé des trous dans les rues pour y faire pourrir du fumier ; rébellion. — Guillaume Arfoulière, marchand, contre le nommé Robert, sergent royal ; arrestation illégale. Interrogatoire du sieur François Laçhèze, sur la plainte du sieur Touzy, chirurgien.

B922. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 104 pièces, papier

1780 — Procédures criminelles. — Information contre quelques jeunes gens de Bort ; homicide par imprudence à la suite d'une gageure. — Condamnation de divers vagabonds à la marque et au bannissement. — Jean Soubrane, marchand, contre le sieur Delteil et autres ; rixe dans une auberge de Tulle. — Leonarde Laporte contre Chassaing, huissier, et ses recors ; saisie irrégulière, enlèvement de mobilier. — Suite de l'information concernant le meurtre de Dondar, de Saint-Pantaléon ; arrestation du nommé Jean Boissac — Pierre Feix, laboureur, du bourg d'Eyren, contre le nommé Chazanel et autres ; coups et blessures. — Catherine Plaze, de la paroisse de Gumond, contre ses voisins ; querelle à cause du pâturage des bestiaux. Homicide de Géral Martin, de la paroisse de Chirac ; poursuite contre Joseph Espinasse. — Jean Guillaume contre Etienne Bernardic, de Chameyrac ; querelle à l'occasion de l'exercice d'un droit de passage. — Léonard Georges, marchand, contre le nommé Coutelou, de Tintignac ; imputation calomnieuse de vol. — Lettres de grâce pour Jean Boissac à cause de l'homicide de Dondar, signées : Louis. Le sieur Jean-Baptiste Duval de Laguirande, bourgeois, contre Jean Pinardel ; querelle à la suite d'un compte de fermage. — Jean Garou, sargetier, contre quatre jeunes gens de Tulle ; insultes. — Procès-verbal de tentative d'évasion. — Toinette Baluze, marchande d'étoffes, contre le sieur Brivezac, aussi marchand d'étoffes ; jalousie de métier ; imputations calomnieuses de fraude sur des objets vendus à des paysannes.

B923. (Liasse.) — 103 pièces, papier

1780 — Procédures criminelles. ; — Blaise Plantade contre le nommé Lagier coups et blessures. ; — Sieur Jean-Pierre Galand ; procureur ; contre son métayer ; abus de confiance. ; — Plainte reconventionnelle de Lagier contre Plantade. ; — Pierre Vernac ; journalier ; et son fils ; contre le nommé Boissal ; voies de fait. ; — Jean Peuch contre Antoine Beix ; son voisin ; querelle. ; — Barthélémy Coulin ; marchand ; contre Pierretou de Lavialle et autres ; tapage nocturne devant la maison du suppliant. Condamnation de Jean Moins, auvergnat, à neuf ans de galères pour vol. Jean Nigaud , laboureur du village de Meneyrol , contre le fermier de la terre de Carrize ; querelle à la suite d'un compte. Jean Lherbeil , maçon contre Jean Jaubert ; querelle à la suite de prêts d'argents ; plainte reconventionnelle dudit Jaubert. Condamnation de Jean Boissac à faire dire trente messes , après l'enterinement de ses lettres de grace, pour le meurtre de Dondar. Pierre Peschadour, bourgeois, contre Antoine Seignolles ; querelle dans un cabaret de Cornil.

B924. (liasses) 89 pièces, papier

1781 — Procédure criminelle : Jugement de compétence du roi et Jeanne Vitrac dite Puybarète ; vol. Maître Jean-Baptiste Parjadis de Dauzès, curé d'Espagnac, contre François Lidove , bourgeois ; injures ; plainte reconventionnelle dudit Lidove. ; — Jean Bonnelie ; du village d'Imbier ; paroisse de Seilhac ; contre Jean Fleysac ; du village de Sérézac ; paroisse de Saint-Salvador ; coups et blessures. ; — Interrogatoire de François Serre ; marchand de vieux étains ; prévenu de fabrication de fausses pièces de monnaie. ; — Dispute dans la cour de l'église de Neuvic pendant la messe de minuit ; effusion de sang ; interdiction de ladite église. ; — Entérinement des lettres de grâce impétrées par François Soulier. ; — Condamnation à mort ; par contumace ; contre l'assassin de Michel Battut ; tué d'un coup de couteau. ; — Antoine Deyniarie ; laboureur ; et son fils ; contre Jean et Dominique Plaze ; coups et blessures ; — plainte reconventionnelle desdits Plaze. ; — Gabrielle Bar contre Marianne Maschat ; querelle entre voisines. ; — Liste des huissiers et sergents royaux qui ont assisté à l'exécution du jugement rendu contre Jeanne Villac ; dite Puybarète. ; — M. ; Jean-François Meynard de Lafarge ; seigneur des Combes ; contre le sieur Rouilhac ; employé à la manufacture d'armes ; coups de canne au fils du suppliant ; écolier de cinquième ; devant la porte du collège de Tulle. ; Jean Pimond ; laboureur ; du village de Montrigal ; paroisse d'Espagnac ; contre ses voisins ; voies de fait ; — même sujet de plainte par Pierre Farge ; laboureur ; du village du Mas ; paroisse de Favars. ; — M. ; Noël Allé de Restais ; syndic du séminaire ; contre le nommé Geneste et autres ; empiétement sur le domaine du Clos-Raluze ; dit le Marquisat. ; — Jacques Roux ; marchand ; contre les sieurs Tramond ; père et fils ; coups de pierres dans la rue.

B925. (Liasse.) — 97 pièces ; papier.

1781 — Procédures criminelles. ; — Guillaume Alvinerie contre Etienne Lasteyrie et autres ; querelle à la suite de procès devant l'ordinaire de Saint-Bonnet-l'Enfantier et le sénéchal d'Uzerche. ; — Antoine Bussièrcs contre Joseph Destors ; de la paroisse de Ladignac ; coupe d'arbres. ; — Pierre Chazalnoël ; de la paroisse de Bar ; contre ses voisins du village de Laviaille ; coups et blessures. ; — Maître Jean Labounou ; notaire ; à Laroche ; contre une servante ; fausse attribution de paternité. ; — Quittance arguée de faux par Pierre Martrou. ; — Pierre Yaladier ; huissier royal ; contre le juge de Gimel ; injures publiques. ; — Décret de prise de corps contre Bernard Hardy ; à la suite d'un assassinat commis à Forgés. ; — Henri Vialle ; laboureur ; de Cousein ; paroisse de Bar ; contre les nommés Perroquet et Cireydzairé ; querelle au cabaret ; — même sujet de plainte par Jean ; Bontemps ; garçon fontainier ; contre le nommé Baluze ; — par Antoine Drigou ; de la paroisse de Chastang ; contre François Dupuy et son fils. ; — Marie Couderc, revendeuse ; contre Noël Chastain, querelle à cause de maraudage. ; — Antoine Goutte ; armurier ; contre un soldat du régiment de Forez ; blessure à la tête. ; — Divers interrogatoires devant le juge de las Jarrigeas ; en la paroisse de Ladignac ; concernant l'affaire de Jean Bussièrcs contre Joseph Destors. ; — Rixe entre écoliers ; Destang ; Ladoire et autres ; effusion de sang. ; — Entre Antoine Pinardel et ses voisins ; querelle à la suite d'un coup de fusil tiré à une poule. ; — Les nommés Fourche ; de la paroisse de Seilhac ; contre les sieurs Martial Mirât ; leur voisin ; querelle à cause de dégât fait par des porcs ; — plainte reconventionnelle dudit sieur Mirât ; juge de Lagorsse.

B926. (Liasse.) — 82 pièces ; papier

1781 — Procédures criminelles. ; — Information devant maître Bernard Chasteau ; bailli de Bort ; à la requête de sieur Joseph Brun ; chirurgien et apothicaire ; contre des quidams qui avaient brisé les volets d'une boutique. ; — Suite de l'affaire Martrou contre Védrennes. ; — Pierre Valade ; huissier ordinaire du Roi en la connétablie de France ; contre les nommés Bossoutrot et Vergne ; conjoints ; rébellion. ; — Germain Rouffy ; maçon ; contre Pierre Beynel ; invalide ; querelle à la suite d'une donation de biens. ; — Marguerite Vauzanges contre Jeanne Libouroux ; querelle à cause d'un chien blessé ; — plainte reconventionnelle de ladite Libouroux. ; — Suite de l'affaire concernant la disparition des titres du prieuré de Moustier-Ventadour. ; — Le procureur du Roi contre quatre contumaces prévenus d'homicide sur la personne du nommé Subrange. ; — Messire Gabrielle de Puyhabilier ; en qualité de seigneur de Leyrat ; du Masmazel ; Neufpont ; la Jarrige ; etc. ; ; contre des quidams qui avaient jeté de la chaux vive dans le ruisseau de Leyrat ; pour faire périr le poisson. ; — Jean Rioux ; du village de Lavergne ; contre le curé d'Espagnac et son vicaire ; refus d'administrer le baptême à un enfant du suppliant. ; — Pierre-Joseph Chabrierie ; bourgeois ; de la paroisse de Roziers ; contre le sieur Chèze ; huissier ; et ses recors ; irrégularité de saisie et violences. ; — Acte lacéré contenant l'instruction faite à la requête de François Du-four contre Gabriel Audouin ; concernant des dégâts faits par les bestiaux.

B927. (Liasse.) — 76 pièces papier

1781 — Procédures criminelles. ; — Pierre - Joseph Maisonnève ; bourgeois ; contre Pierre Fonchastanier ; querelle à cause de la limite de deux vignes contiguës ; — Léonard Reyet contre Jean Souviat ; querelle au retour de la vinade. — Etienne Salles, de la paroisse de Chanac, contre Etienne Pinardel ; querelle à la suite d'une gageure ; plainte reconventionnelle dudit Pinardel. — Aymard Souletie, marchand, contre Antoine Boudrie, sellier ; injures et coups. — Jean Desieux, du lieu de Feyt, paroisse de Saint-Pardoux-la-Croizille, contre le nommé Georges ; querelle à propos du dégât fait par les porcs. — François Lestrade contre divers particuliers qui l'avaient arrêté sur le chemin de Tulle à Treignac. — Vol de citrons et oranges au château de Poissac ; plainte du jardinier. — Antoine Soulier, fermier de M. Sclafér de Chabrignac, contre Dominique Vieillemar, Cendriat et autres ; querelle dans une auberge. — M. Gaspard-Germain Rixain, juge de Rous-sille et de la Mazière, contre M. Mornac, curé de Neuvic ; injures graves. — Sieur Blaise Lafagerdie, seigneur de la Treille, juge de Blanchefort, contre certains quidams ; coupe d'arbres dans une

pépinière. — Léonard Bournazel, de la Glorie, paroisse de Saint-Salvador, contre le nommé Vigne, meunier ; coups et blessures.

B928. (Liasse.) — 84 pièces, papier

1782 — Procédures criminelles. — Le procureur du Roi contre Jeanne Bussières, dite Singilaude, et contre Marie France ; recel de grossesse et suppression de part. — Antoine Labrie, de Sainte-Fortunade, contre Eyrolles, huissier royal ; actes irréguliers. — Léger Coulaud, marchand, du village de Marcouyeux, paroisse de Champagnac-la-Noaille, contre Louis Charrière, de la même paroisse ; imputations calomnieuses. — Le sieur Antoine Charazat, chirurgien, contre la veuve Rumeil et ses fils ; injures. — Interrogatoire de Pierre Queyrel, dit Micaud ; arrestations sur le chemin de la Croix-de-Barre. — Jugement de compétence en matière de fausse monnaie. — Transport de la justice de Bort au lieu de Champs, pour recevoir la plainte de François Malguad, alité par suite de blessures. — Suite de l'affaire Rouffie contre Beynel. — Condamnations à mort de Jeanne Bussière et de Marie France. — Interrogatoire, dans la prison de Beaulieu, de Jean Laval, prévenu de vol. — Dame Marianne Chauchet, femme de messire Jean de La Serre, écuyer, contre son domestique ; voies de fait. — Visite du cadavre de François Malguad, mort de ses blessures. — Pierre Estorges contre Pierre Maga-dour ; imputations calomnieuses. — Etienne Chaumeil, fils, contre un roulier ; coups et blessures sur le chemin de Lagraulière.

B929. (Liasse.) — 103 pièces, papier

1782 — Procédures criminelles. — Révélations faites, après monitoire, sur un enfant trouvé mort dans l'étang de madame de Saint-Hilaire, paroisse de Favars. — Plainte à l'ordinaire de Mercœur ; coup de fusil tiré à des jeunes gens qui faisaient un charivari ; blessure grave. — Le sieur Blaise Mons, notaire d'Espagnac, contre François Bousseux-roux ; injures publiques. — Michel Bardon, maître perruquier, contre Laborderie, menuisier ; dispute au cabaret. Suite de l'instruction contre les faux-monnayeurs. — Messire Louis-Martial de Borderie, écuyer, baron de Larochette, contre des quidams ; vol de poisson dans un étang. — Jean Boutouyrie, de la paroisse de Lagarde, contre ses voisins ; querelle. — Joseph, Jeanne et Marie Tramond, contre Léger Tramond, empiètement ; ordinaire du chapitre de Tulle. — Antoine Calmet, marchand de parapluies, contre Pierre Besse, chaudronnier ; querelle à l'auberge du Lion-d'Or. — Demande de taxe par Pierre Monteil, greffier du marquisat de Saint-Chamans. — Exhumation du cadavre de Jean de Moussours ; poursuites par le juge ordinaire de Tulle. — Baptiste Laval contre Brunerie ; mauvais traitements. — Pierre Mazin, garçon papetier, contre les métayers du sieur Brivezac ; coups et blessures. — Condamnation à mort de Bernard Hardy. — Pierre Andral, meunier de la paroisse de Saint-Hilaire-Peyroux, contre des quidams ; bris de clôture pendant la nuit. — Le sieur Jean Laval, négociant, contre un portefaix ; querelle à propos d'un déballage de marchandises.

B930. (Liasse.) — 102 pièces, papier

1782 — Procédures criminelles. — Léonarde Cueille, contre ses locataires ; injures et voies de fait. — Effraction à la maison de Poissac, rue du Canton. — Querelle entre les habitants de la paroisse de Gimel et ceux de la paroisse de Chanac, à la foire du Châtaignier. — Condamnation à la potence contre trois jeunes gens de Bort qui avaient occasionné mort d'homme par une gageure. — Toinette Maury, servante de ferme, contre François Gane ; coups et blessures en voulant empêcher ledit Gane de faire entrer ses bestiaux dans les terres des voisins. — Maître Jacques Bardoulat de Lissac, chanoine, contre des quidams ; arrachage déjeunes arbres dans le jardin du suppliant ; cachet de l'official de Tulle. — Jean Faugeras, meunier, contre Antoine Rougier ; querelle à l'occasion d'un coup de fusil tiré à un chien. — Les sieurs Durieux et Traverse contre des quidams ; expiration de l'hérédité du curé de Chamejrac. — Condamnation à mort contre Jean Roumieux ; vols. Meurtre de Pierre Padirac, cadet ; information par le juge de Mercœur. — Le procureur du Roi contre Jean Laval et sa femme ; vols. — Plainte reconventionnelle de la femme du sieur Prévôt contre Léonarde Cueille. — Jean Treinsoutre, laboureur, contre Antoine Puyaubert ; empiètement. — Demoiselle Marguerite Laborderie, femme Décombe, contre sa voisine ; injures. — Jugement de compétence entre le procureur du Roi et Pierre Cousteix ; vols. — Pierre Lachèze, laboureur, contre des

quidams ; vol avec effraction. — M. Barbier de Villeneuve, maire d'Ussel, contre le sieur Brousse, avocat ; dispute à propos d'une contravention ; cheval échappé.

B931. (Liasse.) — 93 pièces, papier

1782 — Procédures criminelles. — Nouvelle plainte de maître Jacques Bardoulat de Lissac ; dégâts commis dans un jardin. — Condamnation de Jean Laval aux galères perpétuelles, et de sa femme au bannissement. — Interrogatoire de maître Jean-Baptiste Desfarges, en exécution d'un arrêt rendu contre lui par le parlement de Bordeaux ; commission du procureur général Dudon, contenant l'articulation des faits sur lesquels ledit Desfarges doit répondre. — Condamnation à mort, par contumace, des assassins de Subrange. — Charles Bellardie, fils, du village de Meyrignac, paroisse de Bar, contre Jean Vitrât ; querelle à la suite d'un compte. — Antoine Grégoire, menuisier, et Martial OrLuc, fermiers des dîmes de la prévôté de Clergoux, contre le curé de Champagnac et son vicaire ; querelle à propos de la levée des dîmes. — Jean Laval, du lieu de Lautonic, paroisse de Sainte-Fortunade, contre Jean Lallé ; querelle à l'auberge de Tiviot. — Interrogatoire de maître Louis Plazanet, en vertu d'un arrêt du parlement. — Plainte de Jeanne Estrade, contre Antoine Madelmont ; séduction ; « elle a la douleur de croupir au sein de l'ignominie et de promener le fruit des œuvres d'un malheureux, qui, après lui avoir offert sa main, rit en secret de l'effet de son libertinage. » — Pierre Laval, marchand, contre la femme de Pourville, sergent royal ; injures à propos du vol de quelques oies, à elle imputé par le suppliant. — Pierre Bertin, maçon, Léonard Chazarin, son beau-père et Girou Bertin, son frère, contre les fils Bordas ; attaque nocturne sur un chemin public. — Jean Verlhac et autres, contre Marie Mérigot, veuve Breuil ; imputation calomnieuse d'un vol de grains. — Pierre Teyssier et Marie Courage, contre Pierre Daumas et sa femme ; coups et blessures, affaire terminée par une transaction. — Marc-Antoine Arfoulière de Lespinasse, fermier du prieuré de Bonneval, contre sa femme et ses complices ; enlèvement de meubles et de papiers, avec effraction. — Maître Joseph Servientis, avocat en la cour, contre des quidams ; vol de bois à brûler, dans le village de Champoux, paroisse de Chanteix.

B932. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1783 — Procédures criminelles. — Jugements de compétence. — Le procureur du Roi contre Pierre Courteix, Antoine Orleix, Toinette Longeval et autres mendiants et vagabonds prévenus de vol. — Meurtre de Gabriel Mempontel, neveu du curé de Lignareix ; interrogatoire de l'accusé François Vébret, dit Cheyroux, devant l'ordinaire de Mirambel. — Maître Jean-Baptiste Lanot, bachelier en Sorbonne, contre Jeanne Savy, marchande ; injures à la suite d'un compte. — Léonard Dufour et Toinette Mazet, contre Mercure Amblard ; querelle entre propriétaire et fermiers, blessures. — Pierre Borie, laboureur, du village de Graffeuil, paroisse de Gumond ; coups. — Le procureur du Roi contre Marie-Anne Coudere ; recel de grossesse. Suite de l'information contre Vébret. — Procédure devant l'ordinaire de Lagorsse pour Jeanne Continsouzas, de la paroisse de Seilhac, contre divers jeunes gens de Saint-Salvador ; mauvais traitements et tentative de viol. — Angélique Nicolas, veuve Brousse, contre Pierre Dujardin, tous deux du village de Rétaillé, paroisse de Saint-Bonnet-Elvert ; coups et blessures. — Toinette Capy, du lieu de la Rode, paroisse de Saint-Clément, contre ses voisins ; querelle à cause de l'élagage d'une baie. — Marianne Trech contre sa voisine ; injures à cause d'un achat d'œufs.

B933. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1783 — Procédures criminelles. — Condamnation à la roue, prononcée contre François Vébret, à cause de l'assassinat de Mempontel. — Procès-verbal de la levée du cadavre d'une créature (enfant nouveau-né) au lieu de Letanchou, paroisse de Gimel. — Plainte de Toinette Aignou, de Seilhac, contre des jeunes gens de Saint-Salvador ; mauvais traitements. — M. Barbier de Villeneuve, maire d'Ussel, contre Jean-Baptiste Garrigue, cavalier de la maréchaussée ; coup de couteau à un huissier de la ville de Riom chargé de signifier un acte de la part dudit Villeneuve. — François Perrier au village de Lachèze, paroisse de Saint-Germain-ies-Vergnes, contre Jean Vilieyras ; arrestation nocturne. — Léonard Farge et François Chavan, de Saint-Salvador, contre divers habitants de Seilhac ; rixe dans l'auberge du Mons. — Condamnation de Jean Blaise et de Marie

Lacoste, l'un aux galères, l'autre à la réclusion ; vagabondage et vol. — Entérinement de lettres de grâce pour les meurtriers de Pierre Padirac. — Antoinette Lebrat, mineure, marchande de la ville d'Ussel, contre maître Galand, avocat de la même ville ; mauvais traitements. — Pierre Choumeil ; laboureur ; contre le sieur Tabareau ; marchand ; coups de bâton. ; — Jean Bontemps ; soldat provincial ; du bourg de Sainte-Fortunade ; contre divers quidams ; querelle au passage d'un gué. ; — Jugements de compétence : Le procureur du Roi ; contre Pierre Pradal et Jean Armand ; vagabondage. ; — Jean Chauvel ; meunier ; du moulin de Firmigier ; contre le nommé Couty ; coups et blessures.

B934. (Liasse.) — 1 pièce ; parchemin ; 107pièces ; papier.

1783 — Procédures criminelles. — Sieur Jean-Baptiste Pouch de Lafaiage ; chirurgien ; contre sa servante ; injures. ; — Antoine Boulle ; aubergiste ; : -contre Pierre Terrier ; coups et blessures ; — plainte reconventionnelle dudit Terrier. ; — Élargissement d'Antoine Soulier et de Pierre Lacroix ; détenus pour délit. ; — Etienne Lavergne ; cabaretier à la Bernardie ; paroisse de Lagarde ; et sa fille ; contre des habitants de Gimel ; mauvais traitements. ; — M. ; Gabriel Puyhabiller ; seigneur de Leyrat ; etc ; contre certains quidams ; faits de chasse. ; — Demoiselle Marie-Jeanne Duval ; contre un de ses parents ; coups. ; — Jean-Louis Soursac ; de Bonnesaigne ; contre Martin Laubre et sa femme ; cabaretiers ; querelle à cause d'un transport de vin. ; — Lettres de grâce signées : Louis ; et de par le Roi : Amelot ; pour Louis Vialle et Jean Broc ; dit Monasse ; rixe. ; — Jean Tereigeol ; du village de Gourдино ; paroisse de Naves ; contre Pierre Seigne ; de Tintignac ; querelle au retour de la foire de Seilhac. ; — Anne Combes contre la femme de Dumas ; querelle. ; — Jugements de compétence : Le procureur du Roi ; contre Léonard Fougères ; Pierre Sougue ; Jean Alleu ; vagabondage ; vol ; exaction ; etc. ; — Jean-Baptiste Guirande ; huissier royal ; et sa femme ; contre Farge et sa femme ; querelle à propos de mitoyenneté. ; — François Mas ; maçon ; contre Chassagnard ; coups et blessures. ; — Jeanne Traverse ; contre François Vernat ; empiétement sur une terre du village de Feix ; paroisse de Saint-Pardoux-la-Croizille. ; Toinette Chastanet ; de Chanteix ; contre Lachèze ; chirurgien ; coups. ; — Pierre Meizou ; contre Jean et Pierre Chaussade ; du village de Treins ; paroisse d'Eyren ; querelle à propos du défrichement des communaux. ; — Jean-Baptiste Barry ; meunier à Laguenne ; contre Marguerite Crémoux ; imputations calomnieuses. ; — Jean-Baptiste Romenson contre Michel Barïon et Constant ; tous platineurs ; querelle après boire. ; — Nouvelle plainte de Jeanne Traverse. ; — Antoine Boudrie ; maître sellier ; contre Marie Bussière ; dispute au lavoir à cause d'un chien ; — plainte reconventionnelle de ladite Bussière.

B935. (Liasse.) — 86 pièces, papier

1783 — Procédures criminelles. ; — État et procès-verbal d'une pièce arguée de faux ; à la requête de sieur François Delpy ; négociant du bourg de Salagnac en Périgord. ; — Pierre Choumeil ; de la paroisse de Saint-Clément ; contre le nommé Breuil et autres ; rixe à l'auberge du Lion-d'Or. ; — Plainte reconventionnelle de Michel Barlon ; platineur ; contre Jean-Baptiste Romenson. ; — Le sieur François Demeilhac ; notaire à Saint-Cirgues ; contre le sieur Demeilhac du Giberteil ; querelle de famille ; blessures. ; — François Giraudie ; de la paroisse d'Espagnac ; contre un huissier et ses recors ; violences. ; — Françoise Celle ; ampliée des prisons de Laroche ; se plaint d'exactions de la part du sergent et du géolier. ; — Jugements de compétence contre plusieurs vagabonds. ; — Jean Fustier contre son frère ; coups et blessures à cause de quelques glands ramassés par le suppliant. ; — Françoise Vialle ; de Courbiac ; paroisse de Pandrigne ; contre Eymar Chambre ; querelles de famille. ; — Pierre Terrieux ; du village de la Méchaussie ; paroisse de Lagarde ; contre Jean Teilhol : diffamation. ; — Vol de volaille au couvent des Carmes de Tulle. ; — Jeanne Guirande ; femme de Blaise Leyx ; huissier royal ; contre des quidams ; tapage nocturne ; bris de fenêtres.

B936. (Liasse.) — 85 pièces ; papier.

1784 — Procédures criminelles. ; — Léonard Feix ; sonneur de cloches de Saint-Prieuch ; contre Antoine Massoulier et autres ; querelle à l'auberge de Neyrat. ; — Procès-verbal de l'état des

prisons de Tulle ; et réparations à y faire. ; — François Soulier et Jeanne Bussièrès ; métayers ; au village de Labrunie ; paroisse de Seilhac ; contre leurs voisins ; querelles ; coup de fusil. ; — Messire Jean de La Serre ; écuyer ; du bourg de Saint-Hilaire-Peyroux ; contre le nommé Leyrat ; aubergiste à Tulle ; blessure à la tête. ; — Le procureur du Roi contre le nommé Chouchet et Catherine Mornettas ; enlèvement de meubles avec violences. ; — Michel Massonie ; arquebusier ; et sa femme ; contre Pierre Bur ; garçon teinturier ; et Antoine Ceindriat ; fils aîné ; coups et blessures. ; — Marie Pastrie ; femme de Joseph Pauphile ; arquebusier ; contre ses voisins ; imputations calomnieuses. ; — Maître Jean Boudrie ; notaire royal ; contre Jean Triviaux ; soustraction de titres. ; — Condamnation à mort des Pradal ; père et fils ; vols. ; — Information contre les nommés Matthieu Benoît ; Jean Combes et autres ; affrontation des accusés. ; — Jugements de compétence entre le procureur du Roi et plusieurs vagabonds ; et contre un soldat prévenu d'excès pendant la route ; renvoi à la juridiction du prévôt. ; — Ordinaire de la baronnie de Bretenoux de Castelnau ; plainte de Françoise Rondeau ; contre Jean Grainond ; meunier de M. ; Riouzal d'Elvert ; déclaration de grossesse ; « ce séducteur rusé employa tous les moyens les plus obliques et les plus criminels pour la séduire. ; » — M. Joseph. ; Dufraysse de Lafeuillade ; avocat ; contre des maraudeurs ; dégât dans le jardin du suppliant. ; — Martiale Cueille ; veuve Barry ; contre un jeune homme de la ville ; injures dans la boutique de la plaignante. ; — François Àlvy ; du village de la Chauvaric ; paroisse de Marsillac ; contre Gabriel Bédènes ; dégâts dans les bois. ; — Jugements de compétence contre des vagabonds. ; — Messire Borderie de Lavaur ; baron de La Rochette ; contre ses métayers du Rreuil ; enlèvement de cheptel. ; — Condamnation à mort de Marie-Anne Couderc ; infanticide.

B937. (Liasse.) — 2 pièces ; parchemin ; 132 pièces ; papier.

1784 — Procédures criminelles. ; — François Perrier ; de la paroisse de Saint-Germain-les-Vergnes ; contre Jean Villieyras ; tisserand ; coups et blessures. ; — Procès-verbal d'effraction à une tour située dans le jardin de M. ; Grand-champs ; président en l'Élection de Tulle ; jardin appelé de Salesse. ; — Marguerite Bussièrès contre certains quidams ; attroupement pour empêcher le transport des grains achetés parla suppliante au village de Poumeyrol. ; — Catherine Mornettas contre le sieur Machat ; chirurgien ; injures et coups. ; — Pierre Lachaud et autres contre les frères Sénéjoux ; blessures. ; — Lettres de grâce pour Antoine Moncourrier ; dit Razoïr ; signées Louis et par le Roi ; le baron de Breteuil. ; — Jean Peyri ; dit l'Éveillé ; ancien sergent au régiment de Berry ; contre ses voisins ; coups et blessures. ; — François Monteil ; du village de Noualher ; paroisse de Saint-Hilaire-Foissac ; contre les métayers de M. Foudounet ; coupe d'arbres. ; — Jean Vacher ; bourgeois ; et autres ; paroisse de Cornil ; contre le nommé Pourrade et autres ; rixe au retour de la foire du Peyroux. ; — Jugements de compétence contre plusieurs vagabonds. ; — Condamnation à cinq ans de galères contre Mathieu Benoît ; fils de l'exécuteur des hautes œuvres ; vol de complicité avec Jean Combes et autres. ; — Entérinement des lettres de grâce accordées à Antoine Murât ; meurtrier de Jean Lidove. ; — Blaise Leyx ; huissier ; contre certains quidams ; tapage nocturne ; « ils s'acharnent tour à tour à lui rendre la vie amère par les expédients qu'ils tâchent de couvrir de l'épaisseur des ténèbres ; — Plainte reconventionnelle de Jeanne Laurençon et autres contre le sieur Vacher de Cornil. ; — Antoine Madelmont ; domestique de M. ; Puyhabiller ; contre le nommé Cordienne ; de Brives ; querelle dans la rivière où l'un pochait et où l'autre faisait boire ses chevaux. ; — Lettres de grâce pour Léger Dubois ; signées Louis ; requête pour l'entérinement desdites lettres à rencontre des héritiers de Guillaume Pcyrinet. ; — Instruction contre Marie Lacoste ; originaire du Roucrgue ; prisonnière à Tulle ; vol de mouchoirs ; condamnation à la marque et au bannissement. ; — Louise Bachèlerie du village de Mars ; contre Antoine Orliaguct ; coupe d'arbres ; juridiction de Gimel. ; — Entérinement des lettres de grâce accordées à Antoine Murât. ; — La femme d'un chirurgien contre un étudiant ; soufflet. ; — Lettre du curé de Saint-Paul contenant des renseignements sur un vol de bœufs commis au préjudice de Pierre Vieillefont ; de Visis.

B938. (Liasse.) — 1 pièce ; parchemin ; 105 pièces ; papier.

1784 — Procédures criminelles. ; — Procès-verbal de l'état des prisons à la suite d'un bris de clôture. ; — Interrogatoire du sieur Jean-Baptiste Magnol-Dumas ; apothicaire ; concernant la vente d'une certaine quantité de noix vomique (strychnine). ; — Marguerite Four ; bergère de la paroisse Champagnac-la Noaille ; contre Philibert Dumond ; laboureur ; coups et blessures. ; — Bernard Chaux ; de la paroisse de Naves ; contre Géraud Simon ; querelle au jeu de cartes. ; — Laurent Viozelange ; de la paroisse de Chamboulive ; contre son neveu ; abus de confiance. ; — Demoiselle Jeanne de Saint-Supéry ; veuve du sieur Jean Ducouderc ; contre Son gendre ; mauvais traitements. ; — Le prieur de Bonneval ; contre des quidams ; enlèvement de pierres dans la chapelle dudit prieuré. ; — Léger Mathon et Jean Lascoux ; laboureurs ; contre le sieur Lachassagne ; bourgeois ; coup de pistolet ; blessure. ; — François Mornac de Badour ; principal du collège d'Ussel ; contre les messieurs Delmas ; injures publiques. ; — Entérinement des lettres de grâce pour Montcourrier ; dit Razoïr. ; — Michel Leyris ; laboureur ; contre Balet et autres habitants de Chameyrac ; querelle à l'auberge de l'Estabournie. ; — Condamnation à mort de Jean Val ; meurtrier de Jean Moussours. ; — Rixe entre les habitants de Chamboulive et ceux de Seilhac aux vêpres de Saint-Roch. ; — Lettre de M. ; d'Aine ; intendant du Limousin ; prévenant la justice qu'il est impossible d'obtenir des lettres de grâce pour les assassins d'Eyma ; de Beaulieu . ; — État de frais. ; — Jugement de compétence pour le prévôt. ; — Anne Juglar contre la demoiselle Ducher ; diffamation. ; — Antoine Lafon ; chapelier ; contre le nommé Jean Bordes ; coups et blessures. ; — La Roussarie contre la Tabourette ; injures et coups.

B939. (Liasse.) — 78 pièces, papier

1784 — Procédures criminelles. — Suite de l'instruction concernant le vol des pierres de la chapelle de Bonneval. — Jean Manzagol, de la paroisse de Sérandon, contre François Bouclier, sergent royal de Neuvic ; violences. — Bénédicte Eyrolle s, contre sa voisine ; coups et blessures à propos d'un emprunt. — Louis Vergne, de la paroisse de Seilhac, contre Charles Pradines ; querelle à cause du pâturage des bestiaux. — François Alvy contre Léonard Tabaste, son voisin ; querelle. — Procès-verbal de la levée d'un cadavre aux Pougès des Plas. — Homicide commis dans une auberge de Tulle, sur la personne du nommé Eyrolles, huissier. — La servante du curé de Saint-Sylvain contre le sieur Cellarier, fils ; querelle à propos de l'entrée de quelques coqs d'Inde dans un champ dudit Cellarier. — Effraction de la boutique de Pétronille Monteil, tenant au mur de l'église Saint-Julien. — Antoine-Martin Cousin, sous-brigadier des fermes du Roi, contre le nommé Mazaud ; imputation calomnieuse de faux témoignage. — Le métayer du Verdier contre des habitants du village de Saigne ; attaque nocturne, coups et blessures. — Enlèvement d'un titre chez maître Boudrie, notaire. — Barthélémy et Guillaume Lidove, bourgeois, contre Jean et Pierre De-george ; rixe dans une auberge de Saint-Salvador. — État des prisons de Tulle après un nouveau bris de clôture. — Jean-Baptiste Lacombe du Noger, du village de Maillerode, paroisse de Saint-Martial, contre les domestiques du seigneur de Sédières ; coups et blessures. — Biais Miginiac, du bourg de Clergoux, contre le curé dudit lieu ; imputation calomnieuse d'avoir ouvert les étangs des seigneurs de Sédières et de la Bachèlerie.

B940. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 101 pièces, papier

1785 — Procédures criminelles. — Pierre et Jean Pimond, de la paroisse de Chanac, contre huit habitants de la paroisse de Gimel ; rixe dans une auberge de Tulle ; plainte reconventionnelle d'Alexis et Jean Farges, contre lesdits Pimond, père et fils. — Jugement de compétence entre le procureur du Roi et Jean Vergne ; vols. — Etienne Roussarie, de la paroisse de Ladignac, contre Pierre Terrieux, de la paroisse de Lagarde ; excès à la suite d'un compte de cheptel. — Toinette Rastoul, originaire de Saint-Victour, contre son maître ; séduction. — Lettres de grâce pour Etienne Mazin, huissier, et Jean Bel, son recors ; signées : Louis, et par le Roi, le baron de Breteuil. — Entérinement de lettres de grâce pour Léger Dubois, Martin Reynac, Jean Rouède et Jean Relat. — Pierre et Jean Plas, de la paroisse de Lagarde, contre divers jeunes gens des paroisses de Sainte-Fortunade et du Chastang ; rixe à cause du tirage au sort pour la milice. — Pierre Terrieux contre le sieur Maisonneuve ; querelle à cause d'un prêt d'argent. — Vol avec effraction dans la maison de messire François-Marie Dumas des Combes, sise à Chameyrac. — Suite de l'affaire du principal du

collège d'Ussel contre divers particuliers de la même ville. — Antoine Barby, maçon, de la paroisse de Marsillac-la-Croizille, contre François Barby, aussi maçon ; menaces et embauchage d'ouvriers travaillant chez le demandeur. — Jean Bouyou, dit Becque-l'orge, contre ses voisins ; coups et blessures. — Suite de l'affaire entre MM. Demeilhac. — Requête pour l'entérinement des lettres de grâce accordées à Montcourrier, dit Razoir.

B941. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1785 — Procédures criminelles. — Nouvelle plainte de M. Mornac de Badour, principal du collège d'Ussel. — Messire François Dumirat, seigneur de Boussac, conseiller vétérân en la cour des monnaies, contre des quidams ; coups de fusil aux pigeons dudit château de Boussac. — État du cadavre d'Antoine Estrade, mort dans une auberge de la Barussie. — Jugements de compétence pour le prévôt. — Antoine Delnaud contre Cendriat, Mouret et autres ; injures. — Jean-Baptiste Nauche, armurier, contre Ignace Rabès, garçon chapelier ; querelle. — Mercure Puyaubert, contre Gabriel Couderc et autres ; dispute entre bergers au pâturage. — Léonard Dumond, de la paroisse de Saint-Bonnet-Elvert, contre le nommé Estrade ; coups et blessures. — Etienne Long contre le même ; attaque nocturne. — Pierre-Martin Lagrave, négociant de Limoges, contre le sieur Dumas et autres ; attroupement pour empêcher l'exécution d'une sentence contre les sieurs Gautier, oncle et neveu. — Marie Brindel, femme de Léonard Lafon, contre Marguerite Neutre, femme de Jacques Bigourie ; injures et coups ; autre plainte sur nouveaux faits. — Jugements de compétence. — Antoine Borie, marchand, de la paroisse de Cornil, contre Léger Puydebois ; attaque nocturne. — Pierre Lagier, boucher, contre Antoine Monteil, garçon tanneur ; coups et blessures. — Jean Moussours, dît l'abbé, et autres, de la paroisse de Chanac, contre plusieurs bouviers de Saint-Salvador ; rixe à Tulle, après un charroi.

B942. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 88 pièces, papier

1785 — Procédures criminelles. — Antoine Drigou, de bourgeois, contre messire Jean de La Serre, écuyer ; imputations calomnieuses. — Nouvelle plainte de Mazeau contre Cayre. — Jean Bordes, laboureur, de Lagraulière, contre ses trois fillâtres ; mauvais traitements. — Antoine Charissou, de la paroisse de Sainte-Fortunade, contre le sieur Malauric aîné, meunier au moulin de Laval ; imputation calomnieuse de vol. — Nouvelle plainte du sieur Jacques journal et plainte reconventionnelle de Michel Bardon. — Sieur Léonard Besse, de la paroisse de Boziers, contre le curé de ladite paroisse ; injure publique. — Léonard Queille, de la paroisse d'Albussac, village de Chantarel, contre ses voisins ; enlèvement de meubles pendant l'absence du plaignant. — Françoise Puymège, fille majeure, contre Jean Amblard fils, du Chastang ; coups et blessures.

B943.

—

B944.

—

B945.

—

B946. (Liasse.) — 78 pièces, papier

1787 — Procédures criminelles. — Jean Rivassou cadet, au village des Combes, paroisse de Naves, contre les fils Lagier, d'Estorges ; querelle sur le chemin de l'Oura-dour. — Le procureur du Roi contre deux ouvriers de la manufacture d'armes de Souillac, déjà arrêtés par ordre du commandant ; vol de fer et d'acier dans les magasins. — Plainte reconventionnelle de Martial Barthélémy, contre Rivassou. — Meurtre de Léonard Mercier. — Antoinette Fénis, contre le sieur Saint-Prieuch du Chambon et sa ser-vante ; querelle à cause de l'habitude qu'avaient les enfants de Tulle de frapper le soir à toutes les portes. — Le curé de Lappleau contre Jean Jarrige, cabaretier dudit bourg ; injures publiques. — Plainte reconventionnelle de M. Du Chambon, contre Antoinette Fénis. — Messire

Antoine de Lagarde, ancien officier au régiment de La Tour-du-Pin, seigneur de Cornil, contre le sieur Brunie, du village de Babès ; injures à la suite d'un compte. — Jugements de compétence contre Pierre Courbet, François de Guillou, Antoine Maigne, etc. ; vagabondage et vols. — Gabriel Combes, du Chassang, paroisse de Saint-Bonnet-Elvert, contre ses voisins ; incendie d'un bois appelé de Bernou. — Jean Feyt, du bourg de Saint-Sylvain, contre plusieurs jeunes gens revenant de tirer au sort, qui traversaient son champ ; coups et blessures. — Léonard Ramat et sa femme, contre Jean Eyrolles ; querelle au sortir de la messe paroissiale du Chastang. — Jean-Baptiste Boux, dit Lacroix, garçon chapelier, contre un soldat du régiment de Berry ; coups de sabre.

B947. (Liasse.) — 93 pièces, papier

1787 — village de Vergne, paroisse de Marcillac, contre Antoine Vouilloux ; querelle au pâturage ; blessures graves. — Le procureur du Roi contre des quidams ; vol de fleurs dans le jardin du lieutenant criminel. — Jugements de compétence. — Jean Viallate contre ses voisins du village d'Aubiach, paroisse d'Albussac ; dégâts par les bestiaux dans les prés du suppliant. — Guillaume Cohadoux et Marie Langourieux, contre M. le chevalier de Bosredon, seigneur de la Bigoulette ; empiétement. — Antoine Tavé, de la paroisse de Sainte-Fortunade, contre Lacroix et Jean Rigot ; querelle. — François Bournel, sergent royal de Neuvic, contre François Bergeau et autres ; rébellion. — Messire Antoine de Lagarde d'Auberlie, seigneur de Cornil, contre un de ses voisins ; tentative de meurtre, coup de fusil. — Le sieur Claude Rouillard, contrôleur pour le Roi à la manufacture d'armes de Tulle, contre le nommé Chastaing, tisserand ; provocation. — Messire Jean-Charles de Bar fils, du bourg de Cornil, contre la gouvernante du château de Sallegaye ; injures à la suite d'un compte ; — plainte reconventionnelle de la défenderesse. — Léonard Faure, du village de Favars, contre le sieur Antoine Brugeille ; excès. — Meurtre du nommé Jean, âgé de 18 ans, domestique du sieur Fraysse, paroisse de Saint-Augustin ; information devant l'ordinaire de Saint-Jal. — Jugements de compétence pour le prévôt contre Jean Périnès, repris de justice, Jean Pérangle, Marie Piedbœuf, etc.

B948. (Liasse.) — 81 pièces, papier

1787 — Procédures criminelles. — Léonard Robert, huissier royal, contre le greffier de la juridiction de Meymac ; perte de titres. — Condamnation aux galères contre plusieurs vagabonds. — Marie Savy, contre des paysans de Langlade ; soustraction frauduleuse d'un chapeau. — Jean Desieyx, du village de Feyt, paroisse, de Saint-Pardoux-la-Croizille, contre ses voisins, querelle pour une servitude de prise d'eau. — Jeanne Madranges, contre l'inspecteur de la manufacture d'armes ; séduction. « Il courtisait la jeune suppliante qui était dans son innocence baptismale. » — Antoine Vergne et sa fille, de la paroisse de Neuvic, contre un huissier et ses recors ; violences et voies de fait. — Élie Miginiac, laboureur de Saint-Hippolyte, contre maître Treins, notaire et arpenteur ; querelle à la suite d'un procès. — Michel Vauzange, huissier royal et greffier en chef de la baronnie de Saint-Hilaire, contre Jean Chambon, dit Béronie ; injures ; — plainte pour le même objet de la part d'Antoine Coli, charpentier, contre son oncle. — Antoine Servantie, de la paroisse de Saint-Salvadour, contre Michel Degeorge et autres ; — Martin Pélissier, de la même paroisse, contre Pierre Saint-Jal, son débiteur ; coups et blessures. — Instruction par le juge ordinaire de la Rode, concernant le meurtre d'Antoine Graulier.

B949. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 102 pièces, papier.

1788 — Procédures criminelles. — Le procureur du Roi, contre Antoine Bouchet ; homicide par imprudence. — Certificat du chirurgien Rigolle, constatant que le nommé Jean Goursolas n'a pas été flétri. — Jugements de compétence contre Jacques Rœuf, le nommé Tasse, Gabriel Dumonteil, etc. — Jean Meysou, garçon maçon, contre Antoine Rivière et autres ; arrestation nocturne au lieu de Materre-Bas. — Charles Bassaler, contre les nommés Ceaux et Champeval ; vol de bois coupé au village d'Hublanges. — Sieur François-Ignace Duval, négociant à Tulle, contre le sieur Bleygeat, maître bridier ; injures. — Pierre Bellette, dit Jolibert, maître perruquier, contre son apprenti ; insultes publiques, — Jeanne Chastanet, du village de Cham-peil, paroisse de Seilhac, contre le fils de son voisin ; séduction. — Plainte reconventionnelle de François Malaurie, garçon

perruquier, contre Jolibert. — Marguerite Brunie et son neveu, contre les nommes Lafont père et fils ; injures. — François-Martial Salles, premier huissier de la bourse de Tuile, contre des négociants de Limoges ; arrestation illégale. — Instruction contre des quidams ; rixe dans une auberge de Corrèze, excès commis sur la personne de Léonard Mercier, de la paroisse de Vitrac. — Entérinement de lettres de grâce pour Pierre Vitrac et autres. — Jacques Demarty, de la paroisse de Corrèze, contre les fils aînés de feu Jean Bassaler ; menaces. — Vol chez les religieuses de Sainte-Claire, à Argentat ; interrogatoire de Jean Pergues, soldat provincial.

B950. (Liasse.) — 105 pièces, papier

1788 — Procédures criminelles. — Messire Antoine de Lagarde, seigneur de Cornil, contre Géraud Espinat ; tentative de meurtre. — Entérinement de lettres de grâce pour Pierre et Jean Barry frères, François Vialle, Gabriel Farges, etc. — Jugements de compétence pour le prévôt contre Jean Pergue, Louis Camboulet, Jean Chaudière, etc. — Joseph Maisonneuve contre des quidams ; tapage nocturne. — Etienne Verdier, de Saint-Maixent, contre quelques paysans de Chameyrac ; rixe à l'Estabournie. — Pierre Mathieu, laboureur, de la paroisse de Marsillac, contre ses voisins ; querelle. — Marie Mayne, servante, contre Catherine Boulhac ; injures. — Maître Joseph Dufraysse de Lafeuillade, avocat à Tulle, contre la nommée Brindel, sa voisine ; querelle à propos de l'entrée d'une truie dans la cour de la défenderesse. — Le sieur Rigolle, chirurgien, contre le sieur du Chambon ; querelle à la suite d'un procès. — Marie Espinat, femme de Jean Mas, maître perruquier, contre Rabès fils, huissier ; coups à propos d'un compte d'accomodages et barbes. — Meurtre du nommé Lacoste, huissier royal ; instruction devant l'ordinaire de Reaulieu. — Messire Gabriel Meynard, seigneur baron de Maumont, contre des quidams ; vol de poissons dans les étangs du demandeur. — Condamnation aux galères perpétuelles contre Jean Pergues. — Jugements de compétence. Condamnation de Jean Bœuf à cinq ans de galères. — Antoine Freygefont, tisserand de la paroisse de Beynat, contre Jean Dautier, sa femme et son domestique ; coups et blessures. — Pierre Bordes, laboureur, de la paroisse de Saint-Merd, contre Baptiste Laporte ; excès. — Demoiselle Guillaumette Laporte, veuve de M. Lamore de Lamirande, contre des quidams ; tapage nocturne. — Françoise Hospital, de Lageneste, paroisse de Naves, contre Antoine Saigne, son voisin ; coup de fourche à la tête. — Plainte reconventionnelle de Baptiste Laporte contre Pierre Bordes. Toinette Queyroux, du village de Laviaille, paroisse de Bar, contre des voisins ; querelle. — Condamnation de Jean Chaudière à cinq ans de galères.

B951. (Liasse.) — 89 pièces, papier

1788 — Procédures criminelles. — Pierre Valadier, huissier royal, contre des habitants du village de Chaumeil, paroisse de Saint-Clément ; rébellion, excès. — Antoine Eyhoulet, de la paroisse de Saint-Etienne-la-Geneste, contre le nommé Ponchet, du même village, et maître Grenier, curé de ladite paroisse ; imputations calomnieuses. — Plainte reconventionnelle de Marie Brindel contre maître Dufraysse de Lafeuillade, avocat. — Toinette Boussignac, du village de Bussières, paroisse de Saint-Bonnet-Avalouze, contre ses voisins ; querelle. — Géraud Pailarge, cadet, marchand, de la paroisse de Saint-Cirgues-de-Malvert (Auvergne), contre un habitant de Saint-Féréole ; subornation de témoins. — Émeute à Beaulieu contre les préposés à la ferme des tabacs ; condamnation à mort de l'un des agents qui avait tiré sur le sieur Lacoste, huissier. — Jugements de compétence pour le prévôt, contre Pierre David, Pierre Girouxet autres repris de justice ; vagabondage. — Jeanne Meneyrol, du village d'Estorges, contre Pierre Lavaur, du même village ; injures et coups. — Marie Maison, du lieu de Courbiae, contre Jeanne Rioux, sa voisine ; imputation calomnieuse. — Interrogatoire d'Antoine Bouchet, dit Bertrand, ci-devant contumax ; homicide.

B952. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 94 pièces, papier

1789 — Procédures criminelles. — Antoine Raysse, de Sainl-Pardoux-la-Croizille, contre les frères Plaze ; querelle à la foire, blessures. — Entérinement des lettres de grâce impétrées par Antoine Bouchet. — Jugements de compétence. — Maître Jean-Noël Firmigier, notaire aux Plats, contre les sieurs Albier père et fils ; attaque à main armée contre un colon du plaignant. — Le domestique de M. Lasselve du Chassain, demeurant au château de Bily, contre divers habitants du village de

Vialaneix, paroisse Chaumeil ; coups et blessures. — La veuve Monjanel, contre son voisin ; querelle à cause d'un prêt de 40 sols. — Marie Ballande, d'Orlhac-de-Bar, contre son voisin ; querelle à l'occasion d'une grange à rebâter ; plainte reconventionnelle de Jean Chassaing. — Le sieur Pierre Dubois, huissier, contre le sieur Rigault, contrôleur des actes ; querelle dans le bureau du contrôle, main prise dans un tiroir, effusion de sang. — Jean Couderc, de la paroisse d'Espagnac, contre des habitants de Saint-Martin-la-Méanne ; voies de fait. — Jean Farge, marchand aubergiste, contre le collecteur de la paroisse de Lagarde ; injures. — Oppositions au transport des grains : le domestique de M. Darche d'Ambrugeat, contre des habitants de la paroisse de Roziers ; maître Jean Joseph Brival, curé de Lapeau, contre des habitants de Saint-Hilaire-Foissac ; le sieur Martial Leyrat, contre des habitants de Meymac et d'Égletons.

B953. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 70 pièces, papier

1789 — Procédures criminelles. — Le sieur Antoine Lagarde, chevalier, seigneur de Cornil, contre plusieurs particuliers de ladite paroisse ; voies défait, injures, bris d'un banc à l'église. — Informations : devant le juge de Bort, contre le nommé Girès, accusé d'un vol de toile sur le marché de ladite ville ; — devant le juge de Larochette, contre Martin Vaux, à la requête de Jean Jeammie ; coups et blessures sur la personne d'Antoinette, fille du plaignant. — Eymar Chambre contre Suzanne Vielle et autres ; querelle de famille. — Maître Antoine Lamore de Lamirande, curé de Saint-Pierre de Tulle, contre des quidams ; tapage nocturne. — Querelle entre un négociant de Libourne et un marchand de Bellevèze à l'audience de la justice consulaire de Tulle ; injures. — Mercure Amblard, de la paroisse de Sainte-Fortunade, contre ses voisins ; querelle à cause des arbres enlevés par la route nouvelle. — Procès-verbal de bris de clôture dans les prisons de Tulle. — Jugements de compétence. — Gabrielle Bar, citoyenne, contre La Bugeaque ; injures. — Lettres de grâce pour Pierre Gage, domestique du baron de Soursac, données à Versailles (juillet 1789), signées Louis. — Condamnation à mort, par contumace, contre Pierre Besson, huissier. — Plainte de Léonard Fouilloux, entrepreneur de la route de Tulle à Clermont ; arrestation nocturne par des quidams de la paroisse d'Eyren. — Condamnation à mort, par contumace, contre Marie-Anne Frances, dite Mourou ; suppression de part. — Procès-verbal de transport par les cavaliers de la maréchaussée, en la paroisse de Saint-Jal, pour faire une perquisition chez le nommé Bretnolle, prisonnier. — Léonard Gourdon, de la paroisse de Bonnefont, contre Guillaume Monteil, son voisin ; imputation calomnieuse de vol. — Condamnation à neuf ans de galères, contre Antoine Porte, Jean Dumas et autres ; vols sur les grands chemins. — Homicide commis dans l'auberge du Lion-d'Or sur un routier. — Léonarde Caquot et son frère, de la paroisse de Sainte-Fortunade, contre Antoine Cauti ; injures.

B954. (Liasse.) — 95 pièces, papier

1789 — Procédures criminelles. — Léger Chastanet, sergent ordinaire, contre François Moussours, charpentier ; soufflet, effusion de sang. — Marie Nicolaudie, bergère, contre le nommé Lachaud ; blessures. — Pierre Chaumeil, de la paroisse de Saint-Clément, contre le nommé Séran-don ; imputations calomnieuses. — Information devant le juge de Meymac, contre les nommés Madesclaire père et fils, à la requête de Léonard Faugeron, tous habitants du lieu de Pradinas ; rixe. — Jugements de compétence. Marie Beaujean, veuve de Pierre Ladoire, contre le nommé Goutte cadet, chapelier ; injures graves. — Etienne Long, de Saint-Bonnet-Elvert, contre ses voisins ; querelle pour un prétendu droit de passage sur la terre du plaignant. Procès-verbal d'exhumation du cadavre de Pierre Bayle, en la paroisse de Peyrelevade ; cachet de la sénéchaussée, sur la trace d'une blessure au front dudit cadavre, poursuites contre le baron de Tarnac. — Condamnation aux galères perpétuelles prononcée contre Géraud Albert ; vol domestique, récidive. — Michel Roux, aubergiste à Tulle, et le sieur Lachèze, chirurgien, de Chanteix ; querelle à la suite d'un compte. — Information devant le juge de Laroche ; rapt de la fille d'un bourgeois, grossesse, demande de provision. — Lettre de l'intendant du Limousin, Meulan d'Abois, aux officiers du présidial de Tulle pour leur annoncer que des lettres de grâce ont été accordées à Léger Merpillat, homicide. — Jean Lascaux, de la paroisse de Saint-Germain-les-Vergnes, contre Jacques Gouzon, piqueur des chemins ; voies de fait. — Condamnation au bannissement pour vol d'une bourse pendant la nuit ;

reçu delà procédure au greffe du parlement de Bordeaux. — Claude Fustier, de la paroisse du Gros-Chastang, contre les sieurs Lapale, père et fils ; querelle à la suite d'une fausse déclaration de rente sur les propriétés des nobles ou privilégiés.

États généraux.

B955. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1789 — États généraux. — Procurations des membres de l'ordre de la noblesse pour se faire représenter à l'assemblée générale des trois ordres tenue à Tulle, le 16 mars 1789. — Monseigneur Pierre Arnauld, vicomte d'Aubusson de la Feuillade, premier baron de la Marche, etc. — Haut et puissant seigneur Jean-Pierre, comte d'Anteroche, paroisse du Puy d'Arnac. — Le baron d'Anglars, paroisse de Sainte-Marie. — Messire Jean-Jacques Ardant de Lagrènerie, à Salons. — Messire Jean-Charles-Joseph Bardoulat de Lasalvanic, à Tulle. — Messire Jean-Marie de Beauvoire, à Saint-Robert. — Demoiselle Jeanne Lajante de Peyrot, paroisse de Saint-Salvador. — Messire Jean-François de Lastic-Saint-Jal, à Tulle. — Messire Charles de Bruchard, seigneur du Chalard, paroisse de Mensac. — Dame Marie-Charlotte de Boutât, veuve de messire Libéral-Louis de Geouffre, seigneur d'Aurussac, à Brive. — Messire André de Bonneval, seigneur de Blanchefort, à Paris. — Demoiselle Marguerite Brossard, à l'abbaye de la Bègle, à Limoges. — Messire Jean-Antoine de Brossard, seigneur de Favières, etc., à Tulle. — Très-haute dame Nicole Dangé, douairière de très-haut et très-puissant seigneur Gilbert de Brachet de Peyrusse, à Felletin. — Messire Louis, comte de Bosredon, seigneur de Labigoulette, à Eygurande. — Messire Bernard Du Breuil de Laqueyrie, paroisse de Saint-Julien. — Dame Ursule de Combarel, veuve de messire Gabriel de Larue, paroisse de Chamboulive. — Noble Jean-François de Calvimont, seigneur de Saint-Antoine d'Auberoche, à Brive. — Messire Jean-Baptiste de Roulhac, seigneur de Bourzac, à Périgueux. — Messire Henry de Cledat, seigneur de Gourdon, à Uzerche. — Messire Pierre-Clément de Baluze, seigneur du Chier, à Tulle. — Messire Antoine-Jacques-Louis Boy de Lamazière, à Neuvic. — Messire le comte de Corn, seigneur du Peyroux, à Brive. — Messire Charles de Clary, seigneur de Saint-Angel, chanoine à Clermont. — Messire Daniel-Joseph de Cosnac, marquis dudit lieu. — Messire Joseph Mathieu, comte de Cosnac, à Ussel. — Dame Marie-Jeanne de Lavergne, veuve de feu noble Certain de Laméchaussie, paroisse de Noailhac. Dame Anne de Comarque, veuve de messire Jean-Pierre Massoulié, à Altillac. — Messire François, comte de Combarel, à Issoire. — Messire Jacques-Joseph Dufaure de Souvèzie, à Voutezac. — Messire François Dumas des Combes, à Chameyrac. — Messire Jean Dumont, seigneur de Lafrançonnie, à Argentat. — Messire Charles Dalmais, seigneur d'Antissac, à Ayen. — Dame Louise Dufaure de Meilhac, veuve de messire Paul de Lapersonne, à Orgnac. — Messire Jean-Baptiste de Lagrange de Reignac. — Messire Bertrand Duroi de Chaumareix, à Vars. — Messire François Dumyrat, seigneur de Boussac, à Tulle. — Dame Jeanne Breton, veuve de messire Jean Duburguet, à Objat. — Messire François-Augustin de Pouthé de la Roche-Aymon, à Ussel. — Messire Jean-Baptiste Delinas, seigneur de la Bebière, lieutenant général à Ussel. — Messire Jacques-Marie Dubois, baron de Saint-Hilaire, à Favars. — Messire Jean Deffieux de Montaunet, à Brive. — Messire Jacques Degain, baron d'Enval, à Chamberet. — Dame Isabelle Dubois, veuve de messire Charles du Griffolet, à Saint-Bonnet-le-Sadran. — Messire Jean-Raymond Duchatn de Lageneste, à Lourdes. — Messire Jean Dulmet, baron de Blanat, à Collonges. — Messire Pierre Ernauld des Brûlis, à Chasteau. Messire Louis, marquis de Fontanges, à Neuvic. — Messire Jean-Martial Féris, seigneur de la Combe, à Saint-Maixant. — Messire Joseph-Gabriel-Charles de Féris, seigneur de Saint-Victour, à Paris. — Messire François de Ferrières, marquis de Sauvebœuf, au moulin d'Arnac. — Dame Marie Boyer, veuve de messire Etienne Linareix de Bonnefont, à Neuvic. — Messire Léonard Dufau, seigneur de Lafon, à Tudeil. — Messire Jean-Joseph de Félines, baron de Larchaudie, à Ussac. — M. Joseph Froment, bailli de Versailles. — Dame Marie Duchastain, veuve de messire Joseph Giguët de Meilhac, à Brive. — Messire Jean-Joseph Gillibert de Merliac, à Limoges. — Messire Jean de Gillibert, seigneur de Tinchurier, à Brive. — Messire François de Guiltard, seigneur de Poncharal, à Treignac. — Messire Gabriel-Honoré du Griffolet, à Brive. —

Messire François de Varagne de Gardouch, marquis de Bélestat, à Paris. — Messire Paul-Guy de Gimel, à Paris. — Messire Jean-Léonard d'Hugon Duprat, à Chamberet. - — Messire François-Dominique d'Hugon Duprat, à Chamberet. — Messire Jean-Michel d'Hugon Duprat, à Treignac. — Dame Marie-Thérèse d'Hautefort, veuve de messire Godefroy de Féletz, à Saint-Cyr-la Roche.

B956. (Liasse.) — 67 pièces, papier

1789 — États généraux. — Procurations des membres de l'ordre de la noblesse pour se faire représenter à l'assemblée générale (suite). — Messire Jean-Mercure Jouffre de Chabrignac, seigneur de Lajante, paroisse de Saint-Salvador. — Dame Louise de Jouffre de Chabrignac, veuve de messire Gabriel-Anne de Cosnac, à Brive. — Noble Jacques-Firmin de Geouffre, seigneur de Saurias, doyen du chapitre de Noailles. — Messire Jean-François de Peyrac de Jugeais, seigneur baron de Veilhan, etc., en Auvergne. — Messire Charles-François, comte de Lubersac de Livron, à Paris. — Dame Marie-Françoise Dubatut, veuve de messire François de Laserre, à Brive. — Messire Jean-Baptiste Lignareix de Montroux, à Ussel — Messire Jean-François Lasteyrie, vicomte du Saillant, du Luc, etc, à Brive. — Messire Charles de Lafilolie, seigneur de Savignac, à Cublac. — Dame Marie-Anne de Fontange, veuve de messire Hugues de Lafilolie, à Agen. — Messire Jean-Baptiste de Lagorsse de Limoges, à Donzenac. — Messire Jérôme de Lagarde d'Auberty, seigneur de Cornil, à Tulle. — Messire Jean-Baptiste, vicomte de Lubersac, à Paris. — Dame Louise-Jacqueline de Lastic, marquise de Saint-Jal, veuve de messire Louis-Gilbert-Claude-Gaspard, comte de Laqueuille. — Dame Leonarde Legroin, veuve de messire Henry-Joseph Degain, marquis de Montagnac. — Demoiselle Julienne-Françoise-Éléonor de Lautonye, dame de Chaunac. — Messire Alain de Nicolas de Lacoste, seigneur Delmas, à Argentat. — Messire Jean de Lafeuilladc, à Brignac. — Messire Melchior Lagrange, baron de Tarnac, résidant en Poitou. — Dame Catherine de Laserre, veuve de messire Jean-Louis de Miramont, seigneur de Chadebech, à Brive. — Maître Jacques Labachellerie, chanoine d'Eymoutiers, seigneur de Chambe-ret. — Messire Joseph de Laporte, seigneur de Lissac. — Messire Jean-Baptiste-Germain de Lapomélie, seigneur de Chaverivière. — Messire Jean Lagorsse de Félines, paroisse de Camps. — Messire Antoine de Bonnet, seigneur de La-chabanne, à Ussel. — Messire Jacques-François de Lestrade, à Cointi, en Périgord. — Dame Marie-Magdeleine de Lacaze du Laurens, veuve de messire Jean-Baptiste de Mérigonde, baron de Favars, à Neuvic — Messire Jean-Louis, marquis de Lubersac, seigneur de Gerrits. — Dame Marie-Hélène Dortis de Beaulieu, veuve de messire François de Lavaur, comte de Sainte-Fortunade, à Brive. — Daine Jeanne de Bar del Peyroux, veuve de messire Jean-François Meynard de Lafarge, à Tulle. — Dame Marie de Maussac, veuve de messire Léonard Dumas, seigneur de Dagnac, à Saint-Cernin-de-Larche. — Messire François de Murât, seigneur du Monestier-le-Port-Dieu, résidant en Auvergne. — Dame Marie-Françoise de Mérigonde, veuve de messire Domi-nique Dubois, baron de Saint-Hilaire et de Chameyrac, à Favars. — Dame Catherine de Laserre, veuve de messire Jean-Louis de Miramont, seigneur de Chadebech, à Brive. — Monseigneur Louis, duc de Noailles, maréchal de France, à Paris. — Messire Jean-Joseph Deparel, vicomte de Parel, à Benayes. — Messire Joseph-Augustin de Planchard, baron de Cussac, à Monceau. — Messire Claude Pasquet, baron de Saint-Mémy, même paroisse. — Messire Joseph Plaisant de Bouchiat, seigneur du Bigeardel, directeur général des haras du Roi, à Strasbourg. — Messire Guy-Charles de Pias, etc, à Curemonte. — Monseigneur Louis-François-Marie de Pérusse, comte d'Escars, etc., à Paris. — Messire François-Claude, baron de Pesteil, à Altiliac. — Messire François-Alexandre de Pérusse d'Escars, marquis de Bourbon-Malauze, à Paris. — Messire Jean-Claude, marquis de Rocmaurel, comte de Lanouaille, paroisse de Champagnac. — Messire Claude-Ignace Chauveau, baron de Rochefort, à Tulle. — Messire Jean-Frédéric-Guillaume de Sahuguet Damarzit, comte d'Espagnac, à Paris. — Mes-sire Guillaume Sclafer, seigneur de Jugeai, à Brive. — Lettre missive de M. de Saint-Étienne au baron de Bélinay, pour annoncer l'envoi de sa procuration. — Messire Henry-Pierre-Noël Dufaure, seigneur de Saint-Martial, à Argentat. Messire Claude Green de Saint-Marsault, seigneur du Verdier, etc., à Eyburie. — Dame Marguerite Cholvy, épouse de messire Jean-Martin de Selve de Bity, à Saint-Julien. — Dame Marie Chauveau de Bochefort, veuve de maître Con-clion deLamazière, à Ussel. — Messire François de Sahuguet,

seigneur de Laroche, à Brive. — Dame Louise de Sahu-guet-Damarzit d'Espagnac, veuve de messire Jean de Verlhac. — Demoiselle Catherine de Sabuguet-Darnarzit d'Espagnac, dame du fief de Puymarct, à Brive. — Messire Louis de Sarrazin, seigneur de Grandrieux, à Meymac. — Dame Louise de Sarrazin, veuve de messire Dubois, seigneur de Margerides, à Saint-Hippolyte. — Dame Mark Green de Saint-Marsault, veuve de messire Jean-Michel Hugon du Prat, baron de Vignane, au Lonzac. — Maître Jean-François Sapiensis, chanoine de Saint-Martin de Brive, Favars. — Messire Jean de Philip de Saint-Viance, comte de Puymège, Saint-Cernin de Brive. — Messire Annet, comte de Segonzac, à Meymac. — Messire Antoine de Tournemire, à Chirac. — Messire Jacques-Louis de Tour-nier, seigneur de la Chambaudie, à Turenne. — Messire Léonard, marquis d'Ussel, baron de Châteauvert, à Saint-Martial-le-Vieux. — Messire Jean-Hyacinthe, vicomte d'Ussel, seigneur de Charlus, etc., à Ussel. — Messire Guillaume de Vielbans, seigneur de Mas-la-Croix, à Brive. Anne Deschamps, veuve de messire Jean-Baptiste de Vielbans, Brive. — Messire Charles Du Verdier, seigneur de Martignac, paroisse de Saint-Pantaléon.

Juridictions ordinaires.

B957. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier

1769-1770 — Jurisdiction d'Argentat. — Audiences tenues par Nugon, juge, Derèdenat, lieutenant, ou Roudier, procureur d'office. — Jean Jourde contre Henry Verdier, concernant l'hérédité d'Antoine Jourde. — Demoiselle Jeanne Gare, veuve Labrousse contre sieur Etienne Riouzal, concernant les hérédités de Jean et Antoine Riouzal. — Messires François et Jean-Baptiste de Lavaur contre Pierre et François Morely ; saisie-exécution. — Sieur Jean Branchât, praticien, contre Pierre Farge, concernant l'hérédité de François Champeil. — Dame Jeanne-Madeleine Delpie, veuve de messire Pierre Dufaure, écuyer, contre demoiselle Marianne Dulac, concernant l'hérédité de demoiselle Claude Plaze. — Sieur Jacques Ceyrolles contre sieur Ambroise Graffeuille, concernant un legs de maître Antoine Grellière, notaire. — Affirmation de François Broucarie, tiers saisi à la requête de demoiselle Marianne Dulac, au préjudice de Jean Marzanges. — Adjudication d'une provision de 300 livres au sieur Pierre Delnias Deschassans, sur les biens de Jean Verdier. — Maître Jean Derèdenat, procureur, contre Pierre Berthoumieux ; obligation de 199 livres. — M. Pierre Muralhac, sieur Delmas, ancien capitaine d'infanterie, contre Jacques Pou-niet, concernant l'hérédité d'Antoine Pouniet. — Demoiselle Louise Chazal, veuve de sieur Etienne Dumas de Laserre, contremaître Jacques Dumas, seigneur de Fraysse ; billet. — Marie Maleviallc contre sieur Fabien Grenier, concernant un legs de 20 livres dans le testament de Jeanne Dufatre. — M. Jean Chantegril contre sieurs Géraud Vin-sot et Antoine Dusser ; comptes. — Pierre Lalo, maître tailleur, contre Antoinette Chassaingne, veuve Guary ; argent prêté. — Etienne Caffoulin contre Gabriel Caffoulin, son frère, concernant l'hérédité maternelle. — Interrogatoire surfaits et articles de demoiselle Marie Greylière, femme du sieur Graffeuille ; vente de planches. — Répudiation de l'hérédité de Jean Mercure Nugon, du village del Fraysse. Prestation de serment des experts désignés entre Jacques Ceyrolles et le sieur Graffeuille. — Demoiselle Catherine Riouzal, veuve Lalo, contre sieur Antoine Riouzal d'Elvert, son frère, concernant ses droits sur l'hérédité paternelle. — Adjudication d'une provision alimentaire de 200 livres au sieur Jean Testut de Dupré, bourgeois, contre sieur Jean Testut, père. — Sieur Jean Branchât, marchand, contre sieur Jean Veyssier, aussi marchand ; comptes. Enquête entre sieur Ambroise Graffeuille, bourgeois, et sieur Antoine Vigier, concernant une vigne au tènement d'Englandiers. — Sieur Jean-Baptiste Auriac, marchand, contre demoiselle Françoise Muralhac ; prêt d'argent. — Jean Laporte, serrurier, contre Jean Combelonge et autres ; excès ; condamnation à 15 livres de dommages et intérêts. — Sieur Marc Nougier -contre maître Antoine Dufaure, concernant la succession d'autre Antoine Dufaure, oncle du défendeur. — Catherine Marot contre Catherine Espargilières, veuve de Pierre Caze, mari de Magdeleine Marot, concernant la succession du père de la défenderesse. — Jeanne Gardèle contre Pierre Solviet, tailleur ; billet. — Maître Jean Plaze, notaire royal contre Raymond Cussac ; servitude de passage. — Enquête par sieur Jean Branchât contre Jean Veyssier ; achat de chevaux et mulets.

B958. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier

1770-1771 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Provision de greffier pour Guillaume Détaille. — Enquête pour maître Jean Plaze contre Raymond Cussac, concernant les limites de leur propriété. — Hélié Peuch, employé au recouvrement des tailles, contre Jean Croizet, maître perruquier ; promesse de livraison de bois. — Emancipation de Jeanne Leyrie, par son père Antoine. — Acte de notoriété pour remplacer l'acte de baptême d'Henry Verdier. — Répudiation de l'hérité de Jean Rouffie. — Fixation des heures d'audience. — François Chassagne, meunier, contre Joseph Tavel, batelier ; paiement d'une somme de 40 livres. — Sieur Michel Filhol, bourgeois, contre sieur Antoine Muralhac ; billet. — Demoiselle Jeanne Clare, veuve Labrousse, contre Jean Salard, maçon ; prêt d'argent. — Louis Junie contre Marie Delort ; billet. — Maître Ignace Veyssière, curé de Pleau, en Auvergne, contre sieur Thomas Jeanjean ; obligation. — Délibération de cinq parents de François Verdier, étudiant au séminaire de Tulle, pour fixer le montant de sa pension. — Sieur Pierre Artigues, maître chirurgien, contre Pierre Solviet, tailleur ; billet ; — même sentence en faveur de Marie Bel, contre le même. — Nomination d'un curateur à M. Estiene Damar-zid. — Transcription de l'édit du B.oi, du mois de décembre 1767, concernant l'administration des villes et bourgs. — Jean Verdier, marchand, contre sieur Jean Chambón, apothicaire ; serment décisoire sur un prêt d'argent. — Jean Gimazane, laboureur, contre Antoine et Anne Bariat ; plainte possessoire. — Demoiselle Jeanne Armant, contre sieur Thomas Jeanjean ; séparation de biens. — Antoine Jourde contre Pierre Besse, concernant une créance de l'hérité de Pierre Jourde. — Dits et contredits entre les procureurs de Gabriel Rebeyre et de Pierre Moullat, concernant la vente d'une vache ; enquête pour le même objet. — Antoine Blancher, marchand, contre Pierre et Jean Escourbaniez, concernant l'hérité de Pierre Duchaine. — M. Etienne Gratereau deNegraival, bourgeois, contre JeanTeillot, dit Champeaux ; obligation. Dom Jean-Baptiste Dupéret, syndic du monastère de Beaulieu, contre damoiselle Jeanne Clare, veuve du sieur Labrousse ; droits pour ouverture de tombeau ; autres créances. — Maître Etienne Derèdenat, notaire, contre Jean Chambon, sargetier ; billet. — Etienne Teilhet, marchand, contre Abdon Couderc, aussi marchand ; comptes.

B959. (Registre.) — Petit in-folio, 60 feuillets, papier

1771-1773 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Adjudication de provision alimentaire aux sieurs Pierre et Etienne Dumas contre M. Jacques Dumas del Fraysse. — Désignation d'experts entre demoiselle Jeanne Chambon, femme du sieur Claude Toinet, et sieur Antoine Riouzal de Delvert, bourgeois. — Enquête pour Jean Gimazane contre Antoine et Anne Bariat ; prise d'eau. — Pierre Féradou, marchand, contre demoiselle Françoise Muralhac, veuve du sieur Abraham Géraudie ; compte de fermage. — Sieur Pierre Damarzid de Lasserre, brigadier de maréchaussée, et demoiselle Catherine Damarzid, veuve Cayre, contra. M. Antoine Damarzid, seigneur de Nadieu et Ventach, concernant l'hérité du sieur Noël Damarzid, père commun. — Jean-Baptiste Larivière, huissier à Argentat, contre le sieur Pierre Dclvnas des Chassans ; billet. — Nomination de demoiselle Jeanne Bourlhioux comme curatrice de ses trois enfants. — Sieur Jean Testut contre François Theillet ; obligation. — Évaluation des offices de notaire à Argentat, pour satisfaire à l'édit de février 1771. — Demoiselle Françoise Destang, veuve de Pierre Lachau, médecin, contre Jeanne Mézanges, veuve de Jean Laffaire ; argent prêté. — Sieur Jean Croizet, perruquier. Contre sieur Noël Queyrel, cavalier de la maréchaussée ; comptes. — Messire Jean-Baptiste Dubac, écuyer, chevalier de Saint-Louis, contre M. Jacques Dumas del Fraysse ; billet. — Jean-Baptiste Auriol, marchand, contre le sieur Pierre Cabrol, son gendre ; incompatibilité. — Anne Joignie contre Jean Combes, vigneron ; prêt d'argent. — Messire Jean Chantegril, seigneur de Lavigerie et coseigneur d'Argentat, contre Antoine Dusser, marchand ; avération de signature. — Pierre Féradou, marchand chaudronnier, contre M. Pierre Lestourgie, docteur en médecine ; échange de cuivre, soulte. — Barthélémy Charoulet, marchand, contre Etienne Salles, vigneron ; argent prêté. — Toinette Sartre, veuve Soustrot, contre sieurs Pierre et François Morely ; liquidation de dépens. — Jeanne Veyssier, veuve de Pierre Beffarot, contre Jean Veyssier, dit Olivier, concernant le partage de la succession paternelle. — Sieurs François et Pierre Leygonie contre Etienne Brousse,

couvreur en tuiles ; comptes. — Sieur Jean-Louis Voisin, porteur de rôle, contre Jean Veysier et Louise Guergne, concernant des impositions à la charge d'usufruitiers. — Demoiselle Anne Beysseix, marchande, contre demoiselle Marie Labrousse. — Jérôme Champanet, marchand, contre Jean Laporte ; comptes. — Sieur Alexandre Duchassant, étudiant de rhétorique, contre Jean Verdier ; frais de classes. — Etienne Dufour contre sa sœur ; partage du mobilier de Gabriel Dufour. — Enquêtes concernant : la séparation de biens demandée par demoiselle Jeanne Armant ; — la succession Berthomieux ; — l'hérédité de Marie Nugon, entre sieur Jacques Feyt, praticien, et sieur Louis Basset, maître d'école.

B960. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier

1772 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Gabriel Cafoulin contre Jean Peyre et Louis Courty, concernant l'hérédité de Catherine Alrivie, veuve d'André Cafoulin. Maître Jean-Baptiste Jourde, notaire royal, contre Antoine Bezombes, débitant de tabac ; billet de 335 livres. — Dame Magdeleine Chamet, veuve de messire Antoine Dufaure de Lagardelle, chevalier de Saint-Louis, contre le sieur Jacques Bardot, bourgeois ; comptes. — Etienne Chassagne contre Jean Farge ; obligation de 32 livres. — Jean Brousse, serrurier, contre sieurs Nicolas et Jean Vigier père et fils ; comptes, enquête. — François Verdier contre son frère aîné ; réclamations de droits légitimaires. Enquête entre Jean Laporte, tailleur, et Jean-Baptiste Larivière, sergent ; comptes. — Messire Pierre-Noël Dufaure, seigneur de Saint-Martial, gouverneur, pour le Roi, de la ville d'Argentat, contre Etienne Chassagne ; exécution de précédentes sentences. — Pierre Martinie, menuisier, contre Pierre Caze, vigneron ; billet. — Enquête pour François Verdier contre son frère ; aliments. — Antoine Bezombes, débitant de tabac, contre Jean Luc, huissier ; dette de 28 livres. — Enquête pour Etienne Dufour contre sa sœur ; comptes de succession. — Affirmation de M. Antoine Damarzid, seigneur de Nadieu, tiers saisi à la requête de maître Jean Vigier au préjudice de Jean Brousse, serrurier. — Sieur Antoine Biouzal de Delvert, coseigneur de Sexcles, contre M. Jean Bos, juge de Servières ; demande en garantie.

B961. (Registre.) — Petit in-folio, 52 feuillets, papier.

1773-1774 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Enquêtes : pour François Esparzilières et Jeanne Planche, conjoints, contre François Servantie, concernant la succession de Gabriel Planche ; — pour Pierre Mas, vigneron, contre Jean Fraysse et Antoinette Malèze ; fourniture de grains pour aliments. — Affirmation de Philippe Granaud, garde-chasse et pêche du marquisat Saint-Chamans, tiers saisi à la requête de Jacques Rumel, au préjudice du sieur Croizet, perruquier. — Messire Jean-Martin Brossard, seigneur de Lafarge, contre Raymond Montmaur et Jean Roudier, concernant la ferme de dîmes inféodées appartenant audit seigneur. — Antoine Escalier, sabotier, contre Pierre Raysse, concernant la succession de Marie Escalier. — Pierre Jourzat, travailleur, contre Joseph Dupuy, bourgeois, compte de dépense. — Antoine Chauvat contre Mathurin Besse, laboureur ; gages. — Louis Meyssance contre Léonard Dutour ; dette de cabaret. — Messire Joseph-Augustin de Plancharde, écuyer, seigneur de Cussac, secrétaire du Roi, en qualité d'héritier de sieur Etienne Plancharde, son père, contre Jean Vaurelte, bourgeois, concernant des créances de ladite succession. — François Phialip et Marie Freyssinges contre Jacques Rousseil, concernant l'hérédité de Jean Freyssinges. — François Teillet, marchand, contre sieur Navatier ; billet. — Provision alimentaire de 10 livres adjugée à Marie Chirat contre Léonard Chirat, dit Jumarel. — Affirmation de frais de voyage par messire Martin Brossard. — Simon Puyaubert, forgeron, contre Antoine Rumeil, voiturier ; fourniture de fers. — Louis Jammet, marchand, contre Antoine Chièze, dit Giraudou ; billet. — Jean Vialette, forgeron, contre demoiselle Louise Laval, veuve du sieur Jean Labrousse ; ouvrage. — Affirmation de maître Martial Boutouyrie, docteur en théologie, tiers saisi à la requête de demoiselle Jeanne Glare, au préjudice du sieur Biais Morel. — Provision pour Marianne Menet, femme d'Etienne Deluc, contre Arnaud Menet, laboureur. — Marguerite Planche contre Jean Reynier, vigneron, concernant l'hérédité de Jean-Paul Reynier, père du défendeur. — Antoine Rouffiat, marchand, contre Joseph Périer, bourgeois ; fournitures. — Messire Alain de Nicolas, seigneur de Lacoste de Mas et de Laval, lieutenant-colonel de cavalerie, contre Joseph Bros et autres assignés en garantie, concernant les arrérages d'une rente de 4 livres 8 sous. — Jean

Gouttenègre, domestique de M. de Fontanges, contre Jean Belalioulou ; billets. — Messire Gabriel-Anne Dumas, écuyer, seigneur de Soulages, Lamarque, etc., mestre de camps de cavalerie, contre Pierre Brousse, dit Capou, laboureur, concernant les créances de l'hérédité de messire Jean-Félix Dumas, père du demandeur. — Sieurs François et Pierre Leygonie contre Antoine Roubinet, concernant l'hérédité de Martial Malaurie. — Bernard Mas et Marguerite Dupuy contre Antoine Dupuy, concernant les droits légitimâmes de la-dite Marguerite. — Antoinette Vaurette contre Françoise Arrestier, concernant un passage sur le pré appelé Pré-long. — Antoine Graffoulière contre Jean Vabre, charpentier ; ouvrage. — Émancipation de Jean Bétalioulou. Sieur Jean Faurie, chirurgien, contre Joseph Malèze, obligation. — L'archiprêtre de Gimel contre Pierre Brousse ; vente de grains. — Pierre Grèze, vigneron, contre Jean Estrade ; argent prêté. — Enquête pour Antoine Vaurette contre François Arrestier ; servitude de passage. Sieur Gabriel Graffeuil contre Jean Boudre, concernant l'hérédité d'Antoinette Pèlegry. — M. Pierre-Joseph Parjadis, gendarme de la garde, contre Antoinette Malaurie, femme de Jean Nugon, créance. — Demoiselle Marie Bourgade, veuve de François Cheyrière, contre le sieur Jean Cheyrière, concernant l'hérédité de Jean Grange.

B962. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier

1774 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Guillaume Plaze, dit Labbé, contre Léonard Escourbaniez et Jean Gimazanes, appelé en garantie ; impositions. — Demoiselle Marianne Dulac, veuve du sieur Jean Lachau, contre sieur Pierre Muralhac, seigneur del Mas ; billet. — Affirmation de maître Etienne Derèdenat, tiers saisi à la requête de sieur François Verdier, au préjudice de Léger Belleour, sabotier. — Enquêtes : pour François Veysières contre demoiselle Jeanne Bourlioux ; remise de mobilier ; — pour Jacques Croizet, perruquier, contre maître Géraud Cellarier, lieutenant en la juridiction de Saint-Chamans ; comptes. — Etienne Bourdeille contre Anne Navatier et Noël Laporte, concernant l'hérédité d'Antoinette Brou, belle-mère du demandeur. — Soumission de caution par maître Jean Cayre, juge de Charlus, Chasselines et Martines, en faveur de son frère Jacques, gendarme de la garde. — Sieur Jean-François-Guillaume Parlanges, marchand de la ville d'Hennebont (Bretagne), contre Jeanne Laubie, veuve Veysière, saisie.

B963. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier

1774 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Enquête pour demoiselle Marianne Darluc, veuve Lachau, contre sieur Pierre Muraillac ; compte de la succession de demoiselle Claude Plaze. — Maître François de Saint-Prieuch, seigneur de Saint-Mur, lieutenant général de policé de la ville de Tulle, contre M. François Dusser, seigneur de Saint-Hilaire ; avération d'écriture. — Marguerite Prach, veuve de Pierre Féradou, contre sieur Jean Testut-Dupré fils ; injures. — Plainte du fermier des dîmes contre les vigneron qui vendangent la nuit. — Sieur Antoine Pages, apothicaire, contre demoiselle Jeanne Labrousse, veuve du sieur Pierre Artigues ; saisie. — Sieur Jean Chambon, bourgeois, contre demoiselle Marguerite Lallé, veuve du sieur Jean Testut, concernant la succession de Jean Lallé. — Sieur Mathieu Hardy, marchand, contre Jean Verdier fils ; billet de 200 livres. — Révérende dame Marie-Christine Delpout, supérieure des Ursulines d'Argentat, contre François Chassaigne, meunier, et sa femme ; obligation. — Jean Queylat, cordonnier, contre Joseph Dancie, vigneron, concernant le paiement d'une paire de souliers de 3 livres. — Affirmation de M. Jean Testut, seigneur de Baryneuf, administrateur de l'hospice d'Argentat, tiers saisi à la requête de sieur Jean Seignolles, au préjudice du sieur Testut-Dupré. — Enquête pour sieur Etienne Riouzal contre maître Jean Bos et demoiselle Catherine Riouzal, veuve Lalo, concernant le paiement de la dot de demoiselle Anne Lalo. — Barthélémy Sandon, serrurier, contre Jean Laporte, tailleur ; vente de bois à brûler. — Demoiselle Hélène de Grasset, veuve Demeilhat, contre sieur Antoine Damarzid de Lasserre et sieur Charles Grasset, sieur de Lafond, concernant une donation faite par le sieur Jacques Grasset du Luc. — Adjudication d'une provision de 30 livres à Martiale Flaumond, veuve Moulin, sur les biens de Jean-Martin Moulin, sergent royal. — Maître Jean-Louis Voisin, juge de Lachapelle-aux-Plas et Chadirac, et demoiselle Jeanne Chambon, contre demoiselle Marie Chambon, veuve Branchât ; délaissement d'une pièce de terre appelée Delvel. — Sieur Jean Pages,

marchand, contre Géraud Gaston, maître sellier, concernant un cautionnement fait par le défendeur pour demoiselle Anne Lapauze.

B964. (Registre.) — Petit in-folio, 46 feuillets, papier.

1774-1775 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Géraud Doumesche, marchand, contre Joseph Dupuy ; — Guillaume Jouanie contre Antoine Chièze ; vente de grains. — Simon Pourchet contre sieur Géraud Planche ; argent prêté. — Demoiselle Jeanne Clare, contre Jean Chassagne aîné, dit Robert ; plantation de bornes. — Adjudication de provision à François Soulier, dit Bourdarie, contre Louis Rouby et Catherine Soulier. — Etienne Martine contre Jean Arrestier, dit Froumajou, vigneron ; billet. — Simon Duroux, cabaretier, contre François Rebeyrie, dit Jantou ; billet. — Enquête pour Léonard Escourbaniez contre Antoine Chambre ; coupe d'arbres. — Sieur Philibert Dumont, marchand, contre Jean Boudre ; billet. — Anne Dubois, veuve Vergne, contre Pierre Lofficial et Anne Chabut, concernant la succession d'Anne Donnedieu. — Sieur Antoine Faurie, maître chirurgien, contre Anne Dubois, veuve ; comptes. — Maître Jean Chastrusse, notaire royal, contre Arnaud Menet ; frais d'acte. — Sieur Antoine Blancher, marchand, contre sieur Joseph Dupuy ; billet. — François Planchard et Jeanne Chapou contre Antoine Roubinet et Madeleine Malaurie, concernant la succession de Martial Malaurie. — Jean Chirac, laboureur, contre Pierre Jalays, concernant l'hé-rédité de Léonard Sol. — Françoise Teilhet, veuve Graffoulière, contre Jeanne Clavières, concernant l'hé-rédité d'Antoine Leymarie. — Sieur Jean Filhol et demoiselle Marie Bèdenet, sa femme, contre Michel Esparzilières, dit Catalot ; comptes. — Antoine Bariat, marchand, contre sieur Joseph Dupuy ; achat de cheptel. — Sieur Martin Moulin, huissier royal, et François Durant contre Antoinette Jouanie, veuve Durant. — Représentations de maître Pierre Monteil, faisant fonctions de procureur d'office, pour que le prix des denrées soit fixé. — Dame Marguerite Raysse, veuve de messire Pierre Plaisant de Rouchiat Delmas, contre Jean Nougen ; vente d'une chènevière appelée l'hort des Fayettez, au village de la Rebeyrie. — François Soumaille et Léonarde Boudre, sa femme, veuve de Jean Passiès et Jean Boudre, marchand ; comptes de vin et de cidre. — Léonard Cellarier contre Antoine Laurens ; compte de cheptel. — Jeanne Monjanel, veuve Roussel, contre Gaspard Roussel ; succession de Biaise Roussel. — Jacques Rioubazès et Antoinette Orluc, veuve Claux ; partage. — Enquête contre Antoine Marville ; dégâts commis par les bestiaux, brebis tuée d'un coup de pierre ; contre-enquête pour le défendeur. — Marc Gimazane, huilier, contre Jean Teilhet, vigneron ; comptes. — Copie du congé accordé à Michel Brunet, après six ans de service dans la milice provinciale pour la communauté de Forgés.

B965. (Registre.) — Petit in-folio, 32 feuillets, papier

1775 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Françoise Théliol contre Pierre Berthoumieux ; séparation de biens. — Sieur Jean Vigier, procureur, et sieur Jean Jourde, assisté de Jean Ceyrolles, son curateur, contre le sieur Voisin, concernant la ferme des dîmes de Chadirac ; enquête. — Elisabeth Pages, femme du sieur Plaze, contre Louis Courty et autre Elisabeth Pages, concernant ses droits dans la succession paternelle. — Interrogatoires sur faits et articles : du sieur Noël Queyral, cavalier de la maréchaussée ; — duxsieur Jean Laporte, tailleur ; dettes. — maître Jean Plaze, notaire, et Marie Basteyroux, sa femme, contre dame Mathurine de Gasquet de Brach, veuve de M. Jean-Baptiste Delavaur et M. Jean-Baptiste Darche, docteur en médecine ; concernant la propriété de deux jardins. — Pierre Gobin, tailleur et aubergiste, contre un sergent ; fournitures d'habits et de repas. — Enquête pour maître Jean Vigier, contre sieurs Jean Jourde et Louis Voisin, concernant la ferme des dîmes de Chadirac. — • Jean-Baptiste Auriat, marchand, demoiselle Toinette Ségol et demoiselle Auriat contre sieur Pierre Cabrol ; querelle de famille. — Messire Henry-Pierre-Noël de Saint-Martial, et dame Françoise Bigal, son épouse, contre sieur Darche, ancien gendarme ; dettes. — M. Pierre-Joseph Parjadis, seigneur d'Auzès, contre son beau-père ; créance de 619 livres. — Maître Jean Plaze, notaire royal, contre messire François-Antoine de Pesteil, baron de Lachapelle-aux-Plas ; créance de 7,000 livres. — Joseph Duroux contre Jean Laporte ; comptes.

B966. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier

1776 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Baptiste Peuchlestrade et Catherine Meymac contre Gaspard Lafon, fournisseur ; vente de fagots. — Demoiselle Antoinette Testut-Delgo contre demoiselle Martine Plaze, veuve Branchât ; vente de fourrage. — François Verdier, marchand, contre Pierre Maraval, maître perruquier ; enquête concernant la signature d'un billet de 300 livres. — François Lafère, maître tailleur, contre Pierre Castanet, batelier, et Françoise Gouttenègre, concernant une dette de la succession paternelle de la défenderesse. — Sieur Antoine Pascal, juge de Flaumond, contre Jean-Baptiste Larivière, sergent royal ; remise d'une procédure devant la juridiction consulaire de Tulle, retenue par le défendeur. — Enquête pour Pierre Maraval contre sieur François Verdier, marchand, concernant le testament de la demoiselle Verdier, novice au couvent de Sainte-Claire d'Argentat ; déposition de révérende dame de Lagarde d'Aubertie, supérieure de ladite communauté. — Demoiselle Anne Brunie de Lamer-lie contre Géraud Lagane et demoiselle Marie Navatier, conjoints ; créance de 300 livres. — Sieur Pierre Darche, ancien gendarme, contre sieur Jean-Baptiste Darche, docteur en médecine, concernant la succession paternelle. — Soumission de caution par sieur Etienne Lallé, bourgeois, en faveur de Jean Jourde et de demoiselle Marie Artige. — Enquêtes : entre Jean Caze et Antoinette Gouttenègre ; comptes ; — entre sieur Jean Vigier, procureur, et Jean Jourde, ferme de Lachapelle-aux-Plas. — Anne Laubie, veuve Gibert, contre sieur Louis-Élie Basset ; concernant la succession d'autre Anne Laubie, veuve Estrade. — Sieur Noël Laporte, huissier royal, contre Jean Hospital, dit Laroze, Marguerite Prach et Jean Féradour ; frais et avances pour poursuites. — Serments de sieurs François Verdier et Jean Paliargue, nommés l'un procureur, l'autre sergent en la juridiction d'Argentat. — Jean Leygonie, marchand, contre MM. Jean Testut de Baryneuf, et Jean Testut de Du pré ; comptes.

B967. (Registre.) — Petit in-folio, 22 feuillets, papier

1776 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Sieur Jean Charoulet, marchand, contre Antoine Gaston, maître sellier, et Anne Bariat ; concernant une dette de la succession de Jean Bariat. — Adjudication d'une provision de 10 livres à Pétronille Mespoulet, demanderesse en séparation de corps et de biens contre Jean Verdier, son mari. — Mise hors de cour du sieur Jean Filhol, chirurgien et maître de poste, et d'Antoine Pages, marchand. — Dame Antoinette Argueyrolles contre sieur Noël Laporte, notaire royal, concernant une créance de la succession de messire Jacques-Félix Dubac de Langlade, seigneur de Couder. — Sieurs Noël et Baptiste Queyrel, contre sieur Jean Testut, bourgeois ; vente de fourrage aux cavaliers de la maréchaussée, enquête. — Pierre Courty contre Louis Courty, gendre de feu Jean Pages, concernant l'hérédité dudit Pages. — Louis Alrivie contre maître Jean-Louis Voisin, juge de Lachapelle ; comptes. — Provision alimentaire pour Antoine Luc contre Jean Luc. — Antoine Védrine, menuisier, contre demoiselle Anne-Marie Nugon ; créances diverses, — Maître Louis Chauvignac, procureur en la prévôté de Turenne, contre Pierrette Muralhac-Delmas, veuve de M. Jacques Vertiny, concernant la succession de feu Laroche, beau-père du demandeur. — Anne Touniard, veuve Monjanel, contre Antoinette et Marie Nugon ; dette de l'hérédité de Mercure Nugon. — Affirmation de Jean Verdier, tiers saisi à la requête de Pétronille Mespoulet, au préjudice de sieur Jean Verdier. — Sieur Jean-Louis Voisin, juge de Lachapelle, contre Jean Testut, sieur de Dupré ; billet. — Adjudication d'une provision de 50 livres au sieur Louis Basset, maître d'école, en qualité d'héritier de Marie Nugon, sa femme, sur les biens des sœurs de ladite Marie, — Antoine Borie et Jeanne Projet contre Antoine Champré, concernant, le testament de feu Antoine Peuch

B968. (Registre.) — Petit in-folio, 20 feuillets, papier

1777 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Le sieur Teyroux contre Jean Laporte, tous deux tailleurs ; argent prêté. — Enquête entre Antoine Gaston, sellier, et sieur Antoine Muralhac ; concernant la succession Bariat. — M. Etienne Gratereau, sieur de Négraval, contre Bernard et Joseph Tournon ; hérédité d'Antoinette Chassagnol. — Reprise d'instance pour Jean-Baptiste Galandou et demoiselle Marguerite Chambon contre Joseph Delguo, gendarme de la garde. — Demoiselle Marianne Moussours contre sieur Noël Laporte ; enquête concernant la succession de Pierre Bourg et de Leonardo Dezieix. — Sieur Antoine Blancher, marchand, contre sieurs François

et Pierre Lcygonie ; mur mitoyen. — Maître Jean Lajugie, chanoine de l'église collégiale de Brive, contre M. Jean Chantegril, seigneur de Lavigerie ; billet. — Désignation d'expert entre sieur Jacques Bardet, bourgeois, et Pierre Combes, vigneron. — François Broquerie contre Géraud Bouffie, concernant l'hérédité vacante du sieur Masdelbos. Adjudication d'une provision de 72 livres au sieur François Monteil contre maître Pierre Monteil, procureur. — Sieur Jean Testut, bourgeois, contre sieur Etienne Biouzal ; obligation de 320 livres, — Jeanne Bouffiliange, veuve Bousquet, contre Françoise Pages ; mur mitoyen.

B969. (Registre.) — Petit in-folio, 26 feuillets, papier

1777-1778 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Sieur Ambroise Graffeuillé contre M. Pierre de Braconat, curé de Saint-Martin-la-Méanne ; dette, serment dérisoire. — M. Pierre Lachau de Lamarque, subdélégué de l'Intendance au département d'Argentat, contre sieur Antoine Muralhac, bourgeois ; créance de la succession du père du demandeur. — Sieur Raymond Montmaur, bourgeois, et demoiselle Jeanne Plaze, contre le sieur Pierre Plaze, aussi bourgeois, concernant la succession de demoiselle Blancher. — Serment de maître Jean Chastrusse, expert. — Enquête pour Jean Testut contre sieur Etienne Riouzal ; comptes de la succession du sieur de La Salardie. — Sieur Jean Labroue, bourgeois, contre Marie Delort ; avération de signature ; — même sentence pour sieur Pierre-Paul Bonnefon contre Géraud Bel. — Mise hors de cours de sieurs Géraud Vinsot et Jean Filhol. — Provision de 26 livres adjugée à Chassagne, femme d'Etienne Moussurot, contre Etienne Chassagne. — Sieur Jean Dufaure, bourgeois, contre Géraud Bouffie, boucher ; dette de l'hérédité de Jean Rouffie. — Sieur Géraud Lagane, marchand, contre Arnaud Chambon, maître gantier, concernant l'alignement d'un mur de clôture. — Demoiselle Marthe Grasset, veuve Leymonerie, contre Pierre Berthomieux ; dette de la succession de Pierre Berthomieux, aïeul du défendeur. — Sieur Jean-Martin Moulin, sergent, contre Bernard et Joseph Touron ; sous-ferme d'un jardin du sieur Testut, durée du bail. — Etienne Cafoulin, contre Jean Hospital ; servitude de passage sur un bois du demandeur. — Louis et Antoine Malaret contre Pierre Tavel, batelier ; frais de construction d'une barque. — Jean Veyssière, de la ville de Pleau, contre le sieur Pages, apothicaire ; avération de signature. — Enquête et contre-enquête entre Moulin et Touron ; sous-ferme. — Gaspard Leymarie, laboureur, contre M. Jean-Baptiste Darche, médecin ; billets. — Jeanne Graffoulière contre Jean Brunet, huilier ; obligation. — Sieur François Albert, bourgeois, contre Marie Delort ; créance de 80 livres. — Provisions : de lieutenant en la juridiction d'Argentat pour maître Jean Dufaure ; — de procureur postulant en la même juridiction pour maître Louis Escalier.

B970. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, papier

1778 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Adjudication d'une provision de 10 livres à Léonarde Mas, veuve Graffoulière, contre Pierre Graffoulière, menuisier. — Jeanne Chassagne contre Pierre Eyrygnac ; fourniture de grains pour aliments. — François et Pierre Sainl-Angel et Anne Vialette contre Antoine Senaud, concernant une créance de la succession de Jeanne Vialette. — Sieur François Champeil, bourgeois, contre sieur Jean Vigier, greffier de Servières ; argent prêté. — Madeleine Grasset, veuve d'Antoine Damarzid de la Serre, contre Pierre Pineau, fermier du marquisat de Saint-Chamans ; saisie. — Léonarde Mas, veuve de Joan Graffoulière, contre Pierre Graffoulière, menuisier ; enquête sur les meubles dépendant de la succession dudit Graffoulière. — Maître Pierre Monteil, procureur, contre demoiselle Pierrette Muralhac, veuve Dumas ; argent prêté. — Partage des hérités de Baptiste Chambon et d'Anne Pages. — Demoiselle Jeanne Clare, veuve Labrousse, contre François Broquerie ; comptes. — Pierre Echaunie, bourgeois, contre Jean Monteil ; mise hors de cour, affaire criminelle. — Répudiation de l'hérédité de messire Nugon, par sa fille ; copie des lettres obtenues au parlement de Bordeaux. — Interrogatoire sur faits et articles de Daniel et Jeanne Chambon ; comptes de famille. — Pierre Saules, cordonnier, contre Pierre Tavel, batelier ; fournitures de souliers. Répudiation de l'hérédité d'Antoine Douniès. — Jean Leyrïs et Jeanne Chassagne contre Jean Farge et Agnès Chassagne ; obligation de 66 livres. — Affirmation de Jean Verdier, tiers saisi à la requête d'Hugues Bourgeade, au préjudice de sieur et

dame Parjadis. — Messire Alain de Nicolas, seigneur de Lacoste, etc., lieutenant-colonel de cavalerie, contre Jean Doumêche, dit Blaze ; obligation.

B971. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1779-1780 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Sieur Jean-Baptiste Galandon, marchand, contre Géraud Rouffie ; dette de la succession de Jean Bouffie, — Louis Poujault, ancien maréchal des logis au régiment de Bourbon, contre Pierre Berthoumieux ; dette de la succession du père du défendeur. — Maître Pierre Bedoch, notaire royal, juge du Pescher, contre Joseph Dancie, vigneron ; saisie. — Messire Henry-Pierre-Noël Dufaure, seigneur de Saint-Martial, contre le sieur Jacques Bardet, bourgeois, concernant une vigne du défendeur, appelée Laqueille, énumération des titres. — Maître Jean Plaze, notaire royal, contre demoiselle Madeleine Grasset de Luc ; obligation de 1,200 livres. — M. Pierre Muralhac-Delmas, ancien capitaine d'infanterie, contre demoiselle Muralhac-Delmas ; obligation de 450 livres. — Messire Joseph de Combarel du Gibanel, contre François Teilhet, concernant des rentes sur le village de Vergnoles. — Répudiation de l'hérédité de Martin Plaze, par son mari. — Demoiselle Françoise Chambon et autres contre sieur Etienne Riouzal Dolvert, leur curateur ; comptes. — Sieur Jean Dufaure, lieutenant de la juridiction d'Argentat, contre dame Dufaure de Lagardelle ; prise d'eau. — Soumission de caution par maître Brugeau, notaire à Tulle, pour demoiselle Françoise Chambon, femme du sieur Toinet-Leblanc. — Sieur Géraud Bel, marchand, contre Arnaud Chambon ; servitude de passage. — Demoiselle Jeanne Basset contre sieur Louis Basset, maître d'école ; billet. — Etienne Freyssou, maçon, contre Jean Graffoulière et Martine Estrue, concernant une dette de la succession de feu Etienne Estruc. — Enquête entre Géraud Bel et Armand Chambon ; passage sur le pré de la Taure. — Damoiselle Jeanne Muralhac, femme de sieur François Morcly, contre Jean Pages et Jeanne Vergne, conjoints ; vente de vin.

B972. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier

1780 — Juridiction d'Argentat. — Audiences tenues par Jourde, juge, ou Dufaure, lieutenant. — Demoiselle Jeanne Escure, veuve Cafoulin, contre Françoise Peyrusse, veuve Tavel, concernant la ferme d'un bois appelé de Travers, au village de Lhospital. — Affirmation d'Antoine Farge, tiers saisi à la requête de François Monteil, au préjudice de Jérôme Farge, son frère. — Demoiselle Antoinette Bonnelie, veuve de maître François Demeilhac, contre sieur Etienne Riouzal-Delvert ; billet. — Enquête par Antoine Chassagne, marchand, contre Jean Leyry et Anne Chassagne ; comptes. — Jean Maisonneuve et Guillaume Floucaud, charpentier, contre Guillaume Couder et demoiselle Catherine Testut ; saisie. — Affirmation de Jean Luc, tiers saisi à la requête de François Monteil, au préjudice de Pierre Blandy. — Collocation des créanciers de feu M. Dubois de Vertiny. — Serment de Louis Verrouil, expert nommé pour estimer les réparations faites à la maison de demoiselle Testut du Pradel. — Enquête et contre-enquête entre Françoise Plaze, veuve Jourde, Jean Fraysse et Antoinette Sicard, concernant le flottage des bois. — Collocation des créanciers de demoiselle Pierrette Muralhac. — Sieur Jean Damarzid de la Serre contre sieur Jean Damarzid de Lacombe ; billet. — Enquête et contre enquête : entre sieur Jean Dufaure et dame Madeleine Chamet, veuve ; prise d'eau ; — entre Joseph Chambon et Léonard Leyral ; dette de jeu. — Provision de 30 livres adjugée à Marie-Noële Blancher. — Enquête pour messire Henry-Pierre-Noël Dufaure de Saint-Martial contre Etienne Chassagne ; arrrages de rente.

B973. (Registre.) — Petit in-folio, 18 feuillets, papier

1780-1781 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Sieur Jean-Baptiste Lafon de Bonnefon et demoiselle Madeleine Tilinat, conjoints, contre Géraud Rouffie ; concernant une dette de la successiou de feu Jean Rouffie. — Maître Jean Bos, juge de Servières, contre maître Jean Dufaure, lieutenant de la juridiction d'Argentat ; billet. — Demoiselle Anne Navatier, veuve Teillet, contre Jean Laporte et Jeanne Cousy ; concernant la ferme d'une maison de ladite Jeanne. — Suite de la collocation des créanciers de M. Etienne Dumas de Vertiny. — Enquête entre Marie-Noële Blancher, femme d'Antoine Chambon, et sieur Géraud Bel, concernant la succession de Mathurin Plaze. — Demoiselle Jeanne Clare, veuve du sieur Pierre Brousse, contre demoiselle Marie

Bourgeade ; servitude de vue. — François Peuchmar contre Jean Moulin, huissier ; frais d'actes, compte. — Affirmation de Pierre Sellier », vi-gneron, tiers saisi à la requête de Charles Grasset de Lafon, au préjudice de demoiselle Antoinette Murailhac. — Sieur Jean Testut contre Madeleine Cuisine, veuve Gobin, fourniture de 12 bastes (mesure de 50 litres) de vin reconnu poussé. — Jean Laporte, tailleur, contre M. Jean Chante-gril, co-seigneur d'Argentat ; refus de payer un habit complet et culottes de velours. — Jean Armand, plaignant, contre Jean Peuch-Estrade, laboureur ; imputation calomnieuse de fausse mention sur une quittance.

B974. (Registre.) — Petit in-folio, 26 feuillets, papier

1781-1782 — Juridiction d'Argentat, — Audiences, — Catherine Mons contre Jeanne Mous ; concernant une transaction consentie par feu Esparzilière, mari de la demanderesse. — Antoinette Gramond, veuve de Pierre Broue, contre Gérard Bouffie, marchand ; créance de la succession dudit Broue. — Marie Borie contre Gabriel Lau-rens et Françoise Couderc ; prêt d'argent. — Jean-Pierre Charoulet, marchand, contre Géraud Rouffie, concernant l'hérédité de Jean Rouffie. — Affirmation de Pierre Casta-net, batelier, tiers saisi à la requête de Catherine Goutte-nègre, au préjudice d'Elisabeth Chassagne. — Sieur François Monteil, absent du royaume, contre Pierre Blandy, aussi absent, concernant un legs d'Antoinette Chambon, Jacques Bétaille contre Jean-Baptiste Longeval, offres réelles de 12 livres. — Maître Jean Traverse, notaire royal, et Marguerite Joigni de Sudrie, contre demoiselle Pierrette Murailhac ; billets. — Sieur Jean-Baptiste Aleyrange, bourgeois, Jean Couderc et Antoine Lacambre contre sieur Antoine Riouzal, coseigneur de Sexcles ; comptes. — Jonction d'instances entre Antoine Roussarie, Jean Dufaure et Jean Bos ; saisies. — Etienne Annequin, contre Antoinette Gouttenègre ; argent prêté. — Sieur Etienne Delcrou et maître Raymond Rivière contre sieurs Etienne et Antoine Riouzal ; concernant la succession de la demoiselle Lapauque. — Barthélémy et Pierre Veyrac contre Pierre Berthoumieux ; convention pour le transport de la ven-dange, 15 sous par jour. — Jeanne Frizot, contre Antoine Couderc et Marie Leyric ; contrat d'apprentissage. — Etienne Lallé, contre Jacques Graffoulière, concernant la succession du sieur Bernard Lallé. — Enquête pour Jean Farge et Élisabeau Graffoulière contre Jacques Graffoulière, concernant l'hérédité de Pierre Graffoulière.

B975. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

1782 — Juridiction Argentat. — Audiences. — Dits et contredits pour Bertrand Ceyrolles et Françoise Pages contre Louis Courty et Elisabeth Pages ; demande de provision. — Reprise d'instance entre messie Henry-Noël Dufaure de Saint-Martial et demoiselle Suzanne de Rédenat. — M. Guillaume Muralhac de Lacoste, capitaine au régiment de Touraine, contre sieur Jean Plaze, dit Chapelier, et demoiselle Anne Brue ; obligation de 1,000 livres. — Anne Ceyrière, veuve de Jean Chambon, contre son fils, concernant l'hérédité dudit Jean ; enquête. — Maître Jacques-François Nugon, curé de Bar, contre Jeanne Peyry, concernant une dette de la succession de Jeanne Salgues, aïeule de la défenderesse. — Dame Gabrielle Brunie, de Lamerlie, veuve de messire. Etienne Dusser du Bas, brigadier des gardes du Roi, contre demoiselle Suzanne Rèdenat, veuve Bardet, concernant la succession des sieurs Bardet et Durfort. — Provision de 100 livres adjugée à demoiselle Jeanne Lallé. — Jeanne Leyry, veuve Jurbert, contre sieur Nicolas Vigier, marchand ; injures. — Marie Artigue, veuve Pages, contre M. Etienne Riouzal ; billet. — Enquête entre Anne Cheyrière, veuve de Jean Chambon, et Antoine, son fils ; comptes. — Henry Verdier contre François Verdier, son frère ; liquidation de dépens. — Maître François Léonard Dupomier, notaire royal, contre demoiselle Suzanne Rèdenat, veuve Bardet ; cession de créance. — Adjudication de provision à sieur Jean Muralhac contre sieur Pierre Muralhac.

B976. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier

1783 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Répudiation de l'hérédité de Raymond Saint-Hilaire par son fils Pierre, du village de Moustoulat. — Messire Bonaventure Brossard, conseiller en l'Élection de Tulle, contre sieur Géraud Vallat, bourgeois, concernant une créance de la succession de maître Joseph Brossard, père du demandeur, — Simon Delort et Jean Sourdnet, contre Jean Secourieu ; arrérages de rente. — Haute et puissante dame Marie-Françoise de Polignac, veuve

de Marie-François de Pérusse d'Escars, contre Jean et Fabien Traverse ; compte de vin. — Jean Fraysse et Antoinette Malèze contre Pierre Esparzilière, dit Méry ; argent prêté. — Jean Ceyroles, contre Vincent Chatoux, vente de blé. — Antoine Eyrignac, contre Pierre Siragol, maçon, et Jean Clouchaud ; comptes, — Jean Planche, vigneron, contre dame Marie-Jeanne Fagerdie ; saisie. — Sieur Ignace Dusser, marchand, contre sieur Géraud Vallat ; dette de 150 livres. — Présentation de Jean Bétailloulou comme caution de Françoise Eyrignac. — Pierre Mas cadet, maçon, contre Antoine Boual, vigneron ; exécution de contrat de ferme. — Jean Longour, contre Jean Charles, dit Chariot ; comptes. — Interrogatoire sur faits et articles de messire Eymar de Bouchiat de Chaunac, concernant un droit d'emplacement d'une cuve et quatre barriques à lui dû par feu sieur Lacoste. — Jeanne Conte, fille majeur, contre messire Antoine Dulaurens de Puylagarde ; gages.

B977. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1783 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Dame Gabrielle Brunie de Lamerlie, veuve Dasser du Ras, contre demoiselle Suzanne de Rèdenat, veuve Bardet ; comptes. — Entre sieurs Jacques et Jean Muralhac frères ; hérédité du père commun. — Jean Laporte, tailleur, contre Étienne Salles, vigneron ; louage d'une ânesse. — Enquêtes : pour Pierre Chirac, couvreur, contre dame Gabrielle Brunie de Lamerlie ; réparations ; — pour maître François Dupomier, notaire, contre demoiselle Suzanne de Rèdenat ; louage de maison. — Affirmation de Guillaume Betaille tiers saisi à la requête de sieur Jean Bros, de la paroisse de Neuville, contre Antoine Chièze. — Déclaration de caution par Arnaud Chambon en faveur de sieur François Vinsot. — Provision de 300 livres adjugée à M. Jacques Labrousse, ci-devant gendarme de lâ garde du Roi, contre demoiselle Jeanne Clare, veuve de Pierre Labrousse. — Marie Chavi-nier, veuve, Marie Dufour et autres contre demoiselle Suzanne de Rèdenat, — Veuve Bardet ; avéralion d'écrit contenant transaction sur l'hérédité de sieur Antoine Duriort. — Jean Amblard contre Joseph Esparzilière ; prêt d'argent. Sieur Antoine Jourde, expert féodiste, contre demoiselles Jeanne et Marie Teilhel ; mitoyenneté, démolition d'une cheminée. — Jean Rivière, vigneron, contre Eyinar Grouilles, concernant la succession de Jean Graffoulière. Rapport d'expert sur une signature de feu Jean Bédènes, dans un procès entre maître Jean Traverse et sieur Jean Muralhac.

B978. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier.

1783-1784 — Juridiction d'Argentat. — Audiences tenues par Jourde, juge, ou Dufaure, lieutenant. — Maître Léonard François Dupomier, notaire royal, contre demoiselle Suzanne Rèdenat, veuve Bardet ; nouvelle vérification de la signature dudit Bardet ; — le même contre demoiselle Anne Planche ; injures. — Peyroune Chazal, couturière, contre son frère ; succession paternelle. — M. Alain de Nicolas, seigneur de Lacoste, contre Gaspard Lafon ; billet. — Sieur Pierre-Jacques Labrousse, bourgeois, contre demoiselle Jeanne Clare et Marie Labrousse ; radiation d'une mention injurieuse insérée dans la requête introductive d'instance. — Antoine Chambon, sargetier, contre Anne Chambon, concernant les hérédités de Martin Chambon et d'Anne Clavel, conjoints. — Affirmations : d'Etienne Annequin, vigneron, tiers saisi à la requête de maître Jean Traverse, notaire, au préjudice de l'hérédité, de Jean Bédènes ; d'Antoine Ceyrolles, vigneron, tiers saisi à la requête de Guinot Eyrignac, au préjudice de Berthou Eyrignac. — Provision de 100 livres adjugée à M. Pierre Dusser de Lamothe contre M. Etienne Dusser de Lavergne, son frère. — Sieur Pierre Leygonie, marchand, contre maître Antoine Battut, commissaire à terrier et entreposeur du bureau de tabac d'Argentat, concernant l'exécution d'un compromis sous seing privé. — MM. Dusser frères, contre Pierre Taule, laboureur ; coupe de peupliers. — Sieur Jean-Baptiste Darche, docteur en médecine, premier échevin d'Argentat, contre sieur François Verdier, huissier royal ; serment décisoire sur la valeur d'un pot de vin promis à la suite d'une vente de maison. — Sieur François Vinsot cadet, contre ses créanciers ; incident sur la vente des objets saisis à son préjudice. — Sieur Antoine Dumas, demandeur en crime d'assasinal de dessein prémédité ; condamnation des frères Chièze à 6 livres de dommages et intérêts applicables à l'hôpital. — Jean Leyris contre Antoine Couder et Marie Leyris ; constitution dotale. — Les administrateurs de l'hôpital d'Argentat contre messire Pierre-Noël Dufaure de Saint-Martial ; comptes. — Sieur Barthélémy Charoulet, en qualité d'héritier de son oncle, contre Pierre Tavel, batelier ; concernant la succession de Joseph Tavel et de

Françoise Peyrusse. — Serment des experts nommés dans le procès pendant entre Pierre Chirac, couvreur, et Gabrielle Vernie de Lamerlie ; réparations. — Sieur Antoine Roussarie, bourgeois, contre maître Jean Dufaure, lieutenant, et maître Jean Mons, juge de Servières, appelé en garantie ; billets. — Maître François Léonard Dupommier, notaire royal, contre Catherine Mons, veuve Esparzilières ; frais d'actes. — Sieur François Verdier, marchand, contre Jean Sallard, dit Pradine, maçon ; obligation de 48 livres. — Jean Hospital contre Pierre Saint-Angel, concernant les successions de Bernard Hospital et d'Anne Clavel. — Mathurin Farge contre Louis Courty, concernant des arbres déracinés par le débordement de la Dordogne du 6 mars 1783.

B979. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

1784-1785 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Gaspard Conte, cavalier de maréchaussée, contre Jean Pages, marchand, et sieur Jean-Louis Cheyrière, bourgeois, mitoyenneté. — Provision de 150 livres adjugée à demoiselle Elisabeth Darche. — M. Jean-Louis Cheyrière, échevin, contre M. Pierre-Jacques Labrousse, ci-devant gendarme de la garde ; prêt de 1,150 livres. — Dame Marie Mathurine de Gasquet de Brach, veuve de M. Jean-Baptiste Delavaur, contre Eyméric Grouilles, vigneron ; cheptel de brebis. — Sieurs Pierre Bernard et Pierre Lafon, marchands à Paris, contre maître Dupomier, notaire, concernant un refus dudit notaire de rendre des titres. — Enquête pour Mathurin Farge contre Louis Courty, concernant des dégâts causés par l'inondation. — Jean Mas, boucher, contre François Vinsot, tanneur, concernant la mort d'une jument prêtée audit Vinsot. — Messire Joseph-Augustin Deplanchard, baron de Cussac, contre dame Jeanne Bros, veuve barche ; vérification d'écriture. — Demoiselle Marthe de Grasset, veuve de M. Joseph de Leyinonerie, seigneur du Guo, contre Jean Sallard, maçon ; dette du père du défendeur. — Enquête pour Jean Hospital contre Pierre Saint-Angel ; concernant l'achat d'un terrain pour emplacement. — Haut et puissant seigneur messire François-Antoine de Pesteil, baron de Lachapelle-aux-Plas, contre sieur Bernard Boulègue ; vérification d'écriture. — M. Guillaume Muralhac de Lacoste, ancien commandant au régiment de Touraine-infanterie, contre Arnaud Chambon ; obligation de 399 livres. — M. Jean-Louis Cheyrière, échevin, contre demoiselle Louise Auriat, femme séparée du sieur Cabrol ; — Maître Jean-Baptiste Jourde, juge d'Argentat, contre la même ; billets. — Antoine Couder et Jeanne Souldoire, sa femme, maîtresse tailleuse, contre dame Jeanne Bos, veuve barche ; façons et fournitures.

B980. (Registre.) — Petit in folio, 40 feuillets, papier.

1785 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Nomination d'un tiers expert entre Pierre Chirat, maître couvreur, et dame Gabrielle Brunie de Lamerlie ; réparations à évaluer. — Consignation des sommes envoyées par sieurs Bernard et Lafon, marchands à Paris, pour frais d'actes demandés à maître Bupomier. — demoiselle Marie Basteyroux, veuve de maître Jean Plaze, receveur des domaines du Roi, contre Pierre et Jean Plaze, vigneron ; argent prêté. — Maître Jean Bufaure de Lapome, lieutenant en la juridiction d'Argentat, contre François Verdier, huissier royal, concernant la remise des titres de la succession de feu Jean-Baptiste Barche. — Enquête et contre-enquête entre Jean Mas et François Vinsot ; perte d'une jument prêtée, responsabilité du vétérinaire. — Jonction d'instances entre Elisabeth Pages, veuve Lachaunie, Françoise Pages, femme Ceyrolle, autre Françoise Pages, femme Cuenau, et Elisabeth Pages, femme Courty ; succession de Jean Pages. — Guillaume Bétaille, huissier, contre Jean-Martin Moulin, aussi huissier ; compte de capture. — Antoine Estrade, dit Calamane, contre Jean Brunel, dit Ventach ; obligation de 399 livres. — Affirmation de demoiselle Anne Chamet, veuve Derèdenat, saisie à la requête de François Delort au préjudice de sieur Antoine de Buines, de la ville de Mural. — Enumération des titres appartenant à la succession de Jean Darche qui se trouvent entre les mains de François Verdier, huissier. — Antoine Lafon, maître cordonnier, contre demoiselle Marie Chambon, veuve Plaze ; frais de procès. — Affirmation de sieur Henry Verdier, marchand, tiers saisi à la requête d'Antoine Chambre, au préjudice de sieur Jean Muralhac. — Sieur Antoine Barrière contre Jean-Martin Moulin ; vente de vin. — Messire Jean Dumond, seigneur de Lafrançonnie, ancien officier au régiment de La Ferc, contre Jean Chassagne, coutelier, et Catherine Géraudie ; billet, — demoiselle Jeanne Clédière, veuve Cayre, contre sieur Jean Teslut de Dupré ; avération de signature.

B981. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier.

1785-1786 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Sieur Joseph Labrousse contre demoiselle Marie Labrousse ; assemblée de parents concernant les dépenses faites par ledit Joseph pour. être chirurgien à Montpellier ; soumission de caution en faveur du même par messire Noël bufaure. — Antoinette Monjanel contre Gaspard Lafont ; billet. — Guillaume Betaille contre Jean-Martin Moulin, huissier ; cent dix journées d'assistance comme recors. — Antoine Itabel, marchand boursier, contre le même , comptes. — Affirmation de messire Jean-Joseph Testut del Guo, tiers saisi à la requête d'Etienne Dumas, au préjudice du sieur Jean Muralhac. — Demoiselle Martiale Albert, veuve Couderc, contre demoiselle Marie Cha-vignier, veuve d'Antoine Douniès, et Marie Dufour, veuve de Jean Douniès, concernant l'hérédité desdits Douniès — Sieur Gaspard Conte contre Jean Pages et Louis Cheyrière ; mitoyenneté, chute d'un mur. — Marie Graffoulière contre Léonard Cussac ; séparation de biens. — Sieur Antoine Lacombe, expert agrimenseur, plaignant, contre sieur François Vinsot, tanneur ; injures, mise hors de cour. — Entre les frères Escourbaniès, concernant les droits légitimaires de Jean Escourbaniès cadet. — Adjudication de provision à Etienne Salles après la civilisation d'un procès criminel par lui intenté à Jean et François Salles. — Levée des scellés apposés sur les marchandises du sieur Jacques Muralhat à la suite de saisies faites par des négociants d'Aurillac, de Tulle et de Brive ; avération de signature à la requête de maître Pierre Monteil, notaire royal ; saisie contre le même par demoiselle Madeleine Planche et Pierre Morely. — Vérification de l'écriture de Jean Testut, seigneur de Baryneuf. — Sieur Etienne Dusser de Lavergne contre M. Jean Dufaure ; frais frustratoires à rembourser. — Affirmation de sieur François Vinsot, tiers saisi à la requête du sieur Barthélémy Charoulet, au préjudice d'Étienne Salles.

B982. (Registre.) — Petit in-folio, 54 feuillets, papier.

1786 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Enquête par Marie Graffoulière contre Léonard Cussac, son mari ; demande en séparation. — M. Etienne Dusser de Lavergne contre maître Jean Dufaure, lieutenant ; billet. — Martin Jurbert, tailleur, contre Pierre Laporte, aussi tailleur ; injures. — Enquête contre Jacques Muralhac, marchand, concernant l'état de ses marchandises avant la levée des scellés. — Désignation d'experts entre Jean Hospital et Pierre Saint-Angel. — François Broquerie, marchand, contre Léonard Cussac ; obligation. — Affirmation de sieur François Verdier, tiers saisi à la requête de François Farges, au préjudice de Jean Farges. — Condamnation d'Antoine Gustin à 10 livres de dommages-intérêts envers Jean Escourbaniez. — Interrogatoire de sieur Jean-Martin Moulin, huissier, sur la quotité du prix des meubles vendus au préjudice de Géraud Annequin. — Sieur César Maschefer, marchand, contre demoiselle Magdeleine Planche, femme du sieur Pierre Morely, et Marie Planche, femme du sieur Pierre Bombal, concernant une dette de la succession d'Anne Planche, leur sœur, femme de Jacques Muralhac. — M. Etienne Dusser de Lavergne contre M. Pierre Dusser de Lamothe, concernant la jouissance d'un domaine appelé de Paradis. — Reprise d'instance pour Pierre Maraval contre sieur Henri Molinier. — Enquête pour sieur Antoine Blanchet et autres contre Joseph Frassy, concernant l'acquisition d'une cave et d'un pressoir. — Sieur Pierre Albrépie, bourgeois, contre sieur Pierre Darce, ancien gendarme ; billet. — Jean Arancour, cordonnier, contre Jacques Damarzid, sieur de Luc ; injures, condamnation à 15 livres de dommages et intérêts. — Jean Bousquet et Marie Chavigner, contre Antoine. Éyrygnoux ; concernant le contrat de mariage de Jeanne Chazal avec Jean Chavigner.

B983. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1786-1787 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Antoine Bousquet, contre Antoine et Antoinette Bousquet, femme de François Cassaigne ; concernant un legs de Jeanne Roufiliange. — Sieur Antoine Jourde, expert féodiste, contre Jean Chassagne, marchand coutelier, et Catherine Géraudic ; concernant le testament d'Abraham Géraudie. — Sieur Joseph Thouron cl Anne Lapeyre, marchands, contre sieur Jean Filhol, maître chirurgien ; comptes. — Françoise Plaze, veuve Jourde, contre Jean Plaze ; concernant l'hérédité d'Antoine Plaze et celle d'Anne Laurent. — Louis Courty et Elisabeth Plaze, contre Jean Pages ; succession d'Anne Pages. — Sieur Pierre

Navatier, bourgeois, contre l'hérédité vacante de Jean-Baptiste Laborde ; billet s'élevant à la somme de 1,096 livres. — Tarif des droits de passage du pont de la ville d'Argentat, dus aux prier et religieux de Carennac ; « pour une litière ou cabriollet à deux chevaux et les personnes de la suite, 12 sous. » — Enquête et contre-enquête, entre Jean Plaze, marchand, et François Porte ; concernant un compte d'achats de bestiaux. — Affirmation de sieur Louis Poignant, invalide, tiers saisi à la requête du sieur Pierre Geneste, marchand de la ville de Pleaux, au préjudice de sieur Antoine Desroche, négociant à Brives. — Sieur Antoine Jourde, expert, contre le subrogé-tuteur des enfants du sieur Jean Jourde ; avération d'écrit privé. — Le curateur à l'hérédité vacante de Jean-Baptiste Laborde, contre Etienne Teillet, marchand ; mesurage de bois et vérification de qualité. — Comptes entre Etienne Chèze et son frère Jean-Baptiste ; enquête et contre-enquête. — Gilles Mondat, marchand, contre demoiselle Louise Auriat, femme du sieur Descabroux, bourgeois ; incendie par imprudence, enquête. — M^c Jean-Louis Vastroux, procureur en la baronnie de Laroche, contre Martin Dicham, batelier ; vente de vin. — Sieur Jean-Pierre Charoulet contre demoiselle Louise Auriat ; prêt de 400 livres.

B984. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier.

1787 — Jurisdiction d'Argentat. — Audiences. — Copie de lettres de répudiation de l'hérédité de Jeanne Rouffiliange. — Jean Graffoulière et autres, contre Marie Graffoulière ; cession de droits successifs. — Enquête et contre-enquête entre Pierre Andrieu, couvreur, et Jean Pélysier, aussi couvreur ; erreur dans un marché de tuiles. Noël Laporte, huissier, entre Marie Graffoulière, femme séparée de biens ; emploi de la dot de ladite Marie. — Réquisitions du procureur d'office contre certains abus : 1^o sentences par défaut trop promptement obtenues ; 2^o absence des procureurs aux processions ; 3^o inobservation de l'ordre du tableau. — M. Antoine Gratereau de Négraval, seigneur de Rajau, contre Jean Bousquet et Marie Chavinier ; billet. — Jean Graffoulière et ses frères, contre Marie Graffoulière ; comptes. — Jean Vailhe, marchand, contre sieur Jean-Martin Moulin, huissier ; billet. — Pierre Berthoumiard, contre sieur Jean Filhol, chirurgien ; comptes. — Sieur François Veysière et Pierre Laborde, associés, contre l'hérédité vacante de Jean-Baptiste Laborde ; fourniture de marchandises. — Sieur François Hamo, bourgeois de Tulle, contre demoiselle Magdeleine Planche et ses sœurs ; dette de la succession d'Anne Planche. — Enquête par Jeanne Arrancœur, contre Jean Dicham, perruquier ; fourniture d'aliments. — Jeanne Verdier contre Jeanne Rode ; comptes. — Sieur Pierre Maraval, marchand, contre sieur Henri Molinier, bourgeois ; arrérages de rente foncière. — Sieur Jean-Joseph Tournon, tailleur, contre M. Négraval de Rajau, conseiller en l'Élection de Tulle, et dame Testut, sa femme ; concernant l'hérédité du sieur Testut, frère aîné de ladite dame ; enquête. — François Broquerie, contre le sieur Plaze et la demoiselle Jeanne Terrade, sa femme ; billet.

B985. (Registre.) — Petit in-folio, 45 feuillets, papier.

1787-1788 — Jurisdiction d'Argentat. — Audiences. — Désignation de maître Guillaume Bétaille comme curateur à l'hérédité vacante de feu Mercure Nugon. — Sieur François Verdier, aîné, marchand, contre Antoine et Pierre Guyon, père et fils, et Suzanne Chassigne ; concernant une dette dudit Guyon fils. — Maître Guillaume Bétaille, curateur à la succession vacante du sieur Madelbos, contre sieur Jacques-François Basset, prêtre, et demoiselle Jeanne Basset, femme de François Delort, perruquier ; enquête concernant les biens laissés par la femme dudit Madelbos. — Désignation d'experts entre Jean Voisin, juge de Lachapelle-aux-Plas, et sieur Jean Cheyrière, échevin. — Adjudication d'une somme de 40 livres à Jeanne, pour frais de gésine et de sépulture de son enfant. — Guillaume Laplace contre la succession vacante de Jean-Baptiste Laborde ; prix de location d'un jardin et d'une maison, 66 livres par an. — Jeanne Escourbaniez contre Raymond Laporte et Marie Taulle ; injures, condamnation aux dépens pour tous dommages et intérêts. — Serment décisoire du sieur François Veysier, négociant à Beaulieu, et du sieur Laborde, concernant une somme de 1,500 livres à eux due par feu Jean-Baptiste Laborde. — Marie Bourdelles contre Pierre Berthoumioux, cordonnier ; concernant la succession d'Antoine Peyrissat. — Messire Henry-Pierre-Noël Dufaure de Saint-Martial contre dame Gabrielle Brunie de Lamerlie ; concernant une servitude de vue sur le jardin du demandeur. — Antoine Bousquet contre François Chassigne et

Antoinette Bousquet ; mobilier provenant des successions de Philippe Bousquet et de Jeanne Rouffiliange. — Maître Etienne de Meillac, seigneur de Rienx, contre Jeanne de Couzy, veuve de Jean Laporte ; concernant une créance de l'hérédité de maître Gabriel de Meillac, prêtre, oncle du demandeur. — Demoiselle Marie Hamilton contre sieur Jacques Muralhac ; loyer. — Serment décisoire de François Broquerie ; concernant les sommes à lui dues par sieur Jean Plaze. — Messire Pierre-Henri-Noël Dufaure de Saint-Martial contre sieur François Morely et demoiselle Jeanne Muralhac ; concernant les sommes dues par la succession de demoiselle Jeanne Bourlhieux à celle de maître Pierre Dufaure de La Condamine. — Antoine Lafon, maître cordonnier, contre Louis et Jean Estagerie ; fourniture d'aliments. — Sieur Guillaume Bel, bourgeois, et demoiselle Louise Riouzal de Lasalvanie, contre sieur Etienne et Basile Riouzal ; concernant le partage de la succession de maître Antoine Riouzal de la Salarde. — François Farge, marchand, contre M. Pierre Dusser de Lamothe et autres, ses frère et sœur ; concernant des lettres de restitution, obtenues au parlement de Bordeaux, permettant au demandeur le déguerpissement d'un moulin arrenté par ledit Dusser. — Jeanne Mas contre Jean Hospital ; enquête sur le prix d'un loyer verbal.

B986. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1788-1789 — Jurisdiction d'Argentat. — Audiences. — Reprise d'instance pour Antoinette Viers contre Guillaume Dutour, marchand, et Fabien Chaptaur, aussi marchand. — Défaut pour M. Audet de la Mézanquère, maître ès arts en l'université de Paris, membre de l'académie des sciences de Châlons-sur-Marne, contre Jean Testut de Dupré et Anne Chambon. — Jean Graffoulière, charpentier, contre Marie Graffoulière, séparée de Léonard Cussac ; droits légitimaires. — Demoiselle Anne Navatier, veuve du sieur François Teillet, contre Michel Poulaud, chapelier ; enquête sur le travail fait par ledit Teillet au profit du défendeur. — Sieur Jean Soulier de Lavernière, marchand, contre sieur Etienne Dicham, horloger ; avération d'écrit privé. — Catherine Faurie, veuve d'Antoine Chazal, contre Pierre Taule, laboureur ; dépense au cabaret. — Sieur Jacques Damarzid contre Jean Chassagne et Catherine Géraudie ; concernant une servitude de passage. — Mathurin Salles, couvreur, contre Pierre Taule ; compte. — Jean Dicham, perruquier, contre Jean Paliargue, huissier ; livraison de grains. — Sieur François Verdier, aîné, marchand, contre Jean Vigier et autres ; injures, 20 livres de dommages-intérêts. — Désignation d'experts entre demoiselle Marie Dumas del Fraysse et Antoine Rougier ; réparations à un immeuble devant rentrer en la possession de ladite demoiselle. — Martin Basteyroux contre Jean Cussac ; concernant la succession d'Elisabeth Luc. — Nomination d'un tiers expert entre sieurs Antoine Blancher et Pierre Leygonie, marchands. — Antoine Chambre contre maître Jean Vigier, procureur ; vente de foin à 10 livres la charretée, enquête. — Antoine Grange, laboureur, contre Bernard Boulègue, huissier royal ; frais frustratoires, enquête. — Suzanne Faure contre Pierre Dicham, ferblanquier ; louage de boutique. — Sieur François Verdier contre Magdeleine Cuisine, veuve Gobin, et Anne Sallard, veuve Lafon ; saisie des biens de Gaspard Lafon. — Demoiselle Anne Chambon contre Louise Guergne, veuve Boulègue ; louage de pressoir. — Sieur Jean Muralhac aîné contre son frère Jacques ; main-levée de saisie.

B987. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1789 — Jurisdiction d'Argentat. — Audiences. — Enquête pour Jeanne Monteil contre Antoine Bousquet, cordonnier ; fournitures ; — la même contre son frère aîné ; droits légitimaires. — Le révérend frère Alvitre Cyprien, apothicaire au couvent des Récollets d'Argentat, contre l'hérédité vacante de Jean-Baptiste Laborde ; fourniture de drogues. — Sieur François Champeil, bourgeois, contre sieur Jean Vigier ; liquidation de dépens. — Serment de Marie Graffoulière sur la quotité du mobilier laissé par ses parents. — Provision de 50 livres, adjugée à demoiselle Jeanne Darche, femme de maître Jean Dufaure, contre demoiselle Jeanne Dos, veuve Darche. — M. Pierre Lachau de Lamarque, subdélégué de l'Intendance, contre messire Pierre-Noël Dufaure de Saint-Martial ; concernant une obligation de 3,300 livres. — Joseph Chambon, maître siamoiseur, contre Arnaud Chambon ; hérédités de Jean-Baptiste Chambon et d'Anne Pages. — Léonard Écourbanies contre Jean Chièze ; droit de passage sur un bois appelé del Chadel. — Anne Champie contre Antoine Champie ; comptes. — Interrogatoire sur faits et articles de M. Antoine Gratereau de Négraval,

seigneur de Rajau, à la requête de sieur Jacques Muralhac ; comptes. — Affirmation de sieur Pierre Morely, tiers saisi à la requête de messire Jean Dumond et autres, au préjudice de demoiselle Jeanne Muralhac. — Jean Hospital contre Jean Mas ; vente de vin. — Pierre Leygonie, marchand, contre dame Anne Dufaure du Colombier ; mitoyenneté. — Affirmation de Marie Verdier ; saisie-arrêt du prix du vin par elle acheté à la veuve Lafon. — Demoiselle Marie Hamilton contre Jean Paliargucs ; billet. — Antoine Chambre, contre Antoinette Monjanel ; vente de foin. — Affirmation de Jean Caze, tiers saisi à la requête de sieur Pierre Leygonie, au préjudice de sieur Jean Testut de Dupré. — Sieur Pierre Navatier contre sieur Pierre Croizy, bourgeois ; comptes. — Frère Périer Paul, apothicaire des Récollets, contre la succession vacante de J. -B. Laborde ; fourniture de drogues. — Marianne Cellier contre Louise Lacour ; injures, dépens compensés. — Affirmation d'Etienne Annequin, tiers saisi à la requête de sieur Jean-Louis Cheyrière, au préjudice du sieur Jean Muralhac. — Antoine Gayot et Jeanne Salles contre demoiselle Marguerite Dulac de Chadirac ; mois de nourrice à 6 livres. — Jean Langle contre Jean Vialard, maçon ; comptes de journées. — Provision de 50 livres, adjugée à Jeanne Pougeadc, veuve Cussac, contre son frère aîné. — Enquête entre Géraud Salles et Eymeric Grouillet ; comptes. — Véronique Mondet, veuve de François Broqueric, contre Jean Chambon ; dette de l'hérédité de feu Antoine Chambon.

B988. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

1789-1790 — Jurisdiction d'Argentat. — Audiences. — Enquête pour Etienne Chèze et Jeanne Combes, contre Jean Dicham, perruquier ; vente de vin. — Antoine Grange, contre Bernard Boulègue, huissier ; liquidation de dépens. — Sieur Jacques Muralhac contre sieur Jean, son frère ; compte de mobilier. — Demoiselle Suzanne Derédenat, veuve de sieur Jacques Bardet, demanderesse en main-levée, contre dame Gabrielle Brunie de Lamerlie, saisir-faisant, et maître François-Léonard Dupomier, tiers saisi. — Jean Cussac contre son frère aîné ; droits légitimaires. — Jean Pages, dit Mazeau, contre Pierre Taulle ; comptes. — Agnès Chassaignes, veuve Farge, contre Joseph Chaumont et Elisabeth Chassaignes ; concernant la succession d'Arnaud Chassaignes. — Sieur Jean Riouzal de Vaur, et demoiselle Luce Graffeuille, mariés, contre demoiselle Louise Auriat, veuve Descabroux, et sieur Jean Gimazane, médecin ; concernant une rente due au curé de Saint-Martin-la-Méanne. — Jeanne Ceyrolles, femme d'Etienne Bouygue, contre Géraud Raymond et Jeanne Ceyrolles ; concernant un legs contenu dans le testament de Jean Ceyrolles. — Messire Gabriel-Anne Dumas, seigneur de Soulage, contre Joseph Laden et autres ; concernant les rentes du ténement del Bech. — Maître Tean-Baptiste Jourde, juge d'Argentat, contre Géraud et Jean Monteil, père et fils ; comptes. — Sieur Jean-Baptiste Filhol, maître de poste, contre sieur Jean Muralhac et demoiselle Marie Dumas de Vertiny ; liquidation de dépens. — Messire Gabriel-Anne Dumas, seigneur de Soulages, contre Mathurine Dufaure et autres ; concernant la rente du ténement de Lajoubertie. Jean Bourrier, marchand, contre Jean-Martin Moulin, huissier ; remise de titres contre Antoine Jaladis. — Affirmation de Jean Cussac, tiers saisi à la requête de Pierre Broqueric, au préjudice de Léonard Cussac. — Renonciation à l'hérédité de Jeanne Verdier, par sa fille Anne Paleyrie. — Provision de 25 livres adjugée à Jacques Gouttenègre contre son frère aîné. — Antoinette Soustre contre M. Antoine Gratereau de Négraval ; avération de signature. — Serment décisoire de Guillaume Floucaud ; concernant la ferme d'une vigne appartenant à Jean Chambon ; saisie du prix. — Antoine Lafon, cordonnier, contre demoiselle Louise Auriat et Jean-Baptiste Descabroux ; liquidation de dépens.

B989. (Registre.) — Petit in-folio, 12 feuillets, papier

1790 — Jurisdiction d'Argentat. — Audiences tenues par J. Jourde. — Affirmation de maître Jean-Louis Voisin, juge de Lachapelle-aux-Plas, tiers saisi à la requête de maître Antoine-Jean Vidal, curé d'Auriat, sur les revenus du prieuré d'Auriat. — Jonction d'instances entre demoiselle Jeanne Muralhac, sieur Pierre Morely, maître Noël Dufaure, M. Jean-Louis Cheyrière, messire Jean Dumond et sieur Antoine Jourde ; concernant les saisies pratiquées au préjudice de ladite demoiselle Muralhac. — Jean Delort, armurier, et Françoise, sa sœur, contre François Delort, perruquier ; concernant la succession d'Antoinette Soustre. — Déclaration d'Etienne Fort, marchand, sur les sommes dues à Jean Chambon ; prix de ferme. — Jacques Laporte contre Jean

Féradour, chaudronnier ; comptes. — Antoine Vigier, marchand, contre Pierre Besse ; concernant une dette de la succession d'Antoine Farge. — Le seigneur de Soulages, contre dame Jeanne Bos et autres ; concernant les rentes du tenement d'Embaran. — Louise Rode contre Jean et Catherine Sallard ; comptes.

B990. (Registre.) — Petit in-folio, 12 feuillets, papier.

1790 — Juridiction d'Argentat. — Audiences. — Enquête pour Louise Rode contre Catherine et Jean Sallard ; comptes. — Rétention de cause pour Pierre Leygonie, contre Louis Tronchon, presseur d'huile. — Maître Jean Voi-sin, juge de Lachapelle, contre le même ; vente de bois à brûler. — Affirmation de demoiselle Anne Chambon ; saisie-arrêt entre les mains de la comparante, au préjudice du sieur Dupré. — Consignations : de 28 livres offertes réellement par Joseph Touron et Anne Lapeyre, pour obtenir main-levée de saisie ; — de 10 livres 4 sous, par Jeanne Roche, même cause. — Partage de la succession de Jacques Chassaingne. — Affirmation de Jean Chèze, tiers saisi à la requête d'Antoinette Lafon, au préjudice de Léonard Chèze. — Le dernier acte de la juridiction ordinaire d'Argentat (11 décembre 1790) est un défaut pour Jacques Brousse, contre Antoinette Monjanel.

B991. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 43 pièces, papier

1771-1781 — Juridiction d'Argentat. — Procès-verbaux. — Assemblée de parents pour choisir un curateur aux demoiselles de Lagardelle, filles mineures de feu M. Antoine-Joseph de Lagardelle, capitaine d'infanterie. — Publication du ban de vendanges. — Visites : d'une maison acquise de la demoiselle Saugond, par M. Jean Chantegril, seigneur de Lavigerie ; — du domaine d'Embaran, paroisse d'Argentat, acquis par messire Alain de Nicolas, seigneur de Lacoste. — Nomination d'un curateur, pour sieur François Verdier. — Rapport des experts choisis par François Broquerie et Etienne Daniel ; mitoyenneté. — Visite des biens laissés par messire Etienne Dusser, sieur du Bas, à la requête de sa veuve, dame Gabrielle Brunie de Lamerlie. — Rapport de MM. Pierre Boudrie et Antoine Chaumont, experts ; concernant des servitudes entre les maisons Leygonie et Blancher. — Nomination d'un curateur à François Morely. — Arpentement d'une vigne du tènement de Broussou, au village de Chadiot. — Enquête pour François Broquerie, contre Etienne Daniel, et rapport d'experts, entre Jeanne Bouffiliange et François Pages ; mitoyenneté. — Visites : d'une maison nouvellement bâtie, par Jean Pages, boucher, attenante à celle de Marianne Barriat, veuve Meunier, sur la place d'Argentat ; — d'une maison d'Antoine Gayon, à la requête de Jean Laporte, maître tailleur. — Emancipation de Pierre Dusser, âgé de 29 ans. — Visites : d'une vigne située au territoire de las Coaibes, à la requête de Jean Branchât ; — de la maison de demoiselle Testut de Pradel, située au bois du Teil, à Argentat. — Rapport d'experts entre sieur Jean Dufaure et dame Magdeleine Chamet ; prise d'eau. — Partage de la succession de Mathurine Plaze. — Émancipations : de François Estorges ; de Marie Rasset ; d'Antoine, Catherine et Marie Riouzal. — Déclaration de la perte d'un paquet d'argenterie, au passage de la Souvigne, par Pierre Del-peux, messenger. — Apposition de scellés sur les objets dépendant de la succession d'Antoine Védrenne.

B992. (Liasse.) — 64 pièces, papier

1782-1785 — Juridiction d'Argentat. — Procès-verbaux. — Visite de la maison de dame Gabrielle Brunie de Lamerlie, au tènement de Coustajols ; construction abandonnée par l'entrepreneur. — Vérification de l'écriture de demoiselle Lapauque de Lasalardie. — Confrontation d'une terre du sieur Leygonie, au tenement appelé de Laqueille. — Vérification de l'écriture de feu sieur Jacques Bardet, dans un procès entre sa veuve et maître Dupomier, notaire. — Émancipation de maître Jacques-François Basset, vicaire de Bar. — Partage de la succession de François Coudert. — Visite d'une maison et d'un jardin, vendus par M. Dusser de Saint-Hilaire, à François Leygonie, avec un croquis des lieux. — Vérification des registres de M. François-Esprit Ango, ingénieur des mines de charbon de terre. — Enquête pour demoiselle Suzanne de Rêdenat, contre maître François-Léonard Dupomier, notaire ; concernant la durée d'un bail à ferme ; — contre-enquête pour le défendeur. — Émancipation de Jeanne Renaud. — Visite de la maison acquise par Jean Tavel, batelier, de Jean Graffoulière, vigneron, rue de la Porte-Basse. — Demande des titres concernant les mines de

charbon de terre, par sieur Marie-François Cazon, directeur desdites mines. — Visite des maisons de Gaspard Conté, cavalier de maréchaussée, et du sieur Pages ; mitoyenneté. — Comptes entre dame Gabrielle Brunie et Pierre Chirac, maître couvreur. — Estimation des fonds dépendants de l'hérédité du sieur Pierre Labrousse. — Visite de la maison de Jeanne Luc, femme Rigal. — Estimation de la boutique occupée par Anne Chambon. — Autorisation d'emprunter, après avis des parents, donnée à Jacques Labrousse pour continuer ses études chirurgicales. — Présentation de caution par dame Jeanne Bos, veuve Darce. — Apposition de scellés sur les effets dépendant de la sue-cession de Jean-Baptiste Laborde, teinturier.

B993. (Liasse.) 60 pièces, papier

1786-1787 — Juridiction d'Argentat. — Procès-verbaux. — Scellés apposés sur les effets dépendant de la succession d'Anne Planche, opposition de son mari, sieur Jacques Muralhac ; inventaire du mobilier. — Nomination du sieur Jourde comme tuteur des enfants de Jean Jourde, son frère. — Inventaire du mobilier et des marchandises de Jean-Baptiste Laborde. — Renonciation à la société d'acquêts stipulée dans le contrat de mariage d'Anne Planche et de Jacques Muralhac. — Interrogatoire de Marie Graffoulière sur la vente d'une chènevière, appelée de Lestrade, faite par son mari Léonard Cussac à François Bro-querie. — Vente d'une maison acquise par Antoine Battut, entreposeur du tabac, de demoiselle Jeanne Bourlioux, située au fond de la place publique. — Enquête sur le contenu du testament de demoiselle Catherine Testut, brûlé avec d'autres papiers de M^e Dupomier, notaire. — Partage des successions de Bernard Hospital et d'Anne Clavel. — Soumission de caution par Jean Plaze en faveur d'Antoine Chambon. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'hérédité d'Anne Planche par ses sœurs. — Enquête pour sieur Pierre Navatier contre M^o Louis Escalier, procureur ; concernant des billets détruits par incendie. — État de la maison de Marie Navatier, dressé à la requête de Géraud Lagane, son mari. — Cautionnement par Antoine Vigier pour demoiselle Gouttenègre. — Répudiation de l'hérédité de Jean Pages, par Elisabeth Pages, femme Courty, sa petite-fille. — Présentation des livres de comptes du sieur François Veysière, négociant à Beaulieu. — Visites : de la maison du sieur Gaspard Conté ; de la maison occupée par le sieur Laborde lors de son décès, à la requête du sieur Lappleau ; enquête. — État des lieux au moulin de Plas, dégradations, demande en déguerpissement par François Farge. — Interdiction du sieur Etienne Dusser de Lavergne. — Serment d'experts et visite des immeubles laissés par les auteurs communs des sieurs Bousquet.

B994. (Liasse.) — 26 pièces, papier

1788-1790 — Juridiction d'Argentat. — Procès-verbaux. — Émancipation de Guillaume Murât. — Serment décisoire du sieur Guillaume Lappleau ; concernant une créance contre l'hérédité vacante de Jean-Baptiste Laborde. — Visite d'un pré situé au tenement de l'Échamel appartenant au sieur Jean Filliol, bourgeois ; prise d'eau. — Émancipations : de Jacquette Planche ; de Jean Tramond, etc. — Répudiation de l'hérédité d'Anne Planche par ses sœurs. — Expertise sur la qualité du vin vendu par Jean Hospital à Jean Mas. — Visites : de la maison du sieur Jourde, située au-devant du monastère de Sainte-Claire ; — delà boutique de Pierre Morel y et d'Anne Planche. — Bail judiciaire des fruits des biens de feu sieur Jean Jourde. — Estimation de la maison et du jardin de Joseph Chambon, maître chamoiseur. — Interrogatoire du sieur Jean... ; retour sous le toit conjugal après la séparation de corps prononcée. — Rapport du tiers-expert nommé entre sieur Antoine Blancher et sieur Pierre Leygonie ; confrontation ; calque d'une partie du plan de la ville d'Argentat. — Bail judiciaire des fruits des biens de feu Antoine Farge ; nomination d'un tuteur pour ses enfants. — Estimation des biens de feu Jean-Baptiste Chambon et Anne Pages. — Soumission de caution par M^e de Bèdenat, en faveur de demoiselle Suzanne de Rèdenat, veuve Bardet. — Délibération des parents des pupilles Farge, pour la conservation du mobilier paternel, et bail judiciaire.

B995. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1755-1780 — Juridiction d'Argentat. — Sentences. — Messire Jacques Dufaure de Laqueille et messire Antoine-Joseph Dufaure de Lagardelle contre M^e Etienne de Rèdenat, lieutenant, et

demoiselle Anne Chamet ; concernant un legs de sieur Jean-Pierre Chamet. — Jean et Marguerite Verg contre Antoine Bétalioulou ; concernant des créances de la succession de Pierre Verg. — M^e Jean-Marie-Mercure Nugon, juge d'Argentat, contre Jean Pages et Anne Chavel, veuve Hospital ; concernant l'hérédité de Jean Dabertou, dit Deltheil. — Demoiselle Jeanne Boulioux, veuve Muralhac, contre Barthélémy Chandon ; concernant une cassation de saisie. — Jean Verdier contre sieur Verdier aîné ; concernant les droits légitimaires du demandeur. — Jacques Rumeil contre Jean Croizet, perruquier, et M^e Jean-Baptiste Célarier, médecin, appelé en garantie ; concernant une lettre de change de 70 livres. — Sieur Pierre Morely contre sieur François Morely, bourgeois ; concernant les droits légitimaires du demandeur, — Noële Blancher, femme Chambon, contre sieur Géraud Bel, marchand, et Mathurine Dufaure ; concernant l'hérédité de Mathurine Plaze, legs de 100 livres à Marie Grafeuille.

B996. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1781-1789 — Juridiction d'Argentat. — Sentences. — Sieur Jean Verdier, marchand, saisissant, M. Pierre-Joseph Parjadis et dame Anne Chassan, sa femme, saisis, M. Jacques Floucaud, docteur en médecine, sieur Hugues Bourgeade et Marie Taulle, demandeurs en main-levée, et M. Etienne Duport, seigneur d'Espontour, aussi saisissant ; comptes. — Jean-Pierre Charoulet, marchand, contre Géraud Rouffle, aussi marchand ; billet. — Antoinette Gramond, veuve de Pierre Broue, contre la même ; concernant l'hérédité de feu Jean Rouffle. — M^e François-Léonard Dupomier, notaire royal, contre demoiselle Suzanne de Rédenat, veuve Bardet ; compte pour la vente d'un office de notaire à Saint-Geniès, vendu au demandeur par ledit Bardet. — Maître Jean Traverse, notaire royal, et Marguerite Joignie de Sudrie, sa femme, contre demoiselle Pierrette Muralhac, veuve de M. Dumas de Vertiny ; avération d'écrit privé. — Antoine Couderc contre son frère aîné ; partage. — Jean Hospital contre Pierre Saint-Angel, pris en qualité de tuteur légal de sa fille mineure et de défunte Anne Viallette ; concernant une demande en distraction de biens compris dans l'hérédité de Bernard Hospital et de Anne Clavel. — Pierre Rigail et Jeanne Luc contre M. Dumont de Lafrançonie, administrateur de l'hôpital ; cheminée ouverte sur une venelle, danger du feu. — Gaspard Conté, cavalier de maréchaussée, contre Jean Pages et sieur Jean-Louis Cheyrière, échevin ; mitoyenneté. — Marie Graffoulière contre Léonard Cussac, journalier ; séparation de biens. — Demoiselle Magdeleine Dubac contre sieur Jean Muralhac et demoiselle Marie Dumas, saisis, et autres ; demande en mainlevée, taxe des frais. — M. Jacques Labrousse, ancien gendarme de la garde, contre dame Jeanne Gare et demoiselle Marie Labrousse ; concernant le partage de l'hérédité du feu sieur Labrousse. — Sieur Pierre Leygonie, marchand, contre dame Anne Dufaure du Colombier, veuve de M. Pierre Pourty de Laviallatte ; désignation d'experts. — Antoine Bousquet contre François Chassigne et Antoinette Bousquet ; concernant le partage de la succession de leurs auteurs.

B997. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1770-1772 — Juridiction d'Argentat. — Procédures criminelles. — M^e Louis Escalier, procureur, contre le sieur Boulègue, huissier ; voies de fait. — Géraud Vinsot et sa femme contre Pierre Maraval, perruquier ; querelle dans l'auberge des plaignants. — Transport de justice au logis d'Antoine Gaston, sellier, pour recevoir sa plainte contre quelques habitants d'Argentat ; coups et blessures. — Sieur Jean Muralhac, seigneur de Latronche, contre Jean Pages, boucher ; injures et menaces à propos d'une selle prêtée. — Plainte de Joseph Dancie, vigneron, contre Antoine Vigier ; querelle entre voisins. — Louis Courty, laboureur, contre Jean Pélissier ; coups de verge à la fille du plaignant. — Jean-Baptiste Larivière, sergent, contre M. Jean Chantegril de Lavigerie, coups de bâtons. — Sieur Baptiste Auriat, marchand, et Toinette Segol, sa femme, contre leur gendre ; querelles de famille, violences, voies de fait. — Pierre Ferradou, chaudronnier, contre sieur Jean Testut de Dupré ; injures et voies de fait à cause d'un poêlon prêté.

B998. (Liasse.) — 72 pièces, papier,

1773-1774 — Juridiction d'Argentat. — Procédures criminelles. — Sieur Jean Testut, seigneur du Barineuf, contre sieur François Verdier, bourgeois, et autres ; tapage nocturne. — Sieur Pierre

Ceyrolles contre divers habitants du village du Fraysse, dégâts dans les propriétés du plaignant. — Jean Vigier, fils d'Antoine, contre les frères Muralhac ; injures et menaces. — Dégâts dans le domaine de messire Henry-Pierre-Noël Dufaure de Saint-Martial, au ténement de Laborie. — Jean Pélissier, du village du Basteyroux, contre Louis Courty ; coups de pierre à la tête. — Pierre et Jean Plaze contre leurs voisins ; enlèvement de feuilles amassées pour faire du fumier. — M. Jacques de Yertiny, seigneur del Fraysse, ancien officier au régiment d'Escars, contre une de ses locataires « qui mène journellement une vie scandaleuse » ; plainte reconventionnelle de ladite demoiselle. — Antoine Trainond contre des quidams ; concernant l'abatage d'une haie de sa vigne de Chadiot. — Jean Soulier, laboureur, du village de Massalve, paroisse de Mercœur, contre Jean Grange ; dispute au cabaret d'Etienne Cafoulin. — Martial Esparzillère, marchand de Saint-Sylvain, contre Etienne Malet, cabaretier ; injures. — Marie Croizet, femme de Baptiste Larivière, huissier, contre Jean Pages et Yvonne Vergne ; querelle à la boucherie.

B999. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1775-1776 — Jurisdiction d'Argentat. — Procédures criminelles. — François Chassaigne et Suzanne Faure, meuniers au moulin bas, contre Jeanne Gouttenègre ; imputation calomnieuse de vol. — Jean Pages, boucher, contre Pierre Leygonie, marchand, querelle à la suite d'un compte. — Louise Phialip et Pierre Faure contre Pierre Gouderc et Catherine Laudat ; coups et blessures. — Plainte de Jean Soustre, marchand, contre Antoine Raymond, dit Labrisée ; menace de coup de fusil pour défendre un passage. — Enfant trouvé dans un panier attaché à la grille des pères Récollets. — Gilles Mondât contre Géraud Monteil ; querelle à propos de la place d'une barque ; plainte reconventionnelle dudit Monteil. — Marguerite Prach, veuve Ferradou, contre son fils ; enlèvement de vaisselle d'étain. — Demoiselle Jeanne de Bourlioux, veuve de M^c Jean de Lacoste, avocat ; tapage nocturne par des quidams. — Jean-Géraud Vinsot, fermier de M. Dufaure de Saint-Martial, contre Jean Mas et autres ; dégâts par les porcs. — Antoine Riouzal, co-seigneur de Sexcles, contre la nommée Marguerite ; imputation calomnieuse de paternité. — Marc Puybouffat contre Jean Richard ; déplacement de borne. Sieur Jean Filhol, maître de poste, contre le sieur Tournier et autres ; querelle au jeu. — Pétronille Mespoulet contre son mari ; sévices. — Antoinette Longeval contre Etienne Teilhet ; injures et coups, — Sieur Géraud Vinsot et demoiselle Marie Muralhac, fermiers des biens de feu sieur Michel Filhol, contre les enfants dudit Filhol ; trouble de jouissance. — Baptiste Chazal contre M^c Léonard Dupommier, procureur ; dispute à l'auberge. — Suzanne Chassaigne contre sa belle-mère et ses frères ; dilapidation de l'hérité paternelle, détournement de mobilier. — Jean-Martin Moulin, huissier, contre François Verdier ; jument enlevée au pâturage et surmenée par le défendeur.

B1000. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1777-1779 — Jurisdiction d'Argentat. — Procédures criminelles. — François Chassagnades, marchand, contre un habitant de Neuville ; vol de 147 livres dans un cabaret. — Demoiselle Marianne contre Jean Monteil ; séduction après onze ans de cour assidue. — Jean Pages, marchand, contre Marianne Barriat, veuve Meunier ; querelle entre voisins. — Sieur François Verdier contre son frère ; abus de confiance, argent mis dans une entreprise de transport par eau. — Transport de justice au logis de Marie Vigier, blessée à la suite d'une querelle ; plainte reconventionnelle de Guillaume Tournier. — Pierre Monteil, procureur, contre daine Gabrielle Brunie ; arrachage d'une haie vive au ténement de Laqueille. — Jean Besse, marchand, contre Louise Gardille ; dégâts dans une vigne au tenement d'Eubourlioux ; plainte reconventionnelle de ladite Gardille. — Antoine Muralhac contre son métayer ; vol de vin. — Géraud Bel, marchand, contre Arnaud Chambon ; démolition d'une palissade au pré de la Taure. Anne Planche contre Marie Couderc ; querelle au marché. — Pierre Gouttenègre contre M^c Léonard Dupommier ; blessures au fils du plaignant. — Levée du cadavre de Jean Laporte, dans le canal du moulin bas des Ursulines ; information contre les auteurs et complices de la mort dudit Laporte.

B1001. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1780-1781 — Juridiction d'Argentat. — Procédures criminelles. — Etienne Lallé, bourgeois, contre Louis Escalier, procureur ; dispute à l'auberge à cause d'un pari. — Vol avec effraction dans la boutique de Martin Moulin, huissier. — Mairie-Noële Blancher, femme Chambon, contre Guillaume Bel ; injures et coups. — Magdeleine Planche contre le sieur Oilier ; imputation calomnieuse de vol. — Jean Aumont, collecteur porte-rôle, contre Baptiste Peuchestrade ; injures ; plainte reconventionnelle du défendeur. — Marie Couderc, femme de Jean Croizet, contre Magdeleine Planche ; voies de fait, enlèvement d'une enseignes. — Poursuite de divers quidams accusés de vol, sur réquisitions du procureur d'office. — Jean-Pierre Charoulet, marchand, contre Jean Plaze, dit Pangot ; coupe d'arbres dans un bois du ténement d'Ellac. — Jean-Baptiste Longeval et Luce Planche contre sieur Jean Testut de Dupré ; menaces. — Demoiselles Antoinette Jourde et Marie, sa sœur, femme de M^e Léonard Dupommier, contre des quidams qui avaient apposé sur leur porte des affiches contenant les injures les plus grossières ; ces affiches sont au dossier. — Pierre Sudric, l'un des fermiers du port d'Argentat, contre le sieur Pierre Croizy ; querelle dans la barque, coups et blessures. — Louis Courty, laboureur, et Elizabeth Pagès, du village du Basteyroux, contre Jean Plaze, dit Pangot ; injures.

B1002. (Liasse.) — 57 pièces, papier

1784-1785 — Juridiction d'Argentat. — Procédures criminelles. — Jeanne Leyrich, veuve d'Antoine Jurbert, contre sieur Nicolas Vigier et Suzanne Cayre ; injures. — Plainte d'Arnaud Chambon, gantier ; dégâts dans un jardin. Jean Longour, du village du Chazal, contre Pierre Sicard, de Bourlhioux ; querelle au cabaret. — Pierre Sudrie, marchand, contre Louis Pages, dit Mazaud ; coups. — Vol de montre et tabatières commis au préjudice de M^e Jean Vigier, procureur ; restitution d'une partie des objets. — Louis Pages, batelier, contre Pierre Sudrie, plainte reconventionnelle. — Pierre Blandy, l'un des fermiers du port, contre François Garrel, d'Hauteffage ; contravention aux règlements, obstacle au départ de la barque. — Sieur Joseph Tournon et Anne Lapeyre contre Jean Delort ; voies de fait. — Recherche du bois après une inondation, refus des propriétaires riverains, plainte des marchands. — Géraud Bros, maçon, de la paroisse de Saint-Martial, contre Phialip cadet ; dispute à l'auberge. M^e François-Léonard Dupommier, notaire et procureur, contre Anne Planche, « criant à haute voix qu'il était un fripon, un fin voleur semblable à Cartouche ; » suite de querelles entre propriétaire et locataires.

B1003. (Liasse.) 114 pièces, papier

1784-1785 — Juridiction d'Argentat. — Procédures criminelles. — Jean Hospital contre Jean et Etienne Chiôze ; menaces. — Louise Serre, cabaretière, et sa fille, contre Pierre Labrousse, de Puylagarde ; injures. — Jean Muralhac contre Jean Bourlhioux ; vol de bois coupé au ténement de la Charrière. — Anne Clausel, femme Dancie, contre Jacques Muralhac ; dégâts par les brebis, au lieu de Lafontanelle ; menaces et voies de fait. — Enfant exposé à la porte de M. Dusser de Saint-Hilaire. — Jean-Louis Védrennes, commandant de la maréchaussée à Argentat, contre Jean Muralhac ; querelle à la suite d'un compte de fourrage. — François Comte contre Anne Amblard, dite Vinagre, injures ; même sujet de plaintes par Géraud Vinsot contre Anne Lapeyre. — Mathurin Estrade, porteur de rôles de la paroisse de Saint-Chamans, contre Baptiste Vernoux ; querelle à l'auberge. — Accusation de tentative d'assassinat contre des habitants de Tulle se trouvant à Argentat, et leurs complices ; procédure terminée par leur condamnation à 24 livres d'aumônes applicables à l'hôpital. — M^e François-Léonard Dupommier contre Jean-Martin Moulin, huissier ; imputations calomnieuses. — François Bertrand, marchand de la ville de Bretenoux, en Quercy, blessé d'un coup de fusil sur le marché d'Argentat ; transport de justice à l'auberge de Moulin pour recevoir sa plainte. — Etienne Salles, vigneron, contre sa fille ; enlèvement de mobilier et de denrées. — Anne Chassaigne, veuve Farges, contre Joseph Combelonge ; coups. — Messire Jean Dumont de Lafrançonie contre des quidams qui avaient tiré sur ses pigeons. — Antoine Lacombe, expert féodiste, contre François Vinsot, tanneur ; querelle à la suite d'un compte. — Marie Eyrygnac, femme Gardille, contre Jacques Muralhac ; excès ; — même sujet de plainte par Anne Amblard contre Guillaume Bel, cabaretier — Jean Esparzillères contre Jacques Muralhac ; excès. Violences contre le métayer de M. de Bar ; étrangers passant sur une terre ensemencée.

B1004. (Liasse.) — 78 pièces, papier

1786-1789 — Juridiction d'Argentat. — Procédures criminelles. — Sieur Jean Muralhac, bourgeois, et sa femme, contre Martin Dicham ; coups et blessures dans la rue ; plainte reconventionnelle du défendeur, patron de bateau. Géraud Bouffie contre les frères Croizet ; imputation calomnieuse de vol ; bris de clôture dans la boutique d'Anne Planche. — Martin Jurbert, tailleur, contre Pierre Laporle, aussi tailleur ; jalousie de métier, violences. — Jean Escourbaniez et Jeanne Treinsoulrot contre Antoine Gaston, sellier, et Anne Barriat ; excès. — Antoine Broquerie contre Marie Grafoulière ; coupe de blé dans le domaine du plaignant, au lieu de Lestrade. — Joseph Frayssy, marchand, contre Magdeleine Marot ; querelle entre colocataires, ordures jetées dans la boutique de la plaignante, etc. — Antoinette Gouttenègre contre Barthélémy Eyrignac ; injures et menaces. — Jean Arrancour, cordonnier, contre sieur Jacques Damarzid du Luc ; imputation de vol. — Dame Gabrielle Brunie de Lamerlie contre Françoise Pages, cabaretière ; querelle entre voisines. — Géraud Lagane, marchand, contre Arnaud Chambon ; démolition d'un mur mitoyen. — François Verdier, aîné, contre ses voisins ; détournement de l'eau du pré de Rieux. — Marianne Cellier, couturière, contre Anne Lacour ; blessure grave. — Plainte d'Anne Chambon, femme séparée de corps, contre son mari qui était revenu chez elle malgré la séparation prononcée. — Jean Paleyrie, praticien, contre des quidams ; blessures dans la rue au retour d'une noce.

B1005. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier

1777 — Juridiction d'Ayen. — Audiences tenues par M. Alguay, juge. — Maître Jean Lapeyre, prêtre, contre Maitial Loubignac ; prêt de blé. — Sieur Noël Veyrine, négociant, contre Léonard Tassin, sieur du Pont ; avération de signature. — Etienne Lapouge, maréchal, contre Jean Barbier, sieur du Clos, et Joseph Duclos, sieur de la Vergne ; vente d'un cheval. — Guillaumcttc Berthy, veuve Denoix, contre Elisabeth Chevalier et autres ; concernant le partage des hérités de Bernard Berthy et d'Anne La-feuille. — Jean Delpeuch, maçon, contre Barthélémy Lafeuille ; salaire de journées. — Benonciation à un legs de Guillaume Treuil par Léonarde Treuil, femme Gourbal. — Jean Prodel contre Jean Treuil ; coupe d'arbres ; — le même contre Suzanne Prodel, femme Reynal ; concernant l'hérédité de Françoise Veyriras. — Provision de 25 livres adjugée à Jeanne Reynal sur les biens de Catherine Dclord, sa mère. — Jean Clialard contre François Buisson ; entérinement de lettres de restitution. — Pierre Lajugie contre Louis Blondel ; obligation. — Répudiation de l'hérédité du sieur Henry Rouveron. — Délaissement par messires Jean, Marc et Dominique de Beauvoire, chevaliers de Saint-Louis, en faveur de l'abbaye de la Règle, d'une pièce de terre, au village de Feyrignac. — Antoine Bury contre François Moury ; prêt de blé. — Jean Franchie, meunier, contre Marie Delgoulet et Jean Dalmay ; vente de vin. — Sieur Antoine Dumas, seigneur de Lauteyric, contre François Pradal, sieur de Lafaurie et autres ; concernant les limites dudit ténement de Lauteyric. — Jean Valade et GuillemetteBosredon contre Jean Rougier et Jeanne Pradel ; lettre de restitution. — M. Jean Barbier de Lafarge, lieutenant au siège des appeaux de Saint-Robert, contre Jean Burguct, sieur de Lacotte ; avération de signature. — Sieur Antoine Dumas, fermier de la prévôté de Roziers, contre sieur François Diot, dit Bastien, et autres ; concernant la rente du ténement des Dupuys. — M. Jean Barbier de Lafarge contre sieur Jean Burguet ; billet. — Léonarde Boudy contre Jean Mas ; séparation de biens. — François Loubignac contre Annet Nadal ; comptes. — Jean Vignard Corrèze. — contre Martial Jalinaud ; mitoyenneté. — Sieurs Antoine et François Blondel contre Gabriel Eymerie et Antoine Faure ; concernant la propriété d'une vigne délaissée par François Dubos et Jean Blanchard. — Raymond Blondel contre Pierre Séguy ; créance de 40 livres. — Provision de notaire dans l'étendue du comté d'Ayen pour M. Elie Eyssartic, praticien ; lettres du duc de Noailles. — Guillaume Malivert contre Jean Blanc ; créance de 50 livres — Provision alimentaire adjugée à Berthou Froidefond sur les biens de Bernard Loubignac et de Catherine Froidefond — Pierre Sauvanet et Jeanne Rougier, Jean Beauvicux et Marie Sauvanet, contre Jean et Pierre Demeyny ; saisie-exécution de mobilier. — Antoine Raymond, marchand, contre Jean Barbier, sieur du Bos ; dégâts commis par des chèvres dans les vignes du demandeur ; même cause entre Jean et François Fouillade. — Raymond et Léonard Dartisse contre Louis Galand ; comptes. — Provision de 40 livres adjugée à Catherine Dubos,

femme Vergnolle, sur les biens de François Dubos. — Antoinette Delpeuch contre Pierre Blondel, journalier ; demande en séparation de corps pour sévices. — Visite du domaine de Madur à la requête de maître Touron, avocat, contre Jean Poulve-rcl. — Jean Chapelle, sieur de Laforêt, marchand, contre Léonard Tassin, Philippe Froidefond et autres ; demande en main-levée de saisie. — Antoine Lacroix contre Michel Laglène ; mise en possession d'un lopin de terre au village de Chadeviallc. — Jacques Pérou, sieur de Rouverel, contre Jean Toulimond ; sous-ferme des revenus de la commanderie du Temple. . — Pierre Lapouge contre Bernard Lapouge ; homologation d'une sentence arbitrale. — François Sépas, menuisier, contre François et Gabriel Geneste ; détournement d'outils. — Guillaume Macary, maçon, contre Jean Prodel, dit Trepassole ; journées. — Gabriel Lajugie, dit Rouzau, contre Floyrac et autres ; concernant la rente du ténement des Dupuys. — Guillaume Chastaing contre Guillaume Rozier ; concernant la succession de Louise Lajugie. — Le sieur Renaudie, maître chirurgien, contre Pierre Lavaux ; exécution d'un bail à ferme. — Sieur Louis Damarzic, exempt de maréchaussée, contre Christophe Burg ; rescision d'un contrat pour cause de lésion.

B1006. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier

1777-1778 — Juridiction d'Ayen. — Audiences. — Provision de 36 livres adjugée à Berthou Froidefond, contre sa sœur. — Pierre et Catherine Rouvcix contre Charles Vézine ; partage de la succession de Guillaume Rouveix. — Demoiselle Marie Depouch contre Léonard Tassin sieur du Pont, ancien garde du corps ; concernant des arrangements de famille sous seings privés. — François Marchive contre Guillaume Géraud ; concernant la restitution de la dot de Marguerite Marchive, morte sans postérité. — Jean Macary, dit Laurière, contre Antoine et Léonard Boudy ; concernant le partage des successions d'Antoine Macary et d'Anne Mas. — Haut et puissant seigneur messire Jacques-Gabriel Royère, chevalier, marquis de Peyraux, seigneur de Bersat, Beauregard, Saint-Lazare, Sourniac et le Lons, contre Martial Sépas et autres tenanciers ; arrérages. — Jean Valetas contre Pétronille Naquet, veuve de François Valetas ; cassation de saisie. — Dame Marie Duverdier, veuve de M Pierre Chassagnac, sieur de Guimond, contre Bernard Lapouge ; action en réintégration pour un réservoir et un chemin. — Martin Ferat contre Jean Eymery ; porc tué ; demande de dommages et intérêts. — Etienne Blanchard contre Bertrand Mouneyrat ; louage de fûts ou vaisseaux vinaires. — Sieur Paul de Lapersonne, sieur du Puy, contre Pierre Lavanx ; billet. — Antoine Chouzenoux contre Claudine Pommepuy ; lettres de rescision. — Jean Lachapelle, sieur de Lafon, contre Pierre Lavaux ; billet. — Demoiselle Catherine Boisserie, veuve Védrennes, contre sieur Léonard Cabanis, bourgeois ; lettres de restitution. — Affirmation de Pierre Lafon, du village de la Prodelie, paroisse d'Yssandon ; tiers saisi à la requête de messire Annet-Charles-Philippe de Saint-Viance, mousquetaire du Roi, au préjudice de Martial Lafon, frère du comparant. — Jean Vialle, tailleur, contre Girou, mercier ; vente à pacte de rachat, offre du prix. — François Bigre contre Jean Macary ; partage de regain entre bailleur et preneur. — Sieur Antoine Dumas contre Léonard Juge ; concernant la sous-ferme des revenus de la prévôté de Roziers. — Jean Lajugie, marchand, contre Jean Dousseau ; compte de denrées. — Marguerite Reden contre Jean Reden et Pierre Delrieux ; concernant l'inventaire des biens laissés par Marguerite Delage. — Jean Rouveix, tailleur, contre Antoine Ranou ; prêt de 30 livres. Charles Chignac, cuisinier, contre Pierre Seguy, serrurier ; billet de 16 livres. — Léonarde et Gabrielle Chambon contre Jeanne et François Boudy ; gages. — Noble Dominique de Beuroire, seigneur de Villac, contre maître Jean Jouvenel, prêtre ; demande en main-levée. — Léonard Lagarde, sieur de Larouverade, fermier des revenus de la prévôté d'Arnac, contre Élie Boisset, bourgeois, rentes — Guillaume Dumas, marchand, contre Giron Dumas ; échange de chevaux. — Enregistrement des lettres de maître en chirurgie impétrées par M. Léonard Delord, habitant du village du Rouveix, paroisse de Brignac. — Provision de 60 livres adjugée à François Lajugie et Marie Chamberaud contre Géraud Chamberaud et Anne Fauric. — Sieur François Dumas de la Nouzillade contre Jean Joyet ; vente de bœufs. — Demoiselle Marie Chassagnac, femme Delord, contre Antoine Delage ; drogues fournies par le père de la demanderesse. — Antoine Boutot contre Jean Macary ; reliquat de prix de vente. — Provision de 50 livres adjugée à Jeanne Poulverel contre Jean Poulverel. — François Ravaud, marchand,

contre Bertrand Fouillade ; compte de denrées. — François Dubois contre Poncet Mandré ; demande en main-levée de saisie.

B1007. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1778 — Juridiction d'Ayen. — Audiences. — Provision de 50 livres adjugée à Antoine Boudy contre son fils, « attendu la misère des temps, la cherté du grain et la difficulté des ressources » ; même sentence pour Jean Eyssartier contre Jean Froidefond. — Noble Nicolas Dumas, seigneur de Lamorelie, garde du corps du Roi, contre Jean Peyramaure ; nomination d'un tiers expert. — Pierre Laumond contre Charles Durand ; restitution de fruits. — François Pèlegri contre Jean Pradel ; saisie. — Jean Fouillade contre François Fouillade ; dégâts par des brebis dans la vigne du demandeur. — Jean Lajugie contre Pierre Poulverel ; coupe d'arbres dans une haie mitoyenne. — Sieur François Sage, bourgeois, contre Jean Baudry, dit le Turc ; vente de pierres. — Jean Toulemond contre Pierre Chadapeau ; concernant les dîmes du temple d'Ayen. — Jean Lalande, sieur de Lafon, bourgeois, contre François et Etienne Roudier ; vente de châtaignes. — Jean Monteil contre Jean Gautier ; gages et salaires. — Messire Daniel-Joseph de Cosnac, seigneur marquis de Cosnac, etc., contre Jean Macary, dit Picharou ; obligation. — Bernard Chassagnac, charpentier, contre Martial Loubignac ; ouvrage. — Provision de 25 livres pour Magdeleine Vialle, veuve, contre Marguerite Chapelle et Gabriel Dousseau. — Annet Berthy et Françoise Gayerie, commissaires séquestres établis sur les biens de Jean Pradel, dit Lapeyrade, contre maître Jean-Baptiste Denoix, curé de de Jean Souyrat, du bourg de Vars. — François Estève, marchand, contre François et Etienne Roudier ; avances de 80 livres. — Jean Naquet contre Élie Rouveix ; livraison de grains. — Soumission de caution par sieur Mathieu Noyon pour sieur François Lavaud. — François Fantou, tailleur, contre Pierre et Gabriel Lapouge ; prêt d'argent. Jean Loubignac contre Jean et François Boudy ; enlèvement de brebis. — Jean Marchou, sergent royal, contre François Veyriras ; lettres de restitution pour lésion. — Jean Chalaud contre François Buisson ; liquidation de dépens. — François Soyrcac et ses frères contre Jean Lafrance ; demande en désistement d'une terre vendue par le père du demandeur. — Sieur Antoine Dumas, en qualité de fermier de la prévôté de Rozières, contre divers tenanciers ; arrérages de rentes. — Jeanne Geneste, femme de Jean Froidefond, contre Catherine Geneste ; lettres de restitution. — Guillaume Delord contre le sieur Roudier ; billet de 250 livres. — Le marquis de Royère contre Jean Bourdarie, dit Véziate ; arrérages de rente. — Table des appointements.

B1008. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier

1778-1779 — Juridiction d'Ayen. — Audiences. — Jean Lajugie contre Pierre Poulverel ; action en réintégrande concernant une vigne nouvellement plantée par le défendeur. — Guillaume Blond el contre Jacques Toulemond ; ouvrage. — François Teilhol, marchand, contre Etienne Bouchette ; livraison de blé. — Jean et Gautier Baylé contre Élie Baylé ; partage de la succession de Jean Baylé et de Marguerite Lapouge. — Maître Léger Brassard, sieur de Marsillac, avocat, contre Jean Vidal, dit Charpenet ; saisie. — Noble Jean Dumas de Lamorelie contre Antoine Decomps, dit Laborde ; obligation de 100 livres. — Sieur Antoine Vialle contre sieur Jean Joyet, bourgeois ; billet. — Antoine Cournil contre Jean et Bernard Vézine ; dépense à l'auberge. — Catherine Dumoulin contre Pierre Jalinaud ; lettres de restitution, demande reconventionnelle du défendeur pour aliments. — Jean Courniol contre François Vézine ; partage de récolte. — Antoinette Valet, femme Géraud, contre Guillaume Roger ; concernant la succession de Gautiei-Valet. — François Faucon contre Jean Rouveix ; hérité de François Rouveix. — Jean Terrier contre Jean Férygnac ; hérité de Jeanne Autier. — Maître Etienne Malier, curé de Couzours, contre sieur Jean Joyet ; billets. Le duc de Noailles contre Bernard Lapouge, tuilier ; arrérages de la rente du ténement de Guimond. — Bernard Chassagnac, charpentier, contre Etienne Cézac ; reliquat de compte, — Pierre Rouland et Marguerite Froidefond contre Bertrand Fouillade ; restitution de mobilier. — Jean Jugie, marchand, contre Antoine Blanc ; billet. — Jean Franchie, tailleur, contre François et Etienne Roudier ; fournitures. — Pierre Plumouzille contre Pierre Reynal ; obligation. — Françoise Jardon, femme séparée de biens d'Antoine Delage, contre son mari ; restitution de meubles. — Affirmations : de Jean Baudry, tiers saisi à la requête du sieur Charles Manière au préjudice de François Pèlegri ; —

du même, tiers saisi à la requête de Joseph Delzors, marchand, contre Julien Jeune, aussi marchand. — Jean et Antoinette Delgoulet contre Jean Delgoulet ; dette de la succession de Jean Delgoulet. — Bernard Pascarel contre Pierre Lagueyrie et Catherine Pascarel ; succession de deux frères des parties en cause. — Le duc de Noailles contre les tenanciers de Puybouzou ; rente. — François Rouveron contre Elie Lescure ; cheptel. — André Pécou, dit Duvaysseix, contre Élie Boissat, sieur de Nouvialle ; vente de vendange. — Jeanne Mouneix contre Joseph Vincent ; hérédités de François Mouneix et de Catherine Debord. — Jean Col contre Pierre Blondel ; compte. — Marie Reynal contre Antoine Treuil, son mari ; saisie. — Répudiation de l'hérédité de Catherine Debord par son mari. — Martial Lapouge et Marie Delage contre Antoine Martin, sieur de Latreille ; main-levée. — Pierre Damarzid contre Jean Gautier ; vente de foin. — François Delord contre Antoinette Chadapeau ; partage des successions de Christophe Delord et de Jeanne Bigre.

B1009. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1779-1780 — Juridiction d'Ayen. — Audiences. — Antoine Ponthier, tanneur, contre Pierre Mas, tuteur des enfants de Jean Buge ; vente de cuir. — Noble Jean Dalmay contre Pierre Debord et Jean Moussours ; concernant les rentes du ténement de las Fillardias. — Marguerite Poulverel contre Baptiste Roubertie et Jeanne Denoix ; concernant une dette de la succession de Louise Chevalier. — Demoiselle Jeanne de Marsac contre Noël Latreille, maître chirurgien ; billet. — Luce Delpy contre Antoinette Lacroix, concernant une créance de la succession d'Antoinette Lacroix. — Jean Dalmay contre Antoinette Dalvier, veuve Veyriras ; succession d'Antoinette Dalvier, femme du demandeur. — Martial Lapouge contre François Lassagne ; vente de vin. — Jean Gouyon contre Jean Lajugie ; concernant une créance de l'hérédité de Jean Gouyon. — Répudiation de l'hérédité de Bernard Chapelle, par son fils Jean. — Marie Segeral contre frère Antoine Combette, cellérier, syndic du monastère de Solignac ; concernant la distraction d'une partie des fruits saisis au préjudice du sieur Dupont. — Barthélémy Pécou, sieur de Laforêt, contre Jean Marchou, sergent royal ; billet. — Pierre Lavaux contre sieur Jean Joyet ; obligation de 48 livres. — François Bavant et Libérale Grenier contre Élie Grenier ; succession de Bernard Grenier. — Maître Léger Brossard, sieur de Marsillac, contre Pierre Teillet ; arrérages de rente constituée. — Provision de 10 livres adjudgée à Jean Baignaux et Jeanne Froidefond contre Léonard Chevalier et Marie Baignaux. — Thomas Célérier, marchand, contre Guillaume Vignerat ; fournitures. — Peyroune Labrousse, femme séparée de biens d'avec Guillaume Védrenne, contre Pierre Bourzat ; rescision d'un contrat de vente. — François Faucon contre Jean Rouveix ; hérédité de Marie Rouveix, mère du demandeur. — Noble Frédéric-Annet de Beauvoire, baron de Villac, contre Jean Borde ; billet de 30 livres. — Guillaume Sage contre Jean Bourdurie ; servitude de passage. — Hippolyte Perrinet, marchand, contre Pierre Manière ; livraison de clous. — Léonard Dabriat contre Jean Chapelle ; frais de nourriture d'un enfant. — Monique Lavaux contre Pierre Lavaux ; partage des successions d'Antoine Lavaux et de Catherine Chalard. — Noble Jean de Jossé, commandeur du Temple d'Ayen, contre Jean Macary ; arrérages de rente. — Françoise Trarieux contre Guillaume Dorât ; gages. — Jean Durand et Antoine Naquet, commissaires séquestres établis sur le revenu de Guillaume Fouillade, contre Catherine Augénie ; demande en décharge de commission. — Homologation des nominations : de M. de Lentillac, écuyer, comme père spirituel des religieux Mineurs de Brives au bourg et lieu d'Ayen ; de M. Léonard Froidefond au même titre pour le bourg de Brignac ; de M. Delord pour la paroisse d'Yssandon ; de M. Lagorsse dans la paroisse de Cublac ; de M. Sage dans la paroisse de Perpezac ; de sieur Léonard Boudet dans la paroisse de Louignac ; enregistrement des lettres patentes. — Jean Valetas contre Jean Labrousse ; vente de bœufs. — Etienne Éguizier, marchand, contre Bertrand Decomps et Françoise Constanty ; mitoyenneté. — Le sieur Lajugie de Rouzan contre noble Gabriel Dugaraud, sieur de la Meychinie ; revendication d'une pièce de chaume au tellement d'Eymerac. — Pierre Lacoste contre le tuteur des enfants de Jean Buge ; dette de la succession dudit Buge. — Jean et Pierre Chapelle contre Marie Chapelle ; partage des successions d'Etienne et de Marie Rouchette. — Le duc de Noailles contre Etienne Pradaux et autres ; rente du ténement du Puy-Dorat. — Charles Durand contre Antoine Sauvagnac ; loyer d'une barrique, 3 livres par an. — Léonard Tassin, sieur du Pont, contre noble

Jean de Lapersonne, seigneur de l'Odonie ; hypothèque. — Le duc de Noailles contre Pierre Lajugie ; rente du tellement de Rozan.

B1010. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1780 — Juridiction d'Ayen. — Audiences. — Louise Delord et le sieur Delord, son frère, curé de Savignac, contre Jean-Baptiste Chassagnac, sergent royal ; concernant une créance de la succession de demoiselle de la Pèzcrie, mère du demandeur. — Jean Franchie contre Marie Delgoulet ; reliquat d'un compte de vin. — Peyroune Reynal, femme Jeandon, contre Marie Reynal, femme Treuil ; demande en nullité d'une clause du contrat de mariage de la défenderesse. — Jean Monteil contre Jean Gautier ; gages. — Enregistrement de la déclaration du Roi sur les inhumations dans les églises. — Sieur Élie Soulet, bourgeois, contre le sieur Grand. — Antoine Prodel contre Antoine Touron, dit Lafon ; billets. — Jean Sauvanet contre Martial Léraud, apothicaire ; ferme de la récolte d'un bois châtaignier. — François Viresolvly et Hélène Roubertie contre Raymond Chassagnac ; restitution de vaisselle d'étain. — Sieur Jean Darnarzd, bourgeois, contre Antoine Touron ; billet. — Charles Lafilolie, maître ardoiseur, contre Charles Vézine ; obligation de 30 livres. — Sieur François Dubois aîné, marchand à Terrasson, contre le sieur Vignerat, bourgeois du lieu du Chalard ; fournitures. — Maître Léger Brossard contre Pierre Alibois et Jean Maumont ; argent prêté. — Elie Eyssartier contre Jean Denoix ; vente à pacte de rachat. François et Pierre Lignac contre Jean Lignac ; demande en provision sur les biens de feu François Lignac et de Jeanne Cournil. — Guillaumette Berlliy contre Jeanne Denoix ; hérités de Bernard Bertliy et Anne Lafeuille. — Demoiselle Catherine Autier, femme séparée de Gabriel Lajugie, sieur de Bozan ; restitution de dot. — Maître Jean Valette, grand chantre de l'église de Saint-Yrieix, contre François Delage ; demande en déguerpissement d'un fond baillé à titre de colonage. — Jean Général et Marie Lavaux contre Martial Dousseau et Antoinette Général ; révocation de donation. Charles Manière contre François Pèlegri ; billet de 36 livres. — Jean Delpeuch contre François Gayerie ; comptes à la suite de saisie. — Le duc de Noailles contre Jean Treuil et autres ; concernant la rente du tènement de la Chateauladac ou de Broussou. — Martin Buisson contre Etienne Buisson ; hérités de Jean Buisson et de Jeanne Pialade. — Marie Daysse, femme séparée de Guillaume Vignerat, contre Antoine Labadie, marchand ; demande en rescision d'un contrat passé avant la séparation de biens. — Peyroune Labrousse, femme Chevalier, contre Jean Labrousse ; hérités de Jean Labrousse et de Catherine Sègeral. — Jean Bertrand, sieur de Raynaud, bourgeois, contre Jean Barbier, sieur de Lafarge, lieutenant des appeaux de Saint-Robert ; billet de 280 livres. — Messire Jacques-Henry Du Griffoulet, écuyer, seigneur de Lentiilac, contre Pierre Blondel, dit Légier ; ferme. — Gabriel et Marie Faurie contre Marie Chamberaud et François Lajugie ; comptes de la succession de Pierre Faurie.

B1011. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

1780 — Juridiction d'Ayen. — Audiences. — Guillaumette Berthy contre Elisabeth Chevalier ; demande en péremption d'instance. — Antoine Cramoix, laboureur, contre le sieur Gauthier, du village de Monsibre ; dépenses à l'auberge. — Pierre Valletas contre Antoine Froidefond, dit Tonichou ; vente de blé. — Pierre Séguy, serrurier, contre M. Jean Dalmay, sieur de la Garcnie, secrétaire-greffier du point d'honneur ; droit de passage sur une vigne. — Gabriel Pradel contre Pierre Javaud ; cheptel. — Jean Toulemond contre Antoine Blondel ; mitoyenneté, démolition d'une charpente. — Enregistrement de l'arrêt du Parlement qui contient le tarif des actes judiciaires. — Marc Pécou contre Jean Villeneuve ; liquidation de frais. — Sieur François Dubois, marchand, contre Jacques Pécou, sieur de Rouverel ; fournitures. — Jonction d'instances entre demoiselle François d'Escorailles, veuve du sieur Pierre Chastang, François Bussièrès et sieur Léonard Delord, curé de Savignac. — Pierre Valletas contre Jean Mayaudou ; billet. — Bernard Loubignac et Pierre Froidefond contre Antoinette Vialle ; offres réelles, demande en consignation. — Entre François Gayerie et Jean Delpeuch ; demande en main-levée des sommes saisies au préjudice de Jean Pestourie. — Antoine Chaminaud et autres contre sieur Jean Dubois ; hérités d'Antoine Dubois et de Suzanne Masdupuy. — Messire Jacques-Henry Du Griffoulet contre Aubin Martial, dit Petiou ; concernant la rente du tènement des Mayots.

B1012. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1781 — Juridiction d'Ayen. — Audiences. — Jonction d'instances entre Jean Toulemond, Guillaume Blondel, Pierre Lagueyrie, Pierre Chadapeau, Mathieu Dalvier, Marie Toulemond et Jean Lajugie. — Sieur François Grand, bourgeois, contre Jean Reynal, maçon, et Jean Rendoyer ; fourniture de grains. — François Loubignac contre Jacqueline Loubignac, cabaretière ; loyer. — Demoiselle Jeanne Laroche contre François Froidefond, sieur de Lafon ; fourniture d'aliments. — Charles Teilhet contre Jean Païen ; concernant la succession de Jean Païen. — Simon Boisset, sieur de la Chapelle, contre Jean Geoffre, sieur de la Berthonie ; vente de bœufs. — Marie Reynal contre Antoine Treuil, son mari ; demande en séparation de biens, opposition des créanciers dudit Treuil. — Jacques Magnoux, marchand, contre Jean Joyet ; vente d'une porche (truie). Jean Toulemond et Guillaume Blondel contre Pierre Lagueyrie et autres ; liquidation d'un compte de grains. — Jean Dironde contre Jean Langlade ; dette de la succession de Louis Langlade. — Jacques Rouveix, tailleur, contre Élie Rouveix, menuisier ; hérités de Bertrand Rouveix et de Marie Froidefond. — Maître Jean Touron, avocat, contre Jean Valade ; désistement de la terre de Madur. — Pierre Lajugie contre Guillaume Macary ; fournitures. — Guillaumette Bosredon, veuve Pradel, contre Pierre Bosredon ; hérités de Jean Bosredon et de Paule Chastaniel. — Jean Charrieras contre Antoine Charrieras ; prêt d'argent et de denrées. — Pierre Lajugie contre Gabriel Lajugie ; appel en garantie pour la rente de Rozan. — Provision de 30 livres adjugée à Marie Toulemond, femme Fantou, contre Jacques Toulemond, praticien. — Bernard Blanchard et Martial Decomps contre Pierre Dejacques, dit Mazeau ; comptes sur la ferme du domaine des Tonnelles. — Pierre Rouchette et Valérie Veyriras contre Jean Veyriras ; hérités de Pierre Veyriras et de Bernarde Denoix. — Provision de 36 livres adjugée à Michelette Moury, contre Jean Moury. — Jean Pradel contre François Vialle et Pierre Constanty ; servitude de passage. — Elisabeth Géraud contre Tony Blondel et Anne Courtieux ; désistement. — Pétronille Férygnac contre Martial Menaud et Michel Vialle ; demande en main-levée des sommes saisies au préjudice dudit Menaud. — Nomination de Jacques Vignol comme père spirituel des Frères Mineurs, pour la paroisse du Temple d'Ayen. — Lettres de maître chirurgien à la résidence de Saint-Robert, pour le sieur Jean Renaudie. — François-Zacharie Lajugie de la Chapelle, lieutenant de cavalerie, contre Pierre Reynal ; œuvre nouvel, mitoyenneté. — Sieur Jacques Pradel contre sieur Jean Touron ; servitude de passage. — Le baron de Villac contre Bernard Lapouge ; rente. — Sieur Jean Damazac contre Jean Serre et Jean Treuil ; dégâts causés par la volaille dans une terre du demandeur. — Julien Froidefond, maître charpentier et méraindier, contre Charles Vézine ; salaire de journées.

B1013. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1781-1782 — Juridiction d'Ayen. — Audiences. — Pierre Valletas contre Jean Labrousse, vigneron ; coupe d'arbres, vente de cheptel, etc. — Jeanne Delage, veuve de Pierre Blanc, contre Jean et Pierre Blanc ; concernant le mobilier de la succession de son mari. — Sieur Jean Dalmays, bourgeois, contre François et Etienne Roudier ; billet. — Jean Bourzal contre Pierre Lafon ; compte de cheptel. — Jean Gouzon contre Jean Boudy ; hérité de Jeanne Denoix. — Léonard Diéras, charron, contre Philibert Diéras ; ouvrage ; — même demande contre Henry Baudry, Jean Froidefond, Léonard Bigre, etc. — Enregistrement du congé de Jean Ferat, après un service de six ans pour la communauté de Saint-Cyprien. — Pierre Manière contre son frère ; partage des successions de Jean Manière et de Suzanne Laplaigne. — Jean Breuil contre Etienne Pradaux et Michel Lavaux ; demande en nullité d'un contrat de vente. — Annonce d'une audience extraordinaire pour expédier les causes en état avant les vacances. — Martial Planât contre Pierre Bosredon ; billet. — Charles Teillet contre Jean Païen ; succession de Jean Païen. — Congé pour Jean Viresolvoy de la communauté de Segonzac. — Marie Rouchette, veuve de Martial Jalineau, contre Jean Nadal ; concernant la restitution de la dot de Jeanne Jalineau, morte sans postérité. — Noble demoiselle Françoise d'Escorailles contre sieur Élie Boisset, bourgeois ; liquidation de frais. — Jean Bouland contre Jean Roubertie ; livraison d'eau-de-vie à 45 sous la veste. — Nominations de pères spirituels des Frères Mineurs de Brives : Martial Decomps, menuisier, pour la paroisse de Vars ; — Martial Ravel, pour la paroisse de Saint-Cyprien. — Sieur Adrien Cournil, notaire, contre

sieur Jean Joyet, bourgeois ; vente de vin. — Gabrielle contre le nommé Laumonel, domestique du sieur abbé d'Antissac ; provision pour frais de nourriture de son enfant. — Antoine Manière contre le tuteur de Jean Buge ; fournitures. — Lettres de maître chirurgien pour sieur Jean-Baptiste Berthy, de la paroisse d'Yssandon.

B1014. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1782 — Jurisdiction d'Ayen. — Audiences. — Guillaumette Berthy contre Annet Nadal ; exécution d'un compromis. — Gabriel Soulier contre sieurs Jean-Baptiste et Jean Laroche ; obligation. — Charles Chassagnac contre Louis Blondel ; exécution d'un contrat de vente. — Arnaud Dupuy contre Guillaume Dorât ; concernant la sous-ferme des dîmes de la Roche-Lavareille et de la Combe-Dumas ; — le même contre Guillaume Rendoyer et autres ; dîmes de Rouzan, Lage et Eychalas. — Jean Prodel et Marie Dumas contre sieur François Dumas ; concernant le partage des successions de Joseph Dumas, sieur de la Nouzillade, et de Jeanne Lavie. — Jean Blanc et son frère contre Jeanne Delage ; concernant une créance de la succession de Pierre Blanc. — Messire François Du Saillant du Luc, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, contre François Vignol et autres ; vente d'immeubles. — Etienne et Jean Sage contre sieur Bernard Malivert ; mitoyenneté. — Demoiselle Marie Sègeral contre Arnaud Dalier ; remboursement de prix de vente. — Peyroune Barde, femme Baudy, contre Charles Vézine ; vente de blé d'Espagne (maïs). — Jeanne Froidefond contre François Froidefond ; lettres de restitution. — Antoine Dumeyny contre Marc Pécou, dit Psychier ; billet. — Élie Eyssartier contre Jean Denoix ; argent prêté. — Etienne Roudier contre Jean Dousseau ; prêt de grains. — Jean Coudert contre Antoinette Vialle ; rétablissement d'une gade (réservoir). — Pierre Bagnaux contre Nalet Bagnaux ; hérédité d'Élic Bagnaux et de Pétronille Pradel. — Noble de Phélip de Saint-Viance contre Pierre Lafon ; fermé des dîmes de la paroisse d'Yssandon. — Le duc de Noailles contre Jean Rouveix ; concernant la rente du ténement de Combe-Chanelle. — Jean Bardon et Jeanne Eyssartier contre François Dubos ; fourniture de pain. — Antoine Chaminaud contre Jean Dubos ; salaire et louage de bœufs. — Guillaume Lagorce, praticien, contre Jean Lagorce, dit Chaput ; prise d'eau pour l'irrigation du pré del Cournet. — François Roussel contre Robert Roussel ; concernant la succession paternelle. — Françoise Dumas contre sieur Jean Dumas ; rescision d'un traité sur les droits légitimaires de la demanderesse. — Jean Grégoire, charpentier, contre Pierre Lafon, aussi charpentier ; comptes. — Le duc de Noailles contre Charles Roussel ; concernant la rente du ténement de las Peyrieras. — Congé pour Jean Delmond, après six ans de service pour la communauté d'Yssandon. — Demande de décharge par les commissaires séquestres établis aux fruits des biens d'Antoine Delage. — Pierre Bosche, sieur du Bancharrel, contre Bernard Jalinaud ; démolition d'un mur servant de clôture au pré du demandeur. — Sieur Antoine Bosche, maître chirurgien, contre Antoine Pontier, tanneur ; soins et médicaments. — Pierre et Elisabeth Blanchard contre Jean Blanchard ; successions d'Etienne Blanchard et de Jeanne Bury. — Marie Toulemond, femme Fantou, contre Jacques Toulemond ; héritage du père et d'un frère des parties en cause. — Jean Lascaux contre Pierre Bosche ; demande de passage sur un pré dudit Bosche ; — même demande de la part d'Antoine Brun. — Marie Roussely, femme Lassaigne, contre Élie Delpéuch ; désistement d'une pièce de vigne. — Jean-Baptiste Denoix contre Jean Pradel ; obligation.

B1015. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1782-1783 — Jurisdiction d'Ayen. — Audiences. — Sieur Jean-Baptiste Denoix, assisté du sieur Joseph Latreille, son curateur, contre François Froidefond ; rente constituée. — Messire Jean Dalmays, docteur en théologie, prieur de Saint-Michel en Auvergne contre François Delbos et autres ; saisie. — Sieur François Grand contre sieurs Joseph et Noël Latreille ; concernant un fossé sur le pré des Estenchoux. — Pierre Theil, maçon, contre sieur François-Zacharie Lajugie, sieur de la Chapelle, officier de maréchaussée ; arrérages. — Jean Lascaux contre Pierre Bosche, sieur de Bancharrel ; droit de passage sur le pré des Tonnelles. — Gabriel Gauthier, sieur de Lajante, et Élie Couturon, sieur de Chaliac, contre Mathieu. Autier et autres ; concernant la ferme des dîmes de la prévôté de Roziers. — Antoine Vialle contre Bernard Geneste ; billet. — Jean Jarry, menuisier, contre Jean Macary, aussi menuisier ; comptes. — Gabriel Dousseau contre Etienne Pradoux ;

gages. — Joseph Grachet contre Antoine Bosredon ; confection de merrain, salaire. — Maître Léonard Froidefond, notaire, contre le nommé Sauvignac, de la paroisse de Brignac : argent prêté. — Sieur Thomas Cellierier, marchand, contre Jacques Pécou, sieur de Rouverel ; fournitures. — Arrérages d'une rente de 12 livres pour Jean Burguet contre François Reynaud. — Nicolas Dubois jeune, négociant, contre sieur Élie Boisset, sieur de Neuviaille ; billet. — Jean Lalande, sieur de Lafon, contre Jean Joyet ; désistement de certains héritages vendus au demandeur. — Maître Jean-Baptiste Cournil, curé de Meilhards et prévôt de Saint-Robert, contre Jean Séguy, concernant la rente du village de Chavagnac, paroisse de Segonzac. — Gabriel Pradel contre Jacques Veyriras ; avances d'argent et de récoltes. — Antoine Lachaud contre demoiselle Lajugie de Lachaud, femme du sieur Rouveron ; billet de 20 livres. — Jean David contre François Goulfier ; dommage occasionné par des dindes. — François Fantou, tailleur, contre demoiselle Pouch ; fournitures.

B1016. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1783 — Juridiction d'Ayen. — Audiences. — Le duc de Noailles contre Guillaume et Léonard Dorât ; concernant les rentes du Puy-Dorat. — Marguerite Dumeyny et Jacques Chapelle contre Pierre Dumeyny ; hérédité paternelle. — Antoine Delpeuch contre Pierre Lafon ; obligation. — Jeanne Buisson, servante, contre Jean Dumas et son gendre ; demande de toile faisant partie de ses gages. — Jean Lachapelle, sieur de Laforêt, contre Jean Richard, vente de blé ; — demoiselle Anne Chastang contre le même ; reliquat de prix de vente. — Antoine Ranoux contre Jean Denoix ; Jean Charpenet contre Blaise Bondy ; billets. — M. Jean-Baptiste Algay, juge du comté d'Ayen, contre Jean Denoix. Obligation. — Sieur Jean-Baptiste Berthy, maître chirurgien, contre Jean-Baptiste Bourdarie ; demande en désistement d'une pièce de pré. — Denis Laumond, tailleur, contre le sieur Barbier de Lavergne ; fournitures. — Guillaumette Pouget contre François Loubignac ; demande en séparation de biens. — Jean Bertrand, sieur de l'Age, contre Marie Malevergne ; opposition à une enquête. — Messire Pierre de Brie, archiprêtre de l'église d'Arles, prieur de Chagnac, contre Bernard Bigre, dit Tofle, et autres ; droits de lods et vente. — Pierre Blanchard contre Jean Blanchard ; mobilier des successions d'Etienne Blanchard et de Jeanne Bury. — Gabriel Doussaud contre sieur Jean Joyet ; billet. — Sieur Pierre Vialle contre Pierre Teilhols et Suzanne Pèlegri ; vente d'un cheval. — François Brugeille contre Etienne Roudier ; rente constituée. — Messire Jean-Marc de Beauvoire contre son métayer ; comptes. — Martial Meynard contre Gabriel Baril ; cheptel.

B1017. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1783-1784 — Juridiction d'Ayen. — Audiences. — Jean Roudier, maçon, contre Raymond Cournil et Marie Vézines ; ouvrage. — Pierre Seguy, serrurier, contre M. Jean Dalmay, sieur de la Garénie ; droit de passage. — Jean Boudy contre Guillaume Boudy ; concernant le partage de la succession de Marie Boudy, tante des parties en cause. — Congé à Jean Lapouge, après son service pour la communauté d'Ayen. — Sieur François Laroche, bourgeois, contre Jean Chassagnac, sergent royal ; exécution du contrat de mariage du demandeur. — François Ribière contre Pierre Ribière ; lésion de plus du quart dans une cession de droits patrimoniaux. — François Goudal et Catherine Labrousse contre messire Charles de Lafilolie ; lettres de restitution. — Jean Diéras contre Philibert Diéras ; hérédité de Bernard Diéras. — Pierre Froidefond contre Jean Bonimond ; demande d'un passage provisoire sur une terre du défendeur. — Sieur Jean Daygueperse, marchand, contre sieur Jean Pommepuy et Jean Bordas ; saisie. — Jean Labriat contre Etienne et Jean Sage ; billet. — Messire Bertrand Duroy de Chaumareix, seigneur de la Vidalie, contre Pierre Reynal ; concernant la rente du ténement de la Combe-Vigerie. — Pierre Labrousse contre Antoine Froidefond ; partage de l'hérédité de Jeanne Denoix. — Pierre Marty contre Jean Joyet ; billet. — Jeanne Labadie, veuve Chevalier contre Guillaume Chevalier ; lettres de restitution. Demoiselle Catherine Durieux, veuve Dufour, contre Charles Pontier ; billet. — Pierre Dumas contre Etienne et Bertrand Mouneyrac ; louage de barriques. — Sieur François Sage contre Jean Loubignac ; bornage. — Maître Philippe Cournil, prêtre, contre Jacques Veyriras ; argent prêté. — Jean Labrousse contre sieur Jean Cbouzenoux ; billet de 100 livres. — Anne Deschamps contre Elisabeth Ville ; succession mobilière de Jean Deschamps. — Pierre Duteil, maréchal, contre sieur Jean Joyet ; fourniture de fer.

— Darne Marie-Anne de Fontanges, veuve de messire Hugues de Lafilolie, contre messire Joseph de Cardillac, seigneur delà Trène ; reliquat du prix d'une vente d'immeuble. — Léonard Chauzeix contre le sieur Gautier, praticien ; billet. — Marie Blondel, femme Ravel, contre Antoinette Chadapeau, veuve Delord ; lettres de restitution. — Pierre Plumouzeille, voiturier, contre Antoine et Guillaume Lachâtre ; saisie. — Pierre Lafon, dit Pénû, contre Antoine Delpeuch ; lettres de restitution. — Messire Jean de Lafeuillade, écuyer, contre Jérôme Jeandeau ; rente du ténement de Lafeuillade.

B1018. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1781-1784 — Juridiction d'Ayen. — Audiences. — Jean Pontier contre Jean Chouzenoux ; vente de bœufs. — Léonard Lagarde, sieur de Larouverade, fermier de la prévôté d'Arnac, contre Élie Boisse, bourgeois ; concernant la rente du ténement de Bancharel. — Jacques Froidefond contre Jeanne Sezac ; concernant une créance de la succession de François Froidefond. — Jean Barbier, sieur du Bos, contre Pierre Roubertie et Pierre Lajugie ; coupe d'arbres dans les biens du demandeur. — Sieur Lajouanie, marchand, de la ville de Larches, contre le sieur Laroche aîné ; billet. — Pierre Lafon, tailleur, contre Jean Chouzenoux ; obligation. — Antoine et Catherine Blondel contre Antoine et François Blondel ; hérédité de François Blondel, père commun. — Sieur Roques, négociant à Brives, contre le sieur Joyet ; — sieur Jean Linages, ancien gendarme de la garde du Roi, contre Jean Froidefond ; billets. — Demoiselle Anne Bertrand, femme de maître Martial Larivière, notaire royal, contre Jean Bertrand, sieur de Raynaud ; succession de demoiselle Anne Bertrand. — Guillaume Delage contre François Clergerie ; compte de fermage. — Sieur Léonard Cabanis et François Rouland, fermiers du prieuré de Bonnefont, contre Jean Leymarie et autres ; concernant les rentes du ténement de Bonnefont. — Sieur Bertrand Bosredon contre Élie Pradoux ; concernant l'échange d'un cheval contre onze charges et une gerle de vin. — Léonard Maury, tuilier, contre sieur François Grand ; comptes. — Le nommé Manin, boulanger, contre le sieur Dufaure de Valeille, écuyer ; billet. — Pierre Joubert contre Jean Delord, dit le Bordelais ; comptes. — Maître Pierre-Vincent Cessac, avocat., contre sieur Jean Chassaignac, sergent royal ; billet. — Marie Blondel, femme Ravel, contre Antoinette Chadapeau ; améliorations à une terre sujette à retrait. — Jeanne Rouchette, femme Cramier, contre Etienne Rouchette ; lettres de restitution. — Provisions : de 30 livres adjugée à Jean Baignaux contre Léonard Chevalier et Marie Baignaux ; — de 20 livres à Marie Toulemond contre son frère. — Sieur Léonard Delord contre Jean Chassaignac, huissier royal ; vente de vin.

B1019. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1784-1785 — Juridiction d'Ayen. — Audiences. — Antoine Cheyssac contre Jean Laumond ; demande en partage de mobilier. — Sieur Jean Férygnac contre les héritiers Reynaud ; maintenue en possession d'une terre. — Gaspard Rouveix contre Jacques Rouveix ; lettres de restitution. — Bernard Chassaignac contre Antoinette Chassaignac ; successions de Jean Chassaignac et de Jeanne Chanac. — Plainte des commissaires séquestres établis sur les biens de Pierre Dubos, au village de Labrosse ; opposition aux vendanges par le sieur Dubos père. — Demoiselle Marie Malevergne contre sieur Jean Bertrand, sieur de l'Age, bourgeois ; compte de fourrage. — Sieur Bertrand Bosredon contre Élie Pradeau ; liquidation de frais. — Sieur Léonard Cabanis et François Rouland, fermiers du prieuré de Bonnefont, contre Jean Leymarie ; liquidation d'arrérages. — Sieur Jean Pages contre - Antoine Froidefont ; billet. — Vénérable Michel-Gabriel de Royer, frère servant d'armes de l'ordre de Malte, en langue d'Auvergne, gouverneur du bagne et des esclaves de son ordre, commandeur du Temple d'Ayen, contre Antoine Veyriras ; arrérages de rente. — Pierre et Antoine Lavaux contre Léonard Pécou ; hérédités de François Lavaux et de Jeanne Seguy. — Jean Serre contre Julien Leymarie ; demande en prohibition de passage. — Sieur Jean Duron de Lafon, chimiste, contre Élie Treuil et Suzanne Decomps ; saisie. — Jacques Toulemond contre François Blondel ; compte de sommes payées à Jean Lajugie, marchand, à l'acquit du défendeur. — Le marquis de Cosnac contre Françoise Dumas, veuve, Pécou ; rente du ténement de la Bertrandie. — Jean Macary contre Jean Denoix, praticien ; billet de 166 livres. — Sieur Dubuisson, marchand, contre messire Dufaure de Valeille ; comptes. — Sieur François Lalande contre sieur Jean Laroche

ainé ; fourniture d'aliments au métayer du défendeur. — Sieur Jean-Baptiste Lafeuille, marchand, contre le sieur Bosredon, praticien ; avération d'écrit privé. — Guillaumette Boige contre le tuteur de Jean Boige ; successions de Jean Boige et d'Anne Labrousse. — Sieur Jean Pontier, marchand, contre Françoise et Jeanne Pèlegri ; dette de l'hérédité de François Pèlegri, leur frère. — Léonarde Chalmond contre Jean Leymarie ; défense de passer sur les terres appelées de Marcillac et del Soulau.

B1020. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1785 — Juridiction d'Ayen. — Audiences. — Pierre Lafon, tailleur, contre Jean Chouzenoux ; comptes. — Messire Antoine de Maleden, écuyer, seigneur de Lapouyade, contre le sieur Laforest de Pécou ; billet. — François Faure, contre François Maury ; désistement d'une pièce de vigne vendue par le défendeur. — Marie Rouchette et Antoine Touron contre Pierre Jaubert ; lettres de rescision. — Maître Jean Sègeral, notaire, contre le sieur Genier, praticien ; quatre billets. — Déclaration de grossesse par Marguerite Peyremaure, contre son maître ; condamnation de celui-ci à payer une provision de 60 livres. — Sieurs Lacombe et Gautier, marchands, contre maître François Vialle, notaire ; billet de 38 livres. — Guillaumette Ruge, femme de Jean Froidefond, contre Françoise Buge ; hérédités de Jean Buge, dit la Rieule, et d'Anne Labrousse. — Sieur Philippe Meyjonade contre sieur François Vialle ; billet. — Jean Grégoire, contre Bernard Grégoire ; concernant les successions de Jean Grégoire et de Marie Camps. — Jeanne Chataur, contre Jean Ferai ; hérédités de Blaise Berthy et de Laure Loubignac. — Les fermiers de la seigneurie de Vars, dépendant de l'abbaye de la Règle, contre Jean Froidefond ; concernant la rente du ténement de Latriparie. — Etienne Lignac contre François Durantie ; servitude de passage. — Jean Dorât contre Marie Delgoulet ; vente à pacte de rachat dans le délai de trois ans. — Messire Bertrand Duroy de Chaumareix, seigneur de la Vidalie, contre Pierre Reynal ; arrérages de rentes. — Sieur Lidon, négociant à Brives, contre Jacques Pécou, sieur du Rouverel ; billet. — Demoiselle Marguerite Couderc, contre Jean Sage ; demande en séparation de biens. — Marie Blondel contre Antoinette Chadapeau et autres ; reprise d'instance. — François Manière, bourgeois, contre Jean Magaudon, praticien ; billet. — Sieur Léonard Delord, maître chirurgien, contre Jean Chassagnac ; exécution provisoire d'une police faite en double entre les parties. — Messire Jean-Baptiste Chapeau d'Hauteville, écuyer et maître en chirurgie, contre Pierre Delord ; soins et fourniture de drogues. — Sieur Martial Larivière, notaire royal, contre demoiselle Marie Mauzac de Langlade et la dame Bertrand ; demande en main-levée de saisie. — Pierre Chabrenie, chaudronnier, contre Jean Boudy, dit Limoges ; fourniture de marchandises.

B1021. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier.

1785-1786 — Juridiction d'Ayen. — Audiences. — Sieur Antoine Maublanc, marchand, contre François Delage et Antoine Boudy ; compte. — Jacques Faucon, tailleur, contre le sieur Gautier ; billet. — Sieur Léonard Froidefond contre Jean Saulet ; ferme d'un bois châtaignier. — Messire Dominique de Beauvoire contre François Pécou ; empiétement. — Antoine Vialle et Pétronille Barbot contre Suzanne Lacour ; hérédité du sieur Barbot père. — Sieur Dubuisson, marchand, contre messire Dufaure de Valeille, écuyer ; billet de 43 livres. — Françoise Delgoulet contre Thomas Delgoulet ; partage des successions de Jean Delgoulet et de Jeanne Dumas. — Pierre Jaubert contre Gabrielle Estrade ; mitoyenneté et prise d'eau. — Noble Charles de Lafilolie contre Pierre Teillaud ; arrérages. — Elisabeth Faucon, veuve Poulverel, contre Jean Denoix ; comptes ; — sieur Mathieu Chaumond, contre le même ; vente de regain. — Martin Delpy, marchand, contre Jean-Baptiste Chouzenoux ; comptes. — Jean Pécou contre Jean Damarzid ; lettres de rescision. — Jean Villepreuxv maître tuilier, contre sieur Léonard Latreilie du Chalard ; fournitures. — Dominique Leymarie, cordonnier, contre le sieur Gautier ; fourniture de souliers. — Sieur Annet Rupin contre Pierre Manière ; compte. — Yrieix Dousseau contre Pétronille Dousseau et Pierre Maury ; concernant le contrat de mariage des défendeurs. — Sieur Jacques Dumas contre Jean David et Marguerite Roussel ; mitoyenneté, démolition d'un escalier. — Noble demoiselle Marie de Royère contre Annet et Antoine Froidefond ; prix de ferme. — Sieur Jean-Baptiste Berthy, chirurgien, contre Jean Bour-darie ; demande en rupture du bail d'une maison. — Pierre Morety

contre Jean Denoix ; vente de bœufs. — Jean Maigne, sieur du Pont, contre Annet Buisson et messire Charles-Théophile Dalmays ; saisie, — Catherine contre Hélène Roubertie, concernant la succession de Marie Seguy. — Demoiselle Suzanne Bosche et François Dumas, sieur de la Nouzillade, contre sieur Pierre Bosche ; liquidation de frais. — Jean Veysset contre Guillaume Veysset ; créance de la succession de Guillaume Veysset. — Gabriel Lafond contre Jean Lafond, sergent ; concernant l'hérédité de Jeanne Vidal.

B1022. (Registre.) — Petit in-folio, 44 feuillets, papier.

1786 — Jurisdiction d'Ayen. — Audiences. — Nomination de père spirituel des Frères Mineurs de Brives, en faveur de maître Hugues Alary, praticien, au bourg de Perpezac-le-Blanc. — Jean Reynal contre Jacques Pécou ; billet. — Sieur Jacques Prodel contre Jean et Pierre Delord ; demande en main-levée. — Bertrand Laserre contre sieur Jean Laroche aîné ; concernant une créance de la succession de Marie Laserre. — Dame Marie-Anne de Fontanges, veuve de messire Hugues de Lafilolie, contre Bertrand Decomps ; concernant les arrérages de rente des tenements de Rochat et de Lestrade. — Sieur Jean Laroche de Lagrélière contre sieur Jean-Baptiste Laroche, bourgeois ; promesse de livraison de vases vinaires. — Bernard Delord, marchand, contre Élie Rouveix, menuisier ; fourniture d'étoffe. — Jeanne Peyremaure, femme Chadapeau, contre Jacques Broussaud ; successions de François Peyremaure et de Marguerite Dumas. — Provision alimentaire de 30 livres, adjugée à Marguerite Diéras, femme Jarry, contre Philibert Diéras. — Antoine Delpeuch contre Antoine et Jean Prodel ; défense de passer sur une terre du demandeur. — Jean Marchou, sergent royal, contre Jean-Baptiste Chassagnac, aussi sergent royal ; demande en cassation de saisie. — Provision de 50 livres, adjugée à Catherine Desmaisons, femme de Pierre Laborde, contre son mari. — Jean Bertrand, sieur de l'Age, contre François Grand, bourgeois ; droit de passage. — Maître Jean-Baptiste Blanchard, notaire royal, contre messire Charles de Lafilolie ; prise d'eau. — Sieur Michel Châtras, employé dans les fermes du Roi, contre demoiselle et veuve Larivière ; dette de la succession du feu sieur Larivière. — Charles Macary contre Léonard Boudy, praticien ; succession de Pétronille Barde. — Jacques Marchive, bourrelier, contre Martin Ferat, voiturier ; location de maison. — Jean Berthou contre Bernarde Berthou ; hérités de Guillaume Berthou et de Bernique Bosche. — Martial Dousseau contre Bertrand Charbonnel ; mois de nourrice. — Deux quittances données au greffier, l'une par Malivert, l'autre par Sage. — Sieur Jean Maigne, sieur du Pont, contre Antoine Delage et Françoise Jourdan ; répétition de frais de saisie. — Léonard Diéras contre Bernard Diéras ; concernant l'hérédité de Jeanne Lachèze, mère de Paul Diéras.

B1023. (Registre) Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1786-1787 — Jurisdiction d'Ayen. — Audiences. — Noble Charles-Théophile Dalmays d'Antissac contre Jean Seguin et Pierre Bussières ; concernant la rente du tènement de Bois-Robert. — Gabrielle Boisselie contre Antoinette Boisselie, veuve Macary ; concernant une donation faite à la demanderesse par Françoise Raffailac. — Jean Reygnier contre Guillaume Reygnier ; concernant les successions de Jeanne Burguet et d'Étienne Reygnier. — Pierre Lavaux, métayer, contre le sieur Dalmays de Lagarenie ; compte des fruits du domaine de Charbonnel. — Les commissaires séquestres établis sur les biens de Jean Joyet, de Malbarrière, contre ledit Joyet ; créance du sieur Joseph Dussol, marchand ; — maître Jean Souffron, de Roziers, avocat, contre le même ; billet. — Sieur François Lobéliat, sieur de Lassaigné, contre dame Marie Mouroux de Peyrissac, veuve du sieur Mathieu Chassagnac, juge des appeaux de Saint-Robert, et messire Alain-Grégoire de Calvimont, veuf de demoiselle Marie Chassaignac ; lettres de restitution. — Sieur Mathieu Novion, bourgeois, contre François Vialle ; billet. — François et Marguerite Reynal contre Jean Reynal ; concernant l'hérédité d'Antoine Plu-mouzille. — François Feuillade, ardoisier, contre son frère ; succession de Guillaume Feuillade. — Antoine Faure contre Claire Boudy, veuve Mas ; gages. — Enregistrement de l'arrêt du Parlement de Bordeaux défendant l'ouverture des auberges pendant les offices divins. — Dame Jeanne de Fontanges contre Pierre Dubos ; arrérages de rentes. — Jean Loubignac, dit Janot, contre Jean Chapelle, menuisier ; vente de pierres provenant de la démolition d'un mur. — Léonard Cépas, tailleur de pierres, contre Guillaume Leyx et Jean Labrousse ;

ouvrage. — François Gouffier, fermier du domaine de la Combe-du-Mas, paroisse de Roziers, contre Pierre et Jean Ribière ; inhibition de passage sur le pré de Leybanias. — Messire Jacques-Henri de Griffolet contre Antoine Lavaux ; concernant les renies du ténement de Lafreroune ou las Sarras. — Pierre Lapouge contre Jean Séguy ; saisie. — Guillaume Baudy contre Guillaumette Leyx, veuve Blanchard ; comptes. — Etienne Sage contre maître Bernard Malivert, notaire ; demande en désistement d'un lopin de pré. — Antoine Delpuch contre Antoine et Jean Prodel ; coupe de peupliers. — Jean Coquerel, jardinier, contre messire Alain-Nicolas de Calvimont ; concernant une dette de la succession du sieur Laubrecour. — Antoine Touron et Marie Rouchette contre Anne Nadal ; arrérages de rente constituée. — Jeanne Peyremaure, femme Chadapeau, contre Jacques Broussou, dit Rabi ; concernant la succession de Marguerite Dumas, mère de la demanderesse.

B1024. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1787 — Juridiction d'Ayen. Audiences. — Messire Alain-Grégoire de Calvimont, chevalier de Saint-Louis, contre le sieur Reynaud de Lamerlhe ; billet. — Jean Peyremaure, métayer, contre François Delgoulet et Isabeau Treuil ; coloriage. — Pierre Lafon, tailleur, contre François Chouzenoux, vigneron ; ouvrage. — Maître Mathieu Psalmet, syndic de l'église de Saint-Martial de Limoges, contre sieur Élie Boysset, bourgeois ; concernant les rentes du ténement de Blancheraux, à cause de la prévôté d'Arnac. — Jean Lachapelle, sieur de Laforêt, contre Martial Baudy, peigneur de chanvre ; comptes. — Jean Arpalianges, domestique, contre Jean Barbier, sieur du Bos ; gages. — Sieur Jean Reynaud, marchand, contre Léonard Latreille, sieur du Chalard ; fournitures. — Dame Gillette de Chassa-gnac contre sieur François Vialle, notaire et procureur ; concernant une créance de l'hérédité de messire Etienne Cournil de Lavergne, mari de la demanderesse. — Sieur Jacques Dumas contre Jean David et Marguerite Boussey ; démolition d'un escalier. — Annet Rouveix contre Jean Froidefond ; billet. — François Lachaud contre Pierre Grachet et Anne Lachaud ; opposition à un commandement. — Bertrand Buisson, boucher, contre Antoine Touron ; fournitures. — Jean Géraud, laboureur, contre Etienne Roudier, praticien ; lettre de change. — Antoine Cournil, maréchal, et Marie Rouland, contre François Rouland ; concernant la succession de Gabrielle Lestrade. — Antoine Maublanc contre François Delage ; cheptel. — Jean Talles, sieur Duclaud, bourgeois, contre sieur Antoine Touron ; reliquat de compte. — Antoine Poulverel et Elisabeth Faucon contre Pétronille Poulverel ; concernant la succession de Pierre Poulverel. — Guillaume Pradel contre Jean Seignardie ; concernant le délaissement d'une vigne vendue au demandeur. — Le prieur de Lafage et de Chagnac, contre Jean Mouroux et François Durantie ; concernant les rentes du ténement de la Rivière. — Sieur Martin Denoix contre Pierre Viresolv ; vente de blé. — Jean Roumegieyras contre Joseph Ravel, menuisier ; salaire. — Élie Géraud, boulanger, contre Antoine Chouzenoux ; fournitures. — Maître Jean-Baptiste Sègeral, notaire et arpenteur, contre sieur Jean-Baptiste Laroche, bourgeois ; frais d'expertise. — Catherine Golfier, veuve Leymarie, contre Gautier et Joseph David ; successions de Jeanne Golfier et de Marie Blanchard, veuve d'Élie Golfier. — Jeanne Peyremaure, femme Chadapeau, contre Jacques Broussou, dit Rabi ; succession de Marguerite Dumas. — Provisions de notaire, à la résidence de Saint-Cyprien, pour maître François Vialle. — Provision de 60 livres adjugée à Antoinette Pradeau, veuve Chauzac, contre Antoine Coutausse.

B1025. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier

1787-1788 — Juridiction d'Ayen. — Audiences. — Pierre Valettes contre Guillaume Mas ; cheptel. — Jean Baudry contre Jeanne Sègeral, veuve Langlade ; concernant une créance de François Lagorsse. — Provision de 100 livres, adjugée à Methou Marchou, contre Jean Marchou, sergent royal. — Noble Jean Dumas, écuyer, seigneur de Lamorelie, contre noble Gabriel de Monfrabeuf, abbé de Saint-Augustin de Limoges ; concernant la suppression d'un chemin. — Miehelette Roubertie, veuve Pascarel et autres, contre Antoine Pascarel, son fils ; restitution de biens dotaux. — Pierre Lajugie contre son frère Jean ; concernant la succession de dame Froidefond, leur mère. — Jean Mayaudou, contre Jean Chassaignac ; ferme d'un bois châtaignier. — Jacques Séguin, sieur de la Cotte, contre Etienne et Joseph Rafaillac ; concernant la succession de Mathieu Seguin, prêtre,

frère du demandeur. — Jean Buge, tuteur d'autre Jean Buge, contre Claire Baudy ; provision alimentaire. — - François Laviolle contre Léonard Latreille ; saisie-arrêt au préjudice des héritiers de Jean Choumel, sieur du Bos. — Les sieurs Fayolle, négociants à Clermont, contre le sieur Damarzid, marchand ; saisie. — Jean-Nicolas Chalard, marchand, contre Pierre Jacquet, laboureur ; fourniture d'étoffe. — Le seigneur de Lons contre Léonard Tassin, sieur du Pont ; concernant la rente du tellement des Piliers. — Maître Léger Brossard de Marsillac, avocat, contre Françoise et Guillaumette Buge ; dette de la succession de Jean Buge, reliquat du prix d'une maison. — Jean Chapelle contre Jean Chapelle ; rentes payées à l'abbé de Terrasson. — Sieur Pierre Villepreux de Laviolle contre Jean Dalmays ; mobilier dépendant de la succession de demoiselle Thérèse Dalmays. — Jean Blondel contre sieurs Jean Geoffre et Bernard Denoix ; action en réintégrande pour une terre nommée de Lachèze. — Anne Bigre contre le tuteur des enfants de Pierre Vialle ; argent prêté audit Vialle. — Martial Chapelle contre Élie Denoix ; concernant les successions de Jean Denoix et de Jeanne Froidefond. — Demoiselle Philippe Delord contre Jean Ferai ; action en réintégrande. — François Dubreuil contre Gabriel Lajugie, dit Grabirou ; hypothèque.

B1026. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1788 — Jurisdiction d'Ayen. — Audiences. — Pierre Lacombe contre demoiselle Philippe Delord, veuve Lableynie ; concernant les hérédités de Christophe Lacombe et de Catherine Gautier. — Louise Bouilhac contre Antoinette Lacoste ; succession de Jean Bouilhac. — François Vialle contre le tuteur des enfants de Pierre Vialle ; concernant une créance sur l'hérédité dudit Vialle. — Antoine Delpeuch contre Antoine et Jean Prodel ; arrachage d'arbres. — Pierre Lapouge contre Jean Seguy ; saisie-arrêt au préjudice de Bernard Lapouge. — Le commandeur du Temple d'Ayen contre Jean Boudy ; concernant les rentes du ténement de Berquedioude, paroisse de Perpezac-le-Blanc. — Demoiselle Marthe de Lapersonne, demoiselle de Chaudeix, contre Jacques Pécou, sieur de Bouverel ; argent et blé prêtés. — Le prieur de Chagnac contre Antoine Vialle ; concernant les rentes du ténement de las Galibas et du Cheyroux. — Demoiselle Marthe Delord, veuve Toulemond, contre le tuteur d'Arnaud Toulemond ; restitution de dot. — Jacques Veyriras contre Gabriel Prodel ; lettres de restitution. — Antoine Bosredori contre Guillaumette Bosredon et Jean Salade ; partage des successions de Jean Bosredon et de Jeanne Prodel. — Martial Cépas contre Jean Cépas ; hérédité de Françoise Genier. — Le duc de Noailles contre les tenanciers du mas Lachèze ; arrérages. — Charles Macary contre Léonard Boudy et Marguerite Macary ; partage des biens de Pétronille Barde. — Guillaume Pradel contre Jeanne Cézac ; prise d'eau. — Comparution d'Arnaud Rougier pour affirmer l'état des objets qu'il réclame à sa sœur Elisabeth, femme d'Etienne Floyrac. — Répudiation de l'hérédité de Jean Boudy. — Louis Vialle contre François Blondel ; vente de grains. — Jean Lajugie contre Jean Lajugie, son frère aîné, hérédité d'Anne Froidefond. — Jean Marchou, sergent royal, contre Bernard Loubignac ; compte.

B1027. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier

1788-1789 — Jurisdiction d'Ayen. — Audiences. — Jean-Baptiste Denoix, bourgeois, contre Jean Macary, dit Picharou, vigneron ; reliquat de prix de vente. — Léonard Rivière contre Hugues Chaminaud, dit Lâvergne ; lettres de rescision. — Jean Perrier contre Pierre et Etienne Dumas ; défense de passer sur la terre appelée las Bessiéras. — Messire Joseph Dupuy du Monteil, écuyer, garde du Roi, contre sieur Jean Damarzid, négociant ; concernant la succession de maître Antoine Dupuy, prêtre. — Sieur Jean Blondel, bourgeois, contre sieurs Jean Geouffre et Bernard Denoix ; actions en réintégrande. — Pétronille Labrousse contre Jean Labrousse, sieur de la Chauvarie ; succession de Jean Labrousse et de Gabrielle Sègeral. — Jean Goignerie, fabricant de faïence, contre Jean Damarzid ; fournitures. — Sébastien Gouyon, sieur de Bayot, contre Pierre Deschamps, dit Cazier ; saisies. — Antoine Roche contre sieur Élie Boisset ; concernant une créance de la succession de Léonard Roche. — Bernard Genier, praticien, contre Pierre et Jean Séguy ; billet. — Jeanne Valletas contre Jean Valletas ; succession de. François Valletas. — Messire Jacques du Griffolet contre Pierre Dubos ; concernant la rente due sur une terre appelée Terre-Longe. — Sieurs Etienne et Léo- » nar'd Latreille contre Pétronille Barbot et Antoine Vialle, arrachage d'une haie mitoyenne, Jeanne Pérol contre Jean Delord ; argent prêté. — Comparution de Jean Ghou-zenoux,

demandant inhibition contre certain commande-ment à lui fait par demoiselle Claudine Cournil de Lavergne. — Jeanne Lescure contre Thève Lescure ; concernant l'hérédité d'Anne Lescure, tante commune des parties. — Le duc de Noailles contre Pierre Viresolvvy ; concernant la rente du ténement de las Paliguieyras ; — le même contre Jean Géraud, rente de la Tiraloubie, contre Léonard Bigre, ténement d'Archays. — Messire Gabriel de Royere contre sieur Arnaud de Lagorce ; arrérages ; — le même contre François Fantou ; rente de la Roche d'Eyras. — Le commandeur du Temple d'Ayen contre François Breuil, vigneron ; arrérages. — Contestation de la qualité de chirurgien juré au sieur Thuiliéras, à la suite d'un rapport au criminel. — Les Bénédictins de Solignac, en qualité de prévôts de Perpezac, contre Léonard Tassin, sieur du Pont ; rente sur un ancien moulin. — Léonard Treillard, maréchal, contre sieur Jean Laroche aîné ; compte de fermage, trouble de jouissance. — Les sieurs Marcoult Saint-Martin, négociants à Toulouse, contre sieur Jean Dalmais de La-garenne ; saisie du prix d'un domaine vendu au défendeur par le sieur Reynaud de Lamerlhe, — Bernard Teyssou, tailleur, contre sieur Jean Gauthier ; fournitures. — Etienne Gouzon, contre Pierre Gouzon ; hérédité de Jean Gouzon et de Françoise Faucon.

B1028. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier

1789 — Juridiction d'Ayen. — Audiences. — Sieur Joseph Joubertie, huissier, contre sieur Joyet, bourgeois ; billet. — Demoiselle Marthe Dalmay de Payzac contre sieurs Etienne et Léonard Latreille ; action en réintégrande, nullité de l'exploit. — François Dubreuil contre Gabriel Lajugie ; concernant la succession d'autre François Dubreuil. — Etienne Floyrac contre François Floyrac ; succession du père commun. — François Loubignac contre autre François Loubignac ; restitution de fruits. — Jean Pradel contre Jean Buisson ; concernant la ferme des dîmes de la cure d'Yssanclon. — Sieur Jacques Gauthier de la Combe contre messire Du Faure de Valeille ; billet. — Demoiselle Anne Dubasty contre Jacques Reygner et Pétronille Teyssandier ; demande en nullité de saisie. — Maître Léon Pelletingéas , notaire , contre Jean-Baptiste Laroche ; remise de deux titres. — Sieur Léonard Bosredon contre sieur Barthélémy Pécou de Laforêt ; billet. — François Coq, Guy Bosche et Charles Dumas ; concernant les réparations à faire à l'église de Saint-Robert par Jean Sauviat et Jean Viresolvi, maîtres maçons. — Jean Boucher contre Pétronille Barbot ; succession de Jean Boucher. — Jeanne Valletas et Peyroune Valletas, veuve de François Jayle, contre Jean et Pierre Valletas ; hérédité de François Valletas. — Jean Vignol contre sieur Jean Blanc et demoiselle Marie Souham ; saisie. — Pierre Labrousse contre Jean Denoix ; compte de curatelle. — Le duc de Noailles contre Antoine Burg, dit Négrier ; rente du ténement de Puy-Ory ; — le même contre François Blanchard du Bourdial et autres, ténement du Colombier. — Jean Lachapelle, sieur de Laforêt, contre demoiselle Marthe de Lapersonne ; comptes. — Répudiation de l'hérédité de Valérie Vialle.

B1029. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier

1790 — Juridiction d'Ayen. — Audiences. — Annet Buisson contre Jacques Faucon ; hérédités de François et Léonarde Buisson. — Jean Dalmay contre Marie Delord, femme Seignardie ; dette de la succession de François Delord. — Sieur François Dumas de la Nouzillade contre sieur Jean Joyet, bourgeois ; billet. — Le duc de Noailles contre Antoinette Séguy et autres ; arrérages. — Guillaume Chignaguet contre Bernard Seignardie ; argent prêté. — Jean Chalard contre Jean Yézine et Marguerite Crouzevialle ; gages. — Antoinette Bourgeade contre Antoine Delpéuch ; demande de dommages et intérêts pour coupe d'arbres. — Jean Dussol contre sieur Joseph Barbier ; — Pierre Bayle contre Joseph Latreille, maître chirurgien ; gages. — Jacques Rivière, voiturier, contre Jean et Pierre Raynal ; hérédité de Catherine Plumouzille. — Demoiselle Anne Peyremaure contre Jacques Lajugie ; succession de demoiselle Marie Donnève. — Jean Blondel contre Jean Geouffre et Bernard Denoix ; dégâts causés par des brebis. — Sieur Gabriel Beauregard, prêtre, contre Pierre Loabignac ; concernant la succession du sieur Guillaume Beauregard, chirurgien. — Jeanne Pérol contre Jeanne Delord ; argent prêté. — Guillemette Treuil contre Joseph Treuil ; restitution de dot. — Jean Coulior contre sieur Jean Rouveron ; restitution de fruits.

B1030. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier

1790 — Juridiction d'Ayen. — Audiences. — Le syndic du chapitre de Saint-Yrieix contre Jean Bourdial ; concernant la rente du ténement de Fontanillas. — Jacques et Suzanne Bavel contre Anne Ferai ; successions de Guillaume Bavel et de Peyronne Boubertie. — Christophe Burg contre François Galand, dit Pérouty ; servitude de passage. — Demoiselle Marguerite Langlade, femme du sieur Bernard Malivert , notaire ; succession de Jean Langlade. — François Chaumeil, dit Jarry, contre le nommé Joseph Valet ; réclamation d'un fusil. — Sieur Etienne Moury contre François Teillaud ; billet, — Antoine Roche, laboureur, contre François Mournac ; diminution de cheptel. — Jean Lavergne contre Barthélémy Pécou ; successions de Jean Pécou et de demoiselle Françoise Grenier. — Pierre et Valérie Veyriras contre Catherine Delord ; hérédités d'Annette Boudy et de Guillaumette Latour. — Bernard Angelie contre Mathieu Autier ; exécution d'un contrat de vente. — Sieur Elie Lavaux contre Etienne Boudier ; billet. — Catherine Chassagnac , femme Bouilhac, contre Jean Chassagnac , sergent royal ; hérédités de Jean Chassagnac et de Jeanne Maumont. — Sieur Jean Sage contre Pierre et Antoine Lavaux ; billet. — Sieur Jean Lachapelle, sieur de Laforêt, marchand, contre le tuteur d'Arnauld Toulemond ; dette de l'hérédité du père dudit Toulemond. — Jean Delord contre autre Jean Delord ; successions de Jean Delord et de Marie Baffaillac. — Le tuteur de Jacques Lajugie contre demoiselle Peyremaure et le sieur Rupin de Lagrèze ; concernant le séquestre du domaine de la Chapelle. — Libéral Baril contre Jacques et Jean Cépas ; dépenses à l'auberge. — Élie Chassagnac contre François Dumas ; vente d'un cheval. — Jean Lajugie contre Suzanne Géraud, veuve Froidefond ; transaction sur les frais d'un procès criminel. — Demoiselle Jeanne Sègeral, veuve du sieur Langlade, contre sieur Léonard Froidefond, notaire ; concernant l'hérédité dudit Langlade. — Le syndic du chapitre de Saint-Yrieix contre Jean Bourdial ; concernant le ténement des Fontanellas.

B1031. (Registre.) — Petit in-folio, 31 feuillets, papier

1790 — Juridiction d'Ayen. — Audiences tenues par le juge ordinaire. — Jean Laurier contre Martial Ravel ; droit de passage. — Élie Lignac contre Pierre Païen ; vente de vin et de meubles. — Sieur Thomas Bagnolet, meunier, contre sieur Jean-Baptiste Veyssière ; fourniture de grains. — Bernard Guionie contre Jean Delpauch ; ferme verbale. — Martin Berthy contre Pierre Lafon ; louage de barriques. — Jean Chassagnac contre Mathieu Froidefond ; colonage du domaine de Broulaud. — Les commissaires séquestres établis sur le domaine de la Briasse contre François Dubos ; demande en décharge de commission. — Jeanne Decomps, veuve en secondes noces de François Lascaux, contre Guillaumette Lascaux ; concernant l'hérédité dudit François. — François Treuil contre Pierre Rouveix et autres ; demande en garantie pour la rente du ténement de Combe-Chanelle. — Pierre Roubertie, tailleur, contre Léonard Latreille, sieur du Chalard ; ouvrage. — Sieur Louis Froidefond, « fermier et régisseur » de M. Louis, cy-devant duc de Noailles et d'Ayen », contre Jean Chouzenoux ; ferme des dîmes du lin dans la paroisse d'Yssandon. — Martin Prodel contre Suzanne Savignac ; vente d'un pré avec pacte de rachat. — Pierre Labrousse contre Jean Denoix ; hérédités de Pierre Denoix et de Marie Vézine. — Marie Veysset, veuve Las Vergnas, contre Jean Cézac ; reconstruction du four à frais communs. — Jean Roudier contre Peyronne Roudier, veuve ; salaires. — Anne Alary contre Jeanne Alary et Jean Rouland ; hérédités d'Etienne Alary et de Jeanne Bigre. — Interrogatoire surfaits et articles de François Loubignac ; compte de grains. — Jean Froidefond contre Charles de Lafilolie, ci-devant écuyer ; démolition du mur servant de clôture au pré de Combal. — Maître Jean-Baptiste Blanchard contre François Blondel ; billet de 780 livres. — Antoine Blanc, boulanger à Terasson, contre le nommé Santou, dit Mérigal ; vente de châtaignes. — Etienne Boulègue et Simon Boisset contre Bernard Boudy et Jean Loubignac ; ferme des revenus de l'abbaye de Terrasson. — Etienne Latreille contre Antoine Vialle et Pétronille Barbot ; prise d'eau à la fontaine de Pinsac. — Jean Cézac contre Marie Veysset ; désistement d'un lopin de jardin ou pré.

B1032. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1778-1779 — Juridiction d'Ayen. — Procédure criminelle. — Comparution du sieur Jean Raymond, maître en chirurgie, devant maître Jean-Baptiste Algay, juge de ladite comté, pour se plaindre d'un vol de grains commis chez lui ; — information devant le même juge à la requête de

maître Jean Ségeral, procureur fiscal de la juridiction ; — interrogatoire d'Antoine Leymarie, dit Peyrichou, surnommé la Jeunesse, et de Jean Viresolvvy, maître maçon, dit le marguillier ; — continuation de la procédure devant le sénéchal d'Uzerche prenant fait et cause pour le juge d'Ayen ; — assignations des témoins, leur récolement, nouvelle instruction, confrontation, etc. ; — condamnation des accusés au fouet, à la marque et à cinq années de bannissement.

B1033. (Registre.) — Petit in-folio, 38 feuillets, papier.

1754-1756 — Juridiction de Beaulieu. — Audiences tenues par M. Jean-Jacques Bonny, sieur de Farges. — Provision de greffier pour Pierre Batut, au nom de M. de Laviaille, seigneur haut-justicier de ladite ville de Beaulieu. — Profit-défaut pour Pierre Dedon de Laviaille, bourgeois, contre Magdeleine Bonneval, veuve de Pierre Bertrand. — Maître Jean Dupuy, notaire royal, contre Raymond Béronie, boucher ; obligation. — Affirmation de Léonard Blanchefort, marchand, tiers saisi à la requête de demoiselle Jeanne Lagarde, veuve Thomas, au préjudice de la succession de Jean Fournet, dit Collonge, son beau-frère. — Communication à maîtres Dupuy, Brunie, Mialet, Brel et Oubrayrie, notaires royaux, d'un appointement par lequel il leur est enjoint de justifier de leur droit à instrumenter dans ladite juridiction. — Demoiselle Elisabeth de Richemon, veuve de Pierre Flouret, bourgeois, contre Jean-François Laval, bourgeois ; concernant la remise d'une quittance de 4, 000 livres payées aux Ursulines de Beaulieu. — Etienne Champeil contre Antoine Champeil, tailleur, son frère ; demande en restitution d'étoffe. — Jean Tronche, bourgeois, contre Jeanne Laquière, veuve de Bernard Lapart ; comptes. — M. Pjerre-François Lespinat, conseiller au siège présidial d'Aurillac, contre Jean-François Laval ; billet. — Jean Barrière, vigneron, contre Guillaume Ville-neuye, aussi vigneron ; prêt d'une somme de 6 livres. — Pierre Navatier, marchand, contre Jean Duport, aussi marchand ; concernant l'hérédité d'Antoinette Duport. — Le syndic du monastère de Saint-Pierre de Beaulieu contre noble Géraud Meynard, seigneur de la Guérenne ; concernant la vente d'une vigne. — Maître Claude Brunie, notaire royal, contre Marguerite Monteil, veuve Tournel ; avération de signature. — Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu contre Suzanne Couderc, veuve de Jean Farges, sergent ; obligation de 23 livres. — Rétenion de cause pour messire Pierre Testut de Viaucen, prêtre, cure de Liourdres, et de demoiselle Charlotte Testut Delmas, sa sœur, contre messire Jean-Symphorien Turenne, capitaine dans le régiment de Bourbonnais, et dame Marguerite de Maillot, conjoints. — Etienne Bourdet contre Pierre Fourniol, tailleur ; comptes. — Affirmation d'André Bertrand, tiers saisi à la requête de noble Gérard Meynard, au préjudice de Baymond Béronie. — Maître Antoine Couderc, avocat, contre Jacques Laumon, marchand ; billet. — Jacques-Joseph Laumon, bourgeois, contre Pierre Dedon, sieur de Laviaille ; imputation calomnieuse. — Demoiselle Antoinette Causinille, veuve Guilles, contre Pierre Laurie, menuisier ; arrrages de rente constituée. — Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu contre Pierre Roche, hôte, et Marie Escurotte ; obligation de 440 livres. — Baptiste Freyssinet et Catherine Blavignac, marchands, contre Joseph et Pierre Cabrol père et fils ; billet. — Interrogatoire sur faits et articles de demoiselle Marianne Poitou, femme séparée de biens d'avec le sieur Joseph Cabrol ; concernant le mobilier de la maison conjugale. — Enregistrement d'un arrêt du Parlement de Bordeaux concernant la résidence et les fonctions des huissiers et sergents royaux. — Rose Soulié, veuve Rieux, contre Jean Duport, marchand ; exécution de sentence. — Messire Jacques de Clare, écuyer, seigneur de Négrevergne, ancien capitaine de cavalerie, contre Joseph Cadis, maître sellier ; comptes. — Jean Coste, vigneron, contre Pierre Saffle, marchand ; obligation de 150 livres. — Plainte du procureur fiscal contre le sieur Jacques-Joseph Laumon ; irrévérence dans un acte. — Enregistrement d'arrêts du Parlement. — Demoiselle Magdeleine de Varonie, veuve Darnis, contre Jean Fajol ; comptes. — Hugues Yergne et Anne Cazals contre Guillaume Audinôt, vigneron ; créance de la succession de Pierre Cazals. — Sieur Jean-Baptiste Caniès, avocat, et demoiselle Marguerite Veilhers contre François et Etienne Escaravage, vignerons ; rente. — M. Jean-Baptiste Dumas, l'aîné, bachelier ès droits, contre sieur Pierre Rivière, bourgeois ; concernant l'hérédité de Marie Martinagol. Sieur Jacques de Septval, maître chirurgien, contre Mathurin Bordes ; comptes. — Antoine Brocaric, marchand, contre François Puyjalon maréchal ; rente constituée. — Le R. P. Simon Périgord, religieux de la Compagnie de Jésus et supérieur de la

mission de Beaulieu, contre le tuteur des enfants de Catherine Galidie ; obligations. — Demoiselle Jeanne Dauroque, veuve de M. Jacques Decosta, sieur de la Betalie, avocat, contre Anne Burg ; bail à ferme. — Demoiselle Thérèse Druilhe, veuve Redon, contre Marie Maillet, veuve Rlanchefort ; exécution de sentence. — Maître Claude Runie, notaire, contre Jean Canailles ; billet. — Pierre Peuch, vigneron, du village de Rodanges, contre Jean Sirieyx, sergent ; concernant une dette des successions de Guinot Sirieyx et de Marie Marthory. — Messire François Massoulié, écuyer, contre demoiselle Marianne Rraquillage, veuve de M. Martial Flouret, sieur de Lachassaigne. et maître Raymond Dupuy, avocat ; billet. — Mathurin Rarrière, menuisier, contre Pierre Rougier, vigneron ; comptes. — Défaut pour Jean Gaillard, maître apothicaire, contre Annet Burg, maître teinturier. — Antoine Màngnol, de la ville de Gramat, contre Joseph Farges, marchand ; obligation. — Défaut pour Pierre Mabrre, maître chirurgien, contre Joseph et Pierre Cabrol.

B1034. (Registre.) — Petit in-folio, 120 feuillets, papier.

1757-1764 — Juridiction de Beaulieu. — Audiences. — Antoine Peyrol, bourgeois, contre Jean Cassan, vigneron ; cassation de saisie. — Défaut pour sieur Guillaume Vigrer, curé de Beaulieu, contre Jean Théron, hôte, et Anne Mon-det, sa femme. — Mathurin Combalier contre Toinette Caumette, veuve Bordes ; comptes. — Provision de 40 livres adjugée à Jean Fournet contre Antoine Peyrol, bourgeois. Antoine Lacam, marchand, du lieu de Sousieyrac, contre Jean Laporte, marchand ; concernant une reconnaissance du village de Lapeyre pour les seigneurs de Turenne. Raymond Couderc, maître perruquier, contre Pierre Audinet ; concernant l'hérédité de Magdeleine Rigals. — Sieur Pierre Rivière, bourgeois, contre Marguerite Dupuy, veuve de Raymond Sol ; concernant une dette de la succession dudit Sol. — Répudiation de l'hérédité d'Antoine Roche. — Demoiselle Marianne Sclafer, fille de noble Louis Sclafer, sieur de Lavadour, contre maître Pierre Lacoste, procureur d'office de la prévôté de Brivezac ; billet. — Mathurin Verdès, vigneron, contre Pierre Albert, bourgeois ; concernant l'hérédité de Catherine Reynal. — Dame Marie Bounie, veuve de messire Joseph d'Amelin, seigneur de la Sartie, habitant la ville de Brive, contre Pierre Poitou ; obligation. — Jean Ducham, bourgeois et marchand, contre le sieur Chambre, maître chirurgien ; billet. — Jean Bonneval contre Antoine Peyrol, bourgeois ; exécution d'un compromis. — Maître Mathieu Oubrayrie, notaire, contre Françoise Oubrayrie, veuve d'Antoine Massinguiral ; compte. — Messire Jean Métivier, écuyer, seigneur de Labesse, chevalier de Saint-Louis, contre Jean-Baptiste Rivière, marchand ; rente constituée. — Répudiation de l'hérédité de Bernard Lapart. — Affirmation de maître Mathieu Oubrayrie, notaire, concernant les sommes restées entre ses mains à la suite d'une vente faite par Jean Téron. — Sieur Pierre Rivière contre François Chapoulard et François Laussac ; concernant la succession de Raymond Sol. — Pierre Estève, dépensier du monastère de Souillac, contre Charles et Anne Audinet ; saisie. — Répudiation de l'hérédité de Jeanne Monbrial par Jeanne Goudeaux, sa fille. — M. Jacques Brel, docteur en médecine, contre Jean-Pierre Toreilles, Jean Lescure et François Toreilles ; concernant le prix d'une cession faite par le demandeur. — Maître Claude Brunie, notaire, contre Jean-Pierre Chauvac, bourgeois ; billet. — Jean-Louis Gerbaud, sieur de Lavaysse, contre Antoine Gilbert ; vente sous seing privé. — R. P. dom Léonard-Deschamps, prieur du monastère de Beaulieu,, contre Guillaume Veyssièrre et Jean Dauvis ; concernant la ferme des dîmes de la plaine d'Altiliac. — Antoine Bitler contre Pierre Joubert, vigneron ; concernant l'hérédité de Catherine Peyrat. — Enquête pour messire Géraud Meynard de Laguèrenne et Jean Dauvis, maître chapelier ; concernant une ferme verbale. — Maître Pierre Braconnât, curé de Saint-Martin-la-Méanne, et demoiselle Hélène de Paly, veuve de M. de Braconnât, sieur de Cèpe, contre François Despagès, maréchal ; concernant une créance de la succession dudit Braconnât. — Jean Pierrefitle contre Antoine Delmond, vigneron ; ferme verbale d'un jardin. — Interrogatoire sur faits Antoine Delmond, vigneron ; ferme verbale d'un jardin. Interrogatoire sur faits et articles de Pierre Cabrol, sieur d'Escabroux, habitant d'Argentat. — Le seigneur de La.-guèrenne contre Jeanne Laval ; arrérages d'une rente de 7 deniers et maille sur un jardin, et droits de lods et vente. Antoine Laurens et Marianne Bassignac contre Jean Rivière ; créance de la succession de Mathurin Laurens. — Affirmation de Pierre Nouillard, praticien, tiers saisi à la requête de Pierre Albert, au préjudice de Magdeleine Arfeil. — Jean Terrier, marchand,

contre Jeanne Blanchefort, veuve Fournet ; fournitures. — Demoiselle Marie Dupuy, veuve Lafon, contre Marguerite Monteil, veuve Tournel ; billet souscrit par la mère des défendeurs. — Pierre, et Etienne Laussac contre sieur Pierre Lamartinie ; gages. — Pierre Lacoste, huissier, contre sieurs François et Louis Decosta, bourgeois ; frais d'actes et avances. — Messire François-Théodose de Laserre, seigneur de Yiescamps, Pers, etc., contre Jean-Pierre Soulié, aubergiste ; billet. — Jean-Baptiste Mercadier, Pierre Albier, notaire royal et demoiselle Thérèse Mercadier contre Joseph Beuné de Lamothe et Marie Tieyre ; concernant les successions de Pierre Materre et d'Antoine Barrade. — Messire Baymond Turenne, seigneur de Roupeyroux, Puychhardy et Bassignac, l'un des deux cents gendarmes de la garde ordinaire du Roi, contre Jean, Pierre et Marguerite Roche ; concernant une créance des successions du sieur de Graulac et de demoiselle Jeanne Damadon, père et mère du demandeur. — Etienne Courteau, maître taillandier, contre sieur Jean Laporte, bourgeois ; obligation de 300 livres. — Sieur Jean Dago, bourgeois, contre Antoine Treil, serrurier ; billet. — Messire Gabriel Sclafer de Larode et dame Suzanne Duchara de Crozefou contre Jean Peyrol, bourgeois ; dette de la succession de Jean Peyrol, père du défendeur. — Guillaume Battut, arquebusier, contre Jeanne Laquière ; billet. — Réquisitions du procureur fiscal pour qu'il soit mis fin à la chasse de tout gibier dans l'étendue de la juridiction. — Pierre Vaysse, marchand, contre Raymond Chapou, vigneron ; obligation. — Consignation au greffe de la somme de 130 livres par sieur Antoine Lajunie, bourgeois. — Plainte du procureur fiscal contre les juges qui prononcent des appointements en dehors des audiences. — Interrogatoire dnsieur Jean-Pierre Chauvac à la requête de maître Jean Lacombe, notaire à Puybrun ; comptes. — Antoine Faure, laboureur, contre Jean Marbot, vigneron ; argent prêté. — Pierre Faucher, cabaretier, contre le sieur Decosta du Vert ; saisie d'un cheval. — Interrogatoire de maître Raymond Dupuy, juge du chapitre de Beaulieu ; concernant l'existence d'un testament de son père, maître Jean, notaire. — Enquête pour maître Jean Tronche ; concernant un droit de passage au ténement de Pradals. — Louise Jourzac, veuve Chauméel, contre Jean Pélissier, maçon ; obligation de 95 livres. — Affirmation de sieur Raymond Turenne, tiers saisi à la requête de Jean Couderc, au préjudice de sieur Gaspard Arondeau, bourgeois. — Pierre Audinet, bourgeois, contre Jean Rouanès, cordier ; compte. — Interrogatoire de demoiselle Suzanne Guitard sur divers dépôts d'argent reçus de la demoiselle Marie Déroche, t-Maître Jean-Baptiste Caniès contre Pierre Lambert, vigneron ; dette de la succession de Jean Lambert.

B1035. (Registre.) — Petit in-folio, 80 feuillets, papier

1764-1767 — Juridiction de Beaulieu. — Audiences tenues par M. Tronche. — M. Adrien Maurice Guitard, avo-cat du roi au bailliage d'Aurillac, contre Raymond-Isaae Royères, ancien trésorier de Beaulieu ; billet. — Joseph Verdier, vigneron, et Martial Mazeyrie contre Jean et Pierre Glanadel ; concernant les clauses du contrat de mariage de Marianne Glanadel. — Interrogatoire de Françoise Coulon, veuve de François Combes, à la requête du sieur Jean Decosta ; argent prêté. — Demoiselle Marianne Poitou, femme séparée d'avec Joseph Cabrol, contre Pierre Jubert et Jeanne Barrière ; main-levée de saisie. — Jean Decosta contre Françoise Coulon, veuve de François Combes ; concernant la succession dudit Combes. — Julien Guillard, marchand de la ville de Saint-Céré, contre Jeanne Rivière, veuve ; billet. — Demoiselle Marianne Leymarie, veuve Dupuy, contre Joseph Dugeau ; rente constituée. — Serment dérisoire de Catherine Vernéjoux, veuve Cassan ; concernant le mobilier de Jean Cassan, son neveu. — Jean Mastral, marchand, contre Raymond Veyssièrre, bourgeois ; compte et enquête. — Affirmation de Léonard Blanchefort, tiers saisi à la requête de demoiselle Thérèse Duilhe, au préjudice de Jean Blanchefort, fils. — Plainte de Léonard Margery, huissier, contre le sieur Certain, chirurgien ; porc tué d'un coup de fusil par le défendeur, enquête et contre-enquête. — Messire Jacques de Clare, seigneur de Négrevergne, contre Magdeleine Arfeil, veuve de Jean Bardet, reliquat de prix de vente. — Pierre Bonnet, marchand, contre Jean-Pierre Chauvac, du village de Freyssinges ; billets. — Enregistrement d'arrêts. — Marie Audinet contre Jean Garenne et Catherine Roussille ; obligation de 32 livres. — M. Jacques-Raymond de Laviaille, seigneur de Beaulieu, contre Joseph Boussard, dit Lavergne ; arrérages de rente. — Mathurin Combalier contre Louis Mons et Anne Vaysse ; concernant l'hérédité de Pierre

Vaysse. — Maître Mathurin-Joseph Brel, notaire royal, contre Pierre Garrigue, maître perruquier ; comptes. — Messire Jean-Joseph-Joachim de Gabriac, abbé commendataire de Beaulieu, contre Raymond Chapel, vigneron ; ferme de rentes. — Le seigneur de Beaulieu contre Léonard Bertrand, vigneron ; demande en titre nouvel de reconnaissance- pour le ténement de Monteipièrre. — Jean Valrivière, bourgeois, contre Jean-Pierre Chauvac, aussi bourgeois ; concernant la sous-ferme des dîmes de Gramond et du Treil. — Jean Delpas, vigneron, contre Jacques Laumond, Jean-Baptiste Fontanille et Antoinette Laumond ; prêt de grain. — Sieur Jean Farges, bourgeois, contre maître Ignace Lacoste, notaire royal ; compte des sommes laissées entre les mains de maître Jean-Baptiste Rivière, notaire royal. — Provisions de procureur fiscal en la juridiction de Beaulieu pour maître Claude Brunie, notaire royal. — Jean Ducham, bourgeois, contre Pierre Chauvac ; lettre de change. — Enquête pour Jeanne Vert contre Marie et Marguerite Mondet ; argent prêté à diverses époques. — Messire François-Théodose de La Serre, seigneur de Viescamps, contre Jacques Delcham, vigneron ; rente constituée. — Sieur Louis Roussel, marchand de Saint-Céré, contre Jeanne Veysière, veuve Blanchefort et son fils ; billet. — Jean Mondet contre demoiselle Marie Mondet ; hérité du père commun.

B1036. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier

1767-1768 — Juridiction de Beaulieu. — Audiences. — Marguerite Veilhers, veuve Caniès, contre Jean Terrier ; rente constituée. — Messire Jacques de Gare, seigneur de Peyrissac, contre Pierre Audinet, bourgeois ; contrat d'antichrèse. — Pierre Albert contre François Despages, maréchal ; obligation de 160 livres ; — le même contre Antoine Belmont ; obligation de 25 livres. — Dame veuve Juilhe et sieur Rougier, négociants associés de Clermont, contre Jeanne Veysière, veuve Blanchefort ; validité de saisie. — Plainte de Pierre Laurie, menuisier, contre Antoine Teyre et Pierre Lacroix ; enlèvement de meubles. — Rétention de cause pour demoiselle Marie Mondet, contre dame Antoinette-Angélique de Vinhal, veuve de messire Gilles de Paillasse, écuyer, et messire de Paillasse, seigneur de Salgues. — Pierre Mouillard, praticien, contre Magdeleine Arfeuil ; lettre de restitution. — Les sieurs Joly, père et fils, négociants à Clermont, contre Jeanne Veysière, veuve Blanchefort ; saisie. — Interrogatoire de Jean Marbot, concernant la vente d'une vigne sous seing privé. — Défaut pour messire Jean-Pierre Certain, écuyer, seigneur de la Méchaussie, la Coste et le Chastan, contre sieur Pierre Poitou, bourgeois, Magdeleine Cabrol et Jeanne Poitou. — Pierre Moulènes, marchand, contre Pierre Audinet, maître charpentier ; obligations. — Pierre Pilleprat, laboureur, contre Geoffre Laurie, hôte ; comptes. — Maître Pierre Malet, notaire royal, contre sieur Antoine Bivière, bourgeois ; concernant les dîmes de la Rougeyrie, paroisse de Brivezae ; enregistrement d'un acte sous seing privé passé entre les parties en cause. — Antoine Reynal, voiturier, contre Raymond Chapoux et Catherine Veysière ; cession de créance. Sieur Antoine Rivière contremaître Pierre Mialet, notaire royal ; exécution de sentence. — Enregistrement de l'édit concernant l'administration des villes et bourgs du royaume. Serment dérisoire de messire François-Théodose de La Serre, concernant la demande du sieur Couderc, avocat ; soins et conduite des travaux d'un canal. — Géraud Chambre, marchand, contre Jean-Baptiste Fontenille, aussi marchand ; billet. — Enquête pour Jean-Pierre Chauvac contre Jean Chapelle, marchand ; comptes. — Pierre Beaufort, marchand de la ville de Bordeaux, contre Pierre Lacoste, huissier ; billet. — Sieur Jean-Symphorien Turenne et les autres administrateurs de l'Hôtel-Dieu contre messire Joseph Colon, seigneur de Saint-Thamar ; saisie. — Enregistrement de lettres de répudiation concernant l'hérité de Jean Terrier.

B1037. (Registre.) — Petit in-folio, 46 feuillets, papier

1768-1770 — Juridiction de Beaulieu. — Audiences. — Messire François-Théodose de La Serre, seigneur de Vies-camps, contre Jean et Pierre Glanadel ; rente constituée ; le même contre Jean-Baptiste Gramond ; concernant une dette de l'hérité de feu Pierre Gramond. — Enquête pour Antoine et Bernard Dumas contre Jean Canailles ; cheptel. Jean Sol, marchand, contre Jean-Pierre Chauvac ; billet. — Jean Martiniac, tuilier, contre Simon Dauvis, bourgeois ; reliquat de compte. — Pierre Castaigner contre Pierre Boussard, marchand ; billet. — R. P. dom Jean-Baptiste Depéret, syndic du monastère de Saint-Pierre, contre Joseph Cadis, sellier ; droits de lods et vente. —

Affirmation de Geoffre Laurier, aubergiste, tiers saisi à la requête d'Antoine Pujade, au préjudice de Pierre Cabrol, sieur d'Escabroux. — Demoiselle Marguerite Veilhes, veuve de M^e Jean-Baptiste Caniès, contré Etienne Treil, vigneron ; concernant une créance de la succession de demoiselle Marie de Salles. — Enregistrement d'un arrêt du Parlement de Bordeaux concernant les greffes des juridictions. — Pierre Champ, marchand, et Marianne Laval contre Pierre Mouillard ; créance de la succession de Jeanne Laval, mère de la demanderesse. — Affirmation de sieur Pierre Labrunie, maître chirurgien, tiers saisi à la requête de Pierre Poitou au préjudice d'Antoine Brizac, employé à la douane de Strasbourg. — Interrogatoire de Jean Dauvis, chapelier, à la requête de Marianne Germane, veuve Soignet ; vente de porcs. — Maître Jean Croisille, curé de Saint-Bonnet-le-Pauvre, contre Jean-Baptiste Fontanille ; rente constituée. — Etienne Gaye et Marie Nouais contre Joseph Tronche et Martiale Mage ; reliquat de compte. — Louis Sirieyx et Marie Roudier, contre François Certain ; obligation. — Enquête pour Jeanne Sirieyx contre Jacques Veyssière. son mari ; demande en séparation de corps pour sévices. — Maître Julien Guillard, notaire, contre Jean Dauvis, maréchal ; dette de la succession de Pierre Dauvis, père du défendeur. — Affirmation de Jean Veyssière, marchand, tiers saisi à la requête de Joseph Delaune au préjudice de Jacques Cayre, habitant de Miers.

B1038. (Registre.) — Petit in-folio, 90 feuillets, papier.

1770-1773 — Jurisdiction de Beaulieu. — Audiences. — Pierre Beyt et Anne Chambon contre Jean Seunac et Suzanne Laussac ; concernant une dette de la succession de Jeanne Audinet. — Affirmation de Pierre Garrigue, maître perruquier, tiers saisi à la requête de Jean Seunac au préjudice de Pierre Nestève. — Enregistrement de l'arrêt du Parlement qui concerne le paiement des rentes du Limousin et du Périgord. — Pierre Coulon, teinturier, contre Jean Barrière ; reliquat de prix de vente. — Antoine Cantonny contre Biaise Cantonny ; concernant les successions d'Antoine Cantonny et de Jeanne Mastral. — Maître Pierre Ducham, notaire royal, contre Jeanne Audinet, veuve Soulié ; créance de la succession de demoiselle Suzanne Terrier, tante du demandeur. — Joseph Farges, marchand, contre Marie Peyrol, veuve de Jean Pigou ; dette de la succession dudit Pigou. — Pierre Champagne et Jeanne Grafeuille, boulangère, contra Jean Rivière, bourgeois ; fourniture de pain, de farine et de son. — Enquête pour Blaise Cantonny, contre ses frère et sœur ; mobilier de la succession paternelle. — Sieur Pierre Albert, bourgeois, contre François Lescure et Jeanne Daniel ; compte. — Guillaume Battut, armurier, et Jeanne Poignet, contre Madeleine Bonneval, veuve Tronche ; dette des hérédités de Jeanne Tronche, Etienne Reycoudier et Martin Tronche. — Enquête pour Jean Mongie, perruquier, et Marguerite Mongie, frère et sœur, contre Jean Ségol, teinturier ; voies de fait. — Pierre Estrade, tailleur, et Marie Bouny, contre Marie Mazeyrie ; concernant les dettes de la succession de Vincent Mazeyrie. — Inventaire des meubles trouvés dans les successions de Jean et Pierre Soulié. — Enquête pour Pierre Brande, vigneron, concernant les hérédités de Pierre Veyssière et de Marie Brande. — Jean Grange, marchand, contre Antoine Galidie ; louage de charrette. — Marie Roffv, veuve de Vincent Mazeyrie tailleur de pierre, contre maître Mathurin-Joseph Brel, juge de Merceur ; concernant des créances de l'hérédité dudit Mazeyrie. — Léger Murullac et Martiale Bertrand contre Jean Rivière ; billet de 96 livres. — Enquête pour Jeanne Mouli, femme d'Antoine Galidie ; demande en séparation. — Répudiation de l'hérédité de Vincent Mazeyrie. — Enregistrement de lettres patentes ; droit à percevoir dans les villes ressortissant du Parlement de Bordeaux. Interrogatoire du sieur Antoine Rivière, concernant les clauses de la ferme par lui passée pour les dîmes de Brivezac ; — affirmation du même, tiers saisi à la requête de Pierre Mialet, au préjudice de Guillaume Daniel. — Maître Antoine Dupuy, docteur en droit civil et canonique, contre Pierre Mouillard ; billet. — Maître Pierre Mialet, notaire royal, contre Jean-Baptiste Fontanille et Antoinette Laumon ; vente de froment. — Enquête sommaire pour Pierre Brande, vigneron, contre Guillaume Veyssière ; partage de vin. — Lettres de maître en chirurgie pour sieur Pierre Verséjoux, inscrit dans les rôles de Saint-Côme de Paris et de Montpellier. — Jacques Chavergne, marchand, contre Pierre Poulvelaric ; condamnation à une somme de 10 livres, payable après les vendanges, enquête. — Philippe Bobinet, cirier, et Marguerite Espinet contre Jean Cassan ; obligation. — Pierre Dumas, marchand,

contre François Certain, Guillaume Chassaing et Marie Certain ; condamnation solidaire au paiement d'une somme de 27 livres. Sieur Joseph Florentin contre François Lescure, marchand ; compte. — Lettres de maître en chirurgie pour sieur Jean Decosta, aîné. — François Vieillefosse, charpentier, contre Léonard Dupuy, menuisier ; billet. — Enregistrement de l'édit portant rétablissement des offices de conseiller-maire, lieutenant de maire, etc. — Répudiation de l'hérédité de Joseph Chapel. — Pierre Mastral contre Pierre Audinet ; succession de Toinette Audinet. — Sieur Pierre Martine, négociant, contre Pierre Maurié et Jeanne Barrière ; validité de saisie. — Noble Pierre Meynard, seigneur de Lestrade, contre messire Joseph de Coulon, seigneur de Saint-Thamar ; demande en garantie. — Enquête pour Pierre Auzac, maréchal, contre Guillaumette Calmette et Pierre Neyrat ; comptes.

B1039. (Registre.) — Petit in-folio, 26 feuillets, papier.

1773-1774 — Juridiction de Beaulieu. — Audiences. — Messire Jean-Joseph Delabrué de Saint-Bauzille, contre sieur Raymond Veysseyre ; concernant le domaine du Batut. — Jean Chassain, marchand, contre François Lescure, aussi marchand ; promesse de livraison de grain. — Maître Mathurin Oubrayrie, notaire contre Magdeleine Bonneval ; dette de la succession de Mathieu Roffy. — Affirmation de Pierre Garrigue, perruquier, tiers saisi à la requête de Marguerite Estrade, veuve Graule, au préjudice de Pierre Fournial, tailleur. — Demoiselle Jeanne Florentin, veuve de Jean Decoste, maître apothicaire, contre maître Antoine Couderc, avocat ; concernant la succession dudit Decoste ; rente constituée. — Nominations d'experts en la cause de messire François de Lantilhac, seigneur de Bétut, contre sieur Antoine Rivière et Marc-Antoine Delgot, bourgeois. — Affirmation de Martin Gauch, tailleur, tiers saisi à la requête du sieur Pierre-Albert, au préjudice de Laurent Charazac, vigneron. — Antoine Rigal, charpentier, contre Pierre Laurie, meunier ; vente. — Jean Brousse, vigneron, et Jeanne Nue, contre Jean-Antoine Rivière. ; obligation. — Défaut pour demoiselle Louise Vigier du Cloux, contre François Certain, marchand, Antoine Chassaing, vigneron, et Marie Certain. — R. P. dom Antoine Maussié, cellérier de l'abbaye de Saint-Pierre, contre noble Pierre Meynard de Lestrade ; demande en garantie contre messire Joseph de Coulon, seigneur de Saint-Thamar. — Maître Pierre Mialet, notaire, contre Jean Rivière, bourgeois ; vente de grain. — Demoiselle Magdeleine Cabrol, femme séparée de biens d'avec sieur Pierre Poitou, bourgeois ; lettres de restitution. — Pierre Auzac, maréchal, contre Guillaumette Calmette, veuve de Pierre Neyrac ; main-levée de saisie. — Interrogatoire des sieurs Vindal, père et fils, sur l'exploitation à colonage d'une vigne dépendant de l'hérédité de Pierre Gubert. — Enregistrement de lettres de restitution impétrées par demoiselle Marianne Poly, veuve de Jean Loche. — Marie Blanche, fille de service, contre Jean Rivière, bourgeois ; gages. — Demoiselle Marie-Denise Veilhers, veuve de maître Raymond Dupuy, avocat, contre sieur Pierre Meynard de Lestrade ; argent prêté. — Interrogatoire sur faits et articles de maître Pierre Mialet, notaire royal, à la requête de maître Jean Terrier, occupant en sa cause ; comptes.

B1040. (Registre.) — Petit in-folio, 62 feuillets, papier.

1774-1779 — Juridiction de Beaulieu. — Audiences. — Messire François-Théodose de Laserre de Viescamps contre Jeanne Veysseyre, veuve Blanchefort ; rente constituée. — Antoine Rougier et maître Guinot Rougier, notaires, contre Jean et Antoine Rivière ; concernant la ferme verbale d'un pré. — Bernard Verdier, bourgeois, contre Jean-Pierre Chauvac, aussi bourgeois ; reliquat de prix de vente. — Enquête pour maître Jean Tronche contre maître Mathieu Oubrayrie, notaire ; concernant la justification des instruments employés à l'arpentement d'un fonds en litige entre les parties. — Messire Jean Duinont, seigneur de la Françonie, contre Jean Soulié, bastier ; concernant les arrérages de la rente due sur le ténement de Champdoulén. — Jacques Poulvelarie, marchand, contre Antoine Broquerie, marchand ; concernant une créance de la succession de Jean Poulvelarie. — Maître Jean Tronche contre maître Couderc ; concernant une rente due à l'hérédité de maître Arnould Florentin, prêtre. — Guilhelm Chapel, jaugeur, et Anne Laurie, contre François Depagès, maréchal ; concernant la succession de Pierre Laurie. — Maître Jean-Pierre Souillac, notaire à Saint-Céré, contre demoiselle Françoise Blanchefort, femme du sieur Etienne Lolmière, du lieu de Saint-Jean-l'Espinasse ; obligation. — Interrogatoire de Léonard Bertrand, domestique du sieur

Roupeyroux ; concernant une somme de 40 livres à lui prêtée par Marie Vigne, femme de Jean Champeil. — Pierre Audubert, barbier, contre Jean Soulié, bastier ; argent prêté. — Lettres de sage-femme impétrées par Toinette Bellegarde, après examen devant un chirurgien de Tulle, désigné par l'intendant. — Jean Escaravage, sieur de Vigier, contre le sieur Rivière, marchand ; comptes. — Etienne Labrousse, sieur de Puylagarde, bourgeois, contre Jean Pujade et Marianne Labrousse ; concernant la vente d'une maison sous seing privé. — Jean Maisonneuve, vigneron, contre Jean Palide ; obligation. — Serment de Jean Mastral et de Marguerite Lavastroux, sur la quotité de la constitution dotale de ladite Lavastroux. — Rétenion de cause pour maître Pierre Bedoch, notaire royal, contre Bernard Lacham, bastier. — Envoi, devant l'ordinaire d'Estresses et de Mas-Robert, de la cause pendante entre Etienne Mazeyrac et Pierre Teulières. — Louis Salecroix, maître tourneur, contre maître Antoine Couderc et demoiselle Magdeleine Cabrol ; demande en main-levée de banniment (saisie-arrêt). — Sieur Antoine-Henri Rivière, huissier royal, contre sieur Pierre Lacoste, premier huissier ; billet cédé au demandeur par les héritiers de Jean Veysière. — Jacques-Joseph Laumon, contre sieur Raymond-Isaac Roque, ancien trésorier ; deux billets. — Sieur Joseph Florentin, bourgeois, contre Jean Valrivière ; lettre de change. — Maître Antoine Lagrange, prêtre, syndic des Ursulines de Beaulieu, contre François Lescure et Jeanne Daniel ; arrérages de rente constituée. — Reconnaissance de l'écriture de feu sieur Jean Testut Dupré, pais à fille, demoiselle Catherine. — M. François Decosta, sieur Duvert, ancien officier au régiment de Laroche-Aymon, et dame Marianne de Sclafer de Larode, contre demoiselle Jeanne-Marguerite Sclafer de Mazal ; concernant l'hérédité de la dame du Boyer, mère commune ; interrogatoire delà défenderesse. — Guillaume Marmier, garçon teinturier, contre Antoine Marinier, maître charpentier ; droits légitimaires. — Jean Leymon, contre Jean-Pierre Rigaud, menuisier ; avération d'un billet souscrit par feu Etienne Combarou. — Maître Pierre Croizille, notaire royal, contre Jean-Baptiste Fontenille, travailleur ; rente constituée. — Maître Antoine Couderc, avocat, contre messire François-Théodose de Laserre, écuyer, seigneur de Viescamps ; compte. — Bernard Mielvaques, vigneron, contre Jacques Treil et Catherine Calmette ; obligations. — Enregistrement de la déclaration du Roi, défendant les inhumations fréquentes dans les églises. — Enquête pour Jeanne Gironde, contre François Lescure, marchand ; gages. — Maître Jean Ramade, curé de la paroisse de Beyssac, contre sieur Antoine Rivière, bourgeois ; avération d'écrit privé. Sieur — François Escaravage, sieur de Laroche, contre Jean Daurost, marchand ; demande en livraison de vin vendu.

B1041. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier

1779-1781 — Juridiction da Beaulieu. — Audiences. — Jean-Baptiste Laumon, domestique, demeurant en la ville de Bordeaux, contre Jean-Baptiste Fontanille, son beau-frère ; demande en désistement d'une pièce de terre. — Répudiation de l'hérédité du sieur Jean Rivière, curé de la paroisse de Sérilhac, par sieur Antoine Rivière, bourgeois, et demoiselle Marie Rivière Delpuch, frère et sœur. — Jacques Grain contre Jeanne Sirieyx ; obligation. — Serment décisoire de Françoise Joly, concernant la quotité de denrées par elle reçues de Jean Blanchefort, marchand. — Maître Antoine Couderc, avocat, contre Charles Lambert et Catherine Simon ; concernant l'exécution d'un contrat de vente, consenti à Bernard Lachamp. — Demoiselle Marie Dupuy, veuve de maître Lafon, notaire, et maître Pierre-Raymond Lafon, docteur en droit, contre Jean-François Lescure et demoiselle Marie Trassy, veuve Laval, appelée en garantie ; rente foncière. — Ignace Bille, fournier, contre Pierra Estrade, marchand ; concernant le prix de ferme d'un pré appelé du Colombier. — Affirmation de François Audinet, meunier, tiers saisi à la requête du sieur Pierre Colomb, au préjudice de maître Antoine Couderc, avocat. — Interrogatoire sur faits et articles du sieur Pierre Certain, curé de la paroisse de Chenailers, a la requête des sieurs Massinguiral, arpenteur géographe, et Pierre Certain, chirurgien ; mitoyenneté. — Enquête pour Jean Rivière, aubergiste, et Catherine Vigier, contre François Laquière ; comptes. — Maître Pierre Mialet, notaire, contre Antoine Roche, apothicaire ; concernant la ferme des rentes de la cellérierie du monastère de Beaulieu. — Jean-Pierre Charazac, vigneron, contre Antoine Béronie, boucher ; compte de vin. — Répudiations : de l'hérédité de François Lescure ; — de l'hérédité de Géraud Lestrade. — Pierre Noyer, marchand, contre sieur Jean-Pierre Chauvac ; avération de signature.

B1042. (Registre.) — Petit in-folio, 14 feuillets, papier

1781-1782 — Juridiction de Beaulieu. — Audiences. — Jean Poitou, sieur de Reboulet, contre Raymond-Isaac Roque et le sieur François Decosta du Vert ; saisie de récolte. — Philippe Robinet, marchand cirier, contre Pierre Canailles, boucher ; billets. — Sieur Jacques Devins, bourgeois, contre Léonard Moulènes, vigneron ; argent prêté. — Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu contre maître Raymond Rivière, procureur ; avération de signature. — Provisions de greffier en la châtellenie de Beaulieu, pour Abdon Daniel, au nom d'Anne de Comarque. — Enquête pour Jean Queyrol, menuisier, contre Jean Lescure ; contrat d'apprentissage, contre-enquête pour le défendeur, deux pièces de procédure, requête et assignation de témoin, restées dans le registre.

B1043. (Registre.) — Petit in-folio, 18 feuillets, papier

1782-1783 — Juridiction de Beaulieu. — Audiences. — Sieur Antoine Marbot, ancien garde du corps, contre sieur Jean-Pierre Chauvac ; créance de la succession de sieur Jean-Pierre Marbot. — Jeanne et Marie Theilhet contre Martiale Couderc ; avération d'un billet souscrit par feu Raymond Couderc. — Maître Pierre-Raymond Lafon, syndic des religieuses de Sainte-Ursule, contre Jean Biget, chaudronnier, et Elisabeth Bonneval ; concernant les arrérages d'une rente due à ladite communauté par feu Géraud Laribe, oncle des défendeurs. — M. Jean Brel, docteur en médecine, Marguerite et Elisabeth Brel, sœurs, contre Pierre Lacheize, cordonnier, et Anne Dumon ; concernant une dette de la succession d'Anne Fombazon. — Jeanne Maisonneuve contre Léonard Moulènes ; salaire. — Jeanne et François Jourdain contre Pierre Caumette ; obligation de 117 livres. — Enregistrement du congé, de Pierre Gasquet, après un service de six ans pour les communautés de Liourdres et d'Altillac. Sieur Louis Roussel, négociant, contre Jean Rougier, sieur de la Garousle ; reliquat du paiement d'un billet de 30 livres. — Magdeleine Aribiet, fille majeure, contre sieur Michel-Joseph Oubrayric, notaire royal ; gages. — Sieur Jean Lacambre, marchand, contre sieur Jean-Testut Dupré et sieur Raymond Veyssière ; main-levée de saisie. — Pierre Chapoulie contre Jean Teulière ; trouble de possession. — Sieur François Beille, négociant à Clermont, contre Pierre Brunie, bourgeois, et sieur Jean-Martin Laroche, cadet ; billet, consignation de 598 livres au greffe de Beaulieu. — Jean Soustre contre Antoine Cantonny ; concernant une cession de créance faite par le sieur Jean Teilhac. — Antoine Garaud, marchand, et Jeanne Combalier, contre Gabriel Maisonneuve ; rente constituée de la somme de 7 livres 4 sous. — B. P. dom Léonard-Clément Lansade, syndic du monastère de Beaulieu, contre Antoine Bonneval et Jeanne Laussac ; rente foncière d'une quarte un quart et un quart de quarte de froment ; — le même contre Louise Laussac, veuve de Jean Combe ; autre rente.

B1044. (Registre.) — Petit in-folio, 20 feuillets, papier

1783-1784 — Juridiction de Beaulieu. — Audiences. — Sieur Antoine Marbot, ancien garde du corps, contre Joïnette Faure, veuve Capelle et Pierre Laporte ; rentes. — Angélique Salecroix, femme de Jean-Pierre Camoux, contre Jean-Baptiste Massoulié, écuyer, et demoiselle Martiale Albert ; main-levée de saisie. — Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu contre maître Raymond Biviôre, procureur ; arrérages d'une rente de 5 livres. — Pierre Sol, tailleur, contre Gabriel Guy, charpentier ; concernant le délaissement d'une maison. — Sieur Bernard Bonnal, bourgeois, contre Jean et Pierre Mespoulet ; concernant le paiement de la dot de Jeanne Mespoulet. — Affirmation de frais de voyage : par Jacques Faure, greffier de la juridiction ordinaire de Saint-Céré ; — par le procureur de demoiselle Thérèse Mercadier, veuve de maître Pierre Albier, notaire royal ; — par Jean Cayla, maître tailleur, à Cahors en Quercy. — Sieur François Albert, bourgeois, contre Raymond, Marguerite et Marie Rivière ; concernant une créance de la succession de sieur Pierre Albert. — Jeanne Maisonneuve contre Jean Rouan et Jean Jammé, commissaires-séquestres établis sur les biens de Léonard Moulinier ; demande en reddition de compte. — Maître Antoine Dupuy, curé de Menoire, contre Pierre Pujade, vigneron, et Marie Aujol ; reliquat de prix de vente. — Demoiselles Raymonde et Claire Rivière, sœurs, contre sieur Jean Rivière, bourgeois ; partage des successions d'Antoine Rivière et de Marianne Dupuy, auteurs communs. — Jacques Charazac, cordonnier, contre Jean Blavignac ; dette de la succession de Martin Blavignac. — Demoiselle

Marguerite Poitou et Jean Poitou, soldat, contre Pierre Coulon, teinturier ; lettres de restitution. — Catherine Salles, veuve de Pierre Lapart, Géraud et François Lapart contre Etienne Lapart ; rente constituée. — François Champs, marchand, contre messire Augustin de Bareau et dame Françoise Rougier ; concernant une dette de la succession de demoiselle Marie Bougier, tante de la défenderesse. — Acceptations sous bénéfice d'inventaire : de l'hérédité d'Anne Chauvac, par son mari Antoine Lacoste, premier huissier royal au siège sénéchal de la ville de Martel ; — de l'hérédité de sieur Pierre Laserre, par ses sœurs Marianne et Marguerite. — Daine Anne de Comarque, veuve de messire Jean-Pierre Massoulié, seigneur de Beaulieu, contre Simon Valrivière, bourgeois ; rente constituée de 27 livres. — Défense à tous praticiens, ou soi-disant tels, d'instrumenter sans provisions de la dame de Comarque.

B1045. (Registre.) — Petit in-folio, 36 feuillets, papier

1784-1786 — Jurisdiction de Beaulieu. — Audiences. — Enquête pour Guillaume Laval, orfèvre et horloger, contre sieur Raymond Veyssière, bourgeois ; comptes. — Affirmation de Jean Blavignac, marchand, tiers saisi à la requête de maître Jérôme Braconnât de Lisle, prêtre, au préjudice de messire Jacques de Braconnât, sieur de Cèpe, avocat. — Joseph Goudeau, peigneur de laine, contre François Beix ; louage de cave, enquête. — Jean Farges, marchand, près la maison du collègue, contre François Lescure ; arrrages de rente. — Comparution de Jacques Vert pour prêter le serment ordonné par appointment rendu entre lui et Toinette Tremoulières ; concernant les meubles de Catherine Moulhard. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'hérédité de Magdeleine Arfeil, veuve de Jean Bardet. — Dom Jean-Baptiste Périer, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, conventuel au monastère d'Issoire, en Auvergne, contre maître Michel-Joseph Oubreyrie, notaire royal ; billets. — Sieur François Albert contre Pierre Laurie, menuisier ; créance de la succession paternelle du demandeur. — Joseph Malmartel, bourgeois, contre demoiselle Martiale Albert, veuve Couderc ; rente constituée de 9 livres. — Sieur Jean-Paul Lacarrière, marchand, contre messire Augustin Bareau et dame Françoise Rougier de la Garouste ; fourniture d'habillements. — Interrogatoires sur faits et articles de demoiselle Toinette Florentin, femme d'Antoine Broquerie ; concernant des comptes avec le sieur Céron.

B1046. (Registre.) — Petit in-folio, 46 feuillets, papier

1786-1789 — Jurisdiction de Beaulieu. — Audiences. — Maître Antoine Dupuy, curé de Menoire, contre Guillaume Chassaing et Marie Certain ; billet. — Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu contre Simon Valrivière ; rente. - Demoiselle Marie-Jeanne Déroche contre sieur Jean-Baptiste Massoulié, écuyer, et dame Marie-Jeanne de Meynard ; billet. — Enquête pour Louis Leymarie et Toinette Delpic ; concernant une vente de barriques. — Demoiselle Toinette Audinet contre sieur Pierre Salés, marchand ; billet. — Toinette Marvy, femme de Maurice Mariau, maître horloger, contre sieur Pierre-Raymond Mondet et Jean Farges ; concernant l'exécution d'une sentence de la juridiction consulaire de Tulle. — Acceptation par maître Ignace Lacoste de la charge de curateur ad litem pour demoiselle Marguerite Cassand. — Nomination d'expert en la cause de Giraud Beffare, sergent de la baronnie de Çastelnau de Bretenoux, et Marguerite Bertrandy contre François Bertrandy, premier du nom. — Pierre Plagne, marchand, contre François Langlade et Catherine Couzinille ; dette de succession. — Jean-François Lescure, bourgeois, contre Jean-François Lescure, aussi bourgeois ; billet. — Sieur Brizeaud de Varenne contre Jean Massingueral et demoiselle Louise Escaravage ; compte. — Sieur Léonard Villadard, maître ès arts et en chirurgie, et demoiselle Antoinette Thomas, contre Jean Rivière ; créance de la succession de Pierre Thomas, père de la demanderesse. — Dame Marie-Claire Caniès, veuve Veyssière, contre messire Henry Daubery, ancien capitaine au régiment de Touraine ; concernant une vente de planches. — Enquête pour Pierre Bouveyrie, maréchal, contre Pierre Feyt, aussi maréchal ; prêt d'outils. — Sieur Joseph Florentin, bourgeois, contre Jean-Pierre Chauvac, bourgeois ; obligation. — Antoine Simon contre Toinette Lherm et Pierre Audinet ; opposition à un chargement de bateau. — Antoine Barrière, maître menuisier, contre dame Françoise Bougier de Lagarouste, veuve de messire Augustin Barrau ; billet. — Enquêter : pour Giraud Mazeyrie, bourgeois, contre demoiselle Albert, veuve Couderc ; vente de cheval, emploi du prix, contre-enquête pour la défenderesse ; — pour Pierre

Plagne contre François Langlade ; comptes. — Les syndics de l'hôpital contre Jean Vigier ; obligation. — Enquête pour Antoine Vigne et Guillaume Mons contre messire François-Théodore de Laserre ; enlèvement d'une parcelle de terrain sur une île de la Dordogne. — Sieur Raymond Veyssière, bourgeois, contre sieur Jean Rivière, huissier royal ; billet. — Jean-Pierre Raymond, tuteur de ses enfants, contre Marie Massinguiral, sa belle-sœur ; concernant une donation entre-vifs du frère Hilarión à feu Hilaire Massinguiral. — Le sieur Dornal, aîné, marchand, de la ville de Martel, contre Jacques Noiret, employé aux fermes du Roi ; billet. — Joseph Laquière contre François Laquière, vigneron ; comptes de famille.

B1047. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier

1789-1790 — Jurisdiction de Beaulieu. — Audiences. Les enfants de feu Pierre Bouygues, avocat au Parlement, contre Pierre Laurie ; arrérages de rente constituée. — Messire Henry d'Aubery et dame Victoire Caniès, contre Guillaume Chassan et Marie Certain ; concernant une créance de la succession de demoiselle Marguerite Veilhers, mère de la demanderesse. — Marie Massinguiral contre sieur Brosseau de Varenne, négociant ; main-levée de saisie. — Les administrateurs de l'hôpital contre Jean Mage, vigneron ; arrérages de rente. — Affirmation de Pierre Desplas, tiers saisi à la requête d'Antoine Roche, au préjudice de Pierre Canaliès. — Marguerite Génébrière contre Jean Rougier, sieur de la Jarousse ; billets. — Sieur Etienne Berger, bourgeois, contre sieur Joseph-Michel Oubreyrie, notaire ; arrérages de rente constituée. — Demoiselle Martiale Albert, veuve de maître Antoine Couderc, contre daine Françoise Bougier, veuve de messire Augustin de Bareau ; concernant la succession de demoiselle Catherine Testut-Dupré. — Enquête pour Louise Massalve, veuve de Jean Combes, contre Catherine Vigier, veuve de Jean Rivière ; comptes. — Pierre Barôt, vigneron, et Françoise Toreilles, contre Jean Lescure ; concernant l'exécution d'un compromis. — Rétention de cause pour M. Ignace Lacoste contre sieur Jean-Baptiste Massoulié du Ponteil et dame Marie-Jeanne Meynard. — Quelques notes de M. Tronche, juge, et une requête de Jean Langlade, restées dans le registre.

B1048. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1754-1759 — Jurisdiction de Beaulieu. — Sentences. — Pierre Laurie, menuisier, contre Antoine Tieyre et Toinette Lavastroux ; excès. — Demoiselle Marianne Poitou contre sieur Joseph Cabrol, bourgeois, son mari ; réclamation de meubles. — Jean Laumon, bourgeois, contre Pierre Dudon, aussi bourgeois, Marie Brel et autres ; imputations calomnieuses. — Etienne Sol, vigneron, contre Jacques-Joseph Laumon ; frais de nourriture d'un enfant. — Gérard Combes contre Marie Rouanès ; concernant la jouissance trentenaire d'un bois. — Demoiselle Marianne Dufaure, veuve de maître Jean-Louis Materre, docteur en médecine, contre sieur Raymond Versejoux, maître charpentier ; nomination d'expert. — Jean Cassand, vigneron, contre Antoine Peyrat, bourgeois ; concernant le testament de demoiselle Hélène Fabie, femme de Jean Peyrat. — Messire François Massoulié, écuyer, contre demoiselle Marianne Braquillage, veuve de maître François-Martial Flouret, sieur de la Chassaigne, avocat ; concernant la succession de demoiselle Françoise Guitard. — Jean Couderc, marchand, contre Jean et Pierre Ségol, teinturier ; injures et voies de fait. — Noble Giraud Meynard, seigneur de la Guerenne, contre Raymond Béronie, boucher ; main-levée de saisie. — Antoine Rougier, marchand, de la paroisse d'Altillac, contre Pierre Joffre, aussi marchand ; concernant la succession d'Antoine Rougier, aïeul du demandeur. — Adjudication d'une provision de 30 livres à Pierre Estève, comparant par maître Pierre Mialet, son curateur, contre Jean Charlat et Anne Audinet. — Mathieu Verdès, vigneron, contre Pierre Albert, marchand ; concernant le testament des père et mère de Guillaume et Catherine Reynal. — Antoine Lacam, marchand, contre sieur Jean Laporte, bourgeois ; restitution de fruits. — Jeanne Langle, veuve Chabrignac, et sa fille, contre Pierre Limousin, coutelier, et Françoise Vigne ; imputations calomnieuses. — Marc Delpech, vigneron, contre François Besse, aussi vigneron ; injures.

B1049. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1760-1769 — Jurisdiction de Beaulieu. — Sentences. — Sieur Jean Valrivière, bourgeois, contre Antoine Pagésie, laboureur du village de Ségalas ; injures. — Noble Jacques-Raymond de Lavialle,

avocat, seigneur de Beaulieu, contre maître Pierre Mialet, notaire ; nomination d'expert. — François Decosta, sieur du Vert, contre Jean Tronche, bourgeois, et Jean Canailles, marchand ; concernant des dégâts causés par un cheval. — Maître Antoine Rivière, procureur d'office des juridictions de Lamajorie et Sugarde, contre demoiselle Marianne Leymarie, veuve de maître Jean Dupuy, notaire royal, et maître Baymond Dupuy, avocat, mère et fils ; concernant un prétendu testament dudit feu maître Jean Dupuy. — Sieur Jean-Louis Dufaure, bourgeois, contre dame Anne de Métivier, veuve du sieur Jean-Pierre Dufaure-Dubessol ; concernant le testament de M. Jean-Joseph Dufaure, médecin de la ville de Lunel. — Raymond Béronie contre Pierre Glanadel, vitrier ; enlèvement de meubles dépendant de la succession du père du demandeur. — Demande en provision alimentaire par Marie Laval, veuve de Jean Breysse, vigneron, contre Marguerite Breysse, veuve de Joseph Jourdain. Messire François-Théodose de La Serre, seigneur de Viescamps, contre Antoine Couderc, avocat ; réparations à une digue, comptes. — Jacques Laumond contre Marianne Mondet ; concernant la succession de Jeanne Fournial. — Jeanne Arfeil, veuve d'Antoine Brande, vigneron, contre Pierre Veyssière et Marie Brande ; concernant une donation dudit feu Antoine à sa femme. — Sieur Jean-Louis Rousset, négociant, contre messire Jacques de Clare, seigneur de Peyrissac ; concernant les droits de lods et vente d'une vigne vendue par le sieur Rivière. — Demoiselle Magdeleine Reynal, femme de Jean Blanchefort, contre ledit Blanchefort ; demande en séparation de biens. — Messire Jean-Joseph-Joachim de Gabriac, abbé commendataire de Beaulieu, contre Raymond Veyssière, marchand ; prix de ferme. — Jean Gendre, vigneron, et Martiale Laval, contre Etienne Sers et Jeanne Mazeyrie ; désignation d'expert. — Toinette Dulaurens, femme de Siméon Dauvis, contre Jean Martiniac et les commissaires - séquestres par lui établis sur les biens de la demanderesse ; action en partage. — Pierre Boussard, dit Lavigne, contre Pierre Castanié, aubergiste ; irrégularité de saisie. — Martiale Flammery, veuve de Jean Durand, contre son fils ; concernant la succession dudit Jean. — Etienne Vert, laboureur, contre Jean Vaille et Jean Estrade ; concernant l'hérédité de Catherine Dom. — Sieur Antoine Salles, bourgeois, contre Jean Escaravage, sieur de Vigier, et Bernard Maigne ; concernant l'hérédité de Hugues Maigne. — Antoine Laussac contre Jeanne Longeyroux, veuve Couleau ; main-levée de saisie.

B1050. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1770-1773 — Juridiction de Beaulieu. — Sentences. — François Lacombe, marchand, contre Jean Laussac, laboureur ; dégâts causés par un cheval. — Provision de 40 livres adjugée à Marguerite Germane contre Pierre Germane, son frère. — Coulaud Soustre et Marie Aller contre Catherine Farges, veuve Ségalas ; concernant les successions de Jean Laval et de Marguerite Chaslan. — Sieur François Duval, Jacques et Pierre Leyx, négociants, contre Jacques de Clare, seigneur de Peyrissac ; concernant une vigne vendue par le sieur Rivière. — Sieur Guillaume Daniel contre sieur Antoine Rivière ; billets. — Provision de 100 livres adjugée au sieur Jean Coste, cadet, contre Jean Coste, aîné. — Jacques Céron, travailleur, contre Antoine Broquerie, marchand ; comptes. — Messire Jean-Louis de Plas, écuyer, . sieur du Bouruazel, contre Jean Lescure, vigneron ; concernant la largeur d'un chemin de servitude. — Bernard Besse contre Etienne Treil, concernant les successions de Hugues et de Catherine Mons, frère et sœur. — Catherine Crest, veuve de Jean Trassy, contre Jean Briac, tailleur ; coupe d'arbre. — Pierre Veilhers, soldat au régiment de Condé infanterie, contre Joseph Leymarie, perruquier ; concernant une créance de l'hérédité du père du demandeur. — Marc Marlinge et Marianne Chambon contre Antoine Roche, apothicaire ; concernant un congé de propriétaire à locataire. — Jean Vert, marchand, Léonard Combes et Jean Laval, commissaires-séquestres établis sur les biens de Jean-Pierre Chauvac, contre Jean Salecroix, saisir faisant ; demande en décharge de commission. — Maître Pierre Mialet, notaire royal, contre messire François-Théodose de La Serre, seigneur de Viescamps ; détournement d'eau ; — le même contre sieur Pierre Duverdier, sieur du Pradel, bourgeois, et Pierre Carême, vigneron ; concernant le louage des services dudit Carême. — Le prévôt de Sainte-Fauste de Brivezac contre sieur Antoine Rivière ; concernant les réparations à faire audit prieuré par le défendeur en qualité de fermier des revenus. — Provision alimentaire de 60 livres adjugée à demoiselle Marie Cbauvac, femme de Pierre Farge, contre Jean-Pierre Chauvac. — François Decosta, sieur du Vert, ancien officier au

régiment de La Roche-Aymon, contre Jean Farges, bourgeois et marchand ; validité de saisie. — Pierre Poitou, bourgeois, et demoiselle Madeleine Cabrol, sa femme, contre Pierre Lachièze, voiturier ; exception de séparation de biens opposée aux créanciers du mari. — Raymond Veyssière, bourgeois, contre Pierre Audubert, aussi bourgeois ; cession de créance. — Maître Marc Ducbam, notaire, et demoiselle Catherine Ducham, sa sœur ; concernant les successions de Jean Ducham et de Catherine Terrier, auteurs communs. — Jeanne Mazeyrie, femme d'Etienne Sers, marchand, contre Jean Mastral, vigneron, et Marguerite Lavastroux ; validité de saisie. — Pierre Farges et autres contre Pierre Bonneval ; servitude de passage. — Jean Tronche, juge de Beaulieu, contre demoiselle Jeanne Florentin, veuve de Jean Decosta, apothicaire ; avération de-quittances.

B1051. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1774-1779 — Jurisdiction de Beaulieu. — Sentences. — Guillaume Daniel, bourgeois, contre Etienne Sers, praticien ; compte. — Marie Vergne contre Mathurin Puymège, vigneron ; concernant une créance de l'hérédité de feu Jean Vergne. — Provision de 40 livres adjugée à Jeanne Longueyroux, veuve Trcysac, contre Raymond Palide. — Maître Claude Farge, juge de Lagaye, et demoiselle Françoise Germane, sa femme, contre Jean-Baptiste Laumel et Jeanne Farge ; concernant la succession de la demoiselle Bourdet. — Sieur Jean-Pierre Duverdier, sieur du Pradel, contre sieur Guillaume Daniel ; obligation de 350 livres. — Jérôme Borie contre Géraud Chapoulie ; servitude de passage. — Guillaume Sers, sabotier, contre Joseph et François Rédoch, frères, et Mathieu Veyssière, dit Bouchette ; excès. — Demoiselle Marie-Anne Paly, veuve Loche, contre maître Antoine Couderc, avocat ; demande en nullité d'une vente consentie par le père de la demanderesse. — Martin Gauch, tailleur, contre sieur Pierre-Albert et Laurent Cbarazac ; main-levée de saisie-arrêt. — Messire François de Lantillac, écuyer, seigneur de Bétut, contre Antoine Rivière, bourgeois ; demande en titre nouvel de reconnaissance. — Geoffre Laurier, aubergiste, contre Pierre Veyssière aîné ; reliquat de prix de vente. — Pierre Lacoste, premier huissier royal, contre Toinette Blavignac, veuve de Jean Montaigne, cordonnier ; concernant le prix d'une vigne vendue par le demandeur. — Pierre Labrunie, maître chirurgien, et demoiselle Jeanne Tronche, contre Charles Lambert, marchand ; obligation de 1, 200 livres. — Jean-Pierre Torrelles contre Guillaume Peuch, cordonnier ; mitoyenneté. — François Massounie, voiturier, contre Jean Martignac, chaufournier ; main-levée de la saisie d'un cheval. — Sieur Pierre Certain, curé de Chenaliers, contre sieur Jean-Joseph Massinguiral ; concernant la jouissance d'une chambre léguée au défendeur . par Françoise Veilhers, sa grand'mère. — Jean Daurost, marchand, contre Élie Mazeyrie, bourgeois ; promesse de livraison de vin. — Provision de 40 livres adjugée à Jean Chamet contre Etienne Chamet. — Sieur François Veyssière, marchand, contre M. de La Serre, Jean Reignaud et autres ; main-levée de saisie-arrêt. — Jérôme Barrade et François Labroue, commissaires-séquestres, contre maître Joseph Dulmet, curé de la Chapelle-aux-Saints ; demande en décharge de commission.

B1052. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1780-1790 — Jurisdiction de Beaulieu. — Sentences. — Pierre Périer contre Jean Dauvis, chapelier ; demande en main-levée de saisies-arrêts. — Provision de 30 livres adjugée à Bernard et Toinette Vergne contre François Vergne, leur frère aîné. — Sieur Jacques Faure, greffier de la juridiction de Saint-Céré, et demoiselle Jeanne Cabrol et autres, contre messire Jean-Baptiste Massoulié, sieur de Ponteil ; reproches à des témoins proposés pour une enquête. — Guillem Veyssière et Marie Soulié contre Jean Soulié, expert féodiste ; concernant l'hérédité d'Etienne Soulié, auteur commun. — Jeanne Lavastroux, veuve de Gabriel Graveyrie, contre Jean Chassaing, vigneron ; hérédité de Françoise Graveyrie. — Jean Poitou, sieur de Reboulet, contre Raymond-Isaac Roques, ancien trésorier de Beaulieu, et François de Costa, sieur du Vert ; rente de vin. — Etienne Galidie, vigneron, contre Jeanne Chavialle, dite Flutaude ; excès et voies de fait contre la servante du demandeur. — François Lescure, bourgeois, contre Gabrielle Lagrange, veuve d'Antoine Crest ; reliquat de prix de vente. — Jean Périer contre Charles Cantony ; concernant le testament de Pierre Cantony, avec une consultation de M. Saint-Prieuch de Saint-Agne, avocat à Tulle. — Pierre et Louis Cantonny contre Jean Bourdet, vigneron ; mitoyenneté. — Sieur François

Lescure, bourgeois, contre François Lescure ; concernant une donation faite par Mathurin Bourdet en faveur de Marianne Lescure. — Pierre Dupuy, collecteur porte-rôle de la paroisse d'Altillac, contre Jean Four et Jean Beyssac, vigneron ; voies de fait. — Pierre Mialet, juge de la prévôté de Brivezac, contre Louis Leymarie ; dégâts causés par un cheval. — Toinette Cheylat, femme de Pierre Fourniol, tailleur, contre Pierre Garrigue, perruquier ; reliquat du prix de la vente d'une maison. — Jean Ségol et Françoise Cipièrre, contre Jean Malher, marchand, et Toinette Cipièrre ; concernant les successions de Pierre Cipièrre et de Marie Gaye. — Pierre Mons, vigneron, contre Pierre Courtaud, taillandier ; dissolution d'une société formée pour commerce de vin. — Antoine Rigaud, laboureur, contre Etienne Dom, marchand ; empiètement. — Sieur Jean La-broue, bourgeois, coseigneur de Laborie, contre Jean Laurie ; concernant une créance déléguée par Antoine Rordes au demandeur. — Mathurin Verdès, marchand, contre François Lescure et autres ; arbre coupé sur la limite des biens des parties. — Jacques Charazac, cordonnier, contre Jean Blavignac ; concernant un legs de 40 livres contenu dans le testament de Martin Blavignac. — Jean Blavignac, marchand, contre messire Jean-Baptiste de Veyrière, seigneur de Laurans, chevalier de Saint-Louis ; mitoyenneté. — Sieur Pierre Meynard de Lestrade, ancien officier d'artillerie, et dame Marie Laussac, contre Antoine Mauriac et Jeanne Teulière ; demande en entérinement de lettres de restitution, avec une consultation de maître Rabanide, avocat à Tulle. — Hugues Maltat, vigneron, contre Jean-Pierre Lescure ; empiètement. — Pierre Mazeyrac et François Dufour, marchands, contre Jean Périer aîné, aussi marchand ; servitude de passage.

B1053. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1754-1759 — Jurisdiction de Beaulieu. — Procès-verbaux. — Émancipations : de Jean Laurie, dit Chapoulie ; de Pierre Cabrol. — Déclaration de grossesse de Marie B. . . contre son maître. — Émancipations de maître Ignace Lacoste, procureur ; — de demoiselle Anne de Métivier, veuve de Jean-Pierre Dufaure, sieur du Bessol. — Nomination de tuteur pour Raymond Rouanès. — Soumission de caution par sieur Jean Ducham, bourgeois, en faveur du sieur François de Costa. — Provisions de notaire châtelain pour maître Mathieu Oubrayrie. — Émancipation d'Antoine Ducham, marchand. — Transport de justice pour relever un cadavre trouvé dans le canal du moulin de Seneyroles. Émancipations : de Jean Cousinille ; — de Raymond Veyssièrre. — Déclaration de grossesse de Catherine M. . . contre son maître. — Émancipations : de Guillaume Mons ; — d'Antoine Chapoulard ; — de Jean Ducham. — Déclaration du procureur fiscal, concernant un îlot nouvellement formé sous la digue du moulin Abadiol, et rapport d'experts. — Dénonciation contre des marchands étrangers vendant des étoffes non plombées. — Déclaration de sieur Raymond de Braconnac de Ceppes, concernant les meubles laissés par sa mère, demoiselle Magdeleine Fabre. — État des droits de greffe perçus de 1756 à 1759.

B1054. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1760-1764 — Jurisdiction de Beaulieu. — Procès-verbaux. — Émancipation de M. Pierre Lacoste, maître apothicaire. — Interrogatoire de Jean Nadal, du village du Battut, constitué prisonnier en vertu d'un ordre de l'intendance. — Émancipation de Jeanne Parrat. — Un homme ivre trouvé noyé dans la Dordogne. — Dits et contredits concernant la succession de Géraud Beffare ; transport de justice dans la maison du défunt. — Émancipations : de Jean-Baptiste Gramond ; — de Marguerite Bonneval ; — d'Antoine, Pierre et Marguerite Joubert ; — de Jean Laumond ; — de Marie Aujol ; — d'Antoine Béronie. — Apposition de scellés dans la maison de feu Pierre Plaigne. — Émancipations : de Pierre Escaravage ; — de Jean Decoste, maître apothicaire. — Dits et contredits des procureurs de Marianne Poitou et de Pierre Gobert ; concernant la séparation de biens de la demanderesse d'avec le sieur Joseph Cabrol. — Émancipation de François Veyssièrre, marchand. Apposition de scellés sur les effets de la sœur Cujas, décédée hospitalière à l'Hôtel-Dieu. — Affirmation de voyage par le sieur Louis Boussel, marchand, de Saint-Céré. — Rapport d'expert pour reconnaissance de la signature de feu Pierre Rivière. — Comparution de Léonard Cujas, sieur de Ribes, bourgeois de la Souterraine, en Limousin, demandant la levée des scellés apposés sur les effets de sa sœur. — Plainte de messire François Massoulié, écuyer, avocat, contre maître Antoine Couderc, avocat ; injures écrites, imputations calomnieuses. — Levée des scellés dans la maison de

Pierre Plaigne. — Caution juratoire de demoiselle Marianne Poitou, veuve Cabrol, pour une provision de 150 livres.

B1055. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1765-1767 — Juridiction de Beaulieu. — Procès-verbaux. — Inventaire des meubles de feu François Combes, aubergiste. — Émancipation de maître Pierre Albert, licencié en droit. — Visites : d'une vigne située au ténement de Cantemerle, paroisse de Sioniac, dépendant de l'hérédité de sieur Giraud Beffare, contrôleur du guet, à Paris ; — d'une vigne appelée Poulette, au ténement de las Lavastres, appartenant aux Bénédictins de Beaulieu, pour un chemin de servitude. — Dits et contredits des procureurs de messire François-Théodose de La Serre et de maître Antoine Couderc, avocat ; comptes pour l'ouverture d'un canal. — Emancipation de Marguerite Poymat. — Interrogatoire de Jeanne Mazeyrie ; concernant les meubles de la succession maternelle. — Enquête pour Jean Treuil, laboureur ; trouble de possession, rapport d'experts. — Procès-verbal de l'état de la maison de Jeanne Estrade. — Émancipation de Jean Vigier. — Enquête pour Pierre Alrivie contre Jean Meilhac et Marguerite Broquerie ; gages. — Émancipation de demoiselle Jeanne Testut de Dupré. — Cadavre trouvé dans la Dordogne, vis-à-vis la croix du péage. — Déclaration de grossesse par Marguerite Delmestre contre un soldat du corps d'artillerie. — Visites : d'une vigne vendue par Jean Mage à Jean-Baptiste Freyssinet ; — d'une maison acquise par le sieur Mouillard de la demoiselle Magdeleine Arfeil. — Nomination de demoiselle Marie Duclaux de Velhiers, veuve de maître Raymond Dupuy, avocat, comme tutrice de ses enfants. — Émancipations : de Guillaume Champeil ; — du sieur Jean Farges, marchand.

B1056. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1768-1769 — Juridiction de Beaulieu. — Procès-verbaux. — Entérinement de lettres de restitution pour maître Ignace Lacoste, notaire royal. — Rapport d'experts concernant la reconnaissance de la signature de feu Léonard Blanchefort. — Nomination de Jeanne Barrière, veuve de Pierre Jubert, comme tutrice de ses enfants. — Réunion du corps des bourgeois, en conséquence de l'édit de décembre 1767, pour nommer un député, un maire et des échevins ; l'assemblée n'est pas en nombre. — Émancipations : de Léonard Dupuy, menuisier ; — d'Antoine Bussard. — Enquête pour Toinette Dulaurens, femme de Simon Dauvis, et Jean Martiniac ; concernant l'importance des biens du défendeur. — Visite d'une vigne appartenant à Jean Canaliès, pour constater des dégradations faites par le colon partiaire. — Déclaration de grossesse faite par Jeanne Estrade contre un inconnu. — Dits et contredits des procureurs de Pierre Mazeyrie et de Raymond Faurie ; comptes. — Émancipation d'Antoine Rivière. — Enquête pour Etienne Vert contre Jean Vaille, Jeanne Estrade et Catherine Dom ; concernant la jouissance d'un domaine situé au village du Vert. Visite de la maison acquise par sieur Joseph Florentin de messire Joseph de Colomb, chevalier, seigneur de Saint-Thomas. — Déclaration de grossesse par Anne Segeyrie. — Rapport d'expert pour la reconnaissance de la signature de feu Jean Pigou. — Consignation de 20 livres par le sieur Raymond-Isaac Roques, maître écrivain. — Émancipation de Jean Estrade. — Visite de la maison de François Veyssière. — Serment de M. Tronche, nommé tuteur de sa nièce par le testament de demoiselle Marie Tronche, femme de François Veyssière. — Transport de justice au village de Ségalas, à la requête du syndic du monastère de Beaulieu, pour reconnaître les limites d'un ténement dépendant de l'office du doyen, uni à la mense monacale dudit Beaulieu. — Inventaire des meubles et marchandises de François Veyssière. — Bail judiciaire des fruits saisis au préjudice de Toinette Batlut, veuve Laville, à la requête des commissaires-séquestres établis par Jean Veyssière, boucher.

B1057. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1770-1772 — Juridiction de Beaulieu. — Procès-verbaux. — Émancipation de Jean Decoste, bourgeois. — Transport de justice dans la maison d'Etienne Cousine et de Toinette Joubert, décédés, laissant une fille mineure. — Comparution de demoiselle Magdeleine Béronie, déclarant prendre à sa charge une fille naturelle élevée depuis neuf ans par la veuve Anglereau. — Émancipation de Marie Chapel. — Consignation de 53 livres par sieur Antoine Rivière. — Requête

de Jeanne Naves, veuve Laval, et ordonnance de main-levée de saisie. — Émancipation du sieur François Albert. — Opposition faite à un changement de domicile, et par suite à une translation de cote sur le rôle de Saint-Céré, faite au sieur Meynard deLestrade, bourgeois. — Émancipation de Jean Lacoste. — Visite d'une vigne acquise par le sieur Delanne, maître sellier, de maître Pierre Mialet, notaire royal. — Levée d'un cadavre au bord de l'île Majeure ; refus des riverains de prêter leur bateau ; rébellion. - — Rapport des experts chargés de déterminer la qualité du vin renfermé dans le cellier de Jean Mayé, dit Bounigue, à la requête de Guillaume Veyssière. — Affiches pour le bail judiciaire des fruits provenant des hérédités de Pierre Veyssière et de Marie Brande. — Séparation de biens de Jeanne Mouli d'avec Antoine Galidie. — Émancipation de François Plaigne. — Organisation du bureau de l'Hôtel-Dieu. — Émancipations : de Jeanne Glanadel ; — d'Etienne Glanadel ; — de Jean Parrat ; — de Pierre Veyssière, aîné, Visite d'une île appelée les Guierles, appartenant à Catherine Crest,

B1058. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1773 — Juridiction de Beaulieu. — Procès-verbaux. — Visite de la maison de M. Jacques de Braconac, conseiller à Tulle, pour faire la reconnaissance des meubles laissés par la demoiselle de Paly, mère dudit Braconac. — Nomination de tutrice pour Marianne Laval, veuve de Pierre Champs. — Visites : de la maison du sieur Joseph Florentin ; — de la maison de maître Jean Tronche. — Requête de Pierre Coulon, fermier du monastère ; trouble de jouissance d'un moulin. — Nomination de demoiselle Jeanne Florentin, veuve de Jean de Coste, maître apothicaire, comme tutrice de ses enfants. — Émancipation du sieur Pierre Versejoux, aîné. — Visite du ténement des Pradels ; limites entre messire François-Théodose de La Serre et maître Pierre Mialet. — Inventaire des biens laissés par feu Louis Bouny, au village de la Garnie, paroisse de Nonars. — Interrogatoire de Pierre Sers, marchand ; opposition aux commissaires-séquestres établis sur ses biens, à la requête de Jean Mastral et de Catherine Lavastroux. — Requête pour la vente judiciaire des biens de Louis Bouny. — Déclaration de grossesse de Toinette Ville. — Émancipation de Pierre Farges. — Bail judiciaire des fruits saisis sur le sieur Verdier de Bras. — Interrogatoire de messire Claude-César de Braquillage, seigneur de Farge, habitant au château de Mortegoutte, à la requête de demoiselle Marie Rougier, veuve du sieur Guy Graffeuille, qui prétendait avoir été maltraitée par ledit sieur de Farge. — Déclaration de grossesse de Jeanne Farges. — Compte de tutelle préenté par le sieur Pierre Plaigne, marchand.

B1059. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1774-1776 — Juridiction de Beaulieu. — Procès-verbaux — Émancipation du sieur Pierre Versejoux, cadet, maître chirurgien. — Enquête pour sieur Jérôme Borie, bourgeois, contre le sieur Giraud Chapoulie ; servitude de passage ; contre-enquête pour le défendeur. — Rapport d'experts concernant l'existence d'un chemin entre les propriétés des sieurs Bonneval et Farges. — Visites : de la maison de Pierre Navatier, située au faubourg Majeur de Beaulieu ; — de la maison du sieur Pierre Poitou, située au même lieu. — Consentement donné par Toinette Brunie, femme Langle, au mariage de sa fille Jeanne, en l'absence dudit Langle. — Rôle de dépens. — Procès-verbal de l'état d'un édifice nouvellement élevé au faubourg Majeur par Guillaume Peuch, fait à la requête de Jean Lescure et autres, — Dits et contredits des procureurs d'Antoine et de Joseph Treil, concernant les réparations locatives d'une boutique ; enquête et contre-enquête. — Rapport de maître Antoine Vaissié, notaire à Brelenoux, et de maître Meilhac, aussi notaire, experts nommés par les sieurs Giraud Chapoulie et Jérôme Borie ; concernant un chemin de servitude au village de Lachèze, avec un plan visuel des lieux. — Visites : de la maison de messire Guillaume Veilhers, gentilhomme, garde de la manche du Roi, chevalier de Saint-Louis, située au quartier de Gimbazane ; — de la maison de Siméon Dauvis, au village de Veyrou, paroisse d'Altillac. — Émancipation de Gabriel Maisonneuve. — Rapport de maître Pierre Albier, tiers expert nommé entre les sieurs Chapoulie et Borie, concernant un chemin de servitude du village de Lachèze, avec le plan visuel des lieux. — Émancipation de messire Jean-Baptiste Darche, écuyer, capitaine au régiment de Picardie.

B1060. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1777-1779 — Juridiction de Beaulieu. — Procès-verbaux. — Déclaration de grossesse par Marie Noal. — Visite d'une vigne appelée le Château-Trompette, sise au tènement de Bétut, acquise par maître Ignace Lacoste, notaire royal, de Pierre LaCoste, premier huissier royal. — Autorisation par justice, de Josèphe Mastral, femme de Jean Veysière, boucher. — Enquête pour Suzanne Combarieu contre François Besse, son mari ; demande en séparation de corps. — Les commissaires-séquestres établis sur les biens de Jean-Pierre Chauvac, à la requête du sieur Salecroix, maître tourneur, demandant un bail judiciaire des fruits. — Adjudication au sieur Jean Farges de la ferme des biens dépendant de l'hérédité de messire Jean-Pierre de Massoulié, écuyer. — Nomination de tuteur à la personne de Jean Laval. — Inventaire des meubles de feu Jean Chapoulard, tailleur. — Visite d'une maison située au faubourg Majeur, appartenant à Jean Soulié, bastier, — Émancipations : de Pierre Veysière ; — de Jean Escaravages. — Visite de maisons échangées entre Nicolas Audinet et Jeanne Syrieix, veuve de Jacques Veysière. — Déclaration des commissaires-séquestres établis sur les biens de Jean Rivière à la requête de Jean Brousse ; comptes. — Déclaration de grossesse de Toinette Peyrissac, âgée de 42 ans. — Enquête pour Hugues-Louis Jugie, contre sieur Gabriel Ducham, seigneur de Sérillac ; concernant un chemin de servitude ; contre-enquête pour le défendeur.

B1061. (Liasse.) — 23 pièces, papier

1780 — Juridiction de Beaulieu. — Procès-verbaux. — Visite d'une vigne dépendant du domaine de Mage, appartenant au sieur Jean Mastral, marchand. — Inventaire des meubles de feu maître Jacques-Joseph Laumon, procureur. Visite d'une vigne située à Sionniac, ayant appartenu à feu Jean Poujade et à Géraude Beffare. — Enquête pour Guillaume et Bernard Mons contre Jean Mastral, vigneron ; bornage. — Nomination de tuteur pour Pierre Périer. — Vente aux enchères, des meubles de feu Joseph Laumon. — Enquête pour Jacques Faure, greffier de la juridiction de Saint-Céré, et Jean Cabrol contre messire Jean-Baptiste Massoulié, écuyer. — Bail judiciaire des fruits dépendant de l'hérédité de feu messire Pierre de La Serre. — Visite de la maison de François Vieillefon. — Apposition de scellés sur les effets de Jean Amat, marchand colporteur. — Nomination de tutrice pour demoiselle Martiale Albert, veuve Couderc. — Émancipations : de Jean et Guillaume Amat ; — d'Anne Verdès.

B1062. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1781-1782 — Juridiction de Beaulieu. — Procès-verbaux. — Rapport d'experts dans la cause du sieur Pierre Labrunie, maître chirurgien, contre Pierre Teulière ; état d'un pré vendu par ledit Labrunie. — Enquête pour messire Jean-Baptiste Massoulié, écuyer, contre Jacques Faure et Jeanne Cabrol. — Consultation de maître Chauvac, avocat à Bretenoux ; concernant une prise d'eau, dans la cause de Jean Laval contre François Dufour. — Répudiation de l'hérédité de Géraud Estrade, par sa fille Hélène, femme de Jean Ville, chapelier. — Enquêtes : pour Jean Mastral contre Guillaume et Bernard Mons ; concernant la limite de domaines situés dans la plaine d'Astaillac ; — pour François Lescure contre Gabriel le Lagrange ; concernant l'origine de la propriété d'un bois situé au tellement de Cantagrel. — Apposition de scellés sur les meubles de Catherine Mouillard, femme de Jacques Vert, cabaretier. — Visite d'une vigne au village de Bodemioule, paroisse de Liourdres. — Enquête pour Antoine Lacoste, huissier royal, contre messire François-Théodose de La Serre, seigneur de Vies-camp ; concernant la jouissance des arbres servant de limite à leur propriété. — Estimation des biens dépendant de l'hérédité de feu Etienne Soulié, d'Astaillac. — Émancipation d'Antoine Bauffet. — Visite du four d'Astaillac à la requête de Pierre Dupuy, collecteur porte-rôle de ladite paroisse. — Enquête et contre-enquête entre Marie Vidalie et le sieur Mazeyrie ; gages. — Répudiation de l'hérédité de Jean Chastang, par Pierre Vaur. — Dits et contredits : des procureurs de Jean Rivière et de Jacques Vert ; vente de vin ; — des procureurs de noble Augustin Barrau, officier de cavalerie, contre sieur Etienne Gratereau de Négraval, seigneur de Rozan ; concernant la succession du sieur Dupré de Testut ; — de Pierre Estrade contre François Chapoulard ; vente de vin. — Interrogatoire du secrétaire de l'Hôtel-de-Ville ; concernant la cause de la mise en liberté d'un prisonnier.

B1063. (Liasse.)48 pièces, papier

1783-1785 — Juridiction de Beaulieu. — Procès-verbaux. — Visite de deux boutiques échangées entre Louis Roche, apothicaire, et Pierre Dauvis. — Dits et contredits des procureurs de Révérend Père dom Jacques Pixis, cénérier de l'abbaye de Solignac, et d'Antoine Marinier, charpentier ; concernant des réparations faites à un moulin. — Caution juratoire pour une provision de 200 livres adjugée aux demoiselles Rivière contre leur frère. — Rapport des experts désignés par sieur Jean Farge et maître Bertrand-Joseph Ducham ; concernant les limites des propriétés. — Rapport du tiers expert nommé dans la cause d'Antoine Rigaud contre Etienne Dom ; concernant le domaine de Rodomioule. — Dits et contredits : des procureurs de Pierre Mons et de Pierre Courteau ; vente de vin ; — des procureurs de Pierre Lestrade, sabotier, et de François Chapou-lard ; concernant l'antériorité d'un acte passé avant midi sur un autre acte qui ne porte aucune mention de l'heure. — Visite d'une terre aux appartenances du village de Cabras, paroisse de Liourdres ; procès entre Pierre Lescure, marchand, et Jacques Michel. — Bail judiciaire des fruits dépendant de l'hérédité de feu M. de La Serre. — Visite de la maison acquise des sieurs Dubois par Raymond Trel. — Enquête pour Pierre Audinet, batelier, contre Marie Coulon, sa femme ; séparation de corps. — Émancipation de Marie Besse. — Visite de la maison de Pierre Courteau, dépendant de la succession de Pierre Mouillard. — Procès-verbal à la requête de M. Turenne du Boupeyroux ; concernant des armoiries sculptées sur la porte d'une maison appartenant à M. Veilhers. — Serment décisoire de Pierre Cabanis, vigneron ; reliquat de compte. — Rapport d'experts dans la cause de Mathurin Verdès contre François Lescure ; coupe d'arbres à la limite de deux propriétés. — Bail judiciaire des fruits des biens de feu Jean Bourdarie. — Dits et contredits des procureurs de Pierre Audubert et de François Culinas ; concernant un contrat d'antichrèse.

B1064. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1786-1788 — Juridiction de Beaulieu. — Procès-verbaux. — Enquête pour Jean Farges, cordonnier, contre Jean Farge, son oncle ; concernant l'absence de Joseph Farges, présumé mort en Espagne. — Nomination de sieur Charles Lambert comme curateur de Marie Cassan. — Émancipation de Joseph Treil. — Caution juratoire pour une provision de 40 livres adjugée à François Lescure contre Antoine Treil. — Requête aux fins de la récusation de M. Tronche, juge de Beaulieu, présentée par Jacques Ceron, travailleur. — Nomination de, curateur pour Marguerite Cassan, de la personne de son mari, Etienne Glanadel. — Visite du jardin de maître Pierre Mialet, notaire. — Inventaire des effets composant les successions de Jean et d'Antoine Causinille, d'Altillac-Bas. — Dits et contredits des procureurs de maître Géraud Mazeyrie, notaire, et de demoiselle Martiale Albert, veuve Couderc ; comptes. — Enquête pour Jean Dauvis, chapelier, contre Jean Gasquet ; mitoyenneté. — Émancipation d'Antoine Céron. — Notification des grades de M. l'abbé de Farges, copies de diplômes en latin. — Procès-verbal fait à la requête de messire Jean-Baptiste Massoulié, écuyer ; concernant les dégradations occasionnées par les eaux dans le domaine de la Guère. — Émancipations : de Marianne Laurie ; — de Guillaume Chassaing, d'Astaillac. — Rapport d'experts sur la signature d'un billet souscrit au profit de Pierre Plaigne. — Dits et contredits des procureurs de Marie Massinguiral et de sieur Pierre Rougemont ; concernant une donation faite par Jean Massinguiral, récollet.

B1065. (Liasse.) — 44 pièces, papier (3 imprimées).

1789-1791 — Juridiction de Beaulieu. — Procès-verbaux. — Ordonnance du lieutenant général de la sénéchaussée de Brives, messire François-Joseph-Marie de Malden, pour la convocation des députés ; notification aux maires, échevins, syndics, et des divers titres concernant tes états généraux. — « Procès-verbal de l'élection des députés en la paroisse d'Altillac, aux fins d'aller nommer à Tulle les députés de l'Assemblée nationale. » — Apposition des scellés sur les meubles de feu Mathurin Verdès. — Visite de la vigne de Roquecave appartenant à Jean Périer. — Émancipation de Catherine Dauvis. — Levée des scellés apposés sur les meubles de Mathurin Verdès. — Visite de la maison d'Antoine Rigaud, pour constater l'état de l'escalier. — Émancipation de Jean Boussaguet. — Enquête pour sieur Jean-Pierre Ferraudou contre sieur

François Lescure ; chemin de servitude ; contre-enquête pour le défendeur. — Rapport des experts désignés dans le procès pendant entre Géraud Beffare et François Bertrande ; visite et estimation d'une vigne, appelée el Picadix, et d'autres pièces. — Dits et contredits des procureurs de Pierre Veyssière et de Jean Couderc, vigneron ; dénonciation d'œuvre nouvelle. — Enquête pour Jean-Baptiste Mastral et autres contre Jean Périer d'Astaillac ; servitude de passage ; contre-enquête pour le défendeur. — Rapport de médecin constatant l'état d'imbécillité de deux enfants, leur interrogatoire ; adjudication d'une provision alimentaire. — Enquêtes : pour Toinette Trémoulières contre Jacques Vert, cabaretier ; reliquat de prix de vente et compte de denrées ; — pour Antoine Bouigues contre Pierre Courteau ; construction d'un mur. — Soumission de caution par le sieur Laqueille en faveur du sieur Gratereau. — Nomination d'un curateur pour Antoine et Jeanne Cauzinille. — Enquête pour M. Jean-Baptiste de Veyrière du Laurens contre Jean Pouchie et Jacques Dauvis ; concernant la propriété d'arbres plantés sur des limites .

B1066. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1712-1729 — Juridiction de Beaulieu. — Procédures criminelles. — Plainte de Jean-Baptiste Massoulié, bourgeois, devant maître Antoine Bertrand, à la récusation des officiers de la juridiction, parents des accusés, contre un maître apothicaire et un maître sellier ; vol d'une somme de 2, 260 livres en or et argent, avec effraction ; évasion des prisonniers par la ruse d'une femme, soupçon de connivence avec le guichetier, condamnation par contumace, aux galères perpétuelles. — Vols de denrées pendant la foire du mois de mars, arrestations, procès-verbal dressé par les consuls, juges de police, interrogatoire d'Anne Chatieyre, de son mari et de son beau-fils, marchands ambulants ; information, inventaire des marchandises trouvées en possession des accusés ; condamnation d'Anne Chatieyre au fouet, à la marque et au bannissement ; de Pierre et autre Pierre Pasquié à dix ans de galères, appel au Parlement de Bordeaux, confirmation de la sentence.

B1067. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1753-1756 — Juridiction de Beaulieu. — Procédures criminelles. — Informations faites devant maître Jacques Bonny, sieur de Farge, juge de la châtellenie, pour Jacques Charazac ; fournier, et Jean Mercier contre Jeanne Fresqueline, femme Berger, excès et injures ; — pour Joffre Laurier, aubergiste, contre Jean Soulié, bastier ; excès, procédure extraordinaire. — Plainte du sieur Jacques-Joseph Laumon, bourgeois, contre un de ses amis ; injures et coups à la suite d'une déclaration de grossesse faite par une servante. — Sieur Jean Laguerenne, bourgeois, contre le sieur de Gramond Destresse, capitaine au régiment de Bourbonnois ; coups et blessures. — Jacques Coste, maître apothicaire, contre Marie Martignac ; imputation calomnieuse de paternité. — Jean-Baptiste Chabrignac, marchand, et Toinette Malaurens contre Jean Ségol, jeune, teinturier ; coups et blessures. — Demoiselle Marianne Poitou, femme séparée de biens d'avec sieur Jean Cabrol, contre sieur Jacques Coste, l'un des consuls ; dispute au marché, abus d'autorité. — Jean Laval, laboureur, d'Astaillac, contre Jean Chauvac sa sœur et autres ; coups et blessures dans une auberge, à la suite d'un échange de sacs.

B1068. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1757-1759 — Juridiction de Beaulieu. — Procédures criminelles. — Sentence pour Jean Garabige contre Pierre Bouyssou, son beau-frère, portant que des injures contenues dans un acte seront bâtonnées. — Homicide commis sur la personne de Joseph Sembille, garçon meunier, dans la grande rue du faubourg de la Grave ; accord pour la poursuite, entre le syndic de la ville et le procureur fiscal de la juridiction, la justice criminelle étant en partage entre le seigneur de Beaulieu et les consuls de la communauté. — Plainte de maître Jean-Baptiste Caniès, avocat, contre des masques ; tapage nocturne, bris de porte, coups de fusil. — Marie Aujol, femme de Pierre Pujade, contre Etienne Recayre, vigneron ; querelle entre voisins. — Maître Jean-Baptiste Rivière, notaire royal et notaire châtelain, contre maître Pierre Mialet, aussi notaire ; imputation calomnieuse. — Jean Dauvis, chapelier, et Bernarde Bonnet, sa femme, contre Pierre Dauvis ; querelles de famille. — Le procureur fiscal contre Guillaume Arnal et Pierre Paupert, frères utérins ; vol de chevaux, envoi de la procédure au sénéchal de Figeac. — Maître Antoine Couderc, avocat, contre Jean

Bassignac, maçon ; injures publiques. — Jean Garabige contre Pierre Bouyssou ; querelle à la suite d'une transaction, argent enlevé par ruse dans l'étude d'un notaire. — Jean Rougier, vigneron au service de noble François Decosta, contre Pierre Navatier, marchand ; coups de bâton. — Jeanne Soissons, fille, contre Jean Dauvis ; injures et soufflet ; plainte reconventionnelle dudit Dauvis. — Louis Cabrignac, hôte, et sa fille contre sieur Jean Cabrol, bourgeois ; imputations calomnieuses. — Billet trouvé sur un enfant abandonné. — Pierre Lacoste, huissier royal, contre maître Pierre Mialet ; soufflet. — Magdeleine Arfeil, veuve Bardet, contre Françoise Toreilles ; querelle au four. — Sieur Antoine Payral, bourgeois, contre Jean Maure ; querelle à la suite de dégâts causés par des brebis, coups et blessures. — Marc Delpet contre François Besse ; imputation de vol. — Jean Valrivière, bourgeois, contre Pierre Veyssière, dit Lauriol ; querelle à la suite d'un compte. — Jean Terrier et son fils, marchands, contre Pierre Pouvelarie ; voies de fait. — Jeanne Langle, veuve Chabrinac, contre Pierre Limousin, son neveu ; injures et coups.

B1069. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1760-1761 — Juridiction de Beaulieu. — Procédures criminelles. — Plainte de messires Raymond Turenne, seigneur de Falgueyroux, Jean-Symphorien Turenne, ancien capitaine, et Pierre Meynard de Lestrade contre Pierre Cabrol, sieur d'Escabroux ; pigeons des plaignants tués à coups de fusil sur les terres du défendeur. — Requête de Pierre Lacoste, procureur d'office de Brivezac et greffier du chapitre de Saint-Pierre, soupçonné de l'exposition d'un enfant. — Marie Maisonneuve, femme de Pierre Dessaigne, contre Pierre Contrastin, bourgeois ; excès. — Raymond Toreille fils, teinturier, contre Jean Lescure et Pierre Poujade, vigneron ; coups et blessures. — Maître Mathieu Oubrayrie, notaire royal, juge de Sugarde et de Longueval, contre Mathurin Bougier, dit Veyssière ; voies de fait. — François Champs, valet de demoiselle Dubessol, contre quelques habitants de la ville ; querelle au sortir de vêpres, coups et blessures. — Jean Testut, sieur Dupré, contre Pierre Foucher, aubergiste ; dégâts causés par des bestiaux dans la terre du Colombier, appartenant au demandeur.

B1070. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1762-1763 — Juridiction de Beaulieu. — Procédures criminelles. — Recherche de cadavres à la suite de la perte d'un bateau de merrain sur la Dordogne. — Pierre Garrigue, maître perruquier, contre Jacques Coste, maître apothicaire ; querelle à la suite d'un coup de fusil tiré sur des poules. — Jean Soulié, bastier, contre Antoine Mas, garçon meunier ; blessure à un enfant dudit Soulié. — Maître Antoine Leymarie, docteur en médecine, contre maître Joseph Brel, notaire ; injures publiques. — Jacques Veyssière, boucher, contre Guillaume Papou, cordonnier ; excès. — Comparution de Jean Madal, vigneron, pour se plaindre contre Jean Essartier, maître tailleur ; coups de pied. — Maître Antoine Couderc, avocat, premier consul de la ville de Beaulieu, contre sieur François Decosta, del Vert ; injures : « il le traita de coquin indigne de porter la livrée consulaire. » — Le procureur fiscal contre Pierre Rouanès et plusieurs autres accusés de vol ; condamnations au fouet, à la marque et au bannissement ; l'inventaire des pièces de procédure va jusqu'à D. D. D. D. — Adjudication au rabais du prix de transport de deux accusés à Bordeaux. — Jean Valrivière, bourgeois, contre Joseph Farge ; injures. — François Besse, vigneron, et Suzanne Audinet contre Jacques Charazac ; coups et blessures pour une dette d'un sol. — Le sieur Lacoste, notaire, contre des jeunes gens de la ville, l'un garde du corps du Roi ; tapage nocturne, voies de fait, injures. — Jean Fontanilles contre Jean Laumon, son beau-frère ; querelles de famille, mauvais traitements. — Pierre et Léonard Moulène contre sieur Jean-Pierre Chauvac, bourgeois ; querelle entre voisins.

B1071. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1764-1766 — Juridiction de Beaulieu. — Procédures criminelles. — Laurent Sennac, marchand, contre Jean Blanchefort, marchand, coups et injures ; condamnation à 20 livres de dommages-intérêts. — Léonard Margery, huissier, contre Pierre Commarque, menuisier ; voies de fait. — Demoiselle Marguerite Veillers, veuve de Jean-Baptiste Coulés, et sa servante, contre Joseph Leymarie, soi-disant perruquier ; injures et voies de fait. — Pierre Albert, bourgeois, et son fils, licencié en droit, contre Jean Treil, batelier ; menaces. — Maître Jean Tronche, juge de Beaulieu,

contre Pierre Lacoste, huissier royal ; injures et voies de fait. — Pierre Peyral, vigneron, et Jeanne Argimbal, contre Mathurin et sa femme ; querelle à la suite du prêt d'un tonneau. — Jean-Pierre Glanadel, marchand, contre Jean Cassan et Annet Guy ; vol de légumes. — Pierre Laurie, maître menuisier, contre Pierre Estrade, sergent ; enlèvement de meubles ; — plainte reconventionnelle dudit Estrade. — ; Transport de justice chez le sieur Pierre Verséjoux, pour recevoir sa plainte contre une foule de paysans qui l'avaient assailli à coups de bâton. — Léonard Margery, huissier, et Marie Pauquinot, sa femme, contre Martin Dom, marchand ; violences.

B1072. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1767-1769 — Juridiction de Beaulieu. — Procédures criminelles. — Jeanne Besse de Lacour, marchande, contre sieur Henri Rivière et sieur Jacques Coste, apothicaire ; querelle entre voisins. — Mise en liberté de Jean Rofy, maréchal, sur les conclusions du procureur fiscal, et poursuites contre les auteurs de sa capture qui l'avaient excédé de coups. — Information contre François Joubert ; vol d'étoffe, condamnation au bannissement. — Réquisitions du procureur fiscal contre des chasseurs « braconniers de profession » ; règlement à l'extraordinaire, condamnation à 100 livres d'amende. — François Lacombe contre Jean Laussac, du lieu de Liourdre ; querelle à la suite de dégâts causés par un cheval, voies de fait. — François Calmeil, domestique du sieur Gouch, bourgeois, contre Jean Sers, dit Poulot, vigneron ; blessures.

B1073. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1770-1771 — Juridiction de Beaulieu. — Procédures criminelles. — Bernard Nursse, vigneron, contre Pierre Lafargues, dit Barrot ; querelle au cabaret. — François Certain, marchand, contre Pierre Gilbert ; vol de blé noir (sarrazin). — sieur François Albert, bourgeois, contre Pierre Lacoste, huissier ; querelle. — . Pierre Dupuy contre Etienne Laurens ; excès sur la personne de Toinette Dupuy, fille du plaignant ; blessures. — Condamnation du sieur Lacoste à 3 livres de dommages-intérêts envers Jeanne Besse, marchande ; trou dans une cloison, en torchis. — Jean Mastral, marchand, contre François Besse, et Suzanne Audinet ; querelle entre voisins à cause d'un pieu arraché. — Catherine Crest, veuve Trassy, contre Jean Briat, concernant la coupe des arbrisseaux de l'île de Bourniou. — Jean Verg, contre Etienne de Gramond ; vol d'un fusil avec menaces. — Raymond Soulié, bourgeois, et sa famille, contre Pierre Estrade, vigneron ; mauvais traitement pour empêcher l'exercice d'un droit de passage sur un bois appelé du Clavel, paroisse d'Astaillac ; — plainte reconventionnelle dudit Pierre Estrade.

B1074. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1772-1773 — Juridiction de Beaulieu. — Procédures criminelles. — Jean Borie, sergent royal, contre le sieur Du Vigier ; coups et blessures à la suite d'un compte ; — plainte reconventionnelle du défendeur. — Jean Besse de Latour, huissier royal au siège sénéchal de Figeac, contre sa sœur ; menaces d'incendie pour empêcher l'adjudication d'une boutique appartenant au plaignant. — Etienne Sers contre Joseph Farges et Suzanne Essartier ; injures et voies de fait. — Jean Lestrade, du village de Segalas, contre Jean Farges ; enlèvement de branches coupées. — Jean Blange contre Jean Lambert, meunier au moulin de la Treille ; querelle entre maître et garçon, pour cause de gages, violences. — Messire Antoine Darcne, écuyer, . officier au régiment de Picardie, contre le nommé Boulègue, huissier royal, et autres ; dispute au cabaret ; voies défait. — Plainte de Marie Roque, femme du sieur Antoine Roche, maître apothicaire, contre le curé de Beaulieu qui avait refusé d'enterrer un enfant de la plaignante, et lui avait dit des injures grossières sur lesquelles les témoins ne sont pas d'accord ; — plainte reconventionnelle dudit curé. — Ceoffre Laurier contre Simon Host, batelier ; voies de fait. — Maître Pierre Ducham, notaire royal, contre Antoine Bernard ; dit lou Marsiou, sa femme et sa belle-sœur ; injures et propos diffamants. — François Bouygues, chapelier, contre Pierre Lacoste, huissier royal ; voies de fait. — Pierre Batut, procureur, et Guillaume Batut, arquebusier, contre François Lescure. ; imputations calomnieuses et injures publiques à la procession des pénitents bleus. — Guillaume Chassaing, marchand, contre Jean Nursse, métayer ; querelle entre voisins. — Exposition d'un enfant, recherche de paternité, interrogatoire d'un notaire. — Demoiselle Marie Rougier, veuve Grafeuille, contre M. de

Braquillage, seigneur de Farges ; voies de fait. — Plainte du sieur Antoine de Marbot, bourgeois, contre Jeanne, dite la René ; fausse attribution de paternité.

B1075. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1774-1775 — Juridiction de Beaulieu. — Procédures criminelles. — Jean Graffoulière, vigneron, contre Pierre Poujade, dit Fouliarade ; vol de paille dans un champ. — Les commissaires séquestres établis sur les biens d'Etienne Sers contre les enfants dudit Sers ; menaces et voies de fait pour empêcher l'enlèvement de la récolte. — Mathurin Cousine, vigneron, contre Guillaume Chassaing, vigneron ; déplacement de bornes et élagage d'arbres dans un fonds nouvellement vendu au beau-père dudit Chassaing. — Messire maître Jacques-Bernard Balan, écuyer, avocat au Parlement, contre Jeanne Besse ; imputations calomnieuses. — Messire Louis Decosta, garde du corps du Roi, contre un quidam qui avait tué un cheval au moulin de la Treille. — Pierre Daniel contre Jean Sers, fils ; blessures. — Jean-Pierre Charazac contre Jeanne Cadix, femme d'Antoine Bouyge ; imputations calomnieuses. — Marie Biget contre Pierre Audinet, dit Parisien, batelier ; demande en frais de gésine ; — plainte reconventionnelle dudit Audinet. — Marie Laroche, fille majeure, contre Marc Marlinge, cabaretier ; vol d'une bourrique et voies de fait. — Pierre Eyrygnoux et Guillaumelte Delort, contre Jeanne Laurie, femme Clavière ; coups et blessures ; — plainte reconventionnelle dudit Clavière. — Guillaume Sers, sabotier, contre Joseph et François Bédoch ; voies de fait. — Marguerite Treil contre Louis Daurost, son maître ; rapt et séduction. — Vol d'étoffe avec effraction chez Pierre Toreille, maître teinturier. — Jean Graffoulière contre Jean Certain ; coups et blessures à la suite de dégâts causés par des bestiaux au village de Madelbos. — Maître Pierre Lafon, avocat, contre sieur Pierre Brunie, praticien, ancien grenadier au régiment de Picardie ; mauvais traitements. — Catherine Veyssière, veuve Bourdet, contre Antoine Verséjoux, vigneron ; excès. — Jean Poujade, aubergiste, sa femme et sa servante contre quelques jeunes gens ; injures et coups après boire. — Pierre Garrigue, perruquier, contre Joseph Farges, marchand ; provocation ; — plainte reconventionnelle dudit Farges.

B1076. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1776-1777 — Juridiction de Beaulieu. — Procédures criminelles. — Plainte de sieur Jean-Baptiste Delorme, académicien royal et maître en fait d'armes contre quelques « polissons » qui l'avaient provoqué ; coups et blessures. Raymond Jugie et Pierre Sireyrol contre les nommés Poujade ; rixe au retour de la foire. — Les commissaires séquestres établis, à la requête du sieur Valrivière, sur les biens du sieur Jean-Pierre Chauvac, contre les fils dudit Chauvac ; mauvais traitements. — Bernard et Jean Longueyroux contre Jean-Pierre et Jean Danrost ; excès. — Comparution du procureur de Jean Granval, formant plainte contre le nommé Léonard Moulène ; coups de bâton reçus en voulant séparer ledit Moulène et sa femme qui se battaient. — Jean Bertrandie, laboureur, contre le nommé Vicary et Françoise Nue ; querelle. — François Champ contre Antoine Puyjalou ; imputations calomnieuses. Jean Coste, contre Jean Durand, de la paroisse de Nonars ; querelle entre voisins à la suite d'un compte. — Jean Sers, marchand, contre son frère ; querelle de famille, coups de bâton. — Évasion de Léonard Moulènes. — Pierre Colomb, teinturier, contre un quidam ; coup de fusil tiré dans la fenêtre du plaignant. — Marie Noual, fille mineure, contre le fils de son maître ; séduction. — Géraude Beffare, veuve Poujade, contre Marianne Chaumeil, dite la Grandette ; querelle, coups et blessures. — Jeanne Besse, marchande, contre Marianne Chambon ; injures et menaces. — Magdeleine Galand contre Valérie Floucaud ; imputation calomnieuse d'un vol de lard. — Le messenger de Tulle contre Jean Soulié, bastierde Beaulieu ; bouteille lancée à la tête du suppliant ; blessure grave. — Sieur Raymond Bivière, procureur, contre les nommés Saint-Hilaire, père et fils ; enlèvement de bois coupé et de planches au tènement de Courmes. — Les commissaires séquestres établis sur les biens de Jean-Pierre Chauvac, contre ledit Chauvac ; entraves aux enchères de fruits, menaces. — Jacques Lafargues contre François Menoire, de la paroisse de Sionniac ; vol de foin. — Jeanne Bourdet contre Pierre Daniel « que l'expérience de son âge et la fertilité dans la débauche guidaient pour profiter de la faiblesse de la suppliante » ; séduction. — Jacques Lequière vigneron, contre François Crest ; querelle au cabaret. — Avis de maître Vialle, avocat à Tulle, dans l'affaire de Géraude Beffare ; excès. — Jeanne. Souldot contre Françoise Roche ; querelle au gravier (lavoir

sur le bord de la rivière). — Jean Lescure, charpentier, contre sieur Pierre Meynard de Lestrade, bourgeois ; coups portés à un enfant dudit Lescure ; — plainte reconventionnelle du défendeur.

B1077. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1778-1779 — Juridiction de Beaulieu. — Procédures criminelles. — Etienne Dom, marchand, contre Antoine Rigaud, laboureur ; voies de fait. — Antoine Laumon et Jeanne Resse, mariés, contre Gaspard Arfeil, leur gendre ; menaces et enlèvement de mobilier. — Sieur Louis Delpeuch contre quatre quidams ; injures sur la place publique. — Jacques Escaravage, sieur du Vigier, contre Jean Chaumeil et Antoine Gasquet ; enlèvement de terre dans un champ du village de Cantemerle. — Sieur Raymond-Isaac Roque, ancien trésorier de Beaulieu, contre Marguerite Chèze, femme du sieur Huet, contrôleur des actes ; injures dans la rue, imputations calomnieuses. — Sieur Pierre Albert, bourgeois, contre Pierre Pujade, vigneron ; dégâts causés par des bestiaux au tenement de Plancas. — Jean Dulès, laboureur, contre Joseph Palide ; coupe d'un arbre au tenement de Frairon, paroisse de Mercœur. — Charles Pujade, marchand, contre Antoine Sers, tailleur ; querelle après boire. — Jean Terrier contre Antoine Vigne, maçon ; injures, condamnation à 3 livres de dommages-intérêts et à 29 livres de frais. — Joseph Brande, laboureur, contre le sieur Joseph Peyral du Ma-delbos ; querelle au retour de la foire de Puybrun ; — plainte reconventionnelle dudit Peyral. — Étienne Fontanille contre François Labroue et Jean Rougier ; querelle entre voisins. — Jean Couderc, marchand, contre Raymond Toreille, teinturier, et Marianne Navatier ; injures. — Pierre Laval, métayer à la Rorie-du-Ratut, contre Jean Nadal, vigneron ; querelle entre voisins, — François Dauvis contre Jean Ségol, teinturier ; coup de poing. — Maître Antoine Couderc, avocat, contre Antoine Béronie et François Puymège ; querelle à la boucherie.

B1078. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1780-1783 — Juridiction de Beaulieu. — Procédures criminelles. — Jérôme Estrade, maître tailleur d'habits, contre Antoine Béronie, boucher ; écu de 6 livres pris par ruse au plaignant, sous prétexte d'une créance ; condamnation à restituer. — Arrestation d'un individu présumé complice de voleurs cachés dans les taillis. — François de Costa, sieur du Vert, ancien officier dans le régiment de Laroche-Aymon, contre Jean Gasquet, marchand ; querelle à la suite d'un compte. — Etienne Galidie contre Jeanne Chavialle ; coups et blessures à la servante du plaignant ; — plainte reconventionnelle de ladite Chavialle. — Jean Lacroix, maréchal ferrant, contre Jean Mastral, vigneron ; injures. — Jean Join, tourneur, contre son neveu, Antoine Ségol ; mauvais traitements. — Pierre Laurie, menuisier, et Marianne, sa fille, contre Jean G... ; accusation de rapt, bans publiés, refus dudit Laurie de consentir au mariage. — Etienne Rouanès, vigneron, contre Marie Brande, veuve Longueval ; imputations calomnieuses. — Antoine Tressac contre Etienne Dom, du village de Rodomioule ; querelle entre voisins. — Guillaume Soulié, praticien, contre Marc Vidalie ; arrachage de borne au tènement de Cassagne. — Jean Mastral contre Guillaume Mons ; injures à la suite d'une coupe de branches à la limite de deux propriétés. — Jeanne Loth, femme de Baptiste Beyne, contre Simon Hort, batelier ; farce de carnaval, injures. — Louis Leymarie, maître sellier, et Toinette Delpy contre Philippe Robinet ; imputations calomnieuses ; — plainte reconventionnelle dudit Robinet, marchand chandelier. — Accusation de rapt et de viol portée par Marie R... contre un domestique de M. de Gimel. — Sieur Bertrand-Joseph Ducham, notaire royal, du lieu de l'Audubertie, contre ses voisins ; dégâts causés par les bestiaux, élagage d'arbres, etc. — Pierre Certain, maître tailleur pour femmes, contre Jean Join, fabricant de chaises ; querelle au cabaret ; — plainte reconventionnelle dudit Join.

B1079. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1782-1783 — Juridiction de Beaulieu. — Procédures criminelles. — Jeanne Labroue contre son maître ; séduction. — Pierre Dupuy, marchand, contre Jean Bayssac ; excès ; élargissement du prévenu. — Claude Oubrayrie, bourgeois, contre Mathurin Cirac et autres ; arrestation nocturne devant une auberge, coups de bâton. — François Laussac, laboureur, contre Jean Gasquet ; coups et blessures à cause d'une prétendue coupe de branches. — Les commissaires séquestres établis sur les biens de Léonard Moulène contre ledit Moulène ; rébellion ; — Même plainte de la part des

Séquestres établis sur les biens de Jean-Pierre Chauvac. — Maître Pierre Mialet, notaire royal, juge de Brivezac, contre ses voisins au tellement des Pradals ; dégâts causés par les bestiaux. — Maître Pierre Brunie, notaire, et sa femme, contre sieur Augustin de Bareau ; testament empêché par violences et menaces. — Vol de bois flotté, au préjudice de maître François Chaumeil, notaire royal de Brelenoux. — Françoise Vidal, maîtresse tailleuse, contre François Trémouille ; accusation de rapt et de séduction. — Marie Comlies contre Guillaumette Caumette ; querelle à cause d'un droit d'habitation ; coups et blessures.

B1080. (Liasse.) — 96 pièces, papier

1784-1785 — Juridiction de Beaulieu. — Procédures criminelles. — François Besse et Suzanne Combarieux contre leur fils et leur bru ; mauvais traitements. — Jean Champet et son frère contre Jean Lescure et son fils ; coups et blessures ; — plainte reconventionnelle des défendeurs. — Sieur Jacques Ourieu, bourgeois, contre Pierre Graffoulière ; porte enfoncée à coups de hache, menaces. — Bernard Dumas contre François Faurie ; injures à la sortie de la messe. — Raymond Toreille, teinturier, contre Mathurin Gubert ; pierre jetée à l'enfant du demandeur. — Jean-François Lescure, bourgeois, contre la femme et le fils de Pierre Goudeaux ; dispute dans un chemin creux, chute de cheval, blessure. — Jean Terrier, praticien, contre Jean Lacroix, maréchal ; coup de fusil, menaces à cause d'un chien. — Pierre Bonnet contre le domestique du sieur Mazeyrac ; dispute au cabaret. — François Lacambre, bourgeois, contre Jean Bonneval ; querelle à la suite d'un reliquat de compte de 8 sols. — Pierre Poulvelarie contre Mathurin Cirac ; injures. — Hugues Malras, du Bois de Lafon, contre les nommés Jacques Laquière et François Lescure ; querelle entre voisins. — Françoise Tortille, boulangère, contre Marie Guy ; querelle au four. — Mathurine Lega, femme Faurie, contre Marguerite Lacombe, femme Chabaniol ; coups de pierre. — Joseph Brande contre Jean Fage ; coups de bâton. — Jean Laumon, marchand, et Marianne Estrade contre Etienne Labrue ; querelle à cause de l'exercice d'un droit de passage. — Toinette Dujol et Françoise Vailles, tisserantes., contre François Bonneval et Jeanne Lescure ; injures.

B1081. (Liasse.) — 89 pièces, papier

1786-1788 — Juridiction de Beaulieu. — Procédures criminelles. — Guillaume et Pierre Beffare contre Marianne Quié et son fils ; vol de pois dans une grange. — Jean Pélissier, vigneron, contre le domestique du curé d'Astaillac ; coups et blessures dans une auberge. — Jean-Pierre Lavergne, échevin, contre sieur Ignace Chazal, son collègue ; mauvais procédés et injures publiques. — Guillaume Laval, horloger, contre Pierre Reyt ; querelle entre voisins, coups de bêche ; condamnation à 23 livres de dommages et intérêts. — Pierre Mazeyrac et Bernard Vigier, tisserands, contre Marie Laborde, veuve de Jean Delpech, cabarelière ; imputation calomnieuse d'un vol d'argent ; — plainte reconventionnelle de la défenderesse. — Jean Bouyou, bourgeois, et François Faurie contre Jean Maure et Pierre Chaumeil ; querelle au retour d'une foire. — Sieur Jean-Félicien Mastral, marchand, contre Jean Grenaille ; imputations calomnieuses. — Vol de merrain au préjudice de Joseph et de Jean Mailhié. — Messire Jean-Baptiste Massoulier, écuyer, contre le nommé Jean-Baptiste Castagner, lequel avait traversé, à cheval, une vigne du plaignant appelée la Chavanége ; — plainte reconventionnelle dudit Castagner. — Pierre Méric et Catherine Florentin, contre Jean Boyssac ; menaces de mort, injures graves. — Demoiselle Marie Brel, femme du sieur François Albert, contre sieur Jean Dauvis, ancien garde du corps ; soufflet et mauvais traitement pendant une querelle dudit sieur Dauvis dans la maison de M. Massoulié, subdélégué de l'Intendance. — Jean Soulié, envoyé au marché par les consuls pour surveiller les vendeurs de grains, contre le meunier des bénédictins qui cherchait à faire hausser le prix du blé ; injures et coups. — Pierre Mazeyrac contre Pierre Capduc ; querelle à l'auberge ; — plainte reconventionnelle dudit Capduc. — Le procureur du roi de l'Hôtel-de-Ville contre plusieurs jeunes gens qui, montés sur un théâtre au milieu de la place, tenaient des propos diffamants sur certains particuliers.

B1082. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1789-1790 — Juridiction de Beaulieu. — Procédures criminelles. — Plainte du sieur Blaise Sers, marchand de la ville de Bordeaux, contre Jean Ségol et son fils ; injures et coups. — Catherine Treyssac, veuve Velles. âgée de quatre-vingts ans, contre les fils de Jean Couderc ; mauvais traitements à cause de quelques noix ramassées dans le bois de Carbonnières. — Jeanne Vigne contre Pierre Mazeyrac, vigneron ; séduction. — Maître Ignace Lacoste, procureur, contre divers quidams ; vols et dégradations commis dans une vigne du suppliant au territoire de Bétut. — Antoine Jaubert, maître cordonnier, contre Bernard Marsillac, aussi cordonnier ; imputation calomnieuse de vol. — Jean Valrivière, titulaire de la vicairie de Talamech, contre le sieur Bertrand Clarede Peyrissac, patron laïque dudit bénéfice ; injures et menaces ; — plainte reconventionnelle, dudit sieur de Peyrissac. — Le procureur du roi contre Antoine Verdal ; coups de couteau, appel au siège sénéchal de Tulle. — Jean-Baptiste Sol, sellier, contre Marie Laurier ; attribution calomnieuse de paternité.

B1083. (Registre.) — Petit in-folio, 35 feuillets, papier.

1714 — Juridiction du marquisat de Saint-Chamans. — Audiences. — Demoiselle Jeanneton Thouron, femme d'Antoine Lestang, sieur de Laborie, contre Pierre Malaurie, vigneron, et Françoise Dalliès ; concernant la succession de Jeanne Thouron, sœur de la demanderesse. — Antoine Gardilleet Jean Esparzilière, maçons, contre Léger Gimelle, aussi maçon ; comptes. — Demoiselle Marie de Pourty, veuve du sieur Antoine Dulaurons, sieur de Puylagarde, contre Jean Rebeyrie, vigneron ; créance de la succession dudit feu Dulaurens. — Enquête pour demoiselle Jeanneton Thouron. — Pierre Planchard, bourgeois, contre demoiselle Isabeau de Nugon ; servitude de passage. — Jean Gorsse, châtreur contre Jean Bétailloulou, vigneron ; cheptel. — Demoiselle Jeanne de Giniès, femme du sieur de La Génévrière, contre Barthélémy Bombat et Françoise Leyinarie ; fourniture de viande. — Qualités laissées dans le registre. — Maître Pierre-Joseph Parjadis contre Catherine Branchât, veuve Dubois ; prêt de grains. — Jean Chantegril, seigneur de Lavigerie, contre Pierre Gorsse et Marie Laurens ; dette de la succession de Jean Laurens. — Nomination de tutrice pour Marie Champanet, veuve d'Eymeric Plaze. — Provision de 20 livres adjugée à Jean Labrousse, mineur, contre Pierresse Labrousse, femme du sieur Eymeric Dupuy, bourgeois. — Sieur Jacques Cellarier, bourgeois, contre Charles Pèlegry, maître chirurgien ; concernant une dette de la succession de feu Jean Planche, dit Marsalou. — Audience tenue au village de Bos, paroisse d'Albussac, dans la maison de Puylagarde, ainsi qu'il est coutume de tout temps. — Jean Labrousse, marchand d'Argentat, contre Géraud Leymarie, dit Bétaillou ; comptes. — Etienne Duffaure, maître apothicaire, contre François Rupmel ; dette de la succession de feu Antoine Rupmel. — Audience tenue dans la maison du domaine de M. Saint-Priex. — Demoiselle Jeanne Boutouyrie, femme du sieur Etienne-Léger Planche, greffier de la baronnie de Laroche, et Jean Serre, son beau-frère, contre Géraud Baysse, praticien ; demande en garanti. ; . — Interrogatoire de Jean Bétailloulou, sabotier ; concernant un cheptel de taureaux. — Réquisitions de maître Jean Laplanche, procureur d'office, contre les cabaretiers qui donnent à boire pendant la messe. — Désignation d'experts entre Jean Bourdet et les commissaires-séquestres établis sur les biens de Jean Cheyrière. — Guinot Branchât contre Jean Sudrie et Catherine Sudrie ; obligation de 60 livres. — Sieur Antoine Vaurette, bourgeois, contre Jean Lal'faire, métayer ; dégâts causés par des bestiaux. — Demoiselle Jeanne Graterau de Négraval contre Anne Vergnie et son fils ; reliquat de compte de colonnge, enquête. — Audience tenue dans la boutique de la maison de M. de Lavaur. — Anne Arreslier, veuve de Léger Salles, contre Pierre Claux ; dette de 15 livres. — Audience tenue au port du Saulon, dans la maison de feu maître Jean Marsillac, notaire. — Maître Pierre Bourlhioux, procureur d'office d'Argentat, contre demoiselle Louise Demyrat de Quinçon, veuve Chassaing ; serment dérisoire. — Léonard Ghazal contre Jean Leymarie, vigneron ; cession d'une créance de Pénelle Laurens.

B1084. (Registre.) — Petit in-folio, 46 feuillets, papier.

1715 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences tenues par M. Parjadis. — Maître Pierre Bourlhioux, procureur d'office de la juridiction d'Argentat, contre Jean Deveyrat, sieur de la Tournerie, et demoiselle Catherine Audubert, sa femme ; prêt de grain. — Pierre Souletie,

bourgeois, contre Etienne Monteil et Martial Leymarie ; dettes de la succession d'Anne Chambre, demande en mainlevée de saisie. — Antoine Arrestier, jeune, contre Guinot Arrestier, second du nom ; demande en déboutement d'opposition. — Charles Pèlegry, maître chirurgien, contre Jean Souslrot, maçon ; compte de drogues et pansements. — Maître Jean Laplanche, procureur d'office, contre Bernard Massoulié, praticien, et Marguerite Nugon, sa femme ; dette de l'hérédité d'Antoine Nugon. — Jean Graulié et Perotine Leymarie contre Jean Testut ; concernant le paiement de la rente due sur le bois des Fraysses. — Jean Serre, praticien, contre Antoine Beynier, vigneron ; cheptel. — Répudiation de l'hérédité de feu Andrien Betaidoulou par son fils, en vertu de lettres impétrées au parlement de Bordeaux. — Catherine Arfeuillère, femme de Pierre Sudour, et son gendre, contre Pierre Saint-Angel, vigneron ; fourniture d'aliments. — Jean Chassagnade, marchand, contre Jean Bétaille, dit Pinioutou ; dette de la succession de feu Annet Bétaille. — Pierre Sudour, hôte, contre Jean Sudrie, sabotier ; compte. — Maître Jean Chaptaur, curé de Saint-Chamans, contre Arnaud Planche, praticien ; prêt d'argent et de blé. — Maître Léger La Combette, syndic des Ursulines d'Argentat, contre Émeric Dupuy et Pierre Labrousse ; validité de saisie. — Récusation du greffier dans la cause de Marie Parjadis contre Anne Andral, veuve de Pierre Soustrot, pour cause de parenté avec la demanderesse. — Jeanne Salin, fille, contre Matelin Clercy ; prêt d'argent et de grain. — Sieur Jean Labrousse, bourgeois, contre Hélène Chassaing, veuve d'Antoine Pages ; dette de la succession dudit Pages. — Françoise Lajoannie, veuve, contre Guillaume Bourlhioux, sieur de Lavaur ; saisie et vente des effets d'Étiennette Lajoanie, veuve Madelbos. — Jean Labélie et Denise Bosviel, contre Jean Secourieu, sabotier ; compte de soins donnés pendant une maladie du défendeur. — Maître Martin Rivière, conseiller magistrat ès sièges royaux de la ville de Tulle, et demoiselle Françoise Pradou, sa femme, contre François Nugon, laboureur ; ensemencement d'une chenevière appartenant au demandeur. — Jacques Grasset, bourgeois d'Argentat, contre Jean et Géraud Serre ; prix de ferme. — Affirmation de Pierre Soulier, dit Rochefort, tiers saisi à la requête de François Rivière, de la paroisse de Molceau (Monceaux), au préjudice de Hélie et Georges Bac, frères. — Jean-Baptiste Dusser, seigneur de Lavergne et de Saint-Hilaire, juge d'Argentat, contre Guinot Arrestier et Luce Leix, sa femme ; concernant une dette de la succession de maître Jacques Leix, notaire royal. — Enquête pour Jean Teillet contre Jean Soustre ; concernant l'enlèvement d'une pierre sur une tombe. — Jean Betailloulou contre Antoine Chirac ; gageure d'un louis d'or. — Pierre Malaurie, vigneron, contre Jean Rebeyrie ; obligation de 40 livres. — Jean Laplanche, procureur d'office, contre Jean Bonal, dit Charretier ; concernant la possession d'un jardin appelé de Beyssac. — Eymar Gouttenègre, procureur, contre François Bros ; promesse de somme à la décharge d'Antoine Escure. — Demoiselle Anne Andral contre Marie Parjadis, veuve de Guillaume Nugon ; concernant une cession de créance faite à la demanderesse par Jean Hugarie.

B1085. (Registre.) — Petit in-folio, 44 feuillets, papier.

1716 — Jurisdiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Désignation d'expert entre Jean-Martin Arancourt et Jacques Duffaure, mari d'Antoinette Planche, et enquête concernant la coupe d'un arbre. — Antoine Boutouyrie contre Antoine et Jean-Paul Beynier ; fourniture de grain. — Enquête pour demoiselle Jeanne de Gratereau, veuve Graffeuille, contre François Soulier, vigneron ; compte de colonage. — Louis Durieu, seigneur de Pradel, contre Antoine Milhac, dit Bougenie ; concernant les rentes du tènement de la Jugie. — Jean Esparzilière, muletier, contre Jean Rebeyrie ; concernant une dette de la succession d'autre Jean Rebeyrie, père du défendeur. — Jeanne Mondet, veuve d'Antoine Murulhac, maître chirurgien, contre Catherine Malèze ; concernant une dette de feu Guillaume Malèze. — Jeanpetit Granaud contre François Granaud ; concernant le partage des successions paternelle et maternelle. — Jean-Paul Planche, praticien, contre Jean Combes, dit Lamortalle ; concernant une obligation de 16 livres. — Pierre Cheyrière, praticien, contre François Ribière, laboureur ; obligation de 40 livres consentie par François Mons, dit le Guilbou. — Jean Massoulier, greffier de Puy-de-Val, contre Jacques Cellarier, mineur ; compte de curatelle. — Assises tenues sur la place publique de Monceaux. — Antoine Vaurette, sieur de Lachambaudie, contre Pierre Cheyrière, bourgeois, et Toinette Bonal ; avératiou d'écrit privé. — François Saint-

Prieix, conseiller du Roi, lieutenant en la maréchaussée de la ville de Tulle, contre Jean Favar, fossoyeur ; dette de la succession de Marguerite Passerieu, mère dudit Favar ; — le même contre Antoine Pouget ; reliquat du prix de ferme d'un bois appelé Bosbouyot. — Anne Chançaux, femme de Pierre Dexpert, contre Sabine Souleyroux ; concernant une créance de la succession de feu Jean Verdier, premier mari de la demanderesse. — Assises tenues devant la porte de l'église de Saint-Chamans, « ainsi que de tout temps avons accoutumé de les tenir. » — Armand de Lauthaunie, chevalier, seigneur de Lagarde, contre François Lacoste ; concernant une créance de 500 livres cédée au demandeur par Jacques Besse, lui-même cessionnaire de Daniel Auliac. — Jean Sudour, archer-huissier, contre maître Jean Chaptaur, curé de Saint-Chamans ; validité de saisie. — Enquête pour Etienne Chassain contre Jean Beynier ; concernant un droit de passage sur une vigne appelée la Plantade. — Michel Long, roudier, contre Antoinette Mas ; exécution de sentence. — Jean-Félix Dumas, seigneur de Soulage, président en l'Élection de Brives, contre Antoine Bétaille ; dette de la succession de Jean Bétaille. — Antoine Dubois, maréchal, contre Pierre Leymarie, vigneron ; ouvrage et prêt d'argent. — Enquête pour Marie Branchât et Jean Champanet, son fils, contre Marguerite Labélie ; concernant la cause de la mort d'un cochon. — Jean Guernie, vigneron, contre Pierre Brunel ; cession de créance par demoiselle Jeanue Thouron, femme d'Antoine Lestang, sieur de Laborie.

B1086. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier.

1717 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Sieur David Lachau, bourgeois, contre Jeanne Passarieu ; concernant une dette de feu Martin Lavadour, mari de la défenderesse. — Messire Léonard Rabanide, curé de Chamboulive, trésorier général de France au bureau de Limoges, contre Etienne Vallat marchand ; créance de la succession de messire Antoine Rabanide. — Maître Pierre Bourlioux, procureur et notaire, contre Jean Pages, laboureur ; mainlevée de saisie. — Maître Pierre Beyssin, greffier de Lavigerie, contre Jean Lalo, laboureur ; cheptel. — François Planche, bourgeois, contre Antoinette Faurie, veuve ; prêt de châtaignes et de grain. — Demoiselle Isabeau de Longueville, femme de maître Jean Darche, notaire d'Argentat, contre Antoinette Soustrot, veuve de Jean Leyrac ; obligation. — Maître Mercure Parjadis, juge de Saint-Chamans, contre Raymond Chabert, dit LouRey, fossoyeur ; concernant une dette de la succession de feu Jean Chabert. — Procès-verbal de prestation de serment, comme experts, par Mathurin Chevallier et Jean Duroux ; feuille attachée au registre. — Interrogatoire sur faits et articles de François Salgues, vigneron ; créance de Jean Labrousse, bourgeois. — Jean Navatier, marchand, contre Jean Hospital, vigneron ; concernant la propriété d'une pièce de terre appelée al ihouron. — Reprise d'instance entre Catherine Laborde, veuve Faurie, Guillaume Chabaniel, licencié ès lois, et demoiselle Marie Chabaniel, femme du sieur Saint-Prieuch de Saint-Mur. — Antoine Daumar, maçon, et Léonarde Gimazane contre Adrien Graffeuille, vigneron ; dette de l'hérité de François Graffeuille. — Marguerite Secourieu et François Combes contre Pierre Mas ; cession d'une créance de Jean Secourieu. — Antoine Blanchier, marchand, contre François Mons ; obligation de 60 livres. — Lettre missive du sieur Roche à demoiselle Roche de Nugon, laissée dans le registre. — Enquête pour Mathurin Vigier contre Coulaud Douniès, marchand ; compte. — Audience tenue dans la maison de feu M. Ventât de Lavergnie, devenue propriété des Ursulines. — Demoiselle Péronelle Labrousse contre sieur Eymeric Dupuy ; séparation de biens. — Jean Deymar, maître potier d'étain, contre Charles Salles, vigneron ; mise en possession d'une vigne appelée de la Fraune.

B1087. (Registre.) — Petit in-folio, 66 feuillets, papier.

1718 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Rapport d'experts sur la valeur d'un cheptel attaché au registre. — Jean Plaze, bourgeois, contre Marie Leymarie ; concernant la succession de Jean Esparzilière, mari de la défenderesse. — Jean Guernie contre Pierre Brunet ; demande en désertion d'appel. — Jean Rouffle, boucher, contre Antoine Chirat ; obligation de 52 livres. — Maître François Melon, prieur et curé de Lagarde, contre Antoine Vidisse, dit Burade ; prêt de grain. — Catherine Laborde, veuve de Jean Faurie, contre Antoine Feix, tailleur ; vente de seigle. — Jean Laplanche, procureur d'office, contre Jean Maisonneuve et Charlotte Nugon ; obligation de 106 livres. — Enquête pour Jacques Chambon, maître chirurgien, contre Pierre Mas ;

concernant un compte pour soins donnés au fils du défendeur. — Assises tenues à Monceau le lendemain de l'Ascension. — Maître Antoine Dussol, seigneur du Mazet, avocat, contre sieur François Salles, bourgeois ; billet. — Demoiselle Jeanne Vaurette, veuve, contre François Salgues ; obligation. — Maître Mathurin Chevallier, notaire, contre sieur Jean Cheyrière, bourgeois ; concernant la propriété d'un lopin de vigne. — Jean Chantegril, seigneur de Lavigerie et de Mondégoux, contre demoiselle Louise de Veyrac, veuve d'Hugues Chassang ; obligation. — Jean Plaze, marchand, contre Jean Féday ; exécution d'un compromis. — Jean-Baptiste Turquois, maître apothicaire, contre Louise Eyrignoux ; fourniture de drogues à feu Pierre Champaux, beau-frère de la défenderesse. — Pierre Ceyrole, vigneron, contre Joseph Grèze ; comptes. — Demoiselle Marie-Gabrielle Dumas de Soulage et de Lamarque, contre Jean Clavel, vigneron ; cheptel. — Demoiselle Jeanne de Ginieix, femme de Jean Graterau, seigneur de la Génévrière, contre Pierre Graterau, dit Lacombe ; croît de bestiaux. — Demoiselle Antoinette Guy, femme du sieur Pierre Brunie, contre Simon et Mathieu Estrade ; billet. — Maître Jean Lalé, greffier de Champagnac, contre Antoine Massoulié, marchand ; concernant l'hérédité de feu Antoine Leymounarie. — Etienne Dumas, sieur de Quinçon, contre Jean Rebeyrie, dit Despagne ; concernant une dette de feu Jean Rebeyrie, père. — Décharge pour le greffier, signée Saint-Prieuch, attachée au registre. — Réception de Jean Soustre de Rèdenat en l'office de procureur. — Géraud Auriat, roudier, contre Marie Cheyrière, femme de François Rouby, veuve de feu Chapelle ; dette du premier mari de la défenderesse.

B1088. (Registre.) — Petit in-folio, 46 feuillets, papier.

1721 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Jean et Anne Constant contre Mathieu Ardit et Marguerite Couderc ; concernant la succession de Guillaume Joignies, mère de la demanderesse ; créance hypothécaire. — Jean Gouttenègre contre Jean Courtau, coutelier ; prêt de grain. — Assises tenues à Argentat, devant la maison de sieur Guilhen Bourlhioux de Lavaur, bourgeois. — Affirmation de voyage par François Guitard, du lieu de Brivasat. — Jean Dutour et Françoise Perical contre Guillaume Laporte et Magdeleine Constant ; nomination d'un curateur. — Jean Plaze, maréchal, contre Piètre Leymarie, dit Sizalou ; concernant la possession d'une vigne appelée de Rouzeyrie, vendue par feu Jean Marlinge. — Nomination de tuteur pour j les enfants de feu Guinot Ventalou. — Pierre Blanchard contre Baptiste Chèze ; concernant la ferme d'un quartier de dîmes appelé de la Charède. — Hélène Rougeyrie, veuve de Mathurin Cloux, contre Mathurine Saint-Hilaire, veuve Graffouillère ; concernant une créance de l'hérédité dudit Cloux. — Enquête pour Henry Raysse, praticien, contre Pierre Bray ; possession d'un bois appelé de la Lize. — Guillaume Leymarie, huissier de police, contre Pierre Leymarie ; partage de fruits d'une vigne appelée la Molinieyrie. — Antoinette Paupbile, veuve, contre François Nugon, marchand ; arrérages de rente. — François Traverse contre Charlotte Nugon, veuve Maisonneuve ; concernant une créance de la succession de Jean Verdier, beau-père du demandeur. — Françoise Testut, veuve de Jean Bouzonie, huissier, contre Pierre Soustrot et Marie Champaux ; vente de grain. — Pierre Chaneau, tailleur, contre Pierre Leyrac ; dette de la succession de Jacques Leyrac. — Jacques Chambon, maître chirurgien, en qualité d'héritier de son père, contre Pierre Planchard, vigneron ; obligation. — Réquisitions du procureur d'office contre ceux qui, n'ayant pas de propriété, font pacager leurs bestiaux sur le bien d'autrui, dérobent les fruits de leurs voisins et n'attachent pas leur chien pendant les vendanges. — Jean-Joseph Brossac, marchand, contre Etienne Combes ; dette de la succession de : Jean Combes. — Messire Gabriel Larode, curé de Saint-Bonnet-Elvert, contre Jean Grèze ; rente annuelle de 3 livres, assise sur une vigne et léguée à titre d'obit. — Décharge pour le greffier, attachée au registre. — Marie Chassain, veuve Arrestier, contre Jacques Arrestier ; exécution d'un compromis passé entre défunts Géraud et Antoine Arrestier. — Jean Vaurette, sieur de Puy-la-Pialle, contre Jean Salgues, dit Chambon, et Pierre Féday, vignerons ; livraison de grains. — Vincent Bos, charron, contre Sihion Bétaille ; vente de vin.

B1089. (Registre.) — Petit in-folio, 52 feuillets, papier.

1722 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Jean de Lagorsse, écuyer, sieur de Viaulèze, contre Pierre Brunet, laboureur ; enlèvement de feuilles dans un bois de châtaigniers. —

Toinette Faure, veuve Theil, et son fils, contre Jean-Baptiste Dusser, seigneur de Saint-Hilaire, juge d'Argentat ; demande en cassation de saisie. — Maître Mercure Parjadis, juge de Saint-Chamans, contre Françoise Bédenne, veuve de Jean Bordes ; cheptel. — Maître Mathurin Chevallier, notaire royal, contre Robert Chassaing et Mathurine Bros, créance hypothécaire ; — le même contre Annet Marnes ; obligation consentie par Antoinette Grulie, bru du défendeur. — Provision de 20 livres adjugée à Jeannette Laurens contre Pierre Gorsse, héritier de Jean Laurens. — Marie Grange, pauvre femme, contre Géraud Salles, vigneron, créance de 14 livres, « en marge : Solvit pro Deo. » Antoine Lavadour contre Robert Chassaing et Mathurine Grange ; créance de la succession d'Antoine Lavadour. Maître Jacques-Joseph Flouret, sieur du Viallard, avocat, contre Bertrand Latieyre, praticien ; obligation de 200 livres. — Enquête pour Jean Rebeyrotte, marchand, contre Jean Clavel, jeune ; compte. — Etienne Thouron, valet de M. de Neufville, contre Antoine Vaurette, bourgeois ; gages. Maître Léger Sicard, notaire, juge de Saint-Rauzille, et demoiselle Jeannette de Salle, contre Jean de Limoge, écuyer, Louis Solabel, bourgeois, et Geneviève de Limoge ; restitution de dot. — Jean Meynard, seigneur de Queuilhe, contre Jean-Paul Planche, marchand ; ferme. — Audience tenue au village du Bos, paroisse d'Albussac. — Enquête pour Henrique Faurie et Léonard Bourdet contre Antoine Feyt et Antoinette Soustrot ; possession de quelques noyers. — Géraud Auriac, roudier, contre Antoine Chevallier ; prêt d'argent. — Pierre Dufaure, seigneur de Murât, contre Jean et Géraud Combes ; dette de la succession de Jean Dupuy, archer, oncle des défendeurs. — Enquête pour Anne Pérical, veuve Freygefon, contre Antoinette Faune, veuve Aurillat ; concernant la propriété d'une terre. — Jean Bros, marchand, coure BerthonBros, laboureur ; vente de grain. — Guillaume Bourlhioux, sieur de Lavaur, contre François Duroux, marchand ; consignation de prix de ferme. — Maître Jean de Saint-Prieuch, seigneur de Saint-Mur, avocat en la cour, contre sieur Jean Dupuy, bourgeois, et Magdeleine Labrousse ; concernant une dette de défunte Magdeleine Parlat, mère de la défenderesse. — Maître Jacques Vialle, juge de Sédière, contre maître Léger Sicard, notaire royal ; avération de signature.

B1090. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1723 — Jurisdiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Antoine Sirac contre Jean Chamaloux et Antoinette Agnoux, sa bru ; avération de promesse. — Louise Ludier, veuve d'Antoine Graffeuil, contre Guillaume et Pierre Hospital ; dette de la succession d'Isabeau Barriat, mère des défendeurs. — Maître Léonard Bourlhioux, curé de Lafage, contre sieur Labrousse, bourgeois ; compte de vin, enquête. — Jean Guernes contre Jean Durand et Marguerite Eyrygnac ; dette de la succession de Jean Eyrygnac. — Civilisation d'une procédure criminelle ; vol au préjudice d'Antoine Constant ; — Jean Labrousse contre Léonard Charlanes ; obligation. — Pierre Estrade, cordonnier, contre demoiselle Martiale — Delile de Sainte-Marie ; concernant une dette de feu Jean Gouttenègre. — Maître-Mercure Parjadis, juge, contre Léonard Long, héritier de Girou Long ; arrrages de rente. — Gabriel Ardit, hôte, contre Guillaume Laporte et Jean Parical, son gendre ; fournitures. — Jean Plaze, tisserand, contre Jean Féday ; argent prêté. — Demoiselle Jeanne Peschadour, veuve de Jean Laplanche, vivant procureur d'office à Saint-Chamans, contre Antoine Nugon, marchand ; obligation. — Antoine Lajohannie, bourgeois, contre Pierre Soustre et Marie Champaux ; arrrages de rente. — Pierre Planche, notaire, contre Léonard Bourdet, vigneron ; frais d'acte. — Interrogatoire sur faits et articles d'Anne Chantegril, femme de Jean Branchât ; livraison de grain. — Audience tenue à Saint-Pardoux-lès-Saint-Chamans. — Jeanne Lajoie contre Jean Chamalau ; concernant la constitution dotale de Catherine Chamalau, mère de ladite Jeanne. — Jean Chammar contre Catherine Laborde, veuve de Jean-Paul Faurie ; dette de la succession dudit Faurie. — Jean Juliard, dit Coudât, et Françoise Chaptaur, contre Antoine Chirac, maçon ; obligation. — Antoinette Pauphile, veuve d'Henry Faurie, contre sieur Jean Cellarier, bourgeois ; concernant une cession de créance faite par Pierre Pérical. — Enquête pour Jean Cheyrière, vigneron, contre Jean Gouttenègre ; concernant la propriété d'une vigne appelée de l'Ouradour. — François Veyssière, tisserand, contre Pierre Génévrière, Jean Marche et autres ; prêts de vin et de grain. — Audience tenue à Argentat. — Pierre Destaing contre Magdeleine Bray, veuve de Ramon Chahut ; dette de la

succession de défunte Léonarde Destaing, sentence attachée au registre. — Décharges de procédures pour le greffier.

B1091. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier.

1724 — Jurisdiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Jean Sudour, archer, contre Arnaud Salgues, vigneron ; obligation de 20 livres. — Sieur Jean Labrousse, bourgeois, contre Guinot Grafeuil ; dettes de la succession paternelle du défendeur. — Enquête pour François Roubly contre demoiselle Anne Chassaing, veuve d'Eymar Gouttenègre et demoiselle Martiale de Lille, veuve de Jean Gouttenègre ; gages. — Maître Pierre Monteil, sieur de la Blanchie, juge de la Bourderie, contre François Mons, laboureur, obligation. — Jean Leymarie contre Salvy Boual ; partage des récoltes de la terre de Lestrade. — Jacques Dufaure, hôte, contre Antoine Massoulié, praticien, et Magdeleine Planche ; fournitures. — Jean Testut, seigneur del Guo, contre Guinot Chassagnier et Martin Maisonneuve ; validité de saisie. — Pierre Brunie, bourgeois, contre Marguerite Génévrière ; dette de la succession de Simon Graffeuil, premier mari de la défenderesse. — Demoiselle Antoinette Longueville, veuve Guy, contre Antoine Chirac, dit Miallet ; reliquat de compte. — Pierre Darche, bourgeois, contre Jacques Briguât et contre François Hospital ; cheptels. — François Salles, bourgeois, contre François et Françoise Rivière ; dette de la succession paternelle des défendeurs. — Henriette Ventadour, femme de Giraud Leymarie, contre Etienne Besse ; excès, condamnation à 30 livres de dommages et intérêts — François Rivière contre Guinot Graffouillère ; ferme d'un pré. — Répudiation de l'hérédité de Jean Branchat par sa fille Jeanne, femme de Pierre Graterau. — François Couderc et Marie Claux contre Pierre Claux ; enquête concernant une vente d'avoine. — Maître Mercure Parjadis, juge, contre François Laporte, fils ; concernant une dette de feu François Laporte, frère du défendeur. — Audience tenue à Argentat ; feuille attachée au registre. — François Theil, vigneron, contre Antoine Reynier ; créance de l'hérédité de Guinot Theil.

B1092. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier.

1725 — Jurisdiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Jean Barriat, charpentier, contre Louis Doumyché, laboureur ; défaut. — Pierre Bédennes, bourgeois, contre François Combes, laboureur ; prêt de denrées. — Maître Bernard Esparzilière, procureur, contre Antoine Monjanel et Jeanne Veyssière ; concernant l'abandon d'une partie d'un bois appelé la Mouline. — Antoine Duffaure, seigneur de la Salesse, contre Guillaume et François Hospital ; concernant la succession de feu Pierre Duffaure, maître chirurgien, — Jacques Chambon, maître chirurgien, contre noble Jean de Veyrat, sieur de la Tournerie, écuyer ; prêt de grain. — Jean-François Brossard, bourgeois, contre Pierre Faurie et Marguerite Planche ; créance de la succession du père du demandeur. — Catherine Latieyre, veuve de François Mons, contre autre Catherine Latieyre, veuve d'Antoine Mons ; partage de mobilier. — Enquête pour Léonard Doucet. et Charlotte Bos contre Léonard Chabreyrie, maître chirurgien, et Françoise Chaptaur ; concernant la jouissance d'une terre. — Provision de 25 livres adjugée à Pierre Mas contre Antoinette Mas, veuve de Jean Long. — Marianne Planche contre Antoine Nugon, marchand ; salaire. — Louis Soustrot, laboureur, contre Antoine Massoulier et Magdeleine Planche ; concernant une créance de l'hérédité d'Antoine Soustrot. — Géraul Cellarier, bourgeois, contre Jean Chameleau et autres ; concernant la propriété du bois de Grandsal ; — le même, en qualité de curateur de Jacques Cellarier, son frère, contre plusieurs débiteurs de l'hérédité paternelle. — Marguerite Aussoleil, veuve Betalliole, contre maître Léger Sicard, notaire ; avération de signature. — Pierre Duffaure, seigneur de Murât, contre Antoine Chevallier, dit Perrissou, curateur de Pierre Dupuy ; obligation. — Pierre Courrezioux, procureur d'office d'Argentat, contre Etienne Lasteuilières, vigneron ; avération de promesse. — Guinot Gréze contre Jean Sudrie, dit Fouillade ; compte. — Anne Plaze, veuve, contre Jean Clavel ; créance hypothécaire de 100 livres.

B1093. Registre. Petit in-folio, 52 feuillets, papier.

1726 — Jurisdiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Antoine Constant contre Etienne Teilh ; dette de l'hérédité de Pierre Theilh. — Enquête pour Jean Graffouillère et Juliane Long contre Jean Salgues, vigneron ; servitude de passage. — Louis Clouchaud contre François Graniaud ; prêt

d'argent. — Décharge pour le greffier, signée Madelbos, restée dans le registre. — Maître Mercure Parjadis, juge, contre Pierre Leyrac ; cheptel. — François Veysière, tisserand, contre Etienne Grènelin ; façon de toile au rouleau. — Enquêtes : pour Léonard Chabrierie, chirurgien, et Françoise Chaptaur, contre Simon Bétaille ; arrérages de rentes ; — pour Pierre Bray, maçon, contre Berlhon Esparzilière ; compte. — Simon Estrade, laboureur, contre André Graffeuille ; validité de saisie. — Antoinette Ludier, veuve Graffeuil, contre Guillaume Hospital ; concernant la succession d'Isabeau Barriat. — Enquête pour Jacques Duffaure, charpentier, contre Géraud Cellarier ; concernant la ferme du pré du Bourg. — Serment des sieurs Lestourgie et iur-quois, experts nommés dans le procès pendant entre Jacques Chambon, maître chirurgien, et Pierre Planchard ; soins et médicaments. — Maître Pierre Laplanche, procureur, contre Jean Fransenesche ; frais d'actes. — Provision de 25 livres adjugée à Leone Riou, femme d'Antoine Goux, contre Marguerite Secourieu. — Pierre Nugon, marchand, contre Antoine Nugon, dit Mont-Saint-Antony ; partage de récolte. — Sieur Jean Bros, marchand, contre Gaspard Jourzat ; prêt de grain. — Messire Jean-Gabriel Dubac, écuyer, seigneur du Couderc, comme syndic des religieuses de Sainte-Claire d'Argentat, contre demoiselle Jeanne de Graterau, veuve de Pierre Dufaure, capitaine au régiment de la Fère ; exécution d'un compromis. — Maître Jean Audubert, curé de Mascheix, contre Gaspard Jourzat ; cession d'une créance du sieur Vaurette. — Messire François Saint-Prieuch de Lestrade contre Antoinette Mas, veuve Long ; défaut. — Etienne Valat, marchand, contre Antoine Massoulié, aussi marchand ; obligation de 40 livres. — Maître Bernard Esparzilière, procureur, contre Laurent Croizille et Antoinette Eyrignac ; dette de l'hérédité de Jean Eyrignac. — Réception de maître Jean Murulhac en l'office de procureur. — Pierre Tarsou contre sieur Libéral Leymarie ; somme de 670 livres promise par contrat de mariage. — Etienne Lalo, charpentier, contre Jean Labrousse ; réclamation de salaire.

B1094. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier.

1727 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Enquête pour François Salesse contre Jean Chataur, Mathieu Ardit et Marguerite Couderc ; concernant la possession de cinq châtaigniers. — Jean Serre, praticien, contre Michel Favar ; dette de la succession de feu Jean Favar. — Jean Jourde, marchand, contre Catherine Plaze, veuve Coulaud ; obligation. — Jean Labrousse, bourgeois, contre Louis Doumesche ; ferme de la vigne del Vialard ; enquête. — Installation de maître Léger Planche, comme procureur d'office au nom de messire Jacques-François d'Autefort, chevalier, seigneur marquis de Saint-Chamans, Cornil, Lacassaigne, Enval, etc. — Réquisitions du procureur d'office contre les pêcheurs, les chasseurs, les gens qui laissent errer leur bétail, les cabaretiers, etc. — Pétronille Feyt, femme de Jean Fiou, contre Marie Combes, veuve de Jérôme Nugon ; créance de l'hérédité de feu maître Chataur, curé de Saint-Chamans. — Pierre Habilis, marchand, contre Géraud Boutouyry, bourgeois ; avération de promesse. — Messire Pierre de Pesteil, chevalier, seigneur de la Chapelle, Bordes, Chadirac, etc., contre Géraud Cellarier, bourgeois ; arrérages de rentes. — Jacques Chambon, maître chirurgien, contre Jean Clavel et Marguerite Génévrière ; créance de la succession de feu Jacques Chambon. — Audiences tenues au village del Bos, paroisse d'Albussac. — Dame Françoise de Mensat, veuve de M. Jean Martin de Lafageardie, seigneur de Saint-Germain-les-Vergnes et de Laval, lieutenant général en l'Élection de Tulle, contre Pierre Leyrac, vigneron ; obligation de 150 livres ; — le même contre Jean Solabel ; obligation de 142 livres. — Sieur Etienne Planchard, bourgeois, contre Girou Long et Jeanne Planchard ; rente. — Marc Joanie, marchand, contre Bernard Dulaurens, bourgeois ; avération de promesse. — Enquête pour François Eyrignac contre Jacques Couderc, vigneron ; servitude de passage.

B1095. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1728 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Contre-enquête pour Jacques Couderc contre François Eyrignac ; servitude de passage. — Guinot Milhac, maître maréchal, contre demoiselle Jeanne Graterau, veuve du sieur Pierre Dufaure ; détournement d'eau au pré de Rilhat, enquête. — Le syndic des religieuses de Sainte-Claire d'Argentat contre Pierre Planchard et Jacques Arrestier ; cession de créance par le sieur de Murât. — Antoinette Audubert contre Antoine Mas, son mari ; demande en séparation de biens. — Jean Mas, voiturier, contre Jean Graffoulière,

vigneron ; servitude de passage, enquête. — Jean Chantegril, seigneur de Lavigerie et de la Hierle, co-seigneur d'Argentat, contre Eymeric Dupuy et demoiselle Piérette Labrousse ; dette, serment décisoire. — Serment d'expert attaché au registre. — Affirmation de Pierre Pages, tiers saisi à la requête de Guillaume Bourlioux, sieur de Lavaur et de Prat, au préjudice d'Antoine Graffoulière. — David Lachaud, bourgeois, contre Pierre Claux et François Couderc ; exécution d'une ferme verbale. — Affirmation de François Ardit, tiers saisi à la requête du marquis de Saint-Chamans, au préjudice du sieur Rominhac ; arrérages de rente. — Etienne Chanoux, couvreur en tuiles, contre Antoinette Soustrot, veuve Leyrat ; obligation. — Règlement du prix du vin sur les réquisitions du procureur d'office. — Joseph Salle, bourgeois, contre Jean Chèze, marchand ; avération de promesse. — Jean-Paul Planche, praticien, contre Antoine Esparzilière ; reliquat de compte.

B1096. (Registre.) — Petit in-folio, 34 feuillets, papier.

1729 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Jean Planche, maçon, contre Jean-Paul Planche ; avération de signature. — François Murulhac, marchand, contre Jean Chassagnac, charpentier ; prêt d'argent pour habit de noces. — Taxe du vin à 5 sous la pinte. — Antoine Malaurie, dit Charamel, contre François Cheix et Jeanne Sudour ; avération de promesse. — Léonard Delaunet, contre Antoine Vacher et Françoise Bordet ; obligation consentie par feu François Chaptaur. — Pierre Charnet, notaire, contre Anne Roberty et Pierre Arrestier ; obligation. — Le même, contre Jean Graffeuil ; reliquat de compte. — Messire Claude de Lantillac, chevalier, seigneur de Saint-Bauzile, contre Chaptaur et autres ; arrérages de rente. — Sieur Jacques Graterau de Négraval, bourgeois, en qualité de fermier du marquis de Saint-Chamans, contre Simon Bétaille ; rente. — Messire Jean-Baptiste de Jaucen de Poissac, ancien Président au siège de Tulle, contre sieur Louis Solabel ; avération de signature ; — même sentence, pour maître Jean Planche d'Hugon, avocat en Parlement, contre Géraud Cellarier, bourgeois. — Eymerie Dupuy, bourgeois, en qualité de cessionnaire de Pierre Durieu, seigneur de Chambon, contre François Salles ; créance hypothécaire. — Jacques Plaze, bourgeois, contre Jean Chirat, laboureur ; créance de la succession de Jean Plaze. — Pierre Darche, bourgeois, contre Jean Graffoulière, vigneron ; obligation. — Affirmation de Jean Lajoie, tiers saisi à la requête de demoiselle de Lavaur, veuve du sieur de Laborderie, au préjudice de Louis Solabel. — Serment décision des commissaires séquestrés établis sur les biens d'Antoine Leix ; concernant la quotité de la taille par eux payée. — Jacques Chambon, maître-chirurgien, contre Jean Planche, dit Paliolle, concernant l'hérédité de Jacques Chambon. — Etienne Dumas, sieur de Quinon, contre Peyronne Ginioux et Jean Dubois ; obligation. — Jean Labrousse, contre Antoine Charageat et Étienne Lajoanie ; dette de la succession de demoiselle Toinette Duffaure. — Etienne Lacoste, bourgeois, contre sieur Jean Lacoste, aussi bourgeois, concernant un legs fait par maître Pierre Lacoste, curé de Menoire.

B1097. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, papier.

1730 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Guinot Milhac, maréchal et Jeanneton Sudour, contre Pierre Arestier dit Merau ; obligation de 10 livres. — Berthon Bros contre Robert et Berthon Chassigne ; comptes. — Maître Pierre Chamset, notaire et juge de Lavigerie, contre Berthon Esparzilière ; billet. — Jean Testut, sieur del Guo, contre Jean Esparzilière ; créance de la succession de Bernard Doustre, marchand gantier. — Antoinette Pauphile, veuve Faurie, contre Henric Faurie, veuve d'Etienne Bourdet, et son fils ; obligation. — Enquête entre Antoine Nugon et François Nugon ; vente de vin. — Jean Theilhet, maçon, contre Marie ChazaI, femme de Pierre Génévrière concernant une dette du père de la défenderesse. — Jean Védrine, maçon, contre Jean Bourlioux ; construction d'un four. — Marguerite Farge, marchande cabaretière, contre Jean Bros ; dépense à l'auberge. — Antoine Chassagnol ; contre Antoine Chevalier et Pierre Dupuy ; vente de bestiaux. — Jean Betailoulou, dit Broc, hôte, contre Jean Brousse et Antoinette Anjou ; cheptel. — Maître Jean Audubert, curé de Mascheix, contre Jean Laffaire et Antoine Vaurelte, appelé en garantie ; avération d'écrit privé. — Demoiselle Magdeleine de Laserre, veuve de feu messire Jean de Meynard, seigneur de Queille, contre sieur Géraud Cellarier ; créance de la succession dudit Meynard. — Pierre Chassagnade et Jeanne Long contre Antoine Long et Bénédicte Gimelle, sa femme ; comptes. — Enquête pour Pierre Gaye contre Gaspard Meyssinge et André

Betailloulou ; concernant la propriété d'une vigne. — Provision alimentaire de 25 livres adjugée à François Leyrat, contre Mathieu Rupmel, laboureur. — Maître Mercure Parjadis, juge, contre Jean Chammard et autres ; arrérages de rente. — Audience tenue à Argentat. — Jeanne Peschadour, veuve Laplanche, contre Antoine et Antoinette Massoulié ; validité de saisie. — Affirmation de frais de voyage par maître Jean Saint-Priech de Saint-Mur.

B1098. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

1721 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Réception de Pierre Faurie en l'office de sergent ordinaire. Géraud Boudre, vigneron, contre Jean Esparzilière ; rentes. — Louis Rouby, marchand, contre Pierre Gouttenègre, dit Bordorie ; reliquat de compte. — Présentation de Marc Joanie comme caution de demoiselle Jeanne Peschadour, veuve. — Maître Jean Léonard Desieyx, procureur à Tulle, contre Jean Borde, vigneron ; dette de l'hérédité de feu Martial Mary. — Sieur Jean Filhol, bourgeois, contre Jean Clavel ; concernant l'hérédité de Catherine Secourieu. — Messire Joseph de Lagorsse, curé de Saint-Chamans, contre Jean Menet, dit Marty ; concernant la ferme du pré de la Souche. — Messire Jean-Baptiste Dusser, seigneur de Lavergne, contre Géraud Boutouyrie ; dette de la succession de Jean-Léger Faure ; sentence attachée au registre. Enquête pour François Salesse contre Géraud Boutouyrie concernant la propriété d'un pré. — Maître Jean Nugon, greffier, contre Joseph Couderc ; dette de la succession de François Couderc. — Pierre Peuch, apothicaire, contre sieur Géraud Cellarier, bourgeois ; avération de promesse. — Louis Rouby, contre Pierre Gouttenègre ; compte. — Demoiselle Marie Depourty, veuve d'Antoine Dulaurens de Puylagarde, contre Jean Rebeyrie et autres ; vente d'un bois chataigner, appelé Lasalle. — JeanRoubinet, contre Etienne Theil ; gages. — Antoine Faurie, praticien, contre Toinette Planche et Jacques Duffaure, charpentier ; créance de la succession de Jean Paul Faurie.

B1099. (Registre.) — Petit in-folio, 36 feuillets, papier.

1732 — Juridiction de Saint Chamans. — Audiences. — Simon Freyssinges, contre Joseph Couderc et Etienne Besse ; argent prêté. — Claude Expert contre Jean Brousse ; gages. — Sentence attachée au registre. — Demoiselle Gabrielle de Veyrac contre sieur Antoine Charageat ; enquête sur la quotité des biens laissés à la demanderesse par son mari. — Maître Jean Rédenat, notaire et procureur, contre Raymond Cazaueuve et Jeanne Grange ; frais d'actes. — Géraud Raysse, tisserand, contre Barthélémy Brie, vigneron ; fournitures. — Pierre Poitou, bourgeois, contre Jean Chèze, praticien ; avération de promesse. — Réception de maître Jean Murulhac en la charge de procureur d'office. — Répudiation de l'hérédité de Pierre Solviet. — Sieur Jean Labrousse, contre Antoine Chastrusse et Marc Planche ; concernant la succession de Henri Labrousse. — Maître Pierre Darce, juge de la baronnie de Neufville, contre Antoine Soulier. — Jean Bétailloulou, hôte, contre André Graffeuille, laboureur ; obligation. — Sieur Jean Labrousse, bourgeois, contre Marie Champeau, veuve de Pierre Soustre ; dette de l'hérédité de Françoise Rigole. — Maître Mathurin Chevallier, notaire royal, contre François et Jean Bros ; arrérages de prix de ferme. — Enquête pour Louis Rouby, contre sieur Jean Labrousse ; concernant les dégâts causés par des porcs dans un champ de pois. — Sieur Pierre Leygonie, bourgeois, entre sieur Gérard Boutouyrie ; avération de signature. — Maître Joseph Eyrolle, procureur au siège de Tulle, contre Gabriel Ardit et François Salesse ; concernant la propriété de trois châtaigniers.

B1100. (Registre.) — Petit in-folio, 34 feuillets, papier.

1733 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audience. — Contre-enquête pour Jean Labrousse contre Louis Rouby ; dégâts causés par des porcs. — Pierre Pontou, bourgeois, contre demoiselle Hélène de Cheyrière ; billet ; — le même contre Jean Chose, praticien » créance de l'hérédité de maître Pierre Poitou, archiprêtre de Brivezac et curé de Monceaux, oncle du demandeur. — Sieur Jean Romignac, médecin, contre Antoine Dupuy, laboureur ; créance de la succession de demoiselle Recoudier, mère dudit Romignac. — Jean Chèze, jeune, contre Géraud Chassagnes ; obligation. — Provision de 20 livres adjugée à Marie Claux, veuve Couderc, contre Jean Bâbord et Malhurine Claux. — Simon Branchât, vigneron, contre Antoine Dubois ; dette de la succession de Mathurine Branchât, mère du défendeur. — Jeanne Salin, fille, contre Guinot Bastard, dit Peyrepetiot, et Marie

Salles ; obligation. — Anne Laffaire contre Marguerite Farge, veuve Gouttenègre ; gages. — Michelle Chérière, veuve, contre Gaspard Chérière ; dette de la succession de Bertrand Pérat, oncle du défendeur. — Jean Retaille contre Fabien Raysse, vigneron ; salaire. — Note sur une vente de moutons restée dans le registre. — Jean Clavel contre Antoine et Gaspard Malaurie ; avération de promesse. — Maître Mercure Parjadis, ancien juge, contre Fabien Bonal ; ferme. — Jean Vaurette, sieur de Puy-la-Pialle, contre Jean Mons ; compte de châtaignes sèches. — Jean Soustre, dit Janicot, contre Jean Leymarie ; obligation. — Demoiselle Antoinette Dumond, veuve de Jean Grasset, contre Catherine Dumond, veuve de Coulau Eyrignac ; argent prêté. — Antoine Nugon contre François Nugon ; hérédité de Bénédicte Grèze, mère du défendeur. — François Dexpert, sieur de Borderie, contre Jean Lagorsse de Limoge, sieur de Violèze, et Jean Bétailloulou ; demande en tollissement de saisie. — Maître Pierre Chamet, notaire royal, contre Jean Esturgie et Antoine Charréat ; succession de Bernard Monteil. — Taxe du vin à 5 sous la pinte. — Maître Pierre Charnel contre François Cheix et Jeanne Sudour ; succession de Jean Sudour. — Léonard Escourbaniez, vigneron, contre Jean Bros ; constitution dotale de Marie Bros. — Etienne Valat contre Pierre Nugon ; créance de la succession de Marguerite Planche, mère du demandeur. — Marguerite Champanet, femme de Géraud Gimelle, contre Jean Champanet ; entérinement de lettres de restitution obtenues au Parlement de Bordeaux. — Maître Pierre Darche, juge de Neuville, contre Louis Solabel ; succession de François Solabel, dette de 8 livres. — Affirmation de maître Jean Nugon, greffier, tiers saisi à la requête de M. Mercure Parjadis au préjudice de Blaise Morel.

B1101. (Registre.) — Petit in-folio, 22 feuillets, papier.

1733 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — maître Jean Murulhac, procureur d'office, contre François Salgues et Marie Féday ; concernant une somme de 42 livres payée au collecteur des tailles à la décharge des défendeurs. — Jean Labrousse, bourgeois, contre sieur Gérard Boutouyrie, aussi bourgeois ; compte ; . — le même contre Arnaud Menet ; obligation. — Marc Johannie, marchand, contre François Johannie, aussi marchand ; cheptel. — Jacques-Joseph Poitou, sieur de Reboulet, contre Jean Labrousse ; rente constituée. — Provision de 15 livres adjugée à Jeanne Pages, veuve Broue, contre Jean Pages et François Conte. — Anne Plaze, veuve Rebeyrie, contre Martin Dallies et Toinetle Gimelle ; hypothèque sur une vigne appelée del Maurel. — Léonard Brunie, sieur de la Merlie, et demoiselle Louise Chevallier, contre Jean et Pierre Plancharde ; obligation. — Sieur Joseph Lafon et sa sœur contre Antoine et Gaspard Malaurie ; créance de l'hérédité de Guinot Lafon. — Mercure Duricu, écuyer, sieur du Pradel de Lajugie, contre Jean Dabord et Matheline Claux ; succession de Louis Durieu. — Guy Milhac, maréchal, et Jeanne Sudour contre Catherine Eyrignac et Bernarde Rougeyrie ; dette de la succession de Bernard Rougeyrie. — Noble Jean-Gabriel Dubac, seigneur du Couderc, intendant de la vicomte de Turenne, en qualité de syndic des religieuses de Sainte-Claire d'Argentat, contre Jean Lacoste, bourgeois ; obligation. — Pierre Plaze et Isabeau Blancher contre Berthon Bros et Jeanne Bros ; dette de l'hérédité de feu François Bros. — Antoine Traverse, marchand, contre Marguerite Chamelaux ; obligation. — Suzanne Cayre, veuve Géraudie, contre Antoine Dugal ; cession d'une créance de Louis-Jean Géraudie. — Jean Daumar, tisserand, contre Jean Phialip, vigneron ; obligation de 60 livres.

B1102. (Registre.) — Petit in-folio, 41 feuillets, papier.

1734-1735 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Gérai Cellarier, bourgeois, contre Mathieu Ardit, dit Goudou, et Jean Chaptaur, dit Tondillou ; obligation ; — le même contre Jean Brousse et Marguerite Chamaloux ; dette de la succession de Jean Chamaloux. — François Combes contre Pierre Leyrac ; dette de la succession de feu Jacques Leyrac. — Jean Doumesche, tailleur, contre Jean Esturgie et Antoine Charageat ; salaire. — Peyronne Eyrignoux, veuve Giraudou, contre Jeanne Meilhac et Pierre Chevallier ; obligation. — Maître Pierre-Joseph Bedoch, notaire royal, contre sieur François Montmaur, bourgeois ; avération de signature. — Bernard Dularens, sieur de Puylagarde, bourgeois, contre Bernard et Marguerite Mas ; dette de l'hérédité de Bernard Mas. — Marc Johannie, praticien, en qualité de cessionnaire de Pierre Planche, contre Géraud Boutouyrie ; concernant une dette de la succession de Henry Boutouyrie. — Enquête pour François Arrestier

contre Pierre Planchard ; concernant un cheptel de brebis. — Bernard Esparzilière et Jeanne Solin contre Jean Bétalioulou et Jeanne Solin ; partage de la succession de feu Bernard Solin. — Anne Plaze, veuve de Pierre Bebeyrie, dit Jantau, contre Laurent et Jean Croizille ; concernant une créance de l'hérédité dudit Rebeyrie. — Rétention de cause pour Mathieu Rupmel contre Marie Maisonneuve ; sentence attachée au registre. — Antoine Chassain, bourgeois, contre Etienne et Pierre Roudier, frères ; hérédité de Jean-Baptiste Chassain. — Noble Antoine Duffaure, sieur de la Gardelle, chevalier de Saint-Louis, contre Pierre Baffail, meunier ; obligation. — François Montmaur, sieur de la Vergnère, et demoiselle Martiale de Lile, sa femme, contre Jean Arrestier ; billet ; — les mêmes contre Pierre Farge ; concernant la succession de Marguerite Farge, sœur du défendeur. — Jean Gimazane et Françoise Planche eontre André Combes et Bénédicte Nugon ; dette de l'hérédité de feu Mathieu Nugon. — Réquisitions du procureur d'office contre les chasseurs, les pêcheurs, etc. — Géraud Laribe, chaudronnier de Beaulieu, contre sieur Jean Labrousse ; avération de promesse ; sentence attachée au registre. — Maître Pierre Chamet, notaire, au nom des héritiers Chambon, contre Jean Pages et Catherine Couderc ; concernant les arrérages de rente dus aux fermiers associés de Monceaux. — Audience tenue à Argentat par M. Parjadis de Dauzès, juge de Saint-Chamans. — Louis Clouchaud et Catherine Branchât contre Gaspard Branchât, dit Silhou ; argent prêté. — Renouvellement annuel de l'usage qui consistait à heurter, avec le battant, à la porte du sieur de Lavour, en signe de droit de juridiction sur cette partie de la ville d'Argentat. — Maître Jean Nugon, greffier, contre Antoine Monjanel ; ferme.

B1103. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier.

1736 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Affirmation de voyage par messire François Duboutheron, chevalier, seigneur de la Houche, etc., du lieu des Combes, paroisse d'Égletons. — Jean Verdier, laboureur, contre Léonard Bourlhioux ; obligation. — Catherine Branchât contre Françoise Champanet, veuve Duroux ; divers prêts d'argent. — Fabien Raysse, vigneron, contre Jean Bétaille ; constitution dotale de Françoise Bétaille. — Jean Durieu, sieur du Chambon, contre Antoine Eyrignac ; dette de la succession de Nicolas Eyrignac. — M. Jean-Mercure Dauzès, juge, contre Louis Rouby ; argent prêté pour la foire. — Réception de Bernard Guyonie en l'office de sergent. — Interrogatoire sur faits et articles rendu par Jean Maison-neuve ; concernant les biens laissés par Antoine, son frère, sur la demande de demoiselle Marie de La Serre, veuve du-dit Antoine. — François Cheyrière contre François Arrestier et Jeanne Meilhac ; succession de François Meilhac, frère de la défenderesse ; vérification d'écriture par le greffier et par un notaire. — Provision de 20 livres adjugée à François Drignac contre Jacques et Anne Drignac. — Taxe du vin à 5 sous 8 deniers la pinte. — Réception de maître Antoine Dumas en l'office de procureur. — Réquisitions du procureur d'office concernant les bans de vendange, les dîmes, la mesure des bouteilles, etc. — Maître Jean Nugon, greffier, contre Marie Esparzilière, veuve de Pierre Leymarie ; dette de l'hérédité dudit Leymarie ; — le même contre Pierre Gimazane ; rente. — Jacques Lacoste, marchand, contre Pierre Teil, dit Teillard ; compte. — Henry et Marguerite Borie contre Mathurin Chevallier, notaire ; gages. — Audience tenue au village de Masdelbos, paroisse d'Albussac. — Maître Jean Nugon, greffier, contre Antoine Faurie, marchand ; avération de promesse. — Maître Jacques Dalieix, représentant la communauté de Sainte-Claire de Tulle, contre Jean Mary ; dette de la succession de Martial Mary, sentence restée dans le regisire. — Présentation de Pierre Graffeuil, bourgeois, comme caution de Fabien Durand, marchand. — Françoise Soulier, veuve de Jean Salgues, en qualité de tutrice de ses enfants, contre Robert Chassaingne ; compte. — Réception de maître Jean Pages en l'office de procureur postulant. — Léger Planchard contre Pierre Theil ; obligation. — Réception de maître Jean Duffaure en l'office de procureur.

B1104. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier.

1737 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Catherine Branchât contre Françoise Champanet, veuve Duroux ; argent prêté. — Calmine Chabaniel contre le sieur de Lavergnère ; concernant la succession de feu sieur Du-gal, marchand de la ville de Tulle. — Demoiselle Noële Dumond de Delmas contre Jean Bros ; obligation de 82 livres. — Provision de 30 livres adjugée à

Jeanne Cheyrière, femme d'Etienne Lalo, contre Pierre Cheyrière. — Présentation de sieur Jean Lacoste, bourgeois, comme caution de Léger Planchard. — Maître Mercure Parjadis, ancien juge, contre François Granaud, bastier ; obligation. — Taxe du vin à 5 sous la pinte. — Jacques Gimelle contre Martin Dalhès et Toinette Gimelle ; partage. — Maître Antoine Dumas de Quinçon contre Antoine Champanet, vigneron ; prêt de grain. — Maître Jean Nugon, greffier, contre Jean Plaze, dit Foussange ; obligations. — Réquisitions du procureur d'office pour que deux pièces de terre, ayant appartenu au nommé Leix, dit Lévêque, soient adjugées au seigneur de Saint-Chamans, pour cause de déshérence. — Catherine Branchât contre Jacques Daillès et François Clampou ; compte d'argent et de marchandises prêtés. — Antoine Mas contre Léger Terrieu et Catherine Bourdet ; concernant le partage des successions de défunts Bourdet et Chassagnade. — Antoine Traverse, praticien, et Jeanne Fraysse, contre Pierre Nugon, praticien ; créances des successions de Gaspard et Jean Fraysse. — Géraud Salles, dit Chariot, contre Etienne Champaux ; argent prêté. — Henry Raysse, marchand, contre Berton Esparzilière ; concernant la rente du tellement d'Esparzilière. — Antoine Paule, praticien, contre Antoine et André Combes ; vente de grain. — Comparution de Martial Esparzilière, demandant, en qualité de curateur de Pierre Plaze, la visite et le bail des fruits des biens dudit Plaze. — Maître Pierre Chamet, notaire, juge de Lavigerie, contre Jean Leymarie ; cheptel. — Enquête pour Jacques Gimelle contre Martin Dalliès et Toinette Gimelle ; concernant la possession d'un bois. — Réception de Bernard Chambon en l'office de procureur. — Enquête entre Antoine Eyrygnoux, père, et Antoine Eyrygnoux, fils ; concernant la gestion des biens. — Provision de 40 livres adjugée à Marie Chèze, femme de Géraud Chassaigne, contre Jean Chèze, aîné. — Pierre Pages contre sieur Pierre Lacoste ; prêt d'argent.

B1105. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier

1738 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Jean Treinsoutrot contre sieur Géraud Boutouyrie ; billet de 75 livres. — Élargissement de Joseph Valletou, détenu à la requête d'Antoine Champanet. — Antoine Paule, praticien, contre Mathieu Rupmel et André Combes ; saisie. Maître Pierre Chamet, notaire, contre maître Etienne Laplanche, ancien greffier de Laroche ; obligation de 500 livres. — François Pages, marchand, contre Jean Bros ; cheptel. — Demoiselle Jeanne Massoulié, veuve, contre Antoine Échaunie et Françoise Bétaille, dite Bérotte ; ferme d'un pré appelé Delmas. — Michel Brunet contre Géraud Boutouyrie ; avération de promesse ; — même sentence pour Jean Gouttenègre, lieutenant d'infanterie, contre Jean Laffaire. — Jean Rose contre Jean Graffoulière, dit Trape ; prêt de grain ; — maître Louis Vachon, lieutenant au sénéchal de Turenne, contre le même ; créance de l'héritité de Guillaume Vachon. — Interrogatoire de Berthon Combes, concernant la ferme des dîmes du quartier de Moustoulat. — Messire Pierre Dufaure, seigneur de Saint-Martial et de laSalle, secrétaire du Roi, contre sieur Jean Lacoste ; billet. — Nicolas Dujardin contre Jean Feyt ; salaire. — Le curé de Saint-Chamans contre demoiselle Jeanne Massoulier, veuve de maître Bernard Esparzilière ; rente. — Demoiselle Anne de Garderin, veuve Vaurette, contre Pierre Eyrygnoux, dit Bassot ; créance de la succession de Jacmé Eyrygnoux. — Interrogatoire de Guinot Milliac, maréchal, sur la sincérité d'une quittance mentionnée dans un contrat de vente passé avec demoiselle Marguerite Gardille. — Audience tenue au bourg de Saint-Pardoux. — Rapport de M. Pierre Artigues, chirurgien, sur les blessures reçues par Antoine Eyrygnoux. — Provision de 12 livres adjugée à Toinette Plantade. — Enquête pour Catherine Branchât contre Jean Clavel et Jean Graffeuil ; compte. — Léonard Chabreyrie, maître chirurgien, et Françoise Chaptaur contre Louis Solabel et Geneviève de Limoges ; créance delà succession de Jean Chaptaur. — Réception de Jean Dupuy en l'office de sergent. — Maître Pierre Laplanche, procureur, contre François Plantade, vigneron ; obligations. — Sieur Jacques Lacoste, marchand, contre Mathurin Navatier ; billet. — Joseph Souldoyre et François Champeil contre demoiselle Jeanne de Graterau, veuve de sieur Pierre Dufaure ; constitution dotale. — Géraud Chassaignes contre Pierre Theil ; reliquat de compte.

B1106. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier.

1739 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. Demoiselle Antoinette Raysse, femme de M. Mercure Parjadis, ancien juge, contre François Planche, marchand ; obligation de 170 livres. —

Provision de 40 livres adjugée à Gabrielle Farges, femme de Guinot Salles, contre Pierre Farges. — Jean Labrousse, bourgeois, contre Gaspard Bros ; dette de l'hérédité de François Bros. — Jean Champanet, marchand, et Marguerite Monsenadour, contre Marguerite Jugie, veuve Dubois ; réparations à un four. — Jeanne Graffeuil, veuve de Jacques Chambon, chirurgien, contre Jean Clavel ; dette d'un frère du défendeur. — Martial Sous-trot et Anne Parel contre Yrieix Dujardin ; compte, enquête. Jacques Planche contre Géraud Planche et Antoine Faurie ; meubles à eximer d'une saisie, enquête. — Gabriel Ardit, vigneron, contre Jean Esparzilière, dit Barbeblanc ; obligation hypothécaire. — Provision de 50 livres adjugée à Antoine Mas, veuf d'Antoinette Bourdet, en qualité de tuteur de ses enfants, contre Léger Terrien et Catherine Bourdet. — Antoine Eyrygnoux contre Antoine Arrestier, marchand, et Etienne Annequin, aussi marchand ; excès, condamnation aux dépens pour tous dommages et intérêts. — Pierre Planchard contre Mathurin et Antoine Pigot ; obligation. — Jean Soustre contre Jean Teilhet et sa fille ; concernant l'hérédité de Marguerite Soustre. — Le curé de Saint-Chamans contre Henry Theil ; échange d'un cheval borgne contre vingt charretées de bois. — Toinette Spinet contre Mathurin Navatier ; gages. — Taxe du vin à 6 sous la pinte. — Antoine Pages, praticien, contre Martin Mamès ; concernant une dette de la succession d'Annet Mamès, oncle du défendeur. — Demoiselle Marianne Rivière, femme de sieur Etienne Planchard, contre sieur Pierre Parjadis et demoiselle Toinette Parjadis, veuve du sieur Jean Serre ; rente constituée ; — la même contre Léonard Chabreyrie et Françoise Chaptaur, dette du père de la défenderesse à la suite d'une sentence rendue par la Bourse de Limoges. — Antoine Cheyriou contre Louis Rouby ; prêt de 25 livres.

B1107. (Registre.) — Petit in-folio, 60 feuillets, papier.

1739-1740 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Raymond Coste contre Annet Chardeyroux et Peyronne Doumesche ; prêt d'argent. — Sieur Pierre Durieu, seigneur du Chambon et du Charlat, contre François Arrestier et Anne Milhac ; dette du père de la défenderesse. — Fabien Duroux, marchand, contre Pierre Leymarie et Marie Couderc ; concernant la succession de Bernard Malèze. — Jean Testut, seigneur del Guo, contre sieur Géraud Cellarier, bourgeois ; obligations. — Réquisitions du procureur d'office contre les boulangers, dont les pains n'ont pas le poids. — Provision de 20 livres adjugée à Toinette Soustrot, femme de Jean Duroux, contre François Galtier et Jeanne Soustrot. — François de Montmaur, sieur de Lavergnère, et demoiselle Martiale de Lile de Sainte-Marie, sa femme, contre Pierre Planchard, vigneron ; dette de la succession de feu Pierre Planchard. — Enquête pour Guinot Salles et Gabrielle Farge, contre Pierre Farge ; concernant la valeur du mobilier paternel. — Henry Raysse, marchand, contre messire Jean de Saint-Priech, seigneur de Saint-Mur ; succession de feu Jean Saint-Priech, seigneur de Lestrade, oncle du défendeur. — Provision de 60 livres adjugée à demoiselle Gabrielle Chassaing contre son frère Antoine. — Jean Nugon, greffier, contre demoiselle Marie Pourty, veuve du sieur Dulaurens de Puylagarde ; diverses obligations. — Sieur Blaise Duval, bourgeois, contre sieur Louis Solabel, aussi bourgeois ; exécutoire de dépens. — Demoiselle Françoise Fenis, veuve du sieur Constant Levraud, marchand de la ville de Tulle, contre sieur Géraud Cellarier ; reliquat décompte ; — la même contre Étienne-Léger Planche ; billet. — Lettres de procureur d'office, en la juridiction de Saint-Chamans, pour Antoine Duffaure, avec la signature et le cachet du marquis d'Hautefort, restées dans le registre. — Mathieu Grèze contre Gaspard Leymarie ; créance de la succession de feu Jean Grèze. — Noble Antoine Duffaure, sieur de Lagardelle, chevalier de Saint-Louis, contre sieur Eymeric Chassaing, bourgeois ; créance cédée par sieur Mercure Durieu. — Provision de 30 livres adjugée à Guinot Génévrière contre Mathurin Génévrière et Fabien Laurens. — Pierre et Jeanne Échaunie contre Jean Clavel ; concernant la possession d'un bois. — Antoine Guillemy, travailleur, contre Jean Chirat ; salaire. — Plusieurs défauts pour Jean Nugon, greffier. — Répudiations : de l'hérédité de feu Jean Serre par Toinette Parjadis, sa veuve ; — de l'hérédité d'Antoine Vidisse par son fils Jean. — Pierre Roudier contre Géraud Mons ; compte de grain. — Audience tenue à Saint-Bonnet-Elvert par M. Jean Jarrige de Freygefond, juge du marquisat de Saint-Chamans. — Provision de 30 livres adjugée à François Durand et Antoinette Soustrot. — Demoiselle Jeanne Combabessou, veuve Lachau, contre Louis Génévrière ; obligation. — Bail

judiciaire des fruits des biens de Pierre et Françoise Couderc, mineurs. — Réception de maître Etienne Soustre de Rêdenat en l'office de procureur. — Provision de 30 livres adjugée à Marguerite Nugon, femme de Jean Dumond, maître drapier, contre Pierre Nugon.

B1108. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1741 — Sieur Jean Testut, bourgeois, et demoiselle Françoise Labrousse contre Mathieu Rupmel ; obligation de 500 livres. — Jean Chièze contre Marie Claux, veuve Couderc ; vente de foin. — Léger Gimelle contre Gaspard Mas ; contrat d'antichrèse. — Sieur François Planche, marchand, contre Gérard Boutouyrie, bourgeois ; compte. — Provision de 30 livres adjugée à Jean Bétailloulou contre Fabien Estrade et Jeanne Génévrière. — Transcription et description d'un contrat de vente passé entre François Dujardin, vigneron, et Jean Planche, dit Sainl-Peyre, contrat dont la minute est aussitôt retirée. — Noble Guillaume Dubac, écuyer, contre Jean Lacoste, bourgeois ; obligation de 999 livres. — François Vaurette et Martin Mamès, contre Jean Vaurette, bourgeois ; entérinement de lettres de restitution. — Provision de 20 livres adjugée à Raymond et Guillaumette Cussac, frère et sœur, contre Antoine Sudour, laboureur. — Pierre-Joseph Serre, marchand, contre Jean-Paul Reynier ; avération de promesse. — Enquête pour Jean Bros, laboureur, contre Antoine et François Pages ; concernant la jouissance d'une partie de forêt, appelée le Combar de Bérotte. — Guinot Mas, vigneron, contre Jean Chèse, dit Chambounayré ; dette de 6 livres. — Sieur Louis Solabel, bourgeois, contre Leonarde Reynier ; concernant une dette de la succession de feu Jean Reynier. — Jean Paleyrie, vigneron, contre demoiselle Jeanne Massoulier, veuve Esparzilière ; obligation. — François Murulhac, marchand, contre Pierre Freyssinge ; compte. — Jean Feyt, vigneron, contre Jacques Planche ; créance de la succession de feu Antoine Feyt. — Audience tenue à Monceaux. — Enquête pour Guillaume Cussac contre Antoine Sudour ; disparition de titres. — Comparution de François Bros, praticien, demandant l'autorisation de consigner le prix de la ferme des biens de feu Antoine Couderc, donnés à bail judiciaire. — Antoine Puyaubert, maréchal, et Jeanne Planche, contre Jacques et Jean Planche ; concernant un legs de Françoise Solabel. — François Planche, fermier du prieuré de Laroche, contre sieur Géraud Boutouyrie, principal tenancier d'Esparzilière ; arrrages de rente. — Interrogatoire sur faits et articles rendu par Pierre-Joseph Parjadis, bourgeois, à la requête de sieur Jean Lacoste et demoiselle Marianne Rivière ; compte. — Provision de 25 livres adjugée à Joseph Soustre contre Pierre Planchard. — Noël Brivot, maréchal, en qualité d'héritier de Marie Bétaille, sa mère, contre Simon Bétaille ; constitution dotale de ladite Marie. — Maître Joseph Lagorsse, curé de Saint-Chamans, contre Jean Soulignac ; arrrages de rente.

B1109. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier.

1742 — Jurisdiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Sieur François Chamet, bourgeois, et Jeanne Dumond, contre Jean Grulie, vigneron ; créance de la succession du père de la demanderesse. — Pierre Chassignade et Jeanne Borie contre Joseph Boual, Catherine Faurie et Marie Borie ; concernant les successions d'Antoine Borie et de Catherine Traverse. — Pierre Galidie contre Jean Couderc et Marguerite Pages ; obligation. — Haut et puissant seigneur Jacques-François de Salles d'Hautefort, marquis de Saint-Chamans, contre Jacques Arrestier et Jean Claux, laboureurs ; rente. — Jean Sclafer de Chabrignac, avocat, contre Arnaud Menet ; concernant une créance de la succession de maître Jean Sclafer, sieur de Chabrignac, juge de Sainte-Fortunade et de Neuville. — Enquête pour Léonard Chabreyrie et Françoise Chaptaur contre Jean Graffeuil, vigneron ; vente de porcs. — Antoine Mas contre Jean et Libéral Leymarie ; obligation. — Sieur Jacques Plaze, syndic des religieuses de Sainte-Claire d'Argentat, contre François Fraysse ; dette de la succession de Pierre Fraysse. — Maître Jean-David Lachau, docteur en théologie, contre Jacques et François Drignac, frères ; cession de créance. — Sieur Abraham Chambon, maître apothicaire, contre Pierre Nugon, marchand ; fournitures. — Demoiselle Marie Combabessou et dame Marie Labrousse, veuve de messire Guillaume Dubac, contre Jacques Theilhel, dit Chazal ; obligation. — Sieur François Dupont Vareille, bourgeois, contre Jeanne Malaurie et Pierre Desangles, conjoints ; dette de la succession de feu Guinot Malaurie. — Consignation du prix de ferme des biens de feu François Couderc. — Etienne Valat contre Pierre Leyrat, François Crouzet et Jeanne Leyrat ;

succession de Pierre Leyrat, frère des défendeurs. — Antoine Johannie et Jeanne Planche contre Gaspard Roussel et Jeanne Esparzilière ; créance de la succession de Pierre Planche.

B1110. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier.

1742-1743 — Jurisdiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Assises tenues au bourg de Saint-Sylvain. — Henry Planche, vigneron, contre Antoine Ardit, maçon, et Antoinette Leymarie ; obligation. — Etienne Planchard, bourgeois, contre demoiselle Anne Garderin, veuve du sieur Jean Vaurette ; argent prêté. — Sieur Blaise Duval, bourgeois et marchand de la ville de Tulle, contre Jean et Libéral Leymarie ; rentes. — Antoine Dubois, vigneron, contre Jacques et Michel Brunet ; réparations au pignon d'une grange. — Réception de Pierre-Louis Duffaure, praticien, en l'office de procureur. — Enquête pour Pierre Frcys-singe, vigneron, contre François Theil ; concernant le partage de la récolte d'une terre nouvellement défrichée. — Haute et puissante dame Marianne d'Escars, marquise de Saint-Chamans, veuve de messire Jacques-François de-Salles d'Hautefort, comme tutrice de demoiselle Marianne-Louise-Gabrielle d'Hautefort, sa fille, contre demoiselle Jeanne Graterau, veuve de Pierre Dufaure, capitaine au régiment de La Fère ; arrérages de la rente du tellement de Chassagne. — Enquête pour François Dauliac contre demoiselle Anne Garderin ; concernant la succession d'une nommée Filbou, décédée dans la maison du sieur Antoine Vaurette, mari de la défenderesse. — Jean Pérical, vigneron, contre Pierre Desangles ; vente de vin, enquête. — Sieur Etienne Labrousse, bourgeois, en qualité de maître des biens dotaux de demoiselle Marie Deyma, contre Léonarde Theil ; concernant la succession de Jean Champanet, mari de la défenderesse. — Interrogatoire de Jean Soustrot, vigneron, sur la quotité des dettes de sa défunte sœur Marguerite, à la requête de Jean Esparzilière. — Répudiation de l'hérité de feu Etienne Monteil par son fils Jean. — Taxe du vin à 3 sous la pinte et du pain à 3 sous la livre. — Jean Monjanel, vigneron, et Anne Tounière contre Pierre Génévrière, dit Mouricaud ; prêt de grain. — Jean Labrousse, bourgeois, contre Jean Esturgie, vigneron ; concernant la succession de feu Antoine Esturgie.

B1111. (Registre.) — Petit in-folio, 20 feuillets, papier.

1743 — Jurisdiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Messire Pierre Dufaure, seigneur de Lagarde, contre Jean Chassagnard, charpentier, Catherine Plaze et Gaspard Daumar ; créance de la succession du père du demandeur. — Maître Jean-Paul Planche, praticien, entre Jean Chirac, laboureur ; avération de promesse. — Interrogatoires : de Jean Bros, à la requête de Guinot Salles, vigneron, concernant les dettes de Jean Bros, père, enquête à la fin du registre ; — de Antoine Planchard, concernant les comptes de Michel Long, son oncle, avec Marguerite Génévrière. — Maître Pierre Chanet, notaire, François Chanet et Etienne Chambon, marchands, contre divers particuliers ; billets. — Etienne Teil contre Pierre Pêchebauge, vigneron ; obligation hypothécaire. — Bail judiciaire des biens des mineurs Couderc. — Jean Couderc, voiturier, et Antoinette Lavadour, contre Antoine Hospital ; désignation d'experts. — Répudiation de l'hérité de demoiselle Charlotte de La Serre par son fils, sieur Géraud Cellarier.

B1112. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

1743-1744 — Jurisdiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Maître Jean Nugon, greffier, et demoiselle Jeanne Roubertie, sa femme, contre Jean Graffoulière, dit Trapes ; injures, condamnation à 18 livres de dommages et intérêts. Maître Jean Teilhet, procureur d'office du Gibanel, et maître Pierre Teilhet, notaire royal, son fils, contre Jean Menet ; obligation. — Demoiselle Jeanne Graffeuil, veuve de Jacques Chambon, chirurgien, contre Antoine Eyrignac ; concernant une dette de la succession d'Antoinette Ludier. — Sieur Pierre Darche, juge de Neuville, contre Jean Pages ; concernant une créance de la succession de demoiselle Isabeau Longueville, mère du demandeur. — Interrogatoire d'Antoine Nugon, concernant une somme de 6 livres à lui prêtée par maître Dufaure, à la sollicitation de Bernard Faurie, destinée à payer la taille. — Provision de 24 livres adjugée à Marie Salgue, pauvre servante, contre Jean Hospital. — Ban des vendanges. — Interrogatoire de Pierre Graffeuil, pièce attachée au registre. — Transport de justice dans la maison de Françoise Champanet, veuve Duroux, pour recevoir sa déclaration sur un compte

de vin fait par son défunt mari avec Simon Branchât ; enquête à la fin du registre. — Jean Peilat, vigneron, contre Jeanne Gorsse, veuve de Pierre Vabre ; concernant la propriété du bois de las Teuliéras et de la terre de Chaumon. — Mathurin — Navatier contre François Arrestier et Anne Meilhac ; créance de la succession de maître Mathurin Chevallier, notaire royal, aïeul maternel du demandeur. — Réception de Jacques Martin, sauvegardien au sénéchal de Turenne, en l'office de sergent.

B1113. (Registre.) — Petit in-folio, 67 feuillets, papier.

1744-1745 — Jurisdiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Etienne Theil contre Sauvy Boual et Jeanne Couderc ; obligation. — François Combes, garçon, contre Marie Détaille, veuve de Jean Combes ; compte de vin. — Guinot Dupuy contre Antoine Dupuy ; obligation de 180 livres. — Enquête pour Jean Graffoulière, contre Isabeau Graffoulière, veuve ; concernant la propriété d'un bois dépendant de la succession paternelle. — Installation de M. Géraud Cellarier en l'office de lieutenant en la juridiction de Saint-Chamans. — Maître Jean Plaze, procureur et demoiselle Marie Basteyroux contre Champanet, dit Chaptaur ; enquête sur la valeur d'un cheptel. — Répudiation de l'hérédité d'Antoine Dubois, par sa fille Marie, femme de Jean Chambre, maréchal. — Maître Géraud Cellarier contre Jean Esparzilière ; prix de ferme, sentence attachée au registre. — Bernard Dulaurens, sieur de Puylagarde et de Marimeijou, contre Pierre Malaurie et Martin Eyriagnac ; arrérages de rente. — Vérification de la signature de Sylvain Monteil par maîtres Jean Soustre de Rèdenat et Jean Plaze, procureur. — Sieur Etienne Vallat et demoiselle Marguerite Boutouyrie contre sieur Géraud Boutouyrie, bourgeois ; comptes, — Bernard Faurie, praticien, contre Jean-Paul Reynier et Marguerite Chirat ; saisie. — Sieur François Murulhac contre Louis Génévrière ; obligation. — Décharge pour le greffier, signée Graffeuil, attachée au registre. — Sieur Jean Labrousse, bourgeois, contre Fabien Esparzilière et Marie Salgues ; dette de la succession de Jean Salgues, aïeul de ladite Marie. — Maître Pierre Lachau, docteur en médecine, contre Jean Bros ; saisie. — Réception de Jean-Martin Arancour en l'office de procureur. — Jérôme Chaptaur contre Bernard Faurie ; compte. — Maître Jean de Saint-Prieuch, seigneur de Saint-Mur, contre Simon Freyssinge ; créance de la succession de demoiselle Jeanne de Saint-Prieuch, tante du demandeur. — Sieur Jean Testut, seigneur Delmas, contre Jean Porte, vigneron ; obligation de 60 livres.

B1114. (Registre.) — Petit in-folio, feuillets, papier.

1745-1746 — Jurisdiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Henry Planche contre Jean Feix ; salaire. — Demoiselle Jeanne Combabessou contre Bernard Anchèze et Peyronne Doumesche ; obligation. — François Veyssière contre Géraud Escourbaniez et Marie Leymarie ; billet. — Requête de Maître Martial Nugon pour être rétabli en son office de procureur, attachée au registre. — Réception de Léonard Demaison en l'office d'huissier. — Messire Pierre Combret, écuyer, seigneur de la Beysserie, et ses sœurs, contre Pierre Dusser, marchand ; créance de la succession de feu messire Jean-Joseph Combret. — Démission de maître Pierre Chamet de sa charge de procureur, et réception de Pierre Eyriagnat. — Etienne et François Arrestier contre Jacques Arrestier ; partage. — Jean Cayre, potier d'étain, contre François Drignac et Jacques Bros ; obligation. — Géraud Garenne, charpentier, contre Jean-Paul Planche ; vente de vin, enquête. — Contredits du procureur d'Antoine Saintagne, marchand de la paroisse de Saint-Prieuch de Gimel, contre une requête de Pierre Nugon, concernant la dot de la femme dudit Antoine. — Sieur François Dupont-Vareilhe, bourgeois, contre Jean Porte et Antoinette Massoulié ; obligation. — Pierre Phialip contre Géraud Boutouyrie ; gages. — Maître Léonard Bussièrès, vicaire de Saint-Chamans, contre Jean Maisonneuve ; billet. — Sieur Laurent Charazac, bourgeois, contre Jean Porte, vigneron ; obligation. — Réception de maître Martin Arrestier en l'office de procureur.

B1115. (Registre.) — Petit in-folio, 68 feuillets, papier

1746 — Jurisdiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Noële Dumond, demoiselle del Mas, contre Antoine Mas, laboureur ; compte. — Interrogatoire de Jean Feyt, vigneron, à la requête de Jean Porte ; transport de vin. — Demoiselle Marie Jugie contre Gaspard Malaurie ; dette de la succession de feu Antoine Malaurie. — Interrogatoire du sieur Antoine Chassaing, bourgeois, à la

requête de messire François de Lamothe de Quinçon et de dame Louise de Veyrac ; concernant une transaction passée devant deux avocats de Tulle, MM. Laselve et Melon. — Jean Souldoire, coutelier, contre Gabriel Soulely (Soleilhet) ; enquête sur un prêt de meubles. — François Eyrygnac, marchand, contre Marie Féday et Jean Salgues, son fils ; vente de vin. — Le vicaire de Saint-Chamans contre Jean Dancie, dit Peytour ; rente du village de Masdelbos. — Jean Labrousse, bourgeois, contre Jean Labrousse, aussi bourgeois ; obligation de 1,121 livres. — Sieur Pierre Poitou, bourgeois, contre François Soulier et Jeanne Eyrygnac ; concernant la succession de maître Pierre Poitou, curé de Monceaux, oncle du demandeur ; — le même, en la même qualité, contre Antoine Charégeat, sentence attachée au registre ; avec un défaut contre François Arrestier. — Etienne Plaze, couvreur, contre Jean Bourlhioux ; ouvrage. — Messire Jean-Félix Dumas, seigneur de Soulages, contre Jean-Paul Reynier ; avération de promesse. — Antoine Traverse, marchand, et Jeanne Fraysse, contre André et Vincent Chaptaur ; rente. — Géraud Doumesche contre François Rivière, laboureur ; cheptel. — Magdeleine Laplanche, veuve de Jean Vergne, contre André Combes et Bénédicte Nugon ; obligation de 474 livres. — Interrogatoire de Géraud Chassagnade, à la requête de maître Pierre-Louis Dufaure ; prêt d'argent. — Répudiation de l'hérité de Pierre Soulier par son fils Antoine, dit Rochefort. — Antoine Gibiat contre Louis Malèze ; cession d'une créance de Jean Dubois. — Provision de 25 livres adjugée à Etienne Dupuy contre Antoine et Berny Dupuy,

B1116. (Registre.) — Petit in-folio, 46 feuillets, papier

1746 — Jurisdiction de Saint-Chamans. — Audiences, — Enquête concernant les fournitures faites par Jean Raysse, aubergiste, pendant les maladies et mort des nommés Datiez, Leymonerie et Pouget ; déposition de maître Antoine Lafon, curé de Forgés. — Haute et puissante dame Marianne d'Escars, marquise de Saint-Chamans, contre Antoine Faurie ; arrérages de rente. — François Cheyrière contre Gabrielle Salés, veuve de Pierre Dupuy ; compte. — Interrogatoires : de Guillaume Chirac, praticien, à la requête de Jeanne Secourieu, concernant une dette du père dudit Guillaume ; — de Louis Malèze, vigneron, à la requête de Pierre Teil ; compte. — Maître Jean Nugon, greffier, contre Jean Génévrière, Marie Paleyrie et Mérique Croizille ; obligation de 138 livres ; — le même contre Jean Clouchand et Catherine Champanet ; dette de la succession de Jean Champanet. — Sieur Jean Chambon, maître chirurgien, contre Pierre Planchard, dit Paliolle ; exécution de sentence. — Léonard Dujardin et Marthe Rioux contre Etienne Teil, laboureur ; obligation, sentence attachée au registre. — Provision de 25 livres adjugée à Toinette Estrade, veuve Gimazanc, contre Pierre et Marc Gimazane. — Sieur Etienne Planchard, bourgeois, contre Gaspard Nursse, métayer du sieur de Lajugie ; dette de la succession d'Antoine Grangy, dit Blazi ; — le même contre Etienne Champeau, fils ; arrérages de rente. — Sieur François Monmaur, sieur de Lavigerie, contre Jeanne Meilhac, fille ; rente. — Maître Géraud Cellarier, lieutenant en la jurisdiction de Saint-Chamans, contre Giron Long et Jean Ventalou ; créance hypothécaire.

B1117. (Registre.) — Petit in-folio, 66 feuillets, papier

1747 — Jurisdiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Taxe du vin à 5 sous 8 deniers la pinte. — Messire François Jugie, seigneur de la Condamine, prêtre, contre Pierre La Combe, dit Graterau ; billet. — Interrogatoire de Jean-Paul Planche, praticien, à la requête du sieur Jean Esparzilière ; livraison de vin. — Jean Soustre, praticien, contre Jean-Blaise Morel, bourgeois ; obligation. — Sieur Jacques Plaze, bourgeois, contre demoiselle Jeanne Graterau, veuve en secondes noces du sieur Pierre Dufaure ; dette de la succession dudit Pierre. — Catherine Boual contre Jean Maisonneuve ; gages. — Enquête pour Guinot Salles contre Jean Planchard ; prêt de grain. — Provision de 6 livres adjugée à Guinot Gimelle, vigneron, contre Martin Daliès et Antoinette Gimelle. — Enquête pour Martial Nugon contre Jean Feyt, vigneron ; cheptel. — Sieur Jean Brossard, bourgeois, en qualité de fermier de la marquise de Saint-Chamans, contre Antoine Betailloulou ; arrérages de rente. — Sieur Pierre-Joseph Parjadis, contre Pierre-Louis Malèze ; obligation, sentence attachée au registre, — Décharge pour le greffier. — Maître Jean Soustre de Rédenat, notaire, contre Charles Leymarie et Peyroune Rebeyrie ; dette de la succession de Jean Rebeyrie. — Inventaire sommaire des meubles trouvés chez maître Léger Sicard, notaire royal,

après sa mort ; feuille attachée au registre avec d'autres pièces d'enquête. — La marquise de Saint-Chamans contre Pierre Dusser, Jean Véroul et autres ; arrérages de rente. — Désignation d'experts entre Bernard Annequin et messire Antoine Dumont de la Françonie.

B1118. (Registre.) — Petit in-folio, 38 feuillets, papier

1747-1748 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Toinette Serre, veuve, et François Rebeyrie, son fils, contre Philippe Gramond ; créance de la succession d'Anne Plaze, aïeule du demandeur. — Sieur Pierre Bourlhioux, bourgeois, contre Guinot Gimelle ; dettes des successions de Jacques Gimelle et d'Antoinette Eyrignac. — Géraud Roudier contre Antoine Charrezac ; cheptel. — Demoiselle Magdeleine Chantegril, veuve du sieur Dumas de Quinçon, contre demoiselle Jeanne Gratereau ; concernant une dette de feu sieur Delfraysse, premier mari de la défenderesse ; — François Cheix, maçon, contre la même ; enquête pour la possession d'un noyer. — Messire Pierre Plaisant de Bouchiat et dame Jeanne Reysse contre Berton Esparzilière ; rente, sentence attachée au registre. — Jean Branchât, marchand d'Argentat, contre Etienne Arrestier et Marie Jourzac ; obligation. — Jeanne Tronche, fille, contre Marie Bétaille, veuve de Jean Combes, exécution de sentence ; dette. — Sieur Antonin Leymonerie contre sieur Gaspard Bardot ; avération de signature. — Pierre Traverse, garçon, contre Mathieu Rumeil ; prêt de grain. — La marquise de Saint-Chamans contre Berton Esparzilière ; rente. — Jeanne Massoulier contre Géraud Bros ; créance hypothécaire. — François Blandine contre Antoine et Guinot Champanet ; constitution dotale de Toinette Champanet.

B1119. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier

1748 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Vérification de signature par maîtres Antoine Duffaure et Martin Arrestier, procureurs, experts désignés pour François Rouby. — François Chapou, tailleur, contre François Soulié, Anne Bajou et autres ; déplacement de bornes. Enregistrement de lettres de restitution pour Jean Bros. — Léonard Boudct, sergent, -contre Jean Bourlhioux ; prêt d'argent. — Maître Pierre Darche, juge de Neuville, contre Antoine Ardit, maçon ; compte ; — le même contre Françoise Croizet et Antoine Leyrac ; dette de la succession de Jacques Leyrac. — Pierre-Louis Malèze contre Jean Dubois, Jeanne Anchèze et Antoine Gibiat ; avération de promesse. Provision pour François Dauliac, laboureur, contre demoiselle Anne de Garderin, veuve du sieur Antoine Vaurette. — Enquête pour François et Germain Teil contre Jean Porte ; servitude de passage. — Maître Jean Nugon, greffier, contre Bernard Mas, dit Gaillard, et Marguerite Mas ; reliquat de compte ; — le même contre Gaspard Malaurie ; cheptel. — Jean Mary contre Jacques Brunet ; partage du tronc et des branches d'un cerisier. — Interrogatoire de Jean Graffoulière, sabotier, à la requête de Guinot Gimelle et de Jean Laurens ; créance de la succession de Jean-Baptiste Laurens. — Audience tenue à Saint-Pardoux, suivant les anciennes coutumes, le lendemain de la fête de Saint-Gilles. — Jeanne Estrade, veuve, contre Jean Brousse et Marguerite Charnelaux ; truie donnée en cheptel, croît, enquête. — Notes du greffier.

B1120. (Registre.) — Petit in-folio, 36 feuillets, papier

1748-1749 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Réception de Martial Nugon en l'office de greffier sur provisions de haute et puissante dame Elisabeth de Lastic, veuve de haut et puissant seigneur Joseph-Bonaventure d'Escars, marquis de Montal, Laroque-Brou, etc. , tutrice de son fils, Marie-François d'Escars, marquis de Saint-Chamans. — Vérification de la signature de feu Pierre Destaing par maîtres Antoine Duffaure et Martin Arrestier. — Installation de Bernard Bastide Delage en l'office de procureur. — Taxe du vin à 4 sous 6 deniers la pinte. — Homologation de la palpe des ténements de Saint-Bonnet-Leroux et le Couderc. Maître Jean-Baptiste Bourlhioux de Lacoste, avocat au Parlement, contre sieur Antoine Charégeat et contre sieur Jean Géraudie, marchand ; créances de la succession de maître Pierre Bourlhioux, aïeul du demandeur. — Marguerite Long, femme de Pierre Malèze, vigneron, contre Pierre Benêt ; dette de la succession de Marie Eyrignac, mère du défendeur. — Sieur Jean Chambon, maître apothicaire, contre Marguerite Gardille, veuve d'Henry Monzet ; dette dudit Monzet. — Bail judiciaire des fruits du bien des mineurs Dalliez. — Martin Arrestier contre Jean Sol, dit Bourdelle ; exécution de sentence. —

Maître Pierre Darche, juge de Neuville, contre demoiselle Marguerite Dulac ; concernant la vente du pré de Valadier. — Sieur Joseph Salles, bourgeois, contre Géraud et Jean Mons ; coupe d'un arbre charme dans les propriétés du demandeur. — Enquête pour François Chapou, tailleur, contre François Soulié, Jeanne Bajou et autres ; bornage. — Jean Bétaille contre Guillaume Graffeuil ; obligation de 60 livres. — Fabien Esparzilière contre Guinot Gimelle, vigneron ; cession de créance par Pierre Esparzilière. — Affirmation de François Hospital, tiers saisi à la requête de Pierre Durieu, sieur du Chambon, au préjudice de Pierre Hôpital. — Pierre Planchard, marchand, contre François Rouby, vigneron ; dette de la succession de Louis Rouby ; — le même contre Jean Lasteulières ; billet. — Jean Tilhet, dit Rajou, contre Jean Leymarie ; obligation de 200 livres. — Sieur Joseph Parjadis contre Pierre-Louis Malèze ; créance de 15 livres. — Enquête pour Etienne Champaux contre Jean Laffaire et Jeanne Mons ; concernant un échange verbal de parties de pré. — Demoiselle Jeanne Combabessou, veuve Lachau, contre sieur Eymery Chassaing, bourgeois, demoiselle Hélène Labrousse et sieur Etienne Labrousse ; avération de promesse. — Pierre Couderc et Catherine Saullier contre François Saullier ; concernant le partage des biens de feu Pierre Saullier.

B1121. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1760-1761 — Jurisdiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Géraud Boudet contre Jean Feyt ; demande en tollissement d'inhibition. — Sieur Pierre Jourde et sieur Jean Jourde, père et fils, marchands, contre sieur Etienne Labrousse de Puylagarde ; billet. — Maître François Saint-Priech de Saint-Mur, lieutenant général de police de la ville de Tulle, contre Léonard Long, laboureur ; créances des successions des oncle et aïeul du demandeur. — Messire Jacques-Louis de Pesteil, seigneur de Lachapelle-aux-Plas, Chadirac, etc., contre Jean Lafon et Françoise Chaptaur ; ferme verbale du moulin de Lachapelle. — Léonarde Dumas contre Jean et Jeanne Souldoire, père et fille ; vente de vin. — Jeanne Chambon, fille de feu Baptiste Chambon, gantier, contre Pierre Lalo, vigneron, et Marianne Génestine ; dette de la succession de Marie Génestine, sœur de la défenderesse. — Provision de 40 livres adjugée à Guinot Salles, dit Chirac, contre Pierre Salles. — Maître François Lajoanie, conseiller du Roi, greffier en chef de l'Élection de Tulle, contre Géraud Planche et Jeanne Souldoire ; créance de la succession de feu maître Mercure Parjadis. Messire Jean Dumont, écuyer, seigneur de la Françonie, et dame Marie Parjadis de Dazès contre Bernard Condat, marchand ; dettes des successions de Léonard Chabreyrie et de demoiselle Françoise Chaptaur. — Sieur Michel Fillol, bourgeois, sieur Jean Testut, aussi bourgeois, et maître Jean Plaze, notaire, fermiers associés des terres de Servièrre et Malesse, contre sieur Joseph Dupuy ; compte de grains. Interrogatoire de Bernard Condat, praticien, à la requête de Jean Vergne ; ouvrage. — Réquisitions du procureur d'office contre les pêcheurs et les chasseurs. — Dame Marie-Mathurine de Gasquet, veuve de M. Jean-Baptiste de Lavaur, seigneur de Pras contre Antoine Gouttenègre et Jean, son fils ; arrérages de prix de ferme. — Sieur Jean Vaurette, bourgeois, contre Etienne Chevallier, dit Breilhe ; prêt de grains. — Sieur Jean Vaurette, bourgeois, contre sieur Jean Vaurette aîné ; dettes de la succession de feu sieur Antoine Vaurette de Lachambaudie et de demoiselle Anne de Garderin. — Demoiselle Marguerite Chassaing contre sieur Jean-Baptiste Chassaing, son frère ; partage de revenus. — Affirmation de maître Gaspard Freignac du Vialard, curé de Saint-Chamans, tiers saisi à la requête de Françoise Maurel, veuve d'Antoine Soustre, au préjudice du sieur Blaise Morel. — François Dubois, maréchal, contre Antoine Chambre, vigneron ; dette de l'hérédité de Marie Jugie, grand'tante dudit Antoine ; sentence attachée au registre. — Enquête pour François Rumeil, vigneron, contre Antoine et Mathieu Hardy ; transport de vin. — Etienne Labrousse, seigneur de Laval, contre Anne Besse, veuve Teil ; obligation. — Maître Léger Gimelle, notaire royal, contre Jean et autre Jean Porte ; vente de vin. — Provision de 28 livres adjugée à Antoinette Pélegry, veuve de François Teil, contre Marie Dumas, Jacques Feix et Marguerite Teil. — Maître Jean-Louis Traverse, notaire royal, et Marguerite Joanie contre sieur Géraud Boutouyrie, bourgeois ; obligation.

B1122. (Registre.) — Petit in-folio, 36 feuillets, papier.

1761 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Antoine Borie contre Jean et Antoine Chirac ; vente de vin. — Bail judiciaire des biens des mineurs Dalliez. — François Lacoste, soldat de milice au bataillon de Limoges, contre François Saullier, dit Dandayre, laboureur ; obligation de 78 livres. — Répudiation de l'hérédité de feu Antoinette Long par son fils Antoine Chassaingnade. — Sieur Pierre Artigues, maître chirurgien, contre sieur Etienne Labrousse de Puylagarde, dette de la succession d'Hélène Cheyrière, mère du défendeur. — Antoine Jourde, aîné, dit del Sireyx, cabaretier, contre Jean Leyrich et Jeanne Dounie ; obligation. — Sieur Etienne Gratereau de Négraval, bourgeois, contre Pierre-Joseph Couderc, laboureur ; créance de l'hérédité de feu Jacques Gratereau. — Émancipation de Jean Chassaingnade par son père Barthélémy. — Sieur Pierre Échaunie, bourgeois, contre Pierre Leymarie et Fabien Esparzilière, vigneron ; comptes. — Maître Jean-Marie-Mercure Nugon, avocat, juge de la ville d'Argentat, contre sieur Joseph Nugon, son frère ; créance de 25 livres. — Jean Chauvigne, maître cordonnier, contre Jean et Pierre Delage ; fournitures. — Jean Veyrac, marchand, contre Antoine Eyrignoux, travailleur ; compte de châtaignes. — Serment décisoire de Jean Rumeil ; dette. — Jean Puyaubert, cabaretier, contre Marie Bétaille, veuve de Pierre Terrieu ; compte de colonage. — Messire Claude de Lafageardie du Leyris, ancien conseiller doyen au présidial de Tulle, contre Jacques Planche et Jeanne Leymarie ; ferme d'un bois et d'une vigne, compte. — Demoiselle Marguerite Dulac, veuve de Bernard Dulaurens de Puylagarde, contre sieur Bernard Esparzilière, bourgeois ; autorisation de vendre des meubles saisis.

B1123. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1761-1762 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Marguerite Massoubre contre Jean Combes, laboureur ; gages. — Jean Boudet, milicien, contre Jean Planche ; argent prêté. — M. Jean-Joseph Brossard, conseiller en l'Élection de Tulle, contre Antoine Cirac, obligation. — Sieur Simon Delort, marchand, contre sieur Joseph Dupuy, bourgeois ; obligation. — Barthélémy Charoilet, marchand, contre Martial Esparzilière ; livraison de bois. — Demoiselle Anne Nugon, veuve du sieur Antoine Chambon, contre demoiselle Marguerite Dulac, veuve Dulaurens ; billet. — Provision de 20 livres adjugée à Noële Gardille, femme de Jacques Puyaubert, maivchal, contre Gaspard Grèze et Marie Gardille. — Affirmation d'Antoine Échaunie, vigneron, tiers saisi à la requête de Jean Labeylie au préjudice du sieur Pierre Génévrière. — Dame Magdeleine Chamet, veuve de messire Joseph-Antoine Dufaure, sieur de Lagardelle, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, contre Géraud Roudier ; créance de la succession de feu maître Pierre Chamet, notaire royal. — Réception de Jean Gimelle en la charge de sergent. — Gabriel Maisonneuve, couvreur, contre Françoise Claux, veuve de Jaques Dalliez ; obligation. — Etienne Labrousse, seigneur de Laval, contre Jacques Drignac ; créance de la succession de demoiselle Françoise Planchard, mère du demandeur. — Jean Chièze, dit Chambounayre, contre Pierre Couderc ; obligation. — Sieur Jean Lacoste, bourgeois, contre maître Jacques Dumas de Vertiny, seigneur del Fraysse ; dette de la succession de demoiselle Jeanne Graterau aïeule du défendeur. — Jean Chatougnier et Antoinette Favars contre Léger Favars ; créance de la succession de feu sieur Parjadis de Lagane. Maître François Floucaud, notaire royal, et demoiselle Magdeleine Eyrolle contre Jean Souldoire ; obligation. — Sieur Etienne Besombe contre Jean Estrade ; succession de demoiselle Elisabeth Clavière. — Interrogatoire de Jean Planche, vigneron, à la requête de Jean Porte ; prêt d'argent. — Enquête pour Bernard Chirac contre François Génévrière ; vente de bestiaux. — Décharge pour le greffier. — Jean Raysse et Jeanne Salesse contre Antoine et Mathieu Hardy ; cheptel. — M. Jean Chantegril, seigneur de Lavigerie, contre Géraud Boutouyrie ; billet. — Enquête pour Joseph Vaurette, bourgeois, contre François Latieyre ; détournement d'eau.

B1124. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1762-1763 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Assises tenues à La Chapelle, paroisse de Saint-Bonnet, le lendemain de la fête de la Pentecôte, suivant tes anciennes coutumes ; au bourg de Forzès, le lendemain de l'octave du Saint-Sacrement. — Jean Bétailloulou contre Guillaume Graffeuille ; renie constituée. — Antoinette Galtier, veuve Pouget, contre Jean et François Durand ; obligation. — M. Jean Darche, docteur en médecine, contre sieur Antoine

Dulaurens de Puylagarde ; billet. — Enquête pour Jean et Pierre Graffcuil contre Charles et Pierre Leymarie ; compte. — Maître Géraud Cellarier, lieutenant en la juridiction de Saint-Chamans, contre maître Antoine Faurie, chirurgien ; rente constituée. — Enquête pour sieur Joseph Dupuy contre Pierre et François Faurie ; arrérages de prix de ferme. — Maître Jean Plaze, notaire royal, contre Joseph Genestine, laboureur ; prêt d'argent. — Réquisitions du substitut du procureur d'office contre le nommé Gouttenègre qui exerçait comme sergent sans avoir obtenu, de provisions. — M François Saint-Prieuch de Saint-Mur contre Jean Esparzilière, dit Catalot ; rente. — Affirmation de voyage par maître Jean-Marie-Mercure Nugon, juge d'Argentat. — Messire Joseph-Augustin de Planchard, écuyer, seigneur de Cussac, secrétaire du Roi, contre sieur Joseph Dupuy : dette de la succession de feu sieur Eymeric Dupuy. — Acceptation de messire Jean Dumont de Lafrançonie comme caution de Jean Leymarie, marchand. — Assemblée de parents pour nommer un curateur à Pierre-Joseph Parjadis. — Réception de Pierre Monteil en l'office de greffier. — Mathurin Bros, laboureur, contre sieur Léger Terrieu et demoiselle Catherine Boudât ; obligation. — Levée de l'interdiction portée contre Gouttenègre. — Messire Pierre de Lachau, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, contre sieur Joseph Dupuy ; prêt d'argent. — Guinot Dalliez contre sieur Baptiste Delage ; compte. — Messire Gabriel-Anne Dumas, écuyer, seigneur de Soulage, Lamarque, etc., officier dans les mousquetaires du Roi, contre Pierre Dusser et Marguerite Joanie ; obligation de 330 livres. — Enquête pour demoiselle Jeanne Graffeuille, femme du sieur Jean-Baptiste Gouttenègre, officier de milice, chevalier de Saint-Louis contre Jean Veyrac ; chemin de servitude.

B1125. (Registre.) — Petit in-folio, 52 feuillets, papier.

1763 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Pierre Saule, cordonnier, contre maître Léger Gimelle, notaire, et son fils, procureur ; fourniture de souliers. — François Chaptaur, journalier, contre demoiselle Geneviève de Limoges, veuve de Louis Solabel ; salaire. — Maître Jacques - François Nugon, curé de Bar, contre demoiselle Jeanne Boche, veuve du sieur Martial Nugon ; billet souscrit par ledit Martial. — Provision de 30 livres adjugée à Pierre Leymarie contre Pierre Couderc, dit Jargueil. — Siour Pierre-Joseph Parjadis, assisté de son curateur, contre Jean Nugon, marchand ; créance de l'hérédité du sieur Raymond Parjadis. — Géraud et Etienne Valat, marchands, contre Henry Freyssinge ; cheptel. — Réception de François Rebeyrie comme caution d'Antoine Laurens. — Antoine Champaux, laboureur, contre Jean Alrivie, dit Bitarelle ; cheptel. — M. Pierre Murulhac, sieur del Mas, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, contre Françoise Graffoulière ; compte. — Emancipation de Jean Salles par son père Guinot. — Audience tenue à Saint-Bonnet-Elvert. — Demoiselle Marie Bourgeade, veuve de François Cheyrière, contre Etienne Joanie ; dette de la succession de feu François Joanie. — Antoine Jurbert, tailleur, contre sieur Mathurin Navatier, bourgeois ; fournitures. — Elisabeth Brousse, veuve Monteil, contre Pierre Pye et Antoinette Berthoumieux ; injures, condamnation aux dépens pour tous dommages et intérêts. — Consignation d'une somme de 15 livres par Jean Porte. — Répudiation de l'hérédité d'Antoine Pigot par son fils Pierre. — François Faurie contre sieur Joseph Dupuy ; dette de la succession de feu sieur Eymeric Dupuy. — Procuracy du curé de Bar pour M. Antoine Dulaurens de Puylagarde, attachée au registre. — Sieur Pierre Labrousse, aîné, contre Antoinette Pélegry, veuve eh premières noces de Jean Boudre ; obligation. — Défaut pour sieur Antoine Sartelon, bourgeois et marchand, contre Maître Jean Albiat, bourgeois, et demoiselle Marguerite Boutouyrie. — Provision de 40 livres adjugée à Pierre Salles, dit Chirac, contre son fils Guinot. — Interrogatoire de maître François Nugon, curé de Bar, sur la sincérité d'un, billet de 600 livres dont il demande le paiement à Jeanne Roche. — Pierre Labrousse, bourgeois, contre Michel Esparzilière ; créance de la succession de Jean Labrousse.

B1126. (Registre.) — Petit in-folio, 52 feuillets, papier.

1763-1764 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Marie Borde, femme de Jean Echaunie, vigneron, contre Géraud Planche, marchand ; salaire. — Reprise d'instance entre maître Jean Albiat, conseiller du Roi, prévôt de Turenne, demoiselle Marguerite Boutouyrie, sa femme, sieur Géraud Planche, marchand, et Jeanne Souldoyre. — Sieur Jean Labrousse contre Jean Menet ;

obligation. — Enquête pour le curé de Bar contre la demoiselle Roche ; billet. — Jean Graffoulière, laboureur, contre Louis Conte, servitude de passage au village du Claux d'Arrestier, paroisse de Monceaux ; enquête. — Réception ; de sieur Abraham Chambon en la charge de sergent par le lieutenant de la juridiction ; opposition du juge. — Enquête pour Pierre Meyssonie, maréchal, contre Jean Vergue, laboureur ; compte de brebis achetées à la foire de Sédière. — Provision de 30 livres adjugée à Jean Porte contre son fils, dits et contredits des procureurs ; comptes de famille. — Répudiation de l'hérédité de Robert Chassagne par son fils Barthélémy. — Enquête pour Pierre Lagrave contre Jean Champanet ; dette de 12 livres. — Sieur Jean Pradel de Veilhan, bourgeois, contre Françoise Grafoulière, dite de Praliar ; dette de feu Jean Grafoulière. — Anne Faurie, fille, contre Jean Mas, vigneron, et Antoinette Grèze ; prêt d'argent. — Jean Murulhac, bourgeois, contre Jean Leymarie, dit Courty ; créance de la succession de feu Jean Chantegril de Lavigerie, beau-père du demandeur.

B1127. (Registre.) — Petit in folio, 48 feuillets, papier.

1764 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Interrogatoire de demoiselle Jeanne Roche, veuve du sieur Martial Nugon ; fournitures faites audit Nugon par Guinot Blandine et Jeanne Graffoulière ; attaché au registre. — Enquêtes : pour demoiselle Marguerite Dulac, veuve du sieur Antoine Dulaurens, contre Jean Travers, maréchal, et Antoinette Baffet ; ferme d'un pré ; — pour Jean Soustre, vigneron, contre Géraud Vabre ; ventes de vin, compte. — Le juge de Saint-Chamans, maître Jean Jarrige, sieur de Freygefond, contre le lieutenant de la même juridiction, sieur Géraud Cellierier ; règlement des cas où ledit lieutenant pourra appointer. — Jean Chevalier, vigneron, comme mari de Hélène Meilhac, contre Antoine Meilhac, aussi vigneron ; paiement de la dot constituée à ladite Hélène. — Enquête pour Géraud Vabre contre Jean Soustre ; ouvrage. — Pierre Labrousse, aîné, contre Joseph Genestine, laboureur ; obligation. — Pierre Delage et Antoinette Génévrière contre Mercure Génévrière ; demande en supplément dé légitime. — Maître Jacques-François Nugon, curé de Bar, contre Jean Travers ; compte. enquête. — Antoine Méreville, contre Jean Phialip, dit Merle, et Jeanne Soustrot, sa fillâtre ; obligation. — Sieur Antoine Cayre contre Pierre Eyrygnac, dit Giral ; créance de feu Jean Cayre, père du demandeur. — Sieur Pierre Labrousse contre Géraud Roudier et Joseph Combes ; créance de feu Jean Labrousse. — Provision de 200 livres adjugée à Alexis Salesse, en qualité de tuteur de ses enfants et de feu Anne Esparzilière, contre Henry Esparzilière. — Maître Jean Plaze, notaire royal, contre Jean Graffeuil et Jean Clouchand, commissaires-séquestres établis sur les biens de François Rebeyrie ; compte de foin, saisie. — Contre-enquête pour demoiselle Jeanne Roche contre Guinot Blandine ; fournitures. — Jonction d'instances entre dame Magdeleine Chamet, veuve Dufaure, Jean Prieu, dit Dannet, Guinot Salles et Pierre Salles ; saisie. — Etienne Orluc, marchand, contre Jean et Antoine Laporte ; billet. — Maître Pierre Monteil, procureur, contre Antoine Laurens et Lucie Delort ; frais d'actes. — Protestation du juge contre les appointements donnés par le lieutenant aux assises de Saint-Bonnet-Elvert. — Interrogatoire de Jeanne Cheyrière et d'Antoine Chèze, concernant une dette de la succession de feu Jean Chèze. — Antoine Arrestier, marchand, contre Louis Planchard, vigneron, et Catherine Laffaire ; cheptel.

B1128. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1764-1765 — Juridiction de Saint-Chamans. — audiences. — Provision de 35 livres adjugée à Marianne Taule, veuve de Gabriel Planche, contre Géraud Planche, son beau-frère. — Jean Jourzac, laboureur, contre Antoine Couderc, aussi laboureur ; limites du bois de Labernardie, détournement du ruisseau de Longumagne, enquête. — Antoinette Dupont, veuve en secondes noces de Pierre Mondât, contre Martin Mamès, travailleur ; créance de la succession de feu Pierre Mamès, premier mari de la demanderesse. — Maître Pierre-Joseph Bedoch, notaire royal, juge de Beynat, contre Joseph Dupuy ; obligation. — Jeanne Grèze contre Antoine et Léonard Cirac, dit Pentier ; journées de travail comme couturière. — Jean Boual, gendre de Jean Monjanel, contre Jean Cirac ; succession de Marie Boual, sœur du demandeur. — Réquisitions du procureur d'office contre des bandes a de coureurs et de coureuses qui occasionnent de grands scandales dans le marquisat de Saint-Chamans. — Interrogatoire de Géraud Chassagnade, dit Chat-blanc, à la requête de François

Esparzilière ; dette de 218 livres, compte. — Demoiselle Marguerite Boutouyrie, femme de M. Jean Albiat, prévôt de Turenne, contre Françoise Sudrie et Antoine Dubois ; partage de la succession de Léger Faure. — Sieur Simon Delort, marchand, contre Antoine Dujardin et autres ; obligations. — Enquête pour Jean Feyt, vigneron, contre Jacques et Jean Planche ; servitude de passage au bois de Maurel, près des bois de Gouttenègre ; — contre-enquête pour les défendeurs. — Dame Marianne de Rivière, veuve de M. Etienne Planchard, contre Guinot Salles, dit Chirac, vigneron ; arrérages de rente constituée. — Défaut pour dame Noiret de Saint-Luc, supérieure des Religieuses de Sainte-Claire d'Argentat, contre Antoine Planchard, praticien ; obligation. — Procès-verbal du refus des Ursulines d'Argentat déclarant qu'elles n'ouvriraient plus la chambre où se tenaient, depuis longues années, les assises du marquisat de Saint-Chamans. — Sieur Jean-Louis de Costa, sieur de la Bétalie, contre sieur Joseph Dupuy, bourgeois, avération de promesse. — André Combes, cadet, contre Jean Combes, couvreur ; argent prêté. — Nomination d'experts entre maître Pierre Leygonie ; curé de Goulle, et maître Jean Albiat, prévôt de Turenne. — Demoiselle Marguerite Dulac, veuve Dulaurens, contre Jean Travers, maréchal ; rente. — François et Antoine Salles, contre Jean Salles, dit Chariot, cabaretier ; salaire. — Sieur Etienne Lallé, marchand, contre François Arrestier et Pierrette Lacoste ; dette de la succession de feu Jacques Lacoste. — Les Religieuses de Sainte-Claire d'Argentat contre sieur Jacques Dumas de Vertiny, seigneur del Fraysse ; obligation. — Enquête pour Antoine Chambre contre Antoine Laurens ; livraison de vin ; — contre-enquête pour le défendeur. — Maître Léonard Laporte ancien curé de Saint-Bonnet-Elvert, curé de Saint-Pierre de Tulle, contre Léonard Dutour, dit Bousquet ; prêt de grain. — Provision de 40 livres adjugée à Marguerite Leymarie, femme de Pierre Trémouille, contre Pierre Couderc, son oncle. — Antoine Grange et Jeanne Mascheix contre Jean Nugon, dit Charamel ; compte. — Messire Jean Dumont de La Françonie, contre sieur Léger Terrieu, de Longvert, marchand, et Catherine Bourdet ; arrérages de rente.

B1129. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1765 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Les héritiers Mus contre Jean Boual, dit Salvy ; jouissance d'un châtaignier, enquête et contre-enquête. — Sieur Pierre Joannie, bourgeois, contre Jean Arrestier, dit Fromageou ; obligation. — Renonciation à une donation contractuelle faite par feu Anne Deschassans à la femme du sieur Pierre Parjadis. — Enquête pour demoiselle Marguerite Dulac, veuve Dulaurens, contre Jean Travers et Antoinette Baffet ; compte de fermage. — Gaspard Phialip, laboureur, contre Gaspard Mas et Jeanne Brunet ; demande de mise en possession d'un pré appelé Soustrot. — Enquête pour Pierre Meyssance, maréchal, et Marie Planche, contre Jean Constant ; mitoyenneté. — Jean Laffaire, dit Choumeil, contre Louis Planchard et Catherine Laffaire ; dettes. — Mathurine Dancie, veuve de Guillaume Pages, contre Pierre Planchard et Jeanne Pages ; constitution dotale. — Jean Verdier contre Pierre Gouttenègre, vigneron, et Jeanne Bros ; obligation. — Jean Mouret, laboureur, contre demoiselle Jeanne Roche ; dette de feu François Roche. — Jeanne Couderc contre Jean Graffoulière et Marie Couderc ; argent prêté. — Transcription d'arrêts du parlement de Bordeaux, concernant : la signification des actes, le détail des dépens adjugés, l'application du tarif, etc. — Enquête pour demoiselle Jeanne Terrieu, contre Etienne Rumel ; comptes. — Réquisitions concernant les cabaretiers qui servent à boire pendant les offices. — Désignation d'experts entre dame Louise Veyrac de Quinçon, veuve de messire François Lamothe Flaumond, écuyer, et sieur Mathurin Navatier, praticien.

B1130. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1765-1766 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Clôture des audiences du mois des moissons. — Adjudication d'une provision de 25 livres à François Combes, vigneron, contre ses frères et sœurs. — Interdiction à Jean Gimelle des fonctions de sergent. — Jean Dugal, vigneron, contre Géraud Claux et Jean Meilhac ; coupe d'arbre. — Jean Jammet et Marie Dom contre Guinot Salles ; donation contractuelle. — Messire Jean Duniont de La Françonie contre Marc Gimazane ; ferme du pré de la Rebeyrie. — Jean Dugal contre Géraud Claux et Jeanne Chevalier ; enquête pour servitude de passage. M. Jean Plaze, notaire royal, et demoiselle Marie Basteyroux, conjoints, contre sieur Pierre-Joseph Parjadis et demoiselle Anne Delmas. del Chassaing ; cheptel. — Antoine

Meilhac et Antoinette Planchard contre Antoine Planchard, praticien ; constitution dotale de ladite Antoinette. — M. Jean Darche, docteur en médecine, contre Antoine Grafeuil aîné ; créance de feu sieur Pierre Darche. — Affirmation de sieur Pierre-Joseph Parjadis, seigneur d'Auzès et de la Bergerie, tiers saisi à la requête de François Sudrie, au préjudice de sieur Jean Albiat et de Marguerite Boutouyrie. — Messire Louis Martial de Borderie, écuyer, seigneur de Lavaur, contre Géraud Sudour et Marie Malèze ; dette de Jean-Louis Malèze, père de la défenderesse. — Sieur Jean Gaillard, maître apothicaire, contre sieur Joseph Dupuy, bourgeois ; avération de promesse. — Charles Daumar, tisserand, contre Antoine Bigeat ; obligation. — Messire François-Antoine de Pesteil, seigneur baron de Lachapelle-aux-Plas, Chadirac, Bordes, Laval, etc., contre Jean Planchard, dit Paliolle, vigneron ; dette de feu Léger Planchard. — Joseph Malaurie, vigneron, contre sieur Bernard-Augustin Esparzilière, bourgeois ; avération de promesse. — Jean Peyrical contre sieur Pierre Dusser, bourgeois ; créance de feu Guillaume Peyrical. — Marie Rouffie, veuve de Pierre Escalier, contre François Soulier, laboureur ; cheptel. — Jeanne Bariat, fille de feu Jean Bariat, marchand, contre sieur Etienne Labrousse de Puylagarde ; prêt d'argent. — Demoiselle Pétronille Seigne, marchande, contre sieur Pierre-Joseph Serre, bourgeois ; avération de promesse. — Provision de 35 livres adjugée à Léonard Bourlhioux, contre Jean Bourlhioux.

B1131. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier

1766 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Enquête pour Basile Plaze et Catherine Vabre, contre Géraud Vabre ; compte. — Jean Raysse, hôte, et Jeanne Salesse, contre Henry Freyssinge, dit Peloton ; concernant un paiement de 10 livres promis à l'acquit de Jean Souldoire, marchand, de Forzès. — Pierre Solviet, dit Chabrier, contre François Rouby ; compte. — Provision de 30 livres adjugée à Jeanne Leymarie, femme de Géraud Gibert, contre Arnaud Champeau. — Michel Esparzilière, en qualité de fermier du prieur de Laroche, contre demoiselle GenevièveLagorsse, de Limoges ; rente. — Sieur Henry Molinier seigneur de Chambon et de Charlat, contre sieur Joseph Dupuy, bourgeois ; billet. — Géraud Saint-Angel, laboureur, et Marguerite Marymajou, contre Antoine Grange, dit Taupou ; argent prêté. — Etienne Besombe, marchand, et demoiselle Claire Laparat, contre Antoine Chambre ; billet. — Jean Rouffiat, contre Vincent et Jean Chaptaur ; salaire, — Provision de 28 livres adjugée à Jean Chassaigne et sa femme, contre autre Jean Chassaigne. — Demoiselle Geneviève de Limoges, veuve de sieur Etienne Solabel, contre demoiselle Françoise Pierrepont, veuve de M. Pierre Laroche, greffier ; servitude de passage. — Étienne Annequin, fille majeure, contre Pierre Gouttenègre et Jeanne Bros ; argent prêté. — François et Antoine Rougier, contre Françoise Boual, veuve ; dette de feu Pierre Chastagner. — Demoiselle Jeanne Faugeyron, veuve de maître Pierre-Anne Froment, avocat en la cour, contre Jean Chirac, laboureur ; argent prêté. — Sieur Jean Lacoste, bourgeois, en qualité de fermier du marquis de Saint-Chamans, contre Etienne Champeau ; rente. — Sieur Antoine Sartelon, bourgeois, contre Jacques Chanaud, tailleur ; obligation de 160 livres. — Provision de 40 livres adjugée à Jérôme Clouchaud, contre Antoine Méreville et Jeanne Clouchaud. — Léger Boule, sergent, contre Antoine Peuch et Catherine Meilhac ; compte.

B1132. (Registre.) — Petit in-folio. 50 feuillets, papier.

1766-1767 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Dame Magdeleine Chamet, veuve de M. Antoine Duffaure de Lagardelle, contre Giraud Planche, François Esparzilière et Jeanne Planche ; dette de l'hérédité de feu François Planche. — Jean Laurens, laboureur, contre autre Jean Laurens et Catherine Chaptaur ; obligation. — Enquête pour Jean Esparzilière, contre Jean Bourlhioux et Marie Gardille ; servitude de passage. — M. Pierre Labrousse aîné contre sieur Mathurin Navatier ; créance de la succession du feu sieur Jean Labrousse. — Maître Jean Labounou, notaire royal, contre sieur Blaise Morël, praticien ; créance de feu maître Jacques Labounou. — Enquête pour le curé de Saint-Bonnet, contre Léonard Chirac et autres ; concernant la dîme des villages de Bétaille, Betaillole, le Fraysse et Blandine. — Affirmation de Mathieu Hardy, tiers saisi à la requête d'Antoine Laporte, maître chirurgien, et de Noële Rumel, au préjudice de Pierre Boudet et d'Antoinette Planche. — Michel Borie, maçon, et Jeanne Esparzilière, contre Michel Esparzilière ; obligation. — Antoine Barrial aîné, contre Jean Veyrat ; coupe d'un

châtaignier. — Joseph Combes, maître charron, contre Jean Jourzal ; livraison de grains. — Jeanne Cheyrière contre Guinot et Pierre Salles ; créance de feu François Farges. — Affirmation de Mathurin Navatier, tiers saisi, à la requête de Pierre Boyer, au préjudice de Jacques Navatier. — Marc et François Levet, père et fils, contre Antoine et Mathieu Hardy ; vente de vin. — Jean Mathieu, seigneur de la Bessarie, bourgeois, contre Antoine Menet, vigneron ; dette de la succession de feu Jean Menet. — M. Jean-Germain de Pradeaux, bourgeois, contre Etienne Labrousse ; billet. — Enquête pour Jean-Pierre Graffeuil, contre Jean Clouchaud ; concernant la propriété de feuilles entraînées par un ruisseau servant de limite aux propriétés des parties. — Provision de 30 livres adjugée à Jeanne Graffoulière, femme de Guinot Blandine, contre Simon Duroux et Jeanne Graffoulière. — Plainte d'Arnaud Menet contre Marguerite Viers ; dégâts causés par des brebis dans un champ de seigle vert. — Sieur Etienne Besombes, cabarelier, contre Jean Maisonneuve et François Graffoulière ; fourniture de vin. — Nomination d'un tiers expert entre Antoine Espargilière et dame Marguerite Raysse, veuve de messire Plaisant de Bouchiat.

B1133. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1767 — Juridiction de Saint-Chamans. — ; Audiences. — Jean Betailloulou, marchand, contre Marguerite Chamelaux et Pierre Brousse ; cheptel. — Gaspard Phialip, contre Gaspard Mas et Jeanne Brunet ; argent prêté. — Antoine Teulière, cabaretier, contre Etienne Champeau et François Rouby ; dépenses d'auberge. — Répudiation de l'hérédité de Jean Graffoulière, par sa fille Jeanne, femme de Simon Duroux, — Messire François Ducheylard, écuyer, seigneur de Lasalle, et dame Claire d'Hamelin de la Sarétie, contre sieur Bernard-Augustin Esparzilière, bourgeois ; rente. — Etienne Lalo, contre Pierre Lalo aîné ; restitution de meubles. — Affirmation de voyage, par Louis Druliole. — Mathieu et Pierre Arrancour, contre autre Pierre Arrancour, leur frère aîné ; enquête sur la valeur de l'hérédité paternelle. — Françoise Orluc, fille majeure, contre Géraud Planche ; gages, — M. Jean Planchard, sieur de Pradeaux, officier d'infanterie, contre Jean Planchard, laboureur, obligation. — Provision de 12 livres, adjugée à Jean et Antoine Puyaubert, forgerons, contre Jacques Puyaubert, leur frère. — Enquête pour Jean Vergue et Anne Dubois contre Jean Feyt, servitude de passage. — Bail judiciaire des fruits des biens de feu Jean Graffoulière, dit Trapes. — Dame Marie-Mathurine du Gasquet, veuve de messire Jean-Baptiste de Près, seigneur de Lavaur, contre Pierre Arancour et autres ; rentes. — Demoiselle Marguerite Dulac, veuve Dulaurens, contre demoiselle Jeanne Nugon, femme du sieur Mathurin Pages ; querelle entre voisins, enquête. — Daine Marianne de Braquillage, veuve de M. François-Martial Flouret, seigneur de Lachassaigne, contre sieur Jean Vaurette, bourgeois ; rente, constituée. — Provision alimentaire de 15 livres adjugée à Antoine Gaud et à ses frères et sieur contre Antoinette Combe et Jean Escalier. — Répudiation de l'hérédité de Jean Graffoulière, par sa fille Françoise. — Enquête pour Jeanne Chaptaur, contre sieur Bernard-Augustin Espargilière ; compte de la ferme du pré de Nigou. — Provision de 20 livres, adjugée à Françoise Chartres, femme de Léger Favars, contre Pierre Couderc. — Défaut pour maître Jean Vialle, avocat, juge de la ville de Tulle, contre Géraud Planche, marchand.

B1134. (Registre.) — Petit in-folio, 52 feuillets, papier,

1767-1768 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Antoine Besombes, marchand, contre Antoine Peuch et Catherine Meilhac ; argent prêté. — Jeanne Cleuchaud, contre Jean Clouchaud ; excès, condamnation à 30 livres de dommages et intérêts. — Affirmation de voyage par sieur Pierre Duverdier, bourgeois. — Enquête pour Jean Mary, marchand, contre sieur François Boutouyrie, bourgeois ; aliments. — Provision de 30 livres adjugée à Angélique Nugon, femme de François Ceyrolles contre François Combret et Marie Combes. — Vincent Val et Geneviève Tramond, contre demoiselle Geneviève Lagorsse, veuve Solabel ; créance de feu Jean-Baptiste Tramond. — Jean Bournazel, contre Pierre Hardy ; servitude de passage sur un bois nommé de las Combes pour le pré de Rominhac. — Sieur Pierre Artigues, maître chirurgien et apothicaire, contre Mathurin Besse et Catherine Hospital ; fournitures de drogues. — Répudiation de l'hérédité d'Anne Maisonneuve par sa fille Françoise Graffoulière. — Affirmation de Jean Dubat, tiers saisi à la requête d'Antoine Chambre, au préjudice du sieur Blaise Morel. — Dame Marianne Rivière et

messire Joseph-Augustin de Planchard, sou fils, seigneur de Cussac, contre Guinot Salles, dit Chirac ; rente due sur le bois des Eyrials. — Enquête pour Louise Druliolle contre Jean Veroul, vigneron ; compte. — Sieur Antoine B. : ch, marchand, contre Filhou Veyrac ; obligation de 49 livres. — Sieur Jean Lacoste, bourgeois, contre sieur Mathurin Navatier et plusieurs autres ; obligations. — Taxe du vin vieux à 16 sous la pinte et du vin nouveau à 14 sous. — Consignation du prix de ferme des biens de feu Graffoulière, dit Trapes. — Sieur Géraud Valat, bourgeois, contre Jean Nugon ; créance de la succession de feu Etienne Valat. — Peyroune Chassaigne, contre Mathurin Besse ; gages. — Jean Dont contre Géraud Annequin ; coupe d'arbre. — Sieur Jean Jourde, marchand, contre sieur Etienne Labrousse de Puylagarde ; billet. — Demoiselle Geneviève Lagorsse, de Limoges, contre François Estrade ; cheptel ; enquête. — Antoine Chaptaur et Jérôme Teyssandier, son oncle, contre Jean et Antoine Laporte ; engagement du pré Bazou. — Pierre Mas, marchand, contre Gaspard Mas, tisserand ; compte. — Nomination d'un curateur à sieur François Nugon. — Dame Mathurine du Gasquet, contre Antoine Porte, vigneron, Giraud Chassaigne et plusieurs autres ; rentes.

B1135. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1768 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Affirmation de Jean Feyt, marchand, tiers saisi à la requête de maître Pierre Monteil, d'Argentat, au préjudice de Jean Vergne. — Demoiselle François Plaze de Durieu, fille, contre Philippe Granaud ; créance de feu Jacques Plaze — Mathurin Doumesche contre Etienne Combes ; compte. — Antoine Gardelle, dit Chapincé, contre Simon Bétaille, couvreur ; obligations. — M. Antoine Durieu, seigneur de la Jugie et du Pradel, contre Jean Claux ; exécution de compromis. — Sieur Jean Navatier, milicien, contre Antoine Dupuy, dit Périsseau ; billet. — Messire Jean Dumont de la Françonie et dame Parjadis d'Auzès, contre Antoinette Grafoulière ; dette de la succession de feu Jean Grafoulière, dit Lestévène, père de ladite Antoinette. — Sieur Simon Delort, fermier du marquis de Saint-Chamans, contre Marie Dalliez ; sous-ferme consentie au gendre de la défenderesse. — Maître Pierre Monteil, greffier, contre Jean Feyt et Jean Vergne ; demande en main-levée de saisie. — Enquête pour Jean Clouchaud, contre sieur François Nugon ; jouissance de la terre de Maiesse. — Jean Laporte et Martiale Chassagnade, contre Géraud Chassagnade ; demande en tollissement d'inhibition. — Répudiation de l'hérédité de feu sieur Jean Labrousse, par son fils sieur Etienne Labrousse, de Puylagarde. — Provision de 40 livres adjugée à sieur Pierre Deymarie contre Pierre Couderc, dit Garguil. — Messire Alain de Nicolas, écuyer, seigneur de la Coste et del Mas, brigadier des gardes du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre Antoine Chirac ; dette des successions de Guillaume et Antoine Chirac. — Daine Louise de Veyrac de Quinçon, veuve de messire François de Lamothe-Flaumon, contre Annet Farge et Catherine Tissot ; succession de feu Jean Veyrac, père de la demanderesse. — Enquête pour demoiselle Geneviève Lagorsse, de Limoges, veuve Solabel, contre François Estrade et Antoinette Bétailloulou ; coupe d'arbre.

B1136. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1768-1769 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Consignation du prix de ferme des biens de feu Jean Graffoulière, dit Trapes. — Antoine Couderc et Jeanne Suldoire, contre Jean Mary ; compte de gestion de l'hérédité des père et mère de ladite Jeanne, tout comptable est présumé reliquataire. — Simon Mas, vigneron, contre Jean Génévrière ; argent prêté. — Antoine Fustier contre Pierre Jalaïs, livraison de grains. — Jean Porte et Martial Chassagnade contre Géraud Chassagnade ; partage. — Provision de 30 livres adjugée à François Rumel, contre Antoine Laporte, maître chirurgien, et Noële Rumel. — Réquisitions du procureur d'office contre les chasseurs. — Émancipation de Mathieu Doumèche par son père Géraud. — Provision de 45 livres à Antoinette Échaunie, veuve de Joseph Phialip, contre Antoine Phialip. — Jean Graffoulière contre Mathurin Pages, dégâts causés par des bestiaux dans le bois de Reynal. — Enquête sur l'état mental d'un individu. — Reprise d'instance entre Marguerite Murol, veuve de Jean Salaignac, et Marie Murot, veuve de Bernard Claux. — Pierre Chireygeol, contre Léonard Dutour ; cheptel. — Marie Laborie, contre Pierre Mas, créance de feu Jean Branchât, mari de la demanderesse. — Jean Chauvat, travailleur, contre Léger Gimelle ; salaire. — Maître Martial Teyssier, licencié ès lois, fils

de feu sieur Joseph Teyssier, contre Antoine Chambre ; dette des successions de défunts Jean Chambre et Marie Dubois. — Affirmation de Jacques Rumel, tiers saisi à la requête de Jean Bros, au préjudice de Jean Reynier et d'Antoinette Rumel.

B1137. (Registres) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier

1769 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Interrogatoire de Pierre Bac, tisserand, à la requête d'Antoine Planchard, praticien ; dette de 6 livres. — Enquête pour François Leygonie contre Gaspard et Michel Mas ; compte. — Assemblée de parents pour la nomination d'un curateur à Jean Graffoulière. — Serment décisoire de messire Joseph-Augustin de Planchard, seigneur de Cussac ; compte avec sieur Pierre Duverdier. — Sieur Jacques Bardet, bourgeois, contre nobles Antoine et Eymar Plaisant de Bonchiat, de Chaunac ; cession de créance par Bertrand Dugal. — M. Pierre Labrousse, garde du corps du Roi, contre sieur Antoine Planchard, praticien ; dette de feu sieur Pierre Planchard. — Enquête pour Antoine et Pierre Travers, contre sieur Pierre Charageat de Lafon, bourgeois, et demoiselle Antoinette Laplanche ; droit de détourner l'eau du ruisseau de Charses, dans le pré de la Roche ; contre-enquête pour le défendeur. — Jacques Rousseil, Jeanne et Marguerite Guérenne, contre Martial Dujardin et Jeanne Planche ; enlèvement de meubles. — François Leygonie, marchand, contre Gaspard et Michel Mas ; cheptel. — Maître Jacques Delzors, notaire royal, contre sieurs Etienne et Pierre Labrousse ; billet. — Haut et puissant seigneur messire François-Marie Pérusse d'Escars, marquis de L roque-Brou et de Saint-Chamans, ancien capitaine aux régiments d'Escars et de Penthievre, contre Pierre Graffeuil et autres, concernant la reconstruction du pont de bois de la Rebeyrie, sur la Souvigne. — Mathurin et Géraud Doumesche, contre Jean Jourzac et Jean Combes ; prêt d'une somme de 62 livres

B1138. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1769-1770 — Audiences. — Antoine Dupuy, dit Viroulet, vigneron, contre Etienne Champeaux, laboureur ; compte. — Jean Feyt aîné, dit Tounine, contre Léonard et Jean Dutour ; vente de bestiaux. — Messire Henry-Pierre-Noël Dufaure de Saint-Martial, co-seigneur et gouverneur d'Argentat, contre Pierre Bros ; créance hypothécaire de feu messire Antoine Dufaure, seigneur de la Salesse. — Antoine Chassagnat contre Jean Chassagnat et Suzanne Freygefond ; cheptel, enquête. — Etienne Galtier et Anne Croizille contre Jean Croizille, dit Coulade ; obligation de 56 livres. — Enquête pour Antoine Grange, contre Gaspard Phialip ; compte. — Joseph Saut, travailleur, contre Etienne Champaux ; créance de feu Antoine Soustre, beau-père du demandeur. — Provision de 90 livres, adjugée à sieur Pierre Dusser, bourgeois, contre son fils. — François et Gaspard Latieyre, laboureurs, contre Pierre Gouttenègre, dit Basset ; vente de grain. — Pierre Saule, cordonnier, contre sieur Joseph Nugon et Antoinette Génévrière ; billet. — Jean Chieyx, vigneron, contre maître Léger Gimelle, procureur ; avération de promesse. — Antoine Combe contre François Combret et Marie Combe ; cession d'une créance de Jeanne Soustre, belle-mère du demandeur ; sentence attachée au registre. — Jean Bray, vigneron, contre maître Géraud Cellarier et Jean Teyssier, main-levée de saisie-arrêt. — Marguerite Planche, veuve de Bernard Faurie, praticien, contre Géraud Planche, son frère ; legs de feu Julienne Boutouyrie, mère commune. — Antoinette Génévrière, femme du sieur Joseph Nugon, contre Anne Génévrière, sa sœur ; legs de feu Antoine Hospital, oncle des parties. — Pierre Duroux, praticien, contre Jean Graffoulière ; servitude de passage sur le bois de Célor ; enquête. — Pierre Soustrot, marchand, contre demoiselle Antoinette Parjadis, veuve du sieur Jean Serre, dette dudit Jean Annet Farge et Jean Peyrissat, contre Jean Hospital, dit Laroze ; mitoyenneté. — Sieur Pierre Ceyrolle, marchand, veuf de demoiselle Jeanne Dulaurens de Puylagarde, contre M. Antoine Dulaurens de Puylagarde ; constitution dotale de ladite Jeanne. — Transcription d'un arrêt du parlement de Bordeaux, concernant le taux du paiement des rentes du Limousin et du Périgord, à cause de la famine. — Demoiselles Antoinette et Anne Desplas, sœurs, contre M. Pierre-Joseph Parjadis de Dazès, garde du corps du Roi, et demoiselle Anne Deschassans, sa femme ; compte. — Pierre Viallemaringe, travailleur, contre Jean Bétailloulou, dit Broc ; salaire. — Jean Moussarie et Pétronille Bac, contre Pierre Gouttenègre ; prêt d'argent. — Enquête pour Antoine Laporte, marchand, contre Jacques Rumeil ; jouissance d'un noyer ; — contre-enquête pour le défendeur.

B1139. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1770-1771 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Antoine Jurbert, tailleur, contre sieur Mathurin Navatier ; journées et fournitures. — Reprise d'instance entre M. Pierre Murulhac Delmas, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, dame Françoise Plaze de Durieu, sa femme, et Géraud Chassaignade. — Jean Verdier contre Géraud Douinesche ; billet. — Pierre Chassaignade, marchand, contre Catherine Caussy, veuve d'Antoine Chassaignade ; dette dudit Antoine. — Demoiselle Elisabeth Plaze, veuve du sieur Jean Vinsot, contre Antoine Planchard aîné ; compte avec Pierre Vinsot. — Enquête pour Jean Veyrac, contre Jean Roudier ; jouissance des feuilles du bois de Drulioles. — Comparution de Françoise Chastrussc, veuve Peuchbarga ; saisie-arrêt à la requête de sieur Simon Delort, marchand, au préjudice d'Antoine Dusser. — Bernard et Pierre Delaunet, contre Gabriel Nugon ; gages : « un chapeau de la valeur de 35 sols. » — Demoiselle Françoise Delestang, veuve de M. Pierre Lachau de Lamarque, docteur en médecine, contre Pierre Lalo aîné, dit Baraca ; argent prêté. — Messire Joseph-Augustin de Planchard, seigneur de Cussac, contre Françoise Chauineil, veuve Couderc ; rente. — Réception de sieur Louis Escalier en l'office de procureur ; copie des provisions obtenues de dame Marié-Françoise de Polignac, veuve du marquis de Saint-Chamans. — Martin Espargilières contre Jacques Puyaubert, maréchal, créance de 6 livres. — Sébastien Retouret, cordonnier, contre maître Léger Gimelle ; argent prêté. — Affirmation de sieur Pierre Charegeat, bourgeois, tiers saisi à la requête d'Etienne Orluc, au préjudice de Jean Boudet. — Jean Charlanes, vigneron, contre Jean Salles, dit Chariot, cabaretier ; gages.

B1140. (Registre.) — Petit in-folio, 52 feuillets, papier.

1771 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Géraud Doumesche, contre Antoine Rivière ; concernant une partie de jardin achetée par le père du défendeur ; — le même contre Françoise Chaumeil ; dette de la succession de feu Jean Couderc, mari de la défenderesse. — Enquête pour Etienne et Pierre Labrousse, de Puylagarde, contre Jeanne Cheyrière, veuve Graffoulière ; bestiaux eximés d'une saisie. — Antoine Pèlegry, marchand, contre Pierre Arrancour ; compte. — Sieur Jean Murulhac, bourgeois, contre sieur Etienne Solabel, aussi bourgeois ; obligation. — Provision adjugée à Jeanne Monjanel, femme de Blaise Roussel, veuve de Jean Pinardel, contre Pierre Brousse, travailleur. — Guinot Mas, chirurgien, et ses frère et sœur contre Antoine Puch et Catherine Meilhac, leur oncle et mère ; hérédité de Pierre Mas. — Simon Pourchet, contre Géraud Planche, marchand ; obligation. Répudiation de l'hérédité de Gaspard Mas, par son fils Michel. — Yrieix Dubois, maçon, contre Vincent Massoulier, vigneron ; billet. — Gabriel Rebeyrie, marchand, contre Jean Leymarie, dit lou Garçon ; argent prêté. — Assemblée de parents pour juger de la capacité d'un individu à régir ses biens. — M. Pierre-Joseph Parjadis, garde du Roi, contre Antoine Dupuy et Françoise Teyssandier, obligation de 99 livres. — Martin Marty et Marie Chastanet contre Jean Chastanet et Marie Condamine ; dot de la demanderesse. — Enquête pour Jacques Puyaubert contre Jean Arrestier ; compte. — François Chassaigne contre Jeanne Clavière, veuve Leymarie ; obligations. — Nomination d'expert entre demoiselle Jeanne Clare, veuve Labrousse, et sieur Raymond Montmaur, bourgeois. — Joseph Saut contre Etienne Rigal ; dette de Mathurine et de Jeanne Mons, belles-sœurs du défendeur. — Provision de 40 livres, adjugée à demoiselle Françoise Esparzilière, fille majeure, contre son frère Bernard. — Enquête pour Jeanne Besse, veuve Couderc, contre sieur Pierre Charegeat de Lafon, bourgeois, et demoiselle Antoinette Laplanche, concernant le moulin du Chambon.

B1141. (Registre.) — Petit in-folio, 46 feuillets, papier.

1771-1772 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Sieur Michel Chartrusse, marchand, et Jeanne Laplanche, contre Léonard Dutour, laboureur ; dépense au cabaret. — Provision de 15 livres, adjugée à Marie Combes, femme de François Combret, contre ses frères, Pierre et Antoine. — Enquête pour Jeanne Besse, contre Pierre Charegeac de Lafon, concernant le moulin du Chambon. — Gabriel Betaillole, couvreur, contre maître Léger Gimelle ; billet. — Maître Antoine Bayort, prieur de Glénie, contre Pierre Blandy ; prêt d'argent. — Enquête pour Joseph Dupuy,

contre Géraud Roudier ; propriété d'une terre appelée de las Verts, au ténement de Moustoulat. — Catherine Meilhac contre Antoine Peuch, son second mari ; enlèvement de meubles. — Enquête pour François Leygonie, marchand, et Marguerite Reynier, contre Jean et Antoine Laporte ; compte de marchandises. — Émancipation de Pierre Eyrygnoux, par son père Antoine. — Demoiselle Louise Levreau et M. Bonaventure Brossard, conseiller en l'Élection de Tulle, contre sieur Jean Arrestier, bourgeois ; reliquat de prix de vente. — Défaut pour sieur Pierre Delbos et sieur Léonard Villadard, maître chirurgien, contre Pierre Brousse. — Raymond Laporte, maréchal, contre Jean Dubat, marchand ; compte. — Géraud Lagane, marchand, contre François Foussac, dit Sarreboujal ; livraison de grain. — François Broucarie, tailleur, contre Pierre Brousse ; obligation. — M. Antoine Damarzid de Laserra, seigneur de Nadieu et de Ventach, contre sieur Etienne Labrousse ; billet. — Sieur Jean Mateau, bourgeois, contre Arnaud Menet, vigneron ; rente du Bouscaillou. — Pierre Lalo, tailleur, contre Pierre Moussarie et Antoinette Planchard ; compte. — Sieur Antoine Vigier, marchand, contre Antoine Chièze ; vente de seigle. — Jean Laffaire, laboureur, contre Pierre Solviet, dit Lafleur ; droit de passage sur le pré de Planchard ; enquête.

B1142. (Registre.) — Petit in-folio, 46 feuillets, papier.

1772 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Sieur Etienne Solabel, bourgeois, contre Jacques et Jean Planche ; arrérages d'une rente sur le tenement de Laserre. — Géraud Saint-Angel, laboureur, contre Jean Mas, dit lou Girou ; obligation. — François Soulier, dit Bourdarie, vigneron, contre Louis Rouby et Catherine Soulier ; concernant la jouissance d'une vigne appelée de Coutoudoune, au territoire de Trescol. — Enquête pour sieur Joseph Vaurette de Dumoulin, bourgeois, contre Pierre Solviet, dit Chabrier ; jouissance des feuilles du bois del Fau. — Maître Géraud Cellarier, lieutenant, contre Pierre Phialip et Henriette Boudet ; obligation. — Léonard Nicolaudie contre Pierre Maisonneuve ; gages. — Sieur Jean Beffare, marchand, contre Antoine et Mathurin Besse ; compte. — Jean Teilhet, dit Chazal, contre Jean Teilhet, dit Mialet ; cheptel. — Affirmation de sieur Joseph Dupuy, bourgeois, tiers saisi à la requête d'Antoine Sellier, au préjudice de sieur Jean Escaravage. — Emancipation de Mathurin Navatier, par son père Mathurin, acte annullé. — Bail judiciaire des fruits des biens de feu Jean Graffoulières, dit Trapes. — Enquête pour Jean Long contre maître Louis Gimelle, notaire royal ; servitude de passage pour la vigne appelée la Fradasse. — Jean Bétailloulou, dit Prège-Dieu, contre Jean Bétailloulou, dit Broc ; salaire. — Antoine Gardille contre Antoine Gardille ; prêt d'argent. — Pierre . Mirât, dit Barnelou, contre Jean Rebeyrie et Marie Dubois ; gages. — Antoine Dupuy, dit Parissou, contre Géraud Rouby ; enquête concernant la propriété d'une ligne de châtaigniers entre deux terres.

B1143. (Registre.) — Petit in-folio, 44 feuillets, papier

1772-1773 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Pierre Arrancour, sabotier, contre Antoine et Jean Faurie ; fournitures. — François et Pierre Plaziat, père et fils, contre Jean Travers et Antoinette Baffet ; prêt d'argent. — Enquête pour Etienne Orluc, marchand, contre Antoine Rumel, dit Potarel ; compte de vin. — Maître Etienne de Rèdenat, en qualité de maître des biens d'Anne Chamet, sa femme, contre sieur Etienne Labrousse de Puylagarde, bourgeois ; créance de l'hérédité de sieur François Chamet. — Réquisitions du procureur d'office contre les chasseurs ; taxe du vin à 9 sous la pinte. — Sieur Etienne Dusser, sieur de Duras, garde du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre Jean Dugal et Pierre Lapare ; demande en reddition de compte de curatelle. — Serment décisoire de messire Antoine Dulaurens de Puylagarde, seigneur de Maryineijou, garde du Roi, concernant la succession de la demoiselle Dulac, sa mère. — Affirmation de voyage par Antoine Cellier, marchand. — Interrogatoire de Jacques Chanraud, tailleur, à la requête d'Etienne Croizet ; dette. — Tirage au sort des lots de la succession de Louise Duroux, après le rapport des experts, sieurs Boudrie et Chartrusse. — Jean Salles, cabaretier, et Anne Salles contre Bernard Salles ; obligations. — Renonciation de Catherine Gouttenègre, femme de Jean Mczinge, à une donation à elle faite par son père, Jean. — Provision de 12 livres adjugée à Mathurinc Chassagne contre Marie Planchard, veuve de Pierre Chassagne. — Installation de maître Etienne Rèdenat, notaire royal, en l'office de juge du marquisat de Saint-Chamans. — Dame Marie Mathurine Dugasquet de Pras, veuve de M. Jean-Baptiste de Lavaur, seigneur de Pras, contre Jacques Planche, laboureur ; billets.

— Pierre Chastre, maçon, et Marguerite Teil contre Antoine Roubinet, maçon, et Magdeleine Malaurie ; dette de l'hérédité de feu Martial Malaurie. — Demoiselle Marie Labrousse de La Selve contre sieur Joseph Dupuy ; billet. — Démission de l'office de lieutenant donnée par maître Géraud Cellarier. — Jean et Antoine Chauvac contre Mathurin Besse ; salaire.

B1144. (Registre.) — Petit in-folio, 46 feuillets, papier.

1773 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Sieur Jean Plaze, bourgeois, contre Jean et Mathurin Hospital ; livraison de grain. — Jean Pages, aîné, contre Jean Arrestier ; compte. — Demoiselle Pétronille Dupuy, veuve du sieur Jean Lacoste, bourgeois, contre Antoine Planchard, praticien, créance de la succession dudit sieur Lacoste. — Antoinette Malaurie contre Jean Nugon, son mari ; demande en séparation de biens. — Jean Bourlhioux et Marie Gardille contre Basile Plaze et Catherine Vabre ; salaire. — Pierre Ceyrolles, marchand, et Catherine Estrade contre Jean Graffoulière ; bornage du pré des Combettes, enquête. — Contre-enquête pour Jean Bourlhioux et Marie Gardelle, contre Bazile Plaze et Catherine Vabre ; gages. — Émancipation de Pierre Meilhac, vigneron, par son père Antoine. — Demoiselle Louise Levreau ut maître Bonaventure Brossard, conseiller en l'Élection de Tulle, son fils, contre Jean Arrestier, bourgeois ; frais de saisie. — François et Pierre Plaziat contre Jean Travers et Antoinette Baffet ; compte. — Maître Jean-Baptiste Serre, curé du Gros-Chaslang, contre Antoine Teilhet, dit Chazal ; vente de grain. — Réception de maître Jean Rêdenat en l'office de procureur postulant. — Enquête pour Antoine Vaurette, Géraud Saint-Hilaire et Jean Auriac contre Géraud Arrestier ; usage de l'eau de deux fontaines pour l'irrigation du Prélong. — Assises tenues au bourg de Monceau. — Affirmation de Jean Bourlhioux, vigneron, tiers saisi à la requête de Léonard Cellarier au préjudice de Jacques Puyaubert et de Noële Gardille. — Demoiselle Marianne Leymarthre, veuve de François Dubois, contre Gaspard Malaurie, vigneron ; dette de la succession de feu Pierre Malaurie.

B1145. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1773 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Antoine Joanie, praticien, et Jeanne Planche contre Pierre Lofficial et Anne Chabut ; créances de la succession d'Antoinette Planche. — Enquête pour Catherine Meilhac contre Antoine Peuch, maçon, son mari ; séparation de biens. — Copie du congé donné à Pierre Teil, après un service de six années pour la communauté de Monceau. — Louis Mézence, cabaretier ; contre Géraud Planchard ; compte. — Émancipation de Géraud Roudier. — Antoine Pouget contre Jean Mary, cabaretier, violences, condamnation aux dépens pour tous dommages et intérêts. — Messire Alain de Nicolas, écuyer, seigneur de la Coste, Lemas et Laval, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, contre Joseph Bros et Gabriel Alrivie ; demande en garantie. — Interrogatoire d'Antoine Barriat à la requête de sieur Géraud Lagane, marchand ; vente de seigle. — Contre-enquête pour Jean Bétailloulou contre Jean Bray, maçon ; salaires. — Antoine Mamy, journalier, contre demoiselle Marie Laval, veuve Labrousse ; prêt d'argent. — Gaspard Latieyre contre Etienne Chevalier ; vente de bestiaux. — Enquête pour demoiselle Jeanne Clare, veuve de sieur Pierre Labrousse, contre Jean Chassaigne, dit Robert ; limites. — Antoine Vaurette et Jean Bourdet contre François Arrestier ; servitude de passage. — Antoine Ruinel, marchand, et Marianne Esparzilière contre Jeanne Teyssandier ; excès. — Antoine Chambre contre Jean Teilhet, sabotier ; louage de maison, enquête.

B1146. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1774 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Demoiselle Marie Bourgeade, veuve de François Cheyrière, et son fils, contre Antoine Roubinet et Magdeleine Malaurie ; dette de la succession de Martial Malaurie. — Antoine Long contre Jean et Antoine Vitrac ; usage de l'eau d'une fontaine dans la vigne appelée al Signour. — Maître François Saint-Prieche, seigneur de Saint-Mur, contre Antoine et Mathieu Hardy ; dette de la succession d'Antoinette Leymarie, mère des défendeurs. — M. Etienne Gratereau, sieur de Négraval, bourgeois, contre sieur Mathurin Navatier ; billet. — Maître Jean Antoine Lapomerie, curé de Saint-Julien-près-Bort, en qualité d'héritier de maître Jacques Servientis, curé de Chaumeil, rente hypothéquée sur une vigne appelée de Foussac. — Le seigneur de la Chapelle-aux-Plas contre Pierre Maisonneuve et autres tenanciers de la Borie

de Bousseyroux ; arrérages. — Sieur Raymond Monmaur, bourgeois, contre Pierre Salles, dit Chirac ; rente due par Guinot Salles. — Antoine Escalier contre Pierre Bayssc ; dot de Marie Escalier. — Vincent Val, laboureur, contre Vincent Massoulier, praticien ; billet. — Provision de 15 livres adjugée à Jeanne Rivière, femme de Pierre Andrieu, contre Antoine Rivière. Messire Jean Dumont de La Françonie et dame Marie Parjadis contre Marguerite Eyrignac ; dette de la succession de feu Pierre Eyrignac. — Dame Anne de Lafarge, veuve du sieur de Laborderie, contre Jean Secourieu et Léonarde Planche ; dette de feu Gaspard Planche. — Affirmation de voyage faite par Gabriel Vergnies. — Enquête pour Jean Leymarie et François Eyrignac contre Jean Clourhaud et Antoinette Esparzilière, concernant la jouissance des feuilles du bois de Lavergne. — Charles Tre-mouille, travailleur, contre sieur Joseph Dupuy ; gages. — Condamnation de maître Léger Gimelle, notaire, à la somme de 25 livres, pour injures, sur la plainte de daine Marguerite Raysse, veuve de messire Pierre Plaisant de Bouchiat, écuyer. — Réception de maître François Laroche en qualité de procureur postulant. — Répudiation de l'hérédité de Jean Planchard, dit Paliolle.

B1147. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier

1775 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Sieur Pierre Pinaud, bourgeois, et maître Pierre Monteil, procureur, en qualité de fermiers du marquisat de Saint-Chamans, contre Jean Graffoulière ; arrérages. — Sieur Faurie, chirurgien, contre Pierre Brousse, laboureur ; compte. — Sieur Jean-Martin Moulin, huissier royal, contre Jean Graffeuil, curateur du sieur François Nugon ; billet. — Jean Annequin, dit Calrac, contre Etienne Chevalier, dit Breille ; dette des hérédités d'Antoine et de Joseph Chevalier. — Bail judiciaire des fruits saisis au préjudice de Jean Secourieu et de Léonarde Planche. — Messire Joseph-Augustin de Planchard, seigneur de Cussac, contre Pierre Anchèze et Pétronille Chardeyroux ; concernant l'hérédité de feu messire Etienne Planchard. — Sieur Jacques Feyt, praticien, et demoiselle Marguerite Teil, contre Antoine Laporte, voiturier ; droit d'abreuvoir à la source du bois de la Combe. — Maître Jean-Pierre Lagarde, commissaire de police de la ville de Tulle, contre Joseph Malèze, vigneron ; prêt de grain. — Taxe du vin à 10 sous la pinte. — Sieur Pierre Duroux, praticien, contre Pierre Estrade ; vente de vin, enquête. — François Combret et Marie Combes contre sieur Pierre Chérageat de Lafon et sieur Bernard Boulègue, huissier royal ; demande en garantie. — Visite des bâtiments dépendant de l'hérédité de Jean Graffoulière, dit Trapes. — Messire Louis-Martial de Laborderie, écuyer, seigneur de Lavaur, la Rochette, etc., contre Marie Malèze, veuve de Géraud Sudour, et Antoine Faurie ; demande en main-levée — Jean Boudre, marchand, contre François Soumaille et Léonarde Boudre ; compte de vin. — Assises tenues à Argentat. — Demoiselle Antoinette Testut de la Hierle Delguo, en qualité d'héritière de demoiselle Marie-Jeanne Graffeuille, sa cousine, veuve de sieur Durieu du Chambon, contre Jean Champanet, dit Chaptaur ; billet. — lia marquise de Saint-Chamans contre Jean Clouchaud, marchand ; prêt de 48 livres.

B1148. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier.

1775-1776 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Jean Chirac, dit Lasalle, laboureur, contre Jean et Vincent Chaptaur ; argent prêté. — Enquête pour Jean Pages, marchand, contre Jean et François Comte ; limites d'une vigne appelée de la Reynarde. — Géraud Roudier, marchand, contre Etienne Vaurette, laboureur ; injures. — Pierre de Deymarie et Antoinette Raysse contre dame Marguerite Raysse, veuve de messire Pierre Plaisant de Bouchiat ; dette de 22 livres. — Interrogatoire de Jean Vabre, charpentier, à la requête de sieur Fabien Duroux, marchand ; argent prêté. — Affirmation de Simon Duroux, cabaretier, tiers saisi à la requête d'Antoine Chambre, au préjudice du sieur Blaise Morel. — Pierre Gobin, tailleur, contre Antoine Chièze, laboureur ; prêt de 46 livres. — Pierre Lavergne, marchand, contre sieur Joseph Périer, bourgeois ; vente d'une montre. — François Rumeil contre demoiselle Geneviève Lagorsse, de Limoges, et son fils ; gages. — Sieur Etienne Biouzal d'Elvert, bourgeois, contre sieur François Nugon, aussi bourgeois, vente de grain. — Gabriel Rebeyrie, marchand, contre Philippe Granaud, vigneron ; créance de la succession de François Rebeyrie. — La marquise de Saint-Chamans contre Jean Clouchaud, marchand ; prêt d'argent. — Nomination d'un tuteur pour Léger Claux. — Messire Jean Dumont de La Françonie contre Jean Viers, dit lou Souldat, rente. — Antoine Dujardin, protuteur des enfants

de feu Etienne Chahut, contre Pierre Lofficial, laboureur ; créance dudit Chabut. — Raymond Peyry, couvreur, contre Guinot Mas, chirurgien ; billet. — Pierre Teyssiât, journalier, contre Antoine Laporte, marchand ; salaire, enquête.

B1149. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier

1776 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Jean Combes, dit Dessus, couvreur, contre Jean Combes, dit Paris ; obligation. — Etienne Orluc, marchand, contre Jean Boudre ; prêt de grain. — Maître Jean-Baptiste Parjadis de Dauzès, curé d'Espagnac, contre sieur Pierre Faurie, maître chirurgien ; vente d'un cheval. — Antoine Laporte, marchand, contre Jacques Feyt et Marguerite Teil ; limites d'une chènevière. — Maître Louis Chauvignac, procureur en la prévôté de Turenne, et demoiselle Louise Laroche contre sieur Géraud Planche, marchand ; billet. — Sieur Antoine Arrestier contre sieur Pierre Lalo ; vente d'huile de noix. — Jérôme Champanet, vigneron, contre Antoine Champanet, dit Sautou ; obligation. — Sieur Jean Beffare, marchand, contre Antoine Faure et sieur Antoine Brouquarie, marchand ; concernant la possession d'un bois appelé de la Coste. — Assises tenues au bourg de Forzès. — Les fermiers du marquis de Saint-Chamans contre sieur François Nugon et Jean Graffeuil, arrérages. — François Feyt, vigneron, contre Jean Feyt aîné et Léonard Cellarier ; argent prêté. — Sieur Jean Guillaume Lafon del Bayle, bourgeois, et demoiselle Jeanne Murulhac contre sieur Bernard-Augustin Esparzilière, bourgeois ; créance de la succession du feu sieur Jean Murulhac. — Jean-Martin Moulin, huissier royal, contre Antoine Grèze ; frais d'actes. — Répudiation de l'hérédité de feu Pierre Eyrignac, par sa fille Marie. — Sieur Jean-Germain de Pradeaux, bourgeois, contre Pierre Salles, dit Chirac ; obligation. — Maître Jean-Louis Voisin, juge de la Chapelle-aux-Plas, contre Antoine et Mathurin Rivière ; créance de feu Jean Chambon, beau-père du demandeur. — Sieur Jean Mateau, seigneur de Labeysserie, et-demoiselle Jeanne Durfort contre Antoine Rariac et autres ; rente du ténement de la Hierle del Peuch. — Jean Vialette et Antoinette Phialip contre Catherine Planchard ; dette delà succession de feu Antoine Planchard, frère de la défenderesse. — François et Martial Sol contre maître Jean Albiac, avocat en parlement, et demoiselle Marguerite Boutouyrie ; gages.

B1150. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier

1776-1777 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Henry Teil contre Etienne Arrestier, marchand ; billet. — Messire Antoine Bourdeille, seigneur del Pic, contre Léonard Esparzilières, bourgeois ; créance de la succession de feu maître Gaspard Freignac du Vialard, prêtre, oncle du demandeur. — Anne Chassagnes contre Pierre Laporte ; gages. — Maître François Durieu du Pradcl, archi-prêtre de Brivezac et curé de Monceau, contre Catherine Planchard ; dette de la succession de feu Jean Planchard. — Géraud Doumesche contre François Roubay, dit Barraca ; cheptel de porcs. — Maître Louis Chauvignac, procureur en la prévôté de Turcne, contre Arnaud Menet ; dette de l'hérédité de feu Jean Menet, dit Cavalier. — Antoine Monteil contre Jean Frayssc et Antoinette Malèze ; coupe de pieds de vigne. — Anne Chassagnes contre Pierre Lapart ; créance de la succession de Jeanne Chassaignes, sœur de la demanderesse. — Catherine Dusser et Bernard Régnier contre Joseph Dancie et Jean-Paul Teil ; demande en main-levée de saisie. — Provision de 10 livres adjugée à Antoine et Antoinette Serre, frère et sœur, contre Françoise Laval et Louise Abalèze, veuve de Géraud Sudour. — Antoine Viers contre Jean Clouchaud ; billet. — Enquête - pour Anne Faurie contre Antoine Betailloulou ; meubles à eximer d'une saisie. — Affirmation de Guinot Mons, tiers saisi à la requête de maître Louis Chassaignac, au préjudice de demoiselle Pierrette Murulhac. — Demoiselle Antoinette Testut de Lahierle del Got contre Jean Champanet, dit Chaptaur ; créance de la succession de demoiselle Marie-Jeanne Greffeuil, veuve du sieur Durioux du Chambon. — Maître Bonaventure Brossard, conseiller en l'Élection de Tulle, contre François Soulier et autres ; arrérages de renies. — Sieur Jean Filhol, maître chirurgien, contre demoiselle Marguerite Leyrac ; soins et médicaments. — -Enquête pour Jean Dubois contre Pierre Estrade ; cheptel.

B1151. (Registre.) — Petit in-folio, 43 feuillets, papier.

1777 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Jean et Simon Puyjoubert contre Antoine Laporte ; billet. Pierre et François Bac contre sieur Etienne Labrousse ; salaire. — Pierre Gardelle, charron, contre sieur Joseph Dupuy ; compte. — Copie d'un arrêt du parlement de Bordeaux qui casse la procédure criminelle, instruite au presidiai de Tulle, sur appel de la juridiction de Saint-Chamans, entre Pierre Ceyrolles et Jean Graffoulière, et renvoie les parties devant le sénéchal de Ventadour. — Provisions : de 15 livres à Antoinette Chanaux contre Jacques Ventalou ; — de 45 livres pour Catherine Planche, femme de François Couderc, contre Jacques Planche. Antoine Fraysse contre Léonard Mouzet ; créance de la succession de feu François Fraysse. — Antoine Long contre Jean Leymarie, dit lou Garçou ; gages. — Enquête pour Pierre Teyssial contre Antoine Laporte ; outre pleine de vin crevée d'un coup de genou. — Provision de 15 livres adjudée à Marguerite Chambre contre Antoine Chambre. — M. Jean-Pierre Dusser, seigneur de, Saint-Hilaire-Taurieux, Lavergne, etc. , et son fils, sieur de Lamothe, contre messire Joseph-Augustin de Planchard, baron de Cussac ; compte. — Sentence préparatoire, attachée au registre, pour maître Jean-Baptiste-François Cellarier, docteur en médecine, et Marie Malèze, veuve de Géraud Sudour. — Affirmation de voyage par Pierre Champanet, maçon. — Réception de M. Jean Albiac, conseiller du Roi, prévôt de Turenne, en l'office déjuge de Saint-Chamans ; provisions de dame Marie-Françoise de Polignac, marquise d'Escars. — Affirmation de Pierre Esparzilière, tiers saisi à la requête de Jean Bourlhioux au préjudice de Simon Gardille. — Nomination d'un curateur en cause à demoiselles Magdeleine et Marguerite Dubac.

B1152. (Registre.) — Petit in-folio, 47 feuillets, papier

1777 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Jean Saignes contre Bernard Salgues ; prêt d'argent. — Marie Lalé, veuve de Bernard Condat, contre Jean Esparzilières ; enquête sur la viabilité d'un enfant ; mort de la mère ; — contre-enquête pour le défendeur. — Serment d'expert attaché au registre. — Léonard Ritou, scieur de long, contre Jeanne Soulier ; prêt d'argent. — Répudiations : de l'hérité de feu Jean Planchard, journalier, par sa fille Catherine ; de l'hérité de feu Jean Graffeuille par sa fille Françoise. — Assises tenues à Forgés. — Maître Blaise Mons, notaire royal, contre Jean Combes, dit Dessus ; vente de blé noir. — Provision de 12 livres adjudée à Marguerite Chambre contre Antoine Chambre ; succession de Marie Jugie, tante des parties. — Messire Jean Dumont, écuyer, seigneur de la Françonie, contre Antoine Mas, dit Paliardou ; rente. — Sieur Jean-Martin Moulin, huissier royal, et Françoise Durant, sa femme, contre Antoinette Johannie, veuve de François Durant ; dette de la succession de feu François Durant. — Interrogatoire de Berthoumieux Planche, à la requête de Léonard Dutour ; vente de grain. — Sieur Antoine Mas, marchand, contre Pierre Dusser et demoiselle Antoinette Graffeuil, conjoints ; dette de la succession de Marguerite Graffeuil. — Affirmation de François Planche, tiers saisi à la requête de Marianne Lacroix, veuve Terrieux, au préjudice de Mathurin Estorges. — Enquête pour Raymond Germanes contre Pierre Planchard ; concernant la possession d'un jardin appelé les Cayres. — Reprise d'instance entre Jean Bourlhioux et Etienne Solabel. — Antoine Estrade, dit Jeangrand, contre Pierre Estrade ; prêt d'argent. — Antoine Vialette et Antoinette Dusser contre Françoise Laval et Marie Malèze, veuve de Géraud Sudour ; concernant la propriété d'une maison et d'un jardin au village de Souls.

B1153. (Registre.) — Petit in folio, 44 feuillets, papier.

1777-1778 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Sieur Joseph Dupuy, bourgeois, contre Marie Charageat, veuve Solviet ; concernant la ferme du moulin banal du village du Four, paroisse de Moiceaux. — François Esparzilière et Jeanne Planche contre François Sol, dit lou Richot ; rente. — Antoine Laporte, marchand, contre Gabriel Nugon ; validité de saisie. — Sieur Etienne Solabel, bourgeois, contre Pierre Chanu, sergent ; comptes. — Léonard Dutour et Pétronille Esparzilière contre Michel Esparzilière ; succession du père commun. — Berthon Secourieux, cabaretier, contre Vincent et Pierre Chaptaur ; vente de seigle. — Françoise Orluc contre demoiselle Marguerite Raysse ; gages, — Joseph Guyonnie, cordonnier, contre Géraud Salles ; arrachage d'arbres. — Géraud Eyrioux contre Pierre Solviet, dit Lafleur ; partage du pré de la Vigne, au village de la Jonchère, paroisse de Monceaux. — Maître Léger Gimelle, notaire royal, contre autre

Léger, son frère ; partage de la succession paternelle. — Sieur Pierre Charageat de Lafon et demoiselle Antoinette La-planche contre Pierre Lofficial et Anne Chabut ; compte. — Sieur Jean Testut de Dupré contre Jean Teillet ; vente de vin. — Etienne Mallet, marchand, contre Jean Combes, dit Paris ; obligation de 30 livres. — Antoine Eyrygnac contre Jean Salles ; cheptel. — Sieur Jean-Jacques Bardet, bourgeois, contre Pierre Johannie ; ferme verbale du pré de la Charrière. — Joseph Monteil contre Mercure Salles ; argent prêté. — Louise Rumeil, femme d'Arnaud Valat, contre sieur Antoine-Joseph Périer, bourgeois, et demoiselle Gabrielle Terrieux ; concernant la dot constituée à défunte Louise Bétaille. — Barthélémy Charoulès et Anne Levadou contre Antoine Graffoulière ; dette de la succession d'Antoinette Bros, mère du défendeur.

B1154. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1778 — Jurisdiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Enquêtes : pour sieur Antoine Cheyrière, bourgeois, contre Antoine Planchard ; droit de passage sur le pré de la Sole ; — pour sieur François Nugno contre Jean Clouchaud, jouissance d'une terre appelée de l'Évesque. — Jonction d'instances entre Jean Bournazel, Jean Mary, marchand, et Mercure Chammard, appelé en garantie. — Sieur Pierre-Joseph Parjadis de La Ribière, bourgeois, contre Jean Bourlhioux, couvreur ; vente de grain. — Demoiselle Pétronille Dupuy, veuve Lacoste, contre Françoise Chaumeil, veuve Couderc ; créance hypothécaire. — Sieur Jean-Baptiste Bros, marchand, contre sieur Antoine Beffare ; billet. — Sieur Pierre Pineaud, bourgeois, contre Guillaume-Vincent Graffoulière ; obligation. — François Arrestier, laboureur, contre Françoise Lacoste ; dette de l'hérédité de feu sieur Jacques Lacoste. — Léonard Borie, couvreur, contre Léonard Bourlhioux ; réclamation d'un dépôt fait à Jeanne Dutour, mère du défendeur. — Sieur Jean Branchât, marchand, contre Géraud Vabre ; fourniture de denrées. — Interrogatoire de Jean Clouchaud, à la requête de sieur François Nugon ; dette du fils dudit Clouchaud. — Pierre Mezergue, forgeron, contre Pierre Estrade ; argent prêté. — Jean Lachaud contre sieur Pierre Perrier ; gages. — Jean Feyt contre Jean et Vincent Chaptaur ; salaire. — Provision de 15 livres pour Gabriel Teil contre Bernard Reygnier et Catherine Dussert.

B1155. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1778 — Jurisdiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Pierre Pineaud, bourgeois, contre Bernard Espargilières et autres ; rentes. — Provision de 20 livres adjugée à Antoinette Labeylie, femme de Jean Librat, absent du pays, contre Antoine Labeylie. — Affirmation de sieur. , Antoine Laporte, chirurgien, tiers saisi à la requête de Jean Tavé, au préjudice d'Etienne Vialle. — Sieur Guillaume Lafon del Bayle, bourgeois, et demoiselle Jeanne Murulhac contre sieur Mercure Génévrière ; vente de vin. — Pierre Combe, marchand, contre Gabriel Nugon ; compte. — Provision de 15 livres adjugée à Jean Auriac contre Louis Auriac, son frère. — Enquête pour sieur Pierre Charageat et demoiselle Antoinette Laplanehe contre Pierre Lofficial et Anne Chabut ; compte. — Géraud Salles, marchand, contre Marie Malèze et autres ; obligations. — Sieur Eymar Parjadis de Malepeyre, bourgeois, contre Jean Boudre, marchand ; billet. — Antoine Rougière contre Jean Betailloulou ; gages. — Antoine Viers, vigneron, contre sieur Etienne Delvert de La Salarie, coseigneur de Sexcles ; rente. — Jean Roudier, marchand, contre Antoine Pouget ; reliquat du prix d'un cheval. — Sieur Pierre Faurie, chirurgien, contre Jean Chataur ; vente de foin. — Enquête pour Pierre Combes contre Gabriel Nugon ; vente de seigle. — Antoine Dupuy, dit Parissou, contre Antoine Barriat, marchand ; concernant l'eau d'un pré appelé de Patou.

B1156. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier

1778-1779 — Jurisdiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Enquête pour Antoinette Eyrygnac contre Jean Arrestier ; compte ; — contre-enquête pour le défendeur. Sieur François Morély, bourgeois, contre sieur Joseph Dupuy ; billet. — Maître Pierre Monteil, procureur, contre sieur Jean Vaurette et autres ; obligations. — Pierre Destorg, marchand, contre Mercure Teil, aussi marchand ; ferme d'un bois appelé de Bèchefage. — Enquête pour Michel Esparzilière contre François Esparzilière ; vente de vin. — François Poujet contre Pierre Mas ; droit de prise d'eau à une fontaine dans le jardin du défendeur, enquête et contre-enquête. — Demoiselle Jeanne Gare, veuve Labrousse, contre Jeanne Valette, veuve Mons ; obligation. — Défense pour maître Jean Craufon,

curé de Saint-Geniès, contre sieur Joseph Dupuy. — Maître Blaise Mons, notaire royal, contre Jean Teilhet, vigneron ; dette de la succession de feu Mathurin Estrade, aïeul du défendeur. — Jean Gouttenègre, dit Joly, contre François Rebeyrie ; billet. — Maître Bonaventure Brossard, conseiller en l'Élection de Tulle, contre Mathurin Besse, marchand ; dette de la succession de Jean Hospital. — Pierre Caze, marchand, contre Géraud Planche, aussi marchand ; billet. — Sieur Pierre Solabel contre sieur Etienne Solabel, son frère ; partage de la succession paternelle. — Jean Pages et Jeanne Couderc contre Jean Graffoulière ; salaire. — Demoiselle Antoinette Testut de la Hierle del Got contre Philippe Grassaud, vigneron ; obligation. — Antoine Chapelle contre Jean Boudre, marchand ; billet. — Antoine Grèze contre Michel Mas ; prêt d'argent. Demoiselle Pétronille Dupuy, veuve de Jean Lacoste, contre Pierre Planchard, vigneron ; créance de la succession dudit feu Lacoste. — Géraud Champanet, maçon, contre Jean Teilhet ; promesse de 199 livres. — Léger Bellecour, sabotier, contre Pierre et Jean Chirac, frères ; dette de la succession de feu Guinot Salles, dit Chirac.

B1157. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier

1779 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Pierre Dumas, cabaretier, contre sieur Joseph Périer et demoiselle Gabrielle Terrieux ; fournitures. — Jean Rieu contre Jean Bourlhioux ; argent prêté. — Serment décisoire de Jérôme Champanet, créance contre Jean Teilhet. — Maître François-Léonard Dupommier, procureur, contre Pierre et François Bach ; frais d'actes. — Léonard et Jean Dutour contre demoiselle Marguerite Leyrac ; compte. — Provision de 25 livres adjugée à Jeanne Paleyrie, veuve d'Antoine Long, contre son fils. — Sieur Pierre Pineaud, en qualité de fermier des cens et rentes du marquisat de Saint-Chamans, contre Pierre Gouttenègre et autres ; arrérages. — Gaspard Leymarie contre François Fraysse, dit Baron ; obligation de 116 livres. — Mercure Chamard, marchand, contre Mathieu Arrancour ; dette de la succession de feu Pierre Arrancour. — Jean et Simon Puyaubert contre sieur Jean Faurie ; argent prêté. — Enquête pour Jean Verdier contre Toinette Charageac ; concernant des meubles à eximer d'une saisie. — Sieur Pierre Navatier, maître chirurgien, contre sieur Mathurin Besse, bourgeois, et demoiselle Marie Rieu, conjoints ; frais d'accouchements, drogues, etc. — Jeanne Roufillange, veuve de Philippe Bousquet, contre messire Eymar Plaisant de Bouchiat, seigneur de Chaunac ; obligation. — Enquête pour Jean Teilhet et Catherine Champanet, contre Jean et François Estrade ; compte. — Simon Pourchet contre Antoine Leymarie ; cheptel de vaches. — Antoine Bouby et Elisabeth Hospital, veuve Rouby, contre sieur Joseph Dupuy ; obligation. — Enquête pour Marianne Meyric contre Antoine Hospital ; salaire et gages. — Messire Henry-Pierre-Noël Dufaure de Saint-Martial, maire d'Argentat, contre sieur Raymond de Montmaur, bourgeois ; dette des hérédités de sieur François Montmaur et de demoiselle Martiale Delille, de Sainte-Marie.

B1158. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier.

1779 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Guinot Daliès, vigneron, contre Françoise Rebeyre, veuve de Jean Leymarie ; dette de la succession dudit Leymarie. — Demoiselle Marie Jourde, marchande, contre sieur Mathurin Besse, bourgeois ; vente de noix. — Assises tenues au bourg de Monceaux. — Pierre Graffoulière, menuisier, contre François et Jean Blandine ; ferme d'un pré appelé del Maure. — Gabriel Rebeyrie contre Jean Gimelle ; créance de la succession de feu Gabriel Maison-neuve, oncle du demandeur. — Le seigneur de Saint-Martial contre Jean Hospital ; arrérages de rente. — Barthélémy Charoulet contre Géraud Planche ; vente de merais. — Provision de 18 livres adjugée à Antoinette Labeylie, femme de Jean Lebrat, contre Antoine Labeylie. — Répudiation des hérédités d'Antoine Leymarie et de Jeanne Clavières, par leur fils Jean, dit Courty. — Enquête pour Jean Verdier contre Étienne Charageat ; frais de saisie. — Antoine Teulière et demoiselle Marie Labrousse contre sieur Jean Poujade ; représentation de meubles laissés à la garde du défendeur. — Messire Alain de Nicolas, écuyer, seigneur de Lacoste, Delmas, Laval, etc. , sous-lieutenant des gardes du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre Jean Salgues, dit Chabane ; créance de défunte demoiselle Noële Dumont Delmas, tante du demandeur. — Fabine Planche contre Jacques Rumel ; gages. — Joseph Coste contre Jean et Gaspard Bourlhioux ; dépenses à l'auberge. — Maître Jean Plaze, notaire royal, et demoiselle Marie

Basteryoux, sa femme, contre Antoine Cheyrière ; obligation. — Bail judiciaire des fruits des biens de Jean Graffoulière, au ténement de Bennet, paroisse de Monceaux. — Sieur Martin Moulin, huissier royal, et Françoise Durant, sa femme, contre la veuve de François Durant ; partage de la succession de demoiselle Marguerite Eyrygnac — Maître François de Saint-Prieux de Saint-Mur, lieutenant de police de la ville de Tulle, contre Géraud Chassagnade et autres ; dette de la succession de Toinette Planche. — Antoine Bouby, laboureur, contre Joseph Dupuy ; créance hypothécaire.

B1159. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1779-1780 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Anne Touniard, veuve de Jean Monjanel, contre Jean Leymarie, dit Courty, vigneron ; créance dudit feu Monjanel. — Jean Teilhet et Catherine Champeil contre Jean et François Estrade ; vente de vin. — Michel Esparzilière contre sieur Etienne Solabel, bourgeois ; rente. — Louis et Jean Jammet contre Jean et Mathurin Hospital ; salaire. — Pierre Salles, marchand, contre Antoine Barriat, aussi marchand ; excès, condamnation à 15 livres de dommages et intérêts. — Provision de 30 livres adjugée à Jeanne Borie, veuve, contre Jean Bray, son beau-père. — Bail judiciaire des fruits des biens saisis sur Pierre Salles, aîné, dit Chirac. — Messire Joseph-Augustin de Planchard contre Jeanne Pages ; arrérages de rente. — Assises tenues à Argentat le lendemain de la foire de Saint-André, apôtre. — Pierre Gouttenègre et Jeanne Bros contre Jean et Pierre Beffare ; créance hypothécaire de feu Antoine Eyrygnoux, dit Bessot, premier mari de la demanderesse. — Marie Combes, femme de François Combret, contre Pierre Maisonneuve ; enlèvement de quittance. — Affirmation de maître Géraud Barbal, curé de Saint-Chamans, tiers saisi à la requête de M. Bonaventure Brossard, au préjudice de Blaise Morel. — Jean Bournazel contre Jean Mary ; concernant la jouissance d'un bois. — Gabriel Faurie contre Jacques Ventalou ; injures, condamnation à 13 livres applicables au luminaire du saint sacrement dans l'église de Saint-Sylvain. — Pierre Saint-Angel contre Mathurin Besse ; obligation de 400 livres. — Messire Antoine-François de Montai, écuyer, et dame Magdeleine Damarzid de La Serre contre demoiselle Louise Laval, veuve Labrousse ; billet. — M. Pierre Murulhac Delmas, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, contre Jacques Dignac ; ferme, mise en cause de demoiselle Marie Murulhac Delavergnère, sœur du demandeur. — Enquête pour Jeanne Borie, veuve Bray ; compte. — Sieur Pierre Graffeuil contre François Rebeyrie ; créance de la succession de feu Pierre Graffeuil.

B1160. (Registre.) — Petit in-folio, 46 feuillets, papier.

1780 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Catherine Phialip, fille majeure, contre Catherine Esparzilière, veuve de Jean Reynier ; gages, interrogatoire de la défenderesse. — Enquête pour M. Pierre Murulhac Delmas, ancien capitaine d'infanterie, contre Jacques Drignac, laboureur ; ferme. — Jeanne Borie, veuve de Jean Bray, et Pierre Borie, son père, contre Jean Bray ; enlèvement de meubles. — Maître Bonaventure Brossard, conseiller en l'Élection de Tulle, contre Guinot Roudier et autres ; créances de la succession de feu maître Jean-Joseph Brossard, père du défendeur. — Simon Puyaubert, maréchal, contre sieur Antoine-Joseph Périer, bourgeois ; billet. — Sieur Pierre Marouby, bourgeois, contre Jean Boudrie ; avération de promesse. — Sieur Antoine Sales contre demoiselle Marguerite Esturgie, veuve d'Antoine Charageac ; rente constituée. — Sieur Pierre Dusser et demoiselle Antoinette Graffeuil contre Géraud Pélegry et Jeanne Freygefont ; dette des successions de Jean Freygefont et de Jeanne Pommeyrol. — Bonnet Forest contre François Pou-get, dit le Moulinayre ; billet. — Interrogatoire de Jean Clouchaud, à la requête de Pierre Siragol dette de 18 livres. — Sieur Géraud Bel, marchand, contre Pierre Esparzilière ; billet. — Affirmation de voyage par sieur Jacques Eyrolles, huissier royal à Tulle. — Sieur Etienne Arrestier et Marie-Antoinette Lacoste contre messire Eymar Bouchiat de Chaunac ; dette du père du défendeur.

B1161. (Registre.) — Petit in-folio, 36 feuillets, papier

1780 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Sieur François Theilhet, huissier royal, contre Jean Cheyrière, laboureur ; frais d'actes. — Sieur Etienne Solabel, bourgeois, contre sieur

Pierre-Joseph Périer ; demande en dommages et intérêts pour perte d'un cheval, enquête. — Sieur François Verdier, huissier royal, contre Etienne Orluc ; vente de vin. — Sieur Antoine Faurie, chirurgien, contre Géraud Planche, marchand ; fourniture de roues. — Maître Jean-Louis Traverse, notaire royal, et demoiselle Marguerite Johannie, sa femme, contre Michel Mas, vigneron ; créance de l'hérédité de feu Marc Johannie de Sudrie. — Assises tenues au bourg de Forgès, le lendemain de la petite Fête-Dieu. — Marie Taule, veuve d'Antoine Laporte, maréchal, contre M. Pierre-Joseph Parjadis de Dauzès et dame Anne Delmas, conjoints ; billet. — Décharge pour le greffier, maître François Morely, attachée au registre. — Consignation de 46 livres par Barthélémy Veysac. — M. Etienne Gratereau de Négraval contre sieur Jean Arrestier, marchand ; créance de défunte demoiselle Françoise Jarrige, cousine du demandeur. — Messire Pierre Delmas de Bouchiat, écuyer, contre Raymond Peyry, couvreur ; injures et menaces, condamnation à 24 livres de dommages et intérêts. — Défaut pour Marie Planche contre dame Anne Duchassaing, attaché au registre.

B1162. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1780 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Sieur Jean Gaillard, maître apothicaire, contre sieur Joseph Dupuy ; avération de promesse. — Affirmation de voyage par sieur Marc Delvert, maître apothicaire de Martel, en Quercy. — Pierre Betailoulou contre Antoine Secourieux ; argent prêté. — Sieur Etienne Arrestier, marchand, et demoiselle Marie-Antoinette Lacoste contre sieur Jean Veyssier et demoiselle Gabrielle Charageat ; rente foncière. — Affirmation de Pierre Mazergue, maréchal, tiers saisi à la requête d'Antoinette Mas, au préjudice de Catherine Meilhac. — Demoiselle Antoinette Testut de Lahierle del Got contre Antoinette Johannie, veuve Durant ; créance de la succession de demoiselle Jeanne Graffeuille. — Répudiation de l'hérédité de Jean Laporte, par son fils cadet. — M Pierre Lachau de Lamarque, subdélégué de l'Intendance, contre sieur Henry Molinié, bourgeois ; résiliation de bail. — Maître Jean Chastrusses, notaire, juge de Lagarde, contre Michel Mas, dit Brunet ; vente de grain. — Sieur François-Léonard Dupommier, procureur, contre Jean Clouchaud ; billet. — Géraud Roudier contre Mathurin Hospital ; vente de bestiaux. — Jean Gouttenègre, dit Joly, contre Jean Mouzet, vigneron ; cheptel de brebis. — Etienne Pinardel contre Marianne Esparzilière, veuve Rumel ; créance de la succession de Marianne Salesse. — Les administrateurs de l'hôpital général de Tulle contre sieur Joseph Serre, praticien ; rente. — Messire Joseph de Planchard de Cussac contre Joseph Malèze et autres ; créances de défunte dame Marianne Rivière, mère du demandeur.

B1163. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1781 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Pierre Canard et Gabrielle Charageac contre demoiselle Jacqueline Charageac, veuve du sieur Vaurette ; droits légitimaires. — Jean Combes contre Antoine Gardille et Jeanne Combes ; hérédité du père commun. — Françoise Germane contre Géraud Planche, marchand ; salaire. — Guinot Mons, laboureur, contre Antoine Pages et autres ; servitude de passage, enquête. — Maître Pierre Monteil, en qualité de fermier du marquisat de Saint-Chamans, contre sieur Joseph Dupuy ; arrérages de rente. — Antoine Laporte, marchand, contre Jean Boudre ; vente d'une partie de pré. — Maître François Saint-Prieux de Saint-Mur, lieutenant de police, contre Jean Dutour ; ferme d'un domaine situé au village d'Esparzilière, paroisse de Forgès. — Interrogatoire de dame Marguerite Baysse, veuve de messire Pierre Delmas de Bouchiat, à la requête d'Antoine Gardille ; dette de 45 livres. — Affirmation de Joseph Coste, tiers saisi à la requête d'Etienne Long, au préjudice de Jean Betailoulou. — Déclaration de frais de voyage par sieur Jean Bros, marchand, de la paroisse de Neuville. — Jean Esparzilière contre Antoine Chataur, cabaretier ; compte. — Sieur Antoine Vigier contre Pierre Meilhac, vigneron ; cheptel ; — le même contre Antoine Planchard ; dette de la succession de Catherine Laffaire, mère du défendeur.

B1164. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1781 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Pierre Monteil, procureur, en qualité de fermier du marquisat de Saint-Chamans, contre Antoine Chièze et autres ; arrérages de rentes. —

Bernard Salles contre Pierre et Jean Salles, frères ; concernant le partage des successions de Guinot Salles et de Gabrielle Farge, auteurs communs. — M. Etienne Duport, seigneur d'Espointoux, contre M. Pierre-Joseph Parjadis de Dauzès et dame Anne Deschassans ; dette du père de ladite dame. — Assises tenues au bourg de Monceau. — Sieur Antoine Cheyrière, bourgeois, contre Antoine Labrue, laboureur ; obligation. — Sieur Charles Grasset de Lafond, ancien garde du Roi, contre Pierre Eyrygnoux ; créance hypothécaire. — Messire François de Requirant, chevalier, seigneur comte de Queyssac, contre Barthélémy Veyrac et Jean Chassagne ; demande de garantie pour la terre de la Fontanelle. — Joseph Guitard et Jeanne Barriat contre Antoine Barriat ; succession de Jeanne Hospital. — Provision de 24 livres adjugée à Antoinette Reynier, femme de Géraud Martine, contre Jean Reynier. — Sieur Jean Beffare, contre sieur François Beffare, son fils aîné ; pension alimentaire de 120 livres et droit d'habitation. — Jean Boual, laboureur, contre sieur Guy Mas, chirurgien ; billet de 60 livres. — Interrogatoire du sieur Antoine Laporte, chirurgien, à la requête de Mathieu Soulier ; compte. — Plusieurs défauts pour maître Bonaventure Brossard, conseiller en l'Élection de Tulle. — Mathieu Arrancour, marchand, contre demoiselle Antoinette Planche, veuve du sieur Pierre Charageat ; billet. — Messire Etienne-Charles Planchard, docteur en théologie, prieur-curé de Vegènes, contre sieur Joseph Dupuy ; obligation. — Affirmation de voyage par sieur Barthélémy Eyrolle, maître en chirurgie, à Tulle.

B1165. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1781-1782 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Sieur Jean Lafon de Bonnefon et demoiselle Magdeleine de Télinaç contre Pierre et Fabien Couderc ; obligation de 399 livres. — Sieur Gabriel Dulaurens de Puylagarde, maréchal des logis au régiment des carabiniers, contre messire Antoine Dulaurens de Puylagarde, seigneur de Marimeyjou ; succession maternelle. — Antoine Taulières, cabaretier, contre Jean et François Beffare ; compte de colonage. — Affirmation de voyage par Léonard Bétaille, de la paroisse de Saint-Paul. — Jean Roux contre sieur Joseph Dupuy ; gages. — Barthélémy Charoulès et Anne Levadour contre Eimeric-Baptiste Arrestier ; rente foncière. — Maître Pierre Monteil, procureur, contre François Blandine et autres ; frais d'actes. — Messire François Dumirat, écuyer, seigneur de Bouchial, contre Marianne Esparzilière, veuve d'Antoine Rumel ; obligation. — Maître Blaise Mons, notaire royal, contre François Combret ; vente de grain. — Yrieix Travers contre sieur Antoine Charageat, chirurgien ; gages. — Interrogatoire de Catherine Caussy, femme de Jean Salles, à la requête de Jean Chas-saigne ; compte. — Sieur Pierre Pineaud, fermier du marquisat de Saint-Chamans, contre Antoine Pèlegri, dit Lamerlie, et Pierre Destors ; arrérages. — Enquête pour Jean Génévrière contre Jean Combes et Louis Leymarie, son gendre ; remise de quittances. — Louis Izorche contre Gaspard Bourlhioux ; avération de promesse. — Etienne Jonchère et Jacqueline Charageat contre autre Jacqueline Charageat, veuve du sieur Jean Vaurette ; succession de Marguerite Esturgie. — Provision de 40 livres adjugée à Jean Rumel, couvreur, contre Jean et Catherine Rumel. — Reprise d'instance entre Françoise Rongère, Jean Fraysse et Jean Bétailloulou aîné.

B1166. (Registre.) — Petit in-folio, 52 feuillets, papier.

1782 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Jean Arrestier, praticien, contre Antoine Champanet, dit Saritou ; vente de charbon de terre. — Sieur Jean-Paul Chammard, marchand, contre sieur Antoine Charageat, chirurgien ; billet. — Enquête pour Pierre Lalo, tailleur, contre Jean Moussarie ; concernant l'identité d'un cadavre retiré de la Dordogne et qu'on crut reconnaître pour celui d'un nommé Planchard. — Affirmation de Jean Mary, tiers saisi à la requête de sieur Jacques Valat, au préjudice de Jeanne Souldoyre, femme en secondes noces de Géraud Planche. — Messire Jean-François de Sainte-Marie, écuyer, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, contre sieur Henry Molinier, bourgeois ; exécution d'une sentence de la juridiction d'Argentat. — Dame Anne Des Chassans, femme de M. Pierre-Joseph Parjadis d'Auzès, contre sieur Hugues Bourgeade ; billet. — Antoine Bourdelle, marchand, contre Géraud Planche ; vente d'un cheval pour 48 livres. — Sieur François-Ignace Duval jeune, bourgeois et marchand, contre Jérôme Teyssandier ; obligation de 33 livres. — Provision alimentaire de 12 livres adjugée à Bertrand Salles ; caution juratoire dudit Salles, attachée au registre — Bail judiciaire des fruits des biens

saisis sur Antoine Chièze, au village de Chassagnes, paroisse de Monceau. — Provision de 20 livres adjugée à Jeanne Lagier, fille majeure, contre Jean Leymarie. — Pierre Dumas, cabaretier, contre demoiselle Gabrielle Terrieux, veuve Peyrière ; fourniture de repas à des manouvriers. — Anne Graffeuil, bouchère, contre Jean Roudier, marchand, gendre d'Antoine Dupuy ; obligation de 300 livres. — Dame Guillaumette Delaporte, femme de messire Jean-François Lamore de Lamirande, seigneur de Marcihac, lieutenant de maréchaussée au département de Tulle, contre Jean Combes et Antoine Gardille ; obligation de 178 livres. — Demoiselle Jeanne Clare, veuve du sieur Pierre Labrousse, contre demoiselle Claire Laparat, veuve d'Etienne Bésombe ; créance de la succession dudit Labrousse. — Répudiation de l'hérédité de feu Pierre Chevalier par son frère Jean. — Provision de 60 livres adjugée à demoiselle Elisabeth Descoraille contre Jean Bros, son mari. — Françoise Rongère contre Jean Fraysse et Jean Brousse ; succession d'André Betailloulou et de Pétronille Secourieux.

B1167. (Registre.) — Petit in-folio, 45 feuillets, papier.

1782-1783 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Maître Bonaventure Brossard, conseiller en l'Élection de Tulle, contre Jean Blandine ; dette des successions de François et de Guinot Blandine, aïeul et père du défendeur. — Jean Jammet, marchand, contre Thève Faure, veuve de François Bros ; concernant la vente d'une pièce appelée de la Rodière. — Simon Puyaubert, maréchal, contre demoiselle Antoinette Laplanche, veuve du sieur Antoine Charageat, chirurgien ; fournitures d'outils aratoires. — Enquête pour Pierre Siragol, maçon, contre Géraud Planche, marchand ; compte. — François Combret, maçon, et Marc Combes contre Pierre et Antoine Combes ; succession de Bénédicte Nugon. — Affirmation de Jean Échaunie, vigneron, tiers saisi à la requête de maître Brossard, au préjudice d'Antoine Peuchet de Catherine Meilhac. — Pierre Salesse, laboureur, contre Mathurin Pages et son fils ; voies de fait. — Enquête pour Antoine Eymar, marchand, contre Mercure Salles ; compte de voyages pour transport de vin à Bergerac. — Les anciens fermiers du marquisat de Saint-Chamans contre Jean Bourlhioux ; arrérages. — Jeanne Comte contre Antoine Planchard ; créance de la succession de Baptiste Comte, frère de ladite Jeanne. — François Brocarie, marchand, contre François Fraysse, dit Barrou ; obligation. — Antoine Rivière contre Pierre et Jean Moussarie concernant un legs fait par Etienne Cheyrière à Marguerite Lalo, bru du demandeur. — Maître Bonaventure Brossard contre divers débiteurs de la succession de Jean-Joseph Brossard, père du demandeur.

B1168. (Registre.) — Petit in-folio, 38 feuillets, papier.

1783 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Provision de 15 livres adjugée à Martin et Jean Ventalou contre Jacques Ventalou, leur frère aîné. — Maître Bonaventure Brossard, conseiller en l'Élection de Tulle, contre divers débiteurs de la succession paternelle. — Pierre Siragol contre Jean Bray ; cheptel de vaches. — Pierre Couderc contre Fabien Laurens ; bornage. — François Esparzilière, marchand, contre Martial Borial ; vente d'une truie. — Interrogatoires : de Mercure Salles, à la requête de Baptiste Pages ; argent prêté ; — de Marguerite Duroux, femme de Pierre Couderc, à la requête de demoiselle Marguerite Télinat, femme de M. Jean Lafon de Bonnefon ; cheptel. — La marquise de Saint-Chamans contre Pierre Mas et Jeanne Travers ; saisie. — Maître François Contrastin, notaire royal, et demoiselle Marguerite Vaurette contre Jean et François Beffare ; détournement d'eau. — Jean Leymarie contre Pierre Duroux, praticien ; bornage. — Interrogatoire d'Antoinette Malèze, femme de Jean Fraysse, à la requête de Jean Mas, son gendre ; compte. — Le fermier du marquisat de Saint-Chamans contre Mathurin Besse, marchand ; arrérages de rente. — Pierre Laussac, marchand, contre sieur Joseph Dupuy ; billet. — François Doumèche contre Géraud Roudier ; cheptel. — Pierre Plaziat contre Pierre Esparzilière ; obligation de 74 livres.

B1169. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1783-1784 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Messire Jean-Joseph, baron de Lhautonie, chevalier, seigneur dudit lieu, Lagarde, Boissy, Chaunac, Meyrignac, etc. , contre sieur Pierre-Joseph Serre, bourgeois ; billet. — Enquête pour demoiselle Elisabeth Descoraille contre

Jean Bros, son mari ; mauvais traitements. — Revendication d'une procédure criminelle par le juge de la Vigerie, à cause du domicile de la plaignante. — Sieur Léonard Roume, marchand, contre Jean-Baptiste Graffoulière, dit Marchou ; frais de garde et de nourriture d'un troupeau de brebis. — Réquisitions du procureur d'office contre les huissiers de la juridiction, « qui sont inexacts à remplir leur devoir. » — Jean Ceyrolle contre Gaspard Rourlioux ; vente de grain. — Messire Alain de Nicolas, écuyer, seigneur de Lacoste, Delmas, Laval, etc, lieutenant-colonel de cavalerie, contre Jean Chevalier ; dette des successions des bisaïeul, aïeul, père et frère du défendeur. — Enquête pour Antoine Viers contre Françoise Orluc, sa femme ; restitution de meubles. — Le fermier du marquisat de Saint-Chamans contre Jeanne Pages, veuve Planchard, et autres ; arrérages. — Messire Augustin de Planchard, baron de Cussac, secrétaire honoraire du Roi, contre Jean Veyssière, dit Lacoste, et Gabrielle Charageat ; reliquat de prix de vente d'immeubles. — Assises tenues dans la ville d'Argentat. — Provision de 9 livres adjugée à Marguerite et Henriette Boudet contre Charles Charpentier et François Phialip. — Antoine Chambre contre François Rebeyrie ; prêt de 19 livres. — Antoine Caussy contre Jacques Chaumeil ; vente de bois. — Sieur Eimar Parjadis de Malepeyre, bourgeois, contre Géraud Planche, marchand ; billet. — Défaut pour maître Joseph Laplanche, curé de Sainte-Féréole, contre Marguerite Nicolas, veuve de Pierre Brousse. — Messire Jean Dumont, seigneur de la Françonie, ancien officier au régiment de la Fère, contre Mathurin Planchard ; obligation.

B1170. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1784 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Sieur Pierre Duroux, praticien, contre Jean Teillet ; rente foncière. — Messire Jean-Martin de La Selve, seigneur du Chassaing, contre sieur Henri Molinié, seigneur du Chambon ; créance de l'hérédité de maître Roch Dupuy, curé de Darazac. — Jean Échaunie et Marie Bordes contre sieur Guinot Mas, chirurgien, et Antoine Peuch ; obligation. — Antoine Viers contre Jean Clouchaud ; compte de journées. — Yrieix Dubois contre Joseph Malèze et Toinette Chenaud ; obligation. — Défaut pour M. Jean Salles de La Roche, chevalier de Saint-Louis, et demoiselle Jeanne Juyé, sa belle-sœur, contre Antoine Combes et Jacqueline Jourzat. — Antoine Planchard, contre Jean Salles, dit Charlot, et Marie Salles ; servitude de passage au territoire de Marinnet, paroisse de Monceau. — Antoine Bros contre sieur Mathurin Besse ; gages. — Guy Chièze contre Arnaud Menet, dit Cavalier, vente d'une chènevière à pacte de rachat. — Provision de 60 livres, adjugée à Jean Barriat contre Antoine Barriat. — Gabrielle Charageac, femme, en secondes noces, de Jean Veyssière, contre ledit Veyssière ; séparation de biens. — Copie du congé accordé à Géraud Doumesche, après un service de six ans pour la communauté de Monceau. — Sieur Antoine Faurie contre Jean Chaptaur ; prêt d'argent — Sieur Pierre Estrade contre sieur Etienne Solabel, bourgeois ; dette des successions de défunt Louis Solabel et de demoiselle Geneviève de Lagorsse, de Limoges. — Affirmation de voyage par Catherine Faure, de la paroisse de Marcillac-la-Croizille. — Sieur Jean Faurie contre sieur Pierre Faurie, chirurgien ; billet de 110 livres. — Bernard Reynier, charpentier, contre Antoine Leymarie ; exécution d'une sentence de la bourse consulaire de Tulle.

B1171. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier.

1784 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Interrogatoire de Pierre Saint-Angel maçon, à la requête de sieur Mathurin Besse ; compte. — Dame Anne Deschassans, femme de M. Pierre Parjadis, gendarme de la garde du Roi, contre Marie Taule, veuve Laporte ; billet. — M. Jean Chartrusse, notaire royal, contre François Roubeyrie, vigneron ; vente de grain. — Interrogatoire d'Antoine Pommier, dit lou Cra, à la requête de Jean Barriat ; compte. — Bail judiciaire des fruits des biens saisis sur demoiselle Pierrette Muralhac, à la requête de maître Bonaventure Brossard. — Provision de 24 livres, adjugée à Mathieu et Jacques Soulier, contre Antoine et Jean Laporte, chirurgiens. — Demoiselle Marie Basteyroux, veuve Plaze, contre François Bebeyrie ; achat de bestiaux. — Antoine Teulière et Louise Serre, cabaretière, contre Géraud Annequin ; prêt d'argent. — Jean Mas, de Longirou, et Géraud Croizille, maçon, contre Jean Griolle ; reliquat de prix de vente. — Bénédicte Long, veuve de Jean Leymarie, contre sieur Pierre Duroux aîné ; coupe d'arbre.

B1172. (Registre.) — Petit in-folio, 44 feuillets, papier.

1784-1785 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Demoiselle Marie Labrousse de Lagardelle, fille, contre Jean Graffeuil ; créance de la succession de feu sieur Pierre Labrousse, bourgeois. — Demoiselle Françoise Lachau, veuve du sieur François Nugon, bourgeois, contre Jean Blandine, vigneron ; mitoyenneté. — Défaut pour maître Joseph Brival, conseiller-avocat du Roi honoraire en la sénéchaussée de Tulle, contre sieur Etienne Solabel, bourgeois. — Jean Vialette, forgeron, et Antoinette Phialip, contre Pierre Planche ; constitution dotale. — Demoiselle Jeanne Armand, femme du sieur François Bacaresse, contre Armand Monteil ; billet. — Sieur Jean Testut de Dupré contre Jean Teilhet, dit lou Rasclaire ; vente de vin. — Sieur Antoine Vigier, marchand, et demoiselle Antoinette Bourdelle, contre Jean-Baptiste Chièze ; prêt de 50 livres. — Acceptation du cautionnement de messire Jean-Louis Lamothe de Quinçon, en faveur de sieur Antoine Cheyrière. — Barthélémy Charoulet, contre dame Anne Vaux, veuve du sieur Jean-Baptiste Darche, docteur en médecine ; vente d'un pré aux appartenances du village du Sirieyx, paroisse d'Argentat. — Géraud Rouby, marchand, contre sieur Mathurin Besse ; vente de grain. — Marianne Combret, veuve de Joseph Dancie, contre maître Léger Gimelle, notaire royal ; billet. — Louis Delmas, couvreur, contre sieur Pierre Labrousse de Puylagarde ; compte de journées.

B1173. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1785 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Affirmation d'Antoine Eyrignac, maçon, tiers saisi à la requête de demoiselle Magdelaine Dubac, au préjudice de demoiselle Marie Dumas, femme du sieur Muralhac. — Enquête pour Pierre Laporte, contre sieur Mathurin Besse ; gages. — Répudiation de l'hérédité de Jean Graffoulière, par sa fille Jeanne. — Enquête pour François Chièze, contre Pierre Raysse ; servitude de passage. — Sieur Jean-Martin Moulin, huissier, contre maître Léger Gimelle, notaire ; billet de 16 livres. — Jean Sudrie contre Guillaume Peyry, couvreur ; salaire. — Françoise Audubert contre sieur Mathurin Besse ; gages. — Affirmation de voyage par M. Antoine-Paulin Dupuy de Lagne, bourgeois et seigneur de Moustoulat, habitant la ville de Beaulieu. — Antoine Labeylie, vigneron, contre Antoine Eyrignac et Anne Labeylie ; compte des rentes payées au fermier du marquisat de Saint-Chamans. — Demoiselle Jeanne Pierrepont, veuve de Pierre Laroche, et maître Louis Chauvignac, procureur en la prévôté royale de Turenne, contre maître Jean Albiat, avocat, juge de Saint-Chamans ; avération de signature. — Sieur François Contrastin, notaire royal, contre Pierre et Jean Moussarie ; détournement d'eau. — Etienne Pinardel contre Marianne Esparzilière, veuve Rumel ; compte. — Sieur Bernard Mas contre Antoine Dupuy ; argent prêté, interrogatoire du défendeur ; — le même contre Pierre Mas et Jeanne Travers ; obligation.

B1174. (Registre.) — Petit in-folio, 38 feuillets, papier.

1785 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Jean Teil contre demoiselle Lucie Arrestier et demoiselle Antoinette Lacoste, veuve Arrestier ; billet. — Blaise Luc, contre Pierre Dujardin et Gabrielle Terrieu ; prêt d'argent. — Antoine Boual, couvreur, contre Martial Boual ; obligation. — Provision de 70 livres adjugée à sieur Jean-François Nugon, contre demoiselle Françoise Lachaud, veuve du sieur François Nugon. — Sieur Pierre-Joseph Maisonneuve, bourgeois, contre M. Jean-Baptiste Cellarier, docteur en médecine ; avération de promesse. — Catherine et Marie Faure, contre Jean Puyaubert et Catherine Phialip ; constitution dotale de feu Antoinette Phialip. — Provision de 60 livres adjugée à Jean Barriat, contre Antoine Barriat aîné. — Antoine Arrestier contre Pierre Combes ; salaire, enquête. — Défaut pour messire Antoine de Montai, écuyer, seigneur de Malevialle, contre Jean Clouchaud. — Comparution de maître Martial Vachot, procureur aux sièges royaux de Tulle, au nom de sieur Joseph Cellarier, receveur des aides au département de Lavalette, en Angoumois ; caution juratoire pour une provision adjugée audit Cellarier contre son frère. — Maître François Saint-Prieux de Saint-Mur, contre Jean Sudour, dit Legrand ; exécution de sentence. — Maître Bonaventure Brossard, contre demoiselle Marie Labrousse de Selve ; arrérages de rente. — Affirmation de Gabrielle Planchard ; saisie-arrêt à la requête de Jean Brajoux, au préjudice de Joseph et Arnaud Monteil. — Sieur Pierre Pineaud,

fermier du marquisat de Saint-Chamans, contre Etienne Orluc ; sous-ferme de la terre de Létrange. — Jean Champeau contre Gaspard Latieyre ; prêt d'argent. — M. Jean Chartrusse, notaire, contre Pierre Veysseyre, dit Balthazar, et autres ; ventes de grains.

B1175. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier,

1785-1786 — Jurisdiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Messire Jean Dumont de La Françonie, contre Géraud Planche, marchand ; rente constituée. — Affirmation de sieur Hugues Labrousse, tiers saisi à la requête de Pierre Monteil, au préjudice de demoiselle Marie Laval. — Sieur Pierre Parjadis de La Bergerie contre les syndics fabriciens de l'église de Darazac ; compte. — Sieur Pierre Leygonie, marchand, contre demoiselle Antoinette Laplanche, veuve Charageat ; exécution de sentence. — Etienne et François Chassagne contre Mathurin Graffoulière ; dette de la succession de feu Pierre Couderc. — Demoiselle Marie-Anne Dufaure de Laqueille, veuve de M. Pourty de Lavialatte, contre sieur Guy Charageat, dit Lacombe, bourgeois, et demoiselle Françoise Lachaud ; prêt de 30 livres. Léonard Roume contre Pierre Mas ; obligation. — Jean Roudier, marchand, contre sieur Jean Beffare, bourgeois ; vente de porcs. — Saisie de vendange entre les mains de Jean Eyrygnac, à la requête d'Antoine Chambre, au préjudice de Guillaume Peyry. — Jean Lalo contre Pierre Lalo, dit Barraca ; concernant la jouissance d'un bois châtaignier. — Michel Vernac, maçon, contre Jean et Vincent Chaptaur ; vente de grain. — Barthélémy Charoulet, marchand, contre Mathurin Rumel, chaudronnier ; droit de prendre du gazon et de ramasser des feuilles dans un pré au village de Sirieyx. — Messire Jean-François de Lamirande, écuyer, et dame Guillaumette Laporte, contre sieur Etienne Charageat, maître-chirurgien ; désistement d'une chènevière vendue au sieur Laporte, curé, oncle de la demanderesse. — Affirmation de Jean-Pierre Delmas, forgeron, tiers saisi à la requête de messire Jean Dumont de La Françonie, au préjudice de Cosme Lidove, de la paroisse de Gumont. — Demoiselle Jeanne Chambon, veuve Branchât, contre demoiselle Françoise Lachau, veuve Nugon ; billets. — Jean-Baptiste Chièze, dit Chambounayre, contre Antoine Chièze ; obligation de 99 livres. — Défaut pour sieur Jean-Baptiste Bourdet, juge de Neuville, contre Jean Ourtier, vigneron.

B1176. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier.

1786 — Jurisdiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Arnaud Menet, charron, contre sieur Mathurin Pages ; vente de grains. — Interrogatoire de Géraud Roudier, à la requête de Mathurin Doumesche ; compte d'achats de bestiaux. — Reprise d'instance pour François Foussac, contre Pierre Mas. — Affirmation de Guillaume Lachèze, tiers saisi, à la requête de Marie Chirac, au préjudice de la succession de Jean Estrade. — Messire Gaspard-Germain Dubac, écuyer, seigneur du Couderc, contre Jean Rebeyrie ; billet. — Etienne Chassaignade, contre Martial Boal ; vente de grain. — Antoine Chambre, contre Pierre Esparzilière ; prêt d'argent. — Enquête pour Jean Condat, contre François Bourlioux ; compte. — Demoiselle Antoinette Laplanche, veuve du sieur Charegeat, et son fils, contre Jean Laporte ; échange de terres. — Sieur Jean Cheyrière, échevin de la ville d'Argentat, contre Jean Mas ; exécution de sentence. — Joseph Guitard et Jeanne Barriat contre Antoine Barriat ; constitution dotale. — Antoine Estrade dit Calamane, contre Jean Teilhet, dit Mialet aîné ; prêt d'argent. — Léonard Planche contre Pierre Oustier, laboureur ; billet. — Demoiselle Jeanne Chambon contre sieur Jean Bétailloulou ; créance de la succession de demoiselle Anne Nugon. — Sieur Gui Charegeat, bourgeois, et demoiselle Françoise Lachaud, contre Marie Guergne. — Réception de maître Pierre Monteil, notaire, en la charge de procureur fiscal de la juridiction de Saint-Chamans. — Demoiselle Marie Labrousse, contre Antoine Graffoulière, collecteur de la paroisse de Monceau ; collocation.

B1177. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

1786 — Jurisdiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Jean Chastrusse contre Antoine Champanet, dit Sautou ; vente d'un porc. — Messire Pierre-Plaisant de Bouchiat, écuyer, contre Jean Chieyx et Catherine Gimelle ; dette de la succession de Peyroune Gimelle. — Mise hors de cour de Jean Sudour et de Léonarde Faurie. — Provision de 20 livres adjugée à Jean et Antoine, père et fils, contre Catherine Planchard, veuve d'Antoine Chassaing. — Jean Clouchaud contre

sieur Pierre Graffeuil ; possession des feuilles et engrais provenant du ruisseau de Roudadou. — Jacques Laporte et Magdelaine Doumesche contre Pierre Lalo, marchand ; billet. — Fabien Chataur contre Antoine et Jean Rebeyrie, dit Trapillou ; compte. — Anne Pouget, femme de François Treins, contre Léonard Dumas ; enlèvement de meubles appartenant à Simon Pouget, mort en Espagne. — Interrogatoire de Jeanne Borie, veuve de Pierre Destor, à la requête de Géraud Planche ; vente de châtaignes. — Pierre Siragol contre Marie Mary ; vente de vin. — Provision de 50 livres adjugée à Jean Brajou, contre Etienne Arrestier.

B1178. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier.

1786 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Gabrielle Terrieu, femme de Pierre Dujardin, contre Martin Meneyrol ; injures à la suite d'un compte. — Sieur Gervais Feyt contre sieur Antoine Charageat ; billet. — Reprise d'instance entre M. Jean-Joseph Testut, del Guo Delmas, ancien gendarme de la garde du Roi, et Guinot Vabre. — Jean-Baptiste Soumaille contre Géraud Planche ; avération de signature. — Jean-François Nugon, bourgeois, contre sieur Guy Charageat, notaire, et demoiselle Françoise Lachaud ; succession de sieur François Nugon, frère du demandeur. — Sieur Pierre Solabel, bourgeois, contre Dominique Verdier ; concernant la possession d'une haie vive. — Provision de 25 livres, adjugée à Elisabeth Hospital, femme de Jean Féradou, chaudronnier, contre Louis Hospital. — Sieur Antoine Blancher, marchand, contre sieur Jean Bétailloulou, de Salins ; fournitures. — Jean et Pierre Gouttenègre, père et fils, contre Antoine Chièze ; vente de bestiaux. — Enquête pour sieur Géraud Valat, contre Armand Valat ; prêt d'argent en foire. — Jean Chammard et Françoise Planche, contre demoiselle Marianne Taule ; veuve de Gabriel Planche ; compte.

B1179. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1786 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Antoine Chambre contre Jeanne Travers, femme de Pierre Mas ; querelle à la suite d'un compte. — Provision de 40 livres, adjugée à Marguerite Phialip, contre Pierre Planche, dit Couirant. — Françoise Eyrignac, veuve de Jean Leymarie, contre messire Pierre Plaisant de Bouchiat de Chaunac ; billet. — François Marville, contre Géraud Arrestier, dit Bombal ; gages. — Provision de 40 livres, adjugée à Basile Plaze et Catherine Vabre, contre Guinot Vabre. — Etienne Orluc contre Jean Dubois ; exécution d'un compromis. — Sieur Pierre Johannie contre Antoinette Eyrignac, veuve Esparzilière ; créance de la succession de feu sieur Marc Johannie. — Demoiselle Marie-Louise Sartelon, femme du sieur Jean Betailloulou, contre ledit Jean ; séparation de biens. — Pierre Farge et Catherine Peyrissac contre sieurs Etienne et Pierre Labrousse de Puylagarde ; créance de la succession de Jean Peyrissac. — Assises tenues à Argentat, dans une chambre de Géraud Monteil, au port del Saulou. — Provision de 40 livres, adjugée à Jeanne Long, contre autre Jeanne Long, femme de Pierre Dusser. — Maître Jean-Baptiste Bourdet, notaire royal, contre Pierre Farge ; arrérages de rente. — Interrogatoire de Marie Phialip, femme de Jean Teilhet, à la requête de Guinot Chièze ; concernant la valeur d'un cheptel.

B1180. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1786-1887 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Jean Chambre, soldat provincial, contre sieur Pierre Betailloulou ; prêt de 400 livres. — M. Jean Cellarier, docteur en médecine, contre Jacques Ventalou ; dette de l'hérédité de Jean Ventalou. — Sieur Pierre Pineaud, ancien fermier du marquisat de Saint-Chamans, contre Léonard Long et autres ; arrérages de rentes. — Françoise Johannie, veuve de Jérôme Chataur, contre maître Léger Gimelle, notaire royal ; billets. — Jean Rumel, maçon, contre Jacques Rumel, vigneron ; compte. — Sieur Pierre Parjadis de La Ribière contre Marie Chirac, Veuve de Jean Estrade ; vente de grain. — Sieur Jean Raymondie contre sieur Joseph Dupuy ; billet. — Demoiselle Marie Lallé, veuve de maître Léger Gimelle, notaire royal, contre maître Léger Gimelle, aussi notaire royal ; frais funéraires. — Copie des congés des nommés Antoine Hospital, pour la communauté de Monceau, et Jean Cellier, pour la communauté de Saint-Chamans. — Jean Mons contre Géraud Roudier, dit de chez Pierre ; obligation. — Antoine Gimelle contre Jeanne Clouchaud, veuve d'Antoine Marville, concernant la

dot de défunte Catherine Marville, femme du demandeur. — Saisie-arrêt entre les mains de Jeanne Eyrygnac, femme de Michel Estrade, à la requête de sieur Joseph Lespinasse, de toutes les sommes dues aux successions de Jeanne Paleyrie et de Bénédicte Long. — Messire Jean Dumont de La Françonie contre Etienne Orluc ; promesse de vente d'un jardin, 24 livres d'arrhes. — Jean Raymondie contre sieur Joseph Dupuy ; excès, provision de 20 livres adjugée au plaignant. — Antoine Marville contre autre Antoine Marville ; billet.

B1181. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, papier.

1787 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Sieurs Antoine et Pierre Faurie, chirurgiens, contre Marie Mary, en qualité d'héritière de feu Jean Mary ; soins et médicaments. — Provision de 30 livres, adjugée à sieur Jean Navatier, contre sieur Mathurin Navatier. — Interrogatoire de sieur Joseph Dupuy, à la requête de Jean Reymondie ; compte de vin. — Etienne Orluc, marchand, contre Etienne Chaux et Anne Teil ; dette de la succession de Jean Teil. — Antoine Eyrygnac contre Jean et Pierre Ourtier ; cheptel. — Messire Dumont de La Françonie et dame Marie Parjadis d'Auzôs contre Antoine Peyry ; créance de l'hérédité de demoiselle Jeanne Raysse, mère de la demanderesse. — Répudiation de l'hérédité d'Antoine Marville, par son fils Antoine. — Interrogatoire de François Beffare, bourgeois, à la requête de Jeanne Laval ; gages. — Maître Pierre Monteil, ancien fermier de la baronnie de Monceau contre Pierre Labrousse, et autres ; arrérages. — Gaspard Latieyre, laboureur, et Anne Champeau, contre Antoine Dupuy ; créance de la succession de feu Antoine Champeau, oncle de ladite Anne. — Demoiselle Antoinette Gramont, femme du sieur Gabriel Bétaillole, contre sieur Antoine Charageat, bourgeois, chirurgien ; créance de l'hérédité de feu Pierre Jaladis, premier mari de la demanderesse. — Sieur Pierre Dujardin et demoiselle Gabrielle Terrieu contre Vincent Chataur ; concernant la ferme d'un moulin, au tellement de Bétaille. — Françoise Durand, marchande, femme du sieur Moulin, huissier royal, contre Etienne Labrousse ; fournitures.

B1182. (Registre.) — Petit in-folio, 46 feuillets, papier.

1787 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Marguerite Boudet, dite Barriat, contre Vincent Chaptaur ; vente de porcs. — François Sol contre Jeanne Leymarie, veuve de Martial Esparzilière ; compte. — Arrêt du parlement de Bordeaux concernant le tarif des procureurs. — Jean Escourbaniez contre Mathurin Hospital ; argent prêté. — Pierre Graffoulière contre son frère Jean, dit Lestevène ; compte. — Arnaud Chassagne contre Antoine Chèze, dit Giraudou ; engagement d'une partie de pré au village de Chassagne. — Acceptation du cautionnement de Jean Bétailloulou, dit Bros, en faveur de demoiselle Marie Lallé, veuve de maître Léger Gimelle. — M. Jean-André Degon, avocat du parlement, en qualité de curateur des enfants du marquis d'Escars et de la dame de Polignac, contre Pierre Trémouille et autres ; obligations. — Interrogatoire de sieur Pierre Graffeuil, à la requête de Raymond Laporte, maréchal ; compte. — Affirmation de Jean Clouchaud, tiers saisi à la requête de M. Jean-André Degon, au préjudice d'autre Jean Clouchaud. — Sieur Louis Chauvignac, procureur en la prévôté royale de Turenne, contre Catherine Lasteulière ; veuve Chapouard ; dette de la succession du père de ladite Catherine. — Pierre et Jean Teil contre Martial Boual ; salaires. — François Chassagnade contre Jean Chièze, dit Giraudou ; fourniture d'outils aratoires. — Affirmation de Jean Blandine, tiers saisi à la requête de demoiselle Marie Labrousse, au préjudice de la succession de Blaise Morel. — Maître Jean Chastrusse, notaire royal, contre sieur Antoine Charageat, chirurgien ; billet de 98 livres. — Antoine Pélegry contre Vincent Chaptaur ; vente de vin.

B1183. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier.

1787-1788 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Pierre Plaziat contre Jean Salgues, dit Jantinol ; vente de vin. — Sieur Pierre Pineau, ancien fermier du marquisat de Saint-Chamans, contre Antoine Champanet et autres ; arrérages. — Sieur Gaspard Traverse, bourgeois, contre Vincent Chaptaur ; créance de la succession de feu Antoine Traverse. — Armand Valat contre Géraud et Gabriel Valat ; compte. — François Broquerie contre Mathurin Besse ; vente de noix. — Provision de 36 livres adjugée à Marianne Genestine, veuve de François Pouget, contre François

Pouget, vigneron. — Marguerite Vabre, fille majeure, contre Guinot Vabre ; billet. — Jean Dubois contre Marie Chirac et Siméon Estrade, son fils vente de vin. — Affirmation de Jean Arrestier, tiers saisi à la requête de Louis Gueydier, scieur de long, au préjudice de la succession de feu Jean Laporte, tailleur. — Messire Pierre Plaisant de Bouchiat contre Jeanne Chassagnade ; succession de Peyroune Gimelle ; enquête. — Messire Joseph-Augustin de Planchard, baron de Cussac, contre Joseph Mas, dit Paliardou ; dette des successions de Pierre et d'Antoine Mas. — M. Pierre Murulhac Delmas, seigneur du Châtaignier, contre Jean Verouil ; dette de feu Jean Verouil, père du défendeur. — Jacques Valat, sabotier, contre Jeanne Besse, veuve de Jean Sudour ; dette dudit Jean. — Valérie Laurens, veuve de Pierre Soustre, et sa fille contre Jean Fraysse et Marguerite Bourlioux ; dette de feu Jean Bourlioux. — Pierre Faure, charpentier, contre Jean Lalo ; bornage. — Affirmation d'Etienne Claux, tiers saisi à la requête de sieur Bernard Boulégue, au préjudice d'Etienne Orluc. — Interrogatoire de Marie Tourette, femme de Jean Faurie, à la requête de Pierre Faurie, chirurgien ; compte.

B1184. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, papier.

1788 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Enquête pour Jeanne Planche, contre Léonard Cellarier et Françoise Feyt ; succession de feu François Esparzilières, mari de la demanderesse. — Eyméric Grouilles contre Joseph Mas ; prêt d'argent. — Antoine Viers contre Pierre Ourtier ; délivrance de grain vendu. — Jean Raoul contre Pierre Lalo ; reliquat du prix de la vente d'un âne. — Antoine et Marguerite Gaud contre Marguerite Raysse et Etienne Long ; appel en garantie du sieur Bernard Juillard Condat ; dette solidaire. — Enquête pour François Dubal contre Marc Pouget ; compte. — Sieur Léonard Roume, marchand, contre Antoine Marville ; vente de grains. — Louis Gueydier, scieur de long, contre Jean Bétailloulou ; billet. — Conclusions du procureur d'office dans le procès pendant entre demoiselle Françoise Lachau et Fabien Esparzilière ; attachées au registre. — Pierre et Jean Gout-tenègre contre Mathurin Besse ; billet. — M. Antoine Gratereau de Negraval, conseiller en l'Élection de Tulle, contre sieur Joseph Dupuy ; prêt d'argent. — Marie Engrumy et Pierre Bac contre sieur François Beffare ; billet. Interrogatoire de Jean Laporte, à la requête de François Esparzilière ; vente d'une terre appelée l'Enfouchard. Affirmation de François Soleilhet, tiers saisi à la requête de Marguerite Freyssinge, au préjudice de Martin Miginiac. — Antoine Teulière contre Géraud Annequin ; argent prêté.

B1185. (Registre.) — Petit in-folio, 20 feuillets, papier.

1788 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Assises tenues à Forgés. — Jeanne Planche, veuve de François Esparzilière, contre Léonard Cellarier et Françoise Feyt ; vente de foin. — Sieur Etienne Solabel contre Gabrielle Terrieu et Pierre Dujardin ; vente d'une chènevière. — Le fermier du marquisat de Saint-Chamans contre messire de Lagaye, comte et seigneur de Lanteuil, et dame de Prat de Lavaur ; rentes du domaine de Salgues ; le même contre Angélique Fustier, Etienne Orluc et autres ; arrérages. — Jean Génévrière contre Pierre Ourtier ; obligation. — Serment décisoire de Léonard Cellarier et de Françoise Feyt ; achat de foin. — Déclaration de cautionnement par Joseph Bros, en faveur de Jean Gouttenègre. — Affirmation de Fabien Monteil, tiers saisi à la requête de messire Jean Dumont de La Françonie, au préjudice de Guillaume Peyry. — Joseph Mas et Jeanne Long contre Pierre Dusser ; créance de feu Jean Long. — L'ancien fermier de Saint-Chamans contre plusieurs débiteurs de rentes.

B1186. (Registre.) — Petit in-folio, 32 feuillets, papier.

1788 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Renonciation de Jeanne Long, femme de Joseph Mas, à la succession paternelle. — Sieur Antoine Ribat, marchand, et Marie Mary contre Jean Boutouyrie ; créance de la succession paternelle de la demanderesse. — Sieur François Dupommier contre Antoine Poujeade et Jeanne Laval ; exécution de sentence. — Messire Henri-Pierre-Noël Duffaure de Saint-Martial, gouverneur de la ville d'Argentat, contre Pierre Johannie ; obligation. — Antoine Estrade contre Gaspard Salgues ; prêt d'argent. — Demoiselle Marie Dulaurens de Puylagarde contre demoiselle Françoise Lachau, femme de maître Guy Charageat, notaire royal ; legs de feu Arnaud Esparzilière. — Provision de 25 livres adjugée à Françoise

Malaurie contre Antoine Roubinet et Magdeleine Malaurie. — Interrogatoire d'Etienne Orluc, à la requête du sieur Pierre Pineaud ; compte. — Etienne Croizet contre Jean Rumeil ; vente d'une truie. — Demoiselle Marie Dupuy, veuve de maître Antoine Rouby, notaire royal, contre maître Jean-Baptiste Cellarier, docteur en médecine ; billet. — Anne Tersou, femme d'Antoine Marville, voiturier, contre François Tersou et Pierre Fressinge ; lettres de restitution. — Maître Jean Chastrusse, notaire royal, juge de Lagarde, contre Antoine Phialip ; représentation de cheptel. — M. Jean-Baptiste Testut, seigneur del Guo et del Mas, maire de la ville d'Argentat, contre Guinot Vabre, laboureur ; exécution de sentence. — Sieur Jean-Baptiste Filhol, maître de poste, contre sieur Joseph Dupuy, père ; billet. — Léonarde Eschapasse contre Antoine Bipat et Marie Mary ; gages. — Affirmation de Jean Maulaussé, tiers saisi à la requête de Barthélémy Gimazanc, au préjudice de sieur Jean Murulhac et de demoiselle Marie Dumas de Vertigny.

B1187. (Registre.) — Petit in-folio, 18 feuillets, papier.

1788-1789 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Jeanne Planche, veuve de François Esparzilière, contre Géraud Planche ; compte. — Copie du congé accordé à Jean Freygefont, après six ans de service pour la communauté de Saint-Sylvain. — Maître Jean Chastrusse contre Jean Barriat ; billet. — MM. Jean Lasalle de Laroche, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et Joseph Lasalle, sous-lieutenant au même régiment, contre Jeanne Bebeyrie et Jean Teil ; empiétement. — Guillaume Mons et Luce Pages contre Jean Chièze et Guillaume Pages ; concernant le testament de feu Antoine Pages. — Sieur Antoine Vialette et demoiselle Antoinette Dusser contre Gaspard Verdier ; servitude de passage. — Pierre Plaziat contre Marc Gimazane ; obligation ; — le même contre Pierre Esparzilière ; billets. — Antoine Chassagne contre Antoine Long, dit Nicayne ; soulte de 24 livres pour un échange de vaches. — Jean-Baptiste Peuchlestrade contre Gaspard Phialip ; appel en garantie de Joseph Mongauze. — Défaut pour messire Gabriel-Aimé Dumas de Soulage, mestre de camp de cavalerie, contre Jean Dubail, dit Toty. — Interrogatoire de Pierre Combes, à la requête de François Combret ; vente de bestiaux donnés à cheptel. — Sieur Antoine Blancher, négociant, contre sieur Siméon Delort, cavalier de la maréchaussée, et Marguerite Besombes ; compte. — Bertrand Salles, couvreur, contre Marc Mouzet ; prêt de 57 livres.

B1188. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1789 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Etienne Chassagne contre Jean Mons et Marie Chassagne ; constitution dotale. — Nomination d'experts entre sieur François Nugon et maître Guy Charageat, notaire royal ; estimation d'un bien appelé de Mialles. — Enquête pour François Esparzilière et Catherine Hardy contre Simon Puyaubert et Catherine Phialip ; concernant l'état des biens laissés par Mathieu Hardy à son départ pour l'Espagne. — Interrogatoire de François Doumesche à la requête de sieur Joseph Dupuy, père ; vente de chênes. — M. Jean Cheyrière, échevin de la ville d'Argentat, contre Antoinette Estorges ; rente foncière. — Sieur Géraud Verdier, huissier royal, contre Marguerite Bourdet, dite Barrat ; frais d'actes. — Messire François Saint-Prieche de Saint-Mur, lieutenant général de police à Tulle, contre Catherine Caussy, veuve Chassagnade ; exécution de sentence. — Provision de 15 livres adjugée à Jeanne Plaziat, veuve de Pierre Chassagne, contre Pierre Plaziat. — Jean Claux contre Jean Roudier ; obligation. — Léonard Roume contre Gaspard Phialip ; prêt de 30 livres. — Jeanne Arrestier contre Pierre Salesse ; gages, enquête. — Anne Engrumy contre Mathurin Besse ; billet.

B1189. (Registre.) — Petit in-folio, 44 feuillets, papier.

1789 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Jean Champeau et Marguerite Alrivie contre Antoine Alrivie ; obligation. — Maître Jean-Baptiste Jourde, juge de la ville d'Argentat, contre maître Jean Albiat, juge de Saint-Chamans ; billet. — Interrogatoire de Marianne Esparzilière, veuve d'Antoine Rumel, à la requête de François Laval, maître bastier ; dette de la succession dudit Rumel. — Antoine Chassagne contre sieur Pierre Terrieu de Lomvert ; appel en garantie de demoiselle Marie Teyssier, veuve de François Verdier, huissier royal ; remise de titres. — Antoine Laurens contre Guinot Vabre ; vente de foin. — Provision de 40 livres adjugée à Jean

Navatier contre sieur Mathurin Navatier, bourgeois. — Enquête pour Antoine. Planchard, vigneron, contre Jean Salles, dit Chariot ; compte. — Simon Duroux contre Antoine Peuch, maçon ; obligation. — M. Pierre Lachau de Lamarque, subdélégué de l'Intendance, contre Jean Chièze, aîné ; rente. — Demoiselle Marie Rouffie, veuve, contre sieur Jean et François Beffare ; créance de la succession de maître Louis Escalier, fils de la demanderesse. — Jean Lalo contre Jean Faure ; suppression d'un chemin de servitude. — Messire Germain Dubac du Couderc contre sieur Joseph Dupuy ; vente de bestiaux. — Marianne Bros contre sieur François Beffare ; salaire. — Sieur Gérard Lagane, marchand, contre sieurs Mathurin et François Navatier ; injures, condamnation aux dépens pour tous dommages et intérêts. — Etienne Laval contre sieur Jean Delort et demoiselle Marguerite Besombes ; mitoyenneté, échange. — Arnaud Menet contre François Pouget ; servitude de passage.

B1190. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, papier.

1789 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Enquête et contre-enquête entre Antoine Couderc et François Pouget ; vente de foin. — Caution juratoire de Jean Dutour, attachée au registre. — Jean Gouttenègre contre Jeanne Durand, veuve de Jean Dubois ; dette de la succession dudit Dubois. — Guinot Chèze et François Mas contre Jean Teilhet, compte de journées de maçon. — Provision de 30 livres adjugée à Jeanne Clouchaud contre Jean Clouchaud, son frère. — Etienne Annequin contre Joseph Mas ; prêt d'argent. — Antoine Marville contre autre Antoine Marville ; succession des auteurs communs. — Provision de 30 livres adjugée à Jean Peuchbarger ; sentence attachée au registre. — Enquête pour Joseph Mas contre François Grèze et Catherine Caussy ; prise d'eau dans la basse-cour de la défenderesse.

B1191. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1789-1790 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Répudiation de l'hérédité de feu Léonard Dutour, par son fils Jean. — Jean Chapou contre Pierre Passerioux ; compte. — Antoine Teulières contre Géraud Annequin, dit Peylat ; salaire pour journées de moisson. — Sieur Pierre-Joseph Parjadis de la Ribière et maître Jean Chastrusse, notaire royal, contre dame Françoise Nugon, veuve de M. Antoine Dulaurens ; obligation. — Affirmation de Jean Laporte, tiers saisi à la requête de Pierre Terrieu, au préjudice de Jacques Soulier. — Géraud Boudet contre Marguerite Boudet, dite Barrat ; concernant les successions de Pierre Boudet et d'Antoinette Planche. — Enquête pour Pierre Duroux contre Jean Teilhet ; limites. — Demoiselle Jeanne Dubal, veuve de maître Pierre Chirac, greffier en chef au présidial de Tulle, contre sieur Mathurin Besse ; billet. — Affirmation d'Antoine Marville, aîné, tiers saisi à la requête de Jean Sourdet, armurier à Tulle, au préjudice du frère du déclarant. — Messire Gabriel-Anne Dumas de Soulage contre sieur Antoine Vialette et demoiselle Antoinette Dusser ; billet de 143 livres. — Serment dérisoire de François Combret et de Marie Combes ; dette de 17 livres. — Affirmation de sieur Antoine Ribat, marchand, tiers saisi à la requête de Gabriel Faurie, au préjudice de Géraud Planche. — Défaut pour Antoine Vialette contre Gaspard Verdier, attaché au registre. — Enquête pour Guinot et Marie Mons contre Etienne Arrestier ; perte d'une brebis par imprudence. — Maître Claude-Gabriel Dufaure de La Condamine, curé de Monceau et archiprêtre de Brivezac, contre Antoine Chièze ; dîme. — Sieur Gabriel Durieux contre Antoine Marville aîné ; billet. — Jean Champeau et Marguerite Alrivie contre Antoine Alrivie ; constitution dotale de ladite Marguerite.

B1192. (Registre.) — Petit in-folio, 38 feuillets, papier.

1790 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Léonard Rouine contre Pierre Trémouilles et Françoise Graffoulière ; vente de porcs. — Pierre Hourtier et Catherine Arrestier contre Léger Dubois ; salaire. — Provision de 30 livres adjugée à Catherine Escalier, femme de Léonard Chirac, contre Etienne Long et Marguerite Raysse. — Maître Jean Chastrusse, notaire royal, contre Gaspard Phialip ; obligation. — Demoiselle Marie Labrousse de Lagardelle contre Jean Vérouil ; créance de la succession de feu sieur Pierre Labrousse. — Bail judiciaire des biens de défunts Pierre Chirac et Jeanne Génévrière. — Provision de 25 livres adjugée à Françoise Malaurie contre Antoine Roubinet et Magdeleine Malaurie. — Messire François Saint-Prieuch de Saint-Mur contre Jean Long ; dette de

l'hérédité de feu Léonard Long, dit Nicayne. — Martin Estrade contre Jean Blandine ; billet. — Répudiation de l'hérédité de feu Jean Graffoulière, dit Trape, par ses fils Jean et Pierre. — Provision de 20 livres adjugée à Antoine Claux contre Géraud Chevalier et Catherine Claux. — Elisabeth Hospital, veuve Gouttenègre, contre Jean Brajoux ; mitoyenneté. — Affirmation d'Antoine Barriat, tiers saisi à la requête du sieur Jean Cazal, au préjudice de Jean Barriat, frère du comparant. — Défaut pour maître Louis Roudier, procureur d'office du prieuré d'Argentat, contre Jean Chièze. — Autorisation accordée aux religieuses de Sainte-Claire d'Argentat pour recevoir des intérêts à elles dus par sieur François Reffare, « sans entendre attenter aux décrets de l'auguste législature. » — Défaut pour maître Jean Vastroux, procureur d'office de la juridiction de Saint-Martin-la-Méanne, contre Jean et Gaspard Salgues.

B1193. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, papier.

1790 — Juridiction de Saint-Chamans. — Audiences. — Maître Louis Escalier, procureur, contre Arnaud Menet ; frais d'actes. — Joseph Maschat contre Antoine Marville ; validité de saisie. — Martial Trémouilles contre François Grèze et Catherine Caussy ; argent prêté. — Maître Pierre Monteil, notaire royal, et maître Jean-François Monteil, son fils, procureur, contre Jean Blandines ; compte. — M. Claude- César Briquillage contre sieur Joseph Dupuy ; créance de la succession de dame Briquillage, veuve du sieur Martial Floret. — Sieur Mathurin Navatier contre sieur Giraud Vinsot et demoiselle Marie Murulhac ; créance du père du demandeur. — Maître Guy Charageat, notaire royal, contre Pierre Esparzilière, dit Méry ; obligation. — Messire Joseph Augustin de Planchard contre Jacques Puyaubert ; dette de défunts Antoine et Pierre Puyaubert. — Mathurin Saint-Hilaire contre sieur Jean Arrestier ; succession de demoiselle Antoinette Lacoste. — Affirmation de sieur Gabriel Valat, tiers saisi à la requête de Pierre Terrieu, au préjudice de Jacques Soulier. — Sieur Raymond Monmaur contre Marguerite Meilhac et Hugues Annequin ; vente d'immeuble. — Affirmations : de sieur Antoine Souldoire, tiers saisi à la requête de Jeanne Souldoire, femme d'Antoine Couderc, au préjudice d'autre Jeanne Souldoire, femme de Géraud Planche ; — de Jean Sudrie, tiers saisi à la requête de Jean Rebeyrie, au préjudice de Françoise Ribeyrie, veuve de Jean Leymarie ; — de Gabriel Meymac, tiers saisi à la requête d'Antoine Chambre et de sieur Testut del Guo, au préjudice de Jean-Baptiste Larivière. — Provision de 48 livres adjugée à demoiselle Jacqueline Charageat, veuve Vaurette, contre maître François Contrastin, notaire royal, et demoiselle Marguerite Vaurette. — Marie Mus, fille d'Antoine Mus, contre sieur François Albiac, bourgeois ; gages.

B1194. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1762-1767 — Juridiction de Saint-Chamans. — Sentences. — Antoine Chambre, marchand, contre sieur Blaise Mourel, bourgeois ; obligation. — Sieur Antoine Salles, bourgeois, contre Marguerite Chamaloux et Pierre Brousse, son fils ; dette de la succession de feu Jean Brousse. — Antoine Laporte contre son frère aîné ; partage. — Barthélémy Planche contre Géraud Planche ; salaire. — Pierre Esparzilière contre Pierre Leymarie ; exécution de sentence. — Léonard Escourbaniés contre Barthélémy et Jean Chassigne, père et fils ; dette de la succession de Robert Chassigne. — Provision de 30 livres adjugée à Antoine Charageat et Marguerite Pages contre Pierre Dupuy et Gabrielle Charageat. — Demoiselle Marianne Taule, veuve de Gabriel Planche, contre Géraud Planche ; concernant le testament de François Planche. — Jean Monjanel, laboureur, et Jeanne Tournier contre demoiselle Geneviève de Limoges, veuve Solabel ; dette dudit feu sieur Solabel. — Élargissement de Jean Graffoulière des prisons de Saint-Chamans. — Nomination d'expert pour visiter la terre de las Escuras, dans un procès entre Jean Feyt et Géraud Chassignade, vigneron. — Antoine Laporte, maître chirurgien, contre Henry Planche et Pierre Boudet ; concernant une donation consentie par Antoinette Planche. — Arnaud Esparzilière, garçon, contre demoiselle Jeanne Roche, veuve de sieur Martial Nugon, bourgeois ; concernant le contrat de mariage de Guillaume Esparzilière avec Catherine Bosviel. — Jean Rumeil contre Jean et Antoine Porte ; concernant la succession de Noële Rumeil. — Jean-Baptiste Laval contre François Foussac ; obligation. — François Latieyre contre Joseph Vaurette, bourgeois ; prise d'eau à l'étang de las Coustèges. — Levée des scellés au presbytère de Forgés.

B1195. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1768-1769 — Juridiction de Saint-Chamans. — Sentences. — Messire Jean Dumon, éeuyer, seigneur de la Françonie, contre Guillaume Graffeuil, dit la Lèbre, et Anne Graffeuil ; saisie. — Pierre Deymarie contre Pierre Coudert ; concernant le partage de la succession de feu François Coudert ; adjudication à Marguerite Deymarie de la moitié du domaine de Grandchamps. — Provision de 60 livres adjugée à sieur Joseph Nugon contre sieur François Nugon. — Sieur François Boutouyry, bourgeois, contre Jean Mary, cabaretier, et son curateur en cause ; autorisation de vendre les meubles saisis au préjudice du défendeur. — Jean Bétailloulou contre sieur Pierre Labrousse aîné, bourgeois ; compte. — Géraud Planche contre François Esparzilière et Jeanne Planche ; concernant la succession de demoiselle Julianne Boutouyry ; — maître Jean Plaze, notaire royal, contre les mêmes défendeurs ; obligation de 700 livres. — Jean Vergne et Anne Dubois contre Jean Feyt, vigneron ; droit de passage. — Entérinement de lettres de restitution impétrées par Jean Charageat contre Pierre Guy et Joseph Charageat. — François Ceyrolle et Angélique Nugon contre François Combes, François Combret et Marie Combes ; concernant les meubles laissés par feu Antoine Nugon. — Sieur Etienne Labrousse de Puylagarde, du village de Saulières, contre sieur Etienne Labrousse de Puylagarde, de Monceau, et sieur Labrousse aîné, seigneur de Mondigoux ; saisies, permission de consigner les dépens. — Sieur Jean-Pierre Duverdier, bourgeois, contre Françoise Graffoulière ; concernant une dette de la succession d'Anne Maisonneuve, mère de la défenderesse. — Provision de 30 livres adjugée à Guinot Blandines et Jeanne Graffoulière contre Jean Graffoulière.

B1196. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1770-1779 — Juridiction de Saint-Chamans. — Sentences. — Antoine Laporte, marchand, contre autre Antoine Laporte, son frère aîné ; décharge de solidarité. — Sieur Pierre Solabel contre maître Léger Gimelle, procureur ; loyer de maison. — Provision de 60 livres adjugée à Pierre Deymarie contre Pierre Couderc. — Antoine et Pierre Travers contre Pierre Charrageac de Lafon ; démolition d'une écluse. — Guinot Blandines et Jeanne Graffoulière contre Simon Duroux et autre Jeanne Graffoulière ; partage des successions de Jean Graffoulière et de Louis Duroux. — Antoine et Mathurin Besse contre Antoine Cheyrière et Marie Mamers ; usage de l'eau du pré del Chié. — Marthe Arrestier et Jean-Baptiste Chèze contre sieur Etienne Arrestier, marchand ; concernant le testament de feu Jean Arrestier, père de la demanderesse. — Annet Farges et Jean Peyrissat contre Jean Hospital, dit Laroze ; servitude de passage. — Sieur François Nugon, bourgeois, contre Jean Clouchaud, laboureur ; bornage d'une terre dite de l'Evesque. — Sieur François Boutouyry, bourgeois, contre Jean Mary ; compte à la suite de lettres de restitution ; désignation du greffier pour assister audit compte. — Sieur Antoine Salles, bourgeois, contre Pierre Solviet et Marie Charégeat ; bornage d'un bois.

B1197. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1780-1784 — Juridiction de Saint-Chamans. — Sentences. — Pierre Murulhac Delmas, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, contre Jacques Drignac, laboureur ; jouissance d'un jardin. — Jean Bros de La Valette contre Jean Bros de La Velie ; appel en garantie de Barthélémy Neyrac. — Sieur Antoine Bétaillolle contre demoiselle Marguerite Leyrac, fille majeure ; rente constituée, compte des impositions. — Anne Durand contre M. Pierre Parjadis, seigneur d'Auzès et de la Bergerie, et Anne Du Chassang, sa femme ; concernant des réserves faites dans le contrat de mariage de la défenderesse. — Messire François de Requirant, seigneur comte de Queyssac, contre Barthélémy Neyrat et Jean Chassaing ; compte. — Jean et Marie Graffoulière contre Jean Dubois ; réclamations sur un compte de tutelle présenté par le défendeur. — Gaspard Cisterne et Anne Durandon contre M. Joseph Parjadis ; concernant le testament de demoiselle Anne Des Chassans de La Gorsse. — Nomination d'experts entre sieur Pierre Terrien et Jean Graffeuil ; dégradations à un immeuble vendu. — Messire Alain de Nicolas, seigneur de la Coste-del-Maslaval, lieutenant-colonel de cavalerie, contre Jean Chevalier, dit Breilhe ; coupe d'arbres châtaigniers. — Maître François Contrastin, notaire royal, et demoiselle Marguerite Vaurette, contre Pierre et Jean

Moussarie ; concernant la détérioration du chemin de la Jonchière. — Nomination d'experts entre Jean Mary, cabaretier, et François Esparzilière ; jouissance d'un pré.

B1198. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1785-1790 — Juridiction de Saint-Chamans. — Sentences. — Antoine Salles et Jeanne Simon contre Antoine Graffeuil et Anne Simon ; concernant une donation de défunts Henry Borie et de Jacquette Bargeyroux. — Antoine Eyrygnac contre François Grèze et Catherine Caussy ; cheptel. — Nomination d'experts entre Marie Mary, fille majeure, et Jeanne Planche ; appel au procès de Géraud Planche. — Provision de 70 livres adjugée à Jeanne et à Léonarde Roussel contre Jacques Roussel. — Pierre Trémouille et François Graffoulière contre Jean Dancie et François Fialip ; concernant la propriété d'un pré appelé del Passadour. — Françoise Teilhet et Marguerite Raysse contre Jean Plantade et les curés de Saint-Bonnet-Elvert, Saint-Chamans, Forgés et Saint-Pardoux ; concernant le montant des frais et honneurs funèbres de défunt Jean Graffoulière, décédé dans la maison de Pierre Raysse. — Jean Clouchaud, père, marchand, contre Jean Clouchaud, son fils ; concernant la succession d'Antoinette Esparzilière, mère du défendeur. — Sieur Etienne Solabel contre Dominique Verdier et Jeanne Chanut ; bornage. — Sieur Pierre-Joseph Parjadis contre les commissaires-séquestres établis sur les biens de Joseph Mas ; concernant la représentation des fruits saisis. — Jean Laporte et Martiale Chassagnade contre Antoine Laporte ; concernant la propriété d'un pré et d'une terre appelés d'Enfouchard. — Antoine Planchard contre Jean Salles, dit Chariot, Anne Salles et Marie Veysière ; bornage. — Pierre Duroux contre Jean Teilhet ; ferme. — Antoine Vialette et demoiselle Antoinette Dusser contre Gaspard Verdier ; droit de passage dans un bois appelé de Chapoulou. — Pétronille Esparzilière, veuve Dutour, et son fils, contre Michel Esparzilière ; compte. — Acceptation de la caution offerte par sieur Pierre Leygonie en faveur de dame Marie de Saint-Joseph, supérieure de la communauté de Sainte-Claire d'Argentat, dans son procès contre sieur François Béfère.

B1199. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1729-1762 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procès-verbaux. — - Constitution de procureur par sieur Pierre Cheyrière, intervenant dans un procès pendant entre demoiselle Hélène Cheyrière et sieur Jean Labrousse. — Requête en émancipation présentée par François Theil. — Estimation du dommage causé à Jean Champenat qui n'avait pu cuire son pain au four de Marie Dubois. — Requête aux fins d'enregistrement de lettres de marguillier de la Rédemption pour sieur Raymond Parjadis ; copie des lettres patentes du mois de mai 1720, d'extraits des registres de la cour des aides de Clermont et du parlement de Bordeaux. — Enquête pour sieur Martial Nugon contre sieur Esparzilière, sergent ; concernant la date d'un acte signifié au demandeur. — Constatation de l'état de « manie et furie » du sieur Pierre Visite de bâtiments situés au village del Four, paroisse de Monceau, à la requête des sieurs Dupuy, père et fils. — Levée du cadavre de Pierre Esparzilière, trouvé dans la paroisse de Saint-Chamans. — Étalonnage des mesures dans les moulins dépendants du marquisat. — Apposition de scellés sur les registres et papiers trouvés dans la sacristie de Monceau, après le décès du curé de ladite paroisse.

B1200. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1763-1765 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procès-verbaux. — État du presbytère et autres fonds de la cure de Forgés, dressé à la requête de maître Barbail, curé dudit lieu. — Levée des scellés dans la sacristie de Monceau. — Inventaire des meubles et effets dépendants de l'hérédité de feu sieur Martial Nugon, à la requête de Jeanne Roche, sa veuve. — Réception de maître Jean Plaze comme caution de M. Lavigerie. — Apposition de scellés sur les papiers de feu maître Pierre Eyryniac. — Visite de bâtiments détruits par un orage au village de Moustoulat. — Enquête sommaire suivie d'une condamnation à 5 livres d'amende contre le sieur Salles qui avait servi à boire pendant les offices. — Émancipation de Pierre Lalo. — Procès-verbal de déplacement de bornes à la requête de sieur Jacques Dumas de Vertiny. — Assemblée de parents pour la nomination d'un tuteur à Géraud Secourieu. — Inventaire des hardes de Guillaume Graffeuil. — Prise de possession d'un bois, appelé del Prat d'Elvert, par François Soustre et Toinette Chèze. —

Serment d'experts. — Déclarations : de maître Nugon, curé de Bar, sur certaines sommes dues à l'hérédité de son père par Jean Chaptaur et Pierre Coudert ; — des commissaires-séquestres établis sur les biens de sieur Etienne Labrousse de Puy-Lagarde, concernant la valeur des fruits saisis. — Répudiation de l'hérédité du sieur Labrousse, de Monceau, par la demoiselle Laval, sa veuve. — Vérification d'écriture pour demoiselle Roche contre Géraud Planche. — Levée des scellés chez maître Pierre Eyriac.

B1201. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1766-1768 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procès-verbaux. — Inventaire des meubles et effets de feu Jean Graffoulière, à la requête de sa fille Jeanne. — Prise de possession du domaine de Pierre Pigot, au village de Moustoulat, par le seigneur de Planchard, créancier dudit Pigot. — Constatation de dégâts causés par le froid dans une terre de Jean Clouchaud. — Entérinement de lettres de répudiation concernant l'hérédité du sieur Louis Solabel. — Prise de possession d'un pré, situé à Gimelle, par Gaspard Phialip. — Dits et contredits des procureurs de sieur Joseph Dupuy et de messire Joseph-Augustin de Planchard, concernant la déviation d'une rigole, près du cimetière de Monceau. — Rapport de maître Chartrusse, tiers expert, dans un procès entre demoiselle Marguerite Raysse et les sieurs Esparzilière ; concernant les feuilles du bois de Combe-Chave. — Dépôt au greffe d'un contrat sans signature privée ; ferme pour Jean et Antoine Laporte. — Déclaration de maternité, par Marie-Anne Taules, à la suite de l'exposition d'un enfant. — Prise de possession d'une maison, à Saint-Sylvain, par Martial Dujardin. — Visite des champs atteints par le froid les 19 et 20 avril 1767. — Consignation de la somme de 67 livres par sieur Etienne de Puy-Lagarde. — Visite de la maison de Géraud Secourieu, à Saint-Bonnet-Elvert. — Écroulement d'une maison à Saint-Sylvain. — Nomination de maître Etienne Rèdenat comme curateur en cause de Jeanne Clouchaud. — Partage entre Géraud et Martiale Chassagnade. — Visite d'une vigne, situé au Chambon, à la requête de Jean Verdier, d'Argentat. — Nomination de Jean Graffeuil comme curateur réel de Jean Nugon. — Ban des vendanges pour la paroisse de Monceau. — Rapport d'experts sur la propriété d'un châtaignier contestée par demoiselle Geneviève, de Limoges, à François Estrade.

B1202. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1769-1770 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procès-verbaux. — Inventaire des effets composant la succession de Marie Grèze, femme du sieur Léger Gimelle, notaire royal. — Partage entre Pierre Deymarie et Pierre Couderc. — Nomination de Jean Soustre comme curateur réel d'Antoine Graffoulière. — Déposition du sieur Lacoste, devant le juge de Meyssac, en vertu d'une commission rogatoire du juge de Saint-Chamans. — Bail judiciaire des fruits des biens de Jean Graffoulière, dit Trape. — Visite d'une maison au village de Prades, paroisse de Neuville, à la requête d'Anne Simon. — Délibération des habitants de Monceau au sujet des chemins de ladite paroisse. — Déclaration de grossesse par Jeanne Glandier contre son maître. — Bail judiciaire des fruits saisis au préjudice des sieur et demoiselle Serre, mère et fils. — Rapports d'experts sur un droit de passage par le bois de Vabre contesté par Pierre Estrade à M. Dulaurens de Puy-Lagarde. — Opposition du curé de Saint-Sylvain à ce que les armoiries du marquis d'Escars soient peintes dans l'intérieur de son église. — Réception de Jean-Baptiste Larivière en l'office de sergent. — Serment d'experts. — Estimation des pertes causées par une inondation de la Dordogne. — Partage entre Pierre, Jeanne et Jean Graffoulière. — État des immeubles dépendants de l'hérédité du marquis d'Escars dans la juridiction de Saint-Chamans. — Estimation des biens de Jeanne Duroux. — Bail judiciaire des fruits des biens de Jean Bétailloulou aîné, dit Préguedieu. — Saisie-arrêt d'un taureau, entre les mains de Jeanne Cheyrière, au préjudice de Pierre Bac, à la requête du sieur Pierre Labrousse.

B1203. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1771-1772 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procès-verbaux. — Transport de justice, au village du Pouget, pour constater un droit de passage sur le champ appelé de Queilhe, appartenant au sieur Gabriel Graffeuil. — Émancipation de Jérôme Teyssandier. — Provision de 25 livres adjudgée à

Etienne Orluc contre Arnaud Menet. — Affirmation de M. Parjadis, tiers saisi à la requête de M. Lacoste Dupont. — Enregistrement de lettres de restitution pour Catherine Meilhac. — Visite d'une grange, à Saint-Sylvain, à la requête de Jean Boudre. — Déclaration de grossesse par la veuve Annequin. — Émancipation de Mathurin Navatier. — Rapport d'experts sur les eaux du pré de Combette, dans un procès entre Pierre Estrade et Jean Navatier. — Bail judiciaire des dîmes inféodées de la paroisse de Monceau, à la requête du tuteur des enfants du marquis d'Escars. — Partage des biens de feu Graffoulière, dit Trape. — Visite du presbytère de Monceau à la requête de maître Durieux Dupradel, archiprêtre de Brivezac et curé dudit Monceau.

B1204. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1773-1775 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procès-verbaux. — Application de titres à une terre aux appartenances de Longour, dans un procès entre Pierre Benoît et Léonard Pourty. — Estimation des fonds de terre ayant appartenu au sieur Mas, procès entre Guinot Mas et Catherine Meilhac, femme d'Antoine Peuch. — Ferme de quartiers de rentes, au nom du tuteur des enfants du marquis d'Escars. — Déclaration de grossesse de Jeanne Long contre son maître. — Rapport sur l'usage des eaux d'une fontaine située dans le pré Long, paroisse de Moustoulat. — Partage d'une terre au village d'Escourbaniès, paroisse de Monceau ; procès de Géraud Rouby contre Antoine Dupuy. — Bail, au rabais, des réparations à faire à la cure de Saint-Chamans. — Bornages : du pré de la Combette, au lieu de Bennes, paroisse de Saint-Chamans ; — d'un bois, au village de Bros, paroisse de Monceau ; procès entre demoiselle Jeanne Gare et Pierre Chassaigne, dit Robert. Nomination d'un tuteur à la personne d'Antoine Rouby. — Rapport sur l'existence d'un chemin de servitude sur un bois appelé de la Combe ; procès entre sieur Jacques Feyt et Antoine Laporte, voiturier. — Requête de demoiselle Antoinette Malaurie, séparée de biens de Jean Nugon ; demande d'estimation des hardes apportées par ledit Nugon. — Bail judiciaire des fruits des biens saisis au préjudice du sieur de Vertiny. — Taxe du vin à 10 sous la pinte. — Déclaration de grossesse de Jeanne Baffet contre le valet du seigneur de Soulages.

B1205. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1776-1777 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procès-verbaux. — Inventaire des biens de défunte Jeanne Estrade, veuve de Pierre Theil, du village de Maschemy. Rapport d'experts sur les limites du ténement de la Hierle del Peuch, au village du Chambon, paroisse de Monceau. — Déclaration de grossesse par Jeanne Soustre, mineure. — Bail judiciaire des dîmes de Monceau. — Tracé d'un chemin de passage, à pied, dans le pré Borie, appartenant au sieur Graffeuil, pour le service de la vigne du sieur Daliez. — « Réhabilitation de la personne de Pierre...ci-devant imbecille. » — Fixation, par expert, des limites des domaines contigus d'Antoine Monteil et de Jean Fraysse, aux appartenances de Saint-Chamans. — Déclaration de grossesse, par Marianne Coste, contre un domestique de la maison où elle servait. — Partage de la succession de feu Jacques Chaneau. — Mise en possession de divers fonds du village du Sirieyx, paroisse d'Argentat, pour le sieur Guillaume Dubaï. — Déclaration de grossesse de Marthe Vanissain contre son maître. — Écroulement d'une maison à Saint-Sylvain à la suite d'un orage. — Serment d'experts. Partage de la succession de Catherine Planche. — Visite des biens appartenants aux enfants mineurs du marquis d'Escars. — Adjudication des rentes du marquisat de Saint-Chamans.

B1206. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1778-1779 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procès-verbaux. — Mise en possession d'une terre au village de la Velie, paroisse de Monceau, pour sieur Jean Bros, marchand. — Adjudication des réparations à faire aux bâtiments des domaines de Combette et de l'Étrange, à la requête du tuteur des enfants du marquis d'Escars. — Nomination de Mathieu Arrancour comme tuteur de ses neveux. — Enquête pour Pierre Solviet et autres contre les sieurs Dupuy, concernant une convention verbale pour prix de mouture ; — contre-enquête pour les défendeurs. — Transport de justice au village de Malet ; confrontations pour le sieur Nugon contre Jean Clouchaud. — Fixation de pension pour les enfants mineurs de feu Pierre Arrancour. — Estimation des biens dépendants de l'hérédité de Pierre Graffeuil. — Bornage de la terre dite de l'Évêque. — Fixation de limites entre

un bois du sieur Cheyrière et un pacage du sieur Planchard, aux appartenances du village de Ferrein. — Rapport d'experts sur l'exploitation des mines de houille au village de Laurens, paroisse de Saint-Chamans, à la requête de M. Charles-Joseph-Gabriel de Fénis, seigneur de Saint-Victor, propriétaire de la manufacture royale d'armes à feu établie à Tulle. — Interrogatoire d'Antoine Teulières, vigneron, à la requête de Charles Laudevie, marchand chaudronnier de Riom, en Auvergne ; prêt d'argent. — Croquis d'une partie de pré en litige entre le sieur Salles et le sieur Solviet. — Requête de Jean Soustre aux fins de reddition de compte de curatelle des enfants de feu Jean Graffoulière, dit Trape. — Émancipation d'Antoine Goût. — Rapport de maître Antoine Relier, tiers expert, concernant la visite des biens laissés par feu Pierre Graffeuil. — Nomination de Marie Charageat, veuve Solviet, comme tutrice de son fils Antoine. — Requête de Pierre Estrade, vigneron, du village du Laurens ; dégâts commis par ses voisins sur une vigne appelée des Combeaux,

B1207. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1780-1781 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procès-verbaux. — Affirmation de voyage par le sieur Jean Bros, marchand. — Nomination d'Antoine Gardille comme curateur de Jean Combes. — Visite de la terre de Combette. Estimation des revenus d'un pré appelé de Secourieu, aux appartenances dudit village, à la requête de demoiselle Marguerite Leyrat. — Déclaration de grossesse par Marthe Arrestier contre le domestique de l'archiprêtre de Monceau. — Inventaire des biens de feu Jean Graffoulière. Adjudication des fruits saisis sur Géraud Planche, à la requête de Marie Taule. — Nomination de curateur à Jean et Marie Graffoulière. — Déclaration de grossesse par Françoise Chamelot. — Rapport d'experts sur une vigne appelée de la Vergne, située au village de Bros, à la requête de Barthélémy Veyrac. — Bornage pour Antoine Chambre contre Pierre Graffeuil. — Vente des fruits saisis sur Jean Leymarie, au village du Laurens. — Ban des vendanges. — Émancipation de Pierre Graffeuil. — Mesurage d'une pièce de terre appelée Crozecombe, vendue à pacte de rachat ; procès entre Pierre Siragol et Géraud Planche, Nomination de Françoise Eyriniac comme tutrice de ses enfants.

B1208. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1784-1785 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procès-verbaux. — Délimitation d'un pré appelé de Coustelade ; procès entre Fabien Couderc et Fabien Laurens, du village de Bennes. — Rapport d'expert pour Antoine Planchard, concernant un droit de passage sur un champ de Jean Salles, dit Charlot, au lieu de Mauriol. — Écroulement d'un bâtiment appartenant à la veuve Claux, au village de Champeaux. — Déclaration de grossesse. — Visite du moulin de Vaurette, détournement d'un ruisseau ; procès entre les sieurs Béfarre, du village de Saulières, et maître François Contrastin, notaire royal. — Avis de parents pour le mariage d'Antoine Gimelle, mineur, avec Catherine Marville ; déclaration de grossesse. — Requête de Jean-Baptiste Cellarier aux fins de la visite des biens laissés par feu sieur Géraud, son père ; procès-verbal de ladite visite. — Serment d'experts. — Retrait d'une somme de 140 livres consignée à la suite d'une sentence rendue entre Jean Clouchaud et François Rebeyrie. — Vente des fruits saisis au préjudice de Jean-Baptiste Larivière. — Interrogatoire de Jean Bray, concernant la gestion des commissaires-séquestres établis sur ses biens. — Délimitation d'un pré, appelé de Sigalou, acquis d'Antoine Champanet, par Guinot Dalièz. — Émancipation d'Antoine Marville.

B1209. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1786 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procès-Verbaux. — Avis de parents pour le mariage de Joseph Mas avec Jeanne Long. — Rapport d'experts sur un domaine, situé au village de Mus, dépendant de la succession de Jeanne Dufaure. — Visite du moulin de Saint-Sylvain. — Réception de la caution de M. Antoine Durieu, seigneur du Pradel, en faveur de Jean Chassaïne. — Visite de fonds situés au village de Saulières, à la requête de Jean Bros et de Jeanne Annequin. — Émancipation de Mathurin Plan-chard. — Adjudications : des fruits des biens saisis au préjudice de sieur Jean Murulhac, au village de la Robertie ; — des revenus de la maison de M. Versigny à Saint-Chamans. — Visite du pré des Claux, situé aux appartenances du village de Grandchamps ;

procès entre M. Parjadis et Pierre Couderc, dudit village. — Déclaration de grossesse. — Visita du territoire appelé del Passadour, au tenement du Mas-del-Bos, paroisse d'Albussac. — Serment d'experts. — Adjudication des revenus de la terre de Saint-Chamans à la requête de M. Degon, avocat à Paris, curateur des enfants du marquis d'Escars. — Répudiation de l'hérédité d'Anne Graffeuil par son fils Guillaume Peyri, maçon. — Visite d'une terre appelée de Malecourse, paroisse de Saint-Bonnet ; procès entre sieur Etienne Solabel, bourgeois, et Dominique Verdier. — Procès-verbal de l'état de divers bâtiments et fonds dépendant du marquisat de Saint-Chamans.

B1210. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1787-1788 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procès-verbaux. — Estimation des biens dépendant de l'hérédité de la demoiselle Roche, dans un procès entre sieur François Nugon et maître Guy Charageat. — Déclaration de grossesse par Louise Rougieyre, mineure. — Enquête pour Jean Clouchaud fils, contre Jean Clouchaud père ; compte à la suite de lettres de change payées pour Clouchaud fils. — Compte dressé par maître Bétaille pour Jeanne Planche, veuve Esparzilière ; contre Géraud Planche. — Bail judiciaire de fruits de biens saisis : au préjudice de demoiselle Gabrielle Chérégeat, au ténement de Moustoulat ; — au préjudice d'Étienue Orluc, à Saint-Chamans. — Visite de bâtiments situés au lieu de la Salle, paroisse de Monceau, à la requête de demoiselle Marie Arreslier. — Estimation d'un pré appelé de Sirin, dépendances du village des Chassagnes ; procès entre Arnaud Chassagne et Antoine Chièze. — Enquête, par commission rogatoire, pour Pierre Trémouille contre Jean Dancie et Gaspard Phialip, concernant les limites d'un pré appelé des Peuchs. — Procès-verbal de l'état du cadavre d'une femme morte subitement d'apoplexie, à la suite d'attaques épileptiques. — Bail judiciaire des fruits saisis : au préjudice d'Antoine Barriat, du village du Chambon, à la requête de M. Joseph-Basile Poinsignon, chargé de l'administration des domaines du Roi ; — au préjudice du sieur Joseph. Dupuy, du village du Four, paroisse de Monceau. — Inventaire, estimation et partage des fonds et autres objets composant l'hérédité de Jean Long, du village de Mas-del-Bos — Déclaration de grossesse.

B1211. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1789-1790 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procès-verbaux. — Avis de parents pour le mariage de Marguerite Vaurette avec Antoine Solviet. — Délimitation d'un pré appelé de Peyre, acquis par le sieur Vialette de maître Léger Picard. — Enquête pour Jean Arrestier contre Pierre Salesse ; gages. — Estimation des biens dépendants des hérédités : de feu sieur Nugon, de Saint-Chamans ; — de feu Jean Tersou ; — de Bénédicte Nugon. — Interrogatoire de Simon Duroux, vigneron ; concernant le défrichement d'une terre appelée au Peuch-Grand. — Visite du territoire appelé del Mouly-de-Marsou, appartenances de Moustoulat, à la requête de M. Jean Lasalle de La Roche, capitaine de cavalerie. — Nomination d'un curateur ad hoc à Jean Arrestier, pour son mariage avec demoiselle Lucie Leyx. — Visite d'une maison dépendant de l'hérédité de feu sieur Etienne Labrousse. — Application de titres à une pièce, nommé le Combal d'Archat ou al Peuch-Albert, acquise par Géraud Doumesche. — Croquis d'une vigne dite de Jean Daumard, acquise par Jean Teillet de Pierre Duroux. — Émancipation de messire Jean-Louis-Alexis de Planchard de Cussac, capitaine au régiment de Royal-Piémont. — Serment d'experts. — Plan visuel d'une partie du territoire appelé de Mauriol. — Visite d'une maison sise à Saint-Sylvain, vendue par Jacques Ventalou à maître Jean Reignac, curé dudit lieu. — Enquête pour sieur Antoine Vialette contre Gaspard Verdier ; concernant le droit de prendre les feuilles du bois de Lapeyre ; contre-enquête pour le défendeur. — Déclaration de grossesse par Catherine Laffaire. — Émancipation de Jean Planchard, chaudronnier. — Estimation des biens dépendant de l'hérédité de feu Jean Chèze. — Visites : d'une maison dépendant de la succession de feu François Nugon ; — des biens composant l'héritage de Jean Esparzilière. — Déclaration de grossesse par Françoise Laurens. — Visite d'un bois appelé de La Bessade, au ténement de la Rigaudie, à la requête du sieur Antoine Blancher, négociant à Argentat. — Serment d'experts.

B1212. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1725-1762 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procédures criminelles. — Information contre les auteurs des dégâts causés dans une vigne appelée de la Combe. — Jeanne Bouffie, femme de Martial Serval contre le nommé Jean Teilhet, dit Lacourbe ; coups de bâton. — Plainte d'Antoine Marville contre Jean Estrade ; querelle à la suite de l'entrée des porcs dans un bois du plaignant. — Antoine Dulaurens contre Pierre Dusser ; arrachage d'arbres. — Jean Chatounier, vigneron, contre Pierre Hardy, dit Flory ; excès, chute grave. — Antoine Chambre contre Jean Clouchaud ; blessures ; plainte reconventionnelle du défendeur. — Information à la requête du procureur fiscal de la juridiction ; enfant exposé, recherche de la mère. — Elisabeth Brousse contre Pierre Pye, maréchal, et sa femme ; injures et voies de fait, à la suite d'un compte de denrées fournies par la plaignante. — Jean Arrestier contre sieur Pierre Lajoannie et deux de ses domestiques ; blessures graves à coups de sabots, effusion de sang. — Demoiselle Jeanne Graffeulle, femme du sieur Jean-Baptiste Gouttenègre, capitaine au bataillon du Limousin, contre Jean Veyrac ; menaces de mort contre le métayer de la plaignante. — Le tuteur de Jean Mary contre Pierre Hardy ; coupe d'arbres.

B1213. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1763-1764 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procédures criminelles. — Toinette Combes, femme de Pierre Pigot, contre Pierre Roudier ; querelle à la suite de dégâts causés par un cheval ; coups et blessures. Pierre Graffeuil contre Antoine Chambre ; dispute à l'auberge ; — plainte reconventionnelle du défendeur. Les commissaires-séquestres établis sur les biens du sieur de Puy-Lagarde contre ledit saisi ; enlèvement de grains. — Jeanne Génévrière, meunière du marquis de Saint-Chamans, contre deux femmes, dites les Raliounes ; injures et coups. — Jean Chèze, dit Chambounayre, contre Jacques Massalve ; querelle à la suite de dégâts causés par des vaches. — Géraud Chassagnade contre Pierre Faurie, fils plus jeune d'Antoine, chirurgien ; coups portés par derrière, habits déchirés. — Jean Veyrac, marchand, contre les nommés Vallat et Messence ; querelle au retour de la foire. — Marguerite Vallat contre le nommé Bigeat et sa femme, « dit qu'elle a été assassinée plusieurs fois » par les mêmes personnes ; plainte reconventionnelle des défendeurs. — Jean-Baptiste Arrestier, berger, contre Jean Salles, du village de Jourzac ; coups de crosse de fusil, bras cassé ; plainte de Jean Salles qui accuse ledit berger d'avoir fait entrer son troupeau sur les terres des voisins,

B1214. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1765-1766 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procédures criminelles. — Armand Vallat contre Jean Clouchaud ; billet à ordre déchiré après avoir été surpris au créancier. — Jean Maisonneuve contre Antoine Chassagnade ; coupe d'arbres propres au charonnage dans les propriétés du plaignant. — Géraud Planche contre le nommé Chazole ; vol d'une vache. — Jean Bray contre Jean Vergne ; menace de coups de fusil ; plainte reconventionnelle du défendeur. — Antoine Laporte fils, maître chirurgien, contre Pierre et Antoine Combes ; querelle entre voisins, coups de pieu de charrette. — Etienne Champeaux contre Pierre Solviet et Pierre Lofficial, beau-père et gendre ; blessure grave. — Sieur Pierre Solabel, bourgeois, contre ses fermiers ; querelle à la suite d'un compte ; coups de barre de fer. — M. Antoine Dulaurens de Puy-Lagarde, seigneur de Marimeizou, contre Jean Esrade ; coupe d'arbres sur les domaines du plaignant. — Sieur Henry Molinié, bourgeois, contre Antoine Barriat ; coups de pierres pour empêcher l'exercice d'un droit de passage. — Antoine Barriat contre Jean Veyrac ; coupe d'arbres. — Catherine Laffaire contre Anne Salles ; querelle entre voisins.

B1215. (Liasse.) — 72 pièces, papier

1767-1769 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procédures criminelles. — Marguerite Viers, du village de la Bassonie, contre Arnaud Menet ; coups et blessures à la suite de dégâts causés par des brebis. — Jean et Simon Puyaubert, maréchaux, contre Jacques Puyaubert, aussi maréchal ; coups de marteau. — Demoiselle Marguerite Dulac, veuve Dulaurens, contre Jeanne Nugon, femme Pages ; injures et imputations calomnieuses. — Antoine Chambre, vigneron, contre ses deux frères ; querelle pour quelques légumes, coups de bâton. — Jeanne Clouchaud, cabaretière, contre Jean, son frère ; bris de vaisselle, injures ; plainte reconventionnelle dudit Jean Clouchaud. — Mathurin Besse

contre Jean Jammet, batelier ; coupe d'arbres par vengeance. — Jean Arrestier contre Antoine Monteil, querelle à cause des feuilles à prendre dans le bois du Travers. — Antoine Joanniès contre Jérôme Chaptaur ; enlèvement de la minute d'un contrat en dépôt chez le plaignant. — Procès-verbal concernant le défaut de pavage d'une partie des rues. — Pierre Boudier et Anne Clavel contre Jean Roudier, leur fils ; enlèvement de mobilier et de bestiaux. — Maître Traverse, notaire royal, contre Barthélémy Planche, vigneron ; injures. — Jean et Antoine Laporte contre Jacques Puyaubert, maréchal ; vol d'un cheval. — Bernard Boulègue contre Pierre Trémouille ; querelle à la suite d'une saisie ; coups de bâton. — Pierre Goutlenègre contre François Bros ; enlèvement, avec un bateau, d'une partie du bois entassé près du village du Temple sur le bord de la Dordogne. — Simon Mas contre Jean Génévrière ; querelle à la suite d'un compte. — Conclusions du procureur d'office, inscription de faux ; substitution d'un mot à un autre dans un contrat d'hypothèque.

B1216. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1770-1771 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procédures criminelles. — Pierre Arrancour, cabaretier, contre Jean Planche et autres ; bris de vaiselle. — Marie Arrestier contre Arnaud Menet ; coups et blessures à la suite de dégâts causés par le troupeau de la plaignante. — Géraud Chassagnade contre Antoine Faurie ; coupe d'un cerisier. — Armand Vallat contre Antoine Porte ; querelle entre voisins. — Élargissement de Pierre Lofficial, détenu à la requête de Jean Bray, après une information ; coups et blessures. — Jean et Martial Nugon contre Pierre Bordes ; coups du manche d'une hache.

B1217. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1772 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procédures criminelles. — Bertrand et Jean Duroux contre Antoine Deymarie ; coupe d'arbres. — Antoinette Génévrière contre Simon Duroux ; coupe d'arbres. — Pierre Estrade contre Jean Graffoulière ; détournement d'eau au ruisseau du Laurens. — Antoine Long contre Antoine Marville ; violence pour empêcher l'exercice d'un droit de passage, au lieu del Maurel. — Sieur François Teilhet contre sieur Mathurin Navatier ; querelle entre beaux-frères ; blessures graves. — Jeanne Roudier contre Jean Mons ; querelle à la suite de dégâts causés par des bestiaux ; plainte reconventionnelle dudit Mons. — Réquisitions du procureur d'office contre les chasseurs et pêcheurs ; demande de consultation à maître Melon, avocat de Tulle, pour savoir si le juge ordinaire est compétant pour décréter. — Demoiselle Catherine Damarzid, veuve Cayre, contre sieur Antoine Damarzid, son frère ; abus d'autorité ; scellés apposés sans l'ordre du juge sur la boutique de ladite Cayre. — Antoine Marville contre Jeanne Paleyrie ; dégâts causés par des brebis. — Jean Pages contre Jean Arrestier ; querelle à la suite d'un pari. — Pierre Faure, chirurgien, contre Antoine Laporte, voiturier ; imputations calomnieuses ; plainte reconventionnelle dudit Laporte.

B1218. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1773 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procédure criminelles. — Géraud Martinie, sergent royal, contre Léger Rabès, aussi sergent royal, et ses recors ; jalousie de métier ; coups et blessures. — Le sieur Antoine Périer contre Jean Duroux ; querelle à la suite d'un bornage, au lieu Bétaille. — Antoine Pouget contre Jean Mary ; dispute au four. — Antoine Vaurette et Jean Bourdet contre Françoise Arrestier et autres ; querelle à propos de l'exercice d'un droit de passage. — Antoine Rumel contre Jérôme Teyssandier ; querelle entre voisins ; coups et blessures. — Antoine Périer contre Léonard Chirac ; injures et coups, à propos de la levée de la dîme sur des gerbes engrangées. — Antoine Manille contre Jean Clouchaud ; coups de bâton. — Pierre Pages contre Joseph Teil ; voies de fait ; plainte reconventionnelle du défendeur. — Marie Leymarie contre Fabien Esparzilière ; querelle à la suite de l'exercice d'un droit de passage ; plainte dudit Fabien. — François Boutouyrie contre Pierre Hardy ; coupe d'arbres dans une terre appelée la vigne Charrière, paroisse de Forgés.

B1219. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1773 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procédures criminelles. — Pierre Eyriniac contre Antoine Touron et autres ; rixe entre des habitants de diverses paroisses, à la suite d'une noce, à cause des honneurs à rendre aux époux futurs ; énumération de ces honneurs. — Plainte de Jean Vabre contre Pierre Duroux ; dégâts causés par des troupeaux. — Pierre Salle contre Jean-Baptiste Chassagne ; injures et menaces d'incendie. — Pierre Dusser contre Marie Malèze ; querelle à cause de l'exercice d'un droit de passage. — Jean Vaurette contre François Rouby ; coupe d'arbres. — Dame Marguerite Raysse, veuve de messire Pierre Plaisant de Bouchiat, contre maître Léger Gimelle, notaire et procureur ; imputation calomnieuse de bâtardise au fils de ladite dame. — : Antoine Vigier contre Antoine Barriat ; injures. — M. Eymar Chaunac de Bouchiat contre Géraud Annequin ; coupe d'arbres. — Antoine Laporte contre Jacques Feyt ; dégâts causés par des vaches. — Pierre Faurie, chirurgien, contre Pierre Brousse ; enlèvement de brebis dans l'étable du plaignant. — Marie Malèze, cabaretière, contre Jean Faurie, fils du chirurgien ; promesse de mariage, demande en dommages et intérêts. — Bertrand Chassaignes contre Antoine Barriat ; vol de poissons. — Pierre Eyriniac contre Arnaud Menet ; coup de couteau. — Géraud Roudier contre Etienne Vaurette ; querelle à cause de la propriété des feuilles dans un bois aux appartenances de Mousloulat. — Etienne Orluc contre Pierre Galtier ; injures et menaces.

B1220. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1776-1777 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procédures criminelles. — Jacques Feyt contre Antoinette Rumeil ; mauvais traitements. — Antoine Monteil contre Jean Fraysse ; arrachage de ceps de vigne par vengeance. — Jean Teilhet contre Jeanne Soustre ; imputation calomnieuse de paternité ; plainte reconventionnelle de ladite Jeanne ; preuve de rendez-vous donnés dans un séchoir. — Plusieurs querelles à la suite de dégâts causés par les bestiaux. — Marc Gimazane contre Jean Teilhet ; querelle pour les limites d'un champ, au village de la Rebeyrie. — Jacques Puyaubert contre Fabien et Jeanne Travers ; coups et blessures pendant le partage du produit d'une charbonnière. — Les sieurs Labrousse, de Puy-la-Garde, contre Pierre Bac ; blessure à la tête. — Antoine Chambre contre Jean Clouchaud ; querelle à la suite d'un compte ; — Françoise Claux contre le même, injures. — Mathieu Bernard contre divers ; blessures graves. — Jeanne Annequin contre François Béfare, demande de secours pour un enfant du défendeur accueillie par des violences. — Géraud Salles contre Jean Salles, dit Chariot ; détournement d'eau. — Jean de Launet contre sa nièce ; — Françoise Mas contre Peyronne Leymarie ; injures, — Sieur Antoine Guerrière contre Jean Planchard ; enlèvement de pierres. — Pierre Joannie contre le nommé Adam et autres ouvriers mineurs ; attroupement, menaces. — Marie Bourlhioux contre Antoine Marville ; coup de fusil chargé à plomb de fer, blessure grave.

B1221. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1778-1779 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procédures criminelles. — Nouvelle plainte de Pierre Joannie contre les ouvriers travaillant aux usines. — Jean Monteil contre Jacques Puyaubert ; coups de pieds. — Sieur Antoine Salles, bourgeois, contre Pierre et Antoine Solviet ; coupe d'arbres. — Jeanne Teilhet contre Anne Salles ; injures. — Marie Gimelle contre Antoine Escalier, sabotier ; promesse de mariage, demande de dommages-intérêts. — Antoine Planche contre Simon Puyaubert ; imputation calomnieuse. — Règlement, en 47 articles, pour la police de la juridiction de Saint-Chamans. — Pierre Graffoulière contre Léonarde Mas, sa belle-sœur ; enlèvement de meubles. — Antoine Viers contre Antoine Marville ; injures ; plainte reconventionnelle du défendeur. — Réquisitions du procureur d'office contre les cabaretiers qui servent à boire pendant la messe. — Gabriel Faurie contre Jacques Ventalou ; injures et voies de fait. — Antoinette Chaptaur contre Marie Gardille, femme de Jean Bourlhioux ; querelle à la suite d'un prêt d'argent. — Demoiselle Jeanne Pages, femme du sieur Antoine Barriat, contre le sieur Mathurin Navatier ; coups de bâton. — Jeanne Chassaigne contre Jean Couderc, son maître ; promesse de mariage, grossesse, demande de dommages et intérêts.

B1222. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1780-1782 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procédures criminelles. — Plainte de Jeanne Chirac contre son maître ; séduction, demande de dommages et intérêts. — Antoine Chapelle, marchand, contre Antoine Gouttenègre, son associé pour la ferme des dîmes ; querelle à la suite d'un compte. — M. Pierre-Joseph Parjadis, seigneur d'Auzès et de la Bergerie, contre certains quidams ; vols nombreux. — Jeanne Moussarie contre le sieur Contrastin, du village de Vaurette ; imputations calomnieuses. — Jean Brajou, marchand, contre le sieur Raymond Montmaur et autres ; rixe au retour du tirage au sort de la milice. — État du cadavre de François Léger, information contre le beau-frère dudit Léger. — Jean Hospital, dit Laroze, contre ses voisins ; dégâts causés par des brebis. — François Esparzilière contre Géraud Planche et autres ; dégradations dans les bois du plaignant. — Antoine Laporte, marchand, contre Jean Reynier, dit Sauvot ; injures et voies de fait. — Jeanne Brun, servante, contre Jean-Baptiste Arrestier, dit Morou, domestique ; séduction, demande de dommages et intérêts ; — le procureur d'office contre ladite Brun ; abandon d'un enfant dans une écurie. — Pierre Salesse contre Pierre Pages ; violences à l'occasion de l'exercice d'un droit de passage. — Marie Dancie contre Jacques Mas ; mauvais traitements, menaces de mort à la suite de dégâts causés par des brebis.

B1223. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1783-1784 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procédures criminelles. — Mathurin Planchard, chaudronnier, contre le sieur Rieu, cadet, et autres ; rixe à la sortie du cabaret. — Jean Champeau contre Etienne et Jean Chassaigne ; coups et blessures. — Antoine Viers contre Françoise Orluc, sa femme ; enlèvement de mobilier. — Condamnation du sieur Hospital à payer 60 livres à Jeanne Chièze, veuve, pour frais de couches, et à prendre soin de son enfant, jusqu'à ce qu'il soit en état de gagner sa vie. — Etienne Conte, laboureur, contre Pierre Pages, fils ; querelle à la suite d'un partage de gerbes. — Conflit, *ratione loci*, entre les juridictions de la Vigerie et de Saint-Chamans. — Le curé de la paroisse de Neuville contre Etienne Conte ; injures à propos de la levée des dîmes. — Jean Pages contre le même ; voies de fait. — Raymond Peyry, meunier du moulin de Saint-Chamans, contre Simon et Pierre Duroux ; querelle pour quelques mottes de gazon. — Antoinette Eyrinioux, fille majeure, contre Etienne Planchard, dit Pailiole ; promesse de mariage, demande de dommages et intérêts. — Gérard Cellarier contre la servante du curé de Saint-Sylvain ; injures et coups : « cette servante est un quelqu'un qui ne respecte personne. » — Demoiselle Gabrielle Chassaing, veuve Vaurette, contre Etienne Planchard ; dégâts causés par des chèvres. — Sieur Jean-Baptiste Chièze contre Jean Conte ; coupe d'arbres. — Géraud Doumesche, marchand, contre Jean Chevalier, son ancien valet ; menace d'incendie.

B1224. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1785 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procédures criminelles. — Gèrar Gibert contre Fabien Chataur ; menace de coup de fusil, voies de fait. — Jean Brajou contre Jean Salles, dit Chariot ; querelle à cause d'un détournement d'eau à Mauriol. — Sieur Etienne Solabel contre Françoise Chaptaur, cabaretière ; imputations calomnieuses concernant la femme du plaignant. — Jean Plazias contre Léonard Bourlhioux ; querelle entre voisins. — Messire Pierre Plaisant de Bouchiat contre Joseph Cosle ; voies de fait pour empêcher l'exercice d'un droit de passage. — Antoine Marville contre François Pouget ; dégâts causés par des porcs ; plainte reconventionnelle du défendeur. — Jean Faure contre Marianne Genestine et autres ; coupe d'arbres. Demoiselle Jeanne Esparzilière contre Géraud Esparzilière, dit Fouyssange ; injures et coups. — Les sieurs François et Jean Beffare, père et fils, contre Hélène Faure, veuve Bros ; dégâts causés par des bestiaux. — Jean Peyrical contre Jean Bray ; enlèvement des fruits saisis confiés à la garde du plaignant. — Sieur Pierre Labrousse contre Antoine Bros ; querelle à l'auberge ; — plainte dudit Bros. Françoise Malèze contre Léonarde Faurie ; querelle entre voisines, la plaignante fouettée par dérision.

B1225. (Liasse.) — 50 pièces, papier

1786 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procédures criminelles. — Fabien Couderc contre François Mas ; imputation calomnieuse d'arrachage de bornes. — Marc Gimazane contre Antoine

Marville ; coups et blessures. — Marthe Arrestier contre Antoine Barrât ; coups de poing. — Sieur Etienne Solabel contre Dominique Verdier ; arrachage de haie. — Demoiselle Gabrielle Terrieu, contre Martin Meneyrol ; empoisonnement d'un chien de garde. — Fabien Chaptaur contre Jean Delmas et autres ; rixe au cabaret ; plainte reconventionnelle des défendeurs. — Antoine Chambre contre Jeanne Travers ; querelle à la suite d'un procès concernant la jouissance d'une partie de pré. — Antoine Barriat contre Jean Gouttenègre ; injures ; plainte dudit Gouttenègre pour le même objet. — François Foussac contre ses voisins qui, après un orage, arrêtaient les eaux pluviales pour les faire refluer chez le plaignant.

B1226. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1787-1788 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procédures criminelles. — Jean Fraysse contre Jean Mas ; coups et blessures. — Jeanne Laval contre François Beffare ; injures et menaces. — Jean Raymondie contre le sieur Joseph Dupuy, bourgeois ; violences. — François Latieyre, soldat provincial, contre Armand Lapart, domestique, et autres ; coups et blessures. — Pierre Saint-Hilaire contre Jean Couderc ; violences pour empêcher l'exercice d'un droit de passage. — Antoinette Phialip contre Pierre Faure, charpentier ; imputation calomnieuse de vol. — Sieur Géraud Lagane contre les sieurs Navatier ; coups et blessures. — Antoine Viers contre Marianne Menet ; injures. — Jeanne Dutour contre Géraud Raysse ; plainte en séduction ; interrogatoire de l'accusé ; enquête et contre-enquête. — Le tuteur des enfants du marquis d'Escars contre « divers quidams ; » vols de bois. — Procédure contre les auteurs, fauteurs, complices et adhérents d'un assassinat commis sur la personne de Jeannot Eyrignoux ; monitoire, certificat des curés d'Argentat et de Monceau.

B1227. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1789-1790 — Juridiction de Saint-Chamans. — Procédures criminelles. — Sieur Pierre Labrousse de Puylagarde contre Louis Deyma ; coups et blessures. — François Sol, sabotier, contre Simon Duroux ; enlèvement de récolte dans la terre du Peuchgrand, aux appartenances du bourg. — Martin Estrade contre Antoinette Gilbert ; injures et menaces. — Bertrand Salles contre le sieur Pierre Labrousse de Puylagarde ; violences pour empêcher la levée d'une récolte saisie sur le défendeur. — François Soleilhet, menuisier, contre Jean Chassaignac ; coups reçus en voulant empêcher ledit Chassaignac de battre sa femme. — Louise Mons contre Jeanne Chièze ; querelle entre voisines ; coups de pierres ; — plainte reconventionnelle de la défenderesse. — Marie Veyssier contre Marie Croste ; dégâts causés par des porcs dans un bois châtaignier. — Guillaume Lachièze contre François Feyt ; coups de bâton. — Jean Teilhet contre Antoine Chambre ; dégâts causés par les bestiaux. — Catherine Jammet contre Antoine Poulvelarie ; excès. — Joseph Mézenges aîné contre Pierre et Hugues Annequin ; blessures graves ; querelle à la suite d'une pêche sur la, Dordogne.